P
LF
R

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME XCVI. — 1er NOVEMBRE 1871.

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLIe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-SEIZIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1871

14271
B
AP
20
R5
pér. 2
t. 96

LES

DEUX ALLEMAGNES

MADAME DE STAEL ET HENRI HEINE

Je viens de relire deux ouvrages publiés sous le même titre à l'intervalle d'un quart de siècle par deux écrivains célèbres, — *l'Allemagne* de Mme de Staël et celle de Henri Heine. — Rien ne les rapproche que le sujet. Ils diffèrent complétement par le point de vue des deux auteurs aussi bien que par le style et les formes de l'art. C'est cette opposition même dont j'ai voulu me rendre compte. Le sujet qu'ils traitent est d'ailleurs de ceux qui auront longtemps pour nous un poignant intérêt.

Quand un grand malheur est survenu dans la vie d'un homme ou dans celle d'une nation, après le premier moment d'accablement, c'est une consolation sévère, mais enfin c'en est une, de se demander s'il était possible de se tenir en garde contre la fatalité. La fatalité! une chose et un mot à la fois, — une réalité terrible, un joug de fer dont nous sommes nous-mêmes les artisans funestes, en même temps un nom commode sous lequel se cachent nos fautes et nos imprévoyances. — On ressent alors une sorte de curiosité tristement passionnée, un désir violent de remonter le cours du passé pour y surprendre les avertissemens mal compris, les pressentimens négligés. On veut consulter les oracles dont la voix s'était perdue dans le tumulte des événemens ou dans le bruit de notre propre frivolité; on éprouve je ne sais quel plaisir amer à se rendre compte

des occasions qui s'étaient offertes d'échapper au sort que l'on s'est fait en s'éclairant mieux sur le tempérament d'un peuple, sur l'humeur d'une race, sur l'idée que cette nation se forgeait à elle-même de ses destinées, enfin sur la réputation plus ou moins légitime qu'elle avait méritée ou usurpée dans le monde. Il y a des peuples qui valent mieux que leur réputation, il y en a d'autres qui valent moins qu'elle, d'autres qui valent autrement. De là naissent parfois de terribles malentendus qui ont de longs retentissemens dans l'histoire.

I.

Un de ces malentendus sur lequel nous vivions depuis plus d'un demi-siècle, et qui nous a coûté cher, avait été créé, entretenu par la générosité sans mesure de nos écrivains. Je crains que toute l'intelligence, tout l'art et le cœur de Mme de Staël n'aient réussi qu'à nous donner du peuple allemand une idée légèrement chimérique, un *idéal*, dirais-je plutôt, dont ces prétendus ingénus ont été les premiers à sourire. Les vrais ingénus, c'était nous. Parmi tant d'épreuves et de disgrâces de tout genre, cette dernière nous était réservée. Nous voyons clairement aujourd'hui que tout notre esprit ne servait qu'à rendre notre naïveté incurable en lui enlevant ses deux garanties ordinaires, la défiance de soi et la méfiance des autres.

Rappelons dans quelles circonstances et sous quelles impressions a été composée l'œuvre de Mme de Staël. Nous comprendrons mieux par là comment avec la meilleure volonté d'être vraie, avec l'intelligence la plus pénétrante et la plus vive, elle n'a pu tracer qu'une esquisse incomplète, par certains côtés vague et confuse, plus éclatante de couleur que ferme de dessin, — brillante ébauche de fantaisie plutôt que portrait réel d'un peuple.

Ce n'est ni le talent, ni l'étude, ni le temps qui ont manqué. La période de préparation du livre a été longue et bien remplie. Depuis 1804 jusqu'en 1810, il s'était établi à Coppet une émigration d'écrivains, de savans, une vraie colonie de la littérature germanique. Guillaume Schlegel, qui avait fixé sa résidence auprès de l'illustre châtelaine, était l'introducteur naturel de ses compatriotes, quelque chose comme le maître de cérémonies de la littérature allemande auprès de l'esprit français. Mais l'idée de l'œuvre remonte plus haut. Dès l'année 1800 (1), Mme de Staël annonce à M. de Ge-

(1) *Souvenirs épistolaires de Mme Récamier et de Mme de Staël*, par M. le baron de Gerando, procureur-général près la cour de Metz, 1868.

rando qu'elle apprend l'allemand. En 1802, à plusieurs reprises, elle se montre très préoccupée du système de Kant, qu'elle ne connaît que par l'exposition superficielle de Villers. C'est en 1803 que le projet considérable de faire connaître l'Allemagne à la France paraît arrêté dans son esprit, c'est depuis cette époque qu'il se développe avec l'intensité croissante d'une idée fixe, c'est aussi l'heure décisive où elle entreprend son grand voyage de découverte, d'exploration aux sources mêmes de cette littérature, qui étaient alors pour la France à peu près aussi inconnues que les sources du Nil.

Ce fut un voyage triomphal. Elle parcourut l'Allemagne, recevant partout des grands écrivains et des cours germaniques les hommages que n'eût pas obtenus une souveraine. Cependant il faut dire qu'au premier bruit de son arrivée et à son approche les grands représentans de la littérature allemande prirent frayeur : Schiller s'inquiète et se plaint, Goethe l'olympien ressent lui-même comme un trouble d'esprit qu'il cherche en vain à dissimuler; il ne néglige aucune occasion de différer l'entrevue, il ne s'y rend qu'avec hésitation (1). C'est qu'il a le pressentiment d'une supériorité dans Mme de Staël. Ce n'est pas celle des idées ni de l'art qu'il redoute, c'est celle de l'esprit, et particulièrement de l'esprit français. Mme de Staël arrivait précédée d'une grande réputation, non-seulement comme une de ces reines de salon dont le Paris du XVIIIe siècle avait été idolâtre, mais comme une femme d'un grand esprit qui avait su renouveler le prestige de ces royautés éphémères par l'étude et les méditations les plus élevées. Presque depuis son enfance, elle avait eu dans son pays la situation de la femme la plus éloquente de son temps. On n'ignorait rien de ses grands succès, ni de son grand courage au milieu des excès de la révolution; on savait la part merveilleuse qu'elle avait prise à la renaissance de la société française, l'histoire piquante de son entrevue avec le premier consul, le rôle éclatant d'opposition qu'elle avait soutenu en face de cette toute-puissance trop sûre de sa force, enfin les causes de cet exil que l'Europe changeait en un éclatant triomphe. On devinait les défauts qui devaient être la conséquence et comme la rançon inévitable de ces succès éblouissans; l'habitude de dominer dans la conversation devait avoir quelque peu gâté ce merveilleux esprit. Il y avait là de quoi faire trembler, non sans raison, les représentans les plus illustres de la nature allemande, si opposée à celle-là. Des saillies trop vives, des réparties trop promptes, une mobilité trop grande d'idées, — l'habitude des discussions triom-

(1) Voyez la *Correspondance entre Goethe et Schiller*, accompagnée d'études littéraires par M. Saint-René Taillandier; 2 vol., 1863.

phantes, des expédiens ingénieux substitués à des raisons sérieuses, la vivacité de la raillerie française toujours prête à couvrir les défaites, voilà ce que l'on redoutait dans la célèbre visiteuse attendue à Weimar. Ce n'est pas la première fois que le génie, même sûr de lui, a eu peur de l'esprit.

C'était une mauvaise condition pour bien voir un pays nouveau, pour étudier une civilisation et une littérature inconnues. Mme de Staël voyageait en souveraine, en *sultane de la pensée*, comme on l'a dit. Or on sait ce qu'est fatalement le voyage d'un souverain. Dans les pays qu'il visite comme dans le sien, un pareil voyage ne peut être qu'une brillante fiction. On ne laisse apercevoir au royal visiteur qu'une partie de la réalité, et encore tellement ornée qu'elle n'est plus reconnaissable. Cela rappelle ces peintures et ces décors représentant des cultures heureuses et des villages absens, pure fantasmagorie d'une prospérité artificielle étalée devant les yeux de la grande Catherine à travers les steppes et les marais de la Crimée. La réalité vraie échappe dans de telles circonstances au désir le plus sincère de s'éclairer. Les souverains, — ceux de l'esprit comme les autres, — portent avec eux une atmosphère d'illusion à laquelle bien peu ont su se soustraire.

Mme de Staël n'y put échapper. Elle ne vit que ce qu'on voulut bien lui laisser voir. Schlegel, son cicerone habituel, aida de toutes ses forces à cet innocent mensonge; il faut dire que, sans le vouloir et sans le savoir, Mme de Staël y aidait elle-même. Partout où elle allait, elle apportait son esprit plutôt qu'elle ne s'appropriait celui des autres. Elle avait trop d'idées en fermentation pour avoir le sang-froid de l'observateur. Elle ne parvint pas, malgré sa bonne volonté, à se déprendre d'elle-même, de ses formes et de ses habitudes d'esprit. Il y a sans doute bien de l'exagération dans les peintures que trace de ce voyage célèbre son impitoyable critique, Henri Heine, quand il nous la représente passant les savans en revue à la façon de Napoléon. « Comme celui-ci abordait les gens avec ces questions brèves et soudaines : quel âge avez-vous? combien d'années de services? de même Mme de Staël demandait brusquement à nos savans : quel âge avez-vous? êtes-vous kantien ou fichtéen? qu'est-ce que vous pensez des monades de Leibniz? — et autres choses pareilles, sans même attendre les réponses, tandis que son fidèle mameluk, Guillaume Schlegel, inscrivait les noms sur ses tablettes, dans la liste des élus qui seraient décorés de quelque citation louangeuse, pour ainsi dire d'une croix d'honneur littéraire, dans le livre *de l'Allemagne*. » Ces plaisanteries et d'autres de ce genre n'ont assurément qu'une valeur secondaire; elles marquent cependant assez bien la rapidité du passage de l'illustre voyageuse

dans les domaines de l'esprit, la mobilité de son humeur interrogante, l'effet de tourbillon qu'elle dut produire sur les écrivains allemands, habitués à d'autres allures.

Schiller en conçut plus d'une fois un dépit assez vif; pardonnons-lui un peu de mauvaise humeur. En l'absence de Goethe, retenu pour quelques semaines à Iéna, il était obligé de faire à Mme de Staël les honneurs de la littérature allemande, de la suivre, — au galop et en soufflant un peu, — à travers monts et vallées dans ses excursions intellectuelles, de soutenir contre elle en français, dans une langue qu'il parlait mal, les principes de son esthétique, — qu'il appelait sa religion, — et cela dans quel moment! Précisément dans ces heures d'inspiration où son âme se livrait tout entière au grand souffle héroïque et alpestre de *Guillaume Tell*. « Le démon m'amène ici *la philosophe française*, écrivait-il à Kœrner; c'est bien de toutes les créatures vivantes que j'ai rencontrées la plus mobile, la plus prête au combat et la plus fertile en paroles. Et, comme par-dessus le marché je ne m'exprime pas facilement en français, j'ai réellement de rudes heures à passer. » Mais ces bourrasques ne durent pas; le naturel de Schiller, qui est la générosité même et la justice, reprend le dessus : « c'est aussi la plus cultivée, la plus spirituelle des femmes, et, bien qu'elle nous arrive subitement du fond d'un autre monde comme une apparition inattendue, on est obligé pourtant d'estimer et d'honorer hautement cette femme pour sa belle intelligence, son esprit libéral et si ouvert de tant de côtés. »

Tel est aussi le dernier jugement de Goethe après quelques jours de gêne, d'agacement, et après quelques épigrammes, vengeance innocente pour les heures perdues et les conversations trop françaises à son gré. Personne n'a loué en termes plus dignes et plus nobles, dans une page définitive, le projet poursuivi par Mme de Staël de faire connaissance avec la société allemande, de la coordonner, de la subordonner à ses idées, de s'éclairer sur les questions sociales, de pénétrer et d'approfondir avec *son grand esprit de femme* les idées les plus générales et la philosophie elle-même. « En somme, ajoute Goethe, nous devons bénir cette gêne passagère qu'elle nous a donnée et ce conflit des individualités nationales, qui nous semblaient alors incommodes et tout à fait inutiles. » Voilà le jugement réfléchi, celui qui restera, — et c'est justice. — Schiller, Goethe lui-même, ont dû le premier essor de leur nom, le rayonnement de leur gloire en Europe, à ce noble pèlerinage de la pensée et de l'art qui les troubla plus d'une fois tous deux, l'un dans son consciencieux travail et sa religion d'artiste, l'autre dans la sérénité de sa vivante apothéose.

Malgré les conditions défavorables où elle s'était placée pour étudier à fond les choses et les hommes, en dépit des erreurs de perspective que lui créaient sa nature propre et les circonstances de son voyage, sur bien des points Mme de Staël a vu juste, et saisi d'un trait exact et vif ce qu'elle a bien vu. Ne lui reprochons pas d'être superficielle en tout ce qui touche à la critique religieuse ou à la philosophie. Il faudra de longues générations de penseurs et de savans après elle pour éclaircir ces difficiles matières. Songeons, pour être justes, qu'il y a eu chez nous, depuis trente années, deux ou trois périodes d'exégèse critique et philosophique, d'explication, d'exposition de ces systèmes, sans que nous soyons bien assurés d'être parvenus, sur ces points obscurs, à l'interprétation définitive. Chaque travailleur nouveau dans cette carrière toujours ouverte ne commence-t-il pas par déclarer qu'avant lui on a fait fausse route? Soyons donc indulgens pour cette partie de l'œuvre de Mme de Staël. Henri Heine, qui la critique si durement, aurait dû se souvenir à ce propos des anecdotes qu'il contait si bien. « Quand Reinhold pensait comme lui, Fichte déclara que personne ne le comprenait mieux que Reinhold. Plus tard, celui-ci s'étant séparé de sa doctrine, Fichte dit : « Il ne m'a jamais compris. » Lorsqu'il s'éloigna de Kant, il imprima que Kant ne se comprenait pas lui-même. Je touche ici, ajoutait Heine, le côté comique de nos philosophes. Tous ils font entendre la même plainte. Hegel au lit de mort disait : « Un seul homme m'a compris; » mais il ajouta aussitôt : « Et encore celui-là ne m'a-t-il pas compris lui-même. »

Après cet aveu, comment Heine s'étonne-t-il que la *Critique de la raison pure* n'ait pas été scrutée dans ses profondeurs à cette date lointaine de 1810, et que le grand mouvement de la philosophie nouvelle prenne sous la plume de Mme de Staël les proportions d'une simple théorie spiritualiste élevée contre le sensualisme français? En revanche, sur certains points de l'histoire littéraire comme le théâtre et le roman, l'auteur retrouve tous ses avantages. Sur les tendances de la nature allemande à la mysticité, au romanesque, sur le goût si expressif de cette littérature pour les légendes, pour ces vagues terreurs de l'imagination, ce que Mme de Staël appelle d'un mot heureux « le côté nocturne de la nature, » son livre abonde en observations délicates et fines; les pages charmantes courent sans s'arrêter. C'est qu'ici elle a bien vu ou plutôt deviné juste, et c'est avec une vraie éloquence qu'elle traduit ses bonheurs d'intuition. Elle nous représente alors au plus haut degré la sympathie et l'intelligence qui en dépend. Ne sait-on pas en effet que l'intelligence d'un système, d'un livre, d'un art, peut naître d'un sentiment vif aussi bien que d'une méditation prolongée? On sent

passer ici à travers le livre le souffle d'une âme enthousiaste et comme une effusion de générosité. C'est bien là une œuvre française par ce caractère incommunicable, par cette qualité qui du moins est bien à nous et qui nous restera.

Trop de générosité, c'est un défaut pourtant. Le livre est optimiste jusqu'à l'excès. Pour en bien saisir la portée et l'inspiration, il faut tenir compte des dispositions d'esprit où était alors l'auteur, proscrit par un pouvoir ombrageux qui ne sut pas s'épargner l'odieux d'une lutte avec une femme. Elle arrivait en Allemagne l'âme frémissante, pleine de colère contre la France du consulat, qui s'était livrée au vertige de la conquête, et suivait avec ivresse son guide terrible à travers les champs de l'Europe, parcourus à pas de géant. Pour elle, le peuple français était en train de faire un marché dans le genre de celui de Faust : il vendait son âme pour la conquête du monde, son âme, c'est-à-dire le culte de la pensée et de l'art, cet esprit de propagande désintéressée et d'enthousiasme libéral qui avait signalé la première période de la révolution et immortalisé les grands orateurs de la constituante. A cette nation oublieuse, elle voulut donner à la fois une grande leçon et un grand exemple. Ce fut le peuple allemand qu'elle choisit pour cela, et qui dut représenter par contraste toutes les grandeurs morales du spiritualisme, le désintéressement héroïque et simple, le sublime dans la vie publique comme dans la vie privée. Avec cette idée fixe, il était bien sûr qu'elle ne verrait plus que ce qu'elle désirait voir. A vrai dire, c'était encore la France, mais la France de ses regrets ou de ses rêves, qu'elle avait en vue quand elle admirait cette Allemagne de sa création; dans cette partialité passionnée pour ce peuple qu'elle dotait si libéralement de tous les beaux sentimens et de toutes les vertus, il y avait une généreuse colère qui était encore du patriotisme. C'était de l'amour encore pour son pays, mais de l'amour irrité.

C'est là toute l'inspiration du livre dans les parties où l'auteur étudie le côté moral de l'Allemagne. Elle cherche moins à peindre fidèlement qu'à protester par cette peinture, selon le mot de Jean-Paul, contre le matérialisme des encyclopédistes, des révolutionnaires et des soldats. Heine comparait ce livre à la *Germania* de Tacite, qui, lui aussi peut-être, en écrivant son apologie des Allemands de ce temps-là, faisait la satire indirecte de ses compatriotes. Et c'est ainsi que l'on vit naître dans l'imagination et sous la plume de Mme de Staël une nouvelle Germanie, exclusivement idéaliste, patriarcale, enthousiaste, le foyer de la pensée pure, la patrie des innocentes amours, une vraie idylle enfin, de tout point l'antithèse de cet autre grand peuple, vers lequel se tournaient toujours ses

regards avec son cœur, et que possédait alors, qu'entraînait dans d'autres voies le génie de la conquête et de la force.

De ce point de vue exclusif et de ce jugement par contraste, que d'opinions fausses, hasardées, devaient inévitablement sortir! Ces singularités d'appréciation sautent aux yeux dès qu'on ouvre le livre. Quelqu'un qui prendrait à tâche de rassembler toutes ces louanges excessives, tournées en épigrammes contre la France militaire, et surtout les phrases célèbres qui éveillèrent les susceptibilités de la police impériale, composerait avec ces louanges la plus terrible satire contre l'Allemagne d'aujourd'hui. On croirait, quand on rencontre quelques-unes de ces appréciations, qu'il s'agit d'une Allemagne antédiluvienne, découverte par un Cuvier nouveau pour l'édification ou mieux pour la raillerie du temps présent. Citons au hasard. Voici comment Mme de Staël explique la faiblesse et l'impuissance politique de ce bon peuple allemand : « L'habitude de l'honnêteté, écrit-elle, le rend tout à fait incapable, quand il le voudrait, de se servir de la ruse. Il faut, pour tirer parti de l'immoralité, être armé tout à fait à la légère et ne pas porter en soi-même une conscience et des scrupules qui vous arrêtent à moitié chemin. » Et dans la patrie de ces hommes d'état, dignes ancêtres de ceux que nous avons vus à l'œuvre, elle ajoute intrépidement : « On peut le dire à la gloire de cette nation, elle a presque l'incapacité de cette souplesse hardie qui fait plier toutes les vérités pour tous les intérêts. » Cette peinture, que j'abrége, se termine par ce trait inimitable : « les défauts de cette nation, comme ses qualités, la soumettent à l'honorable nécessité de la justice (1). »

Mais ce qui ravit l'auteur à l'égal de cette droiture inflexible des Allemands et de cette passion implacable pour la justice, c'est l'absence de tout esprit militaire, même en Prusse. Ceux qui ont cru l'y apercevoir se sont trompés. On a dit que la Prusse était une vaste caserne. Mme de Staël ne peut souffrir d'aussi injustes préjugés; elle proclame hautement « que c'est sous ce rapport que la Prusse vaut le moins, et que ce qui doit intéresser à ce pays, ce sont les lumières, l'esprit de justice et les sentimens d'indépendance. » Toute cette Allemagne, sans exception, est peuplée de spéculatifs qui n'ont aucun regard pour les intérêts d'une politique terrestre. Dans un comptoir, sur un champ de bataille comme autour du tapis vert d'un congrès ou d'une conférence, ils ont la nostalgie du ciel. On assure « qu'ils s'occupent de la vérité pour elle-même, sans penser au parti que les hommes peuvent en tirer, qu'ils s'attachent en tout genre à la contemplation, et cherchent dans

(1) Première partie, *des Mœurs et du Caractère des Allemands.*

le ciel l'espace que leur étroite destinée leur refuse sur la terre. » En effet, nous l'avons bien vu, leur royaume n'est pas de ce monde. « Ils se disputent, nous dit-on, le domaine des spéculations, mais ils abandonnent aux puissans de la terre *le réel de la vie.* » Ce réel de la vie, c'est l'argent, ce sont les territoires, c'est la puissance matérielle, c'est la force. On pourrait dire qu'il n'est méritoire de dédaigner ces réalités que lorsqu'on est en mesure de les atteindre et que volontairement l'on s'en passe. Mme de Staël affirme que l'Allemagne les dédaigne. Soit, en 1810; mais il faut bien reconnaître qu'alors elle ne pouvait pas faire autrement, que sa vertu était du genre de celles que l'on fait avec la nécessité, et qu'en tout cas, depuis ce temps, ses goûts ont quelque peu changé avec sa fortune.

II.

La France entra avec un joyeux empressement dans la voie des larges sympathies que lui avait ouverte Mme de Staël. Son cœur et son génie sont naturellement hospitaliers. Généreuse jusqu'à la duperie, elle aime à admirer, elle aime à aimer : c'est pour elle la plus noble et la plus délicate des jouissances. Elle admira sans réserve l'Allemagne, elle l'aima sans restriction et sans défiance. Ah! nous ne lui avons pas ménagé l'enthousiasme à ce nouveau monde découvert par Mme de Staël et révélé successivement dans ses riches domaines par nos plus hardis et nos plus savans explorateurs! Quel peuple, d'un cœur plus sincère que nous, a salué l'avénement de l'esprit germanique dans la pensée et dans l'art? Qui s'est plu davantage à sentir le charme de cette honnête et naturelle grandeur de leurs poètes ou de leurs savans? Quel hommage empressé nous rendions à cette simplicité de cœur, à cette gravité des mœurs de la famille, à ce sérieux et à cette sincérité de la vie, à cette profondeur de l'émotion poétique dans les existences les plus humbles! On respirait avec bonheur dans le monde enchanté de Schiller et de Goethe. Les Mignon, les Charlotte, les Dorothée, les Marguerite, étaient entrées de plain-pied et sans effort dans notre imagination nationale. Nous les avions adoptées avec ravissement, ces filles du poète; elles faisaient partie de ce groupe d'élite, figures bien vivantes, quoique idéales, plus vivantes que la vie même, sur lesquelles est tombé un rayon de la lumière immatérielle. Elles vivaient de cette réalité transfigurée à côté de Virginie, d'Elvire, de Valentine et d'Edmée, ces sœurs immortelles que la poésie et le roman leur ont données en France. Dans les domaines de la science, c'était plus que du goût, — c'était de l'engouement. Nos savans

mêmes se mettaient à l'école de l'Allemagne; ils renouvelaient leurs méthodes, ils transformaient leurs habitudes d'esprit. Notre philosophie s'approchait d'abord avec une crainte respectueuse, puis avec une ardeur passionnée, de l'obscur sanctuaire où se prononçaient les oracles nouveaux. En même temps, des admirateurs sincères ne cessaient de nous montrer au-delà du Rhin, dans ces races chastes, sévères et fortes, les plus beaux modèles de la vie spéculative, la recherche désintéressée du vrai, la plus haute culture de l'esprit, l'individualisme religieux dans son plus libre épanouissement, la notion du droit enfin approfondie à l'école de Kant, et qui semblait si bien d'accord avec l'instinctive moralité de ce peuple.

Qui donc nous a brusquement tirés de ce beau rêve? Prenons garde cependant à notre tour, et ne cédons pas à un mouvement de réaction injuste. Sachons nous défendre contre des entraînemens violens ou puérils; la plus légitime colère est un mauvais juge. Ce serait faire preuve de faiblesse d'esprit que de renier nos sympathies par dépit contre les événemens. Kant et Schelling ne doivent porter en aucun cas la responsabilité de nos malheurs, et celui de nous qui pour de pareils motifs goûterait moins Schiller ou Goethe, celui-là prouverait qu'il est un excellent patriote et un médiocre esprit. Mais ce qui est légitime, c'est de ne pas paraître dupe et surtout de ne pas vouloir l'être. On peut se demander, tout en mettant à part notre admiration pour les grands penseurs qui ont illustré cette race, si l'on ne s'est pas quelque peu mépris sur les vraies tendances de la race elle-même, s'il est vrai qu'elle ait reçu une révélation plus claire que les autres du devoir, que le devoir soit tout pour elle, la réalité suprême, s'il est vrai enfin que ce peuple vive si profondément au sein de l'ordre moral que tout autre intérêt le trouve étranger et comme dépaysé au milieu des passions et des convoitises de ce monde.

Je ne fais que poser la question. Je la laisse à résoudre aux Allemands eux-mêmes, que j'appelle ici en témoignage. Ils avaient accueilli avec un plaisir bien naturel, non pourtant sans quelque raillerie, la louange de Mme de Staël, qu'ils appellent encore *la bonne dame* (*die gute frau*). Sur ce sujet, les plaisanteries de Henri Heine ne tarissent pas. L'Allemagne de Mme de Staël, c'est pour lui « un nébuleux pays d'esprits où des hommes sans corps et tout vertu se promènent sur des champs de neige, ne s'entretenant que de morale et de métaphysique. » L'impitoyable railleur, l'Aristophane hégélien n'a pas assez d'épigrammes pour cette pâle contrefaçon de l'Élysée, où il se refuse à reconnaître les corps très réels et les esprits très substantiels de ses robustes compatriotes. Il nous prouve surabondamment que l'on méconnaît cette forte race, douée d'un grand

appétit, de muscles solides et d'une complexion moins éthérée. Sous ses coups, qui tombent drus comme la grêle et perçans comme l'acier, s'évanouit ce fantôme de l'idéalisme allemand nourri de rosées et de pleurs, suspendu entre ciel et terre, que Mme de Staël crut apercevoir un soir dans le crépuscule sur les bords de la Sprée.

Pour lui, c'est juste l'opposé qui est le vrai; tout son livre est la démonstration de la thèse contraire, livre étincelant de verve et de folle gaîté. Cette note même est déjà une contradiction piquante avec l'enthousiasme mélancolique de Mme de Staël; mais ce n'est là que l'expression sensible d'une contradiction fondamentale. Le point de vue presque unique où se place Henri Heine dans son histoire de l'Allemagne depuis Luther jusqu'à Hegel, c'est celui d'un immense réveil de la nature tyrannisée, étouffée depuis si longtemps par la conspiration des philosophes spiritualistes et des religions. Il nous assure que l'on ne peut rien comprendre à l'Allemagne, si l'on n'accepte pas d'abord ce point de vue : toute l'histoire intellectuelle de l'Allemagne lui paraît converger vers ce but unique, l'avénement du naturalisme, dont Hegel a été l'obscur révélateur, dont Luther, Kant, Fichte, Schelling, ont été les prophètes inconsciens, et qu'ils ont tout au moins préparé par les grands mouvemens intellectuels qui portent leur nom. Chacun de ces mouvemens n'a été qu'une étape vers l'affranchissement définitif des vieux dogmes, la vraie révolution dont l'Allemagne seule a le pressentiment, parce qu'elle doit en avoir la direction et le profit.

Avec Luther, homme de tempérament germanique et de rudesse plébéienne, la chair, meurtrie par les chaînes, par les cilices, par le jeûne, mortifiée par le célibat, reprend enfin ses droits naturels; « le prêtre redevient homme, prenant femme et montrant au grand jour ses enfans. » C'est par de tels coups de pinceau que Heine nous retrace ces événemens d'idée qui ont si profondément changé l'Allemagne. Le plus grand de tous, c'est l'apparition de la *Critique de la raison pure*. Ce n'est rien moins que le 21 janvier du déisme : Emmanuel Kant est le Robespierre de la révolution nouvelle. Voyez les jeux bizarres de la nature. Elle semblait avoir créé ces deux hommes pour être des bourgeois; mais la fatalité en décida autrement, elle jeta à l'un un roi, à l'autre un Dieu. Puis apparaît Fichte, comme parut Napoléon quand la convention eut démoli le passé. Napoléon et Fichte représentent tous deux le grand *moi* souverain, pour qui la pensée et le fait ne sont qu'un; mais leurs constructions colossales ne peuvent pas durer, elles s'écroulent par la même cause, les écarts de cette même volonté illimitée qui les avait fait surgir du néant. Quant à Schelling, il recommence l'œuvre de Fichte,

mais en s'y prenant mieux. Fichte avait voulu construire le réel par l'idéal; Schelling renverse la chose et cherche à faire sortir l'idéal du réel. Les deux philosophies n'étaient d'ailleurs, sous des formes diverses, qu'un simple retour à la doctrine de Spinoza, à la philosophie de la nature. C'est Hegel qui en fera les grandes applications à l'histoire, à la politique, à la religion; pour les services qu'il aura rendus, il se fera couronner par l'Allemagne et malheureusement *oindre* aussi quelque peu à Berlin. Ainsi se termine la révolution philosophique. Hegel a fermé ce grand cercle. En même temps cesse le divorce lamentable entre la chair et l'esprit, entre la nature et Dieu, entre le réel et l'idéal, dont l'humanité souffre depuis des siècles. La vraie, l'unique religion commence pour le bonheur de l'Allemagne et du monde.

Tel est, d'après Henri Heine, le sens et le but des évolutions que l'Allemagne a parcourues. A travers les audaces colossales du poète se dégage une image inattendue de la race elle-même qu'on nous montre en affinité intime avec cette philosophie nouvelle, « soupirant après des mets plus solides que le sang et la chair mystique, » lasse de conspirer en secret contre l'usurpation de l'esprit, et se réconciliant dans un hymen définitif avec la nature. C'est là une révélation hardie qui vient déconcerter toutes nos habitudes d'esprit et priver d'emploi une foule de phrases honnêtes sur l'âme tendre et rêveuse et les goûts spéculatifs de nos voisins. Aucune objection ne trouble Heine dans son inflexible certitude. Il accumule tant de preuves autour de sa thèse, il en donne tant de démonstrations variées qu'on finit par se rendre à cette dialectique éblouissante. Tout au moins, quand on a fait la part de l'*humour*, de la fantaisie, de la verve *démoniaque* qui emporte le poète, reste-t-il une conception nouvelle de ce peuple que naguère encore nous nous figurions habiter les nuages, sur les cimes de l'idée pure, et qui manifestement en est bien revenu aujourd'hui. Il se prépare même, dit-on, sur cette pauvre terre un établissement aussi solide, aussi confortable, aussi étendu que sa fortune et ses forces lui permettront de le faire.

Quand une fois on a renoncé au royaume des ombres et des chimères, quand on a quitté pour n'y plus revenir les *lurida regna*, on devient, à ce qu'il paraît, terriblement exigeant sur les satisfactions d'un certain ordre. C'est ce qui est arrivé pour le peuple allemand. Une ambition très positive s'est éveillée en lui : il veut être maître de la terre.

Hegel et tous les penseurs à sa suite n'hésitent pas à lui promettre la suprématie universelle, l'empire du monde. Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas d'une domination mystique par la

sympathie et l'amour, ni d'une suprématie d'intelligence, d'un rayonnement supérieur de civilisation ou de pensée. Il s'agit d'une domination très réelle, d'un *empire objectif*, pour parler ce singulier langage, qui n'a rien d'idéal au fond. Il faut que le monde appartienne à l'Allemagne pour que la philosophie de Hegel trouve son couronnement. Digne couronnement, en vérité, de cette philosophie magnifiquement idéaliste au début! Elle aboutit au culte de la force, à la théorie de la conquête; elle transforme en idée le fait, elle reconnaît à la victoire le signe d'un droit supérieur, tout cela au profit d'un grand empire germanique, auprès duquel le droit national des autres peuples, le droit humain n'existe pas.

N'allez pas supposer que Henri Heine répudie quelque chose de cette doctrine hégélienne et nationale. On a pu s'y tromper, on a pu croire à certains accens qu'il était cosmopolite; on a même dit qu'il était Français de nature et de cœur : c'est une complète erreur. Il l'est sans doute d'une certaine façon, par le plaisir vif qu'il goûte dans le commerce de l'esprit français; il l'est assurément par certains tours et certaines formes de sa pensée, il l'est surtout par les amitiés exquises et rares qui lui ont fait une si douce hospitalité en France; mais le cœur est resté allemand. La *grande idée* le possède comme elle possède la race entière, sans que personne puisse au juste la définir, sauf peut-être les politiques, s'ils le voulaient, — mais ils ne seraient plus des politiques, s'ils définissaient clairement les choses. Ils paraissent même, s'il faut tout dire, médiocrement charmés lorsque les enfans terribles comme Heine viennent dire tout haut le secret d'un peuple.

Ce qui a pu induire quelques amis du poète en erreur sur sa véritable pensée, c'est la verve avec laquelle il flagelle sans relâche les *teutomanes*, leur grossièreté, « leur aversion idiote pour l'étranger; » c'est aussi l'antipathie violente qu'il ressent pour la Prusse. Il ne veut à aucun prix que la *grande idée* tombe entre les mains des hobereaux et des piétistes de Berlin. Il ne peut souffrir ce qu'il appelle irrévérencieusement « le bigotisme militaire. » Il faut l'entendre maudire avec une éloquence sublime tour à tour et bouffonne ce bâton de caporal que l'on trempe dans l'eau bénite avant de frapper, cette armure de fer qui perce sous *le tendre et pieux manteau de Tartuffe*. — Arrêtons-nous sur la pente où sa verve nous entraîne. Dans les circonstances où nous sommes, je crois devoir me refuser le plaisir de rééditer cette immortelle et virulente satire, qui serait ici sans gloire, étant sans péril. Les maux que nous avons soufferts ne sont pas de ceux qui se guérissent avec des épigrammes. Pour une plaie si cruelle, qui saigne si profondément au cœur du pays, ce seraient là de pauvres remèdes. Il nous

en faut de plus dignes et de plus virils; ce n'est pas à Henri Heine que nous irons les demander.

Et surtout ne nous fions pas aux sympathies de ce grand railleur. Il déteste les *teutomanes* parce qu'il ne peut souffrir la sottise et la grossièreté, il aime la France parce qu'il goûte avec délices l'air de liberté qu'on y respire, sa civilisation et son esprit; mais n'allez pas chercher bien loin sa pensée, elle éclate sous la politesse de l'hôte bienveillant. Il nous dit assez clairement que nos jours sont comptés; volontiers il se fait le prophète de nos catastrophes. « Prenez garde, nous répète sans cesse ce terrible ami, on ne vous aime pas en Allemagne, vous autres Français. Ce qu'on vous reproche au juste, je n'ai jamais pu le savoir. Un jour pourtant à Gœttingue, dans un cabaret à bière, un jeune Vieille-Allemagne dit qu'il fallait venger dans le sang des Français celui de Konradin de Hohenstaufen, que vous avez décapité à Naples. Vous avez certainement oublié cela depuis longtemps; mais nous n'oublions rien, nous. Le jour venu, soyez bien sûrs que nous ne manquerons pas de raisons d'Allemand. » C'est en 1835 que cette page était écrite; on ne nous reprochera pas de rechercher l'actualité. Puis vient l'énumération homérique des légions qui se lèveront. C'est le dénombrement de la terrible armée qui se mettra aux ordres de la *grande idée*. Une armée de rêveurs, d'étudians, de philosophes! disiez-vous : eh bien! ce sont les plus terribles. Voici les kantistes, qui ne voudront pas plus entendre parler de piété dans le monde des faits que dans celui des idées; la main du kantiste frappe fort et à coup sûr, parce que son cœur n'est ému par aucun respect traditionnel. Voici le fichéen armé, qui méprise tous les dangers parce qu'ils n'existent point pour lui dans la réalité : il regarde le martyre même et la mort comme une pure apparence, ni la crainte ni l'intérêt ne pourront abattre le fanatisme de cette volonté; — mais les plus effrayans seront les philosophes de la nature. Ils seront plus implacables que les autres : la férocité des anciens combattans de la Germanie se réveillera dans leur cœur; pour détruire, ils se mettront en communication avec les pouvoirs originels de la terre, ils conjureront les forces cachées de la tradition, ils évoqueront celles du vieux panthéisme germanique. Autour d'eux se lèveront les vieilles divinités guerrières; elles essuieront de leurs yeux la poussière des siècles; Thor se dressera avec son marteau gigantesque... « Quand vous entendrez ce tumulte, soyez sur vos gardes, mes chers voisins de France, et ne vous mêlez pas de l'affaire que nous ferons chez nous en Allemagne : il pourrait vous en arriver mal. » On nous disait de même tout récemment que nous aurions dû nous tenir tranquilles, et que Sadowa ne nous regardait pas. Il y

a juste trente-cinq ans qu'un rêveur allemand nous donnait le même conseil.—Sans doute il faut tenir compte en tout cela de la fantaisie démesurée du poète et de ce qu'il appelait plus tard les *crâneries* de sa folle jeunesse. Il y a toujours en lui l'artiste de l'ironie qui se plaît à jeter l'épouvante au cœur des Philistins. Et cependant, n'en doutez pas, même sous ces jeux d'un style excessif et bruyant, sous ces sarcasmes lyriques et ces provocations turbulentes, quelque chose de sérieux se dégage dans la pensée du poète. Il se retrace avec complaisance l'histoire et la destinée d'une race.

Il semble que l'on assiste au réveil d'un titan. Le voici qui se lève et regarde autour de lui. Il a dormi longtemps; son sommeil séculaire a été livré à l'empire des puissances magiques qui l'ont garrotté, ce fils de la Terre, qui ont enchaîné la vigueur de ses membres, énervé sa pensée. Le charme est maintenant rompu; le titan sort enfin de ce monde artificiel; il respire à pleins poumons l'air vif de la réalité. Au sortir de ce long rêve et de ce long jeûne, il sent naître en lui des appétits démesurés, un désir furieux de jouir de la vie par tous ses sens à la fois; il s'attache avec une sorte de frénésie sensuelle à ce sol fécond, à cette terre, comme pour en exprimer tous les sucs et toute la substance; il veut étendre aussi loin que possible la prise de ses mains. En même temps sa robuste intelligence, revenue de la patrie des rêves, se tourne tout entière vers la poésie substantielle et florissante des choses, ou vers la science qui doit lui ouvrir les mystérieux trésors. Elle se met de nouveau en rapport avec les esprits élémentaires de la terre, des eaux et du feu; mais cette fois ce n'est plus avec des incantations et des formules magiques qu'elle opère, c'est avec le calcul et les chiffres : c'est cette magie nouvelle qui doit enchaîner à son service les agens de la nature et lui donner l'empire de la terre. Voilà bien le réveil du géant. D'immenses convoitises s'agitent dans son sein avec le sentiment obscur des forces que les siècles ont accumulées dans ses muscles et dans ses veines. Il en usera sans scrupule et sans mesure, si quelque dieu jaloux ne brise pas cette fois encore l'orgueil du titan.

J'ai tâché de dégager les deux types opposés du même peuple dans Mme de Staël et dans Henri Heine. Lequel de ces deux types aura raison devant l'histoire?

Il y a une vérité relative dans tous les deux. Oui, l'Allemagne de Mme de Staël a existé quelque part; elle a eu son temps, — aux jours anciens où les *lieder* florissaient, avant l'ère des canons Krupp. Il a dû y avoir jusqu'à la fin du XVIIIe siècle une Germanie qui ressemblait par quelques traits à celle-là : c'était l'Allemagne du sentiment. Je n'assurerais pas même qu'il fût impossible d'en

retrouver quelques traces dans les honnêtes populations du midi de l'Allemagne; son ombre peut subsister obscurément dans quelque coin de la Souabe ou de la Bavière, avec les regrets de l'autonomie perdue, des petites cours dispersées, des princes médiatisés, peut-être même des Gretchen disparues. Toutefois cette Allemagne tend de plus en plus à s'effacer; elle rentre dans les limbes du passé. Une autre lui succède, active, robuste, formidable : l'Allemagne de l'intelligence et de la force. C'est bien celle-là que Hegel appelait de tous ses vœux et dont il célébrait d'avance la venue dans ses apothéoses de la victoire. Certes c'est une race puissante qui se révèle à nous. Irons-nous jusqu'à dire avec Hegel que c'est une grande nation? Je ne puis m'y résoudre. Il me paraît que quelque chose lui manque pour cela. Il y faudrait joindre ce que Mme de Staël louait si fort dans cette race avec un à-propos contestable : l'instinct de la justice, la conscience du droit. Hegel et Heine n'ont omis que ce trait dans le dessin qu'ils ont tracé de la *grande idée*; il avait son importance pourtant.

La force! oui sans doute, c'est un élément de la grandeur d'un peuple. L'intelligence en est un autre; mais toute seule avec la force, elle ne suffit pas encore : elle multiplie la force à l'infini, elle n'en change pas l'essence, elle n'y ajoute rien dans l'ordre moral. C'est le sentiment du juste, c'est le respect du droit qui seul consacre le caractère d'un peuple, et met le dernier trait à sa grandeur.

E. Caro.

RÉCITS

DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

NESTORIUS

LA QUESTION DES DEUX NATURES

428-431

Il est de mode d'accuser le ve siècle et les deux siècles qui l'ont précédé et suivi d'avoir manqué de vie publique, et conséquemment de n'être pas dignes de l'histoire. Nous souscririons peut-être à la conséquence, si les prémisses étaient exactes, quoique après tout notre siècle n'ait guère le droit d'être dédaigneux pour les autres, et que le fameux *humani nihil a me alienum puto* soit la vraie devise de l'histoire. Le tout est de s'entendre sur ce qu'on veut appeler la vie publique. La plupart de ceux qui nous en parlent, au moins pour l'antiquité, ne la conçoivent qu'avec l'attirail de Rome républicaine : un forum tumultueux, un sénat en guerre perpétuelle avec le peuple, des tribuns en toge, des candidats accoutrés de blanc, des licteurs, des proscriptions, des exils, des assassinats commis jusque dans le forum. Eh bien! le ve siècle nous présente une partie de ce spectacle. On n'y dispute pas, il est vrai, sur les lois agraires ou sur la représaille des plébéiens contre les nobles; mais on s'y bat très ardemment pour construire l'édifice de la religion que nous professons, et qui, dans nos temps troublés, est le dernier asile de la civilisation; la brigue, la corruption, la violence,

s'y exercent non plus dans des compétitions de consuls ou de tribuns, mais dans des compétitions d'évêques; des tumultes populaires y répondent aux agitations des églises; il y a autant de forums que de grandes métropoles dans l'empire, et les conciles sont le sénat du temps. C'est toujours la vie publique avec ses ardeurs, ses vertus, ses crimes, quoique le but et la formule en soient changés. Il y a encore ceci à ajouter, que le résultat de ces dernières luttes est encore debout, puisqu'il constitue le fondement de nos croyances.

La vie publique, car ce mot serait un non-sens, s'il ne signifiait un concours de passions, de volontés, d'efforts vers un but déterminé, la vie publique existait donc au ve siècle, et l'on voit tout le monde y prendre part, empereurs et peuples, nobles et plébéiens, laïques et clercs. Retrancher de l'histoire de ce temps ce qui regarde les idées et les faits chrétiens, c'est véritablement en retrancher l'âme, et on ne l'a que trop fait à notre avis. Nous essaierons de la lui rendre dans une portion de nos récits, et nous nous occuperons d'abord de deux héros des guerres dogmatiques du ve siècle, Nestorius et Eutychès, dont tout le monde sait les noms et peu de gens connaissent les aventures. L'histoire, appliquée à cet ordre de faits, a l'avantage de s'appuyer sur des documens certains, tels que les procès-verbaux des assemblées ecclésiastiques, les lettres qui s'y rattachent et la polémique qui précède ou suit les débats. C'est là surtout qu'on peut étudier à fond les personnages et apprécier le mérite de leurs œuvres. Toutes ces pièces ont été recueillies et publiées dans la précieuse et immense collection intitulée *Actes des conciles*. Quelle nation se présente devant l'histoire avec des titres plus complets que ceux-là?

I.

Nestorius, — Eutychès, ces deux noms agitèrent le monde romain au ve siècle plus peut-être que ceux d'Alaric et d'Attila : Alaric et Attila ne menaçaient que la terre, les autres portaient leur menace jusqu'au ciel même, en ébranlant le christianisme dans son fondement principal, l'incarnation. Lorsque la vierge Marie mit au monde l'Homme-Dieu qui venait sauver le genre humain, engendra-t-elle l'homme ou le dieu? et, si elle engendra l'un et l'autre, dans quel rapport les deux natures divine et humaine coexistèrent-elles en la personne de Jésus, son fils? Telle est la question, formidable aux yeux de la foi, qui s'éleva tout à coup dans la première moitié du ve siècle et suscita une guerre dont Nestorius et Eutychès furent les drapeaux.

Le concile œcuménique de Nicée, qui en 325 posa la grande assise de l'édifice catholique en définissant le dogme de la Trinité et

en établissant par une décision sans appel la consubstantialité des trois personnes divines, ne s'appesantit point sur le dogme de l'incarnation. Il dit seulement, dans l'exposition de foi qui résuma ses travaux et que nous appelons son symbole, « que Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est descendu du ciel pour notre salut, qu'il s'est incarné et fait homme, qu'il a souffert, a été enseveli et est ressuscité le troisième jour. » C'était, sous une formule générale, la croyance traditionnelle de la plupart des églises; mais cette formule un peu vague couvrait bien des questions de détail que le concile de Nicée ne crut pas à propos de soulever. Content d'avoir achevé sa tâche, il laissait à ses successeurs le soin d'élaborer l'autre, qui ne présentait ni moins d'importance ni moins de difficulté.

Cette importance avait de bonne heure frappé les docteurs chrétiens, et l'église dans des conciles particuliers, mais nombreux, avait fixé deux termes à la liberté des hypothèses. Paul de Samosate au IIIe siècle, Photin au IVe, avaient enseigné que le fils de Marie était un pur homme illuminé par le Saint-Esprit. Cette doctrine détruisait la rédemption, qui a pour principe le sacrifice de Dieu lui-même s'offrant en holocauste pour notre rachat : elle n'était pas chrétienne et fut anathématisée par les conciles soit en Orient, soit en Occident. Au IVe siècle, Apollinaire de Laodicée, se plaçant à un point de vue diamétralement opposé, prétendit que Jésus-Christ était Dieu, mais non pas homme, le Verbe divin ayant pris dans le sein de Marie une chair créée d'autres élémens que ceux de la nature humaine, dont il n'avait que l'apparence. Cette doctrine ne détruisait pas moins que la première la réalité de la rédemption, puisqu'il fallait un homme en même temps qu'un Dieu pour racheter le crime d'Adam, et plusieurs conciles la condamnèrent comme hérétique. Ce furent les deux barrières posées par l'église aux limites où les doctrines cessaient d'être chrétiennes. Entre ces deux points extrêmes régnait l'opinion traditionnelle avec une grande latitude d'interprétation, puisque rien n'avait été défini des questions secondaires qui s'y trouvaient renfermées. Aussi voyait-on se produire, vers l'époque dont nous nous occupons, beaucoup d'opinions diverses soit dans l'enseignement des évêques à leur troupeau, soit dans la rédaction d'expositions de foi ou de symboles qui circulaient de main en main sous des noms pour la plupart respectés, et où l'on essayait de résoudre les questions qui tourmentaient les esprits. Il était évident pour des spectateurs attentifs que l'église chrétienne était dans un travail d'enfantement pareil à celui qu'elle avait éprouvé sous Constantin, et qui avait donné le concile de Nicée.

Tel était l'état des choses lorsque l'archevêque de Constantinople Sisinnius laissa vacant par sa mort ce premier des siéges de l'O-

rient. Sisinnius était un vieillard impotent, maladif, peu soucieux des affaires de son église, et qui n'avait rien préparé pour faciliter sa succession. Aussi le plus grand désarroi régna partout quand il eut fermé les yeux. Des divisions et des brigues se formèrent : un clergé corrompu, des prétendans corrupteurs, de l'or versé à pleines mains, des candidatures éhontées, firent présager aux gens de bien une élection plus honteuse encore. Théodose et sa sœur, qui participait toujours aux affaires, principalement quand un intérêt religieux se présentait, furent effrayés d'un résultat que tout leur annonçait certain, et ils songèrent à le prévenir en choisissant eux-mêmes un évêque ailleurs. C'était faire ce que nous appellerions dans le langage moderne un coup d'état, car l'élection épiscopale avait ses lois canoniques, ses règlemens et ses coutumes civiles. Tout fois ils se dirent qu'entre ces deux maux, avoir un mauvais évêque élu canoniquement ou un bon évêque nommé en dehors des règles, le dernier était encore préférable. Ils se rappelaient aussi que, dans une circonstance pareille, leur père Arcadius avait fait enlever d'Antioche Jean Chrysostome pour en faire son évêque, et involontairement ils tournèrent les yeux de ce côté. Antioche avait en ce moment même parmi ses simples prêtres un orateur dont tout le monde vantait l'éloquence, et qu'on venait entendre de toutes les parties de l'Orient; les deux souverains jetèrent leur dévolu sur lui, et Théodose lui demanda de se rendre le plus tôt possible dans la ville impériale pour y recevoir le siége épiscopal vacant. Ce prêtre, c'était Nestorius.

Nestorius était Syrien, de cette partie de la Syrie que l'Euphrate traverse et qui avait le singulier privilége de fournir à l'Orient un grand nombre d'hérésiarques, soit que l'aspect d'une nature sauvage et triste y portât l'esprit vers les rêveries de la contemplation, soit que le voisinage de l'Arabie, de la Chaldée et de la Perse y introduisît des idées qui influençaient et altéraient la foi chrétienne. Il avait pris naissance dans la petite ville de Germanicia, appelée plus correctement Césaréa Germanica en souvenir du grand Germanicus, qui avait gouverné la Syrie. Sa famille était obscure, et même d'assez bas étage pour que son adversaire Cyrille osât lui dire, par une de ces aménités théologiques dont la polémique du temps ne se faisait pas faute, qu'il sortait de la boue et que son origine était honteuse. Pour échapper aux misères d'une telle condition, Nestorius s'expatria de bonne heure, courut l'Orient, et vint se fixer à Antioche, où il se mit à étudier. Il fréquenta ces écoles fameuses appelées à donner au monde des rhéteurs païens ou des orateurs chrétiens, suivant que les disciples étaient ou non baptisés : Nestorius, baptisé dans son enfance, en sortit orateur chrétien. Il passait d'ailleurs pour un des produits les plus brillans de ce gymnase, qu'avait

dirigé Libanius et où Chrysostome était devenu un grand homme.

En quittant les bancs, il se retira dans le monastère d'Euprèpe, à quelques milles d'Antioche, pour y étudier en paix les ouvrages des pères et s'exercer à la pratique de la vie cénobitique : c'était le noviciat de ceux qui se destinaient à l'église et à la prédication; mais Nestorius n'aimait ni les mortifications, ni la pauvreté, dont il avait fait de bonne heure un trop rude apprentissage, et qu'il se hâta de rejeter loin de lui dès qu'il le put. Quant à l'exégèse des pères, elle le rebuta par son aridité : l'esprit facile, mais superficiel du néophyte ne se pliait pas aux travaux longs et sérieux; l'art oratoire était son génie, du moins tel qu'on le cultivait alors soit sur le forum des villes, soit dans l'enceinte des églises. Il possédait d'ailleurs une belle prestance, une voix pleine et sonore, et sa figure naturellement pâle et ascétique, son regard lumineux et profond, donnaient à toute sa personne quelque chose de ce qui constitue l'orateur dans tous les temps. Ces qualités extérieures déterminèrent sa vocation. Il prit en dédain l'étude solitaire et patiente, et ne se cacha pas pour le montrer. A propos de l'exégèse et de la science des canons, qui devenaient de plus en plus indispensables à mesure que la doctrine ou les conciles accumulaient leurs solutions, on entendit Nestorius dire plus d'une fois que, dans l'interprétation des livres saints, il ne faisait pas plus de cas des morts que des vivans. Les vivans s'en vengèrent bien, et les morts encore davantage. Un auteur du temps le peint en deux mots : « il avait assez d'éloquence et peu de jugement. »

Entré dans les ordres, il fut chargé par l'évêque d'Antioche des catéchèses ou instructions aux fidèles de son église, emploi qu'avait jadis occupé Chrysostome et où il avait gagné sa réputation : Nestorius y gagna la sienne. La foule se pressait à ses homélies, où l'indigence de l'argumentation se déguisait sous la cadence des phrases et l'appareil théâtral de la figure et de la voix. Au fond, il obtint un succès mérité dans ce genre d'éloquence sans contradiction, où l'orateur n'avait à compter qu'avec lui-même : sa vive imagination saisissait les choses avec promptitude et les rendait avec éclat; malheureusement ses succès lui apprirent à ne douter ni de sa parole, ni de son savoir. Il était donc pour l'Orient un orateur en renom lorsqu'il reçut la lettre de Théodose qui l'appelait au siége épiscopal de Constantinople; Nestorius accepta, mais en acceptant il crut de sa dignité de faire attendre la ville impériale et l'empereur. L'histoire nous dit qu'il mit trois mois pour se rendre d'Antioche à Constantinople en traversant l'Asie-Mineure, ce qui n'était assurément pas la route la plus courte : il n'était pas fâché qu'on lui supposât des hésitations. Dans ce voyage, il fit halte à Mopsueste, petite ville située sous le plateau occidental du Taurus;

j'insiste un peu sur ce séjour, parce qu'il eut une influence marquée dans la destinée du futur patriarche.

Mopsueste avait pour évêque un personnage alors célèbre, mais que l'histoire ne nous montre qu'à travers un demi-jour mystérieux; il se nommait Théodore, et était déjà avancé dans la vieillesse, aveugle ou presque aveugle. Au cœur le plus droit, le plus généreux, à une honnêteté devant laquelle ses ennemis même s'inclinaient, Théodore joignait un esprit original et un caractère indépendant. Ami constant des persécutés, il embrassait parfois à ce titre la cause d'idées repoussées par le plus grand nombre sans une raison suffisante; les opinions communes, les croyances vulgaires, le révoltaient instinctivement. Il avait, si j'ose ainsi parler, le tempérament de l'hérésie sans en avoir l'orgueil; la vanité de ses opinions lui manquait, et son besoin d'examen s'arrêtait toujours aux limites que lui traçaient un désir sincère de vérité et une foi fondée sur le savoir. Il était hardi cependant, et on était excusable de le juger tel; mais l'honnêteté de l'homme absolvait les hardiesses du théologien. Malgré des dissidences partielles de doctrines, les hommes les plus orthodoxes de l'Orient le respectaient et l'aimaient; Chrysostome avait conservé pour lui jusqu'à la mort une affection que Théodore lui-même lui rendait par un dévoûment presque religieux. L'évêque de Mopsueste connaissait de longue main Nestorius, originaire des contrées de l'Euphrate, et, le voyant élevé au premier siége de la chrétienté orientale, il lui parlait à cœur ouvert de ses propres opinions et du désir qu'il avait de les voir admises par les hommes distingués de l'épiscopat. Leur conversation roula sur le mystère de l'incarnation : nous ne savons pas ce qu'ils se dirent, mais la suite montra quel effet ses paroles avaient produit sur les voyageurs, car Nestorius n'était pas seul; il amenait d'Antioche avec lui quelques clercs attachés à sa personne, entre autres le prêtre Anastase, qu'il avait pris pour syncèle. On appelait de ce nom dans les premiers siècles de l'église le secrétaire d'un évêque, son conseiller obligé et le confident de ses doctrines en même temps que de ses actions. Le syncèle logeait au palais épiscopal pour que l'évêque eût toujours un surveillant à sa porte; quelques conciles voulurent même qu'il couchât dans sa chambre ou dans une chambre voisine, afin d'enlever tout prétexte aux calomnies ou aux soupçons qu'on pourrait élever contre lui.

L'intronisation du nouveau patriarche eut lieu le 10 avril 428 dans la grande basilique de Constantinople, en présence de l'empereur, de l'impératrice, du sénat et d'un peuple immense, curieux de l'entendre et de le voir. Il paya sa bienvenue par un discours d'apparat fort applaudi de la foule, mais qui ne laissa pas d'étonner la partie éclairée de son auditoire lorsque, s'adressant à l'empereur,

il s'écria : « Empereur, donne-moi une terre purgée d'hérétiques, et je te donnerai le ciel; combats avec moi l'impiété, et je te livrerai les Perses vaincus ! » Cette apostrophe hautaine parut assez étrange dans le nouvel arrivé pour que l'histoire nous en ait conservé les termes. Tels étaient ces parvenus de l'éloquence dans les hauts rangs de l'épiscopat : pour faire oublier leur subite fortune, ils repoussaient la main qui les avait élevés ; ils se posaient en maîtres pour ne point sembler valets, et en ingrats pour faire éclater leur indépendance. Chrysostome ne s'était pas assez garanti de ce travers de popularité, que justifièrent d'ailleurs la tyrannie d'Eutrope et les déportemens d'Eudoxie, et il persista dans ce rôle d'opposant jusqu'à sa mort : Nestorius n'avait pas l'étoffe d'un martyr; il fit sa paix dès le lendemain. Il hanta le palais, devint courtisan, rechercha les honneurs, le luxe, et se glissa rapidement dans la confiance de Théodose, qu'il feignit de prendre pour un grand théologien. Théodose de son côté crut comprendre quelque chose aux subtilités dont l'entretenait l'archevêque, et il se forma entre eux une sorte de compromis théologique. Nestorius plut aussi à l'impératrice Eudocie, à laquelle il rappelait en plus d'un point les rhéteurs et les sophistes qui avaient charmé son enfance; mais la sévère Pulchérie ne l'observait pas sans inquiétude, et elle attendit à le mieux connaître avant de l'aimer ou de le haïr.

L'apostrophe de Nestorius à l'empereur était l'annonce d'une persécution qu'il se proposait d'ouvrir immédiatement contre les communions hétérodoxes tolérées par ses prédécesseurs et par le grand Théodose lui-même dans la ville ou du moins dans la banlieue de Constantinople. Il commença par les ariens, qui possédaient en vertu d'un arrangement convenu entre Arcadius et le chef des Goths fédérés, Gaïnas, une chapelle, située hors des portes, où ils célébraient leurs offices et tenaient leurs assemblées. Nestorius la ferma de sa pleine autorité. Les ariens voulurent se défendre, on se battit, et les sectaires, chassés de leur temple, y mirent le feu. L'incendie, se propageant dans la ville, en brûla tout un quartier. Après les ariens, ce furent d'autres hérétiques contre lesquels l'archevêque entreprit la guerre ; il obtint à leur sujet de nouvelles lois de persécution ou le renouvellement des anciennes tombées en désuétude. L'exil, la confiscation, l'emprisonnement, la perte des droits civils, la surveillance inquisitoriale, furent appliqués à des communautés nombreuses que la loi semblait avoir oubliées depuis un demi-siècle. Les eunomiens, les valentiniens, les montanistes, les messaliens, les marcionites et d'autres encore furent enveloppés dans la proscription; il n'y eut pas jusqu'à la secte innocente des quartodécimans, dont tout le crime était de célébrer la pâque le quatorzième jour de la lune à l'instar des Juifs, qui ne fussent victimes

de la ferveur du nouveau patriarche. Les persécutés résistèrent; quelques-uns prirent les armes, et le sang coula dans plusieurs villes de l'Orient. Quel était le but de Nestorius en ranimant ces torches éteintes? Voulait-il gagner la faveur de Pulchérie, à qui les rigueurs religieuses ne déplaisaient pas, ou bien voulait-il faire voir au peuple de Constantinople que son pasteur était animé d'un zèle catholique que ses prédécesseurs ne connaissaient point? Ces deux raisons entrèrent vraisemblablement dans son calcul, qui pourtant ne réussit pas. On s'indigna du blâme jeté indirectement sur les anciens archevêques, et qui rejaillissait jusque sur Chrysostome. On s'étonna que, débarqué de la veille à Constantinople, et, suivant le proverbe grec reproduit par un contemporain, « connaissant à peine le goût de ses fontaines, » il eût déjà promené la guerre civile dans ses rues. Le peuple lui donna le surnom d'incendiaire, et beaucoup de chrétiens sincères le renièrent hautement. « Ce n'est point là l'esprit de la religion, disait à ce sujet l'historien Socrate; de pareils procédés ne font que la rendre haïssable. » Un écrivain dont on ne peut mettre en doute la catholicité, Cassien, donne de cette ardeur excessive une raison ironique. « Nestorius, dit-il, prenait les devans pour qu'il ne subsistât plus au monde d'autres hérésies que la sienne. » La sienne en effet éclata comme un coup de tonnerre avant que personne fût préparé à la recevoir.

II.

Un jour que le prêtre Anastase, son syncèle, qu'il avait chargé des catéchèses, faisait l'instruction au peuple en sa présence, il s'arrêta tout à coup comme pour donner à son auditoire un avertissement important. « Gardez-vous bien, dit-il, d'attribuer à la vierge Marie le titre de mère de Dieu, *théotocos*; Marie était une créature humaine, et le créateur n'a point pu naître de la créature. » A ces mots, qui contredisaient l'enseignement de l'église de Constantinople, il se fit une grande rumeur dans l'auditoire, à ce point que l'archevêque dut se lever pour défendre son catéchiste. « Anastase a raison, dit-il; il ne faut point appeler Marie mère de Dieu, *théotocos*; elle est seulement mère de l'homme, *anthropotocos*. » C'était une scène préparée entre lui et le syncèle, et les termes en avaient été convenus d'avance; mais les paroles prononcées par le patriarche achevèrent de soulever l'assemblée, qui se retira en tumulte. Pendant toute la soirée et les jours suivans, il ne fut question dans toute la ville que de l'aventure de l'église et des doctrines que prêchait le nouvel archevêque. Une grande émotion se manifestait non moins parmi les laïques que dans le clergé. On en parla beaucoup au palais impérial; les amis de Nestorius

s'inquiétèrent, ils lui firent sentir la nécessité de s'expliquer catégoriquement devant tout le peuple, afin d'éviter les malentendus et de bien déterminer sur quel terrain l'on marchait de part et d'autre. Nestorius promit de le faire, et, comme on approchait du 25 décembre, fête de la Nativité, il remit ses explications à ce grand jour : on ne pouvait effectivement en choisir un plus opportun pour parler sur le dogme de l'incarnation.

Le 25 décembre, toute la ville s'était portée à la basilique, sénateurs, prêtres et peuple. L'archevêque prêcha sur la Providence et les inénarrables desseins de Dieu concernant l'homme, œuvre de ses mains. Il rappela le crime de nos premiers parens, la condamnation dont ce crime avait frappé toute la race humaine, et la nécessité d'un rachat pour l'affranchir de la mort et du péché. Abordant alors le sujet direct de son discours, il s'écria : « J'ai été informé depuis peu que plusieurs d'entre vous désiraient savoir de moi s'il faut appeler la vierge Marie mère de Dieu ou mère de l'homme, *théotocos* ou *anthropotocos;* que ceux qui m'ont fait la demande veuillent maintenant écouter la réponse. Dire que le Verbe divin, seconde hypostase de la très sainte Trinité, a une mère, n'est-ce pas justifier la folie des païens, qui donnent des mères à leurs dieux? La chair ne peut engendrer que la chair, et Dieu, pur esprit, ne peut avoir été engendré par une femme; la créature d'ailleurs n'a pu enfanter le créateur. » A l'appui de sa thèse que Jésus, né de Marie, était un homme, il cita ce passage de saint Paul : « par un homme la mort, et par un homme la résurrection. » Il cita encore cet autre passage du même apôtre sur le Sauveur du monde : « sans père, sans mère, sans généalogie. » — « Venir nous avancer le contraire, ajouta Nestorius, c'est soutenir que saint Paul a menti. Non, Marie n'a point enfanté le Dieu par qui est venue la rédemption des hommes, et le Saint-Esprit n'a point créé le Verbe divin, hypostase comme lui de la Trinité. Marie a enfanté l'homme dans lequel le Verbe s'est incarné; elle a engendré l'instrument humain de notre salut. Le Verbe a pris chair dans un homme mortel; mais lui-même n'est point mort, et il a ressuscité celui dans lequel il s'est incarné. Jésus est cependant un Dieu pour moi, car il renferme Dieu. J'adore le vase pour ce qu'il contient, j'adore le vêtement pour ce qu'il recouvre, j'adore enfin ce qui m'apparaît au dehors à cause du Dieu caché que je n'en sépare pas. »

Tel est le résumé du discours de Nestorius tel qu'il le publia lui-même. On y trouve plus de subtilité que de profondeur. Au lieu de discuter le sens élevé du mystère de l'incarnation avec des idées nouvelles, il se borne à des oppositions de mots, à la perpétuelle antithèse du créateur qui ne peut naître de sa créature, de la chair qui ne peut enfanter l'esprit, du fini qui ne peut produire l'infini.

Si Nestorius, comme on le prétend, avait emprunté ses idées à Théodore de Mopsueste, ou il n'avait pas compris le savant théologien, ou il n'avait conservé de ses raisonnemens que la critique de mots faite pour les esprits vulgaires. Théodore sans doute avait d'autres raisons à donner pour attaquer l'interprétation commune du dogme de l'incarnation. Tel qu'on nous le peint, il avait dû s'élever à l'essence même du mystère et, si je puis ainsi parler, à sa philosophie, pour lui trouver une autre formule. Il avait dû aussi s'appuyer dans ses raisonnemens sur l'autorité des pères ou les inductions tirées des livres saints. Nestorius ignorait tout cela, et il ne choisit dans ce bagage que des choses capables de frapper les intelligences communes; on remarquera d'ailleurs qu'il restait chrétien au fond, car il reconnaissait dans Jésus le Verbe de Dieu, à la différence de Paul de Samosate, qui ne faisait du fils de Marie qu'un grand prophète. Dans la thèse de Nestorius néanmoins, la question importante était de fixer l'époque où le Verbe divin s'était incarné dans Jésus: puisque ce n'était pas au moment de sa conception ou de sa naissance, quelle période de sa vie choisissait-il? Il refusa longtemps de s'expliquer sur cette difficulté, et quand il l'eut fait un jour dans une discussion familière, poussé par la chaleur de la controverse, cette réponse le perdit.

Je l'ai dit : il y avait dans sa logomachie de quoi séduire des esprits vulgaires, et c'est ce qui arriva. L'auditoire de Nestorius fut partagé : les uns l'approuvèrent, les autres le condamnèrent. Il faut se reporter aux époques de profonde conviction religieuse pour comprendre quel trouble pouvaient jeter dans des intelligences chrétiennes des discours qui, à propos d'un mot, battaient en brèche toute une croyance traditionnelle. Tout le monde se mit à raisonner, à vouloir sonder dans les limites de son entendement le mystère le plus insondable de la foi chrétienne; on se disputa partout, dans l'église, dans les maisons, dans les rues. Quatre autres discours que le patriarche ajouta au premier pour l'expliquer, mais qui n'apportaient rien de nouveau en fait de raisonnemens, vinrent alimenter par intervalles l'incandescence des esprits. « Comme il arrive dans les combats de nuit, où chacun frappe au hasard et ne sait qui il blesse ni qui le blesse, ainsi, dit l'historien Socrate, témoin oculaire des événemens, chacun discutait au hasard, parlait tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, affirmait et niait presque en même temps les mêmes choses. » La dispute, vu l'effervescence orientale, ne se bornait pas toujours à des mots : on se battait, et le sang coulait.

Nestorius, qui n'aimait pas l'opposition, réprimandait parfois rudement ceux des fidèles qui concevaient des doutes sur ses idées. « Au fond, leur disait-il, cela ne devrait pas m'étonner, car ce

peuple-ci est très ignorant. On voit bien que ses pasteurs n'ont pas eu le loisir de l'instruire. » Ce trait méchant tombait sur les prédécesseurs de l'archevêque, et allait frapper directement Chrysostome. Le clergé métropolitain s'en émut, et, puisqu'on l'accusait si solennellement d'ignorance ou d'incurie, il crut de son devoir de répondre et d'opposer la doctrine traditionnelle de son église aux nouveautés que Nestorius venait y prêcher. C'était la guerre dans le sanctuaire même entre l'évêque et ses prêtres, guerre publique où l'on prenait les fidèles pour juges. Un prêtre nommé Proclus fut choisi par ses collègues pour être leur champion dans la lutte et planter en face du novateur le drapeau de la tradition.

Le choix était heureux. Enfant de l'église de Constantinople et pendant plusieurs années attaché à la personne de Chrysostome comme serviteur, Proclus était imbu de ses enseignemens; on voyait en lui une personnification vivante de cette tradition qu'il était chargé de défendre. Proclus ne connaissait et n'aimait au monde que son église; c'était pour lui la maison paternelle et la patrie : nommé évêque d'un diocèse de l'Orient, il n'eut pas le courage d'accepter, et voulut rester simple prêtre dans le lieu où il avait vécu près de Chrysostome. Le sort le récompensa de sa fidélité à ce grand homme : monté sur ce même trône épiscopal quelques années après les événemens que nous racontons, il eut l'insigne honneur d'aller réclamer à l'exil et de déposer de ses mains dans la sépulture des archevêques de Constantinople les restes de ce père vénéré.

Proclus choisit une des fêtes de la Vierge, on ne sait pas bien laquelle, pour prononcer son discours. Dès l'exorde, il qualifia Marie de mère de Dieu, et le discours tendait à prouver que ce titre était le seul qui lui convînt, parce qu'en effet c'était Dieu même qu'elle avait mis au monde. S'élevant alors aux plus grandes hauteurs de la théologie, il en descendait par une suite d'argumens à la proposition qu'il voulait démontrer. « Tous les hommes, dit-il, engagés au péché par la chute d'Adam, tombaient nécessairement sous sa condamnation et dans la mort, s'ils n'avaient été rachetés par une victime égale à la grandeur de leur dette. Aucun homme ne pouvait les racheter, puisqu'ils étaient tous coupables et avaient tous besoin d'un sauveur. Aucun ange ne le pouvait, parce qu'il n'eût point trouvé de victime convenable. Il fallait donc que Dieu se livrât à la mort pour nous racheter; mais Dieu demeurant seulement Dieu ne pouvait mourir. Il a fallu que Dieu se soit fait homme pour sauver les hommes, et qu'il devînt tout ensemble et notre victime, en donnant son sang et son corps à la mort, et notre pontife, pour pouvoir se présenter au père en notre faveur et lui offrir une victime aussi grande que lui-même. Le fils de Marie n'a été ni seule-

ment Dieu, ni seulement homme; il a été Emmanuel, Dieu et homme, sans aucune confusion, Dieu fait homme sans changement et sans altération de la nature humaine. — Soumettre Jésus-Christ au péché en disant qu'il est un pur homme, c'est être juif, et dire que le Christ et le Verbe divin sont deux, c'est mériter d'être divisé et séparé de Dieu même, car on établit par là une quaternité au lieu de la trinité que nous adorons. » Ce discours souleva les applaudissemens de l'auditoire, et il est resté fameux dans l'antiquité comme la manifestation la plus nette, la plus précise, qu'on eût encore sur le dogme de l'incarnation. Les églises étaient alors une lice ouverte aux débats religieux, où les orateurs répondaient aux orateurs, où l'on se contrariait, où l'on discutait, où les approbations et les murmures exprimaient les sentimens alternatifs du public. Lorsque Proclus eut fini, Nestorius se leva pour lui répondre, et les tachygraphes nous ont conservé sa réplique : elle ressemble à tout ce qu'il avait dit ailleurs. Il tâche toujours de montrer qu'on doit non pas dire que le Verbe soit né de la Vierge, ni qu'il soit mort, mais seulement qu'il était uni à celui qui est né et qui est mort; il ne peut souffrir non plus qu'on dise que Dieu se soit fait notre pontife : c'est manquer au respect dû à sa toute-puissance. Comme Proclus avait évidemment les sympathies de l'auditoire, il se défend de le combattre. « J'en dirais davantage, ajoute-t-il en terminant; mais je vois bien qu'on s'imagine que je veux entraver la liberté des autres et m'opposer à la doctrine des maîtres de l'église. » Plus tard, il se déclarait l'ennemi mortel de son adversaire, le traitant d'hérétique et de misérable.

Le clergé métropolitain avait fait sa protestation, les laïques firent la leur. Un jour qu'il prêchait sur les mêmes matières, un des assistans se leva et prononça ces mots d'une voix ferme : « ce que nous entendons là n'est que mensonge et blasphème: la vérité est que le même Verbe de Dieu engendré par le père de toute éternité a pris une seconde naissance selon la chair au sein d'une femme pour opérer notre rédemption. » Après ces mots, l'interrupteur sortit comme s'il eût voulu que ses oreilles ne fussent plus souillées par les blasphèmes de son évêque. Celui-ci, tout en fureur, le poursuivit d'injures pendant qu'il sortait, le traitant de brouillon, d'ignorant, de misérable : c'était un de ses termes favoris. L'interrupteur était un avocat de Constantinople bien connu pour s'occuper d'études exégétiques, et aussi pour la ferveur de son zèle orthodoxe; il se nommait Eusèbe. La lecture des pères et des canons ecclésiastiques l'occupait au moins autant que le droit civil qu'il était chargé d'expliquer devant les juges, et il portait en outre dans les contestations religieuses le même esprit de chicane et d'opiniâtreté qui le distinguait au barreau. C'était d'ailleurs un

homme honnête et probe. S'il nourrissait dans son âme l'ambition mondaine de changer d'état, il y réussit parfaitement en engageant une lutte publique contre l'archevêque; il se trouva en effet qu'une ville de Phrygie, émerveillée de son courage, le prit pour évêque à quelque temps de là. La ville se nommait Dorylée, et Eusèbe en était probablement originaire. Nous le verrons par la suite jouer un grand rôle dans les conciles sous son nouveau titre et son nouveau costume; mais le vieil homme ne sera pas changé, et Eusèbe portera toujours avec lui l'humeur et les habitudes de son ancienne profession.

Quelques jours après la scène de l'église, un placard fut affiché sur les murs de Constantinople portant en substance ceci : « au nom de la très sainte Trinité, nous conjurons ceux qui liront cet écrit de le porter à la connaissance des évêques, prêtres, diacres et laïques qui se trouvent dans cette ville, et de leur en donner copie pour la confusion de l'hérétique Nestorius, lequel est dans les sentimens d'un autre hérétique, Paul de Samosate, anathématisé il y a cent soixante ans. » Cet avertissement était suivi d'un parallèle des deux doctrines se composant d'extraits des discours du premier et des livres du second. Le placard se terminait ainsi : « anathème à qui sépare le fils de Dieu du fils de Marie! » Il causa une grande rumeur dans la ville; on se le passa de main en main, et on sut bientôt qu'il était de l'avocat Eusèbe, l'interrupteur de l'archevêque à Sainte-Sophie. Ce n'était pas moins que la mise en accusation formelle de Nestorius. Au fond, si l'attaque était justifiée au point de vue de la croyance commune, l'assimilation à Paul de Samosate n'était ni sincère ni vraie, et les gens de bonne foi, même les plus opposés à Nestorius, le jugèrent ainsi. « J'ai beaucoup lu les discours de Nestorius, écrivait à ce sujet l'historien contemporain Socrate, et je ne suis animé envers lui d'aucun sentiment de haine ou de simple inimitié; mais je n'admettrai jamais qu'on le compare à Paul de Samosate ou à Photin, qui prétendaient que le Christ n'était qu'un pur homme. Le seul mot de mère de Dieu effraie le premier comme un fantôme effraie un enfant : cela vient de son manque de savoir, car, se voyant naturellement disert, il a voulu paraître encore érudit lorsqu'il n'était au fond qu'un ignorant. Il n'avait jamais daigné lire les anciens commentateurs, se mettant bien loin au-dessus de tout le monde. S'il avait connu les livres saints, il aurait su que l'apôtre Jean a écrit dans son épître catholique que « tout esprit qui sépare Jésus de Dieu n'est pas de Dieu. » Si ces mots ne se trouvent pas dans certains exemplaires, c'est qu'ils en ont été retranchés par des hérétiques qui ne voulaient pas confesser l'unité des deux natures en Jésus-Christ. Voilà ce que

Nestorius aurait dû savoir. Il aurait dû savoir aussi, lui qui repousse le titre de mère de Dieu comme une nouveauté, que ce mot se trouve dans les anciens pères, particulièrement dans Origène et dans Eusèbe, qui nous dit à propos de Constantin que la mère de cet empereur, la très révérée Hélène, construisit sur la sainte caverne de Bethléem une basilique à la glorification de la vierge mère de Dieu. » Les appréciations étaient, comme on le voit, très diverses; mais les haines se prononçaient avec acharnement, et l'idée de mettre en accusation l'archevêque fit son chemin dans beaucoup de têtes. Lui cependant faisait face fièrement aux attaques : l'esprit de système l'avait rendu intolérant, la lutte le rendit cruel.

Réunissant autour de lui quelques évêques de passage à Constantinople, il en forma un conciliabule dont les décisions le couvrirent quand il voulait sévir contre tel ou tel de ses prêtres. Il en suspendit ou en chassa de cette façon les plus ardens, sans oser pourtant toucher à Proclus, que le respect public protégeait. Les prêtres qui ne voulaient pas baisser honteusement la tête sous ce rude bâton pastoral choisissaient des églises modestes et des chapelles où, loin de la surveillance de l'évêché, ils endoctrinaient les fidèles tout autrement que ne voulait l'évêque. Celui-ci, ayant découvert qu'un de ces rassemblemens avait lieu dans une petite église située près de la mer, obtint du préfet qu'on y envoyât des soldats pour châtier les séditieux. Les soldats vinrent, s'emparèrent des prêtres, et chassèrent les fidèles à coups d'épée. Cette expédition épiscopale ne fut guère du goût du peuple de Constantinople, qui criait pendant que les soldats frappaient : « Nous avons un empereur, nous n'avons pas un évêque! »

Le palais impérial n'était pas resté exempt des agitations qui troublaient la ville, et la paix s'en retirait peu à peu. Dans la partie réservée à l'empereur, à la cour, au gouvernement, Nestorius triomphait : nul n'aurait osé y soutenir Marie *théotocos*. Théodose était le premier nestorien de son empire. Après lui, chacun cherchait à l'être suivant sa mesure : les chambellans d'abord, comme plus attachés à l'empereur, puis les fonctionnaires et les ministres. L'ancien mendiant de Germanicia avait aussi sa cour, ses flatteurs, ses protégés. Le grand eunuque Chrysarète et le préfet du prétoire Antiochus s'honoraient d'être ses amis. Dans le nombre, il y en eut quelques-uns qui lui furent fidèles parce qu'ils partageaient sincèrement ses doctrines : un très haut personnage, le comte Irénée, que nous verrons jouer un rôle dans ces récits, quitta sa charge pour se faire évêque nestorien, et fut englobé dans la disgrâce de son maître. D'un autre côté du palais, dans le quartier des vierges-reines, la scène était toute différente : le nom de Nestorius n'y était prononcé qu'avec horreur, sa présence y était à peine souffrerte. On n'y voyait

que les membres dissidens du clergé métropolitain ou des évêques engagés dans la lutte contre l'hérésiarque. L'aversion de Pulchérie pour Nestorius était due en principe à un motif religieux (car la savante fille restait dévouée à la doctrine traditionnelle dont ses études lui démontraient la vérité); mais des ressentimens personnels étaient venus encore envenimer dans son cœur l'aversion du sectaire.

Nestorius s'était cru assez fort dans l'esprit de l'empereur pour lutter de front contre Augusta elle-même. Intrigant et indiscret, il n'avait pas manqué d'observer dans les relations de la famille impériale certaines choses qui lui donnaient prise sur elle. Il avait constaté d'abord que Théodose nourrissait une secrète jalousie contre cette sœur qui l'avait élevé, et avait fait fleurir son gouvernement alors qu'il n'était lui-même qu'un enfant. Ces services semblaient lui peser; la considération dont l'ancienne régente continuait à être entourée le gênait comme une diminution de la sienne, et il y avait assez de gens pour lui répéter que le peuple voulait un souverain et non le pupille d'une femme. Que Nestorius fût des premiers à se servir de ce honteux moyen pour annuler le pouvoir d'Augusta, la suite des faits ne laisse pas de doute à cet égard. Le patriarche avait aussi remarqué la préoccupation constante de Pulchérie pour Paulinus, l'ami de son frère et celui de l'impératrice. On y voyait l'indice d'une passion secrète que la chaste fille comprimait le plus qu'elle pouvait, mais qui éclatait néanmoins malgré elle. La malignité publique s'était sans doute exercée sur le sort de cette jeune femme, qui s'était jugée assez forte à l'âge où l'on ignore le monde pour s'engager sans regret dans la vie religieuse, et ce regret paraissait lui être venu, quoiqu'elle le combattît vaillamment. Si les chuchotemens de la malignité et les railleries des courtisans étaient parfois arrivés jusqu'à elle, elle les avait foulés aux pieds avec mépris : ces traits empoisonnés ne l'atteignaient pas. Nestorius osa s'en faire contre elle une arme de vengeance. Sous le masque d'un évêque qui réprimande une de ses subordonnées du cloître, il lui reprocha des sentimens qui n'étaient que trop visibles dans son cœur, l'avertissant que pour une épouse du Christ comme elle de tels sentimens la mettaient en état d'inceste vis-à-vis de son divin époux. La fière descendante du grand Théodose sut rappeler au respect de sa personne et de son nom le prêtre indiscret ou méchant qui osait lui tenir un tel langage. De ce jour, nous dit un historien, son aversion pour Nestorius se changea en une haine qui poursuivit celui-ci jusqu'à l'exil et à la mort. Ces faits, dont les contemporains ne disent pas un mot, mais que nous trouvons dans un compilateur grec du moyen âge, Suidas, ont été puisés par lui, suivant toute apparence, chez les auteurs nestoriens. Quoique les partis religieux, comme les partis politiques, soient ingénieux à

noircir dans le présent et à calomnier dans le passé ceux qui leur ont été contraires, il peut y avoir dans ce récit quelque chose d'exagéré, mais de vrai au fond. Quelque respect que mérite la mémoire de Pulchérie, dont la conduite est restée sans tache, son affection pour Paulinus n'en fut pas moins réelle, et la suite nous en fournira des indices plus assurés que les réprimandes de Nestorius.

III.

La nouvelle doctrine ne borna pas ses ravages à Constantinople. A mesure que Nestorius prononçait un discours, il le publiait et l'envoyait dans toutes les directions aux évêques, aux clergés, aux magistrats des villes, et partout éclataient les mêmes disputes et souvent des rixes où le sang coulait. Les monastères en reçurent aussi, et là se produisit un phénomène étrange. Ces solitaires, séquestrés du monde et habitués à se régler en tout sur la parole de leurs supérieurs ecclésiastiques, apprenant un beau jour qu'un archevêque de Constantinople refusait à la vierge Marie le titre de mère de Dieu, furent frappés d'une épouvante superstitieuse. Il leur sembla que le ciel se détraquait, qu'il n'y avait plus de rédemption, plus de Christ, plus de salut; plusieurs allèrent jusqu'à nier Dieu, d'autres devinrent fous. Les abbés de quelques couvens de la Haute-Égypte, effrayés d'un tel état de choses, se rendirent dans Alexandrie pour supplier leur patriarche de leur venir en aide et de redresser par l'autorité de ses instructions l'intelligence des moines, dévoyée de la droite raison. Le patriarche alors régnant (on peut se servir de ce mot à son sujet) était ce même Cyrille dont nous avons parlé dans un précédent récit à propos de la destruction de la colonie juive alexandrine et du meurtre d'Hypatie. Il promit à ces abbés de faire cesser le désordre. La fête de Pâques de l'année 429 était proche, et les évêques d'Alexandrie avaient coutume de publier à cette époque des encycliques pascales et d'autres instructions religieuses à l'usage de leur diocèse. Il promit de s'occuper en cette circonstance de l'état de ses monastères et des livres hérétiques qu'on y répandait; c'était d'ailleurs une occasion précieuse que ses moines lui offraient d'entrer dans un débat dont il suivait avec curiosité les péripéties, et d'y entrer comme forcé par ses devoirs d'évêque, afin de prémunir son troupeau contre la contagion du dehors. Ce fut aussi une grande joie pour Cyrille de trouver une excuse à son esprit batailleur, à son besoin de se mettre en scène, à son désir enfin d'assouvir les rancunes accumulées de son église.

Il existait premièrement entre les églises d'Alexandrie et d'Antioche une rivalité qui remontait presque au berceau du christia-

nisme. Douées d'avantages et de mérites différens, elles se jalousaient l'une l'autre, et chacune aspirait à la primauté dans la chrétienté orientale, le premier rang entre toutes appartenant d'un commun accord à l'église de Rome. Antioche faisait valoir en sa faveur sa double fondation apostolique par les deux princes de la prédication chrétienne, Pierre et Paul, son importance comme métropole ecclésiastique du vaste diocèse de Syrie, et aussi son rang dans l'ordre civil. Alexandrie opposait d'autres droits et d'autres prétentions aux prétentions et aux droits de sa rivale; c'étaient la gloire de ses écoles où s'était créée l'exégèse chrétienne, l'éminence de ses docteurs admirés du monde entier, enfin le rôle de ses patriarches, qui était toujours de trancher les questions de doctrine dans les grandes controverses religieuses. Le débat de primauté avait été, il est vrai, jugé en faveur d'Alexandrie par le concile de Nicée dans le classement qu'il avait fait des siéges épiscopaux; mais d'autres causes de jalousie avaient surgi, qui apportaient à l'ancienne rivalité un redoublement d'aigreur. L'église d'Antioche avait pris depuis un siècle un grand essor par ses écoles d'éloquence; les grands orateurs, les grands écrivains chrétiens, les Basile, les deux Grégoire, Chrysostome et enfin Nestorius sortaient des écoles syriennes. Cette province pouvait se vanter aux IVe et Ve siècles d'avoir fourni les évêques les plus célèbres et rempli de ses fils les siéges épiscopaux les plus brillans, tandis qu'il fallait aux Alexandrins pour se montrer des conciles œcuméniques ou la polémique des dogmes. Cette infériorité offusquait leur orgueil, et leur bonheur était de pouvoir incriminer comme hérétiques quelques doctrines professées par les évêques et les clergés de Syrie. On en avait eu la preuve lors de la persécution de Chrysostome.

En second lieu, on voyait régner entre le même patriarcat d'Alexandrie et celui de Constantinople une antipathie égale, sinon plus violente. Démembrement de l'évêché d'Héraclée en Thrace et la dernière venue des métropoles orientales, sans passé, sans autre illustration que celle des évêques étrangers qui venaient la gouverner, l'église de Constantinople avait néanmoins reçu du second concile œcuménique, tenu en 381, la primauté dont il dépouillait le siége d'Alexandrie. La raison de cette spoliation était toute politique. La nouvelle Rome, organisée à l'instar de son aînée avec un empereur, un sénat et une cour, avait réclamé, comme on devait s'y attendre, un établissement ecclésiastique analogue à celui de la Rome ancienne, c'est-à-dire la primauté religieuse dans l'empire oriental. Alexandrie s'était plainte amèrement, et ses plaintes avaient été soutenues et le furent longtemps par l'évêque de Rome, qui voulut rester fidèle à sa vieille amitié; mais le concile œcuménique agissait sous l'inspiration de l'empereur Théodose Ier, et la raison

d'état prévalut. Il en résulta des haines qui se perpétuèrent, et dont on remarquera souvent dans ces récits l'opiniâtreté et l'aigreur. Toutes les fois qu'un archevêque de Constantinople prêtait le flanc à des attaques, on était sûr d'y trouver la main d'un archevêque d'Alexandrie, et réciproquement dans le vocabulaire de Constantinople irritée le patriarche d'Alexandrie ne portait pas d'autre nom que celui de *l'Égyptien*, et ce mot disait tout.

Cyrille saisit donc avec empressement l'occasion de se mesurer avec son collègue, qui était doublement son adversaire comme archevêque de Constantinople et comme sorti de l'église d'Antioche, et il se promit bien de ne le lâcher, lorsqu'il aurait mis la main sur lui, qu'après l'avoir tué juridiquement; mais, comme il savait Nestorius fort bien en cour et patronné personnellement par l'empereur, il ne se hasarda qu'avec prudence. Sa tactique fut de paraître provoqué et poussé malgré lui dans la lice. Profitant de la plainte des archimandrites pour ouvrir le combat, il le fit par une instruction à ses moines sur le mystère de l'incarnation, instruction dans laquelle il les mettait en garde contre certains écrits hérétiques dont on infestait leurs couvens, et il citait des passages de Nestorius qu'il réfutait sans le nommer. Cette instruction avait pour titre : *Lettre aux solitaires*. Répandue en Orient avec la même profusion que les discours de Nestorius, elle tomba naturellement entre ses mains. Nestorius s'en offensa. « C'est là une attaque gratuite et que je n'ai point méritée, » dit-il à quelqu'un qui manda le propos à Cyrille. Celui-ci avait de quoi s'excuser, et dans une lettre demi-justificative, demi-agressive, il voulut s'expliquer avec son collègue et frère, disant qu'il n'avait eu à son égard nulle intention blessante, qu'il n'avait fait qu'obéir au strict devoir d'un pasteur qui cherche à garantir son troupeau contre des doctrines qu'il croit mauvaises. Il ajoutait cette phrase, remarquable sous sa plume : « ce n'est pas moi qui ai poussé les esprits simples et ignorans à s'occuper de matières inabordables au commun des hommes, où les yeux les plus perçans ne font qu'entrevoir la lumière, où les autres n'aperçoivent que ténèbres. »

Nestorius ne voulait point répondre à cette lettre; mais le prêtre d'Alexandrie qui la lui apporta le pressa tant au nom de la paix religieuse qu'il crut ne pouvoir s'en dispenser. La paix fut loin d'y gagner; Nestorius fut bref et hautain. « L'expérience fera voir, disait-il, quels fruits nous retirerons du scandale; pour moi, je conserve la patience et la charité fraternelle, quoique vous ne l'ayez point gardée envers moi, pour ne rien dire de plus. » La réponse était peu engageante pour un échange de lettres; mais les deux adversaires étaient face à face dans l'arène, et, une fois le fer croisé, ils ne se quittèrent plus des yeux.

La polémique devint générale et assez âcre du côté des nestoriens. Le chef dédaigna de réfuter de sa main la *Lettre aux solitaires;* il la fit combattre par un de ses prêtres nommé Photius, et assez amèrement. Lui-même, craignant que l'évêque de Rome, Célestin, ne fût prévenu par ses adversaires, prit les devans, et voici comment il lui exposa les affaires de Constantinople par une lettre jointe à l'envoi de ses discours. Cette lettre résume assez bien tous les moyens d'attaque de son parti contre le parti contraire. « Nous avons trouvé en cette ville, y est-il dit, une altération considérable de la vraie doctrine, dans quelques-uns du moins, et nous employons tous les jours pour la guérir la rigueur et la douceur. C'est une maladie qui rappelle celles d'Apollinaire et d'Arius. Ces gens réduisent l'incarnation du Seigneur à une espèce de confusion, disant que le Dieu s'est fait homme et a été édifié avec son temple et enseveli avec sa chair, comme s'il avait pris son origine de la Vierge mère du Christ, *christotocos,* et ils disent que la même chair n'est pas demeurée après la résurrection, mais qu'elle a passé dans la nature de la divinité. Ils ne craignent pas de nommer la Vierge *théotocos,* quoique les pères de Nicée aient dit seulement que Notre-Seigneur s'est incarné de la vierge Marie, sans parler des Écritures qui la nomment partout mère du Christ et non du Dieu-Verbe. Je crois que votre sainteté aura déjà su par la renommée les combats que nous avons soutenus à ce sujet, et qui n'ont pas été inutiles, car plusieurs se sont corrigés et ont appris de nous que l'enfant doit être consubstantiel à sa mère, qu'il n'y a aucun mélange du Dieu-Verbe avec l'homme, mais qu'il y a une union de la créature et de l'humanité du Seigneur jointe à Dieu et tirée de la Vierge par le Saint-Esprit. Que si quelqu'un emploie le mot de *théotocos* en vue de la nativité temporelle du fils de Dieu, nous disons que ce mot ne convient pas à Marie, car une vraie mère doit être de la même nature que ce qui est né d'elle. On peut néanmoins permettre l'emploi de ce terme en ce sens que le temple du Verbe, inséparable de lui, est tiré d'elle; mais qu'elle soit la mère du Verbe, cela ne se peut, car on n'enfante pas ce qui est plus ancien que soi. » Cette distinction est souvent reproduite par les nestoriens dans le cours de la discussion. Cyrille avait écrit : « Qu'il dise comme nous Marie *théotocos,* et je lui ouvre les bras en frère. » Nestorius finit en effet par le dire, mais en spécifiant bien qu'il entendait par là que Marie était mère de Dieu par cette raison que le Verbe divin s'était incarné dans celui qui était né de son sein, et non autrement. « Le corps de Jésus-Christ, ajoutait Nestorius, fut assurément le temple de la divinité; mais on ne peut attribuer à la divinité les propriétés de la chair, comme d'être né, d'avoir souffert, d'être mort, sans tomber dans les erreurs des païens ou dans celle d'Arius, qui faisait du fils de

Dieu une créature inférieure à son père. » Il ne voyait dans l'union de Dieu et de l'homme en la personne du fils de Marie qu'une union de volonté et de dignité, union purement morale, non réelle; aussi l'indiquait-il par un mot qui signifie connexion plutôt qu'union. La conséquence était qu'au lieu d'appeler Marie mère de Dieu ou mère de l'homme, il valait mieux l'appeler mère du Christ, *christotocos*, puisque le Christ renfermait en lui-même les deux natures du Dieu et de l'homme.

Ces argumens, devenus le thème des nestoriens, en étaient spécieux, et Cyrille ne manqua pas d'y répondre. Il le fit par une lettre très développée, restée fameuse dans l'antiquité sous la désignation de *deuxième Lettre* à Nestorius ou de *Tome*, attendu qu'elle formait un traité complet sur le mystère de l'incarnation; elle fut publiée au commencement du mois de février 430. On la considère comme le chef-d'œuvre de Cyrille, dont elle reproduit les qualités et les défauts. Le style en est sec et sans ornemens ni élégance, et l'écrivain y affecte la rigueur des démonstrations philosophiques; mais son argumentation serrée saisit le lecteur et l'entraîne, quoi qu'il en ait, à sa dernière conséquence. L'érudition la plus étendue, une connaissance non moins grande des pères que de l'Écriture, y viennent à l'appui de la thèse, et confirment par un second ordre d'autorité l'autorité du raisonnement. A partir de ce moment, la *deuxième Lettre* à Nestorius occupa le principal rang dans la controverse, et nous la verrons plus tard invoquée au sein des conciles comme un texte presque canonique.

Cyrille, dans cette lettre, comme dans ses autres écrits, se fait l'homme de la tradition. Il prend l'interprétation commune du mystère; il se l'approprie, il la soumet au raisonnement, il en fait un tout et une doctrine. Sa base est celle-ci : « il faut admettre dans le même Jésus-Christ les deux générations, — l'éternelle, par laquelle il procède de son père, — la temporelle, par laquelle il est né de sa mère. Quand nous disons qu'il a souffert et qu'il est ressuscité, nous ne disons pas que le Dieu-Verbe ait souffert en sa propre nature, car la Divinité est impassible; mais, le corps qui lui a été fait propre ayant souffert, nous disons qu'il a souffert lui-même; nous disons ainsi qu'il est mort. Le Verbe divin est immortel de sa nature; il est la vie même, mais son corps a souffert la mort pour nous, sa chair est ressuscitée, et on lui attribue en cela la mort et la résurrection. Nous ne disons pas que nous adorons l'homme avec le Verbe, de peur que le mot *avec* ne donne quelque idée de division; nous l'adorons comme une seule et même personne, parce que le corps du Verbe ne lui est pas étranger. C'est ainsi que les pères ont osé nommer la sainte Vierge mère de Dieu, non que la nature du Verbe ait pris d'elle le commencement de son être, mais parce

qu'en elle a été formé et animé le corps auquel s'est uni le Verbe divin, hypostase de la Trinité, ce qui fait dire qu'il est né selon la chair. — Le but de nos adversaires, dit encore Cyrille, est de confesser deux Christs et deux fils, l'un proprement homme, l'autre proprement Dieu, et de faire seulement une union de personnes : voilà l'essence de leur querelle... Ils nous calomnient en nous faisant dire que la divinité est née de Marie et qu'elle est morte; nous disons que le Verbe divin est né et mort suivant l'humanité qu'il a prise. » Telle est en résumé la doctrine de Cyrille, exposée surtout dans la lettre dont nous parlons.

L'archevêque de Constantinople, si rudement saisi par Cyrille, essaya de lui échapper par un coup perfide et qui devait le mettre pour toujours hors d'état de nuire. Il était arrivé tout récemment dans la ville impériale une troupe d'aventuriers égyptiens qui venaient porter plainte devant l'empereur contre des injustices et des violences exercées sur eux par leur patriarche; c'étaient des actes inouis de spoliation et de cruauté, des empiétemens de juridiction qui auraient paru fabuleux de la part de tout autre, mais que rendaient croyables le caractère et les procédés de gouvernement du pharaon d'Alexandrie. Les trois plus importans de ces Égyptiens se nommaient Chérémon, Victor et Sophronas, ce dernier serviteur d'un certain Flavien surnommé le banqueroutier. Il se trouvait même parmi eux un prêtre. Au fond, ces hommes-là n'étaient pas très honorables, et l'apocrisiaire ou nonce chargé des affaires de Cyrille à Constantinople donnait sur eux des renseignemens qui eussent fait reculer, au moins provisoirement, tout autre protecteur qui n'eût point eu un intérêt à s'en servir. Il les représentait comme des gens de mauvaises mœurs et de condition infime, des malfaiteurs, dont l'un avait tiré l'épée contre sa mère, l'autre s'appropriait, dans un hospice probablement, l'argent des pauvres et des aveugles; un autre avait commis des larcins de complicité avec une servante, un quatrième enfin avait diffamé son évêque : c'était probablement le prêtre. Voilà ce que disait l'apocrisiaire; mais la version de ces hommes était très différente, et ils savaient persuader ceux qui les entendaient. Nestorius n'hésita point à se faire leur patron; il les présentait aux magistrats, les recommandait à l'empereur, les recevait même à l'évêché, où il les montrait à tout venant. Là, comme on le pense bien, l'administration du patriarche tyran de l'Égypte, sa perfidie, ses méfaits de tout genre, étaient traités, comme dit Cyrille lui-même, avec des langues de fiel et de venin. L'empereur trouvait l'affaire assez grave pour que le patriarche d'Alexandrie fût appelé à Constantinople, contradictoirement avec eux, devant les juges séculiers. Nestorius opinait pour un tribunal ecclésiastique, parce qu'un des plaignans était prêtre, et que les

condamnations prononcées l'avaient été au for ecclésiastique. Dans ce dernier cas, la présidence devait lui appartenir de droit, et Nestorius n'était pas indulgent. Lorsque ces choses furent mandées à Cyrille au milieu des joies de son succès, il s'inquiéta pour lui-même. Il écrivit sans retard à l'empereur que, quels que fussent ces gens, indignes d'ailleurs de toute espèce d'intérêt, il récusait absolument Nestorius comme son ennemi personnel, mais qu'il acceptait d'avance le jugement des principaux évêques de l'Orient. C'était un embarras qui se présentait, et Théodose n'aimait pas les embarras; il hésita, consulta et laissa dormir l'affaire.

Cependant la querelle théologique suivait son cours. Cyrille fit parvenir à l'empereur un mémoire dans lequel il relevait des passages de Nestorius, sans l'accuser nominativement toutefois, et suppliait l'empereur de mettre fin aux scandales déchaînés sur l'église de Constantinople. Il en envoya un autre en même temps aux vierges-reines, c'est-à-dire à Pulchérie et à ses sœurs, mémoire très différent du premier quant à la forme, plein de citations savantes commentées par lui-même, et résumant ce qu'il fallait croire sur le dogme de l'incarnation. Ce second mémoire évidemment n'avait pas été composé dans le même sentiment que le premier, et laissait percer une plus grande estime pour la science théologique et l'orthodoxie des personnes auxquelles il s'adressait. Et pourquoi aussi les avoir séparés comme s'il existait une dissidence entre l'empereur et sa sœur? Qui l'avait dit à Cyrille? S'il l'ignorait, pourquoi agissait-il comme s'il eût voulu la faire naître? S'il le savait, était-ce le métier d'un prêtre d'espionner la famille de ses princes pour jeter la discorde entre eux? Voilà ce que dit Théodose en apprenant les deux envois de Cyrille, et dans sa colère il répétait à ceux qui l'entouraient que cet homme était un brouillon, un insolent, un méchant, qu'il le lui ferait bien sentir à lui-même. Nous verrons qu'en effet sa rancune fut tenace.

Nestorius triomphait donc au palais de Constantinople; il fut moins heureux à Rome près de l'évêque de la ville éternelle. Nous avons dit comment il avait profité de l'envoi de ses discours au pape Célestin pour lui expliquer à sa façon les luttes qu'il soutenait à Constantinople et les doctrines qu'il y voulait faire prévaloir; mais le pape Célestin, absorbé par les affaires d'Occident, n'avait eu le temps ni de répondre à la lettre ni d'examiner à fond une question si délicate. Il n'avait pris aucun parti, lorsqu'il reçut par le diacre Possidonius une lettre de Cyrille où le patriarche d'Alexandrie lui rendait compte à sa manière aussi de l'état de Constantinople, dont il faisait un tableau lamentable. « Les peuples, disait-il, ne s'y assemblent plus avec leur évêque, sinon quelques gens sans conséquence ou des flatteurs; presque tous les monastères et leurs

archimandrites et une partie du sénat ne fréquentent plus l'église, craignant de blesser la foi. Si je n'ai point encore rompu la communion avec ce collègue, c'est que je désirais connaître auparavant votre sentiment; daigne votre sainteté m'en instruire. » Il envoyait en même temps sa lettre aux solitaires et ses autres publications, auxquelles il avait joint des extraits des livres de Nestorius. L'évêque de Rome fut grandement inquiet à la lecture de cette lettre; il fit traduire en latin les pièces émanées des deux partis, et convoqua un concile d'évêques italiens pour conférer ensemble et arrêter la marche à suivre contre cette nouvelle hérésie. C'est tout ce que souhaitait Cyrille. Il allait susciter le plus redoutable des adversaires à son ennemi, et de plus il rentrait personnellement en grâce près de l'église romaine au moment où il venait de renouer entre cette église et la sienne l'ancienne alliance, rompue par sa faute et par celle de son prédécesseur Théophile depuis un quart de siècle.

L'alliance des églises d'Alexandrie et de Rome, fondée sur la conformité de doctrine et alimentée par de mutuels bons offices, est un fait de grande importance dans l'histoire ecclésiastique. Rome, plus occupée du gouvernement des choses que de la discussion des doctrines, acceptait volontiers les solutions dogmatiques qui venaient d'Alexandrie. Elle ouvrait aussi un port de refuge aux vaincus de cette église dans les grandes batailles théologiques dont l'Orient était le théâtre, témoin Athanase, qu'elle recueillit et releva, et le consubstantialisme, qu'elle garantit quand l'arianisme triomphait au-delà de la mer. Alexandrie la vit prendre sa défense avec chaleur quand ses prérogatives furent menacées; l'église romaine refusa toujours de reconnaître le canon du deuxième concile œcuménique, qui la dépouillait de la primauté orientale en faveur de l'église de Constantinople. Ces services et cette amitié, Alexandrie les payait de retour en facilitant à son alliée l'entrée dans toutes les affaires orientales, et, grâce à ce puissant appui, l'influence du siége de Rome avait grandi tellement en Orient qu'il menaçait d'étendre sa domination sur cette seconde moitié du monde chrétien, comme il l'avait fait pour la première. L'alliance consistait donc, de la part de Rome, à faire du patriarcat d'Alexandrie le premier de l'Orient, à la condition que lui-même s'abaisserait devant la souveraine suprématie de celui qui s'intitulait déjà l'archevêque universel.

La bonne entente des deux églises s'était trouvée compromise, il y avait alors vingt-quatre ou vingt-cinq ans, par suite du procès de Chrysostome. Indigné de la conduite de Théophile, qui avait été l'agent actif de la persécution et le véritable meurtrier de ce grand homme, le pape Innocent l'avait retranché de sa communion. Les

successeurs d'Innocent avaient maintenu l'excommunication contre Cyrille, qui refusait d'insérer aux diptyques le nom du martyr dont son oncle avait été le bourreau. Les choses restaient dans cet état et les liens de concorde étaient brisés lorsque Cyrille, voyant des troubles poindre çà et là autour de lui, regretta son isolement. Il le fit cesser un beau jour en rétablissant sur ses diptyques ce nom de Chrysostome pour lequel il avait montré tant d'horreur, et demandant à rentrer, en vertu de sa soumission, dans la communion de l'église romaine. Célestin, qui occupait déjà le siége de saint Pierre, reçut avec joie le patriarche repentant, et les deux églises se serrèrent de nouveau la main avec cette ardeur de cordialité qui signale le retour des amitiés rompues.

Cyrille d'ailleurs ne doutait point de son succès dans l'affaire de Nestorius; il savait d'avance que l'église romaine, église de la tradition avant tout, se rangerait de son côté, à lui qui se faisait le docteur de la tradition et avait pris l'offensive contre des nouveautés dangereuses. Il ne s'était point trompé; on l'accueillit bien, on l'encouragea dans son entreprise, à laquelle le pape voulut prendre part, et, comme preuve de son entière confiance, celui-ci le nomma son vicaire. Cyrille pouvait maintenant disputer d'influence avec Nestorius; si ce dernier avait pour lui l'empereur d'Orient, Cyrille avait le pape, et au besoin l'empereur d'Occident, qui soutiendrait l'église romaine dans une question où la foi catholique était engagée. Le combat n'était plus, comme au début, entre un théologien et un autre, entre un patriarche d'Alexandrie et un patriarche de Constantinople; le champ de la lutte s'était élargi avec le nombre et la qualité des lutteurs. Cyrille vicaire du pape et parlant à ce titre avait doublé sa force.

Il n'y avait pas un moment à perdre pour ouvrir la campagne, car l'hérésie se fortifiait à Constantinople, moitié par la compression, moitié par ce goût inné qui entraîne les hommes vers toutes les nouveautés. Cyrille fut chargé de dresser un formulaire de questions sur l'incarnation de Jésus-Christ, sorte d'ultimatum théologique auquel Nestorius serait sommé de souscrire sous peine de déposition. La signification lui en serait faite au nom du pape, premier évêque de la chrétienté, et au nom du patriarche d'Alexandrie, second évêque de l'Orient. Un délai serait fixé pour que l'accusé pût répondre, et en cas de refus sa déposition serait prononcée solennellement, et son excommunication au besoin. Tel fût le plan arrêté entre les deux évêques. Pour mettre à couvert sa responsabilité dans la rédaction du formulaire, Cyrille le soumit à un synode d'évêques égyptiens qui l'approuva. Il n'est pas constant que Célestin l'ait examiné lui-même ou l'ait fait examiner par son synode de prélats italiens; en tout cas, il avait donné pleins pouvoirs au

patriarche, qui ne manqua pas d'en user. C'était le bélier d'attaque avec lequel s'inaugurait la grande guerre. Ce compendium des principes sur l'incarnation, résumés en articles présentant en regard l'un de l'autre ce qu'il ne faut pas croire et ce qu'il faut croire, bien que rédigé par le plus habile théologien du siècle, était gros de tempêtes, et suscita bientôt dans l'église un déchirement presque égal à celui de l'hérésie qu'il était destiné à combattre. On vit même une moitié de la catholicité orientale l'anathématiser comme hérétique. C'est que Cyrille, pour éviter la pente qui conduisait à Paul de Samosate et à Photin par l'exagération de la nature humaine dans la personne du Christ, s'était jeté sur la pente opposée, qui conduisait à l'apollinarisme par l'exagération de sa nature divine. Il ne sut pas se tenir ferme entre les deux écueils, tant il est vrai, comme il l'écrivait lui-même à Nestorius quelques mois auparavant, que dans une question si délicate, si insondable même, « les intelligences les plus exercées ne font qu'entrevoir la lumière, tandis que tout est ténèbres et obscurité pour les autres. »

Le temps pressait, et, comme on pouvait tout craindre de l'appui de l'empereur et de la connivence de la cour, Célestin et son concile furent d'avis de frapper un coup prompt et décisif. Ils fixèrent à dix jours le délai dans lequel Nestorius serait sommé au nom du pape de rétracter sa doctrine, sous peine d'être déposé et excommunié; le patriarche, vicaire de l'évêque de Rome, fut en outre chargé de l'exécution. L'importance que ce titre et cette mission donnaient à Cyrille exalta son orgueil, déjà fort grand, comme on a vu, et le fit sortir de toutes les bornes. Un historien ecclésiastique nous dit qu'il prit une mitre semblable à celle que portaient les pontifes romains, et se fit donner le titre de juge universel, dont ses successeurs, les évêques d'Alexandrie, se targuèrent souvent après lui. Quoi qu'il en soit de la réalité de ce fait, mentionné pour la première fois dans un compilateur grec du XIVe siècle, il indiquerait du moins l'accroissement d'autorité ou de prétentions que cette alliance étroite avec Rome leur avait donné en Orient. Cyrille, réunissant en toute hâte son concile provincial, lui soumit une lettre qui serait adressée à Nestorius en son nom et au nom de tous les évêques d'Égypte comme troisième et dernière monition. Cette lettre contenait un exposé de doctrine conforme aux premières lettres de Cyrille, et se terminait par le formulaire dont nous avons parlé. Le formulaire se composait de douze propositions, séparées en autant d'articles, extraites pour la plupart des livres de Nestorius, et que celui-ci était sommé de rétracter formellement et par écrit; toutes étaient suivies d'un anathème, d'où leur vint le nom d'*anathématismes*. A la proposition hérétique était jointe la proposition orthodoxe qui la redressait, et que l'archevêque devait confesser.

Les anathématismes furent appelés aussi, dans l'usage commun, articles ou chapitres de Cyrille. Les choses ainsi réglées, le patriarche choisit quatre de ses évêques pour aller porter à Constantinople sa lettre synodale, ainsi qu'une autre de Célestin qui signifiait à Nestorius le délai de sa rétractation. Les envoyés se nommaient Théopempte, Daniel, Potamon et Comare. Outre les deux dépêches principales, ils en avaient d'autres du pape et de son vicaire pour le clergé et le peuple de Constantinople, pour les archimandrites des monastères; embarqués au port d'Alexandrie, ils cinglèrent en toute hâte vers la ville impériale.

IV.

Dans le temps même où s'organisait contre lui l'attaque combinée d'Alexandrie et de Rome, Nestorius ne s'était jamais senti plus tranquille. L'échec essuyé par Cyrille près de l'empereur le remplissait de confiance; il voyait son triomphe prochain et en jouissait sans modération. Son arrogance n'était surpassée que par celle de ses partisans, qui semblaient prendre à tâche de blesser en toutes choses les susceptibilités d'un public habitué à de tout autres enseignemens. Un certain Dorothée, évêque de Marcianopolis et ardent nestorien, poussa l'audace jusqu'à jeter l'anathème en pleine assemblée, et sous la présidence de Nestorius, sur quiconque dirait que Marie est mère de Dieu. Effrayé par une sortie si violente, l'auditoire s'enfuit avec de grands cris, comme si la damnation éternelle se fût mise à sa poursuite. Quelquefois c'était Nestorius lui-même qui provoquait le scandale. Un jour qu'il mettait les choses à l'extrême, un des assistans s'écria : « A la mer, l'archevêque! » Il faisait peser une main de plomb sur les couvens de Constantinople, où les moines, moins grossiers que dans ceux du désert, raisonnaient sur la foi, et voulaient avoir l'explication de ce qu'on leur enseignait. Quelques-uns de ces solitaires raisonneurs se présentèrent même devant lui à l'église avec leur abbé pour l'interroger sur des points obscurs de sa doctrine concernant la vierge mère de Dieu. « Passez à l'évêché, leur dit-il, vous aurez là toutes les explications que vous pouvez désirer. » Ils s'y rendirent le lendemain; mais au lieu de l'archevêque ils trouvèrent les exécuteurs de sa justice épiscopale, qui les enfermèrent dans un cachot en les chargeant de chaînes, et après les avoir flagellés les conduisirent au juge séculier comme des séditieux qui avaient insulté le patriarche dans son église. Le juge demanda des témoins, il ne s'en présenta aucun. Alors il renvoya les moines à leur pasteur. Celui-ci, désappointé, se donna pourtant l'atroce plaisir de les faire flageller de nouveau, et, pendant que le sang jaillissait sous les lanières plombées, il leur tenait ce

langage : « Voilà mon explication, elle est bien simple. Je crois, comme vous, que Marie peut être appelée *théotocos*, mais je le crois d'une autre façon que vous. » L'archimandrite qui accompagnait ces malheureux et avait été non moins indignement traité n'était pas un homme sans importance, quoique simple diacre. Il avait tout souffert sans réclamer ni menacer; mais le lendemain il se rendait au palais, obtenait une audience de l'empereur, et lui exposait les violences que lui et ses moines avaient subies de l'archevêque. « Ce n'est pas pour nous venger, ajoutait-il, Dieu le sait, que nous venons vous révéler ces choses, c'est afin que la foi demeure inébranlable. Il y a un remède aux désordres où l'on plonge de plus en plus l'église, mais un seul, prince très pieux, c'est que vous ordonniez dès maintenant la convocation d'un concile général, lequel décidera souverainement entre la vérité et l'erreur. » Ce mot de concile général parut à l'empereur un trait de lumière, et resta fixé dans son souvenir.

Tous les moines pourtant n'étaient pas aussi résignés que l'archimandrite Basile (c'était le nom de celui-ci), et ne courbaient pas la tête aussi passivement sous le bâton d'un pasteur qui se constituait à la fois offensé, juge et bourreau. La colère monta au cerveau de ces pauvres gens, ils ne purent plus souffrir l'archevêque. Une fois qu'il voulait entrer dans le chœur d'une de leurs églises pendant qu'on y célébrait l'office, l'un d'eux l'arrêta au passage : « Sortez, lui dit-il rudement, les hérétiques n'entrent point ici! » L'archevêque le livra aux juges séculiers, qui le firent fouetter dans tous les carrefours, un crieur public marchant devant lui, puis l'envoyèrent en exil. Si de tels procédés n'attiraient pas les consciences vers les opinions nouvelles, ils refroidissaient du moins le zèle des opposans, et le patriarche se vantait de convertir son peuple.

Cependant les événemens de Constantinople et la guerre commencée entre les deux patriarches agitaient les églises d'Orient, principalement celle d'Antioche, d'où Nestorius était sorti, et qui lui conservait beaucoup d'affection. Ce qui inquiétait surtout ses amis, c'était de le voir aux mains de Cyrille, dont on appréciait, comme il le fallait, l'opiniâtreté et l'audace, et les chefs de l'église d'Antioche se demandaient s'il n'entrait point dans les calculs de l'Égyptien de compromettre le patriarcat de Syrie tout entier dans la cause de l'un de ses enfans. Jean, qui gouvernait alors ce grand patriarcat, le plus vaste de tout l'Orient, écrivit en particulier Nestorius pour lui faire sentir qu'il avait tort, qu'il soutenait une cause insoutenable, que *théotocos* était non pas un terme nouveau, mais une expression dont beaucoup de pères s'étaient servis sans qu'on les eût jamais blâmés, que d'ailleurs ce n'était pour lui qu'une dispute de mots, car on ne doutait point, d'après de nombreux té-

moignages, qu'il ne pensât comme le corps entier des évêques. « N'insistez donc pas, ajoutait-il, sur une question si peu grave pour vous et qui trouble la paix de l'église, ne méprisez pas la conscience de tant de frères que vous blessez avec si peu de sujet; on est mauvais juge dans sa cause. Réunissez autour de vous quelques-uns de vos amis pour qu'ils vous conseillent en toute liberté non ce qui vous serait le plus agréable, mais ce qui leur paraîtrait le plus utile : ils trouveront bien moyen de vous tirer d'une affaire si fâcheuse. Le terme de dix jours que nous savons vous être prescrit par le pape est bien court assurément, mais il est encore assez long pour que la réflexion vous amène à employer un mot autorisé dans l'église et qui doit y rétablir la paix. »

Cette lettre toute paternelle toucha Nestorius; cependant il n'en suivit pas complétement les avis. Dans une réponse pleine de respect, il persista à récuser le mot de mère de Dieu comme apollinariste; mais il abandonna en même temps celui de mère de l'homme comme inclinant trop vers Paul de Samosate, et il proposa son moyen terme de *christotocos*, mère du Christ, sur lequel il avait déjà sondé l'opinion du pape. « Personne, disait-il, ne peut condamner cette expression, personne ne niant et ne pouvant nier que Marie ne soit la mère du Christ. Or, si le Christ, ainsi que je le professe, renferme les deux natures, sa mère est à la fois mère de Dieu et mère de l'homme, sans qu'on puisse, par l'exclusion de l'un ou de l'autre titre, paraître favoriser l'hérésie de Paul de Samosate ou celle d'Apollinaire. » Jean repoussa cette échappatoire comme avait fait Célestin. « Le mot de mère du Christ, répondit-il, ne se trouve point dans les pères, encore moins dans les Écritures, et ne semble créé que pour éviter la reconnaissance d'un terme traditionnel et sans danger. » Malgré l'obstination de Nestorius, il avait fait un pas, et Jean espérait bien l'emporter, lorsque l'arrivée des envoyés de Cyrille gâta tout.

Ils prirent terre à Constantinople un samedi, 6 décembre 430, et le lendemain ils se rendirent à Sainte-Sophie, où Nestorius assistait au sacrifice avec son clergé, la plupart des grands de l'empire et un public nombreux. Les quatre évêques entrèrent, et, pénétrant jusqu'à l'abside, où siégeait le patriarche, ils lui présentèrent la double sommation et les autres pièces qu'ils étaient chargés de lui remettre. Ce mandat solennel, ils avaient voulu l'accomplir en pleine église, devant tout le peuple assemblé. Nestorius connaissait déjà par les avis qu'il en avait reçus le contenu de ces documens, entre autres celui des deux sommations. Il prit le rouleau de la main des évêques et leur assigna rendez-vous pour le jour suivant à la maison épiscopale; ce n'était en effet ni le temps ni le lieu d'entrer dans des explications indispensables. Le lundi, quand les députés arrivèrent à

l'évêché, l'archevêque refusa de les voir et leur fit fermer les portes sans leur donner de réponse. La même scène se renouvela les jours suivans. Les députés ne firent aucune démonstration violente, soit qu'ils attendissent la fin du délai de dix jours pour procéder à la déposition, soit que l'empereur, ayant résolu de réunir un concile œcuménique, leur eût fait dire qu'il regarderait tout éclat désormais comme fâcheux et ne le souffrirait pas. Les évêques employèrent le loisir qu'on leur laissait à visiter les principaux opposans du clergé métropolitain et les archimandrites des couvens, publiant partout qu'ils avaient signifié à l'archevêque sa déposition, et qu'ils la prononceraient suivant les pouvoirs dont ils étaient porteurs, s'il ne se rétractait avant l'époque marquée. Tout le monde était dans l'attente.

Le samedi suivant 13 de décembre, huitième jour depuis l'arrivée des députés, Nestorius monta en chaire devant un auditoire immense, et fit un sermon sur la charité entre frères, sur la concorde entre fils de la même croyance; il était prêt, disait-il, à souffrir tout ce qu'honorablement on pouvait endurer pour maintenir la tranquillité dans l'église. « Pourquoi donc, s'écria-t-il ensuite, moi qui n'aime que la paix, suis-je assailli jusque dans le sanctuaire de ma basilique par un ennemi implacable? » Cet ennemi, il ne le nomme pas, mais il le désigne assez par ce mot : l'Égyptien. « Oui, continue-t-il avec emportement, l'Égyptien me jette le défi jusqu'au milieu de mes prêtres, jusqu'à la face de mon troupeau. Il répand la calomnie, il sème la discorde, et m'attaque avec des flèches d'or (l'accusant par là de distribuer de l'argent pour corrompre son clergé). L'union, la prospérité de cette église le blessent; ce spectacle lui arrache de cruels rugissemens; il le hait, car il a besoin de trouble, il a besoin de division pour dominer. L'Égyptien n'est-il pas l'éternel ennemi de Constantinople et d'Antioche? » Et il récapitule l'opposition faite par les évêques d'Alexandrie contre ceux d'Antioche. contre Mélétius et Flavien, contre Jean Chrysostome lui-même, tiré aussi de l'église d'Antioche et un de ses prédécesseurs dans la ville impériale. La dispute que l'Égyptien lui suscite est un fruit de sa noire jalousie. « On me fait un procès, dit-il, sur le seul mot de *théotocos*. Eh bien! ce mot, je suis prêt à le concéder pour l'amour de la paix; je l'admettrai à la condition qu'on ne voudra faire de moi ni un arien ni un apollinariste, un arien en me faisant rabaisser le Verbe divin jusqu'à n'être qu'une créature, un apollinariste en me forçant à nier l'humanité du fils de Marie. Il y a cependant une qualification qui couperait court à tous les malentendus et que je propose d'adopter, celle de mère du Christ; ce serait le remède à toutes nos discordes. » — « Oh! s'écria-t-il en terminant, que

l'Égyptien vienne lui-même ici, je ne le crains pas; qu'il vienne discuter avec moi en présence de l'empereur et des impératrices, et je saurai mettre à néant sa témérité. C'est la maladie des Égyptiens de porter le trouble en tous lieux; mais qu'ils sachent qu'on ne les redoute pas, et que leur violence ne s'étalera pas impunément dans cette cité illustre, protégée par la majesté des princes. »

Son discours fut bien accueilli. Il avait fait vibrer dans l'âme de ses auditeurs la corde sensible en leur montrant les évêques d'Alexandrie toujours acharnés contre ceux de Constantinople et d'Antioche, poursuivant contre eux le même but, — la domination universelle. — Toutefois on ne trouva pas assez nette et catégorique l'acceptation qu'il faisait du titre de mère de Dieu; on le supplia d'y ajouter quelque chose au nom de la paix, que les prétentions arrogantes du patriarche d'Égypte faisaient désirer par tout le monde. Condescendant à ce vœu, Nestorius prononça le lendemain dimanche quelques phrases complémentaires à son discours de la veille. « Oui, mes frères, dit-il en élevant la voix du marchepied de son trône, je reconnais que la vierge Marie est mère de Dieu et mère de l'homme. Elle est mère de Dieu parce que le temple de Dieu, qui est son fils Jésus, a été uni avec la Divinité. On peut donc, à mon avis, lui attribuer légitimement le titre de *théotocos*. » Au fond, il y eût eu beaucoup de choses à dire sur son explication, et sa concession était effectivement moins complète qu'elle ne le paraissait. Toutefois l'auditoire s'en contenta, et des applaudissemens unanimes firent retentir la basilique. Les uns crurent que le patriarche revenait à la foi traditionnelle de son église, et lui en furent reconnaissans. Les autres lui surent gré d'avoir étouffé la guerre dans son germe, puisque Cyrille lui avait écrit dans sa première lettre ces paroles significatives : « confessez que Marie est mère de Dieu, et tout dissentiment cesse entre nous; je vous ouvrirai les bras en frère. »

Tout paraissait fini, puisque les deux déclarations de Nestorius, surtout la seconde, avaient été prises par les fidèles de Constantinople comme une rétractation suffisante et que les envoyés d'Égypte ne donnaient pas signe de vie, lorsque le patriarche eut la malencontreuse idée de se remettre en scène. Il le fit de la façon la plus désavantageuse pour lui-même, car, si sa parole brillante imposait aux auditeurs et savait couvrir la faiblesse de son argumentation, celle-ci se démasquait et se mettait à nu dans ses écrits. Il voulut réfuter les douze articles que Cyrille lui signifiait comme le critérium de la foi catholique sur l'incarnation, et, retournant la thèse contre son adversaire, il entreprit de montrer que ce prétendu critérium de la foi catholique n'était qu'un amas d'hérésies. Avec cette grande confiance en lui-même qui le caractérisait, il composa douze

contre-anathématismes opposés aux anathématismes de Cyrille et détruisant, proposition par proposition, ceux qui avaient été lancés contre lui; puis il distribua cet ouvrage à ses amis et à ses ennemis. Mais quand on considère que Cyrille, ce prince des théologiens, n'avait pas pu dresser douze articles sur l'incarnation sans encourir, de la part d'autres théologiens orthodoxes comme lui, le reproche d'hérésie, que n'advint-il pas à Nestorius, chez qui la théologie était le moindre des mérites! Ses contre-anathématismes fourmillaient d'erreurs, et ses amis mêmes furent contraints de l'abandonner.

L'incendie éteint se ralluma de nouveau, et de tous côtés on demanda un concile général. C'était le seul remède à une situation que le plus intéressé envenimait comme à plaisir. Nestorius lui-même le demanda un des premiers; il comptait y triompher infailliblement sans toutes ces concessions qu'on lui arrachait au nom de la paix. Déjà même il entrevoyait avec satisfaction des luttes oratoires où son éloquence se déploierait dans tout son éclat; il retrouverait là d'ailleurs, pensait-il, ses anciens amis syriens qui l'avaient tant acclamé dans les basiliques d'Antioche, et lui avaient conservé leurs sympathies. Ce n'était pas moins pour lui que la complète défaite, la déposition de Cyrille, la perte de son influence, son excommunication peut-être. Une seule chose le tourmentait, c'est que Cyrille n'essayât de se dérober à la lutte, et en mandant au pape Célestin que l'empereur avait enfin consenti à la convocation d'un concile, il ajoutait avec une singulière simplicité : « Surtout que l'évêque d'Alexandrie ne manque pas de venir y chercher la condamnation qui l'attend. » Il tenait le même langage à ses amis. « Dans le concile que nous espérons avoir, écrivait-il au patriarche Jean, nous réglerons toutes choses sans scandale et avec union. Vous devez vous étonner moins que personne de la présomption de l'Égyptien dont vous avez tant d'exemples; bientôt, s'il plaît à Dieu, on louera notre conduite, et le succès la couronnera. » Le pape n'augurait pas ainsi de l'avenir, et, comme il n'avait en vue que le repos de l'église, il eût souhaité que l'orthodoxie triomphât par des voies plus pacifiques. Quant à Cyrille, il se montra mécontent de cette conclusion, qui déjouait ses savantes manœuvres et l'obligeait à recommencer la campagne.

Enfin parut la lettre sacrée (c'était le style de la chancellerie romaine) qui convoquait l'assemblée des évêques de l'univers chrétien pour la Pentecôte de l'année suivante dans la ville d'Éphèse. Elle était écrite, suivant l'usage, au nom des deux empereurs, car, la souveraineté impériale étant indivisible comme le peuple, dont elle était censée une délégation, les deux empereurs n'étaient que deux parties de la même unité, et les actes importans du gouvernement leur étaient communs comme les lois. Telle était la théorie

du pouvoir d'après la constitution de l'empire. Il y avait dans ce cas particulier une autre raison encore pour que la convocation émanât des deux chefs du monde romain, c'est qu'elle l'embrassait tout entier, l'Occident comme l'Orient. La lettre était adressée par ampliation au métropolitain de chaque province. Elle portait en substance :

« Que, l'intérêt de la religion et celui de la république étant connexes, l'ordre ne pouvait être troublé dans l'une en même temps qu'il ne le fût dans l'autre, car les divisions de l'église dégénéraient aisément en discordes et séditions dans l'état;

« Qu'il appartenait aux princes de veiller également à ce que les hommes placés dans les hauts rangs de l'église fussent exempts de toute faute ou souillure, la dignité du sacerdoce étant nécessaire au maintien de la vraie religion;

« Que, vu les querelles et les divisions qui travaillaient en ce moment l'église et agitaient le pays, les empereurs avaient jugé indispensable de réunir les évêques de tout l'empire en concile, quelque répugnance qu'ils pussent avoir à les fatiguer;

« Qu'en conséquence les métropolitains, dès que la prochaine fête de Pâques serait passée, auraient soin de se rendre à Éphèse pour le jour de la Pentecôte, et d'amener avec eux le nombre d'évêques qu'ils jugeraient convenable, de telle sorte qu'il en restât assez pour les affaires de la province et qu'il en vînt assez pour le concile.

« Nous ne doutons pas, disaient les empereurs en terminant, que chacun ne se mette en mesure d'obtempérer; ceux qui manqueraient à ce devoir n'auraient d'excuses ni devant Dieu ni devant nous. »

Nestorius n'était point nommé dans la lettre, Cyrille non plus; mais la mention des troubles survenus dans l'église s'appliquait évidemment à tous les deux, et celle de la dignité épiscopale qui devait être à l'abri de toute souillure ne pouvait regarder que Cyrille, sa conduite dans Alexandrie, le procès que Sophronas et les autres étaient venus lui intenter à Constantinople.

Des instructions administratives remises au fonctionnaire qui devait représenter Théodose au concile, le comte Candidien, complétaient la lettre sacrée. Elles portaient qu'on ne laissât point tenir d'assemblées particulières, le résultat de ces assemblées étant toujours de créer des divisions et des schismes, — qu'on eût soin de n'ouvrir la session qu'avec un nombre d'évêques suffisant pour que chaque province eût sa représentation nécessaire, — qu'une fois la session ouverte aucun membre ne pût s'absenter ni retourner chez lui sous peine d'être ramené de force à l'assemblée; ce soin regardait les magistrats. Les officiers civils devaient veiller à la stricte observation de ces règles et assisteraient aux débats, sauf quand il s'agirait de discussions dogmatiques, les laïques n'étant là que pour

la discipline et le maintien du bon ordre. J'insiste sur ces dispositions pour faire voir ce qu'était le règlement d'un concile œcuménique; j'y insiste aussi parce que nous verrons dans la suite qu'elles furent violées pour la plupart.

Les empereurs enfin s'expliquaient sur le choix qu'ils faisaient de la ville d'Éphèse pour siége de la future assemblée. « Éphèse, disaient-ils, était située dans une contrée fertile et florissante, d'un accès facile par terre et par mer, et où on trouverait en abondance tout ce que réclament les commodités de la vie, soit par la production du sol, soit par l'importation du dehors. Les évêques réunis pourraient donc y vaquer sans entraves aux devoirs de leur mission et la conduire à bonne fin. » C'étaient là sans doute d'excellentes raisons; mais il y en avait de meilleures encore qui devaient engager les empereurs et leur conseiller Nestorius à choisir toute autre ville plutôt qu'Éphèse, s'ils avaient réfléchi un seul instant à la nature des débats qui allaient occuper l'assemblée.

Les lettres de convocation furent dépêchées à tous les métropolitains des deux côtés de la mer; mais les Occidentaux, retenus par les désastres de la guerre barbare, ne se trouvèrent point à l'appel. Le pape s'excusa sur la nécessité de sa présence au milieu du danger de ses peuples, et aussi par cette raison qu'aucun évêque de Rome n'avait encore assisté personnellement à un concile œcuménique; mais il annonça qu'il y enverrait des légats. L'Afrique, en proie à l'invasion des Vandales, s'abstint comme l'Italie et la Gaule; seulement l'évêque de Carthage se fit représenter par un de ses diacres. Théodose avait voulu qu'Augustin d'Hippone fût appelé, quoique n'étant pas métropolitain, à cause de la célébrité de son nom; la lettre arriva lorsqu'Augustin était déjà mort. Il résulta de cette abstention en masse de l'Occident que l'assemblée d'Éphèse, destinée à être universelle, fut presque exclusivement une assemblée orientale.

Un hasard singulier nous a conservé l'ampliation adressée à Cyrille, et à laquelle était jointe une lettre particulière de l'empereur, lettre de menaces et de reproches, qui prouvait que les colères du fils d'Arcadius étaient tenaces, ou que Nestorius avait nourri soigneusement celles-ci. Il y revenait sur l'inconvenance commise par le patriarche d'Alexandrie en envoyant deux mémoires séparés, l'un à lui, l'autre à sa sœur Pulchérie; cette affaire lui tenait toujours au cœur parce qu'elle blessait son orgueil théologique et sa prétention à gouverner seul. Rien de plus amer, de plus hautain, de plus humiliant, que cette lettre d'un prince au second patriarche de son empire. Il lui prodigue les termes de brouillon et de fourbe qui cherche à régner par la division, d'homme superbe et violent qui ne connaît que la force et les entreprises criminelles pour faire

triompher ses opinions, comme si c'était ainsi qu'on sert la vérité, d'usurpateur des pouvoirs publics qui s'arroge ce droit de décider qui est le domaine de tous, comme si la vraie doctrine avait plus à gagner aux emportemens de l'audace qu'à la raison calme et au respect des règles; « mais, ajoute l'empereur, la tranquillité de l'église nous est chère, sois-en bien sûr, et sache bien aussi que c'est à toi que nous attribuons les perturbations qui nous affligent. »

Il continue en ces termes : « Comment nous étonnerions-nous de te voir accaparer pour toi seul ce qui appartient au corps entier des évêques, quand tu portes ton humeur inquiète et ton insolente curiosité jusque dans la demeure de tes souverains, pour tâcher d'y semer la discorde entre un frère et une sœur? Si tu n'avais pas cru qu'il existât entre eux quelque dissentiment qui pouvait être envenimé, ou si tu n'eusses pas conçu l'espoir d'en faire naître, pourquoi, je te le demande, aurais-tu écrit séparément d'un côté à nous et à notre très religieuse compagne l'impératrice Eudocie, de l'autre à notre très pieuse sœur Pulchérie Augusta, dont on sait le zèle ardent pour la foi? Que si par hasard quelque mésintelligence avait existé entre nous, si nous avions été aigris les uns contre les autres, comme tu le supposais, quelle réprobation n'encourrait pas celui qui, éloigné de nous par un si grand intervalle de pays, serait venu scruter indiscrètement des choses qui ne le regardent pas? Que si au contraire rien de pareil n'existe, est-ce le fait d'un prêtre de se faire agent de discordes domestiques? L'indice de cet esprit turbulent, de ce zèle coupable qui t'anime, nous le retrouvons dans tes efforts pour brouiller l'église, de même que tu voulais brouiller le palais de tes princes; diviser est en effet ta plus chère ambition, et tu y places ton orgueil.

« Maintenant ne te dissimule pas que tes manœuvres échoueront, que l'église et l'empire resteront unis, le Christ, notre Sauveur, aidant, et notre autorité ne cessant point d'agir pour la paix. Apprends que nous te pardonnons afin que tu n'ailles pas prétendre, vu les reproches particuliers que tu mérites de nous, que l'on te persécute à cause des livres où tu crois défendre la vérité. Ces livres, je laisse au concile le soin de les juger; mais je ferai exécuter strictement ce qu'il aura résolu. Tu feras sagement de ton côté en te soumettant à ce jugement, si tu ne veux y être contraint, et en te rendant au concile dans le délai fixé par la lettre de convocation. Ce sera le moyen de regagner ma faveur et de prouver que les actes acerbes et inconsidérés par lesquels tu as voulu soutenir ton opinion n'étaient pas le fruit d'une animosité personnelle. Montre-nous que de ton plein gré tu es décidé à te soumettre à la loi, et pense que, s'il en était autrement, je ne le souffrirais pas. »

On voit par ces derniers mots, rapprochés de la lettre de Nestorius au pape, que Théodose considérait Cyrille comme un accusé qui aurait à répondre non-seulement de ses doctrines, mais de ses actes récens et de cette manie de tout faire, de tout juger, de lancer enfin de son autorité privée sur ses collègues les évêques des dépositions et des excommunications dont le droit appartient aux assemblées. On y trouve encore une allusion aux accusations de Sophronas et des autres plaignans égyptiens.

L'empereur n'était pas le seul à porter ce dur jugement sur Cyrille; les amis mêmes du patriarche, ses prêtres les plus affectionnés, appréhendaient le rôle qu'il allait jouer dans les événemens du concile. Un saint homme qui l'aimait beaucoup, qui était célèbre alors par sa droiture de cœur et par l'élévation de son esprit, Isidore de Péluse, lui écrivait à ce sujet : « La prévention ne voit clair qu'à moitié, et l'aversion est aveugle, évite-les; examine toutes choses des yeux de la justice avant de condamner autrui. On te reproche de vouloir venger tes inimitiés particulières plutôt que les maux de l'église. J'entends répéter de tous côtés : « Cyrille est neveu de Théophile; il imite la conduite de son oncle, le persécuteur acharné de Chrysostome, et cherche comme lui sa gloire dans les disputes... » — « Je te conjure donc, comme ton père par l'âge et ton fils par la dignité, d'assoupir les divisions et les querelles, et de ne pas reporter sur le corps immortel de l'église la peine des injures qu'ont pu te faire des hommes mortels. » Dans la prévision des tempêtes qu'il redoutait, cet homme de paix écrivit également à l'empereur, le suppliant d'assister en personne au concile, « où sa présence empêcherait qu'une assemblée d'évêques ne devînt, par le déchaînement des passions ardentes, un objet de risée pour les païens. » Théodose ne put le faire, et la prophétie s'accomplit.

Cyrille, avant de partir, voulut, en qualité de vicaire du pape, le consulter sur la conduite à tenir envers Nestorius, si l'hérésiarque, confessant son erreur, demandait pardon au concile. Son avis à lui était qu'il ne fallait faire aucun cas d'une rétractation forcée, et considérer Nestorius comme condamné, puisqu'il n'avait pas satisfait dans le délai de dix jours à la sommation qui lui avait été signifiée à Constantinople. Célestin repoussa ce conseil. « Dieu accepte toujours la pénitence des pécheurs, quelque tardive qu'elle soit, » répondit-il à son vicaire; mais l'occasion de pardonner ne se présenta pas.

AMÉDÉE THIERRY.

DES

FORMES DE GOUVERNEMENT

DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE

III.

LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES (1).

I. *Les Libertés populaires*, par M. Charles Périn. — II. *De la nécessité d'une seconde chambre*, par M. A. Join-Lambert. — III. *L'Opinion publique et les Gouvernemens*, par M. de La Cidre. — IV. *Propositions constitutionnelles*, par M. *** (1871). — V. *La France nouvelle*, par Prevost-Paradol. — VI. Lieber, *Civil liberty and self-government*.

La république est la forme de gouvernement où la nation intervient de la façon la plus complète dans la direction des affaires publiques, car elle nomme les dépositaires de l'autorité suprême, ceux qui exercent le pouvoir législatif et exécutif, et elle ne leur délègue qu'un mandat à court terme. C'est donc la nation qui détermine la marche à suivre et qui décide ainsi de ses destinées. Pour qu'un semblable régime donne de bons résultats et permette à un pays de vivre et de grandir, il faut que le peuple, de qui tous les pouvoirs émanent par la voie d'élections souvent renouvelées, soit capable de faire de bons choix, et, pour qu'il puisse faire de bons choix, il faut qu'il ait une certaine habitude de suivre les affaires publiques, et assez de lumières, non pour se faire une opinion sur les différentes questions politiques, mais au moins pour se

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet et du 1er août 1871.

rendre compte en gros de la direction qu'il faut prendre, et pour discerner quels sont les hommes les mieux faits pour marcher dans ce sens avec sagesse et dans l'intérêt bien entendu de leurs commettans. Évidemment ce n'est qu'à cette condition que la république peut donner à un pays la sécurité, la prospérité, la grandeur.

Or le peuple français possède-t-il les aptitudes que nous venons d'indiquer? Même à l'époque, hélas! trop courte, où il a pu choisir librement une chambre investie de toutes les prérogatives parlementaires, il était soumis dans tous les actes de sa vie publique et privée à une tutelle administrative si omnipotente et si universelle, qu'il n'a guère pu se préparer à la tâche difficile de se gouverner lui-même. D'autre part, des différens pouvoirs qui se sont succédé en France, aucun n'a compris qu'il fallait, à tout prix et à bref délai, répandre dans toutes les classes les connaissances qui sont indispensables à un peuple auquel on n'a pas craint d'accorder le périlleux droit de nommer aux plus hautes fonctions de l'état, ou qu'il fallait au moins lui donner ce degré élémentaire d'instruction que même des rois absolus avaient cru devoir accorder à leurs sujets, dans un pays voisin. — Ainsi peu de lumière et nulle habitude du *self-government* chez le peuple, beaucoup d'appréhensions et d'idées rétrogrades chez le parti conservateur, des traditions de despotisme et de violence chez le parti républicain, enfin une dangereuse hostilité de classes, voilà certes des élémens qui ne rendent pas facile l'établissement d'une république stable en France.

D'un autre côté, le rétablissement d'une monarchie durable offre, semble-t-il, de plus grandes difficultés encore. La proclamer serait aisé. Il suffirait probablement d'un vote de la chambre ou d'un coup d'état appuyé par l'armée; mais combien de temps une monarchie ainsi restaurée pourrait-elle résister aux intrigues des bonapartistes disposant d'une partie de la presse et abusant de la crédulité des campagnes pour leur faire regretter l'âge d'or de l'empire, aux exigences du clergé réclamant une expédition à Rome et des lois théocratiques, aux républicains agitant les villes et les ateliers au moyen de la question sociale, et se servant sans relâche de cette arme d'opposition, presque irrésistible, que leur offrirait le désir si général de la revanche contre l'Allemagne? Un souverain qui voudrait résister aux impatiences belliqueuses, aux illusions de la vanité nationale qu'on soulèverait contre lui pendant le temps nécessaire à la France pour se refaire, serait perdu; il tomberait sous le poids de l'impopularité. Le renversement de la république conduirait ainsi à une nouvelle guerre extérieure, avec la perspective d'une révolution sociale au moindre échec, comme en 1870. L'en-

chaînement des situations est si manifeste qu'on peut difficilement comprendre quel serait le prétendant qui oserait assumer la responsabilité d'une pareille aventure. La France est donc tenue de conserver la république, sous peine de s'exposer à des crises et à des catastrophes plus terribles encore que celles qu'elle vient de traverser. Il y a plus, toutes les puissances qui désirent le maintien de la paix, ne fût-ce que pendant quelques années, doivent souhaiter qu'il ne soit pas fait en France de tentative de restauration monarchique. Il est donc de l'intérêt du peuple français et de l'Europe tout entière que l'on puisse trouver le moyen de donner dans ce pays au régime républicain l'esprit de suite et de sagesse dont il a besoin pour durer. Si la France parvenait à implanter chez elle des institutions libres dans le genre de celles qui assurent aux États-Unis une si étonnante prospérité, ce serait une revanche glorieuse, sûre, à laquelle l'humanité applaudirait, qui donnerait au peuple français en Europe une puissance, une influence plus grandes et plus bienfaisantes surtout que celles qu'il a eues sous Louis XIV et sous Napoléon Ier.

I.

Le premier point à examiner concerne la base même de l'édifice politique, la source actuelle de tous les pouvoirs, le suffrage universel. Quand on a appelé au scrutin tous les Français sans distinction, sans condition, sans préparation, on a commis une faute dont on subit aujourd'hui les désastreuses conséquences, et que regrettent surtout, assure-t-on, ceux qui en ont été les auteurs. C'est le suffrage universel qui, malgré les résistances des gens éclairés, prévoyans et moraux, a porté au trône l'homme qui avait fait les expéditions de Strasbourg et de Boulogne, et qui devait faire avec le même laisser-aller et le même aveuglement les deux guerres non moins insensées du Mexique et du Rhin.

On est épouvanté quand on songe de quel abîme de préjugés, de superstitions, d'animosités, de ténèbres, doit sortir le verdict qui périodiquement décide des destinées d'un grand pays comme la France. Il paraît qu'aujourd'hui une partie des radicaux voudraient restreindre le suffrage, tandis que les conservateurs tiennent à le garder tel qu'il est. Erreur de tactique des deux côtés! Le suffrage universel est l'arme naturelle de la démocratie, et tôt ou tard il se tournera contre le parti conservateur, qui croit pouvoir compter maintenant sur lui. L'histoire de toutes les démocraties prouve que les masses finissent toujours par se servir de leur vote pour frapper les riches au profit de ceux qui ne le sont pas.

Voyons d'abord la question de droit. — Les uns prétendent que voter est un droit naturel, et que nul par conséquent ne peut en être privé. Les autres soutiennent que c'est un mandat que quelques-uns doivent exercer dans l'intérêt de tous. Ce n'est ni l'un ni l'autre. Ce n'est pas un mandat, car à coup sûr les foules privées du suffrage n'ont pas donné aux électeurs privilégiés la mission de voter pour elles. Le mandataire doit exécuter scrupuleusement la volonté du mandant; or, est-ce que dans les pays à suffrage restreint ceux qui ont le droit de voter doivent obéir aux injonctions de ceux qui ne votent pas et qu'on a écartés du scrutin pour cause d'incapacité? Le capable devrait alors suivre les ordres de l'incapable, ce qui est absurde. Évidemment, le suffrage n'est donc pas un mandat. Est-ce un droit naturel? Mais à qui faut-il reconnaître ce droit? A tous ceux qui ont un visage humain? En ce cas, pourquoi le refusez-vous aux femmes, aux enfans, aux aliénés, aux criminels? Parce qu'ils sont indignes ou incapables d'exercer leur droit, répondez-vous. — Je l'admets et j'en conclus que, si l'incapacité est un motif d'exclusion, la capacité est le titre d'admission au suffrage.

Écartons dès maintenant ce terme de droit naturel qui peut égarer. Il n'y a pas deux sortes de droits : des droits naturels et des droits non naturels. Tout ce qui est conforme à la justice, à l'ordre général, tout ce qui favorise la marche de l'humanité et de chaque homme vers la perfection relative à laquelle ils sont appelés, constitue le droit. Tout droit est donc naturel en ce sens qu'il est conforme à la nature des choses, à cet ordre général qui préside à l'univers, et que les hommes doivent découvrir d'abord et ensuite respecter. Il est naturel et de droit que chacun dirige ses propres affaires, parce que nul mieux que lui ne veillerait à ses intérêts. Cependant, si un individu manque de raison et gaspille follement ce qu'il possède, on le met en interdit, parce qu'il nuit trop à lui-même et aussi à la société dont il fait partie. De même il est naturel, il est de droit, il est désirable que tout homme prenne part à la direction des affaires publiques, parce que son intérêt y est engagé; mais il faut qu'il puisse le faire sans se nuire et sans compromettre la sécurité de la société dont il est membre, sinon il est naturel, il est de droit, il est nécessaire qu'il soit privé du suffrage, dans son intérêt et dans celui des autres. La capacité, celle tout au moins qui consiste à discerner où est le véritable intérêt, voilà manifestement l'unique titre au droit de voter.

La république ne repose pas plus que toute autre forme de gouvernement sur la vertu, car, si Montesquieu avait raison en ce point, elle serait la plus vaine des chimères. La vertu est nécessaire par-

tout, elle est l'honneur, la force des civilisations spiritualistes; mais elle est une trop rare exception pour qu'on puisse en faire la base des institutions humaines. Le gouvernement démocratique est moins exigeant; il veut seulement que le peuple soit assez éclairé pour discerner son véritable intérêt. Ce gouvernement repose donc sur l'égoïsme bien entendu dans le sens complet du mot. S'il devait compter sur l'esprit de sacrifice, il ne durerait pas un jour. L'abnégation, le sacrifice est ce qui fait les héros et les saints. La foule même peut s'y élever dans un moment d'exaltation patriotique ou religieuse; mais cette vertu exceptionnelle ne peut devenir le ressort de la vie de tous les jours.

Le propre d'un bon gouvernement est de procurer la sécurité nécessaire pour que chacun puisse agir, satisfaire à ses besoins, user librement de ses facultés dans les limites qu'impose le respect du droit d'autrui. Un semblable gouvernement fait régner l'ordre et la justice, garantit les droits du travail et la propriété légitime issue du travail. Or toutes ces choses sont dans l'intérêt du plus grand nombre. Il suffit donc que la masse du peuple aperçoive le rapport qui existe entre ces choses et son intérêt bien entendu pour qu'il accorde son appui à un bon gouvernement, et dès lors le régime démocratique peut se soutenir. Cependant, si le peuple est assez peu éclairé pour ne pas voir ce rapport, s'il s'imagine améliorer son sort par la violence et la spoliation, ou s'il est disposé à écouter ceux qui lui promettent le bonheur sous l'égide du despotisme théocratique ou militaire, alors accorder à tous le droit de voter, c'est creuser le tombeau de la liberté. Elle succombera au sein de l'anarchie et peut-être au milieu d'épouvantables désastres. Jamais on ne fera admettre que la faculté de perdre la patrie par des votes insensés et d'empirer ainsi le sort des travailleurs, sur qui retombe toujours le plus durement le contre-coup des malheurs publics, soit un droit naturel.

« Toutes les combinaisons de la machine politique, a dit très justement M. Guizot, doivent tendre, d'une part, à extraire de la société tout ce qu'elle possède de raison, de justice, de vérité, pour les appliquer à son gouvernement, — de l'autre à provoquer les progrès de la société dans la raison, la justice, la vérité, et à faire incessamment passer les progrès de la société dans son gouvernement. » Il est certaines règles de justice, de bonne administration, de prévoyance, qu'un pays est tenu d'observer pour se maintenir et prospérer. Ceux-là seuls qui sont en état de discerner ces règles doivent être appelés à gouverner ou à élire ceux qui gouvernent. Mirabeau a dit : La raison est le souverain du monde. — A voir comment les affaires publiques sont généralement conduites, on ne s'en

douterait guère. Ce qu'il fallait dire, c'est que la raison doit être l'unique souverain. C'est à ceux qui ont assez de raison pour comprendre le rapport qui existe entre la bonne direction de la chose publique et leur intérêt, et pour ne pas se laisser égarer par ceux qui cherchent à les tromper, c'est à ceux-là et pas à d'autres que revient le droit de suffrage.

Seulement il importe beaucoup d'admettre au scrutin le plus d'électeurs qu'on peut sans exposer l'état à un péril. C'est d'abord parce que la minorité qui jouit du suffrage fait presque toujours des lois tout en sa faveur, ou du moins ne défend pas les intérêts des classes exclues du vote, comme celles-ci le feraient elles-mêmes; c'est ensuite parce qu'il n'y a point de meilleure éducation politique que de prendre part à l'agitation électorale et au vote. Le suffrage universel est donc le but vers lequel il faut marcher. Il faut s'efforcer, dans l'intérêt de la justice, de répandre la capacité politique, et, à mesure qu'elle se répand, augmenter le nombre des électeurs; mais il ne faudrait jamais oublier que l'instruction universelle doit toujours précéder le suffrage universel.

Comme mesure pratique, M. Prevost-Paradol proposait le vote par bulletin autographe écrit sur la table même du scrutin, selon l'ancien usage, avec des précautions efficaces pour assurer le secret du vote. Il faut en effet que l'électeur soit au moins assez éclairé pour discerner sans secours étranger le nom de son élu et le sens de son vote, afin qu'il ne devienne point, par son excessive ignorance, l'aveugle instrument du pouvoir ou des partis. Nul ne disconviendra que, si la chose était à refaire, tel devrait être tout au moins le tempérament du suffrage universel en France; mais aujourd'hui est-il temps encore de revenir sur ce qui a été fait? Les conservateurs ne le voudraient pas; les radicaux ne l'oseraient pas. Nul parti n'aimerait à encourir l'impopularité qui résulterait pour lui d'une atteinte au suffrage universel, et il ne s'exposerait pas volontiers à ce qu'on lui dise : Vous craignez donc le verdict du peuple? D'ailleurs il paraîtrait dur d'enlever le droit de voter aux classes inférieures, notamment aux habitans des campagnes, au moment où ils ont donné si largement à la patrie leur sang et leurs épargnes.

Mais, s'il est malheureusement trop tard pour exclure les ignorans des comices, il faut se hâter de faire disparaître l'ignorance. La production de la richesse et la guerre, puisque, hélas! il faut parler de cette chose horrible, exigent également aujourd'hui de la science et de l'instruction à tous les degrés de l'échelle, depuis le chef d'industrie jusqu'au plus humble artisan, depuis le général commandant les armées jusqu'au simple soldat. Le pays où toutes

les découvertes scientifiques et les connaissances élémentaires seront le plus répandues ne peut manquer à la longue de l'emporter sur les autres. Les événemens d'hier viennent de révéler tout ce qui manquait à la France sous ce rapport, et les conséquences désastreuses de cette infériorité sont sous nos yeux. Il faut en toute hâte la faire cesser, sinon l'affermissement des institutions libres est impossible.

De grandes défaites ont été pour plus d'un pays le commencement de la régénération. C'est après avoir été vaincue par Frédéric II que Marie-Thérèse organisa l'enseignement en Autriche et réforma l'administration. C'est après Iéna que Stein a transformé les conditions sociales en Prusse, que Scharnhorst y a introduit cette organisation de l'armée, G. de Humboldt celle de l'instruction publique, dont on a pu apprécier les résultats. Après la guerre de Crimée, la Russie abolissait le servage, immense révolution sociale, et couvrait son territoire de chemins de fer, grand progrès économique et stratégique. Les États-Unis, pendant le temps même qu'ils soutenaient une guerre civile qui leur coûtait 35 milliards de francs, doublaient la somme qu'ils consacraient à l'instruction, et depuis ils l'ont doublée encore, de façon que les anciens états libres consacrent aujourd'hui à ce service 250 millions de francs. A ce compte, la France devrait y affecter au moins 350 millions.

Au lieu de cela, elle vient de diminuer le budget de l'instruction, de taxer le papier, d'augmenter le prix du transport des lettres et des marchandises, qui établit entre les hommes l'échange des idées et des produits, source de toute civilisation. Ce n'est pas en enlevant un million à l'enseignement, déjà si misérablement doté, en faisant encore quelques pauvres économies sur les autres services publics, en accablant toutes les transactions de taxes nouvelles, que la France pourra marcher de pair avec les grands pays, où on ne recule devant aucun sacrifice pour favoriser les progrès de la science, la diffusion des lumières, l'activité des échanges et des communications. Après d'aussi désastreux événemens, il faut de profondes réformes. Il ne s'agit de rien moins que d'une rénovation sociale et politique, dont la première condition est de répandre partout l'instruction. Napoléon Ier a cru perdre la Prusse en l'obligeant à ne maintenir que 40,000 hommes sous les armes; il a posé le fondement de ses futurs accroissemens. Que la France se soumette momentanément à une condition à peu près semblable, — qu'elle ait l'énergie d'enlever quelques millions à une marine qui, les États-Unis l'ont bien compris, ne peut se maintenir au niveau des inventions nouvelles, — à une armée dont il faut refondre toute l'organisation, et que ces millions, en partie du moins, on les donne

à l'enseignement. On ne peut trop se pénétrer de cette vérité, que la science est la source de toute prospérité économique et de toute puissance militaire, de même que l'enseignement populaire est la base de toute démocratie raisonnable et la condition de toute république viable. Il faut donc doter largement ces services, dût-on même enlever quelque chose aux corps de ballet ou aux vaisseaux cuirassés. Ne pouvant restreindre le suffrage universel, il faut au moins l'éclairer.

Une autre question se rattache encore à celle du suffrage, c'est celle de la représentation des minorités. Elle a vivement occupé l'Angleterre pendant ces dernières années, et différentes réformes ont déjà été introduites et appliquées. En France, ce problème n'a pas encore eu le privilége d'attirer l'attention publique, quoique plusieurs publicistes en aient signalé l'importance (1). Le système de votation généralement en usage sur le continent aboutit à ce regrettable résultat, que les minorités ne sont point représentées en raison de leur force numérique; il arrive même que la majorité, qui dans le parlement dispose du gouvernement, représente non la majorité, mais la minorité des électeurs. C'est ce qui a eu lieu par exemple en Belgique aux dernières élections. Le nombre total des voix obtenues par les candidats libéraux était plus grand que celui réuni par les candidats cléricaux, et cependant ceux-ci avaient un plus grand nombre de leurs candidats élus. Ce résultat, tout à fait en opposition avec l'essence du régime représentatif, très dangereux pour la stabilité des institutions parlementaires, pourrait se produire en France, avec le scrutin de liste par département, d'une façon bien plus grave encore. Supposez que l'un des partis nomme un peu plus de la moitié des députés dans des élections très disputées et à de fort petites majorités, et que dans les colléges électoraux où il est battu il n'ait presque pas de voix; dans ce cas, le parti vaincu sera en minorité dans la chambre, quoiqu'il ait eu pour lui la grande majorité des électeurs. En effet, il a eu d'une part presque l'unanimité et de l'autre presque la moitié des voix, donc au total un peu moins des trois quarts. Le parti qui n'en aura obtenu qu'un peu plus du quart désignera le ministère et constituera le gouvernement. Un mode d'élection qui rend possible un résultat aussi monstrueux n'est-il point par cela même condamné à disparaître? Plus un collége électoral est étendu, plus la minorité est sacrifiée. Faites de toute la France un seul collége électoral, et la moitié des électeurs plus un nommera tous les

(1) Voyez notamment une étude sur cette question par M. Ambr.-Vitet dans la *Revue* du 15 mai 1870.

réprésentans, l'autre moitié moins un n'en aura pas un seul. Pour arriver à une équitable représentation des minorités, les Anglais ont proposé différens systèmes dont deux sont appliqués déjà. C'est une preuve remarquable de l'amour du progrès qui anime l'Angleterre contemporaine que de voir une idée toute nouvelle, préconisée par quelques écrivains de l'école radicale, passer si promptement dans les lois et dans la pratique uniquement parce qu'elle paraît juste.

Le premier moyen employé pour représenter la minorité est celui du *vote cumulatif*. Voici en quoi il consiste : chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de candidats à élire, et il peut « accumuler » tous ses suffrages en faveur d'un seul d'entre eux. Supposez trois candidats à élire : dans le système français, la majorité les nommera tous les trois, et la minorité ne sera pas représentée. Avec le vote cumulatif, l'électeur, disposant de trois suffrages, peut inscrire sur son bulletin ou trois noms différens ou trois fois le même nom, et chaque nom inscrit compte pour un suffrage. De cette façon, le tiers des électeurs, en s'entendant pour ne voter que pour un seul candidat, est assuré de le faire passer, et la minorité se trouve représentée. Le vote cumulatif a été admis l'an dernier, ainsi que le scrutin secret, dans les élections des comités scolaires (*school boards*), et, chose rare, il a donné des résultats qui ont satisfait tous les partis. Ce système avait été appliqué dès 1856 par un acte de la reine d'Angleterre, le *Ruatan warrant*, dans certaines îles du golfe de Honduras, les Bay-Islands, érigées alors en colonie indépendante.

Le second moyen employé pour assurer la représentation des minorités n'est pas moins ingénieux. S'agit-il de nommer trois candidats, chaque électeur ne peut inscrire sur son bulletin que deux noms. La minorité, à moins qu'elle ne soit tout à fait insignifiante, peut donc avoir un représentant sur trois. Ce système avait été proposé par M. G.-L. Craik, professeur d'histoire au *Queen's college* de Belfast; il l'avait fait connaître en 1836 dans le *Companion to the newspaper*. Lors de la dernière réforme électorale en Angleterre, il a été adopté pour les élections de certaines villes qui ont plusieurs députés à élire, mais il offre de sérieux inconvéniens.

Enfin il est un autre système plus compliqué, mais meilleur que les précédens, imaginé par M. Andræ en Danemark et par M. Hare en Angleterre, exposé et défendu en France avec talent par M. Aubry-Vitet. Il aurait pour résultat de donner à chaque opinion un nombre de représentans proportionnel au nombre de ses adhérens, ce qui est bien l'idéal du gouvernement représentatif.

J'ai cru devoir appeler l'attention sur ces intéressantes combi-

naisons pour deux motifs : d'abord parce que le mode de voter en usage en France et sur le continent est très imparfait et ne produit pas une représentation exacte des différentes opinions, ensuite parce que les Français, pour fonder la liberté politique, doivent apprendre à respecter les minorités, ce qu'aucun parti n'a su faire et n'est encore disposé à faire. Mis en relation, en ma qualité d'étranger, avec des hommes d'opinions opposées, j'ai toujours été étonné et peiné des jugemens malveillans et injustes que chacun portait sur ses adversaires. Pour le républicain, le monarchiste est un homme à idées étroites, un rétrograde, un ennemi du peuple; pour le conservateur, le républicain est un fauteur de désordre, un intrigant, un communiste (1). Chaque parti, au lieu de chercher un moyen équitable pour que ses adversaires soient représentés en raison de leur nombre ou de leur mérite, adopterait plutôt toute combinaison qui pourrait les exclure du parlement. Il serait difficile, j'imagine, de persuader aux conservateurs que, puisqu'il y a des communistes en France, il est bon qu'ils soient représentés à la chambre, et les libéraux ne comprennent pas davantage que, s'il y a des partisans de l'inquisition, il est utile de leur procurer l'occasion de se produire à la tribune nationale.

Sans doute nous devons désirer que les opinions que nous considérons comme dangereuses disparaissent, nous devons les combattre par nos paroles, nos écrits, nos votes; mais, tant que ces opinions respectent la légalité, nous devons les tolérer et même leur assurer la représentation à laquelle elles ont droit. Il y a pour cela plusieurs raisons. La premières, c'est que nous ne sommes pas infaillibles; nous défendons peut-être de très bonne foi une mauvaise cause. L'esclavage, la torture, les priviléges les plus iniques n'ont-ils pas été défendus ainsi? N'imposons donc point silence à ceux qui ne pensent pas comme nous. En second lieu, majorité d'aujourd'hui, nous ne le serons peut-être plus demain. Respectons scrupuleusement les droits de la minorité, afin qu'elle respecte aussi les nôtres le jour où nous serons les plus faibles. Enfin, quand une doctrine existe, plus elle est subversive, violente, insensée,

(1) J'hésiterais à émettre cette appréciation, si je ne l'avais trouvée exprimée par des juges plus compétens que moi. Voici ce que disait excellemment à ce sujet M. Émile Beaussire : « Nous supportons mal la contradiction dans les choses qui nous tiennent à cœur. L'opinion la plus téméraire, la plus inepte, est pour nous un dogme hors duquel il n'y a point de salut. Chaque parti veut être une église et n'admet pas le doute sur son infaillibilité. Les plus libéraux cherchent des faux-fuyans pour ne pas donner aux dissidens la liberté qu'ils réclament pour eux-mêmes. De là cette facilité avec laquelle s'établissent les dictatures, et se perpétuent, entre les mains de tous les partis, dans leurs alternatives de victoire et de défaite, les mêmes moyens de compression. » Voyez la *Revue* du 1er mai 1871.

plus il est urgent qu'elle se produise au grand jour et qu'elle soit discutée. L'inanité et l'impuissance en seront publiquement démontrées, et, chose essentielle, on en connaîtra l'existence, on apprendra à la combattre. Les divers gouvernemens qui se sont succédé en France ont toujours cru que, pour sauver l'ordre, il fallait comprimer toute manifestation des idées considérées comme subversives; leur ménager une représentation aux chambres eût paru monstrueux. Le résultat de ce système a été que ces idées ont fait leur chemin dans l'ombre, et que la bourgeoisie, qui dormait en paix sous l'égide de ces lois sévères, s'est trouvée trois ou quatre fois déjà précipitée tout à coup en pleine révolution avant qu'elle soupçonnât le moindre danger. Ce système vient de la tradition catholique, profondément empreinte dans tous les esprits. L'église n'admet pas les dissidens; elle les brûle ou les damne. Les partis font de même quand ils peuvent : ils guillotinent leurs adversaires, ou du moins leur imposent silence. C'est la même intolérance, la même horreur de toute contradiction, de toute hérésie.

En Angleterre, pays de libre examen, on tient au contraire à ce que toute opinion un peu considérable ait une représentation officielle. N'a-t-on pas entendu récemment le chef du cabinet se féliciter de ce que la ville de Limerick venait de nommer au parlement un membre qui, sous le nom de *home rule*, ne demande rien moins que la sécession de l'Irlande et le démembrement du royaume-uni (1)? Pareille perspective est douloureuse pour tous les bons patriotes anglais : ils s'indignent qu'on puisse songer à un plan aussi abominable; mais ils veulent qu'il se produise au parlement afin qu'on en montre à tous l'absurdité. Si M. Butt, l'élu de Limerick, avait vécu de ce côté-ci de la Manche, c'est non pas, j'imagine, à Versailles qu'on l'aurait envoyé, mais à Cayenne. Ce qui est de toute nécessité en France, c'est que les partis apprennent à se tolérer, à se respecter, à s'estimer même et à s'accorder les uns aux autres toutes les occasions pacifiques de se produire au grand jour. C'est

(1) Je reproduis ici les paroles prononcées par M. Gladstone à Aberdeen le 26 septembre dernier, parce qu'elles nous donnent l'opinion de l'un des esprits les plus clairvoyans de notre temps, qui n'en compte plus guère. « Si quelques idées violentes se manifestent dans le pays, soyez sûrs que l'endroit où elles peuvent se produire avec le moins de danger est la chambre des communes. (Applaudissemens.) Je regrette qu'un grand collége semble momentanément sympathique à des idées qui sont inintelligibles pour moi; mais, cette disposition étant donnée, je dis que c'est un grand bien pour le public quand les champions d'idées impraticables viennent les exposer devant les représentans du peuple. Ces idées sont soumises à la discussion, et, lorsque le savant gentilhomme qui vient d'être élu prendra sa place au parlement, nous ferons de notre mieux pour que toute cette question du *home rule* soit discutée à fond. (Rires et bravos.) »

à ce titre que les différens moyens de représenter équitablement les minorités méritent d'être étudiés.

II.

Faut-il qu'il y ait une chambre ou deux chambres? La question a été souvent discutée, mais il faut la reprendre à nouveau, parce que la plupart des argumens que l'on a fait valoir pour l'une et l'autre opinion ne peuvent plus guère être invoqués aujourd'hui. Ainsi on a dit avec Montesquieu : Il y a dans la société des familles puissantes qui ont la richesse, les honneurs, un nom historique; il faut leur donner une représentation spéciale, sinon elles seront les ennemies de l'état des choses que vous établirez. « La liberté commune serait leur esclavage. » M. Guizot a repris la même idée dans son étude sur *la Démocratie en France*. Il y a d'après lui deux types principaux de situation sociale, « celle des hommes vivant du revenu de leurs propriétés foncières ou mobilières, terres ou capitaux, et celle des hommes vivant de leur travail, sans terres ni capitaux. » A chacun de ces deux élémens essentiels et éternels de toute société, il faut une représentation distincte, sinon l'un serait sacrifié par l'autre, et on aboutirait à la spoliation, à l'anarchie. Je ne connais pas de théorie plus dangereuse, mieux faite pour perdre ce que l'on veut sauver. Quoi de plus imprudent que de déclarer que les intérêts du capital et du travail sont hostiles, et d'instituer deux chambres rivales pour les représenter? La propriété est menacée, dit-on, il s'agit de la défendre, et pour y parvenir on réunit dans une assemblée les grands propriétaires du pays, afin qu'ils puissent protéger leurs intérêts, qu'on déclare opposés à ceux des travailleurs. On les abandonne sans contre-poids à l'aveuglement de leur égoïsme et aux sottises qu'inspire la peur. Ils ont mission officielle d'arrêter toute mesure démocratique, c'est-à-dire utile au grand nombre. On organise constitutionnellement la lutte des riches et des ouvriers, et on parque les premiers à part dans une chambre aristocratique, comme si on voulait les désigner aux colères populaires. Je doute que l'on s'y prît autrement, si on visait à donner des armes au socialisme et à échauffer les haines du prolétariat. Comment! vous voyez le flot démocratique qui, vous l'avez dit vous-même, coule à pleins bords; il bouillonne dans l'Europe entière, il monte et menace de tout envahir; il agite dans les classes inférieures les passions les plus ardentes et les plus générales, il soulève les nations et renverse les trônes; toutes les forces de la société concentrées en un seul faisceau et toutes ses armes en une seule main sont impuissantes à le contenir en ses jours d'emportement, —

et à ce flot, à cet océan qui avance, vous voulez opposer quoi? une réunion de quelques privilégiés dont le principal titre au pouvoir dont ils disposent est qu'ils sont riches et vieux. Une semblable théorie est jugée aujourd'hui. Il ne faut pas admettre que la richesse ait un intérêt distinct de celui de la nation, ni lui accorder de ce chef une représentation spéciale; nulle part on ne la défendra plus efficacement que dans la chambre basse.

On a prétendu aussi qu'une chambre haute était un boulevard nécessaire pour le trône et pour la société. On ne peut plus se faire cette illusion. La chambre des pairs et le sénat ont-ils retardé d'une minute la chute de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III? « La chambre des pairs, a dit M. Duvergier de Hauranne, n'a ni sauvé ni perdu le gouvernement de Louis-Philippe, par une raison fort simple, c'est qu'elle n'existait pas. » Et en effet une ligne insérée au *Moniteur* a suffi pour faire disparaître une institution sans racines dans les mœurs, sans fondemens dans l'organisation sociale. Quant au dernier sénat, il y a plus encore, nul ne peut dire comment il a cessé d'exister. Une chambre aristocratique en temps ordinaire est un grand danger, parce qu'elle suivra et fera suivre par la couronne une politique rétrograde; elle provoquera ainsi les révolutions, et au jour du péril, comme moyen de défense, elle sera nulle, l'expérience l'a démontré.

Les raisons invoquées d'ordinaire en faveur d'une chambre unique sont également sujettes à révision. Voici la principale, elle est de Sieyès : « la loi est la volonté du peuple, un peuple ne peut pas avoir en même temps deux volontés différentes sur un même sujet; donc le corps législatif, qui représente le peuple, doit être essentiellement un. » Dans un excellent travail consacré à cette question dans la *Revue*, M. Laboulaye a répondu que la loi serait toujours une et représenterait la volonté du peuple, quel que soit le mode employé pour la constater. Cette réponse est insuffisante; il faut attaquer l'erreur jusque dans sa racine, et c'en est une très dangereuse de dire que la volonté du peuple est la loi.

En toutes circonstances, il y a un règlement qui est le plus conforme à l'intérêt général, et il y a une résolution à prendre qui est la meilleure: c'est ce règlement qu'il s'agit de découvrir et de proclamer sous forme de loi. C'est affaire de science, non de volonté. Si l'on veut avoir un bon gouvernement, il faut organiser le pouvoir législatif de façon qu'il puisse découvrir la loi, et non rechercher la volonté populaire. Sans doute, quand le peuple a quelques lumières, il faut que les pouvoirs sortent de son élection, parce qu'autrement ils favoriseraient les privilégiés, ce qui serait contraire à la justice; mais, une fois constitués, ces pouvoirs ont pour

mission de chercher et de décréter ce qui est favorable au bien général : ils ne sont point élus pour obéir aux caprices et aux ignorances de la foule. La loi ne doit pas être l'expression de la volonté du peuple par la raison très simple que le peuple, n'entendant absolument rien aux questions débattues, ne peut avoir de volonté à ce sujet. Ainsi en France il s'agit maintenant de lever de nouveaux impôts : que veut le peuple? Probablement ne rien payer du tout, et, quant au système financier le moins désastreux, il n'en a pas la moindre idée. Lorsqu'on admet que les lois sociales et politiques sont, comme les lois mathématiques, affaire de science et d'observation, le syllogisme de Sieyès perd toute valeur. Le XVIIIe siècle invoquait sans cesse la volonté comme source du droit, le XIXe parle plus souvent de science. J'estime qu'il a raison. Un peuple sensé dira : Je veux être gouverné par les meilleures lois possibles; comme je suis incapable de les découvrir, je nommerai à cet effet des gens spéciaux, de même que, pour avoir des chemins de fer, je m'adresse à des ingénieurs, et ces législateurs que je nommerai, je les distribuerai en une ou en deux chambres, suivant le système que l'expérience aura fait connaître comme le plus convenable à la confection de bonnes lois.

La politique est en grande partie une science d'observation; c'est ce que n'ont jamais compris les démocrates français de l'ancienne école. Or l'observation montre qu'avec deux chambres on gouverne mieux et on fait de meilleures lois qu'avec une seule. Deux grands pays ont principalement donné au monde le spectacle de la liberté populaire garantie par le régime représentatif, l'Angleterre et les États-Unis. Tous deux, l'un une monarchie, l'autre une république, ont adopté la dualité des chambres. L'exemple de l'Amérique est surtout digne d'attention. Ce n'est pas le congrès fédéral seul qui a deux chambres, afin que les états particuliers y soient représentés; chacun de ces états en a deux également. La république noire de Libéria, qui marche très bien, quoique peuplée uniquement de nègres, a suivi l'exemple des États-Unis. En 1786, la Pensylvanie, conformément à l'avis de Turgot, adopté par Franklin, essaya d'une chambre, mais elle se vit bientôt forcée d'y renoncer. Comme le dit le publiciste américain Lieber, le système des deux chambres est un article de foi anglican.

Les Américains n'ont point adopté une seconde chambre pour qu'elle représente la fortune, l'esprit de conservation, pour qu'elle serve de rempart à l'exécutif, comme l'ont voulu sur le continent certains esprits éminens, mais aveuglés sur le mouvement de notre siècle; ils ont obéi à une raison plus forte, qui a même entraîné M. Mill, qu'on n'accusera pas d'être trop conservateur. Cette rai-

son, la voici. Tout pouvoir que rien ne limite ne tarde pas à devenir tyrannique. Il ne souffre aucun obstacle à ses volontés arbitraires; il frappe les minorités et veut briser toute résistance. Le despotisme d'une assemblée est encore plus à redouter que celui d'un monarque; celui-ci sera souvent arrêté par le sentiment de sa responsabilité soit devant son peuple, soit devant l'histoire. Une grande réunion d'hommes ne connaît pas ce sentiment : rien ne la modère, la responsabilité étant nulle. Si elle sent qu'elle peut tout faire, elle ne s'arrêtera devant rien; *sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*. La théorie de la souveraineté de la volonté populaire sera appliquée dans toute sa rigueur. Pour la plupart des démocrates français, la liberté consiste à prendre part au gouvernement. Pourvu que le peuple entier vote et que ses élus gouvernent, cela suffit. Pour les Anglo-Saxons, la liberté consiste dans les obstacles opposés à l'arbitraire du gouvernement; ils ne veulent de pouvoir sans contrôle nulle part. « C'est, selon moi, dit M. Mill, une maxime fondamentale de gouvernement qu'il devrait y avoir en toute constitution un centre de résistance contre le pouvoir prédominant, et par conséquent dans une constitution démocratique un moyen de résistance contre la démocratie. » Cela est nécessaire en France plus qu'ailleurs, parce que la centralisation place la direction de tous les rouages administratifs aux mains du pouvoir souverain. Supposez une assemblée unique : comme il n'y a nulle part ni corps indépendant, ni centres de résistance légale, vous avez la plus parfaite organisation du despotisme sous le nom de république.

Un autre avantage d'une seconde chambre, c'est la nécessité qu'elle impose à la première de bien démontrer qu'elle a raison. Tous les peuples libres ont toujours voulu qu'au-dessus des tribunaux de première instance il y eût des cours d'appel, parce qu'ils ont pensé qu'ainsi il y avait plus de chances d'arriver à un jugement équitable. Le même motif peut être invoqué en faveur d'une seconde chambre; il y aura plus de chances alors d'avoir de bonnes lois. La résistance que cette chambre peut opposer aux mesures votées par l'autre assemblée a une réelle utilité : celle-ci sera obligée, pour convaincre ses adversaires, d'approfondir la question, de l'étudier sous toutes ses faces, de montrer que sa décision est conforme à l'intérêt général, d'exciter en sa faveur un puissant mouvement de l'opinion publique. Or une loi médiocre, mais appuyée par l'opinion, sera plus efficace et portera plus de fruits qu'une loi meilleure, mais imposée par un décret ou un vote. La discussion de la loi est souvent aussi utile que la loi elle-même. Il ne suffit point de réclamer une réforme, l'important est d'y gagner les esprits. Tel est le genre de service que la chambre des lords rend

à l'Angleterre. Elle repousse une fois, deux fois, une mesure votée par la chambre des communes; une agitation en résulte, le pays s'enflamme pour la réforme, et les pairs finissent par céder. L'opposition des lords sert à rendre populaires les mesures qu'ils rejettent.

L'obligation où se trouvent les deux chambres de s'entendre pour faire la loi leur communique à toutes deux un esprit de conciliation et de transaction, car elle leur impose des concessions réciproques. Or cet esprit est indispensable à la pratique des institutions libres. Comme il y a toujours deux partis au moins en présence, il faut, autant que possible, que la majorité tienne compte des objections et des répugnances de la minorité, afin de ne pas la pousser à une opposition factieuse.

On a voulu que la chambre haute représentât l'esprit de conservation, et la chambre basse l'esprit de progrès : vieille et périlleuse théorie, car, dans un temps aussi impatiemment avide de réformes que le nôtre, ce serait vouer la chambre haute à une impopularité qui la perdrait irrémédiablement avec ceux qui s'appuieraient sur elle. Si l'on veut qu'une seconde chambre rende des services, il faut lui ménager la considération et le respect du pays. Notre organisation politique et sociale demande d'ailleurs de si nombreuses réformes qu'il est bon que les deux chambres rivalisent d'activité sur ce terrain; mais ce qui est nécessaire, c'est que l'une des deux chambres représente plus spécialement la tradition, la sagesse, la science, la prévoyance, les qualités que donnent l'élévation de l'esprit et la connaissance des faits. Tel est le caractère du sénat des États-Unis, lequel jouit de bien plus de respect et d'autorité que la chambre des députés. Ce sénat a été institué non pour barrer le chemin au progrès, mais plutôt pour éclairer sa marche, et on ne l'a jamais accusé de tendances rétrogrades. Tout démocrate qui met le salut de son pays au-dessus d'un syllogisme de Rousseau ou de Sieyès doit bien considérer ceci : dans un régime démocratique où tous les pouvoirs, même l'exécutif, sont soumis à un renouvellement constant, il faut de toute nécessité qu'il y ait une institution où l'esprit de suite et de tradition puisse se concentrer, afin d'exercer son empire sur la marche des affaires. Cela est surtout indispensable pour la politique extérieure, sous peine de périr.

Sans doute ici encore il faut suivre l'exemple des États-Unis et s'abstenir de politique extérieure le plus qu'on peut, s'occuper beaucoup de ses propres affaires et point de celles des autres. Cette abstention s'impose d'autant plus à la France que ses gouvernans lui ont toujours fait suivre à l'extérieur une politique sans suite et pleine de contradictions. La restauration fait la guerre d'Espagne

pour défendre la légitimité, et la guerre de Grèce pour faire triompher la révolution. Sous Louis-Philippe, on soutient Méhémet-Ali au risque d'une guerre européenne, on protége les libéraux en Espagne et les jésuites du Sonderbund en Suisse, et on se brouille avec l'Angleterre pour un mariage, insigne puérilité qu'on a payée cher. La république de 1848 va à Rome pour renverser la république italienne. Sous Napoléon III, les contradictions touchent à la démence. On veut faire l'Italie sans défaire le pouvoir temporel, et on se fait exécrer par les Italiens dans la péninsule et par les prêtres dans le monde entier; après avoir humilié la Russie, on inquiète l'Angleterre, qu'on oblige d'armer ses volontaires et ses cuirassés; on va au Mexique pour arrêter les progrès de la race anglo-saxonne, et on perd ainsi l'amitié des États-Unis; enfin, pour comble d'insanité, après avoir élevé de ses propres mains la prépondérance de la Prusse, en l'aidant par deux fois à morceler l'Autriche, on attaque la Prusse, dont on vient de favoriser la rapide croissance. La conséquence inévitable de cette politique, c'est que la France, au jour de l'épreuve, ne peut espérer l'appui d'aucun de ces états qu'elle a successivement vaincus, humiliés, menacés, démembrés ou inquiétés. Aujourd'hui même, — attitude illogique, — on s'aliène l'Italie sans satisfaire le pape. Si la France a eu trop souvent une politique extérieure dépourvue de suite et même de sens commun, cela tient à une cause profonde : c'est qu'elle porte dans son sein deux esprits qui se combattent, l'esprit de la révolution et l'esprit de l'ancien régime. Selon que l'un ou l'autre triomphe ou qu'on veut satisfaire l'un ou l'autre, on part en guerre tantôt pour la théocratie et tantôt pour la liberté. Ah ! si la France s'était abstenue de toute politique étrangère, si elle s'était uniquement appliquée à développer les trésors de son sol et de son génie, quel fortuné pays, et quelle heureuse influence il eût pu exercer !

Toutefois, maintenant qu'elle a subi les douloureuses conséquences des fautes incessantes que ses gouvernemens lui ont fait commettre, il faut au moins qu'elle continue à conserver la position qu'elle occupe encore, et, pour cette tâche qui n'est pas aisée, ce n'est pas trop du concours d'une assemblée d'élite, renfermant ce que le pays possède d'hommes clairvoyans et sensés. Il faut absolument donner un organe à l'esprit de suite. En politique, l'esprit de suite assure le succès; celui qui en manque finit par succomber. Voyez les états aristocratiques, Rome, l'Angleterre, comme ils se maintiennent à travers les siècles ! Les états à souverain électif, par suite à politique variable, ont succombé aussitôt qu'ils se sont trouvés en présence d'autres états où les mêmes vues se perpétuaient. L'empire germanique était un corps impuissant que l'on

dépeçait à volonté : la Prusse, avec sa « mission providentielle » poursuivie avec une âpre persistance, a fini par prendre sa place. La Pologne était un puissant royaume quand la Russie était un camp tartare : la Russie a dévoré la Pologne. Elle a eu l'esprit de suite dont son infortunée victime a complétement manqué. Voilà ce que nous enseigne l'histoire. Les pays qui adoptent des institutions démocratiques doivent donner une large part du gouvernement à un corps possédant cet esprit qui fait la force des aristocraties, sinon ils ne pourront tenir tête aux états conduits par des cabinets qui poursuivent avec persistance les mêmes visées. Les États-Unis peuvent en ce point servir de modèle. Leur sénat a montré autant de perspicacité, de sagesse, d'habileté, que les cabinets européens.

III.

Comment constituer la chambre haute ? Plusieurs publicistes éminens ont proposé d'en faire nommer les membres par les conseils-généraux des départemens, et cette idée semble avoir obtenu de nombreuses adhésions. C'est le système en vigueur en Hollande, et il y donne de bons résultats. Seulement il ne faudrait limiter le choix des conseils par aucune condition de cens ou de résidence; ils auraient le plus grand intérêt à se faire représenter par des hommes éminens jouissant d'une grande autorité, et il faut qu'ils puissent les choisir dans toutes les parties du pays et dans toutes les classes de la société. M. Prevost-Paradol a proposé de confier la nomination des membres de la première chambre à des assemblées régionales formées par la réunion des conseillers de plusieurs départemens. Rien de mieux, je pense; mais je crois qu'ici il faudrait aussi employer un des moyens indiqués plus haut pour assurer la représentation des minorités. Il est essentiel que les hommes les plus distingués du parti radical entrassent dans la première chambre. Elle n'aura d'influence réelle que si elle ne prend pas un caractère exclusivement rétrograde, et si toutes les grandes opinions y sont représentées et y luttent. Il y faut la même vie, le même éclat que dans l'autre chambre, sinon elle ne sera qu'un rouage inutile comme le sénat et la chambre des pairs. Aux 150 membres environ élus par les assemblées régionales, il faudrait adjoindre un même nombre de représentans des grands intérêts, des corps constitués, de certains services publics, de tous les centres organisés de la vie intellectuelle et économique du pays. Ainsi les chambres de commerce, l'université, le barreau, l'Institut, le corps médical, les généraux au nom de l'armée, les officiers de vaisseau au nom de la marine, la diplomatie, nommeraient un certain nombre de re-

présentans. Quelques très hauts fonctionnaires pourraient être admis à titre personnel. Les corps d'élite nommeraient des hommes distingués, d'un esprit pratique, ayant des connaissances spéciales, toutes choses auxquelles l'élection populaire n'a pas assez d'égard. C'est un vice reconnu de la démocratie de ne pas faire arriver au pouvoir les hommes qui sont le plus dignes et le plus capables de l'exercer. Aux États-Unis, la chambre basse est en général mal composée, tandis que les sénateurs, nommés par les états, sont presque tous des politiques éminens. Si on veut assurer au pays le service des hommes qui sont le plus à même de bien diriger les affaires publiques, il faut s'adresser ailleurs qu'au suffrage universel.

Beaucoup de socialistes sont dégoûtés des résultats de l'élection ordinaire, et ils réclament ce qu'ils appellent la représentation du travail, c'est-à-dire des représentans élus par les différens groupes industriels et agricoles, la métallurgie, les mines, le coton, la soie, la viticulture, le commerce, et ainsi du reste. L'idée a du bon. Sismondi, dans ses études sur les constitutions libres, l'a préconisée, et il a rappelé que les communes du moyen âge en Italie, en Flandre, constituaient ainsi leur magistrature. En élargissant le système, en appelant au gouvernement de l'état les représentans des industries, des fonctions, des services et des académies, on obtiendrait ce qui manque d'ordinaire à la chambre populaire, les connaissances spéciales.

Je ne crois pas qu'il faille accorder à aucune des deux chambres le droit de rejeter indéfiniment un projet voté par l'autre chambre. C'est un droit dont la chambre des lords jouit en Angleterre, mais elle n'en abuse pas ordinairement, parce qu'elle est assez clairvoyante pour comprendre que l'abus de son privilége mettrait bientôt son existence même en danger. En France, deux choses seraient à craindre, en premier lieu que la chambre récalcitrante ne sût point céder à temps, l'esprit de transaction ayant toujours manqué aux assemblées françaises, en second lieu que l'opinion ne supportât pas l'usage d'un *veto* absolu et définitif. Si l'on veut éviter la chance d'une révolution, il faut trouver un moyen légal de vaincre la résistance trop prolongée de l'une des deux chambres. On peut d'abord faire nommer par chacune d'elles des commissaires chargés de trouver un moyen terme accepté de part et d'autre; mais si ce moyen échoue, si un même projet de loi voté deux fois dans deux sessions successives par l'une des chambres a été rejeté deux fois par l'autre, la question devrait être décidée à la majorité absolue dans une séance plénière, à laquelle assisteraient les membres des deux assemblées. C'est là une disposition de la constitution du Brésil : elle est très sage, et surtout parfaitement appropriée à la situation présente.

Pour la chambre des députés, je n'aurais guère qu'une réforme à proposer, mais je la considère comme très importante : il faudrait réduire à 300 environ le nombre de ses membres. La constitution des États-Unis offre encore en ce point un exemple qui mérite d'être étudié. Le but constant du législateur a été de limiter le nombre des représentans en des bornes très étroites. Ce nombre ne s'est pas accu en proportion de la population, et il a même été réduit. En 1789, la chambre comptait 65 membres pour 4 millions d'habitans. En 1862, il a été fixé à 244 pour plus de 30 millions d'habitans; en 1833, on l'avait réduit de 240 à 223. A chaque nouveau cens, les anciens états voient diminuer le nombre de leurs représentans, parce que l'augmentation de la population y a été moins rapide que dans les états nouveaux. Ainsi New-York est tombé de 40 à 31, le Massachusetts de 20 à 10, la Virginie de 23 à 11. Tous les états ont accepté cette mesure qui semblait diminuer leur importance, parce qu'ils en reconnaissaient la nécessité. C'est une grande preuve de sagesse politique. Les dispositions de la loi américaine sont fondées sur une appréciation très juste des conditions dans lesquelles une assemblée délibérante peut le mieux remplir sa mission. C'est grâce à cette excellente précaution que nous voyons aux États-Unis une chambre, souvent troublée par les scènes les plus grossières, adopter d'ordinaire des mesures très sages, et les débats les plus orageux aboutir à des transactions qui révèlent un grand esprit de modération.

Dans une réunion très nombreuse, un homme éminent, s'il a la voix faible et des idées différentes de celles de la majorité, parviendra difficilement à se faire écouter. Il suffit de ces sourds murmures que le président le plus sévère ne peut réprimer pour l'empêcher d'être entendu, tandis qu'un orateur doué d'un organe sonore se fera entendre malgré tout, quand même il n'aurait à débiter que des lieux-communs, et ainsi la puissance des poumons l'emportera sur la force de l'esprit. Une assemblée nombreuse a les entraînemens de la foule. La foule est soumise à des impressions communicatives, soudaines, électriques. Ce qui agit sur elle, c'est le langage des passions, tantôt celui des passions élevées et généreuses, tantôt celui des passions désordonnées ou aveugles, mais toujours celui des passions. La foule a horreur des tempéramens, elle se porte du premier coup aux extrêmes, parce que chaque impulsion se fortifie et s'accélère en raison de la masse de ceux qui la partagent. Réunissez dans une même salle sept ou huit cents individus très sensés, il est à craindre qu'ils ne fassent plus d'une sottise.

En tout pays, quelque riche qu'il soit en hommes capables de diriger les affaires publiques, il est déjà très difficile de trouver

300 députés préparés à exercer une si haute fonction. Croit-on qu'en leur adjoignant 400 collègues médiocres on renforce le système parlementaire? On l'affaiblit toujours, parfois on le déconsidère et on le tue. Sera-ce au nom des minorités qu'on réclamera une représentation nombreuse? Sans doute il est désirable que toutes les opinions, même les nuances extrêmes, soient représentées au sein du parlement, afin que toutes soient jugées au grand jour de la discussion publique; mais il est dans l'intérêt des partis aussi bien que du pays que ces opinions aient pour organes ceux qui les défendront le plus dignement. La force relative des partis restant la même, les minorités se feront mieux écouter et exerceront plus d'influence, si elles sont représentées par quelques orateurs éloquens, au lieu de l'être par tout un groupe d'hommes impatiens, indisciplinés, provoquant l'irritation de la majorité. Dans une assemblée de 300 membres, un orateur sensé se fera écouter, même s'il blesse les convictions du plus grand nombre; mais sont-ils 800, les conversations particulières, à défaut des interpellations ou des couteaux de bois, suffiront pour le réduire au silence. Un homme supérieur rend plus de services aux idées nouvelles que cinquante énergumènes.

Est-ce au nom de la démocratie qu'on s'élèvera contre la mesure qui restreint le nombre des représentans? Mais qu'on veuille bien le remarquer, c'est précisément dans l'état le plus démocratique que cette mesure a été appliquée avec le plus de rigueur. Aucun grand état n'a eu des assemblées moins nombreuses que les États-Unis. La grande république, avec son immense territoire et ses 40 millions d'habitans, est gouvernée par 70 sénateurs et 244 représentans. Les républicains français ont toujours voulu des assemblées très nombreuses, sans doute pour suivre les traditions de la révolution; mais le système a toujours si mal réussi qu'on devrait bien y renoncer. On peut désirer augmenter le nombre des électeurs, parce qu'au moyen de leur vote ils défendront mieux leurs intérêts, mais à quoi bon augmenter le nombre des représentans? La force relative de l'opinion démocratique restera toujours la même, et les affaires seront moins bien administrées. Ce sont surtout les institutions démocratiques qui ont besoin que la raison l'emporte sur les passions.

En résumé, la prompte expédition des affaires, la bonne police des assemblées, la nécessité de faire triompher le bon sens sur l'imagination, l'intérêt des minorités et celui de la démocratie, toutes ces considérations s'opposent à ce que l'on ait des assemblées délibérantes nombreuses.

Faut-il renouveler les chambres intégralement ou partiellement?

On a proposé de fixer la durée du mandat pour la première chambre à huit ans, avec un renouvellement par moitié tous les quatre ans, et la durée du mandat pour la seconde chambre à quatre ans, avec réélection de la moitié tous les deux ans. Je pense que, dans un pays qui a traversé autant de crises que la France, le renouvellement partiel est préférable : voici pourquoi. Dans une chambre qui se renouvelle par moitié, un certain esprit de tradition se conserve. Les anciens le maintiennent et agissent sur les nouveau-venus. Il n'y a point de changement brusque; or la politique pas plus que la nature n'aime les soubresauts. En tout, il faut procéder avec ménagement et par transitions. L'histoire parlementaire en France n'a eu que trop de coups de théâtre et de changemens à vue. En second lieu, avec le renouvellement partiel, l'agitation électorale n'embrasse pas tout le pays. La moitié des départemens voterait tous les deux ans, — non, comme je l'ai entendu proposer, tous les départemens, — pour la moitié de leurs représentans, ce qui serait le pire des systèmes, car on aurait une agitation générale très fréquente, et les représentans restans, si les élections amenaient de nouveaux députés d'une autre opinion, n'auraient plus qu'à donner leur démission, car ils auraient cessé d'être en communauté d'opinion avec leur collége électoral. Les élections partielles sont un avertissement; les élections générales sont fréquemment toute une révolution. On n'a qu'à se souvenir de celles du mois de mai 1870.

La république doit éviter tout ce qui peut provoquer une agitation générale et profonde, car le pays ne le supporterait pas. Les républicains voudraient transformer leur régime de prédilection en un état de fièvre et d'excitation permanentes. C'est le moyen assuré d'empêcher les institutions républicaines de jamais prendre racine. Il faut partir de ce principe, que nos sociétés industrielles et laborieuses ne conserveront jamais un régime qui ne donne pas la sécurité durable dont l'industrie et le travail ont besoin. Ceux qui cherchent à constamment agiter le pays, comme récemment le parti qui demandait la dissolution de l'assemblée nationale, sont les ennemis de la république. La république existe, et pour la renverser il faudrait un violent effort accompagné de périls immédiats et de périls éloignés. La Bourse même semble le comprendre, car elle baisse chaque fois que le régime actuel est menacé ou ébranlé. Donc plus les institutions nouvelles donneront au pays de sécurité et même de repos, plus elles auront chance de durer. Si elles ne lui donnent ni l'un ni l'autre, la nation rétablira la monarchie, au risque d'une révolution presque inévitable avant vingt ans et de la guerre extérieure à plus courte échéance.

IV.

Considérons maintenant l'organisation du pouvoir exécutif. En 1848, on a confié au suffrage universel le soin de nommer le président de la république. Il fallait être bien aveugle pour ne pas voir que c'était se livrer à un maître. Dans un pays à traditions monarchiques, le président élu directement par le peuple tiendra dans sa main le sort de l'assemblée nationale. Pour l'étouffer, il n'a qu'un ordre à donner. Le peuple ne comprend bien que le pouvoir représenté par une personne; à ses yeux, le pouvoir impersonnel d'un corps délibérant est une ombre.

Le chef du pouvoir exécutif nomme à toutes les places, commande l'armée, négocie avec les gouvernemens étrangers : quelque nom que vous lui donniez, il est le souverain. Le peuple ne connaît que lui; avec quelque habileté, il gagnera l'armée et les fonctionnaires. Si, à l'expiration de son mandat, il quitte le fauteuil, c'est qu'il a eu assez de vertu ou trop peu d'ambition pour avoir voulu le transformer en un trône. Indiquez, si vous le pouvez, les limites du pouvoir dont dispose M. Thiers, et pourtant il a été nommé par l'assemblée, et il ne porte point l'épée. Confiez l'élection au peuple, il nommera un prince ou un général, et l'élu sera roi quand il lui plaira. Quel qu'il soit, eût-il commis des actes à le faire enfermer à Charenton, pourvu qu'il ait un nom historique, la foule l'applaudira. Il faut donc que ce soit le parlement qui nomme le président; c'est probablement pour rendre hommage à cette vérité que l'assemblée nationale a choisi, pour présider ses débats, l'homme prévoyant dont l'amendement, s'il avait été adopté en 1848, aurait épargné à la France les hontes et les désastres du régime impérial.

Il faut que le président soit nommé pour un terme assez long, six ans par exemple. Il doit être indéfiniment rééligible, afin qu'il puisse être ordinairement réélu. L'élection du président par le peuple tous les quatre ans provoque aux États-Unis une crise périodique si intense, que les peuples européens n'en supporteraient point de pareille. Cela suffirait pour les dégoûter du régime républicain. Lincoln a dit à ce sujet un mot simple, mais plein de sens : « ce n'est pas quand on est au milieu du gué qu'il faut changer de chevaux. » La France se trouve engagée dans un terrible gué, et probablement pour quelque temps encore. La crainte qu'inspire à tous l'éventualité seule de la retraite de M. Thiers fait comprendre la crise que provoque nécessairement un changement de président dans un pays centralisé comme la France. La Suisse change de président sans qu'on s'en aperçoive. C'est à peine si elle a un fonctionnaire qui

mérite ce nom; mais en Suisse la compétence du pouvoir central est presque nulle. En France, elle est universelle, immense, illimitée, peut-on dire. Il faut aussi que le parlement ait un moyen légal et facile de révoquer le président, car les tentations et les encouragemens à l'usurpation ne lui manqueront pas (1). La chambre haute devrait pouvoir le destituer sur la demande de la chambre basse.

Le président ne doit point paraître dans les chambres; son intervention personnelle ôte toute liberté aux délibérations et l'expose à des échecs qui diminueraient son autorité et rendraient sa position difficile. Il faut qu'il se résigne à la position de haute impartialité d'un roi constitutionnel, et qu'il accepte les ministres que la majorité lui indique. Cette nécessité peut sembler dure et souffrira des difficultés dans la pratique. Aux États-Unis même, les ministres ne paraissent pas aux chambres; ils sont plutôt des chefs de bureau, et comme tels ils ne sont point imposés par la majorité; mais un cabinet parlementaire responsable et un gouvernement de majorité sont essentiels au régime représentatif. C'est seulement ainsi que le pays peut effectivement diriger ses affaires par l'intermédiaire de ses représentans. Il offre, il est vrai, l'inconvénient des crises ministérielles, et il fait passer l'autorité réelle aux mains du corps législatif. Aux États-Unis, le législatif et l'exécutif agissent chacun dans une sphère plus séparée, et les affaires s'administrent avec plus de suite. Le système américain a des avantages, mais je ne sais s'il fonctionnerait bien en Europe.

Le président aura-t-il le *veto?* Il ne faut pas craindre de le lui accorder; l'intérêt de sa réélection l'empêchera d'en abuser. C'est un moyen de contre-balancer l'omnipotence des chambres qu'il ne faut point négliger; seulement, comme il peut arriver au fauteuil un homme à idées fixes, poussant l'entêtement jusqu'à provoquer une révolution, le *veto* devrait céder devant une majorité des deux tiers dans chacune des deux chambres.

Le président aura-t-il aussi le droit de dissoudre les chambres? M. Prevost-Paradol voyait dans la dissolution un rouage essentiel du régime représentatif, parce que c'est, pensait-il, l'unique moyen de prévenir un désaccord prolongé et profond entre les chambres et le pays, et, comme il ne croyait pas qu'un président pût en faire

(1) Voici ce que dit à ce sujet M. Mill : « Je n'ai pas supposé le cas où un grand pouvoir centralisé entre les mains du premier magistrat et l'attachement insuffisant du peuple pour les institutions libres donneraient à ce magistrat la chance de réussir dans une tentative pour renverser la constitution et usurper le pouvoir. Où existe un tel danger, il ne doit pas y avoir de premier magistrat que le parlement ne puisse réduire d'un seul vote à la condition d'homme privé. Dans un état de choses où ce manque de foi n'est pas impossible, cette prérogative du parlement, si énorme qu'elle paraisse, n'est même qu'une faible sûreté.

usage, il inclinait vers la monarchie. Ces vues me paraissent peu fondées. Un désaccord entre les représentans et leurs électeurs n'est pas à craindre. Les députés ne sont que trop portés à obéir aux vœux de ceux qui les nomment, et leur mandat ne dure pas assez longtemps pour qu'un désaccord sérieux se prolonge; c'est là un danger imaginaire. Ensuite on ne voit pas pourquoi un président ne pourrait pas user de la dissolution aussi bien qu'un roi. Un appel au pays est utile, nécessaire même, quand il n'y a point de majorité, et qu'ainsi un ministère ne peut ni se constituer ni gouverner. Aux États-Unis, où il n'y a pas de cabinet parlementaire, la dissolution est inutile, mais elle semble indispensable pour la marche d'un gouvernement de majorité. Il ne faut pas que deux pouvoirs constitués ou deux fractions de la chambre puissent se tenir indéfiniment en échec sans un moyen régulier de sortir d'une pareille impasse; sinon les rouages du gouvernement cessent de fonctionner, et toute la machine constitutionnelle est réduite à l'impuissance.

Le régime parlementaire appliqué sous la république me paraît exiger une réforme dont les institutions des États-Unis nous offrent l'analogue, mais qui n'est point conforme aux habitudes actuelles de l'Europe. Un défaut grave du régime parlementaire, c'est l'instabilité des ministères; cette instabilité est surtout très fâcheuse pour certains services publics où il est indispensable de suivre pendant plusieurs années un même plan, où il est impossible d'improviser des améliorations. Je citerai principalement le département de la guerre, de l'instruction publique et des travaux publics. Pour bien gérer ces départemens, il faudrait des hommes tout à fait spéciaux, soustraits aux inquiétudes et aux vicissitudes des luttes parlementaires, assurés d'occuper leurs fonctions pendant un temps assez long. L'avantage du régime despotique sous ce rapport, c'est que, quand le souverain est assez intelligent pour faire choix d'un bon ministre, il peut le maintenir en place tout le temps qu'il faut pour faire de grandes choses. Avec le régime parlementaire tel qu'il est pratiqué en Europe, l'impuissance des ministères, qui se succèdent rapidement aux affaires, est souvent ridicule et parfois désastreuse. Voyez ce qu'ont fait en Prusse Stein et von Roon pour la réorganisation de l'armée, G. de Humboldt et von Altenstein pour celle de l'enseignement, en Russie Gortchakof pour développer les ressources de l'empire, et considérez en regard ce qui a été fait en France ou en Angleterre. En France, depuis 1830, le département de l'instruction publique a fréquemment été aux mains d'hommes éminens, et pourtant combien les résultats obtenus ont été insignifians! M. Guizot et M. Duruy avaient commencé d'importantes réformes; ils ont

quitté les affaires avant de rien mener à terme. L'Angleterre, en ce moment, croit devoir réorganiser son armée; elle n'aboutit à rien de sérieux, pas même à abolir l'achat des grades. L'expérience prouve donc qu'un bon ministre soutenu par un souverain éclairé peut faire beaucoup plus de bien sous un régime despotique que sous un régime parlementaire. Ce n'est pas une raison pour préférer le despotisme, qui maintient les peuples dans l'enfance ou qui les corrompt et les énerve; mais c'est un motif pour chercher s'il n'y a pas moyen, sous le régime parlementaire, d'introduire dans la direction de certains services publics l'esprit de suite qui y est indispensable. Ce moyen nous est à peu près indiqué par ce qui se fait dans les états de l'Union américaine. La plupart des chefs de service ne sont pas des ministres sortant du jeu des majorités dans les chambres; ce sont des hommes spéciaux, élus les uns par le peuple directement, les autres par le parlement. En Europe, il faudrait faire nommer par la chambre haute, d'accord avec le président, les chefs du département de la guerre, des travaux publics et de l'instruction publique; ils resteraient en fonction jusqu'à révocation et seraient responsables devant le parlement; ils ne prendraient point part aux débats parlementaires de tous les jours, mais une fois par an ils viendraient défendre leur budget. Dans les états de l'Union, ce régime, quoique des élections populaires trop fréquentes y aient imprimé une excessive mobilité, a néanmoins amené à la direction des principaux services des hommes spéciaux qui ont fait d'excellentes choses.

En Europe, plusieurs avantages résulteraient de ce système. D'abord les fluctuations des majorités parlementaires et les incessans changemens des ministères cesseraient de mettre obstacle à toute réforme de longue haleine, et les institutions libres pourraient employer à la direction de leurs affaires autant d'esprit de suite et de connaissances spéciales que le fait parfois le despotisme. En second lieu, les chefs de service élus, n'ayant pas à prendre part aux débats parlementaires, pourraient consacrer tout leur temps à l'étude des graves intérêts qui leur sont confiés, et cependant ils seraient responsables devant les représentans du peuple, condition essentielle du gouvernement représentatif. Enfin on romprait cette effrayante concentration de pouvoirs qui, quelque nom que porte l'état, république ou monarchie, est toujours le despotisme. En France, le chef du pouvoir exécutif tient dans ses mains directement ou indirectement plus de six cent mille fonctionnaires; il nomme partout, dans l'armée, dans la marine, dans le corps judiciaire, dans les ponts et chaussées, dans l'administration des finances et du fisc, dans les administrations locales. Peut-on laisser une puissance aussi

exorbitante à un citoyen nommé président pour quelques années? N'est-ce pas lui procurer des facilités extraordinaires pour faire un coup d'état militaire que de lui remettre le commandement de l'armée et la disposition de tous les grades? Avec une pareille concentration de pouvoirs, la république est impossible, et même une monarchie limitée ne le sera que de nom. Voulez-vous que le pouvoir exécutif sorte de l'élection? Comme en Suisse, réduisez ses attributions. Faire élire un président qui a autant de pouvoir qu'un autocrate est un contre-sens.

Une immense hiérarchie de fonctionnaires superposés, dépendant tous complétement du chef de l'état, telle est la forme de gouvernement que nous ont léguée Rome et Byzance. C'est le despotisme même. En France, Louis XIV et Napoléon ont porté ce régime à sa perfection. Les peuples catholiques sont enclins à y voir la forme naturelle du gouvernement et la condition nécessaire de l'ordre, parce que c'est ainsi que l'église est maintenant constituée et gouvernée. Le dogme de l'infaillibilité est le couronnement logique du système, car un souverain ne peut réclamer l'omnipotence que s'il n'est pas soumis à l'erreur. Au moyen âge, dans les communes libres, beaucoup de services importans étaient confiés chacun à un comité de bourgeois disposant d'un fonds spécial ou d'une taxe spéciale et rendant compte de leur gestion au corps électoral. Le même système est encore suivi en Angleterre et en Amérique; nous en avons vu récemment une application nouvelle en Angleterre dans l'organisation de l'enseignement primaire, dont l'administration est confiée à des bureaux scolaires directement nommés par les électeurs. Ainsi donc on trouve dans le despotisme la hiérarchie et dans les états libres la division et même le fractionnement des pouvoirs. En Amérique, ce n'est pas le bras de fer du pouvoir central qui maintient l'accord entre des autorités indépendantes, c'est la justice appliquant la loi, et ainsi ce sont les juges qui sont les régulateurs suprêmes de la machine politique.

Des ministres spéciaux élus par le parlement pour les trois départemens de la guerre, de l'instruction publique et des travaux publics pourraient rendre infiniment plus de services que des ministres de cabinet issus des luttes parlementaires et y restant mêlés. Le pays qui adopterait ce système ferait bientôt plus de progrès que les autres, et il pourrait être appliqué avec avantage même dans une monarchie constitutionnelle. On arriverait à restreindre l'omnipotence du pouvoir exécutif et par conséquent à prévenir les coups d'état.

Il est un autre moyen encore de tenir le despotisme en échec, c'est de séparer nettement ce qui est d'intérêt local de ce qui est

d'intérêt général, et de confier la gestion des intérêts locaux à des administrations locales indépendantes et nommées par les citoyens. C'est ce que l'on appelle la décentralisation. Cette idée est très en faveur aujourd'hui, mais on n'en fait que des applications timides. Il faudrait peut-être aller jusqu'à rétablir les anciennes provinces avec des assemblées régionales, en réunissant les départemens qui par les relations géographiques et l'identité des intérêts économiques forment véritablement un groupe naturel. Un régime fédéral plus ou moins étroit sera généralement adopté partout dans l'avenir, parce que c'est le seul moyen d'assurer l'union des races, et plus tard de l'espèce, sans briser les diversités locales et sans asservir les hommes à une étouffante uniformité. Les libertés locales sont les seules que la plupart des hommes comprennent, et qu'ils peuvent exercer à tous les degrés de civilisation. Voyez les Russes et même les habitans de l'Inde et de Java; ils administrent leurs intérêts communaux de temps immémorial. Les institutions locales, quand le pouvoir central ne les détruit pas de propos délibéré comme en France, résistent à tous les changemens politiques et aux convulsions sociales, parce qu'elles répondent à un besoin naturel. Sans les libertés provinciales, le régime parlementaire ne donne que l'apparence de la liberté : au fond, le despotisme subsiste, exercé tantôt par un monarque, tantôt par une assemblée. L'autonomie des provinces est la citadelle de la liberté. Autrefois le pouvoir du souverain était limité par la faiblesse de ses moyens d'action et par l'indépendance du clergé, de la magistrature, des villes et des provinces. Aujourd'hui examinez la société française; vous ne trouverez nulle part une force indépendante capable de tenir tête au souverain. Ce régime, de quelque étiquette qu'on le décore, n'est que l'absolutisme tempéré par des révolutions périodiques. L'histoire d'un peuple sans autonomies locales ne sera jamais qu'une alternative de convulsions et de défaillances. Songez à la résistance énergique que la Bretagne, cette province si monarchique, a opposée à l'omnipotence royale. Maintenant on renverse le trône, mais la résistance légale, appuyée sur des droits et sur des traditions, est chose inconnue. Si la Hongrie a su toujours défendre ses libertés contre les usurpations de l'absolutisme, c'est parce que l'indépendance des comitats a été respectée. Fermant les yeux aux enseignemens les plus clairs de l'histoire, les républicains français ne veulent à aucun prix des autonomies provinciales, et pourtant sans elles la république n'est qu'un vain mot. Les seules républiques qui, sans être de simples cités comme Athènes ou Sparte, ou des villes gouvernant despotiquement des pays conquis, comme Rome et Venise, aient assuré à tous une liberté réelle ont été des fédérations.

Pour fonder la liberté, il faut d'abord réduire les attributions du pouvoir souverain en constituant des autorités indépendantes qui puissent faire obstacle à ses entreprises; il faut en second lieu soustraire au pouvoir central la direction suprême des intérêts locaux. On l'a dit avec raison, les institutions locales sont l'école primaire de la liberté; c'est dans les assemblées provinciales que les citoyens apprendront à comprendre à quel point la bonne gestion des affaires publiques importe à leurs intérêts privés. L'assemblée nationale agit trop loin d'eux, et l'effet de ses résolutions est trop difficile à démêler. Le *self-government* local est pour un peuple la meilleure des éducations politiques. Avec l'unité absolue qui règne en France, la même agitation envahit le pays entier et met tout en danger. Tous ont la fièvre en même temps. Ni contre un despote, ni contre une révolution, il n'y a de refuge nulle part. Avec les autonomies locales, il n'en est pas de même. Chaque province a ses crises particulières qui ne se communiquent pas aux autres. C'est ainsi que la Suisse et les États-Unis résistent aux orages de la démocratie. Une république unitaire y succomberait bientôt.

Les autonomies locales sont l'accompagnement obligé du régime parlementaire. Sans elles, ce régime ne produit que d'assez médiocres résultats; il donne même lieu à un mal politique spécial que les hommes d'état italiens ont étudié dans leur pays avec cette perspicacité qui les distingue. Le parlement, ayant trop d'affaires à régler, les règle mal; l'enchevêtrement, l'opposition des intérêts amène des crises ministérielles incessantes qui réduisent le gouvernement à l'impuissance. Les travaux publics donnent naissance à une corruption politique d'une espèce nouvelle, d'où résulte un mauvais emploi des deniers de l'état. Pour s'assurer les suffrages de tel district ou de telle localité, on lui accorde un port, un chemin de fer, une église, un canal. Les autres districts réclament à leur tour; ainsi des travaux très peu nécessaires absorbent des sommes énormes, et le budget est mis en coupe réglée. Le gouvernement se fait des travaux publics, distribués comme des faveurs, un moyen d'influence presque irrésistible dans les luttes électorales. Cela n'a pas eu lieu en France seulement, mais en Italie, en Belgique et dans tous les pays où le régime parlementaire s'est trouvé combiné avec la centralisation administrative. Sans doute il est certains travaux, embrassant le pays tout entier, qui ne peuvent être bien conduits que du centre; mais ce devrait être l'exception, et tous les autres devraient être exécutés par les provinces ou les communes intéressées. Les assemblées régionales posséderaient toute aptitude à cet égard; elles seraient plus économes et auraient plus de connaissance des besoins locaux. Tocqueville a montré de quelle admirable façon les

états du Languedoc avaient administré les intérêts généraux de cette province. Ce serait l'assemblée régionale qui aurait à approuver toutes les décisions communales qui maintenant vont s'instruire au centre. Le contrôle serait ainsi plus rapide et plus sérieux. Il faut voir avec quelle inattention absolue l'assemblée nationale ratifie les emprunts votés par les villes pour comprendre combien cette formalité est illusoire. Les conseillers provinciaux sauraient au moins ce dont il s'agit. M. Jacini a publié pour l'Italie un projet de décentralisation régionale qui en grande partie pourrait s'appliquer aussi à la France. En ranimant les différens foyers de la vie politique en province, on ramènerait l'activité aux extrémités, qui sont froides, et on dégagerait la capitale, qui est sujette à des attaques d'apoplexie périodique.

On reprochera peut-être à ce système de porter atteinte à l'unité nationale dont la France s'est montrée toujours si jalouse; mais ce danger n'existe pas, l'expérience l'a démontré. L'Espagne, la Hollande, la Belgique, ont respecté l'existence de leurs anciennes provinces, et l'unité de l'état n'en a nullement souffert. Les provinces prussiennes, avec leur administration et leur corps d'armée distincts, leurs institutions civiles souvent différentes, forment presque autant de cantons séparés, et pourtant dans aucun pays les forces de la nation ne sont plus entièrement à la disposition du pouvoir central. L unité dans deux ou trois grands services publics, l'armée et l'enseignement surtout, suffit pour assurer l'unité de l'état, dont le sentiment patriotique forme l'indestructible ciment. C'a été une des erreurs de la révolution de croire qu'on fortifie le sentiment national en déracinant les coutumes locales et en proscrivant les traditions et les institutions provinciales (1). Le citoyen aimera d'autant plus sa patrie qu'elle lui assurera plus complétement la jouissance de son autonomie locale. Le Suisse n'est si bon patriote que parce que la confédération respecte et garantit sa langue, ses droits, son caractère particulier. Qu'on essaie d'établir l'uniformité, et le faisceau des cantons unis se brisera sous l'effort des résistances lo-

(1) Il est bon de rappeler à ce sujet les fortes paroles de Benjamin Constant dans son livre sur l'*Esprit de conquête*. « L'attachement aux coutumes locales tient à tous les sentimens désintéressés, nobles et pieux. Quelle politique déplorable que celle qui en fait de la rébellion! Qu'arrive-t-il? Que, dans tous les états où l'on détruit ainsi toute vie partielle, un petit état se forme au centre; dans la capitale s'agglomèrent tous les intérêts, là vont s'agiter toutes les ambitions : le reste est immobile. Les individus, perdus dans un isolement contre nature, étrangers au lieu de leur naissance, sans contact avec le passé, ne vivant que dans un présent rapide et jetés comme des atomes sur une plaine immense et nivelée, se détachent d'une patrie qu'ils n'aperçoivent nulle part et dont l'ensemble leur devient indifférent, parce que leur affection ne peut se reposer sur aucune de ses parties. »

cales. Necker proposait de généraliser et de régulariser les états provinciaux et de leur faire envoyer au centre des délégués qui auraient formé la haute chambre. L'idée était juste comme la plupart de celles qu'a émises cet homme d'un si éminent bon sens; il faut la reprendre et établir des assemblées régionales.

Pour fonder des institutions républicaines, il ne suffit pas de restreindre considérablement les attributions du pouvoir central : il faut encore assurer aux citoyens la jouissance des « libertés nécessaires. » Chose étrange et triste, la France, qui a fait de si prodigieux efforts pour extirper de son sol tous les despotismes, n'a jamais joui pleinement d'aucune liberté, et les droits des citoyens ont toujours été à la merci de l'arbitraire des agens du pouvoir. La liberté de la parole et de la presse, la liberté de l'enseignement et de l'association, la liberté des cultes même, ont toujours été soumises à des entraves sans nombre, livrées au bon vouloir de l'administration. La liberté n'exclut pas l'action répressive de la justice, mais elle n'admet pas l'action préventive de la police. Or c'est celle-ci qui a toujours dominé en France. En Angleterre au contraire, les droits publics ont presque tous été établis par des décisions des cours de justice, et en Amérique c'est le pouvoir judiciaire qui établit l'accord entre les différentes autorités indépendantes les unes des autres. Depuis que la république est proclamée en France, le système des mesures arbitraires n'a pas été abandonné, il s'en faut. Faire arrêter est un vrai gallicisme (1); c'a toujours été, depuis les lettres de cachet, le dernier mot de l'autorité. Les membres de la commune passaient leur temps à se faire arrêter les uns les autres; c'était la parodie du système toujours suivi en France. Pour mettre un terme à ce régime, il faut faire comme les Anglais, déclarer les fonctionnaires responsables de toute mesure illégale, qu'ils aient ou non obéi à des ordres supérieurs. La résistance à l'arbi-

(1) J'emprunte à un livre peu connu de M. Thiers, *les Pyrénées ou le midi de la France*, une anecdote qui peint admirablement cet esprit d'illégalité et d'arbitraire que le défaut de responsabilité a développé de tout temps chez les fonctionnaires français. M. Thiers visitait en 1822 le midi de la France. Arrivé dans une commune non loin des Pyrénées, il envoie, selon l'usage d'alors, le domestique de l'hôtel chez le maire pour faire viser son passeport. Le maire, indigné que le voyageur ne se soit pas présenté en personne, l'appelle devant lui, et le dialogue suivant s'engage. « Je sais, monsieur le maire, ce qui vous est dû, mais j'ai suivi l'usage. — L'usage! savez-vous, monsieur, que pour la moindre chose je fais arrêter. Voyons ce passeport. Quoi! il est pour Paris, et vous êtes dans les Pyrénées. — Vous savez, monsieur le maire... — Je sais que je connais mon métier. — Mais, pardon, d'après la loi... — La loi, vous n'avez pas à me l'apprendre, la loi, et je vous répète que pour la moindre chose je vous fais arrêter. » Cela fait penser aux réflexions si piquantes de Paul-Louis Courier à propos de la lettre d'un procureur du roi commençant par ces mots : « veuillez faire arrêter et conduire en prison... »

traire, même par la force, est considérée en Angleterre comme parfaitement légale, et, s'il en résulte mort d'homme, c'est un simple homicide excusable. Le fonctionnaire qui a agi illégalement est condamné, et il ne peut se justifier en s'abritant derrière les ordres de ses chefs. Cette législation peut avoir ses inconvéniens; mais le pire de tous pour un pays qui veut être libre, c'est d'être à la merci des décisions arbitraires du pouvoir. Il faut d'abord proclamer les libertés nécessaires en quelques lignes claires et à l'abri de toute équivoque, en mettant à néant toutes les anciennes lois restrictives. Il faut ensuite que tout fonctionnaire qui ne respecte pas les lois soit responsable de ses actes et puisse être poursuivi devant la justice, sans autorisation préalable; c'est ainsi seulement qu'on assurera la liberté et qu'on répandra le respect de la légalité, qui manque à tous les partis également.

C'est en vain qu'on garantira la liberté dans des chartes sonores : qui garantira ces garanties? En fin de compte, il n'y a qu'un moyen, c'est d'établir la responsabilité complète et sans exception de tout fonctionnaire civil ou militaire. Alors les tribunaux deviendront la sauvegarde de tous les droits, et, comme cela doit être dans un pays libre, la justice imposera à tous les pouvoirs le respect des lois.

Le malheur de la France, c'est que, poursuivant la liberté avec passion, elle n'a jamais voulu prendre le chemin qui y conduit. Elle a détruit les corps indépendans, anéanti les autonomies locales, centralisé les fonctions, accordé tout pouvoir à des agens irresponsables, rendu impossible toute résistance légale, et ainsi élevé un colosse qui absorbe toute la vie nationale et mène le pays à sa perte. La France veut bien renverser des dynasties, elle n'ose se décider à restreindre les exorbitantes prérogatives du pouvoir qui provoque ces révolutions incessantes; au contraire, après chaque crise, elle les augmente, croyant mieux assurer la stabilité des institutions politiques. Il est temps de revenir de cette erreur. Il faut restreindre la sphère d'action du pouvoir souverain en fractionnant l'administration en services indépendans et non hiérarchiques, en rétablissant les institutions provinciales en armant puissamment les citoyens contre l'arbitraire des fonctionnaires. Alors seulement le mot de république pourra devenir synonyme de celui de liberté.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LE

SERVICE DE SANTÉ

DANS LES ARMÉES NOUVELLES

OBSERVATIONS ET SOUVENIRS DE LA DERNIÈRE GUERRE.

Les désastres de la dernière campagne n'ont que trop démontré la nécessité d'une réforme de notre système militaire. Aux masses d'hommes que l'empire d'Allemagne peut en quelques jours accumuler sur ses frontières et jeter sur les territoires voisins, nous devons opposer une armée défensive nombreuse, aguerrie, sobre et disciplinée, conduite par des officiers instruits, commandée par des généraux ayant, — à défaut du génie que la Providence accorde seulement à un petit nombre d'élus, — la science que donnent à tout homme intelligent l'expérience et le travail. Si de bonnes institutions, le respect de la loi, le sentiment du devoir, peuvent dans l'avenir assurer la paix publique en réduisant à l'impuissance les ennemis du dedans, l'armée seule peut nous donner la sécurité contre l'ennemi du dehors. L'adoption du service obligatoire pour tous, l'augmentation de l'effectif, les changemens introduits dans les moyens d'attaque et de défense par la portée plus grande des armes de guerre, doivent un jour amener des modifications profondes dans toutes les branches du service militaire. Le service de santé échappe d'autant moins à cette loi qu'il n'était pas besoin des derniers événemens pour montrer combien en était défectueuse l'organisation. Les campagnes de Crimée et d'Italie avaient mis hors de toute contestation la nécessité d'une transformation radicale de la chirurgie militaire; mais, si la France est le pays où l'on fait le plus volontiers

des révolutions, c'est celui où l'on aime le moins les réformes, et le service de santé militaire est resté à peu près tel qu'il était au 6 février 1836 : cette situation ne saurait se prolonger plus longtemps. Il appartiendrait sans doute à nos collègues militaires de traiter cette question de la réorganisation du service chirurgical d'armée; malheureusement ils ne pourraient l'aborder sans mettre en cause leurs supérieurs hiérarchiques, nous voulons dire l'intendance : le respect de la discipline, la prudence même, leur conseillent le silence. Aussi n'est-ce qu'après avoir atteint l'âge de la retraite que M. Chenu a publié, comme annexe à son compte-rendu de la campagne d'Italie, les documens si accablans pour l'administration qui sont relatifs à celle de Crimée, car, lors de la publication de son important rapport sur l'armée d'Orient, il était encore en activité et soumis à l'intendance militaire. Pour nous, c'est sans préoccupation de cette sorte que nous abordons cette étude; il nous sera beaucoup plus pénible de dire que, dans les réformes à opérer, c'est chez notre ennemi d'hier que nous trouvons surtout des exemples à suivre. Si nous faisons la critique du régime sanitaire de la France, ce sera dans le seul espoir de l'éclairer sur ses vrais besoins.

I.

En 1858, l'étude de certaines opérations pratiquées avec succès en Angleterre, mais jusque-là peu connues et systématiquement repoussées en France, nous ayant conduit à rechercher quelle était comparativement dans les hôpitaux de Paris et de Londres la mortalité qui suivait les amputations, nous dûmes reconnaître avec douleur l'infériorité de nos résultats. Il fallait en découvrir les causes et, s'il était possible, le remède. Parmi ces causes, la plus puissante était une différence considérable dans la construction, l'aménagement, la tenue des hôpitaux, le nombre proportionnel des malades réunis dans un même espace, le régime auquel ils étaient soumis, enfin dans tout ce qui constitue ce que nous avons appelé l'hygiène hospitalière. Or, si nos hôpitaux sont sous presque tous les rapports inférieurs à ceux de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, cela tient à ce que nos médecins et nos chirurgiens ne peuvent pas appliquer, même à ceux auxquels ils sont attachés, les améliorations que leur indique la science; cela tient à ce que ces médecins n'ont pas même voix consultative dans les choses qui sont de leur compétence exclusive; cela tient à ce que l'élément administratif prime partout en France l'élément médical, et nous réduit à l'impuissance.

Ce qui existe pour la chirurgie civile existe malheureusement, et d'une manière plus marquée encore, pour la chirurgie militaire :

la mortalité de nos blessés, de nos amputés, est beaucoup plus élevée qu'elle ne l'est dans les autres armées. Sur 100 amputés de cuisse, nous en avons perdu en Crimée 91, en Italie 76, tandis que l'armée anglaise en Crimée, l'armée des États-Unis dans la guerre de la sécession, n'en perdaient que 64. De même pour l'amputation du bras, en face du chiffre de 55 décès pour 100 opérations faites dans l'armée française en Crimée et en Italie, nous en trouvons 24 pour l'Angleterre, 21 pour l'Amérique. D'où vient ce résultat?

« La chair anglaise supporte mieux les opérations que la chair française, » disait familièrement M. Velpeau lors de la discussion sur l'hygiène hospitalière, soulevant ainsi la grave et difficile question de la résistance physique des deux races. Est-il vrai que la nôtre offre déjà des symptômes de dégénérescence? Cela n'aurait rien qui dût étonner chez un peuple qui, depuis le commencement de ce siècle, a vu mourir sur d'innombrables champs de bataille plus d'un million de ses plus robustes enfans, qui, depuis la même époque et grâce à la conscription, impose pendant la période de la plus grande activité physique à la meilleure, à la plus saine partie de sa population virile le célibat militaire, tandis qu'il livre la reproduction de l'espèce à tous ceux qui présentent un défaut physique, un vice de conformation, une insuffisance de taille. Toutefois la différence des races ne suffirait pas pour rendre compte de l'écart considérable qui existe entre les résultats obtenus de part et d'autre. Les véritables causes sont, de notre côté, l'insuffisance numérique du personnel médical, aussi bien des médecins que des infirmiers, l'insuffisance du matériel hospitalier, la mauvaise organisation des services, l'encombrement des blessés et des malades entassés dans des casernes, dans des monumens publics transformés en hôpitaux, — enfin, et au-dessus de tout, l'obstacle invincible apporté trop souvent à de bonnes mesures par l'incompétence administrative. Nous ne referons pas le procès de l'intendance militaire, nous l'avons instruit depuis longtemps dans des publications spéciales, et M. Laboulaye (1) a prononcé ici même un émouvant et éloquent réquisitoire en s'appuyant sur des documens officiels. La suprématie de l'intendance ne saurait se tolérer plus longtemps; assez de victimes ont été sacrifiées. Il faut un changement; il est d'autant plus nécessaire et d'autant plus urgent que la faute est non dans les hommes, qui n'ont montré que zèle et dévoûment, mais dans les institutions. Par la multiplicité et la diversité de ses attributions, l'intendance est incapable de bien remplir aucun des rôles qui lui sont départis; qu'elle ne s'occupe donc que des choses de sa compétence, et qu'elle laisse le corps de santé militaire en agir de même.

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1869.

L'autonomie du corps de santé militaire est la première des réformes à obtenir; aujourd'hui la médecine militaire n'est pas même directement représentée au ministère de la guerre, où elle ne forme qu'une des sections de l'administration. Il existe, il est vrai, un conseil de santé des armées; mais il n'a que voix consultative. Il est, dit l'article 17 du décret du 23 mars 1852, « chargé, sous l'autorité du ministre de la guerre, de surveiller et de diriger, en ce qui concerne l'art de guérir, toutes les branches du service de santé, et d'éclairer le ministre sur toutes les questions qui s'y rapportent. Il donne un *avis consultatif* sur la désignation des officiers de santé pour les divers emplois du service sanitaire... Il concourt dans la commission mixte (composée d'un général de division, de deux intendans et de trois médecins inspecteurs) au classement des propositions pour l'avancement au tour de choix. » Du reste, cette autonomie ne se rencontre à aucun degré de la hiérarchie, ni en temps de paix, ni en temps de guerre. Les hôpitaux militaires en temps de paix sont sous la haute surveillance, sous l'administration directe du sous-intendant militaire, duquel relèvent tous les officiers de santé attachés à sa circonscription. En temps de guerre, les ambulances, les hôpitaux, le service sur le champ de bataille, sont dirigés par l'intendance; le médecin en chef de l'armée est lui-même soumis à l'autorité de l'intendant-général. C'est cet intendant ou ses représentans directs qui décident si tel ou tel édifice présente les conditions requises pour être converti en hôpital; ce sont eux qui règlent le chiffre des malades que doit renfermer une salle, qui choisissent les villes où se feront les évacuations, et c'est tout au plus s'ils ne se croient pas autorisés à désigner quels sont les malades qu'on peut considérer comme transportables.

L'avantage d'une unité aussi complète que possible dans la direction est la seule raison qu'on oppose à l'émancipation de la chirurgie militaire; mais tout le service de santé ne pourrait-il être unifié entre les mains du médecin en chef de l'armée? Le corps de santé militaire a droit à l'autonomie aussi bien que le génie et l'artillerie, aussi bien que l'intendance elle-même, parce que, comme eux, il a une spécialité de fonctions, de besoins, de connaissances techniques. On objectera qu'il faut au corps de santé des moyens de transport, du matériel, et que les médecins devront toujours pour cette raison recourir à l'intendance militaire. L'objection n'a qu'une valeur apparente. De ce que la médecine militaire a besoin de matériel, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'on doive confier la direction du service de santé à ceux qui ont la charge d'entretenir ce matériel, et non à ceux qui peuvent seuls en régler utilement l'emploi pour le salut des malades et des blessés. Si l'objection peut se produire, c'est parce qu'il y a confusion dans toutes les branches

de nos services administratifs, parce que le même matériel sert tantôt au transport des malades, tantôt au transport des vivres, des approvisionnemens de l'armée, de telle sorte qu'il fait défaut au moment où nos blessés en ont le plus grand besoin. Il est urgent d'introduire dans notre armée les progrès réalisés depuis longtemps dans les armées étrangères, et nous montrerons plus loin qu'à l'exemple de ce qui existe en Autriche et en Prusse un train des équipages de santé doit figurer dans la nouvelle organisation.

Il est un dernier argument que nous devons signaler. En temps de guerre, dit-on, l'intendant-général est auprès du général en chef le représentant direct de tous les services administratifs; seul il est dans la confidence des projets du commandement, et il transmet aux médecins, comme à ses autres subordonnés, les ordres nécessaires à la réussite des opérations projetées. Donner l'autonomie à la chirurgie militaire, c'est donner au chirurgien en chef de l'armée l'entrée des conseils de guerre; mais quel danger y a-t-il à ce que le chirurgien en chef soit dans les secrets de ce conseil, à ce qu'un Larrey, un Michel Lévy, en fassent partie?

La meilleure manière de prouver que l'autonomie peut et doit être donnée au corps de santé militaire, c'est de montrer qu'elle existe pour les armées des grandes puissances de l'Europe. On doit cependant faire une exception pour l'Italie. La chirurgie militaire n'y est guère mieux organisée qu'en France; mais en ce moment même un nouveau projet est à l'étude, et l'on peut être assuré que l'Italie saura profiter des enseignemens fournis par l'expérience des autres nations.

En Autriche, un médecin-général en chef, conseiller aulique et ayant le grade de général-major, est chargé de la direction générale du corps. Il est assisté par un conseil composé de professeurs de l'école spéciale de médecine militaire, lesquels règlent avec lui toutes les affaires relatives au service. En Russie, le ministère de la guerre comprend une division spéciale qui a pour titre : *département des affaires médicales*, à la tête duquel est un médecin-général en chef de l'armée. De lui relèvent tous les médecins militaires; c'est lui qui les nomme à des grades supérieurs, en consultant toutefois leurs chefs médicaux immédiats. Ce n'est que dans le corps de la garde que les chefs militaires, intervenant dans les propositions, exercent une influence indirecte, mais réelle, sur la nomination des officiers de santé à des grades supérieurs.

En Prusse, le corps médical jouit aussi de son autonomie. L'ordonnance royale du 20 février 1868 s'exprime ainsi : « L'ensemble des médecins militaires de l'armée et de la flotte en service actif ou en position de congé, ayant rang d'officiers ou de sous-officiers, forme le corps de santé. A la tête du corps de santé est le médecin-

général-major (*General-stabs-arzt*) de l'armée. » Et l'article 2 ajoute : « Le médecin-général d'un corps d'armée (1) dirige l'ensemble des médecins militaires de la circonscription de son corps, quelles que soient les fonctions que ces médecins remplissent dans les corps de troupes, dans les garnisons ou dans les établissemens militaires ; il opère en outre dans sa circonscription le recrutement des médecins militaires. Le médecin principal (*Ober-stabs-arzt*) le plus ancien de chaque division administre, dans la mesure de cette ordonnance, au quartier-général de garnison en qualité de médecin divisionnaire. »

Pour ce qui regarde le fonctionnement intérieur du corps, l'autonomie est si complète que non-seulement le recrutement du personnel médical, mais aussi les promotions appartiennent, lorsqu'il s'agit des grades inférieurs, aux médecins en chef des corps d'armée, agissant toutefois comme délégués du médecin-général de l'armée; mais, à partir du grade d'aide-major, la proposition faite par le médecin en chef d'un corps d'armée est transmise par lui au médecin-major-général, et la nomination est signée par le roi.

Unité de direction, mais direction responsable entre les mains des hommes du métier, tel est le principe posé d'abord par les États-Unis pendant la guerre de la sécession, et sur lequel se base la réforme accomplie en Prusse en 1868. La commission nommée à cette époque pour étudier les améliorations suggérées par l'expérience de la guerre de Bohême fut d'avis que tout ce qui était du ressort de la médecine militaire devait former au ministère de la guerre un département distinct en rapport immédiat avec le ministre. Ce département, à la tête duquel serait placé le chef des affaires médicales militaires, devait embrasser tout ce qui concerne le service de santé, les hôpitaux et l'enseignement médical militaire, *aussi bien dans les personnes que dans les choses.*

Conformément à cet avis, une ordonnance royale rendue le 28 septembre 1868 par le ministre von Roon « institue auprès du ministère de la guerre un département de médecine militaire (*Militaer-Medicinal-Abtheilung*), à la tête duquel est le médecin-général-major de l'armée. » Les affaires de son ressort sont, d'après l'ordonnance : hygiène militaire, police et statistique sanitaires de l'armée, expertise et arbitrage médical technique dans les questions d'indemnités ou autres concernant les invalides, — approvisionnement de l'armée en matériel médical, en moyens de pansement, en instrumens de chirurgie, — administration des hôpitaux de paix, de guerre et de siége, — règlement des affaires concernant le service de santé, les

(1) Les corps d'armée (*armee-corps*) prussiens forment une unité plus stable que les nôtres, unité qui comprend environ 30,000 hommes. Le territoire de la confédération du nord était partagé en douze circonscriptions militaires, à chacune desquelles répondait un corps d'armée.

établissemens de médecine militaire, la pharmacie militaire, les hospitaliers (*Lazareth-Gehulfen*) et les infirmiers (*Krankenwärter*).

Si l'autonomie du corps de santé militaire est complète en Prusse, en Russie et en Autriche, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il y ait absorption complète des services administratifs par le service médical, que la direction des établissemens hospitaliers soit attribuée exclusivement au médecin en chef de l'hôpital. Il y a sous ce rapport une importante distinction à établir entre les hôpitaux permanens existant dans toutes les grandes villes de garnison et les hôpitaux temporaires, que les nécessités de la guerre obligent à improviser au voisinage des champs de bataille. Partout ailleurs qu'en France, le corps médical est appelé à se prononcer sur l'opportunité de créer tel ou tel hôpital, sur les conditions hygiéniques qui doivent en déterminer la construction et l'aménagement; mais, une fois l'hôpital créé, on conçoit que le soin de veiller à la conservation et à l'entretien des bâtimens, à la régularité des approvisionnemens, à la propreté et à la bonne tenue de l'établissement, puisse être utilement partagé entre plusieurs personnes compétentes en ces matières. En France, l'intendance se charge de tout, même de la surveillance et de la réglementation du service médical. En Autriche, si la direction de l'hôpital est confiée à un personnage non médical portant le titre de commandant, du moins ce commandant n'intervient pas dans la gestion médicale de l'établissement. En Russie, le médecin en chef de l'hôpital dirige sous sa responsabilité tout ce qui a rapport au traitement des malades; un intendant (*smotritel*) est chargé de la gestion financière, et tout ce qui regarde les approvisionnemens est du ressort de l'économe. Médecin, intendant, économe, forment le conseil de l'hôpital. Cependant tout ce qui a trait à l'approvisionnement en médicamens appartient au médecin en chef, lequel est le supérieur direct du pharmacien, et c'est de même au département de la médecine près le ministère de la guerre qu'appartient logiquement le soin de passer des marchés pour la fourniture des médicamens.

En Prusse, l'organisation est analogue. Depuis le 5 juillet 1852, les hôpitaux permanens sont dirigés par une commission composée d'un officier de l'armée et d'un médecin, auxquels vient s'adjoindre dans les grands hôpitaux un économe appartenant aux services administratifs. Chacun d'eux s'occupe de sa spécialité : le militaire de l'ordre intérieur, l'économe des approvisionnemens et de la gestion financière, le médecin de l'organisation du service médical; mais tous trois, comme le dit l'article 48 de l'ordonnance, forment un tout collectif et représentent une personne morale (*eine moralische Person*). — En guerre, les choses sont toutes différentes. Il faut presque à chaque instant créer dans les villages, dans les hameaux,

de petits hôpitaux temporaires. Le médecin seul est compétent pour apprécier les conditions nécessaires à une bonne installation; il faut agir sûrement et vite, ce qu'on ne peut obtenir sans l'unité de direction, — et puisque le service d'un hôpital exige des aptitudes spéciales, impose des devoirs spéciaux, c'est celui qui personnifie au plus haut degré ces aptitudes et ces devoirs qui doit être chargé de faire concorder vers un même but tous les efforts individuels. C'est ainsi qu'on en a jugé en Prusse, et depuis 1863 la direction des hôpitaux de guerre (*Feld-Lazareth*) est attribuée exclusivement aux médecins militaires. Les faits ont montré qu'ils étaient à la hauteur de la mission qui leur était confiée.

Pendant que je suivais au Slesvig les opérations de l'armée prussienne, j'ai été frappé de la propreté, du confort, de la bonne tenue des hôpitaux et ambulances établis à Flensbourg, à Nubel et dans la tranchée devant Duppel. L'expérience de la guerre de 1866 ne fut pas moins favorable, et nous avons tout lieu de croire que celle de 1870 a confirmé les enseignemens du passé. Après les batailles de Borny et de Gravelotte, pendant le blocus de Metz, chargé plusieurs fois d'aller redemander aux Prussiens la remise de nos blessés tombés entre leurs mains ou d'opérer des échanges, j'ai eu l'occasion de parcourir en détail les *Feld-Lazarethe* prussiens, c'est-à-dire les hôpitaux de guerre établis dans les villages au sud de Metz, et je dois déclarer en toute vérité que nos blessés, moins de vingt-quatre heures après la bataille, étaient tous couchés, pansés et nourris, que tous sans exception se louaient des soins qui leur avaient été donnés, que souvent aux larmes de joie que je voyais couler en annonçant à nos malheureux soldats ou officiers qu'ils étaient libres, que j'allais les ramener à Metz, se mêlaient des témoignages non équivoques de reconnaissance.

Aux États-Unis, le corps de santé militaire jouit d'une autonomie et d'une indépendance complètes, et les résultats chirurgicaux de la guerre de la sécession ont été merveilleux. C'est avec un légitime orgueil, c'est avec l'autorité d'une grande expérience, avec l'éloquence irrécusable des faits, que notre éminent collègue le docteur Barnes, chirurgien-général de l'armée des États-Unis, montre ce que peut faire le corps médical débarrassé de fâcheuses entraves. « Jamais auparavant, dit-il, jamais dans l'histoire du monde un si vaste ensemble d'hôpitaux ne fut créé en aussi peu de temps, jamais on ne vit en temps de guerre d'hôpitaux si peu encombrés et si largement fournis de tout; mais ils différaient des hôpitaux des autres nations en ce qu'ils étaient dirigés par des médecins. Au lieu de placer à la tête d'établissemens consacrés au soulagement des malades et des blessés des officiers de l'armée, — qui ne sauraient comprendre ce que réclame la science médicale, et qui,

avec les meilleures intentions du monde, peuvent gravement compromettre le succès des soins du chirurgien, comme ce fut malheureusement le cas dans la guerre de Crimée, comme cela s'est vu depuis dans les hôpitaux anglais, — notre gouvernement fit du chirurgien le chef, le commandant de l'hôpital; tandis qu'il le rendait responsable de ses mesures organisatrices, il lui mettait entre les mains le pouvoir de rendre les résultats favorables. Le corps médical peut montrer avec orgueil les effets de cette libérale mesure. Jamais auparavant la mortalité des hôpitaux militaires ne fut si faible en temps de guerre, et jamais ces hôpitaux ne furent aussi complétement garantis des maladies qui y prennent naissance. »

Si le médecin doit diriger tout ce qui est dans la sphère de ses aptitudes, il ne faut pas cependant qu'il soit distrait par des préoccupations étrangères à la médecine. Il ne saurait lui convenir de passer des marchés et de veiller directement aux approvisionnemens. Un comptable doit fournir à ses demandes; mais, quoique agissant sous la direction générale du médecin en chef, ce comptable relève de l'administration à laquelle il appartient pour tout ce qui concerne la gestion financière.

L'autonomie du corps de santé militaire ne saurait être sérieuse sans entraîner une assimilation complète des grades des médecins à ceux des officiers de l'armée. Cette assimilation avait été accordée par le décret du 3 mai 1848; malheureusement il ne fut pas appliqué. Le rapport du général de Saint-Arnaud publié en tête du décret de réorganisation du 23 mars 1852 s'exprime ainsi : « Dans l'opinion de la commission, le décret du 3 mai 1848, qui a surexcité au plus haut degré dans le corps des officiers de santé les tendances vers une émancipation absolue, est d'origine révolutionnaire, c'est-à-dire qu'il appartient à une de ces époques où le trouble pénètre dans les esprits, dans les faits, dans les institutions, et où le principe d'autorité se fausse et s'énerve. » Cependant le maréchal Randon, trouvant sans doute le principe moins révolutionnaire, proposa et fit promulguer par le décret du 18 juin 1860 l'assimilation aux grades de la hiérarchie militaire ainsi qu'il suit :

Inspecteur.	Général de brigade.
Principal de 1re classe.	Colonel.
Principal de 2e classe.	Lieutenant-colonel.
Major de 1re classe.	Chef de bataillon.
Major de 2e classe.	Capitaine.
Aide-major de 1re classe.	Lieutenant.
Aide-major de 2e classe.	Sous-lieutenant.

L'assimilation existe du reste depuis longtemps dans toutes les grandes armées de l'Europe. En Autriche, elle est à peu près la même qu'en France; le médecin principal en chef a le grade de

général-major, le médecin en chef de première classe celui de colonel. En Russie, l'assimilation est double, c'est-à-dire qu'aux grades dans la médecine militaire correspondent des grades militaires et un rang dans la hiérarchie civile. On sait en effet que tous les employés de l'état, que tous les fonctionnaires, que toutes les personnes exerçant une profession libérale sont rangées hiérarchiquement dans une des quatorze classes de la noblesse, — noblesse personnelle, et qui ne devient héréditaire que pour ceux qui sont arrivés à la quatrième classe. Ainsi le médecin en chef général a le grade de major-général et le rang civil de conseiller d'état, titre purement honorifique, qu'il ne faudrait pas confondre avec une fonction, car il n'est point membre d'un corps délibérant appelé conseil d'état. Le médecin en chef de la garde impériale a le grade de général de brigade, le rang de conseiller d'état, et il appartient à la cinquième classe de la noblesse. Le médecin en chef de corps d'armée est colonel et conseiller de collége; le médecin principal de division est lieutenant-colonel et conseiller de la cour; le médecin major est chef de bataillon et assesseur de collége; enfin le médecin de bataillon est capitaine en même temps qu'il appartient à la neuvième classe avec le titre de secrétaire de collége. En Prusse, le médecin-major-général (*General-Stabs-Arzt*) est général-major; le médecin-général (*General-Arzt*) est colonel, ou, s'il n'est que de seconde classe, lieutenant-colonel, le médecin-major supérieur (*Ober-Stabs-Arzt*) major, le médecin-major (*Stabs-Arzt*) capitaine; les aides-majors (*Assistenz-Arzt*) sont, suivant la classe, lieutenans en premier ou en second. Quant aux sous-aides (*Unter-Arzt*), ils occupent une position qui, dans notre armée, a quelque analogie avec celle d'adjudant-sous-officier; ils sont ce qu'en Prusse on appelle d'un nom français : porte-épée. Le chirurgien-major, n'étant que capitaine, paraît avoir une assimilation beaucoup moins favorable que celle qui est affectée aux chirurgiens-majors français; mais il faut se rappeler que les compagnies dans l'armée prussienne sont de 250 hommes, que le capitaine est monté comme nos chefs de bataillon, et que hiérarchiquement la situation du capitaine est plus importante dans l'armée prussienne que dans la nôtre.

Il y a une différence notable entre l'assimilation telle qu'elle existe dans l'armée prussienne et telle qu'elle est établie dans la nôtre. En France, le médecin militaire est assimilé, quant au grade, aux officiers de l'armée, mais il n'a pas la possession complète des droits attachés à ce grade. Ainsi le médecin inspecteur a le titre de général de brigade; toutefois, lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, il ne passe pas comme les généraux dans le cadre de réserve, et c'est

là un déni de justice contre lequel un de nos premiers maîtres, M. Maillot, s'est élevé avec beaucoup de raison. Les différences plus importantes, parce qu'elles sont plus générales, existent à tous les degrés de la hiérarchie: le médecin militaire français, par exemple, n'a pas le droit de punition directe. En Prusse, on a compris que l'assimilation ne pouvait être sérieuse qu'à la condition d'être réelle et complète; aussi l'ordonnance du 26 février 1868 contient-elle cet article significatif : « Les membres du corps de santé sont personnes militaires: le rang militaire établit pour les médecins le droit aux punitions, logement, solde, indemnités de route des grades correspondans de l'armée. » Les articles 15 et 16 de la même ordonnance réglent tout ce qui a trait à la discipline et au droit de punir. Les aides hospitaliers, les infirmiers militaires, le personnel attaché à la pharmacie, les gardes et les employés des hôpitaux sont subordonnés aux médecins militaires ayant rang d'officiers. Le droit de punir dans les attributions de leur service leur est donné dans les limites suivantes : le médecin-général de corps d'armée ou d'étapes, le sous-directeur de l'école de médecine militaire Frédéric-Guillaume, ont les droits d'un colonel; le médecin en chef d'une division en temps de guerre a ceux d'un chef de bataillon lorsque ce bataillon n'est pas isolé de son régiment, le médecin en chef d'un hôpital ceux du capitaine d'une compagnie non détachée. Les médecins militaires sont, sous le rapport des punitions disciplinaires, soumis à leurs supérieurs militaires immédiats. L'article 19 autorise des punitions, même dans le cas où il s'agit d'une erreur dans le service et non d'une faute contre la discipline.

II.

Le recrutement des chirurgiens militaires a toujours préoccupé l'administration de la guerre, car les cadres du corps, quoique limités qu'ils soient, n'ont pu être que trop rarement remplis. Le personnel du service de santé militaire doit se composer de 7 médecins inspecteurs, 40 médecins principaux de première classe et 40 de seconde classe, 260 médecins-majors de première classe et 300 de seconde classe, 400 médecins aides-majors de première classe et 100 de seconde classe, en tout 1,147 médecins. Leur nombre ne s'élevait au commencement de l'année 1870 qu'à 1020, laissant ainsi un déficit de 127 médecins, c'est-à-dire 11 pour 100 du chiffre normal de l'effectif. Pour les pharmaciens, le déficit va jusqu'à 15 pour 100. L'insuffisance numérique du personnel médical tient d'une part au nombre considérable des démissions et de l'autre à la difficulté de recruter de nouveaux médecins. Voici

en effet ce qui arrive. — Jeune, sans expérience, on entre dans la chirurgie militaire avec l'intention bien arrêtée d'y faire et d'y continuer une honorable carrière; bientôt, avec la maturité de l'esprit, avec la science, vient un sentiment plus vif de la dignité personnelle et professionnelle. La situation déplorable faite aux chirurgiens militaires par la suprématie de l'intendance, les froissements de toute nature, amènent les démissions: elles se succèdent sans interruption, et aucun corps de l'armée n'en présente un pareil exemple. — Malgré ces pertes continuelles, le cadre pourrait être maintenu au chiffre exigé par les nécessités du service, si le recrutement ne présentait pas les plus grandes difficultés. N'est-il point remarquable qu'à une époque où toutes les carrières sont encombrées, où les candidats se pressent en foule aux concours de Saint-Cyr et de l'École polytechnique, la chirurgie militaire ne parvienne pas à compléter ses cadres, même en acceptant *tous* les candidats admissibles, même en faisant appel à la besoigneuse anxiété des parents pauvres, même en donnant des bourses ou des demi-bourses aux quatre cinquièmes des élèves? Du reste, il faut bien le reconnaître, dans la chirurgie militaire de tous les pays, le recrutement se fait avec difficulté. Les raisons en sont les mêmes partout. L'élève qui a pu trouver dans sa famille les ressources suffisantes pour commencer et pour terminer ses études médicales préfère la médecine civile à la médecine militaire. En effet, si l'incorporation dans les rangs de la chirurgie d'armée supprime la lutte, le *struggle for life*, de la pratique civile, si elle permet au médecin militaire la douce quiétude que donne l'assurance d'avoir à toucher tous les mois une somme déterminée, elle ne lui laisse d'autre espérance que celle d'aller passer sa vieillesse dans quelque petite ville de province en dépensant son solde de retraite. La pratique civile a pour elle les périls, mais elle a aussi les avantages de la liberté : si elle ne donne pas la fortune, elle donne du moins l'aisance et n'exige pas les jours de la vie.

Presque partout en Europe, les écoles spéciales de médecine militaire répondent à deux d'ux buts distincts : fournir à quelques élèves sans fortune le moyen de faire des études médicales en échange d'un engagement de servir pendant un nombre variable d'années; donner à tous les élèves les connaissances spéciales qui sont, quoi qu'on en dise, indispensables au chirurgien d'armée, et que ne possède pas le médecin civil.

La célèbre académie Josephine, fondée en 1785 par l'empereur Joseph II, est l'école spéciale de médecine militaire pour l'empire d'Autriche. Elle donne l'instruction médicale complète aux élèves qui se destinent à la médecine militaire, mais ne leur [illegible]

visés en deux catégories. Les uns, n'ayant pas fait d'études classiques, ayant moins de ressources pécuniaires et souvent aussi moins d'intelligence, sont destinés à devenir ce qui, dans notre médecine civile, est représenté par les officiers de santé; ils ne peuvent dépasser les grades inférieurs de la chirurgie militaire, ni devenir médecins traitans. Les élèves de la seconde classe, étant déjà en possession des grades universitaires, font des études médicales complètes, arrivent au titre de docteur, et forment en quelque sorte l'état-major de la chirurgie militaire. Les uns comme les autres font leurs études aux frais de l'état; mais les premiers ne doivent en échange que huit années de service dans l'armée, les seconds servent dix ans.

En Russie, c'est encore aux frais de l'état que l'élève peut faire ses études médicales, et il acquitte sa dette par un service obligatoire dont la durée varie suivant le secours pécuniaire qu'il a reçu du gouvernement; il n'y a pas, à proprement parler, d'école spéciale militaire. L'académie médico-chirurgicale, c'est-à-dire la faculté de médecine de Saint-Pétersbourg, accepte comme pensionnaires un certain nombre d'élèves se destinant ou déjà même appartenant à la médecine militaire; ils suivent les mêmes cours scientifiques que les élèves civils, mais ils remplissent en même temps dans l'hôpital et dans les salles affectées au service de la garnison les fonctions de médecins militaires. Dès son arrivée dans une université, trois conditions s'offrent à l'étudiant : il peut payer à l'état une redevance analogue à nos inscriptions, il peut recevoir l'instruction gratuitement, il peut enfin obtenir un secours appelé *stipendium*. En payant à l'état 50 roubles (200 fr.) par an, soit 1,000 fr. pour ses cinq années, l'élève, à la fin de ses études, est libre de tout engagement, libre de tout service militaire, et il peut se livrer à l'exercice de sa profession dans toute l'étendue de l'empire. L'élève qui n'a payé aucune redevance doit, une fois reçu médecin, servir l'état pendant deux années comme médecin civil ou militaire; cependant ce service doit être fait dans l'armée par les élèves de l'académie médico-chirurgicale de Pétersbourg. Les deux années expirées, l'élève devient libre. Le *stipendium* est fourni par divers ministères à un nombre d'élèves qui varie suivant le nombre de bourses disponibles; il n'est accordé qu'à ceux qui ont déjà deux années d'études médicales et qui sont en possession de bons certificats. L'élève jugé digne du *stipendium* est remboursé des dépenses faites pendant les deux années précédentes; mais en échange de cet avantage il doit quelques années de service dans le ministère qui lui a payé l'indemnité : cinq ans, s'il a eu 312 francs par an, dix ans, s'il a eu le double. Enfin, mais seulement à l'académie médico-chi-

rurgicale, un certain nombre d'élèves sont complétement entretenus pendant toute la durée de leurs études, et reçoivent en outre une allocation de 1,200 francs par an. Ceux-là doivent à l'état dix ans de service, exclusivement dans la chirurgie militaire.

La Pépinière ou l'institut Frédéric-Guillaume est pour la Prusse l'école spéciale de médecine militaire; mais elle diffère de nos écoles et a beaucoup d'analogie avec l'académie de Pétersbourg, en ce sens que les élèves n'y font guère que des études spéciales, et qu'ils reçoivent leur éducation générale à l'université, c'est-à-dire à la faculté de médecine. Ici encore appel est fait aux déshérités de la fortune. Pour entrer à l'institut, les élèves doivent avoir terminé leurs études dans les lycées ou gymnases et avoir passé l'*Abiturienten-Examen*, qui correspond à notre baccalauréat ès-lettres; c'est du reste la condition indispensable pour être reçu dans une université allemande. Les élèves sont divisés en deux catégories. Les uns, au nombre de soixante-douze, reçoivent gratuitement l'instruction, les répétitions, le logement dans la maison, le chauffage, l'éclairage, mais non la nourriture, et une indemnité de 8 thalers par mois (30 francs); ce sont les « élèves de l'institut. » Les autres, également au nombre de soixante-douze, participent aux mêmes avantages, sauf l'indemnité; ce sont les « élèves de l'académie. » Les premiers doivent à l'état huit ans de service militaire, les seconds quatre ans. Cependant ils peuvent donner leur démission, mais ils doivent alors rembourser une certaine somme pour chaque année passée à l'institut. L'organisation de la Pépinière mérite d'attirer l'attention. Les élèves y passent quatre années, pendant lesquelles ils suivent les cliniques et les cours de l'université; en outre ils assistent à des répétitions qui sont faites à l'institut par des médecins militaires d'un certain grade, et qui portent sur les matières professées dans les cours de l'université, ainsi qu'à des cours spéciaux sur le recrutement et l'aptitude au service, les simulations, les maladies entraînant la réforme, etc. Après deux ans d'études, les élèves de l'institut passent à l'université l'examen des sciences physiques, naturelles et anthropologiques (*Physicum*); après quatre ans, ils se présentent au doctorat, toujours à l'université, et quittent la Pépinière avec le grade de sous-aide. A ce moment, une séparation se fait entre eux. Les onze élèves les plus distingués de la promotion entrent à l'hôpital de l'université (Charité de Berlin); ils y sont logés et y complètent leurs études, après quoi ils subissent l'examen d'état (*Staats-Prüfung*), et, quand ils ont ainsi obtenu le titre légal à l'exercice de la médecine, ils passent dans un régiment avec le grade d'aide-major. Ils sont en quelque sorte désignés à un avancement ultérieur plus rapide. En quittant la Pépinière, les autres élèves sont directement envoyés dans les régimens et y font le ser-

vice comme sous-aides. Après une année, ils peuvent se présenter aux examens d'état, et, quand ils ont obtenu le titre de médecin-praticien, ils sont également promus au grade d'aide-major. Pendant leur huit années de service, les élèves de l'institut obtiennent de l'avancement; mais nous verrons qu'on ne peut, dans la chirurgie militaire en Prusse, arriver au grade de médecin principal sans subir de nouveaux examens.

La France possédait jadis trois écoles de médecine militaire, à Lille, Metz et Strasbourg, dans lesquelles les élèves passaient leurs deux premières années d'études, après quoi ils étaient envoyés à l'école de perfectionnement du Val-de-Grâce, où ils séjournaient une année. Au sortir du Val-de-Grâce, ils étaient attachés aux hôpitaux en qualité de sous-aides, pour revenir, sept ou huit ans après, passer de nouveau une année dans l'un des hôpitaux d'instruction et une autre au Val-de-Grâce, — et comme ils avaient alors subi dans une faculté leurs examens de docteur en médecine, ils recevaient le grade d'aide-major. C'était, il faut l'avouer, une détestable organisation; car trois années d'études sont insuffisantes, et lorsqu'après six ou sept années passées le plus souvent en Algérie le sous-aide revenait s'asseoir sur les bancs de l'école, presque toujours son éducation était à refaire. Un décret supprima le 4 mai 1850 les hôpitaux d'instruction, et les choses restèrent en suspens jusqu'au 23 mars 1852. Le décret rendu à cette époque n'admettait comme médecins militaires que des docteurs en médecine, et ne leur imposait qu'une année de stage au Val-de-Grâce. Excellent au point de vue de l'éducation médicale, ce décret rendait le recrutement à peu près impossible, car lorsqu'un élève a pu, à l'aide des sacrifices que s'est imposés sa famille, arriver au doctorat, il est fort peu disposé à embrasser une carrière qui ne lui promet guère que des ennuis. Il fallut donc en revenir au principe des écoles spéciales prenant les élèves au début de leurs études; c'est ce que fit le décret du 12 juin 1856 en créant l'école de Strasbourg. Les élèves demeuraient quatre ans dans cette école annexée à la faculté. Pendant ce temps, par une dérogation fâcheuse à la loi sur l'enseignement de la médecine, ils pouvaient devenir docteurs, puis ils passaient une année à l'école spéciale du Val-de-Grâce, et entraient dans les rangs de l'armée en qualité d'aides-majors de deuxième classe.

Tel est aujourd'hui l'état des choses en France et dans les principaux états de l'Europe. Portons maintenant notre attention sur cette partie du corps de santé que constituent des médecins pratiquant la chirurgie militaire et appartenant au service actif et permanent; nous avons alors à examiner la question du recrutement et en même temps l'utilité d'une école spéciale, question d'autant

plus importante qu'il s'agit de savoir s'il faut et où il faut rétablir l'école de Strasbourg.

L'autonomie accordée au corps de santé militaire, l'affranchissement du joug de l'intendance, une assimilation plus complète aux grades de l'armée, une augmentation d'appointemens tous les cinq ans lorsque pendant cette période le défaut de vacances n'a point permis la promotion à un grade supérieur, retiendraient dans le corps beaucoup de médecins militaires. Cependant, malgré la probabilité du service obligatoire pour tous, on sera toujours forcé, pour assurer le recrutement des médecins du service actif, de faire aux élèves sans fortune des avantages pécuniaires en échange d'un engagement limité de service.

Que l'élève entre dans la chirurgie militaire au début de ses études ou après les avoir terminées, il est indispensable qu'il reçoive dans une école spéciale un enseignement technique; il faut donc un établissement d'instruction. Il y a d'ailleurs utilité pour la science médicale à ne pas laisser se stériliser les élémens si distingués que possède aujourd'hui le corps de santé militaire, et l'on trouvera, au grand avantage de tous, parmi nos collègues de l'armée des professeurs capables de constituer une nouvelle faculté à la fois civile et militaire. Paris, Lyon, ne sauraient convenir à une telle école; ces villes renferment trop d'élémens de distraction et même de désordre. Lille, où existait jadis un des trois hôpitaux militaires d'instruction, Lille avec sa forte garnison, sa nombreuse population industrielle, son école secondaire de médecine, une des meilleures du pays, nous paraît destiné à devenir le siége d'une nouvelle école de médecine militaire.

Le recrutement du corps de santé militaire est déjà difficile en France dans l'état actuel des choses; il le deviendra bien plus quand l'armée aura reçu sa nouvelle organisation, surtout lorsque, mise sur le pied de guerre, c'est-à-dire augmentée de la réserve, elle sera portée à 1 million d'hommes. La Prusse a depuis longtemps étudié ce difficile problème; c'est à elle que nous demanderons les moyens de le résoudre.

Obliger un jeune homme de vingt ans à quitter pendant trois ans les études par lesquelles il se prépare à l'exercice d'une profession libérale, c'est lui causer un immense préjudice et l'amener souvent à les abandonner pour toujours. Or, s'il est de l'intérêt de l'état d'avoir des médecins militaires, il ne lui importe pas moins d'assurer le service médical pour la population civile. La loi prussienne réduit à une année la durée du service obligatoire pour les jeunes gens qui présentent certaines conditions d'instruction universitaire, et leur donne une position particulière dans l'armée, où ils figurent sous le nom de volontaires d'un an. Suivons dans sa carrière un

étudiant en médecine entré dans l'armée comme médecin volontaire d'un an. Tout d'abord une faveur importante lui est facilement accordée, celle de reculer jusqu'à l'âge de vingt-trois ans et même de vingt-six ans le moment de sa présence sous les drapeaux. Il peut donc terminer ses études et acquérir par l'*examen d'état*, lequel correspond à notre doctorat en médecine, le droit légal à l'exercice professionnel. Non-seulement il le peut, mais il le doit, car, d'après l'ordonnance du 20 février 1868, « les médecins qui ont reçu l'autorisation d'entrer au service *après* l'âge de vingt-trois ans contractent l'engagement de satisfaire à l'examen d'état avant de servir comme médecins. » Lorsque l'étudiant en médecine ou le jeune docteur s'est présenté au médecin en chef de l'*armée-corps*, il est attaché à un corps de troupes et y fait, tant au régiment qu'à l'hôpital de la garnison, son stage de médecin militaire. L'année expirée, il entre dans la réserve et se trouve alors en « position de congé; » dès qu'il a satisfait à l'examen d'état, il est promu au grade de sous-aide. Toutefois, en cas de mobilisation de l'armée, comme il serait pénible à un médecin livré à la pratique civile depuis un certain nombre d'années de figurer dans la médecine militaire avec le grade le plus inférieur, la plupart des sous-aides se mettent en position de devenir aides-majors : — il faut pour cela qu'ils fassent pendant six semaines dans un corps de troupes le service de sous-aide. A l'expiration de ce stage, un certificat donné par le médecin du régiment, approuvé et contre-signé par le médecin-général du corps, constate que le postulant, aussi bien par sa conduite privée que par son application au service et ses qualités morales, mérite de faire partie du corps de santé. L'élection se fait dans une assemblée composée des médecins militaires de la circonscription ayant rang d'officiers. Le certificat sert de base principale d'appréciation. Si les renseignemens fournis sur le candidat sont favorables, l'assemblée ratifie la candidature; si la majorité est opposée à la réception, le sous-aide est renvoyé tout de suite et continue à servir dans son grade; si quelques votes seulement sont défavorables, les médecins opposans doivent motiver leur opinion, et le médecin-général du corps juge si ces observations doivent être prises en considération. Comme ces formalités et le certificat, ont trait non point aux capacités médicales, mais seulement à la connaissance du service militaire et à la moralité du candidat, l'article 12 de l'ordonnance exempte de la présentation de certificat et même de l'élection les médecins qui, ayant satisfait au service militaire comme soldats, et se trouvant en position de congé en qualité d'officiers, désireraient entrer dans le corps de santé comme aides-majors. Aussitôt après sa nomination, laquelle est faite par le roi sur la proposition du médecin en chef de l'armée, le nouvel

aide-major doit, pendant un mois, faire le service dans un hôpital désigné par le médecin-général du corps. Ce stage assez court terminé, l'aide-major en position de congé retourne chez lui pour y continuer, comme médecin civil, l'exercice de sa profession, et se fait inscrire sur les contrôles du bataillon de landwehr de sa circonscription. Le corps de santé militaire se compose donc : 1° de médecins civils — âgés de moins de trente-deux ans, ayant payé à l'état leur dette d'une année de service actif, mais faisant encore partie de la réserve et de la landwehr, et devant être appelés à l'activité dans le cas de mobilisation de l'armée; 2° des médecins du service actif faisant leur carrière de la chirurgie militaire. Nous avons suivi les premiers depuis leur entrée au service, voyons ce qu'il advient des seconds.

Le corps médical militaire en service actif (*Aerzte des activen Dienststandes*) se recrute : 1° parmi les élèves qui ont reçu une instruction spéciale à l'école de médecine militaire; 2° parmi les élèves ayant fait leurs études médicales dans une université, et qui entrent dans le corps par promotion pour y faire leur carrière; 3° parmi les médecins en position de congé qui abandonnent la pratique civile pour la carrière médicale militaire. Les élèves de la Pépinière, comme nous l'avons vu, contractent un engagement de service qui pour les uns est de huit ans, et pour les autres de quatre seulement. Toutefois la plupart d'entre eux restent d'une manière permanente dans le corps de santé. Les élèves qui, après avoir terminé leurs études médicales dans une université, désirent entrer dans la chirurgie militaire *par promotion* et y faire leur carrière s'adressent tout d'abord au médecin-général de l'*armee-corps* dont ils veulent faire partie. Si ce médecin juge opportun d'accueillir sa demande, il attache le postulant à un corps de troupes en qualité de médecin volontaire d'un an. Si, après six mois au moins de service, le jeune médecin paraît au chirurgien-major du régiment digne d'être promu dans le corps de santé, ce chirurgien adresse un rapport au médecin-général de l'*armee-corps*, et celui-ci propose au médecin en chef de toute l'armée la promotion au grade de sous-aide du médecin volontaire d'un an. Par le fait de sa nomination, le nouveau sous-aide a droit aux appointemens et autres avantages de son emploi; mais il ne reçoit cette nomination qu'après s'être engagé par écrit à servir une année au moins dans l'armée active en plus de son année de service obligatoire. En cessant d'appartenir à la catégorie des médecins volontaires d'un an, il ne jouit plus de la faculté de demander à être attaché à tel ou tel régiment, il peut être envoyé partout où il est besoin de médecins. Après un service de trois mois dans un corps de troupes, il peut, *s'il a passé l'examen d'état*, être proposé par le médecin de

la division pour le grade d'aide-major; cette proposition doit être accompagnée d'un certificat d'approbation délivré par le commandant du corps. Les sous-aides sont proposés par rang d'ancienneté; mais, si le plus ancien n'est pas jugé digne d'une proposition, soit par le commandant, soit par le médecin en chef du corps, on lui substitue le sous-aide qui le suit immédiatement sur la liste; le sous-aide non proposé peut cependant l'être ultérieurement. La promotion au grade d'aide-major est précédée de l'élection dont nous avons indiqué les conditions. Le médecin-général-major de l'armée adresse un rapport au roi, lequel signe la nomination, et l'aide-major fait partie du cadre des médecins militaires du service actif.

L'avancement est réglé de la manière suivante. L'article 22 de l'ordonnance du 20 février 1868 spécifie que, dans les propositions d'avancement, on doit surtout avoir égard à l'ancienneté, que l'avancement *hors tour*, existant seulement pour les médecins de service actif, ne peut avoir lieu que pour des motifs exceptionnels, *lesquels doivent être énoncés dans l'acte de proposition*, enfin qu'on ne peut arriver au grade de médecin principal sans subir un examen médical et militaire. Les médecins en position de congé peuvent sur leur désir être promus dans le service actif, mais il faut qu'un rapport spécial soit adressé au roi par le médecin-général-major, rapport établissant leurs services antérieurs dans l'armée, leurs titres scientifiques. La nomination est faite par le roi.

En Italie, l'ordonnance du 10 octobre 1855 relative à l'avancement renferme des dispositions qui méritent d'attirer l'attention. Le passage d'une classe à une autre dans le même grade a lieu par voie d'ancienneté; mais on ne peut passer à un grade supérieur sans un concours qui est en même temps un examen d'aptitude. Lorsqu'une vacance se produit, trois candidats du grade immédiatement inférieur sont appelés à concourir : deux sont désignés par leur rang d'ancienneté, le troisième par le choix du conseil de santé. Lorsqu'après deux examens successifs un de ces trois candidats, tout en étant reconnu *apte* à passer au grade supérieur, n'a pu être nommé, il peut être promu à la première place vacante sans avoir à passer de nouvel examen; mais, si deux examens successifs ont montré que l'un des candidats n'a pas les capacités nécessaires pour acquérir le grade supérieur, il est exclu de tout avancement (art. 17). Il est à peine besoin de faire remarquer combien de pareilles dispositions, par leur rigueur même, doivent entretenir les habitudes d'étude et de travail si nécessaires dans tous les corps de l'armée, surtout dans les corps savans, comme l'est la chirurgie militaire.

Revenons à la Prusse : peut-on, avec l'organisation dont nous venons de tracer les caractères principaux, suffire aux nécessités du

service? En supposant l'éventualité d'une mobilisation de l'armée prussienne au 1er janvier 1868, le médecin-général Lœffler évaluait à 3,292 le chiffre des médecins militaires qui seraient indispensables pour le service de santé, même en ne tenant pas compte du personnel nécessaire au fonctionnement des hôpitaux de réserve; mais au 1er janvier 1868 le cadre comprenait 971 médecins du service actif (avec les médecins volontaires d'un an), 256 de la réserve et 910 de la landwehr, en tout 2,137. Il y aurait donc eu un déficit de 1,155 médecins, déficit qui pour divers motifs d'âge, d'infirmités, d'exemption légale, aurait pu atteindre le chiffre de 1,570. La commission d'enquête s'est occupée de cette grave question. Le moyen le plus simple eût semblé tout d'abord une réduction du nombre des médecins attachés aux corps de troupes ou aux hôpitaux de guerre, nombre relativement beaucoup plus considérable qu'il ne l'est en France; mais la commission n'a pas été de cet avis, elle a proposé les mesures suivantes. Les médecins-généraux seraient chargés de faire pendant la paix des recherches sur la situation des médecins non soumis au service obligatoire et domiciliés dans la circonscription de leur *armée-corps*, — recherches devant porter sur les aptitudes de ces médecins, soit pour la chirurgie, soit pour la direction d'un hôpital. Lorsqu'une guerre paraîtrait probable ou prochaine, un appel serait adressé en temps utile par le ministère de la guerre aux médecins civils de la confédération du nord libres de tout service obligatoire, aux médecins civils et militaires des nations amies (1), les engageant à prendre du service dans les hôpitaux militaires et spécifiant les conditions de leur admission et de leur concours. Enfin, en cas de déficit considérable, le directeur des affaires médicales militaires pourrait admettre des médecins non encore diplômés et des élèves en médecine de quatrième année; mais ceux-ci ne figureraient pas sur le théâtre de la guerre, et devraient autant que possible être employés dans les hôpitaux et dans les troupes de l'intérieur.

Toutefois ce déficit dans le corps médical prussien n'existe qu'en raison du grand nombre de médecins attachés aux troupes en campagne; aux 625,000 hommes de l'armée active, ou aux 955,000 hommes que compte cette armée avec la landwehr, correspondent 3,292 médecins, c'est-à-dire dans le premier cas 1 médecin pour 190 hommes, et dans le second 1 médecin sur 290 hommes. En France, 1,306 médecins correspondent, dans l'ancienne organisation, aux 393,000 hommes de l'état de paix, et aux 757,000 de la mise sur le pied de guerre. Nous aurions donc

(1) La Suisse, pendant la dernière guerre, avait envoyé 15 médecins dans les rangs de notre armée, et 15 dans ceux de l'armée prussienne, où ils servaient sous leur uniforme national.

seulement, dans le cas le plus favorable, 1 médecin sur 300 hommes; mais l'armée appelée tout entière au service ne compterait plus que 1 médecin pour 580 hommes. Or, même en supposant que l'armée sur le pied de guerre n'excédât pas 500,000 hommes, nous n'arriverions encore qu'à 1 médecin pour 382 hommes, chiffre que les Prussiens trouvent avec raison fort insuffisant.

Si la réorganisation de l'armée était faite sur le plan adopté par la Prusse, l'armée sur le pied de guerre comprendrait trois contingens de 140,000 hommes de vingt à vingt-trois ans en service obligatoire, et quatre contingens de la réserve, c'est-à-dire 980,000 hommes de vingt-trois à vingt-sept ans, que les pertes probables par maladies, par infirmités, par décès, réduiraient à 800,000 environ. Il nous faudrait donc au moins 4,210 médecins, et, si nous supposons l'appel de la landwehr française, c'est-à-dire de cinq contingens ne donnant guère à cette époque, par des réductions de causes multiples, que 500,000 hommes de vingt-sept à trente-deux ans, nous aurions une armée de 1,300,000 hommes, laquelle, même au taux abaissé de 1 médecin sur 300 hommes, exigerait encore 4,333 médecins. Comment arriver à ce chiffre? En France, où beaucoup de jeunes gens dénués de toute fortune suivent plus souvent qu'en Prusse la voie toujours si difficile et dans ce cas si dangereuse des carrières libérales, nous arriverons probablement au nombre indispensable. Chaque contingent donnerait environ 300 médecins, car c'est à peu près le chiffre des docteurs reçus annuellement dans nos facultés, déduction faite des étrangers et des médecins de l'armée ou de la marine. L'armée active aurait, en plus des 1,300 médecins militaires qu'elle compte annuellement, les médecins de sept contingens, environ 2,000, auxquels nous pouvons ajouter une partie des 1,500 médecins de vingt-sept à trente-deux ans compris dans la landwehr. Nous aurions ainsi un chiffre total de 4,800 médecins, s'il ne fallait pas en déduire tous ceux qui, étant compris dans les trois derniers contingens, sont seulement au début de leurs études médicales et ne peuvent guère rendre de services. Le déficit tenant à cette cause est facile à couvrir. L'élève en médecine appelé à vingt ans à faire partie de l'armée, s'il devait faire comme soldat ses trois années de service obligatoire, ne pourrait poursuivre sa carrière. Il est de l'intérêt de l'état de le lui permettre en ne lui demandant qu'une année de service; mais il est surtout de l'intérêt de l'élève de ne payer cette dette d'une année de service que ses études une fois terminées, et en qualité de médecin. Toute faveur exceptionnellement accordée peut être légitimement compensée par l'imposition d'une charge. On pourrait donc établir législativement que les jeunes soldats de chaque classe qui se livreraient à l'étude de la médecine ne feront qu'une année de service obligatoire comme

médecins militaires, que cette année de service ne pourra être faite par eux qu'après qu'ils auront obtenu le diplôme de docteur en médecine, mais dans tous les cas qu'elle devra être faite avant l'âge de vingt-sept ans, c'est-à-dire avant l'âge de leur passage dans la landwehr, et que chaque année de retard après l'âge légal de l'entrée au service sera reportée après l'époque où leur libération définitive aurait eu lieu, s'ils avaient servi à l'âge de vingt ans. De cette manière, l'état retrouve au complet son contingent médical, et le retrouve plus parfait et plus utile, puisque le médecin appelé au service militaire joint à des études complètes une plus longue expérience pratique.

Si cependant le nombre des médecins n'était pas encore suffisant, nous pensons qu'on pourrait aller plus loin et inscrire dans la loi cette clause : que les médecins, en cas de guerre *et d'appel de la landwehr,* pourront être appelés au service jusqu'à l'âge de quarante ans. Voici ce qui justifie cette exception, qui tout d'abord paraît constituer une injustice. L'état donne au médecin, après examens passés devant une faculté, un titre professionnel, — celui de docteur en médecine, — titre qui confère à celui qui le possède le droit légal à l'exercice de la médecine. L'obligation de servir jusqu'à quarante ans n'est-elle pas une charge que l'état peut inscrire dans le contrat passé entre lui et le futur docteur? De plus, si le service médical militaire impose des fatigues et des dangers, si même les fatigues que supporte le médecin sont plus grandes, les dangers qu'il court sont évidemment, sauf le cas d'épidémie, bien moins grands que ceux auxquels le combattant est exposé; la qualité de père de famille, qui peut en général être invoquée après trente-deux ans, ne saurait donc être un argument invincible opposé par le médecin, d'autant plus qu'en raison de son âge et de ses occupations médicales ordinaires, le médecin de trente-cinq à quarante ans peut être et sera beaucoup plus utilement employé dans les hôpitaux que sur le champ de bataille. Ajoutons encore que, si pour le soldat l'aptitude à faire campagne diminue avec l'âge, pour le médecin avec l'âge vient l'expérience qui fortifie les connaissances acquises, de telle sorte que l'aptitude au service s'accroît au lieu de diminuer.

L'expérience montre que les médecins civils n'ayant jamais appartenu à l'armée sont peu aptes à un bon service en temps de guerre, car ils manquent de deux qualités essentielles : la connaissance du soldat et la discipline. Nous voudrions donc que, pour les jeunes soldats étudians en médecine, on réduisît le temps du service obligatoire à un an, avec faculté en temps de paix de reculer leur incorporation jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, et même avec autorisation spéciale jusqu'à l'âge de vingt-sept ans, mais à la

condition qu'ils auront passé leur thèse de docteur avant leur entrée au service. Pendant six mois, les jeunes docteurs seraient attachés à un des hôpitaux militaires des villes de grande garnison désignés à cet effet, et dans lesquels un chirurgien-major serait chargé de les instruire théoriquement et pratiquement dans tout ce qui constitue spécialement le service de santé militaire. Ils feraient les six autres mois de service dans un corps de troupes en qualité de stagiaires. Passé ce temps, le médecin, libre de tout service en temps de paix, entrerait dans la réserve avec l'obligation de servir en temps de guerre, même après l'âge de 32 ans, suivant les conditions que nous avons indiquées.

III.

Le service de santé en temps de paix comprend le service des corps de troupes et celui des hôpitaux: ces deux services sont en France absolument séparés, et le personnel se divise en deux classes distinctes, les médecins de régiment et ceux des hôpitaux. Un médecin-major ou aide-major attaché à un régiment ne peut en général être promu au choix à un grade supérieur sans avoir subi les concours ou les examens qui lui ouvriraient l'entrée dans le corps médical des hôpitaux, ni par conséquent sans avoir passé par le service hospitalier. La séparation des médecins militaires en deux ordres n'en est pas moins inutile et dangereuse. Le médecin de régiment fait chaque jour la visite des hommes qui se présentent à l'infirmerie; il y garde ceux qui n'ont qu'une légère indisposition, et il envoie à l'hôpital ceux qui lui paraissent réellement malades, mais il ne les y soigne pas, puisque le service de l'hôpital n'est pas dans ses attributions. Or, lorsque pendant plusieurs années un médecin n'a pour ainsi dire pas traité un seul malade, on peut être sûr que ses connaissances médicales ont été en s'affaiblissant. Qu'une guerre survienne, et l'on pourra être forcé par la nécessité de donner à ce médecin un service d'hôpital qu'on ne croyait pas devoir lui confier en temps de paix. Ajoutons que, lorsqu'on a soin d'établir officiellement que le médecin de régiment est dans un état d'infériorité scientifique par rapport à ses collègues des hôpitaux, on risque de voir, même à tort, s'infiltrer peu à peu cette idée, que, si le médecin du régiment n'est pas autorisé à soigner les soldats réellement malades, c'est qu'il manque pour cela des capacités et de l'expérience nécessaires. C'est en faisant du médecin de régiment le véritable médecin de ses soldats qu'on fera disparaître les inconvénients graves de l'organisation actuelle.

En Prusse, les médecins d'un régiment soignent eux-mêmes leurs soldats malades à l'hôpital où ils les ont fait transporter. Cette

importante réforme a été amenée peu à peu par les besoins du service. L'organisation était en principe la même que celle qui existe en France; mais le règlement prussien de 1852 sur le service de santé renfermait cette clause : « si des considérations de service à l'intérieur de l'hôpital font regarder comme désirable le traitement des malades par les médecins supérieurs des troupes auxquelles les soldats appartiennent, le médecin-général de l'*armée-corps* pourra prendre à cet égard les décisions convenables. » Dans la pratique, l'exception devint bientôt la règle, et l'ordonnance du ministre de la guerre en date du 22 janvier 1868 n'a fait que la rendre légale. Les mesures prescrites le 12 février 1868 par le médecin en chef de l'armée en vertu de cette ordonnance ont eu pour résultat une nouvelle organisation. « Dans tous les hôpitaux militaires de garnison destinés au service de plus de deux bataillons ayant avec eux leurs médecins militaires supérieurs, les malades sont à l'intérieur de l'hôpital répartis par service. En général, ces services sont au nombre de trois : 1° chirurgie, 2° médecine, 3° ophthalmologie, syphilis, gale. Le nombre des services peut être augmenté par des subdivisions. » Le médecin-général de l'*armée-corps* désigne parmi les médecins supérieurs attachés aux régimens composant la garnison ceux qui devront être chargés de ces services en qualité de médecins traitans. Ils conservent ces attributions au moins un semestre. Ils ne sont pas pendant cette période déchargés de leurs fonctions auprès des corps de troupes, mais ils doivent autant que possible ne pas être chargés de services à l'extérieur de la caserne, tels que les manœuvres, les excursions militaires. Les aides-majors devant être attachés à l'hôpital sont également désignés par le médecin-général du corps; mais leur répartition dans les salles appartient au membre médical de la commission hospitalière. Ils sont considérés comme étant de service commandé à l'hôpital, et on évite de les en distraire par d'autres devoirs. La répartition dans les salles des aides hospitaliers et des gardes-malades appartient également au membre médical de la commission. Il en résulte que pendant la paix il n'y a pas en Prusse de séparation entre le service médical des corps de troupes et celui des hôpitaux. Pendant la guerre au contraire, cette séparation est de nécessité: nous verrons qu'elle existe lorsque nous étudierons le service de santé de l'armée prussienne sur le champ de bataille.

Pendant mon séjour à Berlin en 1864, j'ai pu observer le fonctionnement du service en temps de paix en accompagnant fréquemment un de nos collègues dans la visite qu'il faisait à la caserne des uhlans dont il était le médecin, et de là au *Garnison-Lazareth*, où il soignait ceux de ces hommes dont l'état plus sérieux avait exigé le transfert à l'hôpital, et je dois dire que cette organisation

m'a paru à peu près irréprochable. Il serait d'autant plus facile de l'introduire en France que, par la force même des choses, elle existe dans quelques villes où le médecin-major de régiment en garnison soigne lui-même ses soldats malades dans les salles militaires de l'hôpital civil. On pourrait généraliser cette mesure à toutes les villes de faible garnison, ce qui permettrait de supprimer beaucoup de petits hôpitaux militaires et de réaliser de notables économies. Quant aux hôpitaux militaires des villes de grande garnison, rien ne serait plus facile que de réunir dans les mêmes salles les malades de chacun des régimens casernés dans la ville, et de les y confier aux soins de leur propre chirurgien-major, assisté par l'un de ses aides-majors. Il est à peu près inutile d'ajouter que, dans l'hypothèse de cette organisation, le nombre des médecins attachés aux régimens devrait être augmenté d'une partie du personnel médical aujourd'hui exclusivement attaché au service des hôpitaux.

Dans la pratique civile aussi bien que dans l'armée, dans les hôpitaux comme dans les ambulances, en paix comme en guerre, le médecin ne peut que diriger le traitement des malades; il n'intervient matériellement que lorsqu'il s'agit d'une opération ou d'un pansement délicat et difficile. Il faut donc auprès des malades des personnes qui puissent renouveler les pansemens simples, exécuter en un mot les prescriptions du médecin. D'autres soins d'un ordre plus général qui demandent moins d'intelligence et d'expérience peuvent être confiés presque sans apprentissage à des personnes qui ont un peu d'adresse et de dévoûment : on les chargera de renouveler le linge du malade, de lui donner dans son lit la position la plus favorable, de lui administrer les médicamens et les tisanes. Enfin dans les établissemens publics, dans les hôpitaux civils ou militaires, il faut un personnel tout à fait subalterne, mais non spécial, sans contact avec les malades, et auquel incombent les fonctions qui ont trait à la propreté et à la bonne tenue de l'établissement.

En France, une distinction correspondante a été établie depuis 1862 parmi les infirmiers militaires. Le soldat infirmier, dit *infirmier d'exploitation*, est chargé de maintenir la propreté de l'hôpital et des salles, de porter les brancards et les fardeaux, en même temps d'aider dans leur service auprès des malades les infirmiers d'ordre supérieur. Ceux-ci, qu'on appelle *infirmiers de visite*, sont choisis parmi les précédens en raison de leur bonne conduite, de leur zèle, de leurs aptitudes; ils ont une solde un peu plus élevée, et comme marque distinctive de leur situation portent au collet de leur uniforme un caducée brodé en blanc. Ils tiennent les cahiers de visite, font les relevés d'alimens d'après lesquels s'établit la comptabilité, distribuent les médicamens suivant les prescriptions médicales, font les pansemens simples, et remplissent une partie des

fonctions qui étaient jadis confiées aux sous-aides, supprimés en 1850. L'institution est bonne, mais elle demande à être sérieusement développée. Le nombre des infirmiers de visite est encore trop limité, et ce qui leur manque surtout, c'est une école où ils puissent recevoir une instruction spéciale.

Les besoins étant partout les mêmes, on retrouve dans les principales armées de l'Europe cette distinction entre les deux ordres d'infirmiers, ou tout au moins ce qu'on avait appelé d'abord en France les infirmiers panseurs. En Prusse, les infirmiers d'ordre supérieur sont appelés aides hospitaliers (*Lazareth-Gehulfen*), les autres sont des gardes-malades (*Kranken-Wærter*). Les aides hospitaliers ont été créés par une ordonnance en date du 17 mars 1832, bien avant nos infirmiers de visite; ils présentent sur ces derniers l'avantage d'une éducation générale et spéciale plus complète. S'ils remplissent à peu près les mêmes fonctions auprès des malades, ils ont dans l'armée une situation un peu plus élevée que celle de nos infirmiers de visite, et c'est parmi eux que se recrute le personnel des inspecteurs de section (*Revier-Aufseher*) chargés de la surveillance des services généraux et du personnel inférieur, de la tenue de l'économat; ils sont classés dans l'intendance et remplissent des fonctions de comptables. Les *Kranken-Wærter* ont été créés le 29 avril 1852 par Frédéric-Guillaume IV. Ce sont de simples soldats du service actif, lesquels, après avoir achevé au corps leur instruction militaire, passent sur leur demande dans le service des hôpitaux et dans le corps des gardes-malades ou infirmiers militaires. Après un séjour d'une année, après y avoir reçu l'instruction nécessaire, ils sont le plus souvent renvoyés dans leur foyer et entrent dans la réserve. Tandis que les hommes de la réserve doivent figurer aux exercices semestriels, l'infirmier est rarement rappelé, et s'il ne survient pas de guerre ou une mobilisation de l'armée, il peut gagner l'époque de sa libération définitive sans avoir fait aucun nouveau service. Cette diminution dans la durée du service actif, l'exemption des exercices semestriels de la réserve, sont les motifs qui poussent un certain nombre de soldats à entrer dans le corps des infirmiers. L'organisation prussienne des aides hospitaliers est excellente, celle des gardes-malades est très défectueuse, car la courte durée de leur service ne permet pas de leur donner une expérience suffisante, et ils ne peuvent être que des infirmiers fort médiocres.

En Autriche, les infirmiers appelés soldats de santé (*Sanitäts-Soldaten*) suivent pendant trois années des cours théoriques et pratiques, dont quelques-uns sont faits par des médecins. On leur enseigne les élémens de l'anatomie, de la physiologie; on les fami-

liarise avec le diagnostic des fractures et des luxations, avec l'application des moyens hémostatiques, des appareils amovibles et inamovibles; on leur apprend à aider dans les opérations, à reconnaître la mort réelle, à relever les blessés, à les placer dans les voitures de transport, à faire les pansemens, à connaître exactement le contenu et l'emplacement des paniers renfermés dans les caissons d'ambulance. Tous les ans, un peu avant l'époque des grandes manœuvres d'automne, ils subissent des examens dont le résultat est transmis à l'état-major de la circonscription. Pendant la paix, les soldats de santé sont non pas réunis en compagnies, mais disséminés par groupes dans les principaux hôpitaux militaires de la monarchie autrichienne; le rassemblement en compagnies n'a lieu que dans les cas où l'armée est mise sur le pied de guerre. En Russie, les infirmiers reçoivent un degré encore plus avancé d'instruction, de telle sorte que le nom d'infirmier ne leur est plus guère applicable avec l'idée que nous y attachons. Bien que leurs fonctions consistent à soigner manuellement les malades, ils se rapprochent plutôt de nos officiers de santé civils, tout en leur étant cependant fort inférieurs. On trouve en effet les *Feldschers* dans les hôpitaux civils comme dans les hôpitaux militaires, même dans la pratique professionnelle des villes et surtout des campagnes. A beaucoup de points de vue, le *Wundarzt* de deuxième classe, tel qu'il existait en Allemagne il y a quelques années, le *Feldscher* russe, tel qu'il existe aujourd'hui, représentent assez bien notre barbier-chirurgien du dernier siècle. Le *Feldscher* peut recevoir à ses frais l'éducation spéciale qui lui ouvrira la carrière civile, tout en le laissant libre envers l'état; mais c'est là une exception, il est le plus souvent instruit aux frais de l'état ou des institutions hospitalières. Assez nombreuses écoles se voient dans les hôpitaux civils et militaires de la Russie, elles sont sous la surveillance et la direction du médecin en chef de l'hôpital où elles sont instituées. L'âge exigé pour l'admission est en général celui de quinze à dix-sept ans; il s'abaisse dans quelques écoles jusqu'à douze ans, surtout en faveur des orphelins. Dans les hôpitaux militaires, on reçoit de préférence des enfans de troupe. La durée des cours est de trois années dans les écoles militaires, de quatre dans les écoles civiles. On enseigne aux élèves le catéchisme, le russe et le latin, l'arithmétique, les élémens d'anatomie, de physiologie, de pharmacologie, de médecine et de chirurgie, l'application des bandages et des pansemens, les saignées, l'avulsion des dents, la réduction des luxations et des fractures, la vaccination, les secours à donner aux blessés, aux noyés et asphyxiés; on leur apprend également à préparer une autopsie. Après avoir terminé leurs études, ils prennent le titre

de *Feldschers*, c'est-à-dire aides-chirurgiens, et ont dans l'armée le grade de sous-officiers. Ils doivent au profit de l'école qui leur a donné l'instruction dix années de service. Ceux qui appartiennent aux hôpitaux civils comme ceux des hôpitaux militaires sont, en cas d'inconduite, envoyés dans l'armée comme soldats. Suivant leurs aptitudes et l'ancienneté de leur service, ils sont divisés en deux classes dont la première est celle des *Feldschers* en chef; mais la promotion ne peut avoir lieu qu'après six années de grade. Les *Feldschers* militaires peuvent être, après douze ans de service irréprochable, élevés à la quatorzième classe de la noblesse (régistrateur de collége); les aides-chirurgiens civils ne peuvent arriver à ce premier degré (*tchine*) qu'après quinze années de service. La retraite est acquise après vingt ans avec moitié des appointemens; après trente ans de service, la totalité des appointemens est acquise. Ces appointemens sont de 33 roubles (134 fr.) par an pour les *Feldschers* en chef militaires; les autres ne reçoivent que 101 fr. Le *Feldscher* promu à la quatorzième classe de noblesse reçoit 527 francs par an.

Le service des aides-chirurgiens consiste à faire les pansemens, à distribuer les médicamens, à tenir les registres d'entrée et de sortie des malades, les registres de comptabilité, et à noter pendant la journée sur une feuille d'observation les phénomènes présentés par les malades confiés à leurs soins. En temps de guerre, les *Feldschers* forment le personnel infirmier des ambulances. Excellente tant qu'elle fonctionne dans les hôpitaux civils ou militaires, l'institution des aides-chirurgiens a l'inconvénient grave de jeter dans la circulation, après leurs dix années de service obligatoire, une armée de rebouteurs attitrés. Trop complète en Russie, où les besoins du reste sont un peu différens, l'instruction des infirmiers de visite est insuffisante en France. La vérité nous paraît être dans le terme moyen; mais ce que nous avons surtout à étudier, c'est la réunion de ces infirmiers en « compagnies de santé, » en « détachemens sanitaires, » corps spéciaux, autonomes, sans analogues dans l'armée française, et que nous allons voir, sur les champs de bataille, fonctionner avec grand avantage dans les armées prussienne et autrichienne.

IV.

Le service médical en temps de guerre doit faire face à des besoins toujours nombreux, mais qui au jour d'une bataille atteignent de formidables proportions. Il faut, même pendant la lutte, relever les blessés et les porter hors de l'atteinte des projectiles, examiner soigneusement toutes les plaies, pratiquer les opérations urgentes, appliquer des appareils provisoires qui permettront le transport du

blessé jusqu'au lieu où il recevra des soins définitifs. Les ambulances de première ligne ont pour caractère principal d'être mobiles et de se déplacer suivant les vicissitudes de la bataille. Plus en arrière, à quelques kilomètres du lieu du combat, sont établis des hôpitaux temporaires où le soldat devra recevoir une installation passagère. Ces ambulances, ces hôpitaux provisoires, seraient bientôt encombrés, si l'on n'organisait dans les villes rapprochées du théâtre de la lutte des établissemens fixes sur lesquels on puisse évacuer la plupart des blessés. Parfois même, si la guerre se prolonge ou si les pertes sont grandes, on transporte jusque dans les hôpitaux de la mère-patrie les convalescens incapables de reprendre du service pendant la campagne ou les blessés pouvant supporter sans danger un assez long voyage.

Le but que l'on poursuit, les difficultés à surmonter étant les mêmes pour toutes les armées, on conçoit qu'il y ait une sorte d'uniformité dans le plan général d'organisation; mais, lorsqu'on entre dans le détail de la pratique, on rencontre de grandes différences dans la répartition et dans le fonctionnement des divers groupes qui constituent le service de santé en campagne. Nous prendrons comme point de départ de notre comparaison la chirurgie militaire française; mais, comme il s'agit d'indiquer les réformes nécessaires, nous mettrons surtout en relief les défauts de notre organisation; aussi ne devra-t-on pas s'étonner si les éloges sont rares et les critiques nombreuses.

Lorsqu'une bataille devient imminente, les médecins de régiment restés avec leur corps se placent autant que possible dans un endroit abrité pour donner les premiers soins à leurs soldats. L'ambulance divisionnaire s'installe plus en arrière dans une ferme, une maison isolée, où les chirurgiens pourront procéder aux pansemens les plus urgens; enfin plus en arrière encore, le plus souvent dans un village, l'ambulance du quartier-général de chaque corps d'armée constitue une sorte d'hôpital temporaire où le blessé recevra des soins définitifs. « Place de secours, place de pansement, hôpital de champ de bataille, » telles sont les expressions employées, soit en France, soit à l'étranger, pour désigner les trois ordres d'établissemens du premier groupe. La question du transport des blessés du lieu où ils sont tombés jusqu'à la place de secours ou celle de pansement se présente tout d'abord. Beaucoup de soldats atteints de blessures légères ou même de blessures graves intéressant les membres inférieurs se rendent à pied jusqu'au lieu où se trouvent les médecins; mais un grand nombre d'autres, incapables de marcher, doivent être relevés et portés jusqu'à l'ambulance. On ne saurait utiliser pour ce service les voitures que l'administration de la guerre met à la disposition du corps médical; on ne pourrait en

effet, par suite des obstacles de toute sorte qu'opposerait la nature même du sol, les haies, les fossés, les terres labourables, les faire parvenir jusqu'à l'endroit où est tombé le blessé, et le pourrait-on d'ailleurs qu'on ne devrait pas sacrifier à coup sûr de précieux moyens de transport, déjà trop peu nombreux, en les exposant ainsi à l'atteinte des projectiles.

En France, le soin de transporter les blessés à l'ambulance est confié à des soldats du train conduisant des mulets porteurs de cacolets. Rien n'est admirable comme le courage tranquille de ces hommes qui n'ont point pour les exciter l'entraînement de la lutte; mais ils ne peuvent que rarement arriver jusqu'à l'endroit même où gît le blessé, et c'est presque toujours à bras d'hommes que la première partie du transport doit être faite. Or dans notre armée rien n'est organisé en vue de ce genre de secours. Pendant la dernière campagne d'Italie, on a cru pouvoir confier ce service aux musiciens des régimens; mais, outre que ces hommes sont en nombre insuffisant, ils n'ont aucune aptitude à remplir le rôle qu'on a voulu leur imposer, et n'en est-il pas de même des soldats du train? Relever un blessé n'est pas chose aussi simple qu'on le pense; les fractures des membres sont fréquentes, un mouvement mal ordonné aggrave souvent des blessures qui eussent été relativement légères; la pointe d'un fragment d'os, une esquille, peuvent déchirer un nerf ou un vaisseau important, et le chirurgien est alors forcé de sacrifier un membre qu'il eût pu conserver. Le dévoûment des soldats du train ne saurait suppléer à l'absence d'une éducation spéciale, au défaut d'expérience. Le cacolet lui-même est un détestable moyen de transport. Les mouvemens du mulet impriment au blessé assis dans l'espèce de fauteuil formé par le cacolet des secousses qui retentissent douloureusement dans sa blessure, et, s'il est couché sur une des deux litières que porte l'animal, il éprouve, outre les secousses, des oscillations semblables au tangage d'un navire. Parfois le mulet heurte son voisin, d'autres fois même il s'abat; l'un de nos malades, l'infortuné colonel Suberbielle, atteint aux deux jambes par un éclat d'obus, fut jeté ainsi sur le pavé d'une rue de Metz. Le mulet a pu être un bon moyen de transport dans les pays où, comme en Algérie, à l'époque de la conquête, il n'existait pas de route carrossable; en Europe, il n'a d'autre raison d'être que la routine. Pour les évacuations de blessés de la place de pansement à l'ambulance du quartier-général ou d'un hôpital à l'autre, il ne saurait être comparé aux voitures d'ambulance, modèle Masson, dont se sert l'administration française. De la ligne de combat à la première ambulance, le cacolet ne remplace pas le brancard, parce que le mulet ne peut presque jamais être conduit jusqu'à l'endroit même où est tombé le blessé. Faute d'un

personnel spécial, le soldat ne peut être relevé que par ses camarades, et ceux-ci, poussés sans doute par un sentiment de dévoûment, mais stimulés aussi par cet esprit de conservation dont personne n'est exempt, s'empressent de venir à son secours. L'un saisit les jambes, l'autre le corps; d'autres fois le blessé est couché sur deux fusils, sur une couverture de campement, sur une toile de tente, et il est porté par quatre de ses camarades, tandis qu'un cinquième cherche à se rendre utile en suivant avec le sac et le fusil : il n'est pas rare de voir cinq ou six soldats accompagner un blessé qui pourrait parfaitement marcher et se rendre seul à l'ambulance. Or il est bien difficile de revenir de sang-froid prendre place dans le rang quand on a pu s'éloigner hors de l'atteinte des balles. Un seul blessé fait donc sortir du rang un ou deux soldats pour le moins, et trop souvent d'une manière définitive : aussi l'objection faite à l'institution des porteurs spéciaux pris au nombre de trois ou quatre dans les compagnies est-elle sans fondement sérieux, car l'effectif de la compagnie sous le feu serait moins diminué qu'il ne l'est avec le désordre actuel et l'absence d'organisation. Percy avait proposé de créer un corps spécial de brancardiers formé d'infirmiers d'ambulance; M. Larrey pense que les blessés devraient être relevés par des escouades composées à l'avance des hommes les plus aptes à ce service, choisis dans les corps de troupes parmi les soldats les plus braves. Les idées de Percy et de M. Larrey auraient pu être utilement combinées; malheureusement elles n'ont pas été adoptées, et ce n'est que dans les armées autrichienne et prussienne que nous voyons ces projets mis à exécution depuis longtemps au grand avantage de tous.

En Prusse comme en Autriche, dans chaque compagnie d'infanterie, quatre soldats au moins doivent pendant la paix recevoir une éducation spéciale afin de pouvoir être utilisés en temps de guerre comme brancardiers. Ces hommes conservent l'uniforme de leur régiment, mais en campagne ils portent au bras gauche un brassard qui indique leurs fonctions. En Prusse, ce brassard n'est autre depuis 1866 que celui de la convention de Genève. C'est un abus qu'il nous paraît important de signaler. En effet, ces soldats ne sont pas uniquement et constamment des brancardiers, ils n'agissent en cette qualité que pendant les batailles, et en tout autre temps ils restent dans les rangs de leur compagnie. Ils ne devraient donc porter le brassard qu'au moment d'un combat dans lequel ils sont employés comme brancardiers.

Le rôle des soldats brancardiers (*Kranken-Trager*) est peu différent en Autriche et en Prusse. Dans l'armée autrichienne, les soldats brancardiers appartenant à une même brigade sont réunis sous le commandement d'un officier de grade inférieur, et chaque

bataillon fournit un caporal qui remplit dans le détachement les fonctions de sous-officier. Les brancardiers forment des patrouilles de trois hommes; deux portent un brancard et ses accessoires, le troisième porte des attelles de fer-blanc pour soutenir les membres fracturés et appliquer en cas d'urgence un pansement provisoire. Ces patrouilles parcourent la ligne de combat, relèvent les blessés et les portent jusqu'à la place de secours. Dans l'armée prussienne, les brancardiers tirés des compagnies ne forment pas un détachement spécial, et restent autant que possible près de leur régiment. Dans l'une et l'autre armée, le nombre de ces porteurs serait insuffisant, s'ils étaient seuls chargés de cette partie du service, et s'ils n'étaient secondés et guidés par les infirmiers-brancardiers appartenant aux compagnies de santé.

Les compagnies ou troupes de santé (*Sanitäts-Truppen* pour l'Autriche, *Sanitäts-Détachement* pour la Prusse) sont des corps particuliers, homogènes, que ne possède malheureusement pas l'armée française. Il existe en Autriche dix compagnies de santé, comprenant chacune 180 infirmiers qui ont reçu une instruction spéciale. En temps de paix, ces 1,800 infirmiers sont répartis dans les divers hôpitaux militaires de l'empire. En temps de guerre, les dix compagnies se reconstituent; chaque corps d'armée en possède une, deux restent comme réserve. Elles représentent des compagnies d'infirmiers et non des ambulances dans l'acception que nous donnons à ce mot, car l'élément médical n'y est représenté que par un chirurgien-major. Elles fonctionnent à la place de pansement et aident dans ces circonstances les médecins des régimens qui viennent y constituer le service médical proprement dit. En Prusse, chaque *armée-corps* a 3 compagnies de santé composées chacune de 6 médecins, 8 aides-hospitaliers, 1 pharmacien, 8 infirmiers 149 soldats brancardiers. La compagnie dessert la place de pansement, où elle reçoit comme renfort la moitié des médecins attachés aux bataillons d'infanterie.

L'institution des infirmiers et des soldats brancardiers rend dans ces deux armées de très grands services. Aucun prétexte n'est laissé aux combattans pour sortir du rang, et l'enlèvement des blessés se fait avec une grande célérité et surtout une grande sécurité pour la blessure.

Le rôle des médecins de régiment est différent dans les trois armées. En France, tous doivent rester avec leurs corps, afin de donner aux blessés les premiers secours. En Prusse, la moitié seulement de ces médecins demeurent sous le feu, les autres vont aider leurs collègues de la compagnie de santé, réunis à la place de pansement. En Autriche, aucun d'eux ne reste à son rang ordinaire, et tous ceux d'une même brigade se réunissent à la place de panse-

ment, à l'exception de trois qui, un peu en arrière de la ligne de combat, établissent la place de secours.

La place de secours des Autrichiens n'a pas le caractère que nous assignons à une ambulance, les médecins n'y pratiquent que les pansemens indispensables pour éviter une hémorrhagie grave, et rétablissent, s'il est nécessaire, les pansemens provisoires appliqués par les brancardiers. C'est, à proprement parler, le lieu où cesse le transport par brancard, et le rôle des trois médecins est surtout de veiller au transbordement des blessés qu'ils envoient à la place de pansement par les voitures d'ambulance amenées jusqu'à la place de secours. En Prusse, comme en France, il n'y a pas de place de secours, ou plutôt chaque médecin demeuré derrière son bataillon devient le centre d'une sorte de place de secours d'où il dirige le service des brancardiers; mais en France le médecin, n'ayant pour l'aider que le soldat porteur du sac d'ambulance, ne peut à peu près rien quant au transport des blessés. De ces trois modes d'organisation, quel est le meilleur? Au point de vue des services chirurgicaux rendus aux blessés, nous n'hésiterons pas à condamner la présence du médecin sur la ligne de bataille, car, aujourd'hui que les troupes engagées se couvrent le plus possible, il ne saurait parcourir cette ligne sans s'exposer outre mesure, et le secours qu'il peut apporter au blessé devient à peu près illusoire, sauf quelques cas rares et exceptionnels. Dans ce qu'il pourrait faire, il peut être remplacé par les brancardiers, s'ils ont reçu une éducation spéciale: mais, nous objectera-t-on, puisqu'il est utile que les brancardiers soient sur la ligne même du combat, puisqu'ils pratiquent certains pansemens et appliquent des attelles sur les membres fracturés, pourquoi les médecins des régimens ne se chargeraient-ils pas eux-mêmes de ces soins? C'est que, les médecins étant toujours en nombre insuffisant à la place de pansement, on ne doit pas laisser tous ceux des régimens à peu près inutiles sur la ligne de combat, alors qu'ils seraient si utiles ailleurs: c'est aussi qu'un bon infirmier se forme en six mois, tandis qu'il faut vingt ans pour faire un médecin, et qu'il faut ménager assez ceux dont on peut disposer. Cependant nous ne saurions accepter complétement le système suivi en Autriche. La présence de quelques médecins sur la ligne de bataille est d'un effet moral incontestable; elle encourage le soldat, lui inspire confiance et contribue à donner de la considération au corps médical. C'est par ces motifs que la Prusse maintient sous le feu la moitié seulement des médecins de régiment, et nous croyons que cette proportion devrait être réduite à un tiers du personnel médical. Le second tiers serait plus utilement employé à surveiller, au point où l'on rencontre une route carrossable, le transbordement des blessés du brancard dans

les voitures d'ambulance, et à constituer ainsi une sorte de place de secours intermédiaire entre la ligne de combat et la place de pansement. La portée aujourd'hui si grande de l'artillerie oblige en effet à reculer assez loin la place de pansement pour que l'on cherche à diminuer le plus possible la longueur du trajet que doivent parcourir les brancardiers. Les autres médecins de régiment se réuniraient à la place de pansement.

La place de pansement doit être établie dans un village ou du moins près d'une habitation, à proximité d'une rivière ou d'un puits, à une distance de la ligne du combat qui dépend de la disposition du terrain, et autant que possible à l'abri des projectiles. L'ambulance divisionnaire, composée en général de 1 médecin-major et de 4 ou 6 aides-majors, est le point où le blessé reçoit dans l'armée française les premiers secours sérieux. Les plaies sont visitées, les projectiles faciles à découvrir sont extraits, les amputations tout à fait urgentes sont pratiquées, et les malades sont tous dirigés, soit par les voitures Masson, soit par les cacolets ou les litières, jusqu'à l'ambulance du quartier-général du corps. Chaque division de l'armée a donc sa place de pansement, desservie par des médecins spéciaux, aidés le plus souvent par quelques-uns de leurs collègues des régimens. En Autriche, sauf les cas de nécessité, il n'existe par corps d'armée qu'une seule place de pansement (*Verband-Platz*); il est vrai qu'elle est suppléée en partie par les places de secours. Le service y est fait par les infirmiers de la compagnie de santé et par les médecins des régimens engagés. En Prusse, chaque division a sa place de pansement desservie par une des trois compagnies de santé que viennent renforcer la moitié des médecins des régimens d'infanterie (1). Or, comme chaque division compte 12 bataillons et par conséquent 24 médecins, 12 médecins viennent ainsi en aide à leurs 6 collègues de la compagnie de santé, et, grâce à ce renfort important, l'ambulance d'une division compte en Prusse trois fois plus de médecins qu'en France. Les médecins s'y divisent en trois groupes : les premiers déshabillent les blessés en coupant leurs vêtemens, lavent et examinent les plaies, pansent celles qui sont légères, extraient les projectiles faciles à découvrir; les seconds s'occupent de la réduction et du pansement des fractures; ceux du dernier groupe font les amputations, les ligatures d'artères. Les opérations plus longues, plus difficiles et moins urgentes, comme les résections articulaires, sont interdites à la place de pansement.

L'ambulance du quartier-général du corps d'armée complète notre système de secours sur le champ de bataille; son personnel, très va-

(1) Ajoutons en passant que chaque soldat prussien porte pendant le combat, dans la poche gauche de son pantalon, un pansement tout préparé.

riable en nombre, se compose ordinairement d'un médecin principal, d'un médecin-major de première classe, de huit aides-majors, de plusieurs pharmaciens, d'un aumônier, d'un officier comptable, d'infirmiers et de soldats d'administration. Elle possède un certain nombre de voitures pour les blessés et de fourgons pour le transport du matériel et des médicamens. Établie dans un village assez en arrière du lieu même de la lutte, elle se transforme après le combat en un véritable hôpital temporaire où sont traités les blessés et malades du corps d'armée. L'Autriche a également une ambulance centrale par corps d'armée (*Corps-Ambulanz*), disposée pour recevoir temporairement 150 blessés graves, désaltérer, restaurer, secourir 600 blessés de passage. Le personnel médical est de 5 médecins assistés de 2 aides hospitaliers et de 36 infirmiers.

La Prusse avait en 1866 trois ambulances fixes par corps d'armée (*schwere Feld-Lazarethe*), représentant notre ambulance du quartier-général, tandis que l'ambulance divisionnaire était représentée par des corps plus mobiles (*leichte Feld-Lazarethe*). Depuis 1868, cette distinction a disparu, chaque *armee-corps* a douze ambulances, donnant réunies un total de 93 médecins, 159 aides hospitaliers, 204 infirmiers. Chacune d'elles a le matériel et le personnel nécessaires pour former douze hôpitaux pouvant recevoir 200 malades, ou pour le corps entier 2,400; l'on peut même, en cas de nécessité, avoir recours au personnel des trois compagnies de santé. Parmi les blessés ou les malades, beaucoup peuvent être évacués sans danger sur les hôpitaux d'arrière-ligne, et, si l'armée marche en avant, quelques-uns de ces *Feld-Lazarethe* se transforment en hôpitaux fixes et prennent les malades des autres qui s'en vont avec l'armée.

L'organisation du service médical régulier dans l'armée française s'arrête à l'ambulance du quartier-général; nous n'avons plus après cela que des ressources aléatoires, tandis que l'Autriche possède tout un ordre d'établissemens organisés sur les derrières de l'armée et qu'on appelle les hôpitaux de guerre (*Feld-Spital*), et la Prusse ses hôpitaux d'étapes (*Etappen-Lazareth*). Cette absence d'établissemens d'arrière-ligne a pour nous comme conséquence fatale la nécessité d'évacuer coûte que coûte sur les hôpitaux des villes voisines les blessés et les malades, qui sans cela encombreraient les ambulances. Il faut avoir conduit ou accompagné de ces évacuations pour comprendre quel rôle elles jouent dans l'aggravation de notre mortalité. On ne dispose que de chariots de réquisition, on les remplit de paille et l'on y couche les blessés. Pendant quelque temps, tout semble marcher assez bien, mais la paille se tasse, le membre brisé prend une position vicieuse, ou le corps inerte d'un blessé vient peser de tout son poids sur la blessure de son voisin.

Des hurlemens de douleur se font entendre; on arrête la voiture, on replace le malade, mais quelques pas plus loin c'est à recommencer. L'évacuation n'est possible que par voie ferrée, encore faut-il que l'on ait des wagons appropriés à cet usage; dans toute autre circonstance, elle doit être proscrite pour les blessés atteints de fracture.

L'hôpital d'étapes institué dans l'armée prussienne nous amène à dire quelques mots d'une organisation spéciale à la Prusse, inaugurée dans la dernière campagne et aussi importante au point de vue militaire qu'au point de vue médical : nous voulons parler du service des étapes. En France, il n'existe pas d'intermédiaire entre l'armée opérant en pays ennemi et l'armée restée sur le sol natal; l'une obéit au général en chef, l'autre est directement soumise au ministre de la guerre. En Prusse, tout le pays placé entre la mère-patrie et l'armée active est sous la direction d'un général qui prend le titre d'inspecteur-général des étapes. Ce pays est partagé en un certain nombre de circonscriptions appelées rayons d'étapes. Chaque rayon a un centre de commandement placé ordinairement dans une station de chemin de fer. De plus, comme chaque *armée-corps* est recrutée dans certaines provinces de la confédération du nord, chacun de ces corps a sur les derrières de l'armée son chef-lieu d'étapes (*Etappen-Haupt-Ort*), qui se déplace suivant les progrès des opérations militaires, et sa tête d'étapes (*Etappen-Anfang-Ort*), qui est située en Prusse dans une des villes de la province que traverse la route qui mène au théâtre de la guerre. Entre ces deux points extrêmes sont établies les étapes de chemin de fer (*Eisenbahn-Etappen*), et, lorsque les chemins de fer n'existent pas, les étapes de terre (*Land-Etappen*). A chaque station d'étapes est établi un hôpital destiné à recevoir les malades de la circonscription, les soldats de passage forcés de s'arrêter en route, ou les blessés ne pouvant sans inconvénient continuer leur voyage jusqu'au point où se dirige l'évacuation. On conçoit les services que peut rendre une semblable organisation lorsqu'il s'agit de faire rapidement franchir à des régimens d'assez longues distances. Chacun d'eux en arrivant à l'étape trouve tout préparé pour le recevoir; la distribution des vivres se fait le soir même, et le lendemain matin la troupe peut se remettre en route avec autant de facilité que s'il s'agissait d'un déplacement opéré en temps de paix dans l'intérieur du pays natal. On comprend de quelle utilité sont ces hôpitaux fixes disséminés ainsi de distance en distance sur toutes les routes que suivent les évacuations. Nous avons vu, hélas! dans cette triste campagne de la Loire, dans laquelle l'absence d'organisation et le désordre étaient si flagrans, un tout autre spectacle; nous avons vu des trains de blessés et de malades errer le long de nos lignes ferrées sans que

personne en connût au juste la destination, nous avons vu de pauvres soldats transis de froid et entassés dans des wagons à bestiaux s'arrêter dans les gares où ils croyaient trouver un asile et du pain, quitter leur régiment et abandonner leurs armes à qui voulait les prendre. Sans même nous reporter au souvenir si récent de nos désastres, que n'ont pas été les évacuations de la Crimée sur Varna, Gallipoli, Constantinople, et même de Solferino sur Brescia ou Milan!

V.

La convention de Genève avait eu cependant pour but, on le sait, de parer à d'aussi poignantes misères. La neutralisation des blessés, du matériel et du personnel des ambulances, qui a été consacrée par cette convention, conclue à Genève le 22 avril 1864, n'est point un principe dont la Suisse soit fondée à réclamer l'initiative. Le général Stain et le maréchal de Noailles en 1743, le général Moreau et le général Kray sous la république, l'avaient déjà proclamé. Enfin le 29 mai 1859, *le Moniteur* publiait un décret, signé quelques jours après la bataille de Montebello, qui statuait que désormais tous les prisonniers blessés seraient rendus à l'ennemi sans échange dès que leur état le permettrait. Ce décret ne resta pas lettre morte. Nous eûmes en 1859 à ramener à Vérone des blessés autrichiens soignés dans nos hôpitaux de Milan et de Brescia; témoin ému des scènes attendrissantes que provoquait le retour de ces malheureux au milieu de leurs compatriotes, nous pûmes apprécier combien était grand le bienfait réalisé par le décret de Montebello. C'est donc à la France qu'appartient légitimement l'honneur d'avoir proclamé la neutralisation des blessés; mais il est juste de reconnaître que c'est au comité de Genève qu'on doit d'avoir vu ce principe, étendu dans son application au personnel et au matériel sanitaires, accepté par tous les gouvernemens de l'Europe.

Malheureusement la convention de Genève était à peine connue de l'intendance militaire française, et au début de la dernière campagne rien n'était préparé pour la mettre en pratique. Quand nous arrivâmes à Metz, aucun médecin militaire français, aucun infirmier ne portait de brassard, aucune voiture d'ambulance n'avait le signe distinctif de la neutralité; seulement à la porte de quelques ambulances de quartiers-généraux flottait un petit fanion blanc ayant au centre une croix de Malte en drap rouge, mais il était d'une dimension si restreinte qu'il n'était guère perceptible à 200 ou 300 mètres. Du reste, nos collègues de l'armée n'acceptaient qu'avec répugnance un signe distinctif qui avait pour but de les protéger, et pendant toute la campagne le brassard fut plus souvent dans leur

poche que sur la manche de leur uniforme. En revanche, la population civile l'arborait avec empressement, et il n'était personne soignant ou ayant l'intention de soigner un blessé qui n'eût au bras la bande blanche à croix rouge. Après Borny et Gravelotte, l'intendance militaire, qui n'avait pas cru tout d'abord devoir donner le brassard à ceux qui devaient le porter, en distribua à profusion. Soldats du train, paysans conduisant des voitures de réquisition, mais n'ayant rien de commun avec le service sanitaire, dames soignant les blessés, tous se mirent à porter le brassard estampillé par l'intendance. L'abus ne tarda pas d'avoir de graves conséquences, dont la moindre était de permettre à ces misérables qui suivent toutes les armées d'aller impunément, sous prétexte de rechercher les blessés, dépouiller les morts sur le champ de bataille. Après les batailles de Borny, Gravelotte et Saint-Privat, j'avais pu obtenir des médecins et des officiers prussiens la remise de nos officiers blessés et prisonniers, et plus tard celle de tous nos blessés transportables. Le 21 août, j'espérais arriver au même résultat pour 200 blessés restés à Gravelotte; mais les choses avaient changé de face. Je reçus un moins bon accueil, et je dus revenir dans nos lignes sans avoir rien pu obtenir. Le général prussien ne me cacha pas qu'il était peu satisfait de la manière dont nous exécutions la convention, que l'abus que l'on faisait du brassard le lui rendait suspect. On le trouvait, disait-il, dans chaque village sur des gens n'appartenant pas à l'armée, et il pouvait devenir un moyen de faciliter l'espionnage et la violation des cadavres. Je crus devoir signaler ces faits au maréchal Bazaine dans une lettre datée du 22 août; cette lettre amena un arrêté qui coupa court à l'abus, et les personnes soignant les blessés prirent pour signe distinctif une croix de laine bleue appliquée sur le côté gauche de la poitrine. A l'armée de la Loire, à Paris, nous retrouvâmes la manie du brassard; les Prussiens, eux aussi, en abusèrent : il y a lieu de revoir sur ce point la convention de Genève. Cela est d'autant plus important que nous n'avons pas, comme en Prusse et en Autriche, un train d'équipages spécial au service de santé. Nos soldats du train sont tantôt occupés à transporter des blessés, tantôt à convoyer des vivres et même des munitions, et lorsqu'après Borny nous allâmes dans les ambulances prussiennes reprendre nos soldats blessés, la présence des cavaliers du train des équipages qui nous avaient été donnés comme convoyeurs amena de la part de l'ennemi d'assez vives observations. Il y a plus : à un certain moment, on fit peindre sur beaucoup de voitures de transport l'écusson de la neutralité, et, dans un fourrage que l'on fit à Lauvallière dans les derniers temps du blocus, les voitures portaient toutes la croix rouge sur fond blanc. L'ennemi du reste commit plus d'une fois semblables irrégularités.

L'abus du drapeau ne fut pas moins grand que celui du brassard; ce qu'on a vu à Paris, nous l'avons retrouvé partout, et surtout dans les villes menacées par l'ennemi. Le brassard satisfaisait les amours-propres, mais le drapeau était arboré souvent pour un motif beaucoup moins désintéressé. L'article 5 de la convention porte en effet que tout blessé recueilli et soigné dans une maison y servira de sauvegarde. L'habitant qui aura recueilli chez lui des blessés sera dispensé du logement des troupes, comme d'une partie des contributions de guerre qui seraient imposées. Aussi, dans les villes et même dans les villages où l'on pouvait prévoir l'arrivée prochaine des armées prussiennes, les maisons se pavoisaient par enchantement. La ville s'emplissait d'ambulances; mais, si l'on pénétrait dans l'hôpital improvisé pour s'enquérir du nombre de lits disponibles, on apprenait le plus souvent que l'ambulance ne possédait qu'un seul lit, qui n'était parfois que celui du propriétaire: on ignorait d'ailleurs généralement que la convention de Genève avait été modifiée le 2 octobre 1868. « Quant à la répartition des charges relatives au logement de troupes et aux contributions de guerre, dit le nouvel article, il n'en sera tenu compte que dans la mesure de l'équité et du zèle charitable déployé par les habitans. »

La neutralisation des ambulances a été, comme tant d'autres choses, mal interprétée. On s'est étonné, on s'est indigné même que des ambulances aient été faites prisonnières par l'armée allemande et rapatriées par la Belgique ou par la Suisse. Deux ambulances volontaires de la Société de secours aux blessés ont cru que la convention de Genève leur donnait le droit de traverser les lignes ennemies pour venir se joindre à l'armée de Metz. Tout cela indique peu de connaissance des lois et des nécessités de la guerre, comme de l'esprit et même du texte de la convention. Des circonstances très diverses peuvent modifier profondément la conduite à tenir. Ainsi une grande bataille a lieu : quelques ambulances, ne voulant pas abandonner leurs blessés, sont faites prisonnières: le général en chef, — c'est son droit en vertu de l'article 3 de la convention, — les retient pour donner des soins à leurs compatriotes: mais bientôt, les médecins de l'armée victorieuse pouvant suffire au surcroît de devoirs que la victoire même leur a imposé, les ambulances prisonnières peuvent être rendues à la liberté. Or deux cas peuvent se présenter. Les médecins prisonniers sont restés à proximité du champ de bataille, leur captivité n'a été que de peu de durée, l'armée a conservé ses positions, ou bien les mouvemens stratégiques se sont opérés à des distances telles que le général en chef n'a pas à craindre l'indiscrétion des médecins et des infirmiers tombés entre ses mains : rien alors n'empêche qu'ils ne soient directement renvoyés aux avant-postes de l'armée à laquelle ils appar-

tiennent. Qu'au contraire des mouvemens de troupes aient lieu, que des travaux de défense aient été exécutés sous les yeux de l'ambulance prisonnière, peut-on admettre un instant qu'une convention quelconque puisse obliger le général victorieux à faire connaître à l'ennemi, en lui restituant directement quelques médecins, des opérations militaires qu'il doit lui cacher à tout prix? Que fait-on en pareil cas? On remet les médecins prisonniers à leurs compatriotes, mais sur un point éloigné du théâtre de la guerre, en leur imposant un détour assez long pour que le temps écoulé ôte tout danger à une divulgation des faits observés pendant leur captivité. C'est ce que les Prussiens ont fait à l'égard des médecins français, et ils avaient le droit de le faire, comme le général Chanzy avait le droit de renvoyer en Allemagne, par Saint-Malo et l'Angleterre, l'ambulance prussienne dirigée, croyons-nous, par le docteur Rosenthal et faite prisonnière sur la Loire. Quant aux deux ambulances qui, venant de Paris, ont cru pouvoir traverser l'armée prussienne pour arriver à Metz, l'une en passant tranquillement par Pont-à-Mousson, l'autre par Étain, Mars-la-Tour et Gravelotte, leur captivité momentanée et leur renvoi par la Belgique n'étaient que chose naturelle, car la convention, sous prétexte de neutralisation, n'a jamais songé à donner à ses ambulances le droit de se promener au milieu de l'armée ennemie, et de venir ensuite annoncer à leurs compatriotes la force, la position, la nature des travaux de l'ennemi.

La neutralisation des blessés a donné lieu également à des erreurs d'interprétation. La remise des blessés entre les mains de leurs compatriotes n'est pas immédiatement obligatoire, elle est seulement facultative; ils peuvent n'être rendus qu'après leur guérison, mais toujours à la condition de ne pas porter les armes pendant la durée de la guerre. Cette dernière clause, dont on ne peut cependant nier la légitimité, devrait être supprimée; elle est le plus souvent inutile quand la blessure est grave, elle est à peu près inexécutable, surtout de la part du soldat, quand la blessure est légère. Pour les officiers, cette clause leur crée une position si délicate et si pénible après leur guérison que beaucoup préfèrent le chagrin de rester prisonniers. — La convention de Genève n'a été sérieusement appliquée que dans la dernière campagne, et l'expérience a montré qu'elle se prêtait à de nombreux abus; il importe qu'une discussion sérieuse basée sur les faits observés définisse la manière dont il faudra en interpréter les différens articles.

Après la campagne d'Italie et sous l'influence d'un livre ayant pour titre : *Souvenirs de Solferino*, publié par M. Dunant, l'opinion publique s'émut de l'insuffisance des secours donnés aux soldats blessés et malades : c'est au même sentiment d'humanité qui amena la convention de Genève que l'on doit la création des sociétés de secours

aux blessés militaires. Réunir des ressources de toute espèce, acheter avec les offrandes pécuniaires les objets les plus utiles, les expédier sur le théâtre de la guerre, aider ainsi le service sanitaire de l'armée, tel est le rôle que peuvent remplir ces sociétés, mais tel n'est pas le but que désignaient à leurs adhérens les fondateurs du comité de Genève, tel n'est pas le but que poursuivent aujourd'hui en France les sociétés de secours aux blessés. Venir directement en aide aux services sanitaires de l'armée, concourir parallèlement avec eux et au même titre au traitement des blessés, posséder son matériel, son personnel particulier, avoir ses ambulances, ses hôpitaux, voilà les aspirations de la plupart de ces comités, voilà les prétentions qu'ils ont élevées dans la dernière campagne. On a cité à l'appui de ces prétentions ce qui s'était passé en Amérique et en Prusse; mais il y a là une erreur de fait. Presque tous ceux qui ont écrit sur l'organisation médicale de l'armée fédérale pendant la guerre de la sécession ont assez singulièrement attribué à la commission sanitaire des États-Unis, c'est-à-dire au comité central des sociétés de secours, un rôle que cette commission n'a jamais exercé. C'est le département médical de l'armée (*War's medical Department*), dirigé d'abord par le docteur Hammond et plus tard par le docteur Barnes, c'est en définitive le ministère de la guerre (confié alors à M. E. Stanton), qui fit construire en Amérique 202 hôpitaux-généraux renfermant 136,894 lits, lesquels furent successivement occupés par plus de 2 millions de malades ou de blessés. C'est le département médical de la guerre qui fit mouvoir pendant toute la campagne les hommes et les choses, et pas un médecin de l'armée ou des hôpitaux militaires n'y fut nommé par une autre autorité que par le ministère de la guerre.

En Prusse, pendant la guerre du Slesvig, une société de secours intervint directement dans les soins à donner aux blessés sur le champ de bataille. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, sous la direction de leur grand-maître M. le comte de Stolberg-Wernigerode, avaient créé près de l'église de Nubel un petit hôpital fort bien installé, et qui recevait les blessés des tranchées de Duppel, d'où ils étaient transportés à Flensbourg. Cette ambulance, confiée aux soins du professeur Klopsch (de Breslau), était indépendante de celle de l'armée. Lorsque la convention de Genève, quelques mois plus tard, provoqua la création des sociétés civiles de secours, lesquelles prirent en Prusse un développement considérable, on régularisa leur action pour la faire concorder avec celle de la chirurgie d'armée. Une ordonnance du ministre de la guerre, en date du 31 mai 1866, régla la sphère d'action de ces sociétés. Chevaliers de Saint-Jean et chevaliers de Malte, association prussienne de secours aux blessés, furent placés sous la haute direction d'un commissaire dési-

gné par le roi, et qui fut encore en 1866 le comte de Stolberg-Wernigerode. Le commissaire royal était l'intermédiaire entre les autorités médicales et militaires et les sociétés de secours, dont l'action ne s'exerçait que sur les derrières de l'armée, et surtout dans les dépôts des hôpitaux de réserve. Après Sadowa et Langensalza, des étudians en médecine des universités allèrent, il est vrai, prêter leur concours aux hôpitaux et même aux ambulances, mais ils ne constituèrent nulle part des ambulances actives autonomes. Éclairée par l'expérience de la guerre de 1866, la Prusse limita depuis l'action des sociétés de secours. Le commissaire royal dans la dernière guerre fut le prince de Pless, et toute l'association fut centralisée à Berlin. Les délégués du commissaire royal furent surtout les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Ils figuraient dans les ambulances de première ligne, mais seulement de leur personne, pour transmettre au commissaire royal et à la société les demandes de vivres, de linges, de médicamens, dont les chirurgiens militaires pouvaient avoir besoin. Quant au personnel des sociétés de secours, il n'avait l'accès ni des ambulances, ni des hôpitaux. Son rôle se bornait à convoyer les secours matériels expédiés à l'armée, les blessés évacués sur l'Allemagne ou sur les hôpitaux d'étapes, à fournir quelquefois à ces hôpitaux des infirmiers et des infirmières. Ce rôle peu brillant, mais éminemment utile, fut rempli par des hommes jouissant d'une grande situation médicale; c'est ainsi que le professeur Virchow conduisit lui-même jusqu'à Ars-sur-Moselle le premier détachement volontaire parti de Berlin pour ramener dans les hôpitaux d'arrière-ligne les malades et les blessés de l'armée qui nous investissait à Metz. Lors de la déclaration de guerre à la Prusse, le chef du département de la médecine militaire fit un appel aux volontaires, qui se présentèrent en grand nombre. L'indemnité allouée variait de 2 à 3 thalers par jour; ils étaient adjoints aux détachemens sanitaires et surtout aux établissemens éloignés du théâtre de la guerre. Tout en ne portant pas d'uniforme, ils étaient soumis à la hiérarchie, aux lois et règlemens militaires. En cas d'incapacité, de mauvais vouloir ou de mauvaise conduite, on les congédiait sans autre formalité. De l'avis de tous, le rôle des sociétés de secours ainsi limité a été très utile. En France, les choses ont été un peu différentes, et c'est le cas d'examiner des questions déjà résolues en Prusse.

Si on laisse de côté ce qui s'est passé aux armées de Sedan ou de la Loire, armées privées à peu près complétement d'un service médical régulier, et où les ambulances volontaires étaient forcément les bienvenues, pour se reporter à une armée régulièrement organisée, comme l'était celle de Metz, il faut avouer qu'il n'y a

guère place sur le théâtre même de la guerre pour des ambulances volontaires ou pour des médecins civils (1). La circonstance particulière d'une retraite commencée déjà depuis la veille nous a donné un rôle actif et presque prédominant après la bataille de Borny; à Gravelotte et à Saint-Privat, dans la tentative de sortie faite à Ladonchamps le 7 octobre, le grand nombre de blessés nous a permis d'agir parallèlement à la chirurgie militaire; mais dans toutes les autres circonstances l'ambulance volontaire n'avait rien à faire. Le service médical de l'armée doit être centralisé entre les mains du médecin en chef, et le médecin civil qui, par dévoûment au pays et non pour faire un intéressant voyage ou pour obtenir une distinction honorifique, offre volontairement ses services doit être à la disposition entière du médecin en chef de l'armée. Quant aux infirmiers volontaires, nous préférons ne pas en parler, on ne peut imaginer un plus énervant contraste avec les frères de la doctrine chrétienne si admirables pendant le siége de Paris. Sauf quelques honnêtes exceptions, on ne pouvait trouver plus belle collection de paresseux et d'ivrognes. Plusieurs pratiquaient le vol en gens expérimentés, et un certain nombre n'étaient que des pirates de champ de bataille dépouillant plus volontiers les morts qu'ils ne soignaient les vivans.

Si, malgré le dévoûment des médecins civils, malgré les services que les malheurs de la patrie leur ont permis de rendre, on ne saurait accepter leur présence au milieu d'une armée en campagne, surtout à l'état de corps indépendans, il faut être bien autrement sévère à l'égard de ces hôpitaux qui, sous le nom d'ambulances, se sont élevés partout sans autre règle que le caprice individuel. Dans la pratique, les bonnes intentions ne suffisent pas. Or, si l'on doit rendre pleine justice à ce besoin de dévoûment qui a conduit tant de dames françaises jusqu'auprès du lit de nos malades et de nos blessés, on peut dire aussi que le rôle d'ambulancière a été parfois une affaire de mode, et que les ambulances privées ont été pour nos soldats souvent dangereuses et trop rarement utiles. Si tous les médecins ne sont pas aptes à soigner convenable-

(1) Il est des médecins civils dont la présence aux armées est d'une incontestable utilité, mais qu'il serait impossible de placer sous les ordres de médecins militaires, quels qu'ils soient; nous voulons parler des illustrations de la médecine civile. La Prusse seule jusqu'à présent l'a compris, et a su résoudre d'une manière heureuse la difficulté de leur incorporation en temps de guerre. Les célébrités chirurgicales de la Prusse, MM. Langenbeck, Bardeleben, Wilms, Middeldorpff, Wagner, etc., reçoivent, avec le grade de médecin-général et sous le titre de chirurgien-consultans, dans l'état-major des armées en campagne; leur rôle consiste à éclairer de leurs conseils les médecins militaires qui croient devoir recourir à leur expérience dans les cas difficiles, si fréquens à la guerre.

ment un soldat blessé par armes à feu, comment veut-on que des femmes du monde ou de simples étudians en médecine soient capables de le faire? Combien de malheureux n'avons-nous pas vus mourir ou perdre un membre qu'on aurait pu conserver, parce qu'ils avaient été entraînés dans ces ambulances privées n'ayant qu'un seul lit où aucun chirurgien ne les visitait, où la maîtresse de la maison, convertie de son chef en ambulancière, se contentait d'appliquer de la charpie ou des cataplasmes sur une blessure qui avant tout aurait eu besoin du bistouri du chirurgien! Il y eut cependant de nombreuses et honorables exceptions. La veuve d'un de nos confrères de Paris, Mme Cahen, nous fut très utile à Metz en surveillant la lingerie de notre hôpital et la distribution des vivres et des médicamens. Le livre si intéressant publié sous le titre de *Journal d'une infirmière* par Mme la baronne de Crombrugghe, présidente du comité des dames belges, rend témoignage des services rendus à nos blessés à Sarrebruck, à Metz et à Cambrai par une femme intelligente, dévouée et pleine d'initiative. Nous avons traversé une période de malheurs; mais le patriotisme ne justifie pas plus le désordre organisé dans nos armées par les gouvernemens de Tours et de Bordeaux que le dévoûment ne justifie l'épidémie des ambulances et des ambulancières. Revenons à la Prusse, puisque, hélas! c'est toujours là qu'il nous faut aller chercher les enseignemens basés sur l'esprit de pratique et l'expérience des faits.

Les hôpitaux des sociétés de secours (*Vereins-Lazarethe*) doivent renfermer au moins vingt lits. Le personnel doit être agréé comme nombre et comme qualité par les autorités compétentes. L'ambulance tout entière, pour ce qui concerne le maintien de la discipline et la représentation des intérêts de l'état, est soumise à la surveillance de la commission de l'hôpital militaire le plus voisin ou d'une commission particulière composée d'un officier et d'un médecin d'hôpital. Tout ce qui concerne le service médical proprement dit est contrôlé par la direction des hôpitaux militaires, par le médecin-général de la province et ses représentans. On ne peut recevoir dans ces petits hôpitaux les soldats ayant des maladies contagieuses, ceux qui pourraient par la nature de leur blessure avoir ultérieurement droit à une pension d'invalide, ou ceux qui pour toute autre cause ont besoin d'une surveillance particulière. Les ambulances privées ne peuvent être créées qu'avec l'autorisation du commissaire royal, lequel doit faire procéder d'abord à la visite de l'établissement. Elles ne peuvent recevoir que des convalescens n'ayant plus aucun besoin des soins médicaux et seulement des soldats venant des hôpitaux militaires et désignés par le médecin en chef de l'hôpital. Il y a loin, on le voit, des abus dont nous avons été témoins l'année dernière.

L'expérience qui vient d'être faite a été pour la Société internationale un échec complet. Si l'on ne saurait sans injustice et sans ingratitude méconnaître les services qu'ont rendus à nos malheureux soldats les médecins des ambulances volontaires, on ne peut nier non plus que leurs services eussent été bien autrement considérables, si leur zèle et leur dévoûment n'eussent été trop souvent paralysés par l'ingérence dans des affaires purement médicales de personnes qui semblaient s'être réunies afin de réhabiliter par comparaison l'intendance militaire. Nous rendons pleine et entière justice aux hommes honorables qui ont voulu être utiles à nos soldats, et ont sacrifié pour cela leurs loisirs et leurs veilles; mais le fait seul doit nous occuper. Or, lorsque nous attaquons l'insuffisance de l'intendance, qui se compose du moins d'hommes distingués, de chefs vieillis dans la pratique, ayant à défaut des connaissances médicales une grande expérience des choses de la guerre, que pourrions-nous dire de l'insuffisance de personnes n'étant ni médecins ni militaires! « Nous avions, dit le docteur Pietrowski dans son rapport officiel sur la sixième ambulance, des délégués de tout genre qui, après les combats, arrivaient en amateurs, n'ayant pas la moindre idée de leur mission, ni des services qu'ils étaient appelés à rendre. Il en résultait, de ce côté encore, toute sorte d'inconvéniens qui ne faisaient qu'augmenter la difficulté. » Par suite d'une mauvaise organisation, la société a dépensé pour obtenir peu de résultats des sommes considérables. Plusieurs fois elle paraît s'être trouvée sans ressources. C'est ainsi qu'après la capitulation de Metz, alors que nous avions obtenu des autorités prussiennes l'autorisation de nous retirer auprès d'une de nos armées avec tout notre matériel et tout notre personnel, la société par l'organe d'un de ses délégués nous donna l'ordre, que nous exigeâmes par écrit, de licencier sur place tout le personnel, de laisser le matériel, dont l'armée de la Loire était si dépourvue, en dépôt à Metz, où il fut vendu à vil prix quelques jours après. Quatre ambulances laissées libres après Sedan ne purent se reformer que grâce à une somme de cent mille francs donnée par la société anglaise; presque toutes les ambulances de l'armée de la Loire vécurent sur des ressources toujours précaires.

La guerre de 1870 a montré surabondamment que la Société internationale a le tort de détourner de la chirurgie militaire, pour les employer elle-même, des médecins civils prêts à entrer temporairement dans les rangs de l'armée pour se dévouer au salut de nos blessés, de stériliser en partie des efforts individuels qui, sous la direction immédiate des chirurgiens militaires, eussent été bien autrement utilisés. En gardant pour les personnes le respect que méritent les intentions pures, dirons-nous que cette ivresse de dévoûment qui

a couvert la France de petites ambulances particulières et converti tant de personnes, non pas seulement en sœurs hospitalières et en infirmières, ce qui eût peut-être été bien malgré leur inexpérience, — mais en médecins improvisés, — ce qui à coup sûr fut un mal, n'a pas contribué à augmenter la mortalité de nos blessés, à détruire ce qui restait de discipline, à soustraire des rangs de l'armée bien des soldats propres au service? Soit; mais disons enfin en terminant avec M. le docteur Lucas Championnière, chirurgien de la cinquième ambulance : « Nous pourrions chercher à montrer les perfectionnemens de toute sorte dont les ambulances volontaires seraient susceptibles; nous ne donnerons pas tous ces détails parce que nous croyons que les ambulances civiles du champ de bataille ont joué leur rôle, et que ce rôle est terminé. »

En résumé, autonomie du corps de santé affranchi du joug de l'intendance, assimilation sérieuse et complète aux grades de l'armée active, — institutions d'examen de capacité pour établir l'aptitude à des fonctions plus élevées, — unification du service par la suppression de la distinction entre les médecins attachés aux corps de troupes et les médecins attachés aux hôpitaux, — telles sont les principales réformes qui nous paraissent devoir être apportées à l'organisation de la chirurgie militaire en temps de paix.

Création de détachemens de brancardiers formés de soldats préalablement instruits, désignés d'avance au nombre de trois ou quatre par compagnie d'infanterie et de chasseurs, n'agissant en cette qualité qu'au moment de la bataille, et rentrant dans le rang après le combat; — formation de compagnies de santé composées de médecins et d'infirmiers, ayant leur matériel particulier, leur existence distincte; — multiplication des ambulances attachées à chaque corps d'armée sur le modèle des *Feld-Lazarethe* prussiens; — augmentation du nombre de médecins, — réforme complète du mode d'évacuation, — adoption du système des hôpitaux d'étapes, — direction des hôpitaux et du corps de santé confiée aux médecins, — suppression des ambulances volontaires, — enfin unification de tout le service médical entre les mains du chirurgien en chef de l'armée, — telles sont les principales réformes que réclame la médecine militaire en campagne. Ces réformes ont été opérées par la Prusse en 1863 et 1868, elles y ont amené le service des secours à un degré de perfection que nous sommes forcés de reconnaître, et surtout, ce qui est plus triste, que nous sommes forcés d'envier.

Léon Le Fort.

ENQUÊTES INDUSTRIELLES

LA COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN

Peu de mois avant les derniers événemens, je m'étais rendu à Anzin sur l'invitation du conseil de la compagnie, que présidait alors M. Thiers. C'était vers le milieu de juillet, l'une des dates où chaque année les six membres de ce conseil se donnent rendez-vous dans la maison de régie. J'y trouvai réunis avec leur président le général Chabaud-Latour, M. Casimir Perier et M. Lambrecht, que nous venons de perdre. Pendant trois jours, je fus leur hôte et dans une certaine mesure identifié à leurs travaux. Il s'agissait pour eux d'une inspection périodique, pour moi d'une étude sur cette exploitation de mines qui n'a point d'égale en France pour les proportions, rien d'analogue nulle part pour le régime. On devine l'intérêt que je dus prendre à une reconnaissance faite dans ces conditions. Avec le concours du directeur-général, M. de Marsilly, nous vîmes successivement le puits d'extraction et le port d'embarquement de Denain, des maisons d'ouvriers d'un nouveau modèle qui étaient alors en construction, une fabrique d'agglomérés où les débris et la poussière du charbon sont convertis en briquettes au moyen d'appareils ingénieux, enfin de vastes ateliers de construction montés de manière à pourvoir à tous les radoubs et à tous les rechanges, depuis un clou jusqu'à une machine. Dans ce long itinéraire, M. Thiers ne quitta pas un instant la partie, et se montra le plus alerte de nous, ayant ici un ordre à donner, là un mot à dire sur les points essentiels. Il prenait goût à sa tâche et en donnait le goût. Le lendemain, il fit mieux encore; il compléta et anima par des explications ce qui la veille avait passé sous nos

yeux. Dans une conférence de trois heures, il nous raconta à grands traits et avec son incomparable clarté l'histoire d'Anzin, les humbles commencemens, les procès, les accidens souterrains, les vicissitudes politiques de l'entreprise, d'où elle n'était sortie que parce que, étant bonne en elle-même, elle avait été en outre simplement, sagement et honnêtement conduite. C'étaient là, pour un travail à faire, des matériaux rares et de grand prix; plus tard, le secrétaire-général de la compagnie, M. Courtin, y ajouta, par un envoi spécial, des documens techniques, des chiffres, quelques traits de mœurs, qui devaient en accroître la consistance. Cette étude est le produit de cet ensemble d'informations, les plus sûres évidemment qu'on pût recueillir.

I. — LES ORIGINES DE LA COMPAGNIE.

Parmi nos grands établissemens d'industrie, il en est peu qui remontent à l'ancien régime et qui comptent un siècle et demi de possession continue dans les mêmes mains. La compagnie d'Anzin représente une de ces exceptions et à coup sûr la plus brillante. Sa fondation tint à une nécessité démontrée, son premier agent fut un homme du pays doué d'une patience poussée jusqu'au génie, et auquel il arriva ce qui arrive presque à tous les auteurs de découvertes, — de préparer le terrain à des continuateurs plus heureux.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, lorsque le Hainaut français eut été définitivement séparé du Hainaut autrichien, une brusque disette de combustible se fit sentir non-seulement dans la partie du Hainaut adjugée à la France, mais dans les provinces limitrophes de la Flandre et de l'Artois. Une frontière gardée avait fermé à nos populations l'accès des mines où naguère elles s'approvisionnaient de charbon à des prix très modérés, et aux environs les défrichemens rendaient de jour en jour le bois plus rare et plus cher. Nicolas Desaubois vit le mal et en chercha le remède. Il se dit que la nature n'avait pas pu tracer les limites de la houille comme l'épée de Louis XIV avait tracé la frontière des Pays-Bas, il présuma que le charbon devait exister dans les provinces devenues françaises aussi bien que dans les provinces restées autrichiennes. Cette opinion n'était que de l'instinct, mais cet instinct valait la science de l'ingénieur. En effet, dès les premières recherches, Desaubois acquit la certitude qu'il existait du charbon entre la Scarpe et l'Escaut comme entre l'Escaut et la Sambre. Les preuves en main, il demanda au roi Louis XV une concession de terrains et un secours d'argent; sans hésiter, on lui accorda l'un et l'autre par acte du 8 mai 1717, peu d'argent,

12,500 livres, mais tout l'espace qu'il avait désigné. Les fouilles commencèrent et mirent à découvert, aux environs de Fresnes et en présence de la population accourue, le plus beau charbon qu'on eût jamais vu dans la contrée. C'était la sanction de l'entreprise, mais c'en était aussi la ruine : au lieu de 12,500 livres reçues du roi, il en coûtait à Desaubois 60,000 livres, complétées de ses deniers. En vain l'intendant de la province, M. d'Argenson, lui fit-il obtenir une nouvelle somme de 35,000 livres et une seconde concession jusqu'en 1740, en vain le roi lui accorda-t-il 200 pieds de chêne à prendre dans la forêt de Mormal pour le cuvelage de ses puits, un mauvais sort pesait désormais sur l'œuvre et sur l'homme : les 35,000 livres lui furent payées en bons de Law complétement dépréciés, et à diverses fois les eaux, en inondant les fosses, portèrent des préjudices irréparables aux travaux. Bon gré mal gré, il fallut quitter la partie et abandonner à d'autres un privilége qui devait faire la fortune de nos provinces du nord.

Les nouveaux acquéreurs étaient MM. Desandrouin de Noelles et Pierre Taffin, auxquels Desaubois céda son matériel pour la somme de 2,400 florins. C'est le vrai point de départ de la compagnie actuelle; ce qui précède ne représente guère que les souffrances de l'inventeur. Par acte du 22 février 1722, la concession Desaubois fut transférée à Desandrouin et Taffin avec le même périmètre et la même durée, qui devait se prolonger jusqu'en 1740. Déjà la qualité des parties croît en importance, et on la verra croître encore à mesure que l'entreprise donnera de plus beaux profits. Dans les actes royaux, Desaubois n'est qu'un habitant de la ville de Condé, Pierre Desandrouin de Noelles et Pierre Taffin sont, l'un écuyer et maître verrier, l'autre secrétaire du roi, audiencier en sa chancellerie près du parlement de Flandre; tous deux apportaient d'ailleurs à l'entreprise la garantie d'une fortune territoriale qui allait être engagée en partie dans les dépenses qu'occasionnèrent les premiers travaux. On y mit, au début surtout, une grande ardeur : les fonçages de puits furent multipliés partout où il y avait quelque espoir de rencontrer la veine, on monta des manéges pour l'écoulement des eaux; mais ces instrumens avaient les imperfections de l'époque, et dans les fortes crues l'action en devenait insuffisante. Dans les puits étanchés, un autre inconvénient se présenta : le charbon, de qualité supérieure en général, gisait en couches plus minces et en même temps plus profondément situées que dans les mines belges, ce qui était pour l'exploitation française un double désavantage; mais le pire de tout, c'est qu'après douze ans de recherches les concessionnaires n'avaient pas encore trouvé une veine assez abondante pour les dédommager de leurs sacrifices.

Cette bonne fortune leur échut enfin vers les derniers mois de 1734, où l'on découvrit, entre Fresnes et Valenciennes, une veine demeurée célèbre dans le pays sous le nom de veine de *Maugretout*, c'est-à-dire trouvée malgré tout. Ce fut une ample revanche des mauvais jours; longtemps on avait semé en vain, désormais il n'y avait qu'à recueillir. Sous cette perspective, les intéressés reprirent courage; leur concession n'avait plus que six ans de durée, ils demandèrent à la fois à la prolonger et à en reculer les limites.

Ni l'une ni l'autre de ces requêtes ne souffrit de difficultés de la part du conseil d'état. Les recherches de charbon n'avaient jusque-là causé que des ruines; on était loin de s'en disputer le privilége. Seulement le conseil, pour se conformer à la tradition des bureaux, se montra plus avare du temps que de l'espace. Par acte du 29 mars 1736, la concession fut prolongée jusqu'à 1760, et le 16 décembre, par un autre acte, le périmètre en fut étendu aux terrains situés entre la Scarpe et la Lys. C'était administrativement et industriellement une double erreur de conduite; le temps était trop court, le périmètre trop vaste. D'un côté, par une durée réduite, on interdisait aux exploitans les travaux de longue haleine, qui ne donnent de profit et ne trouvent d'amortissement qu'après une période onéreuse; de l'autre, on investissait une seule compagnie d'une tâche où l'activité et les fonds de plusieurs compagnies eussent trouvé utilement de l'emploi. C'était le calcul d'un régime de faveur d'obliger les favorisés à venir de loin en loin rendre leurs comptes et rafraîchir leurs titres par un octroi nouveau, rarement gratuit, qui passait au chapitre des destinations secrètes. N'importe, Desandrouin et Taffin, à titre onéreux ou non, étaient confirmés dans leurs droits : ils disposaient dès lors de ce qui a constitué la fortune d'Anzin, une concession de vingt-quatre ans qui leur permettrait de rentrer dans toutes leurs avances, un espace où ils pouvaient se mouvoir à l'aise, une veine abondante de charbon. Leur siége principal d'exploitation était alors à Fresnes, que depuis, par la plus insoutenable des chicanes, on a disputé à la compagnie. Ils s'y établirent solidement et vinrent à bout des deux principaux obstacles à une exploitation profitable, la nature des lieux et les concurrences du voisinage. Les quantités extraites, les sommes d'argent qu'on en tirait, devenaient de plus en plus un objet de notoriété publique, si bien que la souveraineté féodale, distraite ou insouciante tant qu'il n'y avait eu que des labeurs à entreprendre ou des pertes à supporter, devint tout à coup attentive et procédurière quand il s'agit de bénéfices assurés à recueillir. Son droit avait sommeillé jusqu'alors; elle le fit valoir. Parmi les droits *régaliens* dont jouissaient alors les seigneurs féodaux se trouvait

celui d'exploiter les mines et ce qu'on a nommé *l'avoir en terre non extrayé*. Ce droit était dévolu dans tout l'empire germanique aux seigneurs haut-justiciers, et les seigneurs du Hainaut, transférés dans la puissance du roi de France, l'avaient spécialement conservé; seulement ils avaient à se munir, comme les simples concessionnaires, d'un permis d'exploiter, garantie de police pour empêcher les exploitations de se faire obstacle les unes aux autres et de compromettre la sûreté du sol. Cet assujettissement, il est vrai, n'avait jamais été au gré des haut-justiciers, qui s'y soustrayaient le plus souvent possible, et comme dédommagement il avait fallu obliger les exploitans ordinaires à leur payer une redevance dite de l'*entre-cens*, lorsque l'exploitation n'avait pas lieu par les seigneurs ou pour leur compte.

Une réclamation de ce genre ouvrit pour la compagnie d'Anzin une série d'instances judiciaires qui ne s'est point interrompue jusqu'à ces derniers temps. Celle-ci ne donna lieu à aucun débat; la loi et l'usage étaient formels. Le seigneur à qui appartenait la terre de Fresnes, le prince de Croy, réclama et obtint comme droit d'entre-cens une rente de 2,000 livres pour tout le temps que durerait l'extraction du charbon dans sa seigneurie de Fresnes. C'était de quoi mettre en goût tous ceux qui avaient le même privilége, et il n'y eut bientôt plus dans le Hainaut, la Flandre et l'Artois de seigneur haut-justicier qui ne fût à la recherche de la richesse souterraine. L'eussent-ils négligée de leur chef, que des entrepreneurs se seraient offerts pour garder à leur charge les détails de l'exploitation en se réservant une part dans les bénéfices. Une épidémie ne marche pas plus rapidement, et à vue d'œil les prétentions grandirent; il s'agissait non plus d'une redevance sur l'exploitation, mais de l'exploitation même. Ce fut encore le prince de Croy qui en donna l'exemple : seigneur de Condé et de Vieux-Condé, il demanda au roi une concession directe et l'obtint par arrêt du conseil du 14 octobre 1749. Non loin de là, le marquis de Cernay, seigneur de Raismes, haut-justicier comme le prince de Croy, voulut aussi aux produits de la superficie joindre l'éventualité d'un revenu souterrain. Aucune atteinte ne pouvait être plus sérieuse. Les terres de Raismes pénétraient par plusieurs côtés dans les concessions d'Anzin, et dans tous les cas des services contigus n'auraient pu manquer de se nuire. Le marquis n'en passa pas moins outre : dénaturant les faits, et sans faire cas des titres des premiers occupans, il obtint presque à leur insu, par acte royal du 3 décembre 1754, un permis d'exploitation de toute la paroisse de Raismes. A l'un et à l'autre de ces priviléges était attachée l'exemption de certains impôts, comme le logement des gens de guerre,

dont l'industrie des mines n'aurait pu s'accommoder. Les droits féodaux étant perpétuels, cette circonstance permettait seule d'assigner une échéance aux deux concessions; elles devaient finir en 1760.

A étudier les titres, cette période est la plus curieuse de l'histoire d'Anzin; un conflit s'élevait entre d'anciens et de nouveaux maîtres. On y vit la grande noblesse aux prises avec la petite, et les acquisitions du travail en butte aux revendications des priviléges du sang. Ces concessionnaires armés de droits égaux n'avaient pas les mêmes moyens d'en assurer le respect. Les premiers en date avaient pour eux la découverte et près de quarante ans de travaux, les seconds la supériorité du rang et ce droit de haute justice qui couvrait tant de petites iniquités. Aucune paix n'était possible, si ce n'est à titre onéreux, et les associés d'Anzin, en gens de loi, aimaient mieux plaider que se rendre. De là une suite de procès, surtout avec le marquis de Cernay, que les contrariétés de voisinage rendaient de moins en moins traitable. Pour les moindres empiétemens, on échangeait des exploits ou des diatribes violentes; pour un défaut de formes ou une querelle de personnes, on échangeait du papier timbré. Plus éloigné d'Anzin, plus jaloux de son repos, le prince de Croy ne trempait pas dans cette guerre de chicanes; toutefois il prenait sans bruit de redoutables positions. La concession de Fresnes expirait en 1760; le prince n'entendait pas la troubler, mais il avait d'avance fait des réserves pour rentrer à échéance dans son domaine féodal avec tous les droits qui y étaient inhérens. Des litiges, il est vrai, restaient pendans, des échéances étaient à débattre; la menace ne subsistait pas moins. Bref, de part et d'autres les batteries étaient dressées pour un siége en règle; le marquis de Cernay avec des querelles de détail, le prince de Croy avec une éviction en perspective, avaient amené Desandrouin et Taffin à cette extrémité de composer avec eux, sous peine d'être constamment troublés dans une partie de leurs concessions et dépossédés de l'autre.

Il ne restait qu'un moyen de couper court à ces conflits, c'était de réunir en un intérêt commun des intérêts prêts à se combattre. Dès longtemps, le prince y avait songé; ses actes, même hostiles, y avaient concouru, — il voulait s'en servir comme d'un instrument de conciliation. Il n'était en cela que l'écho du cri public. Tous les hommes sensés déploraient les divisions locales qui faisaient beau jeu à l'exploitation belge, déjà mieux armée et mieux servie que la nôtre par la nature des lieux. Le seul moyen de salut, d'après eux, était de fondre ces petites compagnies disposées à s'entre-détruire en une puissante compagnie qui emprunterait aux seigneurs l'in-

fluence de leurs noms et le concours de leurs capitaux, aux autres intéressés l'art de conduire les ouvriers et l'expérience des travaux souterrains. Le prince de Croy adopta cette pensée et s'en fit l'agent résolu. Il avait un grade élevé dans les armées françaises, il était prince du saint-empire, gouverneur de l'Artois, de la Picardie et de leurs enclaves, il était concessionnaire à Condé et à Vieux-Condé, il devait l'être prochainement à Fresnes et confinait à Raismes avec le marquis de Cernay; à ces divers titres, il était le principal intéressé et le personnage le plus considérable de ces entreprises, par suite l'homme le plus naturellement désigné pour en être le médiateur. Le seul obstacle à cette médiation provenait du marquis de Cernay et de MM. Desandrouin et Taffin, qu'animaient de vives rancunes; le prince de Croy se rendit sur les lieux, les vit séparément, puis les mit en présence et parvint à les concilier. Après quelques conférences, les parties étaient d'accord; le 19 novembre 1757, MM. de Croy, de Cernay, Desandrouin et Taffin signèrent le contrat d'association qui régit encore la compagnie d'Anzin. Ils y mettaient en commun leurs concessions avec le matériel qui y était attaché, leur avoir entier à quelque titre que ce fût, droit de souveraineté féodale, droit de travail : toutes les compétitions étaient éteintes, toutes les contestations mises à néant, et, à moins de dissolution de la société, ils restaient propriétaires de l'ensemble, se prêtant réciproquement leurs titres, les complétant les uns par les autres.

L'acte de société signé, il ne restait plus qu'à obtenir la sanction royale; cette fois l'objet en fut mieux défini. On se rapprocha plus qu'on ne l'avait fait jusqu'alors du vrai caractère de l'exploitation des mines, qui, pour acquérir une énergie régulière, a besoin de reposer sur un titre durable, au moins une longue emphytéose à défaut d'une propriété définitive. C'était le principe fondamental de la loi de 1810 qui se dégageait confusément des expériences ébauchées. Après de mûres réflexions, un arrêt fut rendu, en date du 1er mai 1759, qui permettait aux nouveaux associés, à leurs hoirs ou ayant-cause, d'ouvrir et d'exploiter pendant l'espace de quarante ans, à compter du 1er juillet 1760, toutes les mines de charbon qui se trouvaient ou pourraient se trouver dans l'étendue des terrains compris entre la Scarpe et l'Escaut. Conseil pris, on avait moins lésiné sur le temps à courir que sur l'espace à concéder. D'un côté, les jouissances temporaires pour Raismes, Fresnes et Anzin étaient portées jusqu'à l'année 1800, indépendamment des jouissances perpétuelles de Condé et Vieux-Condé; d'un autre côté, on supprimait par prétérition les actes antérieurs qui donnaient aux titulaires des premières concessions des droits mal déterminés sur

les terrains situés entre la Scarpe et la Lys. Ainsi, quoique les apports des associés n'eussent pas la même valeur, et que les uns livrassent des mines ouvertes et montées de toutes pièces, tandis que les autres n'avaient à donner que des mines à ouvrir et très incomplétement montées, le contrat d'union n'en était pas moins un bénéfice pour tous; il terminait les différends, et communiquait à des exploitations incohérentes une puissance et une solidité qu'elles n'eussent jamais acquises par d'autres moyens. Tout figurait dans cet acte, les personnes et les biens. Anzin avait eu ou avait dès lors dans ses élémens constitutifs la représentation de toutes les classes sociales : la roture avec Desaubois, la petite noblesse avec Desandrouin et Taffin, la grande noblesse avec le prince de Croy et le marquis de Cernay. Le fonds et tréfonds, naguère hostiles, allaient se trouver, du moins en partie, réunis dans les mêmes mains.

Ceux qui avaient conduit cette négociation n'eurent qu'à s'en applaudir; les effets en furent aussi prompts que décisifs. Tandis que les exploitations partielles avaient presque toutes périclité, cette exploitation collective entra sur-le-champ dans une suite d'heureuses veines que les cas de force majeure purent seuls interrompre, et qui recommençait à chaque retour d'un régime régulier. Le bénéfice fut dès lors constant et, à quelques fluctuations près, toujours en progrès, ce qui, entre nombreux intéressés, est le plus sûr gage d'harmonie. Aussi, à partir de l'acte de société de 1757, ne cite-t-on pas un seul différend né dans le sein de la compagnie d'Anzin; il est vrai que cet acte, par l'étendue et la vigueur des pouvoirs qu'il délègue, était de nature à empêcher ou à étouffer tout germe de contestation. L'association était civile, représentée par six des intéressés, formant un conseil de gestion permanent et qui, en cas de vacance pour une cause quelconque, se recrutait lui-même par voie de cooptation, limitée aux associés. Ce que cette faculté avait de discrétionnaire était tempéré par une sorte de règle que le conseil de gestion s'était imposée, et qui consistait à choisir dans les familles des premiers fondateurs les hommes les plus aptes à recueillir leur mandat. C'est ainsi que les alliés des Taffin et des Desandrouin ont figuré longtemps et figurent encore, si je ne me trompe, dans le conseil de gérance. En même temps ce conseil, présidé au début par le prince de Croy, a toujours tenu à honneur d'avoir à sa tête un homme illustre quand il s'en est trouvé un parmi les associés, et c'est ainsi qu'il a porté à la présidence Casimir Perier dans les commencemens de ce siècle, et plus récemment M. Thiers, qui en remplit encore les fonctions. Libres d'agir à leur gré, les régisseurs, comme on les nomme, ne reculaient pas

d'ailleurs devant la responsabilité de leurs actes et les livraient volontiers à l'examen; la comptabilité d'Anzin a de tout temps été tenue à livre ouvert pour tous ceux qui avaient un intérêt réel à la connaître. Il n'a pas fallu moins que ce régime de vigueur et ces traditions d'honnêteté, fortifiés par un esprit de prévoyance et d'économie, pour que la compagnie arrivât jusqu'à nous, après les plus grandes tourmentes, intacte de tout point et dans les mêmes conditions qu'à l'origine, sans jamais avoir fait parler d'elle autrement que pour les services qu'elle avait rendus et les sommes qu'elle avait ajoutées à la fortune du pays.

Ce n'est pas que les épreuves lui aient manqué; non, son existence n'est qu'une suite de défenses énergiques. Tantôt c'est une révolution qui met tout en débris, tantôt c'est une guerre qui éclate aux frontières, c'est-à-dire aux portes des exploitations; le formalisme administratif tranche sur le tout et découpe arbitrairement la propriété souterraine dans la loi du 28 juillet 1791. Cette loi modifiait pour les mines en activité les anciennes conditions de temps et d'espace. On accordait à toutes celles qui étaient pourvues d'un titre régulier une exploitation de cinquante années, à la condition seulement que cette exploitation serait restreinte à 6 lieues carrées. Prise à la lettre, cette clause eût été pour Anzin une véritable dépossession; mais il fut admis que, par voie de cumul, une grande compagnie pourrait demeurer nantie de plusieurs concessions, en faisant de chacune d'elles un lot à part, en la réduisant à l'étendue légale. Tout cela d'ailleurs n'eut lieu qu'en projet, au moins pour le moment; les événemens coupèrent court à cette opération cadastrale. D'une part, la guerre sévit et promena de longs ravages sur les établissemens d'Anzin, dispersa les ouvriers, ruina les bâtimens; de l'autre, la révolution entra dans une période de violences, confisqua les biens, proscrivit les personnes. MM. de Croy et de Cernay furent contraints d'émigrer; le directeur lui-même, décrété d'arrestation, ne sauva sa tête qu'en passant la frontière. Il y eut pour ces industries, naguère si actives, trois ans d'abandon; tous les chantiers, tous les puits étaient déserts. La reprise du travail n'eut lieu qu'en 1795, à la première détente du règne de la terreur. Les besoins du commerce étaient redevenus impérieux; le gouvernement lui-même comprenait l'urgence d'un retour d'activité, et paraissait le seconder de tout son pouvoir. Les associés de la compagnie d'Anzin qui n'avaient pas quitté la France se concertèrent et se reconstituèrent. Un nouveau directeur de travaux fut nommé, les six régisseurs reprirent leurs fonctions. Une première difficulté se présenta : qu'allait-on faire au sujet du séquestre qui pesait sur les parts des émigrés? La compagnie eût préféré réserver la ques-

tion et maintenir l'état sur les cadres de ses associés comme dûment substitué par l'effet du séquestre; la régie des domaines déclina cet arrangement et en suscita un autre : elle offrit à la compagnie aux prix du moment la rétrocession des parties confisquées. C'était le seul biais possible; on l'accepta. La transaction eut lieu, point au nom de la compagnie agissant comme corps et payant avec les deniers sociaux, mais au nom et pour compte de quelques intéressés qui firent les avances nécessaires, à la charge par eux de racheter tractativement les parts des émigrés, ce qui eut lieu sur des bases très équitables. Ainsi, après une tempête où toute autre entreprise eût sombré sans retour, Anzin était encore à flot.

Les cinq années qui suivirent suffirent à peine pour réparer les effets de cet ébranlement. Il fallait d'abord, comme condition d'un régime régulier, ramener à 6 lieues carrées la consistance des exploitations. La tâche était des plus ingrates, et, il faut le dire, on la remplit d'abord tant bien que mal. Une portion de l'ancienne compagnie avait disparu, les traditions ne vivaient plus que dans les souvenirs, quelques titres avaient été égarés, d'autres transportés au chef-lieu du district. Pour beaucoup de détails, il fallait donc s'en remettre à la notoriété publique. D'ailleurs les temps n'étaient pas encore sûrs, et des gens qui s'étaient crus spoliés avaient à peine la conscience de leurs droits; ils rentraient sans discuter dans les biens qu'on leur restituait, et ne regardèrent pas d'abord à quelques parcelles. Aussi fallut-il en 1799 revenir, par un arrêté du directoire, sur des délimitations fautives, et ce fut seulement alors qu'Anzin fut réintégré dans la consistance entière de son ancien domaine, complété par la restitution des portions qui en avaient été démembrées. Dès lors la compagnie était usufruitière, et, à partir de la loi de 1810, devint propriétaire incommutable des concessions d'Anzin, de Fresnes et de Raismes. Elle avait celle de Condé et Vieux-Condé par l'association conclue avec M. de Croy en 1757; elle a depuis acquis, en 1807, celle de Saint-Saulve à titre onéreux; elle a obtenu celle de Denain en 1831 pour prix de sa découverte du charbon gras dans cette région, et celle d'Odomez en 1832, peu importante, mais nécessaire pour une meilleure configuration de limites. Tel est l'inventaire, tels sont les titres de la compagnie, fortifiés par le temps, par une longue possession, et, il faut l'ajouter, par d'opiniâtres controverses.

Est-il croyable que ces droits et ces actes aient jamais pu être discutés? Ils l'ont été, et à plusieurs reprises. Par où la compagnie d'Anzin était-elle donc vulnérable? Par un côté qu'elle ne pouvait ni cacher, ni préserver, la notoriété de son succès. On voyait ses dividendes monter, sa production grandir d'inventaire en inventaire: voilà ce que les envieux ne lui pardonnaient pas. Elle était en lutte

à toutes les convoitises, qui comptaient, à tort ou à raison, sur un caprice de la faveur ou une défaillance de la justice. La proie était belle, et il eût semblé de bonne guerre de la surprendre dans une heure de sommeil. C'est ce que tentèrent par trois fois des hommes à qui les dépouilles d'Anzin eussent convenu, et deux fois, circonstance à noter, à la suite de changemens de règne, comme si c'étaient là des occasions où les notions du juste et de l'injuste deviennent confuses; deux fois aussi les agresseurs furent gens d'épée, comme si le métier eût justifié toutes les surprises, même contre le droit le mieux fondé.

Le premier procès, intenté en 1806, n'était rien moins qu'une demande en spoliation des plus formelles et des plus crues que l'on pût imaginer. Une réunion de généraux qui s'étaient distribué les rôles et adjugé les parts présenta une requête au conseil d'état à l'effet d'obtenir toutes les concessions d'Anzin comme si elles eussent été vacantes. Le prétexte à l'appui était que la compagnie avait encouru la déchéance en ne se constituant pas en conformité des lois révolutionnaires, et le motif de préférence en faveur des généraux n'avait pas besoin, ajoutaient-ils, d'autre justification que leurs états de services. De toute autre part et en tout autre temps, personne n'eût pris au sérieux ces prétentions; il fallait en tenir compte dans les premiers jours de l'empire, quand les fumées de la victoire montaient à tous les cerveaux. Le conseil d'état n'était pas souvent d'humeur à débouter les militaires, même de leurs plus mauvaises causes, et l'empereur, qui cherchait dans toute l'Europe des dotations pour ses maréchaux, n'eût pas été fâché de trouver sous sa main, en France même, quelques bonnes occasions de leur faire des largesses. Il paraît même qu'à propos d'Anzin il hésita quelque temps. Dans sa *Législation sur les mines*, Locré rapporte quelques mots de lui qui trahiraient cette hésitation. C'est à propos de la loi de 1810, alors en discussion au conseil d'état. Napoléon venait de dire « que les tribunaux seuls avaient qualité pour vider les questions qui touchent les mines, et qu'il ne fallait jamais là-dessus sortir du droit commun, attendu que les mines sont de véritables propriétés; » puis il ajouta : « Si l'on s'était toujours conformé à ce système, je n'aurais pas failli être surpris dans l'affaire des mines d'Anzin, » d'où on peut conclure qu'il y aurait eu chez le maître un moment de condescendance suivi d'un retour. Quoi qu'il en soit, la réunion des généraux en fut pour sa tentative de pillage du bien d'autrui. Une décision du conseil d'état, en date du 27 mars 1806, reconnut que la compagnie d'Anzin, s'étant conformée à toutes les lois de l'époque, était dès lors bien et dûment en possession des concessions par elle exploitées.

Les deux autres procès vinrent d'une compagnie voisine, la com-

pagnie de Fresnes-Midi. En 1841, Fresnes-Midi voulut s'établir à la droite de l'Escaut, sur les limites de la concession de Fresnes et sur un terrain qu'Anzin soutenait lui appartenir d'après des titres inattaquables. Fresnes-Midi contesta d'abord ces limites, puis, négligeant et abandonnant cette prétention, se rejeta sur la concession de Condé et Vieux-Condé, et y ouvrit des puits, alléguant que le droit de haute justice de M. de Croy, origine du droit d'exploitation d'Anzin, ne s'étendait pas sur toute cette ancienne seigneurie. Évidemment on ne cherchait qu'une chicane, bonne ou mauvaise; il fallut plaider. Cette fois, le conseil d'état, réglant mieux ses juridictions, renvoya devant les tribunaux ordinaires la question de l'étendue des droits des sieurs de Croy comme haut-justiciers. L'affaire parcourut tous les ressorts, dont les sentences furent invariables : le tribunal de première instance de Valenciennes, la cour d'appel de Douai, la cour de cassation enfin, donnèrent gain de cause à la compagnie d'Anzin, qui fut confirmée dans son droit sur la concession de Condé et Vieux-Condé, comme elle l'avait été sur toutes les concessions qu'on lui avait disputées. Fresnes-Midi fut condamnée à fermer les puits ouverts sur un terrain qui ne lui appartenait pas. Entre voisins, il n'y a que des trêves plus ou moins longues; vingt-deux ans plus tard, en 1863, la même compagnie de Fresnes-Midi suscite à Anzin une autre querelle, puérile dans ses motifs, grave dans le tour qu'elle prit, sur la propriété de la concession de Fresnes. Pour ce dernier effort, les agresseurs croyaient avoir mis dans leur jeu tout ce qui devait le faire réussir; cette confiance expliquait seule leur audace. Ils s'attaquaient au premier siége de la compagnie d'Anzin, à l'un des centres les plus actifs de ses établissemens, couvert de ses constructions, labouré dans les profondeurs du sol par ses galeries souterraines; comme si tout cela n'eût pas existé, comme s'il se fût agi d'une lande nue, d'un terrain sans maître, ils en demandaient la concession au gouvernement. Ils allaient plus loin : ils affichaient la demande sur les murs mêmes des possesseurs, dans l'enceinte de la possession. A quel titre? En se fondant sur un incident sans valeur, une concession faite en 1757 au prince de Croy pour trente années, qui, expirée en 1787, avait dû laisser depuis lors une vacance ouverte, — subtilité de procédure qui tombait à néant devant les termes d'une concession postérieure faite en 1759, devant un contrat d'union qui avait confondu tous les droits, devant les délimitations de la loi de 1791 qui formait un nouveau titre, devant la loi de 1810 qui absorbait dans une propriété définitive toutes les jouissances temporaires, enfin devant une possession et une exploitation plus que séculaires, consacrées par des actes d'une noto-

riété telle que toute prétention en aurait dû être désarmée. Pourtant la compagnie de Fresnes-Midi soutint, les pièces sous les yeux, ce procès insoutenable, et le poussa avec acharnement. Sous quelle influence, avec quels encouragemens? On ne saurait le dire, mais il ne fallut pas moins de vingt plaidoiries devant toutes les juridictions et à tous les degrés d'instance pour qu'elle désertât le terrain. L'alerte un instant fut si vive que M. Thiers, alors l'un des gérans d'Anzin, crut devoir, pour éclairer les faits et rétablir les principes, publier un mémoire qui est un modèle de grande discussion et de véritable éloquence. La lumière qui se fit alors décida les juges, et la compagnie resta maîtresse chez elle en vertu d'arrêts définitifs.

Si je me suis étendu avec quelque détail sur le plus grand établissement d'industrie qui existe dans nos provinces du nord, c'est qu'il est, comme je l'ai dit, une exception pour la forme et pour la durée; tout au plus citerait-on Saint-Gobain qui soit dans le même cas, comme exploitation privée. Les Gobelins, Sèvres, certaines manufactures d'armes qui ont survécu à l'ancien régime, n'ont jamais été que des régies dans les mains de l'état; Anzin n'a eu de commun avec l'état que la nécessité de se soumettre à des prescriptions souvent capricieuses, à des tributs toujours onéreux. L'état ne lui accorda, sous Desaubois, que des secours insignifians; il est vrai qu'en retour il ne lui a pas imposé d'hommes ni de réglemens. C'est donc un corps qui n'a tiré ses forces que de lui-même, qui est si bien constitué qu'il a dépassé de beaucoup l'âge ordinaire des établissemens humains; tel qu'il est, il semble en allant acquérir de la vigueur, loin d'en perdre : dans le cours de ce siècle, il a sextuplé la somme de travail qu'il fournit. L'un des motifs de ce succès est dans un régime qui, fixé dès le début, n'a jamais varié depuis : ce conseil à vie, composé, comme on l'a vu, de six régisseurs départagés au besoin par un président, se recrutant eux-mêmes en cas de vacance. De là une première et sûre garantie de stabilité; en voici une seconde. On a trouvé expédient de nos jours de fractionner le capital des sociétés d'industrie et d'en répandre les titres sur le marché en fragmens si minimes qu'elles ne sont plus pour les intéressés que des lieux de passage où ils entrent et qu'ils quittent sans frais, presque toujours avec indifférence. Anzin, par des actes plus réfléchis, empêche ses associés d'agir aussi délibérément, et leur impose au moins d'avoir la conscience des placemens qu'ils font. C'est une société civile et territoriale, comme il en a dû éclore beaucoup dans les études de nos tabellions et dont les statuts portent bien le cachet de leur temps. Le capital de la société est divisé en 24 sous ou 288 deniers, va-

leurs évidemment nominales. Au début peut-être l'acquisition d'un sou de la compagnie d'Anzin était-elle chose courante, aujourd'hui c'est presque un chiffre de convention. Le prix du denier est monté il y a quelques années à 270,000 francs, le prix le plus bas a été de 150,000 francs, et le prix moyen s'est maintenu aux environs de 200,000 francs dans la dernière période décennale. Les cessions de deniers ne sont pas d'ailleurs très fréquentes, on va comprendre pourquoi. Le titre est territorial, transmissible seulement par-devant notaire, passible par conséquent de frais d'acte et de droits de mutation. Rien de moins maniable et de plus onéreux; aussi ne se dessaisit-on des parts d'Anzin que dans des cas urgens : c'est presque toujours un patrimoine, une sorte de majorat d'un revenu d'autant plus fixe qu'il est à l'abri des intempéries et dont on compose des lots quand surviennent des partages.

Une des particularités de ce régime, c'est que les simples intéressés se désistent du gouvernement et jusqu'à un certain point du contrôle de l'entreprise. A part la vérification des écritures, qui leur est acquise, on ne leur voit point d'attribution sérieuse ni d'influence active sur les intérêts communs. La date de l'acte constitutif explique ce vide. Il n'y avait alors ni assemblées d'actionnaires, ni motions, ni délibérations. Or cet acte est encore la loi d'Anzin; on n'y a rien ajouté, on n'en a rien retranché; il a rendu de tels services qu'on en a respecté jusqu'aux lacunes. La compagnie lui doit ce qu'elle est : elle lui doit d'être sortie intacte de beaucoup de ruines; elle eût inévitablement succombé sans une grande et forte concentration de pouvoirs. Voilà ce qu'on dit et ce qui est juste au fond; il y a pourtant quelque chose à ajouter. Oui, le mécanisme a aidé au salut commun, mais les hommes qui le mettaient en jeu y ont aidé plus encore. Il a été donné à Anzin, fortune rare, d'avoir depuis un siècle une suite de régisseurs unis dans un même esprit, animés du même dévoûment. Précisément parce qu'ils se sentaient plus chargés d'attributions, ils ont poussé plus loin la conscience de leur responsabilité. Dans l'acte le plus grave, la succession des pouvoirs, c'est l'intérêt et la conservation de l'entreprise qui les ont constamment guidés. Ils ont toujours cherché des remplaçans d'une probité à toute épreuve, et, quand ils l'ont pu, porteurs de noms qui imposent ou obligent. Dans la gestion financière, point de routine, point de cadres tracés par des commis, au contraire un discernement assidu des circonstances et une grande variété de moyens. Par exemple, les dividendes ne sont que très rarement en relation exacte avec les bénéfices réalisés; une prévoyance de tradition a donné l'habitude de grandes réserves qui toutes ont un motif et un objet : réserves en fonds d'état étran-

ger pour parer aux surprises des révolutions, réserves pour établir une balance des dividendes entre les bonnes et les mauvaises années du produit net, réserves pour des transformations de matériel ou de grands travaux en perspective, réserves pour des acquisitions foncières ou des embranchemens de chemins de fer. Les fonds ainsi ménagés et répartis ne manquent jamais aux destinations nécessaires, et entretiennent en outre au profit des associés un niveau à peu près constant du revenu. C'est ainsi que dans une période défavorable, entre 1860 et 1864, le chiffre des parts a pu être maintenu entre 12,000 et 14,000 francs. Jamais d'anticipations comme on en voit ailleurs, ni de dividendes pris sur le capital; on ne distribue que des bénéfices acquis, et pour ceux-là il suffit de puiser dans les réserves, qui ne se refusent pas non plus à la recherche de procédés nouveaux, surtout quand ils sont de nature à protéger la vie des ouvriers. Nous verrons bientôt comment la compagnie, qui a charge d'âmes, pourvoit aux besoins des dix mille ouvriers qu'elle emploie, et par quelles fondations généreuses elle les assiste dans leur vieillesse, dans leurs maladies, dans les accidens du travail, même dans leurs chômages, réalisant ainsi ce qu'on a dit d'elle, que, dans le cours de deux siècles et à travers de grandes et fréquentes révolutions, elle n'a pas un seul instant réduit à la gêne ni ses ouvriers, ni ses associés. Est-il beaucoup de compagnies qui puissent se rendre un témoignage pareil? Celles qui ont à leur tête un coûteux état-major, gérans, administrateurs, censeurs, trésoriers, membres du conseil de surveillance, font en général avec plus d'appareil moins de besogne, moins de bien; peut-être souriraient-elles de pitié au chiffre du dédommagement alloué aux six régisseurs d'Anzin pour leurs peines et leur responsabilité, — c'est à peu près ce que l'on donne à Paris à un chef de bureau; mais en ceci comme pour tout le reste les traditions obligent.

II. — LE RÉGIME DU TRAVAIL.

On a vu comment la compagnie d'Anzin a constitué son domaine en disputant pendant un siècle et demi le terrain pied à pied; il nous reste à voir comment et au moyen de quels instrumens elle tire parti de ce domaine.

Les superficies que huit concessions contiguës ont définitivement mises à la disposition de la compagnie embrassent, à une fraction près, 281 kilomètres situés en grande partie entre la Scarpe et l'Escaut. C'est le cas pour les concessions d'Anzin proprement dit, de Raismes, de Fresnes, d'Hasnon et d'Odomez; Denain est à che-

val sur l'Escaut, Saint-Saulve et Vieux-Condé en occupent la rive droite. Dans cet espace et sur des points choisis, la compagnie a ouvert 30 puits d'extraction que desservent 34 machines à vapeur ayant ensemble une force de 1,700 chevaux; il sort chaque année de ces puits plus de 18 millions d'hectolitres de charbon, ce qui représente un dixième de la production totale de la France, et, on peut le dire, les meilleures qualités de combustible minéral que renferme notre sol, la houille grasse dite maréchale, les houilles à coke et à gaz, enfin les houilles demi-grasses, dures ou maigres, avec mélange d'anthracite. Pour étancher et assainir les galeries d'où s'extraient ces richesses souterraines, il a fallu mener de front d'autres travaux : contre les inondations les machines d'épuisement, contre les gaz méphitiques les puits d'aérage, contre les éboulemens les boisages et les remblais.

Tout cela, comme on le pense, s'est fait, non d'un bloc ni instantanément, mais par gradations, avec l'aide du temps et pour obéir à des besoins successifs. L'exécution mesurait d'ailleurs ses pas sur l'esprit de découvertes; à chaque détail correspond une date dans les annales de la science. Ainsi la première machine d'épuisement montée sur le continent fut construite à Anzin en 1732 et appliquée aux fosses de Fresnes; ainsi la première machine d'extraction connue en France est celle que l'on voit encore à la fosse de Vivier et qui remonte à 1802 : pour les eaux comme pour le charbon, on n'avait jusque-là employé que des manéges mus par des chevaux. Pour l'aérage des galeries, on se contentait de courans d'air qu'amenait le hasard des fouilles, sans chercher à diriger ces courans d'air méthodiquement ni à en accroître l'énergie; encore moins suppléait-on par une ventilation artificielle à un aérage insuffisant. Aussi les accidens se succédaient-ils en jonchant le sol de victimes : c'était le feu, c'était l'eau, c'était surtout le terrible *grisou*, un gaz exterminateur qui foudroie tout sur son passage, et dont la lampe Davy n'a pas encore conjuré toutes les explosions; c'étaient les éboulis, mal combattus par des boisages fragiles ou quelques piliers naturels, et dont l'art des mines n'a eu raison que par de solides remblais. Enfin restait comme dernière cause d'accidens la rupture du câble dans la descente et la remonte des ouvriers. Longtemps on s'était résigné à ce risque comme à une des fatalités de la profession, et il était tel que dans beaucoup de mines le passage par les puits était interdit par l'administration; force était de descendre et de remonter par d'interminables escaliers, tellement à pic qu'ils donnaient le vertige et exténuaient les hommes. Ici encore le génie de l'invention a eu un problème à résoudre et l'a résolu. L'honneur en revient, dit-on, à un maître menuisier d'Anzin, M. Fontaine. Rien de plus simple, mais c'est

aussi heureux que simple. Les bennes ou cages qui portent les mineurs, à la descente comme à la montée, n'avaient naguère pour point d'appui que le câble et le billot sur lequel il s'enroule. Il s'agissait de leur ménager un autre point d'appui en cas d'accident. Pour cela, on a muni le puits de guides, c'est-à-dire d'un double chemin de bois vertical le long duquel glissent les cages qui portent les hommes de corvée. Le câble se brise-t-il, à l'instant un ressort placé au-dessus de la cage, et que la tension du câble comprimait, se détend. Il commande une double griffe de l'acier le plus résistant, le mieux trempé; cette griffe ou grappin entre instantanément dans le bois des guides avant même qu'un commencement de descente s'opère, la cage reste suspendue avec sa charge, et l'engin de sauvetage s'est si bien logé dans le bois qu'on a tout le temps nécessaire pour dégager les gens compromis. Il n'est pas d'exemple que ces parachutes aient manqué leur effet, et chaque jour on les perfectionne; on a obtenu ainsi un moyen de transport commode avec une sécurité presque entière.

Les installations d'Anzin sont donc une œuvre de lente tradition et d'énergie persistante, de sacrifices constans et judicieusement distribués. Les puits d'aérage, presque nuls au début, sont aujourd'hui au nombre de dix-sept et munis d'une énergie telle que chacun d'eux peut extraire 12 mètres cubes d'air par seconde. L'épuisement des eaux du fond se fait par neuf puits au moyen de machines d'une force totale de 700 chevaux. Partout on est arrivé à une grandeur de moyens qui frappe les yeux, à des proportions qui étonnent. S'agit-il de la conversion du charbon en coke, débouché indirect, mais qui tend à devenir de jour en jour plus considérable? Anzin peut mettre en ligne 700 fours qui produisent 700,000 kilogrammes de coke par jour dans des conditions profitables aux intérêts de la compagnie. Pour un autre produit a lieu une dénaturation analogue. Les menus charbons, résidus de triages successifs, ont le double inconvénient d'avoir une valeur moindre que les autres charbons marchands et d'être en même temps d'un emploi et d'un transport plus difficiles. Pour en tirer meilleur parti, il fallait les soumettre à une manipulation préalable; c'est ce qui a lieu dans ce que l'on nomme la fabrique des agglomérés. La poussière et le menu du charbon, mélangés de brai liquide, y passent par d'ingénieuses machines qui les transforment en briquettes d'un volume égal et d'un arrimage facile, très recherchées pour les machines à feu de la marine militaire. Dans la croisière qui eut lieu, il y a quelques années, pour comparer les mérites de nos bâtimens cuirassés, ce fut l'aggloméré d'Anzin qui fournit la meilleure marche.

Mais où les proportions de l'établissement se mettent bien en évidence, c'est dans les ateliers de construction d'où partent et où

aboutissent les instrumens de travail. Denain et Vieux-Condé ont quelques ateliers secondaires; les principaux sont à Anzin. A l'espace qu'ils occupent, au nombre et à la nature des bâtimens, on reconnaît le siége d'une vaste régie. C'était une régie en effet où se résumait le mouvement des services et d'où veillait l'œil du maître. L'objet, au début, était d'avoir tout sous la main et de tout faire par soi-même, machines, matériel des mines, instrumens de précision, outils, charrois, approvisionnemens, et jusqu'à une période assez récente on ne dévia guère de ces erremens. C'est depuis peu que, calculs faits, on s'est aperçu que ce système de régie était plus coûteux que celui de l'adjudication ou de la commande directe, et que des usines spéciales pouvaient fournir beaucoup d'objets à meilleur compte et en meilleure qualité que ne le faisait cette usine générale, qui embrassait trop de choses pour les étreindre toutes avec un succès égal. De là un changement dans divers services : au lieu d'exécuter par lui-même, Anzin ouvre des enchères ou commande au dehors; les ateliers de constructions neuves ont été en grande partie convertis en ateliers de réparation. Rien pourtant n'y est changé comme aspect; ce sont les mêmes forges, les mêmes feux d'affineries, les mêmes machines-outils, les mêmes laminoirs, et, comme les besoins à satisfaire se sont accrus, l'activité ne paraît pas moindre.

On retrouve cette activité sur les grands chantiers qu'ouvre incessamment la compagnie, tantôt dans les profondeurs, tantôt à la surface du sol. Au commencement de ce siècle, elle s'est trouvée en présence de deux nécessités, les plus grandes qui aient marqué son existence, et auxquelles il fallait satisfaire sous peine de déchoir : elle avait à mettre ses fosses d'extraction d'abord en communication entre elles, puis, au moyen d'un bassin collectif, en communication avec une voie fluviale de premier ordre. C'est à ce dernier besoin qu'a pourvu, depuis 1828, un bassin creusé à main d'homme et contigu à la gare de Denain, dont il est le port d'embarquement. Vue du pont de service qui la domine, cette surface d'eau offre un curieux spectacle. Quatre cents bateaux vides ou en chargement sont rangés dans ce petit estuaire qui débouche directement dans l'Escaut et se rattache ainsi d'un côté à la canalisation de la France, de l'autre à celle de la Belgique. Le service entre la gare et le bassin se fait au moyen de machines élevatoires qui accélèrent la besogne tout en ménageant le produit; des docks pourvus d'une bonne machinerie complètent ces arrangemens économiques. La houille est pour ainsi dire toute portée; elle change de place et d'élément sans choc, presque sans dépense. Les communications établies à la surface entre les diverses fosses d'extraction fortifient cet ensemble de transports expéditifs et à prix réduits. Dès 1835,

et avant que l'état eût commencé ses chemins de fer, la compagnie en avait un, — une miniature, il est vrai, 19 kilomètres, — mais bien construit, bien pourvu et d'un bon service. Anzin rattachait par là son trafic à celui de Saint-Waast, de Hévin, d'Escaudain, d'Abscon, enfin de Somain, où les rails de la compagnie devaient plus tard se rencontrer avec ceux de notre grande ligne du nord. Ainsi en deux circonstances Anzin avait devancé ou suppléé l'état dans des travaux ingrats et coûteux, ceux d'une période d'essai. Pour y suffire, il avait fallu largement entamer des réserves faites avec beaucoup d'à-propos. Ce n'est pas avec des emprunts, c'est avec des épargnes que la compagnie a pu se créer un port en 1828, un chemin de fer en 1835; c'est encore au moyen de ses épargnes qu'elle va compléter ses lignes rapides par un embranchement qui rejoindra le réseau belge à Peruwelz, sur la frontière, en continuant le tronçon de 19 kilomètres qui lui donne par Somain une issue sur le réseau français. Ce ne sont pas là seulement des travaux productifs, ce sont en outre de bons placemens pour la caisse sociale et une avance pour aboutir à de plus fructueuses recettes.

Voilà donc Anzin, l'Anzin de toutes pièces, tel que l'ont fait la tradition et le génie moderne : le théâtre est vaste, voyons comment l'homme s'y meut et quelle figure il y fait. A Anzin, la responsabilité n'est pas un vain mot; elle a été prise au sérieux par ceux à qui elle incombe, et elle est lourde à raison du nombre de ceux qui peuvent s'en prévaloir. Il ne s'agit plus en effet de quelques centaines d'ouvriers, il s'agit d'une population de 16,000 âmes, directement ou indirectement salariées par l'établissement : les mineurs, ou ce que l'on nomme les hommes du fond, 9,000 environ, — les journaliers et artisans distribués dans les chantiers et les ateliers qui travaillent au jour, 2,000, — ceux qu'occupent les charrois et les magasins, 1,100, — les employés, 300, — les pensionnaires en retraite, 1,000, — les enfans admis gratuitement à l'école, 2,700, — autant d'existences qui dépendent de la compagnie, puisent dans sa caisse, ont leur part des recettes qu'elle fait. Qu'un accident arrive, il faut au passif annuel ajouter des charges imprévues, et, dans des cas de force majeure comme une invasion et une guerre, faire face, le mieux qu'on peut, à une situation pleine d'angoisses. En dehors même de ces exceptions, il y a, pour les gérans, des soucis qui sont en permanence, et le plus grave est la conduite de ces légions d'hommes qu'il faut gagner par de bons procédés ou contenir par la discipline des règlemens. Par les prétentions qui courent, la tâche devient de moins en moins aisée; il n'est pas toujours possible de faire entendre raison à des insensés qui, même au prix de leur ruine, veulent garder le dernier mot. Jusqu'ici pourtant, la population d'Anzin est demeurée

l'une des plus maniables que l'on connaisse; à peine de loin en loin s'est-il élevé entre la compagnie et les ouvriers de petits dissentimens, bientôt aplanis. En cela, ses moyens sont des plus simples, et elle n'en fait point un secret : aller au-devant des prétentions légitimes pour ne point avoir à les combattre, s'en rendre l'arbitre avant qu'elles ne dégénèrent en excès.

Un autre moyen qu'elle emploie et qui lui a réussi, c'est de ménager à l'ambition de ses ouvriers des dérivations naturelles. Pour eux, l'idée fixe, et dans le métier le plus humble il y en a une, c'est d'arriver à de plus grands résultats au moyen de plus d'efforts. Aussi le salaire à la journée est-il, entre tous les modes de rétribution, celui qui est le moins patiemment supporté; il ne représente que le plus ingrat des chiffres, sans perspective aléatoire, donnant le lendemain ce qu'il a donné la veille. S'il y a des tâches qui ne peuvent s'évaluer qu'ainsi, il en est d'autres, et parmi les meilleures, qui comportent d'autres moyens de règlement. C'est sur celles-ci que la compagnie d'Anzin a porté son attention en réduisant, autant que possible, les catégories des salaires fixes pour augmenter la nature et le nombre des salaires proportionnels. Les travaux du fond ont surtout profité de ce régime, qui mesure le prix de la tâche sur les quantités extraites, indépendamment du temps employé. D'autres mines, il est vrai, travaillent sur ce pied; nulle part on ne le fait autant ni avec plus de suite qu'à Anzin. L'abatage du charbon s'y paie toujours proportionnellement. Quelquefois ce n'est qu'une tâche individuelle, s'appliquant à la surface d'une couche de charbon que le mineur doit abattre. Dans ce cas, la tâche varie en raison des difficultés du travail, et on l'établit en prenant pour base le travail d'un ouvrier de force moyenne en huit heures de temps; elle est diminuée quand le travail devient plus difficile, augmentée quand il se fait avec plus d'aisance. Point de minimum d'ailleurs pour la tâche, tandis qu'au contraire elle a un maximum au-delà duquel elle ne s'élève jamais, quelle que soit d'ailleurs la facilité de l'abatage; ce maximum est fixé à 4 mètres cubes 475. La tâche représente donc la journée de huit heures de travail; elle est payée à raison de 3 francs. Cette combinaison laisse à l'ouvrier mineur la faculté d'ajouter à cette somme tout ce que sa vigueur, son assiduité et son habileté peuvent lui ménager d'excédans.

Ce n'est pas tout, près de la tâche individuelle, il y en a une autre non moins recherchée : c'est la tâche collective, en d'autres termes le marchandage. Ici, comme le mot l'indique, un marché se fait entre les ouvriers et les ingénieurs de la compagnie. Pour éloigner jusqu'à l'ombre d'une partialité ou d'une faveur quelconque, tout se passe au grand jour; il y a adjudication au rabais. Les ou-

vriers, formés en brigades de 6 à 12, se présentent à l'enchère, et le lot s'adjuge à la brigade qui a fait l'offre la plus avantageuse. Le goût des mineurs pour ce travail, qui leur laisse une certaine liberté d'action, est des plus vifs; il y a vingt ans, à peine en citait-on quelques exemples, il domine aujourd'hui dans les grands chantiers du fond et s'applique même à quelques ateliers de la surface. Des deux parts, à ce qu'il semble, entrepreneurs et ouvriers, on s'en trouve bien. L'entrepreneur se dessaisit ainsi pour plusieurs mois, quelquefois pour un an, d'une gestion et d'une responsabilité déterminées, l'ouvrier s'en empare comme d'un brevet d'émancipation; il ne relève plus que de sa tâche, et s'y meut dans les limites d'un cahier des charges. La brigade d'associés est dès lors un petit monde où chacun trouve son rang et sa fonction, comme aussi sa part de rétribution quand la besogne est terminée. Cette part est quelquefois moindre que ne l'eût été le salaire touché sans discontinuité; mais l'ouvrier du marchandage a eu dans l'exécution de ses engagemens ses coudées plus franches, un peu d'inconnu et une chance aléatoire qui ne lui déplaisait pas. Il pouvait à la rigueur choisir ses momens, ralentir ou accélérer le travail suivant sa convenance, disposer de lui en un mot. Comme école, rien ne vaut d'ailleurs ces associations; les hommes s'y forment et les mérites s'y classent; puis, dernière considération, la tâche et le marchandage sont à l'abri et en dehors de toute agitation pour les salaires. Comment en serait-il autrement? Le marchandage est un prix fait, la tâche est proportionnelle au volume de charbon abattu dans un temps donné. Ni l'une ni l'autre de ces opérations n'est susceptible d'être convertie en mesure fixe ni de servir d'étalon; chacune se présente comme un cas spécial ayant pour sanction une expertise. Pour la tâche, ce sont les porions qui règlent ce qui est dû au mineur, et en cas de contestation les chefs de l'établissement s'en constituent arbitres en présence des ouvriers. Dans les marchandages, ce sont les ingénieurs qui reçoivent les travaux, et au besoin des experts qui tranchent les différends.

Il y a pourtant quelques hommes d'élite qui sont payés à la journée, entre autres les ouvriers d'*abouts;* on nomme ainsi les mineurs employés au creusement des fosses ou *avalesesses* pendant la traversée des terrains ébouleux et aquifères superposés au terrain houiller. Ces tâches pénibles demandent de la vigueur, du sang-froid et une intelligence exercée; il y a des risques à courir, et telle avalesesse que l'on cite a exigé pendant deux mois un épuisement de 700 hectolitres d'eau par minute pour parvenir à franchir le niveau. Les ouvriers d'abouts sont également chargés des travaux de cuvelage et de picotage, appareils de défense destinés à empêcher l'envahissement des eaux. C'est dans cette phalange de choix que

se recrute ce que l'on peut nommer la maistrance de la mine. Les hommes, on l'a vu, sont payés à la journée, mais la journée n'est que de huit heures, et au moyen d'un cumul les salaires de quinzaine peuvent comprendre dix-huit à vingt journées. D'autres immunités de détail s'ajoutent à celle-là, par exemple la réduction de la journée dans un puits où il tombe de l'eau; toutes les fois que les quantités d'eau sont considérables, les postes sont doublés, afin de permettre aux ouvriers de remonter alternativement au jour. Partout et en première ligne prévaut l'intention de ménager la santé des hommes.

Nous venons de citer l'élite des 9,000 mineurs; le gros se répartit entre tous les travaux du fond d'une manière inégale et variable. Il y a les ouvriers qui travaillent à la veine, d'autres à l'abatage, d'autres aux galeries, d'autres au rocher, d'autres enfin au herchage ou transport; presque tous sont payés à la journée, et, suivant les forces et l'habileté, gagnent de 2 fr. 25 à 3 fr. par jour. Dans le nombre sont compris quelques femmes ou jeunes filles dont aucune ne descend dans les puits, et qui, pour un salaire qui va de 50 centimes à 1 fr. 25, sont employées soit à des triages, soit à des chargemens ou déchargemens des bateaux, quelques jeunes garçons également occupés à des travaux de fond ou de jour à raison de 85 centimes, 1 fr. 25 et 1 fr. 50 suivant leur âge et leurs forces, enfin un certain nombre d'hommes faits qui se partagent des services accessoires dont la rétribution moyenne est de 2 fr. à 2 fr. 50 par jour. Si par eux-mêmes ces chiffres n'ont rien de bien significatif, en les additionnant on en reconnaît l'importance, et en les comparant d'année en année on voit combien ils se sont accrus. Le total des salaires, qui en 1847 ne montait qu'à 3,500,000 francs, s'est élevé en 1868 à 9,399,400 francs, dont 7,236,500 francs pour les ouvriers mineurs et 2,153,900 francs pour ceux des autres services. Dans le premier semestre de 1869, la progression ne s'était point arrêtée. Les états de paiement excèdent 10 millions pour l'exercice complet; c'était le chiffre acquis à la veille de la guerre (1). D'autres sommes figurent en outre au budget des dépenses d'Anzin, ce sont celles que la compagnie s'impose volontairement. On est fondé à dire que la vie de la contrée tient en partie à l'exploitation des mines, et que, si elle cessait d'être ou souffrait dans une condition essentielle, le vide se ferait. Littéralement la compagnie prend

(1) Pendant la guerre et depuis la guerre, le travail ne s'est point ralenti, même quand les débouchés étaient fermés aux produits. Le chiffre de l'extraction n'est en 1870 inférieur à celui de 185[illegible] que de 600,000 hectolitres, il atteint 18 millions, et les huit premiers mois de 1871 dépassent déjà 12 millions d'hectolitres. On peut évaluer à 20 millions d'hectolitres l'extraction probable de l'exercice courant.

l'ouvrier mineur au berceau et l'accompagne jusqu'à la tombe, on va voir avec quel soin vigilant et au prix de quels sacrifices.

C'est par l'enfant qu'elle commence, et aux effets qu'elle a obtenus on peut juger avec quelle lenteur le goût de l'instruction se propage, même quand elle est libéralement distribuée. Aucun élément n'y manquait pourtant : gratuité absolue datant de plus de vingt ans, écoles bien installées et pourvues de bons instituteurs, encouragemens distribués aux élèves, facilités données aux adultes pour les heures des classes. Qui présumerait qu'après un quart de siècle de ce régime et des subventions annuelles qui s'élèvent à 38,000 fr., il reste encore 860 illettrés, non inscrits probablement, près des 2,706 élèves fréquentant les écoles communales ou libres qu'Anzin soutient de ses libéralités? Et encore, sur les élèves inscrits, à peine en 1866 en comptait-on 10 pour 100 qui pussent fournir la preuve de notions vraiment sérieuses; la plupart savaient tout au plus lire et écrire, sauf à l'oublier à quelque temps de là. Mise en éveil par cet échec, la compagnie avisa; évidemment ses largesses portaient à faux : un changement eut lieu alors dans les termes de la subvention, et voici trois ans déjà que ce changement est en vigueur. Au lieu d'appointemens fixes, on paie aux instituteurs une rétribution mensuelle de 75 centimes par élève; l'école touche plus à mesure que les bancs se peuplent davantage. En même temps, des primes ont été distribuées aux pères de famille qui fournissent à l'école les élèves les plus méritans. Ces mesures ont réussi, mais le résultat est toujours loin d'être en rapport avec la dépense; les classes ont été plus suivies, le niveau des études est resté à peu près le même. Une seule exception est à faire, c'est pour une école spéciale qui recueille les mieux doués d'entre les élèves et leur enseigne les théories élémentaires exigées des chefs mineurs; dirigée par les ingénieurs de la compagnie, cette école fournit aux cadres de la mine un choix d'excellens sujets. Une mesure utile également est de n'admettre dans les travaux du fond que les enfans qui savent lire et écrire. De bonnes semences sont ainsi jetées dans tous les sens; avec le temps, la moisson lèvera, et paiera amplement toutes ces avances.

Voici donc l'enfant muni de quelques notions élémentaires; ceux qui en sont privés ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes ou à leurs parens. Cette tutelle officieuse ne s'en tiendra pas là; il est de tradition à Anzin qu'elle s'étende à tous les actes, à toutes les circonstances de la vie, avec les ménagemens que comporte la dignité des personnes. Anzin est servi en cela par la nature de ses exploitations, par une sorte de fixité dans le débouché et par suite dans le travail. Les cadres de la mine sont donc des cadres presque tou-

jours actifs et qui d'un côté s'allégent par les vacances naturelles ou accidentelles, de l'autre se remplissent par les contingens qu'y verse la jeune génération. On a vu que pour la gérance la filiation s'est maintenue des fondateurs aux héritiers; il en est de même du travail des ouvriers, principalement des travaux du fond : les enfans, les petits-enfans y ont succédé aux pères et aux aïeux, et il n'est pas rare de trouver dans la mine des ouvriers dans la force de l'âge ayant à leurs côtés comme auxiliaires des ascendans et des descendans. Jeunes ou vieux, il y a place pour tous et en raison de leurs forces; aux vieux des tâches faciles, aux jeunes des tâches secondaires, qu'ils exécutent sous les yeux d'hommes faits, par exemple les aides-galibots, les aides-hercheurs qui roulent les charbons dans les galeries, ou des jeunes filles qui ne travaillent qu'au jour et à des triages peu pénibles, sous les yeux de leurs mères chargées de les former. Les fonctions se transmettent donc comme un legs de famille : chacun y passe à son tour. Et que de fois la compagnie suppléé à la négligence des parens! Elle veille à ce que les enfans soient vaccinés, et dans les actes qui ont pour eux une date, jamais elle n'est absente ni les mains vides; elle leur fournit au moins une partie du costume pour la première communion et leur premier vêtement de fosse tout entier le jour où, âgés de douze ans, ils sont admis aux travaux. Y a-t-il une avance à faire pour le rachat du service militaire, la compagnie ne la refuse jamais aux parens, sous la seule garantie de leurs bonnes mœurs et de leur honnêteté. Cette avance est consentie sans intérêt et avec un remboursement presque facultatif. Comme on le pressent, les services de santé sont en première ligne dans ce budget de la bienfaisance. Trois médecins principaux et six médecins adjoints se partagent les soins à donner non-seulement aux mineurs, vis-à-vis desquels c'est une dette, mais à leurs familles. En outre tout malade ou blessé reçoit chaque quinzaine, tant que dure l'incapacité du travail, une somme qui est proportionnelle à l'âge de l'ouvrier et à la gravité de la blessure ou de la maladie : en moyenne de 2 fr. 50 c. à 3 fr. pour les enfans, de 5 à 15 fr. pour les chefs de ménage. Il va de soi que les médicamens et les fournitures chirurgicales sont gratuitement délivrés; on y ajoute, presque dans tous les cas, des rations d'alimens, vins, viandes, légumes, tout ce que prescrit le régime de convalescence. Ce service supplée à la fois l'hôpital et l'hospice; il ne cesse que quand la guérison est achevée.

Dans une autre circonstance et d'une manière indirecte, la compagnie vient également en aide à l'ouvrier : c'est pour son logement. Elle y a été conduite dès le début par la force des choses. L'exploitation souterraine comportait un surcroît de population qui ne trouvait à la surface qu'un petit nombre d'abris et des abris

trop éloignés des services du fond. Il fallait donc agir là comme on agit dans des pays neufs, construire des groupes d'habitations, à portée des fosses, à mesure qu'elles s'ouvraient et fournissaient un travail plus abondant. C'est ainsi que la compagnie s'est trouvée propriétaire de 2,000 maisons qui seront prochainement portées à 2,500; simples gîtes d'abord, ces maisons se sont améliorées avec le temps et forment déjà des agglomérations industrielles qui égalent, si elles ne le dépassent pas, le nombre des communes rurales vouées aux travaux de la terre. Ce mélange anime singulièrement la contrée. D'un format plus réduit, les maisons d'ouvriers, vues en groupe, ressemblent à des ruches qui, à certaines heures du jour et de la nuit, s'emplissent et se vident avec des bourdonnemens suivis de profonds silences, tandis qu'au sein des habitations rurales, où l'espace ne manque pas, tout corps de logis, toute dépendance a une activité qui lui est propre, ici le mouvement des maîtres, là le bruit et les cris de la ferme, que remplace, la nuit venue, un calme complet. Aucun contraste ne saurait être plus frappant: sur un point des charbonniers, sur un autre point des paysans, — impossible de s'y tromper. Pour rendre accessibles aux ouvriers les logemens qu'elle leur destinait, la compagnie a dû leur faire de tout temps les conditions les plus douces: c'est ainsi qu'elle les livre, suivant les dimensions et le nombre des occupans, à 2 fr. 50, 4 francs, 5 et 6 francs par mois, ce qui représente à peine le tiers de leur valeur locative. Pareils logemens se louent dans les communes avoisinantes entre 12 et 18 francs, et ceux que cède la compagnie, propres et sains, ont en outre, comme petite dépendance, un jardin de 2 ares qui est à la fois, pour l'ouvrier, une ressource et une distraction. A-t-il le goût d'étendre ses cultures, on lui louera à des prix insignifians les surfaces contiguës, où il trouvera pour occuper ses loisirs un moyen plus salutaire et moins coûteux que le cabaret.

Dans cet ordre d'encouragemens, la compagnie est allée plus loin encore : elle a voulu ménager à ses ouvriers la faculté que Mulhouse a depuis long-temps assurée aux siens avec un succès bien vérifié. Cette faculté consiste à pouvoir se rendre acquéreurs de maisons au lieu d'en être simples locataires. L'idée était heureuse, l'exécution ne le fut pas moins. On se mit en quête d'un modèle qui, supérieur aux types connus, donnât aux constructions plus d'air, plus d'espace et de meilleurs arrangemens intérieurs. On écarta les combinaisons où les maisons sont accouplées par deux ou par quatre, et où les ouvriers vivent trop les uns chez les autres, ce qui est une occasion de querelles. Chacun ici était bien chez soi, dans une maison isolée, sans servitudes de voisinage, et entourée d'une zone libre qui sert de jardin ou de cour, suivant le besoin ou

le goût. La construction, bien entendue et assise sur 3 ou 4 ares de terrain, comprend quatre pièces au rez-de-chaussée, une grande et une petite, puis une remise et un cellier; à l'étage, une vaste chambre avec un grenier au-dessus, le tout en matériaux de choix et coûtant à la compagnie, clé en main, entre 2,200 et 2,700 francs suivant l'espace occupé. Aucune de ces sommes n'est hors de la portée non-seulement d'un porion, mais d'un bon ouvrier mineur; il suffisait d'en distribuer les paiemens de manière que la libération s'en opérât avec une certaine aisance. La compagnie a donc établi dans ce sens les clauses du contrat : comme première condition, un paiement de 200 francs après la signature et successivement 8 francs par chaque quinzaine, soit 196 francs par an. Cet à-compte fixe et ces redevances périodiques sont additionnés au compte et à la décharge des acquéreurs; le contrat n'a d'effet qu'après entier paiement. Tout y est compris d'ailleurs, et l'ouvrier qui occupe une maison ainsi concédée ne doit à la compagnie ni loyer ni intérêts. Sauf l'engagement qui a cours et dont il peut escompter les termes, il est maître conditionnel chez lui, et au bout de dix ou onze ans, suivant le calcul fixé, il sera maître absolu et quitte de toute annuité. Impossible de rendre la propriété plus accessible; ici le tribut que paie l'ouvrier représente à peu près exactement la différence qui existe entre les loyers ordinaires et les loyers de la compagnie. Cette différence suffit pour défrayer l'amortissement du prix de sa maison.

Le même esprit de largesse a inspiré l'établissement de pensions de retraite. Il est peu d'exemples que les titulaires de ces pensions de retraite les obtiennent autrement que par une masse qu'ils se forment eux-mêmes à l'aide de prélèvemens réguliers sur leurs traitemens ou sur leurs salaires. Quand il y a insuffisance, les gouvernemens et les administrations privées ajoutent au produit de cette tontine le supplément nécessaire pour que les pensions soient toutes et intégralement servies; c'est dans les cas ordinaires le dernier mot d'un régime de faveur. Anzin ne s'en est pas tenu là : sa caisse sert des pensions de retraite sans que les intéressés en aient fait, à un degré quelconque, la provision. L'âge ou les infirmités ont-ils rendu l'ouvrier mineur impropre à tout travail, il a droit à une pension annuelle, réglée par un tarif, et qui est proportionnée en partie à l'âge, en partie aux services. Le minimum est de 12 francs par mois; elle atteint souvent 15 ou 20 francs. Cette pension est réversible en partie, le tiers au moins, sur la tête de la veuve; les orphelins reçoivent un secours mensuel de 3 à 4 francs; enfin, quand un ouvrier pensionné vient à mourir, il est d'usage que la compagnie fournisse le cercueil. L'un des mérites de ces coutumes, c'est qu'elles remontent pour plusieurs détails aux ori-

gines de la compagnie, et que pour les autres détails tout a été volontairement fait, sans pression ni calcul, par les seuls mobiles auxquels obéissent les gens de bien. Il ne s'agit pas d'ailleurs de sommes minimes, comme on le voit par des notes précises. Les pensions de retraite coûtent à Anzin en nombres ronds 147,000 francs, et les secours temporaires 64,000 francs; les services de santé 85,000 fr., les rations alimentaires pour les indigens 39,000 francs, les dons en vêtemens pour les enfans 4,000 francs, les écoles primaires 40,000 francs, — le chauffage gratuit pour les familles de mineurs, les secours et subventions exceptionnels aux communes et aux églises pour chemins et édifices civils ou religieux, 300,000 francs environ, enfin les sacrifices sur les logemens d'ouvriers 115,000 fr., en tout 812,000 fr., qui figurent dans l'inventaire de 1868, et y représentent 25 pour 100 des 3,161,665 francs distribués à titre de dividende. C'est un beau chiffre, surtout quand on songe à ceci, qu'il n'a rien de forcé.

Faut-il maintenant exprimer un regret et une crainte? En habituant ces populations à compter en toute chose sur le patronage de la compagnie, peut-être a-t-on émoussé chez elles plus qu'on l'aurait dû le sentiment de la prévoyance. A quoi bon l'épargne quand des mains généreuses y suppléent? De là moins de souci du lendemain; trop aidé, l'individu ne s'aidait plus suffisamment lui-même. On a, il est vrai, essayé d'y obvier en favorisant les institutions où l'effort personnel est en jeu, comme les sociétés mutuelles et les caisses d'épargne. La mesure a eu quelques bons effets. Cinq ou six sociétés de secours mutuels ont été fondées et comprennent environ 3,000 membres. Quant aux dépôts, on les a facilités de toutes les manières. Les chefs de travaux, les petits comptables ont charge au besoin de les faire au nom des ouvriers; une caisse vient en outre d'être ouverte à Anzin même pour recevoir les versemens des ouvriers et des employés à raison de 4 1/2 pour 100 au lieu de 3 1/2 pour 100 que sert la caisse d'épargne. Comme dernier aiguillon, la compagnie, au bout de l'année, distribue à l'épargne ce qu'on peut appeler des prix d'honneur. Suivant les cas, les circonstances et les sommes, elle ajoute aux livrets les mieux pourvus en visas de versement des primes supplémentaires qui prennent la même destination. L'effort personnel trouve alors à s'exercer, comme aussi dans l'achat des maisons, dont nous avons donné le détail et transcrit les clauses ; l'amortissement compris dans le loyer est une forme de l'épargne et assurément des meilleures. Enfin dans la même pensée, Anzin a récemment usé d'un moyen qui lui a réussi, comme tout ce qu'il fait : c'est une société coopérative, ou plutôt un groupe de magasins coopératifs d'approvisionnement.

On sait que l'objet en vue dans l'établissement de ces magasins

est d'affranchir l'ouvrier en tant que consommateur des bénéfices que prélèvent les intermédiaires. Comment cela? A l'aide d'un fonds de roulement fourni par un certain nombre d'ouvriers associés. Ce fonds se convertit en articles usuels, denrées ou étoffes, et se renouvelle par la vente de ces articles. Si la vente se fait au prix coûtant, les frais seuls déduits, les associés profitent de la marge qu'offre toujours le prix du gros sur le prix du détail; si la vente donne un bénéfice, ce bénéfice net de frais se partage entre les intéressés. C'est sur ce pied que s'est constituée, à la date de 1865, la société coopérative d'Anzin : débuts assurément bien modestes. Elle n'avait alors qu'un magasin avec quelques marchandises de première nécessité, comptait 235 associés seulement avec un capital de 4,825 francs, réalisait une vente de 17,603 francs et un bénéfice de 2,068 francs (7 1/2 pour 100 environ), enfin n'avait pu au bout de l'exercice mettre que 413 francs à la réserve. En 1869, quatre ans après, quel changement dans ces chiffres! Au lieu d'un magasin, il y en a douze; au lieu de 235 familles associées, il y a plus de 1,300 familles. Les ventes atteignent dans le second semestre écoulé un total de 361,121 fr. 16 c., laissant un bénéfice brut de 59,960 fr. 28 c., et net de 47,901 fr. 91 c. Le dividende à répartir sur les achats est de 9 pour 100, et la réserve arrive au chiffre de 31,595 francs (1). On ne pouvait évidemment mieux faire ni aller plus rondement en besogne.

Nulle part ces occasions de placemens de fonds ne pourraient être plus opportunes ni mieux justifiées que vis-à-vis des ouvriers d'Anzin; elles ont pu fixer quelque peu de cet argent que volontiers ils dépensent à l'aventure. Cette population a en effet un goût prononcé pour les divertissemens; on dirait qu'elle veut racheter, une fois au jour, le temps qu'elle passe dans les ténèbres, — c'est comme le matelot après de longues traversées. Les cabarets, les salles de danse n'ont pas de cliens plus assidus; les jeux forains ne les attirent pas moins; la balle ou la crosse, l'arc ou l'arbalète, les tirs de passage, tout leur est bon pour exercer leur habileté. En été, quand les *ducasses* ou fêtes de village se succèdent, on les rencontre partout et en tel nombre que les travaux souterrains en souffrent, la discipline aussi s'en ressent; c'est une vraie passion dont on fait la part comme dans un incendie on fait la part du feu, — quelquefois même on s'en sert pour obtenir des gens de corvée

(1) Voici, au 22 août 1871, les derniers chiffres fournis par la société coopérative. Les ventes du semestre atteignent 638,114 francs 35 cent., les bénéfices 76,113 fr. 63 cent. brut et 63,466 francs 66 cent. net. Le mouvement s'est donc soutenu. Le nombre des familles associées est de 1,601, celui des magasins de 15. Le dividende est de 9 pour 100, la réserve de 74,502 fr. 50 cent.

ce que l'on nomme familièrement un coup de collier. On en cite un curieux exemple qui prouve en même temps jusqu'où pourrait être poussée la puissance des services de la compagnie. Dans la quinzaine qui précède la Sainte-Barbe, fête des mineurs, il est d'usage parmi les ouvriers de se former, à l'aide d'un surcroît de travail, les réserves qu'ils dépenseront dans une suite de jours de chômage. Une sorte de fièvre règne alors dans les ateliers; pas moyen de s'y opposer. Au lieu de huit heures, la journée dure douze, quatorze, seize heures, et l'extraction suit la même proportion. Ainsi en 1869, le 16 novembre, la date a été fixée, on a extrait du matin au soir plus de 10,000 hectolitres de charbon. A 10 tonnes par wagon et à 20 wagons par train, cette masse, si elle devait être transportée par chemin de fer, exigerait 50 trains de 20 wagons traînant 200 tonnes. A maintenir pendant une année entière ce contingent de travail, on extrairait 3 millions de tonnes au lieu de 1,800,000.

Quelquefois aux tristes plaisirs du cabaret les ouvriers préfèrent des distractions plus saines et de meilleur goût. C'est alors la musique qui remplit leurs loisirs. On se rassemble, on s'exerce sous la conduite d'un chef d'emploi, et quand l'apprentissage est achevé, on a un corps de musique ou ce que l'on nomme une fanfare. Ces fanfares luttent ensuite entre elles à qui exécutera avec plus d'ensemble. Un acte plus sérieux tranche parfois sur cette période de passe-temps; le mariage arrive pour imposer à l'adolescent les devoirs de l'homme. L'ouvrier d'Anzin se marie jeune, quelquefois avant sa majorité; il n'a encore que le salaire du noviciat, sa femme y ajoute à peine quelques centimes pour des travaux insignifians, c'est pour le nouveau couple de rudes années à passer. L'âge et la santé les rendent légères; les enfans arrivent, en grand nombre presque toujours, ce sont autant de charges sans autre compensation que celles du cœur, — la gêne va croissant. Au bout de neuf à dix ans seulement, la situation se dégage : l'homme touche alors un bon salaire, sa femme aussi, l'aîné des enfans est admis aux travaux, les autres suivront; au lieu d'être une charge, la famille va fournir un revenu, et il en sera ainsi jusqu'à ce que les filles s'établissent, ou que le service militaire enlève les garçons. De ces quinze ou vingt années dépend le sort du couple, qui finira seul, comme il a commencé. L'aisance règne dans sa maison et l'épargne est possible; tout ira bien, si l'esprit de conduite y aide. Ce n'est pas toujours le cas, et avec le temps le dénûment arrive. La compagnie prend alors à sa charge ces vieux serviteurs, pourvoit à leurs plus urgens besoins, supplée en partie à l'assistance publique. A ce propos une remarque a été faite, c'est que les localités où le travail des mines s'allie à un travail rural ont plus de

prévoyance, plus d'esprit d'ordre que les autres. Ainsi en est-il des ateliers du Vieux-Condé, où les hommes en devenant ouvriers ne cessent pas d'être paysans. Comme paysans, ils ont leur maison à eux, quelques parcelles de terre dont ils ont hérité, d'autres qu'ils prennent à bail, de sorte qu'ils vivent à la fois du dessus et du dessous du sol. La nature de l'extraction en fait non-seulement une faculté, mais une nécessité. Les houilles que livrent les fosses du Vieux-Condé sont principalement des houilles maigres qui, destinées à la cuisson de la brique et de la chaux, n'ont, à proprement parler, qu'une saison d'activité; les cultures arrivent en ordre utile pour employer le reste du temps, et tout est profit, moralement et matériellement, dans cette alternative d'occupations. Les habitudes sont plus réglées, les mœurs meilleures, la misère plus rare, le sentiment religieux plus répandu. Il y a donc là, sur les lieux mêmes, un exemple dont les populations du groupe pourraient s'inspirer à leur propre avantage et à l'avantage commun.

On a vu qu'à une certaine période de sa vie, l'épargne est possible pour l'ouvrier d'Anzin; en voici les preuves. La moyenne des salaires, qui peut être fixée à 3 francs par jour, donnerait pour 300 jours ouvrables 900 francs, et, — si l'on y ajoute les suppléments que procure la tâche, — entre 1,100 et 1,200 francs. Les vivres ne sont pas chers, et rien n'est plus frugal que l'ordinaire d'un mineur : la base en est une soupe maigre composée de légumes frais, pommes de terre, haricots et pain, le tout copieusement servi, de temps en temps de la viande, du laitage, et dans la saison quelques fruits. Voici d'ailleurs en note deux budgets fournis par un chef mineur (1), qui donneront au juste l'état des ressources et des charges des ménages. Dans le premier, composé du père, de la mère et de trois enfans, dont un de seize ans employé aux travaux, la dépense journalière pour la subsistance et l'entretien est de 3 fr. 80 par jour; le gain moyen est de 5 fr. 05, soit un excédant de 1 fr. 25 c. Dans le second de ces ménages (2) composé, outre le père et la mère, de cinq enfans dont deux travaillent, l'aîné ayant vingt ans, la dépense d'entretien et de nourriture monte à 6 francs 70 cent. La recette par contre est de 8 fr. 60 cent., ce qui laisse

(1) Premier budget : pain 1 fr. 20, viande, légumes, laitage, boissons et épicerie, 1 fr. 80, entretien et vêtemens 0,65 c., loyer (4 fr. 50 par mois) 0,15 c., total 3 fr. 80 à la colonne des dépenses. Le gain moyen de la famille est de 3 fr. 55 pour le père et 1 fr. 50 pour le fils : 5 fr. 05. Excédant, 1 fr. 25 c. par jour.

(2) Second budget : pain 1 fr. 60, viande, légumes, laitage, boisson et épicerie, 2 fr. 90, vêtemens et entretien 2 fr., loyer (6 fr. par mois) 0,20 cent., total 6 fr. 70 c. La recette est de 3 fr. 55 pour le père, 3 fr. 55 pour le fils aîné, 1 fr. 50 pour le fils cadet, soit un excédant de 1 fr. 90 par jour.

par jour un excédant de 1 fr. 90. Encore dans ces deux budgets le travail de la mère n'entre-t-il pas en ligne de compte, quoique dans beaucoup de cas elle soit utilement occupée.

C'est donc en somme une population qui, attentivement et paternellement gouvernée, n'a pas à se plaindre de la condition qui lui est échue, condition qui s'est améliorée au point que l'esprit de prévoyance en aurait souffert. Il va sans dire que la vie et la santé des ouvriers ont, en première ligne, participé à cette amélioration. Les logemens sont plus sains qu'autrefois, le régime est plus substantiel, la contrée plus salubre; d'un autre côté, les galeries souterraines ont été purgées, par une ventilation énergique, des miasmes qui les infestaient, les planchers asséchés par des machines constamment en jeu. Enfin, aux échelles qui exténuaient les ouvriers et les exposaient à des maladies presque incurables, l'asthme, l'anémie, les affections du cœur, ont été substitués des appareils de remonte et de descente qui présentent toute sécurité et permettent aux hommes de corvée d'aborder ou de quitter sans dépense de force les lieux où ils ont à remplir leur tâche. Déjà des effets significatifs ont été obtenus, et tandis que dans la division de Fresnes et de Vieux-Condé l'asthme avait enlevé de 1836 à 1851 57 victimes, ce nombre s'est réduit à 24 dans la période suivante de 1852 à 1867. Des observations analogues ont été faites par M. le docteur Castiau, chirurgien principal de la compagnie dans le cours de trente-deux ans, observations portant sur une division du fond confiée à ses soins, et ne comprenant que les maladies d'une durée de deux septenaires au moins. Défalcation faite des deux années 1849 et 1866, dans lesquelles a sévi un choléra épidémique, ses relevés portaient sur trente ans qu'il a divisés en parties égales de quinze ans chacune. Dans ces termes, la première période a fourni un total de 4,355 malades, dont 146 ont succombé, tandis que la seconde n'a plus donné que 3,463 malades et 121 décès, le tout pendant que cette période présentait une augmentation de 9 pour 100 dans le chiffre des ouvriers. Autre remarque à l'appui de celle-là. Avant la suppression de la descente aux échelles et l'amélioration de l'aérage, le mineur, à l'âge de quarante ans, ne pouvait plus être employé à l'abatage de la houille et au percement du rocher; aujourd'hui il pousse à cinquante ans et au-delà cette rude besogne. On peut donc dire, avec des chiffres rigoureux, que le travail utile des ouvriers mineurs a de nos jours augmenté de dix ans.

Pour bien parler d'Anzin, il faut y avoir séjourné; aucun document, aucun récit, ne suppléeraient l'impression que laisse la vue des lieux. Ce n'est pas même tout que de les avoir scrupuleusement parcourus, d'avoir suivi à la bouche des fosses le travail dont elles

sont le siége, et qui répond à l'intensité du travail souterrain, assisté aux évolutions et aux manœuvres de cette flotte qui couvre le port d'embarquement, circulé sur les chemins de fer de l'entreprise, visité les maisons d'ouvriers, la fabrique d'agglomérés qui en dépendent, les communes industrielles et rurales qu'elle a vues naître et grandir. On n'a eu jusque-là sous les yeux que l'activité matérielle; l'activité morale échappe en grande partie et ne devient sensible qu'à des dates et sous des conditions particulières, quand la maison de régie s'ouvre vers le 20 juillet ou le 20 octobre de chaque année. C'est le moment où la surveillance générale s'exerce et où les grandes résolutions se prennent; le conseil des gérans ou des régisseurs, pour employer le mot exact, se réunit sur la convocation de l'homme considérable, souvent illustre, qui le préside. Le soir, les chefs de service, les ingénieurs, les simples employés, sont admis à la table du conseil; c'est un grand honneur pour eux, périodiquement attendu, et dont ils sont fiers et touchés. C'est également une occasion de se mieux rapprocher, de juger les hommes, de voir quel esprit les anime, de connaître, au contact de spécialités diverses, l'opinion de chacun et de tous sur les affaires communes. Il n'y a plus là alors ni une spéculation, ni une entreprise, ni une compagnie, dans le sens étroit du mot; il y a là une famille représentant au premier degré les familles plus humbles dont elle a la charge, et qui, même en cette circonstance, font l'objet principal de ses préoccupations.

Un dernier titre pour Anzin, c'est la manière dont cet établissement vient de traverser nos jours d'épreuves. La guerre, le blocus n'ont point interrompu, ont à peine affaibli la puissance de ses services. Deux levées de soldats et les appels successifs de mobiles avaient éclairci les rangs de ses ouvriers; le grand débouché de Paris était fermé à ses convois; Anzin n'en a pas moins maintenu sous toutes les formes ce travail d'extraction qui est sur ces lieux le pain des familles. Pendant longtemps, le charbon a encombré ses fosses, comblé ses gares, couvert ses rivages; avec ses larges réserves, la compagnie a suffi à tout. Elle a pu payer cinq mois de salaires sans en recevoir la contre-valeur, sans entrevoir même le moment où elle la réaliserait. Sa caisse a porté le poids de ses formidables avances. Énergique et nouveau témoignage de vitalité de la part d'un établissement qui dans les temps les plus difficiles a recueilli les bénéfices de sa prévoyance, et n'a jamais fait un vain appel ni à l'argent ni aux hommes!

LOUIS REYBAUD.

DEUX DESTINÉES

De Belfast, le chemin de fer vous transporte en quelques heures à l'antique cité d'Antrim, qui a été bâtie par les Celtes. Sauf l'air minable et vieillot des maisons et des habitans, le visiteur n'y trouve guère rien de particulier; en revanche, le jour qui a vu un étranger traversant la grande place toujours déserte de leur ville marquera dans les souvenirs de la population. Aux fenêtres, dont les vitres ternes ont été souvent raccommodées avec des bandes de papier collées en travers, vous voyez se presser ces pauvres visages frustes qui vous lancent des regards étonnés; parfois une exclamation de surprise plus ou moins sauvage vient frapper votre oreille. Les marmots à moitié nus qui jouent devant les portes se sauvent effrayés et courent se cacher sous le tablier de leur mère. Sur la place de la ville, où l'herbe pousse entre les pavés, deux *constables* armés se promènent en bâillant. Ils paraissent enchantés de voir un étranger, et répondent avec empressement à ses questions; selon toute apparence, ils sont les seuls représentans de la civilisation.

Cependant ce n'est point pour voir Antrim qu'on vient ici, on vient pour rendre visite au Laugh-Neagh, le plus grand des lacs de l'Irlande. On ne tarde donc pas à quitter la ville pour en explorer le rivage. En descendant le talus, on arrive d'abord dans une sorte de faubourg composé de chaumières de bousillage qui n'ont qu'une seule pièce et point de croisée, — à cause de la taxe des fenêtres. La porte reste ouverte, même en hiver, lorsqu'on a besoin d'y voir. Dans le clair-obscur de ces misérables cabanes, on aperçoit accroupies sans mouvement des femmes décharnées; quelquefois un homme, jeune ou vieux, est couché par terre, cuvant son eau-de-vie. Rarement un feu qui flambe dans l'âtre éclaire comme d'un rayon de gaîté ces tristes bouges. Si, en traversant une rue pareille, on veut faire l'aumône, il faut donner sans désemparer à droite et à gauche,

partout vous voyez tendues des mains maigres, osseuses, avides. Il est vrai que, lorsqu'on a visité les régions de l'ouest ou seulement les marais de Castleblanay, on est déjà habitué à un pareil spectacle. Il faut avoir vu ces cabanes d'où le toit a été enlevé par ordre du propriétaire, et qui, par centaines, au milieu des marais ou d'arides champs de pommes de terre, tendent leurs pignons dénudés vers le ciel comme des bras supplians; il faut avoir vu ceux qui en ont été chassés, errant sans gîte, l'homme, la femme et une longue file d'enfans, comme des oiseaux dont le plomb a brisé l'aile, nus, malades, les symptômes du typhus écrits sur la figure, à travers les sables des champs ou les marécages humides; alors les faubouriens d'Antrim vous semblent des gens heureux.

En sortant de la rue, on croit passer de la nuit à la lumière, car elle donne sur une prairie bordée par des bocages et des buissons en fleurs : tout au fond resplendit la surface du lac. La prairie, les buissons, les bocages, sont les derniers prolongemens du parc de Shanes-Castle, qui entoure le Laugh-Neagh, du côté du nord, de ses bras de verdure. De ce point la vue est encore bornée; j'enfilai la jetée qui s'avance fort loin dans le lac, et je vis s'agrandir l'horizon d'une façon merveilleuse. Du côté du sud, ce lac, qui baigne les pieds de cinq comtés, semble se perdre dans l'infini comme la mer : ni montagne, ni forêt, ni maison qui en marquent les limites; les rares voiles que l'on voit cingler dans cette direction semblent partir pour un voyage de long cours, et les brumes où elles s'enfoncent cacher une terre inconnue. Le rivage nord est seul animé par l'immense parc que les lords O'Neil, les seigneurs du pays, ont jadis fait sortir des sables. Vu du lac, il ressemble plutôt à une forêt boréale, à une ténébreuse retraite de druides. Shanes-Castle, le château des O'Neil, dont les tourelles et les gothiques croisées dominent le parc, et qui, détruit en partie par l'incendie, surveille le lac de ses yeux caves, ne contribue guère à égayer le paysage. Les eaux du lac étaient sombres, presque noires, et ce n'était pas la faute des nuages qui, ce jour-là, voilaient le ciel; le lac est toujours ainsi, et le peuple l'appelle *the Black-Water, l'eau noire*. On s'y sent comme transporté dans un pays mythologique. La légende chrétienne veut que le lac Neagh soit l'œuvre de Satan. Un jour, se voyant frustré d'une âme qu'il croyait déjà tenir, dans sa fureur il arracha un lambeau de terre et le jeta dans la mer d'Irlande; il en résulta ici un lac, là, l'île de Man.

On pense bien qu'ici comme partout ailleurs le fond des eaux est habité par les aimables elfes, ces anges à demi déchus qui, pour s'être tenus à l'écart pendant la lutte des anges de lumière et des partisans de Lucifer, ont été exilés sur la terre, entre ciel et enfer.

Cependant ces gracieux esprits sont ici relégués à l'arrière-plan, eux et leurs palais de cristal : on en parle à peine. Un rôle plus important est assigné dans les superstitions populaires à la mélancolique Banshee, une espèce de dame blanche du château seigneurial, qui paraît toutes les fois qu'un membre de la famille O'Neil doit mourir. On ne la voit pas toujours, mais l'on entend son cri, lequel, semblable au sifflement de l'ouragan, traverse trois fois les airs, remplit de son écho lugubre tout le pays où cette famille régnait autrefois, et se perd comme un soupir mourant au loin. Shanes-Castle a bien l'air d'une résidence des esprits; on ne serait guère surpris de voir sortir de ces tourelles une procession de revenans au grand jour, — si on peut parler de grand jour dans ces sombres solitudes.

L'apparition de la Banshee est attendue d'heure en heure, car dans Shanes-Castle réside aujourd'hui le dernier lord O'Neil, vieillard aux cheveux gris. Avec lui s'éteindra le dernier chef de la famille, mais non le dernier descendant de la maison royale d'Ulster, car tous les habitans de ce pays sont des O'Neil, tous sont de sang royal, même ceux que nous avons vus dans cette rue dantesque du faubourg d'Antrim. Étant tous de la famille, ils entendront tous l'appel de la Banshee. Pour les gens du château sera réservé en outre un signe particulier : dans la cour, on voit, fixée au mur, une antique tête de pierre aux sourcils fourrés, aux yeux caves, à la bouche douloureusement froncée; elle branle depuis longtemps dans sa niche, elle finira par tomber et se brisera; ce jour-là mourra le dernier O'Neil. Ce pauvre vieux lord, qui, dans son triste manoir dont il ne fait plus réparer les ruines, attend les signes de sa fin, regarde branler la tête de pierre et croit entendre le cri de la Banshee dans le grincement des girouettes, doit couler des jours bien mélancoliques. Il m'inspire de la pitié; ce coin de terre n'est pas fait pour l'égayer, je l'ai bien senti quand j'étais assis à l'extrémité de la jetée, abîmé dans mes rêveries, qui prenaient malgré moi la teinte sombre des eaux profondes. Il y a de ces paysages mornes qui alourdissent la pensée, où l'on se sent peu à peu envahi par toutes les superstitions, et comme pétrifié sur place. Je secouai ma torpeur et me levai. La dernière voile avait disparu dans les brumes de l'horizon, les nuages étaient descendus plus bas, les vagues et les sapins du rivage me semblaient devenus plus noirs. Au large, je vis un canot solitaire dans lequel se tenait debout un homme occupé à retirer de l'eau un grand filet de pêcheur.

Je m'en retournai. Au point où la jetée se rapproche des groupes d'arbres vers lesquels je me dirigeais en revenant sur mes pas, elle longe une pelouse étroite qui la sépare d'une petite baie. Une lé-

gère colonne de fumée y attira mes regards, et j'aperçus une espèce de tertre rond adossé à la jetée; en l'examinant de plus près, je finis par reconnaître une hutte dont les murs étaient faits de pierres et de terreau noir, le toit de pièces de gazon et de branches sèches. L'entrée du taudis était du côté de la pelouse et de la baie, elle livrait passage à la colonne de fumée qui avait éveillé mon attention. Un filet était suspendu aux branches d'un saule. Je voulus connaître les habitans de cette construction primitive, et je descendis le talus de la jetée.

Dans l'obscurité de la hutte de terre, qui n'était que bien faiblement éclairée par les fentes du toit, par la porte ouverte, par le feu qui flambait près de l'entrée, et dont le fond se perdait dans une sorte de caverne creusée dans le sol, était assise sur une souche d'arbre une forme indécise, qui se leva précipitamment à mon approche. C'était une svelte jeune fille qui pouvait avoir seize ou dix-sept ans. Elle n'était vêtue que d'une chemise trouée comme le filet qui pendait devant la hutte, et d'un mince jupon déchiqueté et effiloqué depuis le bas jusqu'à hauteur des genoux. A peine ces vêtemens, qui ne devaient pas avoir été changés depuis bien longtemps, couvraient-ils son maigre corps. Cela ne l'empêcha nullement de se montrer au grand jour; une longue habitude lui faisait apparemment oublier la défectuosité de son costume. Dans ce petit visage rond, d'un vrai type irlandais, au nez légèrement retroussé, deux yeux limpides et doux, mais un peu surpris, me regardaient avec curiosité. Enfin elle sourit en montrant dans sa petite bouche rose deux rangées de perles resplendissantes. Ses cheveux d'un brun clair, qui tombaient sur les tempes en grosses mèches, étaient par derrière ramassés dans un nœud qui en laissait échapper une partie qu'on voyait flotter sur le cou blanc et nu. Ses joues étaient pâles et un peu creuses, ce qui détruisait la ligne naturellement ronde du contour, mais en donnant à la figure quelque chose de particulièrement suave.

— Un étranger! s'écria-t-elle lorsqu'elle fut près de moi, et elle me toisa de la tête aux pieds.

— Je suis venu de bien loin, lui dis-je en ayant égard au caractère irlandais, que j'avais déjà eu le temps d'étudier; je suis venu de bien loin, mademoiselle, pour visiter votre admirable Laugh-Neagh.

— Je suppose, répondit-elle, que c'est le plus beau lac du monde entier.

— Sans doute, fis-je de l'air le plus sérieux, et j'acceptai son invitation d'entrer dans la hutte.

Le regard n'y rencontrait que des ténèbres vides. Je crus d'abord

que mes yeux, encore éblouis par le grand jour, ne pouvaient distinguer les objets, mais je ne tardai pas à me convaincre que cette caverne était réellement dénuée de toute espèce d'ustensiles ou de mobilier. Dans le fond, une couchette de foin et de feuilles sèches, le chicot d'arbre où elle prit place de nouveau, une large pierre qu'elle m'indiqua du geste comme siége, la marmite près du feu, enfin une assiette de porcelaine qui s'était égarée, Dieu sait comment, dans ce taudis, et qu'on avait serrée dans une fente du toit, voilà l'inventaire exact de ce ménage.

— C'est là votre logement, miss? lui dis-je, et je m'empressai d'ajouter : je vous le demande, afin de savoir si je me trouve chez vous, si je suis votre hôte.

— Oui, sir, répondit-elle avec la grâce native des filles d'Érin; j'ai l'honneur de vous saluer comme mon hôte. Vous êtes chez moi, cette maison appartient à Dick O'Neil, mon père, qui en ce moment est dehors sur le lac. Je m'appelle Honnor O'Neil, fille de Dick O'Neil, pour servir votre honneur.

— Je suis ravi, répondis-je en m'inclinant, de faire la connaissance de miss Honnor O'Neil.

— Vous êtes bien honnête, — répliqua-t-elle en s'inclinant à son tour. Se laissant aller au cours de ses réflexions, elle croisa les jambes, et, les mains jointes sur le genou, elle se balançait sur son siége. Au bout d'un temps : — Sir, dit-elle, vous venez d'un pays bien lointain?

— Très lointain en effet, miss.

— Dans votre pays, aviez-vous déjà entendu parler des O'Neil?

— Certainement, miss Honnor, j'ai entendu parler des O'Neil chez nous et dans d'autres pays.

— C'est ce que je pensais, fit-elle avec un calme superbe. Les O'Neil étaient les rois les plus puissans de la terre, tout Ulster leur appartenait. Moi, sir, je descends des rois d'Ulster, — tout ce qui s'appelle ici O'Neil en descend. Le lord qui habite le château là-bas est issu du fils aîné du roi, voilà toute la différence entre lui et les autres O'Neil.

— Miss Honnor O'Neil, je m'estime heureux de connaître le rejeton d'une si grande maison.

Honnor allait me remercier d'un sourire, quand la marmite bouillante se mit à déborder, laissant échapper son contenu noir dans le feu qui sifflait. Elle se leva d'un bond, l'éloigna de la flamme en s'enveloppant la main dans sa jupe. Malgré cette précaution, elle se brûla un peu les doigts, mais elle n'y fit pas attention; tout effrayée encore, elle posa la main sur son cœur et s'écria : — En bavardant, j'ai failli oublier le pot-au-feu. Saint Patrick, si je l'avais

laissé se sauver, nous en avions encore pour trois jours à jeûner! Saint Patrick et saint David, et tous les saints d'Irlande, je vous remercie!

Cette pieuse et fervente invocation, sortie de la même bouche qui venait de parler si fièrement des rois ses ancêtres, avait quelque chose de singulièrement touchant. Honnor reprit sa place sur la souche, ramassa un vieux filet qui était à ses pieds, et, pendant qu'elle s'efforçait d'en renouer les mailles déchirées, elle revint à ce qui paraissait être son thème favori.

— Vous a-t-on dit chez vous, sir, commença-t-elle, de quelle façon les O'Neil ont gagné ce pays?

— Non, miss Honnor, je l'avoue à ma honte, je n'en ai point entendu parler. Je sais que les O'Neil ont régné sur ce pays avec gloire, mais j'ignore comment ils l'ont conquis.

— Eh bien! je vais vous le dire, reprit-elle en laissant retomber à terre le vieux filet usé. — Lorsque, il y a de cela longtemps, — personne ne peut plus calculer combien il s'est écoulé de temps depuis, — les premiers hommes, les premiers tout à fait, arrivèrent dans ce pays, ils y trouvèrent un roi...

— Vous dites, miss O'Neil, les premiers hommes qui sont venus ici ont trouvé un roi?

— Oui, dit-elle avec calme, c'est comme cela; ils trouvèrent un roi. Il leur dit : — Je donne le royaume d'Ulster à celui qui le premier touchera la terre de sa main. Or ils étaient venus par la mer, en bateaux, et ils se mirent tous, sur ces mots, à jouer des rames, car chacun eût voulu être le premier à toucher la terre, afin de devenir roi. Il y en avait un parmi eux qui avait nom O'Neil; il aurait bien voulu gagner le royaume, mais quelques autres, qui avaient le même désir, l'avaient déjà distancé de bien loin. Que fait O'Neil? Il tire son épée, se coupe une main et la jette sur le rivage. Il avait touché la terre avant tout le monde, et il fut roi d'Ulster; c'est de ce héros que nous sommes issus.

Honnor me regarda comme si elle attendait de ma part une remarque. — C'est une histoire merveilleuse, fis-je pour dire quelque chose.

— Une histoire merveilleuse? mais, sir, c'est l'histoire la plus merveilleuse du monde! Et qu'elle est vraie! cela est attesté par la main que lord O'Neil porte encore dans son blason. Ce blason, ajouta-t-elle, nous appartient au fond aussi; il appartient à tous les O'Neil, mais nous ne nous en servons pas.

Malgré moi, je levai les yeux pour chercher sur les murs des panoplies, des portraits de famille, puis je les ramenai sur Honnor, qui était assise en face de moi et qui souriait avec fierté, presque

avec majesté. Elle semblait entourée d'une auréole, et quoique je ne pusse m'empêcher de la trouver un peu folle, j'éprouvais du plaisir à voir se colorer ses joues.

— La maison des O'Neil va s'éteindre? repris-je après une pause.

— Oui, dit-elle d'un ton indifférent, celle des lords, mais non la maison royale. Il reste encore des O'Neil par milliers. Dans ma famille, il y en a quatre : mon père, mes deux frères et moi.

— Votre mère n'est donc pas une O'Neil?

— Si, si, s'empressa-t-elle de répondre, elle aussi était de la maison royale d'Ulster; mais elle est morte il y a quatre ans, morte de faim, sir : l'année avait été mauvaise. A cette époque, mes frères ont quitté le pays; l'un est soldat, nous ignorons ce qu'est devenu l'autre.

A ce moment, une voix l'appela du dehors. Honnor sortit, et je la suivis. Sur la rive opposée de la petite baie était un laquais de belle prestance en livrée chamarrée de galons. Il fit signe à Honnor de venir le trouver; elle montra du doigt le lac où son père était avec leur canot. Le laquais répondit quelque chose, mais sa parole ne parvint pas jusqu'à nous à cause du bruit d'un torrent qui débouchait dans ce coin du lac. Honnor fit un geste d'impatience tout en criant à Mr. Jeffs qu'elle n'avait pas compris. Celui-ci répéta son appel; mais, voyant qu'on ne l'entendait pas davantage, il haussa les épaules et fit mine de reprendre le chemin du château.

— Saint Patrick et tous les saints d'Érin! cria Honnor au désespoir et en tordant ses mains, s'il s'en va sans faire sa commande de poissons, nous resterons une semaine sans manger!

Elle courait le long du rivage, cherchant un expédient. Tout à coup elle s'arrête, se consulte un moment, puis se jette à l'eau. Je poussai un cri d'effroi, et sortis de la caverne, où je m'étais retiré à la vue du domestique; mais il n'y avait pas de quoi m'inquiéter, car Honnor nageait comme un canard sauvage, et, malgré les flots du torrent, elle se dirigeait en ligne droite vers la rive opposée. Le gros laquais, quand il la vit venir, s'arrêta sans s'émouvoir et la laissa s'approcher; cependant il semblait pressé, car, au lieu d'attendre qu'elle eût abordé, il lui cria sa commission dès qu'elle fut assez près du rivage pour prendre pied, n'ayant plus de l'eau que jusqu'à la ceinture. Honnor répondit oui par un signe de tête, et, après avoir pris quelques instans de repos, elle se remit à la nage et revint aussi vite qu'elle était partie.

Je m'avançai pour lui tendre la main. Ses vêtemens, si on peut donner ce nom aux pauvres hardes dont elle était couverte, dégouttaient et se collaient sur son corps.

— Mr. Jeffs a commandé des poissons, comme je l'avais prévu,

dit-elle gaîment et sans prendre souci de l'eau qui coulait en flots le long de ses membres. — Si je n'avais pas eu l'idée de me jeter à la nage, continua-t-elle, il serait allé porter sa commande à O'Sullivan, qui demeure là-bas, de l'autre côté de l'eau. Qu'aurait dit mon père, et qu'aurions-nous fait la semaine prochaine?

En parlant ainsi, elle se rassit près du feu. — Comme cela, mes chiffons seront bientôt séchés, me dit-elle avec un sourire. — Cependant elle parut dominée par une réflexion. — Si seulement mon père faisait un bon coup de filet, murmurait-elle, aujourd'hui ou demain au plus tard! Depuis trois jours, dit-elle en se tournant vers moi, le Laugh-Neagh est sans miséricorde.

— Est-ce que le lac n'est pas riche en poissons?

— Saint Patrick l'a béni, c'est vrai, ses eaux guérissent les malades; mais le poisson y devient plus rare de jour en jour. Ça va de mal en pire, à en croire les vieux, depuis que l'Irlande est devenue anglaise. Du temps de saint Patrick et sous le règne des O'Neil, on n'avait qu'à plonger la main dans l'Eau-Noire pour en retirer quelque gros poisson. Voyez ce qui bout dans cette marmite, ce sont de vieux poissons, dont le dernier fut pris il y a cinq jours.

Elle jeta un coup d'œil mélancolique sur la décoction noirâtre, et je suivis son regard. Cependant l'humidité commençait à se faire sentir, et elle eut un frisson. Je ne lui demandai pas si elle voulait se changer, je savais trop bien qu'elle n'aurait pu le faire; mais j'exprimai la crainte que m'inspirait sa situation. — Ça ne fait rien, dit-elle en riant, et elle prit le vieux filet pour s'en envelopper. Ainsi faite, elle rappelait Aslauga, cette fille de roi de la légende scandinave, qui dans son exil n'avait qu'un filet de pêcheur pour tout vêtement.

— Je n'aurais pas si froid, dit Honnor naïvement, si je n'avais pas faim. Depuis hier je n'ai rien pris, j'ai réservé cette marmite pour le retour de mon père; mais je crains qu'il ne soit allé bien loin sur le lac.

Je me souvins alors des provisions dont la bonne hôtesse de *la Charrue d'or* de Belfast m'avait muni à mon départ. — Sir, m'avait-elle dit, Antrim est une vraie bicoque irlandaise, incapable de recevoir dignement un *gentleman;* mettez ce petit paquet dans votre sacoche, et vous m'en saurez gré. — C'est ce paquet qui me revint en mémoire quand Honnor se plaignit d'avoir faim; je le tirai de la sacoche, et je constatai qu'il contenait ce perfectionnement anglo-saxon de la tartine saxonne que les Anglais appellent *sandwiches.* Je les étalai devant Honnor, et je l'invitai à me faire l'honneur de partager mon déjeuner.

Elle étendit aussitôt la main en fixant sur mes richesses un regard

avide; mais elle réussit à se contenir, et à ne prendre la tranche que je lui présentais qu'avec une réserve décente. Elle y goûta et parut surprise : — Mais c'est de la viande? dit-elle.

— Oui, miss; j'espère que vous la trouverez à votre goût.

— Oh! dit-elle ravie, j'aime bien cela; jamais je n'ai rien mangé d'aussi bon. — Elle ne se fit pas prier, l'appétit paraissait lui venir en mangeant. Je faisais semblant de grignoter un morceau pour l'encourager, et j'avais soin de me détourner fréquemment pour ne pas la gêner lorsqu'elle voulait étendre la main. Elle fut bientôt à bout de mes provisions.

— Eh bien! miss O'Neil, lui dis-je, êtes-vous satisfaite?

— Oh! sir, répondit-elle avec un profond soupir, ç'a été le meilleur repas de ma vie. Où fabrique-t-on ces choses que vous aviez dans la sacoche?

— On les fabrique à Belfast, miss.

— Oh! Belfast,... c'est là qu'il y a des gens riches, dit-elle, tous des Anglais!

En tirant les *sandwiches* de mon sac de voyage, je m'étais aperçu que j'y avais fourré un foulard de soie rouge; je le pris, et l'offrant à Honnor : — Miss O'Neil, lui dis-je, je vous prie d'accepter ce foulard en souvenir de ma visite et du déjeuner que nous avons fait en camarades.

— Ah! comme c'est doux au toucher! s'écria-t-elle en passant la main sur l'étoffe. — Elle jeta le filet et noua le foulard autour de son cou. — Jamais, reprit-elle, je n'ai rien eu de si beau. Je vous remercie, sir, vous êtes bon. — A ces mots, elle se pencha vers moi et me tendit la main. Elle tremblait. J'eus le cœur rempli d'une profonde pitié pour cette pauvre créature, vouée si jeune à une effroyable misère, condamnée à s'étioler sous l'étreinte de la faim, avec la conscience que dans ses veines coulait du sang royal; — c'était là l'ironie de sa destinée. Je pressai sa main froide en m'inclinant. Pensive, elle balançait tristement sa tête gracieuse; nous nous tûmes tous les deux.

Tout à coup elle se leva comme frappée d'une inspiration soudaine : — Moi aussi, s'écria-t-elle gaîment, je puis vous offrir quelque chose.

Elle courut vers le fond de la caverne, y resta quelque temps à fouiller, puis revint avec plusieurs fragmens brillans de cristal de roche. Les pêcheurs trouvent ces pierres au fond du lac, parfois même des pierres plus précieuses telles que des opales, et ils les vendent aux voyageurs pour quelques *pence* comme souvenirs du Laugh-Neagh. Honnor étala ses cristaux devant moi, et me pria de les emporter.

— Je le veux bien, Honnor, lui dis-je; mais je sais qu'il est d'usage de les payer.

— Vous les avez déjà payés, répondit-elle en hésitant; vous m'avez donné ce beau foulard et vous m'avez fait déjeuner.

— Mais non, l'usage veut qu'ils soient payés avec de l'argent. Vous ne voulez donc pas accepter une pièce de monnaie, miss Honnor?

Elle se tut, me regarda fixement. Je tirai de ma poche une pièce blanche que je lui offris.

— *Half a crown!* s'écria-t-elle, — une demi-couronne. Elle se recula de quelques pas, puis s'arrêta, le corps penché en avant, les yeux attachés sur l'argent que je tenais toujours. Tout son être semblait changé. Ses yeux devenaient hagards et jetaient un éclat sinistre, ses lèvres tremblèrent, ses joues étaient blêmes. Peu à peu ses mains, d'abord pressées sur la poitrine, se détachaient, elle les avançait en agitant convulsivement les doigts; l'attitude, le regard, le geste, exprimaient à la fois une convoitise démesurée et une certaine peur d'une si grande fortune ou la crainte de la voir lui échapper. — *Half a crown!* répéta-t-elle encore d'une voix faible en soupirant profondément. Ces paroles furent les seules dont elle paraissait capable.

J'étais mal à mon aise, la pièce d'argent me brûlait les doigts, je la jetai sur la souche où Honnor avait été assise. Ses yeux suivirent la pièce, la tête et le haut du corps se tournèrent du même côté, tandis que les pieds paraissaient enracinés dans le sol. A ce moment, j'entendis derrière moi une rude voix d'homme qui disait également : *Half a crown!* Je me retournai; à l'entrée de la hutte était debout, un filet sur l'épaule, un homme long et maigre dont les yeux avaient pris la même direction que ceux d'Honnor.

J'eus un frisson; je passai devant lui sans qu'il me vît ou me saluât, et je partis sans me retourner.

Quelques semaines plus tard, j'étais en Écosse, et je parcourais les *highlands* de l'ouest. Par une belle journée qu'éclairait un soleil splendide, je tournai la pointe de cet admirable Loch-Fine, qui surpasse le Loch Lomond en beauté sauvage et en grandiose variété. Ce n'est pas proprement un lac, c'est un bras de mer qui, étroit et long comme un fleuve, pénètre avec ses méandres tortueux fort avant au cœur des montagnes, tantôt encaissé dans les rocs, tantôt bordé par de vertes forêts. Grâce à lui, la marée et les vaisseaux de mer sont transportés comme par enchantement dans des régions que l'on croirait à cent lieues de la côte. Malgré les vaisseaux, malgré la marée, le Loch-Fine, dans son lit de montagnes, produit l'impression d'un lac forestier isolé et tranquille. C'est sur-

tout la pointe extrême qui est pittoresque. Les hauteurs boisées couvertes de noirs sapins et de chênes séculaires, y forment comme une couronne dentelée; des clairières converties en prairies anglaises entr'ouvrent les forêts et descendent le long des pentes jusqu'au bord de l'eau; par-ci, par-là, une riante vallée, fermée en arrière par des collines ou par un épais rideau d'arbres gigantesques, envoie au *loch* les eaux bruyantes d'un torrent. Autrefois peut-être ce coin de terre n'était qu'une solitude inhospitalière; l'industrie humaine en a fait un petit paradis.

Le soleil était déjà sur les bois qui couronnent la rive occidentale quand, sur la route qui longe le lac, j'approchais de la petite ville d'Inverary, chef-lieu du *clan*, qui se détache en blanc sur le fond sombre des montagnes. Le port d'Inverary hébergeait plus d'un navire : des pêcheurs de hareng, des marchands de Glasgow, qui avaient allumé des feux sur le pont. D'autres navires arrivaient du sud avec la marée, toutes voiles dehors; un bateau vapeur revenait d'une excursion à la grotte de Fingal.

Le jour tombait quand j'atteignis Inverary. Les environs sont charmans. La forêt s'ouvre tout à coup pour former une vaste éclaircie, au fond de laquelle s'élève un splendide manoir normand dont les quatre tourelles crénelées regardent les points cardinaux. Les croisées gothiques étaient éclairées d'un côté par les feux du soleil couchant, et de l'autre par les reflets des eaux du lac. Les derniers rayons de l'astre doraient aussi la tour solitaire qui, dominant la forêt, semble veiller sur le château et sur le pays. Des allées de chênes gigantesques, qui partent du château, s'enfoncent dans les bois qui entourent l'immense pelouse. Aux approches de la nuit, un voile semblait descendre sur toutes ces magnificences, et je me rappelai que je foulais la terre d'Ossian.

Afin de voir de plus près le château et le parc, je m'empressai de déposer mes bagages à l'hôtel, et je revins vers la clairière pour m'engager dans ces ombrages mystérieux. Malheureusement le soleil était déjà très bas, je n'eus que le temps de jeter un coup d'œil rapide sur ce beau spectacle, qui déjà comme un rêve s'abîmait graduellement dans la nuit. Là-bas ce coin si charmant, tout à l'heure encore enveloppé d'un air purpuréen, est subitement rempli d'épaisses ténèbres; une allée qui s'ouvrait sur de riantes collines semble fermer devant moi un portail d'ombre. Au-dessus de ma tête, j'entends un bruissement d'ailes; de grands oiseaux, des faucons et des vautours, peut-être des aigles, retournent à leurs nids aériens. — Je me dirigeai vers le manoir. Il sort de terre, laissant un fossé entre ses fondations et la prairie où j'étais; de légers ponts de fer conduisent de deux côtés à l'étage supérieur; le

rez-de-chaussée n'arrive qu'à fleur de terre. Un petit canal conduit du Loch-Fine jusqu'à la porte du château, que baigne parfois la marée haute; un yacht à vapeur toujours prêt à partir est amarré au perron et attend les ordres de son maître, le duc d'Argyle.

La nuit était tombée quand je fus près du château; le silence n'était troublé que par le clapotement de l'eau contre les flancs du bateau à vapeur, par le bruit du feuillage ou par le cri de quelque rare oiseau. Les voix de matelots qui levaient une ancre dans le port d'Inverary arrivaient à peine jusqu'à moi. Je m'appuyai sur le garde-fou du fossé; par l'une des fenêtres gothiques, mon regard plongeait dans la grande halle du premier étage. Elle était faiblement éclairée par une lampe posée dans un coin, qui projetait sa lueur sur la figure d'un très jeune homme et sur le livre qu'il tenait à la main. Les boucles dorées de ses cheveux étaient ramenées en arrière et flottaient abondantes sur ses épaules, contrairement à l'habitude anglaise; il appuyait la tête sur sa main droite et paraissait absorbé dans sa lecture. Cette belle figure, que la lampe éclairait doucement et dont les traits délicats s'animaient sous l'influence de la lecture, avait quelque chose d'immatériel. Tout son être exprimait le même calme qui planait sur son château, sur sa forêt, sur tout son domaine.

C'était le duc d'Argyle. Fuyant le bruit de la capitale, il se retire souvent dans sa chère solitude, dans cette solitude qui est, dit-on, « la mère des plus nobles résolutions. » Ses aïeux régnaient sur ce pays comme chefs des clans environnans. Si ces choses ont changé, la déférence traditionnelle s'attache encore à la personne du jeune duc, et il est toujours considéré comme le seigneur du pays. Il jouit avec esprit de son immense fortune; l'aisance règne dans ce coin de terre qu'il a su embellir, et son luxe à lui révèle un goût d'artiste. Le yacht qui l'attend à sa porte l'amène en quelques heures à Glasgow ou bien à Liverpool, et de là il peut en un clin d'œil se trouver à Londres. Après avoir passé sa matinée dans les *highlands* écossais, livré à ses méditations, il peut le soir prendre part au gouvernement de son pays comme pair du royaume-uni. Investi si jeune d'une si grande autorité, il semble devoir justifier ce privilége, car il donne déjà les plus belles espérances. — Tout ce que la gloire, la puissance, la beauté, l'esprit, le cœur et le savoir ont de séduisant était là réuni dans cette solitude d'Inverary. Je restai bien une heure accoudé sur la balustrade, caché dans l'ombre, à contempler dans l'antique manoir la calme figure du jeune seigneur.

Je songeais à Honnor.

MAURICE HARTMANN.

LA

NOUVELLE-CALÉDONIE

ET

LA TRANSPORTATION

I. *La Nouvelle-Calédonie, — côte orientale*, par M. J. Garnier, ingénieur. — II. *Moniteur de la Nouvelle-Calédonie*, années 1862 à 1870. — III. *Essais sur la Nouvelle-Calédonie*, par MM. Vieillard et Deplanche, chirurgiens de la marine. — IV. *Notice sur la Nouvelle-Calédonie*, par le père X. Montrouzier, missionnaire apostolique.

I.

La Nouvelle-Calédonie est une des crêtes de l'immense chaîne de montagnes qui, partant de l'Australie et traversant la profondeur de l'Océan, projette çà et là ses cimes les plus élevées au-dessus de la surface des eaux. La distance entre cette île et le continent australien est de 300 lieues, qu'on franchit, selon les caprices du vent et de la mer, dans un intervalle de cinq à quinze jours. Les montagnes de la Nouvelle-Calédonie se divisent par groupes dont les positions sont très diverses. Toutefois les sommets, dont l'élévation ne dépasse pas en moyenne 200 mètres, ont une orientation générale du sud au nord, et la chaîne s'appuie à l'est et à l'ouest sur des contre-forts séparés par des vallées où la végétation, sans être très variée, a parfois beaucoup de vigueur et d'abondance. Des rivières les traversent en y déposant des alluvions; les unes débouchent directement dans la mer, les autres tombent de haut sur le rivage au sortir d'un dôme de verdure. Quand le célèbre Cook aperçut le premier cette terre montagneuse couronnée de forêts,

ces vallées plantées de cocotiers, ces cultures d'ignames, de bananes, de cannes à sucre, ces ruisseaux bondissant sous les ombrages et jaillissant en écume dorée par le soleil, il conçut l'idée d'un Éden habité par des êtres doux et innocens. C'est seulement plus tard, lorsque d'Entrecasteaux visita le pays à son tour, que l'on connut le contraste de ce charmant tableau avec le caractère fourbe, la physionomie repoussante, les appétits féroces des habitans.

Toutefois l'aspect du pays n'est pas aussi séduisant dans toutes les parties de l'île. On pourrait la diviser en trois régions : celle de l'est, où l'on voit les belles vallées et l'abondante végétation qui frappa tout d'abord les navigateurs; celle du sud, qui présente un caractère d'aridité et de désolation; celle de l'ouest enfin, où règnent les épaisses et obscures forêts. La région du sud offre au regard d'immenses plateaux dénudés, un sol rougeâtre, des scories de pierres brûlées, des traces récentes d'éruptions volcaniques. Les montagnes sont des blocs entassés, on dirait des dolmens de Titans. Les anfractuosités de ces rochers jetés pêle-mêle ouvrent autant de précipices sous les pas du voyageur : ce sont des piéges dissimulés par des troncs d'arbres, des plantes entrelacées, des herbes en décomposition. Les plaines, au pied de ces pics arides, sont dépourvues de végétation. Couvertes d'une argile ferrugineuse, rebelle à l'infiltration des eaux, elles conservent à la surface les pluies qui descendent des montagnes, et qui forment une chaîne de lacs stagnans. Le sol, où l'humidité ne pénètre pas, suffit à peine à nourrir une herbe sèche; aussi les habitans de l'île ont abandonné cette région, qui est restée à peu près déserte. A l'ouest, les épaisses forêts sont devenues le refuge de la sauvagerie. Les criminels en fuite, les révoltés, les naturels qui ne peuvent se réconcilier avec la souveraineté étrangère ou qui restent cannibales par haine contre les Européens, ont trouvé sous ces arbres séculaires un asile presque inaccessible. S'ils étaient disciplinés et pourvus de bonnes carabines, il ne faudrait pas moins d'une armée pour les atteindre et les réduire.

La Nouvelle-Calédonie a dans l'ensemble la forme d'un vaisseau naviguant au nord-est. Elle fut abordée pour la première fois à la fin du siècle dernier par le capitaine Cook, auquel succédèrent La Pérouse, d'Entrecasteaux, l'Anglais Kent, et, à vingt ans d'intervalle, Dumont-d'Urville. Malgré de fréquentes querelles avec les habitans, les équipages disciplinés de ces navigateurs ne firent point de mal au pays. Leurs écarts étaient réprimés, toutes les mesures étaient prises pour préserver les naturels des vices de notre civilisation. Les Néo-Calédoniens étaient, hélas! assez riches de

leur propre fonds et n'avaient pas besoin qu'on l'accrût par l'introduction des armes à feu, des spiritueux et des maladies qui déciment aujourd'hui ces races et font prévoir leur extinction totale partout où elles sont en contact avec nous; mais les navires baleiniers, les sandaliers, les troqueurs, visitèrent à leur tour la Nouvelle-Calédonie; ils y firent un commerce d'échanges sans moralité et sans scrupule. On vit bientôt les chefs noyer dans l'eau-de-vie leur raison et leur prestige, essayer la portée de leurs nouvelles armes sur leurs propres sujets, conduire eux-mêmes leurs filles à la prostitution : chose inouie, car auparavant la chasteté avait été l'une des rares vertus des Calédoniennes. L'abus des spiritueux ne tarda pas à engendrer la phthisie dans ce pays à température très variable, où le froid des nuits succède sans transition à la chaleur du jour, où les pluies diluviennes alternent avec la sécheresse d'un ardent soleil, de sorte qu'aujourd'hui, bien que nous ayons interdit la vente de l'alcool, presque tous les Néo-Calédoniens meurent de phthisie pulmonaire.

L'œuvre de perdition était accomplie lors que intervinrent les missionnaires catholiques. En 1843, une petite compagnie de cinq hommes courageux, trois prêtres et deux frères servans, fut conduite à la Nouvelle-Calédonie, où elle débarqua sur le rivage du nord-est, sans armes, presque sans provisions, au milieu de tribus haineuses et féroces. Ils venaient conquérir le pays par la seule persuasion et le gagner à la foi et à la morale chrétiennes, — beau dévoûment, mais mal placé. Avant la corruption apportée par les caboteurs, les missionnaires eussent-ils triomphé de l'abrutissement de ce peuple? C'est peu probable : ils avaient affaire à des tribus belliqueuses et non point aux douces peuplades de Taïti. Au moment de l'arrivée des missionnaires, la tentative de convertir les Néo-Calédoniens était singulièrement inopportune. Irrités par un juste châtiment que leur avaient infligé les matelots d'une corvette française, les naturels cherchaient une occasion de vengeance. Les pionniers de la mission ne furent pas d'abord inquiétés : on se contenta de leur laisser subir toutes les privations, et leur première épreuve fut la perspective de mourir de faim. Les hostilités directes ne se firent point attendre. Les attaques nocturnes, l'incendie, l'assassinat, toujours imminens, souvent exécutés, chassèrent la mission après quelques années. Elle revint sur ses pas avec une louable ténacité à l'époque où la France prit possession définitive de l'île; mais elle ne se releva pas de ce premier échec. Les établissemens, les magasins, les églises, échelonnés sur cette côte orientale, ont été successivement détruits; les conversions sincères sont nulles. Toutefois les missionnaires ont acquis

une certaine influence dans quelques tribus, moins par leurs prédications que par leur conduite pacifique. Les naturels divisent la nation française en deux catégories : les prêtres et les soldats. Les soldats sont leurs ennemis; les prêtres au contraire se sont posés en défenseurs de la population indigène. Ils ont cela de commun avec elle, qu'ils n'aiment guère l'autorité séculière.

Il n'y a jamais eu d'entente complète entre les missionnaires et le gouvernement local dans la poursuite d'un but commun. Les intérêts sont différens comme les principes. Dès l'origine, la mission, tout en acceptant la protection de nos forces, s'est tenue à l'écart, s'efforçant de se réserver une action distincte et d'échapper à l'engrenage de la machine gouvernementale. De leur côté, les premiers administrateurs de la colonie se sont bornés à considérer les missionnaires comme des auxiliaires indépendans, dont les intentions étaient bonnes sans doute, mais dont les efforts étaient mal dirigés. Un peu de dédain d'un côté, un peu d'éloignement de l'autre, ont toujours caractérisé les rapports du gouvernement et de la mission; ce qu'il y a de mieux à dire de ces rapports, c'est qu'ils ont été empreints d'une tolérance mutuelle jusqu'au jour où des essais d'administration athée et socialiste ont, comme nous le verrons plus loin, aliéné les missionnaires, qui dès lors ont crié à la persécution. Au reste, nulle part les missionnaires ne sont en parfaite harmonie avec l'autorité temporelle. Ils ont leur organisation, leurs chefs, leur gouvernement à eux, ils font un état dans l'état; ils voudraient être protégés, ils ne veulent pas obéir.

A la Nouvelle-Calédonie, l'histoire de la mission finit réellement avec l'établissement de la souveraineté française, qui dès lors agit dans la plénitude de son droit; mais quelle incertitude dans l'administration de la nouvelle colonie! Où sont les plans de colonisation? où trouverons-nous une direction intelligente, ferme et suivie? Que d'années se passent en tâtonnemens, en essais abandonnés aussitôt que commencés!

On mit d'abord à l'étude la question du commandement de la colonie. Convenait-il mieux d'avoir à la Nouvelle-Calédonie des commandans particuliers, était-il préférable de nommer un gouverneur-général réunissant sous ses ordres les îles de la Société, avec les îles Marquises et la Nouvelle-Calédonie? Celui qui commanderait la station serait-il ou ne serait-il pas gouverneur? Aurions-nous un gouverneur à la mer ou bien un gouverneur à terre? Il semblait vraiment que la colonie fût faite pour les emplois, et non les emplois pour la colonie. Comme il est nécessaire pour l'avancement des marins qu'ils fassent un certain temps de service à la mer, le commandement des stations est le moyen de monter en

grade : aussi est-ce trop souvent au point de vue des personnes qu'on décide l'organisation du commandement. La colonisation devient un simple prétexte pour demander des crédits aux commissions de budget. La Nouvelle-Calédonie a successivement des commandans particuliers pris dans l'infanterie de marine et subordonnés au contre-amiral, commandant à la mer; tantôt l'amiral, commandant à la mer, est en même temps gouverneur de l'île; puis tout est changé de nouveau, et l'on finit par nommer un gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, qui est détachée de nos autres établissemens de l'Océanie. Cet ordre de choses dure plus longtemps que les autres : huit ans, de 1862 à 1870. La colonisation n'en est pas plus avancée; elle est livrée à l'empirisme. Des essais de phalanstère, une administration philosophe, démocrate et philanthrope, l'instruction gratuite et laïque comme panacée, l'incrédulité pour religion, l'arbitraire pour gouvernement, une faiblesse insigne vis-à-vis des criminels, le communisme comme principe de colonisation, l'absolutisme appliqué à la population autochthone, — tel est le résultat obtenu après dix-huit années, depuis 1853, époque où nous avons pris possession de l'île.

II.

Le premier soin de l'administration devait être de soumettre les naturels du pays. La lutte était alors à son apogée; l'île ayant toujours été régie par des militaires, ils n'y avaient fait que la guerre. A l'est, notre occupation, qui se bornait à plusieurs blockaus élevés pour la protection de quelques colons, était compromise par des soulèvemens incessans. Nos postes placés près de la côte, à l'entrée des plus riches vallées, étaient assiégés jour et nuit. Isolés dans ces réduits, soldats, officiers et marins étaient disséminés par groupes de dix à vingt hommes qui osaient à peine se hasarder hors de la portée de leurs canons; environnés d'ennemis par milliers et rationnés comme des équipages à la mer, ils n'étaient rien de plus qu'une garde d'honneur au drapeau. Ils n'affirmaient réellement que l'impuissance de la souveraineté française, — risibles chasseurs assaillis par le gibier. Il fallait leur donner de l'air et les faire craindre pour rétablir leur dignité.

A l'ouest, nul n'avait encore osé mettre le pied dans la partie indépendante de l'île, où les forêts, les montagnes et les précipices abritaient la plus effroyable sauvagerie. Gondou en était le représentant et le chef déterminé. Grand, robuste, haineux et féroce, il exerçait un réel ascendant sur ses sujets, dont le nombre croissait chaque jour par l'adjonction de tous les esprits aventureux. Ces

bandes de cannibales considéraient la chair humaine comme la seule digne de nourrir des guerriers; ils levaient sur les peuplades voisines le tribut de cet affreux aliment. Des populations entières, lasses de payer la dîme sanglante, se faisaient les associées de Gondou pour cesser d'être ses victimes. Ce qu'il voulait braver surtout, c'était l'invasion européenne, à laquelle il opposait la barrière de ses forêts. Ses hécatombes n'étaient pas sacrifiées seulement pour la satisfaction de son estomac et pour le régal de ses sujets; c'était aussi une insulte à la loi des hommes blancs. Il trouva l'occasion de leur lancer un défi plus audacieux encore. Plusieurs habitans de Nouméa, s'étant embarqués sur un cotre nommé le *Secret*, longèrent l'île au nord-ouest, où les appelaient des intérêts de commerce. Une chaîne de récifs forme ceinture autour de la Nouvelle-Calédonie, et il n'est pas prudent d'y naviguer la nuit : aussi, le soir venu, le cotre fut-il mis à l'abri dans une petite baie. Que s'y passa-t-il? Il est facile de le deviner. Assaillis à l'improviste, les passagers furent massacrés avec l'équipage, et, lorsqu'on vint de Nouméa au secours du navire, on ne trouva qu'une sanglante épave.

La mesure était comble; le gouverneur appela toutes les forces disponibles, et il en prit le commandement. On se divisa en trois colonnes pour attaquer l'ennemi à l'est, à l'ouest et au midi. La petite armée franchit pour la première fois les limites redoutées de ces forêts qui n'avaient jamais rendu leurs visiteurs étrangers. Le trajet fut des plus pénibles. Durant près de six heures, la troupe marcha dans un pays sillonné de ruisseaux marécageux, de collines escarpées aboutissant à des ravins, par des sentiers trop étroits pour y poser le pied; puis il fallut recommencer de nouvelles ascensions, suivies bientôt de nouvelles descentes. Les villages de ces tribus sont tantôt bâtis sur la cime la plus élevée des montagnes, tantôt situés au fond des précipices. Pour arriver à ces derniers, il faut accomplir des prodiges de gymnastique : se coucher sur le dos et se pousser ainsi les pieds en avant; pour s'élever aux autres, il faut ramper sur les pieds et les mains. On se demande pour quel motif imaginable des humains ont construit leurs demeures en un site si voisin des nuages. Après avoir traversé la forêt, véritable labyrinthe où chacun, à défaut d'un fil conducteur, tenait son voisin pour ne pas se perdre, où la marche était encore entravée par des excavations que l'on passait les yeux fermés derrière les guides sous une pluie torrentielle, « nous arrivâmes, dit le rapport militaire, à l'entrée d'une vallée. Nous étions muets et harassés. Il était cinq heures du matin. Là s'élevaient de magnifiques bouquets d'arbres que nos guides nous signalèrent d'un air mystérieux et terrifié comme l'emplacement de la tribu ennemie. Nous descen-

dions la vallée en traversant des plantations de cannes à sucre, de bananiers et de cocotiers. C'était en effet dans ce délicieux nid de verdure que se trouvait l'un des villages de nos féroces ennemis. » Selon l'usage, il fut assailli à la baïonnette; les habitans furent assommés à la sortie de leurs huttes, dont l'ouverture est basse et étroite. Quelques-uns défendirent vaillamment leur vie, d'autres prirent la fuite, et formèrent une bande de véritables démons qui le lendemain, dans un retour offensif, harcela nos troupes victorieuses. Ces dernières les tenaient à distance, mais parvenaient à peine à les troubler par les ravages de leurs carabines. « Un horrible trophée, composé d'ossemens provenant du cotre le *Secret*, semblait avoir été placé à dessein pour attirer les regards. Au milieu d'une place, devant l'habitation du chef, une perche longue de plusieurs mètres et plantée en terre portait trois crânes saignans, auxquels adhéraient encore quelques lambeaux de chair. » Le gouverneur fit recueillir ces ossemens pour les ensevelir, après quoi il se retira, non sans laisser sur la côte un poste permanent, incapable sans doute de dominer un pays si sauvage, mais suffisant pour l'intimider et pour en tenir l'accès ouvert.

Il restait encore à pacifier les tribus des environs de Nouméa, la ville principale et le siége du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Cette ville a été fondée dans la partie de l'île la moins fertile, et elle est privée d'eau. On y distille l'eau de mer à grands frais et l'on recueille en avare la pluie qui lave les toits, pour éviter la nécessité d'aller puiser à la plus prochaine rivière, éloignée de plusieurs kilomètres. Un amiral avait choisi cette position parce qu'il l'avait trouvée facile à défendre. Cette raison lui avait suffi, et pour un militaire elle était suffisante. La ville ne fut pas d'ailleurs fondée sans opposition; à peine en avait-on posé les premières assises que les habitans du pays se soulevèrent. Nous avons sur ces débuts le poignant récit d'un témoin et d'un acteur du drame.

« Jusqu'en 1859, dit ce témoin, la ville de Nouméa fut un véritable camp. Il y fallait exercer jour et nuit une surveillance active. Ce n'était guère qu'un assemblage de quelques baraques où logeaient le personnel militaire et quelques rares colons. Ces bâtimens provisoires étaient resserrés sur un espace étroit, car l'on n'avait pas cessé de craindre les attaques des naturels qui rôdaient aux environs. L'ennemi, habile à se glisser sous les herbes, s'avançait jusqu'aux limites de notre camp, et malheur à celui d'entre nous qui s'écartait et se laissait surprendre. Un coup de hache ou de casse-tête, assené par derrière, l'étendait mort sans un cri. S'il n'était emporté et mangé, on trouvait son corps suspendu à un

arbre ou la tête plantée au bout d'une pique. Nous pourrions citer un grand nombre de ces victimes : par exemple, le colon Alexis Redet, qui, tombé en plein jour dans une embuscade, fut massacré, et un guetteur qu'on assassinait à midi au sémaphore, c'est-à-dire à 300 mètres du camp. Quelquefois on entendait tout à coup une détonation le soir, alors que nos soldats étaient assis autour des feux du bivouac; un homme tombait, et il était inutile de chercher le meurtrier, dont la fuite était favorisée par l'obscurité et la végétation, — les naturels choisissaient surtout la nuit pour leurs attaques. Si par mégarde nos ouvriers oubliaient sur les chantiers des outils ou des instrumens, on les retrouvait rarement le lendemain. La témérité des naturels nous tenait constamment en éveil. Une sentinelle avancée était postée près d'une petite ravine; toujours le soldat placé dans cette position dangereuse voyait ou entendait ramper sous les bois de fer, et, s'il n'eût pas été prompt à crier aux armes, il aurait été assommé par une main invisible. La souplesse et la hardiesse de nos ennemis étaient telles qu'ils commettaient avec impunité les vols les plus audacieux. Ainsi, devant une case en paille où se trouvait un dépôt de marchandises, une garde d'infanterie avait été placée à quelques mètres; les indigènes vinrent la nuit, firent un trou dans la hutte où ils pénétrèrent, la plus grande partie de l'approvisionnement fut enlevée. Ce coup de main fut opéré avec tant d'adresse que nos hommes ne le soupçonnèrent même pas. Une autre fois une cinquantaine de naturels se ruèrent sur un poste de quatorze hommes à 200 mètres du camp. L'attaque fut si brusque qu'il fallut livrer un combat corps à corps; nos soldats n'eurent pas trop de tout leur sang-froid et de toute leur énergie pour repousser ces hommes, qui semblaient sortir de terre. »

La lutte n'était plus aussi vive au moment où le nouveau gouverneur résolut d'y mettre un terme. Il y réussit surtout par la diplomatie. Il s'entendit avec le principal chef de tribu des environs. Ce personnage, nommé Titéma, et que les colons, pour la plupart Anglais d'Australie, appelaient Watton, était d'un caractère assez doux et enclin aux idées pacifiques : un honnête homme dans son genre, quoique cannibale, — sceptique, bon vivant, qu'on vit plus tard trinquer volontiers avec le premier venu dans les rues de Nouméa. Il avait d'abord pris part à la guerre contre les Européens; mais, n'y ayant rien gagné que des coups, il était revenu à meilleurs sentimens; le don d'un chapeau de général à plumet et d'un frac à grosses épaulettes avait complété sa conversion. Watton connaissait de longue main les avantages du commerce; il s'était enrichi par des échanges avec les trafiquans américains et anglais qui promènent leurs navires d'île en île. Combattre jusqu'à la mort

pour conserver une indépendance sauvage, croupir et mourir dans la misère pour la satisfaction d'un farouche orgueil, lui semblait souverainement ridicule. Qu'importait qu'on partageât le sol avec ses sujets? N'en auraient-ils pas toujours assez! Watton, dans sa sphère, fit ce que firent au Mexique les alliés de Cortez contre Montézuma : il livra le pays, et sa défection permit l'accès des derniers refuges de la résistance. Il fut d'ailleurs d'un très mauvais ou, si l'on veut, d'un très bon exemple, car son alliance avec nous le rendit, sinon le plus considéré des chefs, du moins l'un des plus puissans et des plus heureux. Sans parler de son costume de général, il reçut une médaille d'or, et probablement des témoignages plus solides encore de la libéralité française. Il eut d'ailleurs le mérite d'être fidèle à ses engagemens. Non-seulement Nouméa obtint une parfaite tranquillité, mais le territoire de Watton devint une barrière contre les voleurs et les évadés de la transportation. Il arrêta consciencieusement les uns et les autres, et, comme à la chasse un chien mal dressé, la seule difficulté était de l'empêcher de manger le gibier.

Victorieux à la guerre, triomphant dans les négociations, maître des tribus de l'ouest et de l'est, — le contre-coup des combats heureux dans l'ouest ayant fait tomber les armes des mains des révoltés de la côte orientale, — le gouverneur, M. Guillain, fit aux troupes une proclamation pathétique où, les invitant à jouir du repos et de la paix, il disait : « Le travail qui crée est humainement préférable à celui qui détruit. » Ce *truisme* humanitaire était en quelque sorte un indice des idées qui allaient présider à l'accomplissement des autres devoirs de l'administration de la Nouvelle-Calédonie. Ces devoirs étaient doubles; ils comprenaient la colonisation et la transportation.

III.

La colonisation, œuvre lente dans toutes les possessions françaises, où l'action du gouvernement se substitue à l'initiative individuelle, est particulièrement difficile à la Nouvelle-Calédonie. L'île est saine, mais de peu d'étendue. Elle est séparée du reste du monde, l'Australie exceptée, par des mers immenses. On y trouve, non pas, comme sur le continent australien, de grands pacages, mais des vallées où la terre est propre surtout à la culture de la canne à sucre, du café, du riz. L'espace est restreint, les deux tiers de l'île étant couverts de montagnes à peu près stériles ou bonnes tout au plus pour l'élève du gros bétail. Plus tard, on pourra sans doute utiliser pour cette industrie les pentes infécondes; mais le moyen

d'y mettre aujourd'hui de grands troupeaux dans le voisinage d'indigènes affamés? La colonisation des vallées rencontre un obstacle dans les barrières de montagnes où elles sont enfermées. Cette conformation du sol interdit, quant à présent, les communications par terre; le transport des denrées, du matériel et des voyageurs est limité à la voie de mer.

Après dix-huit années, la Nouvelle-Calédonie est surtout colonisée par des industriels spéculant sur les besoins de la garnison. Un grand nombre de ces « négocians » sont des étrangers, particulièrement des Anglais. La ville de Nouméa se couvre peu à peu de constructions éphémères que les résidens et même les officiers de passage font élever économiquement, car il est moins cher de bâtir une maison que de payer la location d'un appartement dans un hôtel, c'est-à-dire dans une cage où les chambres ont des séparations en planches mal jointes. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait pas un certain nombre de colons sérieux en Nouvelle-Calédonie, de braves et habiles agriculteurs qui joignent à la culture du café et de la canne à sucre l'élève du bétail et des chevaux; mais ce sont des exceptions. Rappelez les troupes de la Nouvelle-Calédonie, il n'y restera plus rien, car avec elles disparaîtront les petites industries. Envoyez au contraire des troupes en Australie, les colons feront le vide autour d'elles. Telle est la différence entre nous et les Anglais. Ceux-ci sont des agriculteurs, et nous des détaillans; la terre suffit aux premiers, les consommateurs sont nécessaires aux seconds. Les Anglais colonisent, les Français exploitent : ceux-là se créent une nouvelle patrie; ceux-ci, hors de France, sont toujours de passage.

Pour combattre cette tendance et propager le goût de la colonisation, l'administration de l'île avait une idée : l'association communiste et phalanstérienne! Elle avait le champ libre. En Europe, les principes ou, pour parler comme les sectaires, les préjugés de l'ancienne société ne permettent pas toujours l'essai des réformes humanitaires; mais à la Nouvelle-Calédonie, dans un pays neuf, la tentative était séduisante. Le gouvernement de l'île profita de l'occasion. En 1864, un navire ayant débarqué des ouvriers et d'autres émigrés d'Europe, on leur offrit la concession gratuite de 15 hectares par colon justifiant de son aptitude à exercer un métier. Vingt émigrés de cette classe ayant été réunis, le gouverneur les associa, et leur donna en propriété commune 300 hectares de terre à Yaté, dans une fertile vallée, déserte encore et éloignée des établissemens déjà formés par des colons isolés d'après les principes *égoïstes* de l'ancienne société! Les néophytes de ce phalanstère reçurent en outre, à titre d'avances, du bétail, de la volaille,

du grain, des graines, des outils et des instrumens aratoires. Pour éviter toutes contestations, on régla tout d'abord la répartition des bénéfices; on n'y manque jamais surtout dans les associations vouées à une ruine certaine.

La principale objection contre le communisme est que les laborieux travaillent pour les paresseux. On fit en conséquence deux parts des bénéfices espérés : l'une pour la sauvegarde du principe, l'autre par concession à la raison. Pour le principe, une partie du profit devait être distribuée également à chacun des sociétaires; pour la raison, le reste était réparti en proportion des journées de travail. Malgré cette correction, le principe ne tarda pas à porter ses fruits. L'association communiste n'a pas vécu; les associés l'ont rompue, et se sont mis à planter leurs choux chacun pour son compte. Le gouverneur avait pourtant essayé de la renforcer au moyen de soldats des compagnies de discipline. Le ministre des colonies ayant autorisé ces militaires à s'établir dans la colonie après six mois de bonne conduite précédant la libération du service, l'administration proposa des concessions de terre à quarante d'entre eux; mais l'on exigeait l'association phalanstérienne, ils refusèrent et s'en allèrent aux îles Taïti.

Au fond, l'essai n'aurait pas eu grande importance, s'il n'avait indiqué les tendances de l'administration locale, qui furent d'ailleurs contenues par la résistance au moins passive des bureaux de Paris. S'il est vrai que le chef de l'état voyait sans déplaisir l'expérience lointaine de ces réformes sociales, et que les idées professées par le gouverneur n'avaient pas été sans influence sur sa nomination, il n'est pas moins exact de dire que l'administration centrale n'y était pas sympathique, et réagissait autant que le permettait la crainte de déplaire. Elle ne fut pas étrangère au règlement général de la vente des terres. Ce règlement fait aux acquéreurs des conditions très sagement étudiées et très généreuses. A leur arrivée, on ne les expose pas à de longues formalités ni à des délais où s'épuiseraient leurs ressources. S'ils désirent une concession de terre, on leur donne les renseignemens nécessaires pour faire leur choix, et ils s'installent aussitôt que ce choix est fait. Ils ont la faculté d'acheter la terre à prix fixe, sans autre charge que le paiement de l'impôt foncier, ou de la louer avec droit de préemption à des conditions équitables. Le terrain est vendu à raison de 25 francs l'hectare dans toute la colonie, les environs de Nouméa exceptés. C'est seulement lorsqu'un même lot est demandé par plusieurs émigrans que la vente est faite aux enchères et que le prix peut varier. L'impôt foncier est de 25 centimes l'hectare, payable à partir de la cinquième année de possession. La location avec droit de préemption est de 1 franc

50 cent. par hectare et par an : cette combinaison est généralement préférée.

A ces conditions, la colonisation pourrait prendre un certain essor, s'il ne s'y attachait cette fatalité qui pèse sur nos nouvelles colonies et qui les condamne à languir. Au mois d'août 1868, on avait à peu près concédé 30,000 hectares, cultivés par des colons libres au nombre de 1,000 à 1,500. Il en résultait un mouvement commercial de 2 millions à l'importation en 1867; l'exportation était encore insignifiante à cette époque. Évidemment la colonie est tout au plus embryonnaire. Elle offrait pourtant déjà un champ d'expérience pour le principe de l'instruction laïque, gratuite et, qui sait? peut-être même obligatoire. L'éducation des enfans est le premier article du programme des réformateurs. Dans les îles de l'Océanie, les missionnaires sont les instituteurs; leur science n'est pas toujours très étendue, mais elle est suffisante. Malheureusement ils enseignent surtout les principes du christianisme; imbus de telles idées, les enfans deviennent impropres à la rénovation sociale! Des instituteurs laïques, libres penseurs, voilà ceux qu'il faut choisir pour former ces jeunes âmes; seulement il est difficile de trouver, pour professer dans une île sauvage, des instituteurs laïques et libres penseurs dont la vie soit aussi frugale, les besoins aussi restreints, les privations aussi gaîment acceptées que dans la société des missions. Au moment précis où le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie cherchait dans son esprit les moyens de développer et d'améliorer l'œuvre des missionnaires en les remplaçant par des maîtres laïques, un professeur arrivait dans la colonie, un élève de l'école normale de Nivelles, en Belgique. Ce fut une bonne fortune. Il fut convenu que l'instruction serait donnée en français. On offrit au nouveau maître un traitement de 2,000 francs, une maison construite aux frais de l'état, un domestique, une ration complète de vivres. Ce n'était certes pas trop pour un professeur expatrié. Un missionnaire avait d'abord été désigné pour le même emploi; on le remercia, quoiqu'il eût coûté moins cher.

L'administration voulut signaler par une petite fête la création dans l'île de la première école laïque. L'hôtel du gouvernement fut ouvert aux enfans de cette école; des jeux, des amusemens de toute espèce, une tombola, un goûter, leur étaient offerts. La fête devait se renouveler tous les ans. L'année suivante, le 1er avril 1866, le gouverneur, fidèle à sa parole, admit de nouveau dans sa demeure les jeunes disciples de l'école. Les amusemens ne furent pas moins gais, et le buffet n'eut pas moins de succès; mais le lendemain le journal officiel de la colonie, racontant cette agréable réception, déclara tout net aux élèves qu'ils ne la méritaient pas. Travail nul,

études inattentives, dissipation profonde, point de progrès, tel était le bilan de l'école dressé par le gouverneur lui-même. Néanmoins il ne se décourageait pas. Au mois de janvier 1869, il fonda des écoles gratuites de garçons sur le principe de l'indifférence la plus absolue en matière de religion. Les enfans de toute nationalité et de toute couleur y étaient admis sans distinction : les Océaniens idolâtres, les Indiens mahométans, les chrétiens français et anglais étaient appelés à s'asseoir sur les mêmes bancs. Les instituteurs, tous laïques, étaient tenus de « respecter scrupuleusement la religion de chacun des enfans; » on devait se contenter « de leur donner les principes d'une morale propre à en faire des hommes honnêtes et utiles à leur pays. » Quelle morale? La morale chrétienne ou celle de Wishnou? Il ne s'agit pas d'incriminer ici les intentions du gouverneur, qui étaient sans doute excellentes, mais d'en montrer l'inconséquence; elle éclatait du reste dans le programme même. L'article 16 de l'arrêté était ainsi conçu : « chaque jour, avant la séance du matin et à l'issue de la classe du soir, la prière sera dite par l'un des élèves de l'école. » Quelle prière? Une statistique de 1866 donnait le tableau suivant de la population de l'île, à l'exception des indigènes, des soldats et des transportés : hommes et femmes, 1,395, dont 770 Français, 202 Anglais, 50 Allemands et 335 Asiatiques, Africains et Océaniens, au service des concessionnaires adonnés à la culture de la canne et à la fabrication du sucre. Autant de nationalités, autant de religions. Comment donc l'arrêté entendait-il cette prière en commun?

De tels actes d'administration n'étaient pas faits pour rassurer les consciences; la mission notamment ne pouvait s'en montrer satisfaite. Le gouverneur évidemment ne l'aimait pas, et ce sentiment suffisait pour lui persuader qu'il n'en était pas aimé. Refoulée dans la partie septentrionale de l'île, non par un exil, mais par une antipathie qu'elle ne pouvait dissimuler, elle s'aigrissait et devenait hostile à l'administration. S'étant d'abord établie dans l'île par ses propres ressources, elle croyait avoir conquis des priviléges qui ne s'accordaient guère avec les principes d'absolue souveraineté que le gouvernement entendait exercer au nom de la France. La rupture éclatait à propos d'un arrêté sur le cantonnement des indigènes. La colonisation prenant quelques développemens, le gouverneur voulut réserver des terres pour les nouveaux colons; il limita le territoire de certaines tribus dans les vallées fertiles, et il fit la part à concéder aux nouveaux arrivans. C'était trancher militairement une question de propriété très délicate. Certains districts adressèrent au gouverneur des réclamations écrites et signées. On accusa les missionnaires d'avoir inspiré ces plaintes.

On prétendit qu'ils revendiquaient pour la mission une partie des terres comprises dans la réserve faite au profit de l'état et des futurs colons. Provisoirement l'un des principaux chefs de tribu fut enlevé et déporté à l'île des Pins. Cet acte d'autorité, qui consacrait si singulièrement le droit de pétition à la Nouvelle-Calédonie, entraîna la mort du malheureux; alors ses sujets se révoltèrent, et des gendarmes furent assassinés en représailles. Le tumulte apaisé et les meurtriers livrés à la justice, leur avocat ne manqua pas d'accuser la mission. Celle-ci se posa en persécutée. C'est en ce désordre des esprits que s'est terminée la période de colonisation comprise entre l'avénement et le départ de celui qui avait gouverné la colonie de 1862 à 1870. Comme novateur et réformateur, ses déceptions n'ont pas été moins grandes dans l'organisation de la transportation. C'est ce qu'il nous reste à dire.

IV.

Lisant un jour les réflexions d'un magistrat sur l'administration de la justice, nous avons été frappé des considérations suivantes, dont les termes ou à peu près nous sont restés en mémoire. « Divers systèmes, disait-il, ont été proposés pour l'amélioration des condamnés, cet amendement étant, au dire de quelques personnes, la seule raison et la seule justification de la peine. C'est un principe trop absolu. Si l'on corrige un enfant, ce n'est pas seulement pour qu'il ne retombe pas dans la même faute, c'est encore pour qu'il soit puni de l'avoir commise et qu'il éprouve la juste compensation du plaisir illicite qu'il s'est donné. — Ainsi des hommes; il y a des principes généraux qu'il n'est pas permis de méconnaître impunément, et dont le caractère sacré, violé dans un intérêt coupable, doit être revendiqué, ne serait-ce que pour l'affirmation et la sauvegarde de ces principes, indépendamment de toute vengeance et de toute garantie matérielle pour les personnes et les choses. » Cette appréciation si juste doit, à notre avis, faire règle à l'égard des transportés. N'ayons pas un excès de sollicitude pour ceux que la loi punit, et ne leur réservons pas une sympathie qui les laisse douter que nous les trouvions coupables. Telle a été l'erreur de l'administration calédonienne. Elle a eu pour les condamnés des attentions délicates; on eût dit que l'eau de mer leur avait donné un baptême d'innocence. On les a traités en fils malheureux, assujettis à une détention, à des devoirs pénibles. Ces devoirs accomplis, cette détention subie, il semblait que le souvenir du passé dût être à jamais effacé, que les plus honorables familles pussent frayer sans répugnance et sans défiance avec ces réhabilités. Les transportés

ont cru d'abord à une moquerie; ils se sont dit que l'administration *posait* pour la philanthropie. Lorsqu'ils ont vu qu'elle était de bonne foi et du genre naïf, ils n'ont plus pensé qu'à exploiter sa marotte humanitaire. Les uns ont dupé le gouvernement par une conduite hypocrite, dont l'unique but était d'obtenir des faveurs et une libération plus prochaine; les autres ont profité de sa mansuétude pour le dévaliser en s'évadant, et un beau jour on s'est vu dans l'obligation d'administrer à ces frères égarés de sévères corrections pour les soumettre à la discipline et les maintenir dans le devoir. Encore une pierre qui tombait de l'échafaudage philosophique! Il s'écroula dans les circonstances suivantes.

Au mois de mars de l'année 1864, la frégate l'*Iphigénie* débarqua les premiers transportés à la Nouvelle-Calédonie. On les conduisit à l'île Nou. Cette île longue et étroite ferme la baie de Nouméa et fait de ce port un des plus sûrs du monde. Avant le défrichement, elle était boisée; elle possède encore, bienfait inappréciable, une source d'eau vive et pure, dont les ruisseaux servent non-seulement à la consommation des habitans, mais à l'arrosage de l'île entière. Un Anglais aventureux, M. Paddon, l'occupait avant la colonisation. Cette langue de terre, séparée de la grande île, entourée d'eau et placée sous le canon des hauteurs de Nouméa, était parfaitement propre à l'établissement d'un pénitencier. Il était difficile d'en sortir, la révolte y était impossible; le sol avait la fertilité des terres vierges, et la salubrité y était parfaite.

On avait choisi cette première compagnie de prisonniers parmi les ouvriers en bâtiment. Ils étaient expédiés en troupe d'avant-garde pour préparer les logemens et les ateliers. On aurait pu laisser ces condamnés entrer en possession paisible de leur prison d'outre-mer et l'inaugurer par le travail; mais c'était perdre l'occasion de faire une démonstration solennelle en faveur de l'idée humanitaire. Le gouverneur avec sa suite se rendit donc au pénitencier, et fit à ces criminels un beau discours où il fit appel à tous les bons sentimens qu'il leur supposait. Les transportés, surpris de cette réception, écoutèrent attentivement les paroles du chef de la colonie, ainsi que le sermon de leur aumônier. Voyant qu'ils avaient affaire à des gens honnêtes, sincères, férus seulement d'idées originales, ils prirent un air de componction approprié à la circonstance. Ils entendirent la messe avec recueillement, ils chantèrent en chœur pendant le déjeuner, ils montrèrent une docilité de fils coupables, mais repentans et heureux de trouver un père indulgent. Le gouverneur conçut les plus flatteuses espérances; il en fit plus tard l'aveu public. A tout événement, on interdit les communications entre l'île Nou et la grande terre. L'idée eut ainsi toute

liberté de se développer, et les préjugés de l'ancienne société furent interceptés. La précaution était d'ailleurs utile contre les velléités d'évasion.

Au mois de mai 1865, l'administration n'eut garde d'omettre sa visite annuelle à l'établissement de l'île Nou. Elle y trouva des sujets de satisfaction. Les condamnés, en petit nombre et surchargés de travail, n'avaient pas troublé l'ordre pendant l'année écoulée, et ils avaient transformé l'aspect de leur prison. Le pénitencier était construit; les habitations des fonctionnaires et employés, un hôpital, une caserne, le logement des condamnés, la prison, appelée dans un langage euphonique « lieu de répression peu utilisé, » les ateliers de charpentage, de menuiserie, d'ébénisterie, de saboterie, de forges, de sculpture, les magasins, la boulangerie, tout était prêt pour la réception des nouveaux *convicts* dont la prochaine arrivée était annoncée. Les cultures n'avaient pas été négligées. Les honorables visiteurs se promenèrent avec plaisir dans un jardin planté d'arbres à fruits, de légumes, dont douze mille choux. Les transportés avaient en outre ouvert une carrière, construit une route pour les besoins de l'exploitation, posé des conduites d'eau, préparé des terrains pour recevoir des cocotiers, des caféiers et d'autres plantes de culture coloniale. Le gouverneur fut ravi de ces travaux, et, pour récompenser les condamnés, il les honora du nom « d'ouvriers de la transportation. » Il y ajouta sans doute quelque ration extraordinaire de vin et de comestible. La suite prouva que les transportés ne se paient pas de mots, qu'il faut, pour les bien gouverner, des règlemens stricts, une surveillance active et une justice sévère.

Dans la première quinzaine du mois de février 1866, la quiétude de l'administration fut troublée tout à coup par l'évasion de deux prisonniers; ils s'étaient procuré les moyens de passer sur la grande terre, et ils avaient fui dans les bois aux environs de Nouméa. Des gendarmes européens n'auraient pas pu les y joindre; il fallut s'adresser aux indigènes. La mission était délicate; il s'agissait d'arrêter ces hommes, mais non de les tuer, encore moins de les manger. A cet égard, on pouvait être assez tranquille, car l'anthropophagie n'est pas florissante autour de nos établissemens, où les indigènes n'osent guère se livrer à leur passion; cependant l'occasion était bien tentante. A tous risques, on envoya sur les traces des fugitifs quelques sujets du fameux Watton, avec force recommandations accompagnées de promesses et de menaces. Ils partirent en vrais limiers. Les Mohicans de Cooper n'étaient pas plus habiles à suivre des ennemis à la trace : même sagacité, même flair, mêmes déductions logiques; une empreinte sur la mousse, la

branche cassée d'un arbre, l'absence même de traces visibles, tout servait l'instinct de ces sauvages et les conduisait à leur but. La poursuite des évadés fut une fête pour les Néo-Calédoniens. Pénétrés et tout gonflés de l'importance de leur tâche, ils y mirent une ardeur extrême. Des Européens, ignorant l'art de dissimuler leurs pas, n'avaient aucune chance de leur échapper; ils furent pris à quelque distance. Le récit officiel dit que les Calédoniens, au nombre de huit, ayant aperçu les évadés, s'élancèrent sur eux « haletans d'impatience et semblables à des chiens furieux qui attendent la curée; » leur retour fut une marche triomphale. Les sauvages, voyant passer les prisonniers, manifestaient leur joie par des rugissemens; ils espéraient sans doute avoir un morceau de ces malheureux.

On usa d'indulgence. Le retour des convicts coïncidait avec une nouvelle faveur qu'octroyait le gouvernement colonial; il autorisait les transportés à s'engager chez les colons hors de la ville. C'est l'usage en Australie. Ce grand continent offre des pâturages immenses où les colons élèvent des troupeaux réellement innombrables. On divise ce bétail, tant à cause de l'antipathie des races que par l'obligation de réserver à chaque troupeau l'espace nécessaire pour sa nourriture; ces divisions comprennent des milliers d'animaux, et le gardien est très souvent un convict. Perdu dans de vastes plaines, errant pendant de longues journées, sans rapport avec ses semblables, sans moyen de se livrer à l'ivrognerie, sa passion dominante, le déporté d'Angleterre est mieux muré dans ces solitudes, où il est sûr de mourir de faim s'il déserte l'habitation de son patron, que sous les verrous d'une prison. Cette puissante colonie d'Australie s'est donc développée en grande partie par le concours des déportés; si plus tard elle a renié et refusé ce concours, c'est surtout parce qu'elle avait la légitime ambition d'élever le niveau moral de la population. Les transportés de la Nouvelle-Calédonie ne sont point en situation de rendre les mêmes services. En 1870, on n'en comptait qu'une quarantaine sur les habitations, et ils s'y conduisaient quelquefois si mal que l'administration, malgré sa bienveillance extrême, s'était vue obligée de prendre avec ces condamnés des précautions particulières. Divers arrêtés avaient été rendus, afin d'obliger les transportés placés chez les colons à se distinguer du reste de la population : ainsi, interdiction de porter la barbe longue, défense de quitter les vêtemens du pénitencier pour revêtir des habits de ville, réintégration dans les ateliers de l'île Nou après certaines offenses. En fait, les habitans ont toujours montré de l'éloignement et de la défiance à ces hommes dont la conversion leur semble toujours douteuse. La Nouvelle-Calédonie

n'est pas assez vaste pour former le désert autour d'eux, ils ont toujours à leur portée les moyens de s'enivrer et les mille objets dont le vol peut les tenter; l'influence moralisatrice du spectacle de la nature dans les grandes solitudes n'existe pas pour eux, enfin la colonie n'a guère besoin de leur travail. Le gouverneur de l'île en leur accordant ce commencement d'émancipation travaillait donc dans leur intérêt bien plus que pour la colonie. Quelle fut leur reconnaissance? — Le jour même où fut donné ce nouveau gage de bienveillance, on apprenait l'évasion des six condamnés. C'en était trop; les fugitifs ayant été pris comme les précédens, le gouverneur leur fit savoir que « sa longanimité était à bout. » Le personnel du pénitencier fut assemblé, la garnison appelée sous les armes; en sa présence, les évadés reçurent une correction corporelle fort libéralement appliquée. Au bout de deux ans, le système humanitaire de réhabilitation par la douceur était donc à vau-l'eau; il fallait en revenir à la vieille méthode. Aussi, lorsque le 27 mai suivant l'administration célébra le deuxième anniversaire de l'inauguration du pénitencier, la fête manqua d'entrain; point de discours, point de jeux, point d'orphéon. On entendit des chants religieux, et seulement à la messe; on fit quelques libéralités, notamment des achats au bazar, où étaient exposés ces menus objets que les condamnés industrieux confectionnent pour augmenter leur masse. La journée fut mélancolique; la punition exemplaire tout récemment infligée avait jeté du froid. Désormais la fête du pénitencier devait être exclusivement religieuse; on avait enfin compris que des réjouissances motivées par la seule arrivée de condamnés n'étaient pas convenables. Jamais l'idée de fêtes pareilles ne serait venue à l'esprit des Anglais, nos voisins et nos prédécesseurs en fait de transportation.

En décembre 1867, le gouverneur prononça de nouveau un discours solennel. La force des choses l'obligeait à commencer par des reproches et de justes menaces : il annonça donc l'emploi des moyens de répression les plus énergiques pour le châtiment des incorrigibles; mais la suite du discours adoucit beaucoup la sévérité de ce début. L'administration venait les mains pleines de faveurs nouvelles; elle tuait encore le veau gras pour les enfans prodigues de la transportation. Plusieurs convicts avaient fait preuve de bonne volonté, peut-être simplement d'une adresse hypocrite; on les mit en liberté conditionnelle sur des terrains où ils furent autorisés à travailler à leur compte, et dont la propriété leur fut promise pour l'époque de leur libération définitive. La superficie de chaque terrain était de 2 hectares; la concession devait être doublée, si le condamné était marié et si sa femme venait le joindre. — on en triplait l'étendue au profit des ménages qui avaient plusieurs enfans. L'ad-

ministration aidait ces nouveaux colons par des distributions de vivres, d'instrumens aratoires, de semences et autres secours. C'était renouveler un essai malheureusement tenté en Angleterre, l'essai des *tickets of leave* ou « billets de congé, » qui donnaient aux transportés d'une bonne conduite une remise provisoire et conditionnelle d'une partie de leur peine : invention détestable qui dota l'Angleterre de 130,000 convicts, malfaiteurs endurcis et audacieux, les « garrotteurs » par exemple.

Le résultat fut-il meilleur à la Nouvelle-Calédonie? On en peut douter. Les évasions se multiplièrent; l'administration en publia le relevé au mois de juin de l'année 1867. Il y avait à cette époque un peu moins de 2,000 transportés à la Nouvelle-Calédonie. L'inauguration du pénitencier datait à peine de trois ans, et déjà plus de cinquante évasions avaient déjoué toute surveillance. Un certain nombre de fugitifs avaient péri; d'autres, exténués de lassitude et de faim, s'étaient rendus volontairement; plusieurs avaient été poursuivis et repris. Certes ces exemples n'avaient rien de séduisant; mais la soif de la liberté est si grande chez ces criminels que la perspective des plus terribles dangers et d'un insuccès presque certain n'est pas capable de l'éteindre. La plupart n'ont que de vagues notions de géographie; les uns se croient sur un continent et ne désespèrent pas d'arriver en Europe, les autres espèrent trouver dans quelque baie isolée un capitaine complaisant qui les embarque sur son navire; quelques-uns accepteraient pour un temps la vie de Robinson Crusoé. C'était donc folie de combattre cette fièvre, qui demande le traitement le plus énergique, par des topiques innocens tels que des essais de petite culture en famille. Les convicts acceptent toutes les faveurs qu'on leur fait; mais leur pensée immuable, le but dont rien ne les détourne, c'est de se retrouver dans les grandes villes, dans les rues où le gaz miroite entre les pavés humides, où les richesses de l'art et de l'industrie sont exposées dans des boutiques meublées comme un salon, où circule la foule pourvue de montres, de bijoux et de porte-monnaie, où résident les recéleurs, où l'on trouve ouverts les cabarets interlopes, les cafés borgnes, les petits spectacles, où le produit du vol procure tous les plaisirs de bas étage. Les champs, la culture libre, les enfans, la famille, le salaire, l'épargne, sont pour eux des mots vides de sens. L'idée de profits acquis promptement et sans peine, de tous les appétits et de tous les vices satisfaits, voilà ce qui est leur tourment dans l'exil, le rêve de leurs nuits, la pensée de leurs jours; voilà ce qui les exalte au point de leur faire braver la prison, les châtimens, la prolongation de la peine, la mort même. Jean Hébrard, convict transporté à Cayenne, avait successivement accu-

mulé sur sa tête deux cent trente-cinq années de travaux forcés. Que lui importaient la rédemption, la réhabilitation et autres amusettes des honnêtes gens! Ce qu'il lui fallait, c'était la liberté; il se l'est procurée en s'évadant, on ne l'a jamais repris.

Vers la fin de 1867, l'administration de la Nouvelle-Calédonie obtint la grâce de huit condamnés. Elle avait sans doute compté dans le principe sur cette clémence pour couronner l'édifice de son système; mais dans l'intervalle tant de déceptions l'avaient accablée qu'elle ne dissimulait plus son découragement. Le gouverneur se rendit au pénitencier; il y fit un discours mélancolique. Il avait tenu toutes ses promesses, disait-il, il avait multiplié les marques de sa sollicitude. — Engagement chez les colons, comportant salaire et une sorte de liberté provisoire, appel fait aux familles des transportés, groupes nombreux formés à part dans l'île Nou et sollicités au travail libre et régénérateur des champs, jardins particuliers tolérés, gratifications, perspective attrayante d'une liberté conditionnelle basée sur la vie de famille, — toutes les faveurs enfin que l'administration pouvait accorder sans violer la loi avaient été libéralement offertes. Comment les condamnés avaient-ils à leur tour rempli leurs engagemens envers le gouverneur? Il s'agissait non pas seulement de fautes légères, mais de délits graves et même des crimes les plus odieux. Le gouverneur serait-il réduit à désespérer du plus grand nombre? Il éprouvait parfois cette *désespérance*, car il y avait réellement peu de condamnés qui parussent marcher sérieusement à la rédemption. « Aidez-moi donc, disait-il en manière de péroraison, à vous relever, à vous sauver; ce sera un sujet de joie pour les véritables amis de l'humanité. » On donna toute la solennité possible à la libération des graciés. C'était le dernier et honorable effort d'un esprit convaincu, d'un cœur généreux; la flatterie fit tout ce qu'elle put pour le rendre ridicule. Le lendemain de la cérémonie, un récit fut publié dans le journal de la colonie. On y lisait ce qui suit : « M. le gouverneur ayant fait approcher le premier des huit libérés, un nommé Dotton, l'enveloppa d'un regard profond, et, la main droite posée sur l'épaule du gracié, il lui fit entendre quelques bonnes paroles. Il tendit ensuite la main à Dotton. Celui-ci, touché jusqu'aux larmes de cette faveur inespérée, fit entendre un *merci* étouffé par l'émotion. Cette poignée de main, ajoutait le thuriféraire officiel, restera longtemps dans le cœur de tous les témoins. »

Le système venait de dire son dernier mot. L'ensemble des mesures qu'il avait inspirées était complet; on n'avait pas été gêné dans l'expérience. Si la machine ne marchait pas, c'est évidemment parce qu'elle était mal conçue et frappée d'un vice radical. Trois

mois après la libération des huit graciés, il devint nécessaire d'adopter des mesures d'une sévérité extrême pour protéger la colonie. Le 2 février 1868, une prime fut promise à quiconque ferait la capture d'un condamné fugitif. Il fut convenu qu'un coup de canon annoncerait l'évasion d'un ou de deux convicts, deux coups devaient être tirés pour la fuite de trois hommes, trois coups pour révolte ou incendie. La fuite, la révolte, l'incendie, telle était donc la perspective redoutable de la pastorale exécutée en Nouvelle-Calédonie pour la rédemption et la réhabilitation.

Nous ne poursuivrons pas plus loin ce récit; l'histoire de la domination française en Nouvelle-Calédonie est tout entière dans les huit années que nous avons résumées. C'est pendant cet espace de temps seulement que l'administration a été dirigée par une idée L'idée était fausse, on en a vu les résultats, mais au moins elle existait. Le gouverneur avait un plan et savait ce qu'il voulait faire. Hors de là, nous cherchons vainement un système arrêté; on a marché au jour le jour. Il est temps de savoir ce qu'on veut faire, puisqu'il s'agit de continuer la transportation. Si la transportation a échoué à la Guyane, l'influence climatérique a été pour beaucoup dans cet insuccès. A la Nouvelle-Calédonie, la tentative est malheureusement languissante; mais ici la faute est uniquement à l'insuffisance du gouvernement ou à la fausse direction de ses idées. Ce qui s'est passé nous indique l'un des écueils qu'il faut éviter : c'est celui de méconnaître le caractère commun des condamnés et de regarder leurs crimes avec une indulgence trop philosophique. En thèse générale, il n'est pas bon de montrer de la faiblesse à l'égard des malfaiteurs. La répulsion qu'ils doivent inspirer est peut-être de tous les moyens préventifs le plus efficace. Les pensées de pillage, de meurtre, d'incendie, ne se développent pas avec la même facilité au milieu de l'horreur générale. Il appartient surtout à la haute administration de ne pas affaiblir ce sentiment. Si, par excès d'humanité, elle en arrive presque à excuser le crime, le condamné ne tardera pas à se justifier à ses propres yeux; il se regardera comme une victime, la société sera pour lui un bourreau. Dès lors rien ne lui coûtera pour se soustraire à l'oppression. Jamais la morale n'a été plus menacée qu'aujourd'hui par le sophisme; jamais il n'a été plus nécessaire d'en revendiquer les droits sans hésitation, sans transaction. Le temps n'est plus aux controverses philosophiques, aux essais de systèmes et de prétendues réformes sociales; il est à l'affirmation des principes sur lesquels a été fondée la société chrétienne, et ces principes comprennent l'horreur et le châtiment du crime.

PAUL MERRUAU.

LE

BOURGEOIS DE PARIS

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

Mémoires inédits de Siméon-Prosper Hardy, 1764-1790. — Manuscrits de la Bibliothèque nationale, 8 vol. in-folio.

I.

Tout le monde connaît ou du moins croit connaître le moderne bourgeois de Paris, celui qui vit sous nos yeux, dans notre société, et qui est quelque peu de notre famille. En regard de ce personnage, illustré par le roman, par le théâtre et par les révolutions, héros semi-tragique de notre histoire intérieure depuis quatre-vingts ans, présentons ici une figure plus simple et d'un dessin plus sévère : c'est l'ancien bourgeois de Paris, tel qu'il existait en 1771, déjà pénétré des influences nouvelles, mais ferme dans ses traditions, fidèle aux mœurs du passé, et gardant, en dépit des excitations de la politique, un fonds de sagesse héréditaire plein de promesses pour l'avénement d'un véritable esprit de liberté. Le Parisien d'autrefois, le bourgeois de la vieille roche n'est pas très difficile à peindre; il a des opinions tranchées et des affections stables; on sait ce qu'il est, il sait ce qu'il veut : c'est un caractère. Façonné par une étroite discipline, il manque d'audace, et, comme nous disons, d'initiative; un reste de préjugés offusque sa raison, il y a plus d'un côté provincial dans cette nature neuve encore. Pour le bien juger, écoutons-le, car il a cédé, lui aussi, à l'humeur communicative du siècle et à la mode des indiscrétions, il a conté ce qu'il voyait, il a tenu

registre de ses impressions personnelles, et nous a laissé sur lui-même et sur autrui des volumes de confidences.

Pendant soixante-quinze ans, de 1715 à 1789, durant cette longue fermentation qui travaille la société française avant de la détruire, d'obscurs bourgeois de Paris, ignorés du public et s'ignorant entre eux, mais également touchés de l'attrait du spectacle déployé sous leurs regards, écrivent jour par jour avec un zèle qui ne se dément pas l'histoire des agitations contemporaines. Aucune interruption ne brise l'unité fortuite de cette œuvre collective qu'un même souffle anime, qu'un même sentiment a inspirée; dès que l'un se fatigue et pose la plume, l'autre la reprend et poursuit le récit commencé. Dans la foule des narrateurs de toute origine et de toute éloquence qui nous ont transmis le vivant souvenir du XVIIIe siècle, ils forment un groupe distinct; ils sont pour ainsi dire les chroniqueurs jurés et les historiographes officieux du tiers-état, interprètes et témoins d'une opinion déjà puissante, qui ne gouverne pas encore, mais se fait respecter de ceux qui gouvernent. Ils ne fréquentent ni les salons, ni les antichambres, ni les coulisses; leur point de vue n'est placé ni si haut ni si bas. Ils ont pour champ d'observation la rue, le carrefour, l'église, les galeries du Palais, le comptoir du marchand, le cabinet de l'avocat, la Sorbonne janséniste et le foyer fanatique du vieux quartier latin, le pavé de Paris enfin. Cachés dans ce monde laborieux et populaire, ils en recueillent les voix, ils en traduisent les bruits; ils ne songent nullement à sortir du milieu qu'ils observent, la curiosité seule chez eux est ambitieuse. Ils meurent comme ils ont vécu, charmés du plaisir de voir et de l'orgueil de savoir, tenant à juste honneur leur qualité d'enfans de Paris, de citoyens de la grande ville, sans accuser l'ingrate fortune, sans même se plaindre de n'avoir pas, comme quelques-uns, pignon sur rue. On peut saisir entre eux des différences d'humeur et de situation; mais ces nuances font ressortir plus vivement les ressemblances essentielles et les traits caractéristiques. Nés au cœur même de la cité, ayant à un degré sensible la verve indigène, l'esprit parisien, celui qui dans ses jours d'éclat et de puissance devient le malin génie d'un Molière, d'un Voltaire ou d'un Despréaux, ils appartiennent tous à la classe moyenne, à cette classe instruite et active qui touche au peuple par la médiocrité de son état, aux rangs supérieurs par ses lumières. Le premier en date et le moindre de tous, Buvat, est un simple écrivain de la Bibliothèque royale et presque un homme du peuple; mais il est intelligent, il a fait ses classes, on le souffre dans la société de l'abbé Bignon et de l'abbé Sallier, où l'écho des régions gouvernementales arrive jusqu'à lui. Matthieu Marais, avocat lettré et spirituel, fait plus grande figure; lié avec Boileau, correspondant de Bayle exilé,

biographe de La Fontaine, ami du président Bouhier, ses goûts et ses amitiés l'ennoblissent. On redescend d'un degré avec Barbier, sorti, lui aussi, d'une famille de légistes et de praticiens, avocat comme Matthieu Marais, mais avocat consultant, aussi peu curieux de belles-lettres que d'éloquence, beaucoup plus attentif au solide de sa profession qu'à la gloire. Hardy, qui commence quand Barbier finit, Hardy qui ferme la série de ces représentans de l'opinion parisienne entre Louis XIV et la révolution, ne dément en rien l'origine et l'esprit général de ses devanciers : par sa naissance et son éducation, par le caractère de sa vie et de ses idées, il est le continuateur légitime de leurs traditions et de leur entreprise. — Mais qu'est-ce donc que ce nouveau-venu tiré pour la première fois de son obscurité profonde et introduit par nous dans l'histoire politique de la ville de Paris?

En suivant, à partir de la Seine, la rue Saint-Jacques, dont nous ne voyons plus que des tronçons épars et comme des échantillons, on rencontrait, à main gauche, au coin de la rue des Noyers, supprimée, elle aussi, presque entièrement, la chapelle de Saint-Yves. Fondée au XIVe siècle en l'honneur d'un avocat breton, de celui-là même qu'avait rendu fameux ce singulier panégyrique : *advocatus et non latro, res miranda populo*, elle était le rendez-vous des plaideurs échappés aux griffes de la chicane; ils suspendaient à la voûte les sacs de leurs procès, comme les boiteux guéris, dit un historien, suspendent leurs béquilles au sanctuaire d'une madone. Le boulevard Saint-Germain passe aujourd'hui sur l'emplacement qu'elle occupait. La chapelle, au XVIIIe siècle, faisait face à une librairie d'apparence modeste, mais d'excellent renom, riche en livres sérieux, heureusement située dans le voisinage des grandes écoles, à deux pas de la Sorbonne et du Collége de France, au cœur même de ce quartier studieux et religieux, où les colléges, les couvens, les églises abondaient, où les gens de loi se mêlaient aux écoliers et aux moines. C'est au fond de cette maison, au milieu des rayons couverts de livres et sur le comptoir même de sa boutique, que Siméon-Prosper Hardy écrivit pendant vingt-cinq ans, de 1764 à 1790, l'histoire contemporaine; c'est de là que ses mémoires, formant huit volumes in-folio, ont passé aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il faut un peu modifier nos idées sur la librairie moderne pour apprécier au juste ce qu'était, il y a cent ans, un libraire de Paris. On n'entrait pas au hasard ni de plain-pied dans la communauté des libraires et imprimeurs, qui comprenait environ 210 membres : après un apprentissage dûment constaté, on était tenu de produire un certificat de solides études classiques signé du recteur; on subissait ensuite, dans la chambre royale et syndicale de la rue du Foin-Saint-Jacques, l'examen pro-

fessionnel devant un jury de huit membres désignés par le sort; les registres faisaient foi des notes obtenues et de la décision des juges. Ce qui restreint la liberté a souvent pour effet d'accroître la considération. Les ordonnances de 1618, 1624, 1723, en exigeant des garanties, avaient en retour accordé des priviléges; la profession de libraire et d'imprimeur, séparée « des arts mécaniques, » était assimilée aux carrières libérales : la communauté faisait corps avec l'Université. Ses officiers en charge assistaient, revêtus de leurs insignes, en manteau et en rabat, aux processions du recteur, aux distributions des prix; ils avaient leur rang marqué dans toutes les solennités classiques, beaucoup plus nombreuses et plus pompeuses qu'aujourd'hui; — bref, les libraires de ce temps-là étaient en quelque sorte des bibliothécaires en titre, attachés au service des études universitaires.

Le caractère libéral de la profession paraît surtout dans l'auteur de ces mémoires. Hardy était d'une bonne famille de moyenne bourgeoisie qui s'honorait de compter parmi ses membres des professeurs et des magistrats. Son grand-père maternel, Delaval, avait été recteur; son beau-père et son cousin germain, du nom de Duboc, étaient conseillers au Châtelet. Ces vieilles familles, aux mœurs patientes et fortes, gravissaient lentement par le labeur des générations les degrés de la notoriété publique et de la fortune; quelquefois elles faisaient irruption dans la gloire, grâce à un génie imprévu sorti de leur sein. Sur la grande route de l'ambition, qui n'a jamais été déserte en France, elles formaient la première station; les audacieux qui montaient des profondeurs du peuple s'arrêtaient là, et reprenaient haleine avant de tenter l'accès des rangs supérieurs. En 1781, quand M. de Juigné fut nommé archevêque de Paris, Hardy lui rappela dans une lettre respectueuse qu'il avait été son camarade de classe à Navarre et aux Grassins, qu'ils avaient fait leur seconde ensemble en 1745. La lettre reçut un froid accueil, Hardy se souvenait trop, et le prélat trop peu; elle nous révèle du moins l'âge de l'auteur, et nous pouvons sur cet indice fixer à 1728 la date vraisemblable de sa naissance, année où naquit M. de Juigné. Buvat mourut un an après; Marais avait alors soixante-trois ans, et n'écrivait plus que pour répondre au président Bouhier; quant à Barbier, né en 1689, il était dans la force de l'âge et dans toute sa verve d'observateur et d'annaliste. A quelques pas du cabinet d'affaires où notre avocat, tout en expédiant les plaideurs, compilait sa chronique, dans cette même rue Galande, hantée par les officiers de la chicane, Hardy vint se loger en quittant les Grassins, « un peu au-dessus de la rue des Anglais, » qui existe encore, et le camarade de classe du futur archevêque entra comme apprenti chez un imprimeur nommé Quillau, établi rue du Fouarre, « ancien

adjoint de sa communauté, commissaire des pauvres et marguillier de sa paroisse, » dont le billet mortuaire, daté de 1764, a été recueilli, je ne sais par quel hasard, aux manuscrits de la Bibliothèque nationale. En feuilletant les anciens registres de la chambre royale et syndicale, conservés aux archives de la bibliothèque, on y peut lire de fréquentes mentions et de nombreuses signatures de Siméon-Prosper Hardy jusqu'au 18 mars 1791, époque où les registres finissent avec la corporation. Le 15 mai 1755, sous le syndicat d'un Didot, il est reçu libraire; le 26 juin 1771, élu adjoint au syndic, il arrive aux honneurs de sa profession; le suffrage lui donne pour collègue un autre Didot, François-Ambroise, grand-père de l'éditeur de ce nom. Dès lors il n'oubliera plus de mentionner dans ses mémoires les cérémonies publiques où il représentera, en qualité d'adjoint titulaire ou d'adjoint honoraire, la librairie de Paris. Ce sont les dates lumineuses de sa vie, et cet éclat modeste paraît lui suffire.

De bonne heure il eut l'idée de son journal; il était né chroniqueur. Avant même de passer maître et de s'établir rue Saint-Jacques, il rédigeait de courtes notices sur les affaires du temps : on les retrouve sur la première page du recueil; mais il ne commença sérieusement et avec suite qu'en janvier 1764. Dès lors plus de lacunes, l'œuvre se continue jusqu'à la révolution. Tenu en grande estime par ses confrères, il ne semble pas que la prospérité de son négoce ait répondu à la considération dont il jouissait. Faut-il en accuser la politique? On ne rédige pas impunément un journal de 4,082 pages. Quand on le voit se servir de ses livres de commerce pour y coucher par écrit ses réflexions en matière d'état sous ce titre : *Mes loisirs, journal d'événemens tels qu'ils parviennent à ma connaissance*, il est permis de se défier de ce commerçant qui se donne tant de vacances, et use ainsi des registres destinés à ses comptes courans. Il ne faut donc pas s'étonner si, sur la liste des 210 imprimeurs et libraires de Paris, distribués en vingt catégories suivant l'importance de leurs impositions, Hardy n'appartient qu'à la dix-septième classe. Tandis que les maisons puissantes, les Panckouke, les Lebreton, les Barbou, les Briasson, les Duchesne, les Didot, les Durand, les Moutard, paient une somme qui varie de 100 à 200 livres, Hardy est coté à 26 livres; pendant trente ans, ce chiffre ne change pas, ce qui prouve que ses affaires, malgré la position avantageuse de la maison et la bonne renommée du maître, restent stationnaires. En 1790, l'assemblée nationale ayant fait appel aux dons patriotiques, notre libraire-citoyen se signale par une souscription volontaire de 1,200 francs, l'une des plus fortes que contienne le rôle de la corporation; dès que la politique et le patriotisme sont en jeu, Hardy reprend ses avantages, et passe dans la première

classe. Homme excellent et de noble instinct, en qui le point d'honneur prime toujours la question d'argent, il était aussi de cette race inquiète d'esprits très français qui aiment le fracas des événemens et l'orage des passions publiques. Ils ont la fièvre de l'intérêt général, ils s'y dévouent en idée, faute de mieux; leur imagination habite les espaces indéterminés où se développent les péripéties des grandes affaires. Sans doute il serait malséant d'appliquer à cet observateur sérieux et instruit le mot de Voltaire sur « les grimauds qui gouvernent l'état du haut de leur grenier; » lui, il a passé sa vie à sa fenêtre pour voir comment l'état était gouverné. De cette curiosité persévérante il est résulté un amas énorme d'informations et de documens devant lequel a reculé la Société de l'histoire de France; entre tant d'auteurs de mémoires aujourd'hui révélés, le libraire est le seul qui n'ait point trouvé d'éditeur. On l'a même si peu lu, qu'on n'a pas su découvrir dans le manuscrit son nom et sa signature, qui pourtant s'y trouvent; on a tenté de le dépouiller de sa propriété littéraire pour en gratifier indûment un inconnu. Faisons-lui l'accueil dont il est digne, et rendons-lui, avec le titre de son œuvre, le rang qui lui appartient à côté de ses devanciers. Voyons comment un Parisien, élevé dans les anciens principes, mais depuis trente ans mêlé par goût aux agitations du siècle, un représentant de ces classes moyennes, sur lesquelles passait alors un souffle de tempête, a jugé les débuts de la révolution. Supérieur à Barbier par la gravité du caractère et par la facilité du style, Hardy ajoute une nuance nouvelle à la physionomie historique du bourgeois de Paris.

II.

Au milieu du XVIIIe siècle, le bourgeois de Paris n'est pas encore libre penseur; il le devient, mais lentement, et non sans résistance. Le premier sentiment que lui inspirent ces philosophes dont la gloire fait rumeur autour de lui, c'est une curiosité ombrageuse où domine l'hostilité. — L'ironie voltairienne lui échappe par sa finesse, lui déplaît par son audace. Cette manière dégagée d'affronter les sujets défendus, cette science mondaine et cosmopolite qui profane de clartés irrespectueuses le sanctuaire théologique, tout cela le déconcerte et le blesse; les plus enracinées de ses croyances ou de ses habitudes se soulèvent contre la témérité des novateurs. Il a peu lu d'ailleurs les écrivains du jour, il les connaît par ouï-dire et les juge sur le fracas de leur célébrité; mais, si le bourgeois de Paris résiste encore au scepticisme agressif, il s'en faut bien qu'il soit un croyant soumis et satisfait. Il a de l'humeur contre le dogme et prend des libertés avec la pratique; il poursuit de son aversion la plus franche le fanatisme persécuteur :

comme nous dirions aujourd'hui, il est au plus haut degré anticlérical. C'est un des traits marquans de son caractère; sur ce point-là, les dissidences s'effacent : incrédules et croyans se réunissent dans la haine de l'esprit ligueur et ultramontain. Barbier, Marais, Hardy, natures très diverses, reproduisent fidèlement par leur accord et par leur diversité cette rencontre sur un terrain commun, cette coalition des défiances et des antipathies de la bourgeoisie parisienne en matière de religion. Marais est sceptique, et, selon son expression, « bayliste; » son style abonde en malices contenues qui sont bien d'un temps où grandit Voltaire. Sous la régence, il représente une très faible minorité du peuple de Paris; il a plutôt les opinions émancipées des classes supérieures que les sentimens conservateurs du tiers-état : il sert de trait d'union entre deux mondes qui se touchent sans se pénétrer. Eh bien! ce même Marais, voltairien avant l'apparition de Voltaire, éclate avec aigreur contre les légèretés de plume et les frasques de conduite qui échappent au jeune Arouet; il est scandalisé, il le traite de « fou, de myrmidon et d'impudent. » Il applaudit presque aux coups de bâton et à l'exil, tant il est vrai que, même sous la liberté d'une pensée qui a rompu avec les préjugés, nous retrouvons ce fonds d'impertinent mépris prodigué de tout temps aux gens de lettres et aux philosophes par l'esprit bourgeois! Épicurien, Barbier a pour principe l'indifférence; occupé de ménager ses aises en ce monde, il ne se fatigue pas à raisonner la croyance ou l'incrédulité. Il estime la religion une chose utile, excellente pour le peuple; il entend qu'on la respecte, sauf à s'en passer lui-même et à s'en moquer dans l'occasion. Sur les controverses théologiques qui passionnent l'opinion, il prononce un mot superbe où il se peint au vif. « Cela, dit-il, est sans conséquence pour le commerce! » Il a pourtant entendu parler « du livre d'*Encyclopédie*, » il sait que l'*Esprit des lois* est « un chef-d'œuvre, » il dit de Voltaire : « notre fameux poète, » il est d'avis que Rousseau « écrit au-dessus de tout, » sortes de phrases qui sentent non pas « la pension ou l'abbaye, » selon le mot de La Bruyère, mais le comptoir et la boutique, c'est-à-dire l'admiration banale des esprits du commun, prompts à se récrier de confiance sur les réputations à la mode et à prendre leur enthousiasme dans la gazette. Voici en contraste avec Barbier l'indifférent et Marais l'incrédule un chrétien déclaré : Hardy ne procède ni de Bayle ni de l'*Encyclopédie*; son maître, ce n'est pas Voltaire, c'est Rollin.

Malgré la contagion des influences nouvelles, il garde jusqu'à la fin, dans leur intègre sincérité, les convictions de sa jeunesse. Nulle part vous ne rencontrez sous sa plume les licences de pensée ou d'expression si fréquentes chez ses devanciers. Il appelle Jésus-

Christ « notre auguste rédempteur, » il croit au Dieu « protecteur des empires; » l'*Essai sur les mœurs* ne l'a pas détaché de la philosophie de Bossuet et de la politique du *Discours sur l'histoire universelle*. Ne croyez pas que ce soit là une fidélité isolée et discréditée; les sentimens professés par Hardy conservaient alors, à Paris même, dans le peuple et la bourgeoisie, un reste d'empire moins affaibli qu'on ne le suppose généralement. Le fait suivant, si peu important qu'il soit, nous est un indice de cette force durable des croyances et de cette longue impression de respect qui ne céda pas sans peine à la persévérance de l'attaque et de la dérision. En février 1766, le roi Louis XV, chargé des hontes publiques et privées de son règne, traversait le Pont-Neuf au sortir d'un lit de justice tenu au parlement. Un prêtre portant les sacremens au gouverneur de la Samaritaine croise le cortége. Le roi descend de carrosse et se met à genoux sur le chapeau d'un officier de sa suite, « quoiqu'il fît ce jour-là, dit notre chroniqueur, des boues prodigieuses; » le prêtre, s'étant arrêté, donne au roi la bénédiction. « Ce trait fut admiré de tous les témoins et applaudi par des cris redoublés de *vive le roi!* » Observez ici la différence des temps : ce qui rendra Charles X impopulaire en 1829 ramène à Louis XV la faveur publique en 1766. Hardy déteste les philosophes, « ces héros et ces coryphées de l'impiété moderne; » il a du moins le bon goût de ne pas les insulter : il n'en dit rien, et la république des lettres semble un pays fermé pour lui comme pour Barbier. On peut lire cependant d'intéressans détails dans son journal sur le retour de Voltaire en 1778; nous y trouvons la contre-partie des récits enflammés que nous ont laissés Grimm, La Harpe et Marmontel. Hardy est loin de ressentir de pareils transports : il se tient à l'écart, regarde passer l'ovation irritante et le tumulte ennemi; il est de ceux qui protestent par de secrets murmures : « c'est un délire, une idolâtrie inconcevable; on ne s'entretient, on ne rêve partout que du poète Voltaire. » L'homme des vieilles croyances et des respects traditionnels se sent menacé par l'explosion de ce triomphe qu'il est contraint de subir et qu'il avoue. Sur le même rang que les philosophes, sa haine a placé les jésuites et tout le clergé ultramontain. Chrétien convaincu, il touche par un point aux incrédules, aux railleurs, aux encyclopédistes : comme tout Paris, il est anti-clérical. Son langage a même une âpreté qui manque à ses devanciers : ceux-là riaient, lui, il gémit et s'indigne, — les violences qui désolent l'église lui soulèvent le cœur. Dénonçant avec amertume « la noire cabale des soi-disant ci-devant jésuites, » il flétrit les vices des prélats grands seigneurs et le despotisme des prélats persécuteurs; il plaint leurs victimes, « ces personnages pieux, savans et respectables, accusés depuis près d'un siècle d'une hérésie purement imagi-

naire, » proscrits et dépouillés par un zèle hypocrite. Ici le fond de l'âme se découvre et le secret éclate : Hardy est janséniste. — Sceptique, indifférent ou janséniste, tel est le bourgeois de Paris au XVIIIe siècle, ce sont les trois formes de son opinion en matière religieuse; mais il faut rendre à ce terme de janséniste, effacé aujourd'hui comme la chose même qu'il exprimait, son énergie et sa couleur. Ranimons un instant cette partie de notre histoire politique trop méconnue; seule, elle peut nous expliquer les vraies origines du mouvement insurrectionnel qui aboutit à 1789. D'où venait en effet à l'opinion janséniste cette puissance étrange d'entraînement et de séduction naïvement constatée par l'avocat Barbier : « la bonne ville de Paris, de la tête aux pieds, est janséniste? »

Le XVIIIe siècle, que nous croyons posséder à fond parce que nous en parlons sans cesse, contient de vastes espaces, pleins de vie et de mouvement, que nous ignorons presque, ou qui du moins n'offrent plus à notre esprit qu'une image éteinte de la vérité historique. En lettrés que nous sommes, nous attachons à l'action de la philosophie militante une importance exagérée, nous lui rapportons en tout événement l'honneur de la réussite; nous abolissons par la pensée tout ce qui lui est étranger, et sa main seule nous apparaît dans l'œuvre de la révolution. Vue exclusive et partiale dont le tort est de supprimer un fait considérable, à savoir l'existence d'une puissante opposition politique antérieure à la propagande littéraire des philosophes, opposition purement française d'origine, qui, sans rien prendre aux Anglais ni aux livres, a créé d'une part le milieu ardent où les fermens nouveaux devaient plus tard éclater, et de l'autre a posé le principe générateur de 1789 en plaçant la volonté du peuple au-dessus de la volonté du roi! Il faut voir dans les mémoires contemporains comme cette opposition remuait Paris bien avant l'*Esprit des lois* et le *Contrat social*, quels beaux dévoûmens elle a suscités, quels caractères intrépides, et d'une fermeté qui n'a rien de moderne, elle a mis en lumière! Selon l'expression énergique d'un témoin très compétent, d'Argenson, elle rédigeait, dès le milieu du siècle, les cahiers des états-généraux. Sous deux formes distinctes, un même esprit animait ce grand parti de la résistance : l'opposant de ce temps-là était janséniste en religion et parlementaire en politique; il vivait d'une double haine, la haine de Rome et la haine de Versailles, noms qui résumaient et symbolisaient à ses yeux tous les abus du despotisme, clérical ou séculier, monarchique ou ultramontain. Ces deux antipathies mêlées et confondues, ces deux élémens de colère et de révolte, pour ainsi dire forgés ensemble, donnaient à l'opposition une trempe inflexible, une ardente ténacité. Le jansénisme y mettait, pour son compte, l'âpreté sombre, la rancune immortelle,

l'entêtement puritain, et, ce qui nous manque trop aujourd'hui, le courage du sacrifice, le mépris hautain de la souffrance. La fusion des deux partis réfractaires se montre bien dans la fameuse maxime qui était l'âme du mouvement et le drapeau du combat : « la nation est au-dessus des rois, comme l'église universelle au-dessus du pape. » Or qu'est-ce que cela, sinon le régime des assemblées préféré au pouvoir irresponsable d'un seul? Qu'est-ce encore, sinon la volonté de protéger par des règles fixes et de solides barrières la vie, les biens, l'honneur, la conscience et les droits des citoyens, l'intérêt public et la sûreté de l'état contre les violences, les vices et les corruptions qui naissent fatalement de l'arbitraire? Il y avait donc au fond de la querelle janséniste une question politique qui en sécularisait le caractère et en transformait l'importance. L'air de cloître et d'école, l'humeur morose et tracassière de la doctrine, disparaissaient sous l'influence magique de la passion; restait la flamme intérieure, le sentiment jaloux de la dignité personnelle, et dans la crise des persécutions le prestige du martyre : tout cela prêtait à l'opinion janséniste une sorte de grandeur exaltée qui lui gagnait les masses. Pas plus que le Parisien d'aujourd'hui, le bourgeois d'il y a cent ans n'avait un goût très vif pour la casuistique. Il passait par-dessus ces insipides subtilités et jugeait des combattans par le cœur; se mêlant aux controverses sans en entendre la langue, il y entrait d'enthousiasme et par emportement. N'est-il pas curieux cependant de voir le XVIIIe siècle débuter en théologien dans la voie d'opposition à outrance qui doit le conduire à l'athéisme?

Représentons-nous le Paris de Louis XV au lendemain de la régence, ce Paris où la barbarie perce encore sous le brillant d'une politesse récente, où l'on pend « à la croix du Trahoir, » où il y a un pilori et un carcan, où l'on fleurdelise publiquement les mal famés et les suspects, « où l'on vole partout dès que la nuit est arrivée, où l'on ne rencontre plus personne dès sept heures du soir; » — cette grande ville si superstitieuse malgré les esprits forts, si attachée à ses habitudes bourgeoises malgré les exemples de haute corruption donnés par la cour : — un feu latent, inextinguible, y circule, et la moindre étincelle partie de Versailles ou du Vatican provoque une explosion. Dès que le parlement, gardien des apparences de nos libertés, entre en lutte et fait échec au clergé ultramontain ou aux ministres, l'émotion gagne toutes les classes; une immense adhésion appuie la résistance et l'excite : on se presse aux abords du Palais, on assiége les salles et les rues voisines, on bat des mains sur le passage des magistrats, on leur jette des couronnes, on crie : « Vive le parlement! voilà de vrais romains, les pères de la patrie! » Suivent les coups d'éclat, démissions en masse, lettres de cachet, bannissemens, interruption de la justice. Il suffit

d'ouvrir le premier venu de nos chroniqueurs, l'on voit se réveiller aussitôt le vieux forum parisien avec ses multitudes, ses tribuns, ses chefs de parti, tout y reprend vie et couleur; une précision originale nous rend sensibles les agitations de cette fronde dévote et parlementaire, l'énergique bigarrure de l'ancienne liberté que nous supposons trop volontiers timide et sans moyens d'action. Nous qui avons connu et subi tant de tyrannies déguisées, tant de libéraux imposteurs, des défaillances périodiques et des violences tour à tour applaudies, nous appartient-il de regarder d'un œil dédaigneux les essais incorrects de cette liberté incomplète dont nos luttes plus régulières n'ont pas toujours égalé la force et la sincérité?

Le janséniste Hardy est un ami zélé du parlement, et ce zèle, toujours en quête de nouvelles politiques, enrichit son journal. Bien qu'une effective participation aux grandes affaires et aux nobles périls constitue un privilége interdit à son ambition, il s'engage, autant qu'il peut, dans la lutte, il y met son âme et le meilleur de sa vie; il assiste aux séances des jours de crise; rentré chez lui, il prend ses registres et consigne le souvenir des débats orageux, des incidens mémorables. On dirait qu'un reflet des scènes historiques dont il est l'ardent témoin illumine et transfigure par momens son obscurité. La province même l'intéresse, il suit au loin les développemens de la résistance; ses correspondans l'informent des événemens, lui envoient les pièces importantes, les documens nouveaux, harangues, remontrances, arrêts, exposés des motifs. Muni de ces textes authentiques, Hardy les transcrit avec un soin, une patience, ou plutôt avec une piété qu'aucun détail ne rebute et que la plus verbeuse éloquence ne réussit pas à décourager. Il se constitue d'office et pour la satisfaction personnelle de son patriotisme le greffier du procès pendant entre la couronne et la nation. Hardy était présent, en janvier 1771, au coup d'état Maupeou, lorsque le chancelier, « armé jusqu'aux dents, » porta « l'abomination de la désolation dans le sanctuaire de la justice, » non sans risque d'être « enlevé et étouffé » en traversant la foule indignée. Le récit qu'il a laissé de cette journée est une des pages attachantes de ses mémoires par le sentiment de généreuse tristesse dont il est empreint. Trop ému pour se borner au rôle de rapporteur et de copiste, Hardy intervient en son propre nom et fait sa profession de foi. Dans le trouble où la violence a jeté les meilleurs esprits, cet honnête homme sent le besoin de s'expliquer avec lui-même et de voir clair dans son opinion. Il interrompt l'histoire de l'attentat, et lui, si discret sur tout ce qui a trait à sa personne, il croit devoir écrire, à la date du 12 novembre 1771, la déclaration suivante qui prouve jusqu'à quel point les Parisiens de

ce temps-là prenaient à cœur les affaires de leur pays : « Très incertain sur les conséquences et la tournure ultérieure des affaires actuelles de la magistrature, je consigne ici une espèce de profession de foi politique relative à ces événemens, quelle qu'en doive être l'issue. C'est la mienne et je crois pouvoir me flatter que c'est en même temps celle de tout bon Français. Quoique je ne me sois jamais regardé que comme un atome dans la société, je crois mériter d'y tenir une place distinguée par ma fidélité inviolable à mon souverain et par mon amour pour sa personne sacrée. Les sentimens que j'ai puisés dans l'éducation et dans les livres ne s'effaceront jamais de mon cœur. Quoique ma fortune soit des plus médiocres par la volonté de la divine Providence, une perspective de 100,000 écus de rente ne me ferait pas abandonner un bien qui m'est cher et qu'on ne peut me ravir, à savoir l'honneur et le véritable patriotisme. Je croirai toujours devoir penser sur les controverses présentes comme les premiers magistrats du royaume et les princes du sang royal, qui ont manifesté leurs sentimens d'une manière aussi authentique que respectueuse pour notre auguste maître dans une protestation solennelle à laquelle tous les bons citoyens ne peuvent s'empêcher de rendre hommage et de souscrire de toute leur âme. *Ita sentiebat civis regi et patriæ addictissimus, S. P. Hardy, syndico rei librariæ et typographiæ adjunctus, anno Domini 1771.* » C'est ainsi que le contre-coup des événemens de la politique intérieure allait frapper jusque dans les plus humbles conditions les âmes simples et loyales de cette bourgeoisie patriote. Déjà inquiète, parce qu'elle commençait à prévoir, elle essayait de rassurer doublement ses scrupules en adhérant à la bonne cause et en raffermissant son royalisme contre les entraînemens possibles de l'opposition.

Qu'on ne s'y trompe pas en effet, le bourgeois de Paris au XVIIIe siècle a beau être opposant, il entend rester royaliste. Il en veut aux gens de cour, mais non à la royauté. C'est un conservateur libéral, un opposant constitutionnel; la distinction capitale entre la monarchie et le despotisme, distinction si difficile à maintenir en France, il la fait avec une fermeté qui étonne et que nous n'imitons guère. Libre à d'Argenson, un grand seigneur philosophe, de rêver la république dès 1750, et d'imaginer, sur les plans de l'abbé de Saint-Pierre, son maître, une Suisse française; le bourgeois de Paris, qui rêve peu, ne prend pas la peine de discuter de pareilles idées : elles ne lui viennent pas à l'esprit. Le comte de Maurepas disait : « Sans parlement, pas de monarchie; » le bourgeois de Paris ajoute : « Sans monarchie, pas de gouvernement. » Ces deux sentimens, invariables, indissolubles, sont le fond même de sa raison, ou, si vous le voulez, de son instinct politique. Aussi, quand il a cessé

d'aimer et d'estimer Louis XV, il continue de respecter en sa personne la royauté. On ne saurait croire à quel point ce respect subsiste, au défaut de l'affection trompée et découragée, dans la masse du peuple et de la bourgeoisie, ni combien l'ancienne France s'est obstinée à pallier les fautes du prince, à ne les pas voir, afin de ménager le prestige d'une autorité qu'elle sentait nécessaire. Le règne des maîtresses n'a pas soulevé dans Paris, vers 1740 et 1750, l'indignation qu'il inspire aujourd'hui à la vertueuse histoire; on ne fut même pas loin d'applaudir aux premiers écarts de Louis XV. « Le voilà devenu honnête homme, répétaient les bourgeois en belle humeur; cela lui formera le génie et les sentimens. » Surgit l'astre nouveau de la Pompadour; Barbier s'irrite, mais contre qui? Contre les faiseurs de chansons satiriques. « Le roi a une maîtresse, dit-il d'un ton dégagé; mais qui n'a pas la sienne? » Il ne prend pas garde que cette apologie du prince ne fait guère l'éloge du siècle, ni même du panégyriste. Moins indulgent, Hardy se tait; le silence est chez lui la forme respectueuse de la désapprobation. Ce janséniste ne touche pas aux maîtresses : pas un mot dans son journal sur Mme Dubarry; une seule ligne sur Mme de Pompadour, et c'est pour annoncer sa mort. Ne lui demandez donc pas la chronique scandaleuse du règne; c'est un soin qu'il laisse aux courtisans. S'il s'agit au contraire non de la personne du roi, mais de son gouvernement, — sur ce terrain de l'opposition légale Hardy et Barbier reprennent leur liberté. Il est un abus surtout qui échauffe leur bile : c'est le désordre des finances, ce cauchemar du bon sens bourgeois. « Quel tonneau des Danaïdes que ce trésor royal! » lisons-nous dans Hardy. — « Notre pauvre argent! » s'écrie Barbier en voyant le splendide gaspillage des écus du tiers-état. « Après tout, ajoute-t-il avec une ironie toute moderne, qui pourrait-on choisir de mieux dans ce pays-ci pour ministres que des fripons? » Le journal de Hardy contient quelques lignes assez neuves sur la mort de Louis XV. Ce n'est plus le tableau tracé par Bezenval des intrigues qui divisent la cour pendant l'agonie du roi; c'est une vue de Paris pendant les jours qui précèdent et qui suivent ce grave incident. Nous recueillons l'impression du dehors et la rumeur populaire. L'aspect général est calme, l'indifférence paraît dominer; la police, il est vrai, étouffe jusqu'aux paroles. Hardy a une façon particulière, et qui sent bien son janséniste, de mesurer le degré d'impopularité où le roi est descendu. Un chanoine de ses amis lui a fait part du calcul suivant. « En 1744, il avait été payé à la sacristie de Notre-Dame 6,000 messes pour la guérison de Louis XV; en 1757, après l'attentat de Damiens, le nombre des messes demandées ne s'était élevé qu'à 600; dans la maladie actuelle, il est tombé à 3! » Voilà pour Hardy un infaillible thermomètre du sen-

timent public. Tomber de 6,000 messes à 3, quelle chute et quel abaissement! Est-il une marque plus sûre de la révolution accomplie pendant ces trente années dans les esprits! Outre la popularité du roi, la ferveur religieuse aussi avait baissé à Paris, et s'était refroidie depuis 1744; cette autre variation pourrait bien être pour quelque chose dans le petit nombre « des messes demandées: » il y a là un signe des temps auquel ne paraît pas songer notre janséniste. Quand un roi meurt, cela invite à juger le règne; Hardy, même alors, s'interdit toute réflexion sévère : il rejette le mal qui s'est fait sur les ministres, « c'est leur conduite odieuse et blâmable qui a perdu Louis XV. » Sommes-nous donc en pays de monarchie constitutionnelle? Hardy parle comme un publiciste nourri dans les traditions du plus pur parlementarisme. L'ancienne France acceptait d'instinct, sans la connaître, cette fiction de l'irresponsabilité royale qu'on a si vainement essayé d'inculquer au public moderne; autant que le permettaient des fautes trop personnelles, elle séparait le roi de son gouvernement. Sa droiture suppléait à la science qui lui manquait; elle avait l'esprit sans la lettre, elle avait les mœurs des institutions dont nous avons la théorie. Ce qui est pour nous une vue abstraite de l'intelligence était pour elle un sentiment. Par quel méchant destin, en gagnant l'apparence, avons-nous perdu la réalité?

Un mobile moins généreux, mais très politique, la peur, agissait comme stimulant sur ce fidèle royalisme : le bourgeois craignait le peuple et s'en défiait. Si vaillant qu'il soit devenu, il ne s'est pas guéri de cette frayeur-là, comme chacun sait. Et pourtant, quel populaire doux et traitable que celui qui épouvante nos chroniqueurs! Il y a chez lui une humeur débonnaire, et, quand par hasard il se fâche, une facilité d'apaisement qui fait sourire un lecteur moderne. Marais raconte que, dans un des plus violens tumultes de la régence, un homme du peuple ayant été blessé et cru mort, la foule ameutée le porta au Palais-Royal en criant vengeance. Tout à coup le *cadavre* se ranime et demande à se confesser. « On l'a mis contre une borne, dit Marais, on lui a été chercher un confesseur. Le peuple l'a laissé là et s'est dissipé de lui-même. » On dira ce qu'on voudra des fureurs de la ligue, mais les émeutiers qui se confessent n'ont jamais sérieusement troublé le sommeil des gouvernemens. Ces émotions si légères suffisaient à glacer d'effroi les bourgeois; ils se rejetaient dans les bras du pouvoir, oubliant leurs belles chaleurs de fronde et d'opposition. « Rien n'est plus redoutable, écrit Barbier, que le tumulte du peuple de Paris; on ne saurait acheter trop cher la tranquillité publique. » Voilà l'éternel cri des réactions : « l'ordre à tout prix! » Pendant les troubles de 1775, un attroupement pille les boutiques sous les fenêtres de

Hardy; son imagination en demeure frappée. « Je vois encore, dit-il, enfoncer à coups de pinces de fer la porte d'un boulanger qui était vis-à-vis de ma maison. Un grand et fort homme en veste grise, portant un chapeau rabattu et presque blanc de poussière, se distinguait par sa fureur et paraissait conduire toute la bande... » Manifestement l'apparition du « grand et fort homme » donne le frisson à notre observateur; il a vu et presque touché le spectre de l'émeute. Soyons justes envers les trembleurs de ce temps-là; ils étaient du moins conséquens : jugeant le roi nécessaire, ils avaient le bon sens de respecter le roi.

Un dernier trait achèvera cette peinture, dont les couleurs sont empruntées à l'histoire la moins suspecte. Le bourgeois de Paris au XVIIIe siècle a la philosophie de sa condition. Ce n'est point un ambitieux inquiet, un vaniteux aigri; loin de se tenir humilié de n'être qu'un bourgeois, il en serait plutôt fier, à la façon d'un sujet anglais ou d'un citoyen romain. Son esprit est tourné à voir ce qu'il a et non ce qui lui manque. Dans aucun de ces quatre auteurs de mémoires, vous n'apercevez trace des jalousies rancunières et des convoitises haineuses qui allaient bientôt, comme une peste publique, envahir et gâter la nation; leur tranquille sagesse est pure de tout ferment malsain. Nous connaissons la candeur et le désintéressement de Hardy. Le journal de Barbier respire d'un bout à l'autre la bonne humeur; ce sont les mémoires d'un homme heureux : vrai type du satisfait, il est aussi content des autres que de lui-même. Marais, homme de talent, jouit de l'estime qu'il inspire; il vit tout glorieux dans la pénombre de quelques amitiés illustres, et c'est à peine si l'ambition académique, imprudemment allumée dans son cœur par les promesses du président Bouhier, le trouble un instant de ses fumées. Sans doute, lorsque le soir venu ces bons bourgeois écrivent à huis-clos sur leurs registres et causent la plume à la main avec eux-mêmes, leur verve se donne carrière parfois aux dépens de la noblesse : ils ne se refusent pas la satisfaction de médire du fracas qui les étourdit et du scandale qui les révolte; mais dans ces épanchemens si intimes, où toute réticence est inutile, vous ne rencontrez à aucun moment l'invective passionnée, virulente, la tirade à la Figaro, — il n'y a point là un trop-plein de fiel et de colère qui brûle de se répandre. Ils ne roulent aucun projet de vengeance et de destruction. Serait-ce que, tout en sentant l'injustice du privilége et l'orgueilleuse suprématie de la naissance, ils en portent légèrement le poids? ou plutôt le secret de leur modération n'est-il point dans la dignité même de leur indépendance? Maîtres chez eux, ayant conscience de la supériorité croissante des races sérieuses sur les races frivoles, ils tenaient la noblesse à distance, et ne songeaient pas plus à lui faire la guerre

qu'à lui faire la cour; ils suivaient une voie qu'elle ne traversait pas. Combien la vie ainsi pratiquée différait des existences fiévreuses qu'excite et développe le climat du nouveau Paris! Les habitudes cosmopolites de l'esprit n'avaient pas encore leur raison d'être; la manie de voyager en idée à travers l'impossible et l'infini ne tentait personne. Un horizon aux lignes précises traçait autour des imaginations les plus aventureuses un cercle infranchissable : la folle du logis était en cellule. L'extérieur même du vieux Paris, l'obstacle des rues étroites et sombres, la masse irrégulière des noirs quartiers agglomérés, figuraient aux yeux ces barrières légales et ces clôtures multipliées où l'ancien régime claquemurait l'activité des individus; on était citoyen de son quartier, habitué de sa paroisse, membre de sa corporation. La vie s'écoulait, paisible, uniforme, développant comme une eau captive son cours tracé d'avance sans jamais perdre de vue l'ombre du clocher natal, l'église où reposaient les souvenirs pieux de la famille, où la même tombe entr'ouverte attendait les générations. Entre ce terme toujours présent et ce point de départ si rapproché, les formes réglées du devoir professionnel, les affections, resserrées elles-mêmes comme cette vie sans rayonnement, s'emparaient de l'homme, occupaient son âme et remplissaient la capacité de son esprit. C'est ce qui nous explique pourquoi ces mémoires contiennent une foule de détails dont l'intérêt, exclusivement local et municipal, est nul pour la postérité. Tous ces *faits divers* avaient eu leur jour de vogue et de bruit dans le voisinage; or il est clair que le bourgeois de Paris, en rédigeant sa chronique, songe à son quartier avant de penser au reste du monde.

Sur des hommes façonnés par ce régime, immobilisés dans ces habitudes séculaires, quel a dû être l'effet de surprise et de trouble causé par les événemens de 1789 et aggravé par les catastrophes imprévues, quoique préparées, qui se déroulèrent avec une destructive rapidité? Comment la révolution a-t-elle été possible dans un pays où la masse était encore si solide et si calme? Il faut dire que, sous le règne de Louis XVI, quelques années avant la crise finale, les mœurs de la bourgeoisie parisienne avaient subi une notable altération. Le tableau que nous venons de tracer est vrai, surtout si on l'applique aux générations du XVIIIe siècle qui avaient déjà disparu ou qui avaient vieilli en 1789; l'empreinte de l'ancienne discipline était si forte sur celles-là qu'elles résistèrent à l'action d'une atmosphère dissolvante. Derrière les premiers rangs, chaque jour éclaircis, montait une impatiente jeunesse qui apportait dans les vieux cadres, dans les traditions discréditées, tous les fermens de l'esprit nouveau. On vit alors se produire une de ces évolutions qu'une expérience réitérée nous a rendues si familières : l'opposition radicale qui grandissait à côté de l'opposition parlementaire,

à laquelle appartenait la bourgeoisie de Paris, passe au premier plan et déborde le parti conservateur libéral; favorisée comme toujours par l'imbécillité d'un pouvoir corrompu, elle prend la tête du mouvement et lui imprime l'impulsion révolutionnaire. Les symptômes de ce changement n'ont pas échappé à notre observateur, que ses défiances religieuses avertissaient, il les a notés plus d'une fois avec tristesse; mais la perturbation dont il se plaint est si grave qu'il en est atteint lui-même à son insu. A partir de 1787, ce fidèle royaliste, cet excellent chrétien, opposant plein de scrupules, cède à je ne sais quels entraînemens séditieux. Il a pris en haine le gouvernement et la noblesse; son journal n'est plus qu'une diatribe contre l'autorité : il applaudit à l'émeute et flétrit la répression. Hardy est sous l'influence régnante; l'homme d'ordre s'est changé en révolutionnaire, il a pris feu dans l'air embrasé qu'il respire. — Examinons cette dernière partie de son journal; voyons comment il a raconté les préludes et accueilli les débuts de la révolution.

III.

Analyser l'esprit public à la veille de 1789, en ce moment de décomposition sociale, serait un travail très délicat, à peu près neuf même aujourd'hui, et qui exigerait avec beaucoup d'étude et de clairvoyance une rare sincérité. Les historiens de la révolution sont trop pressés d'entrer au cœur du drame pour languir sur les faits de l'avant-scène; ils sont trop préoccupés de l'idée politique et de la conclusion future de leur récit pour porter un regard absolument libre dans la question des origines. Sans vouloir entamer hors de propos une matière aussi compliquée, nous y toucherons par quelques points où le témoignage de Hardy vient confirmer ou modifier l'opinion reçue.

Il nous signale d'abord, tout en faisant en son propre nom quelques réserves, un sentiment très caractérisé, très peu combattu, qui se dégageait de ce fond troublé et dominait les divergences; tous les contemporains l'ont décrit après l'avoir éprouvé : c'était, à côté de la passion des nouveautés politiques, une confiance sans bornes dans le dénoûment rapide et inoffensif de la révolution. L'ardeur du désir était égalée par l'enthousiasme de l'espérance; les plus extrêmes divisions de l'esprit public fraternisaient dans un optimisme exalté. Nous n'en sommes plus certes à nous étonner de la fatuité des illusions où s'endort notre pays à l'approche des pires désastres, ni de la puissance d'ensorcellement qu'exerce sur des cervelles françaises le seul nom de révolution; pourtant le contraste est si fort entre les riantes prévisions de 1788 et la réalité

qui les a démenties, qu'on a toujours quelque peine à comprendre comment un peuple intelligent a pu si étrangement s'abuser, et courir au-devant de 93 la tête pleine d'idées flatteuses et de rêves enchanteurs. Remarquez-le bien, ce n'était pas alors comme aujourd'hui l'erreur factice et intéressée de quelques-uns, c'était la naïve méprise de tous; on abondait avec l'effusion d'une entière bonne foi dans la joie de ces brillans présages. Providence des grands et des petits, appelée par les privilégiés aussi ardemment que par les déshérités, la révolution devait résoudre les difficultés, combler les exigences : sa panacée allait guérir tous les maux; chacun la façonnait à son image et la chargeait de réaliser son utopie personnelle. Tout le monde y voyait quelque chose à gagner, personne n'y voyait quelque chose à perdre : loterie magnifique où tous se flattaient d'avoir un bon billet. Il n'était pas jusqu'au parti de la cour qui ne l'invoquât par dépit contre des ambitions rivales, par ressentiment contre le roi et ses ministres, pour se venger d'un dégoût et d'un mécompte: l'inévitable catastrophe devenait la suprême ressource de ceux-là même sur qui elle allait fondre comme un châtiment, et l'on voyait, dans cette infatuation ridicule des égoïsmes d'antichambre, les « talons rouges » attendre des états-généraux l'abaissement du pouvoir central et la restauration de la féodalité.

Le passé était si méprisé qu'on ne s'avisait guère d'y chercher des leçons; on ne rappelait les dates sinistres des anciennes tragédies de notre histoire que pour faire ressortir la différence absolue des temps et des mœurs. Comment d'ailleurs les révolutions ne se croiraient-elles pas originales, ayant la prétention de tout renouveler? Deux siècles s'étaient écoulés depuis la ligue, et quels siècles! Élevé si haut par une suite admirable de progrès, l'esprit humain allait-il brusquement retomber en pleine barbarie! On avait changé et perfectionné tant de choses depuis le XVIe siècle : on avait adouci les mœurs, orné les esprits, embelli la vie; la société, transformée par des arts ingénieux, s'était revêtue de brillantes apparences. On s'imaginait que ce travail habile avait atteint et entamé dans son essence la nature même, l'immuable fonds de sauvage perversité; on allait se convaincre que, si les prétextes changent ainsi que les victimes, la puissance de scélératesse dont les passions en délire sont capables reste entière, et que tout le progrès accompli consisterait à remplacer le fanatisme religieux par un fanatisme sécularisé. Comme tous les Parisiens de 1788, Hardy est optimiste: malgré son âge et son caractère réfléchi, le mouvement général de confiance et d'enthousiasme l'a gagné, il bat des mains aux premiers signes de force que donne la révolution, il célèbre le 14 juillet, se félicite des

5 et 6 octobre : c'est un patriote. On voit cependant une lutte se livrer chez lui entre cette ivresse communiquée et son flegme habituel. L'impétuosité des événemens lui porte à la tête, il a le vertige tout en admirant; sa joie patriotique laisse deviner des frayeurs honteuses d'elles-mêmes qui attendent le moment d'éclater. Il ne doute pas que l'assemblée ne sauve la France; seulement il trouve étrange que le succès définitif recule et se dérobe à chaque victoire de la bonne cause. Le drame est superbe, mais trop long, il le voudrait plus simple et plus clair; dès le mois d'octobre 1789, son élan se fatigue, il aspire au dénoûment. Ainsi l'on se figure bon nombre de bourgeois de Paris ses contemporains, éblouis d'abord et entraînés avec lui, pris ensuite de lassitude, comme des hommes soumis à un régime excessif qui, en les surexcitant, les accable. Ils n'étaient pas au bout; il leur restait à savoir ce qu'il en coûte pour sortir de ces situations extraordinaires, et ce qu'elles contiennent de péripéties et d'émotions forcées.

Il ne faut pas demander aux mémoires de Hardy des vues bien profondes sur les commencemens de la révolution, cette philosophie politique passe son intelligence; mais il nous donnera le détail vivant de l'agitation révolutionnaire, l'aspect des rues populeuses mises en rumeur par le tocsin, en un mot la série accidentée des innombrables petits faits qui, observés à distance et groupés dans un seul coup d'œil, forment la masse imposante des grandes époques historiques : là est l'intérêt de son témoignage. Il a fraternisé avec les combattans du 14 juillet; un flot de peuple insurgé a passé sous ses fenêtres; il a vu Paris « ivre de joie » à la nouvelle de ce fait d'armes « surnaturel, » et la garde nationale, « par une autre espèce de miracle, » s'organiser « en moins de vingt-quatre heures. » Dans son district, il a voté aux élections des premiers officiers; s'il n'a pas pris lui-même la Bastille, il a « illuminé » le soir de la conquête, et assisté le surlendemain au service funèbre célébré dans sa paroisse en l'honneur des victimes. Pendant le tumulte de ces chaudes journées, tandis que les institutions nouvelles naissent bruyamment de l'inspiration populaire et de la nécessité, quelques débris du moyen âge essaient de se ranimer à cette ardeur, de se rajeunir sous les couleurs nationales. Croirait-on par exemple que la basoche de Philippe le Bel s'est levée, elle aussi, contre la Bastille, et a soutenu le mouvement les armes à la main? Elle avait équipé deux bataillons fort alertes qu'un vieil ami du parlement, tel que Hardy, n'a garde d'oublier : « aujourd'hui, 14 juillet, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, j'ai vu de mes fenêtres briller au soleil une prodigieuse quantité d'armes sur le pont Notre-Dame; c'était la compagnie des clercs de la basoche du Palais,

composée de 1,500 jeunes gens qui formaient une superbe troupe, et s'en allaient par la rue de la Vieille-Draperie au Palais pour le préserver de toute attaque venant des troupes royales; à ceux-ci s'étaient réunis 1,500 autres jeunes gens de la basoche du Châtelet. » Classé par son âge dans les sédentaires (il avait plus de soixante ans), Hardy n'a joué aucun rôle actif et marquant dans ces démonstrations, il suivait du regard les événemens avec cette curiosité émue et cette sympathie décroissante dont nous avons parlé; mais il n'était pas homme, en de pareilles alertes, à fuir le jour et à craindre le bruit. Il allait aux « klubes, » il était assidu aux séances orageuses de son district des Mathurins, où l'on rejeta plus tard le *veto* du roi; le 16 juin, quatre jours avant le serment du Jeu de Paume, il se trouvait à Versailles dans une tribune du tiers-état. Là il entendit Mirabeau et Sieyès proposant de remplacer le nom d'états-généraux par celui d'assemblée nationale; le président Bailly « le charma par la noble gravité de son attitude, » mais le sans-façon des députés lui déplut. Il s'étonnait de les voir siéger sans costume; ce mépris de l'étiquette, indice léger de changemens si graves, choquait ses habitudes, et amoindrissait à ses yeux la majesté de la nation. — Comme tout bon patriote, une alarme provoquée par des bruits populaires le tenait en souci : Versailles, disait-on, pour se défaire de Paris, complotait d'y mettre le feu; « instruite de cet infâme projet, la ville faisait boucher les soupiraux des caves qui donnaient sur la rue, car on avait déjà essayé d'y jeter des matières combustibles. » Nous sommes tellement accoutumés à traiter d'impie et d'athée la révolution de 1789, qu'on ne s'attend guère à voir défiler dans les rues insurgées des processions bannières au vent; elles sont nombreuses pourtant et fort brillantes, Hardy les compte, et, comme il est sur leur chemin, aucune ne lui échappe. Elles vont toutes en pèlerinage, chargées d'*ex-voto*, à Sainte-Geneviève, entre deux haies de gardes nationaux: il en vient de Belleville, du port au blé, du faubourg Saint-Antoine, de tous les quartiers de Paris : elles portent des gâteaux et des fleurs; chaque bataillon de la nouvelle milice fait bénir son drapeau. Les héros de la Bastille conduisent en grande pompe « un chef-d'œuvre de menuiserie » qui figure la forteresse, et sur lequel flottent les étendards conquis. La haine est oubliée ou n'a pas eu le temps de naître; une effusion de commune espérance épanouit tous les cœurs : « prêtres, moines, ouvriers, soldats, citoyens et citoyennes, » gravissent en troupes joyeuses les pentes escarpées de la montagne.

Le journal s'arrête brusquement et sans explication à la date du 14 octobre 1789. A partir de ce moment, nous perdons la trace de

l'auteur dans l'histoire du temps. Que signifie cette défaillance subite qui peut-être, dans l'intention première de Hardy, devait se borner à une courte interruption? S'est-il senti comme accablé de l'effrayante richesse du sujet? A-t-il compris que ces événemens d'une violence inouie et d'une incalculable portée ne pouvaient avoir pour historien un homme tel que lui? A-t-il craint d'être un jour trahi par la découverte de ses pensées secrètes sous le régime soupçonneux des zélateurs de la liberté? Toutes ces conjectures sont plausibles, et nous croyons volontiers que sa plume s'est refusée à décrire ce qui a suivi. Du moins il est sûr que ce n'est pas la mort qui la lui fait tomber des mains; Hardy vivait encore en 1790. Le 26 mars, il versait les deux tiers de sa contribution patriotique; il en recevait quittance le 4 juin. Les registres de la chambre syndicale nous apprennent qu'il assistait le 12 juillet « avec les officiers en charge de sa communauté » à la distribution solennelle des prix du concours général, « où siégeaient sur l'estrade douze représentans du peuple et une députation de la ville ayant à sa tête M. Bailly. » Sans aucun doute, la chute successive des institutions et des pouvoirs de l'ancien régime, la suppression du parlement et du Châtelet, la dissolution de la communauté des libraires et imprimeurs de Paris, la journée du 10 août, le régicide du 21 janvier, les malheurs de l'église profanée et persécutée, retentirent douloureusement dans son âme : tout ce qu'il avait aimé en ce monde succombait à la fois. Il nous semble impossible qu'il ait résisté à des chocs si rudes. Qui sait même si, confondu parmi d'obscures victimes, il n'a pas été martyr de sa foi religieuse ou de ses convictions royalistes? Il y a grande apparence qu'il n'a pas vu le XIXe siècle; son nom ne figure plus, en 1804, dans une liste complète des libraires de Paris que nous avons consultée. Peu importe d'ailleurs la date précise de sa mort, bien difficile à retrouver dans la récente dispersion des actes authentiques; à dire le vrai, il est mort pour nous du jour où ses mémoires ont pris fin.

De toutes les ruines consommées par la fatalité révolutionnaire, nulle assurément n'est plus regrettable que la perte de ces fortes mœurs qui caractérisaient autrefois la bourgeoisie française, la bourgeoisie de Paris notamment, et dont nous avons voulu donner ici un aperçu. Submergées dans l'orage, quand la tourmente s'apaisa, elles n'étaient plus. Cet esprit autrefois si ferme et si sage manque désormais de règle et d'équilibre; il s'abat ou s'emporte, il vit dans l'excès et la convulsion. Plus d'une fois depuis quatre-vingts ans, à travers les fortunes diverses de nos institutions semi-libérales, on a senti combien cette base indispensable manquait à l'établissement d'un régime définitif. On jetait alors un regard d'en-

vie sur l'étranger; on admirait, et à juste titre, le bon sens florissant de la bourgeoisie anglaise, qui porte avec aisance le poids d'une liberté illimitée, la sécurité d'un trône, la puissance et l'honneur d'un vaste empire. Si l'on veut bien y prendre garde, cette virile sagesse n'a pas toujours été refusée au génie de la France; le tiers-état, trop méconnu, la puisait comme à sa source dans l'inviolable fidélité d'attachemens héréditaires et de convictions énergiques, dans ce fonds vertueux et probe qui soutenait les grandeurs périlleuses et les brillantes audaces de la patrie. Un destin jaloux, en lui mesurant d'une main avare une liberté précaire, n'a pas permis à ce fier esprit de se déployer et de s'affermir : l'espace et le soleil lui ont manqué, il n'a pas rempli sa légitime carrière; mais ceux qui, écartant les surfaces de l'histoire, aiment à pénétrer dans les profondeurs de l'existence civile et politique de notre pays, y découvrent à chaque pas les signes certains de cette richesse morale, ce trésor de mérites silencieusement accumulés par des générations patientes, stérilisés par un despotisme frivole, puis tout à coup dissipés en quelques années d'égarement.

Pouvons-nous espérer que tant d'expériences décisives, anciennes ou récentes, ranimeront enfin au cœur de la bourgeoisie contemporaine le sentiment de ses devoirs politiques et de sa responsabilité sociale? Ferait-elle donc moins pour la France nouvelle, où elle est tout, que ne faisaient pour la France d'autrefois ces obscurs patriotes si souvent payés de leur dévoûment par le dédain aristocratique et l'ingratitude royale? En réhabilitant les traditions de bon exemple, les habitudes sévères et la dignité de la vie, qui sont aujourd'hui, comme avant 1789, sa force et sa vraie gloire, — en répudiant ce goût ridicule d'un luxe énervant, cette gauche imitation de scandales, dont elle n'aura jamais le triste talent et l'impertinente originalité, — en donnant au peuple la leçon vivante d'une fermeté sensée dans la pratique des institutions et dans la défense des principes conservateurs, elle rétablira son autorité ébranlée, elle remplira ce rôle modérateur et dirigeant qu'elle semble n'avoir ambitionné que pour l'abandonner, — elle contribuera efficacement, par cette réforme sur elle-même, à rendre à notre pays la vigueur morale, la trempe de caractère qui est la condition d'une liberté féconde et d'une puissance durable.

CHARLES AUBERTIN.

LE RENOUVEAU

1871

L'air soupire encor, tout sonore
Du dernier canon qui s'est tu,
Le sol est tout tremblant encore
Des escadrons qui l'ont battu;

Il plane encore des fumées
Sur les monceaux de noirs débris,
Du piétinement des armées
Les champs sont encore meurtris;

Et déjà, comme les étoiles
Perçant l'infini ténébreux,
Les amours écartent les voiles
Qu'un deuil immense a mis sur eux.

Les amours purs, les amours graves
Des fiancés et des époux
Accompagnaient au feu les braves,
Menacés par les mêmes coups;

Ils s'enfonçaient dans les mêlées,
Invisibles, silencieux,
Les lèvres par pudeur scellées,
Et par respect baissant les yeux;

Car, dans la commune détresse,
Les jeunes gens, prêts à périr,

Refoulant toute leur tendresse,
Ne brûlaient que de s'aguerrir;

Pour la seule amante permise,
La patrie, ils s'étaient levés,
Laissant la femme, la promise,
Ou les aveux inachevés;

Il semblait que le mot « je t'aime, »
Sous la douleur enseveli,
Fût, devant le péril suprême,
A jamais tombé dans l'oubli.

Mais voici qu'à l'espoir renaissent
Les amours en secret constans,
Avec la séve ils reparaissent
Aux ordres divins du printemps :

Levant leurs paupières humides,
Encore effrayés et hagards,
Ils cherchent, revenans timides,
A croiser leurs anciens regards;

Et puisque les prés reverdissent,
Que l'air s'embaume de lilas,
Que l'oiseau chante, ils s'enhardissent,
Ils s'appellent entr'eux tout bas.

Plus d'un n'aura pas de réponse :
De quelque fosse inculte sort
L'écho seul du nom qu'il prononce,
Son compagnon sous l'herbe dort;

Sous l'herbe en hâte remuée
Il dort, perdu, ne recevant
Que les pleurs froids de la nuée,
Les soupirs sans âme du vent.

Ton œuvre, ô guerre, la plus triste,
C'est d'ôter la main de la main,
C'est d'étouffer à l'improviste
Dans son aube un cher lendemain,

De violer les destinées,
D'abattre les hommes sans choix,
Et d'atteindre en les races nées
Les races à naître à la fois.

Les couples d'amours qui demeurent
Font cependant de nouveaux nids,
Parmi tant d'isolés qui pleurent
Ils se sentent mieux réunis;

Ils se blottissent mieux ensemble
Après tant de jours alarmans;
Le retour du baiser leur semble
Plus doux que ses commencemens;

Ainsi, comme ils surent s'attendre
Un long hiver, la neige aux pieds,
Ils se sont rejoints dans la cendre
Des anciens lits incendiés;

Fils de la nature éternelle
Par qui les champs ont refleuri,
Les amours, invaincus comme elle,
Vont réparer le sang tari.

O peuple futur qui tressailles
Aux flancs des femmes d'aujourd'hui,
Ce printemps sort des funérailles,
Souviens-toi que tu sors de lui!

SULLY PRUDHOMME.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 octobre 1871.

Connaissez-vous plus triste comédie dans des circonstances plus douloureuses? Il y a un malade, le plus noble et le plus cher des malades, qui s'est vu pour son malheur livré aux empiriques, et qui a été si bien traité par eux qu'il est sorti de leurs mains exténué et mutilé, victime de ceux qui prétendaient le sauver autant que de la maladie elle-même. Survient un médecin, le dernier appelé, et tardivement appelé, comme il arrive souvent. Celui-là ne se fait point illusion, il ne se donne pas pour infaillible, il n'a pas de recettes merveilleuses, aussi meurtrières que merveilleuses; il sait seulement qu'à ce glorieux patient qu'il a reçu épuisé il faut des soins infinis, une attention vigilante et dévouée, un régime réparateur, et par le fait le mal cède peu à peu, sensiblement. Si ce n'est point encore la guérison complète, qui sera une œuvre de patience et de bonne conduite, c'est du moins déjà un commencement de convalescence, les signes de la vie reparaissent. Pendant ce temps, les empiriques, chassés du chevet de ce malheureux, font du bruit à la porte et se déchaînent, redoublant d'audace, attroupant les passans, vantant plus que jamais la prodigieuse vertu de leurs remèdes. Ils oublient qu'ils ont failli tuer le patient, arraché à grand'peine et à la dernière extrémité de leurs mains. N'importe, que ne les laissait-on faire jusqu'au bout? Que leur parle-t-on des efforts dévoués et modestes des derniers venus incessamment occupés à guérir les plaies qu'ils ont aggravées? Ils ne peuvent admettre qu'on leur dispute leur proie, qu'on ait recours à un régime où ils ne sont pour rien, qu'on répare du mieux qu'on peut le mal qu'ils ont fait. Ils revendiquent bruyamment, ils réclameront jusqu'à extinction le droit d'achever le malade selon leurs formules. C'est en vérité notre histoire plus qu'on ne le croirait, et le cher patient, le glorieux malade autour de qui se joue cette triste comédie des regrets ou des ambitions empiriques, nous le connaissons bien. C'est l'histoire de ce gouvernement de bonne intention et de réparation

appelé à la mauvaise heure, lorsqu'on désespérait de tout, occupé depuis huit mois à étancher le sang des blessures faites ou élargies par d'autres, et maintenant exposé chaque jour aux querelles, aux récriminations du bonapartisme et du radicalisme, qui ne peuvent lui pardonner d'avoir pris leur place avec quelque avantage au chevet du grand malade, qui croient sans doute le moment venu de reprendre le cours de leurs triomphantes expériences.

Oui, c'est ainsi, il fallait s'y attendre, et l'étonnement serait presque de la naïveté. Les partis sont implacables, ils n'ont pas plus de pitié que de mémoire. Ne leur parlez pas de patriotisme, ne leur demandez pas de respecter au moins ce repos momentané et nécessaire d'un pays revenu à peine d'hier à la vie, et si peu relevé encore des mortelles épreuves qu'il vient de traverser. Leur première préoccupation est d'essayer de triompher même sur les ruines qu'ils ont faites, et de se prévaloir même des embarras qu'ils ont créés. L'essentiel pour eux, c'est de se remuer, d'agiter leur drapeau, d'entretenir une apparence d'incertitude à leur profit, et surtout de faire la guerre au gouvernement qui existe, sous le spécieux prétexte que ce gouvernement n'est que provisoire, et qu'il n'a pas réussi en quelques semaines, en quelques mois, à remettre la France sur le chemin de la prospérité et de la grandeur. Sans doute il n'a pas fait tout ce qu'il a voulu, ce gouvernement improvisé dans une heure de détresse pour la sauvegarde publique; il a fait du moins ce qu'il a pu pour rendre à la France le sentiment de la vie. Par le traité qu'il vient de signer à Berlin, il relègue l'occupation étrangère dans son dernier retranchement. Par un décret d'hier, il répartit entre les départemens qui ont souffert de l'invasion le premier secours de 100 millions voté par l'assemblée. Il a dompté, il y a cinq mois, l'insurrection la plus formidable, sans tomber le lendemain dans la réaction, et même peut-être sans aller jusqu'au bout des sévérités légitimes que les considérations d'ordre public exigeraient. A peine échappé à une crise sans exemple, il a rendu au pays la liberté de toutes ces assemblées locales qui sont à l'heure actuelle en pleine délibération, et qui, avec tous les avantages qu'elles assurent, ne laissent pas de donner du travail à ceux qui ont pour mission de les diriger ou de les contenir. Pour tout dire, il a eu du moins le mérite de retenir une société éperdue sur le penchant de l'abîme où elle se précipitait, et en fin de compte, si les Allemands sont en France, si le pays reste sous le poids de la plus exorbitante indemnité, si même cette réorganisation nationale, qui est devenue le mot d'ordre de notre politique, ne marche pas aussi vite qu'il le faudrait, qui peut être responsable? Est-ce donc ce gouvernement qui, depuis huit mois, n'a d'autre souci que de faire simplement et honnêtement son devoir dans une situation désastreuse qui n'est point son œuvre? N'est-ce pas plutôt la faute de tous ceux qui

poussaient la France à la guerre il y a un an, ou qui ont tenté depuis de remplacer la dictature césarienne par les dictatures révolutionnaires, et qui, même aujourd'hui, s'occupent à organiser sur un sol encore mal affermi cette fronde turbulente du bonapartisme et du radicalisme dont nous sommes les témoins étonnés et peu édifiés?

Que cette recrudescence d'agitation bonapartiste qui depuis quelque temps se manifeste dans les journaux et ailleurs soit assez factice, on peut aisément le croire, et au besoin rien ne le prouverait mieux que ce qui vient d'arriver au prince Napoléon en Corse, dans cette île de la Méditerranée qu'on se plaisait à représenter comme l'inviolable citadelle de la fidélité impérialiste. La pièce avait été, à ce qu'il paraît, habilement montée. Le prince Napoléon, qui vient d'être élu conseiller-général en Corse et qui avait fait demander au gouvernement français un passeport pour se rendre au poste du devoir, le prince Napoléon devait être reçu avec enthousiasme. Dès son arrivée, il allait être infailliblement choisi comme président du conseil-général, et il se proposait de prononcer aussitôt un discours qui ne pouvait manquer de retentir dans la France entière comme le tocsin de la restauration impériale. Malheureusement la pièce n'a pas réussi autant qu'on le pensait. Il est vrai que le gouvernement a été accusé d'avoir dérangé la mise en scène par l'envoi d'un commissaire extraordinaire accompagné d'une petite escadre. Ce qui est certain, c'est que, devant la volonté témoignée résolûment de couper court à tout désordre, la manifestation s'est arrêtée en chemin. Le prince Napoléon n'a point été reçu sous des arcs de triomphe, il n'a point été élu président du conseil-général, il n'a pu prononcer aucun discours, et il est reparti aussitôt pour une destination inconnue, sans annoncer l'intention de venir opérer sur les côtes de France un retour d'Égypte ou un retour de l'île d'Elbe! L'aventure n'est pas même arrivée au point d'être sérieuse. Elle est tout au plus un symptôme des fausses espérances, des fausses ardeurs dont le bonapartisme s'est senti subitement repris depuis quelque temps, et certes, quoiqu'on ne doive plus s'étonner de rien, c'est un des phénomènes les plus étranges, les plus imprévus, qu'aujourd'hui, une année à peine après Sedan, sous le coup de tous les désastres qui en ont été la suite, il se trouve encore des hommes pour parler de l'empire, pour essayer de ratatiner les morceaux de ce régime impérial dans la poussière sanglante où ils ont roulé.

Il faudrait au moins avoir un peu plus de patience et attendre que leurs ardeurs nouvelles fussent un peu refroidies. On dirait en vérité, à entendre toutes les justifications et les récriminations bonapartistes, que nous avons vécu dans une autre planète depuis un an, que nous n'avons rien vu de ce qui s'est passé, que l'empire a été la plus innocente des victimes, qu'on lui veut gêner le lavage des mains de tout ce qui est arrivé. L'empire, oui l'empire a conservé faiblement la France de prospérité et

de gloire, et il ne demande qu'à recommencer! C'est l'opposition qui a fait tout le mal; c'est l'opposition qui a conduit nos affaires diplomatiques avec cette habileté singulière dont on a aujourd'hui le secret; c'est l'opposition qui a empêché l'empereur d'avoir une armée; c'est l'opposition qui a déclaré la guerre il y a un an, qui a manœuvré de façon à rendre la victoire impossible, et c'est encore la faute de l'opposition, des ennemis de l'empire, de M. Thiers sans doute, si on ne s'est pas arrêté après Sedan, si on n'a pas signé une paix qui ne nous eût coûté alors que l'Alsace et deux milliards d'indemnité! Oui, on en vient à cette avilissante excuse que l'empire, si on l'avait laissé faire, aurait pu signer la paix en cédant l'Alsace, et on croit probablement le réhabiliter dans l'esprit du peuple français par ces belles révélations! Lorsque Napoléon Ier, seul avec la poignée d'hommes qui lui restait et avec son génie, en était à se débattre au milieu des héroïques extrémités de la campagne de 1814, il avait au moins la fierté de dire qu'il y avait des conditions que d'autres pouvaient accepter sans déshonneur, qui pour lui seul étaient inacceptables. Son successeur a un orgueil plus conforme à son génie et à sa fortune, il aurait livré Strasbourg avec un supplément de deux milliards d'indemnité pour se sauver! Donc le 4 septembre, qui est venu empêcher ce nouveau miracle d'habileté, est le seul coupable. Et quand il serait vrai que le 4 septembre fût un malheur de plus dans une situation où se pressaient désormais les catastrophes, quand les stratégistes de la guerre à outrance et de la république auraient conduit nos affaires en détresse aussi déplorablement que le chef d'armée qui marchait à la bataille avec deux cent mille hommes dispersés de Belfort à Metz, cela empêcherait-il que l'empire, qui avait tout dans les mains, n'ait préparé les désastres de notre pays? L'empire aurait-il moins été le grand instrument de la démoralisation de la France?

On aura beau s'évertuer en polémiques bruyantes et en plaidoyers réclamant les circonstances atténuantes, on ne trompera pas la bonne foi publique, et on n'intervertira pas les responsabilités. La vraie responsabilité de l'empire, c'est d'avoir laissé s'accomplir en 1866 des événemens qui mettaient en danger la puissance française, et d'avoir soulevé l'opinion en 1870 pour une guerre à laquelle il ne s'était même pas préparé après l'avoir rendue inévitable. Ces apologies rétrospectives qu'on essaie sont parfaitement oiseuses et ne répondent à rien. Qu'espère-t-on? à qui pense-t-on faire illusion en rejetant sur d'autres la faute d'événemens dont on a été le maître, en faisant appel à la « justice d'un peuple » qu'on a conduit à la plus effroyable déroute, en se donnant comme le « souverain légitime » d'un pays qui porte si cruellement la peine d'une confiance surprise? Quand on a été un pouvoir d'une certaine nature, fondé par les coups d'état, lorsque pendant vingt ans on a mis la main sur tous les droits et sur toutes les forces d'une nation, on s'est créé l'obligation de réussir à outrance, on est condamné

au succès à perpétuité pour vivre, parce que dans ce cas le succès est la seule légitimité, la seule raison d'être. Si on échoue et surtout si on disparaît dans une de ces catastrophes qui ne laissent pas même l'honneur, ce qu'il y a de mieux, c'est de se faire oublier et de n'avoir pas tout au moins la jactance de l'incapacité mal résignée. Puisque vous n'avez eu ni l'habileté ni le succès définitif dans le pouvoir, ayez du moins la dignité du silence dans votre chute, et ne nous faites pas souvenir que les malheurs d'une famille, qui n'est pas même sous le coup de la loi de proscription qu'elle a fait subir à d'autres, que ces malheurs ne sont rien auprès des malheurs d'une nation, qu'ils n'ont droit au respect que s'ils commencent par se respecter eux-mêmes. Qu'on cesse d'offrir ce spectacle de vieux fauteurs d'absolutisme se servant de la liberté qu'on ne leur dispute pas pour assaillir de faux bruits et de récriminations un pouvoir qui s'est proclamé lui-même l'administrateur de l'infortune publique.

Convenez que c'est quelquefois irritant de voir les vieux praticiens de tous les genres d'arbitraire accuser les autres de manquer aux lois, de confisquer les droits du peuple parce qu'on ne laisse pas au prince Napoléon la faculté de transformer en piédestal césarien la modeste tribune du conseil-général de la Corse. Le gouvernement l'a dit l'autre jour assez rudement, mais justement, à propos de toutes ces polémiques de l'impérialisme rentrant en scène : « les hommes qui ont précipité la France dans un abîme de malheurs et qui, s'ils avaient quelque dignité, devraient se taire, — s'ils avaient quelque patriotisme, devraient être heureux qu'on réparât leurs fautes, auront beau calomnier, ils ne tromperont pas le pays, et ne lui feront pas oublier que c'est à l'empire que la France doit sa douloureuse situation... » C'est là vraiment la moralité de cette campagne bonapartiste organisée sous cet étrange prétexte, que, tout étant provisoire, l'empire a l'incontestable droit de réclamer la confiance du peuple français, et de travailler de son mieux à remplacer encore une fois la république représentée par l'assemblée et par le gouvernement.

Singulière situation, il faut l'avouer, et où la raison du pays n'est pas de trop pour venir en aide au bon sens, à la fermeté prévoyante et libérale d'un gouvernement placé entre toutes les prétentions contraires des partis. Le bonapartisme crie de son côté, le radicalisme à son tour crie d'un autre côté, et, si au premier abord il y a une certaine différence entre ces deux camps d'opposition, il y a au moins un point commun, l'hostilité contre ce qui existe. Ce que veulent, ce que poursuivent les bonapartistes en s'efforçant de décrier le gouvernement dans tout ce qu'il pense, dans tout ce qu'il fait ou dans ce qu'il ne fait pas, on le sait de reste. Que veulent les radicaux de leur côté, et au fond qu'est-ce que le radicalisme tel qu'il se produit aujourd'hui? C'est ici que commence le mystère. Bien entendu, le radicalisme est tout d'abord convaincu que la

France lui appartient de droit divin, que les dernières élections qui ont eu lieu dans le pays, même les élections des conseils-généraux, lui ont donné une victoire complète, que la vraie république n'existera que lorsqu'il aura le pouvoir, que le gouvernement actuel n'est qu'une transaction dans une équivoque qui a déjà trop duré. Cela ne suffit pas encore cependant pour caractériser une politique. Cette politique, où est-elle et à quels traits peut-on la reconnaître? M. Gambetta, dont la position n'est peut-être pas aussi nette qu'il le croit, et qui malgré sa dictature d'un jour a beaucoup à étudier pour être un chef de parti utile à son pays, M. Gambetta essaie de débrouiller cette énigme dans une lettre-manifeste qu'il a récemment adressée à un de ses amis pour tracer la direction que devraient suivre les conseils-généraux dans leur session. Fort bien, on va sans doute savoir la vérité de la bouche d'un des augures de la démocratie militante. M. Gambetta, il faut en convenir, ne méconnaît pas l'importance de l'étude simple et pratique des choses, qu'il recommande au contraire d'une façon pressante aux conseils-généraux; mais voici où il commence à se perdre dans les nuages, en voulant promulguer ses dogmes. La politique radicale, selon lui, est celle qui se préoccupe surtout et avant tout de la solution démocratique de toutes les questions. « L'ambition du parti radical, — entendez bien ceci, — est de démontrer par la pratique, en se faisant à tous les degrés de la vie sociale comme de la vie publique le défenseur de tous les intérêts légitimes, qu'il ne conçoit la politique que comme un moyen de protéger, de développer, d'assurer les droits de tout ce monde du travail, bourgeoisie et prolétariat, qui fait le fond de la démocratie... » Et voilà comment, au dire de M. Gambetta, « le radicalisme n'est pas un vain mot! » voilà pourquoi l'ancien dictateur de Bordeaux croit devoir se séparer avec éclat de ceux qu'il appelle les « républicains formalistes, » et à plus forte raison des simples libéraux! Il a maintenant son camp à part où il rédige des programmes. Il ne lui reste plus qu'à étudier avec plus de pénétration, avec plus d'esprit, toutes ces questions dont il parle, et à prendre le temps d'éclaircir ses idées sur la politique qu'il se propose de réaliser aussitôt que la république radicale aura fait de lui son président.

Par malheur, en attendant que les idées de M. Gambetta s'éclaircissent, il y a un autre radicalisme un peu plus réel, un peu plus palpable, qui vit et qui commence à refleurir un peu partout. Il s'était éclipsé un instant au lendemain de la commune; aujourd'hui il reparaît, il n'est pas découragé, il a repris confiance au contraire, il a des journaux, il parle au conseil municipal de Paris, il fait des propositions. Celui-là, on le reconnaît aisément, il dédaigne les obscurités ou les réticences de M. Gambetta; il ne désavoue pas la dernière insurrection parisienne, qu'il espère bien recommencer quelque jour, il publie des souscriptions où figurent des « artilleurs de la commune » à côté des « fleuristes ra-

dicales; » naturellement il proteste contre les « usurpations » de l'assemblée de Versailles, et il réclame l'amnistie comme un droit. Après tout, M. Gambetta peut dire ce qu'il voudra dans ses mandemens, c'est là le vrai radicalisme qui, lui aussi, a son programme tout tracé et qui peut indubitablement trouver une certaine force de circonstance dans l'incertitude des choses, dans les souffrances des intérêts, dans la confusion des esprits. Le plus grand ennemi que puisse avoir aujourd'hui la république, c'est assurément ce radicalisme qui par son essence n'est nullement une politique, qui est tout simplement l'instinct de la violence et de la destruction. A ses yeux, tout ce qui ressemble à un ordre régulier est une tyrannie; dès que la république s'apaise et commence à devenir compatible avec toutes les habitudes d'une population laborieuse et tranquille, ce n'est plus la république; dès qu'une loi existe, il s'agit de l'outrager ou de la violer. Vous l'avez vu récemment : des conseils d'arrondissement, dépassant la limite de leurs droits, ont eu l'idée d'émettre des vœux d'un ordre tout politique, et le gouvernement, sans hésiter un instant, a cru devoir annuler ces manifestations illégales. Vous croyez peut-être que les radicaux, dans l'intérêt de la république elle-même, se sont empressés de désavouer les illégalités et d'appuyer la prévoyante mesure du ministre de l'intérieur; pas du tout, ils se sont empressés de railler le gouvernement sur l'inefficacité de ses répressions toutes morales, et ils ont ingénieusement montré comment le décret d'annulation n'était qu'un moyen de plus d'enregistrer et de divulguer les vœux émis par les conseils d'arrondissement. Tout ce qui est anarchie a pour eux d'invincibles fascinations. Avec cela, le radicalisme est certainement par lui-même un danger, et peut-être le plus sérieux des dangers aujourd'hui; mais en même temps il y a une chose que les radicaux ne voient pas, c'est qu'ils sont sans nul doute les plus utiles auxiliaires des bonapartistes, ils font campagne avec eux. En menaçant par leurs agitations et par leurs propagandes un gouvernement ou une situation dont ils espèrent hériter, ils ne s'aperçoivent pas que, par les crises qu'ils pourraient provoquer, ils sont la meilleure chance de l'empire, et ici encore voilà la moralité de cette espèce de recrudescence de radicalisme dans nos affaires.

Ainsi se mêlent ces courans d'opinions et de passions autour d'un gouvernement qui, de son côté, sans aucun doute, n'a point les yeux fermés sur les difficultés qu'on pourrait lui créer. Ces difficultés sont réelles, et la plus grave n'est pas même dans le mouvement extérieur et ostensible des partis: la difficulté la plus sérieuse serait peut-être aujourd'hui dans cette sorte d'incertitude où toutes les factions peuvent trouver une espérance. Les partis, s'ils voulaient remuer, savent bien qu'ils se briseraient contre le sentiment public, qu'ils ne pourraient rien contre cette force collective du pays toujours représentée par l'union de l'assemblée et du gouvernement. Contre l'incertitude, il n'y a qu'un re-

mède efficace, c'est l'action persévérante et suivie d'une politique résolue. Ce que veut M. Thiers, on le sait, il l'a répété ces jours derniers encore aux conseillers-généraux du département de Seine-et-Oise qui sont allés le visiter. Aujourd'hui comme hier, il est le gardien de la trêve des partis, le dépositaire vigilant et impartial d'un pouvoir qui s'appelle la république, et dont la France en définitive reste la souveraine maîtresse quand elle voudra en disposer; mais en dehors de cette pensée supérieure il y a ce qu'on pourrait appeler la politique de tous les jours, celle qui résout les questions à mesure qu'elles se présentent. La première chose à faire, il nous semble, serait d'écarter d'abord tout ce qui ne peut qu'entretenir un malaise inutile ou factice, et sous ce rapport il nous paraît impossible que dès sa rentrée l'assemblée ne sente pas la nécessité d'en finir avec toutes ces tergiversations qui la tiennent éloignée de Paris. Au premier moment, on a pu se faire quelque illusion; il est désormais trop évident que plus la situation actuelle se prolonge, plus elle fait souffrir tous les intérêts sans compensation sérieuse. Il ne se peut pas que l'action publique reste ainsi suspendue indéfiniment entre Paris et Versailles, et que cette dispersion singulière des administrations continue. A la longue, l'assemblée se mettrait dans une impasse d'où elle ne pourrait plus sortir, où elle ne serait peut-être plus à l'abri d'un certain ridicule. Le retour à Paris au 1er janvier ne serait pas seulement une satisfaction pour tous les intérêts, ce serait encore un acte d'autorité et de force morale qui, loin de mettre l'assemblée en péril, la relèverait en la replaçant au vrai centre de la puissance française.

Cette première question une fois réglée, et elle n'est pas la moins importante, elle n'est que la plus inutile des difficultés léguées par les circonstances, — le gouvernement a certes assez à faire pour conduire cette œuvre de réorganisation nationale qu'il a entreprise; il a tout à faire, et même son action peut s'étendre à cette terre d'Afrique où la France peut chercher une sorte de compensation de ses malheurs sur le continent. Le gouvernement s'en est déjà fort occupé, et il s'en occupe avec raison. Il n'a pas eu seulement à réprimer une insurrection redoutable qui semble maintenant vaincue; il s'est appliqué à transformer l'administration de l'Algérie, à donner un caractère nouveau aux pouvoirs du gouverneur, à favoriser l'élément civil par la suppression des bureaux arabes, à préparer le développement de la colonisation par des concessions de terres particulièrement assurées aux Alsaciens qui voudraient émigrer. Enfin le gouverneur placé à la tête de l'Algérie, M. l'amiral de Gueydon, s'est déjà montré un administrateur éprouvé. C'est un champ toujours ouvert à l'activité française; mais évidemment avant tout c'est à l'intérieur que la politique du gouvernement peut se manifester avec fruit, et, pour qu'elle se manifeste avec fruit, il faut qu'elle procède avec décision. Cette décision est, à vrai dire, la première condition du succès. Sait-on en effet ce qu'il peut y avoir de plus dangereux?

C'est que par une sorte de superstition de routine administrative ou par hésitation, ou par suite de confusions de pouvoirs, les questions restent indécises, les affaires traînent sans solution. Les affaires qui traînent se compliquent le plus souvent en chemin, et deviennent quelquefois d'importunes difficultés. N'est-il pas vrai par exemple que, si dès l'origine on s'était fait une idée nette et précise de la conduite qu'on avait à suivre à l'égard de tous ces condamnés et ces détenus laissés par l'insurrection de Paris, on n'en serait point à se perdre dans des délibérations et des lenteurs peut-être inévitables, mais qui ont malheureusement pour effet de fatiguer ou de dérouter l'opinion? Tout est fort régulier, nous en convenons, et c'est l'honneur de l'administration; seulement, avant que les conseils de guerre prononcent, avant que le gouvernement ait pu rassembler des dossiers, avant que la commission parlementaire des grâces décide, bien du temps s'écoule, et ce n'est là encore qu'un détail.

Au point où nous en sommes, tout ce qui peut dégager et hâter l'expédition des affaires ne peut qu'avoir une influence heureuse. La meilleure politique, c'est l'esprit d'initiative dans un pouvoir qu'on sait bien intentionné, dont le patriotisme éclate en tout ce qu'il fait pour la libération du pays. Ce pouvoir a devant lui une œuvre nécessaire et bienfaisante qui peut se résumer dans un mot : c'est l'ordre à rétablir un peu partout, l'ordre dans le travail de tous ces corps délibérans qui sont toujours tentés de sortir de leurs attributions, l'ordre dans toutes ces situations irrégulières qui ont été laissées par la guerre, l'ordre dans les esprits qui croient tout possible parce que rien ne leur semble assuré. Enfin c'est la loi du devoir qui doit se faire sentir à tous dans son énergique et salutaire précision.

Le danger des situations incertaines, c'est justement qu'elles laissent une issue ouverte aux prétentions, aux ambitions, même aux vanités et aux mauvaises suggestions de l'intérêt individuel. Tout se fait jour dans la mêlée, et voilà pourquoi il faut se hâter de régler nos comptes de toute sorte, militaires, politiques ou financiers, ne fût-ce que pour éviter des incidens comme celui qui s'est récemment produit à l'occasion de la révision des grades, et qui a eu un retentissement aussi déplaisant qu'imprévu dans le public comme dans l'armée. Que la commission de l'assemblée qui a entrepris ce grand travail de vérification militaire se soit chargée d'une mission délicate, que ce qu'il y a de délicat dans cette mission soit encore aggravé par une certaine confusion entre les prérogatives souveraines de la commission de l'assemblée et les prérogatives nécessaires du pouvoir exécutif, cela n'est pas douteux. Nous avouons, quant à nous, qu'il nous paraît y avoir quelque chose d'assez singulier ou d'assez irrégulier dans ce mélange d'initiatives et de responsabilités. Il peut n'être pas sans inconvéniens qu'une délégation du parlement prononce sur des situations militaires individuelles, ou que le ministre de la marine, comme on l'a vu récemment, se borne à proposer dans

un décret une sorte d'enregistrement d'une décision de la « commission souveraine, » et nous sommes d'autant plus à l'aise pour faire cette observation dans un cas spécial, que cette fois il s'agit d'un des hommes qui ont rendu le plus de services à l'armée de la Loire, de M. le capitaine de vaisseau Jaurès, qui, après avoir été fait général de division pendant la guerre, redevient contre-amiral. Mieux vaudrait que chacun restât dans sa sphère, que la commission de l'assemblée fît son œuvre sans affecter le caractère souverain, et qu'elle renvoyât son travail au gouvernement, qui, à son tour, déciderait sous sa responsabilité. Dans tous les cas, il fallait bien arriver à cette révision des grades. C'était une œuvre de justice distributive, de saine administration et de prévoyance. On ne pouvait évidemment accepter l'onéreux et compromettant héritage de cette immensité de grades créés par la guerre, d'autant plus qu'il pouvait en résulter une inégalité inique et choquante au détriment de toute une partie de l'armée qui a certes vaillamment combattu et qui a été la plus malheureuse. On a donc fait cette terrible révision qui nécessairement devait être une déception pour quelques-uns, et alors a commencé le défilé des récriminations et des plaintes. M. le général de Nansouty s'est plaint de la commission qui l'a mis en retrait d'emploi, et il a forcé le ministre de la guerre à lui infliger une punition disciplinaire, dure pour un vieux soldat. M. Cremer, qui, après être devenu de simple capitaine général de division, a été ramené au grade de chef d'escadron, n'a point été content du tout, et il a donné sa démission. Tout cela a été un petit orage heureusement sans durée. Le bon esprit, le sentiment de la discipline et du devoir, sont encore trop puissans dans notre armée pour que les mœurs militaires ne reprennent pas bien vite leur force; mais enfin il y a en tout ceci une moralité, c'est que les révolutions ne diminuent pas l'amour des grades et des récompenses. Une fois qu'on a obtenu, d'une façon ou d'autre, le grade supérieur, on y tient sans se demander si d'autres n'ont pas rendu autant de services avec plus de désintéressement, et quant à nous, si nous avions une opinion à émettre, ce n'est pas la parcimonie dans la distribution des récompenses que nous songerions à reprocher au gouvernement; nous lui demanderions plutôt de revoir, de revoir beaucoup, d'éviter les prodigalités, de fermer l'écluse des récompenses, parce qu'enfin nous ne pouvons pas être une nation de gradés et de décorés.

Certes la France a un grand travail à faire sur elle-même, elle a bien des difficultés à vaincre avant de redevenir ce qu'elle a été, ce que les ressources naturelles de son génie pourront l'appeler à être encore. Elle a été entraînée par des revers inouis dans une crise à la fois extérieure et intérieure qui est la plus redoutable épreuve pour sa fortune en même temps qu'elle est le spectacle le plus instructif pour le monde. Il ne faut pas croire cependant qu'elle soit seule à mener la vie laborieuse des peuples éprouvés, et que tous les autres états de l'Europe soient sur des

roses. L'Autriche, quant à elle, reste livrée à toutes les perplexités de ce travail intime de réorganisation qui commençait au lendemain des cruels événemens de 1866, et qui depuis n'a cessé de se poursuivre à travers des difficultés dont le dénoûment fuit toujours. L'Autriche, pour tout dire, vient de retomber plus que jamais dans ses crises intérieures. Le problème qui s'agite à Vienne, on ne l'ignore pas, c'est d'arriver à concilier le régime constitutionnel créé en décembre 1867 et les droits d'autonomie des nationalités diverses de l'empire. La Hongrie une fois satisfaite par le régime créé en 1867, il restait à résoudre ce même problème de réconciliation dans ce qu'on appelle la cisleithanie, c'est-à-dire dans tout ce qui forme le reste de l'empire moins la Hongrie, et c'est ici que la lutte la plus vive éclate. D'un côté est le parti centraliste allemand, qui s'attache à la constitution de décembre, qui poursuit par tous les moyens la prépondérance de l'élément germanique dans l'empire, qui n'admet que la subordination de toutes les différentes races sous le gouvernement le plus centralisé; de l'autre côté sont les nationalités qui réclament leur autonomie, et au premier rang est la Bohême, qui aspire à une indépendance à peu près complète sous le sceptre impérial, qui n'a jamais voulu reconnaître la constitution de 1867, qui a même toujours refusé d'envoyer des députés au *Reichsrath* de Vienne. Entre les deux camps sont les hommes libéraux, modérés, concilians, qui voudraient arriver à une transaction. C'est là le nœud de toutes les péripéties qui se sont déroulées en Autriche depuis quelques années.

Une première fois, l'an dernier, le comte Potoçki, comme chef du cabinet cisleithan, essayait d'arriver à une solution, et il échouait sans doute en partie devant les résistances des Tchèques, mais aussi et surtout devant l'opposition des centralistes allemands, qui depuis ont regretté peut-être de n'avoir pas secondé cette tentative. C'est alors que le comte Hohenwarth était appelé à la présidence d'un nouveau ministère cisleithan, et il arrivait au pouvoir avec la pensée d'en finir en faisant des concessions plus étendues aux Tchèques. L'empereur lui-même d'ailleurs, sans sortir de la sphère de ses prérogatives constitutionnelles, désirait très-vivement une conciliation. Le comte Hohenwarth se mettait donc à l'œuvre, il procédait à des élections nouvelles qui lui assuraient dans le *Reichsrath* une majorité suffisante pour opérer toutes les réformes constitutionnelles nécessaires malgré l'ardente opposition des centralistes allemands, qui menaçaient à leur tour de se retirer de l'assemblée de Vienne; une fois maître de la situation, le comte Hohenwarth abordait résolûment le problème. Un rescrit impérial adressé à la diète de Prague reconnaissait ce qu'on appelle le droit public ou historique de la Bohême, et demandait aux Tchèques leurs conditions.

Malheureusement les Tchèques ont été peut-être un peu grisés par leur victoire, et, dans l'adresse où ils ont résumé leurs prétentions en articles fondamentaux, ils ont posé des conditions qui entraîneraient la

dissolution de l'empire. La situation même de la Hongrie semblerait ne devenir légale qu'à dater de l'arrangement avec la Bohême. Le *Reichsrath* de Vienne ne serait plus qu'une réunion de délégués des diètes avec des pouvoirs très restreints, la chambre des seigneurs ne serait qu'un sénat consultatif. Bref, la constitution de 1867 disparaîtrait, l'empire se disloquerait, il ne resterait plus que les états-unis de l'Autriche. M. de Beust, qui jusque-là s'était tenu dans une grande réserve, s'est hâté d'intervenir auprès de l'empereur, et il a été appuyé non-seulement par les autres ministres de l'empire, le comte Lonyay, le général Kuhn, mais encore par le président du conseil de Hongrie, le comte Andrassy. L'empereur s'est arrêté alors, et le comte Hohenwarth a donné sa démission. Qu'en résultera-t-il maintenant? Il est vraisemblable que le nouveau ministère appelé reprendra encore la politique de transaction, mais avec des concessions moins étendues; seulement les Tchèques rentreront alors sous leur tente, de sorte que l'Autriche se trouve toujours dans cette alternative : si elle veut satisfaire la Bohême, les Allemands menacent de quitter le *Reichsrath;* si elle modère ses concessions, ce sont les Tchèques qui plus que jamais se renferment dans l'abstention, et de tous les côtés on poursuit un dénoûment aussi impossible que nécessaire, on s'attache à une ombre de transaction qui s'évanouit toujours au moment où l'on croit la saisir. La politique autrichienne en est là, et M. de Bismarck à coup sûr la contemple sans déplaisir.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

L'INCENDIE DE CHICAGO.

Les télégrammes d'Amérique nous apportaient le 10 octobre une désolante nouvelle : la ville de Chicago était en flammes depuis la veille, et un ouragan ne permettait pas de maîtriser le feu. Le troisième jour seulement, le vent avait cessé, la pluie, qui tombait à torrents, avait éteint l'incendie, contre lequel n'avait pas du reste faibli un seul instant l'énergique ardeur des citoyens. Néanmoins l'étendue des ruines était sans exemple; un tiers de la ville, tout le quartier des affaires, était perdu, 12,000 maisons n'existaient plus, et 100,000 personnes se trouvaient sans abri; plusieurs centaines d'habitans avaient péri. Un jour auparavant, tout un quartier de la ville de Chicago avait déjà brûlé, et un journal du pays, le *Chicago-Tribune,* dans un numéro qu'on n'a pas pu distribuer, signalait cet incendie comme le plus terrible dont la ville ait jamais été témoin. Les hommes étaient accourus aux pompes, on s'était assez aisément rendu maître du feu; une partie même de la po

pulation avait assisté à ce navrant spectacle avec cette curiosité brutale et impassible qui caractérise les Américains au milieu des plus grands désastres. Bien qu'il ait suivi le premier à un intervalle si rapproché, le second incendie a une cause toute distincte. Le dimanche soir 8 octobre, un enfant, éclairé par une lampe à pétrole, trayait une vache dans une étable; l'animal d'un coup de pied renverse la lampe, l'huile minérale prend feu, la litière s'enflamme, et, quelques minutes après, le feu, gagnant de maison en maison, menace d'embraser toute la ville.

Comment en Amérique, où tout est si bien prévu pour parer à de tels sinistres, où, sur un signal donné par un guetteur qui veille au sommet d'une tour, toutes les pompes à vapeur se mettent à la fois en mouvement et luttent entre elles à qui arrivera la première, à qui lancera la plus forte gerbe, comment a-t-il pu se faire que l'incendie de Chicago ait pris tout à coup de si vastes proportions? D'abord les pompiers, fatigués, exténués par le feu qu'ils venaient à peine d'éteindre, étaient à bout de forces: ensuite, par une de ces fatalités qui ne se présentent que trop souvent dans les calamités humaines, les magnifiques travaux hydrauliques qui amènent à Chicago l'eau du lac Michigan étaient en réparation, et les machines ne pouvaient pas fonctionner, ce qui a fait croire un moment à New-York et en Europe, sur la foi de télégrammes incomplets, que ces travaux avaient été tout d'abord détruits. Troisième et quatrième incidens non moins déplorables : quand l'incendie de Chicago s'est déclaré, on sortait à peine d'une sécheresse d'un mois, et tout à coup, au milieu du sinistre, un de ces ouragans qui éclatent subitement en automne dans les vastes prairies de l'ouest et causent sur les grands lacs de véritables tempêtes comme en pleine mer s'est déchaîné sur la ville. Il n'en fallait pas davantage pour activer cet incendie sans exemple dans l'histoire, et qui laisse bien loin derrière lui le fameux incendie de Londres de 1666.

Tout a été la proie des flammes. La partie de la vieille ville, — une vieille ville âgée à peine de quarante ans, — où l'incendie a commencé, bâtie en bois, a été brûlée immédiatement. Dans la ville neuve, le pavé des rues, le pavé en bois goudronné, si cher aux Américains (*Nicholson's-pavement*), alimentait le feu; « c'était, dit un témoin oculaire, comme un fleuve de flammes, de plusieurs milles de long, qui s'avançait inexorable. » Ce fleuve infernal enveloppait les maisons, faisait cuire les briques et la pierre, calcinait tout, renversait tout. Ni les constructions en fer à l'épreuve du feu, ni les maisons les mieux défendues, n'ont pu résister. Un instant les habitans, dans un élan de suprême énergie, ont démoli des îles tout entières d'édifices pour faire la part du feu; rien n'y a fait. La pluie seule, tombant à torrens le troisième jour, a pu éteindre le brasier; il ne reste à la place des quartiers brûlés qu'un espace vide de neuf milles carrés. — Au milieu du désordre général, quelques bandits, qui essayaient de piller, ont été pris par les citoyens

réunis en comité de vigilance, et pendus séance tenante au nom de la loi de Lynch.

La ville qui vient de brûler si malheureusement était l'orgueil des Américains. Ces hommes rustiques se plaisent à baptiser leurs cités naissantes de toute sorte de noms coquets. D'abord, quand Chicago sortait des limbes du désert, ce fut la *Reine des prairies;* plus tard, quand la ville se fut développée et commanda tout le commerce de ces immenses lacs intérieurs, elle devint la *Reine des lacs.* Plus tard encore, — et c'était hier, — quand elle fut marquée comme la principale étape du chemin de fer qui relie New-York à San-Francisco, ce fut la *Merveille de l'ouest,* la *Perle de l'Union.* Pour les Américains, surtout les hommes du *far-west*, le monde tourne autour de Chicago. A part Melbourne et San-Francisco, deux fois plus jeunes, mais aussi deux fois moins peuplées, Chicago est la ville la plus récente que les hommes aient bâtie, et celle dont les développemens ont été les plus miraculeux. Elle n'existait pas en 1830, elle a aujourd'hui 310,000 habitans; c'est dire qu'elle dépasse en importance Marseille, Lyon, Manchester, Birmingham, Glasgow. Tout autour d'elle, des villes beaucoup plus vieilles, Saint-Louis, Cincinnati, Louisville, ont été éclipsées du premier jet, et l'élan de Chicago ne s'arrête pas. Quand je la vis en 1867, elle avait 225,000 habitans, elle en comptait 250,000 quand je la revis un an après, en 1868. « Notre ville deviendra la première du globe, me disait un jour un Chicagois; elle donne la main au Japon et à la Chine par San-Francisco, à l'Europe par New-York. »

Quand Tocqueville passa en Amérique en 1832, Chicago n'était qu'un petit poste de traitans entretenu par les Astor de New-York pour y faire le commerce des fourrures avec les Indiens. Il y avait là un fortin où quelques soldats de l'armée fédérale tenaient en respect les Peaux-Rouges. Le Faucon-Noir errait en ces lieux avec ses bandes. En 1837, il fit aux États-Unis une guerre sanglante, fut vaincu, transporté plus loin avec sa nation, et le terrain demeura libre. La ville de Chicago fut incorporée, c'est-à-dire reconnue comme commune; une école, une église, un journal, furent fondés. Le chiffre de la population dépassait alors 4,000. Sur les rives du lac Michigan, au bord d'une petite rivière assez profonde pour que les navires l'accostent, s'éleva un port de commerce qui est devenu une des premières places du monde, et la première de beaucoup pour le commerce des céréales, des bois, des viandes salées. Pour l'entrepôt des thés, des étoffes, de la houille, des métaux, Chicago est aussi sans rivale dans tout l'intérieur des États-Unis, et peut être appelé le plus grand dock du *far-west.* La houille et les métaux, le fer, le cuivre, le plomb, le zinc, sont produits en abondance par les états voisins et par l'état même d'Illinois, où est situé Chicago, qui n'en est pas cependant la capitale. Dans ces contrées privilégiées, où le sol est déjà si plantureux, le sous-sol n'est pas moins fécond; tout concourt à faire

de ces vastes plaines tributaires du Mississipi « la plus belle demeure que Dieu ait préparée pour l'homme après le ciel, » comme l'a écrit, je crois, Tocqueville. Il y a place pour plus de 300 millions d'habitans.

Lorsqu'on étudie les développemens d'une ville, il faut tenir compte de deux choses : de sa position topographique et du caractère des citoyens. Au point de vue de la position, Chicago est des mieux placés; la ville s'élève au bord des grands lacs, communiquant par eau avec le Mississipi d'une part, avec New-York et le Saint-Laurent de l'autre, et par ce dernier fleuve avec l'Océan, à tel point que les navires partis de Chicago peuvent aller sans transbordement non-seulement jusqu'à Montréal et Québec, mais encore jusqu'à Londres et Liverpool. C'est comme un port intérieur à 1,500 kilomètres du rivage, et pouvant rejoindre le rivage par eau. Vienne en Autriche communiquant intérieurement par des canaux ou des rivières avec Le Havre, Bordeaux ou Marseille : voilà Chicago.

Tout cela ne suffirait pas encore à expliquer l'essor inoui de cette ville, si l'on ne tenait compte de l'énergie indomptable des habitans. C'est ici qu'éclate dans toute sa grandeur le caractère américain. Un jour on s'aperçoit que les maisons au bord du lac s'enfoncent; l'endroit est du reste marécageux, le sol incertain et mouvant. Le niveau n'existe plus, les rues se transforment en égouts. Que faire? On exhaussera les fondations sur place, sans changer la maison. Avec des lignes de crics soutenant les murailles maîtresses, avec de forts étais disposés aux angles, on soulève peu à peu un édifice, puis deux, puis dix. Des pâtés tout entiers de maisons sont ainsi exhaussés, sans que les habitans se dérangent. Plus tard, d'autres Chicagois, mécontens de l'exposition de leur demeure, déplaceront la maison tout entière, sur des rouleaux ou une forte charrette traînée par douze paires de colliers. J'ai vu cela à Chicago et dans d'autres villes. La maison roule par les rues, lentement, majestueusement; restés au dedans, les habitans vaquent à leurs occupations domestiques; — voyez, la cheminée fume, et le potage est sur le feu.

Voici un autre exemple du savoir faire de ces hommes énergiques. Un jour on constate que l'on manque d'eau potable; les eaux de la rivière, celles du lac, sont salies par les navires. Fera-t-on un puits artésien? Il ne donnera peut-être pas assez d'eau. On ira prendre le liquide au milieu du lac, à deux milles du rivage, afin de l'avoir bien pur. On fera un tunnel sous le lac; l'eau descendra, filtrera par le puits d'arrivée, et sera reçue à terre, par le tunnel, dans un autre puits, où de fortes machines (celles dont il était question tout à l'heure) l'élèveront dans un château d'eau. L'ingénieur de Chicago, M. Chesbrough, m'a montré lui-même ce gigantesque travail qu'il a projeté et exécuté, et qui n'était pas encore terminé en 1867.

Nous avons dit que Chicago était devenu le plus grand marché de céréales qui existe au monde. Les grains arrivant par le lac ou les che-

mins de fer (Chicago ne compte pas moins de douze gares mises en rapport avec quarante lignes ferrées) sont reçus dans d'immenses édifices en briques rouges, dont l'un peut contenir jusqu'à 500,000 hectolitres de blé, et s'emplir ou se vider en trois ou quatre jours. La capacité des autres varie de 2 à 300,000 hectolitres, il y en a une vingtaine; on les appelle, dans la langue du pays, des *elevators*, parce que le grain y est reçu, élevé, vanné, nettoyé, dans des monte-charge, ou élévateurs mus par la vapeur. Ces immenses établissemens sont, à proprement parler, des greniers mécaniques. Le blé, le maïs, arrivent d'un côté par le lac et sont déversés de l'autre sur le wagon du chemin de fer, ou réciproquement. Le grain, à l'arrivée, est classé par des experts officiels dans une des quatre catégories adoptées par le commerce local. On donne à l'expéditeur un reçu qui devient un véritable *warrant* négociable, et tout est dit; il ne voit plus son grain. Sur le papier, la qualité, la quantité sont indiquées, le cours du jour est connu, cela suffit. C'est dans une salle de la Bourse, où est situé aussi le *board of trade*, que se publie chaque jour à midi le prix des grains sur les principales places du globe, notamment celle de Londres. Par suite de la différence des longitudes, il est précisément midi à Chicago au moment où l'on y proclame le cours des céréales à Londres à l'heure de midi du même jour.

Parlerons-nous maintenant de ce vaste parc à bestiaux, qui est aux environs de la ville, et où passent chaque année 2 millions de têtes de porcs et 1 million de bêtes à cornes : bœufs, moutons, etc.? Les animaux y sont reçus, visités, soignés, abreuvés, nourris avant d'aller à l'abattoir. A côté des étables il y a un hôtel splendide avec toutes ses dépendances, bureau postal et télégraphique, et, tout autour du parc, le chemin de fer qui amène jusqu'au-devant des crèches les bœufs, les porcs ou les moutons. Et tant est grand l'accroissement du prix des terrains dans ce pays favorisé, que l'on parle déjà de vendre au prix du mètre carré superficiel les 150 hectares que couvre le parc, et d'aller rebâtir celui-ci plus loin avec profit. A Chicago, le prix d'un terrain à bâtir décuple quelquefois en deux ou trois ans.

Chicago est pour le bétail ce qu'il est pour les grains, le plus grand marché de l'Amérique. Les boucheries, où les bœufs et les porcs sont étouffés, découpés, fumés, salés, mériteraient d'être décrites : les hommes sont là, le couteau du sacrificateur à la main, les manches retroussées, ayant du sang jusqu'aux épaules. Les animaux arrivent à la file par un couloir, tombent par une trappe dans une chaudière d'eau bouillante, sont saisis, ouverts, dépouillés, découpés, séparés par des appareils spéciaux. On pend les jambons, les côtes, les têtes, à de longues lignes de crochets; on sépare le lard, la peau, les soies, et tout cela partie mécaniquement, partie à la main. Le sol, couvert de sciure de bois, est

rouge et humide, une odeur nauséabonde, une buée chaude et épaisse vous saisissent à la gorge; on ne peut travailler que l'hiver, par les grands froids. Le sang est précieusement recueilli, rien ne se perd.

Il resterait encore à dire un mot des scieries mécaniques de Chicago, où se débitent tant de pieds de bois qu'on en pourrait faire le tour du monde. C'est là que se confectionnent ces maisons élégantes qu'on envoie ensuite dans tout l'ouest, et dont nous avons vu des modèles aux dernières expositions. Tout cela n'existe plus, tout cela est brûlé, et avec tant d'édifices industriels, une foule d'autres établissemens dont Chicago pouvait être fier. Les théâtres, les églises, les universités, les académies, les colléges, les grands hôtels, une partie des beaux quartiers, entre autres celui de *Michigan-Avenue,* qui pouvait le disputer à la *Cinquième avenue* de New-York et au *West-End* de Londres lui-même, tout cela n'est plus qu'un amas de cendres. La moitié des élevateurs ont disparu, une partie des grandes boucheries, tous les entrepôts de thé et autres denrées coloniales, tous les vastes magasins d'étoffes et de nouveautés de tout genre, ce que les Américains, employant une expression étrange, appellent du nom de *dry-goods* ou marchandises sèches, tout cela n'est plus. Ces vastes hôtels qui pouvaient donner asile à 2,000 voyageurs à la fois, le *Sherman-house,* le *Tremont-house,* brûlés également. Ces édifices somptueux où s'imprimaient les journaux, notamment le *Chicago-Tribune,* la feuille la plus importante de tout l'ouest, et cent autres édifices publics, non moins riches et imposans, la Bourse, le palais de justice, les banques, etc., tout cela a disparu.

Une chose console au milieu de tant de désastres : c'est que le sentiment de la solidarité n'a pas failli un moment au cœur des Américains, et que de tous les points des États-Unis immédiatement des vivres, des vêtemens, des tentes, ont été envoyés à une population tout entière restée tout à coup sans ressource, sans abri. Dès le lendemain, la ville renaissait de ses cendres, et un journal se réimprimait, c'était le *Chicago-Tribune,* qui avait tout perdu, et qui, probablement sur une petite feuille, le format des premiers jours, et avec une petite presse à main, donnait sur le lieu même du sinistre des détails sur la grande catastrophe. L'élan charitable, toujours si grand aux États-Unis, ne s'est pas arrêté une minute. Des souscriptions ont été partout ouvertes, et il y a déjà 50 millions de francs de souscrits pour aider aux réparations et permettre de relever les ruines. Le total du désastre est évalué à 1 milliard de francs: déjà, on l'a dit, la ville se relève; le fait n'est pas nouveau en Amérique, et plusieurs fois j'en ai été témoin en Californie : trois fois San-Francisco s'est aussi rebâti plus beau et plus florissant. Il en sera de même pour Chicago.

L. SIMONIN.

C. BULOZ.

RÉCITS

DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

LE CONCILE D'ÉPHÈSE

— 431 —

I.

En l'année 431, la fête de la Pentecôte tombait le 7 de juin; la lettre impériale de convocation pour le prochain concile, datée du 18 novembre 430 et distribuée dans le courant de décembre, laissait donc aux évêques environ six mois pour se préparer. Beaucoup employèrent ce temps à étudier les questions sur lesquelles devait porter le débat. On pouvait se procurer aisément les discours de Nestorius, ses lettres et les lettres de Cyrille, pièces répandues en profusion par leurs auteurs. Quelques-uns possédaient même déjà le texte de la sommation de Cyrille avec les douze articles qu'il présentait à l'acceptation de son adversaire sous peine d'excommunication. Jean d'Antioche était de ce nombre. Jean était un habile théologien, et en examinant de près ces douze propositions qu'on imposait au premier archevêque de l'église d'Orient comme un critérium de la foi catholique, il crut reconnaître qu'elles étaient hérétiques et qu'elles contenaient sur la naissance du Verbe incarné, sa passion, sa mort, sa résurrection, le principe de la passivité de Dieu, qui faisait le fond de l'apollinarisme. Il en fut effrayé, car l'apollinarisme était sa grande préoccupation, l'ennemi

le plus abhorré des catholiques syriens, le ver destructeur qui minait sourdement leurs églises. — J'ai dit quelques mots en passant de l'apollinarisme et de son fondateur; j'en parlerai plus longuement ici, afin de montrer comment la réapparition de cette hérésie dans un document d'une telle importance pouvait ne pas être pour un patriarche de Syrie un vain épouvantail.

Apollinaire, confesseur intrépide, orateur brillant, évêque respecté, puis hérésiarque après sa mort, avait été une des figures les plus originales et les plus intéressantes de la chrétienté catholique au IVe siècle. Il habitait avec son père Laodicée de Syrie, où ils s'étaient fait l'un et l'autre une grande réputation dans le professorat des lettres, le père par ses leçons sur la poésie, le fils par son enseignement de l'art oratoire, où il savait marier heureusement l'exemple au précepte. Tous deux étaient chrétiens et ardens consubstantialistes, tous deux aussi étaient dans les ordres : le père prêtre, et le fils lecteur, quand s'ouvrit l'ère des persécutions. Échappés à grand'peine aux fureurs ariennes de Constance, ils eurent à lutter contre la tyrannie païenne de Julien et lui résistèrent généreusement. Pour éluder la loi odieuse par laquelle cet empereur philosophe interdisait aux jeunes chrétiens l'étude de l'antiquité grecque de peur qu'elle ne gâtât leur foi, Apollinaire le père fit passer dans des paraphrases de l'Ancien-Testament un choix des plus beaux vers d'Homère, et le fils les plus beaux morceaux de Platon dans des dialogues chrétiens; de cette façon, l'instruction de la jeunesse fidèle ne se trouva pas réduite, comme le disait insolemment Julien, à l'explication de Matthieu et de Luc. Aussi comptait-il le fils parmi les plus dangereux ennemis de son empire, à côté de Grégoire de Nazianze et de Basile.

Au retour de la paix religieuse, le jeune Apollinaire, nommé évêque de sa ville, attira autour de la chaire épiscopale la foule qui l'avait applaudi dans les gymnases; mais il ne sut pas maintenir intacte cette foi qu'il avait si vaillamment confessée. Trop ébloui par l'admiration des anciens, il semblait ne plus entrevoir le christianisme qu'à travers les allégories de leurs poètes. Ainsi il ne put admettre que Dieu, descendu sur la terre pour sauver les hommes, eût pris une chair semblable à la leur, et se fût fait consubstantiel à ses créatures. Il voulut que les élémens dont s'était formé le corps de Jésus dans le sein de Marie fussent des élémens particuliers, créés de la substance même de Dieu pour être l'enveloppe passagère de sa divinité; quelquefois même il les prétendait coéternels au Verbe, ayant existé avant les temps dans les prédestinations divines. Il soutenait aussi que le corps du Christ, doué comme les corps humains d'une âme sensitive, manquait d'une âme raisonnable, sa divinité lui servant d'âme et d'entendement. Il

ajoutait que c'était le Christ enfanté hors de la nature humaine, et où la chair était consubstantielle à l'esprit, qui avait souffert, qui était mort, qui était ressuscité. Le sacrifice de la croix se transformait par là en un spectacle fantastique qui n'était dénué ni de grandeur ni d'éclat, mais qui laissait complétement de côté le crime de la race humaine et sa rédemption. Apollinaire semblait n'avoir eu en vue qu'une paraphrase poétique du mot de saint Paul : « il a pris une forme d'esclave. » Telle qu'elle était, sa doctrine plut à des imaginations exaltées comme la sienne; mais il ne dévoilait pas ses mystères à tout le monde, et dans l'église qui se forma bientôt autour de lui il institua deux enseignemens : l'un public, et qui ne différait en rien de l'enseignement catholique; l'autre secret, où on se livrait aux hypothèses les plus hardies, tendant toutes à faire disparaître dans la personne de Jésus son humanité. Ces rêveurs mystiques se multiplièrent en un grand nombre de sectes sous des noms d'aventure, car celui d'Apollinaire ne fut prononcé qu'après sa mort. Il put voir ses doctrines anathématisées par plusieurs conciles sans que son siége lui fût enlevé, ni qu'il fût lui-même inquiété. Le grand danger de ces sectaires était qu'ils se glissaient partout sous une apparence hypocrite d'orthodoxie. Antioche eut même son évêque apollinariste qui sema le principe de cette hérésie chez beaucoup de fidèles. On avait beau prodiguer contre eux les condamnations et les anathèmes; ils se dérobaient par des professions de foi simulées aux sévices de l'autorité séculière non moins qu'à ceux de l'autorité ecclésiastique. Leurs adeptes étaient nombreux, surtout dans les couvens de moines, où des esprits naturellement enclins au mysticisme y étaient entraînés encore davantage par les habitudes contemplatives et la méditation solitaire.

On comprend que l'attention de pasteurs vigilans devait se porter sur tout ce qui pouvait nourrir ces erreurs si vivaces et si difficiles à saisir, et Jean se serait moins effrayé peut-être d'une doctrine qui, pour combattre celle-ci, eût exagéré tant soit peu la part de la nature humaine dans la personne du Sauveur. Or on trouvait dans les anathématismes de Cyrille des propositions telles que celle-ci : « si quelqu'un ne confesse pas que le Verbe de Dieu a souffert dans sa chair, qu'il a été crucifié dans sa chair, qu'il a goûté la mort dans sa chair, et qu'il a été le premier-né d'entre les morts en tant qu'il est vie et vivifiant comme Dieu, qu'il soit anathème! » D'autres articles appuyaient de même que celui-ci sur l'expression de « chair *propre* du Verbe; » le troisième semblait même confondre les deux natures après l'incarnation en leur attribuant « une union réelle et naturelle. » Ces expressions, rapprochées d'une phrase fameuse de Cyrille : « une seule nature du Verbe incarné » (phrase dont Eutychès devait s'armer bientôt), pouvaient faire croire que les anathé-

matismes n'étaient en plusieurs de leurs parties qu'un programme apollinariste, inclinant vers la passivité de Dieu, l'existence en Jésus d'une nature humaine particulière non consubstantielle aux hommes, enfin vers la confusion des deux natures en une seule. Nous verrons en effet que ces termes obscurs et embarrassés, s'ils n'étaient pas hérétiques, devinrent l'occasion d'un schisme du vivant de Cyrille, et furent condamnés plus d'une fois après sa mort.

Jean, pour le moment, ne songea qu'aux nécessités de son église, il crut qu'il était de son devoir de dénoncer au prochain concile les dangereuses tendances de ce document; mais, ne se fiant pas à ses seules lumières dans une affaire aussi grave, il appela près de lui les plus forts théologiens de sa province pour examiner la question en synode et arrêter de concert la marche qu'il convenait de suivre. Le synode, après mûr examen, partagea l'avis du patriarche sur le caractère hérétique des anathématismes et sur les dangers qu'entraînerait pour l'église de Syrie l'approbation de ces doctrines dans un concile comme articles de foi. Il fut convenu qu'on ouvrirait la lutte contre Cyrille devant la future assemblée pour fait d'hérésie, et qu'en attendant il serait bon de préparer les esprits par des réfutations écrites. Le patriarche Jean choisit pour cette dernière œuvre deux théologiens illustres entre tous ceux de son patriarcat, André de Samosate et Théodoret de Cyr. André, homme très érudit, timide et ami du repos, composa un petit livre bien raisonné, bien calme, mais auquel Cyrille ne répondit pas; la réfutation de Théodoret fut au contraire très incisive et obligea Cyrille à répliquer. Il le fit de mauvaise grâce, et en garda contre l'évêque de Cyr une haine qui ne s'éteignit point. Comme nous devons voir Théodoret ardemment engagé dans les débats de la lutte, nous exposerons en peu de mots ce qu'il était, et quel adversaire le patriarche d'Alexandrie avait attiré sur ses doctrines.

L'austère et savant Théodoret était au milieu du ve siècle un modèle de ce stoïcisme chrétien fréquent dans les premiers temps de la foi, quand la profession chrétienne s'appelait une philosophie, presque disparu depuis que l'épiscopat était devenu un moyen de dominer, de s'enrichir et de capter la faveur des princes. Dans sa vie comme dans son caractère, il était exactement l'opposé de Cyrille, qu'il égalait d'ailleurs par la science. Théodoret appartenait à une des familles d'Antioche les plus opulentes : élevé dans le luxe et les plaisirs, près d'une mère vertueuse, mais élégante et mondaine, il avait nourri depuis son enfance deux passions, celle de la solitude et celle de la pauvreté. Dès qu'il fut libre, il s'y livra sans réserve. Ayant vendu son patrimoine, dont il distribua une moitié aux pauvres d'Antioche, il courut avec l'autre s'enterrer dans la partie la plus sauvage de la Syrie euphratésienne, non loin du fleuve

Marsyas, dans une forêt voisine de Cyr. Il y composa son *Histoire ecclésiastique*, qui a fait sa renommée dans la postérité, et des traités théologiques qui le rendirent plus célèbre chez ses contemporains. La petite ville de Cyr, sur le territoire de laquelle il s'était établi, réduite par le malheur des temps à l'état d'un gros bourg, manquait de tout ce qui constituait chez les anciens l'existence municipale. Théodoret employa le reste de sa fortune à lui donner tout cela. Elle n'avait pas d'eau dans ses fontaines ruinées, il en fit venir à grands frais. Le fleuve Marsyas l'inondait tous les ans par ses crues, il fit construire des digues pour le contenir et des ponts pour le traverser. Les habitans ne savaient où se réunir, ni en plein air, ni sous un toit : il leur bâtit un forum entouré de portiques; leur église tombait de vétusté, il leur en fit une autre.

Après avoir ainsi payé sa bienvenue à la ville de Cyr, le nouveau citoyen se trouva aussi pauvre que les anciens. « Je n'ai plus rien, écrivait-il gaîment à un ami, ni un pied de terre, ni une maison, ni un tombeau; les habits qui me couvrent composent tout mon bien. » La ville le récompensa en le nommant son évêque. Dans cette position, qu'il accepta malgré lui, il se montra aussi désintéressé, aussi bienfaisant qu'auparavant. La conversion des hérétiques devint une de ses plus chères occupations. Il y en avait sur la frontière de la Syrie et de la Perse une multitude innombrable, appartenant à toutes les hérésies, bannis des persécutions religieuses, qui se faisaient Persans ou restaient Romains suivant que la tolérance régnait ou ne régnait pas dans l'empire. On eût dit une nation, mélange de toutes les croyances, de toutes les races, de toutes les misères humaines. Théodoret se rendit au milieu d'elle, et la ramena en partie à la foi. Quand il venait à Antioche pour les besoins de son diocèse, la population le guettait et l'entraînait à l'église, où on le forçait de prêcher. Dans cette ville de rhéteurs, amoureuse des périodes fleuries et du langage abondant, sa parole sévère et concise remuait tous les cœurs; plusieurs fois le patriarche, présent à ses homélies, se leva pour donner le signal des applaudissemens; puis Théodoret s'enfuyait dans sa solitude, honteux de tout le bruit qu'il avait provoqué. Tel était l'homme que les nécessités d'une lutte religieuse obligeaient de rentrer dans le monde, et qui devait y boire, à l'instar des sages antiques, avec lesquels on était tenté de le confondre, la ciguë des persécutions chrétiennes.

II.

Cependant la fête de Pâques était passée, et les évêques prenaient successivement la direction d'Éphèse, les uns par terre, les autres par mer. La recommandation faite aux métropolitains par la lettre

de convocation de n'emmener avec eux qu'un petit nombre de suffragans dont la présence pourrait être utile, et de laisser les autres pour le service religieux de la province, n'avait pas été interprétée par tous les patriarches de la même façon. Le patriarche d'Antioche, dont la vaste juridiction s'étendait à l'est jusqu'au-delà de l'Euphrate, au midi jusqu'aux montagnes de l'Anti-Liban, l'avait expliquée en ce sens que chaque métropolitain n'amènerait avec lui que deux de ses suffragans; il s'appuyait probablement sur les précédens des derniers conciles : en tout cas, il croyait se conformer par là au désir de l'empereur. Le patriarche d'Alexandrie l'entendit d'une tout autre manière : son diocèse renfermait peu de métropolitains et beaucoup d'évêques inférieurs; il en désigna cinquante pour le suivre au concile, — il est vrai qu'il avait un motif personnel à cette interprétation. De son côté, l'évêque d'Éphèse, exarque de la province ecclésiastique d'Asie, appela tous ses suffragans à venir l'assister dans une affaire où l'honneur de leur métropole était particulièrement intéressé pour une raison que nous devons exposer ici.

Quand l'empereur Théodose et Nestorius avaient placé dans la ville d'Éphèse le siége du concile, ils n'avaient pas réfléchi à certaines circonstances qui ne permettaient pas que la question de Marie mère de Dieu y fût examinée avec impartialité et discutée en paix. La vierge Marie était morte à Éphèse, où elle avait suivi après le trépas de son vrai fils le fils d'adoption qu'elle avait reçu de lui au pied de la croix : elle y avait son tombeau non loin de celui du disciple bien-aimé. C'était là du moins l'opinion commune au ve siècle, opinion exprimée dans le concile même; c'était surtout l'opinion de la ville d'Éphèse, qui tirait de la croyance générale une source abondante de revenus par la multitude de pèlerins qu'attirait la dévotion aux deux tombes de Marie et de Jean le théologien, comme on appelait son second fils. — Peuple, magistrats, clergé, tout le monde regardait la mère du Sauveur non-seulement comme la patronne, mais comme la nourricière d'Éphèse, qui faisait pleuvoir sur elle et sur l'Asie toute sorte de prospérités, et protégeait soit contre les brigands des routes de terre, soit contre les tempêtes de la mer, les pieux voyageurs qui la visitaient. Une riche basilique y avait été construite sous le vocable de Marie ou de sainte Marie, dans laquelle la mère du Sauveur était particulièrement honorée, et cette église était la seule, dit-on, qui lui fût dédiée dans le monde chrétien, la coutume étant encore à cette époque de n'attribuer à une église le nom d'un saint ou d'une sainte que lorsqu'elle en possédait des reliques. Quiconque contestait à Marie le titre de mère de Dieu était aux yeux de tout bon Éphésien un blasphémateur et un ennemi de la ville. Or, quand on songe quelle influence exerce sur

une assemblée délibérante le milieu qui l'entoure, on ne peut s'empêcher d'avouer que, si l'empereur et Nestorius avaient voulu créer un préjugé en faveur du terme de *théotocos*, ils ne s'y seraient pas pris autrement. A l'inconvénient de la ville se joignait celui de l'évêque appelé Memnon, homme violent, avide, méprisé, dont les habitans avaient plus d'une fois demandé la déposition, mais qui, voyant une occasion de reconquérir sa popularité, se jetait à corps perdu dans toutes les cabales qui avaient pour but de faire triompher au concile la doctrine de Marie mère de Dieu.

Nestorius fut un des premiers au rendez-vous. Il avait avec lui peu de prêtres, mais un nombreux cortége de serviteurs, et l'appareil de luxe qu'il aimait à déployer dans Constantinople. Un des plus grands personnages de la cour, le comte Irénée, l'accompagnait sans mission du prince, par pure amitié et sympathie pour sa doctrine; le commissaire impérial, comte Candidien, chargé de représenter l'empereur à l'assemblée, ne devait arriver qu'à l'époque fixée pour la session. Irénée était un homme honnête et loyal, engoué des disputes théologiques, comme beaucoup de gens du monde en ce temps, très religieux d'ailleurs, et qui, peu d'années après, jetait de côté ses grandeurs et sa fortune pour se faire persécuter dans l'église avec son ami. Quinze ou vingt évêques, les uns du diocèse de Nestorius, les autres ses anciens collègues en Orient et les partisans de ses opinions, se rallièrent à lui et formèrent un groupe qui lui resta fidèle jusqu'à la fin. L'accueil qu'on leur fit ainsi qu'à leur chef fut glacial et malveillant. Les magistrats ne leur rendirent aucun honneur, et l'évêque leur interdit toutes ses églises; quand ils sortaient de leurs maisons, on les montrait au doigt dans les rues, et la populace les insultait. Il fallut que le commissaire impérial près du concile leur donnât plus tard une escorte de soldats pour leur sauvegarde. Quant à Nestorius, il se tint dignement dans sa situation d'accusé : n'essayant ni de pénétrer dans les églises, d'où Memnon l'eût fait chasser infailliblement, ni de tenter quelque représaille qu'on eût pu tourner contre lui.

Peu de temps après Nestorius, on vit arriver Cyrille avec ses cinquante évêques égyptiens et un cortége presque impérial. Assailli par de furieuses tempêtes à la hauteur de Rhodes, il avait dû y relâcher, et n'atteignait enfin le port d'Éphèse qu'après de graves avaries. Il ne manqua pas d'attribuer son salut et celui de sa flotte à la protection de Marie, mère de Dieu, dont il s'était constitué le champion. Laissant ses navires à l'ancre, il fit dans la ville une entrée triomphale : devant lui marchaient processionnellement ses cinquante évêques, et derrière lui, en ordre de bataille, toute une armée de valets de l'évêché, de parabolans, de marins de la flotte et de gens à gages, portefaix et mendians qu'il amenait d'Alexan-

drie; il avait enrôlé, dit-on, jusqu'aux laveurs des bains publics. Dans le cortége figuraient un certain nombre de diaconesses ou autres femmes consacrées à l'église, qui devaient administrer la maison du patriarche et veiller sur sa santé pendant la durée de son voyage. A l'instar de ses prédécesseurs, les potentats épiscopaux d'Égypte, Cyrille n'arriva que les mains pleines de présens et d'or dont il sut faire libéralement l'emploi. Il reçut des magistrats et du peuple un tout autre accueil que son rival : on croyait saluer en lui comme un second patron de la ville. Memnon, si dur pour les amis de Nestorius, livra toutes ses églises aux Égyptiens, et se fit le vicaire ou plutôt le lieutenant de leur chef pour la campagne qui allait s'ouvrir. Prêtres, magistrats, habitans, rivalisèrent de bons procédés et d'égards envers lui et les siens, à tel point qu'il eût pu se croire dans une de ses cités pharaoniques des bords du Nil.

Sa maison et celle de Memnon devinrent dès lors deux centres où l'on attira les évêques nouveau-venus à mesure qu'ils arrivaient. C'est là que se recruta l'armée de Cyrille. Memnon se chargeait des intrigues, des corruptions, des menaces, car rien de tout cela ne fut épargné, et il remplit sa tâche avec une audace éhontée dont nous verrons bientôt les effets. Prenant exemple sur le patriarche, qui avait dégarni les églises d'Égypte pour amener avec lui cinquante votans, il fit venir trente-cinq des suffragans de son exarchat, sans compter une multitude d'évêques étrangers non convoqués par leurs métropolitains, dont plusieurs étaient des interdits, des déposés pour crimes, et même des hérétiques reconnus, si l'on en croit les documens contemporains. Tous ces gens-là furent appelés et accueillis favorablement au mépris des canons. A leur suite accoururent des prêtres qui quittaient leurs églises, des moines qui désertaient leurs couvens, des laïques de toute condition, les uns amenés par la curiosité, les autres par le fanatisme, et fiers de prêter main-forte au triomphe de la patronne de l'Asie. Grossie par des gens sans aveu, cette tourbe d'étrangers jetait le désordre dans la ville, et l'on avait chaque jour des rixes sanglantes à déplorer. — Les officiers impériaux durent prendre des mesures énergiques pour maintenir la paix, expulsèrent la foule inutile des étrangers et des moines, et concentrèrent dans Éphèse les garnisons des villes voisines.

Quels que fussent les moyens de séduction prodigués aux nouveaux arrivans pour les enrôler sous un drapeau, beaucoup voulurent rester libres. Au lieu de se joindre aux deux groupes déjà formés, ils essayèrent d'en former un à part, groupe de gens consciencieux qui attendaient pour se décider la lumière de la discussion, et croyaient se montrer respectueux envers le concile en ne

s'engageant point dans une opinion avant d'avoir entendu toutes les autres. Ce parti intermédiaire s'abstint de paraître aux conciliabules soit des évêques de Cyrille (on commençait à qualifier ainsi ceux qui s'enrôlaient après lui sous la bannière de Marie *théotocos*), soit du petit troupeau de Nestorius. Les membres de ce tiers-parti attendaient pour passer d'un côté ou de l'autre l'arrivée des évêques syriens, dont le nombre et les lumières détermineraient, à leur avis, la majorité. Cette tactique inquiéta Cyrille, qui redoutait l'arrivée du patriarche d'Antioche autant que les autres la souhaitaient, et Memnon résolut de soumettre les récalcitrans par la force, si la persuasion n'y faisait rien. Il envoya d'abord chez les évêques dissidens des clercs de son église pour les endoctriner, puis des citoyens notables pour les toucher, en leur remontrant que voter contre Cyrille c'était travailler à la ruine de leur cité, dont on voulait déshonorer la patronne. Ceux qui restaient inébranlables aux prières comme aux prédications, on les signalait à la populace qui les insultait dans les rues, à tel point qu'ils n'osèrent bientôt plus sortir, et la nuit on marquait leurs portes de quelque signe sinistre, comme si l'on complotait de les égorger. En vain se plaignaient-ils aux magistrats : les magistrats se riaient d'eux ou les traitaient en ennemis publics. Ces faits, si incroyables qu'ils paraissent, furent constatés plus tard par des enquêtes civiles et ecclésiastiques. Plusieurs, vieux ou infirmes, courbèrent la tête, et firent leur paix avec les cyrilliens; soixante environ restèrent fermes dans leur résolution d'attendre la venue, d'ailleurs prochaine, des Orientaux. On désignait alors par cette appellation d'Orientaux, prise dans un sens particulier et restreint, l'ensemble des évêques du patriarcat d'Antioche : j'en dirai en quelques mots la raison.

La province de Syrie, la plus vaste des provinces romaines à l'est de la Méditerranée, portait dans la nomenclature officielle le titre de diocèse d'Orient, et, la dignité de comte consistorial étant attachée à ce premier des gouvernemens de l'Asie, le haut fonctionnaire qui résidait à Antioche était appelé comte d'Orient. En vertu du parallélisme établi depuis Constantin entre les deux hiérarchies civile et ecclésiastique, le patriarcat d'Antioche, qui comprenait toute la province civile de Syrie et plus encore, s'intitula archevêché ou patriarcat d'Orient, et les évêques qui y ressortissaient prirent communément la dénomination d'Orientaux : c'est ainsi qu'on les distingua dans le classement des diocèses ecclésiastiques. De même que le comte d'Orient était le plus puissant des gouverneurs de l'Asie romaine, le patriarche d'Orient le fut des évêques de l'Asie chrétienne. Sa juridiction s'étendait même en dehors de la province civile à cause des territoires conquis au christianisme sur les barbares de l'Arabie ou de la Perse, lesquels dépendirent de

la métropole religieuse d'Antioche, tout en restant étrangers à l'empire. Il résultait de cette immense juridiction bien des lenteurs et bien des embarras dans l'administration des églises; les déplacemens étaient énormes et par des routes difficiles. Ainsi il fallait plus de douze journées de marche aux évêques des contrées de l'Euphrate pour se rendre près de leur patriarche, lorsqu'ils y étaient appelés. Or dans la circonstance les suffragans désignés devaient se réunir d'abord à leurs métropolitains respectifs pour se rendre à Antioche et tous ensemble partir de là pour le concile sous la conduite du patriarche; mais le trajet d'Antioche à Éphèse ne demandait pas moins de quarante-deux journées, même par les chars de la course publique. On voit quelle laborieuse tâche c'était pour un patriarche d'Orient de rallier sous ses ailes les représentans de son église et de les conduire ensuite jusqu'à Éphèse. Encore Jean d'Antioche avait-il considérablement simplifié la tâche en fixant à deux seulement le nombre de suffragans que chaque métropolitain pouvait détacher de son ressort.

Le délai déjà bien court pour se rendre dans la capitale de la province d'Asie entre Pâques et la Pentecôte, comme le voulait la lettre de convocation, fut encore raccourci par un usage particulier au patriarcat d'Orient. Non-seulement la solennité de Pâques y était célébrée avec plus d'éclat que dans le reste des églises, mais elle se prolongeait jusqu'à l'octave, de sorte que les évêques ne purent s'absenter cette année que dans les derniers jours d'avril, Pâques tombant le 19 du même mois. Le temps qu'exigeaient leur ralliement aux centres métropolitains et leur réunion générale à Antioche ne leur permettait guère de se mettre en route pour Éphèse avant la première semaine du mois de mai. Jean d'Antioche écrivit donc aux évêques déjà réunis qu'ils voulussent bien l'attendre, lui et ses Orientaux, quelques jours après le délai passé, promettant d'y mettre toute la célérité qui dépendrait de lui. Il espérait, d'après son calcul, ne point dépasser l'octave de la Pentecôte; mais il comptait sans les incidens inséparables d'un tel voyage, et il s'en présenta plusieurs. Ainsi le départ fut retardé par une sédition des Antiochiens occasionnée par la cherté des vivres, et où Jean crut de son devoir de se porter pacificateur. Un autre retard provint d'un débordement de l'Oronte, qui dégrada la route que les Orientaux devaient suivre. Enfin, avant de partir, il voulut tenir une séance de son synode provincial qu'il avait convoqué dans l'intention d'arrêter d'un commun accord la conduite à tenir dans le concile, afin que l'église syrienne tout entière se reconnût solidaire des actes de ses délégués.

On examina successivement dans le synode ce qu'il convenait de faire vis-à-vis de Nestorius et vis-à-vis de Cyrille. Le synode fut

d'avis qu'on se montrât conciliant envers Nestorius, pour l'encourager dans la voie des concessions où il était déjà entré sur les remontrances de Jean lui-même; mais en ce qui concernait Cyrille, ou plutôt ses anathématismes, on fut d'avis de les repousser absolument, afin que, si Nestorius, trop opiniâtre dans ses sentimens, méritait d'être condamné, il ne le fût pas du moins en vertu de propositions hérétiques, blasphématoires, particulièrement dangereuses pour les églises d'Orient. Deux choses furent arrêtées d'un commun accord : indulgence envers Nestorius pour l'amener à résipiscence, et guerre à outrance contre les anathématismes de Cyrille. Ceci réglé, les évêques s'engagèrent mutuellement, ceux qui partaient à se conformer à la décision du synode, ceux qui demeuraient à souscrire d'avance aux actes de leurs représentans. La colonne des Orientaux se mit alors en marche pour Éphèse. André de Samosate et Théodoret étaient présens au synode, dont ils avaient reçu l'approbation pour leurs écrits contre Cyrille, et devaient être chargés particulièrement de soutenir l'accusation contre l'Égyptien; mais, quand il fallut partir, André s'excusa sur le mauvais état de sa santé, et resta. Théodoret, dont le courage était à l'abri de toute défaillance, prit sur lui le fardeau entier de la lutte, partit, et devança même le patriarche dans le voyage.

Cependant les évêques réunis à Éphèse employaient diversement leurs loisirs en attendant l'ouverture de la session. Les uns se préparaient à la discussion par la lecture des pères, Cyrille, aidé du protonotaire de son église, s'occupait à extraire des livres de Nestorius les passages qui prêtaient le plus aux accusations, et leur opposait les textes des pères qui confirmaient le mieux sa propre doctrine; les autres ouvraient des controverses sur le sujet qui les appelait à Éphèse. On se visitait d'un camp à l'autre lorsqu'on y comptait des amis; on y allait pour causer, pour observer, un peu pour espionner. Nestorius, dans ses conversations familières, se plaisait à soutenir des thèses qui surprenaient ses adversaires, tantôt conciliant, tantôt entier dans ses opinions, comme pour montrer sa faconde et préluder aux graves discussions par des jeux d'esprit. On remarqua que Cyrille passait rarement près de lui et ne l'abordait point. « Il me fuit, disait Nestorius avec sa présomption ordinaire; il a peur que je ne le convertisse. » Les mots piquans, les propos hasardés, rapportés d'un camp à l'autre, nourrissaient la discorde et venaient retomber sur leurs auteurs : c'est ce qu'il advint à Nestorius dans deux occasions mémorables.

Il avait reçu la visite de deux hommes, ses intimes amis autrefois, et qui, bien qu'opposés de doctrines, n'avaient point perdu pour lui toute affection : c'étaient Acacius de Mélytène et Théodote d'Ancyre. Acacius croyait l'avoir ramené à des sentimens plus or-

thodoxes, et revenait le cœur plein de joie compléter la conversion, quand Nestorius lui tint un langage tout différent. Comme l'évêque de Mélytène énumérait les preuves tirées des Écritures, que le fils de Dieu était réellement né d'une femme pour racheter l'homme de la mort, Nestorius, suivant de point en point son argumentation, cherchait à l'embarrasser dans un réseau de subtilités pour lui faire confesser que, si le Verbe, seconde hypostase de la Trinité, s'était incarné, le Saint-Esprit avait dû s'incarner également, et Dieu le père lui-même, puisque la Trinité était triple et une dans sa substance. Ces mots faisaient reculer d'horreur l'évêque de Mélytène, lorsqu'un de ceux qui servaient d'acolytes à Nestorius s'échappa jusqu'à dire que, quant à lui, s'il trouvait les Juifs coupables, il ne les condamnait pas comme déicides, car ils n'avaient pas tué le Dieu, mais l'homme seulement. Un autre évêque du groupe nestorien ajouta que le Verbe divin, seconde hypostase de la Trinité, n'était pas le même que le Verbe incarné qui avait souffert dans le Christ. On voit que les opinions les plus diverses se donnaient carrière de ce côté. Acacius s'enfuit indigné et ne reparut plus.

Théodote d'Ancyre éprouva le même désappointement. Comme il exposait avec chaleur la cause du fils éternel de Dieu né, dans le temps et selon la chair, des flancs de la vierge Marie : « Vous penserez là-dessus ce que vous voudrez, s'écria Nestorius en l'interrompant; mais, moi, je n'admettrai jamais un Dieu de deux mois, un Dieu de trois mois, et je n'adorerai jamais comme tel un enfant qui a sucé le lait de sa mère, et qui s'est enfui en Égypte pour sauver sa vie. » Nestorius ce jour-là n'était plus un hérétique, il n'était pas même un chrétien. Ses amis s'aperçurent qu'il se perdait et l'en avertirent; mais lui, toujours confiant, toujours inconsidéré, excusait ses paroles en disant « qu'il ne faisait tout cela que pour s'exercer à la controverse, qu'après tout il en avait assez de ces disputes interminables, et se lavait les mains des impiétés de ses adversaires. » Acacius et Théodote n'avaient pu réprimer leur indignation en quittant Nestorius, et leur conversation fut rapportée à Cyrille. Cyrille voulut qu'ils en déposassent authentiquement, ces preuves d'hérésie étant plus fortes que tout ce qu'on pouvait lire dans les écrits de l'accusé. Les deux évêques, qui étaient gens d'honneur, hésitaient à le faire : on les contraignit par leur caractère même, et ils obéirent. Cyrille avait maintenant dans les mains des faits patens, indiscutables; il ne songea plus qu'à précipiter la crise.

Une considération grave l'engageait à profiter de l'absence des Orientaux. Qui présiderait le concile? En droit, ce devait être Nestorius, à qui appartenait le siége le plus élevé de l'empire d'Orient; mais Nestorius, étant accusé, ne pouvait présider ses juges : lui-

même le comprenait d'ailleurs, et, comme je l'ai dit, ne cherchait point à sortir de son rôle. Après le patriarche de Constantinople, le second dans le rang de dignité était celui d'Alexandrie, Cyrille, qui était aussi accusé, comme on l'a vu, par la lettre de l'empereur; il l'était même doublement pour le scandale public de sa sommation à Constantinople et pour les faits privés relatifs aux plaignans égyptiens. A ce titre, il eût dû imiter la conduite de Nestorius, et se récuser pour la présidence; toutefois, l'accusation dont il était l'objet n'ayant pas été formulée selon les règles ecclésiastiques, comme celle qu'il avait lancée lui-même contre Nestorius de concert avec le pape, il profita de ce vice de forme pour jeter de côté l'accusation et l'incapacité qu'elle entraînait, et s'empara de la présidence en vertu de son droit de primatie. Jean d'Antioche présent au concile, la chose pouvait se passer autrement. Jean tenait le troisième rang parmi les patriarches, et, à défaut de Cyrille, c'était lui qui devait présider; or il eût étayé son droit dans la circonstance sur un argument devant lequel la prétention de son rival se serait évanouie. Au lieu de la mise en accusation informe que les officiers impériaux pouvaient soulever contre celui-ci, Jean d'Antioche en apportait une, régulièrement formulée, au nom des évêques de la province d'Orient, et certes ni le concile, ni les officiers impériaux, n'auraient permis à Cyrille de passer outre. Cette crainte, que lui faisaient concevoir les nouvelles envoyées par ses espions d'Antioche, car il en avait partout, préoccupait vivement le patriarche d'Alexandrie : il se hâta de conjurer le péril en brusquant l'ouverture de la session.

Le 20 juin, treizième jour après la Pentecôte, les Orientaux n'étaient pas arrivés, mais on savait qu'ils ne se trouvaient plus qu'à très peu de journées de la ville : ils avaient été retenus dans leur marche par la fatigue et la maladie de quelques-uns d'entre eux. Leur tête de colonne, composée des plus jeunes ou des plus alertes, avait même déjà gagné Éphèse; Théodoret était du nombre. Jean écrivait particulièrement à Cyrille qu'ils paraîtraient sans faute le 26, et deux évêques qu'il avait dépêchés en avant déclaraient de sa part que, s'il dépassait cette date, il ne s'offenserait pas qu'on ouvrît le concile sans lui. Les hommes prudens et modérés étaient d'avis qu'il fallait attendre, soit par sentiment de convenance entre évêques, soit par sentiment d'équité et même de devoir canonique, car on ne pouvait, sans les plus graves motifs, priver du droit de discussion et de vote dans une question de dogme la plus grande et la plus illustre église de l'empire d'Orient. Cyrille au contraire opinait pour qu'on passât outre. « C'est assez avoir contrevenu, disait-il, aux ordres de l'empereur, qui nous a fixé le 7 de juin pour l'ouverture de la session. Beaucoup d'entre nous sont malades et

découragés, plusieurs même sont morts; tous demandent à partir, et quelques-uns sont déjà partis. Que ceux qui se sont montrés exacts et soucieux de leurs devoirs ne pâtissent pas au moins pour les autres. » Telles étaient ses raisons publiques; mais en particulier il insinuait à ses partisans « que les Orientaux arrivaient pour absoudre Nestorius, dont Jean était l'ami, et qui ne faisait d'ailleurs que reproduire dans ses prédications l'enseignement de l'église d'Antioche. Les attendre, c'était vouloir assurer dans le concile le triomphe de l'hérésie. » Ces raisons de parti prévalurent; on se compta, et, les cyrilliens s'étant trouvés au nombre de 198, Cyrille résolut de tenter l'aventure.

Le jour même, l'invitation fut envoyée à tous les évêques, en son nom et en celui de Juvénal de Jérusalem comme vice-président, de se réunir le 22 au point du jour dans l'église de Marie, comme portent les actes, pour procéder à l'ouverture du concile. En même temps quatre évêques se présentèrent chez Nestorius et lui remirent une sommation par écrit de comparaître comme accusé. Nestorius répondit qu'il verrait ce qu'il aurait à faire quand le concile serait assemblé juridiquement, et il avertit le comte Candidien de ce qui se tramait. Ce représentant de l'empereur, surpris comme tout le monde, employa la journée du lendemain 21, qui était un dimanche, à visiter les évêques de la majorité et à leur faire comprendre qu'ils rompaient violemment avec les instructions de l'empereur, lesquelles voulaient que la réunion des évêques fût la plus nombreuse possible, et qu'on l'obligerait, lui, représentant du prince, à frapper de nullité tout ce qui serait fait en dehors des Orientaux. Cet avertissement fut de plus signifié par écrit à Cyrille et à Juvénal, signataires de la lettre d'appel; mais Candidien n'eut pas de réponse.

Dans cette même journée du dimanche, les évêques du parti indépendant, auxquels se joignirent plusieurs des nestoriens, rédigèrent une protestation contre le coup préparé par Cyrille; ils réclamaient : 1° qu'on attendît les Orientaux, sans lesquels on ne pouvait se constituer, et qui étaient sur le point d'arriver; 2° qu'avant de procéder à toute constitution de l'assemblée, on fît l'épuration de ses membres en expulsant nombre d'évêques inconnus ou indignes, gens déposés, suspendus, excommuniés ou venant siéger sans mandat. Ils déclaraient que, s'il n'était fait droit à leur requête, ils poursuivraient, suivant la rigueur des lois canoniques, les auteurs et fauteurs de toute mesure contraire aux règles de l'église. Soixante-huit évêques, dont quarante-huit métropolitains, signèrent cette protestation, qui fut signifiée le jour même à Cyrille, et ne reçut pas plus de réponse que celle du comte Candidien.

Le lundi 22 au point du jour, les cent quatre-vingt-dix-huit évê-

ques du parti de Cyrille prenaient place dans l'église de Marie. Cyrille occupait le siége de la présidence, ses assesseurs étaient près de lui, et les notaires chacun à son poste. On avait placé au milieu, sur un trône élevé, disent les actes, le livre des Évangiles, comme pour indiquer que Jésus-Christ était appelé en témoignage dans les débats qui allaient commencer sur l'honneur dû à sa sainte mère. Au moment où, suivant l'usage, le protonotaire indiquait aux assistans l'objet de la réunion, le comte Candidien entra dans l'église avec une troupe de soldats; derrière lui marchaient une députation des soixante-huit signataires de la protestation, qui venait la renouveler en face de l'assemblée, et quelques évêques connus pour appartenir à l'entourage de Nestorius. Candidien s'avança et dit d'une voix haute : « Les ordres de notre très religieux empereur interdisent la réunion d'assemblées particulières, cette source de discordes et de schismes, et exigent la présence du plus grand nombre possible d'évêques pour constituer le concile. Or beaucoup manquent encore et sont attendus incessamment; vous ne formez donc point le concile, vous n'êtes qu'une assemblée particulière, et je vous invite à vous séparer sur-le-champ. — Lisez-nous la lettre sacrée (c'est ainsi qu'en style officiel on désignait les lettres écrites par le prince), s'écrièrent plusieurs voix à la fois; la lettre sacrée!... — Il ne m'est permis de la lire, reprit le comte Candidien, que devant le concile légalement constitué, et vous ne la connaîtrez que lorsque le révérendissime archevêque d'Antioche sera ici avec les siens. Ils ne sont plus qu'à trois journées de marche; j'en reçois l'assurance par un de mes officiers envoyés à leur rencontre; je vous le répète avec instance : séparez-vous! » Un tumulte effroyable suivit ce discours. Tous parlaient à la fois. « Comment voulez-vous, disait-on à Candidien, que nous obéissions aux volontés de l'empereur, si nous ignorons ce qu'il ordonne? » Et on lui criait de nouveau de lire la lettre impériale. Candidien resta un moment interdit et comme se consultant lui-même, puis il déploya un rouleau de papier qu'il tenait à la main, et lut à haute voix ce qu'il contenait. C'étaient ses propres instructions, celles par lesquelles étaient déterminées ses attributions et ses devoirs comme haut-commissaire près de la future assemblée. Elles contenaient dans leurs dispositions principales, outre celles qui voulaient que le concile se composât du plus grand nombre possible d'évêques « afin, y était-il dit, que ses décisions émanassent d'un même esprit et d'un même cœur, » que les premières matières mises en délibération seraient des matières de foi, les questions personnelles ou individuelles étant rejetées à la fin; — que de plus le commissaire impérial, illustrissime comte Candidien, préposé au maintien de l'ordre et de la discipline, n'assisterait point aux discussions de dogme, ces questions étant de

la compétence des seuls évêques. La lecture fut écoutée en silence et suivie des acclamations ordinaires de souhaits de longue vie pour le prince, ce qui fit croire au commissaire que l'assemblée se soumettait, et allait obéir à sa sommation. Il lui renouvela en conséquence l'invitation de se dissoudre.

Mais alors un tumulte plus grand que le premier éclata dans toute l'assistance. Ce qu'avaient voulu les meneurs, c'était d'obtenir du délégué de l'empereur la lecture des lettres et instructions qui devaient inaugurer l'ouverture du concile, et empêcher qu'on n'arguât de ce défaut pour soutenir la nullité de ses actes. La formalité se trouvait remplie, et le comte Candidien avait été joué. « Maintenant que nous connaissons la lettre sacrée, dit un des évêques, profitant d'un instant de silence, nous allons nous conformer au désir de notre très clément et très religieux empereur en portant d'abord nos délibérations sur les questions de foi; en conséquence, nous invitons l'illustrissime comte à vouloir bien quitter l'assemblée. » Candidien, reconnaissant sa faute, tâcha de la réparer comme il put; mais on ne l'écouta pas : de telles clameurs, de telles huées étouffèrent sa voix qu'il fut obligé de sortir. « Je sortis, dit-il dans son rapport, injurié, expulsé. » Alors vint le tour des évêques qui l'avaient suivi. Ceux de Nestorius furent l'objet de tant d'insultes et de menaces qu'ils ne songèrent qu'à s'enfuir. La députation des soixante-huit n'eut pas une chance plus heureuse; elle fut mise hors de l'église sans avoir pu lire la protestation qu'elle apportait. Ainsi débuta la session du concile d'Éphèse, qu'un magistrat incapable venait d'inaugurer à son insu.

Après leur départ, la séance reprit, et le protonotaire exposa l'affaire du révérendissime archevêque de Constantinople, Nestorius, accusé d'hérésie. Comme l'accusé était absent, on demanda qu'il fût cité en personne à comparaître, afin d'entendre ses réponses et de pouvoir rendre un jugement contradictoire. Quatre évêques furent désignés pour lui porter une citation en règle. Sa maison était entourée de soldats armés de massues que lui avait envoyés Candidien, et les évêques ne furent point admis; mais un officier leur dit, de la part de l'archevêque, qu'il comparaîtrait dès qu'il y aurait un concile. Une seconde citation fut faite, cette fois sans que les évêques pussent même approcher de la maison. C'étaient, avec la citation faite le 20, les trois qu'exigeaient les canons, et l'assemblée déclara qu'elle jugerait sur pièces. On lut d'abord le symbole de Nicée, comme la véritable règle de la foi, et ensuite la seconde lettre de Cyrille à Nestorius, sur laquelle le président pria les pères de vouloir bien dire leur sentiment : tous l'approuvèrent, et l'approbation fut mentionnée au procès-verbal. On lut ensuite la réponse de Nestorius, qui excita de violens murmures dans l'assem-

blée. « Nous anathématisons tous cette lettre, crièrent les évêques, nous anathématisons l'hérétique Nestorius, et quiconque ne l'anathématisera pas, qu'il soit anathème! » La lettre du pape Célestin fut lue ensuite, et on lui donna de grands éloges; puis vint la dernière de Cyrille, qui finissait par les douze anathématismes. Personne n'éleva la voix pour l'expliquer, la soutenir ou la combattre : elle fut écoutée sans approbation ni désapprobation; cependant le fait seul qu'elle avait été admise entraînait une approbation tacite. Après plusieurs autres pièces de moindre importance, on passa aux témoignages oraux, et alors se produisit une scène attendrissante qui jette quelque intérêt sur ces débats passionnés.

On vit se lever de son siége un homme vénérable, qui, la voix entrecoupée de sanglots et les yeux baignés de larmes, fit la déposition suivante. — C'était Acacius de Mélytène. — « Je le sais bien, toute affection privée doit céder quand il s'agit de la foi et de la piété envers Dieu. J'ai aimé le seigneur Nestorius plus que personne en ce monde, et j'aurais désiré le sauver; mais puisque la nécessité m'oblige à dire ce que je sais de lui, je le dirai en toute vérité, car la damnation de mon âme en dépend. Lors de mon arrivée dans cette ville d'Éphèse, j'ai vu Nestorius, et, ne le trouvant pas dans la droite voie, je me suis donné pour tâche de l'y ramener. Je crus y réussir et je fus heureux; lui-même, par ses paroles, m'y faisait croire. Rempli d'espérance, j'étais venu, après douze jours d'intervalle, reprendre notre conversation; mais je le trouvai tout changé. Il cherchait, par des questions insidieuses ou absurdes, tantôt à me faire nier l'incarnation de la Divinité dans la personne du Sauveur, tantôt (ce qui n'était pas moins impie) à prétendre que la divinité du Père et du Saint-Esprit s'était faite chair en même temps que le Verbe divin. Je repoussais ces perverses témérités quand un certain évêque de sa compagnie assura qu'il fallait distinguer le fils de Dieu selon l'hypostase de la Trinité du fils de Dieu qui avait subi la mort sur la croix. Hors d'état de supporter de tels blasphèmes, je pris congé d'eux, et partis. »

Quand il eut fini sa déposition, plus détaillée dans les actes, Théodote d'Ancyre à son tour se leva, non moins troublé, et portant dans son attitude les marques d'une profonde émotion. « C'est le cœur plein d'amertume que je viens, dit-il, témoigner contre un ami; mais, puisque le service de Dieu l'exige, je surmonterai ma douleur pour exposer la vérité dans les choses sur lesquelles on m'interroge, quoiqu'au fond je pense que mon témoignage n'était pas nécessaire. » Alors il raconta les étranges propos de Nestorius sur un Dieu de deux mois, de trois mois, sur un Dieu allaité par une femme et contraint de fuir pour sauver sa vie... « Je n'ai pas

été le seul malheureusement à entendre de tels blasphèmes sortir de la bouche de l'accusé : d'autres évêques peuvent en faire foi comme moi, » ajouta-t-il en terminant; puis il se rassit comme accable de douleur.

Après ces dépositions, où l'honnêteté et la vérité perçaient dans tous les mots, les extraits des discours et des lettres de Nestorius étaient de bien pâles témoignages, et plusieurs évêques demandèrent qu'on en cessât la lecture pour ne pas souiller plus longtemps leurs oreilles par cet amas d'impiétés. Cyrille fit lire alors des passages des pères pour démontrer que la doctrine dont il s'était fait le défenseur était celle de la science non moins que de la tradition : parmi les docteurs cités, les trois premiers étaient d'Alexandrie. Quand les débats furent clos, on alla aux voix sur la condamnation, que l'assemblée prononça à l'unanimité, et la sentence, libellée dans les termes suivans, fut insérée aux actes.

« Nestorius ayant refusé d'obéir à notre citation, force nous a été d'en venir à l'examen de ses impiétés, et l'ayant convaincu tant par ses lettres que par ses autres écrits et par les discours qu'il a tenus depuis peu dans cette ville, discours prouvés par témoins, de penser et d'enseigner des blasphèmes; réduits à une dure extrémité par les canons et par la lettre de notre très saint père et collègue Célestin, évêque de l'église romaine; après avoir souvent répandu des larmes, nous avons rendu cette triste sentence : « Notre-Seigneur Jésus-Christ, qu'il a blasphémé, déclare par ce saint concile qu'il est privé de toute dignité épiscopale et retranché de toute assemblée ecclésiastique. » Suivaient les signatures au nombre de cent quatre vingt dix-huit; les adhésions postérieures le portèrent à un peu plus de deux cents.

Ainsi finit la session, ouverte et close en un seul jour. Quand l'assemblée se sépara, il était nuit noire. Une foule immense encombrait les alentours de l'église de Marie et les rues avoisinantes; elle y stationnait dès le matin, anxieuse, agitée, mais sans tumulte. On s'interrogeait l'un l'autre avec inquiétude sur le résultat du vote. Quand on sut que Nestorius était déposé et la Vierge, patronne de la ville, reconnue pour mère de Dieu, un cri de joie unanime se fit entendre. A mesure que les évêques sortaient de l'église, on les félicitait, on les embrassait : des hommes du peuple les escortaient avec des torches jusqu'à leurs maisons, des femmes marchaient devant eux avec des cassolettes de parfums; c'était une fête universelle dans Éphèse, qui resta illuminée toute la nuit. Le lendemain 23, la sentence fut signifiée à Nestorius en ces termes insultans : « le saint concile assemblé à Éphèse par la grâce de Dieu à Nestorius, nouveau Judas... » On l'afficha sur toutes les places, et

on la fit publier à son de trompe par des crieurs. Cyrille passa la journée à réunir les brouillons des notaires pour former les actes authentiques de la séance, et le bruit courut qu'il les avait altérés. Le 23 et le 24 furent consacrés à des prédications passionnées dans lesquelles on déchirait Nestorius à qui mieux mieux; le 25, Jean d'Antioche était devant Éphèse.

III.

La colonne des Orientaux déboucha donc le 25 juin vers la porte d'Éphèse qui regardait Antioche; ils étaient dans le plus misérable accoutrement, harassés de fatigue et couverts de poussière, les uns à cheval, les autres en litière ou dans les chars de la course publique; le patriarche figurait parmi ces derniers. Ils trouvèrent à la porte le comte Irénée qui venait au-devant d'eux avec une escorte d'honneur, et qui leur raconta brièvement ce qui s'était passé depuis trois jours : le refus obstiné de les attendre de la part de Cyrille et des siens, la constitution d'un faux concile malgré l'opposition du commissaire impérial, le comte Candidien, et malgré la protestation de soixante-huit évêques indépendans, enfin le jugement de Nestorius et sa condamnation, le tout accompli en une seule journée. A mesure qu'il parlait, la colère montait au front des Orientaux; ils décidèrent entre eux qu'ils se formeraient en synode sitôt leur arrivée pour prendre un parti et agir. Comme la colonne reprenait sa marche, le patriarche aperçut plusieurs évêques accompagnés de quelques clercs qui cherchaient à se faire jour à travers la foule pour arriver jusqu'à lui. C'était une députation de l'assemblée de Cyrille qui venait lui signifier, de la part de cette assemblée, qu'il s'abstînt de communiquer avec Nestorius, hérétique condamné, sous peine d'excommunication pour lui-même et pour les siens. Il se douta de ce que ces évêques lui voulaient, fit signe qu'on les écartât et poussa plus loin.

Arrivés à la maison qu'ils devaient occuper, les Orientaux mirent pied à terre, et sans changer de vêtemens, sans secouer, dit un document contemporain, la poussière dont ils étaient blanchis, ils entrèrent dans une salle où d'autres évêques en grand nombre les attendaient. Ces évêques appartenaient au parti des indépendans et venaient leur souhaiter la bienvenue. En se comptant, les Orientaux virent avec tristesse qu'ils n'étaient plus que trente-sept pour représenter la plus grande église de l'Asie. Jean dut alors se repentir d'avoir donné à la lettre impériale une interprétation trop judaïque en ce qui concernait le nombre des suffragans, et son repentir dut être encore plus vif lorsqu'il apprit que Cyrille et Memnon en avaient autour d'eux toute une armée.

Ils venaient de se former en synode lorsque le comte Candidien se fit annoncer et parut avec ses gardes. Il leur exposa plus en détail que n'avait fait Irénée les événemens de ces derniers jours. Appuyant sur l'énergie qu'il avait déployée en face d'une assemblée séditieuse, sur la façon brutale dont elle avait congédié un représentant de l'empereur, Candidien prenait ses précautions pour que les Syriens ne l'accusassent pas trop de mollesse et d'incapacité dans le rapport qu'ils adresseraient à l'empereur. On l'invita, comme avait fait le conciliabule de Cyrille, à donner communication de la lettre sacrée qui contenait ses instructions; il y consentit cette fois sans difficulté, et les pères orientaux, après en avoir entendu la lecture debout, saluèrent par de longues acclamations le nom du religieux empereur. Jean, prenant alors la parole, demanda au comte Candidien si les règles ecclésiastiques avaient été observées dans toute cette procédure de l'assemblée de Cyrille. « Pas plus que la volonté du prince, » répliqua Candidien, et parcourant des yeux le synode : « j'aperçois dans cette enceinte, continua-t-il, des évêques qui vous le témoigneront comme moi. » Après ces mots, son escorte et lui sortirent. Il venait à peine de quitter la salle que les députés du concile de Cyrille demandèrent à être entendus. Ils avaient suivi à pied, confondus dans la foule, les Orientaux gagnant leur logis, et ils stationnaient depuis une heure et plus à la porte, attendant qu'on voulût bien les introduire. Admis dans la salle, ils se mirent en devoir d'accomplir leur mission, qui était d'exposer que, Nestorius ayant été bien et dûment condamné à la déposition, le concile avertissait les évêques d'Orient et leur patriarche de ne point communiquer avec lui sous les peines établies par l'église. Ils n'eurent pas le temps d'en dire davantage. « Je sais tout cela, s'écria Jean avec impatience, retournez vers ceux qui vous ont envoyés. » Les députés se retirèrent, et, comme ils sortaient de la maison, ils furent bousculés par les soldats et battus par les valets syriens, de telle sorte qu'ils ne parvinrent qu'à grand'peine à l'église de Marie, où leur assemblée siégeait.

Cependant le synode des Orientaux continuait son enquête sur les événemens d'Éphèse. Jean invita les évêques alors présens dans la ville à faire leur déposition; Théodoret était du nombre, ainsi que nous l'avons dit, et se montra fort animé. Les intentions de Cyrille furent alors mises à nu. Bien évidemment il ne s'était hâté de faire condamner Nestorius avant l'arrivée des Orientaux qu'afin de prévenir sa propre mise en accusation comme auteur des anathématismes, le procès de l'archevêque de Constantinople étant une occasion naturelle d'examiner ce document, si considérable dans l'affaire, et les Orientaux y trouvant une occasion que Jean d'Antioche et surtout Théodoret se proposaient ardemment de saisir.

Une fois Nestorius condamné, l'occasion échappait, et il fallait ouvrir une accusation directe en hérésie à laquelle le président du faux concile d'Éphèse trouverait bien moyen de se soustraire. Tel parut aux Orientaux le but des manœuvres de Cyrille lorsqu'ils les examinèrent de près, et en cela ils ne se trompaient guère. Après Cyrille, Memnon eut son tour dans les dépositions de l'enquête. Il s'était fait l'instrument des violences du patriarche d'Alexandrie contre les évêques qui n'avaient pas voulu entrer dans sa faction. C'était lui qui animait contre eux la populace de sa ville épiscopale, lui qui les faisait arrêter au seuil de ses églises comme des païens, à tel point que le jour de la Pentecôte ils n'avaient pu assister aux saints mystères, à tel point encore qu'il ne leur avait pas été permis de visiter le tombeau du saint évangéliste Jean, « le sublime théologien, » ce que le premier chrétien venu pouvait faire sans permission. Dans l'énumération des crimes et des infamies dont cet évêque d'Éphèse était notoirement coupable, on n'oublia point la mauvaise administration de son église, les motifs qu'il avait donnés maintes fois aux magistrats et au peuple de solliciter son expulsion. « Ce serait, se disait-on dans le synode, rendre un grand service à la ville d'Éphèse de la débarrasser de cet indigne pasteur, et la ville d'Éphèse en serait reconnaissante. »

L'enquête terminée, le synode, qui s'intitulait comme l'assemblée de Sainte-Marie « le saint concile œcuménique siégeant à Éphèse, » arrêta ces trois points :

1° Cyrille serait déposé de l'archevêché d'Alexandrie, tant pour sa conduite dans Éphèse que pour ses anathématismes, qui renfermaient le venin des hérésies d'Apollinaire, d'Eunomius et des ariens; il serait de plus frappé d'excommunication, non-seulement comme hérétique, mais comme hérésiarque, en ce qu'il avait entraîné beaucoup d'évêques dans son erreur, et qu'il les avait en outre détournés de leurs devoirs canoniques;

2° Memnon serait déposé de l'exarchat d'Éphèse, tant pour les violences exercées par lui contre des évêques à propos du concile que pour sa détestable administration et sa tyrannie envers ses subordonnés;

3° Les évêques qui s'étaient laissé induire à siéger dans l'assemblée illégitime seraient séparés de la communion, mais jusqu'à résipiscence, le pardon pouvant leur être accordé, s'ils venaient se joindre aux Orientaux pour aviser aux besoins de la foi et prononcer l'anathème contre les anathématismes de Cyrille.

Ces propositions furent adoptées d'une commune voix; en conséquence le synode déclara les actes du faux concile rescindés, et la condamnation de Nestorius annulée comme rendue incompétemment par une assemblée qui n'avait pas le droit de juger. Nestorius

lui-même fut rétabli dans son titre et son rang d'évêque, restant d'ailleurs évêque accusé, jusqu'à ce qu'un concile véritable eût prononcé sur son sort.

La sentence fut accueillie par les cris répétés de « cela est bien, cela est juste! » Jean appuya sur l'excommunication de Cyrille. « Il fallait, disait-il, frapper non pas seulement son hérésie, mais ses ruses, ses corruptions, ses mensonges, qui avaient amené les membres de son assemblée à recevoir sans opposition le blasphème de ses anathématismes. » Quand les évêques eurent signé, on fit partir pour Antioche le procès-verbal de la séance et le décret des pères, afin d'y recueillir des signatures qui, jointes aux premières, représentèrent plus de deux cents adhérens. Séance tenante, l'infatigable patriarche fit signifier l'arrêt de son concile à l'assemblée réunie dans l'église de Marie, et, quant à Memnon, il écrivit aux magistrats d'Éphèse que leur indigne évêque était déposé canoniquement, et qu'ils eussent à convoquer les électeurs pour son remplacement immédiat. Tout cela se fit sans désemparer : cette seconde assemblée ne montrait pas une activité moins fébrile que la première.

Celle-ci, dans le même moment, présentait le spectacle d'une animation que rien ne pourrait rendre. Elle venait d'entendre le rapport de sa députation envoyée au-devant des Orientaux, — et ce récit l'avait mise hors d'elle-même. Reçus, quoique évêques, de la façon la plus inconvenante par des évêques, les députés avaient assurément le droit de s'en plaindre; ils avaient le droit de se plaindre aussi des brutalités de la valetaille syrienne; mais, si lamentables que fussent ces faits, ils se plurent encore à en noircir le tableau, emportés qu'ils étaient par la colère. Ils accusèrent nommément le comte Irénée de les avoir fait frapper par ses soldats. « Nous avons couru le risque de la vie, » dirent-ils, et ils montraient des traces de coups imprimés sur leurs membres. Cette déposition faite dans l'église, « en présence des saints Évangiles, » ajoutent les actes, fut recueillie par les notaires et transcrite au procès-verbal. A chacune de leurs paroles, les députés étaient interrompus par des cris d'indignation partis de toutes les bouches. On demandait justice de ces actes infâmes, et avant tout l'excommunication des Orientaux en masse. Là, comme dans le synode de Jean, aucune voix ne s'éleva pour tempérer la violence des résolutions soudaines. Une sentence d'excommunication fut libellée séance tenante, et Memnon, homme fougueux entre tous, eut mission de rédiger un rapport destiné à l'empereur, et qu'il remplit des plus injurieuses personnalités contre ses officiers. Cyrille sans perdre de temps fit signifier au logis de Jean d'Antioche la sentence qui le frappait, lui et les siens, de sorte que ce décret put se croiser en route avec celui qui excom-

muniait les cyrilliens. C'était la double déclaration d'une guerre sans quartier, une haine sacerdotale inextinguible et un schisme.

Ainsi, au lieu d'un concile, la ville d'Éphèse en eut deux, s'anathématisant l'un l'autre et se prétendant tous deux le seul concile œcuménique légal, sans compter quelques fidèles amis de Nestorius, qui formaient autour de lui comme un troisième synode, celui-là très petit et tendant à s'amoindrir de jour en jour. Les officiers impériaux appuyaient le concile de Jean, Éphèse soutenait celui de Cyrille. Des placards contenant les dépositions et excommunications fulminées par chaque parti étaient affichés dans tous les carrefours : on en trouvait jusque sur les murs du théâtre, car la pieuse ville d'Éphèse, ainsi que toutes les villes d'Asie, était folle de spectacles et le théâtre faisait son rendez-vous habituel. Ceux qui venaient des Orientaux étaient outrageusement déchirés, tandis qu'on respectait ceux de Cyrille. Les électeurs que Jean d'Antioche avait invités à se réunir pour remplacer Memnon ne donnaient aucun signe de vie, l'évêque déposé officiait avec plus d'éclat que jamais dans ses églises au milieu de ses collègues cyrilliens excommuniés comme lui, et le peuple accourait à ces offices entendre des prédications pleines d'invectives et de menaces. Pendant ce temps, l'accès des mêmes églises était fermé aux Orientaux, et les auteurs de ces menées se faisaient un jeu des mystères sacrés. Bientôt ce furent des appels à la guerre civile et au massacre. Les maisons où demeuraient les Orientaux furent marquées de signes particuliers comme pour quelque coup de main; tantôt on menaçait de les affamer, tantôt on les tenait bloqués chez eux pour les empêcher de se réunir, et leurs malades même n'avaient pas la liberté d'aller respirer l'air du dehors. Pour mettre fin à ces indignités tolérées ou commandées par les magistrats, les officiers impériaux firent venir de nouvelles troupes qui continrent la populace; Cyrille alors lâcha par la ville sa milice de mariniers, de valets de bains, d'ensevelisseurs des morts, et des conflits journaliers eurent lieu entre les Égyptiens et les soldats; le sang coula dans les rues. Nestorius, dont la vie fut plus d'une fois en danger, prit à sa solde des gens de la campagne d'Éphèse pour garder sa maison. C'était, au lieu des débats paisibles d'un concile sur le plus auguste des mystères chrétiens, le spectacle d'une anarchie sans exemple comme sans raison.

Il arrivait cependant à Constantinople lettre sur lettre, rapport sur rapport, représentant la situation d'Éphèse sous les couleurs les plus différentes; chaque parti l'appréciait suivant son intérêt ou sa passion. On a encore les relations destinées à l'empereur, ainsi que plusieurs lettres ou manifestes adressés au clergé, au sénat, au peuple, aux moines de la ville impériale. Jean d'Antioche demande

expressément dans son rapport que les opérations du faux concile soient annulées pour usurpation de pouvoir, que l'assemblée soit dissoute, et Nestorius renvoyé devant un vrai concile œcuménique, composé suivant les canons et dans les conditions prescrites par la lettre impériale. Le procès de Nestorius se liant par le fait à la question des anathématismes, Jean tenait beaucoup à ce qu'il fût repris dans la forme légale. Il conseillait aussi à l'empereur de fixer, le cas échéant, le nombre des suffragans que chaque métropolitain aurait le droit d'amener avec lui, et trois suffisaient, à son avis; mais une prescription formelle lui paraissait nécessaire, afin que des gens sans conscience ne profitassent plus de la conscience des autres pour les opprimer. Les officiers impériaux exprimaient la même opinion dans leur correspondance officielle, et s'étendaient longuement sur les violences et les illégalités du parti de Cyrille. Celui-ci leur rendait exactement la pareille, et le rapport rédigé par Memnon n'était qu'une amère récrimination contre eux. A l'en croire, le concile légitimement constitué n'avait rien fait que de juste, et l'empereur devait confirmer ses actes, y compris la déposition collective des Orientaux. Quant à lui, Nestorius se montrait fort modéré : il se bornait à réclamer pour ses juges une assemblée où le nombre des évêques suffragans ne dépassât pas celui des métropolitains; l'Égypte ayant peu de métropolitains et beaucoup d'évêques de second ordre, on réduirait à néant par ce moyen la supériorité de Cyrille.

Entre ces versions opposées des mêmes faits, l'empereur et ses conseillers ne savaient que résoudre. Des lettres privées qui couraient de main en main dans Constantinople dénonçaient les officiers impériaux comme des criminels coupables de toutes les illégalités et de toutes les fureurs, et le pape en recevait de pareilles à Rome. Le comte Candidien y était accusé de faire charger les évêques par ses soldats, de supprimer à la douane les subsistances destinées au saint concile, de payer enfin avec l'argent de l'église les campagnards d'Éphèse, gardes-du-corps de Nestorius, et que celui-ci dressait à vomir des blasphèmes contre la foi. Memnon en voulait surtout au comte Irénée, dont il devait signaler particulièrement, disait-il, « l'insolence, la témérité, les insultes quotidiennement prodiguées aux membres du concile sous les yeux de Jean d'Antioche. » Ces lettres avaient pour but de provoquer une pression sur l'empereur en dehors de son gouvernement, et nous verrons qu'on y réussit. Comptant sur la faiblesse du prince, sur ses terreurs, sur la perpétuelle mobilité de ses idées, les cyrilliens lui demandèrent comme une grâce qu'il voulût bien les entendre, et qu'une députation de leurs membres fût autorisée en conséquence à se présenter devant lui dans son palais : quel juge pouvaient-ils

désirer plus équitable, plus religieux, plus éclairé que l'empereur Théodose?

L'incertitude du vrai au milieu de ces contradictions fatiguait le prince et son conseil. Ils prirent le parti d'envoyer sur les lieux un habile agent d'affaires, le magistrien Palladius, pour tout observer par lui-même et rapporter ensuite de vive voix ce qu'il aurait entendu et vu : le prince prendrait là-dessus une résolution définitive. En attendant le retour de cet agent, et pour protéger contre les préventions du public les officiers impériaux présens à Éphèse, le gouvernement résolut de suspendre toute correspondance particulière entre cette ville et Constantinople, et des mesures administratives furent prescrites dans cette intention. Les préposés de la police et de la douane soit à Éphèse soit à Constantinople eurent ordre de visiter les voyageurs et leurs paquets, soit au départ, soit à l'arrivée, afin de s'assurer s'ils ne recélaient point quelqu'une des dépêches prohibées. La recherche était rigoureuse et la pénalité très grave, de sorte que les partis ne savaient plus comment faire parvenir leurs manifestes; mais l'imagination des partis est inépuisable, et ils réussissent toujours à opposer la ruse à la force qui veut les opprimer. Il y avait dans Éphèse un mendiant connu de tous, qui parcourait journellement les rues de la ville un bâton noueux à la main, demandant l'aumône aux passans. Ce mendiant disparut tout à coup : il avait obtenu par charité une place sur un navire en partance pour le Bosphore, probablement parmi les bagages et les animaux de la cargaison. Il n'emportait rien avec lui que son bâton et son vêtement misérable, où l'on ne trouva rien, si on le visita, et il ne fut pas plus inquiété à son arrivée qu'à son départ. Sorti du navire, il se remit à tendre la main dans les rues de Constantinople, comme il le faisait à Éphèse. Il semblait du reste bien connaître la ville, et se dirigea sans hésitation vers le monastère que l'abbé Dalmatius gouvernait hors des portes de la ville. Il frappe et demande à voir l'archimandrite, disant qu'il avait des choses importantes à lui révéler; mais on n'abordait pas si facilement le révérendissime personnage. Il fallut du temps et des pourparlers pour que le mendiant fût enfin admis en sa présence. Ouvrant alors son bâton, qui était creux, il remit au moine une lettre de Cyrille, d'autres dépêches, et le procès-verbal du concile, qu'on n'avait pas encore *in extenso* au-delà de la mer. Dalmatius lut ces pièces avec avidité, et conçut en les lisant un projet qu'il exécuta sans retard.

Je dois dire d'abord en quelques mots ce qu'était l'archimandrite Dalmatius et pourquoi les pères du concile le choisissaient entre tous pour en faire l'interprète de leurs plaintes. Il appartenait à cette classe de cénobites encore rares alors qui avaient fait le vœu, en entrant au monastère, de n'en plus sortir vivans; plusieurs même,

pour n'en sortir ni vivans ni morts, s'y faisaient construire leur tombeau. Ce dévoûment à la retraite était récompensé dans le public et dans l'église par une estime qui allait jusqu'à l'admiration; mais Dalmatius méritait l'une et l'autre encore par des titres d'un ordre plus élevé. Il était honnête, instruit, clairvoyant, bon conseiller des affaires du monde, quoiqu'il n'y vecût pas, et l'empereur en personne était venu plus d'une fois le consulter sur des affaires épineuses. On raconte qu'à propos du choix de Nestorius pour le siége épiscopal de Constantinople, le solitaire lui avait dit qu'il assemblait là bien des tempêtes dont l'église et l'empire ne verraient pas le terme. On attribua cette prévision sur le nouvel archevêque à des révélations d'en haut, car Dalmatius était considéré comme un prophète. Or l'idée qui lui vint à l'esprit en lisant les pièces apportées par le mendiant était de réunir ensemble tous les monastères (ils étaient nombreux dans la banlieue de Constantinople) et de faire une démarche collective près de l'empereur, pour lui montrer qu'on le trompait, et obtenir qu'une députation du concile vînt s'expliquer devant lui; c'était là principalement ce que désirait Cyrille.

Ce projet avait traversé rapidement l'esprit de l'archimandrite; mais il se rappela ensuite qu'il était engagé par un vœu solennel à ne point sortir vivant de son cloître. Irait-il violer cette promesse sacrée, même pour un noble but? L'incertitude le saisit, et il passa la nuit sans dormir. Tout à coup il crut entendre une voix qui lui criait du ciel : « Dalmatius, sors d'ici! » Il sauta du lit tout réconforté, et, convoquant les archimandrites ses collègues, il leur exposa son projet, qu'ils acceptèrent avec joie. Quelques jours après, au lever du soleil, tous les couvens se mirent en marche processionnellement vers le monastère de Dalmatius, et de là vers le palais impérial, en parcourant une partie de la ville; chemin faisant, ils chantaient des hymnes et des psaumes par chœurs alternatifs. Au fur et à mesure de leur passage, les habitans se réunissaient à eux et les accompagnaient en chantant. La procession fit halte à la porte du palais, et les archimandrites pénétrèrent seuls jusqu'au cabinet du prince, qui consentait à les recevoir. L'apparition de l'abbé Dalmatius, qu'on n'avait jamais vu hors de son couvent, frappa sans doute Théodose d'un sentiment étrange, car lui qui était très jaloux de son pouvoir, et qui ne souffrait guère qu'on voulût lui forcer la main sur quoi que ce fût, accueillit sans mot dire une démarche qu'en tout autre moment il eût repoussée comme une offense.

Dalmatius prit la parole. Il expliqua l'objet de sa visite, présenta au prince la lettre de Cyrille et la copie des actes de l'assemblée, puis, pendant que l'empereur les parcourait des yeux, il s'écria : « Est-il raisonnable, très religieux auguste, que la voix d'un seul

impie (il désignait le comte Candidien) prévaille dans votre conscience contre celle de six mille évêques répandus sur toute la surface de la terre et qui suivent la doctrine des pères rassemblés dans Éphèse? » Et, abordant la demande que faisait le concile de s'expliquer devant l'empereur lui-même par des délégués, il insista sur une autorisation, toute simple, prétendait-il, et de toute justice. « Je ne m'oppose pas à ce qu'ils viennent, dit l'empereur. — Mais, reprit Dalmatius, vos officiers s'y opposent, et les délégués ne partiront pas. — Ceci me regarde, répliqua Théodose un peu piqué, et je donnerai à ce sujet des ordres qui seront obéis. » On peut supposer que là-dessus un sourire d'incrédulité effleura les lèvres des archimandrites, car Dalmatius ajouta qu'il suppliait l'empereur d'écrire l'ordre de sa main. Dalmatius avait-il préparé, en vue de cette scène, une cédule d'autorisation qu'il présenta à la signature du prince, ou le prince l'écrivit-il lui-même tout entière? Nous ne le savons pas; mais en tout cas le billet signé resta en la possession des archimandrites. Content ou mécontent au fond de son âme, Théodose fit ce qu'on voulait de lui, et n'ajouta que ces mots en congédiant ses visiteurs : « Mes pères, priez pour moi! »

Quand les archimandrites reparurent devant leurs moines, ceux-ci crièrent tout d'une voix : « Avez-vous un ordre de l'empereur? Montrez-nous l'ordre de l'empereur! » Et le peuple applaudissait. Un des abbés, levant la main qui tenait l'autorisation, leur dit : « Allons à la basilique de Saint-Mocius, et vous saurez ce qui s'est passé. » La procession reprit alors son chemin en sens inverse, entonnant le psaume 150 : « Louez le Seigneur dans son sanctuaire; louez-le sur le trône inébranlable de sa puissance!... Louez-le au son de la trompette; louez-le avec le psaltérion et la harpe!... » Par intervalles, des cris d'anathème à Nestorius interrompaient les versets du psaume. La basilique de Saint-Mocius était située à l'extrémité de la ville dans le périmètre des monastères, de sorte que la foule amassée successivement était innombrable lorsque les moines arrivèrent près des portes. A l'église, Dalmatius monta sur une chaire élevée, d'où interpellant le peuple qui grondait : « Restez tranquilles, s'écria-t-il, et ne m'interrompez point, si vous voulez tout savoir! » Il se mit à raconter le colloque entre l'empereur et les archimandrites, « adoucissant certaines expressions par ménagement respectueux pour le prince, » ajoute le récit original. Son exposé fut suivi de la lecture de quelques-uns des documens venus d'Éphèse, après quoi l'archimandrite prononça ces mots, qui furent couverts d'acclamations : « Mes frères, priez pour l'empereur et priez pour nous! » Un cri formidable sortit de toutes les bouches : « anathème à Nestorius! » et les moines regagnèrent leurs couvens.

L'empereur avait signé, et sa signature ne pouvait être retirée;

mais la faute, c'en était une, n'était pas irrémédiable, les ministres et le conseil espérant pouvoir tout terminer avant l'arrivée des députés de Cyrille. La mission du magistrien Palladius, sans avoir rien produit en fait, procurait des lumières sur la marche qu'il convenait de suivre. Dans le désir d'épargner à Théodose des embarras qu'il n'aimait pas, on arrêta de tout faire régler à Éphèse même par un envoyé extraordinaire muni de pleins pouvoirs; voici le programme qu'on lui traça.

1° Arriver à la conciliation des partis de manière à former une assemblée unique qui serait le concile.

2° Si l'obstination des chefs était un obstacle à cette union, faire disparaître, pour le bien de la paix, Cyrille, Memnon et Nestorius, dont l'empereur approuvait et maintenait la déposition. — On voit que Nestorius était aisément sacrifié par ses anciens amis. — Si tous les efforts de conciliation échouaient, et qu'on ne pût amener les deux prétendus conciles à n'en faire qu'un seul, on renverrait les évêques dans leurs églises; mais auparavant l'envoyé extraordinaire s'enquerrait de l'opinion de la majorité des pères sur la question qui avait provoqué la convocation d'un concile œcuménique, à savoir si la vierge Marie devait être appelée mère de Dieu ou mère de l'homme, afin que l'empereur, dans les prescriptions émanant de son autorité législative, pût se guider sur ce qu'eût décidé le concile, si le concile avait existé.

Une telle mission, fort délicate comme on voit, exigeait un homme éminent par la position non moins que par le caractère et le mérite : l'empereur crut l'avoir trouvé dans la personne du comte Jean, membre du consistoire sacré.

IV.

Depuis le départ du magistrien Palladius, la cause de Cyrille avait reçu dans Éphèse un grand renfort par l'accession des légats du pape. Retenus en mer plus longtemps qu'ils n'eussent voulu, ballottés de plage en plage par des vents contraires, ils arrivaient quand tout était fini, ou plutôt quand tout allait se dissoudre. Ils étaient au nombre de trois, deux évêques, Arcadius et Projectus, et Philippe, prêtre de l'église romaine. La ville les accueillit comme des sauveurs. Cyrille, qui, malgré son titre de vicaire du pape, avait refusé d'attendre ses légats pour la première session de son concile, en ouvrit pour eux une seconde dans la maison épiscopale de Memnon. Les Orientaux, comme on pense bien, n'y furent pas convoqués, et les légats ne leur firent point visite. Cette seconde session fut employée d'abord à compléter la première en ce qui concernait Nestorius; on lut en présence des nouveau-venus les

actes de sa condamnation, afin que ceux-ci pussent les confirmer et les signer. Il est à remarquer qu'en les signant les représentans du pape déclarèrent le faire en exécution de la sentence prononcée par lui contre l'archevêque avant la convocation du concile, comme si l'assemblée n'eût fait elle-même qu'homologuer une décision du siége de Rome. Cyrille ne tint pas un autre langage que les légats. « C'est juste, c'est juste! criaient les évêques; le jugement est juste! » Cet effacement de la souveraineté d'un concile n'amena aucune observation dans le sein de l'assemblée. Il en avait fallu bien moins autrefois pour soulever dans les conciles d'Orient de vraies tempêtes contre les prétentions de l'église romaine; mais la papauté avait fait de grands progrès depuis le concile œcuménique de Constantinople, et puis dans les conjonctures présentes on avait besoin de son secours contre Nestorius, contre Jean d'Antioche, enfin contre l'empereur lui-même.

Cette première affaire ainsi terminée au gré de Cyrille, il en aborda une autre qui ne lui tenait pas moins à cœur, celle de Jean d'Antioche et des Orientaux, — et, pour donner à l'action qui allait s'ouvrir une plus grande solennité, il transporta l'assemblée de la maison épiscopale dans l'église de Marie. Déjà, comme on l'a vu, un décret de déposition et d'excommunication avait été lancé sur eux par l'assemblée de Cyrille le jour même de leur arrivée; mais le décret, rendu tumultuairement dans un moment de colère, sans citation ni procédure contradictoire, pouvait être attaqué pour violation des règles canoniques : Cyrille l'avait craint et s'était décidé à reprendre l'affaire à nouveau dans la forme régulière. Il voulait d'ailleurs que la condamnation de Jean et de ses Syriens reçût de la signature des légats la même attestation de canonicité que celle de Nestorius. Il déposa donc dans le concile une plainte où les derniers événemens étaient présentés favorablement pour son parti, défavorablement pour les Orientaux; Memnon en fit autant avec force expressions violentes et injures. On cita par trois fois Jean d'Antioche à comparaître, et par trois fois il refusa, disant qu'il ne communiquait pas avec des excommuniés. — La condamnation suivit. Jean fut retranché de la communion ecclésiastique, et ses complices menacés de la même peine, s'ils ne venaient à résipiscence. Les légats approuvèrent l'arrêt et y souscrivirent.

Cyrille avait terrassé Nestorius; mais sa victoire ne lui suffisait pas : il lui fallut poursuivre encore le vaincu jusque dans la personne de son maître, Théodore de Mopsueste. Cyrille haïssait cet évêque, dont la réputation l'offusquait. Il eût voulu le prendre corps à corps, et tenir sous sa main, dans un concile qu'il eût dominé, cette idole des Orientaux pour la briser à son tour sur les ruines de Nestorius; mais il n'osa point. Le respect dont l'évêque de Mopsueste

était environné mettait entre ses agresseurs et lui une barrière que Cyrille ne franchit que plus tard, se bornant pour le présent à une attaque indirecte dont l'occasion s'offrit à propos. Un certain prêtre de Cilicie déposé par son évêque, et qui avait demandé son rétablissement dans le sacerdoce, prétendait ne l'avoir obtenu de l'évêque qu'à la condition de souscrire certain symbole de foi dont il produisait une copie. Il s'y était refusé, disait-il, attendu que ledit symbole lui avait paru suspect, et, l'évêque l'ayant en conséquence renvoyé non réconcilié, il s'adressait au saint concile pour obtenir justice et merci. Le déposé méritait bien son sort, à ce qu'il paraît, car l'assemblée le laissa comme il était; mais elle examina le symbole, qui fut reconnu appartenir à Théodore de Mopsueste, au moins en ce qui concernait le mystère de l'incarnation, le reste étant une reproduction de celui de Nicée. Or plus d'un évêque dans l'extrême Orient avait adopté cette addition sur le Verbe fait chair. Examiné par des yeux peu bienveillans, critiqué, dépecé, le symbole tel qu'il était fut déclaré hérétique et condamné; mais le nom de Théodore ne fut point mentionné dans la condamnation. Le concile à ce sujet rendit un canon resté fameux, par lequel il interdisait de composer, faire signer, répandre aucun symbole de foi autre que celui de Nicée, et de rien ajouter ni retrancher à ce dernier sous peine de déposition pour les ecclésiastiques et d'anathème pour les laïques.

La condamnation du symbole de Théodore était un coup dirigé en partie contre les Orientaux, qui professaient un véritable culte pour ce docteur de leur église; mais une attaque plus directe partie des mêmes mains vint atteindre leur patriarche dans ses prérogatives. L'archevêque d'Antioche avait exercé de tout temps un droit de suprématie sur l'île de Chypre, dépendance du diocèse d'Orient. La métropole de l'île, Salamine, ayant perdu son pasteur, il arriva que les autres évêques le remplacèrent sans en référer au patriarche, ni soumettre à son approbation le choix qu'ils avaient fait. Celui-ci cassa la nomination, nomma lui-même un titulaire et l'envoya gouverner Salamine; mais les évêques cypriotes ne le reçurent pas. Révoltés contre leur supérieur, ils députèrent au concile pour plaider leur droit, qu'ils appuyaient sur certains précédens, trois d'entre eux, parmi lesquels figurait l'intrus de Salamine. Le concile les accueillit avec d'autant plus de faveur qu'ils vinrent de prime abord se ranger au plus épais du bataillon cyrillien. Leur cause fut gagnée, et le patriarcat d'Orient perdit là une des brillantes perles de sa couronne.

La session finissait lorsque, le 2 ou 3 d'août, on vit aborder au port d'Éphèse le commissaire extraordinaire envoyé de Constantinople avec les pleins pouvoirs de l'empereur. Plus intelligent que Candidien, mais non moins strict observateur de la règle, aussi hon-

nête qu'Irénée, mais exempt des attaches de parti qui pesaient sur ce dernier, le comte Jean avait la réputation d'être un homme rigoureux autant que juste. Sa seule apparition jeta la frayeur dans la ville; lui-même s'exprime ainsi dans son rapport officiel. Les évêques de tous les partis accoururent le saluer à son débarquement, sauf pourtant Cyrille et Memnon, qui se tinrent renfermés chez eux. Le commissaire les convoqua tous ensemble à son logis pour le lendemain, afin de leur faire connaître les volontés de l'empereur; il fit en même temps prévenir les chefs, c'est-à-dire Cyrille, Memnon, Nestorius et Jean d'Antioche, de se rendre particulièrement près de lui avant la réunion générale, pour qu'il eût à s'entretenir avec eux. Il leur assignait à chacun une entrée séparée, dans l'intention de prévenir tout débat scandaleux, s'ils venaient à se rencontrer. Nestorius arriva le premier au soleil levant, puis Jean d'Antioche et plus tard Cyrille : il les sonda habilement et sut bientôt ce qu'il pouvait attendre des uns et des autres. Quant à Memnon, il s'excusa sur une indisposition qui ne lui permettait pas, disait-il, de quitter sa chambre.

Quand l'assemblée fut au complet, le commissaire déploya le rouleau des pièces qui lui conféraient ses pouvoirs et se mit en devoir de les lire; mais Cyrille s'y opposa. « Je ne puis, dit-il, rien entendre de ce que l'illustrissime comte veut nous communiquer en présence de Nestorius, qui est déposé, et des évêques d'Orient, que le concile a retranchés de sa communion : ce serait communiquer avec eux, et nous ne devons pas même supporter leur vue. — Qu'est-ce donc? s'écria Jean d'Antioche avec véhémence, nous écoutons bien l'illustrissime comte devant ces gens-ci (et il montrait de la main les amis de Cyrille) par respect et obéissance pour l'empereur, quoique nous les regardions comme des hérétiques excommuniés. » Un tumulte assourdissant suivit ces paroles : d'un côté à l'autre, on s'apostrophait, on se menaçait; le comte Jean fut effrayé de l'excès de la violence. « C'était, écrivit-il à l'empereur, une vraie sédition, bien plus, un combat, une bataille. » Les chefs s'agitaient et se défiaient comme si on allait en venir aux mains, et le désordre persista pendant une partie du jour. Pour essayer d'y mettre fin, le comte Jean émit l'avis que Cyrille et Nestorius quittassent l'assemblée. « Le mandement impérial, dit-il, s'adresse non point à eux nominativement, mais à tous les évêques sans distinction : de sorte que, s'ils croient ne devoir pas rester ici, ils sont libres de sortir; je pense même que leur absence peut être favorable à la paix. » Cyrille et Nestorius revendiquèrent leur droit de rester, et la dispute recommença de plus belle. Enfin, moitié de gré, moitié de force, les deux archevêques se résignèrent à quitter la salle.

La lettre fut alors écoutée avec assez de calme. Elle contenait une

invitation aux évêques de se réunir fraternellement pour le bien de l'église, et l'assurance qu'après leur réconciliation ils pourraient partir pour leurs diocèses. Elle annonçait aussi que les dépositions de Cyrille, de Nestorius et de Memnon étaient confirmées par l'empereur. Là-dessus, des réclamations se firent entendre des deux côtés de l'assemblée. Les Orientaux firent observer au commissaire impérial que, Cyrille et Memnon ayant été déposés par leur concile canoniquement, l'arrêt qui les frappait pouvait être approuvé par le prince, mais qu'il n'en était pas de même de Nestorius, dont la condamnation, prononcée par une assemblée illégale, était nulle de plein droit. Les cyrilliens auraient pu répondre à leur tour que Jean d'Antioche aussi avait été déposé dans les formes canoniques par leur concile, et que sa déposition devait être valable aux yeux du représentant de l'empereur; mais la lettre impériale avait eu pour but unique d'enlever aux partis les agitateurs qui empêchaient leur réunion, sans entrer dans les questions de canonicité. C'était une mesure administrative appuyée sur des actes religieux dont on ne discutait pas la valeur. Chacun réclamant de son côté avec un bruit croissant, la séance fut de nouveau suspendue. « Je ne sais, avouait humblement le haut-commissaire dans son rapport à l'empereur, si les très pieux évêques se réconcilieront jamais; mais je ne comprends pas d'où leur peuvent venir cette rage et cette âpreté de discorde. » La nuit approchait cependant sans qu'on eût encore rien fait; le comte Jean leva la séance et se rendit de sa personne à l'église de l'apôtre Jean pour y prier près du tombeau de son patron. Pendant ce temps-là, des soldats se rendaient dans les maisons de Nestorius et de Cyrille, qu'ils constituaient prisonniers. La garde de Nestorius fut confiée au comte Candidien, celle de Cyrille à un autre officier impérial dans la prison publique. Memnon, averti de ce qui se passait, courut à l'église de Saint-Jean pour justifier son absence près du commissaire. « Vous vous expliquerez chez moi, » lui dit celui-ci, et, comme Memnon se mettait en route, il fut appréhendé au corps et mis en lieu sûr. Tels furent les faits de la première journée.

Ayant ainsi reconnu par sa propre expérience l'impossibilité d'établir une entente entre les partis, le haut-commissaire impérial s'occupa du second point de ses instructions, à savoir de constater quelle était au fond l'opinion de la majorité des évêques dans la question de *théotocos* et d'*anthropotocos*, d'où toutes ces dissensions étaient nées. Il écrivit en conséquence à chacune des deux grandes assemblées de lui envoyer sa profession de foi; quant au petit groupe de Nestorius, il était peu important, et, sans le lui demander, l'on pouvait deviner ce qu'il pensait. Les cyrilliens envoyèrent en réponse au comte Jean un extrait du jugement rendu contre le patriarche de Constantinople, et ils refusèrent d'y rien

mettre de plus. « Nous avons résolu, dirent-ils, de ne délibérer sur aucune matière tant que notre chef ne sera pas en liberté. » Les Orientaux se trouvèrent fort embarrassés de rédiger un programme sur l'incarnation en face de Cyrille, dont ils combattaient les anathématismes : ils se contentèrent d'adresser au comte Jean une copie du symbole de Nicée, souscrit par eux tous, ajoutant que telle était la règle de leur croyance. Trompé encore cette fois dans son attente, le haut-commissaire, au moyen d'informations personnelles sur la plupart des évêques, se convainquit que l'immense majorité admettait le terme de Marie mère de Dieu, sauf parfois certaines explications ou réserves. Il en conclut que c'était la doctrine que l'empereur devait considérer comme orthodoxe et soutenir dans les actes de son autorité. Tel fut l'esprit de son rapport. Il restait à dissoudre les assemblées et à rendre les évêques à leurs églises; mais les mêmes hommes qui avaient tant demandé qu'on les renvoyât chez eux refusèrent alors de partir. Les cyrilliens déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas en laissant leur président sous les verrous, et par extraordinaire les Orientaux opinèrent dans le même sens : il leur peinait de renoncer à ce concile œcuménique où ils comptaient bien foudroyer leur ennemi et ses anathématismes. Les deux partis réclamaient donc avec la même vivacité contre la décision du comte Jean, faisant appel à l'empereur pour qu'il daignât les entendre et juger par lui-même. C'était un vrai refus d'obéir et presque une révolte : le comte Jean n'avait plus qu'à repartir pour aller rendre compte de sa mission.

Pendant son absence, une révolution de palais s'était opérée, et l'esprit faible et indécis de Théodose avait tourné d'un pôle à l'autre. Les députés cyrilliens, dont l'abbé Dalmatius avait obtenu l'envoi, se trouvaient depuis quelque temps à Constantinople; ils avaient vu les vierges-reines, fait sonner haut les périls de la foi et réveillé l'ardeur religieuse de Pulchérie, que commençaient à décourager l'ingratitude de son frère et les vexations de la cour. L'ancienne régente éleva la voix au-dessus des courtisans et des eunuques, et Théodose baissa la tête. Elle appuyait la demande des cyrilliens, pour que l'empereur évoquât l'affaire à son tribunal et la jugeât lui-même souverainement. Théodose, harcelé, fatigué, finit par y consentir, et, comme il advint que les Orientaux lui adressèrent précisément la même requête, il décida que les deux partis comparaîtraient par députation et exposeraient leurs griefs devant lui, séant en consistoire sacré. Pulchérie eût été tentée peut-être de rejeter l'assistance des officiers consistoriaux, mais elle se dit qu'elle serait là pour combattre au besoin leur influence sur le prince. C'était déjà un grand succès; mais la victoire n'était pas encore

assurée. Il ne s'agissait dans tout cela que de la guerre entre Cyrille et Jean d'Antioche, entre les deux conciles qui se qualifiaient l'un et l'autre d'œcuméniques et de sacro-saints. Quant à Nestorius, sa cause paraissait abandonnée; nous avons dit que Théodose n'aimait pas les embarras : quiconque lui en attirait était son ennemi. Or, depuis qu'il avait imprudemment embrassé le parti de cet archevêque, que de désagrémens, que d'ennuis étaient venus fondre sur lui : division parmi les églises, division parmi les peuples, troubles jusque dans la ville impériale, où des moines séditieux étaient venus aux portes de son palais lui dicter leur volonté, enfin retour de sa sœur aux faveurs de l'opinion publique et presque à une nouvelle régence! Nestorius devint pour lui un objet de haine, et on n'osa plus prononcer ce nom en sa présence.

L'évolution opérée dans l'esprit du maître se fit également remarquer dans celui des courtisans, dont le malheureux patriarche était naguère l'idole et l'oracle. Ce fut maintenant à qui le comblerait de malédictions; on le jugeait digne de tous les supplices : la déposition ne suffisait pas, son bannissement seul pouvait garantir désormais la tranquillité du prince. Les témoignages contemporains nous apprennent, il est vrai, que la tranquillité de l'empereur ne fut pas le seul mobile de cette aversion si subitement déclarée, et Théodoret nous assure qu'un certain Paul, neveu de Cyrille, répandait l'or à pleines mains sur toutes les avenues du palais. Il n'était pas absolument besoin de ces « flèches d'or » pour faire tourner des courtisans qui voyaient leur maître changé; mais elles n'y nuisirent pas au fond. L'eunuque Scolastique, l'ancien protecteur, l'ami de Nestorius, lui écrivit des lettres d'une froideur calculée. Le préfet du prétoire Antiochus, sur qui le patriarche comptait le plus et à qui il ouvrait son cœur sans réserve, se montra plus glacial encore. Nestorius comprit tout, et, comme il était naturellement hautain, il feignit d'accepter avec une sorte de contentement une disgrâce qui n'existait pas encore. « Je ne veux être un embarras pour personne, répondit-il à Scolastique; je n'ai jamais eu d'ambition, et tout mon désir serait de me retirer dans un monastère où je pourrais vaquer à l'étude qui a fait de tout temps le charme de ma vie. » Son langage avec Antiochus fut à peu près le même. Ces faux amis abusèrent de ses lettres pour persuader à Théodose que l'ancien favori ne souhaitait plus que les loisirs d'un exil, et ils levèrent par là les derniers scrupules que le monarque pouvait éprouver encore.

V.

La décision impériale notifiée aux évêques par le comte Jean, qui n'avait point encore quitté Éphèse, remplit de joie les deux partis. L'empereur statuait que chacune des assemblées lui enverrait huit députés pour débattre leurs griefs devant lui en présence de son conseil consistorial. Cette égalité de représentation pour des assemblées si dissemblables en nombre parut de bon augure aux Orientaux : les cyrilliens ne murmurèrent pas trop; bien informés de ce qui se passait à Constantinople, ils savaient que ce désavantage apparent serait compensé par des influences puissantes qui travaillaient déjà pour eux. On se mit à l'œuvre aussitôt dans les deux camps pour le choix des députations. Les cyrilliens, toujours empressés de compromettre l'évêque de Rome dans leur cause, nommèrent parmi leurs députés deux des légats du pape sur trois, savoir le prêtre romain Philippe et l'évêque Arcadius; Juvénal de Jérusalem, vice-président de leur concile, y remplaça leur chef emprisonné. La députation des Orientaux se composa de leurs plus forts théologiens, Jean d'Antioche et Théodoret en tête : ils se flattaient d'avoir une lutte théologique à soutenir. Les mandats donnés par les deux assemblées à leurs députés sont curieux en ce qu'ils nous font voir que, d'un côté surtout, les choses étaient combinées de manière à prévenir toute entente amiable. Celui des cyrilliens portait défense aux mandataires de communiquer en aucune façon avec Jean d'Antioche et les siens. Si l'empereur, ajoutaient les instructions, l'exigeait absolument, les députés ne lui obéiraient qu'à ces trois conditions : 1° que leurs adversaires souscriraient à la déposition de Nestorius et anathématiseraient sa doctrine; 2° qu'ils demanderaient pardon par écrit au saint concile œcuménique (leur assemblée) de l'injure faite par eux à son président; 3° qu'ils se joindraient aux démarches de leurs adversaires pour obtenir la liberté des saints évêques Cyrille et Memnon. Le mandat était impératif, et, s'il n'était pas suivi de point en point, l'assemblée déclarait désavouer ses représentans et les retrancher même de sa communion. Le mandat des Orientaux était plus large et plus libéral, il laissait aux députés toute latitude pour agir ou prendre tels engagemens qu'ils jugeraient convenables soit devant l'empereur, soit dans le consistoire, dans le sénat ou ailleurs, avec promesse par l'assemblée de ratifier ce qui aurait été fait, et de souscrire toute convention synodalement. Une seule exception était posée à la plénitude de leurs pouvoirs : il leur était interdit de recevoir les anathématismes; c'était une matière de foi qui ne donnait point lieu à

transaction. A chacun des deux mandats était jointe une lettre à l'empereur. Celle des Orientaux conjurait le prince par tout ce qu'il y a de plus saint au monde de porter son attention sur les anathématismes, dont ils le faisaient juge, et d'obliger le parti adverse à les discuter avec eux en sa présence et par écrit, deux doctrines contradictoires ne pouvant être tolérées dans la foi. La lettre des cyrilliens se bornait à demander la délivrance de leurs deux chefs et la permission pour eux-mêmes de retourner dans leurs églises, dont ils étaient privés depuis trop longtemps. Comme pour bien accuser la division des partis, les deux députations se mirent en route par des voies différentes : les cyrilliens prirent la route de mer, tandis que les Orientaux suivaient celle de terre, la plus longue de beaucoup, et perdaient même en chemin un de leurs compagnons, Himérius de Nicomédie, que la fatigue du voyage forçait de s'arrêter dans sa ville épiscopale. Lorsqu'ils arrivèrent au rendez-vous, les cyrilliens étaient maîtres de la place.

Nestorius cependant, toujours gardé à vue dans Éphèse, recevait de son ancien ami le préfet du prétoire Antiochus un billet que nous avons encore. Il y était dit que l'empereur, prenant en considération le désir manifesté par l'archevêque d'aller vivre dans la solitude, l'autorisait à quitter Éphèse, et qu'afin de lui épargner dans le voyage tout désagrément et tout souci, on lui donnait des gardes pour le servir, — qu'il choisirait lui-même le lieu de sa retraite et la route qu'il lui plairait de suivre; les transports de l'état et les mansions publiques seraient mis à sa disposition. Il comprit fort bien que c'était un arrêt d'exil, et il désigna le monastère d'Euprèpe, où s'étaient écoulés les premiers temps de sa vocation religieuse. Tombé de si haut et si soudainement, l'archevêque ne fléchit point sous ce dernier coup que lui portait la main d'un ami; il répondit que « c'était à ses yeux un honneur d'être déposé pour la foi, qu'il avait néanmoins une grâce à solliciter de l'empereur : c'était que le religieux prince daignât condamner par une lettre publique les dangereuses propositions de Cyrille, et que cette lettre fût lue dans toutes les villes de l'empire. Nestorius alors partirait satisfait, il aurait rempli son suprême devoir envers l'église. » Tandis que l'ancien patriarche de Constantinople recevait dans cette forme la liberté de l'exil, Cyrille était toujours en prison, et si étroitement gardé que des soldats couchaient en travers devant la porte de sa chambre. Quant à Memnon, l'histoire ne nous en dit plus rien, et ce triste personnage ne mérite guère qu'on parle de lui.

L'empereur avait d'abord désigné Constantinople pour l'endroit de la conférence; puis, sur quelques signes de fermentation, soit

dans le clergé, soit parmi les moines, il l'avait transféré à Chalcédoine, que l'on considérait comme un faubourg de la métropole, quoique sous un autre évêque. Chalcédoine possédait d'ailleurs un superbe local pour l'installation de la cour et la tenue de la conférence, cette magnifique villa rufinienne, doublement célèbre en Orient comme fruit des déprédations de Rufin, ministre favori du grand Théodose, et comme théâtre de la condamnation de Chrysostome sur la poursuite du patriarche d'Alexandrie Théophile. Par une fatale coïncidence, il s'agissait encore ici d'un archevêque d'Alexandrie poursuivant un archevêque de Constantinople. Les deux députations se trouvèrent réunies à Chalcédoine au commencement de septembre, et la conférence s'ouvrit le 4 en présence de l'empereur, assisté de son préfet du prétoire Antiochus et du conseil consistorial. De part et d'autre, les députés produisirent les pièces dont ils étaient porteurs et exposèrent leurs griefs; cette première séance parut favorable aux Orientaux, l'empereur approuva leurs dires et les laissa réfuter ceux de leurs adversaires. Comme ils accusaient Acacius de Mélytène d'avoir écrit que la Divinité était passible, qu'elle avait souffert et était morte sur la croix, Théodose témoigna une grande indignation; mais Acacius, qui était là, parvint à se justifier. Les cyrilliens renouvelèrent verbalement la demande formulée dans leurs instructions de la mise en liberté de Cyrille; « il faut, disaient-ils, qu'il assiste à la conférence pour s'y défendre lui-même. » Les Orientaux soutenaient que la chose importante avant tout était d'éclaircir pour chacun des partis la question de foi, ce que l'empereur trouva juste, et il voulut qu'ils lui remissent tous les deux une exposition de leur croyance. « Nous n'en avons pas d'autre, répondirent les Orientaux, que le symbole de Nicée, et il suffit à tout, puisqu'il est la règle de l'église; » puis Jean présenta la copie de ce symbole qu'ils avaient tous souscrit à Éphèse. L'empereur ne leur fit aucune observation. Cette première audience terminée, ils rentrèrent chez eux le cœur plein de joie; mais cette joie était prématurée, ils ne tardèrent pas à s'en apercevoir.

L'évêque de Chalcédoine, gagné au parti de Cyrille, s'était fait son instrument dévoué; on eût dit un autre Memnon pour les vexations tyranniques et les perfidies. Il excluait les Orientaux de ses églises, où leurs adversaires se pavanaient en maîtres, tenaient des assemblées et prêchaient contre eux. Traités en païens, excommuniés par le caprice de cet homme, Jean et ses collègues louèrent un local pour y faire leurs prières, y délibérer sur les événemens, y prêcher au besoin. Cette chapelle improvisée consistait en un grand préau sans toit, entouré de portiques, que surmontait une galerie. Dès qu'on sut que les évêques d'Orient y discouraient sur

la foi, on y accourut en foule non-seulement de Chalcédoine, mais de Constantinople, et dès le lever du jour le préau était rempli d'auditeurs. Théodoret y parla à plusieurs reprises, Jean d'Antioche aussi. Ils n'avaient su qu'à leur arrivée à Chalcédoine l'arrêt de bannissement rendu contre Nestorius; cette nouvelle les avait attristés et irrités tout à la fois, et ils ne le cachèrent point dans leurs sermons. Théodoret disait courageusement aux fidèles de Constantinople : « Nestorius est toujours votre évêque; frappé par une assemblée illégale et hérétique, mais non jugé, il doit être réputé innocent, et n'a point cessé d'être votre pasteur. On parle déjà de le remplacer; mais je déclare ici au nom de l'église que son successeur, quoi qu'on fasse, ne sera jamais qu'un usurpateur et un intrus, et, s'il est ordonné par les partisans de l'hérésie avant le règlement de la doctrine, il sera un schismatique et un hérétique. » Ces protestations, reportées à Constantinople, n'y étaient pas sans écho, et les Orientaux à leur sortie du prêche trouvaient des clercs, des moines et de misérables mercenaires apostés pour tomber sur eux à coups de pierres et de bâton. Théodoret prétend que parmi les moines on constata la présence d'esclaves déguisés. D'un autre côté, l'évêque de Chalcédoine les dénonçait à l'empereur comme des séditieux qui cherchaient à soulever le peuple et des violateurs des lois canoniques qui célébraient les mystères dans un lieu non consacré. Ce rapport avait ému l'empereur, qui cependant était porté d'affection pour eux.

Chaque jour, les Orientaux rendaient compte à leurs mandans d'Éphèse ou à leurs amis des incidens de leur vie à Chalcédoine. Le premier jour, ils écrivaient au synode ces lignes pleines d'espérance : « tout le peuple de Constantinople accourt vers nous à travers le Bosphore, nous encourageant à défendre la foi, et nous avons bien de la peine à le retenir pour ne point donner prise à nos ennemis. » Quelques jours après, le tableau avait changé, et Théodoret adressait à son métropolitain d'Hiérapolis cette curieuse lettre où il nous peint si bien son découragement, le mauvais vouloir de la cour et les perplexités de l'empereur. On y aperçoit même un triste symptôme de défaite, le commencement d'une désunion dans leurs rangs. « Nous n'avons omis, écrivait-il, ni supplications ni fermeté pour exciter le prince et le consistoire à sauver la foi qu'on veut corrompre; mais jusqu'ici nous n'avons rien gagné. Nous avons protesté à l'empereur avec serment qu'il nous est impossible de rétablir Cyrille et Memnon et de communiquer avec les autres qu'ils n'aient rejeté des articles hérétiques; mais ceux qui cherchent leurs intérêts plutôt que ceux de Jésus-Christ veulent se réconcilier malgré tout... Pour notre ami (c'est-à-dire Nestorius), sachez que

chaque fois que nous en avons fait mention, soit devant le prince, soit devant son consistoire, on l'a pris à injure, et le pis est que l'empereur a pour lui plus d'aversion que tout le monde; il nous a dit : « Que personne ne m'en parle, son affaire est réglée. » Maintenant nous travaillons à nous tirer d'ici et à vous sauver du chaos, si nous pouvons, car nous n'avons rien de bon à espérer. Tous sont gagnés par l'argent, et soutiennent qu'il n'y a qu'une nature de la Divinité et de l'humanité.

« Le peuple vaut mieux, grâce à Dieu, et vient à nous incessamment. Nous avons commencé à tenir de grandes assemblées où les fidèles accourent en foule, et ils nous écoutent avec tant de plaisir qu'ils resteraient jusqu'à une heure après midi, si quelque chose les garantissait de l'ardeur du soleil. Ils sont réunis dans une grande cour enfermée de quatre galeries, et nous parlons de l'étage supérieur de la maison; mais le clergé et les moines nous persécutent fortement, de sorte qu'il y a eu combat comme nous revenions du palais rufinien; plusieurs furent blessés, tant des laïques nos défenseurs que de ces faux moines. L'empereur a su que le peuple s'assemblait avec nous, et, m'ayant rencontré seul, il m'a dit : « J'ai appris que vous tenez des assemblées irrégulières. » Je lui ai répondu : « Puisque vous me donnez la liberté de parler, écoutez-moi avec indulgence. Est-il juste que ces hérétiques excommuniés remplissent les fonctions sacerdotales, et que nous, qui combattons pour la foi, nous soyons exclus des églises? — Que voulez-vous que j'y fasse? me répondit-il. — Ce que fit le comte Jean quand il débarqua à Éphèse, ai-je répliqué : voyant qu'ils tenaient des assemblées et célébraient des collectes et non pas nous, il les en empêcha en disant : « Je n'y autoriserai ni les uns ni les autres jusqu'à ce que vous ayez fait la paix. » Vous devriez ordonner de même à l'évêque de cette ville de ne laisser tenir d'assemblées ni à nous ni à eux, jusqu'à ce que nous nous soyons mis d'accord... » — L'empereur m'a répondu : « Je ne puis commander aux évêques. — Alors, répliquai-je, ne nous commandez donc rien non plus. Nous prendrons une église, nous l'ouvrirons au peuple, et vous verrez qu'il viendra beaucoup plus de monde avec nous qu'avec eux. » J'ai ajouté : « Dans les assemblées que nous tenons, il n'y a ni lecture des saintes Écritures ni oblation, il y a seulement des prières pour la foi et pour vous, très religieux prince, ainsi que des discours de piété. » L'empereur a trouvé que cela était bien, et n'a rien fait jusqu'ici pour nous l'interdire. Nos assemblées croissent sans cesse; mais nous sommes tous les jours en péril et en crainte, voyant la violence des moines et des clercs, et la lâche connivence des grands. »

Les Orientaux enfermaient leurs adversaires dans ce dilemme : « si vous croyez que les anathématismes sont bons, discutez-les avec nous en présence de l'empereur, et nous nous chargeons de les mettre à néant; si vous ne le croyez pas, reconnaissez votre erreur et abandonnez-les. » L'empereur approuvait la proposition comme raisonnable et juste, mais les cyrilliens refusèrent le débat, ne voulant ni d'une chose ni de l'autre. « Ils parlent avec beaucoup de hauteur et de bruit, écrivaient les Orientaux à leur assemblée, et les puissances et les ministres souffrent cette insolence sans la réprimer. » A force d'instances, les Orientaux obtinrent enfin de l'empereur la promesse formelle d'une conférence *écrite*. On appelait ainsi les conférences où des notaires assistaient pour consigner dans un procès-verbal authentique les [illegible]ires de chaque partie; c'était la forme la plus solennelle des discussions théologiques.

Confians dans la parole du souverain, Jean d'Antioche et les siens se préparaient en gens de cœur à des débats où ils allaient engager la foi, lorsqu'ils furent informés subitement que la conférence n'aurait point lieu : l'empereur était parti pour Constantinople le jour même, et il avait donné ordre à plusieurs évêques cyrilliens de le suivre; ils allaient ordonner dans la ville impériale le successeur de Nestorius. Ce fut un coup de poignard pour les Orientaux. Il y avait dans cet acte du remplacement de Nestorius le déni de toutes les promesses faites par le prince, le désaveu de ses propres opinions, la reconnaissance enfin de ce concile d'Éphèse qu'il n'avait cessé de déclarer depuis six mois illégitime et séditieux. L'archevêque appelé à ce siége, dont on contestait la vacance, était un simple prêtre nommé Maximien, né et élevé à Rome, où il avait été compagnon d'enfance du pape Célestin, venu ensuite à Constantinople, où Chrysostome l'avait attaché à son église. Les historiens le représentent comme un homme honnête, mais nul, sans lettres, sans pratique des affaires, menant la vie d'un moine dans sa maison, généreux d'ailleurs et s'occupant beaucoup des pauvres. Il s'était rendu populaire par un mode assez étrange de charité: sa manie était de faire construire à ses frais des sépulcres de pierre où il faisait déposer les personnes qui mouraient saintement, et dont la famille n'était pas assez riche pour leur donner une telle sépulture. Les survivans lui en furent reconnaissans, car il eut tout le peuple dans son parti. Les gens éclairés lui opposèrent en vain cet éloquent Proclus, l'avocat des traditions de l'église de Constantinople contre les nouveautés de Nestorius, et celui dont le courage avait ouvert la lutte contre l'hérésiarque : Proclus fut battu. Maximien présentait du reste cet avantage, qu'il était un lien nouveau entre l'église de Rome et l'assemblée de Cyrille.

Tout était fini. Les Orientaux exhalèrent leur douleur dans une dernière remontrance très véhémente et très libre, où ils se plaignaient de la manière dont on les traitait après l'obéissance qu'ils avaient montrée pour les moindres ordres de l'empereur. « On ruine la foi, disaient-ils, on introduit l'hérésie d'Apollinaire dans l'église malgré nos observations réitérées, et, puisqu'on ne nous écoute pas, nous n'avons plus qu'à secouer la poussière de nos souliers et partir, protestant comme saint Paul que nous sommes innocens de votre sang et de votre perte. » C'était trop pour les forces d'esprit et de corps que pouvait posséder Théodose : il rompit avec tant d'ennuis en fermant la conférence, et la clôture de la conférence était également celle du concile d'Éphèse. La lettre qu'il écrivit à ce sujet et que le temps a conservée est empreinte d'une tristesse profonde et du regret qu'il ressent de son impuissance; il avait voulu par ses officiers d'abord, puis par lui-même, ramener le calme dans l'église troublée, croyant que c'était une impiété pour un souverain de ne point chercher un remède à de si grands maux; il avait échoué... Si pourtant les évêques étaient animés d'un sincère désir de paix, ils le trouveraient tout prêt à recevoir leurs ouvertures et à renouveler ses efforts : autrement ils n'avaient plus qu'à partir. Il eut quelques paroles bienveillantes pour les Orientaux, et il leur dévoila que plus d'une influence puissante avait voulu lui arracher des rigueurs et des sévices contre eux; mais il avait résisté courageusement, du moins il le jugeait ainsi. « Vous pouvez retourner dans vos églises, leur dit-il; tant que je vivrai, je ne me résoudrai jamais à vous condamner, parce que vous n'avez été convaincus de rien en ma présence, personne n'ayant voulu entrer avec vous en conférence sur aucun des points contestés. » — Singulière consolation pour des gens qui, d'accusateurs qu'ils étaient venus, se trouvaient transformés en accusés dans la tête de l'empereur! Théodose terminait par ces mots : « je ne suis point cause du schisme de l'église, et Dieu sait qui en est coupable! » Celui-là évidemment, c'était Cyrille.

La conférence dissoute et les évêques renvoyés dans leurs foyers, il ne restait qu'une chose debout : le concile d'Éphèse. Tout le reste avait été réduit en poussière par l'empereur, à son insu peut-être et contre lui-même. Ce concile, dont il avait rescindé les actes par la bouche de ses officiers, par ses propres arrêts rendus dans le consistoire, qu'il avait déclaré une assemblée illicite, dont il détenait encore les chefs en prison, — ce même concile, il en avait exécuté successivement toutes les décisions, d'abord par l'exil et le remplacement de Nestorius, ensuite par l'éloignement des Orientaux, dont au fond il admettait les doctrines; il ne restait donc plus rien à

faire que de le reconnaître, puisque ses décisions étaient déjà en pleine vigueur. Il l'approuva. Le concile d'Éphèse put prendre place dès lors dans les fastes de l'église universelle en qualité de troisième concile œcuménique, et ses doctrines figurèrent dans les lois de l'empire comme les seules orthodoxes, les autres exposant quiconque les professait aux pénalités civiles dues à l'hérésie. La question des anathématismes restait en dehors, et continua d'agiter les églises d'Orient; pour le moment, le nestorianisme seul était frappé.

Pulchérie eut tout l'honneur de cette victoire, et personne ne se méprit sur la main qui avait tout conduit à Chalcédoine et fait aboutir les révoltes successives de l'empereur à cimenter sa défaite. Les évêques catholiques la félicitèrent à l'envi, et un concile déclarait en propres termes « qu'elle avait chassé Nestorius. » Un grand pape, Léon, successeur de Célestin, lui écrivait dans un style passablement flatteur que « Dieu, qui ne pouvait pas abandonner le mystère de sa miséricorde, avait eu égard aux soins et aux peines qu'elle avait pris pour que l'ennemi astucieux de la religion fût expulsé. Si l'impie Nestorius, ajoutait-il, n'a pu faire prévaloir sa doctrine, c'est qu'il n'a pu tromper cette fidèle observatrice de la vérité: lui, si habile à faire boire aux simples le poison de ses perfides discours, s'est arrêté devant une humble servante du Christ. » Il n'existait jusqu'alors dans la chrétienté qu'une seule église construite sous l'invocation de la mère de Dieu, la basilique d'Éphèse, où un récit traditionnel plaçait son tombeau : on en construisit de tous côtés, soit en Occident, soit en Orient. Augusta ne fut pas la dernière à célébrer ainsi son triomphe.

VI.

L'élargissement de Cyrille était une conséquence de l'approbation du concile d'Éphèse, puisqu'il était resté victorieux sur tous les points : Théodose ordonna donc sa mise en liberté: mais déjà l'adroit Cyrille l'avait prévenu en s'échappant de prison, et, lorsqu'il arriva dans Alexandrie, le peuple le reçut avec de grandes démonstrations de joie. Memnon fut également rendu comme évêque aux Éphésiens avec sa cupidité et son insolente tyrannie. Nestorius cependant était enfermé dans son monastère d'Euprèpe, où il demeura quatre années. L'ancien archevêque avait cru y retrouver la vie paisible et studieuse de sa jeunesse; mais il amenait avec lui deux hôtes ennemis de la paix : le regret de sa grandeur déchue et le désir de se justifier. Il publia quelques livres qui réveillèrent l'attention des catholiques, il fit des prédications éloquentes qui attirèrent à Euprèpe beaucoup de gens distingués d'Antioche; en un

mot, il se remit en scène, et bien mal lui en prit. Des réclamations arrivèrent à l'empereur de divers côtés; le pape Célestin lui-même, poussé par les catholiques d'Orient, demanda instamment à l'empereur que l'ennemi de la Vierge et de son fils, trop bien traité pour son crime, « fût retranché de la société des hommes qu'il s'obstinait à perdre, » et, non content d'employer son influence auprès de l'empereur, il exhorta tous les évêques à joindre leurs efforts aux siens. C'était plus qu'il n'en fallait sur l'esprit de Théodose, qui d'ailleurs haïssait Nestorius. Jean d'Antioche lui-même fut alarmé de ce mouvement fait autour d'un homme dont on l'accusait d'être l'ami et de tolérer les doctrines parce qu'il les partageait. En état de schisme avec Cyrille pour la querelle des anathématismes, il eut peur que l'implacable persécuteur ne l'enveloppât lui-même dans quelque trame secrète, et il demanda comme les autres l'éloignement de Nestorius. Le préfet du prétoire Isidore reçut l'ordre de faire conduire à Pétra, en Arabie, l'exilé d'Euprèpe, dont les biens furent confisqués au profit des pauvres de Constantinople; ses anciens amis et ses partisans furent compris dans sa proscription, particulièrement le comte Irénée. Pétra, située au milieu d'une triste solitude, fréquentée seulement par des Arabes scénites, païens pour la plupart, remplissait bien la condition mentionnée dans la lettre du pape Célestin, le retranchement de la société humaine; cependant les ennemis de Nestorius le trouvèrent encore trop près du monde, et un nouveau décret le transféra dans l'oasis d'Égypte.

On appelait de ce nom, comme on sait, un ensemble de petits espaces habitables parsemés dans l'immensité du désert libyque. Le lieu choisi pour l'exil de Nestorius portait particulièrement le nom d'Ibis. L'oasis était la prison des grands criminels d'état et des courtisans disgraciés, prison qui se gardait elle-même sans geôlier, la plupart du temps sans soldats, mais dont la sûreté était garantie par un océan de sable sans végétation, sans eau, sans routes, où le fugitif était certain de périr. Bien isolé cette fois, bien retranché des hommes, Nestorius se mit à écrire sa vie, et quelques livres de ces mémoires qui nous intéresseraient tant aujourd'hui parvinrent en Égypte et en Syrie, d'où la persécution les fit ensuite disparaître. Nous savons pourtant qu'il s'y plaignait des derniers procédés de l'empereur, qui l'avait encouragé si vivement à son début; il s'y plaignait surtout de Cyrille, qu'il accusait d'avoir falsifié les actes d'Éphèse. Il était absorbé dans ce travail lorsqu'une troupe de nomades Blemmyes fondit tout à coup sur l'oasis d'Ibis, la pilla, et emmena prisonniers les Romains qui semblaient devoir leur procurer quelque riche rançon; Nestorius fut du nombre. La troupe arrivait à travers les sables aux limites de la province de Thèbes quand

les Blemmyes furent informés de l'approche d'une armée d'autres nomades avec lesquels ils étaient en guerre : ils se précipitèrent à leur rencontre, laissant sur la place les prisonniers qu'ils traînaient avec eux. Heureusement qu'on n'était pas loin des terres romaines, et Nestorius put atteindre la petite ville de Panopolis, non pourtant sans de grandes souffrances, car il était vieux et infirme.

De Panopolis, il s'empressa d'écrire au gouverneur de Thèbes par quelle aventure il se trouvait dans sa province, afin qu'on ne l'accusât pas d'avoir rompu volontairement son ban. A son tour, le gouverneur de Thèbes eut peur; il craignit que, s'il lui accordait un asile sans l'assentiment du gouverneur-général de l'Égypte, on ne le soupçonnât d'être lui-même fauteur des *simoniens*, car une loi dictée par la plus étrange des rancunes avait changé le nom de Nestorius en celui de Simon, par assimilation à Simon le Magicien, le plus criminel des hérétiques, et ses partisans étaient appelés officiellement *simoniens*. En attendant la réponse de son chef, il fit partir Nestorius pour l'île d'Éléphantine, le point extrême de l'Égypte et la limite de l'empire romain vers l'Éthiopie; mais Nestorius ne put supporter la fatigue du voyage : il tomba de cheval et se blessa gravement à la main et au côté. On le ramena à Panopolis, d'où pourtant on voulut l'exiler encore. Le malheureux, à bout de forces et de patience, écrivit au gouverneur une lettre pleine de fierté dans laquelle il invoquait le droit de son âge et le droit de sa condition passée, demandant qu'il en fût référé à l'empereur; mais, dit l'historien de qui nous tenons ces détails, c'était l'empereur lui-même qui l'ordonnait. La mort vint enfin le délivrer de ses bourreaux. La gangrène qui se mit à son côté s'étendit à l'intérieur du corps, et lui dévora les entrailles; ses membres tombaient en pourriture et sa langue était mangée par les vers, ce qu'on ne manqua pas de présenter comme une juste punition de ses blasphèmes.

Nestorius n'était plus, mais le nestorianisme vivait, conservant son vrai nom en dépit de l'appellation odieuse par laquelle la loi essayait de le déshonorer. Il vivait, se propageant par la persécution même et se greffant sur quiconque faisait opposition au concile d'Éphèse. Or beaucoup d'évêques (et c'était la grande majorité dans le patriarcat d'Orient) rejetaient le concile d'Éphèse pour des questions particulières sans cesser d'être orthodoxes en ce qui concernait la doctrine de l'incarnation. On pouvait en effet le rejeter : 1° parce qu'il avait été une assemblée tumultuaire, illégale, incomplète, qui ne pouvait point prétendre au titre de concile œcuménique, une assemblée usurpatrice qui avait privé de son droit de suffrage la grande église de Syrie; 2° on pouvait le rejeter encore

en ce qu'il admettait implicitement les anathématismes de Cyrille, c'est-à-dire l'hérésie d'Apollinaire; 3° on pouvait le rejeter, par rapport à la personne de Nestorius, en ce qu'il avait déposé cet archevêque, n'en ayant pas le droit, et que conséquemment Nestorius était présumé innocent; 4° on pouvait le rejeter enfin, quant à sa confirmation par l'empereur, en ce que cette confirmation avait été faite sans que les réclamans eussent été entendus ni sur la doctrine ni sur les faits personnels. On pouvait donc, en se retranchant derrière ces motifs, rejeter le concile d'Éphèse sans partager la doctrine de Nestorius, et au fond qu'était-ce que la doctrine de Nestorius, que l'on avait vu osciller dans ses principes depuis le catholicisme pur jusqu'à la négation du christianisme? Appellerait-on du nom de nestorianisme le refus de donner à Marie le titre de Mère de Dieu? Mais la plupart des opposans le lui donnaient et croyaient à l'union des deux natures en Jésus. Ceux-là même qui n'élevaient aucun doute sur le mystère se croyaient le droit de repousser le concile pour les questions accessoires. L'acte législatif qui décrétait le concile d'Éphèse loi de l'empire n'avait rien prévu de ces distinctions, et il disait : Vous accepterez le concile d'Éphèse ou vous serez nestorien. Les gouverneurs des provinces furent chargés de poser ce dilemme aux évêques, et l'on put voir alors combien les pouvoirs séculiers sont par la nature même des choses inhabiles et impuissans à régler les droits de la conscience. Devant un ecclésiastique enquêteur ou devant une commission d'évêques, les réserves mises à l'acceptation du concile eussent été discutées et admises dans certains cas; mais avec des juges laïques il n'y avait point de transaction entre ces deux termes : être nestorien ou souscrire. Les magistrats laïques allaient d'église en église, la cédule de souscription en main et pesant sur les évêques par la séduction ou la menace : la menace, c'était celle d'être chassé de son siége, exilé, envoyé aux mines. La consternation régna dans toutes les églises, dont les plus fermes représentans se laissèrent frapper. Les annales religieuses nous donnent la liste sinistre de ces vaillans évêques ainsi punis pour leur courage : elle n'en compte pas moins de vingt et un, presque tous métropolitains.

L'histoire d'Alexandre d'Hiérapolis, métropolitain de l'Euphratésie, et le même à qui Théodoret, pendant le concile de Chalcédoine, écrivait la curieuse lettre que nous avons citée plus haut, cette histoire nous fait connaître ce qui dut se passer en beaucoup de lieux dans la malheureuse Syrie. Alexandre était un vieillard arrivé aux limites de l'âge, et d'autant plus résolu, disait-il, à faire son devoir, qu'il allait rendre bientôt ses comptes à Dieu. Il eût pu, comme tant d'autres, faire des réserves et souscrire au concile; ses

amis l'en suppliaient, et Théodoret lui-même le conjurait dans les termes les plus pressans de ne point s'exposer à un exil qu'il ne supporterait pas. « Je me jette à vos pieds, lui écrivait-il; j'embrasse vos genoux vénérés : sauvez-vous pour nous! » Et il lui indiquait les concessions admissibles par la plus stricte conscience; mais Alexandre lui répondit cette lettre admirable : « Je crois que vous n'avez rien omis pour le salut de ma malheureuse âme, vous avez même fait plus que le bon pasteur de l'Évangile, qui n'a cherché qu'une fois la brebis égarée. Tenez-vous donc en repos, et cessez désormais de vous fatiguer, et nous aussi. Je ne me mets pas en peine de ce que font les autres; mais, quand tous ceux qui sont morts ressusciteraient et nommeraient piété l'abomination d'Égypte, je ne les croirais pas plus dignes de foi que la science que Dieu m'a donnée. » Cet inflexible vieillard rompit avec tous ses amis qui lui donnaient ce qu'il croyait de lâches conseils. Sommé par le gouverneur de sa province de souscrire ou de quitter la ville, il sortit aussitôt; mais la ville après son départ ferma ses églises, protestant qu'elle n'y laisserait pénétrer aucun intrus. Pour toute réponse, le gouverneur fit enfoncer les portes et célébrer les mystères sacrés sous la protection des soldats. Quant au vieil évêque, traîné en Égypte et condamné au travail public dans les mines de Phamothis, il y rendit l'âme.

Les expéditions des gouverneurs n'étaient point faites avec l'ensemble que désirait Cyrille, qui était l'âme de cette persécution comme il avait été celle du concile. Il obtint que l'empereur enverrait en Orient un commissaire extraordinaire dont le caractère imposerait davantage aux évêques, surtout dans les diocèses de l'extrême Orient, foyer principal de l'opposition. Le commissaire chargé de cette terrible mission fut le tribun Aristolaüs, avec qui Cyrille entretenait une correspondance. Il était sans doute plus habile que les simples gouverneurs; il se montra plus menaçant, s'il était possible, et n'obtint guère davantage. Jean d'Antioche pourtant faiblit, et ce fut un triomphe pour le parti de l'oppression. La persécution engendra dans les églises un mal non moins grand qu'elle, la délation. Des diacres mécontens, des prêtres ambitieux, accusaient à chaque instant leurs évêques qui avaient souscrit de ne l'avoir fait que de la plume et non du cœur, de tenir les mêmes propos qu'auparavant; les chefs de la faction les dénonçaient à leur tour aux magistrats comme des schismatiques relaps et des parjures. Il n'y avait plus ni confiance, ni fraternité chrétienne, ni unité au sein des églises : c'était bien l'abomination d'Égypte, comme disait Alexandre d'Hiérapolis.

Les livres de Nestorius étaient, comme on le pense bien, l'objet

de recherches inquisitoriales dans lesquelles on intéressait la conscience des dépositaires en même temps que la sûreté de leur personne ou de leurs biens. L'excommunication était même prononcée contre les simples lecteurs. L'inquisition passa des livres de Nestorius à ceux de son maître, Théodore de Mopsueste, contre lequel une première attaque avait été dirigée au concile d'Éphèse, et de qui Cyrille écrivait maintenant « qu'il était un hérésiarque et un ennemi de Dieu. » Les fanatiques commençaient à s'acharner sur ce vieillard aveugle et infirme, quand Dieu le rappela à lui et lui permit de mourir dans la paix de l'église; mais sa mémoire restait vénérée en Orient, et on poursuivit la guerre contre elle. Il était à peine enfermé dans la tombe qu'un libelle parvint à l'empereur, signé de plusieurs évêques d'Arménie, qui était conçu en ces termes : « il a existé un homme pernicieux, ou plutôt une bête féroce avec une figure diabolique d'homme, prenant faussement le nom de Théodore (c'est-à-dire don de Dieu), qui avait l'habit et le nom d'évêque; né à Mopsueste, ville méprisable de la seconde Cilicie, descendu principalement de Paul de Samosate, quoiqu'il ait emprunté des paroles à Photin; il était si rusé et si hardi qu'il voulait faire périr tous les hommes par la piqûre et le venin de sa langue de serpent... » La conclusion de ce libelle insensé était qu'on lui fît son procès dans la tombe, qu'on anathématisât son nom, qu'on brûlât ses livres. En même temps que le libelle des Arméniens, on en vit apparaître un autre qui demandait la même condamnation posthume contre le nom et les écrits de Diodore de Tarse, mort depuis plus longtemps. Le prétexte de ces sévices contre des tombeaux était que, depuis la condamnation des livres de Nestorius, les hérétiques nestoriens les remplaçaient par ceux de ces deux évêques, chez lesquels ils trouvaient d'apparentes analogies de principes. Les deux évêques dont on incriminait les ouvrages avaient été dépendans du patriarcat de Syrie et étaient nés tous deux à Antioche : il y avait là de quoi faire réfléchir, et avant que l'empereur décidât rien, l'archevêque de Constantinople (c'était alors l'éloquent et honnête Proclus, qui avait succédé à Maximien) envoya les libelles à Jean d'Antioche pour le mettre au courant de ce qui se tramait.

Jean n'était plus l'homme ardent, inflexible, qui avait ouvert et soutenu la bataille contre les anathématismes, qui avait préféré le schisme à l'acceptation d'une doctrine qu'il jugeait funeste à la foi. Cédant aux menaces de l'empereur, qui voulait la paix à tout prix dans l'église parce que la guerre la fatiguait, il s'était rapproché de Cyrille, qui de son côté fit quelques concessions pour désarmer le prince; mais cette réconciliation mécontenta une partie de ses prêtres, qui se séparèrent de sa communion, de sorte qu'un nouveau

schisme s'était créé dans l'église syrienne. C'est au milieu de ces embarras que parvint à Jean l'avertissement d'un procès en règle instruit contre la mémoire de Théodore de Mopsueste et d'un autre contre celle de Diodore de Tarse, ces deux enfans de la ville d'Antioche, ces deux illustrations de son église, le premier surtout. Jean, réveillé comme en sursaut au milieu de cette paix trompeuse, s'empressa de réunir un synode d'Orientaux, où il fut décidé qu'on soutiendrait jusqu'au bout près de l'empereur, près des églises d'Orient et en face de la chrétienté tout entière, l'honneur d'un serviteur de Dieu mort saintement après avoir vécu saintement, « qui, disaient les pères du synode, avait enseigné avec gloire pendant quarante-cinq ans, avait combattu toutes les hérésies, n'avait jamais en sa vie reçu aucun reproche des catholiques, et avait au contraire mérité l'approbation constante des évêques, des empereurs et des peuples... » Le patriarche ajoutait dans une lettre particulière : « Nous nous ferons tous brûler plutôt que d'anathématiser Théodore. »

L'empereur en avait déjà assez de la guerre aux vivans; il recula devant cette nouvelle campagne contre des morts; l'affaire fut étouffée, non sans quelque peine, et Théodore de Mopsueste put reposer sans excommunication dans son sépulcre. Quant au nestorianisme, il subsista toujours en Orient dans les provinces traversées par l'Euphrate, d'où il passa en Arabie, en Perse et jusque dans l'Inde, propagé, comme je l'ai dit, par la persécution, car beaucoup de ceux qu'on avait chassés de leurs foyers sans qu'ils fussent vraiment nestoriens le devinrent par haine pour leurs bourreaux. Il en resta en outre plus d'un foyer caché sous des apparences catholiques en Europe et à Constantinople même. Les fidèles de cette petite communauté ne demandèrent-ils pas à l'empereur Marcien l'autorisation de ramener son corps dans la ville impériale comme on avait ramené celui de Chrysostome? Quant aux nestoriens de l'extrême Orient, ils classèrent leur fondateur parmi les saints, et inscrivent encore aujourd'hui son nom sur le calendrier de leur église.

Après cette grande victoire sur le nestorianisme, après tant de combats et de souffrances, on eût pu croire que l'église d'Orient goûterait enfin le repos; mais il en est de l'agitation des esprits quand elle est profonde comme de l'agitation des flots, et une digue élevée sur la rive d'un fleuve pour la protéger amène infailliblement l'inondation sur la rive opposée. Quelque chose de pareil se produisit dans ce grand courant d'idées religieuses qui entraînait le monde. Nestorius produisit Eutychès, et du concile d'Éphèse sortit le concile du brigandage.

AMÉDÉE THIERRY.

NÉGOCIATIONS

AVEC L'ALLEMAGNE

LES TRAITÉS DE BERLIN.

Depuis la conclusion des préliminaires de paix signés à Versailles le 26 février 1871, la France et l'Allemagne sont engagées dans une série de négociations dont le traité de Francfort, du 10 mai, a fixé les principes. Il faut déterminer les nouvelles limites, assurer le paiement des indemnités de guerre, pourvoir aux intérêts industriels et commerciaux des régions que le sort des armes nous a enlevées, régler les conditions d'état civil pour les personnes ainsi que la liquidation des établissemens publics et privés dont la guerre a changé la nationalité. Négociations compliquées, et surtout bien douloureuses, qui touchent aux questions les plus difficiles du droit des gens et qui exigent de la part de la diplomatie française tous les efforts et toutes les résignations du patriotisme. Il s'agit de traités que, dans le langage politique, on appelle des traités de paix : au fond, c'est la lutte qui se poursuit sur un autre terrain, l'Allemagne cherchant à pousser jusqu'au bout les conséquences de sa victoire, la France se débattant sous l'étreinte de sa défaite d'un jour et pouvant encore se défendre à force de patience, de sagesse et de dignité. Dans cette lutte qui a pour théâtre l'intérieur des chancelleries, mais sur laquelle cependant les événemens et les incidens extérieurs exercent une grande influence, il nous est permis de constater dès à présent quelques avantages qui atténuent les maux de la guerre, préparent la réorganisation plus prompte de nos res-

sources et activent la libération de notre territoire. C'est à ce point de vue que les conventions signées le 12 octobre 1871 à Berlin sont importantes et qu'elles méritent d'être examinées.

Plus d'une fois déjà depuis le commencement de ce siècle, l'histoire nous montre des désastres pareils à ceux qui viennent d'accabler notre patrie. Les plus puissans états ont vu leurs armées détruites, leur sol envahi, leur capitale au pouvoir de l'ennemi, leur gouvernement obligé de subir des abandons de provinces et de lourdes indemnités de guerre. La France a infligé à une partie de l'Europe ces effroyables calamités : elle les a connues à son tour, lorsqu'en 1814 et en 1815, épuisée de victoires, elle a plié sous le choc de l'Europe coalisée. A ces différentes périodes, la diplomatie a dû accomplir son œuvre de compromis et de pacification, elle a eu à résoudre des problèmes semblables à ceux qui se discutent aujourd'hui entre Versailles et Berlin; mais, il est permis de le dire, les difficultés que rencontre en 1871 la diplomatie française sont beaucoup plus grandes. A la triste analogie des situations s'ajoute le poids des conditions particulières dans lesquelles la France est aujourd'hui appelée à traiter.

Lorsque la France, en 1815, dut subir la loi du vainqueur, elle se trouvait en présence de plusieurs états qui, unis contre elle pour le combat et dans la victoire, n'avaient point absolument les mêmes intérêts politiques, les mêmes sentimens, la même passion. Entre l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, il existait de profondes différences d'opinion tant à l'égard de la France que pour le règlement des affaires européennes. Notre diplomatie avait donc au sein des conférences quelques alliés parmi les ennemis de la veille; elle pouvait résister aux exigences de la Prusse en leur opposant la modération bienveillante de la Russie ou l'intérêt de l'Angleterre. Seule contre toutes en apparence, elle obtenait parfois, dans les décisions les plus graves, l'appui de l'une ou de l'autre des puissances alliées, et ses légitimes protestations ne restaient pas sans écho. Le procès se plaidait devant un tribunal européen, et la France trouvait des avocats au milieu des juges.

Aujourd'hui c'est avec l'Allemagne seule, ou, pour mieux dire, avec la Prusse, notre ennemie la plus acharnée en 1815, que la diplomatie française doit négocier. Aucune autre puissance n'intervient. L'Europe regarde, écoute et attend. Les anciens belligérans demeurent face à face, — l'un avec l'emportement de la victoire, encore tout armé, campé sur le sol du vaincu, — l'autre, accablé par la défaite, désarmé, sous le coup de l'occupation étrangère. Combien dans de telles conditions, le débat diplomatique est difficile! Il serait impossible, si, par une sorte de revanche providentielle, la force des

choses n'imposait pas même aux plus implacables le respect de certains droits, les égards pour certaines convenances que la civilisation a créées, et si elle ne plaçait pas en travers des abus de la force la barrière des devoirs et des intérêts qui se rattachent à la constitution si compliquée des sociétés modernes. C'est ainsi que, dans les négociations où des conditions trop disparates sont faites aux deux contractans, le plus faible conserve quelque puissance, et qu'il est en mesure de discuter avec dignité, de traiter quelquefois d'égal à égal, au nom du droit, des intérêts et du bon sens, avec le plus fort.

Ces réflexions nous ont paru nécessaires pour la saine appréciation des traités du 12 octobre, qui ont stipulé la libération anticipée d'une partie de notre territoire moyennant le paiement, également anticipé, d'une portion de l'indemnité de guerre et la concession de facilités commerciales en faveur de l'Alsace.

I.

Aux termes des préliminaires de paix, l'indemnité de guerre fut fixée à 5 milliards, sur lesquels 1 milliard était payable dans le courant de l'année 1871, et le surplus, à des époques indéterminées, dans un espace de trois années. En même temps, les délais d'évacuation des départemens français occupés par les troupes allemandes étaient réglés de telle sorte que, commençant aussitôt après l'échange des ratifications, cette évacuation se poursuivrait au fur et à mesure des paiemens. L'abandon des forts de la rive droite de la Seine et des départemens voisins de la capitale devait s'effectuer après le premier versement d'un 1/2 milliard, et l'occupation allemande ne devait plus comprendre, après le paiement de 2 milliards, que six départemens de l'est, Marne, Ardennes, Haute-Marne, Meurthe, Meuse, Vosges, ainsi que la forteresse et le territoire de Belfort, destinés à servir de gage pour les trois derniers milliards.

Le traité de Francfort modifia ces conditions en les aggravant au détriment de la France. Au moment où cet acte se négociait et se signait (10 mai), l'insurrection de la commune était maîtresse de Paris, et elle paraissait avoir des ramifications à Lyon et dans les principales villes du midi. Les Allemands crurent devoir exiger un supplément de garantie pour le paiement de l'indemnité de guerre et stipuler des conditions plus rigoureuses au sujet de l'occupation du territoire. Au lieu de 1 milliard seulement à payer en 1871, ils obligèrent la France à verser dans ce délai 1 milliard 1/2, et à compléter, par le paiement de 500 millions au 1er mai 1872, la somme de 2 milliards. Quant à l'évacuation des départemens de la zone

parisienne, elle fut subordonnée non plus seulement au paiement régulier des premiers termes de l'indemnité, mais encore à l'appréciation des Allemands. Le traité porte : « L'évacuation des départemens de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de la Seine, ainsi que celle des forts de Paris, aura lieu aussitôt que le gouvernement allemand jugera le rétablissement de l'ordre, tant en France que dans Paris, suffisant pour assurer l'exécution des engagemens contractés par la France. » La clause qui restreignait l'occupation aux six départemens de l'est après le paiement des deux premiers milliards fut d'ailleurs maintenue.

Voilà donc ce que nous devions à la commune, qui, non contente de s'insurger contre la loi nationale, fournissait à l'ennemi des armes contre nos négociateurs, motivait l'insertion dans le traité du 10 mai de cette clause hautaine dont on vient de lire le texte, et mettait ainsi le comble aux douleurs et à la ruine de la patrie! Il faut qu'on le sache : c'est à la commune, à ses chefs, à ses complices, à ses auxiliaires béats, qui, sous le titre de conciliateurs, voulaient faire capituler le gouvernement et la loi devant les sommations de l'Hôtel de Ville, c'est à la commune et à ses hommes que la France doit l'aggravation d'une partie des clauses financières inscrites dans le traité de Francfort et la prolongation du séjour des Allemands dans les départemens de la zone parisienne.

Dès que la commune fut vaincue, le gouvernement français prit les dispositions nécessaires pour remplir les engagemens contractés envers l'Allemagne. Chacun sait avec quel empressement patriotique fut souscrit à la fin de juin l'emprunt de 2 milliards. Les sommes placées immédiatement à la disposition du trésor permirent d'acquitter le premier demi-milliard; puis on solda le deuxième et le troisième demi-milliard, ce qui procura l'évacuation des forts de Paris et de plus de vingt départemens. Les opérations de trésorerie pour le paiement si rapide de 1 milliard 500 millions étaient très considérables et très compliquées. Par le traité de Francfort, l'Allemagne avait stipulé que les paiemens de l'indemnité seraient faits dans les principales villes d'Allemagne, en or ou argent, en billets des banques d'état d'Angleterre, de Prusse, des Pays-Bas, de Belgique, en billets à ordre ou en lettres de change négociables, valeur comptant. Les billets de la Banque de France, ayant cours forcé, étaient absolument exclus. Il fallait donc que le ministre des finances effectuât les paiemens soit en numéraire, soit en traites recueillies sur les diverses places de l'Europe et payables en Allemagne. Ajoutons, car on ne saurait trop insister sur les dommages causés par l'insurrection de la commune, que la suspension pendant deux mois du travail et du commerce parisiens et l'atteinte portée à l'ensemble

de notre crédit obligèrent le gouvernement à demander à l'étranger, c'est-à-dire dans des conditions plus onéreuses, les traites qu'il se serait procurées en plus grand nombre sur notre propre marché, si les opérations d'échange international avaient suivi le mouvement de reprise qui s'était manifesté très énergiquement au lendemain de la signature de la paix. Quoi qu'il en soit, on se trouvait à la fin d'août dans cette situation : les Allemands n'allaient plus occuper que douze départemens, et d'après le traité le paiement du quatrième demi-milliard pouvait amener l'évacuation de six départemens, de telle sorte que le drapeau des Allemands ne flottât plus que dans les territoires de l'est, condamnés à servir de gage jusqu'à la fin pour le paiement des trois derniers milliards de l'indemnité de guerre. Certes c'était là un résultat considérable. Si, au mois de mai, en l'état où se trouvait la France, quelqu'un eût prédit que trois mois plus tard le gouvernement aurait payé 1 milliard 500 millions et libéré la moitié du territoire foulé par les armées ennemies, il aurait rencontré beaucoup d'incrédules. Cependant, pour être restreint à une moindre superficie, le fléau de l'occupation n'en était pas moins douloureux. Puisque l'on ne pouvait songer encore à l'évacuation complète, il fallait s'attacher à ne conserver que le minimum d'Allemands prescrit par le traité, en hâtant par tous les efforts le paiement du quatrième demi-milliard.

Il est superflu d'insister sur les douleurs poignantes de l'occupation; toute âme patriote en est pénétrée et accablée. Cette seule pensée, à plus forte raison la vue de ces soldats étrangers qui sont là, chez nous, à notre foyer, qui sont nos gardiens en quelque sorte, est à la fois un désespoir, une ruine et une humiliation. On préférerait l'invasion violente avec les périls et les émotions de la guerre à cette occupation méthodique, disciplinée, — qui se continue en pleine paix, et qui fait survivre au combat l'image de la défaite; mais ce n'est pas tout, quoique ce soit déjà trop. Comment éviter les incidens et les conflits que doit provoquer cette cohabitation antipathique du vainqueur et du vaincu? Comment contenir ici l'irritation, là les exigences? Il suffit que dans l'armée la mieux disciplinée il se rencontre un officier hautain ou un soldat brutal, il suffit que dans la population la plus sensée et la plus résignée il y ait quelques exaltés, pour que les querelles surviennent, querelles ardentes et périlleuses qui, échappant à l'application du droit, ne se règlent trop souvent que par la raison du plus fort. De là des débats qui de degrés en degrés s'élèvent jusqu'aux gouvernemens et exercent l'influence la plus fâcheuse sur leurs relations. Il est à supposer que plus d'une fois ces conflits locaux, dont la presse rendue presque muette dans les pays occupés ne nous a révélé que

la moindre part, ont eu leur contre-coup à Berlin et à Francfort en compliquant les négociations engagées à la suite du traité de paix. Tant que dure l'occupation, la politique la plus sage et la plus prudente ne peut se garantir contre ces périls, qui ne cesseront qu'avec le départ des Allemands. Notre intérêt et notre dignité, d'accord avec le patriotisme, commandent donc de placer en première ligne, dans nos désirs comme dans les devoirs du gouvernement, l'évacuation du territoire.

La France était-elle en mesure de payer immédiatement le quatrième demi-milliard, exigible seulement le 1er mai 1872, afin d'obtenir du même coup que l'occupation fût réduite aux six départemens de la frontière? Telle était la question. Dans le discours qu'il a prononcé à l'assemblée nationale le 16 septembre, M. le président de la république a déclaré que matériellement ce paiement immédiat ne serait pas impossible; mais, après avoir exposé le mécanisme de trésorerie à l'aide duquel on avait acquitté déjà 1 milliard 500 millions, il démontra qu'un nouvel effort à ce moment risquerait de provoquer une perturbation dans le cours des changes et une grave crise monétaire. Les événemens se sont chargés de justifier sur ce point la prévoyance de M. Thiers. La crise monétaire est venue; elle s'est déclarée en octobre et aggravée dans ces derniers jours. Faut-il l'attribuer aux paiemens considérables qui ont été déjà faits à l'Allemagne? Doit-on lui assigner d'autres causes générales ou locales, et y voir l'effet de la spéculation ou de la panique? C'est ce que nous craindrions de décider, la question étant fort complexe et ne pouvant être résolue que sur des documens certains qui nous font défaut; toutefois il est probable que les recouvrémens de fonds auxquels ont donné lieu les 1,500 millions versés à l'Allemagne ne sont pas étrangers à cette crise du marché monétaire, et il est indubitable que la crise serait bien plus intense, si, dans l'ardeur d'un patriotisme irréfléchi, le gouvernement français avait voulu procéder sans délai au paiement du quatrième demi-milliard, échéant en 1872. M. le président de la république a donc vu juste lorsqu'il s'est refusé à employer ce mode qui paraissait le plus simple; il a épargné à la France l'aggravation d'embarras qui affectent toutes les transactions, et qui sont d'autant plus sensibles qu'ils frappent les échanges les plus modestes et les plus usuels. Il fallait écarter ce moyen et revenir à des combinaisons moins aventureuses.

L'intérêt industriel et commercial de l'Alsace-Lorraine et l'intérêt industriel de l'Allemagne du sud fournirent les principaux élémens de ces combinaisons. Il convient d'exposer ici la situation particulière que créait à l'Alsace et à l'Allemagne l'annexion du

territoire conquis sur la France. Les pays compris dans le Zollverein allemand comptent 2,400,000 broches à filer le coton, 25,000 métiers à tisser et 100,000 machines à imprimer. L'Alsace possède 1,570,000 broches, 20,000 métiers de tissage et 100,000 machines d'impression. Ce sont les chiffres produits devant l'assemblée nationale par un honorable député de la Seine-Inférieure, M. Raoul Duval, et ces chiffres s'accordent à peu près avec les informations recueillies en 1869 par M. Ozenne, secrétaire-général du ministère du commerce, qui a pris une grande part aux récentes négociations. Il en résulte donc que l'Alsace fabrique à elle seule autant de fils, de tissus et d'impressions que l'Allemagne tout entière. Que de richesses, hélas! perdues pour nous! Dès que M. de Bismarck eut annoncé la résolution d'exiger de la France la cession de l'Alsace, l'industrie allemande exprima les plus vives craintes quant aux conséquences industrielles de cette conquête, qui allait jeter sur le marché germanique une masse énorme de produits en concurrence avec ceux des manufactures du Zollverein, et apporter, disait-on, la ruine à l'ancienne industrie nationale. Des démarches furent même tentées par des chambres de commerce du sud de l'Allemagne pour que Mulhouse, centre de l'industrie alsacienne, fût laissé en dehors du projet d'annexion. De son côté, l'Alsace, dépouillée de la nationalité qui lui était si chère et qu'elle méritait si peu de perdre, se montrait pleine d'anxiété sur le sort de sa production, repoussée désormais du marché français comme étrangère, et ne devant pas obtenir immédiatement d'égales facilités de vente sur le marché allemand, où la place était prise et où la consommation avait d'autres habitudes et d'autres besoins. L'Alsace se voyait menacée d'une crise de transition, crise désastreuse au lendemain d'une guerre dont elle avait, plus qu'aucune autre région, subi directement toutes les horreurs. Que deviendraient ses immenses usines, sa nombreuse et intelligente population d'ouvriers, si le marché français, son principal client, son grand fournisseur de capitaux, de matières premières et de goût, lui échappait absolument et d'une manière aussi soudaine?

On s'explique trop aisément que M. de Bismarck n'ait pas jugé à propos de laisser Mulhouse à la France pour complaire aux intérêts protectionistes des industriels allemands; mais il ne devait pas montrer la même indifférence à l'égard de l'Alsace-Lorraine, et, disons-le à leur honneur, nos négociateurs, en signant les préliminaires de paix le 26 février, n'hésitèrent pas à stipuler en faveur de ces populations qu'ils ne pouvaient s'empêcher de considérer encore comme françaises. Il est dit à l'article 3 : « Les intérêts des habitans des territoires cédés par la France, en tout ce qui concerne

le commerce et leurs droits civils, seront réglés aussi favorablement que possible, lorsque seront arrêtées les conditions de la paix définitive; il sera fixé à cet effet un espace de temps pendant lequel ils jouiront de facilités particulières pour la circulation de leurs produits. » Provisoirement on organisa d'un commun accord un régime spécial, d'après lequel les produits de l'Alsace-Lorraine devaient, pendant six mois, expirant le 1er septembre 1871, être admis en France avec exemption de droits moyennant l'exhibition de certificats d'origine délivrés par des syndicats d'honneur, qui étaient composés d'industriels alsaciens et lorrains, et qui fonctionnaient sous le contrôle de la douane française. Il importait en effet que les facilités accordées exclusivement aux territoires cédés ne profitassent pas aux pays allemands. Lors des négociations de Francfort, au mois de mai, l'on s'occupa de régler cette question à titre définitif, selon le vœu de l'article 3 du traité du 26 février. Les négociateurs allemands proposèrent d'abord que les produits de l'Alsace-Lorraine fussent reçus en France sous un régime de faveur pendant un délai de six années; mais cette proposition fut ajournée, parce que la prolongation du terme paraissait excessive. Cependant cet ajournement ne pouvait être indéfini, car le premier délai accordé en février allait expirer le 1er septembre; les représentans de l'Alsace étaient en instance tout à la fois à Versailles et à Berlin pour que l'on tranchât dans le sens le plus libéral la difficulté douanière. Ce fut alors que l'on eut la pensée de rattacher le règlement de cette question délicate à un traité qui aurait pour objet principal l'évacuation anticipée de six départemens. Après discussion, l'on convint que les produits manufacturés de l'Alsace-Lorraine seraient admis en franchise sur le territoire français jusqu'au 31 décembre 1871, moyennant le quart des droits du 1er janvier au 1er juillet 1872, moyennant la moitié des droits du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, et que, par réciprocité, les articles français nécessaires à l'industrie locale seraient admis dans l'Alsace-Lorraine sous des conditions analogues. Au lieu du délai de six ans, qui avait été demandé à Francfort pour le maintien d'un régime de faveur, il ne s'agissait plus que d'un terme de vingt-deux mois, à l'expiration duquel les tarifs ordinaires deviendraient applicables de part et d'autre.

Les deux gouvernemens avaient ainsi préparé les bases de la convention douanière; mais le cabinet de Berlin, tout en consentant à l'évacuation immédiate de six départemens, exigeait des garanties, non-seulement pour le paiement des 500 millions de l'indemnité à l'échéance du 1er mai 1872, mais encore pour l'acquittement de 150 millions, représentant l'intérêt des trois derniers milliards et

payables, d'après le traité, le 2 mars 1872. Il s'agissait donc de conclure un arrangement financier qui modifiât les clauses du traité de Francfort pour la liquidation de cette somme totale de 650 millions. Certes M. de Bismarck aurait pu juger dès ce moment que le simple engagement de la France était suffisant. La France venait de fournir amplement la preuve de sa loyauté scrupuleuse et de son crédit, de sa volonté et de ses moyens de payer. Cependant les négociateurs allemands, poussant à l'extrême leurs droits de créanciers, exigèrent que l'engagement de la France fût cautionné par la signature de banques de premier ordre. Il fallut donc trouver des banquiers; ce qui probablement, avec l'appât d'une commission, ne fut pas difficile; mais, ce point réglé, il se produisit une nouvelle exigence. Les Allemands demandèrent que les traites qui leur seraient remises avec la signature de la France et des banquiers fussent négociables à leur volonté, condition devant laquelle les banquiers reculèrent. Ceux-ci consentaient à garantir les paiemens auxquels s'engageait la France à des échéances déterminées, garantie qui était pour eux sans péril et leur procurait des bénéfices, mais ils ne voulaient pas que leur papier, chargé de sommes aussi énormes, sortît du portefeuille de la Prusse pour être lancé dans la circulation. Quelle pouvait être la pensée du cabinet de Berlin en compliquant cette question si simple du paiement et en imposant à son débiteur ce luxe de formalités, de gêne et de frais? Cette pensée est révélée par la proposition qui fut faite de ne pas négocier les traites tant que le gouvernement actuel de la France serait au pouvoir, et de ne les mettre en circulation que si le gouvernement venait à changer. Cela était inacceptable. L'honneur de la France est indépendant de la fortune de ses gouvernemens, et M. le président de la république, non plus que ses ministres, ne pouvaient admettre que, même dans un intérêt si national, on les plaçât pour ainsi dire en dehors et au-dessus de leur pays.

Cependant les jours s'écoulaient au milieu de ces discussions de détails, et il faut bien le dire, le gouvernement français, qui se préoccupait par-dessus tout de l'évacuation de six départemens, était beaucoup plus pressé de conclure que ne l'était la diplomatie allemande, qui avait dans les négociations le rôle facile, commode et patient. L'arrangement financier était nécessairement lié au traité de douane, qui, selon les règles parlementaires, ne pouvait être mis en vigueur qu'après l'approbation de l'assemblée nationale. Or celle-ci allait se séparer pour deux mois et demi le 17 septembre, non-seulement afin de prendre un repos nécessaire après une session des plus laborieuses, mais encore pour participer aux élections des conseils-généraux, dont la première réunion sous un ré-

gime nouveau et avec des attributions étendues par la loi du 10 août avait une importance extrême. Que devait faire le gouvernement, qui, malgré tous ses efforts, n'était pas en mesure de soumettre à l'assemblée une convention définitive? Devait-il demander que la date de la prorogation fût reculée jusqu'à l'achèvement de l'œuvre diplomatique? Mais après tant d'incidens et alors que tant d'autres risquaient encore de se produire, il était impossible de prévoir le terme des négociations, et sans doute il eût semblé peu digne que l'assemblée nationale de France demeurât en session uniquement pour attendre que les diplomates allemands eussent bien voulu accorder leur lente signature. — Le gouvernement devait-il se réserver de convoquer extraordinairement l'assemblée aussitôt que les négociations auraient pris fin? Cette interruption de la prorogation à la veille de la réunion des conseils-généraux ou en pleine session de ces conseils aurait présenté de graves inconvéniens. — Enfin pouvait-on ajourner jusqu'au retour de l'assemblée, fixé au 4 décembre, la discussion parlementaire du traité? Alors l'évacuation des six départemens, qui n'était réalisable qu'après ratification des conventions, se serait trouvée reculée de deux mois peut-être, et elle aurait perdu une grande partie de son prix. — Le gouvernement pensa que le mode le plus rationnel était de soumettre à l'assemblée avant sa séparation les bases de la convention douanière et de provoquer un vote d'approbation anticipée qui permît la ratification et l'exécution des traités immédiatement après la conclusion. Il respectait ainsi la prérogative parlementaire, et, sans s'arrêter à une irrégularité de procédure sur laquelle l'assemblée était d'ailleurs mise en mesure de statuer elle-même, il faisait en sorte que les départemens qui attendaient avec tant d'impatience et d'anxiété le départ des troupes allemandes ne subissent aucun retard à l'heure de la libération.

II.

Ce fut le 15 septembre que M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, soumit à l'assemblée, non pas un projet de traité, mais un projet de loi portant autorisation pour le président de la république de négocier avec l'Allemagne une convention qui devait stipuler d'une part l'évacuation des six départemens de l'Aisne, de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura, ainsi que la réduction de l'armée d'occupation à 50,000 hommes, — d'autre part l'échange des facilités douanières qui ont été indiquées plus haut en faveur de l'Alsace-Lorraine. L'urgence ayant été déclarée, la commission, nommée immédiatement, déposa son rap-

port le 16 septembre, et la discussion s'engagea dans la même séance.

Il semblait que la question ainsi posée n'était pas de nature à soulever de graves difficultés ni à provoquer une longue discussion. Le point capital, c'était l'évacuation immédiate d'une partie du territoire. Il n'était pas moins nécessaire, en bonne justice et même en bonne politique, d'accorder quelques faveurs, au moins transitoires, à l'industrie et au commerce des provinces cédées, qui, après avoir si longtemps vécu de nos échanges et contribué à notre richesse, se voyaient brusquement séparées de nous et dénationalisées par l'impitoyable loi de la guerre. Ces deux résultats étaient obtenus à des conditions qui n'avaient en vérité rien d'excessif, et qui n'entraînaient qu'une dérogation relativement assez courte à l'application de nos tarifs de douane.

Le projet de loi rencontra cependant au sein de la commission, et lors de la discussion publique, de vives objections. Non-seulement la procédure fut critiquée par des orateurs qui auraient voulu, selon la règle parlementaire, discuter sur un traité en forme, et non sur de simples bases, mais encore on relevait dans la proposition du gouvernement, telle qu'elle se produisait, un péril industriel et une lacune. Le péril, c'était d'introduire sur le marché français la concurrence de l'Alsace, désormais allemande, et d'ouvrir aux marchandises du Zollverein un accès indûment privilégié par le territoire des provinces cédées; la lacune, c'était l'omission de la réciprocité pour l'admission en franchise ou à droit réduit dans l'Alsace-Lorraine des produits français manufacturés qui seraient destinés à la consommation dans ces provinces. Une question qui était essentiellement politique, qui touchait par les côtés les plus sensibles à l'indépendance même du pays, fut ainsi rabaissée aux proportions d'un débat industriel, où l'on vit les tissus de la Normandie se défendre contre les imprimés de Mulhouse et les fers de la Haute-Marne s'escrimer contre les fers de la Moselle. Les partisans de la protection ouvrirent au sujet du traité une véritable campagne, qu'ils auraient pu facilement réserver pour une occasion moins ingrate, et, par une infortune singulière, ils s'élevèrent contre un acte qui avait pour auteurs convaincus, passionnés, le président de la république, M. Thiers, partisan déclaré de la protection industrielle, et le ministre des finances, M. Pouyer-Quertier, dont l'opinion en cette matière ne saurait être suspecte.

Il n'était que trop vrai, comme on le faisait observer, que l'Alsace-Lorraine avait cessé d'être française, et que, selon la théorie protectioniste et même selon la loi, elle avait perdu ses droits sur notre marché, qui n'était plus pour elle le marché national. Sans

doute encore, notre industrie allait avoir à supporter un surcroît d'impôts et de charges résultant de la guerre, tandis que l'Alsace, devenue allemande, n'avait pas à payer la rançon du vaincu, et peut-être recevrait des indemnités prélevées sur nos dépouilles. Comment dès lors le gouvernement songeait-il à opposer aux chefs d'industrie, aux ouvriers français depuis longtemps privés de travail, une concurrence aussi redoutable, et venait-il ajouter aux ruines de la guerre le péril d'une crise manufacturière? — Voilà ce qui donnait aux objections un intérêt patriotique, et certainement, si elles n'avaient pas eu cette pensée et ce caractère, il ne se serait pas levé d'opposans. Un orateur du libre échange aurait peut-être démontré que, la perte de l'Alsace étant pour la richesse nationale un grand malheur, il convenait aux intérêts de la France d'en atténuer les effets par le régime le plus libéral, qui permît de continuer des transactions avantageuses pour notre consommation et pour notre bien-être, — que, si la grande industrie de la ville de Mulhouse nous fournit une masse de produits, elle nous achète en retour des fils et des tissus dont elle augmente la valeur par l'impression, — enfin que, si nous sommes assez heureux pour la remplacer sur notre sol, cela ne se fera point en un jour, et que d'ici là il faut se garder de dresser entre elle et nous des barrières de douane. Ce n'était pas sans doute le moment d'introduire dans un tel débat les argumens du libre échange. Il suffisait de rappeler, comme le fit M. Thiers, que depuis de longues années les produits de l'Alsace et de la Lorraine avaient circulé sur notre marché sans ruiner les autres industries françaises, et que, loin de créer une concurrence nouvelle aux fers de la Haute-Marne ou aux tissus normands, le projet de traité frappait de certains droits, à partir de 1872, des marchandises qui auparavant ne payaient aucune taxe. En réalité, quand on se place au point de vue protectioniste, on est obligé de considérer la cession de l'Alsace comme un avantage, — que la France paie bien cher, — pour les industries qui avaient à lutter avec les usines de cette belle province. N'avons-nous pas vu pour le même motif, mais en sens inverse, les filateurs et les tisseurs de l'Allemagne déclarer que la conquête de Mulhouse est pour eux un fatal présent?

La crainte de voir les produits allemands d'outre-Rhin pénétrer abusivement en France sous le couvert des franchises alsaciennes devait disparaître, aux yeux de l'assemblée, devant les mesures prises pour empêcher ce genre de fraude, mesures dont l'efficacité avait été déjà mise à l'épreuve depuis plusieurs mois. L'assemblée, adoptant l'avis de la commission, n'en persista pas moins à demander que la réciprocité fût expressément accordée aux produits ma-

nufacturés français destinés à la consommation de l'Alsace-Lorraine, et elle inséra dans la loi un article spécial à cet effet. Ce désir était assurément fort légitime, et il appartenait aux députés de l'exprimer; seulement il eût été plus prudent de ne point le fixer par un vote et de n'en pas faire un article de loi, car il s'agissait non pas d'une loi, mais d'un projet de traité : en l'absence de l'une des parties contractantes, le vote n'avait qu'une valeur éventuelle. Il eût été préférable de s'en rapporter aux négociateurs, et de ne point diminuer, en face de la diplomatie allemande, leur liberté de discussion et de décision. En résumé, les bases du traité furent adoptées à une majorité très considérable. L'assemblée dans son patriotisme ne pouvait manquer de s'associer aux vues du gouvernement, et, à travers les nuages qu'une malencontreuse digression protectioniste avait répandus sur le débat, elle apercevait avec une satisfaction bien légitime la libération anticipée d'une partie de notre territoire.

Les négociations diplomatiques s'accommodent généralement assez mal d'une publicité prématurée. Ce n'est pas qu'elles aient toujours à craindre l'air et la lumière, comme s'il s'agissait d'un complot; mais le secret de la discussion leur est nécessaire. De même que, dans les affaires d'intérêt ou d'honneur privé, la décision ne peut être utilement confiée qu'à un petit nombre de juges ou d'arbitres, de même, dans les relations de peuple à peuple, les litiges ne se concilient sûrement que par l'entremise de quelques mandataires habitués à ce genre de débats, sachant saisir l'occasion d'introduire les demandes et faire à propos les concessions. Bref, on ne négocie point sur la place publique ni au sein d'une grande assemblée, ou bien l'on risque fort de rendre plus difficile et plus lente l'action diplomatique. Aussi avait-il fallu que le gouvernement français fût dominé par un intérêt supérieur pour avoir dérogé à la pratique usuelle en soumettant par avance à l'assemblée nationale les bases d'un traité non encore signé. Ce qui était à craindre arriva. Tous les intérets, industriels, commerciaux ou financiers, qui pouvaient être affectés par le résultat des négociations, furent mis en éveil; ils s'agitèrent à Versailles comme à Francfort et à Berlin. La presse des deux pays s'empara des diverses questions pendantes, et par une discussion passionnée, telle qu'on devait l'attendre d'elle après cette sanglante guerre, elle faillit les envenimer au lieu de les éclairer. En Allemagne, les banquiers, naturellement fort avides de commissions et de bénéfices, demandaient à leur gouvernement d'intervenir pour avoir une forte part des cautions destinées, suivant les arrangemens financiers, à garantir la signature de la France. En même temps, l'impatience si légitime des populations qui se

voyaient à la veille d'être délivrées de la présence des troupes allemandes éclataient en manifestations parfois compromettantes, qui ajoutaient aux difficultés réelles des difficultés d'amour-propre national. Tels étaient les embarras au milieu desquels la diplomatie française devait poursuivre les négociations qui n'avaient pas été un seul instant interrompues, et auxquelles M. le président de la république prenait lui-même la part la plus active dans de fréquentes conférences avec M. le comte d'Arnim, envoyé à Versailles par le cabinet allemand.

Plusieurs jours se passèrent en débats incessans, tant sur le régime douanier de l'Alsace-Lorraine et sur la question de réciprocité que sur les arrangemens financiers, pour lesquels le négociateur allemand persistait à exiger des traites éventuellement négociables en paiement de l'indemnité de guerre. Les instructions transmises à M. d'Arnim ne permettant pas d'espérer une solution, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, se rendit à Berlin, muni de pleins pouvoirs, pour traiter directement avec M. de Bismarck. Au point où en étaient les choses, après le vote de l'assemblée nationale et en présence de l'agitation que créait en Allemagne, en France et dans l'Alsace la divulgation officielle des conventions projetées, l'affaire avait pris les proportions d'une grosse question politique. L'Allemagne pouvait être moins pressée que la France d'arriver à une conclusion, puisqu'elle demeurait maîtresse de son gage en continuant à camper sur notre sol; si elle conservait, faut-il le répéter? le rôle prépondérant dans les négociations, elle avait cependant à compter avec les intérêts de l'Alsace, qui étaient depuis trop longtemps en suspens, avec les vœux de ses troupes qui désiraient rentrer dans leurs foyers, avec l'opinion européenne qu'un vainqueur orgueilleux peut dédaigner en paroles, mais qu'il ne s'expose pas à braver inutilement par des exigences superflues ou exagérées. La mission de M. Pouyer-Quertier aboutit très promptement à la signature des traités du 12 octobre, dont l'un règle les arrangemens financiers, et l'autre la question douanière.

Le traité financier porte que six départemens seront évacués dans un délai de quinze jours à dater de la ratification, et que l'armée allemande sera réduite à 50,000 hommes dans les six départemens restant occupés. Les 150 millions d'intérêt dus par le gouvernement français le 1er mars 1872 et les 500 millions dus le 1er mai seront payables par termes de 80 et 90 millions, de quinzaine en quinzaine à partir du 1er janvier. Le territoire des départemens évacués demeurera neutre au point de vue militaire, c'est-à-dire que la France n'aura le droit d'y entretenir que la force armée nécessaire pour le maintien de l'ordre. D'après ces conditions nouvelles, la

garantie des banquiers, qui avait été demandée à l'origine des pourparlers, clause à la fois pénible et onéreuse pour nous, est complétement supprimée. Elle est remplacée par une sorte de garantie territoriale consistant dans la neutralité militaire du territoire évacué. Indépendamment du point d'honneur, qui a toujours sa gravité, surtout dans un document international, la dispense de l'intervention des banquiers représente une économie d'une dizaine de millions, qu'il aurait fallu allouer en commissions ou primes, économie qui n'est diminuée que dans une faible proportion par l'anticipation des paiemens partiels échelonnés depuis le 1er janvier, au lieu de commencer au 1er mars. Il est donc incontestable que de ce chef M. Pouyer-Quertier a obtenu des conditions meilleures que les conditions primitives, et l'on en trouve la preuve dans les explications que M. de Bismarck a données le 25 octobre au *Reichstag* allemand, lorsqu'il a exposé devant cette assemblée les motifs et l'économie des deux traités.

Il convenait d'ailleurs que M. de Bismarck se montrât plus conciliant pour l'examen des clauses financières, parce que d'un autre côté, dans le traité relatif au régime douanier de l'Alsace-Lorraine, il ne lui semblait pas possible de réaliser entièrement la condition de réciprocité demandée par l'assemblée nationale. Ses objections à cet égard provenaient, non point de la volonté d'exclure les produits manufacturés français, mais des difficultés pratiques qui se seraient présentées pour l'exécution, et qui eussent été véritablement insurmontables. Au surplus et en considération de cette lacune, le traité du 12 octobre nous paraît être, dans son ensemble, plus favorable aux intérêts industriels et fiscaux de la France que ne l'était le projet de convention soumis à l'assemblée le 15 septembre. Dans ce projet, la durée du traitement de faveur accordé aux produits de l'Alsace-Lorraine devait se prolonger jusqu'au 1er juillet 1873; par le traité du 12 octobre, cette durée est réduite de six mois et ne dépasse pas l'année 1872. Les denrées alimentaires telles que le vin, la bière, l'alcool, paieront, dès le 1er janvier prochain, les droits du tarif. Il est formellement stipulé que, si les matières premières et les matières tinctoriales sont frappées en France d'une aggravation d'impôts, les produits de l'Alsace auront à supporter à leur entrée une augmentation équivalente de droits. Toutes garanties sont accordées pour que les faveurs transitoires ne s'étendent pas abusivement aux autres contrées de l'Allemagne. Quant aux produits français importés dans l'Alsace-Lorraine, les uns, tels que fonte, fers, acier, fils et tissus, destinés à recevoir un complément de main-d'œuvre, seront introduits en franchise sous le régime de l'admission temporaire; les autres, tels que

l'amidon, les fécules, les matières tinctoriales, les produits chimiques, etc., propres aux apprêts dans les usines alsaciennes, jouiront successivement de la franchise, du quart de droit et du demi-droit jusqu'au 31 décembre 1872. En un mot, les négociateurs se sont particulièrement préoccupés de ménager les intérêts industriels de l'Alsace-Lorraine; c'était un devoir pour la France de se montrer libérale envers ses anciennes provinces, et pour l'Allemagne de protéger sa nouvelle conquête. Cependant l'intérêt de la France a été sauvegardé par l'abréviation du délai, ce qui diminue les sacrifices du trésor et donne satisfaction au parti protectioniste, le seul qui, lors de la discussion parlementaire et dans la presse, ait exprimé quelques inquiétudes. Ajoutons que, par surcroît, les négociateurs français ont obtenu dans le même traité la rétrocession de quelques communes de la Moselle situées sur la frontière du Luxembourg, concession peu importante, mais qui avait été demandée sans succès depuis la signature du traité de Francfort, et dont il est juste de tenir compte.

Telles sont les dispositions des traités du 12 octobre. Nous leur devons l'évacuation de six départemens, une diminution notable de l'armée allemande sur notre territoire, la reprise de quelques parcelles du sol français, et nous achetons ces avantages au prix d'une simple anticipation de paiement et de quelques concessions douanières, à courte échéance, qui profiteront à nos anciens et malheureux compatriotes. On a vu combien les négociations ont été laborieuses, et l'on peut juger, par cet exemple, des difficultés auxquelles la diplomatie française doit faire face dans ses rapports avec le cabinet de Berlin. Il reste encore tant de questions à traiter! En d'autres temps, et s'il s'agissait d'un autre objet, on aimerait à se féliciter d'un succès diplomatique. Nous n'en sommes pas là. Dans la situation que les événemens nous ont faite, nous n'avons pas d'adversaire de qui il nous soit encore permis de triompher. Le seul succès que nous puissions ambitionner en ce moment, c'est de plaider avec dignité devant l'Europe la cause de la raison, de prévenir ou d'écarter les abus de la force et d'amener nos vainqueurs d'hier à l'acceptation de conditions équitables, avantageuses pour eux-mêmes, dans le règlement d'affaires si compliquées, qui sont la douloureuse conséquence de nos désastres. Ce succès, le gouvernement vient de l'obtenir en rendant à elles-mêmes, à la France, les populations de six départemens. C'est le commencement de la libération définitive de notre territoire par la voie des négociations. Cela seul serait à nos yeux l'honneur des traités du 12 octobre.

III.

La libération du territoire! voilà le grand but à atteindre. Nous n'avons pas aujourd'hui d'autre devoir; nous ne devons pas avoir d'autre passion. Unissons tous nos efforts pour arriver à ce résultat simple et patriotique : que sous le plus bref délai ce qui nous reste de la France soit délivré de la présence d'un factionnaire étranger. Tant que nous conservons une garnison prussienne, nous ne sommes pas un peuple libre : nous sommes un gage, et rien de plus. Ne voit-on pas tous les jours la plus pauvre famille, lorsque la détresse la force d'engager ce qu'elle a de plus nécessaire, s'acharner au travail, à l'économie, à la bonne conduite, jusqu'à ce qu'elle ait amassé le prix du rachat? Nous, nation, ayons cette vertu.

Cette perspective ne nous est pas interdite. La libération peut être assez prochaine, si nous savons la mériter. Notre espoir se fonde sur le texte même des traités qui nous lient, sur l'intérêt de notre créancier, sur l'intérêt de l'Europe entière, sur les enseignemens de l'histoire, enfin, nous venons d'en avoir la preuve, sur l'infatigable labeur du gouvernement secondé par le pays. Aux termes des préliminaires de paix, signés le 26 février, les six départemens de la frontière et le territoire de Belfort doivent être occupés par les troupes allemandes en garantie du paiement des trois derniers milliards, lesquels sont exigibles le 1er mai 1874; mais il est dit dans l'article 3 que « l'empereur d'Allemagne sera disposé à substituer à la garantie territoriale, consistant dans l'occupation partielle du territoire français, une garantie financière, si elle est offerte par le gouvernement français dans des conditions reconnues suffisantes par l'empereur pour les intérêts de l'Allemagne. » Le principe d'une évacuation antérieure au paiement effectif de l'indemnité totale est donc posé en termes formels. La France est intéressée à l'invoquer dès qu'elle sera en mesure de faire des propositions acceptables; de son côté, l'Allemagne est intéressée à l'appliquer aussitôt que l'exécution des clauses financières du traité lui paraîtra suffisamment garantie.

Si la France souffre de l'occupation, l'Allemagne n'est pas moins désireuse de la voir cesser. Il y a là, pour les deux nations, une situation anormale et une condition pleine de périls. Le soldat allemand aspire à rentrer dans son pays, il veut revoir ses foyers. Avec sa constitution particulière, l'armée allemande supporte moins facilement qu'aucune autre la prolongation d'un service lointain qui interrompt les relations d'affaires et affecte profondément les sentimens de famille. Les gouvernemens de l'Allemagne se rendraient justement im-

populaires, s'ils imposaient à leurs troupes sans nécessité absolue un trop long exil et en même temps une résidence désagréable dans un pays où elles sont considérées comme ennemies. En outre il peut surgir chaque jour de cette cohabitation forcée des conflits très graves, autant d'étincelles qui risquent de rallumer la guerre. Il n'est pas prudent, même pour un vainqueur, de s'exposer à la vengeance immédiate, à l'exaspération du vaincu; c'est tenter de nouveau la fortune. Il est impolitique, quand on a obtenu ce que l'ambition la plus avide n'aurait jamais osé rêver, d'entretenir les animosités nationales, de les envenimer, et de préparer ainsi de ses propres mains les élémens d'une guerre nouvelle. Les gouvernemens n'ont pas intérêt à courir de tels risques. Ce que doit faire le vainqueur en pareil cas, c'est de s'éloigner au plus vite, avec la certitude qu'il ne sera pas oublié.

Les autres nations, si indifférentes qu'elles aient pu demeurer pendant la lutte, ne tardent pas à ressentir les conséquences de l'occupation militaire qui confisque, pour ainsi dire, un territoire. Les relations commerciales sont interrompues ou pour le moins singulièrement gênées. Le progrès des lois et le perfectionnement matériel des communications ont établi entre tous les marchés des rapports solidaires qui ne permettent plus que l'un souffre sans que l'autre soit atteint. Le monde entier a ressenti le contre-coup de la grande guerre de la sécession aux États-Unis. De même la guerre de 1870 a causé en Europe de violentes secousses qui ont ébranlé les principaux marchés, et, tant que l'occupation militaire se prolongera sur le territoire français, il y aura pour certaines branches d'industrie un véritable malaise. Les gouvernemens européens sont donc très intéressés pour leur propre compte à ce que cet état de choses prenne fin. Ils sauraient mauvais gré à l'Allemagne, si elle abusait du droit d'hypothèque qu'elle s'est réservé, et si elle tardait à rendre à la circulation générale les sources de travail et de capitaux qu'elle retiendrait inutilement captives. L'Allemagne elle-même gagnerait beaucoup plus à envoyer dans les Vosges, dans la Marne, dans les Ardennes, des commis-voyageurs que des soldats.

Ce n'est point la première fois que la France est livrée à l'invasion étrangère. Après avoir été nous-mêmes de terribles envahisseurs et d'orgueilleux conquérans, nous avons été envahis et conquis. Nous avons déjà en d'autres temps subi la peine du talion, et la somme de nos malheurs a presque égalé celle de nos gloires. Notre passé, qui contient, on peut le dire, toutes les fortunes, tant de succès et tant de revers, présente, de 1815 à 1818, une situation analogue à celle qui nous est faite aujourd'hui. N'hésitons pas à relire cette page néfaste de notre histoire pour y puiser d'utiles

enseignemens. D'après l'article 5 du traité du 20 novembre 1815, l'occupation de la France par les troupes étrangères devait durer cinq ans; mais il était stipulé qu'elle pourrait cesser à la fin de la troisième année, si les souverains alliés s'accordaient à reconnaître que l'état intérieur du pays ne la rendait plus nécessaire. Dès 1817, c'est-à-dire avant l'expiration du terme de trois ans, le gouvernement français, dirigé par le duc de Richelieu, s'adressa aux puissances pour faire réduire l'effectif de l'armée d'occupation, qui s'élevait à 150,000 hommes. L'entretien de cette nombreuse armée coûtait des sommes très considérables au moment où la France était obligée de recourir à l'emprunt et à d'autres mesures extraordinaires pour établir son budget; cette dépense rendait plus difficile le paiement régulier de l'indemnité de guerre; la présence d'une armée étrangère sur le territoire était une cause inévitable d'embarras et de troubles intérieurs qui étaient de nature à inquiéter tous les états intéressés à la consolidation de la paix; on pouvait craindre que, sous l'excitation des partis, il ne se produisît un jour ou l'autre une explosion nationale contre laquelle le gouvernement serait impuissant. Tels furent les argumens que le duc de Richelieu soumit à la conférence des alliés. En même temps, il montra que la France, avec la réalisation d'un emprunt de 300 millions récemment conclu, était en mesure de remplir ses engagemens financiers. La demande du gouvernement français fut accueillie, et la conférence décida que l'armée d'occupation serait réduite de 30,000 hommes à partir du 1er avril 1817.

L'année suivante, la France, invoquant les termes du traité de 1815, réclama l'évacuation complète de son territoire, et la question fut portée devant le congrès d'Aix-la-Chapelle, qui se réunit au mois de septembre 1818. Il s'agissait pour les souverains alliés d'apprécier si l'état intérieur de la France leur permettait de cesser à la troisième année l'occupation, qui avait été stipulée pour cinq ans. Le duc de Richelieu n'eut qu'à reproduire les argumens qu'il avait présentés l'année précédente. Il n'y avait point là seulement un intérêt français. Un grand intérêt européen était en jeu, celui de la paix même, compromise ou plutôt rendue malaisée par la prolongation d'une situation tout à fait anormale. Chaque puissance devait désirer la prompte rentrée de ses troupes, qui entretenaient en France un continuel sujet d'irritation. Il suffisait que le paiement du reste de l'indemnité parût assuré. — L'influence personnelle du duc de Richelieu et en particulier le crédit dont ce noble honnête homme jouissait auprès de l'empereur Alexandre eurent raison des objections, des propositions dilatoires, des conditions onéreuses ou même humiliantes que d'autres puissances, la Prusse

en tête, cherchaient à imposer en échange de l'évacuation accordée en principe. Par une convention du 9 octobre 1818, il fut décidé que l'occupation cesserait le 30 novembre, et que toutes les dépenses qui s'y rattachaient cesseraient à la même époque ; la somme restant due par la France sur la contribution de guerre de 700 millions fut fixée à 265 millions, dont 100 millions payables immédiatement en rente 5 pour 100, au cours du 8 octobre, et 165 millions payables par neuvièmes, de mois en mois, à partir du 1er janvier 1819. On relira avec un grand intérêt dans l'*Histoire du gouvernement parlementaire* (1), par M. Duvergier de Hauranne, l'historique de ces négociations d'Aix-la-Chapelle, dont nous ne donnons ici qu'un bref résumé. Citons encore ce dernier trait. L'un des emprunts contractés pour payer la contribution de guerre avait été souscrit par MM. Baring et Hope, dont la signature pouvait se passer de garantie, et cependant voici ce qu'écrivait le duc de Richelieu, qui avait dirigé jusqu'au bout cette grande négociation. « Combien nous avons été heureux d'avoir ici Baring ! Avec la méfiance des Prussiens, nous n'aurions jamais fini, si nous n'avions eu un homme de cette solvabilité à leur présenter. Imaginez-vous qu'ils ont demandé que Baring eût pour caution vingt banquiers résidant dans les états prussiens, et ce n'est qu'à grand'peine que le duc de Wellington les a fait renoncer à cette ridicule prétention. » Que l'on ne s'étonne donc plus de l'insistance avec laquelle, pendant les négociations récentes, le cabinet de Berlin a demandé que la signature de la France pour le paiement des 650 millions fût cautionnée par des maisons de banque. Il avait trouvé le texte de cette clause dans les vieux dossiers de 1818, et il a cherché à le rééditer en 1871. M. Pouyer-Quertier a obtenu de M. de Bismarck qu'il n'y fût pas donné suite. Et en effet, si le duc de Wellington a pu dire en 1818 que l'idée de faire garantir la signature de M. Baring par vingt banquiers allemands était une prétention ridicule, il nous est bien permis de penser que la même garantie exigée en 1871 pour appuyer la signature de la France eût été tout au moins une précaution inutile.

Au lendemain de cette guerre funeste, dans laquelle toutes les passions comme toutes les forces de l'Allemagne se sont levées contre nous, alors que l'Allemagne est encore toute fière de nous avoir sans alliés rendu le coup d'Iéna, la France n'a point à compter sur la générosité du vainqueur, et d'ailleurs elle ne demande pas qu'il lui soit fait merci. Le penser, ce serait illusion et faiblesse d'âme. La seule chose que nous devions attendre de

(1) Tome IV, chapitre 17. *Congrès d'Aix-la-Chapelle.*

l'Allemagne, c'est qu'elle suivra son intérêt, rien que son intérêt. Or cet intérêt lui commande de ne point laisser son débiteur dans une situation qui compromettrait sa créance, de ne point se nuire à elle-même dans son bien-être, dans ses transactions, dans son crédit, et de ne point indisposer contre elle tous les états européens. Nous avons indiqué plus haut sous quelle forme et dans quelle mesure la prolongation de l'occupation du territoire français affecte l'Allemagne elle-même et porte atteinte au commerce général, comment elle peut, en poussant à bout des populations malheureuses et irritées, rouvrir des sillons sanglans. Si en 1817 et en 1818 le duc de Wellington, l'un des plus décidés, mais le plus sage de nos ennemis, pouvait écrire à son gouvernement que l'irritation des Français contre les troupes étrangères croissait de jour en jour et qu'il y avait là un grave péril, si cette considération, non exprimée (elle ne devait pas l'être), mais profondément sentie, détermina les souverains alliés à diminuer les termes de l'occupation, que ne dirait-on pas aujourd'hui, en l'état excité où se trouve la France sous le double coup d'une défaite et d'une crise révolutionnaire! L'argument est plus pressant en 1871 qu'il ne l'était en 1818, et, à supposer que les hommes d'état qui dirigent les affaires à Berlin ne s'effraient pas, pour l'avenir, de l'abîme qui vient de se creuser entre les deux peuples, leur honneur, leur responsabilité devant l'histoire leur conseille de ne point laisser à la victoire la tentation ou l'obligation de devenir insensée. En lisant le discours que M. de Bismarck a prononcé le 25 octobre devant le *Reichstag*, on reconnaît dans certains passages la trace de cette préoccupation. Arrivé au faîte du triomphe, le trop habile arbitre de l'Allemagne aspire à ne point monter plus haut; il sent qu'il faut s'arrêter, et, en des termes dont nous n'accepterions pas l'orgueilleuse bienveillance, il recommande à son parlement de ne point nuire à la France au-delà de ce que peut exiger l'intérêt de l'Allemagne, et même de venir en aide à la France dans la mesure nécessaire pour sauvegarder la créance de l'Allemagne.

Quant au paiement des 3 milliards en 1874, la France possède assez de ressources pour payer sa défaite, et la probité de ses gouvernemens, sans exception aucune, n'a jamais subi l'outrage d'un soupçon. Elle fera honneur à sa signature, mais à quel prix? Il ne s'agit pas seulement d'elle. — Toutes les nations, y compris l'Allemagne, sont intéressées, compromises même par l'opération colossale de ce paiement. Pour fournir les 1,500 millions et pour préparer le quatrième demi-milliard de l'indemnité, il a fallu de toute nécessité recourir à des procédés qui ont pesé sur les grands marchés de l'Europe. Quelques maisons de banque y ont gagné, mais les peuples

y ont perdu. Si ces premières opérations ont produit un tel trouble, que doit-on attendre de l'énorme mouvement d'écus, de lingots, de papier, auquel donnerait lieu la récolte presque instantanée de 3 milliards! Ce serait une perturbation dans le monde entier. Les derniers incidens financiers, tout en témoignant du crédit de la France, ont fourni à tous les peuples un grand enseignement d'économie politique. Ils ont montré à quel point tous leurs intérêts sont solidaires, par quels liens étroits ils dépendent les uns des autres, quelle est, pour ainsi dire, la réciproque électricité des marchés les plus lointains. Par conséquent pour elle-même comme pour les autres nations l'Allemagne est intéressée à ce que le paiement des trois derniers milliards s'effectue dans des conditions moins compliquées et moins soudaines; mais elle exigera certainement que ce moyen soit aussi le plus sûr, et cela dépend de nous. L'Allemagne voudra savoir, comme les alliés l'ont voulu en 1818 (c'est le droit du créancier), si notre budget contient les ressources nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et l'amortissement de la nouvelle dette; elle examinera si le gouvernement appelé à négocier avec elle présente des garanties suffisantes. Ce qu'elle voudra sur ces deux points, tous les bons citoyens le veulent dès à présent comme elle, car ils entendent que la France paie ce qui est dû, et ils sont rassasiés de révolutions.

L'étude de notre budget doit donc se faire dès à présent en vue de cette éventualité onéreuse qui exigera l'accroissement très considérable des impôts. Sur quelles matières pèsera cette augmentation, c'est ce qu'il appartient à l'assemblée nationale de décider; mais il est certain qu'elle frappera plus ou moins lourdement toute la matière imposable, que les objections théoriques seront écartées, et que les différentes sources de revenu seront simultanément explorées. Il faut que l'esprit public s'y prépare et s'y résigne. Jamais le contribuable n'aura été plus patriote, et jamais le travail n'aura été plus noblement récompensé que s'il fournit son obole quotidienne au rachat de nos départemens. A peine commençons-nous à nous remettre d'une effroyable secousse que l'on entend parler de grèves d'ouvriers, et que se réveillent les vieux débats entre le capital et le travail. Non, ce ne sont pas des Français (on le sait) qui soufflent ce vent de grève. Ces excitations, dites internationales, sont criminelles au moment où nous sommes, et elles ne méritent que le mépris des ouvriers qui aiment leur patrie. Exiger des augmentations de salaires alors que le capital et les profits vont être frappés d'un surcroît d'impôts, ce n'est pas seulement un mauvais calcul, car on risque plus que jamais de rendre le travail impossible, c'est encore faire acte de mauvais citoyen. Que l'on se ras-

sure, nous paierons tous notre part. La loi de l'impôt fauchera dans les champs de la richesse les épis les plus superbes, elle abaissera les modestes niveaux de l'aisance, et, quels que puissent être ses ménagemens, il faudra bien que, d'une manière directe ou indirecte, elle descende jusqu'au salaire. Que chacun dès aujourd'hui s'habitue à cette pensée en évitant de troubler par des querelles au moins inopportunes l'activité renaissante du travail.

Quant à nos discussions politiques, est-ce que ce n'est pas un devoir pour tous les partis de conclure et de pratiquer sérieusement la trêve du patriotisme? Beaucoup diront que, s'ils désirent autre chose que ce qui est, leur sentiment s'inspire de l'intérêt du pays, et qu'ils croient précisément obtenir par telle ou telle combinaison la liquidation plus économique de nos désastres, le relèvement plus solide de la France. Telle est assurément la pensée des hommes honorables et respectables dans les divers partis, car sur notre sol tourmenté où de successives révolutions ont accumulé tant de souvenirs, tant de regrets, tant de passions mal éteintes, semblables aux couches de lave qui se déroulent au pied d'un volcan, il y a place pour tous les modes de patriotisme, et aucun parti ne saurait s'attribuer le monopole de cet instinct sacré. Mais quel est celui qui peut aujourd'hui nous donner plus sûrement et plus vite la libération du territoire, c'est-à-dire l'essentielle condition de l'indépendance nationale? Où est-il celui qui peut nous dire à cette heure : « Je vous délivre de l'étranger? » Non, ne nous égarons pas dans les rêves, et attachons-nous à la réalité, à l'expérience des faits. Nous avons un gouvernement qui n'est peut-être pas défini dans Aristote, mais qui après tout, s'appuyant sur l'assemblée nationale d'où il est sorti, a rendu à la France l'immense service de conclure la paix et de négocier utilement pour la diminution des charges de la guerre. Il a obtenu en quelques mois un résultat que le gouvernement de la restauration n'avait obtenu qu'après deux années; il est respecté par les cabinets étrangers, qui jugent plus froidement que nous ne le faisons nous-mêmes notre situation intérieure; il a su forcer, sans rien laisser de notre dignité, la confiance de l'Allemagne, qui tient notre signature et notre sol. Plus facilement qu'aucun autre, avec moins de compétitions intérieures, il pourra achever l'œuvre qu'il a commencée, mener à bonne fin les négociations dont il vient d'écrire les premières pages. Voilà pour le patriote, à quelque parti qu'il appartienne, la raison décisive qui commande l'abnégation politique, le silence des regrets et le voile des espérances personnelles. On a dit que la république est ce qui nous divise le moins; ajoutons que la libération du territoire est ce qui nous unit tous : c'est là une affirmation, un mot d'ordre auquel chacun doit se rallier.

Faut-il parler de ces opinions exaltées qui, bafouant les gouvernemens, les diplomates et leurs protocoles, entonnent déjà le chant de guerre et proclament la revanche prochaine? S'ils savaient, ces enfans terribles du patriotisme, s'ils savaient tout le mal qu'ils font! Ils se sont indignés contre cette guerre engagée sans préparatifs et sans alliés, et maintenant, au lendemain du désastre, quand nos armées sont désorganisées, ces chevaliers de la revanche voudraient entrer en campagne. Folles rodomontades qui, ne nous rapportant que d'injurieux dédains, fournissent au vainqueur un prétexte pour serrer plus fort et plus longtemps les liens qui nous étreignent! Comme les grandes douleurs, les défaites nationales doivent être muettes, et, quand un peuple n'a pas eu la chance de vaincre, il faut qu'il sache être vaincu, car il y a une dignité de la défaite. La revanche viendra contre l'Allemagne à son heure, comme à trois dates fatales, 1814, 1815 et 1870, elle est venue contre la France. Est-ce que, nous aussi, nous n'avons pas eu le Rhin allemand? C'est de Berlin, en 1806, que Napoléon décrétait le blocus continental; c'est de Moscou, en 1812, que le conquérant, déjà un pied dans la neige qui allait couvrir la grande armée, se plaisait à libeller la charte d'un théâtre. Combien de temps cela a-t-il duré? N'avons-nous pas vu des territoires aussi grands, aussi riches que l'Alsace, retourner, après un long exil, à leur ancienne patrie? L'histoire est pleine de ces revanches, qu'il est permis de rappeler sans bravade et que la fortune réserve aux nations qui savent l'attendre. Pour le moment, quel est le devoir de la France? C'est de travailler avec persévérance à l'exécution loyale de ses engagemens, c'est de négocier sans relâche jusqu'à ce que le dernier soldat de l'armée allemande ait franchi la frontière. Nous pouvons faire appel à l'intérêt de l'Allemagne, à l'intérêt de l'Europe, aux précédens historiques. La cause est gagnée, si nous restons unis; nous en avons pour garans les traités de Berlin.

C. Lavollée.

L'ÉLOQUENCE

POLITIQUE ET JUDICIAIRE

A ATHÈNES [1]

ISOCRATE.

I. *Histoire de la littérature grecque jusqu'à Alexandre le Grand*, par Ottfried Muller, traduite, annotée et précédée d'une étude sur Ottfried Muller, par M. K. Hillebrand; 2 vol. in-8°, Paris. — II. *Demosthenes und seine Zeit*, von Arnold Schæfer, 4 vol. in-8°, Leipzig. — III. *Des Caractères de l'atticisme dans l'éloquence de Lysias*, par M. Jules Girard; in-8°, Paris. — IV. *Le Discours d'Isocrate sur l'Antidosis*, traduit en français pour la première fois par M. A. Cartelier, avec une introduction par M. Ernest Havet, grand in-8°, Paris.

I.

Isocrate naquit à Athènes en 436. Il était fils d'un citoyen nommé Théodoros, qui avait une fabrique d'instrumens de musique. De même que Démosthène, il appartient à ce que l'on peut appeler la bonne bourgeoisie athénienne. Comme Démosthène le père, Théodoros avait, par son industrie, gagné assez de fortune pour faire donner à son fils l'éducation la plus recherchée que l'on pût recevoir à Athènes vers la fin du ve siècle. Tout jeune, Isocrate commença par étudier la musique et la poésie sous les meilleurs maîtres; au sortir de l'adolescence, en même temps que les enfans des plus grandes maisons, il fréquenta les sophistes, et se trouva mêlé dans leur auditoire aux Andocide, aux Alcibiade, aux Critias, aux Théramène, aux Callias, aux Calliclès. Il entendit, nous dit son biographe, Prodicos, Gorgias et Tisias : nous soupçonnons là quelque inexactitude. Tisias en effet est antérieur à Gorgias, et pour Gorgias même ce ne serait que vers la fin de sa vie et dans un de ses der-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août.

niers séjours à Athènes qu'Isocrate aurait pu assister à ces entretiens et à ces discours qui attiraient tant de curieux. Lors de la fameuse ambassade où Gorgias révéla aux Athéniens la rhétorique sicilienne et leur en fit admirer les finesses et la subtilité, Isocrate n'avait encore que neuf ans. S'il ne put qu'entrevoir le maître lui-même, au moins suivit-il avec passion les leçons de ses principaux disciples et de ses plus brillans rivaux. Il paraît surtout s'être attaché à Théramène. Ce souple et vif esprit, avant de marquer dans la politique et d'y trouver une fin tragique, avait commencé par approfondir l'art des rhéteurs, en avait étudié et enseigné la théorie; Isocrate n'échappa point aux séductions de cet aimable et dangereux personnage. Ceux même qui avaient le plus souffert des intrigues de Théramène et de sa versatilité proverbiale à Athènes ne pouvaient se défendre d'admirer cette fécondité de ressources, cette facilité à changer d'attitude et de langage, cette belle humeur qui persistait jusque dans les situations les plus difficiles et en face de la mort même. On comprend que le jeune Isocrate, au début de la vie, ait mal discerné ce que ces brillantes apparences cachaient d'égoïsme et de sèche ambition. Il partageait avec la plupart des Athéniens une illusion que ne réussirent point à dissiper toutes les trahisons de Théramène; il fut ébloui par des défauts et des mérites qui étaient tout l'opposé des siens, il fut dupe enfin d'un prestige auquel l'histoire même, tout avertie qu'elle était par de graves témoins, s'est plus d'une fois laissé prendre.

Par bonheur, Isocrate, à l'âge où l'âme reçoit son pli et sa forme durable, subit une autre influence meilleure que celle de Théramène, et qui pénétra plus avant, celle de Socrate. Ce qui conduisit d'abord l'adolescent auprès du philosophe, ce fut sans doute la curiosité et le désir d'entendre de beaux discours. Socrate ne se distinguait point des sophistes, aux yeux de ses contemporains, par des différences aussi tranchées que nous serions portés à le croire aujourd'hui sur la foi du grand poète qui a nom Platon. Il poursuivait, il est vrai, un tout autre but que Gorgias ou Protagoras; mais son esprit avait presque même démarche et mêmes allures. Pour les combattre, il leur empruntait leurs propres armes, et, ces armes, il les maniait avec tant de dextérité que plus d'un spectateur devait, sur le moment, s'y tromper de très bonne foi, et ne pas bien savoir lequel des deux adversaires abusait le plus du raisonnement et des distinctions verbales. Ce qui distinguait vraiment Socrate de ceux que confondait avec lui, longtemps encore après sa mort, le jugement superficiel de la foule, c'est qu'il ne discutait pas pour le seul plaisir de discuter; à côté de ses procédés de réfutation, empruntés aux dialecticiens antérieurs, il avait sa méthode d'exposition et d'enseignement. Il ne partait point du scepticisme pour y

revenir comme à un terme naturel; par ses méditations prolongées, il s'était fait sur le problème de la destinée humaine, sur la loi et la fin des choses, un certain nombre d'idées qu'il cherchait à répandre, il croyait au vrai et au bien : il avait, comme nous dirions aujourd'hui, sa psychologie, sa théodicée, sa morale et sa politique. Tandis que les dilettantes et les ambitieux ne voyaient dans la fréquentation de Socrate, ceux-ci qu'un agréable passe-temps, ceux-là qu'un moyen de s'ouvrir et de se délier l'esprit, d'autres, les vrais disciples du maître, étaient plus touchés encore du fond que de la forme de ces entretiens. Ils en rapportaient de nobles pensées qu'ils développèrent et fécondèrent plus tard, des germes d'où sortirent les célèbres écoles philosophiques que représentent les noms de Platon, d'Aristote, d'Épicure et de Zénon.

Isocrate n'était point de ceux que la nature avait faits pour la grande curiosité scientifique et la haute spéculation; il en avait reçu toutefois des instincts élevés, le goût du bien, l'amour et le respect de la vertu. Par ce côté, il appartenait à un groupe intermédiaire dont Xénophon nous offre un autre type intéressant; il était de ces esprits qui aimaient et admiraient surtout dans Socrate un instituteur des âmes et le révélateur d'une morale nouvelle, plus pure que celle des sages ses prédécesseurs, en même temps mieux démontrée, plus capable de rendre raison d'elle-même. Aux yeux de ces hommes, Socrate, dont les dieux mêmes avaient proclamé la supériorité, était de tous les Grecs celui qui par ses discours enseignait le mieux la vertu, et qui par ses exemples en fournissait le plus parfait modèle; quelques-uns même, comme nous le voyons pour Xénophon, le consultaient avant de rien entreprendre d'important, et trouvaient en lui une sorte de directeur de conscience. Ceux des socratiques qui avaient ce tour d'esprit n'ont guère traité, quand ils ont écrit, que les questions de morale; leurs ouvrages tournent toujours au sermon. Histoire, roman, anecdote, tout s'y fait précepte, leçon; vous avez la *Cyropédie* de Xénophon, ou les discours de notre orateur intitulés *à Démonicos* et *à Nicoclès*.

Isocrate se fit remarquer auprès du maître par l'intérêt avec lequel il écoutait sa conversation, par la justesse de ses réponses, par le sincère désir qu'il laissait paraître d'être lui-même bon et vertueux, ainsi que d'éclairer et de corriger les méchans. Cette ardeur de prosélytisme, qu'il conserva jusqu'à son dernier jour, devait éclater bien plus vivement encore dans les yeux, dans la physionomie, dans les moindres paroles du jeune homme; que Socrate en ait été frappé et touché, c'est ce dont témoigne Platon dans les dernières lignes du *Phèdre*, son premier ouvrage. On sait comment dans ce dialogue Platon, par la bouche de son maître, com-

mence contre la rhétorique cette campagne qu'il continue dans le *Gorgias*. Phèdre est épris de l'art de Lysias, qui n'était alors qu'un docile élève des rhéteurs siciliens. Socrate lui montre ce qu'il y a de vide et de faux dans cette éloquence sans idées, dans cette puérile recherche de l'effet, et il termine ainsi le dialogue : « Va dire tout cela à ton jeune ami. — Mais, dit Phèdre, il ne faut pas non plus oublier le tien. — Qui donc? — Le bel Isocrate. Que lui feras-tu dire, Socrate, et que prononcerons-nous sur son compte? — Isocrate est bien jeune encore, je veux dire pourtant ce que j'augure de lui. — Et quoi donc? — Il me semble qu'il y a dans son génie quelque chose de plus élevé que l'art de Lysias, et qu'il est d'ailleurs d'un tempérament plus généreux; il ne faudra donc pas s'étonner, quand il avancera en âge, si d'abord, dans le genre où il s'exerce aujourd'hui, tous les maîtres ne paraissent auprès de lui que des enfans, et si même, ne se contentant plus de ces succès, il se sent porté vers de plus grandes choses par un instinct plus divin, car en vérité, mon cher Phèdre, *il y a de la philosophie en lui*. Voilà ce que nous pouvons aller dire, de la part des dieux que nous avons consultés, moi à mon Isocrate et toi à ton Lysias. »

Dans quelle mesure nous devons souscrire à cet éloge et ce qu'il y a peut-être à en rabattre, c'est une question que nous ne pourrons examiner qu'au terme même de cette étude, quand nous aurons parcouru et apprécié l'œuvre d'Isocrate. Contentons-nous pour le moment de noter l'impression qu'avait produite le jeune Isocrate sur le maître lui-même et sur ceux qui l'entouraient, les espérances que leur avaient suggérées son aimable et honnête figure, sa passion pour le bien, la candeur de son âme et la sincérité de ses convictions. L'occasion se présenta bientôt pour Isocrate de prouver qu'il n'y avait rien de feint dans l'attachement qu'il témoignait à son maître. En 399, Socrate fut condamné à mort. Après qu'il eut succombé, presque tous ses disciples se cachèrent ou s'enfuirent. Isocrate, racontait-on, parut sur la place publique d'Athènes en habits de deuil; on ne pouvait affirmer plus haut ses sympathies et ses regrets.

On a douté de cette anecdote, et par malheur il ne faut employer qu'avec une extrême réserve les renseignemens fournis par le biographe auquel nous la devons; elle est pourtant confirmée d'une manière indirecte par le passage du *Phèdre* que nous venons de citer. Il y a quelque chose qui me paraît très digne d'attention dans l'hommage que rend ici à Isocrate celui que ce dialogue posait tout d'abord comme le plus brillant élève du maître et son légitime héritier. On sent dans toute cette page une effusion, une chaleur, que ne suffit point à expliquer la suite de la vie et des

travaux d'Isocrate. Rien de plus naturel au contraire dans l'hypothèse que nous admettons : au moment où les amis de Socrate, d'abord atterrés du coup qui les avait atteints et dispersés dans toute la Grèce, commencèrent à reprendre courage et à relever leur drapeau, Platon se chargea de parler au nom de tous ceux qui étaient restés fidèles à la mémoire du sage; il exprima leurs sentimens en accordant ce magnifique éloge à celui d'entre eux dont les vêtemens de deuil, au lendemain même de ce meurtre judiciaire, avaient pu comme une muette protestation frapper les yeux de tous les Athéniens sur cette place publique où trônaient et péroraient encore les accusateurs de Socrate, Anytus, Mélitus et Lycon. On pourrait avoir plus de doutes sur l'autre anecdote que rapporte le même écrivain; d'après lui, quand Critias, au mépris de toute légalité, fit saisir en pleine séance du sénat un de ses collègues du gouvernement, Théramène, une seule voix s'éleva pour résister à cet abus de pouvoir, et ce fut celle d'Isocrate, un des membres de ce corps dont la majorité partageait au fond de l'âme les opinions et les désirs de celui que l'on entraînait à la mort. Ce serait sur les instances de Théramène lui-même qu'Isocrate se serait rassis, aurait renoncé à une opposition qui ne pouvait que le perdre sans sauver le malheureux qu'il était seul à défendre. Ce qui rend ce récit suspect, ce n'est point seulement que nous n'en voyons nulle part aucune confirmation directe ou indirecte, c'est aussi qu'il nous paraît presque calqué sur le précédent. Isocrate avait étudié la rhétorique sous Théramène comme la philosophie auprès de Socrate; on aurait trouvé naturel qu'il protestât contre la lâcheté du sénat qui laissa périr Théramène aussi bien que contre le verdict du jury qui frappa Socrate. Enfin Xénophon, qui raconte avec beaucoup de détails et de vivacité la séance où Critias fit arrêter Théramène, ne nous dit pas un mot du rôle que le biographe y prête à Isocrate : il y a là bien des raisons de suspendre notre jugement.

Quoi qu'il en soit, ce seul trait de courage nous suffit pour comprendre de quelle nature était cette timidité qui fut le chagrin de la vie d'Isocrate. Il avait, à ce qu'il semble, tout ce qu'il fallait pour parler au Pnyx et devant les tribunaux, pour jouer un rôle politique. La fortune de son père lui avait permis d'acquérir tout à loisir cette instruction pratique par laquelle les ambitieux se préparaient aux discussions oratoires; il avait fréquenté les sophistes, les rhéteurs, les philosophes; la rhétorique et la dialectique n'avaient plus pour lui de secrets, et certains plaidoyers composés pour des particuliers dans les premières années qui suivirent le rétablissement de la démocratie, vers la fin du ve siècle, avaient déjà pu révéler aux connaisseurs ses rares talens. Dans ces premiers es-

sais, dont une partie seulement nous est parvenue (1), les délicats pouvaient deviner et goûter par avance les qualités que vingt ans plus tard toute la Grèce admirera dans le *Panégyrique d'Athènes*. Ajoutez à cela qu'Isocrate, habile aux exercices du corps, avait une santé robuste, de beaux traits, une physionomie agréable et fine; il semble que rien ne lui fît défaut de ce qui pouvait lui donner de l'influence sur l'esprit du peuple assemblé. Jamais pourtant il n'osa prendre la parole en public; c'est qu'il lui manquait deux choses, cette voix chaude, sonore et timbrée qui porte jusqu'aux derniers rangs de la foule, pénètre jusque dans les moelles et va caresser ou soulever au fond du cœur toutes les passions, et cette assurance que doublent une interruption et une insulte au lieu de la déconcerter : il n'avait qu'un filet de voix. Or, si dans nos chambres, toujours closes et couvertes, un homme supérieur comme M. Thiers peut se faire entendre à force de se faire écouter, au Pnyx, sous le ciel, devant un auditoire qui se composait parfois de plusieurs milliers de personnes, il fallait avant tout des poumons, de l'haleine et une action très marquée, de grands gestes qui aidassent les plus éloignés des assistans à suivre le sens du discours. Sa voix, Isocrate aurait pu peut-être par l'exercice en grossir le volume, en augmenter la portée : on sait ce que Démosthène, à force de volonté et de patience, réussit à faire d'un organe sourd, inégal et criard. On peut en dire autant de la pantomime oratoire dont avaient besoin ceux qui voulaient faire figure sur le *bêma*, large estrade taillée dans la pierre vive où l'orateur, la couronne au front, se dressait au-dessus des têtes de la foule; il allait et venait sur cette plate-forme, jetant sa parole tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, parfois drapé à l'ancienne mode dans un manteau serré au corps qui ne laissait passer que l'avant-bras droit, parfois d'un geste brusque se débarrassant de cette draperie qui gênait ses mouvemens, se frappant la poitrine ou la cuisse, comme Cléon aimait à le faire, levant ses bras nus vers le ciel pour prendre les dieux à témoin, les tendant vers l'Acropole, pleine des monumens du génie athénien, ou vers le Pirée, d'où s'était élancée la flotte victorieuse à Salamine. Tout cela sans doute aussi pouvait s'apprendre, tout cela déjà s'enseignait à Athènes; pourtant l'avantage était grand pour ceux que la nature avait prédisposés à ce role. Il est en effet des hommes qui par instinct et avant toute étude ont bien plus que d'autres ce don de traduire au dehors leurs sentimens par les intonations de la voix, par le regard,

(1) C'est à cette époque qu'appartiennent l'*Exception contre Callimaque*, l'*Éginétique*, le discours *contre Lochitès*, et probablement aussi le *Trapezitique*, le meilleur et le plus intéressant de tous les plaidoyers privés d'Isocrate.

par le mouvement des muscles de la face et des bras, par les tressaillemens et l'agitation de toute leur personne. Tout nous fait supposer qu'Isocrate, à cet égard, était parmi les moins favorisés; d'esprit et de corps, c'était un délicat, et les délicats éprouvent à laisser paraître leurs sentimens devant la foule, à subir son contact et parfois ses brutalités, un secret embarras et comme une sorte de pudeur qui éteint la flamme de leurs yeux, qui paralyse leur langue et tous leurs mouvemens.

Nous touchons ici à ce qui fut vraiment le malheur et l'infirmité d'Isocrate. Dans le langage de celui qui parle au peuple, dans ces luttes qui ont leurs chances et leurs péripéties imprévues comme celles du champ de bataille, il y a toujours une large place pour l'improvisation, c'est-à-dire pour l'à-peu-près; or Isocrate était amoureux de la perfection. Quand on discute à la tribune, on est souvent interrompu par un contradicteur; il faut alors que la réplique parte aussi rapide que dans un assaut la riposte après l'attaque. C'est dans ces occasions que, surexcités par le combat et par le péril, certains orateurs trouvent leurs plus beaux effets et s'élèvent au-dessus de l'attente de leurs adversaires et même de leurs amis; Isocrate était au contraire de ceux qui ont toujours besoin de réfléchir, de prendre leur temps. Se sachant ainsi fait, pouvait-il s'exposer à se voir déconcerté et réduit au silence par la première interpellation railleuse ou brutale? Devait-il risquer d'être désarmé dès la première passe par quelque démagogue ignorant, qui aurait sur lui cet avantage d'une impudente audace et d'une langue plus prompte? Isocrate se respectait et respectait le public; il aurait cru se manquer à lui-même en se commettant avec quelque grossier hâbleur, il aurait cru manquer au public en courant devant lui les chances de l'improvisation, en lui offrant des pensées de rencontre exprimées dans une langue hasardeuse, inégale et imparfaite.

Tout se réunissait donc pour écarter Isocrate de la vie politique et de la tribune. Brave par devoir et par raison dans les grandes occasions, il était timide par tempérament; il n'avait ni les qualités, ni les défauts qui sont nécessaires à l'orateur populaire. D'autre part, il avait étudié la rhétorique avec trop d'amour et de persévérance pour que la fréquentation même de Socrate eût réussi à lui en ôter le goût et à le guérir des habitudes que l'esprit contractait à l'école des rhéteurs. Il y avait d'ailleurs urgence pour lui de mettre à profit ce qu'il avait appris. Ce qui l'y poussait, ce n'était pas seulement un naturel désir de réputation et de gloire, c'était aussi le besoin de vivre. La société athénienne, si riche au temps de Périclès, avait été ruinée par les désastres qui n'avaient pas cessé de la frapper depuis l'expédition de Sicile. A partir de cette cata-

strophe, c'était une lutte inégale que soutenait Athènes. Dans cette période, elle fit une effroyable dépense d'hommes et d'argent. Aussi, quand après Ægos-Potamos Lysandre entra par la brèche, au son des flûtes, dans la ville conquise, quand il y installa une oligarchie appuyée sur une garnison lacédémonienne, il semblait bien qu'Athènes fût pour jamais incapable de se relever. Servie par le génie politique et militaire du seul homme vraiment supérieur qu'ait jamais eu Sparte, de l'ambitieux et dur Lysandre, la discipline spartiate et thébaine avait triomphé; les cités aristocratiques n'avaient plus à craindre le contact et l'exemple d'une turbulente démocratie. L'épuisement d'Athènes était si profond, sa ruine si complète, que quelques-uns même des vainqueurs se sentaient touchés de pitié quand ils jetaient les yeux autour d'eux et qu'ils songeaient au contraste du présent et du passé.

Athènes, après la guerre, restait sans ressources apparentes ni moyens de s'en créer de nouvelles. Tout le capital accumulé depuis le commencement du ve siècle dans les coffres de l'état et entre les mains des particuliers avait été détruit. Le trésor public était vide; parmi les fortunes privées, celles même qui paraissaient le mieux établies étaient presque réduites à rien. — Des invasions répétées avaient ravagé presque toute l'Attique, arraché les vignes, brûlé les oliviers; partout les champs les plus fertiles étaient en friche. Athènes, pendant tout ce siècle, avait profité du revenu que tiraient de leurs propriétés les colons ou *clérouques* athéniens établis dans la Chersonèse de Thrace, en Eubée, à Lemnos, Imbros et Samos; dépossédés par Lysandre, tous ces colons affluaient à Athènes, n'y rapportant que découragement et misère. Depuis les guerres médiques, le Pirée était devenu le grand entrepôt des céréales de la Crimée et le principal port marchand de la Grèce; mais, maintenant que les détroits étaient aux mains des ennemis d'Athènes, le commerce prenait une autre direction, les quais du Pirée étaient déserts et les magasins vides. Enfin bien des familles avaient perdu leur chef, celui dont l'intelligence et le travail avaient fait la prospérité de la maison; Athènes était pleine de veuves et d'orphelins. On ne sait si, comme tant d'autres, le père d'Isocrate périt à l'armée, en Sicile ou dans quelque autre désastre; ce qui est sûr, c'est que l'industrie de Théodoros, industrie de luxe, dut être une des premières à souffrir, et que vers la fin de la guerre Isocrate, comme presque tous les anciens riches, était ruiné. Il fallait vivre et non-seulement vivre, mais, si c'était possible, garder le rang et satisfaire les goûts dont on avait pris l'habitude. Isocrate paraît avoir eu d'abord, en même temps que Lysias, l'idée dont celui-ci tira tant de profit et de réputation : il voulut, lui aussi, mettre à profit ses connaissances acquises, son art de rhéteur et son talent d'écri-

vain, pour composer des plaidoyers que lui paieraient les cliens; il songeait à ce métier de *logographe* dont nous avons, à propos de Lysias, essayé de faire comprendre les exigences et les conditions.

Le moment était favorable pour une pareille tentative. Interrompus pendant près de deux ans par les malheurs d'Athènes et la domination des trente, les jugemens par jury venaient d'être rétablis dans leur ancienne forme. Délivrée par Thrasybule de ses tyrans et de la garnison lacédémonienne, remise en possession de ses vieilles lois et de sa constitution populaire, en paix avec toute la Grèce et bien vue de beaucoup de ses ennemis d'hier, que commençait à alarmer l'arrogance spartiate, Athènes se relevait à vue d'œil. Ouvriers et artistes, industriels et commerçans s'étaient remis à l'œuvre; de nouveau le vaste bassin du Pirée s'emplissait de navires. Dans ce courageux effort d'une société qui se refait par la liberté et par le travail, les tribunaux étaient très occupés et très suivis. Les procès politiques n'étaient pas rares, ou plutôt la politique se mêlait à tous les procès. L'amnistie dont Thrasybule et ses amis avaient pris l'initiative avait, il est vrai, été votée avec un empressement et observée avec une loyauté dont témoigne Xénophon, qui n'est point suspect de partialité pour la démocratie athénienne; mais il est plus facile de décréter l'oubli que de perdre la mémoire. Tout devenait occasion ou prétexte à réveiller d'irritans souvenirs. D'abord un petit nombre de citoyens qui avaient joué les premiers rôles dans ces tragédies sanglantes avaient été en termes formels exclus de l'amnistie; ils ne pouvaient rentrer qu'après un jugement. D'autres, moins compromis, auraient pu vivre tranquilles, s'ils avaient su se tenir à l'écart; mais il leur tardait de parler encore sur le Pnyx, de reparaître au sénat et dans les fonctions publiques. Or on n'entrait pas en charge sans subir au préalable, devant une section du jury, une sorte d'examen, la *docimasie*, qui portait sur toute la vie antérieure du candidat. C'était à cette épreuve que l'on attendait ceux auxquels leur passé aurait dû conseiller le silence et la retraite; le tribunal se laissait aisément entraîner à leur faire affront, à les déclarer indignes de siéger comme sénateurs ou magistrats. Quand il s'engageait un procès qui ne semblait porter que sur quelque récent délit ou même sur une contestation d'intérêt privé, si l'une des parties avait trempé dans les cruautés et les trahisons de la faction oligarchique, les griefs articulés passaient au second plan : ce qui remplissait, ce qui passionnait le débat, c'était la question de savoir quelle conduite avait tenue la personne en cause dans les luttes politiques de la cité; c'était surtout cette considération qui dictait aux juges leur arrêt.

Isocrate paraît avoir voulu profiter de ces circonstances, et, pendant ces premières années de la démocratie rétablie, avoir tenté de faire concurrence à Lysias. En effet, les plaidoyers judiciaires qui nous ont été conservés dans la collection de ses œuvres appartiennent tous à cette époque; il y en a six qui se placent entre 402 et 390. Or il est difficile d'admettre que ce soit là un pur hasard : on pourrait le penser, si nous avions perdu beaucoup des ouvrages d'Isocrate; mais nous possédons tous ceux que nous citent les anciens, à l'exception d'un seul, l'éloge de Gryllos, fils de Xénophon. Il semble plus probable qu'Isocrate écrivit d'autres plaidoyers que ceux qui sont arrivés jusqu'à nous; lui-même n'attachait pas d'importance à cette partie de son œuvre, et la plupart de ces derniers discours n'ont pas été conservés. Ce qui demeure établi, c'est que, pour donner un échantillon de la manière d'Isocrate, avocat et rival de Lysias, les éditeurs alexandrins durent aller demander à cette période de sa vie quelques spécimens de ce qu'il avait produit dans le genre judiciaire. Pourquoi Isocrate ne persévéra-t-il pas dans cette voie? Il est facile d'en deviner les raisons. Isocrate sentait bien que ce n'était pas là sa vocation; il ne s'appliquait à cette tâche qu'à contre-cœur, par intérêt et par raison. A l'école de Socrate, auprès d'un Xénophon, d'un Cébès, d'un Euclide, d'un Platon, il avait pris le goût des idées générales, il avait conçu le désir et le projet de consacrer toutes les ressources de son art au service de la sagesse et de la vertu, d'employer l'éloquence à rendre les hommes meilleurs et plus heureux. Fallait-il, quand il se sentait dans toute la force de l'âge et du talent, renoncer à ces hautes visées? n'était-ce point déroger que de se mettre aux ordres du premier venu, de ses convoitises et de ses passions? En admettant qu'il ne défendît que des causes justes, n'avait-il pas mieux à faire que de se fatiguer et de s'user à de pareilles fadaises? Il faut entendre de quel ton dédaigneux, dans le *Panathénaïque*, écrit bien des années après, au terme de sa carrière, il parle de ceux « qui se sont voués aux petites choses, à la discussion des contrats privés et d'autres bagatelles. »

Ce qui devait achever de dégoûter Isocrate du genre judiciaire, c'est qu'il n'y réussissait qu'à demi, qu'il ne pouvait guère espérer y atteindre le premier rang. Honnête, sincère, animé des meilleurs sentimens et d'une généreuse ambition d'esprit, il n'en avait pas moins une vanité des plus chatouilleuses; il était aussi impatient de la critique, aussi avide d'éloges et d'applaudissemens qu'un poète ou qu'un musicien. Or il dut bien vite reconnaître, aux succès obtenus devant les tribunaux et aux prix offerts par les clients, que, comme avocat, il n'égalerait jamais Lysias. Dans le *Phèdre*, l'indulgente amitié de Platon mettait, il est vrai, Isocrate bien au-dessus

de Lysias; mais les plaideurs et les juges athéniens ne se plaçaient pas au même point de vue que le philosophe. Il faut d'ailleurs l'avouer, le public d'Athènes avait raison d'admirer dans Lysias le premier orateur judiciaire du temps. Isocrate avait à un bien moindre degré que son rival les deux qualités qui font le grand avocat, l'imagination et la passion. Dans le discours *contre Lochitès*, assez peu intéressant d'ailleurs, il y a quelques notes émues et graves, quelques mots qui témoignent bien de l'impression qu'avaient laissée dans les esprits tant d'agitations et de crises meurtrières. Au moment où il allait demander à l'histoire quelques exemples des maux enfantés par la violence, il s'arrête et s'écrie : « Pourquoi perdre le temps à raconter les malheurs d'autrui, car nous, deux fois déjà, nous avons vu le gouvernement démocratique détruit et deux fois nous avons été privés de la liberté... par des gens qui méprisaient les lois et qui voulaient, en se faisant les esclaves de l'ennemi, s'assurer les moyens de rendre leurs concitoyens victimes de leurs violences? » De pareils accens sont rares chez Isocrate. Les discours *pour Alcibiade* et *contre Euthynos* lui offraient l'occasion toute naturelle d'évoquer les souvenirs de cette domination abhorrée des trente qui avait proscrit l'un de ses cliens et ruiné l'autre; or, si dans l'un et l'autre de ces plaidoyers il y a bien des paroles sévères à l'adresse de l'oligarchie, on n'y trouve rien qui ressemble aux invectives passionnées de Lysias contre Ératosthène, contre Agoratos et contre Évandre. Il y a de la dextérité dans l'*Exception contre Callimaque*, l'avocat s'y prend habilement pour disculper un obscur complice de la tyrannie; mais on sent déjà dans ce discours quelque chose d'un défaut qui se marquera de plus en plus chez Isocrate à mesure qu'il avancera en âge, la diffusion. De tous ces plaidoyers, les deux plus agréables sont certainement le *Trapézitique* et l'*Eginétique*; l'un et l'autre contiennent de piquans détails de mœurs, des récits bien présentés et spécieux, on les lit avec plaisir. Ceux-là mêmes sont pourtant loin d'égaler, comme mouvement et comme couleur, les discours de Lysias. Dans ceux de ses plaidoyers qui touchent à la politique, Isocrate manque de chaleur et de flamme; dans ceux qui roulent tout entiers sur des intérêts privés, il n'a pas cette vivacité pittoresque, cette abondance et cette précision de détails que nous avons admirées chez son rival. Partout et toujours il a moins que lui le don suprême, la vie.

La vanité d'Isocrate s'accordait avec les meilleurs instincts de sa nature et avec ses plus hautes aspirations pour lui conseiller de laisser à d'autres les profits et les succès de l'avocat. Au bout d'une douzaine d'années environ, vers 390, il se décida donc à rompre pour toujours avec le genre judiciaire. Il fallait pourtant remplacer

par une autre cette fructueuse industrie. Tout sérieux et ami du bien qu'il fût, il avait des goûts de plaisir que personne alors n'eût songé à blâmer. La beauté, dont il a parlé dans son *Éloge d'Hélène* en termes choisis et délicats, le touchait vivement. « C'est, dit-il, ce qu'il y a sur la terre de plus auguste, de plus précieux et de plus divin. » Aussi eut-il des liaisons, dont l'une paraît avoir tenu une assez grande place dans sa vie pour mériter les railleries des comiques : ce fut celle qu'il contracta, étant déjà d'un âge mûr, avec une courtisane nommée Lagiscé. Il en eut une fille qu'il éleva et qui mourut à douze ans. Plus jeune, il avait été l'amant de la belle Métanire. Avec de tels goûts et de telles habitudes, il lui fallait de la fortune ; il se résolut à imiter ses maîtres, à enseigner la rhétorique.

II.

Héritier de la tradition des Tisias et des Gorgias, Isocrate avait la même confiance sans limite et sans réserve dans les mérites et la puissance de son art; comme eux, il le croyait capable « de faire paraître petites les choses grandes, et grandes les choses petites. » Où il se séparait de Gorgias et des sophistes, avec lesquels il ne voulut jamais être confondu, c'était sur un point capital : il repoussait leur scepticisme philosophique. Il ne se déclarait point, comme eux, indifférent à l'usage que le rhéteur ferait du don de la persuasion; il proclamait que celui-là seul était digne d'estime et faisait honneur à son art, qui s'en servait pour exprimer dans un langage harmonieux et séduisant des idées utiles et de nobles pensées. Par ses critiques, Socrate n'avait pu le guérir de ses illusions et ébranler sa foi: mais il lui avait inspiré un fidèle et sincère amour de la vérité morale.

Qu'il y eût au fond contradiction entre ce culte minutieux de la forme que professait Isocrate et ses prétentions philosophiques, cela va de soi, et il est inutile d'y insister. Ce qui importe, c'est de bien comprendre quelle était alors l'originalité de ces vues, et par quels côtés le programme d'Isocrate s'écartait de celui des maîtres qui l'avaient précédé. Ce ne fut point à Athènes même qu'Isocrate inaugura cet enseignement nouveau. Peut-être ne voulut-il point faire son début comme professeur dans cette ville où les Gorgias, les Protagoras, les Antiphon, avaient laissé des souvenirs si présens, et qui était déjà redevenue le rendez-vous de tout ce qu'il y avait en Grèce d'esprits vifs et curieux. Ce fut dans une cité ionienne, Chios, la ville principale de l'île qui porte aujourd'hui encore ce nom, qu'il alla essayer ses forces et appliquer ses théories. L'endroit était heureusement choisi. Pendant tout le ve siècle, jusqu'à-

près la catastrophe de Sicile, Chios avait été l'alliée la plus fidèle d'Athènes, et, quand elle s'était détachée de sa cause, ce n'avait été que comme à contre-cœur, sous la pression d'une minorité aristocratique soutenue par les escadres péloponésiennes. Jusqu'alors, pour témoigner de l'étroite union qui régnait entre les deux cités, le héraut, dans les sacrifices publics à Athènes, prononçait le nom des Chiotes après celui des Athéniens, et priait en même temps pour les deux peuples. Divers indices témoignent du goût que les Chiotes avaient pour les choses de l'esprit et de la part distinguée qu'ils prirent, du temps de Périclès, à l'effort et à l'œuvre immortelle du génie athénien. Ion de Chios, un des premiers citoyens de l'île, dont il écrivit l'histoire, passa une partie de sa vie à Athènes; ses tragédies parurent avec honneur sur la scène attique à côté de celles de Sophocle. Les Chiotes ont encore aujourd'hui, dans tout l'Orient, la réputation d'être en affaires les plus fins et les plus retors de tous les Hellènes; cette finesse et cette subtilité qu'ils appliquent aujourd'hui surtout au négoce leur avaient fait, dans l'antiquité, prendre grand plaisir à la sophistique, que plusieurs d'entre eux étaient allés enseigner jusque dans la Grande-Grèce. Isocrate, déjà précédé d'une notoriété acquise à Athènes, devait donc trouver à Chios un terrain bien préparé et un accueil favorable.

Il ouvrit, dit-on, son école avec neuf élèves; mais le nombre s'en augmenta bientôt, et du continent, des îles voisines, on accourut suivre ses leçons. De tous ses auditeurs de Chios, le plus célèbre fut un citoyen de cette ville, Théopompe, qui se fit plus tard une grande réputation comme historien. Suivant son crédule biographe, l'influence qu'Isocrate acquit dans la cité aurait été telle qu'il en aurait changé la constitution et les lois. Rien n'est moins vraisemblable; nous savons tout ce qui manquait à Isocrate pour prendre une part active à la politique, et ce n'est point dans une ville étrangère qu'il aurait tenté une pareille intervention. Non-seulement nous ne trouvons pas trace, dans l'histoire de Chios, de cette prétendue réforme accomplie par les soins d'Isocrate, mais nulle part il n'y est fait la moindre allusion par l'orateur, pas même dans le discours sur *l'Échange*, où, arrivé au terme de sa carrière, il résume avec complaisance tous les titres qu'il croit avoir à la reconnaissance de ses concitoyens et de tous les Grecs. On prétend aussi qu'après avoir commencé à enseigner son art à quiconque lui payait le salaire convenu, il se serait écrié avec douleur : « Je ne m'appartiens plus, je me suis vendu pour de l'argent! » Sans doute c'était un principe admis par Socrate et par ses plus fidèles disciples qu'il était indigne d'un philosophe de vendre la sagesse, d'en faire, comme les sophistes, métier et marchandise; c'eût été là aux yeux

de Platon une profanation analogue à celle que les premiers chrétiens réprouvèrent sous le nom de *simonie*. Isocrate, qui se piquait de ne pas être un rhéteur comme les autres et d'enseigner la vertu en même temps que l'art de bien dire, se souvint-il en effet des scrupules du maître? Éprouva-t-il d'abord quelque embarras en recevant la rétribution que lui apportèrent ses premiers disciples? Toujours est-il que ce sentiment, s'il a jamais existé, ne dura guère : nous voyons plus tard l'orateur tirer vanité du prix auquel on paie ses leçons et ses discours, ainsi que du grand nombre de ses auditeurs. Sans être avide, on s'habitue aisément à gagner beaucoup d'argent.

On ne sait pas combien de temps demeura Isocrate à Chios; quand il en revint au bout de quelques années pour se fixer à Athènes, son enseignement était célèbre dans la Grèce entière. Tous ceux qui aspiraient à la gloire de l'éloquence se croyaient obligés de passer par son école. Un grammairien, Hermippos, composa vers la fin du siècle suivant un ouvrage en plusieurs livres, aujourd'hui perdu, sur les disciples d'Isocrate. On connaît les noms des plus remarquables d'entre eux : ce furent, parmi les historiens, Éphore, qui du temps de Philippe disputa la palme à Théopompe, autre élève d'Isocrate, et Androtion, orateur et politique peu estimable, si l'on en croit Démosthène, mais l'utile auteur d'une *Atthide* ou histoire de l'Attique qui précéda celle de Philochoros; ce furent, parmi les poètes, Asclépiade et Théodecte, dont on avait des tragédies, parmi les sophistes, Lacritos, riche Lycien domicilié à Athènes, contre lequel est dirigé un plaidoyer conservé dans les œuvres de Démosthène, parmi les orateurs, Léodamas, dont le nom se rencontre assez souvent dans la première moitié du IVe siècle, et Lycurgue, en qui Athènes trouva son meilleur ministre des finances et l'un de ses plus grands citoyens. Ce fut aussi à l'école d'Isocrate que se forma ce Python de Byzance qui mit au service de Philippe son talent de style et de parole. Directeur de ce que nous appellerions la chancellerie macédonienne, c'était lui qui rédigeait les manifestes du roi et ses dépêches; il eut aussi l'honneur, comme ambassadeur de Philippe, de lutter à la tribune, dans plus d'une cité grecque, contre Démosthène. On citait encore Isée et Hypéride; mais, pour ces deux orateurs, le biographe ne mentionne leurs noms qu'avec une certaine hésitation. Quant aux anecdotes qui mettent Démosthène en rapport avec Isocrate, elles paraissent toutes plus que suspectes. Plutarque, dans sa vie de Démosthène, nie d'ailleurs d'une manière formelle qu'Isocrate ait jamais été le maître du grand orateur. Ce qui est certain au contraire, c'est qu'Isocrate trouva dans l'un des plus renommés capitaines qu'eut

alors la Grèce un de ses principaux admirateurs et de ses auditeurs les plus assidus; personne ne lui fut plus attaché que Timothée, le fils de Conon, habile et vaillant général comme son père.

Le nombre des élèves qui fréquentèrent Isocrate est évalué par son biographe à une centaine. On comprend que Cicéron ait comparé la maison d'Isocrate à un gymnase, à un atelier de paroles ouvert à toute la Grèce; de son école, dit-il encore, comme du cheval de Troie, est sortie une foule de héros. La rétribution ordinaire, au moins pour les étrangers, était de 1,000 drachmes, environ 900 francs; des citoyens d'Athènes, il n'exigeait, assure-t-on, aucun salaire; cependant il ne refusait pas les cadeaux. Timothée, qui avait hérité des grands biens de son père dans l'île de Chypre, lui fit don d'un talent (5,600 francs), et de plus lui éleva dans Éleusis une statue de bronze qui portait cette inscription : « En souvenir d'amitié et pour rendre hommage à l'intelligence, Timothée a consacré aux déesses cette image d'Isocrate. »

Nous regrettons de ne pas posséder quelques détails sur la forme d'un enseignement qui eut tant de vogue et d'influence; mais il est pourtant possible de s'en faire quelque idée. Cela se rapprochait bien plus que les séances données jadis par les sophistes d'un vrai cours d'études, d'une série méthodique de leçons. Isocrate, avant de commencer à professer, ce qu'il ne fit guère qu'entre quarante et cinquante ans, avait passé de longues années à méditer sur la rhétorique. C'est le fruit de ces réflexions qu'il recueillit dans un traité qui portait le titre d'usage *techné* ou art. Comme on pouvait s'y attendre, il avait tenu à dépasser ses prédécesseurs ; il avait voulu donner des préceptes plus logiques, plus clairs, plus complets. On retrouvait chez lui cette définition que Platon critique si vivement dans le *Gorgias :* « la rhétorique est l'ouvrière de la persuasion » (πειθοῦς δημιουργός); mais en même temps il affirmait que la rhétorique était une partie de la philosophie. On reconnaît là une idée qui lui était propre, sa prétention de n'employer cet instrument de persuasion qu'à faire prévaloir le bien sur le mal, la vérité sur le mensonge. Il étudiait et classait ensuite les lieux-communs, il distinguait les différentes parties du discours et il indiquait ce qui convenait à chacune d'elles : nous avons le résumé de quelques-uns des conseils qu'il donnait pour l'exorde et la narration. Traitait-il aussi de la distinction des genres? On n'a aucun renseignement à ce sujet; mais on peut voir, par quelques courts fragmens, qu'il entrait dans de minutieux détails sur la partie de son art qu'il avait le plus étudiée, sur la construction de la période oratoire et le choix des mots. Ce manuel, il le lisait à ses élèves, sans doute en l'accompagnant de commentaires et d'exemples; peut-être leur en dictait-il les parties les plus importantes.

En tout cas, les plus zélés prenaient des notes : c'est ce que prouve un curieux passage de Plutarque. Selon lui, « Démosthène aurait eu secrètement communication, par Callias de Syracuse et par d'autres, des préceptes d'Isocrate sur la rhétorique et de ceux du rhéteur Alcidamas; il en aurait tiré grand profit. » On dirait aujourd'hui qu'il avait emprunté les *cahiers* d'un élève d'Isocrate. Ceci prouverait qu'Isocrate et les autres professeurs de rhétorique ne publiaient point, au moins tant qu'ils continuaient à enseigner, le manuel qui faisait le texte et le fond de leur cours. Si l'ouvrage avait été entre les mains de tout le monde, on n'aurait pas eu autant d'intérêt à suivre et à payer les leçons du maître.

Isocrate ne nous dit nulle part si, comme les rhéteurs latins, comme les Sénèque et les Quintilien, il exerçait ses élèves à la composition, s'il leur proposait un sujet et corrigeait ensuite leurs essais. En tout cas, comme on le voit d'après le *Panathénaïque*, il leur lisait ses discours avant de les publier, il en discutait avec eux le plan et les idées, il leur en faisait valoir les beautés. C'est peut-être pour servir ainsi de modèles qu'ont été composés des ouvrages comme l'*Éloge d'Hélène* et le *Busiris*. Par leur caractère tout sophistique, ces discours sortent tout à fait du programme qu'Isocrate, au début du *Panathénaïque*, dit s'être tracé tout jeune à lui-même; ils ne touchent en rien « ni au bien de la cité, ni aux intérêts communs de toute la Grèce, » ils rentrent au contraire dans un genre qu'il affecte de mépriser, celui de « ces discours pleins de fables, de prodiges et de mensonges, qui font plus de plaisir au vulgaire que les plus salutaires conseils. » Cette infraction aux règles qu'il avait lui-même posées, cette excursion sur le terrain des sophistes s'explique par une préoccupation didactique qui se rencontre ici avec un petit calcul de vanité. L'un et l'autre de ces sujets avaient déjà été traités avant lui; en les reprenant à nouveau, il a voulu montrer, dit-il, que ses devanciers n'avaient pas tiré de ces thèmes tout le parti possible. Il obtient ainsi un double résultat : ses élèves s'instruiront en comparant l'ébauche informe à ce qu'il leur donne comme un chef-d'œuvre, et les gens de goût auront une occasion de plus d'apprécier le génie d'Isocrate. Quant à nous, quelque bonne volonté que nous y mettions, il nous est difficile d'admirer. Encore y a-t-il dans l'*Éloge d'Hélène*, une fois le sujet admis, au moins une page d'un sentiment vraiment grec, vraiment attique, qui se lit avec plaisir; mais il est impossible de rien imaginer de plus froid et de plus insipide que le *Busiris*. Tout l'ouvrage porte sur cette idée singulière, que ce personnage, connu de la légende seulement pour sa cruauté, est le véritable fondateur des institutions égyptiennes. Ces institutions, Isocrate les célèbre à ce propos de manière à montrer qu'il n'en soupçonne ni l'origine

ni le caractère. Les Grecs ont accrédité bien des erreurs sur le compte de la civilisation égyptienne; aucun de ceux qui ont essayé de la décrire n'en a parlé d'une manière aussi vague et aussi fausse. Vrai rhéteur, Isocrate était dépourvu de cette curiosité passionnée, éprise du détail exact et précis, qui fait l'historien; aussi ceux de ses disciples, comme Éphore et Théopompe, qui écrivirent l'histoire, n'y cherchèrent-ils guère qu'un prétexte à de brillantes amplifications et à des harangues qu'ils croyaient éloquentes. Ce fut là ce qui les rendit si inférieurs non-seulement à des hommes de génie, comme Hérodote et Thucydide, mais même à un esprit de second ordre, comme l'auteur des *Helléniques*, Xénophon. Le sens historique n'a point de pire ennemi que le goût de la phrase, la superstition de la forme oratoire.

III.

Isocrate, grâce au succès de son enseignement, était arrivé à une aisance qui le rendait indépendant, — à une réputation qu'il pouvait prendre pour de la gloire. C'est alors qu'il s'essaie à un rôle nouveau auquel il aspirait depuis longtemps. Ce n'était pas sans une secrète et profonde douleur que, se sentant du talent et des idées, il avait renoncé au désir et à l'espoir d'agir par la parole sur l'esprit de ses concitoyens, sur les affaires d'Athènes et de la Grèce. « Je prends dix mines, lui entendait-on dire, pour enseigner mon art; mais j'en paierais volontiers dix mille à qui me donnerait l'audace et la voix. » Au terme de sa vie, âgé de près de cent ans, il éprouvait encore ce regret, il souffrait de cette impuissance. Il lui avait été, il lui était encore pénible de voir écoutés sur le Pnyx et devant les tribunaux des hommes auxquels il se croyait très supérieur par l'éducation et le mérite. Tout au moins, quand vers l'âge de cinquante ans, connu et admiré dans tout le monde hellénique, il put être sûr d'avoir de nombreux lecteurs, il voulut arriver par un autre chemin à cette influence qu'il n'avait pu demander à la tribune. Il se fit écrivain politique, ou, comme nous dirions, publiciste; il offrit ses conseils aux peuples et aux rois. Profitant des loisirs que lui assurait sa fortune, il composa des discours longuement médités et travaillés avec le plus grand soin, où il donnait son avis sur chacune des questions qui intéressaient la Grèce et surtout Athènes.

De tous ces discours, qui forment la partie principale de l'œuvre d'Isocrate, le plus célèbre est celui qui est connu chez nous sous le titre fort inexact de *Panégyrique d'Athènes :* c'est *le Panégyrique* que l'on devrait dire. En effet, ce mot, dans le grec classique, n'a point encore le sens qu'il a pris en français; il désigne les discours

prononcés dans une de ces grandes assemblées, les jeux pythiques, isthmiques ou olympiques, les grandes panathénées, où se donnaient rendez-vous, outre tous les habitans des contrées voisines, des Grecs accourus par milliers des plus lointaines colonies. Cette foule, avide de spectacles où se déployassent pour lui plaire les énergies du corps et celles de l'esprit, se reposait volontiers d'une lutte ou d'une course en écoutant, dans quelque *odéon* ou salle de chant, parfois même à l'ombre d'un portique, un musicien, un poète lyrique ou un rhéteur. Les harangues adressées à ces auditeurs de rencontre ne peuvent appartenir ni au genre délibératif ni au genre judiciaire : on est venu là non pour voter une mesure politique ou pour rendre un verdict, mais pour se donner un plaisir, comme on va au théâtre. Il n'y a donc guère place, dans de pareilles réunions, que pour le genre *épidéictique* ou le discours d'apparat, et ce qui en fait le thème ordinaire et naturel, c'est l'éloge de quelque chose ou de quelqu'un, l'éloge d'une ville, d'un peuple, d'une vertu, d'un héros ou d'un grand homme. C'est ainsi que, par une altération graduelle qui remonte, pour certains dérivés de ce même radical, à l'antiquité même, le mot *panégyrique* a perdu peu à peu sa signification primitive; il est devenu dans la plupart des langues modernes l'exact équivalent de ce que les Grecs appelaient *encomium*, éloge public.

Le fond de ce discours est d'ailleurs bien l'éloge d'Athènes : l'orateur se propose d'y prouver que les Athéniens ont rendu plus de services à la Grèce que les Lacédémoniens, et qu'Athènes est la vraie capitale de la Grèce. A cet effet, après un long exorde où il fait ressortir l'intérêt et les difficultés de son sujet, il passe en revue toute l'histoire de sa patrie, depuis les temps légendaires jusqu'au moment où il écrit. Avec plus d'accent et de vivacité qu'il n'en a d'ordinaire, il montre tout ce que sa chère et glorieuse Athènes a fait pour la Grèce et pour la civilisation; puis il passe à Sparte, et lui demande ce que les Grecs ont gagné à sa victoire. Quelle triste différence entre les traités qu'un Cimon imposait autrefois au roi de Perse et ceux que sollicite et obtient de lui, comme une faveur, le Spartiate Antalcidas! Il y a encore de l'énergie et de la couleur dans la peinture des maux qu'inflige à la Grèce, par son âpreté et son avidité, cette Sparte qui s'est faite ainsi la complaisante de l'étranger. « Jusque dans leur personne, dit-il, les sujets de Sparte endurent plus d'outrages que chez nous les esclaves achetés à prix d'argent : aucun Athénien ne maltraite son serviteur comme les Spartiates châtient les hommes libres. » Il rappelle la destruction de Mantinée en pleine paix, l'occupation frauduleuse et violente de la Cadmée, la citadelle de Thèbes, les attaques dirigées contre les Phliasiens et contre la fédération olynthienne,

enfin l'étroite alliance conclue entre Sparte et tous les princes qui menacent l'indépendance républicaine des cités grecques, Denys, le tyran de Syracuse, Amyntas, le roi de Macédoine, et enfin l'ennemi héréditaire du nom grec, le successeur des Darius et des Xercès.

Après avoir dressé cet acte d'accusation, Isocrate s'arrête : il proteste que ces paroles n'ont pas pour but, toutes vives et passionnées qu'elles soient, de diviser encore plus profondément la Grèce : au contraire ce qu'il veut prouver, c'est la nécessité d'une réconciliation sincère et durable entre les deux cités grecques, réconciliation dont les barbares paieront les frais. Il ne demande point la ruine de Sparte, membre nécessaire du grand corps hellénique; mais il s'efforce de persuader aux Grecs, aux Spartiates eux-mêmes que Sparte n'était point à la hauteur du rôle qu'elle avait aspiré à jouer depuis les désastres d'Athènes. Athènes a été battue, humiliée, condamnée pour longtemps à l'impuissance ou tout au moins à la modestie d'un rôle secondaire, au recueillement et à l'attente; mais elle n'a pas été remplacée. Sparte ne lui a pas succédé comme protectrice des faibles, comme gardienne des mers, comme tutrice de la liberté grecque, menacée par l'énorme et confuse barbarie. La Grèce a perdu plus encore qu'Athènes elle-même à la chute de l'empire maritime qu'avaient constitué Aristide, Cimon et Périclès; elle en est comme toute désorientée. Il s'est fait dans le monde hellénique un vide que Sparte, avec son génie dur et borné, n'a pas su, ne saura jamais combler. Sparte n'est pas généreuse; or sans générosité on peut remporter de grandes victoires, l'on peut écraser ses ennemis, mais on ne conquiert point ce prestige, cet ascendant moral dont ne se passera jamais impunément quiconque prétend non-seulement saisir le premier rang par un coup de fortune, mais s'y maintenir et le garder longtemps.

Dans toute la dernière partie du discours, Isocrate s'attache à démontrer aux Grecs que, s'ils veulent s'unir tous dans un commun et vigoureux effort, c'en est fait de l'empire des Perses; il insiste sur tout ce qu'il y a de faiblesse cachée sous ces apparences de richesse, de grandeur et de puissance. Sans remonter aux guerres médiques, la génération à laquelle appartient l'orateur n'a-t-elle pas vu *les dix mille* traverser en vainqueurs tout l'empire, puis bientôt après Thymbron, Dercyllidas et Agésilas, avec une faible armée, être sur le point d'arracher au grand roi toute l'Asie en-deçà de l'Halys? Ce sont les discordes des Grecs qui ont forcé Agésilas à évacuer les provinces conquises. Plus récemment encore, les insurgés égyptiens, et dans l'île de Chypre Évagoras, n'ont-ils pas tenu, ne tiennent-ils pas en échec depuis plusieurs années toutes les forces de la Perse et ses meilleurs généraux? La conclusion,

c'est que tous ceux qui ont part aux affaires publiques doivent sans retard travailler à réconcilier Athènes et Sparte. Qui donc en Grèce se refuserait à suivre leur exemple et resterait en arrière quand elles marcheront pour venger sur les Perses tant d'injures et de hontes, pour affranchir les Grecs d'Asie? Ce qu'Isocrate ne dit pas, c'est à quelles conditions pourrait se conclure cette alliance si nécessaire; il a plus de goût pour les considérations générales que pour le détail et la pratique. Son idée, c'était celle qui fut alors parfois mise en avant comme projet de transaction, le partage du commandement entre Sparte et Athènes, celle-ci, puissance maritime, prenant en main toutes les forces navales de la Grèce, et Sparte, qui valait surtout par sa redoutable infanterie, disposant de l'armée de terre. Une pareille combinaison pouvait paraître juste et sensée, mais qu'il eût été difficile de passer à l'exécution ! On ne l'essaya même jamais.

Déjà en 376, dans un discours dont nous n'avons conservé qu'un fragment, Lysias, à Olympie, avait donné aux Grecs assemblés des conseils analogues; il leur avait signalé avec éloquence les dangers dont les menaçaient leurs divisions intestines. Nous savons que le *Panégyrique* fut publié en 380, c'est-à-dire la première année de la centième olympiade; n'est-il pas naturel de croire que la fête olympique fut aussi l'occasion choisie par Isocrate pour offrir à l'admiration des Grecs l'ouvrage auquel il travaillait depuis dix ans? Dès ses débuts, il avait rencontré, nous l'avons vu, la concurrence de Lysias, auquel Platon le préférait, mais qui l'avait emporté sur lui au barreau. Voulant prendre sa revanche sur un terrain où il ne croyait point avoir de rivaux, celui de la philosophie politique et des hautes considérations d'intérêt général, Isocrate, que ses scrupules excessifs d'artiste et la lenteur de son minutieux travail avaient mis en retard, dut au moins tenir, s'il n'arrivait pas le premier, à venir figurer sur la scène où Lysias avait brillé; il dut tâcher de le faire oublier par les auditeurs même qui avaient applaudi cet autre panégyrique. L'antiquité tout entière nous atteste le succès obtenu par l'œuvre d'Isocrate; à peine publiée, elle devint, pour tous ceux qui professaient ou étudiaient la rhétorique, une sorte de modèle classique. On fut unanime à en admirer le style noble et soutenu, l'art avec lequel y étaient enchaînées les pensées, la propriété des termes, la science du nombre oratoire, l'harmonie d'une prose presque aussi douce à l'oreille que la poésie. On ne voit pourtant pas qu'au premier moment l'œuvre nouvelle ait remué les âmes autant que l'avait fait l'éloquence plus passionnée de Lysias; elle n'amena rien de semblable à ce soudain mouvement de colère qui souleva la foule quand, après avoir entendu la harangue de Lysias, elle infligea aux ambassadeurs de Denys le Tyran

un sanglant et public affront. Il est vrai de dire qu'Isocrate n'aspirait point à provoquer une pareille explosion; son discours se termine par un appel à la conciliation et à la concorde.

C'eût été pour les critiques un curieux sujet d'étude que de pouvoir lire l'un à côté de l'autre le panégyrique de Lysias et le panégyrique d'Isocrate. Malheureusement du discours de Lysias il ne reste que l'exorde, à peine une page. Ce qu'on peut croire, c'est que Lysias, effrayé, comme Isocrate, de voir la Grèce s'affaiblir et s'user dans ses luttes intestines, jugeait mieux que lui la situation. Sans doute il ne tournait pas ses regards du côté de l'horizon où devait se former l'orage : personne alors ne pensait à la Macédoine; mais il sentait que la Perse n'était peut-être point le plus dangereux ennemi, il avait peur de ces monarchies militaires que travaillaient alors à construire sur les ruines des libertés municipales des hommes énergiques et ambitieux, les Mausole, les Jason, les Denys de Syracuse. Isocrate, lui, ne songe qu'aux Perses. Comme ces virtuoses qui, pendant vingt et trente ans, répètent toujours dans les concerts le même morceau de bravoure, Isocrate ne s'adresse jamais aux Grecs sans les provoquer à une sorte de croisade contre la Perse. Cette guerre nationale lui fournit une belle, une riche matière oratoire; il n'en demande pas plus, et, tout entier à son thème favori, il oublie lui-même, il fait oublier à ceux qui l'écoutent qu'il est pour la Grèce d'autres menaces et d'autres périls.

Dans l'exorde du *Panégyrique*, Isocrate raille ceux qui ont « l'esprit naïf et qui sont étrangers aux affaires; » mais il prouve, quelques lignes plus bas, combien il a peu lui-même le sens pratique et comme il connaît mal les hommes. Selon lui, ce qui surtout empêche et retarde cette réconciliation si désirée, à laquelle les Athéniens sont tout disposés à se prêter, c'est l'orgueil et l'ambition des Lacédémoniens, qui veulent commander en maîtres dans toute la Grèce; cependant ne se flatte-t-il pas de leur donner de si bonnes raisons et si bien présentées qu'ils vont se déclarer convaincus et renoncer d'eux-mêmes à leur suprématie? Isocrate avait vraiment trop bonne opinion de son propre talent et de la nature humaine. Peuples ou princes, les despotes n'abdiquent que par peur, quelquefois par lassitude, par dégoût. Son panégyrique ne fit pas les miracles qu'en espérait l'auteur. Les Spartiates n'étaient pas grands lecteurs; si quelques-uns d'entre eux, Agésilas et les éphores, parcoururent cet ouvrage, ils se bornèrent sans doute à sourire de la vanité et de la faconde athénienne; mais sur les autres Grecs et sur les Athéniens l'impression dut être profonde. Dans les villes grecques d'Asie, livrées par la paix d'Antalcidas aux satrapes perses, dans les îles, que désolait la piraterie toujours renaissante, dans les cités de la Grèce continentale qui, comme Corinthe, Mantinée,

Phliunthe, Thèbes, Olynthe, avaient été maltraitées et humiliées par Sparte, dont elles étaient d'anciennes et fidèles alliées, on commence à se souvenir, à comparer les actes aux promesses, le présent au passé. Le brillant manifeste d'Isocrate donne un corps à des sentimens qui, dans beaucoup d'esprits, étaient jusque-là obscurs et vagues. Quelle différence entre l'état actuel de la Grèce et celui où l'avaient mise les victoires de Cimon! Alors les Perses étaient refoulés dans l'intérieur de l'Asie, alors les escadres athéniennes faisaient la police des mers et en chassaient les pirates de toute race et les marchands phéniciens, alors la crainte de se voir abandonnée pour sa puissante rivale forçait Sparte à être juste et loyale envers ses alliés. On oublie les fautes d'Athènes, qu'elle avait si chèrement payées, et ses abus de pouvoir, dont on ne souffrait plus; on se rappelle tous les services rendus à la cause commune par la vaillante et généreuse patrie d'Aristide, de Cimon et de Périclès.

Quant à Athènes, elle dut trouver un singulier plaisir, dans sa fortune réduite, à regarder passer devant ses yeux, à la voix de l'enchanteur qui évoquait toutes ces chères images, la radieuse vision de ses grands hommes et de ses victoires d'autrefois. Après certaines chutes inattendues et profondes, les peuples qui ont d'eux-mêmes la plus haute opinion risquent de tomber dans un accablement aussi déraisonnable qu'était jadis excessive leur confiance en leurs propres forces. Ce sont souvent au lendemain de ces catastrophes les meilleurs et les plus sages qui sont d'abord les plus abattus: mieux que les autres, ils se rendent compte des vices héréditaires dont les fautes commises n'ont été que le résultat nécessaire. Il importe, à cette heure décisive, de relever l'âme d'une nation en lui montrant que tout n'était pas illusion et rêve dans l'idée qu'elle s'était faite de son génie et de son rôle; il importe de l'aider à retrouver en elle-même le secret de ses vertus et de ses forces qui avaient fait autrefois la patrie si glorieuse et si puissante. C'étaient là les pensées que le panégyrique devait suggérer à l'esprit des Athéniens, ce fut là le service qu'il leur rendit au début de cette période où Athènes, s'encourageant peu à peu, s'essayait à reconstituer son ancienne confédération maritime. Comment ne pas redresser la tête, comment ne pas sentir renaître sa fierté et son espoir quand on entendait Isocrate, accordant à Athènes un éloge qui n'est ici que l'expression de la vérité même, rappeler qu'elle avait été plus grande encore par l'esprit que par ses victoires guerrières? « Athènes, dit-il en terminant un des meilleurs chapitres de son discours, Athènes a tellement dépassé les autres peuples par le génie de l'éloquence et de la philosophie, que de simples disciples chez elle sont admis comme des maîtres chez les autres, qu'elle a

fait du nom de Grec moins le nom d'un peuple que le signe de l'intelligence même, et qu'on désigne par ce nom les hommes qui participent à notre éducation plus encore que les hommes qui partagent notre origine. »

Le succès du panégyrique achève de rendre célèbre dans tout le monde grec le nom et le talent d'Isocrate; à partir de ce moment, ce n'est plus seulement aux républiques, c'est aussi aux rois qu'il accorde ses louanges et qu'il offre ses conseils. Nous avons de lui trois discours écrits, de 375 à 370, pour les princes de Chypre; ils sont intitulés *Évagoras, à Nicoclès, Nicoclès ou les Chypriotes.* Dans le premier de ces discours, il fait d'Évagoras, qui venait de périr victime d'un meurtre, un éloge que l'on dut lire avec plaisir non-seulement à Chypre, mais encore à Athènes : Évagoras s'était montré l'ami fidèle d'Athènes au lendemain même de ses plus cruels désastres; il avait recueilli Conon échappé avec quelques vaisseaux à la catastrophe d'Ægos-Potamos, et, quelques années après, il avait servi d'intermédiaire entre les Perses, menacés par Sparte en Asie-Mineure, et les Athéniens, qui aspiraient à redevenir maîtres de la mer; il avait mis à la disposition de Conon cette flotte, surtout phénicienne, qui gagna la bataille de Cnide et détruisit les escadres péloponésiennes. Aussi, quand un peu plus tard Évagoras se brouilla avec la Perse, Athènes, au risque de rejeter le grand roi du côté de Sparte, n'abandonna point Évagoras; malgré les plaintes et les menaces de la Perse, elle ne cessa de l'aider d'hommes et d'argent dans la lutte inégale qu'il soutenait contre toutes les forces de la monarchie. Cette lutte venait de se terminer par un traité fort honorable pour Évagoras quand il fut assassiné; mais sa mort ne mettait pas à néant les résultats de son règne. Dans cette île, que s'étaient disputée jusqu'alors l'influence grecque et l'influence phénicienne, il avait donné à la langue, aux lettres, aux arts, au génie de la Grèce une suprématie incontestée. Le discours d'Isocrate ne nous fournit pas, sur ce règne agité et fécond, sur les travaux et combats d'Évagoras, ces détails précis que nous serions heureux d'y trouver; il est pourtant de quelque intérêt pour l'histoire, tant nous manquons de renseignemens sur ce curieux épisode de la lutte séculaire entre l'Europe et l'Asie! Quant au discours à Nicoclès, c'est un sermon, une sorte de *Petit Carême* prêché devant un prince païen pour l'éclairer sur ses devoirs et lui proposer un idéal de gouvernement. On y retrouve l'utopie que Xénophon, vers le même temps, exposait dans sa *Cyropédie*, cette même théorie d'une monarchie absolue en droit, mais tempérée par la sagesse et la bonté du monarque. Choqués des défauts du gouvernement populaire et lassés des perpétuelles agitations au milieu desquelles ils vivaient, plusieurs esprits distingués s'étaient, dans ce siècle,

épris de ce rêve. Isocrate, à qui le régime démocratique n'avait point fait une place qui le satisfît, caresse avec amour cette chimère, et bientôt, tant il a peu le sens politique, ce sera au profit de l'ambitieuse Macédoine qu'il la poursuivra. Dans la harangue qui termine cette série, c'est Nicoclès, le fils et le successeur d'Évagoras, qui parle à son peuple; on a là une homélie qui traite des devoirs des sujets envers le prince, et qui fait pendant, comme Isocrate l'indique lui-même, à celle où il avait exposé les devoirs du prince envers ses sujets.

Nous n'insisterons pas sur plusieurs autres ouvrages dans lesquels, soutenant le rôle qu'il s'était attribué, Isocrate continue à donner son avis sur les affaires d'Athènes et de la Grèce. La *Plataïque* est de 372. Isocrate y dénonce à l'indignation de ses concitoyens et de tous les Grecs un acte de violence et de cruauté que vient de commettre Thèbes, depuis Leuctres la première puissance militaire de la Grèce; fidèle à ses anciennes haines, elle a détruit une seconde fois cette malheureuse ville de Platées, qu'elle avait déjà prise et renversée au début de la guerre du Péloponèse; elle a de nouveau voué à la misère et à l'exil les tristes Platéens. Dans l'*Archidamos*, Isocrate discute et critique encore l'usage que fait Thèbes de sa prépondérance récemment conquise : ces réflexions sont placées dans la bouche d'Archidamos, fils d'Agésilas et roi de Sparte, qui est censé prononcer ce discours dans le congrès de 366. L'*Aréopagitique* porte un titre trompeur; nous n'y trouvons pour ainsi dire aucun renseignement sur les attributions réelles de l'aréopage et sur le rôle qu'il jouait dans le système des institutions athéniennes; c'est encore une espèce de sermon qu'Isocrate met en quelque sorte sous l'invocation d'un tribunal vénéré qui, tel que l'orateur le représente, a un caractère plus idéal qu'historique. Isocrate y fait la leçon à la démocratie comme il l'avait faite ailleurs aux rois et à leurs sujets. Le discours *sur la paix* (355) a été inspiré par l'une des crises les plus douloureuses de l'histoire d'Athènes, que l'on appelle *la guerre sociale*. Cette nouvelle confédération maritime qu'Athènes avait réussi à reformer autour d'elle dans les premières années du IVe siècle était en train de se dissoudre; Chios, Rhodes et Byzance avaient donné le signal de la sécession. En vain Athènes avait essayé de s'opposer par la force à ces défections: mal concertés et mal conduits, ses efforts n'avaient abouti qu'à des désastres. De ses généraux, les uns, comme Chabrias, étaient morts en combattant; les autres, comme Iphicrate et Timothée, avaient quitté le service, dégoûtés de voir le peuple s'en prendre à eux de défaites amenées par l'insuffisance des armemens et les intrigues des orateurs. Le trésor était vide, le commerce languissant, le peuple las des charges que lui imposait la guerre. Il

n'y avait donc guère d'autre parti à prendre que d'accepter les faits accomplis : c'est ce que conseille Isocrate et ce que l'on résolut; mais que nous voilà loin du *Panégyrique* et de ses patriotiques ambitions! Ici Isocrate demande qu'Athènes renonce à toute idée de suprématie ou même d'influence extérieure; il lui suffit qu'Athènes vive tranquille, gagne de l'argent, et jouisse en paix de son ancien renom; il veut lui faire prendre sa retraite. Ce sera, si l'on peut ainsi parler, une grande cité honoraire. Pour sauver les apparences et déguiser ce qu'il y a de fâcheux dans cette sorte de démission à laquelle il convie ses concitoyens, Isocrate leur présente, il est vrai, des espérances et leur fait des promesses. « Ce que nous ne pourrions reprendre aujourd'hui, leur dit-il, sans la guerre et sans beaucoup de dépenses, nous l'obtiendrons aisément par des ambassades. Ne croyez pas en effet que Kersoblepte veuille faire la guerre pour la Chersonèse ou Philippe pour Amphipolis, lorsqu'ils verront que nous ne convoitons plus rien de ce qui appartient à autrui. » Se représente-t-on Philippe touché du désintéressement d'Athènes, saisi d'une généreuse émulation et n'aspirant plus de son côté qu'à s'abstenir du bien d'autrui? Si nous ne savions qu'Isocrate parle toujours sérieusement, qu'il n'a jamais plaisanté de sa vie, nous croirions qu'il se moque ici des Athéniens, ce « peuple de gobe-mouches, » comme les appelait Aristophane, ces gens d'esprit auxquels on faisait croire tant de sottises. N'ayant pas la ressource de cette explication, il nous faut bien admettre qu'il y a ici une candeur honnête qui frise la niaiserie.

Les Athéniens, comme le désirait Isocrate, se décidèrent à laisser Chios, Rhodes, Cos et Byzance se détacher de leur alliance; ils restèrent, par le traité qui mit fin à cette lutte, si isolés et si affaiblis, qu'ils ne pouvaient plus guère inspirer d'ombrages à leurs voisins. Cette résignation ne pouvait manquer, selon le publiciste grec, de désarmer le jeune et ambitieux souverain qui était monté en 359 sur le trône de Macédoine. Tout au contraire, elle ne fit que l'encourager à beaucoup oser contre Athènes. En quelques années, il avait créé la phalange, et s'était donné une armée nationale de 30,000 hommes qu'il tenait toujours en mouvement et en haleine. Il avait pris Amphipolis, l'éternel regret d'Athènes, et, malgré ses belles promesses, il l'avait gardée; il avait enlevé aux Athéniens eux-mêmes Pydna et Potidée. Entre lui et la mer, il y avait encore Olynthe et les trente-deux villes dont se composait la confédération qu'elle présidait, — une ligue semblable à ce que sera plus tard la ligue achéenne; Philippe avait emporté Olynthe, secourue trop tard par Athènes. Déjà maître de la Thessalie, il avait, sous couleur de venger le dieu de Delphes, outragé par les Phocidiens, surpris les

Thermopyles, cette porte de la Grèce centrale, et dépeuplé la Phocide au moment même où il venait de signer la paix avec Athènes. C'est cet instant que choisit Isocrate pour publier, en 346, sous forme d'une harangue ou d'une lettre adressée à Philippe, un manifeste où il expose ses idées sur la situation; il y rappelle le langage que, depuis l'avénement de Philippe, il n'a cessé de tenir dans le cercle qui l'entoure; il y parle d'un discours qu'il avait commencé pour conseiller cette paix qui vient de se conclure. Par là, on peut juger du rôle qu'a joué Isocrate à Athènes, pendant le cours de cette grande lutte où devait périr la liberté grecque. Pendant plus de dix ans, il travaille à endormir Athènes; il contrarie les efforts de ceux qui, comme Hypéride, Lycurgue et Démosthène, voudraient ouvrir les yeux de leurs concitoyens et les décider à combattre le mal dans son germe, fût-ce même au prix de grands sacrifices. Il vante la générosité et la modération de Philippe, ainsi que son amitié pour Athènes: il va même jusqu'à soutenir que, s'il fait des conquêtes en Chalcidique et en Thrace, c'est avec l'intention bien arrêtée d'en réserver une part aux Athéniens, de leur offrir des compensations. Le goût du bien-être, l'aversion pour le service militaire, qui se répandaient de plus en plus à Athènes, disposaient les âmes à partager ces illusions; on avait trop d'intérêt à en croire Isocrate plutôt que Démosthène pour ne pas accueillir volontiers des assurances données avec tant de conviction par un si honnête homme.

C'est ainsi que sans s'en douter Isocrate faisait gratis ce que l'on payait si cher à Eschine et à Démade : il trahissait les intérêts de la Grèce et travaillait à abaisser devant Philippe cette Athènes qu'il aimait tant. Pour récompenser ce naïf complice, dont la candeur devait le faire sourire, il n'en coûtait à Philippe que quelques égards et quelques complaisances. Par les lettres qui nous sont parvenues sous le nom d'Isocrate et dont on admet en général l'authenticité, on voit qu'il y avait une correspondance suivie entre le rhéteur octogénaire et la cour de Pella. Le rusé Macédonien ne refusait aucun concours et ne décourageait aucune sympathie; il chargeait donc Pythéas, l'ancien élève d'Isocrate, de répondre, par quelque belle épître écrite dans la langue du maître, aux louanges mêlées de conseils que lui prodiguait Isocrate. Celui-ci ne se sentait pas de joie à ces marques de déférence et de respect dont le comblait un prince victorieux; il répétait à tous ceux qui l'approchaient que l'on calomniait Philippe, et que, si le roi continuait la guerre, la faute en était à tous ces brouillons d'orateurs qui ne cessaient de l'attaquer et de l'insulter. Cependant Philippe, tout en protestant de son goût pour la paix et de son amitié pour Athènes, avançait toujours. Maître des Thermopyles, allié de Thèbes, il menaçait déjà la fron-

tière de l'Attique et les défilés du Cithéron. Pour détromper Isocrate, il faudra Chéronée. Philippe vient d'anéantir par le fer et le feu un des peuples les plus braves de la Grèce, les Phocidiens: il a changé leur territoire en un désert où fument encore partout les ruines. Alors même Isocrate ne voit encore à la Grèce qu'un ennemi, la Perse; il n'a qu'une idée, décider tous les Grecs et Athènes la première, cette Athènes dont il avait jadis retracé lui-même la glorieuse histoire, à s'incliner devant le Macédonien et à s'enrôler sous sa bannière pour aller conquérir l'Asie. Ainsi, lorsqu'en 1866 la Prusse se préparait à écraser l'Autriche qu'elle avait compromise, il s'est trouvé en France tout un groupe d'écrivains pour soulever les esprits contre l'Autriche et pour exalter la Prusse, « puissance protestante et libérale. » Contre cette malheureuse Autriche, on exploitait de vieux souvenirs, comme Isocrate contre la Perse ceux des guerres médiques, et, pour détourner les yeux des ambitions prussiennes, on insistait sur le péril imaginaire de je ne sais quelle restauration du moyen âge rêvée par l'Autriche. De même Isocrate, quand Philippe franchissait les Thermopyles, le saluait comme « l'homme providentiel » chargé d'arracher la Grèce au danger d'une nouvelle invasion asiatique. Quand il s'agit d'embrouiller les idées de tout un peuple et d'égarer l'opinion, ceux qui y travaillent de bonne foi sont encore plus dangereux que les sophistes à gages : il est un certain air de conviction qui ne s'imite pas. Dupe lui-même, Isocrate a peut-être à son insu rendu plus de services à Philippe que les orateurs, j'allais dire les journalistes, qu'il soudoyait à Athènes.

Nous avons eu nos Isocrates dans ces tristes années que nous venons de traverser; mais ils n'écrivaient pas le français comme Isocrate écrivait le grec. La langue, l'art, les finesses de style, c'est ce qui reste jusqu'au bout sa principale préoccupation. C'est à ce titre surtout que l'on peut lire avec quelque intérêt le *Panathénaïque*, où il reprend d'une plume alanguie par l'âge le thème qu'il avait traité quarante ans plus tôt, l'éloge d'Athènes. Il avait quatre-vingt-quatorze ans quand il commença cette œuvre, quatre-vingt-dix-sept quand il l'acheva. Isocrate était né académicien : il faut voir comme, au terme de sa longue vie, il jette un coup d'œil de satisfaction sur tous ces beaux discours qu'il a écrits, sur ce dernier discours qu'il donne aujourd'hui au public. Il y a surtout un passage curieux, où il se montre à nous entouré de trois ou quatre jeunes gens, éplucheurs de phrases comme lui et « ramasseurs de mots, » qui s'exercent sous sa direction à toutes les subtilités de la rhétorique, à toutes les combinaisons de la période; ces respectueux disciples, dociles confidens, lui renvoient l'écho de la naïve admiration que lui inspirent ses propres ouvrages. Ce qui fait sourire, c'est

qu'avec tout cela Isocrate, toujours de la meilleure foi du monde, nous parle de sa modestie. Là s'étale encore avec complaisance l'idée qu'il se fait de son importance, ainsi qu'une disposition chagrine dont on trouverait de bonne heure la trace dans ses autres écrits. Cette apologie ou plutôt cette glorification de sa personne et de son rôle, à laquelle Isocrate revient dans l'exorde du *Panathénaïque*, il l'avait déjà présentée, une quinzaine d'années auparavant, avec plus de force et de talent, dans le discours sur l'*Antidosis* ou « l'échange » (354). Là, se supposant traduit devant un jury athénien et en présence d'accusateurs acharnés contre lui, il avait répondu, en termes qui ont souvent leur énergie et leur noblesse, aux reproches que lui adressaient ses détracteurs; pour mieux faire ressortir l'unité de sa vie, le caractère patriotique et moral de son enseignement, il avait cité et reproduit dans cette composition de nombreux passages de ses discours antérieurs. Si nous n'avons pas insisté sur ce curieux ouvrage, c'est qu'il a été, ici même, pour un de nos maîtres, M. Havet, l'occasion d'une remarquable étude que les lecteurs de la *Revue* n'ont pas encore eu le temps d'oublier (1).

On sait fort peu de chose sur ces dernières années d'Isocrate en dehors de ce qu'il nous apprend lui-même de son rôle public et de son état d'esprit. Son aisance, quoi qu'il en dise, était presque de la richesse. Bien qu'il n'y eût rien en Grèce qui ressemblât à ce que nous appelons la propriété littéraire, ses discours ne lui avaient pas moins rapporté que ses honoraires de professeur. On lui payait très bien des éloges dont on tirait vanité, des conseils que l'on était toujours libre de ne pas suivre. Pour le seul éloge d'Évagoras, Nicocles lui envoya 20 talents, plus de 110,000 francs. Aussi Isocrate fut-il désigné trois fois pour la *triérarchie* ou l'équipement d'un vaisseau de guerre, charge qui n'atteignait à Athènes que les citoyens les plus opulens. Deux fois, raconte-t-on, il réussit à décliner ce fardeau; la troisième fois, il ne chercha plus à s'y soustraire et fournit largement aux dépenses qu'il imposait. Déjà vieux, il

(1) *L'Art et la Prédication d'Isocrate*, 15 décembre 1858. Nous n'aurions pas même osé toucher à Isocrate après M. Havet, si le but que nous nous proposions d'atteindre avait été différent du sien. Ce que nous voulions faire, c'était raconter la vie d'Isocrate, le replacer dans son cadre, esquisser à propos de lui un chapitre de l'histoire d'Athènes. Sur l'art d'Isocrate, sur le caractère de son éloquence et de son style, sur son influence et ses imitateurs, nous n'aurions rien pu ni ajouter ni changer à ce que M. Havet a si bien dit; son étude est un chef-d'œuvre de finesse et de précision. On la trouvera reproduite, avec d'importantes additions, dans le beau volume sorti des presses de l'imprimerie impériale, qui a pour titre *le Discours d'Isocrate sur lui-même, intitulé sur l'Antidosis*, traduit en français pour la première fois par Auguste Cartelier, revu et publié avec le texte, une introduction et des notes par Ernest Havet, in-8°, 1862.

épousa Plathané, la veuve du sophiste et rhéteur Hippias. Elle avait trois enfans de son premier mari; Isocrate adopta le plus jeune, Apharée : il ne pouvait mieux choisir. Dans cette maison où il allait chercher les soutiens de sa vieillesse, on avait déjà le culte de la rhétorique. Apharée paraît avoir été pour Isocrate un fils respectueux et dévoué. Il représenta en justice son père adoptif; il eut le crédit de lui épargner par son éloquence une de ces triérarchies auxquelles on prétendait l'astreindre. Après la mort de l'orateur, il se fit l'éditeur et le commentateur de ses ouvrages.

Ce devait être pour Isocrate un allégement aux misères de l'âge que de se voir entouré des soins affectueux d'une femme et d'un fils si bien préparés à l'aimer et à l'admirer. Il pouvait aussi s'estimer heureux entre tous de conserver si tard toutes ses facultés sans qu'elles eussent sensiblement baissé. Bien peu d'hommes peuvent encore, à plus de quatre-vingt-dix ans, cultiver les lettres et faire œuvre d'écrivain. Malgré tant de raisons de bénir la destinée, ses dernières années paraissent avoir été tristes. Toute la gloire que lui avaient procurée ses écrits ne l'avait pas encore consolé de n'avoir jamais pu parler en public; il souffrait des succès retentissans qu'obtenaient à côté de lui des hommes qu'il affectait de mépriser, les Eschine, les Hypéride, les Démosthène. Ce n'est pas tout : il se croit environné d'envieux et d'ennemis, dont les uns l'attaquent ouvertement, tandis que les autres, plus perfides et plus dangereux, le déshonorent en se couvrant de son nom et en pillant ses ouvrages; ce sont ces *sophistes*, comme il les appelle lui-même, contre lesquels il a écrit un discours tout plein d'amertume et de mauvaise humeur. Quoi qu'il en ait dit, la postérité se refuse à voir en lui autre chose que le plus brillant et surtout le plus honnête des sophistes. Enfin il est une dernière souffrance qu'Isocrate n'avoue point, mais dont nous pouvons nous faire une idée, connaissant son patriotisme et sa loyauté : dans le cours de ces longues insomnies auxquelles sont condamnés les vieillards, il dut souvent se prendre à douter de Philippe, ce terrible vainqueur dont il avait garanti avec tant d'apparat les intentions pacifiques et le désintéressement. Pourquoi le roi rendait-il la tâche si difficile à ses amis? Comment expliquer, comment justifier la destruction d'Olynthe, l'occupation des Thermopyles, la ruine et l'incendie promenés dans toute la Phocide? Philippe ne le laissa pas longtemps dans l'embarras. En 338, ramené dans la Grèce centrale par une nouvelle guerre sacrée, spécieux prétexte que lui offrit la complicité d'Eschine, le roi saisit tout d'un coup Élatée et marcha sur l'Attique; si Thèbes, sur laquelle il croyait pouvoir compter, ne lui eût, à la voix de Démosthène, barré le passage, il était en peu de jours au pied même de l'Acropole. Quelques semaines plus tard, la supériorité de

l'instruction militaire et de la discipline donnait la victoire aux Macédoniens; sur le champ de bataille de Chéronée, mille Athéniens étaient tombés pour ne plus se relever. Le jour même où l'on célébrait les funérailles publiques de ces morts, où Démosthène, au nom de la cité, leur rendait un suprême hommage, on apprit que le vieil Isocrate venait d'expirer. Il avait plus de quatre-vingt-dix-huit ans.

Cette coïncidence était trop frappante pour ne pas tenter les faiseurs d'anecdotes qui abondèrent à l'époque alexandrine. Plus tard donc on raconta que, ne voulant pas survivre à ce désastre, Isocrate s'était laissé mourir de faim. Ceci nous semble, comme à M. Havet, une pure légende. Ne suffit-il pas, pour abattre le vieillard, d'une si lugubre nouvelle et d'un si rude choc? La voix avinée de Philippe insultant au milieu des cadavres les prisonniers athéniens n'était-ce pas un assez brutal démenti à toutes ces illusions, à toutes ces espérances qu'avait caressées et accréditées le crédule rhéteur? Isocrate, malgré toutes ses faiblesses, malgré sa vanité et ses courtes vues, aimait tendrement sa patrie; on se plaît à le voir, frappé du même coup que sa chère Athènes, défaillir et fermer les yeux à l'heure où, selon l'expression de l'orateur Lycurgue, « la liberté de la Grèce fut ensevelie dans le tombeau des vaincus de Chéronée. » Il avait vécu presque un siècle.

Dans le cours de cette longue existence, que d'hommes et de choses avaient passé devant lui! Comme le monde grec, au moment où il en sortait, présentait un aspect différent de celui sur lequel s'étaient promenés ses premiers regards! Dans les heureuses années de son adolescence, Athènes, était la capitale politique d'un grand empire, et en même temps l'ardent foyer où venaient se concentrer toutes les flammes du génie grec et d'où partaient ses plus purs, ses plus étincelans rayons. A côté d'elle, Sparte, Thèbes, Corinthe, Argos, bien d'autres cités, pleines de séve, de virile et guerrière énergie, semblaient promettre à la Grèce un avenir sans fin d'indépendance et d'activité féconde. Quelle menace extérieure, quelle conquête pouvait avoir à craindre cette Grèce, si souple et si résistante tout à la fois, contre laquelle était venu se briser le colossal effort de toute l'Asie conjurée? Quant à ces peuples à demi barbares qui s'agitaient sur sa frontière septentrionale, Épirotes, Macédoniens et Thraces, ils étaient étrangers à la science du gouvernement et à celle de la guerre, ils étaient incultes, pauvres et grossiers: les plus habiles de leurs chefs, ceux qui se targuaient de descendre des héros grecs, n'avaient d'autre ambition, lorsque leurs sauvages voisins leur laissaient quelque repos, que de recevoir comme un lointain reflet de la civilisation hellénique.

Les observateurs, même les plus pénétrans, un Thucydide par

exemple, n'auraient jamais imaginé que la Grèce eût rien à redouter du côté du Pinde et de l'Olympe. Isocrate avait grandi, et au moment où il entrait dans l'âge mûr il avait vu Athènes ruinée par ses imprudences et par l'excès de son ambition, accablée par les désastres de Sicile et d'Ægos-Potamos, prise et démantelée, puis condamnée à l'affront d'une cruelle tyrannie que soutenait une garnison étrangère; il l'avait vue ensuite se relever avec une élasticité et un ressort merveilleux, de manière à grouper bientôt autour d'elle la plupart de ses anciens alliés. Alors donc que, touchant à la vieillesse, il écrivit le panégyrique, il put espérer que l'avenir d'Athènes ne serait point indigne de son passé, il put croire qu'elle ressaisirait bientôt cette *hégémonie* ou direction des affaires grecques dont Sparte l'avait dépouillée pour se voir à son tour supplantée par Thèbes. De nouvelles fautes vinrent entraver l'essor de cette puissance et de cette prospérité renaissantes; la guerre sociale brisa la confédération dont Athènes était redevenue le centre. Il avait fallu renoncer aux espérances dont l'orateur s'était fait, devant toute la Grèce, l'éloquent interprète. Alors même l'infatigable vieillard ne s'était pas découragé; il avait cru qu'Athènes obtiendrait, par son désintéressement et son respect de la justice, ce qu'elle n'avait pu conquérir par la diplomatie et par les armes; il avait auguré pour elle un temps où, débarrassée des soucis de l'empire, tout entière aux arts de la paix, elle jouirait, au milieu de la Grèce, qu'elle n'inquiéterait plus par ses ambitions, d'une sorte de primauté et de magistrature morale. Ce serait le moment où, réunie dans une même pensée sans être soumise à aucune domination, la Grèce pourrait enfin tourner toutes ses forces contre l'ennemi commun, le roi de Perse, et venger les anciennes injures. Philippe vint troubler ce beau rêve. Au lieu de pénétrer ses desseins, Isocrate, attaché à sa chimère avec une obstination sénile, se mit à compter sur le Macédonien pour la réaliser. Au lieu de pousser son peuple, comme Démosthène, à faire, quoi qu'il dût advenir, son devoir de premier soldat de la liberté grecque, il travailla, sans le vouloir, à le tromper et à l'endormir; il se fit l'involontaire complice des lâches et des traîtres. Arrivé au terme d'une existence qui avait dépassé la mesure ordinaire, il vit la bataille de Chéronée consommer sans retour l'abaissement d'Athènes et l'asservissement de la Grèce. Quand il apprit cette nouvelle, dans le désespoir auquel il succomba, il devait y avoir non-seulement de la douleur, mais du remords. Isocrate avait, pour sa part, ouvert le chemin à Philippe, il avait contribué à la défaite et à la chute de cette Athènes qu'il avait tant aimée, et qu'il avait connue, dans les beaux jours d'autrefois, si grande et si glorieuse.

Cette longue vie, que l'historien ne peut résumer sans tristesse,

nous a donc offert le tableau d'une décadence politique lente, mais ininterrompue : au moment où notre récit se clôt par la mort d'Isocrate, le joug macédonien va s'appesantir sur Athènes et sur la Grèce; il va les préparer à subir, presque sans secousse, au bout d'un autre siècle, la conquête romaine. Nous éprouverions une impression toute différente, si nous n'avions étudié dans Isocrate que l'homme de lettres et l'écrivain. Le génie d'Athènes n'est pas encore épuisé; il crée encore des formes nouvelles et perfectionne celles qu'il avait déjà ébauchées. Isocrate était encore jeune quand la tragédie expirait avec Euripide et l'ancienne comédie avec Aristophane, quand se tarissaient ainsi les deux dernières sources de haute et grande poésie qu'ait fait jaillir du sol, comme l'antique Pégase, l'imagination grecque; mais c'est peu d'années avant sa mort que naît ce Ménandre qui, avec tant de charme encore et de grâce, quoiqu'avec moins de puissance, va créer le type où la comédie latine et la comédie moderne chercheront leurs modèles. Dans tous les genres qui se servent de la prose, il y a un rapide et brillant progrès. C'est du vivant d'Isocrate que la prose grecque devient pour le monde ancien ce que la prose française a été pour le monde moderne, le plus merveilleux instrument que les hommes aient eu à leur disposition pour exprimer des idées générales, pour faire de la politique, de la morale, de la philosophie ou de la critique. Nous avons assisté aux débuts de la prose attique, nous savons tout ce qui manquait à ceux qui les premiers l'ont marquée de leur empreinte. — Ainsi Gorgias, par le luxe de ses métaphores, par la cadence trop uniforme de ses chutes, par la régularité de ses allitérations et de ses assonances, fait éprouver à l'esprit une sorte de fatigue et d'embarras. Cette accumulation d'images, ce rhythme si monotone, si ce n'est plus de la poésie, ce n'est pas encore de la prose. Thucydide a déjà effacé cette couleur poétique; mais chez lui, au moins dans ses discours, la phrase est toute coupée d'incises, toute bouleversée par de brusques changemens de construction : elle éclate en quelque sorte sous l'effort de ce puissant esprit, qui a plus d'idées qu'il ne peut en rendre, qui sacrifie sans cesse l'ordre grammatical à l'ordre logique. C'est chez Isocrate le premier que la prose grecque atteint sa perfection. C'est par l'emploi réfléchi de la période qu'il arrive à ce résultat. La *période*, c'est une phrase où les idées sont distribuées dans un ordre qui rend leurs rapports logiques sensibles à l'oreille et aux yeux. Les idées secondaires s'y groupent autour de l'idée principale comme autour d'un centre organique; les mots importans y sont placés en un lieu où la prononciation les détache et les signale ainsi à l'esprit; un certain rapport d'étendue, une certaine ressemblance de son, sans rien de trop marqué ni de trop exactement pareil dans cette concordance, indi-

quent les idées qui s'ajoutent ou s'opposent l'une à l'autre, les gradations et les antithèses. Par cette savante construction de la période, Isocrate arrive à ce que nous appelons le *nombre oratoire*, qui est très distinct du rhythme poétique; le nombre donne à la prose une harmonie propre, moins mécanique, plus libre, plus difficile à définir que celle des mètres prosodiques, — mais dont les effets discrets et variés ne touchent pas moins vivement une oreille délicate. — Chez Andocide et Lysias, on remarque parfois déjà des phrases d'un ample développement; on y voit naître le sentiment de l'harmonie et de la cadence qui conviennent à la prose oratoire; mais ce ne sont encore là que des rencontres heureuses. C'est bien à Isocrate que revient l'honneur d'avoir découvert les lois de la période et du nombre, de les avoir appliquées d'une manière aisée et suivie, et de les avoir enseignées à ses contemporains. Ajoutez à cela un soin scrupuleux, on peut même dire méticuleux, apporté au choix des mots, une application continue à rendre les nuances les plus fines de la pensée grâce à l'exacte propriété des termes, et, quand même vous ne pourriez goûter le plaisir de lire dans l'original la prose attique, vous comprendrez ce que la langue dut à Isocrate, et quels furent ses mérites comme écrivain.

Isocrate ne s'est guère servi de son merveilleux instrument que pour exprimer les idées communes de son siècle, le fond de ses écrits n'a plus pour nous qu'un intérêt historique, et avant qu'il eût disparu de la scène, d'autres profitaient pour le dépasser des exemples qu'il avait donnés. Platon lui-même, malgré la hauteur et l'originalité de sa pensée, a dû apprendre certains secrets du métier chez cet Isocrate dont il fait dans le *Phèdre* un si vif éloge; mais ce sont surtout les orateurs qui viennent s'instruire à cette école. Si Lysias, avec sa phrase plus leste et plus courte, avait pu fournir des modèles parfaits de l'éloquence judiciaire telle que l'entendaient les Athéniens, il faut à la grande éloquence politique plus de souffle et plus d'espace. Or la phrase de Démosthène et de ses plus brillans rivaux, les Eschine et les Hypéride, n'est autre chose que celle d'Isocrate, remplie d'idées plus neuves et plus fortes, échauffée et colorée par la passion. C'est ainsi qu'en tout temps, avant les hommes de génie, on voit paraître les hommes de talent qui déblaient et ouvrent la voie, qui préparent les matériaux. L'erreur d'Isocrate a été de se croire un philosophe et un politique, de se figurer qu'il écrivait, lui aussi, pour la postérité; il n'était qu'un industrieux et habile ouvrier dont le rôle se borne à dresser le moule où d'admirables artistes feront ensuite couler à flots le métal en fusion, le bronze de leurs immortelles statues.

GEORGE PERROT.

DU RADICALISME

EN MATIÈRE D'IMPOT

I.

La transformation radicale de l'impôt est un des objets les plus immédiats que poursuit le parti ultra-démocratique. Partout où il s'agite, et où ne s'agite-t-il pas en Europe? il donne place à cette question à côté des questions de travail, de crédit, d'association. On se propose d'en faire non-seulement un but, mais un moyen, peu d'instruments étant plus propres que l'impôt à battre efficacement en brèche le vieil édifice des inégalités sociales. Le socialisme ne fait pas mystère de cette stratégie; il ne cache pas la manière dont il espère conduire ce siége en règle de la société en prenant l'impôt pour base d'opérations. Tel est le plan que développait tout récemment un orateur dans une réunion tenue à Moscou. Il est vrai qu'un organe révolutionnaire, comme il en existe même en Russie, protestait contre les lenteurs et l'hypocrisie de ces moyens détournés; l'honnête journal demandait que la réforme s'opérât d'une façon non pas oblique, mais *perpendiculaire*, c'est-à-dire sans doute d'emblée et sans préliminaires. Il s'en faut que tous aient cette décision et cette franchise. Ajoutons qu'il s'en faut que les partisans de cette transformation complète du système des impôts se rattachent tous également au socialisme radical; on compte parmi eux un certain nombre d'économistes et de publicistes qui ont à cœur de s'en séparer. Sous une forme ou sous une autre, il est facile de reconnaître partout ici la présence de l'esprit novateur. La question de l'impôt se pose de tous côtés. Il est peu de nations qui ne s'occupent de la révision de leur système de taxes. L'Italie et l'Espagne en sont là. La Russie est en train d'aviser à la réforme des impôts établis; la question est entre les mains des assemblées pro-

vinciales, qui, ces jours derniers, se prononçaient (la chose mérite d'être signalée) pour l'impôt sur le revenu. Il s'agit en effet avant tout dans ce pays de soulager la population rurale de l'écrasant fardeau qui pèse sur elle sous la forme de la capitation, de redevances payées à l'état et aux propriétaires, et d'autres taxes que le paysan supporte de concert avec les propriétaires fonciers, pour faire les frais des institutions administratives et judiciaires introduites depuis l'émancipation du servage. Nul doute que ce ne soit une occasion de se manifester pour les systèmes les plus radicaux, qui n'ont rien à voir d'ailleurs dans l'idée, dictée par la plus simple justice comme par l'intérêt fiscal, d'imposer les nombreuses catégories de revenus jusqu'ici exemptées ou ménagées indûment. Ceux qui ont suivi de près ou de loin, depuis une quinzaine d'années, les divers congrès économiques tenus à Bruxelles, à Gand, à Amsterdam, à Berne, à Genève, et surtout à Lausanne, où l'impôt a été l'objet d'un débat très passionné, auront été frappés de l'intérêt de vogue qui se porte vers cette question spéciale. Économistes, philanthropes, rêveurs, démocrates, révolutionnaires, semblaient s'y être donné rendez-vous. On y élaborait des projets de loi un peu fictifs, il est vrai, accompagnés toutefois des commentaires les plus instructifs pour ceux qui cherchent à se rendre compte des dispositions des partis et des inclinations des âmes, du courant des passions publiques autant que de la valeur des théories. Dans ces plans discutés avec ardeur et quelquefois soumis aux votes de ces assemblées ambulantes, on rencontre, mieux peut-être encore que dans les ouvrages qui disent les mêmes choses avec plus de préméditation et de maturité au moins dans la forme, des symptômes qu'il n'est pas permis de négliger.

Que le mouvement radical tende à entrer de plus en plus dans la phase de l'application, tout l'atteste aujourd'hui, et, ce qui n'est pas moins grave, tout démontre que ce mouvement se développera avec l'ardeur que met la démocratie à ce qu'elle entreprend. Qui n'a lu récemment le rapport publié par la minorité radicale du conseil municipal de Paris sur la situation industrielle de la capitale? Un paragraphe y est consacré à l'impôt. Nul système, il est vrai, n'est spécifié; mais deux observations m'y ont frappé : c'est d'abord la condamnation de toute extension des taxes existantes; c'est ensuite la nécessité de recourir à de nouveaux impôts, et cela non-seulement pour solder l'arriéré, mais pour subvenir à tous les établissemens qu'on désire fonder en vue de l'intérêt intellectuel, moral et matériel des classes populaires. Il y a peu de témérité à pressentir quelles seraient ces taxes, quand on sait dans quel cercle tournent ces projets de réforme. Ce que s'est permis en ce genre

de fantaisies financières le conseil municipal de Lyon a sa valeur comme avertissement; mais il en est un qui, pour venir de plus loin, je veux dire des États-Unis, ne paraîtra pas dépourvu de force et d'à-propos. New-York a le bonheur de posséder un conseil municipal démagogique, élu grâce à l'abstention politique des classes supérieures. Une fois les maîtres, qu'ont fait les ultra-démocrates? Ils n'ont eu rien de plus pressé que d'élever l'impôt sur le capital. Ils l'ont appliqué, sans préjudice des autres taxes, jusqu'à 3 3/4 pour 100 aux dépenses municipales, à ce point que telle maison se trouve imposée à New-York dix fois plus qu'elle ne le serait à Paris. Encore un coup, sommes-nous à l'abri de semblables aventures? Qui nous en garantit? Est-ce par hasard notre assiduité aux élections? Serait ce la certitude que la majorité ne se laissera jamais entraîner à de pareils courans? Songeons-y bien; une fois qu'on aurait réussi à faire prévaloir telle solution agréable aux masses, fût-elle peu équitable et même plus désavantageuse qu'utile en fin de compte, il serait fort difficile de revenir sur ses pas.

Il y aurait lieu, avant d'entrer dans un examen plus spécial, de s'interroger sur la valeur du radicalisme comme méthode. C'est bien une méthode en effet. Un des chefs du radicalisme de ce temps-ci, débordé à l'avance par son propre parti, M. Gambetta, adressait, il y a peu de temps, une lettre à un conseiller-général, et dans sa personne il engage tous les conseils-généraux de France à rechercher dans toutes les questions administratives ou économiques de leur ressort les *solutions les plus radicales et les plus démocratiques*. Ainsi voilà la démocratie radicale devenue le critérium et comme l'équivalent de la vérité en toute matière sociale! Ce n'est pas à la démocratie de se conformer à la science, c'est à la science de se faire démocratique et radicale! Et si la nature même des choses répugne au radicalisme? Comment ne pas voir que nous avons affaire ici à un dogme se plaçant, comme la république, au-dessus même de la discussion, et dont il n'y a plus qu'à tirer les conséquences? L'intolérance avec laquelle les dissidens sont traités plus en hérétiques et en impies qu'en simples adversaires devrait seule nous en avertir.

Ni la science ni la société modernes ne s'accommodent de cette unité abusive, de cette simplicité extrême, de cette logique à outrance. Tout s'est compliqué en réalité. Comment vouloir réduire à l'unité absolue cette multiplicité qu'on trouve dans les faits accumulés par l'observation, cette diversité de points de vue qui va parfois jusqu'à la contradiction? La méthode radicale devrait perdre du terrain loin d'en gagner. Si différens, si opposés parfois même que semblent être entre eux les faits, ils résistent au nom du droit

qu'ils ont à exister, c'est-à-dire qu'ils ne veulent ni peuvent se laisser supprimer. Comment se comporte le radicalisme? Étant donnés les deux termes de tout problème social, la tradition et le mouvement, la religion et la philosophie, l'autorité et la liberté, la propriété et le travail, qui tous ont leurs titres à faire valoir, il est rare qu'il procède autrement que par l'abolition sommaire de l'un de ces deux termes ou par sa subordination excessive au joug tyrannique du terme rival. Je dis que ce sont là les procédés permanens de la méthode qu'on peut appeler la méthode radicale. Tel a été le radicalisme, tel il est, car à ses autres caractères il faut joindre son obstination incorrigible à récuser les démentis les plus accablans que la réalité lui inflige, à les expliquer par des circonstances purement accidentelles. Saurait-on rien trouver de plus contraire au large esprit des méthodes scientifiques modernes? Même dans les théories purement philosophiques, il s'en faut que la simplicité soit toujours un signe de vérité. Dans les matières sociales, il me semble que ce devrait être une présomption d'erreur. Presque toujours cet idéal en avant n'est en réalité qu'une vue rétrograde. Les sociétés très jeunes, comme les sciences naissantes, admettent plus facilement l'unité, par cette raison qu'elles-mêmes sont peu développées. L'ordre dans nos sociétés avancées ne saurait plus être qu'une variété savante.

Il serait bon, spécialement à propos de l'impôt, de se demander si la matière serait de celles qui se prêtent mieux à l'idée simple et aux procédés du radicalisme. Les premières observations qui se présentent semblent faire augurer le contraire. Les changemens à vue ici sont peu à leur place; partout et toujours la nouveauté y est jugée déplaisante. Elle change ce qu'il y a de plus susceptible et de plus irritable au monde, les habitudes; elle déplace les situations. Est-ce une raison pour n'y avoir jamais recours? Non, assurément; mais c'en est une pour tout esprit sensé de ne s'y décider qu'en vue d'une amélioration réelle et considérable. Que sera-ce s'il est question de faire table rase et de tout établir sur de nouvelles bases? Il est même à remarquer que le temps a ici des effets particuliers; il allége souvent les maux qu'ailleurs il aggrave, tant les intérêts se montrent habiles, dès qu'ils le peuvent, à ne pas rester accablés sous un fardeau trop pesant! On sait que l'impôt foncier finit, s'il n'est point trop lourd, par n'être plus à la charge des propriétaires; il figure en déduction dans le prix de vente comme tous les autres frais qui grèvent la propriété. Enfin la variété des valeurs sur lesquelles on assoit la taxe dite unique ne réduit-elle pas souvent cette unité à n'être qu'une étiquette trompeuse sous laquelle réapparaissent les diversités qu'on

a cru détruire? On doit avoir sérieusement égard à ces *incidences*, à ces *répercussions*, qui trompent le législateur, et qui vont frapper sur la classe qu'il voulait soulager en passant par-dessus la tête de celle qu'il se proposait d'atteindre.

Et pourtant, aussi loin que l'on remonte dans notre histoire, on n'a vu nulle part éclore plus de plans radicaux, de panacées chimériques. Qu'on ne pense pas que cette disposition date de la révolution; elle n'a fait que l'accroître, comme tous les instincts réformateurs. L'ancien régime parle assez souvent des hommes à projet. Rêver sur les combinaisons de crédit et d'impôt est une disposition naturelle à certains esprits. La finance a ses *poètes*, et ce qui traduit le même mot sous une forme moins noble et plus positive, ses *faiseurs*. La réalité ne les gêne pas, ils la repétrissent à leur gré, ils la jettent dans un moule nouveau. Honnêtes rêveurs, que n'a-t-on affaire aujourd'hui à eux seuls!

Ce qu'atteste l'étude du passé, j'en demande pardon à ceux qui prennent l'esprit de système pour une marque de génie, c'est que, si l'on met à part quelques règles de stricte équité et de pur bon sens, toute théorie trop absolue en matière d'impôt n'a été qu'une idée fausse. On est allé d'excès en excès; l'approbation absolue de l'impôt a eu ses adeptes comme la critique radicale. Il existe même aujourd'hui de ces défenseurs intraitables de l'impôt qui s'imaginent qu'il est toujours un bien, parce qu'après avoir fait vivre les fonctionnaires l'argent circule de nouveau et fait aller le travail et le commerce. On pourrait l'accorder, s'il n'avait fallu commencer par prendre cet argent à ceux qui l'auraient fait fructifier. Que si en outre cette main qui l'a pris ne sait que dissiper, qu'en diront nos optimistes? On parle de la pluie bienfaisante qui se reverse en profits, en salaires. Des impôts abusifs et mal dépensés, au lieu de cette bienheureuse pluie, ne produiront-ils pas une horrible sécheresse et toute sorte d'autres fléaux? Après les optimistes sont venus les pessimistes et les satiriques. Que penser de la théorie de l'*impôt-spoliation*, introduite par J.-B. Say lui-même? N'était-ce pas un excès opposé à un autre, et qui, entre les mains de théoriciens moins honnêtes, pourrait avoir des conséquences non moins fâcheuses? A une théorie trop commode aux gouvernemens n'était-ce pas en substituer une autre en opposition avec leurs plus légitimes besoins, et servant de pendant à la doctrine fausse qui voit dans le gouvernement lui-même un ulcère? Les correctifs que le célèbre économiste a donnés à cette théorie l'ont-ils empêchée de faire école? Combien d'autres ont répété comme un point de doctrine que tout impôt est une somme dérobée au public et, selon l'expression du maître, une *valeur perdue*, comme si le prix de la

sécurité ne devait pas être payé à l'état, comme s'il y avait même une dépense plus utile pour ces capitalistes et ces producteurs, comme si enfin tous les services publics et tous les travaux que le gouvernement accomplit étaient nécessairement et même habituellement improductifs! N'est-ce pas là une de ces conceptions *radicales* qu'il faut, en raison du juste respect attaché à certains noms, ne pas craindre de signaler? Tant de gens en France, même en dehors de toute considération théorique, inclinent à se montrer radicaux de cette manière-là! Ils ont si peu l'air de se douter que l'impôt est une dette; ils sont si disposés à n'y voir qu'une soustraction arbitraire! Les souvenirs de tant d'impôts établis sans justice, extorqués avec violence, y sont assurément pour quelque chose; n'entre-t-il pas aussi dans leur répugnance instinctive le blâme qu'à tort ou à raison nos habitudes d'opposition jettent sur l'emploi que le gouvernement fait des fonds qui lui sont confiés? Il y a de tout cela sans doute dans le sentiment qui les domine, mais pour combien on y trouve aussi l'ignorance ou l'irréflexion qui voit ce que l'état prend, non ce qu'il rend! Il faut laisser là ces radicaux d'instinct qui volontiers aboliraient l'impôt et n'en demanderaient pas moins une bonne police, une bonne administration, une bonne armée, tout ce qu'un gouvernement peut donner, et même qui lui demanderaient encore par-dessus le marché la bienfaisance, l'instruction, le travail, et peut-être encore, qui sait? la gloire et les conquêtes.

Comme première forme et comme dernière forme aussi de l'idée radicale en matière de taxes, on rencontre l'impôt unique. On peut dire à la lettre que la science a suivi ici une marche identique à celle que suivent les sociétés dans leur développement. Chez les peuples à peine formés, dans l'état rudimentaire où est leur industrie, leur commerce, il n'est pas rare que règne l'impôt unique, la dîme en nature, sous forme de bétail ou de produits agricoles. Dans la fausse idée que la terre seule est productive de valeur, les physiocrates, Turgot comme Quesnay, n'ont reconnu, eux aussi, qu'un impôt vraiment légitime, l'impôt territorial. Où sont allés ces systèmes, qui eurent leur jour d'éclat et d'influence? L'impôt unique sur la rente foncière compte encore un certain nombre de partisans. Comme ils ont l'air d'en vouloir à la propriété, on leur fait parfois l'honneur de les écouter; mais l'attention se lasse vite des subtilités d'une thèse qui reste obscure aux yeux de la foule. D'autres ont voulu l'impôt non pas seulement unique, mais uniforme, absolument égal, identiquement le même pour tous les citoyens, la protection de l'état étant, dit-on, la même pour tous. Cette thèse a été réfutée par Mirabeau dans un de ses discours; M. Thiers, dans son livre sur

la Propriété, l'a également prise à partie. Ils ont répondu qu'il est faux que la dette de chaque citoyen soit égale; l'état ne protége pas pour tous la même quantité de biens, et tous n'ont pas une part égale aux jouissances et aux avantages garantis par l'action du gouvernement. En pratique, comment appliquer un tel système? Un impôt égal ne pourrait être que très minime à cause de la multitude des pauvres et des gens peu aisés. A ce système, qui en définitive ne profiterait qu'aux riches, l'état perdrait tout, faute d'y puiser des ressources suffisantes pour pourvoir à sa tâche. Il faudrait, pour échapper à cet inconvénient, faire peser sur les plus aisés la totalité de la charge; mais alors que deviendrait le système de l'impôt uniforme?

C'est dans des systèmes plus vivans et plus populaires qu'il faut chercher aujourd'hui l'expression des théories radicales en matière d'impôt. Si elles ne résistent pas aux objections de principe que je viens d'indiquer, du moins méritent-elles d'être examinées avec soin. Elles ont séduit des esprits distingués par ce qu'elles offrent de spécieux; elles plaisent à la masse par ce qu'il y aurait, à ce qu'elle pense, de palpable dans les résultats. Je me propose uniquement de m'occuper de ces systèmes qui ont quelque chance de se faire écouter par la démocratie française. Il y a telle théorie, tenant à la manière d'établir l'impôt, qui est ici absolument hors de concours, par exemple l'idée, qui a fait quelque bruit, de l'impôt-*assurance*; elle mutile l'objet de l'impôt, en le réduisant à n'être qu'une prime de sécurité. L'impôt est tenu de satisfaire à d'autres besoins. Comment assimiler l'état, qui est un monopole et un monopole qui s'impose, à une compagnie d'assurances soumise aux conditions de la concurrence? Jusqu'à ce qu'on ait découvert le moyen de faire coexister dans un pays sans anarchie deux ou trois gouvernemens rivaux auxquels on puisse s'adresser à tour de rôle, l'impôt restera ce que son nom même indique, une charge obligatoire et non volontaire. Les systèmes que je considère comme pouvant avoir quelques chances, non de réussir, mais d'être essayés, se réduisent à quatre principaux. L'un s'applique au principe même de la répartition, c'est le système progressif, si séduisant pour un peuple égalitaire par jalousie plus que par justice. Les trois autres se rapportent à la manière dont l'impôt est assis : l'un consiste dans la suppression des impôts indirects au profit des taxes directes; les deux autres, qui ne sont qu'une formule rendue plus précise de cette dernière théorie, se définissent par l'impôt unique mis par les uns sur le revenu, par les autres sur le capital. A Dieu ne plaise que j'entende épuiser ces sujets! Je ne veux examiner que les points de vue rajeunis par une discussion récente, que les argu-

mens qui ont à quelques égards renouvelé le débat. Comme le parti ultra-démocratique semble s'en être emparé, c'est plus particulièrement à lui que je m'adresserai. Qui donc penserait, à cette heure de l'esprit humain, à cette heure de la société française, à s'enfermer, à s'isoler dans la spéculation? N'est-ce pas de ce sentiment trop incomplet des réalités que vient en partie notre mal? Ceux qui ont fait le roman de l'économie sociale supportent difficilement ce mélange de bien et de mal que la réalité présente; quand leurs idées ont une part de vérité, quand leurs critiques paraissent fondées, ils font aisément secte. Ce qui est à craindre ici, c'est moins l'erreur que les vérités partielles et incomplètes. C'est à l'aide de celles-ci qu'on entraîne les masses, qui s'y attachent avec d'autant plus de ferveur que ces théories flattent certains désirs, certains appétits secrets, avec d'autant plus d'obstination qu'elles sont plus étroites. Une plus grande largeur de point de vue qui tient compte d'élémens divers n'a pas les mêmes attraits; elle paraît au vulgaire aussi bien qu'aux fanatiques incliner au scepticisme. Il n'en est pas moins certain que le salut des sociétés est dans cette voie, qui n'exclut pas les principes; elle ne s'oppose qu'à ce qui les exagère ou les dénature et les fausse.

II.

Le système de l'impôt progressif a subi dans ces derniers temps des modifications et fait effort pour s'éclaircir et se compléter. On a cherché à l'appuyer sur des argumens plus spécieux, sur une critique plus approfondie du principe de la proportionnalité; on s'est essayé à le rendre plus applicable. Les nouveaux défenseurs de l'impôt progressif reprochent à l'impôt proportionnel d'être en fait mal appliqué, et en droit insuffisant, même injuste. Les avantages inégaux que retirent les populations ou les individus payant une somme égale tantôt des voies de communication, ou d'autres travaux d'utilité ou de luxe, tantôt des services publics comme la justice, à laquelle ont moins recours les localités qui présentent peu de délits et les gens qui n'ont pas de procès, tant d'autres circonstances, telles que l'inégalité de valeur de la monnaie dans les diverses régions, tout cela a été allégué contre le principe de proportionnalité, convaincu de n'avoir rien de rigoureusement mathématique. C'est une condamnation qui serait sans appel, si les choses morales et économiques admettaient l'exacte perfection, mais dont il n'est pas impossible que la proportionnalité se relève : premièrement, si le mal peut être atténué par les intelligens efforts des

législateurs, — deuxièmement, si on n'a pas un principe supérieur à mettre à la place.

C'est cette supériorité devant la justice qu'invoquent les nouveaux partisans du système progressif. Tout le monde sait à quoi ils tendent. Ils veulent que, celui qui a dix payant un à l'impôt, celui qui a cent paye non pas seulement dix fois, mais onze, douze, treize fois plus ou même davantage, élevant la progression à mesure que les fortunes augmentent. Or comment essaient-ils d'établir cette nouvelle justice (car il s'agit en ce moment de justice stricte, et non d'humanité, non de sacrifices faits spontanément ou librement consentis)? Ils prétendent d'abord que l'impôt proportionnel atteint *progressivement* la misère. On aurait fort à faire pour le démontrer en dehors de quelques exemples. Ne pourrait-on même soutenir que l'impôt proportionnel frappe progressivement la richesse, en ce sens qu'une richesse décuple coûte rarement à l'état dix fois plus de frais? Les frais de garde d'une propriété de 100 hectares sont certainement inférieurs à ce qu'ils sont pour cent propriétés de 1 hectare. Il ne serait donc pas impossible de rétorquer l'argument; mais, quand il arriverait qu'en certains cas les petits revenus fussent progressivement frappés, quelle raison pour introduire une règle arbitraire! Il est absurde, pour corriger une injustice involontaire, de vouloir en faire pénétrer une toute gratuite dans le système des impôts. Comment être sûr qu'on ne dépassera pas le but? Comment se flatter d'équilibrer avec la moindre exactitude les prétendues atteintes que l'impôt proportionnel porterait au pauvre par les atteintes trop réelles dirigées contre le riche? Je défie qu'une règle quelconque préside à cette opération « de compensation, » selon le mot par lequel un des orateurs de Lausanne prétendait définir l'impôt progressif, appelé par un autre un « admirable instrument de précision. » Singulière précision en vérité! C'est cela même qui manque, et rien autant que cela. C'est pis ou ce peut être pis que la peine du talion. Il y a heureusement d'autres moyens usités, moins dangereux et moins trompeurs, de soulager les classes pauvres. Dans notre système d'impôts si violemment attaqué, est-ce qu'il n'arrive pas que les gens aisés se surtaxent en plus d'un cas? Que signifie l'impôt sur le tabac, sur la poudre de chasse, et sur d'autres jouissances de luxe? Et n'est-ce pas l'impôt lui-même qui pourvoit aux frais de tant d'établissemens secourables? Ne fait-on rien pour l'hygiène, rien pour l'instruction, rien pour la maladie des citoyens pauvres? Allons plus loin; n'y a-t-il pas une quantité d'avantages créés par ce capital qu'on incrimine, avantages dont les masses populaires jouissent à titre gratuit? Combien d'entreprises dont les résultats profitent à tous, et que le capital a prises seul à

sa charge! Ce sont là des élémens de premier ordre dans la question. Les revenus très bas sont enfin, de la part de l'impôt, l'objet de ménagemens particuliers. Les articles de commune consommation sont de même en général modérément frappés. Qu'on fasse, dans la mesure du possible, de nouveaux pas dans cette voie, mais qu'on se garde bien, en vue d'obvier à des inconvéniens qu'on peut diminuer, de renverser une base aussi simple, aussi stable, aussi juste, que le principe qui veut proportionner l'impôt aux fortunes!

Il fallait donner un nom à ce nouveau principe de justice qu'on voudrait aujourd'hui inaugurer; on l'a nommé « l'égalité des sacrifices. » Voilà la grande théorie que l'on tenait en réserve, voilà ce que n'avaient pas prévu les pères de l'impôt progressif, pas même ceux qui comptent au nombre des meilleurs démocrates. Ni Jean-Jacques Rousseau, qui propose de surtaxer les fortunes, s'inspirant de cette idée que « le riche n'a qu'un ventre, non plus que deux jambes aussi bien qu'un bouvier, » ni Robespierre, ni Saint-Just, qui parlent avec horreur des palais et s'attendrissent sur les chaumières, ne s'étaient avisés de cette formule. Ils ne parlent en tout cela que du *superflu* des riches, qu'ils jugent de bonne prise. Les nouveaux défenseurs de l'impôt progressif se sont avancés plus loin; ils considèrent l'impôt progressif comme étant, c'est une de leurs expressions favorites, la « rançon » de la propriété. Sentant le besoin de donner une base philosophique à la théorie économique, ils ont imaginé cette fameuse égalité des sacrifices, dont il s'agit de faire désormais le fondement de la justice distributive; on veut que la somme de privation et même de désagrément imposée à tous par la taxe soit rigoureusement la même. On peut regretter de voir un économiste de la valeur de M. John Stuart Mill donner une sorte d'adhésion à une théorie aussi chimérique. Heureusement il n'en tire pas les mêmes conséquences, et il combat, loin de l'admettre, l'impôt progressif. Quoi qu'il affirme, la justice idéale ne serait-elle pas atteinte le jour où l'impôt se proportionnerait absolument pour chaque citoyen à la somme des frais qu'il coûte à l'état et à la quantité des avantages qu'il doit à l'action gouvernementale? Ce n'est là malheureusement qu'un idéal, mais assurément c'en est un. Faute de mieux, on paie selon ses revenus, mesurés tantôt sur l'avoir, tantôt sur les consommations; payer selon le revenu apprécié le plus exactement qu'il a été possible, tel est l'objet proposé, et il n'y a rien là que de juste, même si toute justice n'est pas là. Avec l'idée de « l'égalité des sacrifices » on poursuit l'irréalisable, on raisonne dans les données du communisme, et c'est au communisme qu'on aboutit nécessairement. Vouloir que le paiement d'une dette quelconque impose également

à tous le même degré de privation et de désagrément, au fond, qu'on se l'avoue ou non, c'est vouloir qu'il n'y ait plus ni riches ni pauvres; c'est exactement comme si on voulait que le même travail ne semblât pas plus pénible aux hommes faibles qu'à ceux qui sont doués d'une robuste constitution, et, s'il s'agit du travail intellectuel, aux intelligences lentes qu'aux esprits faciles. C'est tout simplement décréter l'égalité des conditions. J'admets qu'il faille ne pas exagérer ces inégalités, qu'on doit chercher à les atténuer par des moyens justes, — toute la civilisation tend à ce but; mais comment faire que les charges, quelles qu'elles soient, ne semblent pas plus pénibles à ceux qui ont peu? Parti de cette idée, il faut, bon gré mal gré, qu'on aille au communisme, c'est-à-dire à un système plus rempli d'injustices que tous les autres à lui seul, à un système qui regorge d'absurdités, de hontes, et de plus incompatible avec tout progrès de l'espèce humaine. On ne saurait exiger de l'impôt de nous offrir ce qui n'est au pouvoir d'aucune institution, l'égalité de bonheur et de malheur, de plaisir ou de peine. Quand même on aurait résolu la question économiquement parlant, on ne l'aurait pas résolue moralement. Il n'y a pas de mesure pour la sensibilité comme nous avons une mesure des forces dans le dynamomètre. L'avare s'affligera de payer le plus petit impôt, l'homme facile et généreux s'acquittera sans peine d'une lourde taxe; le prodigue se contentera de rire de ce qui fera pleurer son voisin parcimonieux. On veut égaliser la facilité « psychologique » de payer l'impôt; en vérité, c'est abuser de la psychologie! A force de vouloir être profond, on devient insaisissable. Ce n'est pas en rendant sentimentale une question aussi positive qu'on peut se flatter de la résoudre.

En dépit de ces nouveaux raffinemens de la théorie, laissons aux choses leur vrai nom. « L'impôt progressif, impôt de jalousie et non d'équité; » qui a dit cela? Un homme qui fut une des illustrations du parti républicain, Armand Carrel, répondant à la nouvelle déclaration des droits de l'homme, déclaration presque communiste d'une société qui fit du bruit en 1832, et dont le chef était M. Godefroy Cavaignac, le frère de l'illustre général, qui devait se montrer si éloigné lui-même de ces thèses antisociales. Armand Carrel ajoutait que l'impôt progressif dérivait de l'absurde idée qu'un riche dévore la substance de plusieurs pauvres. Veut-on un témoignage pris dans les rangs mêmes du socialisme révolutionnaire? Personne mieux que Proudhon n'a saisi les affinités de l'impôt progressif avec le communisme. Il y trouve une de ces occasions qu'il laisse rarement échapper de dire des injures à ses amis, injures qui ne sont trop souvent que de dures vérités. Dans le livre sur

l'impôt, qu'il composa en vue du concours institué par le conseil-général du canton de Vaud, et qui de tous les mémoires envoyés fut le plus remarqué, il jette l'anathème sur tous les impôts, sans en excepter ceux qui n'existent que dans les écrits des radicaux; il ne se fait aucune illusion sur la portée menaçante qu'ils ont. Déjà il avait appelé ailleurs l'impôt progressif « une jonglerie. » Il y revient, il s'y acharne; il ne le trouve bon qu'à « alimenter le bavardage des philanthropes et à faire hurler la démagogie. » Il y voit, comme dans l'impôt proposé sur le capital, un énergique dissolvant. Il est vrai que l'efficacité redoutable de ces expédiens le calme un peu sur le manque de sincérité ou de logique des partisans de ces impôts. Il s'en exhale une odeur de destruction qui par momens semble le désarmer. Tout le monde n'a pas les mêmes motifs que M. Proudhon de voir une circonstance atténuante, pour un certain genre de taxation, dans ce fait même qu'il est fatalement antisocial. Nous pourrions citer dans ce sens un aveu plus décisif encore, que nous trouvons consigné dans les annales de ce même congrès de Lausanne. Un orateur, las des ambages et des moyens termes auxquels cette théorie bâtarde prête si aisément, s'écriait, en arrachant tous les masques et tous les bandeaux : « Que craignez-vous? L'impôt ne peut pas être trop progressif. Le plus tôt n'est-il pas le mieux pour accomplir par là dans la société un mouvement général de bascule en faveur de l'ouvrier prolétaire? » Il est heureux qu'il se rencontre de ces indiscrets dans les congrès et ailleurs. Combien de pareils mots valent mieux que de longs discours! Voilà enfin ce qui s'appelle poser la question et du même coup la résoudre. Qu'attendre de plus après cela?

Cet excès de franchise ou plutôt de résolution devait effrayer les plus sincèrement modérés; ils ne sont pas absolument insensibles à la force des objections. Ils craignent qu'un tel impôt, en frappant, en punissant les fortunes au-delà d'un certain niveau, ne décourage l'épargne et l'agglomération des capitaux, ne les fasse émigrer, n'arrête l'essor de l'esprit d'entreprise, ne ramène enfin tout à la médiocrité et à la langueur, ce qui serait l'atteinte la plus funeste portée au fonds des salaires et à la démocratie laborieuse. Le malheur est que ces *modérés* ne s'aperçoivent pas qu'ils sont au fond fort *radicaux*. L'idée radicale n'est-ce pas ici l'adoption même d'un principe de nivellement qu'on prétend étendre à toutes les taxes directes? Un petit nombre d'économistes, malgré les progrès qu'a faits l'étude de la question, persistent malheureusement à invoquer l'autorité de quelques maîtres de la science, lesquels ont autrefois adressé un salut sympathique au principe de la progression sauf à n'en faire aucun usage. Je ne les confonds pas avec les socialistes,

dont leurs intentions et leur but les séparent profondément; mais comment les justifier du reproche d'inconséquence et ne pas avouer que cette inconséquence va jusqu'à l'aveuglement? Ce sont eux surtout qui se préoccupent de rendre l'impôt progressif applicable et inoffensif. La minorité d'une commission nommée dans le canton de Vaud, minorité appartenant au parti radical, adressait même un rapport au grand-conseil de ce canton pour faire établir l'impôt progressif, lié au système logarithmique de façon à en atténuer les excès possibles. « Le taux de l'impôt par mille, y lit-on, est le nombre de francs représentant la matière imposable; ce logarithme est pris dans le système dont la base est mille. » En vérité, ne serait-il pas puéril d'introduire un tel principe au cœur de la législation, du moment qu'on ne veut l'y faire pénétrer qu'à dose homœopathique? Si les effets ne s'en font pas sentir sur la diminution de la richesse qu'on juge excessive et pour ainsi dire pléthorique, à quoi bon, je vous prie, ce platonique hommage rendu à un principe si controversé? Mais on a répondu plus à fond. On a objecté que c'est là une précaution si vaine qu'il suffit d'établir le logarithme sur cent pour que cette belle modération disparaisse. Quelle autre garantie a-t-elle que la parole des auteurs de ces tables, parole qui ne les enchaîne pas absolument, les circonstances étant variables, et qui ne lie en rien ceux qui peuvent venir après eux? Avouons que les partisans de la progression jouent de malheur. Ils demandaient tout à l'heure du secours à la « psychologie, » et elle les abandonnait. Voici qu'ils appellent à leur aide l'arithmétique, et elle les trahit. C'est qu'il n'y a pas de moyen de se dérober à la fausseté d'un principe. Une raison décisive pèsera toujours de tout son poids dans la balance quand on compare la proportionnalité et la progression. Mettez dans le système des taxes le germe de la proportion, vous n'aurez jamais à craindre qu'il grandisse trop; vous êtes certain à l'avance que le degré de justice réalisée et de bien produit sera en raison même de ses accroissemens. Mettez-y le germe de la progression, c'est tout le contraire; vous avez sans cesse à en redouter la croissance exubérante et trop rapide. A l'ombre de la proportion, toutes les industries vivent, toutes les propriétés prospèrent, le travail se développe et opère quotidiennement sa transformation en capital. A l'ombre de la progression, l'industrie végète, la propriété tremble, le travail s'engourdit; un degré de plus, et tout meurt. Il faut en finir une fois pour toutes avec ce principe sournois ou brutal, selon l'occurrence, tantôt revêtant les nuances les plus changeantes, tantôt accusant énergiquement sa couleur véritable, tantôt s'insinuant d'une manière cauteleuse, tantôt frappant comme la foudre et découronnant tout ce qui s'élève. Un tel impôt, c'est le *bon plaisir*

rétabli au profit de la démocratie. Aujourd'hui, on se bornera à miner sourdement la richesse; demain, on la fera d'un coup disparaître. Impôt de partialité, qui fait abusivement acception des classes et des personnes; impôt de tyrannie, qui pénètre jusque dans le foyer et prend des notes sur toutes les familles; impôt d'instabilité et de caprice, qui introduit les changemens et les violences de la politique dans le système des taxes, et par conséquent dans la situation réelle et relative des citoyens. C'est en le repoussant que la démocratie libérale, respectueuse du droit de chacun, prouvera qu'elle se sépare nettement de la dangereuse démocratie qui nous menace, la démocratie révolutionnaire et niveleuse.

III.

C'est encore au nom des intérêts et des prétendus principes démocratiques que les adversaires des impôts indirects font le procès à ce genre de taxes; aussi n'est-ce que par ce côté que je rentrerai dans une controverse déjà ancienne. Tout ne serait pas sans fondement dans leurs critiques, s'ils ne prétendaient leur donner une portée excessive. J'ajouterai que les expédiens qu'ils ont imaginés pour échapper à la force de certaines objections achèveraient seuls d'ôter à leur système toute chance d'application. Comment ne pas s'étonner d'entendre certains radicaux parler au sujet de la douane et des taxes sur les boissons exactement avec la même véhémence que si rien n'était changé depuis la révolution française? Plusieurs même vont jusqu'à soutenir systématiquement que rien n'est changé en effet. On jugera par là du degré d'impartialité qu'ils y mettent. Nul doute que les taxes notamment établies sur la consommation ne doivent être ménagées. Lorsque la situation le permet, la politique des dégrèvemens se recommande à toute sorte de points de vue; seule elle a le secret de faire ces deux choses en apparence contradictoires, de produire plus pour le trésor en laissant plus au contribuable. L'élan pris par la consommation donne le mot de cette énigme; mais encore faut-il, pour que cet effet d'un avantage au profit du trésor se réalise, que la taxe indirecte subsiste, bien qu'affaiblie. On est par conséquent aux antipodes du radicalisme.

Je suis loin de présenter notre système d'impôts indirects comme la perfection, et je le regarderais comme critiquable quand bien même il ne prêterait le flanc que par l'exagération de frais de perception qui atteignent à 12 pour 100, tandis qu'en Angleterre, à la vérité dans des conditions de surveillance plus faciles, ces frais ne dépassent pas 5 pour 100. C'est aussi de ce côté que porte, quelquefois avec raison, le reproche de défaut de proportionnalité.

J.-B. Say n'avait pas attendu les critiques du radicalisme pour écrire cette phrase, approuvée de tous les amis de la justice et de l'humanité : « 30 francs qui sont une taxe d'un dixième sur un tonneau de 300 francs sont une taxe de 300 francs pour un tonneau de 10 francs. » Si peu généraux que soient de pareils faits, c'est un droit, un devoir même de les signaler, non pour aigrir et soulever les populations, mais pour porter remède au mal. Le reproche d'être antipopulaire fait à l'impôt indirect parce qu'il renchérit le prix des denrées n'est pas sans force. Est-il toutefois beaucoup d'impôts qui y échappent? Le mérite-t-il lui-même dans la mesure où on le dit? Une discussion approfondie, pour la plupart des cas de grande consommation populaire, vin, sel, pain, viande même, a établi ce qu'il y a d'énorme exagération dans ce grief. Les cas sont nombreux où de tels impôts, grâce à la loi des grands nombres, peuvent être très lucratifs et très peu pesans. On a dit, et c'est un point auquel l'auteur du livre sur *la Propriété* attache une importance considérable, que l'ouvrier fait rembourser dans son salaire l'avance qu'il a faite de ces impôts. Ne va-t-on pas trop loin en établissant comme une *loi* ce qui n'est qu'une *tendance*, laquelle se réalise quand le travail est fort demandé, mais qui ne peut se réaliser qu'en partie ou même point du tout, si la demande du travail reste au-dessous de l'offre? Le zèle en faveur des impôts indirects ne saurait aller jusqu'à soutenir que leur plus ou moins d'élévation ne fait rien au peuple. On n'arriverait par là qu'à ériger l'indifférence en principe. Il n'y a point enfin de raisonnement qui puisse justifier les impôts, et moins encore les gros impôts, établis sur les matières premières. Le principe qu'on invoque de la diffusion de l'impôt et la circonstance qu'il ne pèserait que faiblement sur chaque objet consommable en sont des excuses fort insuffisantes. C'est frapper la production, cette mesure la plus certaine du bien-être populaire, et restreindre avec elle la puissance d'exportation; c'est atteindre dès lors l'industrie et le commerce, et par suite aussi porter un préjudice au travail et aux salaires. La consommation se resserre au préjudice de tous, et dans cette condition l'impôt lui-même s'expose à plus d'un mécompte. Ce sont là de ces vérités acquises qu'il ne faut oublier en aucun temps, et moins encore, quoi qu'on en dise, dans les temps de crise comme ceux que nous traversons. Je suis loin en revanche de dédaigner l'argument dont se servent les défenseurs des contributions indirectes au point de vue de leurs effets sur les masses populaires, lorsqu'ils avancent que, les consommations se faisant au fur et à mesure des besoins, ces taxes se font moins sentir, et le peuple paie sans s'en apercevoir. L'avantage n'est pas à mépriser pour les petits revenus. On a comparé cela à une « anes-

thésie bienfaisante. » Le mot a mis en fureur les écrivains radicaux. Proudhon prétend que c'est chloroformer le peuple pour mieux l'assassiner et le voler plus à son aise. Peut-être, pour emprunter une comparaison aux opérations chirurgicales, pourrait-on dire tout au plus qu'on cherche à faire subir au patient l'extraction d'une dent sans qu'il s'en aperçoive trop. Est-ce un grand crime, et y a-t-il bien lieu de parler d'assassinat et de vol? Un homme d'état anglais faisait consister tout le problème fiscal à tirer des populations le maximum d'impôt avec le minimum de mécontentement. C'était exagérer sans doute. Il faut demander le moins d'impôts qu'on peut; mais, quelle que soit la somme, le minimum de mécontentement est un excellent but à poursuivre.

On répète aussi avec insistance que seul l'impôt direct est loyal; seul il avertit le contribuable de ses charges réelles; avec lui on sait ce qu'on paie et pourquoi on paie. Cette raison me frappe, je l'avoue; mais, si la somme est forte, cette pesanteur dont on fait un mérite ne va-t-elle pas devenir un défaut intolérable? N'est-ce pas le cas de diviser le fardeau pour le rendre supportable? Ne serait-ce pas le lieu d'avoir égard à cette « facilité psychologique » dont il était question tout à l'heure? C'est aussi l'habitude des écrivains radicaux de traiter comme un pur sophisme cette idée que les taxes de consommation sont plus volontaires parce qu'on est libre de consommer. Je reconnais qu'on n'est pas libre de ne pas consommer les choses de nécessité. Comment soutenir qu'on ne l'est pas d'étendre plus ou moins sa consommation pour les choses de simple utilité et surtout d'agrément? C'est même cette circonstance qui, en somme, quoi qu'on en dise, proportionne le mieux cet impôt à la richesse et à la jouissance. Le pauvre qui épargne ne paie point, le riche qui dépense paie; n'est-ce pas dans l'ordre, même démocratiquement?

On ne s'étonnera pas que j'insiste, à ce point de vue de la démocratie, sur la révolution complète qui tend à s'opérer dans les idées. C'est un fait digne de remarque, et dont la portée est grande. On veut aujourd'hui que l'impôt direct soit l'impôt des peuples libres. Il faut avouer du moins que la prétention est nouvelle. Montesquieu a soutenu le contraire. En France, des économistes et des financiers de l'école libérale, J.-B. Say et M. Thiers en tête (je puis certes citer M. Thiers à la tête des libéraux, bien qu'il ne soit pas toujours libéral en économie politique), ont développé avec beaucoup de force la thèse de Montesquieu. Adam Smith, qu'anime au plus haut degré le même esprit, n'y fait point exception, et de nos jours M. Stuart Mill, qui est non pas seulement libéral, mais démocrate, et à qui il ne manque par conséquent aucune des conditions requises pour se faire écouter, ne croit pas manquer à sa cause en

s'exprimant sur ce genre de taxes d'un ton d'approbation qui paraîtrait un scandale à la plupart de nos radicaux français.

Le spectacle que nous donnent aujourd'hui les nations libres serait-il donc de nature à autoriser la thèse nouvelle? En supportant même les abus des taxes indirectes, ces abus qu'elles songent à corriger, et qu'elles ont déjà fort réduits, voit-on qu'elles aient envie de renoncer à en faire usage, pour les remplacer par les taxes directes? La question est assez importante pour qu'on y réponde avec un peu de soin. On cite la Suisse; on a raison pour les budgets cantonaux, on a tort pour le budget fédéral, qui est le plus fort et qui provient surtout de la douane, de la poste et du monopole du sel; les impôts sur les boissons y sont aussi notablement productifs. Aux États-Unis, sur un budget total de recettes évalué pour 1871 à 393 millions de dollars, les douanes figurent pour une somme de 185 millions, les ventes de terre pour 5 millions, divers impôts pour 28 millions: les revenus intérieurs, dans lesquels l'impôt direct tient une place d'ailleurs considérable, pour 175 millions de dollars. En définitive, le budget fédéral se compose pour une partie notablement supérieure de sommes ayant une autre provenance que les taxes directes. Les circonstances géographiques et commerciales entrent sans doute pour une part dans cette prédominance si marquée de l'impôt indirect. Les pays ayant un commerce maritime développé ont presque tous été amenés à tirer une grande partie, la plus grande souvent de leur revenu, de la douane, qui y demande moins de surveillance et de frais que dans les pays continentaux. Cette raison toutefois est loin d'être à elle seule suffisante. Pourquoi ne pas reconnaître le mérite qu'ont les taxes sur la consommation d'être le plus facultatif des impôts indirects? En Belgique, sur un budget de 176 millions 1/2, les impôts directs n'en fournissent pas 40. Dans le royaume des Pays-Bas, sur un budget de recettes qui ne dépasse pas beaucoup 97 millions de florins (évalués à 2 fr. 12 cent.), la proportion de l'impôt direct est à peu près la même. En Italie, sur un total d'environ 805 millions de francs, et bien qu'il soit demandé beaucoup aux taxes directes (en effet, la propriété immobilière fournit environ 159 millions, la propriété mobilière environ 73), l'impôt indirect fournit un revenu de beaucoup supérieur; c'est environ dans la proportion des deux tiers.

Voilà, ce me semble, des nations libres. Nulle part je n'y aperçois ce mouvement de retraite dont il serait question. Un sage esprit pourtant, un des hommes qui ont répandu le plus de lumières sur l'histoire comparée des impôts, M. de Parieu, prenant directement à partie pour la combattre la thèse de Montesquieu, a écrit dans ces derniers temps « que le travail de la liberté politique, de-

puis un siècle, s'est opéré surtout dans le sens du développement de certains impôts directs, notamment en Angleterre, en Allemagne, en Amérique et en Suisse. » Le fait de cette augmentation est vrai, mais voit-on que ce soit en général par la réduction des taxes indirectes qu'il s'est traduit? Je ne nie pas la tendance pour les petits états; est-elle la même dans les grands? Est-ce à titre d'impôt favorable à la liberté que l'Angleterre s'est résignée à l'*income-tax?* Comment oublier qu'il est plus facile à un gouvernement de faire de l'impôt direct, qu'il a dans la main, un instrument d'oppression, que d'abuser des taxes de consommation qui se refusent, dès qu'il y a surcharge? On peut écraser des propriétaires et des capitalistes par le poids d'une taxation arbitraire et les soumettre à des vexations tyranniques. Essayez donc de traiter en séditieux tout un peuple qui restreint ses achats!

Quel pays plus que l'Angleterre offre une preuve éclatante de la coexistence de la liberté politique avec la préférence donnée aux taxes indirectes? Que, sous l'empire de nécessités impérieuses, elle ait demandé à l'*income-tax* environ le dixième du revenu public, faut-il y voir autre chose qu'une preuve de plus du besoin qu'éprouvent les nations de diversifier les taxes? Il n'est pas nécessaire de rappeler ce qui est connu de tous, à savoir que le budget britannique est alimenté aux trois quarts par l'impôt indirect. Pour préciser davantage, les douanes, qui portent presque uniquement sur le sucre, le tabac, le thé, le vin, l'alcool, le café, donnent près de 22 millions sterling; l'excise frappe surtout sur les boissons, et donne à peine un million de moins.

Je sais quelle réponse tiennent toute prête les défenseurs du radicalisme économique et politique quand on leur cite l'Angleterre. C'est, disent-ils, un pays libre, ce n'est point un pays démocratique. Qui ne sait aujourd'hui combien est étroite et fausse l'opinion qui voit dans l'Angleterre actuelle une terre où fleurit exclusivement le principe aristocratique? Mais pour l'impôt il faut aller plus loin. De même que dans l'industrie ce pays, qu'on dit aristocratique, travaille pour les masses par le bon marché, tandis que la France démocratique s'applique plus spécialement aux produits beaux et chers, de même l'Angleterre est peut-être en Europe la nation qui a établi son système d'impôt sur les bases les plus démocratiques, si on entend par là le ménagement des contribuables les moins riches. L'Angleterre a laissé d'ailleurs aux sacrifices des classes aisées leur caractère facultatif et consenti. Elle s'est bien gardée d'adopter l'impôt progressif, et moins encore elle admet la théorie qui y conduit. Seulement elle a exempté les matières premières, dégrevé les choses d'utilité, mis l'*income-tax* sur le compte

des classes qui peuvent payer, laissant cet impôt établi par surcroît à la charge des revenus supérieurs à 150 livres sterl. On s'est taxé, disons-le, en s'inspirant d'une politique où le calcul s'allie au sentiment de l'humanité, on s'est taxé au-delà même de la stricte et rigoureuse proportion. J'ajoute que cela était possible chez un peuple où les revenus élevés sont beaucoup plus fréquens que chez nous. Il n'y a point trace en tout cela d'inspiration ni de pression radicale.

Finissons-en avec l'illusion que produisent les mots et les apparences. L'économie des frais de perception est certes à l'avantage de l'impôt direct. Il peut se défendre par une simplicité relative, qui n'est pas toujours, mais qui peut être parfois une supériorité réelle; mais est-il toujours plus proportionnel et toujours plus doux pour les travailleurs? Parmi ceux-ci, il faut placer les petits fonctionnaires et les petits entrepreneurs, ainsi que la masse un peu besoigneuse qui comprend les petits rentiers. Que l'impôt direct soit payé ou seulement avancé par le producteur pauvre, qui se le fait dans le second cas rembourser par des consommateurs le plus souvent pauvres eux-mêmes, ce sont toujours les pauvres qui paient. Or quel moyen a-t-on de prévenir ou d'empêcher ces effets de la loi de l'offre et de la demande? En ce sens, une addition à la patente ne serait guère *démocratiquement* préférable à telle taxe indirecte. Inutile d'ajouter qu'une addition à l'impôt des portes et fenêtres, déjà si critiquable, ne serait ni populaire ni proportionnelle au revenu des familles. Et comment croire qu'on arriverait mieux que par les taxes indirectes à établir un impôt *démocratique* en surtaxant les actions et obligations des entreprises industrielles divisées en petites coupures entre les mains des petits capitalistes!

Le plaidoyer des avocats exclusifs des taxes directes est venu échouer devant un argument pratique qui n'a fait que prendre de nouvelles forces, la nécessité des gros budgets. Aussi conseille-t-on de les réduire. On veut pour y arriver réduire aussi les attributions de l'état. Rien de mieux, mais il n'est pas parfaitement sûr que les dépenses transportées aux communes ou aux départemens fussent beaucoup amoindries. La charge reste considérable pour chaque citoyen dans les pays de décentralisation comme l'Angleterre et les États-Unis. Le conseil de désarmer est fort bon, si on n'est pas seul à le suivre et à la condition de ne pas jouer le rôle de l'agneau devant le loup. En outre, comment imaginer que le degré d'intervention de l'état ne restera pas toujours tel qu'il nécessite des budgets élevés? Quelques écrivains ont inventé pour combattre cette objection un expédient assez singulier. Ils prétendent fixer d'avance un budget des dépenses que l'état ne pourra dépasser. L'un lui accorde 600 millions par an, l'autre ne lui en laisse que 500; c'est son der-

nier mot. Ainsi, on le voit, dans cet ingénieux système les contribuables traitent à forfait avec l'entreprise gouvernementale; on leur donnera de la sécurité, de l'ordre, des routes, de l'instruction, et bien des choses encore, pour ce juste prix. Où donc les auteurs de ces systèmes ont-ils rencontré de ces gouvernemens doués de bonhomie qui se laisseraient ainsi lier étroitement les cordons de la bourse? On les y contraindra, dit-on. C'est ce qu'il faudrait établir. Où donc sont-ils ces peuples voués à une passion exclusive d'économie qui, à l'abri de tout entraînement même utile, se résigneraient à une telle réduction des services publics, à une telle absence de moyens de parer à l'imprévu? Est-ce la démocratie qui fournit le type de pareilles nations? où l'a-t-on vue dans un pays fortement centralisé dédaigner les grands travaux publics? où ne demande-t-elle pas un fort budget pour l'instruction populaire? Elle se dit pacifique; n'a-t-elle donc pas ses accès d'humeur guerrière aussi, ses soucis de dignité nationale, ses rêves ardens de propagande? C'est la politique qui domine le problème pratique de l'impôt, et nulle règle économique tracée *a priori* ne suffira pour lui faire la loi. De tels expédiens ne sont que toiles d'araignée qu'on oppose à une force dont l'irrésistible violence a rompu bien d'autres obstacles.

IV.

C'est de même à la thèse radicale que je m'en tiendrai en ce qui touche l'impôt unique sur le revenu. Cette thèse est fort différente de celle qui consiste à introduire l'impôt partiel sur le revenu comme une taxe nouvelle plus ou moins modelée sur les types que nous présentent surtout la Grande-Bretagne, l'Allemagne ou l'Amérique du Nord. La plupart des partisans de cette introduction en France sentent la nécessité de la restreindre dans des proportions modérées. M. H. Passy, ministre des finances, dans le projet qu'il soutint en 1849, évaluait le revenu de cette taxe à 60 millions. Une telle somme semble assez légère aujourd'hui surtout. C'est seulement la thèse de l'impôt unique sur le revenu que j'ai en vue, c'est-à-dire la prétention de suffire à un budget qui, ne le supposât-on pas de 2 milliards et demi, resterait considérable. Quand l'ancien régime avec des budgets, qui nous semblent aujourd'hui bien faibles, de 300 millions, si lourds qu'ils aient paru à nos pères, quand l'ancien régime avait l'impôt multiple, on prétendrait aujourd'hui se contenter d'un seul impôt! On a souvent et avec raison fait observer qu'au fond toutes les taxes visent au revenu; les impôts de consommation ne se proposent pas moins de l'atteindre que l'impôt foncier ou les taxes mobilières. L'idée qu'il serait bon, *si c'était*

possible, de s'adresser uniquement au revenu d'une façon immédiate en évitant les détours et les faux frais est naturelle et juste en elle-même. Les radicaux n'en demandent pas davantage, peu habitués qu'ils sont de compter avec la résistance des choses, qu'ils mettent invariablement à la charge de la mauvaise volonté des hommes. En fait l'impôt unique sur le revenu n'existe nulle part. Aucun grand pays n'en a fait même la tentative. La révolution, qui avait bien osé abolir la plupart des taxes indirectes, n'a rien essayé ni même conçu de pareil à ce qu'on demande aujourd'hui. L'habitude où nous sommes de nous abandonner à la méthode abstraite qui, sous le nom usurpé presque toujours d'idéal, conduit au radicalisme, a fait passer sur toutes ces considérations historiques et expérimentales. C'est dans l'étude des faits qui nous entourent, des exemples qu'on invoque, comme dans l'emploi légitime du raisonnement, que se trouve la réponse à ces théories ambitieuses.

La raison la plus décisive qui s'élève contre les partisans de cette taxe unique, c'est qu'elle porte à la plus haute puissance les inconvéniens si réels de l'impôt sur le revenu employé comme une simple taxe venant s'ajouter d'une manière accessoire à l'ensemble des autres impôts. Les nations qui ont eu recours à celle-ci ont pu prendre leur parti de ces défauts. Elles s'y résignent comme à une nécessité, soit pour ne pas peser sur d'autres taxes qui ont rendu tout ce qu'elles peuvent, soit que cet impôt leur paraisse en lui-même préférable, à la condition expresse de rester particulièrement modéré. Si vous demandez tout ou presque tout à ce seul impôt, ce qu'il a d'offensif pour la liberté des contribuables, ce qu'il laisse apparaître de difficultés dans l'évaluation, prennent une force telle qu'éclate l'impossibilité de le concilier avec ce que nos sociétés exigent de ménagement pour les citoyens. De même on ne sait comment le mettre en rapport avec ce que l'état requiert de ressources pour subvenir à ses nécessités, fussent-elles réglées avec la plus grande économie.

Je ne me propose pas de faire le procès à l'impôt sur le revenu tel qu'il existe ailleurs; d'autres l'ont fait et de la manière la plus vive, — M. Léon Faucher, notamment, ne s'y est pas épargné. J'en parlerai de sang-froid, j'irai même jusqu'à l'approbation, j'entends à une approbation relative et conditionnelle; mais enfin présente-t-il des moyens d'évaluation assez satisfaisans pour que l'impôt en dépassant certaines proportions limitées puisse s'en accommoder? On a essayé pour ainsi dire de deux types dans cette évaluation. Dans l'un qu'on peut nommer le type anglais, c'est la déclaration du citoyen qui sert à fixer l'impôt. Toute fausseté reconnue dans l'évaluation déclarée entraîne la restitution au fisc avec une forte amende. Les inexactitudes de déclaration n'en sont pas moins extrêmement

fréquentes. Lord Brougham soutenait que c'était une institution corruptrice pour la loyauté et les mœurs du peuple anglais. On s'est demandé avec raison si le mal ne serait pas plus grand encore en France avec le caractère léger de la nation et la disposition si commune à croire que ce n'est pas mal faire que de tromper le fisc. Si les déclarations au-dessous de la réalité y étaient les plus fréquentes, le charlatanisme industriel et commercial n'en ferait-il jamais au-dessus pour s'assurer du crédit? J'admets que les partisans de l'impôt partiel sur le revenu, avec les conditions de modération qu'ils y mettent, ne regardent pas de telles objections comme absolument décisives. Il n'en est pas de même au point de vue de la taxe unique. La fraude centuplerait avec l'intérêt qu'on aurait à frauder. Quand des consciences plus délicates habituellement éprouvent ce genre de tentations, quelle base donner à l'impôt que la conscience de la masse calculée sur la *moyenne!*

Le second type d'évaluation est celui qu'on peut appeler le type allemand; c'est le système selon lequel s'établit l'impôt sur le revenu en Prusse et dans quelques autres états de l'Allemagne. Les revenus y sont évalués par des commissions gouvernementales; libre ensuite à chaque citoyen de s'inscrire contre l'évaluation, sauf à faire la preuve, c'est-à-dire à ouvrir ses registres et à livrer ses papiers d'affaires. Cela peut être admissible avec une taxe modérée qui ne détermine qu'exceptionnellement de pareils conflits; avec une taxe élevée, avec un impôt unique, c'est la lutte en permanence. Et si le gouvernement est un de ces pouvoirs tels que le radicalisme ne manque jamais d'en imposer au pays lorsqu'il est le maître, on peut pressentir les avanies auxquelles seront exposées les contribuables, surtout les suspects, et les extrémités auxquelles il faudra en arriver.

Dans le système de l'impôt sur le revenu établi même partiellement, le législateur se sent en présence de deux faits également embarrassans : d'une part, une masse assez grande de revenus plus ou moins faibles qu'il est difficile de taxer et surtout de taxer à un taux quelque peu élevé; d'autre part, la diversité de nature et d'origine de ces revenus, les uns viagers, les autres temporaires, les uns stables, les autres incertains. Taxer uniformément tous ces revenus paraît inhumain ou injuste. Cela oblige le gouvernement à se livrer à une des opérations les plus délicates qu'on connaisse et qui peuvent prêter le plus à l'arbitraire, il faut qu'il établisse des catégories. Cela s'est vu toujours en pareil cas. Je citerai la commission qui, dans notre assemblée nationale, après 1848, s'était occupée de l'impôt sur le revenu. Elle distribuait en quatre catégories les revenus mobiliers soumis à la taxe. Elle y mettait 1° les bénéfices nets du commerce et de l'industrie, à l'exception de l'in-

dustrie agricole; 2° les produits nets des offices ministériels et des autres professions libérales; 3° les pensions, traitemens, rémunérations pour services publics et privés, sous quelque titre, forme ou dénomination que ce soit, à l'exception des salaires d'ouvriers proprement dits; 4° les produits des capitaux placés, sous forme de dividendes, rentes, annuités, intérêts de créance. Chacune de ces branches était taxée à 3 pour 100. On peut accepter ou non cette classification lorsqu'il ne s'agit que de l'impôt partiel; mais à quoi irait-elle, à quoi irait surtout cette exemption en masse de tous les salariés urbains et ruraux, s'il s'agit d'un l'impôt unique ou prédominant? Oublie-t-on que parmi ces salariés il y en a de beaucoup mieux rétribués que tel petit entrepreneur, traité en privilégié du capital? Ce que leur nombre ajoute à l'impôt dans le système actuel est énorme. De même on peut se résigner peut-être, pour cet impôt simplement ajouté aux autres, à ce que des revenus aussi différens soient sujets à la même taxe. Dans un système général ce serait d'une injustice évidente, et il faudrait en venir à des exemptions ou à des atténuations. On ne saurait imposer également les revenus certains et les revenus aléatoires. Comment y remédier? comment tenir compte de degrés qui vont à l'infini? Un économiste anglais, M. Mac-Culloch, proposait de taxer les revenus viagers d'après la vie probable; ainsi l'homme de soixante ans devait payer moins. M. J. Stuart Mill, même dans le système de l'impôt purement partiel, exempte de la taxe une partie de certains revenus; les uns ne paient que pour moitié, les autres pour trois quarts. Ne s'expose-t-on pas, en ayant recours à ces arrangemens d'une application fort délicate, à tomber bien des fois dans l'arbitraire par les efforts même si compliqués qu'on fait pour éviter l'arbitraire? C'est un mérite des taxes de consommation que celui qui ne possède qu'un revenu aléatoire peut convertir en épargne cette part de revenu qu'il n'a pas dépensée. Que si cette épargne elle-même n'est point trop taxée, tout sera dans l'ordre. Une taxe placée uniquement sur le revenu, ne tenant compte ni de la quantité des consommations, ni des sacrifices et des privations qu'on s'impose, serait infiniment plus dure pour le petit contribuable que le système actuel et plus défavorable à l'épargne. C'est encore M. John Stuart Mill qui le dit en des termes qui me paraissent irréfutables : « La manière la plus convenable d'asseoir l'impôt du revenu serait d'imposer seulement la portion des revenus qui est destinée à la consommation et d'exempter celle qui est épargnée. En effet, une fois épargnée et placée, toute somme produit un revenu ou des profits qui paient l'impôt, bien que cette somme l'ait déjà payé. Si donc l'on n'affranchit pas les épargnes de l'impôt du revenu, les contribuables sont imposés deux fois sur ce qu'ils économisent, et une fois seulement

sur ce qu'ils dépensent. » Combien de conséquences à tirer de ces observations! quel défaut de justice et de proportionnalité, si on frappe d'un double impôt une même somme! quelle prime à la dissipation! quelle atteinte à cette formation du capital si indispensable au bien-être populaire! Et si on veut exempter cette partie épargnée, à quelles difficultés on s'expose! Voyez où vous allez lorsqu'un pareil impôt devient unique, ou seulement si on cherche à lui faire prendre trop d'extension.

Qu'est-ce donc, quand il s'agit d'avoir égard, comme cela semble équitable, au nombre des enfans, aux charges de famille? N'arrivera-t-on pas à se perdre dans tous ces calculs? C'est à cette impuissance qu'est venue échouer, après 1848, la loi bavaroise qui exemptait les célibataires ayant moins de 250 florins de revenu, les familles ayant trois enfans au plus avec un revenu inférieur à 400 florins, les familles ayant plus de trois enfans, si elles avaient moins de 500 florins de rente. Les revenus imposables étaient d'ailleurs distribués en vingt-cinq classes, dont la première (250 florins de revenu) payait 2 pour 1,000, la quinzième (10,000 florins de revenu) 1 pour 100, et la dernière (75,000 florins de revenu et au-dessus) 2 pour 100. Le gouvernement avait compté tirer de l'impôt du revenu (*einkommensteuer*) 2,400,000 florins; il n'en retira que 486,912. On se heurta à des difficultés qui ont fait modifier la loi profondément. Cette pente des exemptions et des soulagemens, difficile à éviter avec l'impôt partiel pour les situations dites intéressantes, le serait absolument avec l'impôt unique. Fatalement on en vient à surtaxer les uns pour créer aux autres des immunités. La mesure des exemptions pour de vastes catégories a été adoptée en Angleterre, même avec l'*income-tax* partiellement établi. Il en a été ainsi dans l'antiquité, ainsi dans les républiques italiennes, ainsi dans les Pays-Bas, ainsi partout. Plus s'opère la transformation en taxe unique ou prédominante, plus s'impose cette double nécessité inévitable : le système de la progression avec ce qu'il porte en lui d'injustices et de dangers, surtout dans un pays sujet aux révolutions, et les exemptions en bloc pour des classes nombreuses ou des allégemens mesurés plus ou moins équitablement aux situations individuelles.

Voilà pourquoi, sous le régime des budgets élevés, la théorie de l'impôt unique ou même prépondérant sur le revenu est destinée à rester dans les livres ou dans les discours des tribuns. Tout un peuple ne se mettra jamais un pareil fardeau sur les épaules. Vauban lui-même, dont l'impôt unique sur le revenu invoque la paternité glorieuse, laissait subsister la gabelle ou impôt sur le sel profondément réformé, les douanes et d'autres impôts secondaires,

c'est-à-dire la majeure partie du revenu public, ne demandant à sa dîme que 75 millions sur son budget un peu imaginaire de 177 millions : un budget anodin dont l'énoncé fait sourire. Pour assurer ce modeste résultat, ce grand citoyen ne se sent pas moins obligé d'invoquer des mesures de rigueur; il demande « que le roi veuille bien s'en expliquer par une ordonnance sévère, qui soit rigidement observée, portant confiscation des revenus recélés et cachés, et la peine d'être imposé au double pour ne les avoir pas fidèlement rapportés; moyennant quoi et le châtiment exemplaire pour quiconque osera éluder l'ordonnance et ne pas s'y conformer, on viendra à bout de tout. » Et voilà ce dont on veut faire un système général! Et ce serait là ce qu'on nomme la liberté démocratique! Ce serait de l'égalité, un système où la minorité riche porterait seule le fardeau jusqu'à extinction de ses forces, un système où la majorité, je ne dis pas nécessiteuse, ni même pauvre, mais reconnue assez aisée dans tous les pays pour payer sa part d'impôt, devrait, sous peine de trop vives souffrances, être l'objet de ces soulagemens ou de ces exemptions radicales, acceptables peut-être avec l'impôt partiel sur le revenu, mais véritablement indignes s'il s'agit d'une mesure générale! Et on ne sent pas que ce serait consacrer l'avilissement d'une grande partie de la nation, changée en un peuple de mendians, soustrait à l'obligation civique, appelée « honorable » par la convention, de payer l'impôt! Le régime de faveur pour les uns et d'oppression pour les autres de l'ancien régime reparaît ici en sens inverse et avec aggravation; il reparaît accompagné d'un cortége de dénonciations qui dépasse ce qu'on a vu de la *taille*; il reparaît avec des catégories dressées à l'avance pour des rigueurs s'étendant fatalement des biens aux personnes. Pour ne pas prévoir de telles conséquences, il faut n'avoir à aucun degré le sentiment de ce qui se passe, dans les temps troublés par des crises financières et par de profondes divisions sociales et politiques, chez les masses et chez ceux qui les conduisent.

Nous n'avons point à faire valoir contre l'impôt sur le revenu partiellement établi d'objection absolue, pourvu qu'on ne prétende pas l'introduire pour des beautés particulières qu'on croirait lui reconnaître. Il n'y a pas de bel impôt, et celui-là paraît encore moins beau que beaucoup d'autres. Il peut y avoir lieu ici à résignation, non à enthousiasme. Lorsqu'on succombe sous la charge des autres taxes, lorsque le devoir patriotique commande impérieusement des sacrifices, il faut savoir virilement accepter celui-là. Notre bourgeoisie riche ne saurait, si cela devient nécessaire, faute de combinaisons fiscales préférables, se refuser peut-être à un impôt que, malgré des inconvéniens connus, ont pris à leur charge les bourgeoisies élevées en Angleterre, en Amé-

rique, en Suisse, dans l'Allemagne même. On peut ne pas admettre avec M. Léon Faucher que l'impôt partiel sur le revenu soit nécessairement progressif, et que ce soit « un écart de logique » de ne pas le rendre tel. Pour qu'un tel genre d'impôts soit accepté, il faut cette nécessité bien reconnue qui s'est presque toujours déclarée par des circonstances nées de la guerre. J'ajoute que, pour qu'il constitue un progrès, il faut qu'il soit, non pas un double emploi de taxes déjà existantes, mais une simplification, une réduction à un type supérieur et plus économique d'autres taxes que l'on supprime. Il est difficile de ne pas approuver en Bavière l'*einkommensteuer*, absorbant pour ainsi dire certaines contributions personnelles immobilières qui grevaient inégalement certaines parties du royaume (tel était notamment l'impôt personnel et mobilier établi suivant la loi française de l'an VII dans la Bavière rhénane, alors département du Mont-Tonnerre). Cette justification de l'impôt partiel sur le revenu ne saurait atténuer ici plus qu'ailleurs la condamnation portée sur l'impôt unique ou même seulement prépondérant qui multiplie les inconvéniens de l'impôt partiel loin d'en multiplier les avantages. Il ne suffit pas d'inscrire partout en grosses lettres le mot de démocratie. Défions-nous de ces grands mots. On dit : c'est l'*idéal*. A merveille; si cependant les conditions qui le rendraient applicable se réalisent de moins en moins, si elles sont telles que toute tentative de faire passer cet idéal dans les faits rendrait l'arbitraire croissant, la tyrannie odieuse, la ruine certaine, ne faudra-t-il pas avouer qu'un tel idéal n'est qu'un mirage? Supposer la perfection dans la nature de l'homme et dans les choses humaines, n'est-ce pas entreprendre, au lieu d'une guerre sainte, comme on paraît le croire, une lutte impie contre l'impossible?

V.

Mais voici des docteurs plus infaillibles que les autres, qui tiennent enfin la vérité. Ils sont bien corrigés des erreurs sur l'impôt unique du revenu; ils le jugent encore plus sévèrement que nous. La théorie qu'ils proposent est, assurent-ils, fort exempte de ces défauts; non-seulement ils l'assurent, ils le font croire. Il est certain que les défenseurs de l'impôt sur le capital, ont gagné du terrain dans le parti démocratique sur les partisans de l'impôt du revenu. Ainsi l'impôt sur le capital se pose non en auxiliaire de l'impôt du revenu, mais en rival, que disons-nous? en ennemi. Outre toute sorte d'avantages qui lui sont propres, l'impôt sur le capital aurait d'abord le mérite d'être exempt de tous les défauts de l'impôt du revenu. Il serait fâcheux que ce fût la proposition inverse qui fût vraie. Comment ne pas remarquer d'abord que cette

opposition entre les deux impôts, opposition qu'on prétend pousser jusqu'à l'incompatibilité, est démentie par les faits qui nous montrent les deux impôts presque partout côte à côte? Que disent les partisans de cet impôt? que la taxe sur l'avoir réalisé, sur le *net*, diffère profondément de celle qui s'établit sur le revenu aléatoire. Cette différence si décisive ne paraît pas avoir frappé les législateurs. On croirait qu'ils se sont dit qu'en fin de compte c'est toujours au revenu que vise l'impôt, et que la fixité du capital n'empêche pas l'incertitude des profits. Ils ont cru qu'il y avait dans ces impôts assez d'analogies pour les rapprocher, assez de différences toutefois pour les distinguer, et souvent ils les ont réunis pour en faire le complément ou le correctif l'un de l'autre au lieu d'en choisir un exclusivement. Le législateur s'est guidé uniquement par le désir de ne rien laisser échapper dans la matière imposable. Il a trouvé ici une base un peu plus certaine, là une base un peu plus étendue. Il a jugé également bon à taxer ce qui provenait de l'une et de l'autre manière d'asseoir l'impôt. Je ferai même observer qu'il semble l'avoir établi partout sur le capital avec une modération plus grande encore, ce qui n'indique pas une confiance illimitée dans la supériorité de cet impôt. Toujours il y a lieu de penser qu'il ne le croit tolérable que sous la réserve qu'il soit tout à fait minime. On a souvent cité l'exemple de la *taxe des gardes* à Genève. Eh bien! cette taxe (ainsi nommée de ce qu'elle fut primitivement destinée à la solde des troupes du canton) frappe sur les valeurs de 5,000 à 50,000 francs dans la proportion de 1/2 pour 1,000, et sur les valeurs excédant le chiffre de 50,000 francs dans celle de 1 pour 1,000. Encore excepte-t-on des valeurs imposables les collections, les outils, les meubles meublans, etc. Qui ne voit qu'avec de pareils ménagemens, impossibles à observer dans le système radical de l'impôt unique ou prépondérant sur le capital, une taxe échappe à la plupart des inconvéniens qui la rendraient autrement insupportable? Comment, avec un 1/2 pour 1,000 frappant sur une partie seulement de ce qui constitue le capital, s'attendrait-on à beaucoup de tromperies, de délations, de persécutions par suite? On trouve, pour le plus grand nombre des taxes du même genre aux États-Unis, ces proportions modérées, et il en est ainsi le plus habituellement en Allemagne.

Et que penser d'une autre prétention des partisans de l'impôt sur le capital? Ils invoquent en sa faveur l'avantage de la simplicité. Quelle prodigieuse illusion! Qu'est-ce que ce mot de capital qui se prononce si vite et si aisément? Qu'est-ce, sinon une expression abstraite qui couvre les différences les plus grandes? On y place le capital foncier comme le capital mobilier et ses différentes espèces. Combien de diversités de nature! Quelles inégalités de pro-

fit! et pour tout dire, quel risque ne court-on pas de se laisser duper par une unité purement nominale!

Nous avons décliné la compétence du critérium démocratique pour juger ces questions. En acceptant néanmoins ce terrain de discussion, on peut voir si cette espèce particulière, tant préconisée, d'impôt unique est en rapport avec ces principes d'égalité devant l'impôt et de respect pour la liberté individuelle, que la démocratie est tenue de pratiquer.

Mettons en regard de l'égalité devant l'impôt le système de l'impôt unique sur le capital, que les congrès économiques votent de confiance au moins comme impôt d'avenir. Impôt d'avenir! quelle expression! Défions-nous des impôts d'avenir. Outre qu'il est peu sûr de prévoir l'avenir, j'ai toujours peur que cet impôt d'avenir qui a grande envie de devenir l'impôt du présent n'y réussisse trop, et ne s'ajoute plus ou moins aux impôts qu'il doit, dit-on, supplanter plus tard. Cet impôt d'avenir, faut-il le dire en toute franchise? a bien l'air de présenter des défauts qui sont de tous les temps. Est-il donc apte à se plier aux conditions de l'égalité? Cet impôt sur la richesse acquise, épargnée, sur le *net*, comme on le répète, cet impôt qui doit ménager la consommation, êtes-vous donc sûr que jamais le capitaliste ne sera en mesure, par l'état du marché, de le faire rembourser au consommateur? A Florence, l'impôt sur le capital, par l'établissement duquel le parti démocratique signala son triomphe, affectait la prétention très périlleuse d'être un impôt sur le superflu, soumis à une taxe spéciale de 1/2 pour 100. Les modifications qui s'opérèrent fréquemment sous l'empire des changemens politiques et de l'esprit démocratique dans la manière d'asseoir cette taxe prouvent peu en faveur de cette simplicité et de cette uniformité dont elle se prévaut. Les mêmes objets tantôt y figurent, tantôt en sont retranchés. Cet arbitraire était d'autant plus grand que la progression plus accusée rendait ces changemens plus sensibles. Et quelle dure progression! Combien éclate ici le lien habituel et logique qui unit l'impôt progressif à l'impôt sur le capital! En 1442, dans la vue de tirer une contribution moyenne de 15 pour 100, on adoptait quatorze degrés de progression, depuis le taux de 4 pour 100 par an sur les revenus de 1 à 5 florins, le taux de 7 pour 100 de 50 à 100 florins, de 8 pour 100 entre 100 et 150 florins, de 10 pour 100 entre 150 et 200 florins, jusqu'à celui de 33 pour 100 sur les revenus supérieurs à 1,500 florins. Progression terrible et funeste impôt qui portèrent à la prospérité florentine une rude atteinte. Dira-t-on que l'art d'asseoir les taxes a fait des progrès et qu'on n'admet en fait d'exemples que ceux qu'offrent les états modernes et en particulier l'Amérique du Nord? On est frappé de voir à quel degré cet impôt-là même manque d'une base uniforme. Quel-

quefois il est assis sur tous les biens, à l'exception de cette partie du mobilier qui est indispensable à l'existence, et que les lois ont soustraite aux poursuites des créanciers; ailleurs il ne frappe que sur les élémens les plus faciles à atteindre. On rencontre partout de telles diversités. Dans le Tennessee, les objets soumis à l'impôt sont la terre, les serviteurs (les esclaves avant la guerre de la sécession), les étalons et les voitures; dans la Caroline du sud, ce sont les terres, les serviteurs et les fonds de commerce; dans le Texas, on exemptera les fonds publics, locaux et étrangers, et l'argent qui ne rapporte point d'intérêt. C'est autre chose encore dans le Mississipi et la Virginie; certains objets de luxe y sont seuls soumis à la taxe en tant qu'elle porte sur le mobilier. Les dettes ne sont pas toujours déduites de l'actif imposable. Quelquefois elles ne sont calculées que d'une manière incomplète. Il est vrai que dans d'autres états, dans ceux de New-York, d'Indiana, de Pensylvanie, de Maryland, de Massachusetts, de l'Ohio, de Kentucky, de l'Illinois, de la Californie, l'impôt pèse du même poids sur les diverses parties du capital. En revanche, dans le Mississipi, l'impôt, qui était, il y a quelques années, d'environ 2 1/2 pour 1,000 sur la valeur des terres et sur le capital des banques, s'élevait à 3 pour 1,000 sur l'argent prêté à intérêt et sur le prix des marchandises vendues; à 1 pour 100 sur la valeur des voitures de luxe, des montres, horloges, chevaux, et à 2 pour 100 sur la vaisselle d'or et d'argent. Une pareille diversité est instructive; elle fait voir combien un tel impôt rencontre de variétés d'interprétation. Comment par conséquent ne pas reconnaître que les mêmes difficultés théoriques et pratiques se montreraient chez nous aussi? Elles se représenteraient toutes les fois qu'il y aurait lieu à imposer les différentes sortes de capitaux. Telles valeurs risqueraient d'être surtaxées; d'autres seraient systématiquement ménagées au contraire. On se heurterait à des questions de définitions. Les principes rivaux qui se disputent la politique et l'économie sociale trouveraient là comme un champ où ils entreraient en lutte. On serait de nouveau en présence de la question de savoir dans quelle proportion il convient de peser sur la terre et sur la richesse mobilière et d'une foule de difficultés relatives à l'assiette des impôts.

On a prétendu s'en tirer en faisant un pas de plus dans la simplicité : la taxe sera uniforme, dit-on, tous les capitaux paieront le même impôt. En vain telle nature de propriété est-elle plus lucrative; en vain on prétendra que la terre rapporte moins que l'industrie manufacturière. En vain distingue-t-on les capitaux qui chôment et ceux qui travaillent; la taxe sera légale. Un des écrivains qui ont soutenu avec le plus d'éclat la théorie de l'impôt unique sur le capital développe cette opinion. Il assure qu'il y aurait à cela de

grands avantages; par exemple, on rechercherait moins la terre. Est-on certain que ce serait un si grand bien? On pousserait à l'esprit d'entreprise par l'appât des bénéfices élevés, le capital n'étant pas plus imposé dans un cas que dans l'autre. Je ne demande pas si cette égalité serait juste; je demande si elle serait utile. Faut-il donc, sans tenir compte des raisons qui font rechercher les placemens sûrs, allumer la fièvre des gros bénéfices, et l'esprit d'entreprise n'a-t-il pas ses limites? Y a-t-il lieu d'encourager, en certains momens surtout, le goût des affaires aléatoires? Mais, avant tout, quelle idée se fait-on de la fonction de l'état? Est-ce à lui de faire tendre tout le système d'impôt à forcer les directions du capital vers tel emploi plutôt que vers tel autre?

L'abus de la méthode radicale a mené à une dernière conséquence. Sous prétexte de ménager le travail et le capital en formation, on exempte d'impôt le travail sous toutes les formes et le revenu du travail à tous les degrés tant qu'il n'y a pas un capital évaluable. Rien n'est moins fondé que cette exemption. Exempter les salariés qui gagnent 15 francs par jour et frapper sur les petits entrepreneurs qui n'en gagnent pas 5, c'est une idée peu en rapport avec la justice distributive. On atteindra le petit marchand besoigneux qui, demain peut-être, sera contraint à la faillite, on n'imposera pas l'avocat, le médecin, l'artiste, qui gagnent 100,000 fr. par an. On frappera, dites-vous, leur mobilier, on frappera leurs épargnes; mais comment établir que ces objets offrent une relation réelle avec leurs revenus, et quant à cet impôt sur l'épargne, tandis qu'il n'y en a pas sur la consommation, ne voit-on pas que c'est encourager les prodigues, les *bohèmes*, qui dépensent tout et qui auront la chance d'échapper à l'impôt?

Si on recherche comment procède dans les états où il existe l'impôt partiel sur le capital, on y voit que tantôt on taxe et tantôt on exempte les collections et les objets d'art, sans qu'on puisse toujours s'expliquer un tel arbitraire. Ne pas les imposer avec la taxe unique, ce serait se priver d'une source nécessaire du revenu public. On a indiqué cette difficulté. Je ne sais si on en a mesuré toute l'étendue. On fera donc payer l'impôt à ce capital dormant. On le fera d'autant plus sûrement que dans ce système on le fait payer également aux capitaux qui chôment comme à ceux qui produisent, aux capitaux oisifs même malgré eux, aux usines qui ne fontionnent pas, aux valeurs qui ne circulent pas. Le fisc s'érigera-t-il en juge du mérite intrinsèque des œuvres et de la valeur absolue qu'on peut leur supposer? ou bien, chargé de taxer les mêmes objets, se conformera-t-il à leur changeante valeur et se réglera-t-il sur les évaluations capricieuses de la mode? On s'est moqué des charges inutilement dispendieuses de l'ancien régime, des essayeurs de beurre salé et

autres emplois bizarres. N'est-il pas à craindre qu'on fasse jouer au fisc un rôle aussi ridicule et qui n'aboutirait qu'à l'impuissance?

Le résultat de ces difficultés, comme d'atteindre les clientèles, les offices, etc., d'une manière proportionnelle, est toujours le même : on se lance dans un système d'exemptions, de soulagemens, de surtaxes des plus compliqués, des plus harsardeux, et presque inévitablement dans une application de l'impôt progressif qui cherche tant bien que mal à mettre en ligne ces différences, à avoir égard à tant de cas particuliers si difficiles à apprécier. La taxe sur le capital est progressive très souvent en Amérique et dans les autres pays où elle existe. Elle l'est à Hambourg, où ceux qui possèdent plus de 50,000 marcs y contribuent pour 4 2/3 pour 100 du revenu de ce capital. Les fortunes entre 500 et 50,000 marcs y sont réparties entre sept catégories payant des quotités variables depuis 1/2 jusqu'à 3 pour 100 de leur gain ou revenu. Au-dessous de 500 marcs, il y a exemption d'impôt. Je ne cite cet exemple que pour donner une idée des complications auxquelles on arriverait avec un tel impôt généralisé. La taxe elle-même varie, dans la pensée de tenir compte des diversités de revenu, de 4 à 6 pour 100. De même que chez nous pour la taxe locative, cette progression limitée ne peut-elle être combinée en vue d'atteindre une certaine proportionnalité au revenu dont elle ne conteste et ne prétend pas attaquer la base? Toujours est-il que la progression, quelle qu'ait été l'intention du législateur, marche avec cet impôt, ce qui n'est pas sans conséquence pour nous. Il y a tel petit état qui à cet égard est rempli pour ainsi dire d'enseignemens. Ainsi à Brême on a l'impôt progressif sur le capital, auquel est soumise toute fortune égale ou supérieure à 1,000 thalers, d'après un tant pour cent déterminé. Cette proportion est abaissée d'un tiers pour les fortunes de 1,000 à 3,000 thalers, comparativement à celles qui atteignent ou dépassent ce dernier chiffre; le *schoss*, d'un quart pour 100, descend à un sixième pour 100 à l'égard des fortunes de 1,000 à 3,000 thalers. Ne vous semble-t-il pas que tout cela s'enchaîne? On marche tantôt au sacrifice injuste, effronté du riche, devenu le paria de l'impôt, comme c'était à Florence, tantôt, comme en Allemagne et ailleurs, à la recherche d'une certaine égalité par des voies trop indirectes pour que cette égalité soit atteinte. On se lasse de répéter que s'en fier à un tel système, devenu le système général d'impôt, pour réaliser l'égalité, c'est, malgré l'apparence, créer des inégalités véritables.

L'impôt sur le capital, à mesure qu'il se rapproche de l'idéal de l'impôt unique, paraît moins que tout autre se prêter à ce ménagement pour la liberté individuelle que la démocratie n'a pas le droit de fouler aux pieds, sous peine de n'être plus que la démagogie.

Toutes les fois qu'on citait les républiques anciennes, celles de l'Italie au moyen âge, l'exemple plus rapproché de 1793, pour prouver les excès possibles de la démocratie, on renvoyait dédaigneusement ces exemples dans le passé, et on invoquait le progrès. La commune de 1871 doit nous rendre moins pleins de mépris pour cette expérience du passé, puisqu'il paraît décidément que le monde a moins changé que nous ne le croyions. La dureté des procédés avec lesquels s'est comporté l'impôt sur le capital, toutes les fois que le parti démocratique a été le maître, est donc loin d'avoir perdu toute valeur d'enseignement pour nos contemporains. La démocratie athénienne a connu l'impôt progressif sur le capital. C'est du moins à peu près l'équivalent de cette taxe qu'on reconnaît dans l'*eisphora*. Les moyens d'application étaient inexorables. Les particuliers riches sur qui il pesait faisaient eux-mêmes les déclarations soumises au contrôle. Je ne rappellerai pas ce qu'il y avait de dur dans les mesures connues sous les noms d'antidosis et d'apophansis; mais quelle disposition que celle qui transférait, quand la révélation était justifiée, au dénonciateur les trois quarts de la fortune qu'il avait fait connaître! Aujourd'hui on parle de laisser à l'état un droit de préemption en cas de déclaration fausse. Faut-il tenir pour incorruptibles et pour infaillibles les fonctionnaires qui seraient chargés d'appliquer un système si inquiétant à la France entière? Est-on sûr que la démocratie sera toujours trop scrupuleuse pour assigner une récompense au dénonciateur ou à l'agent qui aurait découvert la fraude? Laissons les exemples antiques, Corinthe, où les fausses déclarations étaient punies de mort, Rome, où, en vertu de l'institution du *cens* établie par Servius Tullius, les citoyens qui ne s'y soumettaient pas voyaient leurs biens confisqués, étaient battus de verges et vendus à l'encan comme esclaves, et où les fausses déclarations étaient punies comme à Corinthe. Non, nous n'avons plus à craindre ni verges, ni encan, ni esclavage; mais la confiscation et la mort sont-elles aussi passées de mode? Peut-être accordera-t-on que l'analogie serait un peu moins éloignée avec la république florentine. Il est très vrai que les riches, soit nobles, soit marchands, y fraudèrent l'impôt établi sur le capital tant qu'ils purent; mais comment mettre d'accord avec la liberté républicaine un tel excès de surveillance et de terreur, la dénonciation, régulièrement organisée, des boîtes établies aux portes des quatre principales églises, et ouvertes la nuit comme le jour, pour recevoir les dépositions des délateurs, des peines terribles, pour les cas de non-paiement de l'impôt, inscrites dans les statuts, le défaut de déclaration ou la fraude entraînant la confiscation de la moitié des biens? Les nouveaux défenseurs de l'impôt sur le capital, qui lui attribuent toutes

les supériorités par rapport à l'impôt sur le revenu, avoueront que ce système de pénalités n'était pas moins affreux que ce qu'on avait établi pour l'impôt du revenu nommé *estimo* qui avait précédé d'un siècle et demi l'impôt sur le capital. Avec l'*estimo*, l'inscription du retardataire sur le registre comprenant la liste des débiteurs de l'état entraînait la privation des droits politiques et de divers droits civils, la vente et au besoin la dévastation officielle des propriétés, la solidarité des fermiers, acquéreurs, parens, etc.

De grands peuples libres ont adopté partiellement ou dans de petits états les impôts sur le revenu et le capital. On ne trouve rien là qui se ressente d'un système préconçu sur l'impôt, ni d'une théorie radicale en politique. Les Américains, les Anglais, les Hollandais, les Allemands eux-mêmes au moins en ces matières, ne font pas de scolastique. Ils n'ont pas la prétention d'appliquer les mathématiques et la logique pure aux choses humaines. Il n'y a pas chez eux un parti toujours prêt à tirer les conséquences extrêmes de prémisses qui, poussées un peu loin, deviendraient menaçantes pour ceux qui possèdent. L'établissement de catégories, l'emploi même, d'ailleurs très modéré, de la progression, n'y présentent pas de dangers immédiatement appréciables. Une autre remarque achève d'établir la différence des situations. L'esprit de localité, si puissant aux États-Unis, et encore aujourd'hui en Allemagne, maintient ces taxes dans une sphère indépendante d'un pouvoir absolu ou d'une dictature de hasard. La grande variété des formes qu'elles y revêtent selon la diversité des populations et des circonstances contribue à les défendre contre une uniformité tyrannique. C'est le mal dont nous sommes en France constamment menacés. Je ne veux pas jeter l'alarme; mais je suis convaincu que tout faux principe introduit en cette matière aurait bientôt causé de véritables ravages. Où s'arrêteraient-ils? Ne peut-on réformer à propos, ici comme ailleurs, en s'inspirant de principes d'un mérite éprouvé au lieu de recourir à des principes peu sûrs qui sont le contre-pied des maximes sur lesquelles repose tout notre droit moderne? J'ajouterai enfin une observation qui s'applique spécialement à l'impôt. En faire un instrument de la guerre des classes serait absurde. Les classes se croient divisées en France, et elles ne le sont que par les sentimens qu'on développe dans la population ouvrière. Je ne sache au fond aucun pays où elles se rapprochent autant, où les fortunes soient plus égales et les intérêts plus confondus. Ce ne sont pas les riches qui feraient seulement les frais de ces tentatives systématiques, ce sont les masses.

HENRI BAUDRILLART.

LA NOUVELLE

POLITIQUE RUSSE

I. *Aperçu sur la question d'Orient*, par le général Rostislav Fadéef; 1869. — II. Général Fadejef, *Russlands Kriegsmacht und Kriegspolitik; uebers*, von J. Eckardt, 1870. — III. J. Eckardt, *Russland's ländliche Zustände*. — IV. E. Kattner, *Preussen's Beruf im Osten*. — V. *Livländische Beiträge*, von Bock. — VI. *Lettre à l'empereur Alexandre II*, par un Slave; Bruxelles 1871. — VII. *Foreign Armies and home reserves*, by capt. C. B. Brackenburg, R. A. 1871.

Sur tout ce qui concerne la Russie, nous ne savons rien de précis. La raison en est simple : la Russie ne se connaît pas elle-même. Dans un pays où nul ne peut dire nettement ni ce qu'il pense, ni ce qu'il voit, où les investigations de la statistique commencent à peine, tout est enseveli, sinon dans les ténèbres, au moins dans le demi-jour. On entrevoit, on devine, on ne sait pas. C'est une des grandes forces de la Prusse de se bien connaître et de connaître aussi les autres pays mieux qu'eux-mêmes. Elle y est arrivée par l'application assidue, minutieuse de l'esprit d'observation scientifique aux phénomènes de la vie sociale, c'est-à-dire par l'étude de la géographie physique, ethnographique, économique et militaire. Pour ne citer qu'un exemple, M. Meitzen publie en ce moment, avec le concours du bureau royal de statistique, un ouvrage sur les conditions agraires des provinces prussiennes qui, par la multitude et la précision des détails, ressemble à la photographie la plus exacte qu'on puisse concevoir, et qui est le résumé d'une immense quantité de faits notés et contrôlés avec un soin extrême. Pour la Russie, il n'existe rien de pareil. Nous ne pouvons donc point juger de sa force réelle, ni apprécier quel poids elle apporte dans la balance

européenne. Cette ignorance où tout le monde se trouve, même le gouvernement russe, est pour les hommes d'état de l'Europe une grande cause d'incertitude dans leurs calculs politiques; mais c'est pour la Russie elle-même une source de périls. Ainsi il est certain que, lors de la guerre de 1853, l'empereur Nicolas s'était fait complétement illusion sur les forces dont il disposait. Pouvait-il se figurer qu'avec cette armée d'un million d'hommes dont il était si fier, il ne parviendrait pas à jeter à la mer 80,000 soldats ennemis, accrochés à un rocher et assiégeant pendant un an une seule forteresse de son empire?

Nous obtenons parfois sur le mouvement des idées en Russie des révélations curieuses, comme celles faites ici même par M. de Mazade en 1866; mais sur la situation économique et militaire de l'empire nous en sommes réduits à des données assez vagues. Quel est aujourd'hui le nombre d'hommes dont la Russie pourrait disposer dans le cas d'une guerre offensive ou défensive? Victorieuse, quelle force pourrait-elle mener à Vienne ou à Berlin? Vaincue, quelles réserves pourrait-elle opposer à un ennemi triomphant pour couvrir Moscou ou Saint-Pétersbourg? Que vaut l'armée russe? Elle a de bons soldats, une excellente cavalerie légère; mais ses officiers, ses généraux, seraient-ils capables de conduire une guerre scientifique, comme celle que l'emploi des chemins de fer permet et impose aujourd'hui? Se montrerait-elle encore solide dans la résistance comme à Sébastopol, mais incapable de pousser vivement une attaque, comme elle l'a été, en 1854, dans la campagne du Danube, où les Turcs seuls ont suffi pour l'arrêter? Quels sont les effets réels de l'émancipation des serfs sur la condition économique de l'empire? Quelle est sa puissance financière, et de quelles ressources pourrait-il disposer en cas de besoin? Quelles sont les visées actuelles de la politique russe? Veut-elle toujours arriver à Constantinople? De quel œil contemple-t-elle le subit développement de l'empire allemand? Pourquoi s'est-elle abstenue de toute intervention dans deux guerres qui transformaient complétement la situation de l'Europe? Pourquoi tout au moins ne s'est-elle pas fait payer d'un prix plus élevé que la liberté de la Mer-Noire sa persistante neutralité, si utile aux desseins de la Prusse? Est-ce modération, sagesse, calcul ou ambition bien entendue? Quels sont ses desseins pour l'avenir? Marchera-t-elle vers l'Inde par le bassin de la mer d'Aral et les monts Indou-Kou, ou bien aspire-t-elle à réunir sous sa loi tous les Slaves occidentaux jusqu'à Prague, Trieste et Posen? Voilà toutes questions auxquelles je ne sais qui pourrait répondre, et pourtant elles sont du plus puissant intérêt, car l'avenir de l'Europe y est engagé.

C'est vraiment à la Russie que peut s'appliquer l'image du sphinx. Il faut que l'Europe devine l'énigme, si elle ne veut être dévorée, — ceci soit dit sans métaphore. Nous ne voyons maintenant que l'agrandissement de l'Allemagne ; mais la croissance de cet état est limitée comme celle de la France ou de l'Italie par l'étendue du territoire qu'occupent les tribus germaniques. Supposez-les même toutes groupées en une confédération qui embrasserait les provinces allemandes de l'Autriche : actuellement ce serait une puissance formidable; mais à moins de conquérir des races étrangères, ce qui ne ferait que l'affaiblir, elle ne peut s'étendre plus loin, l'espace lui manque. Au contraire, devant les accroissemens de la Russie s'ouvrent des espaces illimités, d'immenses territoires fertiles et non peuplés. Dans le monde, il y a trois états dont le développement peut être, pour ainsi dire, indéfini : les États-Unis, le Brésil et la Russie. Dans les limites de leurs frontières actuelles, ils peuvent nourrir plusieurs centaines de millions d'hommes. Aux 80 millions d'âmes de la Russie ajoutez les 30 millions de Slaves qui vivent hors de son territoire, et vous obtenez déjà un total supérieur à celui qu'aucun autre état européen peut jamais espérer atteindre; mais en outre, dans la Russie d'Europe seulement, il y a place pour une population presque aussi nombreuse, et la Russie d'Asie en peut contenir le double. Donc, sous le rapport du nombre au moins, l'empire des tsars doit l'emporter un jour incomparablement sur les autres puissances. Cet avenir semble très éloigné encore, parce que les populations russes sont inertes, ignorantes, pauvres, asservies. Le gouvernement les ruine par des impôts que l'armée dévore improductivement. Il brise le ressort de la volonté de ses peuples sous la main de fer d'une bureaucratie omnipotente; mais, si l'on communiquait aux Russes cet esprit d'entreprise qui transforme l'Amérique, et qui est chez le *Yankee* le résultat de l'instruction, de la liberté et du protestantisme, quel changement soudain viendrait étonner et peut-être alarmer l'Europe! Les chemins de fer franchiraient l'Oural, et iraient porter la vie, le commerce, la richesse, au centre de l'Asie. D'innombrables bateaux à vapeur sillonneraient le Volga, le Don, le Dniéper, la Caspienne, au lieu des barques informes qui suivent maintenant le fil de l'eau paresseuse. Le Grand-Central asiatique ferait arriver la locomotive aux bouches de l'Amour, et mettrait le Japon et la Chine en communication rapide et journalière avec l'Europe. Une autre ligne, longeant le Syr-Daria, se dirigerait vers l'Inde. Les plaines fécondes de la Russie méridionale seraient mises en valeur par les machines à vapeur, et leur terre noire, nourrissant l'Europe, attirerait son or et son industrie. Partout s'ouvriraient des écoles et

des universités. La population doublerait en vingt-cinq ans, et chaque habitant jouirait d'une puissance productive grandement accrue. Essentiellement le Russe est-il inférieur à l'Anglo-Saxon? Nullement, mais il est mal gouverné et mal instruit. Que deux empereurs successifs, comprenant enfin d'où viennent la richesse et la puissance des nations, donnent à leur peuple l'instruction d'abord, puis le *self-government*, qu'imitant les États-Unis ils renoncent momentanément à des armemens qui épuisent un pays encore pauvre, qu'ils respectent et excitent l'initiative individuelle au lieu de la briser, et le développement de la Russie étonnera le monde. Qu'il s'élève ensuite, *quod numen avertat*, un souverain ambitieux et grand capitaine comme Frédéric II, et l'Europe est à sa merci.

Il y a pour l'Europe deux chances d'échapper à ce danger : la première est que l'esprit de conquête, qui est la criminelle et persévérante folie des despotes, aura cessé de sévir quand la Russie sera parvenue à cette colossale puissance qu'elle semble devoir acquérir un jour. La seconde est que l'immense Slavie reste divisée, et qu'en avant de la Russie il se forme de ce côté-ci du Dniéper une confédération comprenant tous les Slaves occidentaux : Polonais, Tchèques, Serbes, Slovènes et Bulgares, ainsi que les Roumains et les Hongrois, — état pacifique auquel l'Autriche servirait de moule et de centre d'attraction.

On connaît la nouvelle politique russe qui, prenant pour armes de combat le principe des nationalités et les idées démocratiques, se donne pour but de constituer un immense état panslave, empire ou confédération. C'est actuellement le thème journalier de la presse périodique en Russie, et ce plan, jadis traité de chimère, devient l'objectif avoué et généralement accepté de toute la nation. Les journaux, les revues, les livres, en parlent sans cesse; mais nulle part il n'a été exposé avec plus de clarté et d'esprit critique que dans un écrit du général Rostislav Fadéef ayant pour titre : *Aperçu sur la question d'Orient*. Le général Fadéef, on le comprend, ne révèle aucun des secrets du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il se contente d'esquisser la situation de son pays vis-à-vis de l'Europe et d'indiquer la politique qu'il devrait suivre dans la question d'Orient. Ce qui mérite surtout de fixer l'attention sur cette publication, c'est qu'elle expose d'une façon claire et juste la situation si complexe de l'Europe orientale, sur laquelle on entend émettre chaque jour les jugemens les plus arriérés et les plus absurdes. Les Russes distingués ont un mérite rare : outre une extrême finesse d'aperçus, ils voient les choses de haut et les jugent avec une complète impartialité, comme s'ils descendaient d'une autre planète. Vivant presque toujours à l'étranger, l'Europe entière est leur patrie; grands

seigneurs par la naissance, ils sont souvent démocrates de conviction. Ils parlent rarement à cœur ouvert de politique étrangère, leur bouche est close par d'impérieuses considérations; mais, quand ils peuvent s'ouvrir sur ce sujet, nul ne le traite avec plus de clairvoyance qu'eux. L'Anglais a l'œil observateur et le jugement très sain, seulement il voit tout par la lorgnette britannique; le Russe est trop européen pour que sa vue soit troublée par le patriotisme moscovite. C'est une vraie bonne fortune d'aborder la question d'Orient avec un guide comme le général Fadéef. Ce qui prouve sa sagacité, c'est que, dans l'écrit que nous nous proposons d'analyser (1), il a prévu plusieurs des faits considérables réalisés depuis, notamment l'alliance de la Prusse et de l'Autriche, dont il indique les motifs de la façon la plus précise.

I.

On parle encore de question d'Orient, mais ce terme n'a plus le même sens qu'autrefois, du moins pour ceux qui connaissent la situation. Une autre question bien plus vaste, bien plus redoutable, a surgi : la question du panslavisme, et c'est de celle-ci que dépend nécessairement la solution de la question d'Orient. Il ne peut plus s'agir aujourd'hui d'un partage des territoires turcs dans le genre du partage de la Pologne, ou de celui que l'empereur Nicolas proposait à l'ambassadeur d'Angleterre à la veille de la guerre de Crimée. Les populations slaves du Danube et du Balkan ont pris conscience d'elles-mêmes; elles seront un jour les maîtresses du territoire qu'elles occupent, parce qu'elles se multiplient, tandis que les Turcs disparaissent; il n'y a plus à les partager. Les Serbes, les Bosniaques et les Bulgares s'affranchiront du joug ottoman; mais se constitueront-ils sous les lois ou du moins sous le protectorat de la Russie? Voilà le point qui demeure incertain. Or, suivant le général Fadéef, ce n'est que par le moyen du panslavisme que la question peut être résolue dans un sens russe. Jamais l'Autriche ne souffrira que la Russie s'empare du Danube et domine sur le Balkan, et l'Autriche, en raison de sa position géographique, peut toujours, quand elle le veut, arrêter la Russie. Celle-ci doit donc détruire l'Autriche, si elle veut atteindre son but, et le moyen d'y parvenir, c'est de l'attaquer par l'arme du panslavisme. C'est ainsi que la question panslave a pris la place de la question d'Orient.

Les faits rappelés par le général Fadéef nous permettront de

(1) Il a paru le 4 décembre 1869 avec la permission de la censure. L'ouvrage du général Fadéef sur les *Forces militaires de la Russie* est formé d'articles publiés dans le *Russki Westnik* (*le Messager russe*) de MM. Katkof et Léontief.

prouver jusqu'à l'évidence les points qui précèdent; mais déjà nous pouvons en tirer d'importantes conclusions que l'auteur ne pouvait indiquer. On voit maintenant pourquoi dans la guerre de 1866 et dans celle de 1870 la Russie a observé une neutralité toujours bienveillante pour la Prusse, et pourquoi elle a menacé l'Autriche d'une attaque immédiate, si cet état venait au secours de la France. A part même l'affection et les liens de famille qui existaient entre le roi Guillaume et l'empereur Alexandre, l'intérêt russe commandait cette ligne de conduite. Les victoires de la Prusse lui ouvraient le chemin de Constantinople ou du moins lui donnaient une chance, — la seule possible peut-être, — d'y arriver. Sadowa, en affaiblissant l'Autriche et en la livrant aux déchiremens des nationalités, écartait le principal obstacle. Les défaites et l'affaiblissement de la France présentaient un double avantage. La triple alliance de l'Angleterre, de la France et de l'Autriche avait imposé la paix à la Russie en 1855, et elle offrait une barrière invincible à ses entreprises. L'Autriche et la France vaincues, l'Angleterre restait seule, et la triple alliance n'était plus à redouter. Ce n'est pas tout. De ces grands bouleversemens sortait, sinon la certitude, au moins la possibilité d'une alliance pour la Russie. Dans l'ancien ordre de choses, il n'est pas un état, pas même la Prusse, qui l'aurait aidée à marcher sur Constantinople. Dès qu'il franchissait le Danube, le tsar devait s'attendre à voir se lever contre lui l'Europe tout entière. S'avancer seul contre tous était une folie évidente; c'était déjà trop de l'avoir essayé en 1853, et il aurait pu le payer de la perte de la Pologne et de la Finlande; mais la France diminuée, brûlant de prendre sa revanche et de recouvrer ses provinces, pouvait un jour venir en aide à la Russie, si celle-ci lui garantissait la conquête de ses frontières naturelles. Avec tout état qui désire plus ardemment une chose qu'il ne craint la prépondérance du panslavisme, la Russie peut s'entendre; avec les autres, tout accord est impossible. Pour la France puissante et glorieuse, l'alliance russe était une chose monstrueuse; pour la France vaincue et mutilée, elle peut devenir une tentation, un espoir.

J'ignore ce qu'a pu dire M. Thiers lors de sa mission à Saint-Pétersbourg: mais voici probablement ce qu'aurait répondu le prince Gortchakof, s'il avait pu exprimer nettement le fond de sa pensée : Vous nous avez vaincus à Sébastopol, et, tant que vous serez forts, vos vaisseaux unis à ceux de l'Angleterre garderont le Bosphore. Vous avez en main l'arme terrible de la Pologne, et en cas de besoin vous vous en seriez servis contre nous, comme vous avez voulu le faire en 1863; maintenant vaincus à votre tour, vous ne songerez qu'à vous venger, et peut-être l'heure sonnera où nous marcherons

à l'accomplissement de nos desseins respectifs. D'ailleurs la Prusse victorieuse est désormais trop puissante; elle peut nous inquiéter un jour. Tout ce que nous pouvons désirer, c'est qu'elle ait à dos, sur le Rhin, la haine implacable d'une nation belliqueuse de 38 millions d'hommes. En prenant l'Alsace, elle perd le fruit de ses victoires de Sadowa et de Sedan. La Prusse a successivement abattu nos deux plus redoutables adversaires, l'Autriche et la France, et maintenant par ses conquêtes elle se lie les bras. La Russie, sans bouger, recueillera le fruit de ces luttes de géans. La guerre de 1866, celle de 1870, surtout la paix qui l'a terminée, ont fortifié la position de la Russie en lui apportant une chance d'arriver à ses fins. — Voilà, j'imagine, ce qu'aurait pu dire le prince Gortchakof; telles du moins ont dû être les considérations qui ont déterminé l'attitude du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Revenons à l'argumentation du général Fadéef. Jamais, dit-il, l'Autriche ne permettra que la Russie s'avance vers le Balkan. Autrefois elle ne voyait pas le danger qui la menaçait de ce côté. En 1786, Joseph II conclut un traité avec Catherine II pour la conquête et le partage du territoire ottoman; mais la résistance inattendue des armées turques fit avorter ce plan. Le cabinet de Vienne ne vit clairement le péril que quand Napoléon, pour s'assurer l'alliance russe, fut sur le point de lui faire d'importantes concessions sur le Danube. C'était l'idée de Tilsitt. L'Autriche y mit obstacle par une guerre d'abord, puis en donnant une archiduchesse à Napoléon. Depuis lors elle n'a cessé d'entraver les desseins de la Russie en Orient avec autant de perspicacité que de persévérance. Elle s'opposa à l'émancipation de la Serbie qui, en créant sur le Danube un état slave indépendant, devait nécessairement réveiller les aspirations nationales des Slaves autrichiens. Elle résista tant qu'elle put à l'affranchissement de la Grèce, qui, en affaiblissant la Turquie, servait les intérêts russes. Lors de la guerre de 1829, quand les armées russes arrivèrent en vue de Constantinople, elle s'efforça de provoquer une coalition contre la Russie, et c'est seulement la confiance que Charles X témoigna dans la modération de l'empereur Nicolas qui la fit avorter. En 1854, la France et l'Angleterre, ne pouvant atteindre la Russie que par mer, n'auraient pu lui porter de blessures mortelles. L'Autriche, en portant sur le Danube une armée de 200,000 hommes qui menaçait l'empire russe dans le flanc, le réduisit à l'impuissance et lui imposa la paix. En 1863, lors de la dernière insurrection polonaise, l'Autriche aurait marché contre la Russie, si elle avait pu compter sur un appui décidé de la part de la France et de l'Angleterre. On connaît le mot de Schwarzenberg après que les Russes eurent soumis la Hongrie à son pro-

fit : « l'Autriche étonnera le monde par son ingratitude... » C'est qu'en effet là où les intérêts de deux nations sont essentiellement opposés il n'y a point de place pour la reconnaissance. On affirme que l'empereur Nicolas dit un jour au poète polonais Tzewuski : « Vous ne savez pas quels sont les deux princes les plus bêtes? Eh bien! c'est Sobieski et moi, car tous les deux nous avons sauvé Vienne. » Que le mot soit authentique ou non, il peint la situation. L'opposition de l'intérêt russe et de l'intérêt autrichien en Orient est absolue, et, si le tsar est intervenu en Hongrie en 1848, c'est parce qu'en écrasant les Magyars il se posait en protecteur des Slaves.

Le même danger menace l'Autriche et la Turquie : le réveil des populations slaves. Ces populations, quand elles auront acquis avec plus de lumières et de richesse la conscience de leur force et de leur unité nationale, voudront constituer un état indépendant. Or cela n'est possible qu'en effaçant les frontières actuelles et en démembrant l'Autriche et la Turquie. La Russie appuie ce mouvement d'émancipation slave, l'Autriche s'y oppose; de là une hostilité irréconciliable. — La Hongrie, pour échapper au péril d'être noyée dans l'océan panslave, devrait se mettre elle-même à la tête du mouvement et devenir le noyau de la future confédération; mais la Russie, de même sang que les Slaves turcs et autrichiens, aspire à les réunir sous sa protection. Entre ces deux ambitions, il n'y a point de transaction possible; c'est un duel d'influences en attendant le duel à main armée. D'après le général Fadéef, tant que l'Autriche existera, jamais la Russie ne pourra donner à la question d'Orient la solution qu'elle juge seule conforme à sa politique séculaire et aux intérêts des populations chrétiennes soumises aux Turcs.

Seules les puissances maritimes de l'Occident ne pourraient plus sauver la Turquie contre une attaque de la Russie vigoureusement menée. Avec son réseau de chemins de fer, la Russie peut, en trois semaines, réunir 500,000 hommes sur le Danube, et, masquant les places fortes, s'avancer sur Constantinople avant que la France et l'Angleterre réunies puissent y amener 50,000 hommes. En 1854, il a fallu bien des mois pour réunir 60,000 hommes à Varna presque sans cavalerie et sans artillerie de campagne. L'Angleterre est aujourd'hui aussi incapable de défendre la Turquie contre la Russie qu'elle le serait de protéger le Canada contre les États-Unis. Une armée de débarquement pouvait être une force sérieuse quand on se battait avec des armées de 100,000 hommes au plus; maintenant qu'on met en campagne un million d'hommes au moins, une attaque par mer à grande distance est presque impossible. Ça été

encore une des idées chimériques caressées par Napoléon III d'arriver à Berlin par un débarquement dans la Baltique malgré 2 ou 300,000 hommes de landwehr que les chemins de fer permettaient de concentrer aussitôt au point attaqué. Donc aujourd'hui la France et l'Angleterre alliées ne pourraient plus arrêter la Russie en Turquie; mais l'Autriche le peut sans même tirer l'épée, comme elle l'a fait en 1854; un simple coup d'œil sur la carte le démontre à l'évidence. Que l'Autriche masse 200,000 hommes en Transylvanie, et les armées russes ne peuvent un instant songer à traverser le Danube. En effet, tandis qu'elles s'avanceraient sur le Balkan, l'armée autrichienne marchant en avant les couperait complétement, et elles se trouveraient prises comme dans une trappe. Ce n'est pas tout : l'Autriche peut en même temps porter au cœur de l'empire un coup bien plus terrible encore. Par la Galicie, elle tient en ses mains la question de la Pologne. Pendant que les armées russes combattraient en Turquie, elle n'aurait qu'à promettre la reconstitution du royaume des Jagellons, dont la Galicie ferait partie; les Polonais se soulèveraient et s'avanceraient avec elle sur la capitale même de l'empire. On peut donc admettre comme démontrée la proposition suivante : tant que l'Autriche sera une puissance de premier ordre, la Russie ne peut résoudre à son profit la question d'Orient. La route qui de Saint-Pétersbourg conduit à Constantinople doit nécessairement passer par Vienne. La Russie, si elle n'écoute que son ambition, n'a pas de plus grand intérêt que de voir l'Autriche s'affaiblir, se disloquer et surtout perdre sa puissance militaire.

II.

La Russie ne peut-elle pas du moins compter sur l'alliance de la Prusse? Le général Fadéef ne se fait aucune illusion à cet égard, et il n'hésite pas à répondre que non. Il analyse avec une impartialité toute scientifique les intérêts des deux états, et il constate qu'ils sont devenus divergens. Tant que la Prusse avait à redouter une attaque de la part de la France et de l'Autriche unies, nous pouvions, dit-il, compter sur « notre bon allié, » qui aurait eu besoin de nous pour repousser ces deux adversaires, et, pour avoir notre appui, il nous aurait fait peut-être de grandes concessions en Orient; mais dans les circonstances la Prusse ne peut plus nous abandonner le Danube sans perdre son prestige et sans se faire honnir par tout bon patriote allemand.

L'alliance entre la Prusse et la Russie date de loin : elle a duré presque sans interruption depuis le traité conclu entre Pierre et l'é-

lecteur Frédéric, le premier roi, jusqu'à nos jours, et elle a toujours eu un caractère très intime, fortifié de temps en temps par des mariages entre les deux familles souveraines. Elles avaient deux grands intérêts communs : le dépècement de la Pologne d'abord, celui de l'Autriche ensuite; mais depuis que l'Autriche, expulsée de la confédération, a cessé d'être un rival à redouter et que la petite Prusse est devenue la grande Allemagne, celle-ci se croit tenue de défendre les intérêts allemands sur le Danube aussi bien que sur le Rhin. Jamais elle ne permettra que le fleuve qui, après avoir arrosé tant de territoires allemands, débouche dans la Mer-Noire, tombe aux mains des Russes. On a chanté la garde sur le Rhin, *die Wacht am Rhein*, contre la France; on chanterait de même la garde sur le Danube, *die Wacht an der Donau*, contre la Russie. Le grand reproche que les Allemands ont fait à l'Autriche, c'est de n'avoir pas su germaniser ses populations slaves; que diraient-ils si la Prusse livrait aux Moscovites des territoires qui doivent rester ouverts aux conquêtes futures de la civilisation germanique?

Les Allemands voient clairement le danger dont les menace le panslavisme, car ce danger grandit sous leurs yeux. Les Magyars en sont plus frappés encore, car ils sont plus directement menacés. L'alliance de la Prusse et de la Hongrie est pour ainsi dire forcée, car elles ont le même ennemi à combattre. Les Hongrois sont l'avant-garde des Germains contre les Slaves; aussi ces jours derniers sont-ils accourus à Vienne au secours des Allemands contre les Tchèques. L'Autriche a vu sans regret un Hohenzollern s'établir à Bukarest. C'était encore un tour de Bismarck, disait-on; non, le prince Charles était un Allemand, et pour l'Autriche cela suffisait : c'était nécessairement un allié. « La fin de sa lutte contre la Prusse, dit le général Fadéef, et son alliance avec elle donneront à l'Autriche une bien plus grande force qu'une alliance avec la France, qui serait toujours incertaine et intermittente. La contiguité des territoires, l'identité des intérêts en Orient, le sentiment populaire de part et d'autre, les sympathies de race rendent l'alliance prussienne beaucoup plus avantageuse. Si la situation de la Russie était déjà difficile quand l'Autriche protégeait la Turquie, maintenant que la Prusse protége l'Autriche, elle l'est devenue bien davantage. Un triple rang de boucliers défendent désormais le Balkan. » N'oublions pas que ceci était écrit en décembre 1869; c'est le programme de Gastein tracé deux ans à l'avance.

On s'est étonné en France de la réconciliation si cordiale qui semble avoir eu lieu entre la cour de Vienne et celle de Berlin. Comment, a-t-on dit, la victime peut-elle serrer la main du bourreau? C'est que, quand il s'agit du salut d'un empire, l'amour-

propre blessé, les rancunes de la défaite, tout est forcément oublié. Deux états ont-ils même intérêt, quels que soient les sentimens personnels des souverains, ils seront amenés à s'entendre; quand au contraire les intérêts sont hostiles ou du moins généralement considérés comme tels, — à tort, car au fond les peuples n'ont tous qu'un même intérêt, la paix et la facilité des échanges, — un conflit finit tôt ou tard par éclater. Or en ce moment, et pour longtemps encore, l'Autriche et la Prusse sont forcées de s'entendre par un intérêt de conservation évident; pour le comprendre, il suffit de réfléchir sur la situation où se trouvent ces deux puissances.

La situation de l'Autriche est des plus critiques. Nous avons exposé ici même (1) le travail de désagrégation qui se poursuit sans relâche au sein du malheureux empire; l'heure de la crise décisive approche. La difficulté est terrible. Les Slaves sont la race la plus nombreuse dans l'Austro-Hongrie; on en compte 15 millions, et seulement 8 millions d'Allemands, 5 millions de Magyars et 3 millions de Roumains. Ces Slaves ne sont point du tout opprimés; mais ils sont maintenus dans une situation subalterne. Dans la Transleithanie, ce sont les Hongrois qui gouvernent; dans la Cisleithanie, ce sont les Allemands. Or les Slaves ne veulent plus supporter ce régime; ils prétendent constituer dans les provinces où ils sont en majorité des états slaves aussi indépendans que les cantons suisses, et reliés aux autres pays autrichiens par les liens d'une fédération assez lâche. Voilà ce que réclament avec une énergie croissante les Polonais, les Tchèques, les Croates, les Slovènes et les Dalmates; le Tyrol les appuie, mais seulement afin d'assurer sur son territoire le triomphe sans contrôle des principes ultramontains. Pour arriver à leurs fins, les Slaves, les Tchèques surtout, ne reculent devant aucun moyen. Ils cherchent partout des alliés, surtout dans les rangs des féodaux et des ultramontains, exaspérés contre la constitution et les lois libérales; ils s'agitent, ils refusent d'entrer au parlement central, ils s'efforcent d'entraver de toute façon la marche du gouvernement; enfin, comme moyen suprême, ils se tournent vers la Russie, et menacent de démembrer l'empire au profit du panslavisme. L'empereur peut-il refuser toute satisfaction aux vœux des Slaves? Est-il possible de maintenir une forme de gouvernement libre que la majorité des populations repousse et déteste? N'est-ce pas jeter les Tchèques, les Slovènes, les Croates, dans les bras de la Russie? Le ministère Hohenwart a cru que le moment était venu de conjurer ce péril. Pouvait-il attendre encore? poussait-il les concessions trop loin? en donnant satisfaction au principe

(1) Voyez la *Revue* du 1er août 1868.

des nationalités, ne faisait-il pas le jeu des féodaux et des ultramontains? Tout cela est possible; mais il n'en est pas moins évident qu'il fallait faire quelque chose pour ramener les Slaves, dont le mécontentement, augmentant sans cesse, peut aboutir à l'insurrection ouverte. Seulement, en entrant dans cette voie, il est impossible de ne pas irriter profondément les Allemands, habitués à gouverner l'empire et convaincus que la supériorité de culture leur donne un droit inattaquable au pouvoir. Or mécontenter les Allemands, c'est les pousser vers la grande Allemagne, dont les victoires et l'éclat littéraire les attirent déjà, et qui, elle au moins, les sauverait de la prépondérance détestée des Slaves. Telle est donc la situation de l'Autriche : si elle ne fait rien pour les Slaves, elle les jette dans les bras de la Russie, et, si elle leur donne satisfaction, elle pousse les Allemands dans les bras de la Prusse. Du moment qu'elle se décide à céder aux exigences slaves, elle doit obtenir de la Prusse que celle-ci ne profite point du mécontentement des Autrichiens allemands pour les attirer à elle. Voilà l'intérêt vital qui force le cabinet de Vienne à oublier ses anciens griefs pour obtenir sinon l'amitié, au moins la bienveillante abstention du cabinet de Berlin.

Maintenant, pourquoi Berlin ferait-il cette concession? Pourquoi, après avoir fait la guerre de 1866 dans le dessein de reconstituer à son profit l'empire germanique, ne pas saisir une occasion si favorable d'y faire rentrer les Allemands de l'Autriche? La tentation a pu être grande, mais la prudence commandait d'y résister. Les dangers qu'une ambition trop impatiente aurait provoqués étaient visibles. D'abord il aurait fallu compter avec l'hostilité de la France, et la Russie aurait aussi opposé son *veto*. D'un autre côté, l'Autriche, quoique intérieurement minée par le conflit des nationalités, est encore une puissance de premier ordre; vouloir lui arracher ses provinces allemandes malgré la France et la Russie, c'était évidemment trop risquer. En outre, si l'empire germanique ne s'annexe que les provinces allemandes, il voue le reste de l'état autrichien au chaos, et par suite le livre au panslavisme et à la Russie. Toute offensive de la part de la Prusse sera donc prématurée aussi longtemps que l'Autriche offrira quelque cohésion, et que l'empire germanique ne sera pas prêt à prendre d'un coup et complètement la place de l'empire des Habsbourg. Manifestement le fruit n'est pas mûr. Comme d'autre part la Prusse a les mêmes intérêts que l'Autriche sur le Danube, qu'elle doit en désirer l'appui pour défendre sa position acquise, elle peut, pour l'obtenir, renoncer à exciter les Allemands de l'Autriche et à les accueillir. On voit que chacune des deux puissances allemandes avait en ce moment le plus grand inté-

rêt à s'entendre avec l'autre. De là est sortie l'entrevue de Gastein, qu'on peut appeler un contrat de garantie mutuelle.

A la suite des changemens récens, la situation de la Russie est-elle devenue pire ou meilleure? Elle s'est empirée en ce que la Russie ne peut plus compter sur des concessions en Orient de la part de la Prusse, qui désormais est tenue de protéger partout l'intérêt allemand; mais elle s'est améliorée en ce que, la triple alliance austro-franco-anglaise étant brisée, la Russie n'a plus à craindre l'hostilité de la France en Orient ni en Pologne. Elle peut même espérer un jour obtenir son concours en le payant à sa valeur. Somme toute, il est probable que la Russie a gagné quelques points d'avance. Elle avait contre elle en Orient toute l'Europe sans exception; aujourd'hui l'Europe est divisée par une question plus aiguë que celle d'Orient. La Russie peut croire qu'elle saura au moment opportun tirer parti de cette division.

III.

Après avoir établi que la Russie ne pouvait compter sur aucun allié pour l'accomplissement de ses desseins, en 1869, bien entendu, le général Fadéef se demande quel secours elle pourrait espérer des sympathies des Slaves. Il examine encore ce point avec une justesse de vues irréprochable et une parfaite absence d'optimisme. Il constate que chez les uns ces sympathies sont encore très peu éveillées, que chez les autres elles seraient impuissantes. Les Ruthènes et les Bulgares sont les mieux disposés en faveur de la Russie; mais ils manquent de culture, de vie propre, d'initiative. Les premiers, asservis aux Polonais, ne bougeraient point, et les seconds, longtemps écrasés par les Turcs, commencent seulement à élever les regards au-delà du sillon qu'ils ouvrent avec la placidité de la bête de somme, leur compagnon de labeur. Si les Tchèques et les Croates invoquent souvent le nom de la Russie, c'est principalement comme moyen d'intimidation contre l'Autriche. Les Serbes, la seule tribu slave qui ait reconquis son indépendance, conservent sans doute quelque reconnaissance à la Russie de l'appui qu'elle leur a toujours prêté; mais ils sont prudens, très jaloux de leur autonomie, et ils craindraient probablement une prépondérance trop grande de leur puissante alliée. Les Slaves autrichiens enrégimentés marcheraient même contre les Russes, comme les Hongrois se battaient naguère contre les Italiens, quoique l'intérêt des deux peuples fût identique. Actuellement, la Russie ne peut attendre aucun secours efficace des nationalités slaves de l'Autriche ou de la Turquie; cependant, d'après le général Fadéef, la Russie peut

s'en faire des alliés dévoués et très utiles dans l'avenir. A cet effet, elle doit lever hardiment la bannière du panslavisme, et se faire partout le champion de ses frères opprimés ou humiliés. C'est ce que récemment encore ses hommes d'état ne voulaient pas comprendre. En 1849, l'envoyé russe à Vienne, le comte Medem, repoussait les sympathies slaves en disant : « En Autriche, je ne connais que des Autrichiens, » et en refusant de s'entendre avec le ban Jellachich. Il est temps d'adopter une autre politique. Il faut que tous les Slaves luttant contre le joug allemand ou magyar sachent que le cœur de la Russie est avec eux; le gouvernement, l'église, les particuliers, doivent venir à leur aide. Il faut secourir efficacement le mouvement littéraire, accorder un appui dévoué à tous les chefs du mouvement, et les accueillir en Russie, s'ils sont obligés de fuir leurs foyers. Il est nécessaire de répandre chez tous les Slaves la connaissance de l'histoire, de la langue et de la littérature russes, comme déjà cela s'est fait en Bohême, et d'autre part il faut leur ouvrir les rangs de l'armée et les chaires de l'enseignement. On établira ainsi un contact intellectuel, une entente fraternelle, entre tous les groupes du monde slave, et, quand chez tous le sentiment national sera puissamment réveillé, alors la Russie pourra compter sur eux.

La communauté de la foi ne peut manquer d'attirer aussi les Roumains et les Grecs vers la Russie, qui seule peut représenter et protéger l'orthodoxie. Sans le secours des Russes, les Roumains des principautés, des confins militaires et de la Transylvanie ne parviendront point à s'unir en un seul état, et les Grecs n'arriveront pas davantage à s'adjoindre leurs frères restés sous le joug turc. La Russie a besoin d'eux, mais eux ont bien plus encore besoin de la Russie. Donc une entente est imposée par l'identité des intérêts. Il ne peut être question d'annexer tous ces groupes divers à l'empire, il faut seulement les aider à reconquérir leur indépendance, conserver à chacun son autonomie, lui donner même un prince de la famille impériale de Russie, mais les unir tous dans une vaste confédération dont le tsar serait le chef, et qui aurait une armée et un budget militaire communs comme dans l'empire allemand. Ces peuples comprendraient bientôt que, s'ils ne se groupent pas autour de la Russie, ils tomberaient sous le joug de l'Allemagne. Entre ces deux immenses empires, il n'y a point de place pour une confédération indépendante sans lien intime, sans tradition, sans langue communes, et où seraient compris des Allemands et des Magyars habitués de tout temps à dominer. Le monde slave est encore semblable à une nébuleuse cosmique : pour se constituer en un corps organisé, il faut un centre d'attraction et d'unité; or ce centre ne

peut être que la Russie. — Ainsi raisonne le général Fadéef. Il dit vrai quand il montre les difficultés que rencontrerait la constitution d'une confédération danubienne; mais il ne voit pas que la Russie, pour devenir un centre d'attraction, devrait représenter non-seulement le principe slave et la foi orthodoxe, mais aussi la liberté. Le principe des nationalités est une force, mais l'amour de la liberté en est une autre. Tomber sous la main du despotisme oriental que les Russes supportent ne séduirait guère ni les Croates, ni les Tchèques, ni les Serbes. Mieux vaut encore vivre libres sous un Habsbourg allemand qu'asservis sous un prince moscovite. Toutes ces tribus slaves, pour conquérir leur autonomie, n'ont pas besoin de l'intervention russe. Si on ne met pas violemment obstacle au développement des populations chrétiennes du Danube et du Balkan, c'est la Serbie qui est appelée à jouer dans la péninsule thrace le même rôle que le Piémont a si heureusement rempli dans la péninsule italique. Les Serbes ont déployé un remarquable esprit de conduite. Leur pays est bien administré; l'ordre, la sécurité, la liberté, y règnent; leurs finances sont en bon ordre; la culture intellectuelle et l'exploitation des richesses naturelles font de grands progrès. Ils s'entendent déjà avec les Monténégrins. La Bosnie, la Bulgarie, à mesure qu'elles s'éveillent, tournent leurs yeux vers Belgrade. Toutes ces populations parlent des dialectes presque identiques. Leur intérêt évident est donc de former un jour une fédération libre, et non de se laisser englober dans le despotisme moscovite. Les Russes, qui sont encore soumis à un régime que supportent à peine les peuples les plus arriérés de l'Asie, ne peuvent avoir la prétention d'éclairer et de guider les Slaves occidentaux, qui sont bien plus avancés qu'eux. Comment supposer que les Serbes, par exemple, voudraient échanger la fière liberté dont ils jouissent contre cette tyrannie sourde et corruptrice et cette bureaucratie omnipotente qui pèsent comme un linceul de plomb sur l'empire des tsars?

Le général Fadéef aborde aussi, sans aucune réticence, la question polonaise, et il expose l'immense danger qui en résulte pour la Russie. « Tant que le triomphe du panslavisme n'aura pas écarté ce péril, il est aussi impossible à la Russie de régler la question d'Orient à son profit que d'opérer la quadrature du cercle. C'est une folie rien que d'y songer. » L'affirmation peut paraître bien tranchante; pourtant elle est juste. En effet, deux puissances s'intéressaient surtout à la question polonaise : la France et l'Autriche. La France la prenait de temps à autre en main, elle envoyait des notes comminatoires ou prononçait des discours éloquens; mais elle était trop loin. Elle ne s'intéressait à la Pologne que par l'effet d'un sentiment qu'entretenait le souvenir d'une grande iniquité commise par

les Russes et des services réels rendus par les Polonais, et que ravivait chaque explosion nouvelle des idées révolutionnaires. Pour l'Autriche au contraire, la question polonaise est un intérêt vital, d'abord parce qu'elle possède une partie de la Pologne, la Galicie, ensuite parce que, si les Polonais sont pour elle, elle tient la Russie, tandis que, si les Polonais devaient se tourner contre elle, ce serait la Russie qui la tiendrait. Il n'est pas un homme éclairé en Autriche ou en Hongrie qui ne sache que la Pologne hostile élève entre les Russes et les Slavès occidentaux une barrière infranchissable, qu'au contraire la Pologne réconciliée est un pont qui ouvre à la Russie les autres pays slaves et le centre de l'Europe.

Avec la haine qui anime actuellement les Polonais contre les Russes, l'Autriche peut, au moyen de la Galicie, porter au cœur de son ennemie la plus formidable insurrection. Pour dompter la Pologne en 1863, quand elle était livrée à ses propres forces, il a fallu deux ans; quelle puissance n'aurait-elle pas, si elle était pourvue de fusils, de canons, d'officiers, et appuyée sur une armée austro-hongroise! La Russie ne peut se défendre par le même moyen, parce que les Slaves autrichiens ne sont pas prêts à s'insurger, et parce que l'Europe, y compris la Prusse, ne permettrait pas le démembrement de l'Autriche par la Russie triomphante. Tant que la Pologne résiste, le panslavisme ne peut prendre corps, et l'Autriche dispose d'une arme plus terrible que le canon rayé, arme dont son adversaire ne peut faire usage. Fait étrange, mais évident, c'est la Pologne au tombeau qui arrête encore les armes russes sur le chemin du Danube! L'obstacle est tout moral; c'est un sentiment; mais à moins de le changer ou d'égorger les millions d'hommes qui le partagent, l'obstacle est absolu. C'est à Varsovie que le tsar doit conquérir les clés de Constantinople.

Comment résoudre dans le sens russe la question polonaise, à laquelle la question d'Orient est si intimement unie? Voici les vues du général Fadéef à ce sujet. La difficulté n'est pas la même dans le royaume de Pologne que dans les provinces situées entre ce royaume et le Dniéper. Ces provinces faisaient autrefois partie de la république, mais elles sont habitées par des populations russes de sang ou grecques orthodoxes de religion. L'aristocratie et environ un dixième des habitans sont Polonais. Il n'en est pas moins vrai, le général Fadéef l'avoue, que ces familles dévouées à la Pologne suffiraient pour entraîner le pays dans l'insurrection. Il faut donc travailler avec énergie et persévérance à russifier ces provinces; on y parviendrait en consacrant, pendant quatre ou cinq ans, une dizaine de millions de roubles chaque année à faire passer la terre entre des mains russes. Ce serait une dépense de guerre qui épargnerait des centaines de millions qu'il faudrait employer à con-

tenir le pays en cas d'une insurrection soutenue par l'ennemi; mais ce procédé de russification, à la longue infaillible dans les provinces du Dniéper, s'il y est appliqué « sans violence et avec discernement, » ne peut réussir dans celles de la Vistule. Là il ne sert de rien de distribuer la terre des nobles aux paysans; Polonais eux-mêmes, ils deviendront plus hostiles en arrivant à la propriété. On ne peut pas davantage espérer qu'on étouffera jamais le sentiment national polonais, tant qu'il sera nourri et enflammé par une Galicie affranchie et voisine. Il faut donc tenter la réconciliation; bientôt elle cessera d'être impossible. Quand les provinces du Dniéper seront complétement russifiées et que les Slaves occidentaux seront entièrement gagnés à la cause du panslavisme, il ne restera plus à la Pologne qu'à prendre dans la grande confédération slave la place qu'on lui réservera, ou à se courber sous le joug des Allemands. La Pologne, comme les autres membres de la famille slave, aurait son autonomie sous la présidence du tsar. Refuserait-elle cette indépendance et courrait-elle au suicide pour obéir à d'anciennes inimitiés qu'on ferait tout pour effacer? Aujourd'hui les Polonais peuvent encore se bercer du rêve chimérique de rétablir l'ancienne Pologne jusqu'au Dniéper; quand la Volhynie, la Podolie, Minsk et Grodno seront purement russes, cette vision cessera, et ils ne repousseront pas la position que leur intérêt le plus évident leur commandera d'accepter. Polonais et Russes sont du même sang; par quelle contradiction la haine persisterait-elle entre eux, lorsque partout le principe de la race devient le fondement des nouveaux états? La Pologne réconciliée, au lieu d'être l'avant-garde de l'Occident contre la Russie, deviendrait celle du monde slave contre l'Occident.

Tel est le programme tracé par le général Fadéef. Ce plan n'est nullement visionnaire ni optimiste. Il tient compte des difficultés existantes, et il indique le meilleur moyen d'y obvier. On ne peut dire que ce plan ne se réalisera pas dans l'avenir. N'oublions pas que c'est un Polonais, le marquis Wielopolski, qui, après les massacres de Galicie, en 1846, donna le premier une forme précise et une importance politique à cette idée littéraire et vague du panslavisme, et que c'était pour détruire l'Autriche. La pensée d'une réconciliation avec les Russes, en haine des Germains, renaît, dit-on (1). Tout dépendra de la conduite de l'Autriche et de la Hongrie. Les

(1) La lettre « d'un Slave » à l'empereur Alexandre II, récemment publiée à Bruxelles et écrite par quelqu'un qui connaît bien la Russie et la Pologne, prêche la réconciliation entre les deux pays, afin de résister à l'envahissement germanique. Cette idée semble gagner du terrain à Saint-Pétersbourg, où elle est appuyée par des hommes de grande autorité, à la tête desquels se sont placés le général Fadéef et le prince Bariatinski, le vainqueur du Caucase.

Polonais sont maintenant tout dévoués à l'Autriche, parce que c'est avec son concours qu'ils espèrent un jour rétablir leur nationalité. C'est pour arracher des mains de la Russie l'arme du panslavisme que l'empereur François-Joseph s'est décidé à faire de si grandes concessions aux Tchèques. Si les Slaves occidentaux peuvent espérer poursuivre leur développement national sous l'égide de l'Autriche-Hongrie, sans avoir à craindre d'être asservis, germanisés ou magyarisés, c'est en vain que la Russie les appellera sous la bannière du panslavisme. Ce ne serait que dans le cas où les Hongrois et les Allemands voudraient opprimer les Slaves et leur refuseraient les satisfactions auxquelles ils ont droit que le programme russe pourrait se réaliser. Les événemens de la Galicie en 1846 doivent servir de leçon à cet égard.

IV.

A la fin de son écrit, le général Fadéef examine quel sera l'avenir de la Russie. D'après lui, de sérieux dangers le menacent, et il faudra pour y échapper une grande habileté et une prompte résolution au moment décisif, ce qui suppose, bien entendu, une armée aussi nombreuse et aussi bien équipée que peuvent le permettre les ressources financières de l'empire. Le danger vient de l'ambition envahissante de la race germanique et de sa « poussée » constante vers l'est, du *Drang nach Osten*. L'empire germanique, si on ne l'arrête pas, germanisera la Bohême en absorbant les Tchèques, puis par les Magyars il s'emparera du Bas-Danube, fera de la Mer-Noire un lac allemand, et rétablira la Pologne sous l'influence allemande. La Russie devra donc combattre pour sa frontière actuelle, et, vaincue, elle sera rejetée au-delà du Dniéper. Si elle ne trouve pas un moyen de résister, elle cessera presque d'être une puissance européenne. Autrefois, à condition qu'elle se tînt coi, on l'aurait peut-être épargnée dans les limites qu'elle avait au XVIIIe siècle; mais maintenant qu'elle s'avance par la Pologne comme un coin au centre de l'Europe, et qu'elle s'est donné pour mission de sauver les populations orthodoxes et slaves de la suprématie germanique, il est trop tard : elle sera un jour attaquée, et, si elle se contente de la défensive, elle aura bien des chances d'être battue. Le seul moyen de triompher, c'est d'arborer ouvertement le drapeau du panslavisme et de gagner à cette idée tous ses frères de l'Occident opprimés par des maîtres orgueilleux. Ces tribus slaves pourront un jour lui amener un renfort de 300,000 ou 400,000 hommes, braves et enflammés pour la cause nationale. Si même dans ces conditions la Russie devait succomber, elle resterait le représentant, le martyr d'une grande idée, comme l'Italie l'a été après sa défaite de Novare.

Avec les sympathies nationales du monde slave, elle n'aurait rien à craindre, l'avenir serait à elle, car les revers mêmes ne feraient que fortifier le sentiment de la communauté de race, et démontrer la nécessité de l'union fédérale de tous les Slaves. Le jour où des bords de la Moldau aux pentes du Balkan toute femme slave dira à ses enfans : « Ne criez point, les Russes viennent à notre aide, » la Russie pourra compter sur le triomphe final. Mais point de milieu; il faut que sa main s'étende jusqu'à Prague et à Trieste, ou bien elle sera repoussée au-delà du Dniéper.

Que vaut cette opinion? Pour entrevoir ce que peut être l'avenir de la Russie, il faut rappeler brièvement ses origines et l'histoire de ses agrandissemens, qui font penser à l'accroissement de la Prusse. Et d'abord à quelle race appartiennent les Russes? sont-ils Aryens ou Touraniens, c'est-à-dire Slaves ou Finnois et Tartares-Ouraliens? Les Polonais soutiennent que les vrais Russes, les Moscovites, n'étaient point Slaves. Primitivement, jusqu'à l'an 1000, les Slaves ne s'étendaient que jusqu'à l'Oka; au-delà commençaient des peuplades touraniennes à l'est, finnoises au nord. Après avoir été conquises par les princes ruthéniens, de la dynastie des Rourik, elles adoptèrent la foi, la langue et les usages de leurs vainqueurs. La Moscovie, qui est la vraie Russie, est originairement un état finno-touranien, donc étranger à la race âryenne. — Les Russes ne veulent pas admettre cette façon de faire leur histoire. Déjà Catherine II défendait de dire que son peuple était d'origine finnoise. Les historiens russes soutiennent, d'abord que les Ruthéniens, qui sont bien de purs Slaves, sont précisément les vrais Russes, et qu'en outre tout le pays au-delà du Dniéper, — occupé, il est vrai, dans les premiers temps par des hordes finnoises et touraniennes, — a été dépeuplé par les Mongols au XIIIe siècle et colonisé ensuite par les Slaves.

Ces questions ethnologiques, qui, semble-t-il, n'intéressent que les savans, sont pourtant aujourd'hui d'une grande importance en politique, puisque c'est d'après les limites des races que l'on veut tracer les frontières des états. Les documens historiques manquent pour déterminer avec précision de quels élémens se sont formées les populations qui occupent aujourd'hui l'empire des tsars; on ne sait même pas au juste à quelle race appartenaient les Scythes et les Sarmates qui dans l'antiquité nous apparaissent au nord de la Mer-Noire. A juger d'après les caractères physiques des Russes d'aujourd'hui, on est porté à croire qu'ils sont issus d'un mélange de sang âryen et de sang touranien. Ils ont d'ordinaire les cheveux blonds, les yeux bleus, la peau blanche, les dents petites comme les Germains et les Scandinaves; mais fréquemment aussi ils ont le nez retroussé et les pommettes saillantes, comme les peuples de la

race jaune. Le caractère finnois et touranien se marque à mesure qu'on s'avance vers l'est, tandis qu'il se perd vers l'ouest. En second lieu, il ne faut pas oublier que l'histoire primitive de Russie a pour ainsi dire deux centres, la Ruthénie avec sa capitale Kief et la Sousdalie avec sa capitale Moscou. Les Slaves léchites, qui habitaient le pays situé entre la Pologne et le Dniéper, sont conquis au xe siècle par des guerriers scandinaves venus des provinces suédoises de Rosslagen, sous la conduite du warègue Rourik. Les vaincus prennent de leurs conquérans le nom de Rouss, Rousseni ou Routheni, comme les Gaulois ont échangé le leur contre celui de leurs vainqueurs les Francs. Sous les successeurs de Rourik, Oleg et Igor, la Ruthénie devient un état puissant qui débouche sur la Mer-Noire et qui fait trembler Constantinople. Par l'influence d'Olga, femme d'Igor, et de Vladimir, souverain de Kief, qui avait épousé Anne, sœur de l'empereur byzantin Basile, les Ruthènes embrassent le christianisme du rit grec et adoptent la liturgie et l'écriture que les saints Cyrille et Méthode avaient composées pour les Slaves qu'ils convertissaient. Quand au xiie siècle les princes de la dynastie de Rourik soumirent les populations d'au-delà du Dniéper, où Moscou est fondé en 1147, ils y apportèrent le christianisme grec, qui est devenu ainsi le culte de l'empire russe. Les Polonais au contraire, convertis, pendant le xe siècle, sous les rois Mieczyslas et Boleslas, par des missionnaires venus d'Italie et de Bohême, adoptent le rit latin.

L'invasion des Mongols, qui commence en 1224, met fin à la première période de l'histoire russe ou plutôt ruthène. En résumé, des princes d'origine scandinave avaient conquis à la fois des populations purement slaves en-deçà du Dniéper, et d'autres populations probablement finnoises au-delà du Dniéper, à qui ils firent adopter la civilisation slave. Ainsi se forma la Russie ruthène; mais le principe germanique de la division égale des territoires entre tous les enfans, appliqué par les Rourik, amena la création d'une foule de principautés qui, toujours en guerre les unes contre les autres, se trouvèrent incapables de résister à l'invasion mongole. En 1238, ces hordes prennent Moscou, en 1240 Kief, et elles s'avancent jusqu'en Pologne. Au xiiie siècle, les Ruthènes du Dniéper se donnent à Gedymin, prince de Lithuanie, qui bat complètement les Mongols dans la grande bataille de Pripet, et d'autre part la Ruthénie rouge se réunit à la Pologne. Quand le Jagellon Ladislas, de Lithuanie, épousa la reine Hedvige, de Pologne, toutes les Ruthénies furent englobées dans l'état polonais.

Au centre de la Russie, les Mongols se maintinrent pendant deux siècles, et Moscou resta tributaire du khan de la *horde d'or*. Enfin Ivan III les chasse en 1482, et étend la domination moscovite du

Dniéper à l'Oural. C'est à ce moment que commence la deuxième période de l'histoire russe, et, à vrai dire, l'origine de la Russie actuelle. Vassili Ivanovitch soumet les grands vassaux à son autorité et fonde la centralisation absolue du pouvoir sur le principe de l'hérédité de mâle en mâle. Le tsarat mesurait à sa mort 2 millions de kilomètres carrés. Son fils, Ivan le Terrible, qui règne de 1534 à 1584, soumet les deux kanats d'Astrakhan et de Kazan et pénètre en Asie; mais il échoue en Crimée, que les Turcs, alors à l'apogée de leur puissance, viennent de saisir. Il supprime l'ordre des chevaliers allemands porte-glaive, établis aux bords de la Baltique, et partage leurs terres avec la Suède et la Pologne. A sa mort, le territoire russe est porté à 3,600,000 kilomètres carrés avec 12 millions d'habitans. A cette époque, la France en avait 16 millions, et l'embryon de la Prusse, le Brandebourg, 1 million. De 1584 à 1605, sous Fœdor et Boris, la Sibérie centrale est annexée et les Tartares refoulés au sud au-delà de Roursk et de Tcherkask. La superficie du tsarat arrive à 8 millions de kilomètres ou seize fois la France actuelle.

Après l'extinction de la maison de Rourik, le tsarat reste plongé dans une effroyable anarchie de 1605 à 1613, et pendant ce temps la Pologne lui enlève le territoire de Smolensk et de la Severie, et la Suède l'Ingrie et la Karelie, ce qui exclut les Russes de la Baltique. Cependant en Asie ceux-ci s'annexent la Sibérie orientale et même la région de l'Amur, qui est toutefois rétrocédée à la Chine pendant la minorité de Pierre le Grand. Sous le premier des Romanof, Michel Fœdorovitch, la Russie se refait; sous Alexis, qui règne trente ans, de 1645 à 1676, elle reprend sa marche ascendante. Elle se fait retrocéder par la Pologne le duché de Smolensk, et après des victoires qui avaient conduit ses armes jusqu'à Vilna, elle retient Kief. Ses acquisitions en Europe équivalent à 350,000 kilomètres. Sous Fœdor III et la tsarine Sophie, il n'y a à signaler qu'une petite extension en Sibérie et quelques terres prises aux Tatars de la Crimée. Pierre le Grand, qui prend le titre d'empereur en 1720, n'obtient rien des Turcs au traité du Pruth, mais par la paix de Nystadt il enlève à la Suède, après vingt-deux années de guerre, les importantes provinces baltiques, la Livonie, l'Esthonie avec son archipel et l'Ingrie, où il place sa capitale pour ne plus perdre de vue les bords de la mer. D'autre part, la Russie s'avance jusqu'à la Caspienne, soumet les nomades Kirghiz et Kaissaks, ce qui lui ouvre l'Asie centrale, et par la paix de Belgrade (1735) débouche sur la Mer-Noire en prenant possession d'Azof. Sous Élisabeth, les Cosaques zaporogues sont soumis, et le traité d'Abo porte la Finlande russe jusqu'aux bords du Kymen. En 1762, l'empire mesure 450,000 kilomètres en Europe et 13,300,000 en Asie.

Pendant le règne de Catherine s'accomplissent les trois partages successifs de la Pologne, — 1773, 1793 et 1794, — qui apportent une notable extension vers l'ouest. Au traité de Paris de 1763, la Russie avait été reconnue comme une des cinq grandes puissances européennes, et, par le traité de Kainardji en 1774, elle avait pris sous sa protection les populations chrétiennes de la Turquie et acquis la Crimée. L'Amérique russe est occupée sous le même règne, et en 1795 le duché de Courlande se réunit à l'empire par un vote des états. Paul, qui règne de 1796 à 1801, prend la Géorgie et le massif du Caucase, d'où l'on domine à la fois la Perse et la Turquie d'Asie. La région transcaucasique n'a été définitivement soumise qu'en 1863, après quatre-vingts ans de guerre continuelle contre les Tcherkesses musulmans. Sous Alexandre Ier, de 1801 à 1825, l'empire acquiert la Finlande, enlevée à la Suède, la Bessarabie et une partie de la Moldavie jusqu'au Pruth en 1812, le royaume de Pologne en 1815, et il obtient le protectorat des principautés danubiennes, aboli au traité de Paris en 1855. Sous Nicolas Ier et Alexandre II, c'est en Asie que la Russie s'est étendue; elle a occupé tout le bassin de l'Amur, territoire énorme et fertile, qui la fait déboucher dans les mers du Japon, puis l'Aral, le Syr-Daria, presque tout le Turkestan, ce qui la conduit presque aux portes de l'Inde. Aujourd'hui la superficie de l'empire russe est en Europe de 5,700,000 kilomètres carrés, ce qui dépasse l'étendue de tous les autres états européens réunis. Avec les 14,481,000 kilomètres de la Russie asiatique, la superficie totale est deux fois plus grande que celle de toute l'Europe. La population doit être d'environ 80 millions d'âmes. En 1722, elle ne s'élevait qu'à 14 millions, et en 1815 à 45 millions. En défalquant les annexions, on constate un accroissement de la population de 90 pour 100 en soixante-dix ans.

Depuis qu'elle s'est reconstituée au XVIe siècle, la Russie s'est donc agrandie constamment, et l'on comprend que les Russes, en présence de cet accroissement pour ainsi dire organique, aspirent à s'avancer jusqu'au centre de l'Europe en réunissant sous leurs lois tous les Slaves, et à conquérir toute l'Asie, même l'Inde anglaise, au moins jusqu'à la Chine. Pourquoi le tsar, régnant à Byzance, ne rétablirait-il pas l'empire romain, qui cette fois serait vraiment l'empire universel? Les Slaves sont les derniers venus et le plus jeune rameau de la race âryenne. De même que les Germains ont conquis jadis le monde latin, la destinée des Slaves n'est-elle pas de se soumettre à la fois les Germains et les Latins? L'unité du commandement est une grande force; d'autre part, le communisme russe, si on le généralise scientifiquement, empêchera les luttes de classe de se produire. Comment l'Occident, miné par la guerre des riches et des pauvres, par l'instabilité des pouvoirs électifs et par

les guerres d'état à état, pourra-t-il, dans l'avenir, résister à l'empire panslave, démocratie égalitaire et satisfaite sous un chef héréditaire et absolu? Il ne faut point s'étonner que de semblables visions de grandeur future s'enracinent dans l'imagination des Russes, puisqu'elles s'offrent à notre esprit, à nous qui ne songeons guère à ce passé de l'empire des tsars et à l'avenir qu'il semble présager.

Cependant deux obstacles s'offrent à la réalisation de ce rêve éblouissant. D'abord le monde germanique ne se laissera pas asservir sans une lutte à mort; ensuite, difficulté moins sérieuse peut-être, mais plus actuelle, les provinces occidentales ne sont pas purement russes. Les classes élevées, les propriétaires, les prêtres, les bourgeois, sont ou Polonais, ou Allemands, ou Suédois. Quand les Ruthénies et la Lithuanie se furent réunies à la Pologne au XIIIe siècle, les nobles subirent l'influence d'une civilisation plus avancée et se polonisèrent. D'orthodoxes grecs, ils devinrent même catholiques, parce que, ayant embrassé la réforme au XVIe siècle, ils furent reconvertis par les jésuites, qui les firent entrer dans l'église de Rome. Les classes supérieures, ainsi restées, dans les provinces du Dniéper, polonaises de cœur, de foi et de langue, constituent un sérieux obstacle et un danger pour le panslavisme : aussi travaille-t-on à le faire disparaître suivant le procédé recommandé par le général Fadéef. On excite les paysans contre les propriétaires en leur faisant entrevoir que la terre doit leur revenir un jour. Dans tout différend avec ses locataires, le propriétaire est toujours sacrifié. Quand, excédé ou ruiné, il vend ses biens, on fait en sorte qu'ils arrivent aux mains des Ruthènes russifiés. Avec du temps et de l'argent, la russification complète ne peut manquer de s'accomplir. Le système se perfectionne chaque jour.

Le programme des patriotes exaltés, fauteurs du panslavisme, est que dans l'empire il ne doit plus y avoir qu'une langue, le russe, et qu'une religion, la grecque orthodoxe. Le gouvernement semble poursuivre la réalisation de ce plan avec des intermittences de violence et de relâchement. En Pologne, on l'applique avec une rigueur parfois extrême. On s'est même attaqué à la Finlande et à la Livonie; mais là on s'est heurté à la ténacité et aux susceptibilités de la race germanique, et ainsi est née la question des provinces baltiques, dont il faut bien dire quelques mots.

Le grand-duché de Finlande a été enlevé à la Suède par le traité de Frederikshamm en 1809. Il n'avait alors que 900,000 habitans, il en comptait en 1860 1,724,000. Il a conservé une autonomie complète, et n'est réuni à l'empire que par un lien tout personnel, la communauté du souverain. La plus grande partie de la popula-

tion, environ 1,503,000 âmes, est finnoise; mais, comme elle est entièrement luthérienne, sauf environ 40,000 orthodoxes, l'influence suédoise est prédominante. Les habitans des villes, les nobles, le clergé, sont Suédois; leurs regards sont donc tournés vers l'autre côté de la Baltique. Cependant leurs institutions provinciales, leur langue, leur culte, leur indépendance, ayant été jusqu'à ce jour respectés, il n'y a point de vrai mouvement séparatiste; il ne se produirait que du moment qu'on voudrait leur imposer la civilisation russe.

Les provinces baltiques proprement dites sont l'Esthonie, la Livonie et la Courlande. En 1158, un vaisseau de Brême aborda dans ces contrées encore sauvages, et y établit un comptoir qui prit le nom de Riga. Des colons allemands vinrent s'y fixer. Un évêché fut fondé, et le troisième évêque, Albert von Appeldern, créa l'ordre des chevaliers porte-glaive qui conquit successivement les trois provinces. C'est ainsi que s'y implantèrent la civilisation germanique et plus tard la réforme. Dans l'Esthonie, la grande majorité de la population est finnoise. Sur 312,000 habitans, 25,000 seulement sont Allemands. Dans la Livonie, les paysans sont des Lettes et des Esthoniens; en Courlande, ils sont Lettes. Les Lettes, comme les Lithuaniens, appartiennent à la race âryenne. En Livonie, sur 917,300 habitans, 94,000 sont Allemands; en Courlande, sur 574,425, on compte 52,000 Allemands. Donc dans les trois provinces baltiques, sur une population de 1,804,425 âmes, 171,000, soit environ 10 pour 100, sont d'origine germanique; toutefois la grande majorité, soit 1,475,000, sont protestans. Les Allemands ne se rencontrent en groupe compacte que dans les villes; mais ils habitent les campagnes isolément, car ils sont presque les uniques propriétaires du sol qu'ils s'occupent généralement à faire valoir. Ils font un commerce actif par les ports de mer de Riga et de Revel. Ils ont aussi une université à Dorpat, qui, érigée sur le modèle de celles de l'Allemagne, entretient avec celles-ci des relations suivies. L'instruction secondaire et primaire est incomparablement plus développée que dans le reste de l'empire. Les commerçans, la bourgeoisie et les propriétaires fonciers étant Allemands, les provinces baltiques constituent des foyers de culture germanique; mais les paysans, quoique protestans, sont Lettes et Finnois, ce qui fournit une arme aux fauteurs des questions de nationalité. Dans les traités de cession de ces provinces, il avait été stipulé que leur culte, leurs droits et tous leurs priviléges seraient respectés comme sous l'autorité suédoise, et les tsars n'avaient pas violé ces engagemens. Les pays de la Baltique conservaient donc leur autonomie communale et provinciale, et aucun esprit de sécession ne s'y était manifesté. Les Allemands se rendaient compte de leur situation;

étant minorité dans le pays, ils ne pouvaient prétendre qu'ils occupaient une terre germanique, et qu'il fallait la réunir à la grande patrie. Une séparation d'avec la Russie serait mortelle à leur commerce, car leurs ports servent de débouchés aux provinces russes de l'intérieur. Enfin, comme représentans de la culture allemande, ils voyaient s'ouvrir devant eux dans le grand empire beaucoup de carrières lucratives. La Russie tirait aussi grand profit de l'esprit entreprenant et de la supériorité d'instruction de ces laborieuses populations. Les provinces baltiques servaient d'intermédiaires entre Germains et Russes, comme l'Alsace entre Allemands et Français. La barbare querelle des races n'était pas soulevée, comme l'explique très bien un écrivain de ces contrées, M. Jegòr von Sivers (1), les Livoniens mettaient l'humanité au-dessus de la nationalité, et, tout en restant Allemands, contribuaient consciencieusement au progrès de la Russie.

Telle était la situation quand le programme du panslavisme moscovite vint donner le signal du prosélytisme russophile, dont le mot d'ordre, dicté par MM. Katkof et Samarin, était que dans l'empire on ne doit tolérer désormais qu'un seul culte, l'orthodoxie grecque, et qu'une seule langue, le russe. La propagande moscovite se servit surtout de deux moyens : dans les villes, on imposa aux établissemens d'instruction publique l'étude de la langue russe (2). On fit paraître des journaux en russe, et la censure redoubla de rigueur contre tout ce qui était signalé comme une manifestation de séparatisme. Dans les campagnes, on eut recours à un système plus agressif encore : on tira parti de la différence des nationalités en excitant les paysans esthoniens et lettes contre les propriétaires allemands. Ces étrangers, disait-on, vivent des sueurs du peuple:

(1) *Humanität und Nationalität, eine livländische Sæcularschrift zum Andenken Herder's*, von Jegòr von Sivers. La question de la Baltique est constamment l'objet d'un grand nombre de publications en Allemagne.

(2) Les journaux de Berlin constataient récemment que les mesures destinées à la « russification » des Allemands dans les provinces russes de la Baltique deviennent plus sévères que jamais, et sont exécutées avec une grande cruauté. Voici quelques faits. A Riga, où les Russes forment une petite minorité de la population, le gouvernement vient d'ouvrir un séminaire avec l'intention avouée de propager la langue et la religion russes parmi les habitans allemands qui sont protestans. Un général russe a été nommé directeur de cet établissement, et il a prononcé un discours d'ouverture où il a déclaré que « nul ne peut être un bon chrétien, à moins d'être ou de devenir Russe. » Le général ajouta qu'Alexandre Ier avait délivré la Russie des Français, Alexandre II des Polonais, et qu'Alexandre III la délivrerait des Allemands. Le directeur du collége allemand dans la même ville a reçu l'ordre d'introduire la langue russe dans son établissement sous peine d'une destitution immédiate, et d'écrire dorénavant tous ses rapports en russe. Le directeur a répliqué que ni lui ni les professeurs du collége ne comprenaient le russe, ce à quoi le général a répondu : « Alors il faut qu'ils l'apprennent. »

qu'ils reprennent le chemin de l'Allemagne, et qu'ils laissent la terre à ceux qui la cultivent et à qui ils l'ont jadis volée.

Les propriétaires avaient beau répondre que déjà, dans la diète provinciale de 1818, ils avaient affranchi tous les serfs sans indemnité aucune, tandis qu'ailleurs l'état et les serfs eux-mêmes avaient dû racheter les droits seigneuriaux, et que depuis lors la terre passe peu à peu aux mains des cultivateurs. Lorsque, comme en Ruthénie, en Galicie et en Irlande, le propriétaire est de race étrangère, il est facile de faire naître contre lui une opposition où viennent se confondre les sentimens les plus violens des classes inférieures : la haine du pauvre contre le riche, la passion du paysan pour la terre qu'il cultive, l'espoir d'en rester maître par quelque mesure d'expropriation, le sentiment national, l'hostilité contre des maîtres qui parlent une langue étrangère. Le plan des russophiles, que le gouvernement paraît vouloir mettre à exécution, serait donc de faire naître ici une agitation agraire et d'en profiter pour faire passer peu à peu la terre de la main des Allemands dans celles des paysans lettes et esthoniens, qui ne présenteraient pas une sérieuse résistance à la russification. Pour les convertir du protestantisme à l'orthodoxie, il y a divers procédés. Parfois on essaie de les gagner par l'intérêt en leur promettant que le tsar leur avancera de l'argent pour racheter leurs champs aux étrangers. D'autres fois on les prend par la curiosité. Un pope arrive, les rassemble, leur adresse un sermon, officie en leur présence, et puis les déclare convertis. Comme il est interdit en Russie sous les peines les plus sévères d'abandonner la foi orthodoxe, ceux qui veulent continuer à pratiquer le luthéranisme sont persécutés avec la dernière rigueur, et de temps à autre l'Occident apprend avec stupeur les épisodes les plus lamentables. Le travail de russification, très habilement conçu, et déjà très avancé dans la Ruthénie, a fait aussi certains progrès dans les provinces baltiques; seulement le parti panslave exalté trouve qu'on n'y apporte pas assez d'énergie et de suite, ce qui est vrai, le gouvernement reculant sans doute devant l'odieux des mesures qu'il faudrait employer pour arriver plus vite au but désiré.

Ainsi russifier par les moyens les plus expéditifs tous les habitans de l'empire, afin de n'avoir plus à craindre de résistances à l'intérieur, grouper tous les Slaves d'Occident sous le sceptre du tsar, occuper l'Asie et faire trembler l'Europe, tel est le programme des patriotes russes. Si le gouvernement russe est habile, disent-ils, il assurera aux Slaves la prépondérance à laquelle la Providence les a appelés en leur livrant un territoire deux fois aussi vaste que l'Europe; mais, s'il laisse échapper l'occasion, la Russie sera rejetée au-delà du Dniéper, et les conquêtes de trois siècles seront perdues.

Ces ambitieuses visées, hautement et journellement développées

dans la presse russophile (1), excitent nécessairement les appréhensions et les colères de l'Allemagne. La Russie a pu traiter la Pologne sans merci : qui donc l'aurait défendue? Mais faire passer sous le joug slave les Germains de la Baltique ou de la Bohême soulèverait d'autres clameurs et rencontrerait d'autres résistances; qu'on se rappelle l'affaire des duchés de l'Elbe. Jusqu'à ce jour, la Prusse s'est tue; elle avait besoin de la Russie, et les deux souverains s'entendent trop bien pour qu'un différend puisse s'élever entre eux à propos des provinces baltiques; mais les persécutions moscovites, si elles continuent, ne manqueront pas d'éveiller les susceptibilités de la nation allemande, qui voudra délivrer ses frères de la Livonie et de la Courlande comme ceux du Slesvig et du Holstein. Des écrits dans le genre de celui que M. E. Kattner adressait naguère à la confédération du nord, *Preussen's Beruf im Osten*, sommeront l'Allemagne de délivrer ses enfans opprimés. Jamais la race germanique ne permettra que la Bohême devienne un fief moscovite. Si donc les idées des panslaves russes, déjà triomphantes en Pologne et essayées le long de la Baltique, devaient être un jour complétement et ouvertement adoptées à Saint-Pétersbourg, la Russie marcherait vers un conflit avec la race germanique. Malgré les alliances dynastiques, la Prusse se lèverait, car l'empereur d'Allemagne ne pourrait, sous peine de déchéance, trahir les intérêts allemands. Déjà Frédéric II traçait d'un mot le rôle de la Prusse. Tandis que Joseph II s'alliait aveuglément avec Catherine pour démembrer la Turquie, Frédéric disait : Nous ne pouvons favoriser les desseins de la Russie; le lendemain du jour où elle serait à Constantinople, elle entrerait à Kœnigsberg. — Dans la lutte contre l'ambition russe, l'Autriche et la Prusse auraient pour alliée sûre et déterminée l'Angleterre, car c'est en Pologne et sur les bords du Dniéper qu'elle se verrait obligée d'arrêter la marche des Russes vers l'Inde. J'admire la perspicacité du général Fadéef, qui, dès 1869, annonçait à son pays le danger dont le menaçait la triple alliance austro-prusso-anglaise. « Tant, disait-il, que dure la querelle entre la France et la Prusse, la Russie aura quelque liberté de mouvement; mais, quand ce différend sera apaisé ou réglé les armes à la main, alors la Russie devra enlever d'assaut la moindre difficulté, car suivant toute probabilité elle aura devant elle la triple alliance anglo-austro-prussienne, bien plus dangereuse pour nous que celle de la France et de l'Angleterre. Les sentimens personnels du roi Guillaume y ont seuls mis obstacle jusqu'à présent. » En bon patriote qui ne veut pas tromper son pays, le général prend soin

(1) Ces idées ne sont pas exprimées seulement dans des livres et des brochures : elles font le thème habituel des journaux. Récemment encore le principal journal de Kief, le *Parowog*, les développait avec complaisance.

de l'avertir que la guerre aurait un tout autre caractère que celle de 1854. Ce ne serait point, dit-il, une attaque maritime sur un point isolé du territoire, ce serait une lutte formidable sur toute la frontière occidentale de l'empire, depuis le cercle polaire jusqu'aux rives de la Mer-Noire.

Le général Fadéef a raison : si jamais pareille guerre doit éclater, elle sera terrible, car ce sera la lutte de deux races puissantes qui se disputeront la suprématie de l'Europe centrale, et l'avenir de chacune d'elles se jouera sur les champs de bataille. On voudrait détourner les yeux de ces épouvantables prévisions de combats et de carnage. Les peuples n'ont aucun intérêt à s'entr'égorger; ils n'ont qu'à gagner aux progrès de leurs voisins. Il suffit de respecter les droits de chacun pour que l'harmonie règne; mais les Russes se laissent enivrer par la vision de l'empire universel. Comme les Slaves, qui sont au nombre de 100 millions, s'avancent jusqu'à Trieste et à Prague, jusque-là doit s'étendre leur empire. D'autre part, les Allemands, exaltés aussi par leurs récens succès, ne peuvent supporter l'idée de la prééminence des Slaves, et ils ne permettront pas qu'on opprime impunément des branches de la famille germanique; voilà les élémens du conflit. Si les gouvernemens sont sages, il n'aura pas lieu, car tout fait une loi de l'éviter; mais, hélas! ce sont les souverains qui décident la guerre, et trop souvent ils y jettent les peuples sous prétexte d'obéir aux aspirations nationales. Il suffit d'un prince ambitieux et impatient à Berlin ou à Saint-Pétersbourg pour mettre aux prises 150 millions d'hommes. On peut croire encore qu'un semblable choc n'aura pas lieu; il faut que l'Occident essaie de deviner quelle pourrait être l'issue de la lutte.

V.

Cette guerre, encore une fois, ne ressemblerait en rien à celle de 1854. On peut le dire aujourd'hui, la guerre de Crimée a été entreprise sans but bien défini, conduite sans vigueur et terminée sans prévoyance. Bright et Cobden avaient raison : les motifs invoqués pour entamer les hostilités étaient insuffisans, à moins qu'on ne voulût considérer la Russie comme un danger permanent pour la civilisation occidentale, et alors il fallait l'attaquer sur toute la ligne et la rejeter au-delà du Dniéper. La guerre ne doit plus être un tournoi destiné uniquement à permettre à un souverain de couronner son effigie de lauriers. Le sang des peuples est trop précieux; il ne faut le verser que pour une juste cause et à la condition qu'on atteigne le but qui a fait recourir aux armes. L'origine du différend était une querelle de moines pour les lieux saints; c'est un pur intérêt dynastique qui détermina Napoléon III, Kinglake l'a démontré à l'évidence.

D'abord on jette les troupes en proie aux fièvres de la Dobrutcha; puis, après avoir sacrifié des milliards et des centaines de mille hommes, on finit par prendre un fort dans la Baltique et une forteresse en Crimée. Aussitôt on s'empresse de faire la paix en imposant seulement à la Russie la neutralisation de la Mer-Noire, qu'elle devait évidemment secouer à la première occasion, ce qu'elle n'a pas manqué de faire en effet l'an dernier. Comme résultat de cette guerre, il ne reste rien, sauf un monument dans Pall-Mall à Londres, et à Paris le nom d'un pont et d'un boulevard. La Russie, éclairée par les événemens sur les causes de sa faiblesse, a émancipé ses serfs et construit ses chemins de fer, et elle est aujourd'hui bien plus forte qu'en 1854. Si l'on pensait que l'intérêt de l'Europe commandait la guerre, il fallait la faire dans un but qui en valût la peine, c'est-à-dire pour mettre désormais à l'abri de l'ambition russe la Turquie et l'Autriche. Alors il fallait faire une guerre à fond, comme dit M. de Bismarck, marcher en avant avec l'Autriche, qui ne demandait pas mieux, pousser la Suède en Finlande en lui assurant la possession de cette province suédoise d'origine, soulever et reconstituer la grande Pologne sous un prince autrichien, indemniser l'Autriche de la perte de la Galicie au moyen des principautés danubiennes, et, quant à la Prusse, s'assurer au moins sa neutralité en lui donnant les provinces baltiques. De cette façon, le succès était assuré et un grand résultat obtenu. L'Europe n'avait plus à craindre la suprématie moscovite, les Slaves occidentaux conservaient leur indépendance, et la Russie était ramenée à sa véritable mission, qui est de porter la civilisation en Asie. Ce plan de campagne, esquissé un instant au printemps de 1855 (1), serait certainement suivi aujourd'hui et exécuté avec toute l'énergie dont l'Allemagne peut disposer. Les Anglais et les Suédois s'avançant en Finlande, la Prusse poussant ses armées de Kœnigsberg sur Saint-Pétersbourg, et l'Autriche les siennes de Cracovie sur Moscou, la Russie aurait bien de la peine à se défendre. Depuis 1812, les conditions sont changées. Grâce aux chemins de fer, les armées se concentrent en quelques jours et pénètrent en quelques semaines jusqu'au cœur du pays envahi. En une campagne, tout est fini. D'ailleurs il ne faudrait point poursuivre les Russes jusqu'au fond de leurs immenses provinces; il suffirait d'occuper la Finlande, les provinces baltiques, et de reconstituer la Pologne. Le général Fadéef voit clairement le danger. « Si nous ne ramenons pas à

(1) En novembre 1854, un traité était conclu avec la Suède, qui devait prendre l'offensive en Finlande au printemps 1855. L'Angleterre s'était refusée à trancher la question d'Orient au moyen de la question polonaise. L'Autriche, faiblement appuyée, n'avait agi que par sa neutralité armée. Néanmoins la guerre allait changer de caractère quand le roi de Prusse, qui voyait le danger, détermina Nicolas à subir la paix.

nous la Pologne, s'écrie-t-il, les Allemands la rétabliront contre nous; c'est leur intérêt. » Leur évident intérêt en effet, car la Pologne indépendante leur servirait d'infranchissable boulevard. La garder pour eux-mêmes serait la folie d'une aveugle et inique ambition. Ce serait d'abord violer le principe des nationalités sans cesse invoqué par l'Allemagne; puis, motif plus décisif, ne pouvant germaniser toutes les provinces polonaises, on les rejetterait dans les bras des Russes, comme en 1846, et le panslavisme reprendrait aussitôt une puissance bien plus redoutable que celle dont il a pu disposer jusqu'à ce jour, car il réunirait cette fois tous les Slaves au service d'une même cause, et il serait armé contre l'oppression teutone du plus saint des droits. Trop faible peut-être pour se défendre, la Pologne perdra qui voudra l'asservir, la Russie d'abord, ensuite l'Allemagne.

La Russie ne doit pas se faire illusion sur ses moyens de résistance. Deux choses essentielles lui font défaut : la liberté et les lumières, et elle ne voit peut-être pas même la faiblesse qui en résulte. Le despotisme est exposé à de terribles mécomptes. Les aveux de Napoléon III et de ses ministres nous en apportent chaque jour des preuves effroyables. Voyez par exemple l'écrit du comte Palikao. On se croyait admirablement préparé, et tout manquait, même dans les arsenaux comme Strasbourg. Le gouvernement russe paie pour avoir le meilleur matériel de guerre. L'obtient-il, et serait-il prêt là où il devrait l'être? Nul ne peut le dire. On raconte à ce sujet plus d'une anecdote en Russie. Ainsi récemment, affirme-t-on, l'empereur visitait ses régimens pour s'assurer que tous étaient armés du fusil transformé. Plusieurs en manquaient, mais immédiatement après la revue on expédiait, par chemin de fer, les nouveaux fusils à ceux qui en étaient encore dépourvus. Le fait fût-il faux, il est cru possible, et cela peint la situation. Sans le contrôle de la presse et de l'opinion libres, la vénalité et le désordre, ignorés ou tolérés, désorganisent tout. Les populations russes ont les qualités les plus solides, mais elles manquent complétement d'instruction, et même les hautes études sont peu cultivées (1). Or des hommes

(1) D'après les *Archives de statistique militaire*, qui sont publiées à Saint-Pétersbourg par les meilleurs officiers de l'état-major, la fréquentation des écoles en Russie a lieu dans les proportions suivantes. Dans les trente-cinq provinces russes proprement dites, où fonctionnent les états provinciaux, — qui font beaucoup pour l'enseignement, — 1 élève sur 168 habitans fréquente l'école. Dans les trois provinces où il n'y a pas encore d'états provinciaux, on trouve 1 élève sur 471 habitans. Dans les six provinces nord-ouest du district de Vilna, il y a 1 écolier sur 186 habitans. Dans les trois provinces sud-ouest (Kief, Podolie, Volhynie), on compte 1 écolier par 532 habitans; dans les provinces de la Vistule (royaume de Pologne), 1 sur 31 habitans; dans les provinces de la Baltique, 1 sur 19 habitans, et en Sibérie 1 écolier sur 664 habitans. — L'enseignement supérieur n'est pas plus florissant. On ne parvient point

tout à fait ignorans ne forment pas un bon élément pour les armées modernes. Étant aussi inertes que les serfs du moyen âge, ils résisteraient mal à l'invasion et même à la domination de l'étranger. Des classes moyennes peu instruites ne peuvent fournir le corps d'officiers qu'exige la stratégie actuelle. Une nation où la vie intellectuelle est limitée aux sphères les plus élevées, et dont toute la force est concentrée aux mains de l'état, est incapable de résister à un pays où tous les citoyens, animés d'une passion individuelle et poussés par la vue claire de leur intérêt, se précipitent à l'appel de la patrie. Une ou deux grandes batailles pourraient décider du sort de l'empire des tsars. Les Slaves, qui ne sont pas même unis, ne semblent pas encore assez forts pour affronter l'alliance des tribus germaniques et scandinaves.

Le soir du 1er septembre de l'an passé, au moment où le drapeau blanc apparut sur les murs de Sedan, un général américain et le correspondant d'un journal anglais s'approchèrent de M. de Bismarck pour le féliciter du succès de la journée. Ils avaient soif : on leur apporta de la bière, et avec la boisson d'Odin et des Valkyries ils burent à l'alliance indissoluble des trois grandes branches de la famille germanique. Est-ce un pronostic de l'avenir, et les alliances seront-elles désormais dictées par l'identité de la race? Ce qui est certain en tout cas, et les Russes prévoyans le disent tout haut, c'est que, si la Russie continue à marcher en avant sous le drapeau du panslavisme persécuteur et conquérant, elle concentrera devant elle la résistance acharnée du monde germanique conduit à l'assaut par la Prusse et l'Angleterre.

Quelles sont les forces réelles dont dispose la Russie pour résister à une pareille coalition? Après la guerre de Crimée, elle n'a songé qu'à se refaire en introduisant une stricte économie dans son établissement militaire et en réduisant l'effectif. Il s'agissait avant tout de constituer une nation qui pût déployer plus de ressort qu'en 1854. C'est dans ce dessein que le servage a été aboli. En même temps un immense réseau de chemins de fer a été construit, surtout dans des vues stratégiques, et afin que les armées ne se fondent plus en traversant les steppes. Peu à peu l'esprit national s'est réveillé. Les Russes sont sortis de l'abattement où les avait plongés leur impuissance si inattendue de 1854. Ce n'est plus l'empereur

à remplir convenablement les chaires universitaires, et beaucoup d'entre elles restent vacantes. Naguère encore à Kasan la botanique, la philosophie et la littérature latine ne trouvaient point de professeurs. A Charkov, sur quatorze chaires de professeurs extraordinaires, une seule était occupée. A Kief, les chaires créées par le règlement de 1863 sont presque toutes restées vacantes; en 1867-1868 la faculté de philosophie ne comptait que deux membres. A Odessa, le vide était encore plus grand. Les douze chaires les plus importantes n'avaient point de titulaires. Le gouvernement accorde cependant une dotation assez convenable au haut enseignement.

aujourd'hui qui rêve, dans le mystère du cabinet, aux grandes destinées de la « sainte Russie; » c'est la nation elle-même qui en veut l'accomplissement. Depuis l'insurrection polonaise de 1863, l'idée moscovite est entrée, armée en guerre, dans la politique pratique, et le gouvernement n'a pas cessé un moment d'augmenter et d'améliorer ses forces militaires.

On varie sur l'effectif dont la Russie pourrait disposer maintenant. Il y a deux ans, le ministre de la guerre d'Autriche, qui a le plus grand intérêt à être bien informé, donnait les chiffres suivans dans un document parlementaire : armée active, y compris celle du Caucase, 827,350 hommes; troupes locales, 410,427; irréguliers, 229,223; total, 1,467,000. Il est vrai que le baron von Kuhn, qui demandait des fonds pour son budget, devait être porté à grossir le relevé des forces étrangères. Un écrivain anglais de la *Revue d'Édimburg*, qui paraît avoir obtenu des renseignemens très précis, ne porte le total de l'armée russe active qu'à 688,000 hommes ainsi répartis : infanterie de ligne, 492,000; fusiliers, 20,000; cavalerie, 33,000; artillerie, 28,000; génie, 11,500; et le reste irréguliers et armée du Caucase. Le nombre des canons de campagne serait de 1,304. En y ajoutant les réserves, les états-majors, le commissariat, on arriverait à un grand total d'environ 1,200,000 hommes, ce qui permettrait de jeter à bref délai sur le territoire ennemi une armée de 400,000 combattans. Cette force serait peut-être suffisante pour attaquer l'Autriche seule; elle ne pourrait tenir tête aux forces combinées de l'Autriche et de l'Allemagne. Les militaires russes ne l'ignorent pas, et ils cherchent le moyen de porter leur effectif au niveau voulu sans ruiner les finances de l'empire, déjà très embarrassées. D'après leur calcul, rien que pour garder les provinces exposées aux coups de l'ennemi, il faudrait trente-quatre divisions ou 400,000 hommes, et en outre une armée active de 900,000 combattans sans compter les dépôts. Sur le papier, l'empire dispose déjà de forces supérieures; mais il s'agit d'avoir de bons soldats, bien équipés et bien exercés, et non des contingens constituant une foule armée. Pour obtenir cette force, considérée comme indispensable à la sécurité de la Russie, deux systèmes étaient en présence : celui du général Fadéef, qui voulait tirer parti de l'*opoltschenie* ou milice, qui existe déjà et dont on ferait de bonnes réserves pour la défense, et celui du général Miliutine, ministre de la guerre, qui voulait tout simplement adopter en bloc l'organisation prussienne. C'est, comme on le sait, le général Miliutine qui l'a emporté, et le tsar a décrété le service obligatoire pour tous, sans remplacement et sans autre titre d'exemption que l'incapacité démontrée. C'est une mesure que tous les états devront adopter. Si on l'applique sérieusement en Russie, elle y amènera toute une révo-

lution, car l'ancien serf étant appelé à servir à côté de son seigneur ne tardera pas à devenir un citoyen. La durée du service est fixée à douze ans avec trois ou quatre ans de présence, mais « aucun homme ne sera renvoyé dans ses foyers, » son instruction fût-elle complète, avant de savoir lire et écrire. On estime que, lorsque le nouveau régime aura porté ses fruits, il produira 3 millions de combattans.

Seulement, on le voit, tout est à réorganiser, et en Russie les résultats sont toujours infiniment au-dessous de ce qu'on espère, parce que l'argent fait défaut, et qu'il est dévoré en concussions de toute espèce. C'est ainsi que le capitaine Brackenburg affirme, dans son livre récent sur les armées européennes, que les troupes russes sont loin d'avoir toutes le nouveau fusil. On avait pris d'abord le système Carl, puis le système Berdan. Le ministre de la guerre, comte Miliutine, et le grand-duc héritier, défendaient avec acharnement, le premier un fusil américain, l'autre un fusil russe. Les bureaux annonçaient qu'on transformait par jour des milliers d'armes; mais, on ne sait par quel maléfice, elles n'arrivaient pas aux mains des troupes. Mêmes tâtonnemens, même insuffisance pour l'artillerie, dont le capitaine Brackenburg fait connaître l'armement très en détail. D'après les observateurs les plus compétens, l'infanterie a fait beaucoup de progrès. Les hommes ne sont plus comme autrefois de simples machines. Ils se sont initiés à la tactique nouvelle; ils sont mieux nourris, plus contens, et « l'idée nationale » commence à faire battre leurs cœurs. Ils marchent admirablement, et on leur impose les plus durs exercices. Les officiers des armes spéciales sont très instruits; mais ceux de la ligne sont tout à fait au-dessous de ce qu'exige l'art militaire actuel. On se plaint qu'ils manquent de discipline; on affirme que les idées ultra-démocratiques les envahissent. Les sous-officiers sont à peine supérieurs en intelligence aux simples soldats. Sauf les cosaques, excellens comme éclaireurs, la cavalerie ne peut se comparer à celle de l'Allemagne et de l'Autriche; elle serait incapable de remplir la mission de rideau d'avant-garde à laquelle la stratégie moderne semble la destiner.

Ce qui est le plus avancé, c'est la construction des places fortes et celle du réseau stratégique des chemins de fer. Kertch et Kief au sud, Sweaborg et Cronstadt au nord, sont bien fortifiés. En Pologne on a élevé un véritable quadrilatère formé des forteresses de Varsovie, Zamosc, Ivangorod, Brzesc-Rilewski et Modlin. Dès 1852, le baron Haxthausen, qui connaissait si bien la Russie, était épouvanté en voyant ce bastion de la Pologne, si fortement armé, s'avancer jusqu'au cœur des pays germaniques. Depuis lors, sous la direction de Todleben, on fait les travaux les mieux entendus pour transformer

quelques-unes des places polonaises en réduits complétement imprenables. Modlin, situé au confluent du Bug et de la Vistule, sans population civile à nourrir et à ménager, est le modèle du genre. « Immense, silencieuse et sombre, dit M. Brackenburg, destinée à l'attaque et à la défense, Modlin est bien l'image du gigantesque et menaçant empire du nord qui couve l'Europe du regard, attendant son heure. » Le réseau stratégique des voies ferrées est formé d'abord de quatre lignes dirigées du nord au sud, afin de permettre la concentration en arrière du point d'attaque ou la défense des deux côtes de la Baltique et de la Mer-Noire, ensuite de quatre lignes tracées de l'est vers l'ouest, afin de permettre aux armées de se porter rapidement en Prusse, en Autriche ou dans les principautés. Le réseau entier, déjà dessiné, n'est pas achevé. En résumé, on peut dire que la Russie n'est pas encore prête à l'action. La réorganisation à la prussienne est à peine commencée; l'armement est incomplet, le réseau ferré n'est pas terminé, et le budget se solde chaque année par un déficit. Le parti ultra-moscovite se montre trop pressé au gré du gouvernement. C'est, dirait-on, une imprudence; c'est peut-être aussi le moyen de rallier tous les Slaves sous un drapeau commun.

Si cette lutte formidable devait éclater un jour, que ferait, que devrait faire la France? Depuis longtemps l'alliance russe a été une tentation pour la France, et à l'avenir elle le sera plus que jamais. Napoléon Ier l'a adoptée un moment, puis rejetée, Charles X s'y engageait vers la fin de son règne et Napoléon III dérivait par momens de ce côté. La raison en est simple. Ni l'Angleterre, ni l'Autriche, ni même la Prusse ne peuvent rien céder à la Russie; il y va de leur existence comme grandes puissances. La France au contraire peut croire qu'elle ferait un bon marché en accordant le Danube et même les Dardanelles en échange du Rhin et de l'Escaut. Le Rhin est si près, et le Bosphore est si loin! Il est incontestable que Napoléon III, se donnant pour mission la revanche de Waterloo et le retour aux frontières léguées par la république et perdues par l'empire, s'est trompé d'allié. Avec leurs trames sournoises et leurs complots avortés qu'ils essaient en vain de pallier aujourd'hui par le mensonge, Napoléon III, conspirateur sur le trône, et ses diplomates, agens naïfs d'une politique à la fois perfide et inepte, tous se sont laissé jouer par Cavour et Bismarck, qui eux se mettaient hardiment à la tête du mouvement national unitaire de leur pays respectif. La petite politique compte sur les dispositions personnelles, sur des promesses, sur des marchés; elle agit dans l'ombre, et c'est toujours un jeu de trompeurs et de dupes. La grande politique table sur l'accord des intérêts des peuples et sur la force des idées qui règnent à un moment donné. Elle peut se faire au grand jour,

et n'occasionne pas de déceptions à celui qui a vu clair. Nous ne savons encore de quelles vagues espérances M. de Bismarck a amusé Napoléon III, mais il fallait être aveugle pour s'y laisser prendre. Point n'était besoin de la réponse de la chancellerie de Berlin au dernier livre de M. Benedetti pour démontrer que la Prusse n'aurait jamais cédé, sans y être obligée par la force, ni le Palatinat, ni la Belgique, ni même la Saar. Le roi Guillaume ne pouvait accorder, volontairement du moins, un pouce du territoire allemand, sans abdiquer toute chance à l'hégémonie, et concéder les provinces belges, c'était du même coup livrer Cologne devenue intenable, et la route de Berlin en arrière des forteresses du Rhin, Mayence et Coblence. Si Napoléon eût agi et occupé, peut-être l'Allemagne se fût-elle résignée au fait accompli, après quelques revers. Mais attendre de la bienveillance de M. de Bismarck les concessions dont M. Benedetti traçait naïvement le plan, c'était en vérité un aveuglement dont l'histoire diplomatique offre peu d'exemples. Pour faire des conquêtes, Napoléon III s'est allié précisément à l'état qui pouvait le moins les lui permettre. L'alliance russe eût été certes plus indiquée; mais que d'obstacles elle eût cependant présentés! Il aurait fallu oublier à la fois l'intérêt de la civilisation occidentale, la Pologne et la Hongrie, nécessairement sacrifiées, toutes les traditions libérales de la France; chose plus grave encore, c'eût été la rupture avec l'Angleterre. Sur le continent, il n'est plus que deux intérêts pour lesquels les Anglais feraient la guerre : la Turquie et la Belgique. Or une alliance offensive de la Russie et de la France mettrait évidemment ces deux intérêts en péril. Il est clair qu'aucun gouvernement français n'entrera à la légère dans une voie qui aboutirait à une lutte avec le pays qui a été le berceau et qui est encore le foyer des idées de liberté dans le monde.

Je n'ai pas hésité à examiner ces redoutables éventualités, parce que je suis convaincu qu'il est nécessaire de regarder en face ce qui est et ce qui est possible, le présent et l'avenir. La France a été jetée inopinément dans la guerre de 1870, parce qu'elle n'a pas su voir et dire nettement ce qu'elle voulait et ce qu'elle ne voulait pas. C'est de loin qu'un pays doit décider la conduite qu'il tiendra dans telle ou telle circonstance. Rien n'est plus dangereux que de se laisser entraîner par un courant qui peu à peu devient irrésistible. C'est surtout en fait de politique étrangère qu'il faut toujours savoir très nettement où l'on va et jusqu'où l'on veut aller.

Si les gouvernemens ne consultaient que l'intérêt des peuples, aucun conflit ne s'élèverait entre la Russie et l'Allemagne. Les Allemands n'ont rien à gagner à opprimer les Slaves, pas plus que les Russes à persécuter les Polonais et les Allemands qui habitent certaines de leurs provinces. On ne peut que regretter, surtout au

point de vue de la Russie, l'influence que semblent y prendre les idées du panslavisme agressif et conquérant. La Russie possède un territoire déjà trop vaste pour le ressort économique dont elle dispose. Au lieu de s'épuiser pour l'agrandir encore, qu'elle s'applique plutôt à le peupler et à le mettre en valeur. L'exemple des États-Unis devrait lui ouvrir les yeux. Les Américains supportent sans peine un budget deux fois plus considérable que le sien, et ils remboursent leurs dettes, tandis que la Russie en contracte chaque année de nouvelles pour faire face aux dépenses improductives de l'armée qui l'épuisent.

La Russie est appelée, par sa position, à porter la civilisation dans toute l'Asie centrale. C'est une grande et belle mission, mais pour la remplir elle devrait d'abord élever le niveau intellectuel de ses propres populations. La race slave peut espérer un grand avenir. Jusqu'à présent elle n'a pu donner sa mesure, parce qu'elle a presque toujours été asservie; mais on ne peut lui dénier une intelligence très vive, très fine, et cette puissance de multiplication qui en a fait la plus nombreuse des races âryennes. En Bohême au moyen âge, en Serbie aujourd'hui, elle a montré qu'elle était capable d'établir la liberté. Malheureusement en Russie, peut-être par quelque mystérieuse influence du sang touranien, les populations semblent s'accommoder d'un despotisme purement asiatique, dont l'extension en Europe serait un malheur pour l'humanité tout entière. Le plus pressé pour les Russes est donc de s'élever à un état de culture intellectuelle qui leur permette de tirer parti des sources de richesse que leur territoire renferme, et de prendre une part effective à la direction de leurs destinées politiques. L'ambition de la Russie n'est pas en rapport avec les ressources dont elle dispose aujourd'hui, et il serait d'ailleurs profondément regrettable que les Slaves occidentaux, Tchèques, Polonais et Serbes, vinssent à tomber sous le joug des Russes, beaucoup moins avancés qu'eux. Le principe des nationalités est légitime quand il est invoqué par des populations qui réclament une autonomie à laquelle leur maturité intellectuelle et politique leur donne droit; mais on ne peut que le maudire quand on en fait une arme d'oppression, comme dans la Ruthénie et en Livonie, ou un moyen d'édifier un puissant empire, conquérant et despotique, comme le rêvent les patriotes de Moscou. Un Russe, M. Tourguenef, a écrit à ce sujet une phrase qui est la condamnation de toutes ces aspirations de grandeur nationale établie par la force des armes : « Le mot civilisation est seul pur, sacré et partout respectable, tandis que ces autres mots, nationalité, gloire, puissance, sentent le sang qu'ils font couler. »

ÉMILE DE LAVELEYE.

LA DÉMOCRATIE

ET LA RÉVOLUTION

LES TRANSFORMATIONS DE L'IDÉE DE PATRIE.

I.

Nous avons exposé dans une précédente étude la dangereuse et bizarre situation dans laquelle la révolution nous a fait verser; nous avons expliqué comment elle nous forçait à marcher encore, alors qu'elle était allée jusqu'au bout d'elle-même, et qu'elle avait produit toutes ses conséquences jusqu'à la dernière (1). Or la situation qu'elle a fini par nous créer à l'extérieur, vis-à-vis de l'Europe, est encore plus anormale et périlleuse s'il est possible, car elle nous oblige à la prendre encore pour cocarde et pour drapeau, alors qu'elle ne peut plus rien pour protéger notre indépendance nationale.

Elle ne peut plus rien pour notre défense, parce qu'elle a perdu tout pouvoir de propagande. Qu'ils sont récens et cependant qu'ils sont lointains déjà les jours où la France révolutionnaire se dressait en face de l'Europe absolutiste comme une menace pour les rois et un exemple pour les peuples! C'était non-seulement par les armes que cette propagande s'exerçait, mais par chacun des mouvemens intérieurs de la France, chutes de cabinets, émeutes ou changement de dynastie. La révolution de juillet eut pour théâtre les rues de Paris, et non tel ou tel champ de bataille de Flandre ou d'Allemagne, et cependant la grande majorité des Français consi-

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1871.

déra ce mouvement tout intérieur comme l'équivalent d'une bataille gagnée. C'est beaucoup moins comme une extension des libertés publiques que comme un soufflet appliqué sur la joue de la vieille Europe et une revanche de Waterloo que la masse de notre nation interpréta cet événement, et les gouvernemens étrangers, tout en affectant de n'y voir qu'une affaire exclusivement française, nous prouvèrent trop par une longue bouderie de dix-huit années que cette interprétation était aussi la leur. Si grande était la force que la France tirait de cette opposition tranchée entre son état politique et celui de l'Europe, que son attitude seule constituait une menace. Que dis-je, son attitude? son silence même alarmait. Rappelez-vous, si vous avez l'infortune de faire remonter vos souvenirs jusqu'à cette époque, les jours d'alcyon du roi Louis-Philippe. Que la paix était profonde, et cependant comme cette atmosphère pacifique était parcourue en tout sens par les courans de l'électricité libérale! Sans faire passer la frontière à un seul soldat, sans distribuer clandestinement des pamphlets de propagande révolutionnaire aux sujets des états despotiques, sans encourager la plus petite société secrète, le gouvernement de juillet gagnait chaque jour du terrain, sinon sur l'antipathie des cabinets étrangers, au moins sur l'opinion publique de l'Europe; la contagion de notre exemple gagnait lentement, mais sûrement, les peuples, et c'est peut-être une des seules époques de notre histoire dont on puisse dire, sans paradoxe aucun, que la paix y était conquérante à l'égal de la guerre. A quel point ce rayonnement pacifique de notre influence révolutionnaire avait déjà pénétré l'espace, on le vit, lorsque les malencontreuses journées de février firent éclater prématurément à leur suite tant d'insurrections avortées, d'émeutes boiteuses, de reformes contrefaites et de plans mal conçus. Si cette paix révolutionnaire eût continué encore vingt années, l'Europe entière se trouvait renouvelée à notre exemple, sur notre modèle, et renouvelée sans danger pour notre puissance; mais les alarmes que suscita partout l'œuvre inutile de patriotes trop pétulans, — les réactions et répressions qui s'ensuivirent, changèrent alors pour jamais la direction des événemens en faisant regagner aux gouvernemens tout le terrain conquis par l'opinion publique européenne. Dès lors nous fûmes menacés au lieu de menacer, en sorte que la première responsabilité de nos récens désastres remonte de la manière la plus authentique à cette impatiente révolution de février, qui, par les réactions qu'elle suscita, délivra les gouvernemens de la paralysie que l'influence française étendait peu à peu sur eux, et leur rendit leur puissance et leur liberté d'action.

L'Europe cependant ne s'en est pas moins renouvelée entièrement, mais elle s'est renouvelée par des moyens contraires à notre

puissance, tantôt par l'initiative des gouvernemens eux-mêmes, tantôt par l'accord plus ou moins étroit des gouvernemens et des populations. Une chose triste à dire, mais qui n'est que trop vraie, c'est que ce renouvellement général de l'Europe, — auquel nous poussions avec tant d'ardeur, — n'était sans danger pour notre puissance que dans le cas où il pouvait être en même temps un affaiblissement pour les divers peuples. La liberté laisse les peuples bien faibles quand elle s'obtient par les luttes intestines, aux dépens de l'autorité légitime, et autrement que sur l'étranger. Or ce moyen d'action était au pouvoir de la révolution française, et c'est elle-même qui l'a fait tomber de ses mains par les fatales journées de février, car elle y a perdu de s'adresser directement aux peuples et de les mettre en opposition avec leurs gouvernemens. Tous autres changemens que ceux opérés par une émulation révolutionnaire et une imitation scrupuleuse de notre histoire contemporaine devaient nécessairement nous être néfastes, et c'est ce que nous ont si durement démontré en un si court laps de temps le rajeunissement de l'Italie et l'unification de l'Allemagne. Que le résultat eût été différent pour nous, si les Allemands eussent cherché leur unité par les moyens de la démagogie, et si les Italiens avaient de préférence choisi pour agens de leur résurrection Garibaldi ou Mazzini!

Eh bien! dans ce nouvel état de l'Europe, quelle est, je le demande, la vertu de propagande qui demeure à la révolution française? Tous les droits dont elle nous a vendu à un taux ruineux la possession incertaine, incomplète, trop souvent passagère, en nous en retenant usurairement la moitié comme escompte de ceux qu'elle voulait bien nous laisser, — par exemple en nous confisquant la liberté comme gage de l'égalité, — les autres peuples les ont obtenus à bien meilleur marché, ou même les ont acquis pour rien. Point n'a été besoin chez eux d'exécutions sauvages, de déportations réitérées, de guerres sans trêve ni merci; quelques légers procès en cour civile, sans coups ni blessures, et la plupart du temps une habile transaction consentie entre les parties plaidantes y ont suffi. Quelquefois même il est arrivé que tel ou tel de ces fameux droits avait éclos de lui-même, lorsque l'heure en était venue, sur l'arbre antique de leur civilisation, ou qu'ils en héritaient tout à coup comme d'un legs des siècles dont les titres avaient été soit égarés, soit obscurcis, mais n'avaient pas été prescrits. La révolution fera donc en vain appel aux peuples, les peuples ne lui répondront pas, car on ne se dérange point pour acquérir ce qu'on possède, et elle ne peut leur offrir aucun bien dont ils n'aient déjà l'usage. La Russie exceptée, l'Europe entière est gouvernée par des parlemens issus du suffrage populaire. En tout pays, l'unité

politique a succédé au morcellement féodal. Partout une administration régulière, uniforme, responsable, a été substituée à la routine indolente et paresseusement abusive des autorités locales, ou à l'arbitraire capricieux des délégués du pouvoir politique. Liberté de conscience, tolérance religieuse, liberté de penser, liberté individuelle, indépendance municipale, tous ces droits dont l'ensemble constitue les conquêtes de la révolution française, il n'est pas aujourd'hui un peuple en Europe qui ne les possède tous en bloc, et qui n'en pratique quelques-uns en particulier avec une supériorité marquée. De bonne foi, est-ce que la révolution se chargera d'enseigner aux Anglais la pratique du gouvernement parlementaire et la liberté individuelle, aux Allemands la régularité administrative et la liberté de penser, aux Italiens la liberté municipale? En proposant ses bienfaits à l'acceptation des autres peuples, la révolution n'imiterait-elle pas la conduite d'un négociant qui proposerait à ses collègues des marchandises dont leurs magasins regorgent, et en vantant telle de ses conquêtes devant tel ou tel peuple ne jouerait-elle pas bien souvent le rôle de l'écolier qui offre à son maître de lui donner les leçons qu'il oublie en avoir reçues? En parcourant la liste des pays de l'Europe, je n'en vois guère qu'un seul qui pût encore apprendre quelque chose de nous, l'Espagne: mais, par un guignon particulier, il se trouve que c'est précisément de tous celui qui se soucie le moins de nos leçons, et qui les repousse avec le plus d'énergie. Ce que l'Espagne a fait payer à la révolution française ses brusqueries et ses caresses, nous en savons le compte: il se solde par la ruine de deux empires, le naufrage d'une monarchie libérale, et la perte de deux provinces. C'est pour la révolution une écolière peu désirable que l'Espagne, particulièrement dans les jours difficiles et dangereux que nous avons à traverser. Si par hasard c'était elle qui nous donnait des leçons, alors que nous croyons l'instruire, et si, en échange de la pratique des journées révolutionnaires que nous lui avons apprise, elle nous enseignait l'art des *pronunciamentos!*

La nouvelle constitution de l'Europe ne permet donc plus à la révolution de nous assurer sur le continent cette suprématie politique que nous y avons exercée si longtemps. Cette suprématie, elle ne l'avait point créée, elle l'avait trouvée dans l'héritage du passé, et c'était le seul legs qu'elle en eût voulu conserver: mais elle nous l'avait maintenu, et à certains égards nous l'avait agrandi dans des proportions tout à fait exceptionnelles. Si ce rôle grandiose lui échappe, si elle est obligée d'en occuper un plus modeste, saura-t-elle s'en contenter et en tirer profit? C'est en tremblant que je pose cette question. La révolution française, ne l'oublions pas, est encore plus un *événement* qu'un [illegible]

qui conviennent aux élémens, ce sont les rôles gigantesques, inattendus, spontanés, — soubresauts de feux souterrains, explosions de volcans, inondations de fleuves, surgissemens d'îles nouvelles, apocalypses de tout genre! Les doctrines peuvent être calmes, patientes, modestes, compter sur le temps pour se fonder, regagner avec lenteur ce qu'elles ont perdu, s'amender sagement par l'expérience et la controverse; — les élémens ne connaissent d'autres principes d'action qu'un orgueil sauvage et une irrésistible furie. Ils sont aveugles et ne s'appartiennent pas; ils ne choisissent pas leur jour et leur heure, c'est le jour et l'heure qui viennent les surprendre, ils ne se modèrent que par leur propre épuisement, et ne s'apaisent que par leur mort. Nous en avons fait vingt fois l'expérience, et la dernière n'est que d'hier. Parler de modération et de patience à l'élément révolutionnaire, l'engager à compter avec le temps et sur le temps, c'est une entreprise à peu près aussi sage que le serait la tentative d'empêcher l'explosion d'un volcan lorsque, battu des flots de la mer, il s'enflamme sous la pression des eaux, ou que ses matières ardentes emprisonnées au sein de la terre cherchent une issue pour s'échapper. Lorsqu'elle trouvera des digues partout autour d'elle, et qu'au lieu d'avoir sa libre expansion elle sera obligée de remonter vers sa source et d'épancher ses eaux entre les limites du sol natal, comment prendra-t-elle ce refoulement et cette diminution d'elle-même? Après avoir aspiré à représenter l'univers et avoir proposé ses doctrines comme celles du genre humain, consentira-t-elle à ne plus représenter que la France et à n'être qu'une doctrine d'origine française? Après avoir été le fait européen par excellence, consentira-t-elle à n'être plus qu'un fait local? Si le passé peut faire présumer de l'avenir, il est difficile de croire qu'elle se résigne à ce rôle si humble, elle dont la devise a été jusqu'à présent tout ou rien, et qui n'a pu supporter le plus petit partage de domination. Alors, irritée des obstacles que rencontrera son expansion et ne pouvant les franchir, épargnera-t-elle ses fureurs au pays dont elle porte le nom, ou se vengera-t-elle de son impuissance en le condamnant à une guerre intestine sans trêve comme sans but? Ne pouvant plus nous assurer la prépondérance européenne, pourra-t-elle au moins nous assurer la possession de la patrie? Toute âme française doit attendre avec une curiosité sans empressement la réponse que le temps apportera à cet inquiétant dilemme.

II.

Hélas! non, la révolution française ne fut jamais faite pour couler dans un lit aussi resserré que celui de l'idée de patrie, au sens

étroit, mais précis et robuste, où la France l'entendit pendant plus de dix siècles de sa longue histoire. En bien examinant son caractère, en bien écoutant ses prétentions, en bien surveillant ses mouvemens, souvent involontaires sans doute, mais d'une nature à laquelle elle est obligée d'obéir quand même, en la suivant dans toutes les phases qu'elle a parcourues jusqu'à ce jour, on arrive à se convaincre qu'elle ne peut être et qu'elle n'est en effet que la parfaite antithèse et l'ennemie encore inconsciente de l'idée de patrie, qu'elle devra nécessairement emporter dans son cours sous peine de disparaître elle-même. Je dis l'ennemie encore inconsciente, parce que jusqu'à ce jour les meneurs de la révolution n'ont jamais bien nettement aperçu les conséquences de l'idée qu'ils avaient embrassée, ou, quand ils les ont aperçues, n'ont jamais osé les confesser ouvertement, soit qu'ils aient craint en les avouant de compromettre leur cause, soit que l'idée séculaire de patrie leur ait paru trop redoutable pour être attaquée de front, soit qu'un sentiment de piété pour le passé de la nation ait attendri leur logique. Quant à la masse du peuple, elle a toujours été si loin de se douter du chemin où elle marchait, que l'idée de révolution s'est identifiée dans son esprit avec l'idée de patrie qu'elle tenait de son éducation, et que, transportant à des choses nouvelles dont elle comprenait imparfaitement les tendances les mots qui lui servaient à désigner des choses anciennes, elle a fait de patriote le nom par excellence de tout révolutionnaire. Tant qu'un vestige de tradition a uni la France nouvelle à la France ancienne, tant que le présent n'a pas été à une trop longue distance du passé, ces conséquences n'ont pu se faire jour; mais lorsque la roue du temps a eu assez tourné pour qu'il ne subsistât plus aucun débris de ce qui fut, l'heure de la logique a sonné, et les générations contemporaines, élevées dans une société où la révolution seule est debout, ont écouté sans trop d'étonnement des paroles qui trente ans plus tôt les auraient remplies d'horreur et d'effroi. Ce n'est que d'hier qu'on a pu entendre murmurer à voix basse (bien basse et bien timide encore malgré la violence des actes) ces mots sinistres : périsse la patrie, et que la révolution soit sauvée! mais nos oreilles n'ont pas été tellement sourdes qu'elles n'aient pu distinctement l'entendre.

Qu'est-ce que la patrie? Je commence par prendre la question par son côté le plus étroit peut-être, mais le moins contesté, et je réponds avec l'antiquité : La patrie, c'est le pays des pères, et ce qui la constitue, c'est le lieu où nous sommes nés, les foyers, les autels et les tombeaux. Si cette définition est exacte, il faut avouer que la révolution, tout en prononçant très haut le nom de patrie, a peu ménagé tout ce qui la compose. Je dirai peu de chose des autels; on sait la haine toute particulière que leur a vouée la révolu-

tion, haine tellement tenace qu'au bout de quatre-vingts ans elle est aussi enflammée qu'au premier jour. Je n'insisterai pas davantage sur les tombeaux; on sait le respect avec lequel elle les a traités, qu'ils fussent anciens ou nouveaux, qu'ils enfermassent des rois ou des révoltés, la cendre de Louis XIV ou la cendre de Mirabeau. Bien différente de ce vieux *père la mort* de Walter Scott qui s'était donné la tâche pieuse de protéger les sépultures héroïques contre l'oubli des vivans et la mousse du temps, la révolution française en a brisé le plus qu'elle a pu. Je n'ai nulle envie de m'élever contre la constitution nouvelle qu'elle a donnée à la famille; il faut bien reconnaître cependant que le sentiment qui l'a inspirée n'est point précisément le respect du foyer, que les dieux lares n'ont obtenu d'elle aucun culte superstitieux. Reste enfin ce que les Bretons appelaient la petite patrie, qu'ils aimaient à opposer à la grande, la province, le district, le lieu natal. C'est là surtout que l'œuvre de la révolution a été radicale et complète. Elle a donné à la grande patrie, il est vrai, la plus forte, la plus compacte unité que jamais nation ait connue; mais elle a tué toutes les petites patries, et on peut dire qu'elle a effacé pour chacun de nous le lieu de naissance. Certes, lorsqu'elle opéra cette réforme si hardie, elle n'avait point la pensée de porter atteinte à la patrie, et pourtant que faisait-elle sinon la dépouiller de tout caractère concret et matériel, — la réduire à l'état de pure abstraction, de généralité métaphysique? Oui, la grande unité qu'elle créa peut arracher l'admiration du philosophe, le respect du lettré, inspirer l'amour à quiconque sait aimer par l'intelligence, mais non pas faire battre le cœur d'un pauvre homme, et révéler à l'ignorant les émotions de cette piété nationale sans laquelle il n'est point véritablement de patrie. La patrie telle que la révolution la fit, c'est une philosophie, ce n'est pas une religion : or il faut qu'elle soit une religion pour la plus grande partie des hommes, sans quoi elle n'est point. « Ma province m'est plus chère que ma famille, ma patrie que ma province, et l'humanité que ma patrie, » disait Fénelon. Ce sont là de nobles paroles, mais qui ne sont vraies que pour Fénelon et ceux qui lui ressemblent. Pour la plupart des hommes, tout amour s'éteint quand son objet est trop général. Rien n'est plus froid pour eux qu'une idée abstraite. Dites au premier venu d'aimer Dieu, il vous comprendra, et peut-être vous obéira; dites-lui d'aimer l'*être en soi*, et cherchez ensuite si son cœur bat bien fort. Il en est de même d'une patrie trop vaste et réduite à l'état d'abstraction politique saisissable seulement par l'intelligence. Elle est alors inaccessible au cœur, elle inspire à l'homme ordinaire un amour aussi tiède que celui qu'inspirerait à des paysans une maîtresse toujours absente et qu'ils ne pourraient jamais voir. Ce résultat s'est peut-

être déjà fait sentir. Le cœur de l'homme est fort et chaud, mais il est singulièrement étroit et borné dans ses affections; il n'aime bien que de près et ce qui est près. Or, comme l'amour est le suprême régulateur de toutes nos facultés, ce qui est compris est seulement ce qui est aimé. Posséder une petite patrie est donc pour l'homme le plus sûr moyen d'en aimer une plus grande, car la grande patrie cesse d'être une abstraction pour quiconque en contemple l'image dans une plus petite : c'est une réalité tout comme la petite, il la voit, il la touche, il pourrait en faire le tour; pour s'élever jusqu'à elle, son cœur n'a pas d'effort douloureux à faire, il n'a qu'à monter d'un degré. Lorsque cette première patrie lui manque au contraire, il se sent comme perdu au milieu d'un vaste et monotone océan d'hommes; il ne sait plus où accrocher ses racines, et alors, se repliant sur lui-même, il s'isole égoïstement, se fait centre du monde et se constitue à lui-même son univers. C'est ainsi que par degrés insensibles une société en arrive à cet état d'individualisme stérile et impuissant dont les ravages ont pu frapper tous les yeux clairvoyans. Ce besoin d'une petite patrie au sein d'une plus grande est tellement dans la nature humaine, que partout où le pouvoir échappera aux classes éclairées, où le peuple sera libre d'agir à sa guise, on le verra immédiatement renouveler l'histoire des Flandres ou de l'Italie du moyen âge, se façonner des patries grandes comme de bonnes paroisses dont il connaîtra tous les habitans, dont il pourra faire le tour en une journée. Pour prendre notre histoire d'hier, n'est-ce pas cette tendance confusément dévoilée qui a fait pour l'observateur le seul intérêt de ce singulier capharnaüm de doctrines qui s'est appelé la commune? Politiques, politiques! ne dédaignez jamais trop décidément les obscurs mouvemens d'action et de réaction de cette versatilité populaire qui a fait de tout temps accuser les masses d'inconstance : ils sont difficiles à comprendre parce qu'ils ne parviennent presque jamais à se formuler d'une manière à peu près nette, et qu'il faut les deviner par intuition; mais, attentivement observés, ils vous révéleront bien souvent les erreurs par lesquelles vous ou vos prédécesseurs avez péché.

On vient de voir quelques-unes des offenses que la révolution dirigea contre l'idée de patrie; sans entrer dans plus de détails, disons que dès le premier jour la révolution à son insu se mit en opposition directe avec l'idée de patrie. Si la patrie est l'héritage des pères, si ce sont les autels, les tombeaux, les habitudes prises en commun, transmises de génération en génération, qui la constituent, il faut bien conclure que l'élément du passé entre pour à peu près tout dans sa formation. Sans passé donc, pas de patrie; or dès son début la révolution rompit ouvertement avec lui, afficha

l'ambition non-seulement de s'en séparer, mais de l'effacer entièrement, et déclara par tous ses actes qu'elle ne voulait s'en souvenir un instant encore que pour l'outrager et le maudire. Certes les hommes de la révolution établissaient aisément dans leur esprit une distinction entre la patrie et le passé; mais, comme la distinction n'était pas fondée sur la nature, le mot survécut, tandis que la chose recevait une atteinte mortelle. Qu'importe que vous prétendiez épargner un tout, si vous attaquez successivement chacune de ses parties? qu'importe que vous prétendiez respecter un nom, si vous faites dérision et mépris de toutes les choses qu'il exprime? De cette rupture ouverte avec le passé, l'idée de patrie devait donc recevoir une blessure profonde, dont les effets, comme ceux du poison nommé *curare*, pouvaient bien attendre longtemps avant d'éclater, mais qui devaient infailliblement se révéler lorsque le mal aurait eu le temps de cheminer sourdement dans toutes les parties du corps social.

J'entends bien l'objection : et l'enthousiasme guerrier de la république, et les merveilles de l'empire, et cette héroïque défense du sol, et cette irrésistible expansion qui a duré tant d'années, est-ce que tout cela n'est pas le patriotisme par excellence? J'en conviens bien aisément; mais à cette objection je donnerai une réponse qui paraîtra paradoxale, et que cependant vous pourrez vérifier facilement par l'étude de tout autre grand phenomène historique : c'est que tout cela, enthousiasme républicain, victoires impériales, défense du sol, appartient à l'ancien régime beaucoup plus qu'à la révolution. Quand vous voudrez juger des vertus d'une doctrine, d'un principe politique, d'un mouvement national, ce n'est pas tant aux vertus des générations qui poussent en avant cette doctrine, ce principe, ce mouvement, qu'il faut regarder qu'à celles des générations qui leur succèdent. C'est beaucoup plus par ce que nous valons nous, en cette année 1871, où ces lignes sont écrites, qu'il faut juger de la valeur de la révolution, que par ce qu'ont valu les hommes des vingt-cinq années de luttes qui ouvrent notre histoire contemporaine. L'initiateur possède l'idéal de sa doctrine, il n'en possède pas la réalité; rarement il a le temps d'en voir se dérouler les lentes conséquences, et la mort l'enlève toujours heureusement avant qu'il n'ait connu ce qu'il imagine devoir être une grande joie et ce qui ne serait d'ordinaire qu'une amère douleur. C'est non pas sa doctrine qui lui fournit les instrumens nécessaires pour la réaliser, comment le pourrait-elle, puisqu'elle n'est pas née encore? mais bien cette doctrine antérieure même qu'il se propose de remplacer. Bon gré mal gré, aussi partisans du progrès, aussi détachés du passé et enthousiastes de l'avenir que nous soyons, il ne se peut pas faire que nous n'ayons pas vécu dans une société façonnée

de telle ou telle façon, et qu'elle ne nous ait pas assouplis à ses habitudes, donné son langage et ses mœurs. Il y a dans les mémoires de Chateaubriand un détail insignifiant en apparence, mais qui arrête l'imagination par sa singularité excentrique, et qui fait bientôt réfléchir. « Je me rendis à la convention, dit-il, et j'y vis M. Marat; sur ses lèvres flottait ce sourire banal que l'ancien régime avait mis sur les lèvres de tout le monde.» A combien de choses plus importantes que le sourire de M. Marat ne pourrait-on pas appliquer la phrase de Chateaubriand! Qui n'a entendu parler, s'il n'en a pu juger par lui-même, de la courtoisie de manières et de la politesse accomplie des hommes de la révolution? Si Marat avait pris son sourire à l'ancien régime, où donc Barrère avait-il pris son art des mielleuses perfidies, Robespierre sa froide impassibilité et sa domination sur lui-même, Saint-Just sa tenue stricte et sans naïf abandon? Tous montrèrent devant la mort une tranquillité qui fait encore aujourd'hui notre surprise; où donc tant d'hommes, sortis de rangs si divers, avaient-ils appris cet art de *la mort sans phrase*, pour employer le mot attribué à Sieyès, si ce n'est dans les leçons acquises par fréquentation de tous les jours d'une société où dominait cet aristocratique dédain de la mort si contraire aux instincts de la nature? Et d'où vinrent, je vous prie, cette énergie d'action et cet honneur militaire qui sont la véritable gloire de cette époque, sinon des habitudes imprimées à l'homme par la longue éducation monarchique? Que sont ces vertus, sinon le tout à fait dernier éclat de la civilisation chevaleresque? Un philosophe américain rapporte que les habitans des îles Sandwich croient que la force d'un ennemi mort passe dans son vainqueur. L'histoire de la révolution a réalisé à la lettre cette remarquable superstition. Ce fut l'âme de l'ancien régime qui sauva et défendit la révolution qui le tuait; c'est par cette âme qu'elle vainquit, c'est par cette âme qu'elle s'est maintenue jusqu'à une époque très rapprochée, dont tous ceux d'entre nous qui sont arrivés seulement au milieu de la vie pourraient donner la date exacte. D'où sortaient donc tous ces hommes, sinon des institutions du passé, et où avaient été élevés ceux qui n'en sortaient pas directement, sinon à leur ombre et sous leur férule? En bien, en mal, les hommes de la révolution ne savaient pas autre chose que ce que leur avait appris l'ancien régime, et malheureusement nous le voyons trop aujourd'hui. Aussi peut-on dire que la révolution n'est que l'image exagérée de ce passé qu'elle répudia si absolument. Un publiciste que l'on peut presque nommer un homme de génie, Alexis de Tocqueville, a prouvé de la façon la plus serrée et la plus concluante que cette unité administrative dont on fait gloire à la révolution avait été beaucoup moins une création qu'une continuation violente des erremens

de la monarchie. Nous irons plus loin que Tocqueville : doctrines, méthodes, voies et moyens, tout cela appartient à l'ancien régime; partout je trouve la marque de son esprit. Cette doctrine implacable du salut public, je la reconnais; c'est la caricature sanglante de cette vieille, ferme, souvent inique doctrine de la raison d'état, si bien formée à l'image de l'âme dure, froide et impérieuse du grand cardinal qui en fit l'instrument régulier de la monarchie (1). Cet idéalisme révolutionnaire qui compte pour rien le monde des faits, à qui suffit la logique, et qui, lorsqu'il rencontre la réalité, la brise ou se laisse briser par elle, je le reconnais aussi : c'est l'antique idéalisme des doctrines de l'église catholique, qui n'admet que l'absolu et ne connaît pas les transactions dans l'ordre de la pensée. Ce mot de patrie enfin que les hommes de la révolution firent retentir plus bruyamment qu'aucune génération, ce n'est autre chose que le nom de l'idée sur laquelle toute l'histoire de France s'est bâtie pièce à pièce pendant les huit cents ans de règne de cette maison royale qui représenta l'ancien régime en face de la révolution. L'idée de patrie avait donc un sens pour nos révolutionnaires, alors même que leurs doctrines la niaient implicitement. Ils la portaient vivante en eux comme un sentiment héréditaire, ils en prononçaient le nom avec une chaleur émue, parce que l'éducation leur avait enseigné qu'il était celui d'une chose sacrée, parce qu'une longue habitude l'avait rendu doux à leurs lèvres. Naïvement ils transportèrent à l'idée nouvelle dont ils s'étaient épris le nom du fait qui leur était familier et cher, sans chercher à s'enquérir si l'idée nouvelle et le fait ancien n'étaient pas en désaccord. Patrie et révolution se confondirent ainsi et devinrent synonymes pour un temps, celui de la période héroïque. Ils ne distinguèrent pas, emportés qu'ils furent

(1) Si nous n'avions crainte de nous détourner trop longuement de notre sujet, cette doctrine de la raison d'état, que nous rencontrons sur notre chemin, nous serait une excellente occasion de montrer à nos modernes novateurs, qui rêvent un monde tout neuf, comment le passé ne se laisse jamais détruire, et comment le présent n'est presque jamais que le passé sous un nouveau nom. La doctrine du salut public n'est que le nom révolutionnaire de la vieille raison d'état inaugurée *régulièrement* par Richelieu ; nous disons régulièrement parce que le coup de génie de Richelieu à cet endroit fut de donner une forme officielle, morale, absolue, à une doctrine jusqu'alors purement empirique. Cette doctrine avait régné pendant tout le XVIe siècle sous les derniers Valois, mais sans afficher de prétentions absolues, et à l'état d'*expédient*, de scélératesse utile. Cependant, sous cette forme empirique même, cette doctrine avait une longue histoire. Elle n'est point un fruit du terroir français; elle fut importée chez nous par les Italiens venus à la suite de Catherine de Médicis et mêlés à notre histoire. Cinquante ans avant nos Birague et nos Strozzi, Machiavel l'avait exposée dans ce parfait bréviaire de la scélératesse politique qui a le nom que vous savez. Lui-même n'en était point l'inventeur, et n'en avait fait une philosophie qu'après l'avoir vue tout naïvement pratiquée par les Borgia, les Della Rovere, les Cibo et les Médicis.

dans le feu d'une action sans relâche, et n'eurent aucun soupçon qu'ils portaient en eux deux choses différentes. Là est le secret du si rapide et si complet triomphe de la révolution; elle n'est allée si loin que par la confusion que nous venons de décrire, et si cette confusion, bienfaisante à beaucoup d'égards, a été possible, c'est parce qu'il y avait dans tout révolutionnaire un homme de l'ancien régime.

III.

Ce n'est donc pas aux générations qui ont lancé la révolution dans le monde qu'il faut s'adresser pour savoir si ses doctrines sont ou ne sont pas favorables à l'idée de patrie, parce que ces générations, étant nées et ayant grandi dans un autre milieu social, avaient les habitudes de cet état de choses antérieur et non pas les habitudes de leurs doctrines. Tant que ces générations ont vécu, — et leur existence s'est prolongée longtemps, — et tant que les nouvelles générations ont été assez rapprochées d'elles pour recevoir par l'éducation, par la conversation, par les mille voies de communication morale des sociétés civilisées, une partie de la tradition de ce qui fut, — pour conserver à ce reste de tradition une sorte d'existence de mânes au milieu de l'état social actuel, les choses ont pu marcher honnêtement. L'ancien régime nous protégeait encore par ce souvenir transmis. Cependant il est arrivé un moment où cette tradition, un peu plus affaiblie d'année en année, a disparu tout à fait, noyée dans le flot sans cesse renouvelé des générations survenantes. Le fait est d'hier; c'est entre les années 1848 et 1850 qu'on a pu s'apercevoir que toute trace du passé avait disparu, que la révolution restait seule debout. C'est aujourd'hui seulement que commence son régime, et qu'on peut juger véritablement de ses tendances, car les nouvelles générations ne connaissent qu'elle, ne rencontrent qu'elle, et peuvent être dites par conséquent ses représentans sans mélange. Eh bien! l'idée de la patrie tient-elle dans cette société entièrement formée à cette heure sur le modèle de la révolution une place aussi grande que dans la société passée?

Tous ont fait parmi nous, en quelques mois, de cruelles expériences; cependant, il faut le dire, nulle déception n'a dû être aussi cruelle que celle du parti qui s'est toujours posé comme le représentant le plus pur de la révolution. Ignorant ou voulant ignorer la source d'où sortait véritablement l'enthousiasme patriotique des précédentes générations, il s'était plu à rapporter à la révolution l'honneur d'un sentiment qui revenait au régime précédent; mais, lorsque l'heure a été venue de faire appel à cet enthousiasme an-

cien qu'il croyait en son pouvoir de ressusciter, la révolution ne lui a répondu qu'en lui ménageant certaines occasions de réfléchir sur les causes cachées de ses conquêtes. « Je ne suis plus la révolution, leur a-t-elle répondu; je suis la démocratie, sa fille et son héritière, et, bien que je sois sa descendante en ligne directe, je vous prie de remarquer les notables différences qui existent entre nous. La révolution, c'était une société qui cherchait à s'établir; moi, la démocratie, je suis une société établie. La révolution fut guerrière, ardente, âpre à la dispute, et cela est bien naturel; elle se fit avec, par et contre des nobles, des soldats, des prêtres, des écrivains, tous gens dont la gloire est l'âme, le tapage le plaisir, et la dispute le gagne-pain. C'est dans les rangs de ces gens-là que ma mère trouvait à la fois ses ennemis et ses défenseurs; ils sont tous morts, sauf cependant les avocats, dont la race est assurée de ne pas périr tant que les hommes auront des yeux pour convoiter le bien d'autrui et des mains pour s'en saisir. Pour moi, la démocratie, je suis pacifique, laborieuse, ingénieuse; mes rangs se composent non pas de gentilshommes aventureux, de prêtres subtils et d'écrivains retors, mais de commerçans, d'industriels et de laboureurs. Ma mère avait sa fortune à faire, et risqua tout pour la faire; ma fortune à moi est faite, et il me déplairait de l'exposer. Lorsque la révolution prit les armes en 1792, c'est qu'elle représentait des classes entières qui, arrivant pour la première fois à l'égalité civile, avaient tout intérêt à ne pas laisser reprendre par une réaction les concessions déjà faites; moi au contraire, je n'ai pas à trembler pour des biens que je possède par acte authentique. L'enthousiasme que vous me demandez n'est donc ni dans mon tempérament, ni dans mon caractère, ni dans mes intérêts, ni au nombre des moyens d'action dont je dispose. Vous vous trompez de trois quarts de siècle, et vous cédez vous-mêmes à une passion de tête en me prêchant une énergie qui ne peut naître de la nature de ma situation. »

Ainsi a parlé la démocratie sérieuse, honnête, celle qui considère la révolution comme accomplie, — commerce, industrie, classes rurales, artisans indépendans, c'est-à-dire les trois quarts de la nation française. Et à son tour comment a parlé la démocratie aventureuse, — celle qui prétend à cette heure représenter seule la révolution, et pour qui la nouvelle société ne vaut pas mieux que le régime du passé, et même vaut moins encore? « Nous vous accordons que ces étrangers sont pour vous des ennemis, mais sont-ils les nôtres au même degré? N'avons-nous pas d'autres ennemis que ceux-là, de plus impitoyables, de plus détestés, des ennemis que nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien loin, car c'est vous-mêmes? Partout où il y a un homme vivant dans la richesse et le loisir en face d'un homme vivant de sa peine au

jour le jour, partout où il y a un maître en face d'un serviteur, il y a deux ennemis en présence. Et qu'importe qu'ils soient enfans du même pays, s'ils sont aussi étrangers les uns aux autres que s'ils habitaient sous des latitudes différentes? Dites-nous, si vous le pouvez, où est la patrie commune entre des hommes qui n'ont pas les mêmes habitudes, qui n'adorent pas les mêmes dieux, qui ne croient pas aux mêmes principes? Nous nions tout ce que vous admettez, comment vous étonnerez-vous que nous brûlions tout ce que vous adorez? Nous regardons vos lois comme des embûches, vos institutions comme une tyrannie, vos mœurs comme des abus. Nous sommes donc en état de guerre depuis bien plus longtemps que vous ne le croyez, car en quoi des embûches, des tyrannies et des abus diffèrent-ils des manœuvres de la tactique militaire, de la contrainte de la force et des excès de la victoire? Ce mot de patrie est tellement un leurre, et vous êtes si bien assimilables aux étrangers, que, si nous remportions la victoire sur vous, les conséquences en seraient absolument pour nous celles que vous donnerait une victoire sur l'ennemi. Vaincus, vous subiriez nos conditions comme il subirait les vôtres, si vous étiez vainqueurs; nous profiterions d'une partie de vos richesses comme vous profiteriez d'une partie des siennes. S'il faut tout vous dire, nous avons dans les rangs de nos ennemis une foule de compatriotes : ce sont tous ceux qui pensent comme nous, qui partagent les mêmes désirs et qui tiennent les mêmes raisonnemens. Nous voyons au contraire devant nous une foule d'étrangers : ce sont ceux qui nient tout ce que nous admettons. La patrie est peut-être quelque chose pour vous; pour nous, elle n'est rien, car qu'est-ce qui la constitue? Le foyer? et si nous n'avons pas de toit? Le sol? et si nous n'en possédons pas une motte? Les tombeaux? et si nous n'avons que la fosse commune? Les autels? et si nous n'en approchons pas plus que vous-mêmes? Les souvenirs? et si, vous étant chargés de les effacer tous, vous ne nous en avez pas laissé qui remonte plus haut que les premières taloches de nos mères? Les mœurs? et si nous n'avons aucune habitude en commun, aucune fête qui nous réunisse? La patrie est où l'on trouve tout cela, et, si nous ne le trouvons pas parmi vous, dites-nous un peu si nous en avons une? Poussons plus loin le raisonnement : posséder tout cela, c'est le bonheur; ne pas le posséder, c'est le malheur. L'heureux seul a une patrie, mais où est-elle pour le malheureux? Concluons donc que la patrie est partout où se trouve le bonheur, et que l'exil est partout où se trouvent la servitude et la misère.» — Je résume les paroles que nous avons tous pu entendre; que ceux qui les ont écoutées avec attention disent si l'interprétation que nous en faisons est fausse, si nous y ajoutons quelque chose. N'est-il pas clair d'ail-

leurs pour tout esprit doué seulement d'une dose moyenne de pénétration que ces principes, avoués ou non, doivent de toute nécessité composer la doctrine ésotérique de la fameuse association dont l'existence a été révélée à la France d'une manière si lugubre?

Au fond, les deux démocraties parlent le même langage et aboutissent aux mêmes conclusions, la prédominance absolue des intérêts matériels. Il est un fait qui s'impose à l'intelligence de tous avec une clarté tellement impérieuse qu'il en prend pour ainsi dire les caractères d'une loi : c'est que, sous le régime inauguré par la révolution, la question économique prime toutes les autres. C'est là le fait vital, on peut dire unique, qui a l'honneur de ses soucis, le fait dont elle attend la transformation du monde. Il est merveilleux de voir avec quelle rapidité sa philosophie s'est dégagée des doctrines négatives, mais vastes et complexes, qui l'avaient engendrée, pour se réduire à un simple examen des conditions économiques de la société. Cela commençait de très bonne heure, le lendemain même du jour où la révolution eut échappé à ses longues convulsions et aux guerres incessantes qui en furent la suite. Jusqu'alors, elle n'avait pas eu le loisir de se nommer de son vrai nom; mais, dès qu'elle eut une heure pour respirer en paix et se reconnaître elle-même, elle fit hautement les aveux que voici. « La nouvelle société subordonne la morale à l'intérêt, elle n'attend ses vertus que du bonheur matériel de ses membres, car la morale est une conséquence engendrée et non une source génératrice. Toutes les doctrines critiques, historiques, politiques, mystiques, auxquelles mon nom se trouve accolé ont servi à me pousser dans le monde, mais ne me représentent en aucune manière. Ce sont les doctrines de mes patrons, de mes parrains et de mes auxiliaires; ce ne sont pas les miennes. Mettant donc de côté toute cette défroque du XVIIIe siècle, je me présente nue devant vous pour vous révéler en quoi consiste la nouveauté que j'apporte dans le monde. Tout ce que l'homme cherchait péniblement en lui-même, où il ne rencontrait que les rêves nés d'un effort fiévreux, tout ce qu'il établissait plus péniblement encore sur des abstractions sans réalité, tirées des suppositions arbitraires de son cerveau, je le demande hardiment au monde extérieur. Je charge la matière de nous apporter ces biens que l'âme était chargée de nous procurer, et qu'elle n'a jamais pu nous donner qu'avec parcimonie, obligée qu'elle était, la pauvre Arachné, de tout tirer de sa substance, pour ne dévider en fin de compte qu'une toile où nous trouvions notre tombeau. Je transpose sans vergogne l'ordre des notions établies et les noms acceptés des choses, et je vous dis : La vertu, c'est la santé, car la santé, c'est le parfait équilibre de notre être, et le vice n'est jamais qu'une perte d'équilibre; — la morale, c'est la richesse; — la religion, c'est le bon-

heur. La vertu, la morale, le bonheur, sont des choses faciles à acquérir, si on les demande à la matière; impossibles à atteindre, si on les demande aux anciennes notions qui régissaient les sociétés, car ces notions n'étaient que des conséquences que, par une erreur singulière, on s'est obstiné pendant des siècles à prendre pour des principes. Les sociétés qui acceptaient la discipline de telles notions ne furent jamais en réalité fondées sur elles : si elles n'avaient pas eu d'autres bases, elles n'auraient pu logiquement se soutenir vingt-quatre heures. Aussi étaient-elles assises sur le plus violent, le plus brutal des faits, la conquête. C'est autour de ce fait qu'elles s'étaient organisées, qu'elles avaient échelonné leurs hiérarchies; c'est sous la contrainte de ce fait que les hommes groupés violemment, mais groupés cependant, avaient établi leurs relations. Telle est la force de l'instinct de sociabilité qui est dans l'homme que ce fait, tout inique et brutal qu'il soit, avait fini par engendrer une certaine justice et une certaine douceur. Que serait-ce donc d'un fait tout humain, bienfaisant par nature! C'est sur un fait de ce genre, le travail, que la nouvelle société est fondée, qu'elle doit logiquement s'organiser avec le secours du temps et les efforts de toutes les intelligences pendant plusieurs générations. » — Je résume ici sommairement la doctrine choquante et profonde que développa Henri Saint-Simon avec une franchise qui touchait presque au cynisme; mais, que sa doctrine fût choquante ou non, personne n'a marqué avec plus de génie le point de séparation des anciennes et des nouvelles sociétés, personne n'a mieux dégagé la révolution de tout ce qui lui était étranger, et ne l'a présentée plus nettement dans ce qui fait son originalité propre et sa vie essentielle : la révolution, c'est un fait d'ordre économique, et c'est autour de ce fait que la nouvelle société devra forcément s'organiser. — Nous disions tout à l'heure que la révolution pouvait être appelée une création de l'ancien régime, car elle s'était faite avec les vertus et les vices de la vieille société: voici un bien autre exemple de la force du passé. Lorsque la doctrine de Henri Saint-Simon apparut pour la première fois, elle ne fut comprise de personne, des révolutionnaires moins que de tous les autres, en sorte qu'on peut dire que ceux qui avaient mis au monde le terrible enfant ne savaient pas plus que ses adversaires quel était son tempérament et sa nature véritable. Ils en étaient tous non à l'enfant qu'ils avaient fait, mais à celui qu'ils avaient voulu faire. Il a fallu une longue succession de doctrines de plus en plus accentuées et de mouvemens de plus en plus violens pour leur ouvrir enfin les yeux sur la nature du monstre qu'ils ont engendré; encore n'est-il pas bien sûr que la plupart y voient clair.

[illegible]

toute autre question; » dans cette formule si simple, si peu contestable, est implicitement renfermée la destruction de l'idée de patrie. De toutes les choses de ce monde, la plus cosmopolite par nature, c'est l'intérêt matériel. Comme l'activité est leur essence, les intérêts sont sans cesse mouvans, et n'ont rien de cette fixité qui est propre à la patrie. Ils ont des résidences, des campemens nommés comptoirs; ils n'ont pas de demeure. Pour qu'ils aient leur libre expansion, il faut qu'ils ne rencontrent aucun obstacle; or la patrie n'est composée que de barrières. Qui dit intérêt dit rapide circulation, qui dit patrie dit étroit resserrement. Les intérêts n'ont point d'âme; ils ne connaissent pas leurs propres cliens, qui se succèdent en nombre plus rapide que les passans dans une rue populeuse, et ces cliens sont non pas des hommes, mais des chiffres, des raisons sociales, des valeurs momentanées. Ils sont donc isolés au milieu de la plus bruyante affluence; aussi peut-on dire qu'il n'y a rien en ce monde qui dépasse la liberté des intérêts et qui soit plus profondément démocratique. Une égalité extraordinaire règne dans leur empire; ils font des vainqueurs, non des maîtres, — des victimes, non des sujets et des esclaves. Comme ils reposent sur la régularité et la sûreté, ils n'ont d'amis et d'ennemis que ceux qui satisfont ou manquent à ces lois; un compatriote insolvable est pour eux l'ennemi véritable, puisqu'il les ruine; un étranger solvable est pour eux l'ami, puisqu'il les sauve. Un commerçant de Bordeaux ou de Marseille fait toutes ses affaires à Barcelone ou à Londres; la France peut bien être la patrie de cet homme, mais certainement celle de ses intérêts est en Espagne ou en Angleterre, ou, pour mieux dire, il a deux patries, la France où il fabrique et achète ses produits, l'Espagne ou l'Angleterre, où il les vend. Or de ces deux patries quelle est la véritable? La France, répondez-vous résolûment. Oui certes, si l'idée de patrie prime toutes les autres; mais la chose est au moins douteuse, si la primauté appartient à l'intérêt économique, et nous disons que telle est la loi de ce temps-ci. Cette situation étant donnée, je suppose un désastre national, par exemple une guerre longtemps incertaine se terminant par une paix malheureuse ou même par une défaite complète, mais qui rende aux intérêts leur liberté d'action : notre négociant aura beau être le plus honnête homme du monde, je soutiens qu'il se trouvera, bon gré mal gré, dans l'embarras de Gargantua à la naissance de son fils Pantagruel, — que tantôt son cœur saignera parce que sa patrie aura été écrasée, et que tantôt il se réjouira parce que celle de ses intérêts aura été délivrée. Cette fameuse hausse des fonds publics après Waterloo, qu'il a été de mode pendant si longtemps de citer comme un scandale, n'a point d'autre cause. Ce n'étaient pas les intérêts qui se réjouissaient, c'étaient les intérêts qui, se sentant

débarrassés de la paralysie que l'incertitude des événemens faisait peser sur eux, manifestaient leur satisfaction d'être rendus à la liberté.

Remarquez enfin que plus les intérêts matériels sont multipliés et les transactions entre les peuples rapides, et moins la patrie nous est nécessaire. Cela est si vrai que les meilleures et les plus vraies réformes économiques nous conduisent à ce résultat. A Dieu ne plaise que je veuille prendre parti dans l'interminable querelle des libres échangistes et des protectionistes! Je crois que les libres échangistes ont raison; mais, s'ils sont meilleurs démocrates que les protectionistes, les protectionistes sont certainement meilleurs patriotes. Il y a une grande différence entre dépendre de la patrie seule pour tous les besoins de la vie et dépendre de tous les peuples de l'univers. Il est certainement absurde de vouloir me faire payer à un taux trop cher et même de me forcer à me priver tout à fait d'un objet que l'étranger peut me donner à meilleur compte que mes compatriotes, mais il est fort certain aussi qu'en me refusant à ce sacrifice je m'insurge en quelque sorte contre mes compatriotes et que je lèse leurs intérêts pour satisfaire les miens. Le vrai patriotisme voudrait que je consentisse à acheter trop cher l'objet que je peux avoir à meilleur compte de l'étranger, car qu'est-ce que je fais lorsque j'ai recours à l'étranger en pareille circonstance? Je déclare implicitement que je refuse d'associer ma fortune à celle de mes compatriotes, et que je n'ai souci des conditions défavorables dans lesquelles ils produisent l'objet dont j'ai besoin. Or en quoi consiste le patriotisme, s'il vous plaît, sinon dans un consentement joyeux et une ferme volonté de partager toutes les circonstances favorables et défavorables du pays où l'on est né? Si telle est la tendance des intérêts matériels pris sous leur forme la plus respectable, la plus morale, je vous laisse à penser ce qu'elle peut être lorsque ces intérêts sont pris sous leur forme la plus sauvage et la plus cynique, et qu'ils n'ont égard qu'à la satisfaction d'appétits et de convoitises.

Ces exemples et ces détails, que nous pourrions multiplier si nous voulions faire autre chose que de simples et rapides aperçus, nous conduisent à cette conséquence, qui sera, je le crains, peu du goût de ce temps-ci : point de patrie forte sans une pauvreté relative. J'ai cependant à présenter une proposition qui agréera moins encore, s'il est possible, à nos contemporains : point de patrie invincible sans une inégalité relative entre les citoyens. C'est une très sérieuse question que de savoir si les démocraties peuvent se défendre longtemps, et si même elles ont les ressources nécessaires pour se défendre. Ce ne sont point les leçons de l'histoire qui nous inspirent ce doute, et Dieu sait pourtant si ces leçons sont instru-

tives. On n'aurait qu'à comparer la stabilité des états aristocratiques et l'existence souvent brillante, mais toujours si rapide, des démocraties, pour être déjà édifié à cet égard. Ce n'est pas davantage la mobilité, l'inconstance, la versatilité bien connues des démocraties, ni même cette dangereuse présomption subitement suivie d'une abdication désespérée et complète dont nous avons vu si souvent le triste spectacle, qui nous effraient pour leur avenir. Le fait qui cause notre inquiétude, ce sont les ravages que l'exagération de l'idée d'égalité opère si rapidement dans les sociétés démocratiques, surtout dans une société aussi fortement centralisée que la nôtre. En temps de paix, ces ravages ne se distinguent pas, et même quand on les remarque, si l'on a tant soit peu de penchant pour la démocratie, on est tenté de les regarder comme des bienfaits; mais vienne la guerre, surtout la guerre sur le sol de la patrie, et aussitôt l'on s'aperçoit du peu de force qu'une démocratie absolue laisse à une nation. Voyez un peu le spectacle que présente la France au bout de moins de quatre-vingts ans de révolutions; ce n'est pas assez de dire, selon la métaphore depuis si longtemps en usage déjà, que c'est une société nivelée jusqu'au ras du sol, il faut ajouter que ce sol lui-même a été retourné, hersé, broyé jusqu'au tuf. Tous les élémens sociaux, c'est-à-dire ce qui donne à un pays fixité et continuité, ont été tour à tour déracinés; il n'y a plus rien qu'un amas de poussière humaine désagrégée et impuissante. Dans un tel milieu social, l'état seul a volonté, faculté de commander et chance d'être obéi; malheureusement, dès que le ressort de l'état se brise, toute direction disparaît, et les destinées de la nation sont remises à l'intelligence du hasard. On ne trouve nulle part de centre de résistance, et comment en trouverait-on, puisque sous prétexte d'égalité toutes les influences personnelles ont été détruites? Où est dans cette société l'homme assez puissant pour réunir vingt individus autour de lui, et surtout pour se flatter de les faire obéir? Non-seulement personne dans notre société n'a le pouvoir de mener à fin une entreprise aussi mince, mais j'ajoute, ce qui est bien plus grave, que personne n'en a le droit. Tout acte personnel, quelque généreux qu'il fût, ne serait qu'une usurpation d'une partie de la souveraineté générale et une violation du principe d'égalité. Aussi dans de pareilles crises ceux qui devraient logiquement commander, sentant leur isolement, se résignent à l'inaction, et ceux qui voudraient obéir ne savent à qui rapporter honnêtement leur obéissance. Toute possibilité de grouper les forces nationales avec ordre, méthode, efficacité, discipline, disparaît ainsi, et il ne reste plus que la direction de l'état, qui dans de pareils momens est singulièrement inefficace, d'abord parce que son existence est incertaine et précaire, en-

suite parce que cette direction de l'état, tout anonyme qu'elle se flatte d'être, est cependant exercée par des hommes en chair et en os qui, participant aux faiblesses de l'humanité, gagnent facilement le vertige à regarder une situation aussi vaste, et enfin par le peu d'auxiliaires réellement sérieux qu'il rencontre dans un pays où l'égalité a réduit tous les citoyens à la même taille. Personne qui ait autorité suffisante pour lui servir de porte-voix auprès des masses, pour les rassurer et les encourager, les animer à la résistance, car ceux qui se chargent de ce rôle sont trop près des populations pour qu'elles les écoutent. Je ne fais nul doute que la crise effroyable d'où nous sommes sortis mutilés n'aurait jamais eu la même gravité, si une démocratie malavisée dans sa jalousie n'avait détruit jusqu'à la possibilité des influences personnelles, et s'il fût resté parmi nous un certain nombre d'hommes ayant le droit d'être obéis et le devoir de commander.

Quelle est l'importance politique du citoyen dans une démocratie comme la nôtre? Elle est nulle, peut-on répondre hardiment. La révolution nous a délivrés de toute contrainte, mais c'est en nous enlevant toute participation à une existence générale quelconque. Autrefois l'individu, à quelque sphère qu'il appartînt, rentrait dans un centre d'activité collective dont il ne pouvait se séparer, magistratures, ordres religieux, corporations, que sais-je encore? Ses intérêts se rapportaient de la manière la plus étroite aux intérêts de ce groupe, ou, pour mieux dire, ils étaient les mêmes. Chacune de ses affaires privées, aussi petite qu'elle fût, avait une importance générale, et rien que pour vivre en simple particulier, il était obligé de vivre comme un être collectif. Nous pouvons en convenir facilement aujourd'hui, c'était là une manière de comprendre la personnalité humaine qui valait bien la nôtre. La plus humble existence n'avait rien de chétif, puisqu'elle était rehaussée jusqu'à une existence d'ordre général; elle n'était pas impuissante, puisqu'elle ne connaissait pas l'isolement. Il ne faut pas chercher d'autre raison au nombre infini d'individualités éminentes que nous voyons se succéder dans les trois derniers siècles de notre histoire avec une si vivace fécondité, de même qu'il ne faut attribuer qu'à la raison contraire l'étrange disette d'hommes remarquables qui nous afflige à cette heure, et sur laquelle nous en sommes tous venus à nous lamenter après l'avoir niée si longtemps contre toute évidence. Voilà ce qu'était autrefois l'individu; qu'est-il aujourd'hui? La démocratie moderne, qui parle beaucoup de solidarité, mais qui en est au contraire la plus absolue négation, nous place en face de nous-mêmes, et nous contraint de rapporter à nous-mêmes toute notre activité. Le seul souci qu'elle nous laisse donc, c'est le soin de nos affaires; or, par le fait de notre émancipation les uns des autres, ces

affaires n'intéressent pas plus autrui que celles d'autrui ne nous intéressent. Des habitudes contractées dans cet isolement égoïste où le soin de nos intérêts est notre seul souci, il résulte deux conséquences également funestes toutes les fois que nous considérons les affaires générales : ou bien effrayés de la distance qui sépare ces affaires collectives des nôtres, nous nous sentons trop petits sires pour nous en occuper, ou bien, nous armant d'effronterie, nous traitons ces affaires comme les nôtres propres, et nous faisons des entreprises politiques comme nous ferions des spéculations commerciales; aussi les citoyens de toute démocratie se divisent-ils invariablement en deux classes, les indifférens et les démagogues. Des premiers la nation n'a rien à espérer, des seconds elle a tout à redouter, en sorte qu'on arrive à cette conclusion singulière, que dans une démocratie l'état ne doit pas compter sur le concours des citoyens pour son salut, parce que le plus grand nombre considère les affaires générales comme trop éloignées et trop distinctes des siennes, et que le petit nombre, le groupe des audacieux, les considère au contraire comme trop proches. Une société démocratique est ainsi toujours à la veille de se trouver à la merci non de ce qui peut la sauver, mais de ce qui peut la perdre.

Et maintenant quel peut être, je le demande, le caractère d'une activité qui n'a forcément rien de général? Cette activité doit de toute nécessité être strictement matérielle. Des affaires privées ne peuvent se réduire qu'à deux choses, vendre et acheter, et c'est en effet en ces deux choses que consiste la véritable activité d'une démocratie. La création et la rapide circulation de la richesse, voilà le génie de la démocratie, et il faut avouer qu'en cela elle est véritablement merveilleuse. Est-il une question parmi celles qui nous agitent qui n'ait sa source dans l'industrie et le commerce, ou qui ne s'y rapporte plus ou moins directement? Dans la vie intellectuelle, trouve-t-on encore beaucoup d'hommes qui aient le goût de penser sur autre chose que sur les questions d'intérêt matériel, et avons-nous d'autres métaphysiciens et d'autres théologiens que les théoriciens de l'économie politique? Dans la vie sociale, rencontrons-nous d'autres sujets de dispute que des questions de salaires et de répartitions de bénéfices? Et dans la vie politique, est-ce que toutes les notions, même de l'ordre le plus relevé, celle de la patrie comme les autres, ne pâlissent pas à côté de la notion de richesse? Et dans la vie individuelle, y a-t-il une autre préoccupation que celle de vivre, et, parlons sans hypocrisie, de vivre le mieux possible? Toute démocratie est donc avant tout une affaire d'industrie et de commerce, et la loi que nous avons énoncée en commençant ce chapitre, — l'intérêt économique prime en ce siècle toutes les autres questions, — revient ainsi pour en faire la conclusion. Eh

bien! c'est à cette société dont la création de la richesse est fatalement l'unique préoccupation qu'il faudra cependant venir démontrer un jour que la conservation de l'idée de patrie exige le maintien d'une armée permanente qui devra absorber le tiers de la fortune publique et réclamer de tout citoyen valide le sacrifice d'un tiers de son temps. J'avoue qu'on peut hésiter avant de poser une pareille question, mais enfin il faudra en venir là, et alors, selon l'accueil qui sera fait à cette nécessité, selon les objections et les obstacles qui lui seront opposés, nous saurons si la démocratie attache à l'idée de patrie autant d'importance que les sociétés passées.

IV.

Qui dit patrie dit contraction et resserrement des élémens de vie commune épars entre certaines bornes géographiques, droit à l'indépendance, à l'autonomie, triomphe du *particularisme*, pour employer une expression de nos vainqueurs teutoniques, et en un mot le contraire même d'universalité. Son histoire chez nous répond exactement à cette définition; formée d'un débris du vaste empire de Charlemagne, c'est à un fait d'ordre universel qu'elle s'était substituée. Elle mit des siècles à rassembler ses membres disjoints, et elle le fit avec une patience et une continuité admirables, mais qui lui furent faciles cependant, grâce à l'hérédité monarchique, qui fixa pendant huit cents ans la couronne sur les têtes des princes d'une même famille, en sorte qu'il n'y eut pas plus d'interruption dans la poursuite de ce long labeur qu'il n'y en eut dans l'ordre même de l'état. L'œuvre était enfin parfaite, lorsque la révolution française vint annoncer au monde qu'elle apportait la charte, non plus d'une nation, mais du genre humain tout entier, que sa morale était universelle, qu'elle considérait toute division entre les peuples comme des inventions intéressées de la tyrannie. La nation ne s'aperçut pas du démenti qu'elle infligeait à son histoire; mais l'invisible logique qui préside aux combinaisons des choses d'ici-bas s'en aperçut, elle, et se chargea immédiatement d'en déduire les conséquences. Remarquez, je vous prie, les deux curieuses coïncidences que voici. Le jour même où la France sacrifia l'idée de patrie à l'idée d'humanité, l'ancienne maison royale tomba. Rarement la logique fut plus cruellement judicieuse, et plus poétiquement tragique; le dernier représentant de cette maison disparaissait au moment même où l'idée de patrie était menacée, comme son premier fondateur était né en même temps que cette idée avait demandé à venir à la vie, comme sa longue succession de princes avait régné sans contestation pendant que cette idée n'avait pas été contestée, en sorte que, par une fatalité d'une unité admirable, l'histoire de la patrie et celle de cette

famille n'en composaient qu'une seule, l'œuvre et l'ouvrière ayant absolument les mêmes siècles d'existence sans une minute de plus ni de moins. La seconde coïncidence est plus curieuse encore s'il est possible. Au moment même où tombait le dernier représentant de la monarchie française, un jeune lieutenant d'artillerie d'origine italienne arpentait fiévreusement les rues de la capitale. Puisque l'idée exclusive de patrie n'est plus l'évangile du peuple français, il faut donc que ce soit son contraire, conclut la logique; immédiatement elle décréta la résurrection de la conception politique à laquelle l'idée de patrie s'était substituée, c'est-à-dire la monarchie universelle, c'est-à-dire l'empire, et pour nouveau Charlemagne elle fit choix de ce jeune lieutenant italien, qui, en vertu de cette musique du sang dont parle un grand poète espagnol, possédait d'instinct la tradition de ce système, et n'eut aucune peine à comprendre les décrets dont le chargeaient les puissances d'en haut. Le jour où la révolution vint proclamer les droits de l'humanité, y eut-il quelqu'un en France qui eût soupçon de cette si prompte et si grandiose résurrection de l'empire d'Occident? Évidemment personne ne s'avisa d'un tel rêve apocalyptique, et cependant ce rêve extravagant se serait réduit simplement à la divination sagace d'une conséquence toute naturelle de la métamorphose que la France subissait alors. Les nations peuvent à leur aise déraisonner ou même ne pas raisonner du tout; cela en fin de compte n'a pas grande importance, parce que la logique, qui est chargée de raisonner pour l'univers entier, ne commet jamais de semblables erreurs, et n'a pas de peine à ramener à la rectitude les faux jugemens et les opinions à courte vue des hommes.

La révolution mena droit à la monarchie universelle. C'est qu'en effet, par la fatalité même de sa nature, son ambition ne peut être réalisée que par l'une de ces deux alternatives qui sont également contraires à l'existence de la patrie : ou bien elle doit s'imposer aux peuples en conservant simplement la patrie comme centre et pivot, et alors la patrie change de caractère et s'efface dans cette expansion exagérée d'elle-même; c'est l'ancienne idée de l'empire, sous laquelle s'engloutit la civilisation de l'ancien monde, sous laquelle sombrèrent les vastes conceptions de Charlemagne, sous laquelle succomba l'Espagne, sous laquelle enfin la révolution elle-même fit son premier naufrage avec Napoléon Ier; — ou bien elle doit renoncer à la patrie pour elle-même afin de conserver son caractère d'universalité, et c'est à cette seconde alternative qu'elle en est arrivée aujourd'hui. Nous n'exagérons en rien ni sa situation, ni ses pensées; c'est elle-même qui le dit, et nous ne faisons que constater ses aveux.

Lorsque la révolution enfanta la monarchie universelle, ce fut à

son insu, et, sauf l'homme puissant qui tenait alors ses destinées entre ses mains, personne ne se douta des voies dans lesquelles elle s'engageait. Aujourd'hui les choses ont bien marché, et il n'est si petit démocrate de club qui n'ose faire pour elle l'aveu que, l'idée de patrie lui étant une gêne, elle peut et doit s'en passer. Une sorte d'émulation *patricide* règne dans le camp de la démocratie; c'est à qui ira le plus loin dans le sens contraire, à qui poussera le plus à un cosmopolitisme fatal, à qui effacera le plus les frontières qui protégent notre nationalité. Il n'y a plus de Pyrénées, dit un jour Louis XIV; mais la révolution, qui semble avoir puisé dans sa haine des tyrans le goût de les imiter, ne se contente pas d'aussi peu que le roi-soleil; il n'y a plus ni mers, ni fleuves, ni montagnes qui l'arrêtent. Écoutons un peu ses paroles; quel est l'avenir qu'elle se promet, quels sont les plans qu'elle caresse, quelles sont les prophéties qu'elle émet? Sans compter plus longtemps les débris des anciennes sectes socialistes, humanitaires et autres, qui n'eurent jamais qu'un médiocre souci de l'idée de patrie, voyons les nouvelles doctrines enfantées par la démocratie. Il y en a jusqu'à quatre qui se sont fait jour récemment; or toutes quatre déclarent hautement que l'idée de patrie a fait son temps, que l'ère des nationalités a cessé, que l'heure est venue où la vaste humanité doit enfin entrer en scène et se substituer à toutes les démarcations arbitraires entre lesquelles ses enfans, parqués en peuples distincts, ont eu le tort de patienter tant de siècles.

Nous avons vu à l'œuvre la première de ces doctrines, et nos rues porteront longtemps encore les marques de ses fureurs. C'est la commune, un des plus singuliers mouvemens de colère qu'il y ait dans l'histoire de l'humanité. Avez-vous jamais rencontré un enfant essayant d'attraper sa ressemblance dans un miroir, et, dans son impatience de ne pouvoir y parvenir, jetant le miroir à terre et le brisant en mille pièces? Ou bien vous rappelez-vous ce chef barbare qui, pour s'assurer de la puissance de je ne sais quelle divinité, approcha l'idole de son oreille en l'invitant à lui parler, et, n'ayant rien entendu, la lança loin de lui avec fureur? Voilà l'image de la commune. Désespérant de trouver dans la patrie un auxiliaire pour la réalisation de ses lubies, elle a eu recours à l'expédient facile, mais inefficace, de l'enfant et du barbare; elle a tâché de la mettre en pièces. Les sergens et les lieutenans teutoniques qui connaissent leur Hegel auront pu vérifier une des lois de sa philosophie de l'histoire en assistant à cette entreprise mémorable de la démocratie française, qui, de propos délibéré, essayait de remettre la société dans l'état que le célèbre penseur appelle l'état atomistique, c'est-à-dire cette désagrégation par laquelle chaque molécule sociale, rendue pour son malheur à sa liberté absolue, tourne de ci,

de là, en aveugle, dans le vide, à la recherche d'un nouveau centre d'attraction. Cette désagrégation ou état atomistique ne se présente dans l'histoire que comme un fait de fatalité; elle ne s'opère qu'à la suite de longs malheurs, réitérés pendant des siècles à des distances trop rapprochées pour que le pouvoir réparateur de la société puisse égaler le pouvoir de destruction de la force ennemie. C'est ce qui a eu lieu dans le monde romain lors de l'invasion des barbares, c'est ce qui a eu lieu encore à la destruction de l'empire de Charlemagne. Ainsi la commune, comme moyen de progrès, nous proposait sérieusement de nous mettre d'un cœur léger dans l'état où nous serions, si vingt invasions allemandes, comparables à celle que nous avons dû subir, avaient pendant deux siècles brisé parmi nous tout lien social par leurs efforts réitérés. Comme perspective de bonheur et de grandeur, une fois échappés à ce chaos, nous avions la chance de revenir sans doute soit aux divisions des clans celtiques, soit au morcellement féodal; favorisés eussions-nous été si le hasard des circonstances propices nous avait élevés jusqu'au degré de puissance des mille petites républiques de l'Italie du moyen âge. Je n'ai pas besoin de beaucoup insister pour montrer comment une doctrine semblable est la négation la plus enfantine de l'idée de patrie, et je passe à une autre opinion.

La seconde opinion n'est pas sortie jusqu'à présent des sphères de la discussion, et, espérons-le, n'en sortira pas. Modérée dans la forme, elle ne prouve cependant qu'une chose, c'est que la révolution porte à ses propres doctrines un médiocre intérêt, et qu'il ne lui en coûte rien de se déjuger lorsque les faits semblent aller à l'encontre des dogmes politiques qu'elle a émis. S'il fut jamais en effet une opinion qui eût pour elle force de dogme, c'est bien celle de l'unité et de l'*indivisibilité* de la patrie, qui dans les conciles de la vieille montagne fit prononcer tant de sermons fiévreux et de prônes furibonds aux pères et aux pontifes de la démocratie. Ce fut le premier article du *credo* de la terreur, le *shibboleth* dont la prononciation faisait reconnaître immédiatement l'orthodoxie révolutionnaire. Vous vous rappelez cette terrible accusation de fédéralisme qui envoya les girondins à la mort, promena l'échafaud dans tant de provinces, et fit couler tant de sang. Eh bien! voilà qu'au bout de quatre-vingts ans une fraction de la démocratie, et non la moins jacobine, s'apercevant enfin que cette centralisation excessive qui fut leur idole rend toute liberté sérieuse fort difficile, et ne vaut rien surtout pour des hommes qui sont plus souvent dans l'opposition qu'au pouvoir, s'avise de reprendre à son compte le système que les girondins n'avouèrent jamais expressément, le dépasse même, et parle d'organiser la France par groupes géographiques. Ainsi voilà la révolution qui rêve de relever les

provinces après les avoir abolies radicalement. Pour une telle œuvre, il est trop tard; le fédéralisme girondin aurait pu réussir sans trop de peine à une époque où l'esprit provincial était encore entier, où le rouleau égalitaire d'une administration uniforme n'avait pas fait de tout le pays une immense Champagne politique. A l'époque où les girondins le proposèrent, ce système ne portait aucune atteinte à l'idée de patrie, continuait la vieille France dans la nouvelle, et permettait aux populations de rattacher sans peine leurs anciennes habitudes à leurs nouveaux devoirs; mais l'unité absolue, ayant prévalu, a donné maintenant sa forme définitive à la patrie, et ce serait la blesser plus mortellement peut-être qu'on ne le pense que d'essayer de rendre une indépendance même relative à chacun des membres de ce vaste corps. L'unité, voilà pour le moment tout ce qui nous reste; cette unité, la révolution nous l'a donnée en partie, et quand aujourd'hui elle parle même avec bonne intention d'y porter atteinte, elle choisit mal son heure.

La troisième opinion ne se contente pas d'ambitions si mesquines. Portant résolûment ses vues au-delà de la patrie, qu'elle abandonne décidément comme centre de vie distincte, elle ne fait plus qu'une seule nation de tous les peuples de l'Europe, qu'elle relie dans une vaste fédération. C'est le système dit des états-unis d'Europe : il a trouvé récemment quelque faveur auprès des démocrates qui, ayant voyagé ou guerroyé en beaucoup de pays, ont fini par ne plus tenir bien décidément à aucun, ou des esprits à visées étendues qui disposent des peuples pour la paix sans plus de façons que Napoléon Ier pour la guerre. Cette opinion séduisante n'est pas, on le voit, à la veille de devenir un fait, et, si elle a une importance immédiate, ce n'est que par la bonne grâce avec laquelle la démocratie fait enfin l'aveu que la patrie lui semble une institution surannée, insuffisante à satisfaire aux nouvelles aspirations des peuples; mais, devînt-elle une réalité, elle resterait encore une chimère : seulement la chimère courrait risque d'être sanglante, et ici nous parlons non pas du sang qu'il en coûterait pour l'établir, mais de celui qui coulerait à flots en conséquence de la réalisation d'un tel rêve. Tremblez, si jamais cette fédération fraternelle se réalise; ce jour-là, empruntez leurs ailes aux aigles, allez vous abattre dans un hémisphère où les peuples seront encore parqués en nations ennemies. C'est pour assurer à l'humanité les bienfaits de la paix que cette opinion rêve une fédération européenne analogue aux États-Unis d'Amérique; mais le jour où un tel système prévaudrait sur ce vieux continent, où tant de peuples, tous séparés par la langue, les habitudes, les religions, les traditions, les différences de génie et d'âme, les divers degrés de civilisation, se trouvent réunis, et ne sont retenus de se précipiter les uns sur les autres que par la

force de contrainte des gouvernemens qui les isolent assez pour qu'ils ne puissent se nuire, et les rapprochent juste assez pour leur faire croire qu'ils s'aiment, la guerre aurait trouvé un élément inépuisable, et sévirait avec une fureur que l'humanité n'a pas encore connue. La fraternelle concorde que nous voyons régner entre la Croatie et la Hongrie serait l'image en miniature de la concorde qui régnerait au sein de cette fédération. Les peuples libres de tout frein d'autorité, se trouvant alors en présence les uns des autres, s'apercevraient bientôt qu'ils sont plus irréconciliablement divisés par leurs manières différentes de sentir et de comprendre les mêmes choses qu'ils ne l'étaient par leurs diverses formes de gouvernement, et qu'il y a plus de distance entre les manières dont un Saxon et un Latin comprennent la démocratie qu'il n'y en a entre la république et la monarchie. Quelle bataille par exemple que celle qui éclaterait le jour où la démocratie des citoyens de l'ex-France et la démocratie des citoyens de l'ex-Allemagne reconnaîtraient qu'elles ne pensent sur rien de la même façon, et qu'en conséquence il y en aurait une de trop dans le monde! Depuis le jour où les 800,000 hommes de Tamerlan rencontrèrent à Ancyre les 600,000 hommes de Bajazet, le monde n'aurait rien vu d'aussi horriblement beau. Si, comme je serais presque tenté de le croire, ceux qui rêvent une telle fédération ont un goût prononcé pour les apocalypses, ils auraient chance d'être satisfaits, et, après s'être délectés de ce spectacle, ils en seraient quittes pour proposer comme remède et préservatif le retour à l'idée de patrie.

La quatrième doctrine enfin, — est-ce bien doctrine qu'il faut dire? — est celle que représente la fameuse société dont l'existence révélée récemment a été une surprise pour le plus grand nombre, mais n'a étonné aucun esprit habile à reconnaître à mille symptômes fugitifs les variations prochaines de l'atmosphère politique. C'est la plus sérieuse, en ce sens que c'est la plus menaçante, et aussi parce que son ambition va directement beaucoup plus loin que l'ambition d'aucune autre. Nous avons eu dans la commune un commencement de réalisation de cette doctrine, bien faible commencement, mais par le prologue il est aisé de préjuger la nature de la pièce. Quel est l'Attila secret, quel est le Tamerlan inconnu qui a rêvé une semblable conception? Ces noms sont ici parfaitement à leur place, car il ne s'agit de rien moins cette fois que de la conquête même du monde civilisé. C'est la guerre, la guerre déclarée ouvertement, non point pour telle ou telle cause isolée ou pour tel ou tel pays, mais pour toutes les causes et tous les pays à la fois. Remarquez ici le pas gigantesque que la révolution vient de faire dans cette voie fatale d'universalité où elle s'est engagée. Ici

non-seulement les prétentions sont universelles, mais la stratégie et la tactique sont universelles aussi. Autrefois dans les luttes que livrait la démocratie, il n'y avait jamais qu'un point de l'espace qui fût intéressé à l'issue de la bataille; cette fois le repos de l'Europe entière est enveloppé dans les chances de chacun de ses combats. Cette doctrine nous déclare nettement qu'il n'y a plus de démocraties nationales, qu'il n'y a qu'une seule et même démocratie régie par un seul et même désir, un même vouloir, un même intérêt, — qu'Angleterre, Allemagne, France, Belgique, ne sont que les noms des localités où elle se propose de livrer ses futures batailles, les expressions géographiques qui lui serviront seulement à rappeler les chances heureuses ou malheureuses qu'elle rencontrera dans le cours de la lutte. Ce n'est rien moins qu'une moitié de l'humanité civilisée qui se propose de se jeter sur l'autre, et qui en fait nettement l'aveu. Si cela n'est pas grand, c'est au moins aussi gigantesque qu'on puisse le souhaiter; en tout cas, cela dépasse, et de beaucoup, les rêves des ambitions les plus hautaines et des imaginations les plus effrénées. Ainsi voilà la démocratie qui prend à son compte le rôle des grands conquérans contre lesquels ses docteurs se sont élevés autrefois avec tant de violence, et qui aspire ouvertement à l'empire universel! Elle ne se contente pas de rejeter tout ce qui n'est pas elle, elle annonce qu'elle n'acceptera rien qu'elle-même, et qu'elle ne nous laissera pas même la liberté des *giaours* dans les pays musulmans. Elle s'arme non pour se défendre, mais pour conquérir, et elle veut conquérir pour éviter qu'aucune autre puissance lui dispute la domination. Un islamisme matérialiste, voilà la forme nouvelle que revêt la démocratie. Elle ne nous propose plus d'affranchir l'humanité de toute tyrannie, elle nous apporte la sienne; elle ne nous propose plus de tolérer toutes les croyances, elle nous apporte l'intolérance de sa loi; elle ne réclame plus de nous la reconnaissance de sa liberté, elle nous demande l'obéissance à sa domination. Elle est entrée dans la voie qu'ont traversée toutes les puissances enivrées d'elles-mêmes, et au bout de laquelle elles ont toujours trouvé la défaite et le tombeau. En commençant ces pages, j'avais presque peur d'énoncer cette vérité trop vraie : « la révolution est le contraire de l'idée de patrie, » et je n'avançais qu'en tremblant; mais remarquez-vous comme d'étape en étape l'examen de ses tendances nous a menés loin de la patrie, et avions-nous tort de douter que nous pussions compter sur elle pour nous la conserver?

ÉMILE MONTÉGUT.

LA

GUERRE EN LORRAINE

LES SIÉGES DE TOUL ET DE VERDUN.

La guerre de siéges qu'une partie de la population française a soutenue contre l'artillerie prussienne avec des moyens de défense insuffisans, uniquement pour l'honneur du drapeau, sans aucun espoir de succès, mérite d'être racontée en détail, d'après des documens authentiques. C'est dans ces circonstances difficiles que s'est le mieux montrée chez les habitans la résolution de se défendre, la volonté de résister jusqu'à la dernière limite des ressources, de partager les souffrances et les sacrifices de l'armée. Il y a eu là des actes de dévoûment individuel et d'énergie collective qui honorent trop notre pays pour qu'on les oublie ou qu'on les passe sous silence. Nous n'en tirerons pas vanité, nous nous rappellerons que sur d'autres points ni le sentiment du devoir, ni le patriotisme n'ont été assez forts pour empêcher de nombreuses défaillances; mais nous aurons rendu à de bons citoyens une justice méritée et trouvé dans le souvenir de ce qu'ils ont volontairement souffert pour la patrie la seule consolation qui convienne à des vaincus. La lutte de 1870 ne nous a pas seulement révélé tout ce que cachait de corruption et de faiblesse notre apparente prospérité, nos désastres ne nous parlent pas seulement de nos fautes; quelques vertus sont nées de nos malheurs mêmes, ont fleuri au milieu de nos ruines, et nous défendent de désespérer de l'avenir.

La Lorraine, par sa position géographique, par le grand nombre de places fortes qu'elle renferme, était destinée plus qu'aucune province à supporter une lutte que la supériorité de l'artillerie prussienne et le caractère impitoyable de la guerre rendaient d'avance aussi périlleuse qu'inutile. On ne lui reprochera pas d'avoir manqué

à ce qu'elle devait à la France. La seule de ses huit forteresses qui pût opposer à l'ennemi une résistance efficace a été livrée aux Allemands par le maréchal Bazaine; les sept autres se sont défendues jusqu'au bout avec une extrême vigueur. Longwy, qui avait reçu en vingt-quatre heures 7,000 projectiles, dont les casemates s'effondraient, ne capitula qu'à la veille de l'armistice, après avoir essuyé neuf jours de bombardement. Bitche tenait encore au moment où la paix fut signée; les Prussiens le possèdent en vertu du traité sans l'avoir jamais pris par la force. Les défenseurs de Phalsbourg avaient mangé leur dernier morceau de pain lorsqu'ils ouvrirent leurs portes; les rues brûlées de Thionville et de Montmédy disent assez tout ce que la population y a souffert avant de se rendre. On voudrait raconter aujourd'hui avec quel dévoûment les deux citadelles lorraines les plus mal placées, les plus exposées au feu de l'ennemi, Toul et Verdun, ont supporté un siége assez long pour étonner l'Allemagne, et dépasser les espérances des militaires français.

I.

Toul, situé en seconde ligne, derrière Metz et Strasbourg, à plus de vingt lieues de la frontière, s'attendait encore moins que ces deux places fortes à une attaque prochaine. On s'y préparait si peu à se défendre que le gouvernement, en prévision d'une guerre offensive, se proposait d'y réunir une partie des réserves de l'armée. On y envoyait 400 lits, un matériel d'ambulance considérable, trois batteries d'artillerie à pied, deux compagnies de pontonniers, un équipage de pont, un dépôt d'infanterie et cinq dépôts de cavalerie. Les soldats devaient s'y exercer en lieu sûr, loin de la présence de l'ennemi, jusqu'au jour où les nécessités de la campagne exigeraient d'eux un service actif. Quelques heures de combat dissipèrent toutes ces illusions. Dès le 6 août, après les deux défaites de Forbach et de Reichshofen, il s'agissait non plus d'envahir l'Allemagne, mais de subir la guerre chez soi, de préserver notre territoire envahi. Dans ces conditions nouvelles, même lorsque la ligne des Vosges était désertée avant d'avoir été défendue, l'armée française, au lieu de se concentrer sous les murs de Metz, aurait pu occuper une position très forte et arrêter l'invasion en s'établissant dans la forêt de Haye, entre Nancy et Toul, en couronnant les hauteurs escarpées et boisées qui séparent le bassin de la Moselle du bassin de la Meuse, en couvrant le chemin de fer de l'Est pour maintenir ses communications avec Paris. Ce projet, qui eût peut-être épargné de grands malheurs à la France, traversa un instant la pensée hésitante de l'empereur pour être rejeté presque aussitôt que conçu. Le général

Changarnier en a parlé à la tribune comme d'une conception heureuse trop facilement abandonnée; le maréchal Bazaine, dans un entretien confidentiel avec le maire de Metz, en regrettait aussi l'abandon, qu'il attribuait à un intérêt dynastique.

Le général de Failly, qui se repliait dans le plus grand désordre sans avoir combattu, fut appelé de Mirecourt à Toul, probablement pour opérer en avant de cette dernière place la concentration à laquelle on songeait et pour donner la main à l'armée de Metz; mais il régnait alors une telle confusion et une telle incertitude au quartier impérial que, le jour même où le commandant du 5e corps recevait des instructions en ce sens, le télégraphe lui en apportait de contraires quelques heures après. « Vous avez reçu ce matin l'ordre de vous diriger vers Toul, lui écrivait le 12 août le major-général; l'empereur annule cet ordre, et vous prescrit de vous diriger vers Paris en suivant la route qui vous paraîtra la plus convenable. » Une nouvelle dépêche contredisant les deux précédentes l'envoyait au camp de Châlons, d'où il devait marcher sur Sedan. Le 6e corps, de son côté, ne recevait pas d'instructions plus précises que le 5e; appelé d'abord de Châlons à Nancy, puis renvoyé de Nancy à Châlons et définitivement rappelé à Metz, il arrivait incomplet à sa dernière destination, après avoir laissé sur les routes une partie de sa cavalerie et de ses canons. A peine une résolution était-elle prise, qu'une résolution opposée en détruisait l'effet. La retraite du général de Failly et l'immobilité de l'armée autour de Metz découvraient la place de Toul, où rien n'avait été préparé pour la défense. On eût pu créer à l'ennemi des obstacles sérieux en avant de la ville, si l'on avait fait sauter le tunnel de Foug et détruit à Fontenoy le pont du chemin de fer, comme le demandait le lieutenant-colonel du génie Michon. Des fourneaux de mines furent établis sur ces deux points, mais on ne devait les allumer que si l'empereur en donnait l'ordre. Les Prussiens arrivaient, l'ordre n'arriva jamais. Le pont ne fut détruit que cinq mois après par une tentative hardie des corps francs qui coûta à la Lorraine dix millions de contributions et causa la ruine du malheureux village de Fontenoy, froidement et systématiquement brûlé, suivant l'usage prussien, pour punir les habitans d'un fait de guerre auquel aucun d'eux n'avait pris part.

Dès que la retraite du 5e corps fut résolue, le gouvernement considéra la place de Toul comme sacrifiée, comme destinée à succomber aussitôt que l'ennemi l'attaquerait sérieusement. On ne songea plus qu'à diminuer le butin du vainqueur en faisant sortir de la ville la plus grande partie des réserves qu'on y avait rassemblées, l'équipage de pont, les compagnies de pontonniers, les batteries d'artillerie, quatre dépôts de cavalerie sur cinq; on n'y laissa qu'une garnison d'environ 2,500 hommes, parmi lesquels on comptait à

peine 200 soldats exercés. C'étaient des fantassins de la garde mobile, vêtus d'uniformes disparates, et qui maniaient le chassepot depuis quelques jours seulement, des artilleurs qui n'avaient jamais touché un canon, que commandaient des médecins, des notaires, des ingénieurs civils, des industriels, — des gardes nationaux qui n'avaient reçu que depuis trois jours leurs fusils à piston; c'étaient le dépôt du 4e régiment de cuirassiers et celui du 63e de ligne, composé de conscrits. Les 30 gendarmes des brigades de l'arrondissement formaient la troupe la plus solide et la plus aguerrie. A ces jeunes soldats, on donnait des chefs improvisés; le commandant Huck, ancien chef d'escadron de cuirassiers, venait de prendre le commandement de la place, et l'officier du génie qui devait y organiser la résistance n'y arrivait que la veille de l'apparition de l'ennemi.

Voilà les seuls moyens de défense que pouvait opposer aux Allemands une ville fort mal placée d'ailleurs pour résister aux effets de l'artillerie moderne. A la distance de 600, de 700, de 1,200 et de 1,500 mètres, s'étendent autour de Toul des collines qui dominent les remparts; une de ces hauteurs, le mont Saint-Michel, s'élève à 185 mètres au-dessus du pavé de la place. Cette situation paraissait si dangereuse que la construction d'une ceinture de forts était depuis longtemps décidée en principe; mais les travaux de Metz absorbaient presque tous les fonds réservés aux villes de guerre de l'est, et rien de ce qu'on projetait n'avait été entrepris au moment où on commença la campagne. En 1870, les fortifications de Toul se réduisaient à une enceinte bastionnée construite d'après les dessins de Vauban, avec un chemin couvert et quelques dehors. Dans ces conditions, on estimait que la place ne tiendrait pas plus de deux jours. Les Prussiens, connaissant aussi bien que nous tout ce qui manquait à la garnison pour qu'elle pût se défendre, pressés d'ailleurs de s'emparer de la ligne du chemin de fer, tentèrent sans perdre de temps d'emporter la position par un coup de vigueur. Le 14 août, pendant que nos batteries d'artillerie de campagne se retiraient vers le camp de Châlons, un parlementaire allemand sommait la place de se rendre, et le 16 à midi, après deux nouvelles sommations demeurées sans résultat, l'artillerie prussienne établie vers la Croix de Metz, à mi-côte du mont Saint-Michel et près du village de Dommartin, ouvrait un feu nourri sur la porte de Metz et sur les quartiers avoisinans. En même temps la division Fransecky, composée du contingent d'Anhalt-Dessau, s'approchait des glacis à l'abri des haies, disposait des tirailleurs dans les jardins, et engageait avec la garnison, avec la garde nationale qui s'était portée tout entière sur le rempart, un vif combat de mousqueterie. Les obus allemands allumèrent ce jour-là de nombreux incendies : on

réussit à en étouffer 22, mais un magasin à fourrages et l'hôtel du receveur particulier des finances furent entièrement consumés; la cathédrale reçut des projectiles, et le drapeau de la convention de Genève déployé sur l'hôpital ne préserva point ce dernier édifice. Jusqu'à cinq heures du soir, les Prussiens manœuvrèrent autour de la place cherchant un point faible, espérant que la garnison allait capituler; leur artillerie s'était, pendant la lutte, rapprochée des remparts, comme pour intimider la population et porter des coups décisifs.

Après cinq heures de combat, il fallut bien reconnaître qu'on ne surprendrait ni la vigilance ni le courage des défenseurs. Notre artillerie avait répondu vigoureusement aux pièces prussiennes, et nos chassepots faisaient dans les rangs ennemis des trouées meurtrières. 40 cadavres et 80 fusils à aiguille furent trouvés dans les jardins qui entourent la ville; beaucoup de morts avaient été emportés. On n'évalue pas à moins de 600 ou de 700 hommes le nombre des Allemands mis hors de combat dans cette journée. Des ambulances prussiennes furent établies aux environs de Toul et jusqu'à Nancy pour recueillir les blessés; un parlementaire demanda qu'on voulût bien recevoir et soigner à l'hôpital de la ville dix-sept d'entre eux qui n'auraient pu sans danger être transportés plus loin. Les Prussiens, dans cette première attaque, ne comptaient que sur un simulacre de résistance; ils s'attendaient même à un succès si facile, que des officiers, en s'éloignant de Nancy le matin, avaient offert aux habitans chez lesquels ils logeaient de se charger de leurs lettres pour Toul et promis de les remettre le soir même. On aurait pu leur répondre ce que disait en 1792 un Français des environs de Verdun au domestique de Goethe en lui apportant à tout hasard une missive pour Paris, où l'armée de Brunswick se flattait d'entrer sans coup férir : « voilà une lettre qui n'arrivera pas à son adresse. » La confiance était si générale dans l'armée allemande que, le lendemain du combat, le 17 août, à sept heures du matin, on vit arriver à la porte de Moselle un cavalier ennemi qui tenait un cheval en main; on le laissa s'approcher, le pont-levis s'abaissa pour le faire entrer et se referma sur lui. C'était l'ordonnance d'un officier qui arrivait de Nancy; son maître lui avait donné rendez-vous à Toul, il croyait la ville prise, y entrait en vainqueur, et, à son grand étonnement, s'y trouva prisonnier.

En résistant avec plus d'énergie que les Prussiens ne l'avaient pensé, la petite forteresse nous rendait le service de retarder la marche des troupes allemandes vers l'intérieur de la France. Le canon de ses remparts, qui battait en même temps la route de Paris et la ligne du chemin de fer, obligeait l'ennemi à de longs détours par des chemins difficiles. Tant que Toul résistait, une des

clés de la maison, pour employer l'expression de M. de Bismarck, restait entre nos mains. Sans la libre disposition de la voie ferrée, l'armée d'invasion ne pouvait recevoir rapidement ni vivres ni munitions. On comprend alors combien il importait aux généraux allemands de supprimer cet obstacle; le temps pressait : à peine avaient-ils échoué par la force qu'ils essayèrent de négocier. Le 18 août, un parlementaire demanda le libre passage des troupes prussiennes sous les murs de la ville, et promit en échange qu'elles s'abstiendraient de tout acte d'hostilité. Cette convention, qui eût épargné à Toul les douleurs d'un siége aux dépens de la France, qui eût sacrifié l'intérêt de la défense nationale à l'intérêt particulier des habitans, fut rejetée sans hésitation par le commandant de place, assuré de répondre par son refus au sentiment public. Un convoi ennemi ayant tenté néanmoins de s'engager sur la voie ferrée pendant la nuit, on le reçut à coups de fusil, et l'on s'empara d'une voiture de vivres.

A dater de cette époque commence le blocus de la place, blocus qui ne met un terme ni au bombardement ni aux tentatives de négociation. Les Prussiens établissent, à la distance de 2,000 ou de 2,500 mètres du rempart, des postes de 30 ou de 40 hommes, assez rapprochés pour se donner la main; ils les relient entre eux par de nombreuses vedettes, ils les relèvent, ils les soutiennent au besoin, en occupant tout autour de la cité, en arrière de leur première ligne, les villages de Fontenoy, de Bruley, de Pagney, d'Écrouves, de Chaudeney et de Gye. Leur but est d'isoler les habitans de Toul du reste de la France, de ne leur laisser aucun espoir d'être secourus, afin de les intimider plus facilement le jour où on les attaquera, ou de les séduire, si on le peut, par la perspective d'une capitulation avantageuse. La terreur et la ruse, voilà les deux armes de guerre dont les Allemands se servent, pendant toute la campagne, avec une habileté fort différente de la candeur naïve que l'ignorance française leur attribuait. Tantôt durs et menaçans, tantôt prodigues de promesses et d'offres séduisantes, au fond uniquement occupés de brusquer les choses et d'obtenir un succès rapide, ils emploient quelquefois dans la même journée, pour arriver à leurs fins, la diplomatie et le canon.

Le 23 août, par exemple, un nouveau parlementaire sommait la place de se rendre, et, sur le refus du commandant, l'artillerie prussienne mettait en batteries cinquante pièces de campagne. Comme à Strasbourg, comme partout, ce ne sont pas les remparts que l'ennemi attaque; il dirige son feu sur la ville même, afin d'effrayer les habitans; puis, quand beaucoup de maisons ont été atteintes, quand un vaste magasin brûle et que le *moment psychologique* paraît arrivé, le feu cesse tout à coup, les assiégeans arborent le dra-

peau blanc, et des officiers, porteurs des propositions les plus favorables, demandent à franchir les ponts-levis. Ils comptent pour réussir sur le brusque contraste du mal qu'ils viennent de faire et des conditions avantageuses qu'ils proposent. Pourvu qu'on capitule, c'est-à-dire pourvu qu'ils obtiennent tout de suite le libre passage de leurs troupes et de leurs trains de chemin de fer près des murs de la ville, ils se montrent coulans sur les termes de la capitulation : le commandant de place lui-même les dictera, on laissera sortir la garnison avec armes et bagages; on va jusqu'à faire entendre que les habitans seront indemnisés des dégâts causés par les obus. L'énergique officier qui commandait Toul devina le piége qu'on lui tendait. L'insistance des Prussiens, le caractère inusité de leurs propositions, indiquaient assez le prix qu'ils attachaient à la reddition de la forteresse. Quel dommage! s'écria l'un des deux parlementaires, lorsqu'il apprit le refus du commandant de place. Il était difficile de croire que cette exclamation lui fût arrachée par un sentiment d'humanité : il pensait sans doute beaucoup moins aux futures souffrances de Toul qu'à la déception de ses chefs et aux obstacles que la résistance de la place opposerait longtemps encore à la marche des armées prussiennes. Il essaya encore sans plus de succès d'ébranler le courage des assiégés en annonçant que le maréchal Bazaine était coupé de l'empereur et enfermé dans Metz. « Vous êtes braves, dit-il en se retirant, vos soldats sont effrayans dans le combat, mais vous êtes trop peu nombreux. » A peine était-il rentré au camp prussien que, pour ne laisser aucun doute sur leurs dispositions, les ennemis recommencèrent leur feu. La diplomatie ayant terminé son œuvre, le canon reprenait la parole et foudroyait cette ville qu'on affectait de vouloir arracher à la destruction. Vaines tentatives! La force ne réussissait pas mieux que la ruse. Vers le soir, les Prussiens comprirent l'inutilité de leurs attaques, et l'artillerie de campagne, détachée de l'armée du prince royal, rejoignit en toute hâte le gros des forces ennemies.

Il ne reste plus aux Allemands qu'à continuer et à resserrer le blocus en attendant les pièces de siége qu'ils font venir de Marsal. Leur vigilance n'empêche point cependant quelques nouvelles de pénétrer dans la ville; mais ce ne sont, hélas! que de fausses nouvelles, propagées, comme cela est arrivé si souvent pendant cette campagne, par la vanité et la crédulité nationales. Avant la triste expérience de 1870, les Français n'acceptaient qu'avec une peine infinie l'idée d'une défaite de leurs armes; ils se croyaient naïvement invincibles et s'irritaient même qu'on en doutât. La foule traitait avec défiance, presque en ennemis, ceux qui se hasardaient à exprimer quelques craintes ou qui accueillaient sans protestation

l'annonce de nos revers. On voulait des succès, on les attendait comme s'ils nous étaient dus, et la vérité se faisait jour difficilement à travers les illusions du public. S'agissait-il au contraire d'une rumeur favorable à notre cause, si invraisemblable et si extravagante qu'elle fût, il se trouvait aussitôt des messagers pour la répandre et des milliers de gens pour y croire. Toul a connu cette maladie des villes assiégées, qui espèrent à chaque instant la délivrance, qui voient déjà l'ennemi battre en retraite et entendent le canon d'une armée de secours. Un jour on annonçait aux habitans qu'on voyait poindre à l'horizon les pantalons rouges des régimens français; un autre jour, que le maréchal de Mac-Mahon venait de remporter une victoire à Joinville, d'opérer sa jonction avec le maréchal Bazaine et de faire prisonnier le prince royal de Prusse. Les nouvellistes ne rajeunissaient guère leurs inventions: c'était déjà par le même mensonge qu'on avait causé une fausse joie à la population parisienne au commencement de la campagne. La réalité démentait bientôt ces espérances; à peine Toul avait-il cru à un succès de nos armes qu'on y apprenait, par une communication prussienne, le désastre de Sedan.

Le 7 septembre, les pièces de siége que les Prussiens avaient demandées arrivèrent de Marsal. En entendant derrière le mont Saint-Michel de nombreuses détonations, on crut d'abord dans la place à l'arrivée d'un corps français; c'étaient nos ennemis qui essayaient le tir et la portée des canons qu'ils nous avaient enlevés. Quand ils eurent terminé ces essais, ils se mirent en batterie à 1,500 mètres des remparts, abrités par des accidens de terrain, dissimulés même par un rideau d'arbres aux yeux de la vigie qui les observait du haut de la cathédrale. De là ils font pleuvoir à dessein, par-dessus les remparts qu'ils évitent de toucher, une grêle d'obus sur les habitations. En neuf heures de bombardement, ils ont brûlé trois maisons, allumé de nombreux incendies, traversé plusieurs bâtimens du toit à la cave, tué deux bourgeois qui travaillaient à éteindre le feu. Ils espéraient encore par la terreur obtenir la capitulation de la ville. Le gouverneur prussien de Nancy avait déjà pris la route de Toul avec l'espoir d'y entrer immédiatement. Cet officier ne se retira que vers le soir, après avoir vainement attendu l'apparition du drapeau parlementaire sur la tour de la cathédrale.

Depuis ce moment, les Prussiens ne comptent plus uniquement sur le succès de quelque surprise; c'est un siége en règle qu'ils entreprennent, en accumulant une masse énorme d'artillerie. Ils accablent de projectiles une partie des remparts, afin d'éteindre le feu du petit nombre de pièces qui leur répondent. Leurs batteries placées en arrière de la crête des collines, abritées par des épaulemens, cachées à la vue des assiégés, dominent et écrasent l'artille-

rie de la place. Celle-ci répond vigoureusement, tant qu'elle peut répondre; mais que faire contre des coups tirés de si près, dans une position si favorable, et avec une telle précision qu'ils atteignent l'embrasure des pièces et en mettent les servans hors de combat? Une grande brèche est ouverte dans la façade de la caserne d'infanterie, l'hôpital est criblé d'obus, les malades fuient de chambre en chambre; une amputation commencée est interrompue deux fois par l'explosion des projectiles dans deux salles successives et ne peut se terminer que dans les caves. Afin d'entretenir parmi les habitans de perpétuelles inquiétudes, des bombes lancées de demi-heure en demi-heure pendant le jour, de quart d'heure en quart d'heure pendant la nuit, balaient les rues et éclatent sur les maisons. On espère aussi les amener à capituler, comme on l'a essayé à Strasbourg, en mutilant le principal édifice de la ville, l'église qui fait leur orgueil et qui parle à l'étranger de leur ancienne gloire. Le 18 septembre, à cinq heures du soir, sans provocation, sans motif apparent, une canonnade furieuse dirigée avec intention contre le portail de la cathédrale y fit tomber cinq cents obus, ébrécha l'élégante balustrade qui couronne l'une des tours, et joncha le parvis de fragmens de sculptures. Est-ce dans le même espoir ou par un odieux sentiment de vengeance que les assiégeans canonnaient quelques jours plus tard la façade monumentale de l'hôtel de ville? Que de mutilations ont été ainsi accomplies de sang-froid pendant cette guerre, sans produire d'autres résultats que d'irriter les courages, d'exaspérer la résistance et de laisser dans les cœurs des germes de haine ineffaçables! La Prusse ne se justifiera pas d'avoir détruit sans nécessité, sans l'ombre d'un profit pour sa cause, tant de vies innocentes et déshonoré tant de monumens. Les ruines qu'elle a semées sur son passage n'ont servi qu'à prouver le néant de ses prétentions civilisatrices et le mensonge de sa philosophie humanitaire. Autrefois, les actes de destruction n'étaient qu'un accident; on les attribuait aux emportemens de la lutte, à la brutalité du soldat. En 1870, la destruction est devenue systématique; on a détruit avec méthode pour semer la terreur et hâter la victoire. Est-ce là ce qu'on appelle en Allemagne travailler au progrès des idées et régénérer les peuples? Dieu préserve le reste de l'Europe d'être civilisé à ce prix, et de connaître les bienfaits de la mission providentielle que s'attribuent les Allemands!

Le siége de Toul durait depuis quarante jours; sur ce point unique les communications rapides étaient interrompues entre l'Allemagne et les troupes qui commençaient à investir Paris. Pressé d'en finir, de prendre possession de la ligne principale du chemin de fer de l'Est, pour accélérer le transport des munitions, de l'artillerie, des réserves, le roi de Prusse ordonna au grand-duc de

Mecklembourg-Schwérin, qui occupait Reims, de marcher sur Toul avec un corps de troupes et de s'emparer à tout prix de la petite forteresse. En exécution de ces ordres, le 23 septembre, 15,000 hommes entouraient la place, et 93 pièces de gros calibre, soutenues par une réserve de 21 canons, la battaient en brèche. Dès cinq heures du matin, les batteries prussiennes croisaient leurs feux sur les remparts et sur les maisons, incendiaient en partie les faubourgs de Saint-Mansuy et de Saint-Epvre, brûlaient les habitations éparses au milieu des jardins et entouraient la ville d'une ceinture de flammes. En quelques heures, la demi-lune qui couvre la porte de France recevait des milliers de projectiles, un obus y brisait les chaînes du pont-levis et faisait tomber le tablier; ailleurs, dans une maison enflammée, une jeune fille était coupée en deux, des éclats atteignaient une femme et un enfant. L'artillerie de la place, écrasée par des feux convergens et plongeans auxquels elle ne pouvait répondre, subissait des pertes cruelles; 30 artilleurs tombaient autour des pièces, grièvement ou mortellement atteints. Toute résistance paraissait désormais impossible; prolonger la lutte, c'était condamner la ville à une ruine certaine, faire verser beaucoup de sang pour n'obtenir d'autre résultat que de retarder de quelques heures un dénoûment inévitable. Cependant le brave officier qui commandait la place ne parlait pas de se rendre; il ne se décidait à arborer le drapeau blanc qu'après une démarche du maire et du conseil municipal, sur l'avis unanime du conseil de défense. Il fallut se soumettre au nouveau code militaire inauguré par les Prussiens et subir les dures conditions de la capitulation de Sedan. Le temps n'était plus où les garnisons qui avaient fait leur devoir jusqu'au bout obtenaient du vainqueur le droit de sortir de la place avec les honneurs de la guerre, en emportant leurs armes dans leurs foyers. L'humiliation presque sans exemple que l'empereur avait acceptée pour son armée, à laquelle n'eût jamais souscrit ni son oncle, ni aucun général de la première république, ni aucun prince de la maison de France, devenait maintenant le texte légal de toutes les conventions proposées par l'ennemi. La garnison de Toul fut désarmée comme l'avaient été les troupes françaises à Sedan, et emmenée prisonnière en Allemagne. On obtint seulement, comme témoignage d'estime pour la courageuse conduite des habitans, que les gardes mobiles originaires de la ville pourraient y demeurer sur parole.

En résumé, la petite forteresse avait bien mérité de la patrie, ainsi que le reconnaissait un décret du gouvernement, confirmé par l'assemblée nationale. Toul, abandonné à ses propres ressources, avec un système de fortifications incomplet et défectueux, avec une faible garnison dépourvue d'expérience et d'instruction mili-

taires, séparé de la France, averti néanmoins de nos désastres par les communications prussiennes, et ne pouvant compter sur aucun secours, avait repoussé une attaque de vive force en infligeant à l'ennemi des pertes considérables, résisté à sept sommations accompagnées tantôt de menaces, tantôt d'offres séduisantes, subi quatre bombardemens, forcé l'ennemi à déployer sous ses murs 15,000 combattans et à mettre en batterie pour le réduire cent quatorze pièces de siége. Presque toutes les maisons de la ville portaient la trace des bombes et des obus, dix-huit bâtimens particuliers ou appartenant à l'état tombaient en ruines. A ce prix, on avait gardé la route de Paris et retardé de plusieurs jours la marche des convois prussiens.

II.

Il serait fastidieux de raconter longuement, après les péripéties du siége de Toul, les incidens analogues du siége de Verdun. Partout l'armée prussienne opéra de même; partout aussi en Lorraine les villes assiégées opposèrent une égale résistance aux attaques dont elles furent l'objet. La position de Verdun, situé dans une plaine, dominé de tous côtés par des hauteurs d'où l'artillerie moderne peut foudroyer la ville, n'était pas plus facile à défendre que celle de Toul. En y arrivant le 16 août, l'empereur parut surpris qu'on n'eût pas couronné de forts les collines environnantes, et exprima la crainte qu'une place aussi mal fortifiée fût hors d'état de soutenir un siége. Il eût mieux valu y penser avant de déclarer la guerre. A peine la lutte était-elle commencée qu'on s'apercevait partout de ce qui nous manquait pour la soutenir. Si l'empereur eût été moins occupé alors de son propre salut, il eût pu remarquer aussi l'insuffisance de la garnison de Verdun et y laisser derrière lui la brigade de chasseurs d'Afrique ou tout au moins le bataillon de grenadiers de la garde qui lui servaient d'escorte. Abandonnée à elle-même, la place ne renfermait que des forces trop peu nombreuses pour garder son vaste périmètre et servir les cent quatre-vingts pièces de ses remparts. Il ne s'y trouvait d'ailleurs qu'une poignée de soldats exercés; 2 bataillons de dépôt d'infanterie, 1 escadron de dépôt de cavalerie, 2 bataillons de gardes mobiles, 1 bataillon de gardes nationaux armés depuis quinze jours à peine de fusils à tabatière, 2 batteries d'artillerie de campagne, des artilleurs improvisés dans la garde mobile et dans la garde nationale, voilà le modeste effectif dont le commandant supérieur de la place disposait au commencement du siége. On ne s'attendait pas, du reste, à être attaqué. On avait d'abord compté sur une marche victorieuse du maréchal Bazaine, qui eût trouvé à Verdun d'immenses

approvisionnemens envoyés à sa rencontre; plus tard, on croyait à un plan concerté entre le commandant en chef de l'armée du Rhin et le maréchal de Mac-Mahon pour écraser les Prussiens en les prenant entre deux feux, — on savait vaguement que des gardes forestiers traversaient les lignes ennemies au milieu des plus grandes difficultés, et mettaient en communication les deux maréchaux. Une bataille décisive paraissait imminente, lorsque, le 24 août, les Allemands tentèrent une de ces surprises qu'ils avaient déjà essayées à Toul, afin d'obtenir par un coup d'audace la prompte reddition de la ville.

Dès neuf heures et demie du matin des masses d'infanterie sortaient des bois, s'éparpillaient dans la plaine en tirailleurs, s'embusquaient derrière les haies, s'établissaient dans les maisons des faubourgs et dirigeaient leurs feux sur la place. Rien n'avait annoncé l'approche des Allemands : nous étions surpris encore, comme nous l'avions si souvent été depuis l'ouverture de la campagne; mais au premier signal soldats et gardes nationaux avaient couru à leur poste sur les remparts. Leur artillerie canonna les batteries allemandes qui prenaient position, avec une grande rapidité et une grande sûreté de mouvemens, à 2 kilomètres de la place. Dès ce premier jour la population civile, associée au péril de l'armée, éprouvait des pertes cruelles; six gardes nationaux tombaient frappés mortellement au bastion Saint-Victor, un vieillard était tué dans la rue par un éclat d'obus, dix-sept projectiles pénétraient dans le séminaire transformé en ambulance, protégé par le drapeau de la convention de Genève, et y faisaient deux victimes. De son côté l'ennemi, en se montrant plus que d'habitude, s'exposait au feu des remparts, qui, en peu de temps, mettait hors de combat près de 600 hommes.

L'attaque de vive force sur laquelle on avait compté, comme à Toul, pour surprendre la garnison et décider par un coup d'audace la ville à se rendre, échouait évidemment; il ne restait plus aux Allemands qu'à battre en retraite devant une résistance à laquelle leurs officiers s'attendaient si peu qu'ils se vantaient dans les villages voisins de pouvoir déjeuner à Verdun le 24 août. Pendant la plus grande partie de la nuit, on vit des feux allumés sur les hauteurs; vers trois heures du matin, ces feux s'éteignirent, et le roulement lointain des voitures annonça le départ des troupes ennemies. C'était le prince George de Saxe qui avec 6,000 soldats, soutenus par une puissante réserve et quarante pièces de canon, avait tenté à tout hasard d'emporter en passant la place de Verdun.

Dans les derniers jours du mois d'août, quelques expéditions heureuses entretenaient et fortifiaient le courage des habitans; les francs-tireurs surprenaient aux environs des convois et des groupes de soldats allemands qu'ils ramenaient dans la ville. On attendait

d'ailleurs avec la confiance naturelle aux Français l'annonce de quelque victoire. Cette illusion dura peu ; dès le 2 septembre, un jeune convoyeur qui rentrait à Verdun après avoir accompagné l'armée française annonçait le désastre de Sedan. On refusait d'y croire, tant la nouvelle paraissait terrible et invraisemblable, lorsqu'un parlementaire allemand la confirma en venant proposer au commandant supérieur de la place les conditions toutes préparées d'une capitulation que le gouvernement prussien considérait comme inévitable. Nos ennemis ne perdaient pas de temps; après avoir pris notre armée, ils espéraient du même coup faire tomber nos places fortes par la simple annonce de nos revers. Un vigoureux officier d'Afrique, le général Marmier, frère du célèbre voyageur, qui commandait Verdun pendant une maladie du général Guérin de Waldersbach, refusa énergiquement de se rendre. Les jours suivans arrivèrent en grand nombre aux portes de la ville des prisonniers français qui s'étaient évadés sous la blouse du paysan des Ardennes. Plus de 2,000 hommes, parmi lesquels on comptait heureusement des artilleurs, vinrent ainsi renforcer la garnison.

Aussitôt les travaux de défense furent activement poussés, on établit des blindages au-dessus des pièces de rempart, on fit des terrassemens, on rasa les maisons d'un florissant faubourg afin de dégager les abords de la place. On connaissait les points faibles de l'enceinte, et l'on craignait toujours quelque surprise nocturne. Ce fut même, dit-on, le principal souci du commandant en chef. Il s'attendit pendant longtemps à une attaque de vive force et ne négligea rien pour la repousser. On ne savait point alors à Verdun, plus tard on ne sut pas davantage à Paris, que tant de précautions ne sont pas nécessaires à l'intérieur des villes, que l'Allemagne ne monte point à l'assaut, et qu'au lieu d'exposer ses soldats dans des combats meurtriers, elle se borne à bombarder les maisons et les remparts sans se piquer de la vaine gloire de paraître sur la brèche.

En attendant que le bombardement commençât, les Prussiens accomplissaient au mois d'octobre un exploit non moins glorieux. Ils n'admettaient point, on le sait, qu'il fût permis à la population civile de défendre sa patrie et ses foyers; ils punissaient de mort toute tentative de résistance, et au besoin même la moindre participation des habitans aux événemens de la guerre. Un notable du village de Charny, à 9 kilomètres de Verdun, en fit la cruelle expérience. Son seul crime était d'avoir prêté ou laissé prendre son cheval pour qu'on allât demander main-forte à la garnison de la place contre une cantinière et des soldats prussiens qui dévastaient le moulin de Charny. Il est vrai que trois jours après, dans ce même village, deux officiers de dragons allemands, attablés dans une maison, avaient été surpris et tués par des francs-tireurs.

M. Violard, le propriétaire du cheval incriminé, était demeuré complétement étranger à ce drame. Ce n'était pas lui, ce n'étaient même pas des habitans de Charny qui avaient prévenu les francs-tireurs de la présence des Prussiens, on ne l'en accusait pas, on l'accusait simplement d'avoir fourni une monture quelques jours auparavant pour aller chercher des gendarmes français à Verdun. Cette seule charge relevée contre lui suffit pour le faire condamner. Il fallait une victime, on voulait venger la mort des deux officiers prussiens et remplir de terreur la population, M. Violard fut désigné; après avoir emprisonné le maire, l'adjoint et plusieurs notables de Charny, on ne trouva que lui contre lequel on pût échafauder l'apparence d'une accusation. On fit semblant de le juger, on se livra à une enquête, on le soumit à de nombreux interrogatoires, on entoura sa condamnation du mensonge d'un appareil juridique, et quand la lugubre comédie du jugement fut terminée, quand la méthodique Allemagne eût rassuré sa conscience par l'hypocrisie des formes employées, elle fit fusiller sans merci l'infortuné prisonnier. « M. Violard, disait le texte du jugement, avait manifesté de mauvaises intentions à l'égard de l'armée allemande et par conséquent mérité la mort. » Il eût été plus simple de dire que, deux officiers de marque ayant été tués dans le village de Charny, on choisissait une victime expiatoire parmi les notables du pays.

Après une violente canonnade, qui sembla n'avoir d'autre but que d'essayer la portée des pièces de siége, l'ennemi se rapprocha de la place au commencement d'octobre et resserra le blocus. Des sentinelles gardaient toutes les hauteurs, surveillaient les chemins, et ne laissaient personne traverser les lignes prussiennes. On ne permettait même pas aux cultivateurs de travailler dans les champs; quelques-uns de ceux qui essayèrent de violer la consigne reçurent des coups de fusil. On raconte cependant l'odyssée d'un paysan qui parvint à franchir le cordon de sentinelles en se faisant accompagner jusqu'à une certaine distance par sa petite fille, — qui, tantôt se détournant, tantôt revenant sur ses pas, parcourut environ deux cent soixante lieues pour éviter les postes prussiens, pénétra dans Paris pendant le blocus, y apporta à M. X. Marmier des dépêches du général, réussit à en sortir et même à rentrer dans Verdun.

Malgré les précautions prises par l'ennemi pour empêcher toute communication entre la place et les villages voisins, le bruit se répandait à Verdun que d'énormes pièces d'artillerie et de longs convois de munitions arrivaient chaque jour au camp prussien. On prévoyait une attaque, ce fut un bombardement qu'on eut à subir. Les scènes de Strasbourg et de Toul se reproduisirent alors. Les bombes allumaient l'incendie, et chaque fois qu'on essayait d'éteindre le feu, des projectiles dirigés avec persistance sur le

même point éclataient au milieu des travailleurs sans les décourager. Pendant cinquante-six heures quatre-vingts pièces de gros calibre vomirent ainsi sur la ville près de 22,000 obus. Trente bâtimens étaient brûlés, plus de cent maisons détruites; il ne restait de la citadelle que des pans de murailles noircis et percés à jour. Quoiqu'une partie des habitans se fût réfugiée et eût vécu dans les caves, la population civile comptait plusieurs victimes : 66 soldats, presque tous artilleurs, avaient été mis hors de combat. Ce fut une consolation d'apprendre que l'ennemi, de son côté, avait éprouvé des pertes, et que les batteries prussiennes de la côte Saint-Michel, envoyant maladroitement leurs projectiles par-dessus la place, avaient tué à Glorieux des soldats et des officiers prussiens.

Quand le bombardement fut terminé, un parlementaire ennemi se présenta pour demander un échange de prisonniers. Le général Guérin de Waldersbach écrivit aussitôt au commandant des troupes prussiennes avec l'indignation d'un vieux soldat peu préparé aux scènes lamentables qu'il venait d'avoir sous les yeux. « Je profite de cette lettre, disait-il, pour vous exprimer le sentiment qui pénètre chez moi sur la manière dont vous avez attaqué la ville de Verdun; j'avais pensé jusqu'à ce jour que la guerre entre la Prusse et la France devait être un duel entre les deux armées, et j'étais loin de m'imaginer que des habitans inoffensifs, des femmes et des enfans, verraient leur fortune et leur vie si injustement engagées dans la lutte. Si vous pensez, général, que cette manière d'agir de votre part, que je me dispense de qualifier, peut contribuer en quoi que ce soit à hâter la reddition de la place, vous êtes dans une profonde erreur; car ce que les habitans ont souffert jusqu'à ce jour n'a contribué, vous pouvez me croire, qu'à augmenter chez eux l'abnégation que commandent leur position et leurs sentimens patriotiques. Ni la pluie des bombes et des boulets, ni les privations auxquelles la garde nationale et l'armée peuvent être exposées ne les empêcheront de faire leur devoir jusqu'au dernier moment. » Ainsi pensaient en effet les habitans; le maire de la ville remercia le jour même le commandant supérieur de la place d'avoir si bien exprimé les sentimens de tous.

On s'attendait à un nouveau bombardement; pour le prévenir et pour épargner à la ville de cruelles épreuves, le général Guérin de Waldersbach prescrivit deux sorties où il se proposait de détruire les travaux de siége de l'ennemi. La première eut lieu dans la nuit du 17 au 18 octobre, la seconde dans la nuit du 27 au 28 du même mois. Toutes deux réussirent, quoique la seconde fût chèrement achetée par une lutte sanglante au village de Thierville. On surprit les Prussiens endormis près de leurs pièces, on bouleversa leurs ouvrages, on tua des artilleurs, on ramena des prisonniers, on en-

cloua des canons. A qui persuadera-t-on que de telles entreprises n'aient pas été possibles autour de Metz et autour de Paris?

La place de Verdun aurait tenu quelque temps encore après le bombardement, si la nouvelle de la capitulation de Metz n'eût rendu désormais tous les efforts inutiles. En quelques jours les Prussiens allaient accumuler sur les bords de la Meuse une artillerie écrasante, et en quelques heures, de tous les points élevés qu'ils occupaient, foudroyer la ville. Les habitans ne demandaient pas néanmoins qu'on renonçât à la lutte, ils étaient prêts à tous les sacrifices; mais le général Guérin de Waldersbach voulut leur épargner des souffrances sans résultats, obtenir surtout, lorsqu'il en était temps encore, des conditions qu'on lui eût refusées sur les ruines de la place. Il capitula donc, le 7 novembre, devant 15,000 ennemis, 2,000 artilleurs et 140 pièces de gros calibre, mais en stipulant par une clause expresse, qui n'avait été acceptée ni à Toul ni à Strasbourg, que tout le matériel de guerre contenu dans la ville, les canons, les chevaux, les équipages de l'armée, les munitions, les approvisionnemens de toute espèce, seraient rendus à la France après la conclusion de la paix. Aujourd'hui encore nos pièces restent sur les remparts, nos fusils dans les arsenaux, nos poudres dans les magasins; nous retrouverons après le départ de l'ennemi ce que la guerre ne nous avait enlevé que pour un temps. Ailleurs l'Allemagne a tout pris, emporté ce qui lui convenait, vendu ce qu'elle ne pouvait emporter, vidé les casernes et tous les établissemens militaires, arraché jusqu'aux serrures des portes, jusqu'aux ferremens des fenêtres, jusqu'aux anneaux scellés dans les murs.

Valait-il mieux prolonger la lutte et tout détruire avant de se rendre, afin de ne laisser à l'adversaire aucun butin? Valait-il mieux tout sauver, ainsi que le fit le général Guérin de Waldersbach? Les juges militaires en décideront; à eux seuls de prononcer sur ce qu'exige le respect de la loi, sur ce que commande le devoir du soldat. On a simplement voulu rappeler ici la communauté d'efforts des habitans et de la garnison, l'énergie avec laquelle chacun s'est défendu, tant que les chefs ont jugé utile de continuer la défense, le dévoûment de la population, qui n'a refusé aucun sacrifice, qui était prête à en accepter de nouveaux, qui se résignait d'avance au plus terrible des bombardemens, à la ruine, à la mort, lorsque la capitulation fut signée. Au milieu des épreuves qu'elle traverse, la Lorraine conserve le droit de se dire qu'elle n'est point restée au-dessous de ce que la France attendait de son patriotisme, et que, si la fortune lui est aujourd'hui contraire, son courage, sa patience, sa dignité dans le malheur méritaient un meilleur sort.

A. Mézières.

LA BABOUCHE

Par une belle après-midi d'été de l'année 1854, on vit passer sur le quai étroit qui sépare Belek des eaux bleues du Bosphore deux chevaux fringans que montaient le jeune baron Édouard de C..., et la non moins jeune miss Mary G..., la fille du général anglais récemment arrivé à Constantinople. Le couple était fort taciturne; miss Mary avait l'air maussade, de petites rides plissaient son beau front blanc, les coins de sa bouche charmante étaient relevés par une moue légèrement moqueuse; elle ne répondait que par des monosyllabes aux remarques enthousiastes de son compagnon sur les splendeurs du tableau qui s'offrait à leurs regards. Édouard se sentit malheureux. Il avait si impatiemment attendu l'arrivée de miss Mary, qu'il avait connue, peut-être aimée, alors qu'il était encore attaché d'ambassade à Londres! A bord du bateau à vapeur où peu de jours auparavant il était allé les recevoir, elle et son père, il avait retrouvé la rieuse enfant gâtée par toute la haute société de Londres, et il s'était bien promis de lui servir de cicérone dans Constantinople, qu'il connaissait par un séjour assez long déjà; mais, depuis qu'elle était débarquée, sa gaîté habituelle semblait diminuer d'heure en heure, et, pendant les deux derniers jours, elle avait réussi à être parfaitement désagréable sans qu'il fût possible à Édouard de s'expliquer la cause d'un changement si brusque et si complet.

— Voici cependant, dit Édouard en essayant d'arrêter son cheval et en montrant du doigt les collines de l'Asie, voici un coup d'œil bien fait pour rasséréner l'esprit le plus assombri. Pourquoi êtes-vous si morose, miss Mary? Regardez donc un peu autour de vous.

Mary se contenta de hausser les épaules, et poussa son cheval.

— Mais qu'avez-vous donc? de quoi vous plaignez-vous? Pas une parole, dit Édouard d'un ton moitié fâché, moitié triste.

— A quoi bon? vous ne me comprendriez pas, répliqua miss Mary sans même se retourner. — Les hommes sont habitués à voir les

choses comme elles sont et non comme elles devraient être, à sacrifier une impression à l'autre, à se séparer sans douleur et sans regret d'anciennes et chères idées. Dieu sait ce que vous avez déjà dû voir tour à tour, et combien je parle pour vous! Sans compter que vous êtes un diplomate, c'est-à-dire l'être le moins poétique de la terre. Comment pourriez-vous me comprendre?

— Il faudrait voir, dit en souriant Édouard. Il me semble que je vous ai comprise quelquefois.

— Eh bien! je veux vous le dire : je suis désenchantée, horriblement désenchantée! Mon Dieu, que je suis désenchantée!

— Est-ce que j'aurais changé tant que cela pendant les deux années que nous ne nous sommes vus? demanda Édouard.

— Quel fat! il s'agit bien de vous! C'est de l'Orient que je parle. Je me l'étais figuré comme le vrai pays de la poésie. Qu'ai-je trouvé, hélas! des rues sales, des chiens affreux, des maisons misérables sans le moindre confort, là où je m'attendais à rencontrer des palais, des jardins, toutes les magnificences orientales. Je ne puis dire jusqu'à quel point l'habit et le chapeau noir offensent mes yeux, et l'on ne voit que cela dans les rues de Péra. Et les naturels! ils sont malpropres, bêtes, barbares. Rien n'est vrai de ce qu'on dit des Turcs, excepté l'éternel tchibouc, et quand ils fument l'opium, s'ils font de beaux rêves, à coup sûr leurs grimaces sont stupides. Vraiment je ne comprends pas comment on peut tromper le public ainsi que l'ont fait Byron et Lamartine. La poésie a pour mission de rendre les hommes heureux, et non de leur préparer d'affreuses déceptions. Ah! quand ils écrivaient leurs contes, ils ne songeaient pas que, grâce à la vapeur, le premier venu pourrait en quelques jours découvrir leurs impostures. Où sont-ils maintenant, je vous prie, les naïfs, les sensibles, les vénérables Osmanlis de Lamartine, et ses magnifiques Ali d'Abydos?

— Et les Souleïka, les Fatmé, les Leïla, ce sont aussi des êtres fabuleux, dit Édouard, — de véritables oisons qui marchent en se dandinant, qui portent des muselières, et dont on ne peut tirer une parole raisonnable.

— Croyez-vous donc que je sois assez simple pour ne chercher la beauté que chez vous autres? Je regrette tout autant qu'il n'y ait point de Leïla. Et encore cela n'est pas bien certain. Chassée par les hommes, la poésie se retire dans nos cœurs, c'est son dernier asile au milieu de cette cohue d'officiers patentés, de secrétaires d'ambassade, d'actionnaires de chemins de fer et de *Manchester-men*...

— C'est vrai, fit Édouard avec conviction.

— Bien sûr que c'est vrai, quoique vous ayez l'air de me railler. Vous êtes l'homme le plus prosaïque de l'Orient et de l'Occident.

Voilà deux ans que vous demeurez ici; je m'étais figuré que vous ne sortiez qu'en turban, habillé de vêtemens à larges plis, à couleurs vives et brodés d'or; mais non, je vous retrouve en vulgaire paletot, coiffé d'un chapeau de soie, et au lieu d'une belle barbe ou de moustaches de palikare, les deux joues ornées de blondes côtelettes comme tout le monde. Ai-je donc suivi mon père dans la guerre d'Orient pour vous revoir tous aussi ennuyeux sur les rives du Bosphore que dans Hyde-Park ou sur le boulevard des Italiens? Le costume est encore la seule belle chose qui reste à l'Orient, et celle-là même, vous ne l'avez pas adoptée.

Elle promena ses regards à l'entour et avisa sur la colline au-dessus d'elle un arnaute en jaquette rouge dont les manches ouvertes retombaient derrière les épaules, en gilet brodé d'or, et serré dans une ample ceinture de soie d'où pendaient une foule de chaînes et chaînettes en argent.

— Voyez, fit Mary, c'est comme cela au moins que vous devriez vous habiller.

— *You are foolish*, répliqua le baron en souriant, n'osant l'appeler folle en bon et pur français.

A ce moment, une espèce d'homme sauvage leur barra le chemin; cet être avait une longue barbe, des cheveux plus longs encore, une peau de mouton sur l'épaule, il était coiffé d'un petit bonnet de feutre et portait à la ceinture un assortiment d'ustensiles en fer. — Qu'est-ce que cela? s'écria Mary effrayée, et elle arrêta son cheval.

— C'est un derviche.

— Un derviche! voilà qui se trouve bien; je n'en avais jamais vu. Qu'est-ce qu'il nous veut, ce derviche?

— Il demande l'aumône; ne voyez-vous pas comme il vous tend sa patte crochue?

Mary tira sa bourse d'un air tout joyeux et offrit au derviche une pièce d'argent. Il s'en empara d'un geste si avide qu'il lui prit la main avec la pièce; elle la retira précipitamment, et considéra non sans dégoût son gant paille, tout à l'heure si frais, qui maintenant était couleur de boue comme les ignobles mains du saint homme.

— Soyez donc assez bon pour me débarrasser de ce gant, dit-elle avec une grimace en se tournant vers Édouard. Celui-ci ne put s'empêcher de rire un peu; il défit le gant et le jeta dans le Bosphore. — Voilà encore un de nos rêves à vau-l'eau, fit-il d'un ton de tristesse affectée.

— Ne vous moquez pas de moi, mon cher monsieur Édouard, reprit-elle en continuant son chemin avec assez d'humeur. Vous ne vous doutez pas pour combien vous êtes dans mes déceptions. Ce qui m'affecte le plus dans ce pays, c'est de n'y pas rencontrer la moindre aventure, quand, d'après vos livres, on devrait s'y heur-

ter à chaque pas. Jusqu'à présent, je n'ai pas ouï dire qu'aucun de ces messieurs que nous connaissons en ait eu une seule, quoique nous soyons entourés de harems, de noirs, de muets, de belles Circassiennes et de Turcs jaloux. Monsieur Édouard, vous n'avez point eu d'aventure?

— Il faut laisser les aventures aux aventuriers, fut la réponse assez sèche du baron.

— Eh bien! vous êtes dans l'erreur, répliqua Mary d'un ton irrité; les choses extraordinaires n'arrivent qu'aux hommes extraordinaires.

— Je ne suis pas un homme extraordinaire.

— Monsieur Édouard, vous devriez déjà savoir qu'une Anglaise n'aimera jamais qu'un homme peu ordinaire.

Un coup de cravache bien appliqué fit prendre le galop à son alezan, et elle s'engagea dans un vallon latéral. Le jeune diplomate la suivit silencieux. Il était péniblement affecté par la mésintelligence qui semblait régner entre lui et la capricieuse enfant qui s'était emparée de ses pensées. Comment faire pour lui rendre sa bonne humeur? En ce moment, il eût été capable de tout pour rentrer en grâce. — Ils enfilèrent un sentier étroit qui allait en montant, bordé à gauche par d'épaisses broussailles, à droite par un long mur blanchi à la chaux, au-dessus duquel s'élevait encore une cloison de bois.

— Que signifient ces planches? demanda Mary en se retournant vers son cavalier.

— Elles sont là pour arrêter les regards curieux; autrement on verrait du haut de cette colline tout ce qui se passe dans les jardins.

— Et pourquoi est-il défendu de voir ce qui s'y passe?

— Parce que ce sont les jardins d'un harem.

— Ah! c'est un harem! — Elle arrêta son cheval.

— Oui, c'est le harem d'Abdoul-Pacha, le plus jaloux des musulmans, et qui a, dit-on, les plus belles femmes de Constantinople.

— Édouard, s'écria la jeune miss, Édouard, voilà votre aventure toute trouvée!

Le jeune homme fut effrayé. — Quelle nouvelle folie est-ce là? dit-il; pendant ces deux ans, vous êtes devenue terriblement Anglaise.

— Vous aurez beau dire, reprit-elle en riant, je n'en aurai pas le démenti; je veux que vous ayez une aventure. Vous allez enjamber ce mur, et, si vous trouvez les femmes d'Abdoul-Pacha dans leur jardin, vous me rapporterez une voilette, une babouche, n'importe quoi, que je garderai comme souvenir.

Édouard la considéra d'un air stupéfait.

— Je ne plaisante nullement, poursuivit-elle. Je vous le demande comme une preuve d'amitié, d'amour, de tout ce que vous voudrez, si vous tentez l'entreprise...

— Songez, Mary, répondit le jeune homme devenu sérieux, songez au scandale qui pourrait en résulter, songez à ma position et à l'embarras que je causerais à l'ambassade. Ce n'est certes pas le danger que...

— Bah! vous avez peur!

— Et je vous laisserais ici toute seule, vous que votre père m'a confiée?

— Oh! moi, dit-elle en appuyant sur le mot, moi je ne crains rien. Je vous attendrai là-bas derrière les buissons.

Les traits de la jeune fille exprimèrent si bien qu'elle doutait de son courage, il entrevit tant de quolibets, peut-être même quelque chose de pire, qu'il résolut de commettre une sottise pour les beaux yeux de cette petite personne volontaire qu'il aimait de tout son cœur. Avec une sorte de désespoir, il descendit de cheval, amena la bête près du mur, la flatta de la main pour la calmer, puis d'un bond il fut debout sur la selle, et saisit de ses deux mains la crête du mur. La jeune Anglaise battait des mains de plaisir. D'un nouveau bond, il fut sur le mur. La cloison laissait un rebord étroit sur lequel il essaya de s'assurer en écartant les jambes, après quoi il se mit en devoir de démolir l'obstacle qu'il avait devant lui; bientôt, cédant à ses efforts réitérés, deux planches tombèrent avec bruit dans le jardin. Une seconde plus tard, il avait disparu par la brèche. Mary ne put retenir un cri d'effroi. Elle oublia de se cacher derrière les broussailles, et resta au pied du mur dans une attente pleine d'anxiété. Tout à coup on entendit des voix féminines appelant au secours; elles semblaient venir d'un troupeau de femmes s'éparpillant dans une fuite désordonnée, et se perdirent enfin dans la direction de la maison bâtie au bas de la colline, puis tout rentra dans le silence. Mary se prit à trembler de tous ses membres; elle se reprocha d'avoir exposé Édouard à un danger manifeste pour le seul plaisir de commettre une espièglerie. Cependant le silence se prolongeait, et elle reprenait peu à peu courage, tout en jetant des regards inquiets vers la brèche par laquelle Édouard devait revenir; mais au bout de quelques instans les voix se firent de nouveau entendre du côté de la maison, plus bruyantes cette fois et entremêlées de voix d'hommes. — Édouard! Édouard! s'écria Mary, — et elle poussait son cheval le long du mur comme pour chercher une entrée; puis elle s'élançait vers la campagne pour découvrir quelque Européen qu'elle pourrait appeler au secours. Sa terreur redoubla quand un bruit d'armes vint se mêler à ces voix furieuses. — Ils vont l'assassiner! criait-elle désespérée, et c'est moi qui au-

rai été son bourreau! Mon Dieu! pourquoi n'a-t-il pas été assez sage pour me laisser dire?

Enfin les branches d'un cyprès qui dépassait la cloison s'agitèrent, et elle vit paraître Édouard, qui prit pied sur les planches. On entendit des coups de fusil, une balle siffla au-dessus de sa tête; mais déjà il était sur le mur. Mary saisit la bride de la jument d'Anatolie, qui était restée immobile près de la brèche, et elle l'amena au point où il venait de sauter à terre. — Détalons! dit-il, et il s'élança en selle.

Ils filèrent comme le vent. Lorsqu'elle osa regarder en arrière, Mary aperçut debout sur le mur trois noirs qui les menaçaient du geste. Ce qui l'effraya davantage, ce fut le sang qui dégouttait de l'épaule gauche du baron. — Ah! mon Dieu! s'écria-t-elle, vous êtes blessé?

— Ce n'est rien, miss, répliqua Édouard d'un ton si sec et si sérieux qu'elle n'osa poursuivre; mais elle remarqua qu'il tenait les rênes de la main droite. Elle avait les larmes aux yeux, elle eût voulu arrêter pour lui demander pardon; mais il allait toujours ventre à terre, et elle n'osait le retenir, car elle ne savait si la blessure était grave ou non.

Leurs chevaux ruisselaient quand ils arrivèrent à l'hôtel dans Péra. Édouard lui offrit le bras et la conduisit sans mot dire à l'appartement de son père. Miss Mary voulut faire venir un chirurgien, et fit mine de chercher dans sa malle de quoi préparer un bandage.

— Laissez cela, ma chère miss, dit Édouard assez froidement; je n'ai point joué le stoïcisme quand je vous ai dit que ce n'était rien; dans quelques jours, cette blessure insignifiante se sera guérie toute seule. Veuillez vous asseoir sur ce divan, et, pour satisfaire votre soif d'aventures, je vais vous rendre un compte fidèle de ce qui s'est passé dans le jardin, puisque j'y ai été par votre ordre.

Mary obéit, elle n'avait pas le courage de dire une parole; le baron commença son récit.

— Je sautai donc par la brèche dans le jardin, au beau milieu d'un parterre de fleurs. Pendant ce court trajet, j'explorai du regard le terrain des exploits que votre bonté m'avait ordonné d'accomplir. Dans les sentiers sablés qui traversent ces jardins pleins de fleurs et d'arbustes, mais très pauvres en arbres, je voyais se promener trois ou quatre femmes toutes en blanc, accompagnées d'un certain nombre d'esclaves noires; elles formaient plusieurs groupes séparés. Le bruit des planches qui tombaient devait avoir éveillé leur attention, car dès que je parus, tous les visages étaient déjà tournés de mon côté. Mon apparition soudaine les avait d'abord plongées dans une stupéfaction muette, à peine si j'entendis un ou deux petits cris d'effroi. Ce silence dura quelques secondes, et il me

sembla, — la pensée va vite dans de pareils momens, — il me sembla que ces dames n'avaient pas trop envie de crier. Ce fut l'une des négresses qui donna le signal d'alarme; elle poussa un cri de détresse et descendit en courant le talus du côté de la maison. Alors les autres parurent sortir d'un songe, et s'enfuirent à leur tour avec de grands cris. Cependant elles ne disparurent pas toutes dans la maison; l'une de ces femmes, qui s'était trouvée dans la partie la plus haute du jardin, ce qui l'obligeait à passer devant moi, se jeta dans un kiosque après m'avoir examiné avec une certaine curiosité. Instinctivement, je dirai presque attiré par une force magnétique, je m'élançai vers sa cachette. Ah! que vis-je alors? La plus admirable Circassienne qui fût jamais achetée à Stamboul au prix de soixante mille piastres était là étendue sans voile sur un divan au fond du kiosque. D'un seul coup, mon regard avide but toutes les beautés de ce tableau enchanteur. Jamais je n'avais encore vu des traits d'une pareille perfection, des yeux si brûlans, si pleins de langueur, ombragés de si longs cils, jamais une taille aussi splendide...

Mary poussa un gros soupir. — Les odalisques sont des oisons qui marchent en se dandinant comme des canes, vous l'avez dit vous-même.

— J'en demande pardon aux odalisques et à vous-même, miss Mary; j'ai commis un sacrilége. D'ailleurs je vous dois des remercîmens pour m'avoir forcé à chercher cette aventure, sans laquelle j'aurais toujours été injuste pour les plus admirables créatures de la terre, et je ne me trouverais pas riche d'une bien douce expérience de plus...

— Continuez votre récit, dit Mary d'un ton un peu impérieux.

— Eh bien! elle était devant moi, tremblante et néanmoins souriante avec abandon. Je lui fis une révérence plus profonde que je n'aurais fait devant le sultan, et je lui baisai la main. Elle sourit encore de cette singulière coutume des Francs, mais elle me laissa faire avec bonté. — Oh! *cadine*, lui dis-je, toi, la fleur du harem, tu es la lumière de mes yeux! — Dispensez-moi de vous en raconter davantage; ce que je dis et ce que je fis, je le dis et je le fis dans une sorte d'ivresse. Tout ce que je me rappelle, c'est que Fatmé elle-même...

— Elle s'appelle donc Fatmé?

— Oui, Fatmé, comme la célèbre fille du prophète, qui à coup sûr était moins belle. Ce que je sais, dis-je, c'est que Fatmé me supplia de partir quand nous entendîmes le bruit qui venait du harem. — Je ne partirai pas, m'écriai-je, si tu ne me donnes un souvenir à emporter!

— Prends! dit-elle, et je m'emparai de cette babouche qui était tombée de son pied.

A ces mots, Édouard sortit de sa poche une petite pantoufle en velours rouge, brodée d'or et de perles, qu'il plaça sur la table. Mary la saisit et l'examina de tous les côtés. — C'est fait sans goût, murmura-t-elle.

— Mais voyez comme c'est petit, dit Édouard.

— Assez petit en effet, répliqua Mary avec une inflexion railleuse. Les femmes turques, ajouta-t-elle, marchent en dedans, cela vous gâte le plus beau pied.

— Les femmes turques, oui, mais pas les Circassiennes, répondit vivement Édouard.

— Eh bien! soit; continuez.

— Je sautai donc sur mes pieds et cherchai des yeux une issue, mais déjà deux noirs se précipitaient vers moi en vomissant des injures. Par bonheur l'un était si ventru qu'il n'avançait qu'avec peine, de sorte que je n'eus d'abord affaire qu'à son acolyte. Il se jeta sur moi et me saisit par le bras, mais je pus me dégager et lui appliquer un coup de poing dans la poitrine qui le renversa les quatre fers en l'air. A cette vue, le gros noir s'arrêta hésitant à une distance respectueuse; en revanche, il poussa des cris d'écorché. Je cherchai de nouveau un moyen de m'échapper; le mur était trop haut pour être escaladé, et je n'avais plus mon cheval pour me servir de marchepied. Dans cet embarras, j'entends derrière moi ces mots prononcés à voix basse : grimpe sur l'arbre! C'était Fatmé qui me montrait le chemin du salut. Je lui jetai un dernier regard de reconnaissance et courus vers le cyprès qu'elle m'avait désigné; mais ce cyprès se trouvait précisément sur le bord du sentier qui mène à la maison, et au bout duquel je vis paraître au même moment un troisième adversaire, une espèce de kavasse ou de traban, qui avait la ceinture garnie d'armes variées. Nous étions l'un et l'autre en si grande hâte, et le sentier était si étroit, que nous nous heurtâmes violemment pour reculer ensuite comme deux billes; il tira son *kandjar* et m'en asséna un coup que je parai assez pour qu'il ne fît qu'effleurer mon épaule, en même temps je lui saisis le bras droit et le tordis avec tant de force par-dessus sa tête que la douleur lui fit lâcher son sabre. L'ayant ainsi désarmé, je profitai de sa surprise pour escalader le cyprès, et je dus me presser, car j'entrevoyais à travers le feuillage toute une troupe de noirs et de blancs qui accouraient sur le champ de bataille avec des armes à feu. Je m'étais élevé au niveau de la cloison de planches, quand ils m'envoyèrent une balle qui heureusement ne m'atteignit pas. Vous savez le reste. — Ayant ainsi parlé, Édouard se leva et chercha son chapeau.

— Vous ne voulez pas prendre le thé avec nous? demanda Mary d'une voix légèrement émue.

— Je vous remercie, miss Mary; il faut cependant que je me fasse appliquer un bandage. Au reste vous me pardonnerez, si cette semaine je néglige un peu mes devoirs de cicérone. Je ne pense pas que je puisse sortir avant jeudi prochain.

— Pourquoi jeudi précisément?

— C'est que j'ai une affaire importante ce jour-là, répondit le baron avec un sourire mystérieux.

— Édouard, dit Mary en essayant de sourire à son tour, avouez que votre Fatmé n'est qu'une fable.

— Non, Mary, vous pourrez la voir en personne jeudi prochain, dans la vallée des Eaux-Douces.

— C'est donc là votre grosse affaire? s'écria-t-elle avec colère. Je n'aurais jamais cru, ajouta-t-elle avec une moue dédaigneuse, que vous saviez bâcler des rendez-vous en si peu de temps. C'est un nouveau talent que je vous découvre.

— Ce sont les circonstances qui font naître les talens, répliqua-t-il en haussant les épaules, puis il s'inclina et prit la porte. Il s'y arrêta un instant, ayant l'air de se consulter, puis revint à la table. — Miss Mary, dit-il d'une voix insinuante, cette babouche vous appartient de plein droit, parce que c'est pour vous que j'ai été la chercher. Cependant elle ne saurait avoir aucune valeur à vos yeux, vous en trouverez de bien plus belles au bazar. Moi, au contraire, je serais heureux de la posséder; me la céderez-vous?

— Que nenni, monsieur le baron! s'écria-t-elle en se levant d'un bond et en saisissant la mule rouge d'un geste un peu violent; la babouche est à moi, et je la garde.

— A votre aise, répondit Édouard avec calme. Pour rien au monde, ajouta-t-il du ton d'un homme qui veut écarter l'ombre d'un soupçon, je ne voudrais vous laisser croire que je sois amoureux de Fatmé. — Sur ces mots, il sortit après avoir fait une nouvelle révérence.

Le lendemain matin, le baron fit venir les drogmans et les autres serviteurs ou employés de l'ambassade, et leur intima de répandre le bruit qu'un Franc, — un aventurier espagnol, — ayant pénétré avec effraction dans le harem d'Abdoul-Pacha, y avait été blessé, et était mort de ses blessures. — Ce bruit, se dit-il, viendra aux oreilles du pacha, qui croira sa vengeance satisfaite et ne songera pas dès lors à pousser les choses plus loin; nous éviterons de cette manière le scandale qui pourrait résulter de l'affaire. Il en advint comme il l'avait espéré. — Deux fois par jour, le domestique de miss Mary vint prendre des nouvelles de la santé d'Édouard. Le jeudi, vers le soir, il lui remit le billet suivant :

« Cher ami,

« Je reviens de la vallée des Eaux-Douces, j'ai été heureuse de ne point vous y rencontrer. Je n'y ai pas trouvé non plus votre Fatmé, du moins votre description ne s'appliquait-elle à aucune des dames turques que j'ai vues, et je vous assure que je les ai bien regardées malgré leurs voiles. Avouez donc enfin que cette Fatmé est une fable imaginée pour me tourmenter, ou plutôt pour me punir comme je le méritais. Si c'était là votre but, vous l'avez, j'en conviens, complétement atteint. J'ai passé les derniers jours dans les remords et les peines. Venez, dès que votre blessure vous le permettra, pour que je vous dise tout cela de vive voix, cela ou autre chose, à votre choix.

« MARY. »

Édouard porta ce billet à ses lèvres. Je ne suis pas un chevalier Delorges, se dit-il en mettant son habit, et au bout du compte elle ne m'a point envoyé dans la fosse aux lions, quoique ces guenons ne valussent guère mieux.

On se retrouva plus heureux après ces trois jours écoulés que la première fois après deux années de séparation. Toutefois Mary ne fut pas tranquille qu'Édouard ne l'eût assurée d'une manière solennelle que sa Fatmé était de pure invention, comme les Souleïka et les Leïla des poètes.

— Mais comment avez-vous eu la babouche?

— D'une manière bien simple. L'une des *cadines* qui prirent la fuite, — car elles se sont enfuies toutes, — l'a perdue, et je l'ai ramassée.

— Édouard, dit Mary après un instant de réflexion, vous êtes un homme raisonnable, et, quand nous serons mariés, vous saurez me faire enrager à propos.

— Je l'espère bien, dit-il en l'embrassant sur le front; mais pour nous rappeler que j'ai été obligé de commencer si tôt, nous mettrons cette babouche sous verre et nous la placerons dans votre boudoir.

— Et quand retournerons-nous en Europe? J'en ai assez de la Turquie.

— Aussitôt, répondit Édouard avec un sérieux de diplomate, aussitôt que l'autorité du *tansimat* et la liberté des embouchures du Danube seront assurées.

— Pour être franche, ces choses-là ne m'intéressent guère, dit Mary.

— Ma chère Mary, vous êtes véritablement de votre pays.

MAURICE HARTMANN.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 novembre 1871.

Si la politique était le royaume des fantaisies, bien des Français auraient assurément toujours le droit de prétendre à un rôle distingué dans ce royaume. Si tous les rêves de l'imagination ou de l'ambition, de l'esprit de parti ou de la vanité ne coûtaient si cher, si on n'avait appris qu'ils finissent quelquefois par d'effroyables catastrophes, on pourrait les laisser passer sans s'émouvoir beaucoup, en les considérant tout au plus comme l'exubérance d'une société qui a des loisirs. Malheureusement nous n'en sommes plus à ces loisirs, qui, même quand nous les avions, auraient pu être mieux employés; nous n'avons plus de temps à perdre à nous donner en spectacle par nos disputes inutiles, par nos jeux d'esprit, par nos propagandes ambitieuses et chimériques. La politique est redevenue pour nous tout ce qu'on peut imaginer de plus sévère, de plus ingrat si l'on veut : c'est une œuvre à reprendre par le commencement. Il faut bien se dire en effet et se répéter sans cesse que la France a été ramenée par la main brutale de la mauvaise fortune à une sorte d'état rudimentaire où elle a tous les élémens de sa vie nationale à reconquérir, à raffermir par un travail de tous les instans, par des efforts obstinés de raison pratique et de prudente activité. Tout ce qui peut détourner du but en réveillant des questions oiseuses ou des passions meurtrières est une diversion coupable. Une heure perdue ne se retrouvera pas. Tant que nous n'en serons pas revenus à la régularité laborieuse, au sentiment simple et droit de la vérité, à tout ce qui est la condition nécessaire et fondamentale de notre reconstitution, nous n'aurons rien fait, nous serons des hommes fort malheureux sans doute de ce qui est arrivé, mais n'ayant rien appris et tout prêts à recommencer le cours des excentricités et des folies qui nous ont perdus. Voilà qui est clair comme le jour, et s'il y a justement une chose pénible au point où nous en sommes, c'est le spectacle de ce contraste,

qu'on a trop souvent encore sous les yeux, d'une disproportion cruelle, choquante, entre la réalité qui nous presse et ce mouvement artificiel qu'on nous donne pour de la politique, qui n'est qu'un tapage sans portée dont l'unique effet est de nous étourdir sur les véritables problèmes au milieu desquels nous sommes condamnés à vivre.

La politique! Il n'y en a évidemment qu'une possible aujourd'hui en France au lendemain de tant d'accablantes épreuves, et cette politique, elle est si invinciblement imposée par la nature des choses, qu'il faut vraiment de la bonne volonté pour s'en détourner. La réalité en effet est là douloureuse et pour ainsi dire criante: elle nous assiége sous toutes les formes. Une occupation étrangère qu'on a fait reculer tant qu'on a pu, mais qui pèse encore et qui pèsera pendant deux ans sur six départemens, — une crise monétaire qui n'est que la conséquence de nos engagemens et qu'on doit combattre autant que possible, — des impôts nouveaux à combiner de façon à ne point épuiser le pays, — le travail à stimuler, une armée à reconstituer, l'ordre à ramener partout dans les esprits comme dans les faits, — les habitudes de légalité et de régularité à rétablir dans un monde où ceux qui ont eu le pouvoir sont les premiers à s'en affranchir, — la paix sociale à disputer aux passions meurtrières, que faut-il de plus? Assurément il y a bien là de quoi donner de l'occupation à tout le monde et même de quoi suffire aux plus dévorantes activités; mais non, la réalité est importune: il vaut bien mieux reprendre toutes les vieilles déclamations des polémiques d'autrefois, faire de la politique avec des rumeurs qu'on imagine ou qu'on grossit, et, sous prétexte d'en finir avec les incertitudes d'une situation laborieuse, commencer par ébranler le peu de sécurité que nous avons. C'est notre histoire depuis quelque temps.

Il y a une assemblée et un gouvernement dont on dira ce qu'on voudra, mais qui en fin de compte sont indubitablement le produit d'une des plus solennelles manifestations nationales. Tout cela n'a pas plus de huit mois d'existence. Est-ce un régime définitif, est-ce un régime provisoire? C'est du moins le pays se possédant lui-même, se gouvernant lui-même, et, tel qu'il est, ce système, pratiqué avec la plus vigilante sagesse, avec le patriotisme le plus éclairé, n'a point été sans profit pour la France. Cela est beaucoup trop simple ou cela dure trop longtemps, à ce qu'il paraît. Il faut autre chose aux grands politiques en disponibilité qui sont chargés des affaires de l'empire ou de la république radicale; il faut absolument, pour leur satisfaction, qu'il se machine à Versailles toute sorte de combinaisons mystérieuses dont ils ont le secret, bien entendu. Un jour, c'est un appel au pays, c'est un plébiscite que le gouvernement prépare avec une sournoise habileté; un autre jour, c'est une réforme électorale qui est déjà toute prête; naturellement on connaît les plus minutieux détails de cette réforme,

on sait d'avance que l'assemblée actuelle, à la recherche d'un subterfuge pour se perpétuer, se décidera pour le renouvellement partiel et périodique, qu'elle mettra des restrictions au droit de vote. Alors, avec une érudition merveilleuse, avec un à-propos saisissant, on refait au plus vite l'histoire du comité de la rue de Poitiers, de la loi du 31 mai 1850, et on se donne l'émotion d'avoir combattu l'attentat prémédité contre le suffrage universel. Le gouvernement, il est vrai, vient de temps à autre déclarer que tout cela n'a rien de fondé, que, l'assemblée étant souveraine et étant en vacances, on n'a pu guère songer à de telles innovations politiques. Qu'importe? le bruit est répandu, il est commenté, il continue à se propager, même après qu'il a été démenti; on a ravivé ou entretenu le sentiment de l'incertitude, et, c'est bien clair, on a porté ainsi un incontestable secours à l'œuvre de la régénération nationale, que le gouvernement, que la « république de M. Thiers » a le tort de n'avoir pas accomplie en quelques jours!

Autre chose encore, autre thème à déclamations et à faux bruits. Depuis plus de quatre mois, les conseils de guerre et les juges instructeurs sont occupés à la terrible liquidation des affaires de la commune. Sans doute il y a eu malheureusement des lenteurs et quelquefois une certaine confusion dans cet immense travail, qui est encore loin d'être terminé. N'aurait-on pas pu trouver quelque combinaison plus expéditive ou moins confuse? C'est possible. Ce qu'on peut dire pourtant, c'est que le gouvernement s'est fait dès le premier jour un devoir de procéder jusqu'au bout avec une complète régularité, que la marche régulière de la justice entraîne nécessairement des lenteurs, et que dans tous ces procès, où l'on remue à chaque instant les plus cruels souvenirs de guerre civile, les juges militaires ont montré jusqu'ici autant de patience que d'humanité. Non certes, ce ne sont pas des juges impitoyables. Au premier abord, on devrait bien, ce semble, quelque respect à cette œuvre de justice patiente. Pas du tout, on se jette sur tous ces procès comme sur une proie. On s'arme contre le gouvernement des embarras où il s'est mis par la régularité de son action, on fait un crime à la commission parlementaire des grâces de ne s'être pas prononcée encore, comme si elle avait eu jusqu'ici le droit de se prononcer, tant que les derniers appels des condamnés n'étaient point épuisés. On bataille sur tout, on soulève les discussions les moins acceptables sur ce qu'il y a de plus sacré et de plus délicat, on met tout en cause, la conscience du juge, l'autorité des arrêts de la justice, l'usage du droit de grâce; on s'étudie à tout confondre, et en vérité, à voir le tour que prennent certaines polémiques, on dirait que ceux qui ont à se faire pardonner, que les coupables ne sont pas les condamnés de l'insurrection, que ce sont les conseils de guerre, le gouvernement et la commission des grâces. Il est certain qu'on y mettait moins de formes après le 2 décembre 1851, et même

après les journées de juin 1848. Veut-on prouver que les pouvoirs publics ont eu tort de ne point agir cette fois de la même façon, que le respect de toutes les garanties est une naïveté ou une faiblesse, que l'impunité est un droit quand le châtiment s'est fait attendre? On en viendrait tout simplement ainsi à justifier les répressions sommaires et instantanées.

Le malheur de ces polémiques qui vivent de bruits, de rumeurs et de déclamations, c'est qu'elles déplacent ou enveniment toutes les questions; elles détournent les esprits de ce qui est le plus essentiel, elles créent ou elles entretiennent dans certaines sphères une espèce d'agitation factice qui n'est inoffensive que parce que le pays après tout reste indifférent à un genre de politique où il ne trouve absolument rien qui réponde à ses besoins, à ses instincts du moment. Qu'y a-t-il donc au fond de tout cela? Il y a deux choses qui sont vraiment deux fléaux en France. Il y a d'abord l'esprit de parti, qui est implacable, qui ne s'inquiète ni de la vérité, ni de la justice, ni de l'intérêt national, pourvu qu'il arrive à se satisfaire lui-même, qui est toujours prêt à s'emparer de toutes les occasions et de tous les prétextes, qu'il s'agisse d'une crise intempestive d'élections à provoquer, d'une violation de la loi à encourager, d'une amnistie à réclamer. L'esprit de parti, dans son égoïste préoccupation, ne voit qu'une chose à travers tout, son propre triomphe, sa propre domination; il veut régner, le pays lui appartient, et, tant qu'il n'a pas mis la main sur le pouvoir, il ne songe qu'à rendre la tâche laborieuse ou impossible aux autres. Les bonapartistes, en semant l'incertitude, en relevant le drapeau compromis du plébiscite, espèrent arriver à la résurrection de l'empire, et cela leur suffit. Les radicaux, en s'efforçant de leur côté d'entraîner ou d'affaiblir le régime actuel, espèrent arriver à la république radicale, et cela leur suffit, à eux aussi. Tout le reste, ce qui intéresse le pays, viendra sans doute par surcroît aussitôt que les uns ou les autres auront triomphé! Toutes les questions seront apparemment résolues, on aura congédié définitivement l'étranger, on aura payé ses dettes, on aura retrouvé des alliances au dehors, le travail, le crédit, l'ordre moral et matériel à l'intérieur. Un trait de ressemblance entre les bonapartistes et les radicaux d'aujourd'hui, c'est que les uns et les autres en vérité parlent avec une imperturbable assurance, comme si rien ne s'était passé, comme s'ils n'avaient rien à faire oublier. L'impérialisme parle de ses succès, de sa popularité et des « dix-sept années de prospérité qui n'ont pas été sans gloire, » même après Sedan. Le radicalisme ne doute pas de sa propre infaillibilité, même après la commune, il ne se trouble pas pour si peu. Ne nous y méprenons pas, dans les polémiques où l'esprit de parti se déploie avec toute son âpreté, il y a une autre maladie qui a une apparence plus inoffensive et qui n'est peut-être pas moins dangereuse, qui est malheu-

reusement invétérée en France. Cette maladie, pour l'appeler par son nom, c'est l'amour de la phrase, le fanatisme de la déclamation.

On fait de la politique avec des mots retentissans et vides, c'est là encore un de nos fléaux. Pourvu qu'on puisse mettre au bout d'une période les « solutions radicales, » les institutions de la démocratie, le progrès social, les aspirations du peuple, la vraie république, — celle qui est au-dessus du suffrage universel, qui a hérité du droit divin, — on croit avoir tout dit. L'amour de la phrase, ah! il n'a pas été emporté dans nos désastres, il survit à tout, il s'épanouit glorieux, content de lui-même, chez M. Victor Hugo, le pontife d'une certaine phraséologie démocratique, humanitaire et ambitieuse. M. Victor Hugo, qui s'est promis de rentrer prochainement dans sa solitude et dans son silence, a voulu avant de s'éclipser dire son mot sur nos destinées, et il a écrit depuis quelques jours plusieurs lettres qui sont la quintessence du radicalisme romantique. L'auteur des *Orientales* et des *Châtimens* a un malheur : au milieu de circonstances cruellement sérieuses, il ne sait pas rester sérieux, et il risquerait de nous rendre ridicules aux yeux du monde entier, si l'on nous jugeait d'après son éloquence. Nous rendons justice à M. Victor Hugo : il est d'avis, lui aussi, que nous devons nous efforcer de relever la France. Seulement c'est ici que commence la difficulté : d'abord ce n'est pas pour la France elle-même qu'il veut relever la France, c'est pour l'Allemagne « esclave, » c'est pour le monde; puis quels moyens entend-il employer? — « Comment s'y prendre? Qu'y a-t-il à faire? Cela est difficile, mais simple. Il faut faire jaillir l'étincelle, d'où? de l'âme du peuple! »

Fort bien, ce n'est pas plus difficile que cela; nous sommes maintenant fixés, nous pouvons marcher et nous reconnaître dans ce dédale d'éloquence où se passent tant de choses prodigieuses, « le droit et la loi coulant en sens contraire, le droit allant vers l'avenir, la loi allant vers le passé,... les problèmes qui sont les ténèbres se heurtant aux expédiens qui sont la noirceur, » les questions permanentes s'ajoutant aux questions momentanées. Que de travaux à poursuivre : la victoire définitive de la république, qui est la mère, sur les erreurs possibles du suffrage universel, qui est le fils, la dissolution de l'assemblée, l'enquête sur les faits de mars « et aussi sur les faits de mai et de juin, » l'amnistie surtout, « l'amnistie tout de suite, l'amnistie avant tout! » Du reste, pour qu'on ne s'y méprenne pas, l'auteur a le soin d'ajouter que l'amnistie est pour ceux qui la donnent autant que pour ceux qui la reçoivent. « Elle a cela d'admirable qu'elle fait grâce des deux côtés. » Tout est pour le mieux, c'est une réconciliation universelle, le baiser Lamourette des criminels et des juges. On ne peut pas trop s'étonner de cette philosophie du droit et de la politique, lorsqu'on voit M. Hugo résumer à sa façon la philosophie de l'histoire en appelant la révolution

française un bienfait qui est le « total » d'une multitude de crimes. Voilà une philosophie qui n'est pas faite pour gêner les imaginations audacieuses et les violens de tous les genres, les praticiens et les héros de la force. Qu'a-t-on à leur dire? Ils commettent des atrocités de guerre ou de révolution, c'est possible; mais ils n'ont vraiment d'autre pensée que d'atteindre ce fameux « total » qui sera un bienfait. Le droit et l'humanité peuvent se rassurer!

Sérieusement est-ce ainsi qu'on espère relever la France et même accréditer la république auprès de tous ceux qui ne sont pas arrivés à ce degré supérieur de philosophie? Lorsque des déclamations de ce genre et d'autres moins brillantes sans doute, mais plus habiles peut-être et surtout plus envenimées, ont fermenté pendant quelque temps dans une multitude, sait-on ce qu'elles deviennent, comment elles peuvent se traduire? On le voit aujourd'hui dans ce triste et effroyable procès de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas dans un jardin de Montmartre le 18 mars. Ceux qui comparaissent devant les conseils de guerre sont-ils les vrais assassins des deux malheureux généraux? Ce n'est point là en vérité ce qui nous regarde, ni nous, ni d'autres aussi étrangers à l'administration de la justice, dans un tel drame. Ce qu'il faut retenir comme la saisissante moralité de ces événemens, c'est cette parole du maire de Montmartre, de M. Clémenceau lui-même, qui paraît avoir été tout au moins fort embarrassé dans cette néfaste journée, et qui n'a pas eu la chance de sauver les deux infortunées victimes : « La foule était dans un état pathologique effrayant. Je n'avais jamais rien vu, je ne reverrai jamais rien de pareil. Elle était altérée de sang, et, loin de blâmer le crime commis, elle était convulsive, elle hurlait; on criait : A mort les traîtres! Et comme je disais qu'on venait de déshonorer la république, on me répondait : Si tu n'es pas content, on va t'en faire autant... » Écoutez encore cet intéressant dialogue entre un des accusés et le président du conseil de guerre : « Il faut savoir que, lorsqu'on a annoncé que les généraux arrivaient, ç'a été un tohu-bohu, c'était à qui courrait le plus vite pour former le peloton (d'exécution). — Tout le monde voulait en être et tirer son coup de feu? — Mon Dieu, oui. — Quelle foule de bêtes féroces!... »

Voilà ce qui arrive. M. Victor Hugo dira certainement qu'il n'a rien à voir dans ces abominables scènes, ni même dans les déchaînemens de la commune; que lui, qui dans sa jeunesse a chanté la colonne Vendôme, il n'a pu être l'allié de ceux qui l'ont abattue devant les Prussiens; que lui, qui défend l'inviolabilité de la vie humaine même chez les plus grands criminels, il n'a pu approuver ceux qui ont massacré des captifs et des otages. Non sans doute, nous ne lui ferons pas l'injure de le croire fort enthousiaste de ces saturnales. Il se figure jouer un grand rôle de prophète ou de conciliateur humanitaire; mais enfin sait-il ce

qu'un sophisme d'imagination peut produire dans des âmes avilies par les flatteries et les excitations des démagogues? Et puis, comment se fait-il que, toutes les fois qu'il prend la parole, il n'ait des ménagemens, des accens de pitié que pour ceux qui sont devant la justice du pays, et que dans son humanité, dans son patriotisme, il ne trouve pas un mot pour les victimes des exécuteurs de la commune, pour Paris incendié, pour l'honneur de la France et de la cité souveraine si cruellement mis en péril en présence de l'étranger? Comment peut-il parler d'une amnistie faite pour ceux qui l'accorderont aussi bien que pour ceux qui la recevront? Par quel étrange oubli, au moment même où il plaide comme il l'entend pour des condamnés, trouve-t-il le moyen de dire lestement en parlant de l'assemblée : « Cette assemblée dont j'ai l'honneur de ne plus être? » Or cette assemblée dont il a « l'honneur de ne plus être, » c'est la souveraineté nationale, c'est le droit national, — ou il ne reste plus qu'à proclamer la loi de la force. Est-ce là le dernier mot des imaginations progressives, pacifiques et humanitaires de M. Victor Hugo?

Assurément si le radicalisme, tel qu'il tend à s'organiser, ne poursuit pas tout simplement une victoire équivoque et fort éphémère à travers des agitations qui conduiraient fatalement encore une fois à la défaite de toute liberté, s'il veut être un parti sérieux, utile à la république dont il se croit l'unique soutien et dont il n'est jusqu'ici que le danger, il a besoin d'abord de se dégager de toutes les solidarités funestes, de rompre hautement avec ce qui a épouvanté la France; il a besoin de se faire une politique au moins à demi rassurante, des idées pratiques sur bien des points où il se contente encore de vaines déclamations; il a besoin de ne plus se payer de mots, de fantasmagories et d'exhibitions, comme ce président du conseil-général de l'Hérault qui avait imaginé tout récemment de mettre dans la salle des délibérations un buste de la république avec un bonnet phrygien, et à qui M. Thiers lui-même a dû faire comprendre qu'il pouvait mettre le buste de la république là où il voudrait, mais que le bonnet phrygien allait assez de compagnie avec le drapeau rouge, et que le drapeau rouge n'était pas le drapeau de la France.

La France, c'est là toujours qu'il faut en revenir quand on veut échapper aux hallucinations ou aux égoïstes conflits des partis et retrouver un terrain solide. Oui, la France avec ses blessures trop réelles à guérir, avec ses intérêts de toute sorte à relever, avec son organisation intérieure à refaire ou à réparer de façon qu'on ne flotte pas perpétuellement dans cette alternative énervante de révolutions et de réactions, c'est là le but qu'il faut atteindre, si l'on peut, et on le pourrait, si on le voulait, avec un peu de bonne foi et de bon sens, en sachant se tenir dans la réalité et subordonner toutes les considérations particulières à ce qu'on aurait appelé autrefois du beau nom de bien public. On aura beau faire, notre infortune l'a voulu ainsi, nous sommes en

face de difficultés et de questions, toutes de l'ordre le plus positif, et qu'on ne parviendra certainement pas à résoudre par des déclamations ou des divisions de partis, qu'on ne pourra tout au plus qu'aggraver. On aurait beau coiffer la république d'un bonnet phrygien ou mettre dans un programme la dissolution de l'assemblée, les faits resteraient des faits, les chiffres resteraient des chiffres; cela n'allégerait nullement notre fardeau, pas plus que cela ne ferait disparaître comme par enchantement la c ise monétaire que nous traversons. A vrai dire, le jour où la France était réduite à accepter les engagemens qui pèsent désormais sur elle, il était facile de prévoir les perturbations qu'entraînerait ce déplacement brusque et artificiel de numéraire. Cette crise est venue aujourd'hui à la suite des premiers paiemens de l'indemnité; elle ne s'est pas fait sentir seulement à Paris, elle existe dans la plupart des grandes villes d'industrie, elle se propagera inévitablement jusque dans les campagnes. Partout elle se manifeste par la raréfaction des monnaies divisionnaires, par l'élévation du change, par la difficulté de suffire aux plus simples opérations du commerce et de la vie ordinaire avec des billets de banque, dont la plus petite coupure n'est pas jusqu'ici au-dessous de 20 francs. Sans doute nous ne sommes pas les seuls à qui une épreuve de ce genre ait été infligée à la suite de grandes commotions politiques. Les États-Unis eux-mêmes l'ont connue, et leur fortune n'en a point été ébranlée; l'Autriche, l'Italie, l'ont traversée, et n'en sont point encore sorties. C'est une médiocre consolation, si l'on veut, mais enfin cela prouve qu'il n'y a point de quoi déconcerter une nation qui a la bonne volonté de tenir tête aux embarras matériels d'une situation alourdie par les circonstances les plus douloureuses, et cette bonne volonté est assurément la première force de la France.

C'est une crise qui commence et avec laquelle il faut bien s'accoutumer à vivre. Les paiemens des premiers termes de l'indemnité allemande en ont déterminé l'explosion naturelle et prévue; l'essentiel aujourd'hui est de la suivre avec sang-froid dans ses développemens, de la neutraliser autant que possible, de l'atténuer enfin, jusqu'au moment où l'on pourra définitivement la vaincre par l'ensemble des intérêts renaissans ou peut-être par quelque solution politique et financière qui viendra nous aider à en triompher. Cette crise monétaire, on peut la combattre dans ses phénomènes les plus actuels, les plus sensibles et en quelque sorte les plus fatigans pour la vie ordinaire, par un système de palliatifs prudemment pratiqués, — soit en élevant l'escompte de la Banque de manière à offrir un attrait aux capitaux étrangers, au risque de gêner un peu le commerce, soit en suppléant à la monnaie divisionnaire, qui diminue, par des coupures de billets descendant à 10 francs et à 5 francs. L'idée de ces coupures a dû venir immédiatement, comme elle est venue pendant la guerre partout où le numéraire disparaissait

sur le passage des Prussiens. Seulement qui émettrait ces valeurs courantes? Serait-ce la Banque de France, déjà fort engagée par ses avances à l'état et surchargée d'une circulation fiduciaire qui atteint 2 milliards 300 millions, qui touche presque au maximum des émissions autorisées par des lois récentes? Ne valait-il pas mieux laisser ce soin à des sociétés de crédit, à des établissemens particuliers qui, formés en syndicat, prendraient l'initiative de ces émissions garanties par un dépôt correspondant de billets de banque? Ces questions ont été sans nul doute agitées dans la dernière conférence qui a eu lieu entre M. Thiers et les représentans de la Banque de France. La situation a dû être minutieusement étudiée. De toute façon, il y aura une émission de valeurs fractionnées. Les nouvelles coupures remplaceront dans la pratique journalière les pièces de 5 francs, et, comme la provision de la petite monnaie subdivisionnaire est défendue par les traités monétaires qui lui ôtent une valeur de spéculation, on peut espérer avoir paré pour le moment à la difficulté la plus pressante; mais enfin ce n'est là qu'un palliatif; évidemment le grand, l'unique et souverain remède, c'est que tous les intérêts reprennent un énergique élan, c'est que notre commerce d'exportation se relève de façon à rétablir à notre profit les conditions du change, à faire rentrer par la puissance du travail le numéraire que la puissance brutale des armes nous ravit.

C'est ce qui peut le mieux nous aider à porter sans fléchir notre fardeau, en nous préparant à doubler le terrible cap des trois derniers milliards, et au fond qui sait même si la solution la plus vraie, la plus décisive, ne serait pas dans quelque combinaison financière qui en finirait avec toutes les incertitudes, qui nous laisserait en face d'une situation précise, et nous rendrait la disposition de nos forces en devançant notre libération? Ce n'est peut-être pas aussi impossible qu'on le croirait. Nous doutons quelquefois de nous-mêmes plus qu'on ne doute de notre pays dans le monde, et il y a dans le crédit européen des ressources qui ne demanderaient peut-être pas mieux que de se mettre à notre service pour nous aider à venir à bout de la redoutable liquidation des 3 milliards, sans attendre deux ans encore. La France est intéressée à être libre le plus tôt possible; la Prusse, quoi qu'on en dise, n'est point intéressée à prolonger une occupation qui n'est pas sans inconvénient pour elle. Le tout est de trouver le point où le crédit intervenant à propos peut concilier les deux intérêts.

Puisque nous sommes destinés pour quelque temps à vivre avec des crises qui sont la conséquence de nos charges, c'est bien le moins que nous vivions aussi avec l'idée permanente de nous en délivrer le plus tôt et le mieux que nous pourrons. A quoi tient la réussite de cette idée? A la confiance qu'inspire toujours notre pays, et sans doute aussi à la confiance qu'inspire notre gouvernement. Après tout, on ne se trompe pas

quand on se fie à notre pays. La France assurément a tout ce qu'il faut pour reprendre sa grande et légitime action dans le monde; elle a les ressources naturelles, les élémens de richesse, l'aptitude au travail, l'intelligence, la bonne volonté. Que nous manque-t-il donc pour que tout cela ne reste pas stérile? Il faut qu'on se décide une bonne fois à laisser de côté une multitude de questions inutiles ou dangereuses pour s'attacher aux choses essentielles, aux véritables problèmes de notre réorganisation, et que le gouvernement lui-même donne le signal, qu'il se mette à la tête de ce mouvement, bien autrement fécond que toutes les agitations de partis. S'il y a des anxiétés et des incertitudes dont on ne peut pas trop s'étonner, le pays dans son ensemble, il faut le reconnaître, ne demande pas mieux que d'être éclairé et conduit, de recevoir une impulsion bienfaisante, de voir un certain ordre rentrer dans toutes les parties de son administration.

Le gouvernement actuel a sans doute beaucoup fait au milieu d'innombrables et redoutables difficultés, et il n'est point certainement au bout de son œuvre. Ce qu'il a fait avec habileté est le commencement de tout ce qui lui reste à faire. L'essentiel pour lui est de ne point laisser l'indécision se propager, les passions violentes reprendre confiance, les bonnes volontés patriotiques se décourager ou s'égarer, c'est de ramener avec une fermeté patiente, mais incessante, la régularité dans cette confusion où toutes les fantaisies se donnent libre carrière, très souvent aux dépens de l'état lui-même, qui est toujours le souffre-douleur silencieux, comme le disait un jour spirituellement M. Thiers. L'essentiel pour le gouvernement est de faire sentir sa main intelligente, sa clairvoyante activité dans les mesures qu'il prend aussi bien que dans le choix des hommes, et même au besoin de ne pas attacher un trop grand prix à de petites combinaisons qui ne sont pas toujours une force en politique. Sans doute les révolutions mettent en mouvement bien des ambitions et des vanités, elles créent des capacités aussi disponibles qu'embarrassantes. Nous le savons bien, il y a des momens où tout arrive. On voit un homme journaliste de second ordre, on le retrouve dans la première préfecture de France, et, comme il ne peut pas rester préfet, le voilà en train, dit-on, de passer diplomate, ou bien c'est un avocat, homme d'esprit, qui est propre à tout; il est ministre des finances au besoin, ministre de l'intérieur si l'on veut, il aurait même été gouverneur de la Banque de France, si les circonstances l'avaient voulu, et, de métamorphose en métamorphose, le voilà reparaissant sous l'habit brodé de représentant de la France à Bruxelles! Tout cela est fort bien pour la galerie, qui s'en amuse.

Rien ne prouve mieux que les révolutions servent toujours à quelque chose ou à quelqu'un. Elles créent souvent aussi des embarras aux gouvernemens sérieux qui héritent de toutes ces capacités à placer et qui

ont la bonté de ne vouloir désobliger personne. Ce qui nous étonne un peu plus, c'est que des hommes qui ont quelquefois reproché aux autres leur âpreté à la curée, qui tiennent sans doute à ne point se diminuer devant l'opinion, ne voient pas ce qu'il y a de malséant dans cette poursuite de fonctions auxquelles ils ne sont certes appelés ni par une vocation évidente ni par une nécessité publique, et qu'on ne leur accorde en fin de compte que par une certaine condescendance, pour leur faire plaisir. Il faut pourtant y songer, plus que jamais tout doit être sérieux et mesuré dans l'action extérieure de la France, et c'est principalement dans notre diplomatie qu'il n'y a aucune place pour ces fantaisies qui se font jour un peu de toutes parts. Ce n'est pas que la diplomatie française ait pour le moment de grandes combinaisons à nouer et surtout à cacher; mais évidemment il y a une certaine connaissance des choses internationales dont on ne peut pas se passer, de même qu'il y a toujours une certaine réserve dont il est assez dangereux de s'écarter, parce qu'en définitive on ne négocie pas tout seul. On le voit aujourd'hui par ce livre que M. Jules Favre vient de publier sur *Rome et la république française*. M. Jules Favre a tenu à raconter sa diplomatie, et naturellement il la raconte comme il la faisait, c'est-à-dire avec l'esprit le moins diplomatique du monde. Il est persuadé que, s'il a été obligé de quitter le ministère, c'est à cause de la politique qu'il a suivie dans les affaires de Rome et de l'Italie. C'est une illusion inoffensive dont il n'y a rien à dire. Qu'arrive-t-il cependant? Sous prétexte d'exposer sa politique, l'ancien ministre des affaires étrangères publie des dépêches dont il n'a point évidemment le droit de disposer, il divulgue des négociations dont il n'était pas absolument nécessaire de parler, et il rapporte des conversations dont l'authenticité est aujourd'hui mise en doute. M. Jules Favre n'y gagne pas grand'chose! Que peut y gagner l'état, qui survit aux ministres? Et si nous parlons ainsi, c'est parce que depuis quelque temps tout le monde se croit autorisé à publier sans distinction tous les papiers plus ou moins officiels qu'on trouve sous la main. A quoi cela peut-il conduire, si ce n'est à mettre partout en suspicion la sûreté des rapports avec la France?

L'Autriche n'en est pas aux crises diplomatiques, elle est du moins engagée dans une crise intérieure qui devient de jour en jour plus difficile à débrouiller, qui est assurément la plus complexe qu'elle ait traversée depuis longtemps, elle qui est pourtant accoutumée à tout ce qu'il y a de plus compliqué en fait de crises. Le ministère cisleithan, présidé par le comte Hohenwarth, avait été obligé de donner sa démission à la suite de l'insuccès du compromis négocié avec les Tchèques, et un ancien fonctionnaire, un ancien gouverneur de la Bohême et de Trieste, M. de Kellersperg, avait été appelé à former un nouveau cabinet; mais, avant même que le cabinet cisleithan fût recomposé, une pé-

ripétie bien autrement importante s'est produite tout à coup. Le chancelier de l'empire, M. de Beust lui-même, a été obligé de quitter le pouvoir en recevant, comme compensation, un siége viager à la chambre des seigneurs et le poste d'ambassadeur à Londres. Depuis cinq ans, M. de Beust était au ministère à Vienne, et il avait rendu à l'Autriche des services, soit par sa dextérité diplomatique, soit par le soin qu'il avait mis à faire la paix de l'empire avec la Hongrie. Il en avait été du reste amplement récompensé par la brillante fortune qu'il avait trouvée à Vienne, et qui le plaçait, lui l'ancien ministre du roi de Saxe, au niveau de son terrible antagoniste de Berlin. M. de Bismarck était chancelier de la confédération du nord, M. de Beust devenait chancelier d'Autriche. Le roi Guillaume avait fait un comte de M. de Bismarck avant d'en faire un prince, et M. de Beust, lui aussi, était fait comte par l'empereur François-Joseph. Pendant ces cinq ans, M. de Beust a joui d'une faveur constante à Vienne, et a pu déployer un esprit fertile en expédiens, quoiqu'en somme peu propre aux grandes choses. On pourrait peut-être dire que le résultat de son passage aux affaires n'est pas proportionné au rôle d'apparat qu'il a eu.

Comment a-t-il été conduit à se retirer? L'empereur François-Joseph n'aurait point, à ce qu'il semble, été entièrement satisfait de l'attitude de M. de Beust dans les incidens qui ont amené la chute du ministère Hohenwarth; il aurait trouvé que le chancelier l'avait placé dans une fausse position par ses observations tardives sur le compromis avec les Tchèques. Il en était résulté, dès les premiers jours, entre l'empereur et le chancelier, un certain malaise qui devait aboutir à une séparation, d'ailleurs adoucie par les témoignages les plus flatteurs. Aujourd'hui M. de Beust a pour successeur le président du cabinet hongrois, le comte Andrassy, qui à son tour serait remplacé à Pesth par le ministre des finances de l'empire, le comte Lonyay; de sorte que l'Autriche se trouve en ce moment avec une triple crise ministérielle, avec trois cabinets en reconstitution. La politique générale de l'Autriche n'en sera point essentiellement changée sans doute; déjà cependant la Bohême prend ses mesures, la diète de Prague vient de déclarer qu'en présence de la chute du cabinet Hohenwarth elle n'enverra pas de députés au *Reichsrath*. Tout est à recommencer, les hommes seuls changent, présidant l'un après l'autre à une crise qui est toujours la même en étant toujours nouvelle.

CH. DE MAZADE.

C. BULOZ.

LA CONFISCATION

SOUS NAPOLÉON III

SOUVENIRS HISTORIQUES

Une enquête est ouverte sur les causes des affreux malheurs qui viennent d'accabler la France. Bien aveugles seraient ceux qui les chercheraient seulement dans les aspirations rêveuses d'un prince nourri de la légende napoléonienne, écrasé par elle le jour où il a voulu la rajeunir, ou dans l'esprit d'aventure d'un souverain dont la politique n'a jamais cessé de tenir plus ou moins de la conspiration ou du coup d'état. Plus aveugles encore ceux qui, au-dessous de ce grand responsable devant la France et devant l'histoire, ne chercheraient la cause de nos désastres que dans les choix d'un favoritisme de cour, dans les fautes d'une administration imprévoyante ou dans des plans militaires mal combinés.

Assurément on ne fait que justice quand on signale avec autant de stupéfaction que de douleur les défaillances d'un général couronné, vrai type de la stérilité dans le mouvement, ne commandant rien et empêchant les autres de commander. Vous en avez été les témoins et les victimes, glorieux vaincus des armées impériales! Lorsque la France terrassée a commencé à respirer et à se relever sous la main d'un pouvoir organisateur, animé du plus pur patriotisme, laissant aux hommes la liberté de leur mouvement dans un plan largement tracé, vous avez marché sûrement vers le but assigné, et dans une bataille de sept jours à jamais douloureux vous avez accompli une œuvre que les Allemands n'ont pas osé tenter. L'impéritie du pouvoir, le vertige d'une tête mal réglée et les fautes d'une mauvaise administration expliqueraient donc les désastres militaires; mais nous savons, hélas! que les blessures

reçues en combattant l'étranger ne sont pas les seules par lesquelles notre bien-aimée patrie a vu couler le plus pur de son sang. Elle a des plaies plus profondes, plus anciennes et plus dangereuses. A qui devons-nous cette horrible guerre civile, cette anarchie désespérante dans les esprits, ce déchaînement des passions les plus subversives et cet affaissement des âmes? Non! les causes matérielles ne suffisent pas pour expliquer l'accumulation de tant de maux et de maux si divers; il faut aller plus loin, plus au fond, il faut arriver aux causes morales et signaler avec fermeté ce qu'on peut appeler la cause des causes. Quand un peuple sort des mains de son gouvernement moins généreux, dévoré d'appétits plus grossiers, moins dévoué au drapeau national, moins attaché à cette unité française dont il ne semble presque plus comprendre les conditions; quand il accepte avec plus d'indifférence curieuse que de salutaire indignation les déclamations contre toutes les bases de la société, on peut tenir pour certain que ce peuple n'est plus dans la voie naturelle de l'humanité, qu'il en a dévié sous des influences continues et insensibles, et qu'il n'est pas enfin le plus grand coupable.

Le grand coupable, la philosophie de l'histoire le signalera impitoyablement : c'est ce gouvernement qui, au lieu de s'adresser aux mâles vertus du peuple et de lui en donner l'exemple, aura exploité dans son intérêt ses plus mauvais penchans. L'enquête à laquelle l'assemblée nationale se livre aujourd'hui montrera comment l'empire a profondément altéré toutes les institutions destinées à diriger, à élever, à défendre la société; aucune n'a échappé à son action délétère, car il a touché à toutes. D'ailleurs rien n'avait manqué dans la phase dictatoriale qui a suivi le coup d'état du 2 décembre 1851 pour faire saisir aux moins aveugles ce que le nouveau régime réservait à la France. Le prince-président ne s'est servi du pouvoir dont il s'était violemment emparé que pour porter la main sur les droits les plus sacrés du citoyen en même temps que sur la propriété, en confisquant les biens privés de la famille d'Orléans. Comment s'étonner que de tels germes déposés et nourris dans le cerveau étroit et le cœur perverti d'une démagogie sauvage s'y soient développés, y aient grandi et aient produit, à vingt ans de distance, un autre assaut livré à l'assemblée nationale, d'autres attentats contre les personnes et le retour par en bas de la confiscation, dont l'exemple était parti de si haut?

D'autres ont éloquemment raconté la violation de l'assemblée nationale, l'emprisonnement et l'exil des plus courageux citoyens. Qu'on nous permette de nous attacher à l'un de ces attentats, le moins familier à la génération nouvelle et peut-être un des plus

graves. C'est aux décrets du 22 janvier 1852, c'est à ce retour à la confiscation, auquel Louis-Napoléon s'est en vain efforcé d'enlever son vrai nom, que sont consacrées les pages qui vont suivre.

I.

La France avait connu la confiscation audacieuse marchant le front levé; son nom seul rappelait les passions diverses qui l'avaient dictée, — les luttes féodales, le fanatisme religieux, l'orgueil et l'ambition sous toutes les formes comme dans l'ancien régime, — la lutte furieuse, le fanatisme politique, la réaction aveugle et forcenée comme dans notre première révolution. Il était donné à notre époque de connaître une autre sorte de confiscation; celle-ci a l'aspect calme, on peut lire à peine sur son front la passion qui l'a fait naître. Elle est un calcul plus encore qu'une passion; aussi n'a-t-elle pas besoin pour se produire de la complicité des agitations populaires; enfin on ne la voit pas apparaître sous son vrai nom, mais ses coups n'en sont pas moins sûrs, en même temps qu'ils sont plus cruels : c'est la spoliation armée du mensonge et de la calomnie.

Telle est l'image fidèle des décrets du 22 janvier 1852, qui ont dépouillé les princes d'Orléans de la fortune de leur père. Nous sommes assuré qu'après avoir parcouru avec nous les diverses phases de ces actes déplorables, il n'est pas un esprit droit, il n'est pas un cœur honnête qui ne ratifie le jugement que nous venons d'en porter. Louis-Napoléon a proclamé dans ce décret que Louis-Philippe s'était rendu coupable d'une fraude honteuse envers le trésor public en faisant donation de ses biens à ses enfans quand ils devaient être dévolus à l'état en vertu du principe monarchique reconnu par Henri IV et rétabli par Louis XVIII, qui voulait que les biens privés de chaque héritier légitime arrivant au trône fussent incorporés de plein droit au domaine de l'état (1). Or l'avénement du duc d'Orléans au trône était la négation directe de ce principe; qu'importe? Alors même que la dévolution eût été applicable à la dynastie nouvelle, la donation faite le 7 août 1830 eût encore été valable, puisqu'elle avait été faite, non par le roi Louis-Philippe Ier, mais par le duc d'Orléans. Le prince n'avait fait qu'imiter en cela le comte d'Artois, prenant ses précautions contre le principe de la dévolution pour le cas où la mort de son frère Louis XVIII l'appellerait au trône; qu'importe encore? Il fallait un prétexte, il a été trouvé : Basile s'est mis au service du conspirateur de Stras-

(1) Édit de juillet 1601. — Loi du 9 novembre 1814, article 20.

bourg, de Boulogne et de l'Élysée (1), la calomnie est rédigée en considérans, et la spoliation en articles (2).

Le duc d'Orléans, après avoir échoué dans ses efforts pour prévenir le funeste coup d'état qui devait entraîner la chute du trône de Charles X, venait de se voir porter à la lieutenance générale du royaume par le courant irrésistible de l'opinion publique. A ce moment solennel, il se donna tout entier à la France et consacra quelques heures à peine à ses affaires, qui devenaient beaucoup plus celles de ses enfans que les siennes propres. Par l'acte du 7 août, il partagea entre eux tous ses biens patrimoniaux. Son attention fut appelée sur ce sujet par un de ses conseillers privés, M. le président Amy, qui, trop soumis aux préoccupations du passé, qu'il regrettait, n'avait pu échapper entièrement à l'influence du principe de la dévolution, conséquence de la successibilité monarchique. Il insistait sur ce motif, que des esprits mal faits pouvaient soulever plus tard la question de la dévolution, bien qu'elle fût en flagrant désaccord avec les conditions de la royauté nouvelle. « Je donne sans doute, ajoutait-il, un conseil d'une prudence exagérée; mais ce qui abonde ne vicie pas, et dans tous les cas il s'agit d'un acte de bienveillance paternelle qui, en soi, ne peut trouver que des approbateurs. »

Le duc d'Orléans savait que ses propriétés privées n'étaient nullement menacées d'une dévolution à l'état, dévolution qui n'aurait pu avoir lieu qu'en conformité des principes de la monarchie légitime et de droit divin, tandis qu'il n'arrivait au trône qu'en sacrifiant ces principes dans sa personne à la volonté de la France. Le prince ne fut donc nullement touché de ce que le président Amy appelait lui-même une prudence exagérée; mais, comme père de famille, il ne fit aucune difficulté d'accepter un acte de droit commun que beaucoup accomplissent chaque jour, et qui avait du moins le mérite d'être un don généreux envers ses enfans, dispensés ainsi de tous droits à payer au moment de son décès. Aussi cette donation ne fut combattue par aucun des conseillers politiques que la

(1) Voici à ce propos une anecdote qui mérite d'être recueillie. Une personne de l'intimité de M. Léon Faucher, ministre de Louis-Napoléon en 1849, l'interrogeait un jour avec curiosité sur les opinions du prince, qu'il voyait tous les jours. « Je n'en sais pas plus long que ce que je vais vous en dire, répondit le ministre : il a conspiré contre la France sous Louis-Philippe; il conspire contre nous, il conspirera bientôt contre la République; et, quand il n'y aura plus personne contre qui il puisse conspirer, il conspirera contre lui-même. »

(2) On peut consulter à ce sujet les discours de M. Dupin dans la discussion de la loi du 2 mars 1832, où les questions de droit et de fait ont été exposées par lui avec cette netteté savante et incisive qui lui était propre. Séances des 7, 9, 10 et 13 janvier 1832 à la chambre des députés.

commission de l'Hôtel de Ville avait placés, en se retirant, aux côtés du lieutenant-général du royaume, et à la tête desquels se trouvait M. Dupont (de l'Eure) comme ministre de la justice. A ce sujet, un souvenir se trouve sous ma plume, qui est à la fois un témoignage de la disposition d'esprit du prince et une anecdote curieuse par le nom qui s'y rattache. Dans les premiers jours d'août 1830, le duc d'Orléans demandait conseil à divers personnages avant de décider sous quel nom il devrait, le cas échéant, prendre place parmi les souverains. L'un d'eux émit l'avis qu'il s'appelât Philippe VII. « Non, mon cher ministre, répliqua le duc d'Orléans, cela est impossible; un chiffre multiple ne saurait me convenir. Je le dis tristement, mais résolûment : je suis un numéro 1, quoique Philippe de nom et petit-fils d'Henri IV, et je m'appellerai Louis-Philippe Ier. » L'interlocuteur était Dupont (de l'Eure), qui, un an plus tard, eût certainement traité le donneur d'avis de quasi-légitimiste.

Ne nous bornons pas à envisager les décrets de 1852 dans leurs rapports avec le droit politique et le droit commun, dont l'étude a été faite et approfondie par les jurisconsultes les plus éminens; attachons-nous surtout à en examiner les rapports avec le mouvement des passions politiques et révolutionnaires, avec les innombrables attaques d'une critique impitoyable et d'une opposition sans merci. Si les décrets du 22 janvier 1852 ne sont pas l'œuvre d'une personnalité donnant froidement satisfaction à une haine défiante de l'avenir et doublée d'ingratitude, il est impossible que nous n'y reconnaissions pas à un moment quelconque la trace des passions hostiles qui n'ont cessé de poursuivre Louis-Philippe pendant toute la durée de son règne, surtout dans les questions qui touchaient à ses intérêts personnels et privés; il est impossible que la fraude prétendue dont Louis-Philippe se serait rendu coupable le 7 août envers l'état non-seulement ait échappé à la censure des bons citoyens défenseurs de la fortune publique, mais encore n'ait pas été saisie comme une arme redoutable par les partis politiques les plus acharnés à sa perte.

La donation du 7 août a été faite en pleine lumière et sous les regards d'une opposition passionnée, née en même temps qu'elle. Bien peu parmi les républicains avaient écouté les conseils de la sagesse trop peu durable de Lafayette parlant de la monarchie constitutionnelle comme de la meilleure des républiques; bien peu de légitimistes avaient imité la résignation éclairée et patriotique de M. le duc de Fitz-James, qui s'écriait à la chambre des pairs au moment de prêter serment « qu'ayant vu l'anarchie prête à nous ressaisir et à nous dévorer, il se soumettait à la grande considération du salut de la France. » La monarchie de Louis-Philippe avait donc dès la veille, dès le jour de sa naissance, des ennemis décidés

à ne rien ménager et prêts, je ne dirai pas à toutes les critiques, mais à toutes les calomnies. Une année s'était à peine écoulée, que la présentation et plus tard la discussion d'un projet de loi sur la liste civile et sur le domaine privé offrirent aux oppositions de gauche et de droite, dans la presse et dans les chambres, l'occasion de se livrer aux recherches les plus approfondies sur la donation du 7 août, de juger si elle avait régulièrement constitué la propriété dans les mains des princes donataires, et s'il n'y avait pas eu lésion des droits de l'état. La discussion dans la chambre des députés fut vive et prolongée. Beaucoup d'articles furent contestés, plusieurs furent rejetés ou amendés : pas un mot de critique sur la donation du 7 août, si ce n'est que le duc d'Orléans aurait pu s'en dispenser. Du reste les longues explications qui eurent lieu sur le domaine privé et sur l'apanage de la maison d'Orléans ne laissèrent aucune obscurité sur la nature toute patrimoniale et privée des propriétés de la famille d'Orléans. Ce domaine se composait uniquement : 1° des biens que le duc d'Orléans avait recueillis dans la succession de sa mère, et dont l'origine était toute patrimoniale; 2° des biens de la succession de son père qu'il avait rachetés à la barre des tribunaux; 3° enfin de quelques acquisitions partielles. Voici en quels termes M. Dupin s'exprimait à la chambre des députés en janvier 1832 sans s'attirer aucune interruption de la part de l'opposition, aucune contradiction de la part de ses orateurs.

« Au lieu de suivre un exemple trop général, donné par les grands seigneurs et les princes, qui renonçaient à leurs successions obérées et laissaient les créanciers se lamenter, le duc d'Orléans a accepté sous bénéfice d'inventaire pour éviter les saisies et se donner le temps de liquider la succession de son père. Les bois ont été mis en vente, il les a rachetés aux enchères; il a trouvé ainsi le moyen de payer complétement toutes les dettes de son père, quoiqu'il n'eût laissé que 10 millions d'actif... La succession maternelle est échue, elle était encore toute patrimoniale, toute foncière; des indemnités y étaient attachées. Ce qui en est provenu a été employé en entier par le prince, non compris les dépenses qu'il avait déjà faites pour l'accroissement du Palais-Royal. Il savait bien cependant qu'il construisait sur un terrain domanial, puisque le Palais-Royal était apanagé. Au lieu d'exploiter le sol, de le ravager, comme l'ont fait certains princes apanagistes, il l'a orné de ces belles constructions qui sont une des merveilles du pays, un des monumens dont la nation peut s'enorgueillir. On peut tirer de tous les faits que je viens d'énumérer cette conséquence, que la branche d'Orléans, la dynastie aujourd'hui régnante, s'est identifiée avec la nation française au plus haut degré. Jamais prince, jamais dynastie n'a plus lié son sort et ses destinées au sol de la patrie que la mai-

son d'Orléans; elle a confié son avenir et tout ce qui lui appartient au sol français. Non-seulement le roi actuel n'a jamais acheté de bien qu'en France, mais il n'a jamais placé de l'argent qu'en France; tout est sous la garde de la nation, comme tout est sous la garde de son gouvernement constitutionnel. »

Cette discussion, qu'on ne saurait trop consulter, constate encore, premièrement, que l'apanage constitué par Louis XIV à son frère, Monsieur, duc d'Orléans, pour lui tenir lieu de sa part héréditaire dans les successions de Louis XIII, son père, et d'Anne d'Autriche, sa mère, a fait retour à l'état le 9 août 1830, jour de l'acceptation de la royauté par Louis-Philippe; secondement, que ce retour a eu lieu sans aucune réserve ni exception, et par une séparation absolue et définitive avec les propriétés patrimoniales composant le domaine privé de la famille d'Orléans, dont la fortune a été ainsi diminuée de plus des deux tiers. On voit M. Salverte d'un côté, au nom de la gauche, M. Dupin de l'autre, au nom de la majorité de la chambre des députés, s'accorder à reconnaître le droit, non-seulement pour le duc d'Orléans, mais aussi pour le roi, de disposer de ses biens comme tous les citoyens français. « Aujourd'hui, avait dit M. Salverte, le domaine privé doit être assimilé à celui des autres propriétaires; il n'y a qu'à considérer le roi comme le premier père de famille de son royaume, à soumettre ses biens aux mêmes conditions que ceux des autres propriétaires et à lui en laisser tous les avantages. » Un amendement rédigé par lui dans ce sens fut adopté à la presque unanimité.

Tel fut sur le principe de la dévolution du domaine privé à l'état en 1830 et sur l'acte même de la donation du 7 août, après une discussion de plusieurs semaines, le verdict des assemblées législatives de 1832, où siégeaient les jurisconsultes les plus éprouvés, les hommes éminens de toutes les opinions, et parmi eux les chefs des partis politiques les plus passionnés et les plus ardens. Aussi la donation du 7 août n'entra-t-elle pour rien dans les attaques si nombreuses, si violentes, qui ne cessèrent d'être dirigées contre Louis-Philippe, comme roi et comme père, depuis le commencement jusqu'à la fin de son règne. Mais poussons la démonstration jusqu'au bout, et descendons de la tribune des chambres jusqu'aux pamphlétaires, afin de découvrir, s'il est possible, quelque précurseur à l'auteur des décrets de 1852, qui devait, vingt ans plus tard, accuser de fraude et de détournement au détriment de l'état l'acte du 7 août 1830, dont la conscience publique avait proclamé la légalité. Pour y parvenir, condamnons-nous à relire l'œuvre si cruellement inventive du plus impitoyable pamphlétaire du règne de Louis-Philippe, de M. de Cormenin, le futur conseiller d'état de Napoléon III. Eh bien! la lecture attentive de ses deux cent qua-

rante-neuf pamphlets ne nous a révélé que quelques lignes consacrées en passant à la donation du 7 août, et encore voici à quoi elles se réduisent. L'auteur émet le vœu que la loi sur la liste civile de la royauté de juillet établisse le principe de la dévolution du domaine privé à l'état à chaque changement de règne; mais, comme la donation faite par le duc d'Orléans est du 7 août, c'est-à-dire antérieure à la royauté acceptée par le prince, M. de Cormenin, gêné par ces simples dates, se borne à souhaiter que, tout en maintenant la nue propriété aux donataires, l'usufruit que le duc d'Orléans s'était réservé soit dévolu à l'état. Qui ne remarquerait d'ailleurs le silence absolu gardé par M. de Cormenin à la chambre des députés pendant qu'en sa présence la loi du 2 mars 1832 maintenait le domaine privé avec tous les droits du père de famille et la donation du 7 août 1830, qui en était l'éclatante consécration? Décidément les décrets du 22 janvier 1852 se détachent sur le fond du régime impérial sans la complicité anticipée d'aucune des passions qui se sont déchaînées contre Louis-Philippe de 1830 à 1848, et jusqu'ici ces actes appartiennent tout entiers à ce régime dépourvu de sens moral qu'ils serviront à caractériser dans l'histoire.

II.

Nous avons vu ce qu'avait été sous le règne de la monarchie constitutionnelle l'attitude des partis extrêmes à l'égard du principe de la propriété, représenté par les biens privés de la famille d'Orléans. La confiscation indirecte, rêvée peut-être par quelques ennemis de la royauté de juillet, n'avait même pas osé se produire au grand jour, tant la réprobation eût été vive et générale. C'était à cette époque le règne des pouvoirs pondérés, des libertés réglées par la loi, des solutions moyennes, auquel l'esprit public semblait s'être si fermement attaché qu'on ne peut expliquer la révolution de 1848, immense surprise, que par la croyance générale qu'elle était impossible. Quoi qu'il en soit, la scène change tout à coup; en quelques heures, toutes les digues sont rompues, et le flot parisien, dans sa course vertigineuse, entraîne tout, hommes et choses, dynastie et constitution. Une tourbe aveugle et brutale a pénétré dans les Tuileries, au Palais-Royal et à Neuilly jusque dans le sanctuaire intime de la famille d'Orléans. Les souvenirs personnels, les livres, les meubles précieux, une foule d'objets d'art, tout est brisé, anéanti, et le signal de la violation de la propriété est donné le jour même qui voit naître un nouveau gouvernement; l'épreuve faite pendant dix-huit ans est donc à recommencer dans des conditions bien autrement dangereuses. Les principes les plus essentiels de toute société, et en particulier celui de

la propriété, resteront-ils sacrés aux yeux des nouveaux maîtres de la France? Le respecteront-ils sous sa forme la plus propre à donner satisfaction à leurs penchans révolutionnaires, à leurs haines et aux calomnies qui avaient tant contribué à la chute de Louis-Philippe? Quelle bonne occasion de confondre de nouveau la question des apanages et du domaine de la couronne avec celle des biens patrimoniaux de la famille d'Orléans! L'état n'avait besoin à ce moment que d'un mot pour reprendre sans résistance son bien prétendu, et ce mot dépendait d'un gouvernement dictatorial composé presque entièrement des ennemis les plus acharnés de la monarchie de 1830.

Hâtons-nous de le dire, ce mot n'a pas été prononcé : quelques énergumènes qui avaient à peine un écho dans le gouvernement provisoire (1) avaient parlé de confiscation; personne n'avait mis en avant la combinaison cauteleuse et perfide qui devait plus tard lui servir de prétexte. C'est un témoignage personnel qu'il m'est permis d'apporter ici, car depuis l'abandon fatal auquel j'ai si douloureusement assisté le 24 février, je n'ai pas quitté Paris un seul instant, si ce n'est pendant quelques heures pour mettre le roi en sûreté à Saint-Cloud à la tête de cinquante gardes nationaux de la brave légion de cavalerie que j'avais l'honneur de commander. Il m'a donc été donné d'assister au spectacle des tentations que la passion politique faisait aisément pénétrer dans le sein du gouvernement provisoire, et même de m'y mêler en faisant entendre plus d'une fois à quelques-uns des membres de ce gouvernement la voix de la justice et de la vérité. Pendant les premiers jours, j'étais sans partage à mes douleurs de citoyen en même temps qu'aux espérances que les regrets de l'immense majorité du pays me permettaient de conserver encore; j'en suivais avec anxiété les moindres lueurs dans ce Paris moins révolutionnaire au fond que sa récente révolution. Je fus bientôt ramené par la force des choses au triste sentiment de la réalité et à la douloureuse conviction que la monarchie constitutionnelle avait essuyé une défaite dont elle ne devait pas se relever de longtemps. Je me livrai tout entier et spontanément à la mission de lutter, s'il le fallait, à tous les degrés pour sauver du moins les épaves matérielles du grand naufrage politique que je m'étais efforcé de prévenir par des avis qui n'avaient pas été écoutés. L'occasion ne se fit pas longtemps attendre.

M. Marrast fut le premier membre du gouvernement provisoire avec lequel je me trouvai en rapport. Pressé de faire des recherches qui devaient dans sa pensée fournir la preuve des accusations dont

(1) Le gouvernement provisoire se composait de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon, et Albert, ouvrier.

il avait accablé la monarchie déchue, — ayant fini apparemment, comme *le Menteur* de Corneille, par accorder à ses fables une crédulité fatalement communicative, — le rédacteur en chef du *National* avait témoigné à ses collègues le désir de prendre en main les deux administrations de la liste civile et du domaine privé. M. Marrast ne réclama pas en vain le bénéfice d'une spécialité trop bien établie, et, dès les derniers jours de février, il vint prendre possession de l'hôtel de l'intendance générale, armé d'une décision du gouvernement provisoire, qui ne fut cependant formulée en décret que le 2 mars suivant. Je fus immédiatement convié à une entrevue, place Vendôme, dans des termes courtois sans doute, mais qui ne laissaient place ni à un refus ni à un ajournement. D'ailleurs j'étais impatient moi-même de cet appel. J'avais hâte de me trouver en face des accusateurs de la veille, des vainqueurs sans combat du lendemain. C'était une pauvre lutte, mais enfin c'en était une que je voyais venir comme la seule consolation qui pût m'échoir en ce moment. J'étais tellement possédé de ces idées que je traversai sans y faire la moindre attention et sans regrets ces salons ornés par moi, où j'étais appelé comme un vaincu, peut-être comme un accusé. En effet, le fauteuil sur lequel M. Marrast me fit asseoir fut tout d'abord une sellette. Je devais connaître, suivant lui, tous les secrets de Louis-Philippe. Il venait me les demander au nom de l'état, au nom des intérêts mêmes de la famille d'Orléans, qui pourrait être rendue responsable des dissimulations dont on voudrait courir la chance, et enfin au nom de ma propre sûreté.

La menace à mon adresse fut reçue comme elle devait l'être. Pour le reste, ma réponse était facile, car M. Marrast n'avait rien à demander que le hasard d'une révolution soudaine et imprévue n'eût mis dès la première heure entre ses mains. Il n'est pas un document, un papier, un compte, qui ne fût en la possession du gouvernement. « Interrogez, lui dis-je, ces témoins irrécusables, et ils vous apprendront, sans pouvoir être démentis, que je n'ai rien à vous apprendre. Quant à l'imputation d'avoir accumulé des trésors au dehors, retenez bien ceci : le roi Louis-Philippe n'a jamais fait passer un centime à l'étranger. » Et à ce propos je me donnai la satisfaction de l'initier à un fait connu de bien peu de personnes, au seul secret que les papiers ne pouvaient révéler au gouvernement, parce que les documens qui le concernaient étaient en Angleterre, chez M. Coutts. « Vous le savez, lui dis-je, le duc d'Orléans, qui avait refusé de se rendre à Gand, en 1815, afin de ne pas se mettre à la suite des armées ennemies, avait prolongé son séjour à Twickenham jusqu'en 1817, pour ne pas être témoin des mesures violentes et réactionnaires qui suivirent les cent jours. A cette époque, il avait chez M. Coutts un capital de 150,000 francs

environ, fruit de quelques économies. En quittant l'Angleterre, le prince laissa pour instruction à M. Coutts d'en placer chaque année le revenu. Il y a de cela 31 ans. Ramené par l'exil en Angleterre, le roi va y retrouver son petit capital un peu plus que doublé, et sera propriétaire hors de France de 4 à 500 livres sterling environ (10 ou 12,000 francs) de revenu. Tels sont les trésors dont Louis-Philippe va jouir à l'étranger. Vous avez maintenant tous les secrets, monsieur. Il n'y en a pas d'autres à apprendre sur la politique ou sur la fortune de Louis-Philippe. »

Mon accent ajoutait sans doute beaucoup à mes paroles, car j'aperçus bientôt un grand changement mêlé d'embarras dans l'attitude de M. Marrast à mon égard. Je crois pouvoir dire qu'il m'apparut à ce moment tel qu'il était réellement : mobile, plus artiste qu'homme politique, organe de passions qu'il partageait à peine, et désintéressé d'ailleurs des violences de son passé par les jouissances même matérielles du pouvoir qui venait de tomber entre ses mains. Quoi qu'il en soit, il changea bientôt le terrain de la conversation en me provoquant à une discussion de principes sur la monarchie constitutionnelle et la république. Ce ne fut pas la partie la moins animée de notre entretien; mais je ne veux m'arrêter en ce moment qu'aux dernières paroles échangées entre nous, qui se rapportent à mon sujet. Comme je lui parlais des bruits de confiscation qui trouvaient crédit auprès de quelques personnes, — « n'en croyez rien, me dit-il, nous ne sommes pas des spoliateurs, mais des créanciers; nous séquestrerons, rien de plus. Le séquestre sera sévère et complet; mais il laissera la question tout entière jusqu'à la décision de l'assemblée nationale, seul juge compétent. »

Avec M. de Lamartine, le soupçon de confiscation n'était point même permis : assurément sa conduite le 24 février pouvait passer pour une trahison après tous les engagemens qu'il avait pris envers quelques-uns de ses amis et envers lui-même; mais à part cette coupable et irrémédiable faiblesse de son ambition et de son orgueil, il avait repoussé résolûment le drapeau de la démagogie, et restait après tout dans le sein du gouvernement provisoire le défenseur des principes sociaux les plus menacés. M. de Lamartine etait venu d'ailleurs au-devant de moi pour m'entretenir de la sûreté du roi et de ses intérêts; sa démarche spontanée témoignait de sa part des dispositions d'esprit trop intimement liées à celles qu'il devait apporter dans le gouvernement, — une ombre de remords peut-être, — pour que je ne raconte pas ici la scène si émouvante pour moi dont elle fut la source.

C'était le 1er mars; la nuit approchait. On m'annonce « M. de Champeaux; » le visiteur entre aussitôt enveloppé dans un manteau et le chapeau rabattu. C'était une entrée à la manière de M. de

Lamartine; c'était Lamartine lui-même. « Le roi est encore en France, me dit-il, vous devez connaître sa retraite, je viens vous la demander. Je suis autorisé par le gouvernement provisoire à faire cette démarche, et, si j'ai pris de graves précautions pour arriver jusqu'à vous, c'est pour ne pas exciter la curiosité du public et les émotions qui pourraient en naître. Dites-moi où est le roi, sous quel nom il se cache, et je pars pour aller le chercher, le conduire en Angleterre en lui remettant un million pour ses premiers besoins. »

M. de Lamartine raconte cette scène dans ses mémoires; mais ce qu'il ne pouvait raconter, c'est le mensonge pieux et cruel par lequel je lui répondis, c'est le drame qui se déroulait en moi à chacune de ses paroles. Je ne doutais pas de la loyauté de M. de Lamartine; mais qui pouvait me répondre de celle de tous ses collègues? Ne me demandait-on pas un baiser de Judas innocent pouvant conduire la victime royale au calvaire des insultes et des violences populaires? Et la dignité du roi déchu, que je pouvais faire descendre plus bas en prétendant le sauver! Et ce complément pour les calomniateurs d'un triomphe qui pesait déjà sur moi comme une honte! Et les chances encore possibles d'une réaction de la France contre la domination révolutionnaire de Paris! Toutes ces impressions d'affection, de dévoûment, de dignité, de patriotisme, se réunirent au fond de mon âme comme un faisceau lumineux qui ne permit pas à ma conscience de s'égarer, et c'est avec une force irrésistible qu'elle plaça sur mes lèvres à plusieurs reprises ces terribles mots : je ne sais pas... Mais qui peut dire mon supplice pendant les deux journées qui s'écoulèrent jusqu'à la nouvelle bénie du salut du roi et de la reine, conduits le 2 mars à bord d'un navire anglais par mon brave ami d'Houdetot? J'écrivis immédiatement à la reine pour lui faire connaître la responsabilité dont je n'avais pas hésité à me charger. « Je pouvais, lui disais-je, je pouvais peut-être abréger de vingt-quatre heures les souffrances du roi et les vôtres, la révolte de mes meilleurs sentimens ne l'a pas voulu; fidèle aux leçons du roi, j'ai préféré son honneur à sa sûreté. » Quelques jours après, je recevais cette précieuse absolution de mon cruel dévoûment : « vous vous êtes conduit en véritable ami. »

La démarche de M. de Lamartine établit entre lui et moi des relations assez fréquentes, qui me permirent de connaître plus tôt et mieux que le public les passions diverses qui s'agitaient dans le sein même du gouvernement provisoire autour de la question des biens de la famille d'Orléans. Quelques-uns de ses membres faisaient la plus énergique résistance à toute idée de confiscation; deux ou trois seulement partageaient les passions de la démagogie. La partie intermédiaire, cédant à la peur, qu'elle décorait du nom de

prudence, avait imaginé le système du séquestre absolu sur les biens meubles et immeubles de la famille d'Orléans, sans aucune exception, en écartant la question de principe. C'est ce système qui triompha dans le décret du 26 février (1) par la bonne raison qu'il n'était pas une solution. Les plus modérés cherchaient à le justifier en faisant remarquer qu'il était jusqu'à un certain point conservateur, grâce à la distinction formelle établie par la rédaction entre le domaine de l'état et les biens d'Orléans, en même temps qu'à l'ajournement de la question à une époque plus calme et moins soumise aux influences des passions du premier jour. Pour les plus violens, le système du séquestre restait suffisamment révolutionnaire par la réserve faite en faveur d'une résolution définitive de l'assemblée nationale *sur la destination* de ces biens. M. de Lamartine lui-même s'était rallié malgré mes efforts au système du séquestre absolu, de sorte que la lutte se réduisait, jusqu'à des temps meilleurs, à le rendre aussi inoffensif et aussi protecteur que possible; mais que de difficultés, que de luttes pour y parvenir, surtout dans les premiers momens (2)! Peu à peu cependant l'ordre succéda au désordre, grâce aux efforts de M. de Lamartine et de quelques-uns de ses collègues, aux miens peut-être, et surtout à ceux de M. Vavin, qui s'est honoré par son impartialité dans la liquidation de la liste civile et du domaine privé, dont il avait été chargé par un décret du 16 mars 1848.

Il nous sera facile d'achever l'examen des procédés du gouvernement provisoire dans la question des biens d'Orléans, en portant nos regards sur les dispositions principales dont ces biens ont été l'objet de sa part (3). Il n'en est pas une seule qui démente for-

(1) Décret du 26 février 1848. « Le gouvernement provisoire, considérant, etc., décrète : Article 1er. Tous les biens meubles et immeubles désignés sous le nom de biens de la liste civile feront retour au domaine de l'état.

« Art. 2. Les biens désignés sous le nom de biens du domaine privé, tant ceux de l'ex-roi que ceux des membres de l'ex-famille royale, meubles et immeubles, seront administrés, sous séquestre, sans préjudice des droits de l'état et des droits des tiers, auxquels il sera pourvu.

« Art. 3. Une commission sera nommée pour la liquidation de l'ancienne liste civile, et des délégués du gouvernement seront chargés de maintenir le séquestre mis sur les biens du domaine privé et sur les biens des membres de l'ex-famille royale, *jusqu'à ce que l'assemblée nationale ait statué sur la destination ultérieure de ces biens.* »

Par des motifs que je n'ai jamais bien connus, le décret du 26 février 1848 n'a paru au *Moniteur* et n'a été inséré au *Bulletin des Lois* que le 18 avril suivant.

(2) Voyez le livre de M. de Montalivet : *Le roi Louis-Philippe et la Liste civile,* pièces annexes, p. 392.

(3) 26 février 1848. Décret concernant les biens meubles et immeubles de l'ancienne liste civile et du domaine privé. — 9 mars 1848. Décret autorisant le ministre des finances à aliéner les diamans de la couronne et l'argenterie provenant des différentes résidences royales. — 9 mars 1848. Décret autorisant le ministre des

mellement l'espèce de neutralité, convenue et formulée par le décret du 26 février 1848, entre la reconnaissance de la propriété et la mainmise plus ou moins complète de l'état; mais elle n'est du moins rappelée dans aucune, et surtout la distinction entre les biens de la famille d'Orléans et ceux de l'état, aussi bien que la séparation absolue des comptabilités, y accentue de plus en plus le caractère de la propriété privée. Un jour cependant une grave confusion eut lieu qui me permit de constater une fois de plus la disposition personnelle de membres influens du gouvernement provisoire. Je venais de lire dans un journal que le ministre des finances avait envoyé l'argenterie du château de Neuilly à la Monnaie, conformément à un décret du 9 mars qui l'autorisait à « convertir immédiatement en monnaie au type de la république l'argenterie provenant des Tuileries, *du château de Neuilly* et des anciennes résidences de la liste civile. » Je me rendis immédiatement chez le ministre, qui me reçut sans me faire attendre un instant, au grand scandale de quelques-uns des solliciteurs qui encombraient son antichambre. « Je viens, lui dis-je, vous épargner, s'il en est temps encore, une violation du droit de propriété et un malheur pour les richesses d'art de la France. Le décret du 9 mars place le château de Neuilly parmi les résidences assignées à la royauté par la loi sur la liste civile de 1832; or Neuilly fait partie du domaine privé, — voilà pour le droit de propriété. Quant à l'argenterie, un souvenir que je tiens du roi Louis-Philippe la protégera auprès de vous. La convention a rendu un décret en 1793 pour excepter de la fonte cette argenterie dite de Penthièvre comme une des œuvres d'art qui font le plus d'honneur à l'industrie française. » A peine avais-je cessé de parler, que M. Garnier-Pagès envoyait l'ordre de respecter l'argenterie de Neuilly. Il était temps. « Croyez-le, me dit le ministre, nous ne voulons pas plus violer les droits de la propriété privée que dépouiller la France d'un de ses plus précieux trésors d'art. »

C'est ainsi que les principaux membres du gouvernement provisoire s'empressaient, quand l'occasion s'en présentait, de répudier toute idée de confiscation et de caractériser de plus en plus dans ce sens le décret du 26 février; nous pouvons conclure dès à présent de tout ce qui précède que le gouvernement provisoire de 1848, à sa naissance même, a répudié d'avance toute espèce de complicité avec l'odieux système des décrets du 22 janvier 1852.

finances à aliéner les biens de l'ancienne liste civile. (L'article 4 de ce décret concerne le domaine privé et le protége par une réserve expresse.) — 14 mars 1848. Arrêté qui ouvre un crédit extraordinaire pour les dépenses urgentes à la charge de l'ancien domaine privé. — 15 avril 1848. Arrêté relatif à l'administration des bois et forêts dépendant du domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe.

Cependant, si le séquestre absolu établi par le décret du 26 février devenait de plus en plus régulier, il n'en restait pas moins un grand danger pour le droit; ce danger était d'autant plus redoutable que la lutte politique dont j'avais pu entrevoir les premiers symptômes dans le sein du gouvernement provisoire à propos d'une question spéciale était passée dans l'assemblée en se généralisant, et menaçait d'en sortir pour devenir une affreuse guerre civile dont les horreurs ne devaient être dépassées que vingt-trois ans plus tard.

Qu'importaient à ce moment les discussions du droit ou les exigences d'un séquestre plus ou moins rigoureux? La question n'était plus dans la question : elle était tout entière dans le résultat de l'immense assaut que les passions de la démagogie livraient à la société, défendue par le loyal Cavaignac, par tant de généraux prêts à donner leur vie pour elle, et par une garde nationale sur laquelle n'avait pas encore passé le souffle énervant et corrupteur du second empire. La victoire de l'ordre devait être celle du droit: l'occasion était venue, il fallait la saisir. Elle ne tarda pas d'ailleurs à se présenter d'elle-même à la faveur d'une circonstance imprévue qui me permit de pénétrer tout naturellement jusque dans le cabinet du chef du pouvoir exécutif et de discuter par la suite, au sein même du gouvernement, toutes les questions relatives aux biens de la maison d'Orléans.

Le général Dumas, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, étant venu à Paris pour régler quelques affaires, avait profité de ses relations avec le ministre de la guerre pour s'informer, vers les premiers jours du mois de juillet, des intentions du général Cavaignac au sujet des biens du roi et de la famille royale. Le général Dumas était bien posé pour prendre et obtenir ces informations. Officier d'Afrique comme le chef du pouvoir lui-même, glorieusement blessé au siége de Constantine, il avait plus d'un titre pour être favorablement accueilli. Cependant, s'étant mis en rapport avec le général Cavaignac, il eut à se plaindre de la réception qui lui était faite. L'entrevue fut brusquement interrompue sans que rien de sérieux eût été dit. Une étrange susceptibilité du général Cavaignac à propos de l'emploi fait par le général Dumas des mots « leurs majestés » en parlant du comte et de la comtesse de Neuilly rompit tout à coup l'entretien. La scène fut assez vive des deux côtés pour que le roi m'écrivît très peu de jours après une lettre où je lisais : « Le général Cavaignac a reçu de telle sorte la demande d'explications que Dumas venait lui porter de ma part, que je viens réclamer de votre dévoûment l'interruption de toute démarche auprès du général et de son gouvernement. Je préfère mille fois souffrir de la misère et renoncer à toute provision ou restitution plutôt que de les acheter au prix de ma dignité personnelle, que j'entends conserver intacte. »

J'avais à peine reçu cette lettre, que mon parti fut pris, et je répondis : « Les instructions de votre majesté seront exactement suivies. J'interromprai jusqu'à nouvel ordre toutes les démarches que j'avais commencées. Cela dit, vous me permettrez d'ajouter que j'ai été le camarade du général Cavaignac à l'École polytechnique, que nous nous y sommes liés d'une amitié qui, fondée sur une estime réciproque, a facilement résisté à la divergence de nos opinions politiques; que ce qui s'est passé avec le général Dumas est pour moi une occasion toute naturelle de lui donner une nouvelle preuve de cette estime et de cette affection en allant lui dire ce que je pense de ses procédés à propos des graves objets dont Dumas voulait l'entretenir. Je vais donc aller le voir, non pour lui parler des intérêts de votre majesté, mais pour l'entretenir de lui-même, de ce que j'ai gardé en toute vérité comme étant de son devoir, de son honneur, de l'honneur même de son gouvernement. » En effet, sans attendre de réponse, je me rendis chez Cavaignac, et trois jours après je pouvais transmettre au roi des explications qui devaient me permettre non-seulement de rendre mes négociations avec le liquidateur général de la liste civile et du domaine privé, mais de les porter jusque dans la sphère la plus élevée du gouvernement sous les auspices d'une vieille amitié que la forme assez originale de ma démarche avait heureusement rajeunie.

« Tu as raison, m'avait dit Cavaignac dès les premiers mots par lesquels je lui faisais connaître le motif qui m'amenait auprès de lui. J'ai eu tort de prendre si mal des expressions bien naturelles dans la bouche du général Dumas; mais que veux-tu, je suis le chef du gouvernement français, et je me suis imaginé que le général Dumas m'apportait des paroles de puissance à puissance. Et puis, quand il s'est blessé de ma vivacité, je me suis figuré qu'il me parlait le poing sur la hanche et la main appuyée sur le pommeau de son épée. Oublions donc ce qui s'est passé ce jour-là. La république que je veux, et que je sers avec toute l'énergie de mes convictions si bien connues de toi, est le terrain de l'honnêteté et du droit, ou elle n'est rien. Je suis donc sûr qu'en nous plaçant sur ce terrain commun à tous les honnêtes gens nous saurons bientôt trouver une solution qui, en donnant satisfaction au principe du droit que tu représentes, s'inspire, sur tous les points, de la prudence dont il est de mon devoir d'entourer cet acte. »

Les dernières paroles du chef du pouvoir exécutif contenaient en germe les trois dispositions principales du décret à intervenir, — reconnaissance explicite du droit de propriété, allocation d'une provision annuelle en faveur des propriétaires, séquestre provisoire pour tout le reste. Elles furent bientôt adoptées par un accord entre le général Cavaignac, son conseil des ministres et le comité des finances

de l'assemblée nationale. Le roi exilé m'avait donné pour unique mandat de faire triompher avant tout le droit, et s'était tu sur le chiffre des provisions, qu'il abandonnait à la justice de l'assemblée. C'est dans cet esprit que je présentai mes observations sur la rédaction des divers articles du projet, qui fut bientôt arrêté.

Ce projet maintenait encore, malgré mes efforts, un séquestre rigoureux; cependant la plupart des articles reconnaissaient le principe de la propriété comme résidant sans contestation possible entre les mains des membres de la famille d'Orléans, et plaçaient l'entière liquidation des dettes de l'ancienne liste civile et du domaine privé sous la protection des règles du droit commun (art. 1er). Dans le cas où un emprunt serait jugé nécessaire, il ne pourrait être contracté sans le concours du liquidateur général nommé par le chef du pouvoir exécutif; mais il serait négocié par les mandataires des *propriétaires* (art. 3). Les biens du domaine privé et des princes resteraient sous la haute surveillance du ministre des finances avec le concours du liquidateur général, d'ailleurs ces biens devaient être administrés pour toutes les affaires courantes par les *mandataires* de la famille d'Orléans. Les biens dotaux, douaires, valeurs mobilières et objets personnels, seraient immédiatement restitués (art. 4 et 6). Enfin une provision sur les revenus serait fixée par le conseil des ministres pour chacun des *propriétaires* (art. 5 et 7).

Telles étaient les dispositions principales du décret projeté; toutefois la rédaction ne devait devenir définitive qu'après une dernière conférence, qui eut lieu à l'hôtel du général Cavaignac dans les premiers jours d'octobre. Les personnes présentes étaient le général, chef du pouvoir exécutif, M. Goudchaux, ministre des finances, M. Berryer, rapporteur du comité des finances, M. le procureur-général Dupin, qui devait tenir la plume de la rédaction, M. le président Laplagne-Barris et moi. Le projet ne donna lieu à aucune observation sérieuse jusqu'au moment où M. Laplagne-Barris, représentant des intérêts du duc d'Aumale et du prince de Joinville, fit remarquer que le projet ne contenait aucune disposition relative aux biens personnels des deux princes, et qu'il était aussi convenable que nécessaire de leur consacrer des dispositions spéciales. L'avis ne pouvait soulever aucune objection; M. Dupin se préparait à le formuler. Ici se place un épisode qu'on peut justement appeler une scène de caractère. Dupin était assis dans le fauteuil du général Cavaignac, la plume à la main. Adossé à la cheminée, je regardais Dupin, et le général se promenait de long en large, souffrant déjà du mal qui l'a enlevé avant l'âge à l'estime de la France, à l'affection de ses amis. Tout à coup Dupin hésite avec l'air du plus grand embarras. « Eh bien! lui dis-je, écrivez donc

l'article des princes. — Vous en parlez à votre aise, réplique Dupin. Comment les appeler? — Parbleu! m'écriai-je, impatienté, demandez-le au général Cavaignac; il ne sera pas embarrassé comme vous, il sait bien comment ils s'appellent. » Alors Cavaignac, se retournant, lance à Dupin un regard que je n'oublierai jamais : « Comment! vous avez oublié leurs noms? Je les sais bien, moi; ils s'appellent *le duc* d'Aumale et *le prince* de Joinville, et, tout républicain que je suis, je ne les oublierai jamais! » Dupin baissa la tête et écrivit.

Quelques jours après, le décret fut soumis au vote de l'assemblée nationale sans le cortége des mots déprimans et fort peu académiques du langage officiel d'alors, tels que l'ex-roi, l'ex-famille royale (une ex-famille!), l'ex-duc, l'ex-prince. Au moment de la lecture de l'article contenant les deux titres, une rumeur parcourut les bancs de l'extrême gauche, mais se comprima presque aussitôt d'elle-même. Telle est, disons-le à l'honneur de la mémoire du général Cavaignac, telle est la puissance d'une pensée généreuse quand elle s'élève au-dessus des petitesses de la passion pour respecter ceux-là même dont elle reste, en politique, l'irréconciliable adversaire. Enfin, en se reportant à la scène intérieure que je viens de décrire, n'y trouve-t-on pas l'éclatante manifestation des deux caractères que l'histoire a déjà jugés, n'y reconnaît-on pas d'avance Cavaignac descendant noblement de son siége et Dupin remontant tristement sur le sien?

On le voit par ce qui précède, le génie de la confiscation, aidé de l'art des interprétations perfides, contenu d'abord par les efforts de plusieurs des membres du gouvernement provisoire, était définitivement vaincu dans les conseils de la république. Qu'allait-il se passer dans le grand conseil de la nation, dans le sein de l'assemblée nationale? La question y avait été soulevée directement dès le 5 juillet dans les conditions les plus propres à l'éclairer d'une vive lumière. Un député, M. Jules Favre, cédant à des préoccupations exclusives auxquelles il devait bientôt renoncer, hâtons-nous de le dire, par son abstention et son silence le jour de la discussion, avait déposé sur le bureau de l'assemblée une proposition qui avait pour objet de « déclarer acquis au domaine de l'état les biens composant le domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe. » Cette proposition avait été renvoyée par l'assemblée nationale à son comité des finances, qui appela M. Jules Favre dans son sein pour en exposer les motifs. On vit apparaître alors publiquement et pour la première fois cette doctrine de la dévolution du domaine privé à l'état au moment de la proclamation de la royauté de Louis-Philippe, dont les passions politiques n'avaient pas sérieusement jusque-là songé à se faire une arme de confiscation. Suivant M. Favre, la

donation faite le 7 août par le duc d'Orléans à ses enfans devait être considérée comme nulle, non avenue et entachée de fraude, l'état se trouvant dépouillé par elle du bénéfice du droit domanial et monarchique qui devait entraîner la dévolution à l'état de tous les biens faisant partie de cet acte.

La gravité de la question avait intimidé quelques membres du comité, qui, dans la première séance, demandèrent l'ajournement de la proposition, craignant que les questions qu'elle soulevait ne rencontrassent trop d'esprits prévenus et trop de dispositions passionnées. Voici en quels termes, le 10 octobre 1848, M. Berryer, rapporteur, rendait compte à la tribune de l'incident et de la décision du comité de passer outre : « La majorité de votre comité a pensé que le devoir et le besoin d'être juste, que le respect du droit, imposeraient silence aux ressentimens et aux passions politiques, qu'enfin dans les premiers temps de la république, en présence de théories téméraires ou coupables qui inquiètent et menacent les droits fondamentaux de la société, il fallait saisir toute occasion solennelle de poser avec calme et fermeté les principes du gouvernement de la France et les règles de modération et de justice que l'assemblée constituante veut proclamer au nom de la nation. » Après ces sages et nobles paroles, le rapporteur expose à l'assemblée l'opinion du comité des finances, et repousse énergiquement en son nom les erreurs de droit et de fait sur lesquelles était fondée la proposition de dévolution du domaine privé au domaine de l'état. « Quand Louis XVIII monta sur le trône en vertu des lois antiques de la monarchie, le vieux droit domanial dut être aussi remis en vigueur; mais n'est-ce pas confondre et les temps, et les principes, et les conséquences légales, que d'appliquer ces maximes de l'ancien régime français au gouvernement fondé en 1830? La chambre des députés, proclamant alors, au nom du peuple, des droits inaliénables, invoquant et la nécessité des circonstances et l'intérêt momentané de la nation, constitua sur ces bases une royauté nouvelle, soumise évidemment, par son principe même, à tous les changemens de la volonté nationale. » Ainsi était écartée de notre droit politique la règle de la dévolution nécessaire des biens personnels du prince à l'état et de leur union au domaine public.

M. Berryer expose ensuite comment la loi de 1832, se conformant en cela à la logique inexorable des faits, a consacré des principes contraires à ceux de l'ancien droit; puis il continue en ces termes : « Enfin la loi de 1832 n'existât-elle pas, la donation du 7 août n'en serait pas moins un contrat librement consenti à une époque où son auteur n'était enchaîné, quant à la disposition de ses biens, par aucun lien de notre droit public. Jusqu'au jour où il a accepté le pacte révocable qui s'est formé entre lui et la chambre des députés,

le prince, comme propriétaire, n'était assujetti, ainsi que tous les citoyens français, qu'aux règles du droit commun. Il est monté au trône sous la foi de la validité de l'acte qu'il avait pu faire à son gré en faveur de ses enfans. Loin de rechercher dans les circonstances présentes une occasion d'annuler un tel acte, la justice, la bonne foi, la dignité nationale, doivent l'entourer d'un respect plus sévère. Désormais les donataires de la nue propriété des biens patrimoniaux de la maison d'Orléans n'en peuvent être dépossédés que par une violation manifeste du contrat; déclarer ces biens acquis à l'état, ce serait consacrer une atteinte violente au droit de propriété, ce serait prononcer une confiscation arbitraire. La confiscation est rayée de nos codes, elle ne doit plus y reparaître. Le principe de la confiscation est contraire aux règles fondamentales de notre législation. Confisquer, ce n'est point infliger une peine personnelle, c'est frapper la descendance d'un châtiment immérité. Rétablie sous le faux prétexte de la raison d'état et de l'intérêt politique, la confiscation ne sera pour l'ordre et la paix publique qu'une vaine et funeste ressource. Toute iniquité se trahit elle-même; le temps combat pour les droits violés, et l'expérience des révolutions nous doit enseigner qu'on ne saurait sauver ni le pouvoir ni la liberté par l'injustice. Qu'il s'agisse d'un monarque ou d'un simple particulier, que la spoliation atteigne des palais ou des chaumières, de modestes champs ou de vastes domaines, il n'importe; le mal est le même, et ce mal est contagieux. En nos jours plus qu'en aucun autre temps, l'envahissement de la propriété, l'oubli des droits, le mépris des contrats, seraient des exemples pleins de périls pour la sécurité de toutes les conditions sociales, et tout gouvernement doit être convaincu que sa dignité, sa force, son influence sur les intérêts de tous, seront jugées et mesurées dans l'esprit des peuples par le respect qu'il saura garder pour le droit, la justice et l'honnêteté publique. »

Lorsque, dans ces éloquentes paroles, M. Berryer exposait les divers motifs par lesquels le comité des finances avait rejeté la proposition de M. Jules Favre, lorsqu'il lui substituait, au nom du comité, un projet de décret qui était la reconnaissance explicite du droit de propriété nié par elle, il répondait si bien au sentiment de l'assemblée nationale, qu'il ne s'y éleva pas une seule voix pour le combattre. Arrêtons-nous ici un moment pour apprécier toute la portée historique et morale du vote par lequel l'assemblée nationale de 1848 repoussait unanimement la proposition qui lui était faite de considérer cette donation comme une fraude et de déclarer en conséquence acquis au domaine de l'état tous les biens dont elle avait disposé.

C'était bien là en principe la pensée tout entière des décrets à

venir de Louis-Napoléon. La voilà mise en lumière devant une assemblée issue du suffrage universel, où la science du droit est personnifiée par les jurisconsultes les plus éminens, où les passions politiques ont leurs représentans les plus ardens et les plus autorisés : — à gauche, une montagne de près de 200 membres, à droite les adversaires les plus irréconciliables de la monarchie de juillet, et dans plusieurs autres parties de la salle les partisans épars du césarisme futur, au milieu desquels siége Louis-Napoléon en personne. A la bonne heure! — aucun examen ne fera défaut, aucune critique ne sera épargnée, aucune velléité de la passion humaine ne sera réduite au silence. Le tribunal est l'assemblée nationale, c'est-à-dire la nation elle-même. Elle prononce son arrêt. Qui eût osé douter à ce moment que cet arrêt ne fût définitif? Louis-Napoléon lui-même sembla se soumettre de bonne grâce à cette manifestation de la conscience publique « en faveur du principe sacré de la propriété. » Élu président de la république, il s'empressa de s'associer par plusieurs actes à la reconnaissance du droit complet des héritiers de Louis-Philippe. Écoutons-le venant par l'organe de M. Fould déclarer, à l'occasion de la loi du 4 février 1850, que, dans l'esprit de la loi, la position exceptionnelle commandée par les exigences du moment avait un caractère essentiellement transitoire, qu'on pouvait prévoir dès lors l'époque prochaine du retour au droit commun; « il ne pouvait entrer, disait le ministre, dans la pensée équitable du président de la république de prolonger cette position exceptionnelle au-delà du terme rigoureusement nécessaire. » La commission de l'assemblée s'était bornée à proposer la levée du séquestre en ce qui concernait les biens particuliers de M. le prince de Joinville et de M. le duc d'Aumale. M. Fould, au nom du président de la république, demandait que la levée du séquestre fût étendue aux biens compris dans la donation du 7 août, et cette proposition fut adoptée. La même loi reconnaît encore le droit de propriété de la maison d'Orléans en autorisant les débiteurs et le liquidateur général à emprunter jusqu'à concurrence de 20 millions de francs pour achever la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile, et à consentir inscription avec antériorité d'hypothèque sur l'état lui-même. En est-ce assez? Et, s'il en était autrement, combien faudrait-il de lois et d'actes du gouvernement pour que la reconnaissance d'un droit fût définitive?

Dans cette scène d'une lamentable comédie, que M. Fould avait certainement jouée en acteur de bonne foi, Louis-Napoléon ne se contentait pas de s'associer au respect du droit dont le décret du 25 octobre 1848 s'était manifestement inspiré : il demandait à l'assemblée nationale de briser à jour fixe les liens dans lesquels le séquestre étreignait encore le domaine privé; mais il en était de cette

démonstration comme de ses protestations répétées de respect pour la constitution. Jusqu'au 1er décembre 1851, il a pour ces principes chers à toute société bien ordonnée les mêmes formules de respect et de dévoûment (1); puis, quand la conspiration est bien ourdie, le complot éclate, la liberté est confisquée le 2 décembre, et six semaines après la propriété est frappée. Nous expliquerons d'ailleurs plus tard par la bouche de M. de Morny comment la propriété n'a pas été atteinte le même jour.

Le sort des deux attentats fut bien différent. La France, emportée par le désir de réagir contre la surprise révolutionnaire du 24 février, affolée par les souvenirs de 1793, donna des millions de suffrages au faux Napoléon Ier, tandis qu'elle accueillit l'attentat contre la propriété avec une répulsion dont les preuves ne nous manqueront pas. Au reste, le témoignage anticipé de cette condamnation éclate dans les opinions, dans les discussions, dans le silence même ou l'impuissance des passions dont nous avons retracé le tableau. Un seul député s'est trouvé en qui Louis-Napoléon a pu se flatter un moment d'avoir un acolyte; mais, le jour de la discussion venu, M. Jules Favre a repoussé par son silence une complicité dont l'apparence ne pouvait tenir qu'à une erreur de jurisconsulte. On peut donc affirmer que de 1848 à 1852, comme de 1830 à 1848, l'auteur des décrets de confiscation des biens d'Orléans ne peut invoquer la connivence d'aucune des passions politiques qui se sont donné carrière pendant cette période révolutionnaire et profondément agitée : ces décrets lui appartiennent tout entiers.

III.

Après avoir étudié dans le passé, à la lumière des discussions publiques, le mouvement des passions ennemies de la royauté de juillet, nous avons constaté que l'idée des décrets de confiscation

(1) « Il me tarde de m'asseoir au milieu des représentans du peuple qui veulent organiser la république sur des bases larges et solides. » *Lettre à M. Pyat*, juillet 1848.

« La république démocratique sera l'objet de mon culte, j'en serai le prêtre. » (*Proclamation pour remercier les électeurs.*)

« Protéger la propriété, c'est garantir l'indépendance et la sécurité de la possession, fondemens indispensables de la liberté civile. » (15 octobre 1848.)

« Mon nom peut servir à l'affermissement et à la prospérité de la république. Que ceux qui m'accusent d'ambition connaissent peu mon cœur! » (*Discours à l'assemblée*, 26 octobre 1848.)

« Mon concours est acquis d'avance à tout gouvernement protégeant efficacement la religion, la famille, la propriété.» (*Manifeste pour l'élection du président de la république.*)

« En présence de Dieu et devant le peuple français, représenté par l'assemblée nationale, je jure de rester fidèle à la république démocratique, une et indivisible, et de remplir tous les devoirs que m'impose la constitution. » (*Serment de Louis-Napoléon*, 20 décembre 1848.)

est entièrement personnelle à Louis-Napoléon. Nous ajouterons à notre démonstration certains faits moins connus qui témoignent de la réprobation presque unanime dont fut l'objet, même parmi ses amis les plus dévoués, la pensée de la violence préméditée contre les biens privés des héritiers de Louis-Philippe. Cette conspiration contre la propriété, complément du coup d'état, fut éventée dès les premiers jours par l'empressement qu'on mettait à l'accomplir. Le 3 décembre, le prince avait entretenu ses ministres du projet de placer sous le séquestre toute la fortune des princes d'Orléans; mais il trouva dans son conseil, et particulièrement chez M. de Morny, une résistance telle qu'il n'insista pas, et sembla même renoncer entièrement à son projet. « Combien, me dit un jour M. de Morny, combien je me reproche l'opposition que j'ai faite au séquestre le jour où le prince nous en a entretenus! Peut-être, hélas! suis-je ainsi la cause bien innocente du mal irrémédiable qui a bientôt succédé au moindre mal que j'avais réussi à empêcher. Peut-être le prince-président se serait-il contenté de ce séquestre; dans tous les cas, il n'aurait pas cherché d'autres conseillers trop disposés à seconder sa déplorable passion contre tout ce qui touche à la famille d'Orléans, et peut-être en aurions-nous triomphé avec le temps. » Le projet et l'échec du séquestre avaient plus ou moins transpiré dans l'intérieur de l'Élysée; ceux qui connaissaient le mieux Louis-Napoléon ne s'y trompèrent pas, et certaines rumeurs répandues dans le public le mieux informé prirent assez de consistance une quinzaine de jours avant les décrets pour motiver d'actives démarches destinées à les prévenir. Pour ne parler que de celles personnellement connues de moi dans tous leurs détails, je dirai que des princesses de la famille impériale, que MM. de Morny, Flahaut, Fould, firent les plus vives instances pour détourner le prince-président d'une mesure qu'ils considéraient comme un malheur pour lui plus que pour les princes qui seraient dépouillés. Le général Excelmans, entre autres, loyal représentant du vieux bonapartisme, se leva de son lit de souffrances malgré les médecins qui affirmaient qu'il y allait de sa vie, et vint supplier Louis-Napoléon de renoncer à tout acte violent envers les princes d'Orléans. Vains efforts! A chaque démarche faite auprès de lui, Louis-Napoléon écoutait patiemment, ne discutait pas, ne répondait rien; sa pensée silencieuse suivait son cours. Quelques jours plus tard, les décrets du 22 janvier 1852 avaient paru. Nous n'exagérons assurément rien pour tous ceux qui voudront bien se souvenir en affirmant que ces décrets furent accueillis par quelques-uns avec un étonnement douloureux, par le plus grand nombre avec indignation. Aussi peut-on dire que les princes d'Orléans ne faisaient que traduire le sentiment public en adressant aux exécuteurs testamentaires la lettre

suivante, dans laquelle ils ne sentent qu'une douleur, la violation du droit et l'injure à la mémoire de leur père.

« Messieurs,

« Nous avons reçu la protestation que vous avez rédigée contre les décrets de confiscation rendus contre nous, et nous vous remercions bien sincèrement de vos efforts pour résister à l'injustice et à la violence. Nous avons trouvé tout simple que vous vous soyez occupés spécialement de droit sans faire ressortir ce que les considérans de ces décrets ont d'injurieux pour la mémoire du roi notre père. Un moment nous avons songé à sortir de cette réserve que l'exil nous impose et à repousser nous-mêmes les attaques si indignement dirigées contre le meilleur des pères; mais, en y pensant plus mûrement, il nous a paru qu'à de semblables imputations le silence du dédain était la meilleure réponse.

« Nous ne nous abaisserons donc pas à relever ce que ces calomnies ont de plus particulièrement odieux à être reproduites par celui qui a pu deux fois apprécier la magnanimité du roi Louis-Philippe, et dont la famille n'a reçu de lui que des bienfaits. Nous laissons à l'opinion publique le soin de faire justice des paroles aussi bien que de l'acte qu'elles accompagnent. Nous sommes heureux de constater que ces honteux décrets et leurs considérans, plus honteux encore, n'ont osé se produire que sous l'état de siége et après la suppression de toutes les garanties protectrices des libertés de la nation. »

Le jour même du décret, trois ministres, MM. de Morny, Magne et Fould, donnèrent leur démission, qui fut acceptée; deux autres, les ministres de la guerre et de la marine, après avoir remis leurs portefeuilles au prince-président, ne les reprirent qu'à la condition de faire insérer dans *le Moniteur* une note communiquée, d'où il résultait qu'ils ne restaient à leur poste que comme le feraient des militaires sur l'ordre de leur général. Le lendemain, dix membres de la commission consultative, nommés quelques jours avant par le prince-président, avaient également donné leur démission. Bientôt après vint s'y joindre celle du représentant le plus éminent du droit parmi les magistrats chargés par le gouvernement lui-même de la mission de veiller au maintien et à la dignité de la loi, la démission du procureur-général à la cour de cassation, M. Dupin. Voici en quels termes le chef du parquet de la cour suprême fit connaître à Louis-Napoléon les motifs de sa résolution: on aime à voir dans ce grave document le rachat de bien des faiblesses. Plus cette lettre montre l'homme politique s'effaçant devant le jurisconsulte, plus la condamnation prononcée par le magistrat contre les décrets du 22 janvier 1852 leur imprime une flétrissure indélébile.

« M. Dupin au prince-président de la république.

« Prince, je regrette vivement qu'avant de rendre le décret que je viens de lire ce matin dans *le Moniteur*, vous n'ayez pas eu la pensée de m'entendre à ce sujet avec cette bienveillance que vous avez quelquefois mise à m'écouter. J'aurais essayé de vous prouver, non-seulement dans l'intérêt privé des enfans, la plupart mineurs, du feu roi, dont je suis l'un des exécuteurs testamentaires, mais aussi dans l'intérêt de votre propre gouvernement, que ceux qui vous ont suggéré cette mesure ne connaissaient pas les faits, et qu'ils ont méconnu toutes les règles du droit et de l'équité. En fait, il y a une exagération extrême (elle est au moins de moitié) dans l'évaluation des biens de la famille d'Orléans. En droit, elle viole dans son essence le principe même de la propriété. Ce droit de propriété a été reconnu, après une discussion solennelle, dans la personne du feu roi, par les articles 22 et 23 de la loi du 2 mars 1832, et dans la personne de ses enfans par les actes mêmes de la révolution de février, par le décret de l'assemblée constituante du 25 octobre 1848, et par la loi de l'assemblée nationale du 4 février 1850, promulguée par votre gouvernement, et qui a autorisé l'emprunt de 20 millions hypothéqué sur ces biens et souscrit par votre ministre des finances. Ainsi droit public, testament, lois spéciales, contrat, tout a reconnu dans la main des princes d'Orléans la propriété des biens que le décret du 22 janvier courant lui enlève d'un trait et d'une manière si absolue, que le droit sacré des tombeaux, la sépulture de Dreux n'est pas même exceptée (1)!

« Si la constitution du 15 janvier était en vigueur, il y aurait lieu de réclamer auprès du sénat en vertu de l'article 26, qui permet à ce corps « de s'opposer à la promulgation des lois qui seraient contraires à l'inviolabilité de la propriété. » Dans l'état présent des choses, on ne peut réclamer qu'auprès de vous, prince, en invoquant la sagesse et l'élévation de vos propres sentimens, interrogés de nouveau et mieux écoutés. Si ces mesures rigoureuses doivent être maintenues, un grand scrupule s'élève au fond de ma conscience. Procureur-général à la cour de cassation depuis bientôt vingt-deux ans, principal organe de la loi près de cette juridiction suprême, chargé par le gouvernement de proclamer incessamment le respect du droit, de requérir la cassation ou l'annulation des actes qui violent les lois, et qui constituent des incompétences ou des excès de pouvoir, comment pourrais-je le faire désormais avec assurance, si l'on introduit dans la législation des actes qui seraient en contradiction avec les principes?

« Je crois donc devoir vous donner ma démission; mais ici, prince, je

(1) Une note insérée au *Moniteur* déclara, quelques jours plus tard, que les sépultures de Dreux et de Neuilly n'étaient pas comprises dans la réunion au domaine de l'état. Depuis cette époque, les deux chapelles ont été administrées et entretenues aux frais des héritiers du roi Louis-Philippe.

vous prie instamment de ne pas vous méprendre sur le caractère de mes motifs. Ma résolution n'emprunte rien à la politique... Au point de vue du droit civil et du droit privé, de l'équité naturelle et de toutes les notions chrétiennes du juste et de l'injuste que je nourris dans mon âme depuis plus de cinquante ans comme jurisconsulte et comme magistrat, j'éprouve le besoin de me démettre de mes fonctions de procureur-général. »

Pour peindre d'un dernier trait le sentiment de répulsion qui accueillit les décrets de confiscation des biens d'Orléans, remarquons qu'il n'a pas été encore possible d'en découvrir le rédacteur. Honteux de son œuvre, l'écrivain s'est caché avec un soin si parfait qu'on n'a même pu faire sur son nom que de simples conjectures. N'y voyons donc, pour être juste, qu'un seul nom, et examinons ces décrets en eux-mêmes. Nous nous efforcerons de rendre cet examen aussi rapide que possible; cependant nous ne devons négliger ni la mention des principaux considérans, ni le résumé des réponses qui leur ont été opposées dans des documens qui font corps en quelque sorte avec les décrets du 22 janvier : d'une part, la protestation des exécuteurs testamentaires du roi Louis-Philippe (1), à laquelle j'ai eu l'honneur de concourir, et de l'autre la consultation délibérée par MM. de Vatimesnil, Berryer, O. Barrot, Dufaure et Paillet.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est l'hommage rendu au droit de propriété qui figure comme un frontispice en tête du décret, au moment même où son auteur va porter la main sur les biens d'une famille tout entière composée de huit branches (2). Ne nous étonnons pas, car c'est là un des procédés les plus habituels du second empire, qui n'a presque jamais invoqué avec plus de ferveur les principes et les institutions de la liberté qu'au moment où il s'apprêtait à les pervertir ou à les mutiler; ne nous étonnons donc pas, je le répète, de voir le premier considérant rendre hommage au droit de la propriété, et passons. Le deuxième et le troisième considérant ont pour but de démontrer qu'il y avait lieu d'appliquer à Louis-Philippe, acceptant la couronne le 9 août, « la règle immuable du droit public et de la monarchie, » d'après laquelle « les biens particuliers du prince qui parvient au trône et ceux qu'il avait pendant son règne, à quelque titre que ce soit, sont de plein droit et à l'instant même unis au domaine de la nation, l'effet de cette union étant perpétuel et irrévocable. »

(1) MM. Dupin, Laplagne-Barris, duc de Montmorency, Scribe, Montalivet.

(2) Ces huit branches se composaient en 1852 de trente-deux personnes, au nombre desquelles dix-huit mineurs, dont six héritiers directs. Parmi ces derniers se trouvent aux droits du duc d'Orléans, leur père, le comte de Paris et le duc de Chartres, héritiers chacun pour un seizième.

L'auteur du décret du 22 janvier insiste plusieurs fois sur ce qu'il appelle *la règle fondamentale de la monarchie, les droits permanens de l'état,* enfin *les règles immuables du droit public.* Nous résumerons tout à l'heure la réplique des exécuteurs testamentaires et des jurisconsultes; mais interrogeons d'abord l'histoire, voyons si elle confirme ces déclarations solennelles d'un droit public immuable : la réponse sera péremptoire sans qu'on soit obligé de remonter bien haut. Pour établir que le principe de la dévolution du domaine privé à l'état est applicable à Louis-Philippe, le dictateur du 2 décembre invoque les noms de Louis XVIII et de Charles X; il remonte même jusqu'à Henri IV. Le neveu du premier Napoléon oublie qu'outre ces divers règnes on peut en citer un autre qui ne passe pas pour avoir été étranger à la science des lois civiles et du droit public; c'était le règne d'un souverain ne relevant que de lui-même, parvenu au trône, non en vertu du droit légitime, mais par l'interruption même de ce droit, et portant, comme Louis-Philippe, le premier nom d'une dynastie nouvelle.

Que fit Napoléon Ier des *règles immuables de la monarchie,* fondement unique des décrets du 22 janvier? Le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 va nous l'apprendre par l'article 48 de son titre III. On y lit : « Les biens immeubles et droits incorporels du domaine privé de l'empereur ne seront, en aucun temps et sous aucun prétexte, réunis de plein droit au domaine de l'état; la réunion ne peut s'opérer que par un sénatus-consulte. » Ainsi à tous les témoignages du passé il faut ajouter celui de Napoléon Ier, chef de dynastie comme Louis-Philippe. Ce souvenir était un obstacle; on fait taire l'histoire. La loi du 2 mars 1832, qui consacrait par le vote solennel des deux chambres le principe de la non-dévolution du domaine privé à l'état, était un autre obstacle : on fausse l'histoire dans un considérant qui dit que « la loi de 1832 a été dictée dans un intérêt privé par les entraînemens d'une politique de circonstance. » Quel était donc le ministre complaisant qu'on accusait ainsi de se prêter à une honteuse campagne parlementaire? Un des plus fermes, un des plus grands caractères de cette époque, Casimir Perier, un des hommes politiques qui se sont le moins préoccupés de plaire à la couronne ou à la foule. Quelles étaient ces chambres accusées de servilisme envers les intérêts privés de la royauté? C'était la chambre des pairs, patriotiquement résignée aux conséquences de la révolution de juillet, mais formée encore en grande majorité d'anciens pairs héréditaires et peu disposés dès lors à céder aux inspirations d'un dévoûment personnel à la monarchie de 1830; c'était la chambre des députés de 1832, devant qui n'avaient trouvé grâce ni les 18 millions de la liste civile proposés en 1830 par MM. Laffitte et Dupont (de l'Eure) et réduits par elle à 12, ni

l'apanage foncier en faveur du prince royal, ni le règlement pendant la vie du roi des indemnités résultant en sa faveur des accroissemens faits à l'ancien apanage d'Orléans, — ni les dotations des princes et des princesses, qui, sur la proposition de M. Salverte, ne devaient être réglées que par des lois spéciales et seulement en cas d'insuffisance du domaine privé. Enfin, dans cette question ouverte pendant quatre mois et discutée pendant plus de trois semaines au sein des chambres, on trouve à chaque instant le contraire de ces entraînemens d'une politique de circonstance et de ces préoccupations des intérêts privés de la royauté de 1830, que l'un des considérans ose reprocher aux pouvoirs parlementaires de cette époque. Comment s'étonner dès lors que les considérans ne contiennent pas un mot sur le décret de l'assemblée de 1848, qui, réunissant tous les pouvoirs de la souveraineté, a consacré une seconde fois ce droit de propriété, déjà proclamé par le législateur de 1832? Apparemment on ne dira plus de cette seconde sanction parlementaire qu'elle est due aux *entraînemens d'une politique de circonstance*. Si en 1848 on avait suivi les entraînemens de la *politique de circonstance* au lieu de s'attacher à la justice, à la morale, au respect de la propriété et à la dignité nationale, avons-nous besoin de dire que ces *entraînemens* auraient été décisifs contre une famille dont le trône venait d'être renversé, et qui avait été exclue du sol de la patrie? C'était une assemblée républicaine qui statuait à l'égard d'une maison princière; mais cette assemblée s'éleva dans cette journée au-dessus des passions et des préjugés de parti, et ce sera pour elle un éternel honneur.

Écoutons enfin la voix des exécuteurs testamentaires et des jurisconsultes.

« Nous pourrions, dit la protestation, examiner historiquement le principe ancien de la dévolution à l'état des biens privés du prince qui montait sur le trône; nous pourrions montrer que dans l'ancien droit lui-même ce principe n'était considéré que comme une émanation de la féodalité, alors qu'il n'y avait pas de domaine de l'état distinct du domaine de la couronne; nous pourrions établir que l'empereur Napoléon l'a formellement repoussé; nous pourrions rappeler que le roi Charles X l'a écarté en fait au moyen d'une donation consentie en faveur de son fils puîné, frère du prince qui était alors son héritier présomptif. Mais ces considérations seraient ici surabondantes; une seule, d'une tout autre nature, domine la question. L'ancien droit monarchique ne saurait être sérieusement invoqué contre le prince qui recevait la couronne non pas conformément, mais contrairement à cet ancien droit.

« Le roi Louis-Philippe a occupé le trône après le roi Charles X; il n'a pas été son successeur et son héritier. Les lois de l'ancienne monarchie

ne pouvaient s'appliquer à une monarchie nouvelle, à une constitution nouvelle, à une liste civile nouvelle, devant amener des conséquences nouvelles dans les lois comme dans le régime et dans l'avenir du pays.»

Il ne reste plus rien, après ce résumé, des motifs allégués par les trois premiers considérans en ce qui touche l'application du principe de la dévolution à l'état du domaine privé de la royauté créée en 1830. Toutefois l'auteur du décret du 22 janvier insiste dans les deux considérans suivans, où il expose que « la donation consentie le 7 août, le jour même où la royauté avait été déférée à Louis-Philippe, a eu uniquement pour but d'empêcher la réunion au domaine de l'état des biens considérables possédés par le prince appelé au trône, que le 7 août Louis-Philippe n'était plus une personne privée, et que dès lors il importe peu que l'acceptation de la couronne n'ait eu lieu que le 9 août. » Enfin l'auteur du décret, plus satisfait encore de flétrir que de dépouiller, ne craint pas d'articuler les mots de fraude et de soustraction. Ces considérans trouvent immédiatement une réfutation sans réplique dans le mémoire des jurisconsultes (1).

« En abandonnant à ses enfans, le 7 août 1830, leur patrimoine héréditaire, le prince ne faisait aucune fraude à une « loi qui ne lui était pas applicable. » En l'absence même de toute donation, le principe ancien de la dévolution des biens eût dû rester lettre morte, mais à plus forte raison quand telle avait été la condition sous laquelle le duc d'Orléans avait accepté la couronne en 1830. La donation du 7 août, inutile au point de vue d'un droit qui n'existait plus, ne constatait qu'une chose, la volonté bien arrêtée du prince qui allait dévouer sa vie au salut de la société en acceptant la couronne de maintenir la propriété de son domaine privé dans les mains de sa famille, et c'était assurément une condition qu'il avait le droit de stipuler le 7 août 1830. »

Quant à la confusion calculée des dates, le rédacteur du décret du 22 janvier affirme en vain que *par suite de son acceptation Louis-Philippe était roi dès le 7 août, et qu'à cette dernière date il n'était plus une personne privée.* Louis-Philippe ne pouvait, aux termes de la résolution du 7 août, devenir roi qu'en acceptant les *propositions* et *dispositions* qu'elle contenait. Or il n'a accepté que le 9, la royauté ne date donc que de ce jour-là, en sorte que, la donation étant consommée avant son avénement au trône, les biens compris dans cette donation n'auraient pas été atteints par la dévolution, même sous le régime de la monarchie traditionnelle. Aussi dans le procès-verbal de la séance du 9 août, à laquelle les pairs

(1) Mémoire de MM. Dufaure, Vatimesnil, O. Barrot, Paillet et Berryer.

et les députés furent convoqués par *monseigneur Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, lieutenant-général du royaume*, Louis-Philippe est constamment qualifié d'*altesse royale* jusqu'à la prestation du serment, après lequel seulement « *Louis-Philippe Ier, roi des Français*, est monté sur le trône. » Le moment où l'existence de la royauté a commencé et où la personne privée a disparu est donc parfaitement précisé.

Placés en face de tant d'erreurs de droit et de fait, destinées à justifier la confiscation par l'imputation d'une fraude honteuse, es savans jurisconsultes ne peuvent pas plus longtemps contenir leur indignation et s'écrient : « Eh quoi! la France, après avoir brisé cette royauté du vivant même de Louis-Philippe, retiendrait ces mêmes biens, sans respect pour sa propre dignité et pour l'esprit du pacte en vertu duquel ils lui auraient été transmis! Elle aurait détruit la cause de la réunion, et elle en conserverait le bénéfice! » D'ailleurs le droit et les faits se réunissent pour écarter sans retour les appréciations morales qu'on lit avec douleur dans le décret du 22 janvier. « L'acte du 7 août, dit le décret, aurait *soulevé la conscience publique!...* En se réservant l'usufruit des biens compris dans la donation, Louis-Philippe ne se dépouillait de rien, et voulait seulement assurer *à sa famille un patrimoine devenu celui de l'état. La fraude à une loi d'ordre public n'existe pas moins lorsqu'elle est concertée en vue d'un fait certain qui doit immédiatement se réaliser.* » La *fraude*, où est-elle? Comment pourrait-elle exister, puisque l'acte du 7 août n'était pas nécessaire pour empêcher la réunion, qui n'aurait eu lieu dans aucun cas?

Nous regrettons que le cadre de ce travail ne nous permette pas d'ajouter au résumé qu'on vient de lire les considérations lumineuses par lesquelles les éminens jurisconsultes démontrent que le décret constitue en réalité une confiscation, et, comme le dit énergiquement le mémoire, plus qu'une confiscation, « car la confiscation prend les choses dans l'état où elles sont, ses effets ne datent que du jour où elle a été prononcée, tandis que le décret du 22 janvier a un caractère déclaratif, au moyen duquel il étend son empire sur le passé, puisqu'il fait remonter au mois d'août 1830 la transmission à l'état de la propriété des biens du domaine privé, ce qui ébranlerait tous les actes faits dans l'intervalle. » Or quelles en sont ici les conséquences? « Ce n'est pas seulement à la propriété du chef de la famille qu'il porte atteinte, il renverse les pactes intervenus soit entre les membres divers de cette famille, soit avec des tiers. Des avantages en avancement d'hoirie ont eu lieu au profit de certains enfans du roi, des dots ont été constituées par huit contrats de mariage, des traités diplomatiques sont intervenus à cet égard avec huit puissances étrangères; plusieurs enfans du

roi sont décédés avant lui, ils sont eux-mêmes représentés par des héritiers mineurs, les uns Français, les autres étrangers; une partie des biens de la donation ont été vendus, les autres ont été affectés à l'emprunt. Droits héréditaires, droits des princes étrangers, droits des mineurs, droits des tiers, le décret s'attaque à tout, renverse tout. Il y a plus, en brisant le testament du roi, le décret fausse encore celui de Mme Adélaïde. Le roi et Madame avaient en effet combiné leurs dispositions testamentaires en assurant davantage dans l'une des successions à celui qui avait moins dans la seconde. Les deux testamens s'harmonisaient ainsi pour réaliser la pensée commune, l'égalité entre tous. »

On a donc eu raison de le dire, la confiscation dont le décret du 22 janvier s'est rendu coupable est une confiscation d'un ordre exceptionnel. Toute personnelle à son auteur comme à ses victimes, elle ne peut s'expliquer que par les préoccupations d'une haine passionnée et inquiète de l'avenir, en même temps que par une avance intéressée aux doctrines du socialisme, dont on recherchait l'alliance. Qui pourrait en douter après l'aveu étrange contenu à la fin du décret? « Considérant, dit-il, que, les droits de l'état ainsi revendiqués, il reste encore à la famille d'Orléans plus de 100 millions, avec lesquels elle peut soutenir son rang à l'étranger (1). »

Au reste, la seconde partie du décret du 22 janvier complète et consacre l'œuvre de socialisme dont l'aveu est échappé à ce considérant. En effet, après la confiscation vient le partage des dépouilles; on y appelle toutes les classes de la société. Les ouvriers, auxquels *le Moniteur* a spécialement recommandé le décret (2), figurent les premiers sur la liste avec la plus forte part : 20 millions; 10 millions sont affectés à la création d'institutions de crédit foncier, et 5 millions à une caisse de retraite au profit des desservans les plus pauvres : tel sera le lot de la bourgeoisie et du clergé; les bénéfices de la spoliation pénétreront dans l'armée de terre et de mer par la création d'une médaille militaire; enfin le reste de la fortune sera réuni, malgré le contraste des mots, à la dotation de la Légion d'honneur, chargée de faire leur part aux officiers, sous-officiers et soldats décorés. C'était une entreprise en grand pour acheter la conscience publique, pour faire accepter les étranges théories de droit, de morale, d'histoire, dont les considérans du décret du 22 janvier étaient les interprètes effrontés. Nous pouvons le dire à l'honneur du pays, la tentative a échoué. Le

(1) On a vu par la lettre de M. Dupin combien ce chiffre était exagéré.

(2) Le 24 janvier 1852, on lisait la note suivante dans *le Moniteur* en tête des faits Paris : « Les décrets ont été affichés de bonne heure dans tous les quartiers de Paris; des groupes nombreux d'ouvriers se pressaient à l'entour et approuvaient généralement la mesure prise. »

mépris de l'espèce humaine, manifesté par l'offre d'argent prélevé sur le prix du champ d'autrui, révolta presque partout le sentiment public. Aussi que de soins pour l'étouffer ou pour l'égarer, puisqu'on ne pouvait pas le corrompre : silence imposé aux journaux et aux écrivains qui veulent s'en faire les organes, encouragemens aux folliculaires qui s'engagent à justifier le décret, refus de la censure de laisser publier le respectueux appel fait à la justice et à la loyauté du président de la république par les exécuteurs testamentaires du roi Louis-Philippe, refus de l'impression de la lettre du procureur-général près la cour de cassation, refus à deux reprises différentes de la publication du mémoire à consulter de M. Bocher, mandataire des princes d'Orléans, et de la consultation judiciaire de MM. Dufaure, Barrot, Paillet, Berryer et Vatimesnil.

Ces trois documens, si graves dans leur discussion, si modérés dans la forme, si étrangers à la politique, avaient trouvé à Bruxelles des imprimeurs et des éditeurs empressés à les publier. Ils y avaient joint la protestation des fils en faveur de la mémoire de leur père, et le rapport de M. Berryer à l'assemblée constituante sur la question de propriété. M. Bocher, après avoir épuisé en vain tous les moyens d'arriver à la publicité légale, s'empressa du moins de recourir à la publicité très restreinte que pouvait permettre la distribution de quelques centaines d'exemplaires de la brochure imprimée à Bruxelles. Au moment où il commençait l'accomplissement de ce devoir, la police le saisit, et le mandataire fidèle et courageux qui voulait rendre la défense moins inégale et mieux faire connaître la vérité fut condamné à un mois de prison après quinze jours de détention préventive : mais, si les tribunaux, esclaves de la loi, se croient obligés de sévir contre de simples contraventions, alors même que les prévenus ont obéi aux sentimens les plus honorables, leur justice ne fera pas défaut au droit de propriété se présentant à sa barre pour plaider une cause qui est celle de tous les citoyens.

L'occasion s'offrit bientôt. Le 12 avril 1852, l'administration des domaines s'était emparée des propriétés de Neuilly et de Monceaux. Les héritiers du roi Louis-Philippe l'assignèrent devant le tribunal civil de la Seine pour faire reconnaître leur droit de propriété sur les biens dont leurs agens venaient d'être expulsés, et pour se faire maintenir en possession. Cette assignation fut immédiatement suivie d'un déclinatoire de M. le préfet de la Seine déclarant que « le tribunal ne pouvait demeurer saisi de la cause sans contrevenir aux dispositions des lois qui défendent aux autorités judiciaires de connaître des actes d'administration et de gouvernement, sans violer le principe de la séparation des pouvoirs, et concluant par suite à son incompétence. » C'est dans cette situation que l'affaire se présenta le 23 avril à l'audience du tribunal

civil de la Seine (1). Après les plaidoiries de MM. Paillet et Berryer, dont la savante discussion et les éloquentes protestations avaient excité dans l'auditoire une émotion inexprimable, le tribunal rendit le jugement suivant :

« Attendu que les membres de la famille d'Orléans procèdent comme propriétaires des domaines de Neuilly et de Monceaux, soit en vertu de la donation du 7 août 1830, soit en qualité d'héritiers de leur père et pour partie de la princesse Adélaïde, leur tante, soit en vertu d'une jouissance prolongée pendant vingt ans et pouvant fonder la prescription;

« Attendu que leur action a pour objet de fonder la propriété de ces deux domaines;

« Attendu que les tribunaux ordinaires sont exclusivement compétens pour statuer sur les questions de propriété, de validité de contrat, de prescriptions;

« Que ce principe a toujours été appliqué aussi bien à l'égard de l'état qu'à l'égard des particuliers;

« Qu'ainsi au tribunal seul il appartient d'apprécier les titres des parties et d'appliquer la loi aux faits qui donnent lieu au procès;

« Se déclare compétent, retient la cause, et, pour être statué au fond, continue à quinzaine, et condamne le préfet de la Seine aux dépens de l'incident. »

Ce jugement produisit dans toute la France une sensation profonde. Le droit regardait l'arbitraire en face, et la justice s'élevait à la hauteur des principes éternellement vrais qui étaient venus réclamer sa protection. Le droit d'appel et le recours en cassation restaient au gouvernement de Louis-Napoléon; mais il se garda bien d'en user, et se hâta de dessaisir les tribunaux de droit commun pour recourir, au moyen d'un conflit, à la juridiction exceptionnelle du conseil d'état; ces juges administratifs des questions soulevées par le décret du 22 janvier 1852 avaient tous été choisis le 25 janvier, trois jours après la confiscation, par l'auteur même du décret qui leur était déféré.

C'est dans sa séance du 15 juin 1852 que la section du contentieux fut appelée à statuer. Ce jour-là, M. Baroche vint la présider, et M. Maillard, son président habituel, prit rang parmi les simples membres du conseil. Le siége du ministère public était occupé par M. Maigne, maître des requêtes, commissaire du gouvernement,

(1) Le tribunal, présidé par M. de Belleyme, était composé en outre de MM. D'Herbelot, vice-président, Picot, Collette de Baudicour, Galleis, Sévestre et de Charnacé, juges, et de M. Petit, juge suppléant.

remplaçant M. Reverchon, qui avait noblement refusé de soutenir une cause que sa conscience condamnait, et qui n'hésita pas à faire à ses convictions le généreux sacrifice de sa carrière. Le rapport fut présenté par M. Cornudet, conseiller d'état. Les princes d'Orléans avaient pour avocats MM. Mathieu Bodet et Paul Fabre, qui réclamèrent l'annulation de l'arrêté de conflit dans des plaidoiries dignes de la cause confiée à leurs talens éprouvés. Vains efforts! le conseil d'état rendit le 19 juin un arrêt déclarant le décret du 22 janvier 1852 indiscutable par-devant la justice ordinaire à cause de la nature du pouvoir dictatorial d'où il procède, et annulant en conséquence, avec tous les actes de la procédure relatifs aux biens de la donation du 7 août 1830, le jugement du tribunal civil de la Seine du 25 avril 1852. Remarquons toutefois, à l'honneur de la section du contentieux, que sans la voix de M. Baroche, exceptionnellement venu pour la présider, le décret n'aurait pas eu la majorité : les votes s'étaient également partagés huit contre huit; or, en l'absence de M. Baroche, M. Maillard aurait présidé, et sa voix, contraire au décret, en eût entraîné le rejet. Le jugement plut, mais les juges déplurent; aussi les marques du mécontentement suprême ne se firent pas attendre. Le président Maillard, qui avait voté contre le décret, fut contraint de donner sa démission; M. Cornudet, rapporteur, dont les conclusions avaient été contraires, fut destitué. Nous avons dit déjà que M. Reverchon avait mérité d'avance cette noble disgrâce en refusant d'accepter les conclusions favorables qu'on voulait lui imposer.

Tous ces procédés d'un arbitraire sans limite comme la dictature qui l'exerçait, ces atteintes à la liberté individuelle, cette compression absolue de la presse sous toutes les formes, cette dépossession de la justice de droit commun, ces destitutions des juges amovibles du conseil d'état, condamnèrent le pays par la contrainte du silence aux semblans d'une sorte de respect pour le décret de confiscation. Cependant la passion du repos qui entraînait la France vers une réaction aveugle contre la liberté n'empêchait pas les révoltes secrètes d'une foule de consciences, et, si chez un trop grand nombre le courage n'allait pas jusqu'au blâme à haute voix, beaucoup du moins manifestaient la plus vive répugnance à prendre leur part de cette spoliation d'une « admirable famille où, suivant une expression célèbre, toutes les filles étaient chastes et tous les fils étaient vaillans (1). » Chaque jour apportait au gouvernement la manifestation de ce sentiment : tantôt c'était un évêque parlant

(1) Plaidoyer de M. Dufaure défendant M. de Montalembert devant la cour impériale, 21 décembre 1858.

au nom de ce clergé de France auquel on ne craignait pas d'offrir un argent mal acquis; tantôt c'était le grand-chancelier de la Légion d'honneur qui exprimait sa douleur au nom de cette armée dont on voulait enrichir les meilleurs soldats avec les dépouilles de ceux qui avaient été leurs compagnons d'armes. Dans les casernes comme dans les ateliers, même parmi ceux qui devaient profiter des décrets, on plaignait les spoliés et on exprimait pour le spoliateur un sentiment tout autre que celui de la reconnaissance.

Que pouvait faire le dictateur pour combattre ces répugnances dont l'éclat public pouvait devenir d'un moment à l'autre la condamnation sans appel d'un des actes qui lui étaient le plus chers? Expliquer, discuter, invoquer de nouveau les faits et le droit? Impossible; c'était perdre encore plus sûrement tout le fruit du décret sur lequel, partout à ce moment, il n'y avait plus qu'une seule opinion. Les résistances de la conscience publique avaient-elles du moins éveillé des doutes, des scrupules, chez l'auteur du décret de spoliation? Nullement, la seule conclusion qu'il en tira, c'est qu'il s'y était mal pris; — une lutte contre ces résistances serait impossible ou dangereuse, il va se borner à les éluder. C'est de cette nécessité reconnue par le prince-président qu'est né le singulier décret du 27 mars 1852, qui n'a pas été assez remarqué; il complète en effet l'histoire particulière de la confiscation des biens d'Orléans, en même temps qu'il rentre par son caractère dans l'histoire générale de la politique et de la morale du second empire. Ce décret commence par viser celui du 22 janvier, et rappelle que les biens confisqués doivent être vendus jusqu'à concurrence de 35 millions, pour le produit en être distribué entre des institutions ecclésiastiques, ouvrières et militaires, le reste des biens étant attribué à la dotation de la Légion d'honneur; puis on y lit tout à coup avec surprise que ces dotations ne seront plus prélevées sur les biens d'Orléans, mais sur le produit de la vente des bois de l'état dont l'aliénation avait été autorisée en 1850, et qui, vu leur nature et leur position, seront plus tôt et mieux vendus. Le nouveau décret déclare en outre que la grande-chancellerie de la Légion d'honneur étant impropre à l'administration de propriétés foncières, il y a lieu de revenir sur la disposition du décret de 1852 qui ajoutait à la dotation la partie non vendue des biens d'Orléans. En conséquence, le ministre des finances vendra jusqu'à concurrence de 35 millions les bois de l'état désignés par la loi de 1850 (art. 1er), et on affectera le produit aux dotations allouées par le décret du 22 janvier (art. 2); enfin il inscrira au grand-livre de la dette publique une rente de 500,000 francs en remplacement des biens qui avaient été attribués à la Légion d'honneur par le décret précité (art. 3). Un

dernier article maintient d'ailleurs d'une manière générale la prescription de la vente des biens réunis au domaine de l'état par le décret du 22 janvier, et cette fois sans en rien excepter. Le détour est trouvé, l'acquiescement aux dotations dont l'origine répugnait entrera par la porte dérobée du nouveau décret dans la conscience des donataires. On connaît d'avance le langage qu'on leur tiendra désormais. « Vous résistiez à la pensée de subventions dont vous ne compreniez pas bien l'origine toute légale; par des considérations de bonne administration, nous avons renoncé à les prélever sur les biens qui ont fait récemment retour à l'état. C'est maintenant à des bois de l'état dont la vente a été autorisée il y a deux ans, en 1850, que nous demanderons le capital nécessaire à la constitution des dotations promises. Le trouble inconsidéré qui s'était emparé de votre esprit doit donc disparaître avec la cause qui l'avait provoqué. » C'est ainsi que fut éludée l'une des difficultés qu'avait suscitées le décret du 22 janvier. Après la violence, la ruse. Ce mauvais pas une fois passé, les biens d'Orléans furent vendus à leur tour, et plus tard, après que ce trop faible orage d'une morale importune eut été calmé, le décret de confiscation reparut avec ses ventes et son cortége de dotations, excepté l'attribution du reste de la fortune foncière à la Légion d'honneur, dont il ne fut plus question.

Cependant le décret du 22 janvier avait à subir une dernière épreuve qui ne pouvait être évitée. La transformation d'une partie des biens d'Orléans en capitaux s'accomplissait par la voie administrative au moyen des ventes opérées par le domaine de l'état sans le concours du corps législatif. Il ne pouvait en être de même pour les revenus de la partie non aliénée de ces biens, qu'il fallait finir par inscrire au budget. Il est vrai que, fidèle à la marche cauteleuse dont le décret du 27 mars avait été le premier pas, on avait attendu jusqu'au projet de budget de 1854, en ayant soin de faire figurer ces nouvelles recettes, sans aucune désignation spéciale, dans la masse des recettes de même nature. La conscience du plus éloquent, du plus libéral des orateurs de la chambre sut bientôt les y découvrir. Le discours prononcé par M. de Montalembert dans la séance du 20 mai 1853 se lie si intimement à cette étude, que notre œuvre ne serait point complète, si nous n'en transcrivions les principaux passages. Ce discours se détache d'ailleurs sur le fond de l'histoire parlementaire par une singulière destinée. Mutilé par les rédacteurs du compte rendu officiel, il a figuré au *Moniteur* sous cette forme bizarre et inanimée que le gouvernement absolu avait imposée comme un châtiment à l'éloquence politique. Les paroles de l'orateur, l'émotion sympathique de l'assemblée, les inter-

ruptions du président, M. Billault, toute la scène parlementaire a complétement disparu, et la France ne l'eût jamais connue sans le secours des presses de Bruxelles. Écoutons maintenant M. de Montalembert :

« Je repousse le budget parce qu'il renferme la sanction implicite du sénatus-consulte qui nous a dépouillés de tout contrôle sérieux sur les finances du pays, et celle des décrets du 22 janvier qui ont dépouillé la maison d'Orléans de son antique et légitime patrimoine. Je vote contre le budget de 1854 par deux raisons : parce que la lumière en est sortie, et parce que la confiscation y est entrée. Mais il y a de plus dans ce budget une question de conscience et de probité qui m'inspire des scrupules bien autrement profonds. Dans une assemblée de Français et d'honnêtes gens, ces scrupules ne demeureront pas sans écho, ou du moins ils rencontreront le silence du respect. L'an dernier, j'ai constaté devant vous que le budget de 1853 ne renfermait aucune sanction directe ni indirecte des décrets du 22 janvier, de ces décrets qui ont confisqué le patrimoine...

« M. Billault. — On ne peut pas discuter les lois.

« M. de Montalembert. — Monsieur le président, j'en appelle à votre délicatesse, à votre bonne renommée, à tout votre passé! vous ne voudrez pas, vous ne pouvez pas m'interrompre, et voici pourquoi. Quand le roi Louis-Philippe était sur son trône, quand nous vivions tous deux, vous et moi, à l'ombre de cette charte qu'il avait jurée et qu'il a si fidèlement gardée, vous étiez l'avocat de son fils le duc d'Aumale. Comment pourriez-vous aujourd'hui me fermer la bouche, à moi, l'avocat désintéressé du roi mort et du prince exilé?

« Je continue donc. On veut nous associer à la responsabilité d'un acte qui a porté au principe de la propriété, de la propriété privée, entendez-le bien, la plus grave atteinte qu'elle ait reçue au XIXe siècle, et cela sans provocation aucune, sans aucun des prétextes que pouvaient fournir, il y a soixante ans, les haines révolutionnaires et les passions de la foule. On vous demande de consacrer par votre vote le rétablissement de la confiscation, et de la confiscation sous sa forme la plus odieuse, exercée non pas à titre de pénalité et par arrêt de justice, mais par un simple acte de dictature se substituant aux lois et aux tribunaux pour juger les questions de propriété entre le tien et le mien.

« N'oubliez pas d'ailleurs les considérans de l'acte, surtout celui où l'on pose en principe qu'après avoir été dépouillés de tout ce que l'on a jugé à propos de leur prendre, il restera encore aux princes de la famille d'Orléans de quoi soutenir leur rang à l'étranger, ce qui reproduit littéralement la doctrine socialiste que nous avons tant de fois entendue dans nos campagnes, et d'après laquelle, quand on aurait enlevé à M. de Montalembert ou à tout autre propriétaire la moitié ou les deux

tiers de son bien, il lui en resterait encore plus qu'à une foule de braves gens qui valent mieux que lui.

« N'oubliez pas cet autre considérant où l'on essaie de flétrir par l'imputation de fraude la mémoire et la probité d'un roi dont l'empereur Napoléon III avait naguère, dans une lettre publique à M. Odilon Barrot, proclamé la clémence et la générosité envers lui-même, d'un roi qui plus d'une fois a fait reculer la politique devant la justice, et qui, d'après les comptes incontestés de M. de Montalivet, son intendant-général, a fait bénéficier l'état de 42 millions sur la liste civile qu'il a touchée pendant son règne.

« N'oubliez pas enfin, messieurs, quelle est la première origine de toutes ces attaques au patrimoine d'Orléans. Cette origine, vous l'avez tous en horreur; cette origine, c'est l'émeute, c'est la horde de vandales, de barbares et d'incendiaires qui s'est précipitée sur Neuilly en février 1848, et qui, en pillant et brûlant, a inauguré cette soi-disant restitution à l'état que le budget actuel doit consommer.

« Messieurs, voter le budget qui contient des sommes d'une pareille source, c'est, selon moi, accepter la solidarité, la responsabilité de la spoliation. Pour moi, loin de l'accepter, je la répudie devant Dieu, devant le pays et devant l'avenir. C'est pourquoi je voterai contre le budget.

« Je m'arrête là. Je place ce peu de paroles sous la protection de trois grandes autorités, des trois noms les plus illustres peut-être de notre histoire moderne. Écoutez Napoléon parlant à son conseil d'état le 18 novembre 1809 : « La propriété, c'est son inviolabilité dans la personne de celui qui possède... Moi-même, avec les nombreuses armées qui sont à ma disposition, je ne pourrais m'emparer d'un champ, car *violer le droit de propriété dans un seul, c'est le violer dans tous.* » Ainsi parlait le vainqueur du monde avant que ses fautes et ses folies ne l'eussent précipité dans l'abîme. Écoutez ensuite Bossuet écrivant sous la monarchie absolue de Louis XIV : « Il y a des lois dans les empires contre lesquelles tout ce qui est fait est nul de droit, et il y a toujours ouverture à revenir contre dans d'autres occasions ou d'autres temps... *L'action contre la violence et l'iniquité est immortelle...* » Écoutez enfin Fénelon écrivant à Louis XIV ce qui suit : « Ne dites pas que ces mesures étaient nécessaires. *Le bien d'autrui n'est jamais nécessaire; ce qui est véritablement nécessaire, c'est d'observer une égale justice.* »

« Messieurs, je souhaite que ces grandes voix, que ces grandes vérités éternellement vraies ébranlent et éclairent vos consciences, comme elles ont éclairé et affermi la mienne. »

IV.

On peut dire, après le discours de M. de Montalembert, que le décret du 22 janvier 1852 est définitivement jugé. Le grand ora-

teur a prononcé l'arrêt sans appel dont nous avons rédigé les considérans.

Combien serait à plaindre tout homme qui, en lisant cet admirable anathème contre l'arbitraire, la violence et la ruse, ne se sentirait pas ému, convaincu jusqu'au fond de l'âme; mais combien serait plus à plaindre encore tout citoyen qui ne se sentirait pas saisi d'une amère tristesse en songeant que de telles choses ont été possibles dans son pays, et que les coupables pratiques qui en assuraient le succès n'ont rencontré dans les consciences affaiblies que la réprobation du silence! Au corps législatif, quand M. de Montalembert faisait entendre ces paroles si justement sévères, un murmure approbateur courait sur presque tous les bancs, et au moment où il s'écriait en finissant : « Je souhaite que ces grandes vérités éternellement vraies ébranlent et éclairent vos consciences, comme elles ont éclairé et affermi la mienne, » l'assemblée presque entière répondit, comme malgré elle, à cet appel par son émotion et son assentiment. Le fond des consciences remontait à la surface au souffle puissant d'une parole honnête; mais le lendemain, quand un ordre d'en haut retranche audacieusement du compte-rendu de l'assemblée les paroles, le nom même de l'orateur, que M. Billault n'avait pu faire taire malgré tous ses efforts, aucune réclamation ne se fait entendre, la liberté de la parole ne trouve pas un seul avocat, et la vente des propriétés pas un contradicteur. On gémit, mais on vote.

Quelques esprits moins faciles font parvenir leurs doléances aux membres du corps législatif. — Que voulez-vous? répondent-ils, nous sommes les représentans du peuple; or le peuple veut le repos à tout prix, il entend se livrer tout entier aux soins de ses intérêts matériels, compromis par les agitations de la liberté; on lui a dit qu'il devait au système parlementaire les révolutions dont il a souffert, et il le croit. D'ailleurs ne l'avez-vous pas livré vous-mêmes aux séductions de la légende napoléonienne que vous avez fait pénétrer partout par vos chansons, par vos écrits, par vos monumens, par l'espèce de culte officiel dont vous l'avez entourée? — Aveugles qu'ils étaient, ils ne voyaient pas que ce repos acheté si cher n'était qu'à la surface, et qu'ils ne faisaient que préparer les désordres de l'avenir en matérialisant les passions humaines au lieu de leur donner un généreux essor! Ils ne comprenaient pas que plus tard ce matérialisme se retournerait contre eux, et qu'en même temps, par la force des choses, le régime impérial deviendrait de plus en plus le gouvernement des appétits excités ou satisfaits et des spéculations téméraires. Ils ne prévoyaient pas enfin que Napoléon III tomberait moins peut-être sous le poids des fautes que lui imposait fatalement sa légende que par l'absence d'un contrôle indépendant

et de dévoûmens prêts à déplaire. Cependant l'expérience est venue; que de regrets alors pour le silence, pour les examens superficiels, pour les complaisances faciles! Jusqu'au moment où le système parlementaire a repris quelque vie sous la salutaire influence de M. Thiers et d'une opposition libérale, cette absence de toute investigation sérieuse, de toute discussion approfondie, ne permettait même plus aux faits de se graver dans la mémoire de ceux qui en étaient les témoins, à tel point qu'on a entendu, il y a deux mois, un honorable membre de l'assemblée nationale, ancien député au corps législatif de 1852 à 1870, faire avec une bonne foi qui n'est suspectée par personne la déclaration suivante au sujet des biens atteints par le décret de 1852 : « Jamais on n'a parlé au corps législatif de l'empire, ni du produit de ces ventes, ni du produit de ces revenus... On peut être complétement rassuré, on n'a pas employé un centime, parce que le corps législatif s'est constamment opposé (1)... » Et cependant que nous apprennent *le Moniteur* et les comptes-rendus des séances du corps législatif malgré les nombreuses mutilations de la censure officielle? En ce qui concerne les aliénations, M. de Flavigny fait entendre à ses collègues et aux commissaires du gouvernement les doléances que lui inspire la vente des domaines de Neuilly et de Monceaux, annoncée comme devant procurer à l'état une recette de 1,800,000 francs (2). En ce qui concerne l'insertion des revenus des propriétés patrimoniales de la famille d'Orléans au budget des recettes de l'état, nous venons de lire la protestation qu'a fait entendre le comte de Montalembert en rappelant qu'il avait déjà signalé au corps législatif cette déplorable confusion. Enfin plusieurs membres du corps législatif (3) avaient proposé des amendemens ayant pour objet de distraire les revenus des biens d'Orléans du budget des recettes du trésor public. Or depuis l'insuccès de ces nobles efforts, paralysés par une force d'inertie qui leur opposait comme un obstacle insurmontable, les revenus des biens d'Orléans ont figuré dans les recettes du budget pendant toute la durée des législatures impériales.

Rapprochez ces faits, qu'il est impossible de contester, des sou-

(1) Séance du 15 septembre 1871. — *Journal officiel* du 16 septembre 1871.

(2) Voici dans quels termes le compte-rendu de la séance du 18 mai 1853 mentionne l'observation de M. de Flavigny : « A l'égard des 1,800,000 fr. que doit procurer au domaine la vente de Neuilly et de Monceaux, l'orateur se plaît à espérer que le gouvernement, au moment où il intervient si généreusement auprès des puissances étrangères pour obtenir l'atténuation de mesures analogues, comprendra la nécessité de fortifier ses exhortations par son propre exemple. » — M. Baroche, président du conseil d'état, ne prit pas la peine de répondre à M. de Flavigny, et le 20 mai il n'opposa aux objurgations de M. de Montalembert que l'affirmation du principe dictatorial en vertu duquel les décrets avaient été rendus.

(3) Entre autres MM. Demesmay et de Lespérut.

venirs d'un des plus anciens membres des assemblées impériales, dont on se plaît à reconnaître le cœur droit et l'esprit distingué. Rapprochez-les, et vous y reconnaîtrez les traces douloureuses de cette fatale maladie qu'on appelle l'abstention politique. Que de mal elle fait aujourd'hui à la société, qui se voit abandonnée, à Lyon, à Marseille et sur une foule d'autres points, par des milliers de conservateurs abdiquant leur mission de citoyens! Que de mal elle fit alors à l'ordre moral, le seul vraiment durable, le seul vraiment digne du culte des âmes élevées! Cette déplorable abstention, pratiquée par ceux-là mêmes qui, dans les pouvoirs publics, réprouvaient une politique sans principes, ne saurait décliner sa part de responsabilité dans le succès momentané de cette politique et dans les cruelles conséquences qu'elle devait entraîner. C'est grâce à elle que l'auteur du décret de confiscation de 1852 put accomplir, malgré le sentiment public, son entreprise antisociale contre le droit de propriété, qu'il sacrifiait à son animosité dynastique et personnelle contre la famille d'Orléans. C'est elle encore qui l'encourageait à compléter son œuvre de haine par des persécutions où se manifestait à chaque moment le véritable esprit du décret de prétendue revendication de 1852. Ainsi l'empereur opposa une résistance invincible à l'exécution d'une touchante et charitable pensée du testament de la sœur du roi. La princesse avait légué à ses neveux et nièces un hospice qu'elle avait fondé au faubourg Saint-Antoine, sous le nom d'hospice d'Enghien, avec la recommandation d'en faire un établissement public, sous la réserve qu'ils en resteraient les administrateurs et qu'ils nommeraient aux lits vacans. Les princes héritiers, qui malgré la spoliation de 1852 avaient continué à entretenir l'hospice sans y rien changer, voulurent faire davantage : ils eurent la noble pensée de consacrer une partie du reste de leur fortune à l'exécution complète de la volonté de leur tante vénérée. Le mandataire des princes s'entendit d'abord sur tous les points avec l'administration de l'assistance publique, heureuse de voir admettre au nombre des établissemens reconnus par l'état un hospice admirablement situé, au milieu d'une population pauvre, et largement doté. Quand la négociation, qui avait été si facile dans la région de la charité, fut portée dans celles de la politique, elle devint pénible, pleine de difficultés, bientôt impossible. On acceptait l'établissement et, bien entendu, la dotation, mais à la condition qu'aucun lit ne resterait à la nomination des princes d'Orléans. Cette condition était inacceptable, elle fut refusée. Le gouvernement songea un instant à prendre l'offensive et à annexer l'hospice d'Enghien aux établissemens de l'état; mais l'énormité de cette confiscation, s'adressant cette fois à une pensée, à une œuvre de charité, le fit hésiter. Grâce à des intelligences avec l'administra-

tion de l'assistance publique elle-même, on gagna du temps, les destinées de l'empire s'accomplirent, et le mal se réduisit à priver un des faubourgs de Paris d'une précieuse fondation. Le testament de Mme Adélaïde n'eut pas son exécution complète, mais il ne fut pas brisé, et les princes maintinrent l'hospice d'Enghien dans les conditions où ils l'avaient reçu.

Dans le même temps, l'empereur fit présenter au corps législatif un projet de loi qui n'offre qu'une contradiction apparente avec ce qui précède, et qui porte une fois de plus la lumière sur la moralité de l'attentat du 22 janvier. Ce projet démontre en effet que le jurisconsulte de 1852 ne se faisait aucune illusion sur la valeur légale des considérans de son décret, que la pensée spoliatrice qui les avait dictés visait uniquement les princes d'Orléans, et n'y faisait figurer que pour la forme les branches étrangères héritières du roi Louis-Philippe. Ce projet de loi avait pour objet l'inscription au grand-livre de la dette publique de trois rentes de 200,000 francs chacune au nom des trois branches belge et allemandes, pour leur tenir lieu de la portion qui leur avait été constituée en dot dans les biens faisant partie de la donation du 7 août. Était-ce une ombre de remords? Qui pourrait le croire après ce qui avait précédé et ce qui a suivi? Non, on voulait avant tout éteindre des réclamations qui pouvaient, d'un moment à l'autre, donner lieu à des difficultés diplomatiques. Et puis, qui sait? ne pouvait-on faire naître ainsi quelques dissentimens dans une famille dont l'union portait ombrage? Encore une petite conspiration! Celle-là du moins n'eut aucun succès, et la différence des situations n'apporta aucun trouble dans les sentimens. J'avais été chargé par les princes d'Orléans de remettre au président du corps législatif une protestation contre le mot de *bienveillance* employé dans l'exposé des motifs, qui reproduisait implicitement l'injure faite à la mémoire de leur père par le décret du 22 janvier. Cette remise fut pour moi l'occasion d'une longue conversation avec M. de Morny, tout empreinte de la cordialité de nos anciennes relations; elle m'a permis d'entrevoir par plus d'une ouverture le caractère, les procédés et même certains projets de Napoléon III, notamment sur la Belgique: mais ce n'est pas ici la place de souvenirs que l'on connaîtra un jour, et je me bornerai à rappeler les paroles suivantes, qui avaient le rapport le plus direct avec l'objet de ma visite : « Que voulez-vous? me dit-il, les princes d'Orléans empêchent l'empereur de dormir, et je m'étonne que vous ayez cru le décret de 1852 fait pour d'autres que pour eux. »

Presque au même moment M. le comte de Montalembert, représentant du département du Doubs, où il était forcément retenu, avait envoyé par écrit au président du corps législatif les observa-

tions critiques que le projet de loi lui avait suggérées sur les dots. La protestation des princes et la lettre de M. de Montalembert ne font que reproduire, pour le fond, les protestations et les raisonnemens déjà connus. Qu'il nous soit du moins permis d'en extraire des passages. Écoutons d'abord les princes d'Orléans :

« En 1852, une politique accoutumée à regarder l'argent comme un instrument de révolution a voulu prendre ses sûretés contre nous en confisquant le patrimoine de notre famille. »

Comment caractériser en termes plus nets le motif de la confiscation et l'espèce de politique qui l'avait inspirée? De son côté, M. de Montalembert signalait, en l'analysant de la manière la plus piquante, la confusion des principes dont le projet de loi de 1856 était le témoignage et l'aveu implicite qu'il renfermait de l'absence de tout droit dans le décret du 22 janvier 1852 :

« Un ancien adage du droit nous dit : *donner et retenir ne vaut;* il faut dire également : *prendre et donner ne vaut.* Si on a eu le droit de prendre, on n'a plus celui de donner; de deux choses l'une, ou bien c'est conformément à l'ancien droit public de la France, comme dit l'exposé, que l'on a fait rentrer dans le domaine de l'état le patrimoine de la maison d'Orléans, et alors de quel droit vient-on aujourd'hui en dépouiller partiellement l'état? Ou bien cet ancien droit public n'était pas applicable à la royauté créée par la charte de 1830, et alors pourquoi n'y déroge-t-on aujourd'hui qu'en partie et au profit des femmes seulement? Si les biens dont le duc d'Orléans, avant de monter sur le trône, a fait donation à ses enfans n'appartiennent pas à ceux-ci, pourquoi leur faire une gratification aux frais des contribuables? mais, s'ils leur appartiennent, ou si seulement la question est douteuse, comment peut-on les rendre aux uns et les refuser aux autres? Comment en présence de notre droit civil, de l'égalité des partages qu'il consacre, comment ose-t-on reconnaître le droit des filles en dépouillant les fils, et créer ains une sorte de loi salique au profit de la confiscation? »

J'avais, au nom des princes, demandé au président du corps législatif le dépôt de leur nouvelle protestation sur le bureau de l'assemblée. De son côté, M. de Montalembert l'avait prié de faire part de sa lettre à ses collègues. Le même sort attendait les deux documens. Aucun dépôt n'eut lieu, aucune communication ne fut faite au corps législatif. La loi fut votée en silence, sans que personne signalât le coup moral qu'elle portait au décret de confiscation, et la persécution reprit son cours.

Cette persécution, qui avait pénétré jusqu'au cœur des princes dans la question de l'hospice d'Enghien, n'avait pas cessé de les

poursuivre dans le noble emploi de leur exil; elle doubla en quelque sorte cet exil en mettant mille entraves à la publication d'œuvres toutes françaises, qui leur rendait au moins la patrie par l'étude et par les travaux qu'ils lui consacraient. Et cependant, si l'on en excepte une leçon bien méritée d'histoire de France que le prince Napoléon s'était attirée de la part du duc d'Aumale, il n'est pas un seul de leurs ouvrages qui ait contenu la moindre protestation politique ou personnelle. Dédaignant tout le reste, du haut de leur exil ils ne voyaient que la France et ne pensaient qu'à elle, à sa puissance, à sa grandeur, à sa prospérité, lorsqu'ils publiaient leurs remarquables études sur les chroniques du passé, sur les institutions militaires de terre et de mer, sur les sociétés ouvrières, sur la Syrie, sur nos établissemens en Algérie, sur les glorieuses campagnes des armées du Rhin et de l'armée d'Afrique (1). Souvent il fallut se borner à la distribution d'un certain nombre d'exemplaires fixé à l'avance et en faisant connaître les destinataires; plus souvent encore le nom de l'auteur dut être supprimé. Ce genre de persécution fut même érigé en principe par une prescription ministérielle. « Surveillez avec attention, disait M. le ministre de l'intérieur le 13 mai 1861, surveillez avec soin toutes les tentatives de publication des personnes exilées du territoire. De quelque nature que

(1) Comte de Paris. — Dans la *Revue des Deux Mondes : la Semaine de Noël dans le Lancashire,* signé Forcade, 1er février 1863. — *L'Allemagne nouvelle,* signé Forcade, 1er août 1867. — *L'Église d'état et l'eglise libre en Irlande,* signé X. Raymond, 15 mai 1868. — *Damas et le Liban,* Londres, Jeffs, 1865. — *Les Associations ouvrières* en Angleterre (*trade's unions*). Paris, Germer Baillière, 1869. — *Esprit de conquête en 1870,* — *Courrier de la Gironde.*

Duc de Chartres. — *Étude sur les champs de bataille de la vallée du Rhin,* 1869.

Comte de Paris et duc de Chartres. — *Les Campagnes de l'armée d'Afrique,* par le duc d'Orléans, avec introduction par le duc de Chartres, 1870.

Prince de Joinville. — Dans la *Revue des Deux Mondes : l'Escadre de la Méditerranée,* 1er août 1852. — *La Question chinoise,* 1er juin 1857. — *La Marine à vapeur,* 15 février 1859. (Ces écrits, signés V. de Mars dans la *Revue,* ont été réimprimés en un volume sous le titre d'*Études sur la Marine,* Michel Lévy, 1859.) — *Campagne du Potomac,* signé Trognon, 15 octobre 1862. — *Encore un mot sur Sadowa,* 15 février 1868.

Duc d'Aumale. — Dans la *Revue des Deux Mondes,* sous la signature V. de Mars : *Les Zouaves,* 15 mars 1855. — *Les Chasseurs à pied et les nouvelles armes à feu,* 1er avril 1855. — *Alésia, étude sur la septième campagne de Cesar en Gaule,* 1er mai 1858. — *Les Institutions militaires de la France,* signé Laugel, 1er mars 1867. (Ces études ont été réimprimées en volumes, Paris, Michel Lévy.) — *Documens sur la captivité du roi Jean,* Twickenham, 1855. — *Lettre sur l'histoire de France adressée au prince Napoléon,* Paris, Dumineray, 1861. — *Inventaire des meubles de Mazarin,* Londres, 1861. — *Histoire des princes de Condé,* 2 vol. in-8°, Paris, Michel Lévy, 1863. — *Lettre sur l'Algerie en réponse à celle de l'empereur,* signée Pessard, 1867 ou 1868.

Duc d'Alençon. — *Luçon et Mindanao,* — *Revue des Deux Mondes,* 15 mai 1870, puis réimprimé en un volume.

puissent être ces publications, sous quelque forme qu'elles se produisent : livres, journaux, brochures, vous devez procéder sur-le-champ à une saisie administrative, m'en référer immédiatement et attendre mes instructions. »

Le gouvernement était dès lors informé de la prochaine publication d'une histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles. En effet, M. le duc d'Aumale était en possession des précieuses archives de la maison de Condé; il lui avait paru qu'elles ne pouvaient rester exclusivement sa propriété, que la France avait le droit de connaître tout ce qui concernait une famille qui a tant contribué à sa gloire, et qu'une histoire des princes de Condé par un écrivain français ne pouvait s'imprimer qu'en France. Cette pensée était, à ce qu'il semble, un danger pour le gouvernement impérial, car, après avoir laissé imprimer 4,000 exemplaires du 1er volume et plusieurs feuilles du second, il les fit saisir et transporter à la préfecture de police le 19 janvier 1863. Nous n'avons pas besoin de dire que M. le duc d'Aumale et son éditeur s'adressèrent à la justice pour avoir raison de cette incroyable confiscation, opérée au nom de la raison d'état. Toutes les juridictions furent successivement invoquées à tous les degrés par l'éloquente parole de deux éminens avocats, MM. Dufaure et Hébert. Partout, pendant plusieurs années, on opposa aux appels du droit la barrière des incompétences et des questions préjudicielles; enfin, au bout de plus de six années, la question de propriété revint au tribunal civil de la Seine avec toute sa clarté dégagée des ombres administratives. Devançant un jugement inévitable sur lequel la conscience des juges ne laissait aucun doute, l'administration s'inclina, et la raison d'état s'avoua vaincue.

Il n'en était pas de même pour les résidences et les biens confisqués. Loin de là, le génie de la confiscation, irrité par la résistance, n'en continuait que plus activement son œuvre de destruction du patrimoine de la maison d'Orléans. Dès 1852, il lui avait donné une large préface en ordonnant dans le délai d'un an la vente forcée des propriétés personnelles des princes non comprises dans la donation du 7 août, ajoutant ainsi au produit des ventes futures la spoliation supplémentaire représentée par les droits d'enregistrement. Puis, reprenant l'œuvre interrompue des émeutiers du 24 février, le gouvernement impérial se mit à dépecer le beau parc de Neuilly, créé à grands frais et avec un soin paternel par le roi Louis-Philippe autour de sa résidence favorite. C'est un triste tableau que celui de ces ruines accumulées pour satisfaire les plus mauvais penchans du cœur humain et rassurer des intérêts dynastiques. Sans doute, c'est bien peu de chose auprès du lamentable et douloureux spectacle de tant d'autres ruines; mais le plus grave attentat

contre le droit de propriété qui ait été voulu et consommé de notre temps vaut bien qu'on s'y arrête, et qu'on le fasse figurer avec ses conséquences dans le bilan des actes qui ont préparé pour la France l'abaissement de l'âme et la mutilation du corps.

La confiscation a vendu cinq des résidences de la famille d'Orléans sans compter les bâtimens de Monceaux.

Huit grands domaines ont été entièrement aliénés; en voici les noms avec indication de leurs principales subdivisions :

Indication des domaines.	Désignation des biens.
AUMALE.....	Ancien château, dépendances et forêts.
LE RAINCY.....	Château, parc et dépendances.
LA FERTÉ-VIDAME..	Château, parc et dépendances.
PACY.....	Forêts de Roseux et d'Ivry.
MONCEAUX.....	Parc, bâtimens et dépendances.
NEUILLY.....	Parc, moins quelques parcelles acquises depuis 1820.
BISY.....	Château, parc et forêts.
VERNON.....	Forêt.

Quatre grands domaines ont été l'objet de ventes partielles, savoir :

AMBOISE.....	Quelques annexes.
BONDY.....	Forêt.
JOINVILLE.....	Ancien prétoire, forêt de Baudray, bois de l'Épargnoit, bois de Libraumont.
SAINT-DIZIER.....	Haut-fourneau d'Éclaron.

Deux grands domaines seulement, Eu et Dreux, la petite propriété de Lepaud (Creuse), dont le revenu est presque nul, sont encore entiers entre les mains de l'état. A ces domaines épargnés, il faut joindre un certain nombre d'actions des canaux du Loing et d'Orléans dont aucune n'a été aliénée. Après l'expropriation pour cause d'utilité publique dont ces canaux ont été l'objet (1), l'état a fait annuler les titres des actions ayant fait partie de la donation du 7 août; mais la propriété reste intacte entre les mains de l'état, qui en doit compte en nature ou en un capital équivalent (2).

Tels sont les débris des propriétés de la famille d'Orléans que les jours comptés du second empire ne lui ont pas laissé le temps de faire disparaître. Nous voudrions pouvoir satisfaire la curiosité de nos lecteurs en leur donnant en chiffres le résultat de la confiscation; mais le ministère des finances possède seul des renseignemens précis sur le capital provenant des ventes et sur la totalité des revenus dont les héritiers du roi Louis-Philippe ont été dépouillés pendant vingt années consécutives. Toutefois, après avoir

(1) Loi du 1er août 1860.
(2) Loi du 20 mai 1863.

tenu compte, à la décharge de l'état, des effets de la loi de 1856, relative aux dots des princesses et des paiemens concernant les dettes hypothéquées sur le domaine confisqué, comme celles de l'emprunt contracté par ce domaine en 1850 et les pensions viagères, nous croyons pouvoir affirmer que la spoliation dont les princes ont été les victimes monte à plus de 25 millions.

Mais qu'importent les chiffres? Avons-nous donc pris la plume pour établir un compte? Non certes, ce n'est pas le dernier survivant des exécuteurs testamentaires du roi Louis-Philippe qui vient demander justice au nom du droit violé, c'est le citoyen vieilli dans les affaires publiques qui s'adresse aux intérêts, au patriotisme, à la conscience de son pays, en déchirant un coin du voile qui a si longtemps dérobé aux regards de la France trompée les procédés d'une politique fatale. Assurément, s'il le fallait, l'exécuteur testamentaire ne faillirait pas à sa mission, et reprendrait énergiquement la lutte qu'il a soutenue pendant tant d'années; mais en est-il besoin quand la restitution de la propriété est réclamée par la conscience publique, quand cette restitution est assurée par le concours d'un gouvernement et d'une assemblée souveraine fermement résolus à réparer, sur tous les points où elles ne sont pas irrémédiables, les iniquités du régime impérial? La loi va intervenir, le gouvernement l'a proclamé par la voix des ministres des finances et de la justice. Cela suffit, le droit sera vengé et la justice historique satisfaite. En vain les avocats intéressés du césarisme, unis aux derniers représentans de haines invétérées qui se meurent, cherchent à égarer les esprits par d'étranges exagérations et à entourer d'obstacles une solution qui touche à la fois au droit des victimes de la spoliation, à la sécurité des acheteurs des biens indûment vendus et aux finances de l'état, débiteur de sommes considérables. Que les hommes de bonne foi se rassurent, l'équité corrigera tout ce que le droit strict aurait de trop rigoureux. Les princes dépouillés n'ont jamais élevé la voix qu'au nom du droit et de la piété filiale. Dès le premier jour, devançant toutes les préoccupations, ils se sont expliqués formellement à cet égard sans y avoir été provoqués. Ils demandent que la sécurité des acheteurs soit entièrement garantie par la loi, et en même temps ils déclarent qu'au moment où ils rentreront dans la possession des débris de leur fortune ils seront prêts à ne point se prévaloir contre l'état de la créance en argent provenant du fait des décrets de confiscation. Ils participeront de la sorte, dans la mesure que l'équité aura suggérée à l'assemblée nationale, aux sacrifices que les malheurs de la patrie doivent imposer à tout bon citoyen.

Ainsi se trouvera clos ce compte du passé qu'on ne se rappellera que pour flétrir l'acte antisocial qui en est l'origine, pour honorer

les deux gouvernemens de la république qui, à vingt-trois ans de distance, se seront entendus pour maintenir avec fermeté le droit sacré de la propriété. Pour nous, en racontant ce triste épisode de l'histoire contemporaine, nous n'avons pas consulté notre dévoûment personnel pour ces princes dont les destinées, quoi qu'on puisse dire, sont considérées par la grande majorité de la nation comme intimement liées à sa puissance, à sa prospérité, à son avenir; nous avons obéi à notre dévoûment pour la France. Nous avons accompli un devoir en faisant passer sous ses yeux ce tableau fidèle et peu connu où, dans un cadre restreint, apparaissent tous les ressorts et toutes les pratiques de cette politique à laquelle notre malheureuse patrie a dû les désastres qui l'ont accablée. Le récit de tant d'arbitraire mêlé de violence et de ruse ne peut que raffermir en elle

. . . . . Ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Et si nous ne les avons pas invoquées en vain au nom de l'odieuse confiscation de 1852 et des persécutions qui l'ont accompagnée, combien ne doit pas être plus énergique et plus irrésistible la réaction de ces haines salutaires contre cette confiscation mille fois plus odieuse de 1851, qui a porté la main sur les élus de la nation et sur la liberté elle-même!

La France a recouvré ce bien précieux : qu'elle ne le laisse plus confisquer par le césarisme, qui conspire déjà pour le ressaisir. Qu'elle se défie surtout des remèdes héroïques qui ont aggravé chaque fois le mal social au lieu de le guérir. Qu'elle se rappelle que la liberté réglée par les lois et loyalement pratiquée lui a déjà permis de réparer, avec un succès auquel on ne pouvait s'attendre, une partie des ruines immenses que l'empire nous a léguées. La liberté seule peut achever l'œuvre, si bien commencée, à laquelle M. Thiers a si patriotiquement consacré ses grandes facultés sous les auspices d'une assemblée souveraine, la plus indépendante, la plus libérale peut-être que la France ait jamais eue. Quel que soit le nom sous lequel la majorité du pays veuille la constituer, république ou monarchie constitutionnelle, sacrifions-lui nos ressentimens, nos anciennes divisions, nos préférences intimes, — car, sachons-le bien, le culte énergique et désintéressé de la liberté légale est la dernière voie de salut ouverte à la société, menacée par ces deux grands ennemis de l'ordre et de la dignité humaine, qui se tiennent, s'allient souvent et se succèdent toujours : le césarisme et la démagogie.

Cte DE MONTALIVET.

LE

MOUVEMENT RELIGIEUX

EN ALLEMAGNE

I.

L'Allemagne est depuis une année le théâtre d'une lutte religieuse dont les acteurs semblent devoir répéter, à trois siècles d'intervalle, le grand drame historique de la réformation. Une fraction de l'église catholique refuse de se soumettre au dogme formulé le 18 juillet 1870 par le concile du Vatican, et repousse au nom de la tradition chrétienne la doctrine de l'infaillibilité personnelle du pape : ce serait, au jugement de la presse libérale allemande, la continuation de l'œuvre de Luther. Cette assertion n'est pas strictement exacte. L'esprit d'opposition procède bien aujourd'hui, ainsi qu'au XVIe siècle, de la même antipathie des nations germaniques contre la domination de la vieille Rome; mais de nos jours les classes populaires ne prennent point nettement, comme au XVIe siècle, parti pour les réformateurs. A cette époque en effet, le peuple et le bas clergé offrent au mouvement son premier appui, lui impriment sa force, et entraînent les puissances politiques, les villes souveraines, les princes et la noblesse. La ferveur religieuse n'est pas le seul élément de succès dans le schisme de Luther; l'histoire y reconnaît des causes plus temporelles. Le protestant prenait assurément les armes pour venger la foi offensée à ses yeux par Rome; mais il entrevoyait en outre, comme prix de la lutte, une liberté civile que lui refusait le despotisme religieux. Or aujourd'hui cet excitant politique, s'il existe, a perdu notablement de sa vivacité. Le paysan n'est plus serf de la glèbe; il possède cette indépendance

dont la conquête devait couronner des luttes prolongées. La religion romaine ne vient plus ajouter son poids à celui de l'oppression féodale. Aussi le mouvement religieux allemand n'est-il pas l'œuvre du peuple ni du bas clergé catholique; il a pris naissance au milieu des universités, il ne s'est développé qu'au sein des classes éclairées et des grandes villes, soumises en Allemagne à l'influence immédiate des corps savans. Ceux-ci ont plus d'une raison pour ne point nourrir des sympathies bien vives à l'égard des exigences spirituelles ou autres de la cour de Rome; il y a là un antagonisme qui n'est point exclusivement propre à nos voisins.

La cause déterminante du conflit religieux est assurément à rechercher dans cet antagonisme et non dans la puissance de l'*individualisme* du *Germain*, explication fantaisiste dont on a peut-être abusé de nos jours. Les écrivains allemands, qui accréditent d'ailleurs avec ensemble cette dernière et flatteuse supposition, commettent là une erreur volontaire; et lorsqu'ils revendiquent la réforme comme une production particulière du génie allemand, c'est un de nos droits à la reconnaissance de l'esprit humain qu'ils nous dérobent et retournent contre nous. Les peuples latins avaient cherché bien longtemps avant la renaissance à secouer le joug de Rome. Jusqu'au XIIe siècle, le midi de la France avait échappé à la loi du catholicisme romain : des opinions religieuses plus hardies que celles des réformateurs du XVIe siècle y circulaient librement, des Alpes à l'Océan (1). Qu'ont donc été les Albigeois, les Vaudois, et même Rabelais, cette incarnation de la vieille France, sinon des adversaires directs de Rome et de la servitude uniforme qu'elle prétendait imposer à tous les peuples chrétiens? Notre histoire entière témoigne de l'énergie de notre résistance; la réforme s'est propagée en France, comme sur un sol tout préparé pour elle, avec la rapidité d'un incendie; dès 1565, le nonce du pape écrivait à Rome : « Ce royaume est à moitié huguenot. » Pourquoi ce mouvement, si puissant d'abord, s'est-il arrêté subitement chez nous à la veille de la victoire, tandis qu'il triomphait de l'autre côté du Rhin? La raison en est simple : du jour où en France les chefs du parti, les princes, la noblesse, eurent été désintéressés politiquement, privée de direction, la grande cause de la liberté de conscience fut promptement vaincue, et ses défenseurs mis en déroute. En Allemagne au contraire, les princes et les chefs du clergé, longtemps malmenés par la cour de Rome, en proie aux mêmes ressentimens que le peuple, ne séparèrent point leur cause de la sienne ou de la liberté, et leur commun triomphe se trouva dès lors assuré.

(1) Augustin Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, l. IX.

Aujourd'hui, malheureusement pour lui, le peuple ne demande plus le mot d'ordre aux classes éclairées. Si les universités en Allemagne étendent leur influence sur les destinées publiques, ce n'est plus en qualité de directrices des masses populaires, ni comme puissances d'opposition; elles forment au XIXe siècle la seconde aristocratie du pays, unie à la première par des vues et des prétentions communes, par les nombreux souvenirs d'une éducation fraternelle. Ce grand fait peut étonner en France, où pareil rôle n'a jamais été celui des universités. Si on recherche à quelles circonstances est due cette exception enviable, il faut en faire honneur au bon esprit de l'aristocratie féodale, qui depuis longtemps s'impose le devoir de faire passer tous ses membres par la série des filières universitaires. L'aristocratie anglaise tient ses rangs ouverts aux grandes individualités qui d'en bas peuvent s'élever jusqu'à elle; par un procédé inverse, mais conduisant à des résultats du même ordre et peut-être plus efficaces, la noblesse allemande ne dédaigne pas, avant de les appeler aux emplois, d'exiger de ses membres les fortes épreuves du doctorat. Nous avons éprouvé, dans le cours de cette cruelle année, les effets de cette libérale méthode. L'université siége donc à tous les étages dans les gouvernemens de l'empire. La force qu'elle tire de cette situation peut bien ne pas être inférieure à celle que lui apportait au XVIe siècle le concours des basses classes.

On ne peut nier cependant que, parmi les motifs qui poussent les Allemands à la révolte religieuse, il ne s'en trouve qui dérivent de ce besoin d'indépendance spirituelle dont ils se font gloire : toutes les indépendances se tiennent, et le suprême libre arbitre dont jouissent chez eux les universités laïques ne pouvait qu'être une contagion pour les facultés théologiques; mais le véritable sentiment qui pourra réunir toutes les classes, toutes les croyances dans une action commune contre Rome, est celui de la nationalité, caractère que l'on saura donner à cette entreprise en l'appuyant sur l'antagonisme de race. La génération allemande moderne a été élevée dans l'horreur des races latines, de leurs idées, de leurs productions. Sous la plume des écrivains officiels, l'histoire des nations européennes n'est plus qu'une introduction à celle de la Prusse, c'est une seconde édition des *Gesta Dei per Francos*, où les Francs sont remplacés par les Prussiens. Les troupes des anciens margraves de Brandebourg y sont indiquées de bien loin comme destinées à rétablir l'ordre en Europe. Chacun sait que cet ordre est essentiellement troublé par les Gaulois, débris d'une race inférieure, déjà déchue au temps de Tacite...

On comprend donc avec quelle facilité la presse quotidienne,

chargée de préparer les voies à la *mission allemande* de la Prusse, a pu représenter depuis de longues années le clergé ultramontain comme l'armée d'un prince étranger, comme une puissance antinationale implantée dans l'état teutonique, en un mot comme l'élément romain, odieux aux Germains, et dont il faut à tout prix délivrer l'Allemagne. Si la France prétendait encore jouer le rôle de fille aînée de l'église, l'unification religieuse de l'Allemagne s'ensuivrait inévitablement. Tacite disait des Germains qu'ils soumettraient la terre, si les dieux n'avaient semé la discorde entre leurs tribus. Or c'est une vérité dont les conseillers de Napoléon auraient dû se pénétrer, que l'Allemagne n'a jamais été unie que dans la crainte de la France, et que son unité *militaire* était faite contre elle depuis longtemps : prétendre entraver son unité *politique* par une intervention armée, c'était l'accélérer. Avec un peu de clairvoyance, on n'aurait pas accepté le jeu de M. de Bismarck, qui ne pouvait trouver son empereur que sur les champs de bataille. Cette dernière idée s'est même fait jour en Allemagne, dans un recueil périodique, où on lisait récemment (1) : « Les événemens qui se sont accomplis se préparaient fatalement depuis dix ans. Les dispendieuses réorganisations de l'armée n'étaient entreprises qu'en vue de conquêtes : les nihilistes libéraux et les piétistes conservateurs étaient seuls à le nier. La guerre civile de 1866 n'était que l'aurore d'une nouvelle ère d'ambition dynastique. Tout ce qu'il est permis de dire, c'est que la ruse sur les bords de la Sprée a été supérieure aux finesses des bords de la Seine. Notre pauvre peuple allemand n'a point compris les leçons de 1813 à 1815 : il s'est précipité en France pour y combattre l'ennemi héréditaire de l'Allemagne, comme si au XIXe siècle il fallait chercher cet ennemi hors des frontières allemandes. On a acheté la Lorraine et l'Alsace avec le dernier reste de la liberté germanique. Nous n'avons plus maintenant qu'à subir un despotisme militaire inévitable... »

Malgré cette unanimité dans l'action, il convient de reconnaître que les Allemands du midi ne haïssent point la France comme ceux du nord, par voix de nature. Un des chefs les plus distingués du parti national en Bavière exprimait récemment des sentimens qu'il n'est pas rare de rencontrer dans le midi de l'Allemagne. « L'Europe, disait-il, ne saurait marcher sans la France ; il est à souhaiter qu'elle se relève promptement de ses ruines, qui sont plus son œuvre propre que le fait de la guerre. Son rôle est indispensable à celui de l'Allemagne, sinon comme puissance prépondérante, au moins comme puissance égale. »

(1) *Zeitschrift für die gesammte Theologie und Kirche*, von Delitzsch, 1871, 2e quartalheft.

Examinons maintenant si M. de Bismarck ne cherche pas à étendre cette unité aux âmes, ainsi que l'y pousse la presse officieuse. Peut-être en ce cas le conflit religieux du XIXe siècle porterait-il dans ses flancs la conclusion de l'œuvre de Luther.

II.

Le mouvement religieux a pris naissance au moment même de la convocation du dernier concile en 1869. Évêques et laïques protestèrent à diverses reprises et publiquement contre le dogme projeté de l'infaillibilité personnelle du pape. Le gouvernement bavarois lui-même s'émut des intentions présumées de la cour de Rome, et demanda aux facultés de droit et de théologie des consultations officielles sur les dangers nouveaux que ce dogme devait créer à l'état. Cette émotion générale se résuma dans un livre qui parut vers la fin de juillet 1869, et qui a marqué avec éclat la rupture d'une partie de l'église allemande avec le saint-siége. C'était *le Pape et le Concile*, par Janus (1). On y trouvait retracée l'histoire de la papauté depuis ses origines; on y voyait enregistrés ses empiétemens successifs sur les droits des églises nationales, et les falsifications à l'aide desquelles, dans le cours des siècles, l'évêque de Rome a été accusé d'avoir transformé progressivement ses prérogatives honorifiques en droits de monarque absolu. Janus remuait en outre puissamment les sympathies nationales en exposant les souffrances qu'avait endurées l'Allemagne, les exactions sans nombre d'une interminable série de papes italiens, les longues luttes qu'elles avaient engendrées depuis le moyen âge. Émue par ce réquisitoire de la science moderne, l'opinion publique ne pouvait manquer d'y voir une sorte de code de l'ancienne foi germanique, un programme de ses droits. Aussi l'épiscopat allemand lutta-t-il longtemps contre les efforts de la curie romaine; mais celle-ci parvint à écraser toute opposition, et le 18 juillet 1870 le pape proclama lui-même le dogme de sa propre infaillibilité, dogme qui l'élevait au rang d'un demi-dieu.

En France, la guerre venait d'éclater, les décrets du concile y furent ou ignorés, ou accueillis avec une indifférence trop fondée; mais ils produisirent en Allemagne l'effet d'une seconde déclaration de guerre : le pape infaillible y fut reçu comme un ennemi de la culture germanique et comme un allié de la France. L'opposition catholique, servie par l'excitation nationale contre les peuples la-

(1) M. de Pressensé, dans la *Revue* du 1er mars 1870, a rendu compte de cet ouvrage, dû à la collaboration du Dr J. Huber, un des professeurs les plus distingués de l'université de Munich, et du chanoine de Dœllinger, le doyen des théologiens allemands.

tins, gagna pendant la guerre la plupart des villes allemandes, et donna bientôt naissance à un parti nombreux que l'on a désigné sous le nom de *vieux catholiques*, c'est-à-dire de catholiques restés fidèles à l'ancienne confession du concile de Trente. Ce parti, recruté parmi les classes éclairées, groupé autour des universités, dirigé par des chefs de talent, des théologiens, des juristes, des hommes politiques, a fait de Munich sa place forte. Non-seulement il refuse aujourd'hui de reconnaître les décrets du concile de 1870, mais il accuse ouvertement le pape et le clergé romain d'hérésie. Quant aux évêques allemands, après avoir déclaré au concile, et sur tous les tons, que la doctrine de l'infaillibilité n'était qu'un tissu d'impostures, le dogme une fois proclamé, ils ont cru devoir publiquement désavouer leur courageuse, mais inutile résistance. Les uns après les autres, s'armant d'insensibilité contre de faibles remords, ils se sont tous soumis, à l'exception de Mgr Strossmayer, aux ordres et décrets de l'église.

C'est un litige intéressant et fait pour retenir même un sceptique. La tradition tout entière est contre vous, s'écrie le parti des *vieux catholiques* en s'adressant au parti romain; l'hypothèse de l'infaillibilité du pape a été absolument inconnue pendant les premiers siècles du christianisme, la papauté elle-même au temps de sa plus grande puissance n'a jamais osé la formuler dans son intégrité. Les oracles théologiques, les pères de l'église, sont muets sur la personne du pape; jamais dans la primitive église on n'a investi les évêques de Rome de qualités supérieures à celles de leurs autres collègues. Ils ajoutent, les infatigables chercheurs, que dans les plus anciens conciles, en remontant jusqu'aux synodes de Rimini et de Séleucie, vers le milieu du IVe siècle, on ne voit pas que le nom du pape ait été prononcé une seule fois. L'église romaine n'était même pas représentée au fameux concile œcuménique de 381, où l'on formula le dogme important du Saint-Esprit. Et qu'on ne s'arrête pas à cette appellation de *pape* donnée à l'évêque de Rome; elle ne lui était point particulière. D'autres pasteurs chrétiens l'ont reçue au même titre que le pontife romain. Tous cependant, il faut l'avouer, n'ont pas eu des destinées aussi brillantes.

Le pape de Rome, disent encore les vieux catholiques, était si peu le chef et le supérieur des autres évêques qu'en 553 le pape Vigile, aux prises sur un point d'orthodoxie avec le cinquième concile général, se soumit aux arrêts de ses collègues, et déclara qu'il n'avait été jusqu'alors qu'un instrument de Satan, travaillant à la destruction de l'église. Enfin, en 680, le pape Honoré Ier *fut condamné comme hérétique* par le concile général de Constantinople, qui ordonna d'effacer son nom des livres de l'église et de brûler ses

écrits dogmatiques comme hétérodoxes. Tout cela ne prouve-t-il pas qu'à la fin du VIIe siècle les évêques semblaient peu douter qu'un pape pût faillir? L'église elle-même a ignoré pendant longtemps que saint Pierre eût légué à l'évêque de Rome, et au détriment de ses collègues, des prérogatives spéciales. Cela, semble-t-il, n'aurait été connu qu'assez tard, par les soins du pape Agathon. Ce pontife, désireux de conjurer les dangers qu'annonçait à la papauté la condamnation de son prédécesseur Honoré, conçut la pensée d'appliquer exclusivement à l'évêque de Rome les paroles du Christ qui servent aujourd'hui de base au dogme de l'infaillibilité : *j'ai prié pour toi*, etc. (saint Luc, XXII, 32). La conception de ce privilége n'a fait corps avec la doctrine qu'à la fin du XIIIe siècle : extraite des fausses décrétales d'Isidore, elle ne s'est développée qu'à l'aide d'incessantes falsifications. Elle a été condamnée solennellement par les conciles de Constance (1414), de Bâle (1433), et n'est parvenue à prendre racine que dans les contrées où l'inquisition à empêché la véritable tradition de se perpétuer. Cette idée de la primauté n'est en réalité qu'un ferment pris au sol de la ville éternelle, à la Rome païenne, un héritage de l'*imperium* des césars. Enfin le concile du Vatican n'a été ni libre ni véritablement œcuménique. Le nombre considérable des évêques opposans enlève à la doctrine de l'infaillibilité le caractère indispensable du consentement universel. Il ne suffit point pour la définition d'un dogme, ainsi que dans une assemblée politique, d'une majorité accidentelle ou obtenue par des moyens d'une probité discutable; il faut le consentement unanime et constant des chrétiens.

Les évêques allemands ainsi accusés d'hérésie ont aussitôt riposté, et non moins doctement, en opposant l'autorité de l'église. Ils ont rappelé à leurs adversaires l'aveu des théologiens allemands réunis en 1863, qui proclamaient solennellement que la théologie devait se soumettre à l'autorité; ce n'est pas le cas de se révolter quand cette autorité entre en fonctions. Lors même qu'au point de vue théologique on démontrerait l'inconsistance du dogme, il n'en subsisterait pas moins comme vérité catholique. Le dogme s'établit non pas par une procédure sur pièces historiques, mais par le concours créateur du Saint-Esprit, des évêques et du pape. Quelques théologiens qui ont raison ne sauraient l'emporter sur un concile et un pape qui ont tort. Au surplus il est trop tard, c'est au IXe siècle qu'il fallait protester, non aujourd'hui. Le dogme existe, et le chrétien n'a aucun moyen d'en analyser la naissance mystérieuse : la raison et la science ne sauraient prévaloir contre lui. Le fondement du catholicisme, c'est la soumission aveugle.

Là en effet est le côté délicat de l'argumentation des vieux catho-

liques; il leur est difficile de ne point paraître aux yeux du grand nombre nier l'autorité dont le dogme émane, c'est-à-dire l'église elle-même. Les opposans n'ont cependant pas semblé jusqu'à présent pouvoir se passer d'un pape. Or Pie IX les a maudits et repoussés de sa communauté. Songent-ils à élire un autre pape? se proposent-ils de convoquer les assemblées primaires de l'église pour nommer un nouvel évêque de Rome? Espèrent-ils, au moyen des témoignages archaïques de l'Écriture et des pères de l'église, ébranler une monarchie tolérée depuis plusieurs siècles par l'ensemble de la chrétienté? Le peuple acceptera-t-il une église bâtie sur la critique historique? En somme, les argumens des vieux catholiques ne diffèrent en rien de ceux que l'église gallicane a employés jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour la défense de ses libertés. C'est la traduction en allemand, moins l'éloquence de Bossuet, de la déclaration de 1682, des protestations des évêques français aux conciles de Pise, Constance et Bâle, des discours du cardinal de Lorraine, proclamant en plein concile de Trente que les Français préféreraient la mort à la victoire de l'ultramontanisme. Et s'il n'y avait point pour assurer le triomphe de l'opposition allemande des motifs plus populaires que des raisons de théologiens, les libertés de l'église germanique courraient le risque de rejoindre celles de l'église gallicane.

III.

Les décrets du dernier concile ont une autre portée que celle d'une définition scolastique. En transférant au pape un pouvoir direct, irresponsable sur les diocèses, la garantie qu'offrait jadis aux populations la puissance épiscopale est du même trait supprimée; les fidèles sont livrés désormais sans intermédiaires à l'autorité de la cour de Rome, souvent despotique, en réalité toujours anonyme, et étrangère en tout cas aux véritables intérêts d'une population éloignée. La société laïque est ainsi forcément appelée à prendre part au conflit; cette domination absolue du pape est contraire à tous les principes de la société moderne. Vie politique, vie civile, se voient également troublées. Si d'une part les institutions représentatives, le serment constitutionnel, la liberté de conscience, celle de la presse, sont inconciliables avec le *Syllabus*, décret revêtu désormais d'une puissance obligatoire, — d'autre part, dans la famille, il n'est pas plus possible au catholique allemand d'accepter le terrible dilemme que Rome impose à sa conscience. Peut-on sérieusement le condamner à choisir entre la société religieuse et la société politique, l'obliger à trahir ou l'état ou l'église? Une telle prétention est un

anachronisme; six siècles la séparent des conditions d'existence de la vie moderne.

On ne saurait donc s'étonner de voir promptement éclater le schisme temporel. A peine les décrets du Vatican ont-ils pu pénétrer jusque dans la paroisse, que dès le mois de mai dernier l'autorité de l'état est invoquée : une requête est présentée au roi signée par 18,000 catholiques de Bavière, la plupart pères de famille ou gens établis, et dépeignant la situation sous de sombres couleurs. La liberté de conscience des catholiques demeurés fidèles à l'ancienne constitution de l'église, disent-ils au prince, est violée chaque jour par le clergé romain. Excommunications, refus des grâces de l'église, de la bénédiction nuptiale, des derniers sacremens, même de l'ensevelissement religieux, exclusion des églises et des saints offices, conseils perfides donnés aux femmes contre leurs maris à l'ombre du confessionnal, ou bien aux enfans à l'endroit de leur père représenté comme maudit et dévolu à l'enfer, tous les moyens sont bons pour faire capituler le catholique qui ne croit pas à l'infaillibilité du pape. — Cette peinture ne semblera pas exagérée à qui connaît le rôle important que joue la religion dans la vie de la famille en Allemagne. Dans quelques endroits, la paix domestique a été si profondément troublée que les séparations de corps ont depuis six mois redoublé de fréquence. Dans la vie civile, le nouveau dogme n'a pas jeté une confusion moins funeste. En Bavière par exemple, la constitution de 1818 n'accorde la plénitude des droits civils qu'aux catholiques et aux protestans; mais quels sont maintenant les véritables catholiques? les vieux ou les nouveaux? Lesquels seront en droit de posséder, lesquels mis hors la loi? Autre difficulté : les registres de l'état civil sont tenus par le clergé; que décidera le juge, si dans un procès on conteste la validité d'un mariage célébré par un prêtre vieux catholique, c'est-à-dire excommunié? Les enfans seront-ils considérés comme légitimes ou nés en concubinage, et privés par là des droits de l'héritier légal? D'après la loi bavaroise, le curé de la paroisse est la seule autorité qui puisse célébrer un mariage *entre catholiques*. En effet, le mariage civil n'existe que pour les *dissidens*, et cette qualification, les vieux catholiques la repoussent énergiquement, car, prétendent-ils, on ne peut désigner sous ce nom que ceux qui ont déclaré en personne et devant le curé régulier leur intention de sortir de la communauté ecclésiastique. De haut en bas, le désordre est partout : le nouveau dogme est-il accepté par l'état, le père de famille est contraint de se faire protestant ou dissident; est-il repoussé, l'église proteste à son tour. La modification radicale apportée par Rome aux constitutions du concile de Trente

place en effet les gouvernemens dans l'alternative soit de considérer les concordats comme annulés de plein droit, soit de n'admettre au bénéfice de ces concordats que les catholiques demeurés fidèles à l'ancienne constitution ecclésiastique. Dans ce dernier cas, ce sont les vieux catholiques qui pourraient seuls prétendre à l'occupation des évêchés, des prébendes, à la jouissance des traitemens, à l'administration des biens de l'église.

Ainsi s'expliquent la ténacité des deux partis, l'ardeur avec laquelle ils s'anathématisent réciproquement. Depuis six mois, chaque jour apporte aux vieux catholiques le concours de nouveaux prosélytes; les corps savans, les universités, des prêtres même, ont envoyé des adresses d'adhésion au chanoine de Dœllinger, le chef reconnu des opposans, ou, comme on se plaît à le nommer, le « Nestor de la théologie allemande. » Tous les protestans allemands, tout ce nombreux public de confessions diverses qui reçoit son inspiration des universités, tous appuient chaleureusement le mouvement anti-infaillibiliste. Dans la plupart des grandes villes, Bonn, Würzbourg, Graz, Vienne, Pesth, Prague, Coblenz, Cologne, Breslau, Münster, Kempten, des « comités d'agitation » se sont spontanément institués, organisant des *meetings* populaires ou des démonstrations publiques, et répondant par la presse, par d'innombrables brochures, aux foudres de l'église. Lors de la mort du docteur Zenger, professeur de l'université de Munich et l'un des chauds partisans de Dœllinger, la capitale de la Bavière a été le théâtre d'une manifestation imposante. L'église romaine ayant refusé au professeur Zenger les sacremens, ils lui furent administrés par un prêtre excommunié, le professeur Friedrich, et l'ensevelissement, fait par les soins de l'université, s'accomplit au milieu d'un concours de 20,000 personnes. A Passau, l'attitude des autorités civiles envers le clergé a conduit l'évêque à des actes qui n'étaient guère d'accord avec sa dignité et son caractère sacerdotal. On l'a vu, le 3 septembre, poursuivre en plein jour et sur la voie publique le président de la Basse-Bavière, M. Lipowski, et l'accabler d'invectives. Peu de jours auparavant, ce prélat, dans sa colère contre le conseil municipal, comparait en chaire la ville même à Sodome. A Munich également, le conseil municipal a manifesté ses sentimens anti-romains en mettant à la disposition des prêtres qui se séparent de Rome une église appartenant à la ville. Dans beaucoup de petites localités, il en est de même. L'épisode le plus saillant de ces nombreux actes de séparation a été offert par la paroisse de Mering, petite ville près de Munich. Cette communauté, curé en tête, n'a pas craint d'afficher son indépendance en rompant solennellement avec l'évêque d'Augsbourg, son supérieur ecclésiastique. Sous

la pression des événemens et de l'opinion publique, les vieux catholiques ont cru devoir provoquer à Munich une réunion générale de leurs adhérens. Ce congrès, ouvert le 22 septembre 1871, a pris promptement le caractère d'un concile des catholiques libéraux d'Europe. L'église russe, celle d'Utrecht, la Suisse, l'Angleterre, la Hongrie, les villes catholiques allemandes, s'y sont fait représenter par cinq ou six cents délégués.

La première décision du congrès a eu pour objet de déclarer solennellement que les vieux catholiques entendaient non pas sortir de l'église et fonder une secte nouvelle, mais bien au contraire continuer l'ancienne communauté religieuse établie sur la confession de Trente. Comme preuve de leur orthodoxie, ils se sont empressés de reconnaître hautement *tous* les dogmes du catholicisme romain, à l'exception de l'infaillibilité du pape. La presse ultramontaine n'a point tardé à objecter que pareille profession de foi n'était au fond qu'une formule négative. Prétendre conserver l'ancienne constitution du concile de Trente alors que Rome, qui représente en définitive l'église tout entière, s'en éloigne, c'est fonder une nouvelle église, une *secte*. L'argument des vieux catholiques n'est donc en somme qu'une subtilité; la vérité leur faisait un devoir d'arborer franchement le drapeau du protestantisme. L'esprit de la réforme ne respire-t-il pas dans ce programme qui exprime l'espoir « d'une réconciliation avec les chrétiens des églises d'Utrecht, de Russie et d'Orient, d'une entente progressive avec les églises protestantes sur le terrain de la science et de la civilisation (!)? » N'est-ce pas un manifeste huguenot, si ce n'est même voltairien, celui qui signale « comme un danger public l'instruction que reçoit le clergé dans les séminaires dirigés par les jésuites, » ou qui insinue au peuple que « la concorde ne sera possible dans la société politique et religieuse que le jour où l'on aura mis un terme à la pernicieuse influence de cet ordre? »

La presse orthodoxe a cherché en outre à discréditer l'opposition des vieux catholiques en lui attribuant le caractère d'une intrigue politique. On a représenté le chanoine de Dœllinger comme un aide-de-camp de M. de Bismarck, et les chefs du congrès de Munich comme des tribuns dévoués au nouvel empire; il serait aussi injuste qu'inexact de souscrire en ces derniers points au jugement des ul-

(1) L'église d'Utrecht est séparée de Rome depuis 1723; en opérant leur réunion avec cette église, les vieux catholiques auraient la possibilité de faire ordonner leurs prêtres par les évêques hollandais. Quant à la réunion avec l'église russe que mentionne le programme de Munich, ce vœu peut paraître chimérique, si l'on songe que cette communion est essentiellement une église d'état, administrée par le tsar comme propriété nationale.

tramontains. Personne n'est en droit de suspecter l'honorabilité notoire des chefs de l'opposition anti-infaillibiliste; des hommes comme les professeurs Huber, Friedrich et Michelis, comme M. de Liaño, publiciste émérite du parti, comme le père Hyacinthe, qui a prononcé au congrès un discours remarquable et très applaudi, n'obéissent qu'à la voix de leur conscience et non aux suggestions intéressées des gouvernemens. Leurs fréquentes hésitations témoignent suffisamment de leur sincérité. — Qu'il n'y ait pas à côté d'eux des hommes plus positifs, qui, sachant qu'il n'y a point de schisme réalisable sans quelque aide des puissances du monde, en attendent du secours pour le succès de l'œuvre commune, rien de moins étonnant. Il n'est pas défendu de penser que le baron de Stauffenberg, député au *Reichstag*, ou le chevalier de Schulte, juriste renommé de Prague, ou encore le professeur Reinkens, de Breslau, s'ils entrevoient le ciel à l'horizon, n'aperçoivent la terre et peut-être césar au premier plan. Ce qui est certain, c'est que le congrès des vieux catholiques n'a point réclamé l'appui des gouvernemens; il s'est contenté d'assigner pour but aux efforts du parti *la reconstitution des églises nationales administrées librement par leur clergé avec le concours des laïques.* A cet effet, il a décidé la formation de paroisses ou d'associations religieuses entre les citoyens partout où le clergé romain susciterait des conflits, mesure pratique et d'une habileté incontestable qui a permis aux vieux catholiques d'éviter la discussion difficile des réformes que chacun des délégués proposait d'introduire dans l'église.

La presse libérale qui soutient le parti anti-infaillibiliste ne se croit pas obligée à tant de circonspection. Elle développe journellement ce thème, qu'il n'est point de neutralité possible pour l'état entre les néo-catholiques et les partisans de M. de Dœllinger. Ne pas repousser formellement les décrets du Vatican, c'est les reconnaître, et un état qui admet dans son sein une société religieuse fondée sur le dogme de 1870 a prononcé sa propre déchéance. Le pape se considère en Bavière comme un prince souverain; il y publie ses propres décrets en dépit des lois positives du pays. L'archevêque de Bamberg lui-même a publiquement avoué, le 24 mai dernier, que l'épiscopat bavarois ne prêtait serment que sous la réserve mentale de toutes les lois de l'église. Quand les évêques cherchent à nier l'hostilité du catholicisme romain à l'égard de la société civile, le *Syllabus* leur donne un démenti; Rome se considère comme en guerre ouverte avec les gouvernemens européens. Comme preuve à l'appui, les journaux allemands ont reproduit le texte des instructions secrètes du pape aux confesseurs du royaume d'Italie, publié par l'*Unità cattolica* au mois d'avril 1871; on y voit que la

cour du Vatican ordonnait aux confesseurs d'imposer comme un devoir de conscience aux soldats italiens de déserter dès qu'ils le pourraient faire sans péril de la vie.

Il faut enfin, ajoute le parti national libéral, séparer les intérêts de la société laïque de ceux de la société religieuse. La Bavière par exemple est désarmée vis-à-vis du clergé : le concordat de 1817 et l'édit de religion maintiennent encore entre les mains de Rome la plupart des droits de souveraineté que l'église possédait au moyen âge. Les évêques, à qui le gouvernement avait interdit la publication des décrets du concile, n'ont point tenu compte de cette défense, et le 15 mai 1871 ont adressé au ministre des cultes une lettre collective dans laquelle ils soutenaient « être fondés en droit à ne point admettre la nécessité du *placet* royal. » C'est donc au nom de la légitime défense que les « nationaux libéraux » demandent hautement la séparation de l'église et de l'état, et, si les gouvernemens ne se décident à une démarche aussi terrible pour l'église, une large réforme législative semble toutefois inévitable en ce qui touche à l'instruction publique et aux actes de l'état civil.

L'opposition contre Rome s'est manifestée depuis plusieurs années non-seulement dans la plupart des provinces du nouvel empire germanique, mais également dans celles de la monarchie austro-hongroise. L'Autriche avait repris depuis 1815, et sous l'influence de M. de Metternich, son ancien caractère théocratique. En 1855, elle avait conclu avec Rome un concordat qui reconnaissait l'entière liberté des évêques à nommer les curés, publier leurs mandemens, assembler des conciles provinciaux, et punir de peines disciplinaires les prêtres comme les laïques qui désobéissaient aux ordres de l'église. L'épiscopat était remis en possession du droit de censure sur tous les écrits publiés dans les diocèses; les cas de droit ecclésiastique ne relevaient plus que des seuls tribunaux de l'église, et les différends relatifs aux mariages eux-mêmes devaient être tranchés d'après le droit canonique. Enfin l'enseignement primaire et secondaire ne pouvait plus être donné que dans les établissemens catholiques. L'Autriche, après Sadowa, a eu l'intelligence de remonter à la cause de ses malheurs, et a dénoncé en 1867 ce concordat, qui avait énervé chez elle avec la liberté civile et religieuse, la virilité de la nation. Aujourd'hui les rapports avec Rome de ce pays jadis si fidèle ne ressemblent guère à ceux du passé. Le saint-siége put en voir la preuve le jour où, en janvier 1871, la question romaine fut portée devant les délégations; deux députés seulement sur cent soixante délégués osèrent, au milieu de l'hilarité de leurs collègues, protester contre l'occupation de Rome par les Italiens, et M. de Beust refusa au nonce du pape de blâmer

la conduite de Victor-Emmanuel. L'esprit de révolte qui anime en ce moment l'Allemagne contre la domination de Rome a engendré parmi les Autrichiens un parti schismatique qui a inscrit sur son drapeau : *sortie en masse de l'église catholique*, et formulé un programme de réformes radicales : « abolition du célibat des prêtres, de la confession auriculaire, des chapitres de chanoines, du culte des images et des reliques, lecture de la messe en langue allemande, et enfin restitution à la commune laïque du droit de nommer son curé. »

L'intervention de l'élément laïque dans la direction intérieure des églises paraît imminente en Hongrie. La vieille passion des Hongrois pour leur indépendance nationale, sous sa forme religieuse comme sous sa forme politique, laisse entrevoir qu'un nouveau deuil se prépare pour Rome dans ce pays. Le peuple et le bas clergé y réclament énergiquement l'autonomie de l'église hongroise; de nombreuses associations se sont formées à cet effet parmi les curés de campagne contre leurs évêques soumis au pape. Quant aux populations allemandes de l'Autriche, elles se sentent appuyées par la Prusse dans leur opposition contre le clergé ultramontain. Si quelque événement politique venait, dans un avenir peu éloigné, à étendre les états des Habsbourg du côté de l'Orient, les sujets allemands de l'empire austro-hongrois ressentiraient d'une manière plus efficace l'appui moral que leur prête actuellement la Prusse. Cet appui moral pourrait alors se transformer en une *protection* officielle que M. de Bismarck paraît avoir offerte lors des dernières entrevues de Salzbourg aux Allemands autrichiens. Ces conventions verbales, qui les rattacheraient d'une façon indirecte à l'empire germanique, constitueraient une sauvegarde de leur nationalité, menacée, il faut le reconnaître, par l'éventualité d'un accroissement numérique des sujets slaves de l'empereur François-Joseph.

Si de l'Autriche l'attention se reporte sur le Wurtemberg, on y remarque une petite communauté catholique, pénétrée d'un esprit d'indépendance qui la rapproche tous les jours du protestantisme. En 1857, elle avait été abandonnée au saint siége par le roi; ce prince, quoique protestant, avait conclu avec Rome une convention secrète par laquelle il abdiquait la plupart de ses droits de souveraineté sur le clergé. Depuis lors, les catholiques wurtembergeois réclament la séparation de l'église et de l'état.

La question ultramontaine est également l'objet de grandes difficultés dans les territoires de Bade, Hesse-Darmstadt, Hesse-Électorale et Francfort. En 1853, les cinq évêques de la province supérieure du Rhin ont déclaré solennellement qu'ils ne pouvaient plus

dorénavant reconnaître l'autorité que le gouvernement s'était réservée sur eux dans un traité signé en 1827 avec le Vatican. Leur déclaration de guerre fut suivie d'une révolte ouverte; dans le duché de Bade, l'archevêque de Fribourg procéda de sa propre autorité à la nomination des curés. Le gouvernement alarmé accepta en 1859 un concordat où l'état souscrivait à tous les désirs de Rome. Les chambres cependant déchirèrent en 1860 ce pacte, qu'elles considéraient comme humiliant, et imposèrent au grand-duc un ministère libéral. Dans le duché de Hesse-Darmstadt, les entreprises du clergé réussirent pleinement. L'évêque de Mayence put fonder des séminaires au mépris de la loi, et bientôt après il arrachait à M. de Dalwigk un concordat secret qui dépouillait le gouvernement de tout droit de surveillance sur les affaires ecclésiastiques. Ce traité n'a été rompu que par l'entrée de la Hesse-Darmstadt dans l'empire germanique.

La Prusse, troublée en 1830 par l'affaire dite des mariages mixtes, avait su conquérir depuis 1849 la bienveillance du saint-siége. Les égards de Frédéric-Guillaume IV envers l'église avaient obtenu le pardon et l'oubli de l'emprisonnement brutal des archevêques de Cologne et de Posen, ordonné par Frédéric-Guillaume III, et Pie IX avouait alors que de tous les états européens la Prusse était celui où l'église romaine jouissait de la plus grande liberté. En retour de cette liberté, l'épiscopat prussien favorisait la réaction féodale en lui prêtant l'appui de sa propre hiérarchie. C'était l'âge d'or; Rome ne laissait point refroidir le zèle inattendu d'un prince hérétique, et envoyait au président du conseil des ministres, M. de Manteuffel, la croix d'un de ses ordres. Depuis quelques mois cependant, M. de Bismarck, que semble avoir surpris désagréablement l'apparition de nombreux députés ultramontains dans les conseils de l'empire, se sentant débordé, a dû bientôt changer de politique à l'égard du clergé. On ne peut d'ailleurs destituer à Berlin les professeurs protestans qui n'admettent pas le dogme de la Trinité, et donner à Munich la main aux vieux catholiques. Aussi, le 21 juillet dernier, le chancelier a-t-il été forcé de porter au parti un coup des plus sensibles. Il a supprimé la section catholique, établie au ministère des cultes depuis 1841, pour la fondre dans la direction commune à toutes les confessions, où l'église romaine se trouve ainsi sur le pied de toutes les autres. En même temps, M. de Mühler a reçu l'ordre de maintenir à leur poste les professeurs vieux catholiques chargés de l'enseignement religieux, qui avaient été suspendus par leurs évêques.

Ainsi voilà sur toute l'étendue de l'Allemagne une lutte sérieuse engagée entre l'église romaine et les catholiques insoumis, sou-

tenus dans leur résistance par les gouvernemens. Il n'est question, du nord au sud de l'empire, que d'excommunications, suspensions, ou de non moins violentes reparties de la part des persécutés. Il n'est pas jusqu'à la Suisse qui ne se ressente de l'émotion provoquée par le nouveau dogme. Les cantons catholiques, quoique représentant dans la confédération l'élément conservateur, n'ont pas entendu confondre leur politique avec celle de Rome, à leurs yeux moins conservatrice que rétrograde. Ils songent à reprendre possession d'eux-mêmes, et cherchent la base de leurs églises, non plus dans les gouvernemens, mais dans les communes elles-mêmes. Le gouvernement d'Argovie, sur la proposition de M. Keller, qui autrefois a fait voter la suppression des couvens dans son canton, vient de saisir le pouvoir législatif de la question de la séparation de l'église et de l'état; un second projet de loi a pour but de faire déclarer le canton indépendant de l'évêché de Bâle et de Soleure, et par suite libéré de ses obligations envers les établissemens diocésains. A Lucerne, à Saint-Gall, dans les petits cantons, la lutte n'est pas moins vive. Des assemblées populaires, à Berne et à Soleure, ont demandé aux gouvernemens cantonaux une action décisive de leur part, en attendant une révision de la constitution fédérale dans un sens contraire à l'ultramontanisme. De la Hollande jusqu'au sud de la Suisse, toutes les races germaniques sont donc assez profondément émues pour que le pouvoir civil soit bientôt entraîné par la force même des choses à se prononcer dans le débat religieux.

IV.

Le parti ultramontain pourra-t-il, malgré sa force numérique et sa puissante organisation, résister à l'orage qui se prépare contre lui? Si l'on interroge l'histoire de ces dernières années, la réponse paraît devoir être négative. Rien n'a plus servi les projets de M. de Bismarck que l'impatience de la cour de Rome et son dédain des embarras où elle allait jeter les gouvernemens. En paraissant identifier le sentiment d'indépendance particulariste avec la politique du Vatican, le parti anti-unitaire a compromis son influence, et nulle part en Allemagne n'a pu réussir à faire triompher son programme. Un député catholique lui-même écrivait au mois de septembre à une réunion de paysans bavarois (*Bauernverein*) qui devait avoir lieu à Deggendorf : « Ceux qui se disent patriotes et prétendent sauvegarder l'indépendance de la Bavière doivent en premier lieu ne pas se ranger sous la bannière d'un parti essentiellement antinational. Adopter l'infaillibilité du pape et faire d'un parti politique

un parti uniquement catholique, c'est renoncer en principe à l'intégrité du pays. Si vous arriviez au pouvoir comme parti catholique, les pays protestans, le Palatinat et la Souabe bavaroise, se sépareraient immédiatement, car vous ne reconnaissez pas la liberté des confessions. »

Les orateurs du parti national-libéral, comme le député Voelk, ont, de leur côté, paralysé l'opposition des ultramontains en représentant leur politique comme un acte de haute trahison, favorable à la France catholique. Sur ce thème, ils ont, depuis dix-huit mois, développé la théorie haineuse du *germanisme* contre le *romanisme*. Leur thèse ne manquait pas précisément de justesse, car, de son côté, la presse catholique française écrivait à la même époque : « Si les catholiques et les démocrates, unis en Bavière de la manière la plus étroite, arrivaient au ministère, l'alliance serait faite le lendemain entre la France et les états du sud. » Cependant l'impuissance du parti ultramontain contre la Prusse se manifestait d'une manière éclatante lors de la guerre avec la France. Ainsi ce parti en 1869 avait voué le ministère Hohenlohe aux dieux infernaux pour sa célèbre circulaire contre le concile, et pourtant quelques mois plus tard, au commencement de 1871, après avoir renversé ce ministère comme suspect de trop de faiblesse envers la Prusse, il était contraint de reprendre pour son compte cette même politique. C'est en effet l'appoint des voix ultramontaines qui a permis à la chambre bavaroise de voter le concours donné par la Bavière à la Prusse dans sa guerre avec la France. Enfin le même parti a voté à une majorité considérable les traités conclus à Versailles pendant la guerre (le 23 novembre 1870) entre la Prusse et la Bavière, traités qui rivent définitivement ces deux pays l'un à l'autre.

Sa conduite était d'ailleurs conforme aux vœux du chef de l'église. Le 21 janvier 1871, le cardinal Antonelli faisait savoir aux députés bavarois par le télégraphe et par l'intermédiaire de M. de Tauffkirchen, ministre de Bavière auprès du saint-siége, que le pape désirait leur voir adopter ces traités, dont le rejet devait fortifier en France l'élément républicain au préjudice de l'ordre public en Europe. Or ces traités équivalaient, d'après l'aveu même des députés bavarois, à la médiatisation de la Bavière. Si les Bavarois entendaient aujourd'hui se séparer de la Prusse, ils ne seraient plus seulement des alliés infidèles, mais des *rebelles* auxquels l'empire germanique ne reconnaîtrait pas la qualité de belligérans. L'armée bavaroise maintenant, et même en temps de paix, prête au roi de Prusse le serment du drapeau, serment contradictoire avec celui qu'elle doit à son propre prince. La législation qui régit la presse

et le droit d'association est transférée aujourd'hui des états du sud à l'empire. Toute accusation de trahison est portée devant la cour d'appel suprême des trois villes hanséatiques; les Bavarois peuvent donc désormais être soustraits à leurs juges naturels. L'annexion pure et simple aurait été moins coûteuse que le semblant d'indépendance laissé aux états du sud. « Nous sommes des porteurs d'actions, dit-on en Bavière, auxquels on a laissé les gravures du titre après avoir détaché les coupons. » Lorsqu'il s'est agi de ratifier les traités de Versailles, les protestations de l'opposition furent étouffées. Les orateurs unitaristes s'écrièrent : « Bon gré, mal gré, nous sommes embarqués; nous ne pouvons descendre au milieu de la traversée. » D'autres ajoutèrent : « Ne murmurons pas, on ne doit pas médire de sa fiancée quelques jours avant la noce, lorsqu'on est décidé ou contraint au mariage. » L'accueil fut très froid au *Reichstag* lorsqu'on proposa de substituer le mot *empire* à celui de *confédération*. Les débats s'ouvrirent par ces paroles du député Windthorst : « Je crois que la proposition qui vient de nous être soumise n'est en aucune façon un sujet de gaîté. » Si les événemens avaient été moins incertains, peut-être eût-on repoussé les traités de Versailles. M. de Bismarck mit tout en œuvre pour les faire adopter. Il laissa entendre que, si on les rejetait, la paix pourrait être compromise, et fit partir pour Berlin, afin de s'assurer la majorité, les députés dévoués qui se trouvaient en campagne, soit dans l'armée active, soit dans les emplois administratifs ou les ambulances. Il n'assista pas lui-même aux débats, mais il prit soin d'annoncer par télégramme au ministre de l'intérieur, comte d'Eulenbourg, qu'il se retirerait, si les traités n'étaient pas acceptés sans modification; « toutefois, ajoutait-il, avant de donner ma démission, je dissoudrai le *Reichstag*, et je veillerai à ce qu'aucun des députés hostiles ne puisse être réélu. » Un seul sentiment a déterminé tous les Allemands à faire de pareils sacrifices, c'est la crainte de la France. A la fin même de la guerre, au point culminant de leurs succès (janvier 1871), la France paraissait encore si redoutable que les députés de *tous* les partis n'ont eu qu'une voix pour faire de leur pays « une grande caserne, » pour accepter, même en temps de paix, les charges d'une armée permanente formidable. Après la victoire, chacun paraissait sentir que la France n'avait été abattue que par surprise, et craindre que les triomphes de l'Allemagne ne fussent éphémères.

La question du schisme se complique donc étrangement par le fait de ses connexions avec le mouvement national; mais c'est là plutôt une apparence qu'une réalité. En France, l'ultramontanisme dénonce le danger de l'unification germanique caché sous le con-

flit religieux. Sur le sol allemand au contraire, le parti romain se montre bien moins éloigné qu'on ne le suppose de tout compromis avec la couronne impériale. A cet égard, toutes les éventualités sont possibles. Si d'une part le prince-chancelier excelle à dissimuler ses desseins sous les dehors de la franchise, d'un autre côté la diplomatie romaine n'est guère plus pénétrable. De plus à Rome, ni à Berlin, on ne semble arrêté par des scrupules exagérés; des alliances ou des compromis qui effraieraient des esprits timorés n'y sont pas des obstacles insurmontables.

Ainsi l'une des causes qui éloignent du parti ultramontain les classes éclairées de quelques régions de l'Allemagne, c'est l'alliance publique acceptée par lui avec les démocrates *radicaux*, lesquels se confondent, ici comme ailleurs, avec les socialistes. Cette alliance a été cimentée au grand jour dans le duché de Bade sous le nom de *ligue de réforme électorale*. Dans une assemblée tenue à Bruchsal le 9 mai 1869, les deux partis ont d'un commun accord déclaré la guerre à « l'état moderne issu du libéralisme. » Lors de la dernière réunion des catholiques romains à Mayence, un des orateurs du parti attribuait le 18 mars de Paris aux idées modernes; et, pour compléter la pensée, l'évêque de Mayence, baron de Ketteler, ajoutait que, si les socialistes étaient des aveugles, toutes leurs erreurs provenaient des classes bourgeoises.

La même alliance politique se retrouve en Hongrie et en Suisse. Viola, ancien chef des socialistes de Pesth, est aujourd'hui président d'un « casino » catholique à Presbourg; Szilàgyi, député radical, siégeait dans le congrès catholique du 9 mars dernier à Pesth, à la tête de la majorité ultramontaine, à côté du prince-primat Simor et de l'archevêque de Calocsa. A Genève, le parti radical et le parti catholique votent ensemble: Mgr Mermillod, auxiliaire du siége de cette ville et évêque d'Hebron, a souvent traité dans ses sermons la question sociale, et démontré que, pour les ouvriers comme pour l'église, l'idéal consistait en un retour au moyen âge. « Dans ces âges de foi, disait l'aspirant cardinal, une hiérarchie universelle, une coordination des forces, une solidarité générale, unissaient tous les membres de la société: l'ouvrier avait sa place et son honneur! » En Bavière, Joerg, le chef des ultramontains à la chambre des communes, se montre constamment plein d'une indulgence évangélique pour les socialistes, réservant ses colères pour les classes éclairées. Pour justifier cette conduite, les journaux du parti déclarent ouvertement que, s'apprêtant à une lutte à mort contre l'état moderne, païen, hégélien et libéral, l'église ne fait là qu'obéir à la loi de conservation. Ainsi agit, nous le savons trop, le parti socialiste, et tous deux, le parti catholique et le parti socialiste, se réunissent

pour demander l'extension du suffrage universel à toutes les opérations politiques. Frappé de cette communauté de but, de voies et de moyens dans les deux partis, le public en Allemagne les appelle l'*Internationale rouge et l'Internationale noire*. Au fond, la conduite de M. de Bismarck n'est guère différente : le radicalisme ne l'effraie point, il a trouvé à la commune « un grain de raison; » il ne manifeste pas non plus grand éloignement pour le vote de la multitude. Le 9 avril 1866, il réclamait devant la diète l'introduction du suffrage universel pour les élections fédérales; « la Prusse féodale, disait à cette occasion M. Klaczko, tend la main à la démocratie (1). »

Tels sont les deux partenaires entre lesquels va se jouer le sort du nouveau dogme, et avec lui celui de l'église, sur le sol allemand. Peut-on, d'après leur attitude ou leurs évolutions passées, juger des directions qu'ils vont prendre dans ce débat ?

Et d'abord, malgré l'hostilité récente du gouvernement prussien à son égard, le parti ultramontain ne paraît aucunement désespérer du succès. Il est fortement organisé et représente environ 10 millions d'Allemands (2). Aux dernières élections partielles pour le *Reichstag*, il a fait passer ses candidats en Silésie et sur les bords du Rhin, à l'heure même où il remportait également une victoire électorale dans les pays cisleithans de l'Autriche. Les ultramontains relèvent avec complaisance les déclarations de M. de Bismarck, membre de sociétés évangéliques, lequel a répété à diverses reprises qu'il estimait les jésuites, qu'il avait appris à les connaître, et qu'ils étaient gens avec qui l'on pouvait s'entendre. A coup sûr, en cas de danger sérieux, ces derniers feraient promptement la part du feu; ils laisseraient passer les réformes législatives qu'ils ne pourraient empêcher, et renonceraient à une opposition radicale pour éviter une rupture définitive. « Les catholiques, écrivait déjà en septembre 1870 un de leurs députés, entrent avec loyauté dans le nouvel empire unitaire, destiné dans l'avenir à se transformer en un état unique. » Dès la première partie de la campagne contre la France, ils ont, suivant leurs propres expressions, « tendu la main » à leurs adversaires. « Nous le répétons, disaient-ils, la paix peut aisément s'obtenir avec nous. Nous ne formons pas un parti antinational; c'est une calomnie de nous représenter

(1) Voyez la *Revue* du 1er octobre 1868, p. 542.

(2) En 1865, on comptait en Allemagne 1,607 maisons religieuses comprenant 19,562 individus des deux sexes : à ce nombre s'ajoutait celui de 30,340 prêtres réguliers, c'est-à-dire environ 50,000 personnes sous la dépendance immédiate de l'autorité ecclésiastique. Le royaume de Prusse comprend 7,880,000 catholiques, la Bavière 3,176,400, le duché de Bade 933,470, le Wurtemberg 553,700.

comme sympathiques à Napoléon : nous n'avons jamais aimé cet empereur, qui a criminellement attaqué l'Autriche, livré Maximilien à ses bourreaux, laissé s'accomplir cette honteuse spoliation des états du saint-père, et qui n'a entretenu à Rome une poignée de soldats que pour son avantage personnel. » A cette époque, le parti romain déclarait déjà qu'il n'éprouvait aucune répugnance à voir la couronne impériale sur la tête du roi de Prusse. « Le roi Guillaume a donné des preuves si évidentes de religiosité que nous ne craignons pas de sa part une politique hostile à l'église. Le comte de Bismarck lui-même ne nous inspire plus d'inquiétudes ; lors des débats sur la peine de mort au *Bundestag*, il a montré que la carrière diplomatique n'avait point détruit en lui le sentiment profond d'une conception véritablement religieuse (*einer ernst religiösen Weltanschauung*). »

Le parti catholique romain appuie encore sur d'autres élémens ses espérances. A ses yeux, la réaction religieuse dans les pays de la réforme est une des causes qui doivent paralyser le mouvement des vieux catholiques. Le protestantisme dans le nord de l'Allemagne, sous la direction d'un empereur-évêque, a perdu une partie notable de son caractère libéral : l'église évangélique orthodoxe ne saurait désormais attirer à elle les demi-libéraux du sud, qui hésitent entre Rome et la libre pensée. Le principe du protestantisme, qui avait conservé jusqu'à ce jour un caractère essentiellement international, peu différent peut-être de la raison progressive, s'est aujourd'hui transformé en une divinité prussienne. Une lutte religieuse entre Rome infaillible et Berlin orthodoxe ne saurait plus soulever une question de principes; elle créerait simplement une division entre princes. A cet égard, les catholiques ne paraissent point redouter dans le roi un second Henri VIII. De même qu'en Autriche les jésuites se sont autrefois faits de cour, afin que l'empereur fût d'église, de même à Berlin un empereur piétiste ne saurait alarmer l'épiscopat romain. Au mois d'avril 1871, l'ultramontanisme affirmait dans ses écrits que les catholiques n'oublieraient jamais que le roi de Prusse, dans son discours du trône du 15 novembre 1867, avait promis « de faire tous ses efforts pour satisfaire aux réclamations de ses sujets non protestans, relativement à la dignité et à l'indépendance du chef de l'église. »

Le rapprochement des ultramontains avec la cour de Prusse repose sur d'anciens antécédens. La réaction féodale a été secondée par le clergé catholique, aussi bien que par l'orthodoxie protestante. Tandis que le « parti de la croix » flattait le piétisme du roi de Prusse et parvenait par cette voie à rentrer en possession de ses anciens droits seigneuriaux, le parti catholique encourageait de

son côté l'intolérance du gouvernement dans ses relations avec les protestans. Depuis la création du conseil ecclésiastique supérieur, l'église évangélique a perdu en Prusse toute liberté; elle ne relève que du roi, qui la gouverne sans recours. Aujourd'hui le parti clérical et le parti conservateur ne semblent pas sur le point de rompre leur alliance : dernièrement encore la *Nouvelle Gazette prussienne*, organe du parti qui entoure le roi, proposait sans détours « une action commune des conservateurs et des catholiques pour l'édification de l'empire allemand. »

Sur ce terrain cependant, et pour habile qu'elle soit, la pensée qui veille et dirige à Rome pourrait bien faire fausse route. Les conseillers du Vatican n'apprécient pas à leur véritable valeur les causes d'ordre moral qui ont produit la cohésion des divers états germaniques. Les révérends pères commettent une grande erreur psychologique en méprisant la puissance des liens intellectuels qui rattachent les Allemands du sud à ceux du nord. Ils montrent par là combien ils sont profondément étrangers à la culture de l'Allemagne savante : leur dédain ou leur aveuglement va si loin, qu'ils ont placé à la tête de leurs maisons allemandes un Français, le provincial Faller, aussi ignorant de la langue que du mouvement intellectuel des populations germaniques. Allumés à l'étude des passions vulgaires de la nature humaine, leur école n'a jamais tenu compte, dans l'histoire des peuples européens, de la force motrice des idées nobles : ils n'aperçoivent et ne comprennent, par exemple, ce fait considérable, qu'à toutes les époques les universités ont été le grand facteur du progrès en Allemagne, et que de nos jours encore elles apportent pour l'unification des nationalités locales un lien plus étroitement serré que tous les traités diplomatiques.

Ensuite ne se trompe-t-on pas encore à Rome quant à l'influence finale que pourra exercer sur l'issue du mouvement engagé le protestantisme lui-même? Si l'orthodoxie protestante est en effet toute préparée pour la fusion conservatrice avec l'orthodoxie romaine, cette église choisira-t-elle bien le dernier mot dans le traité à intervenir? Sans doute, jusqu'à ce jour, la Prusse et les divers gouvernemens d'Allemagne ont continué à s'appuyer sur l'organisme que présente le clergé catholique, dont la solidité a été éprouvée par les siècles. Livrés à leur propre instinct, les gouvernemens ne sont assurément pas enclins à rompre avec Rome : une sympathie naturelle les porte à respecter l'autorité ecclésiastique; à leurs yeux, attaquer la hiérarchie de l'église, c'est déjà contester celle de l'état. Cependant depuis quelques mois, et à mesure que l'opposition religieuse prenait un caractère éminemment national, du nord au midi

de l'Allemagne, M. de Bismarck a adopté à l'égard du clergé catholique une politique en apparence expectante, en réalité hostile, car ne pas agir pour Rome, c'est se déclarer contre elle. Des signes non équivoques témoignent qu'il songe à exploiter à son profit le caractère étroitement national du protestantisme prussien et l'idée d'unité germanique soulevée par les vieux catholiques. Réformés et anti-infaillibilistes ont déjà trouvé un trait d'union et formulé une demande commune : l'expulsion des jésuites, — réclamée par le congrès protestant de Darmstadt le 5 octobre dernier, comme par celui de Munich, et quelques personnes ont déjà paru craindre que la Prusse ne fût tentée de diriger cette émigration sur les pays catholiques voisins. Les protestans allemands entreprennent en ce moment contre le « papisme luthérien » une campagne libérale, parallèle au mouvement des vieux catholiques. Le but qu'ils poursuivent est la fondation d'une église nationale allemande. Si donc, par suite d'une révolution intérieure, l'église évangélique se transformait dans un sens libéral, son programme servirait encore les desseins du chancelier. Ce jour-là également, la question religieuse du sud pourrait bien se décider dans le nord sur le terrain du protestantisme.

Les forces respectives des partis en présence sont très inégales. La puissance morale de l'opposition catholique est sans contredit très réelle : mais cette force provient du concours des esprits libéraux de toutes les confessions plutôt que d'une foi religieuse précise. On peut présumer sans témérité qu'abandonné par les gouvernements, le parti schismatique se séparerait en plusieurs rameaux, dans les directions les plus diverses : les uns se dirigeraient vers le protestantisme ou la libre pensée, les autres de nouveau peut-être vers Rome, car ceux dont l'esprit ne peut se passer d'unité religieuse seraient encore capables d'un aussi grand retour. Dans une époque troublée comme la nôtre, l'organisation de l'église romaine exerce sur le peuple un prestige incontestable, celui d'une institution politique séculaire, couronnée par un idéal religieux.

Les adversaires de la papauté ne sont réunis que dans la négative; ils se séparent dès qu'il s'agit de formuler une foi positive. Quelle entente serait donc possible sur le terrain de la religion entre la bourgeoisie éclairée des villes et les populations des campagnes? Ces deux classes sont à plusieurs siècles de distance par leurs habitudes intellectuelles. En Bavière, par exemple, où la lutte est la plus intense entre les vieux catholiques et les ultramontains, les puissantes associations des paysans (*Bauernvereine*) sont à la dévotion du clergé, des pères ligoriens, des membres de la compagnie de Jésus, dont un décret royal a autorisé le rétablissement en 1837.

Cet ordre n'a cessé d'exercer une influence considérable sur le paysan bavarois depuis le XVIe siècle, époque à laquelle le duc Guillaume IV l'appela pour combattre les progrès de la réformation. Quinze membres de la compagnie suffirent, à ce moment, pour se rendre maîtres en peu d'années du peuple, des universités, de la noblesse, des femmes et du prince lui-même.

Mais aujourd'hui le centre et l'objet de ces aspirations religieuses des foules semble leur faire défaut et se dérober. La papauté, par ses nouvelles exigences, ne prépare-t-elle pas son propre suicide? Le jour, peut-être prochain, où la Rome pontificale ne sera plus qu'un pieux souvenir, il deviendra nécessaire de rendre aux masses populaires un but sensible pour leurs affections. Le moyen s'en offre dans la reconstitution des églises nationales. Si l'église catholique, comme son nom l'indique, est universelle, l'existence et la conduite des communautés sont choses nationales et locales. La catholicité primitive comprenait toutes les églises chrétiennes, qui se réunissaient bien pour conférer entre elles, se confirmer ou se redresser mutuellement dans les voies de la vérité, mais s'administraient en toute liberté. N'y avait-il pas à côté de Rome les églises d'Arménie, d'Antioche, de Jérusalem, l'église syro-persane, abyssinienne, irlandaise et celle de la vieille Bretagne? La France n'a-t-elle pas traversé deux siècles de combats pour obtenir son église propre, quoique toujours catholique? Qui peut donc s'opposer à ce que l'Allemagne ait aussi son église catholique, mais non plus romaine, une église « autocéphale, » pour parler le langage des théologiens? Aucun principe fondamental n'est mis par là en péril : c'est pure question administrative.

Cette solution s'annonçait déjà, discrètement enveloppée, dans la profession d'indépendance de l'état laïque, lorsqu'au début de l'agitation actuelle les nationaux-libéraux exhortaient les gouvernemens à soutenir ouvertement les vieux catholiques. « La mission des gouvernemens, leur fut-il répondu, n'est pas de trancher les différends théologiques, mais nous suivrons la nation aussitôt qu'elle-même se sera décidée. » Ainsi firent les princes et les villes lors de la réformation; ils ne prirent couleur que lorsque le parti schismatique eut constitué une véritable puissance. Ce moment est-il arrivé? La conduite de M. de Bismarck envers l'épiscopat prussien nous le laisserait supposer. D'autre part, celle des hommes d'état de la Bavière n'est pas moins claire. Après s'être montré assez longtemps hésitant entre le parti des vieux catholiques et Rome, arrogamment représentée par ses évêques repentans, le gouvernement bavarois semble aujourd'hui avoir passé le Rubicon. L'indépendance de l'état est menacée comme celle des consciences par le

nouveau dogme romain; le ministère le proclame, et annonce sa ferme intention de se défendre. M. de Lutz, ministre des cultes, parlant le 14 octobre dernier au nom de ses collègues, revendique pour l'état la faculté de modifier le droit public qui règle ses relations avec l'église, les bases sur lesquelles reposaient ces relations ayant été changées par l'introduction d'un nouveau dogme plein de dangers pour les gouvernemens. Le ministre ajoutait qu'il considérerait les communautés des schismatiques comme catholiques, et par conséquent comme jouissant des mêmes droits dont elles auraient été en possession, si leur formation eût été antérieure au nouveau décret du Vatican. De son côté, le chef du parti national-libéral dans le parlement bavarois, M. le baron de Stauffenberg, déclarait en même temps que, si les états particuliers étaient trop faibles pour opérer eux-mêmes la séparation de l'église et de l'état, il fallait remettre ce soin à l'empire. Il est à remarquer que ces changemens d'allure coïncident avec le passage à Munich de M. de Bismarck au mois de septembre dernier.

La conduite du prince-chancelier est en effet conforme à cette même direction. Dans une lettre toute récente à l'archevêque de Cologne, l'empereur Guillaume « se plaint de l'attitude des prélats allemands, qui semblent avoir en vue d'ébranler la légitime confiance des catholiques prussiens dans le gouvernement de leur roi; il avait espéré que les élémens antinationaux qui existaient autrefois au sein de l'église catholique se réconcilieraient avec l'ordre de choses nouvellement établi; mais, si cette attente devait être déçue, toutes les confessions religieuses n'en continueraient pas moins à jouir en Prusse de la plus grande liberté. » — « Si, dit-il encore, des incidens survenus au sein même de l'église catholique menacent d'atteindre les rapports satisfaisans qui ont jusqu'à ce jour existé entre l'église et l'état, les conflits qui pourraient surgir devront trouver leur solution par la voie légale. »

On peut inférer de cette lecture que la situation commence à se tendre entre la curie romaine et l'empire d'Allemagne. Si quelque événement extérieur, tel que la mort du pape, venait en fournir l'occasion au gouvernement impérial, la séparation entre Rome et l'Allemagne pourrait bien devenir plus complète et plus radicale. Un conclave réuni en France, par exemple, serait pour le chancelier un prétexte précieux pour détacher les catholiques germains d'une église gallo-romaine, et faciliter l'établissement de l'autonomie religieuse en Allemagne. M. de Bismarck n'éprouvera aucune difficulté à se rappeler qu'il est élève des universités, docteur allemand, c'est-à-dire ennemi-né du catholicisme romain. Si donc le vénérable doyen des vieux catholiques se montre irrésolu ou im-

puissant à entraîner le peuple, si Luther fait défaut, l'électeur de Brandebourg peut un jour prendre le rôle de l'électeur de Saxe. Le chemin lui a été ouvert par le congrès de Munich, qui a préparé les voies à l'intervention du pouvoir séculier. La formation de communautés entre citoyens catholiques offre désormais au gouvernement un point d'appui dans le sein même de la famille religieuse, et l'état peut descendre dans la lice, non point pour soutenir des coreligionnaires, mais des concitoyens qui réclament sa protection. C'est donc de la part des vieux catholiques une mesure aussi habile que conforme aux aptitudes de la race allemande que la création de nouvelles paroisses à côté des anciennes. Ils renouvellent de la sorte au XIXe siècle ces *ghilde* ou associations religieuses et politiques des temps les plus reculés, d'où est sortie au moyen âge la commune germanique. Le mouvement religieux se trouve ainsi, par sa forme extérieure aussi bien que par son esprit, en rapport avec les traditions historiques de l'Allemagne.

Tout concourt, on le voit, à l'accomplissement du plan que la logique des faits nous conduit à prêter au gouvernement impérial : la conquête de l'autonomie religieuse allemande, la liberté des confessions réunies sous la commune protection de l'empire allemand. La lutte avec Rome ramène à la vieille idée de la nationalité germanique, et ce souvenir est une de ces forces que le chancelier sait suffisamment utiliser. Plus seront nombreux les triomphes intellectuels de la race germanique sur ses voisines, plus se trouvera flatté le sentiment intime du patriote allemand, et par là resserrée et consolidée l'unité politique. Rien ne saurait séparer plus profondément l'Allemagne du monde romain, le Céleste-Empire des barbares, qu'une rupture dans les consciences et dans la foi avec les nations attardées au culte de Rome.

ALEXIS GIRAUD-TEULON.

L'ALERTE

ÉPISODE DE L'INVASION

Il pleuvait. De grandes nuées grises couraient dans le ciel. Le vent secouait les arbres et en arrachait les feuilles jaunies: poussée par la rafale, la pluie battait les vitres. La baronne de Fleuriaux, assise au coin de la cheminée, tournait et retournait les pages d'un livre qu'elle ne regardait pas; son attitude renversée exprimait un ennui incommensurable, et par intervalles, lasse de fatiguer le volume inutile qu'elle feuilletait, elle plongeait une main distraite dans une vaste corbeille à ouvrage où elle laissait bientôt retomber les pelotons de laine, le canevas et les bobines un instant remués. Non loin, debout contre la fenêtre, une jeune fille un peu pâle, svelte, qui paraissait avoir une vingtaine d'années, suivait dans une profonde immobilité le vol d'une bande d'oiseaux voyageurs dont les longues files s'enfonçaient dans la brume. — Est-ce qu'il pleut toujours, Madeleine? demanda la baronne sans retourner la tête.

— Toujours, ma chère marraine, toujours.

Un bruit sourd roula dans l'espace, Madeleine frissonna. — Est-ce que ce n'est pas encore le canon, dis? reprit la baronne.

— Hélas! oui, c'est le canon.

— Tout s'en mêle, la bataille et la pluie! Tu verras que je ne pourrai même pas faire mon tour de parc... Tu me répondras que le parc s'en passera aisément;... mais moi!

Deux coups sonnèrent au clocher de l'église. — Comment, deux heures seulement! N'as-tu pas remarqué que les jours sont beaucoup plus longs cette année que l'an dernier? ils ne finissent pas. Sais-tu pourquoi?

— C'est que l'an dernier, à pareille époque, vous vous promeniez au bois de Boulogne.

— Tu as peut-être raison. L'ont-ils dévasté, ce pauvre bois! La dernière fois que je l'ai vu, il était plein de bœufs.

La baronne prit deux échantillons de laine, en choisit un, enfila une aiguille et la rejeta pour ouvrir une brochure qu'elle tortilla entre ses doigts. Il y eut un silence. Madeleine restait debout, inclinée, le front dans sa main, le coude sur l'espagnolette. On entendait toujours le roulement lointain des coups de canon. En ce moment, la tête d'un homme coiffé d'un chapeau de feutre noir parut au-dessus d'une haie, marchant fort vite; Madeleine quitta son poste d'observation, et sortit lestement. En quelques pas, elle atteignit l'angle du sentier que suivait cet homme, et l'arrêtant d'une voix douce : — Avez-vous quelque chose pour moi aujourd'hui, mon ami? dit-elle.

Le facteur frappa sur sa gibecière de cuir : — Rien, mademoiselle, rien. La correspondance chôme un peu dans ces temps-ci.

Madeleine étouffa un soupir, et rentra au château lentement, par un chemin détourné; elle avait le cœur gros. Il s'était fait une déchirure dans le ciel; un rayon de soleil en tombait, éclairant le feuillage rouillé des chênes, et les ardoises du vieux clocher, qui luisait par-dessus les toits de chaume. Sur la lisière d'un champ, des femmes causaient, écoutant le bruit sinistre qui venait de l'horizon. Les coups se succédaient distinctement; on en comptait un, deux, trois, par détonations nettes et profondes. — Et c'est comme ça depuis ce matin, dit une vieille.... combien y en a-t-il que ces coups ont tués! C'est de l'autre côté de la Loire qu'on tire. — Madeleine passa. Le vent chassait de petites feuilles mouillées qui tourbillonnaient sous ses pieds. Était-ce ce vent humide ou la crainte qui lui donnait froid? Elle voyait derrière un bouquet d'arbres les petites maisons du village et sur l'une des ailes du château une grande muraille tapissée de vignes rouges et de lierre, où s'ouvrait une fenêtre ornée d'un rideau blanc. C'était là, derrière ce rideau, que, depuis une semaine, elle s'enfermait chaque nuit, soutenue par la même espérance, agitée par la même inquiétude. Combien de temps devait-elle y passer encore sans nouvelles? Des fleurs s'épanouissaient dans les vases du jardin quand elle était arrivée à Villeberquier. Les buissons de dahlias étaient flétris maintenant, le brouillard rampait le long du Beuvron, et des plaintes en sortaient, pareilles à des voix qui pleurent; il y avait comme un grand voile de tristesse partout, sur les bruyères immenses et sur les bois de pins. Une fille qui allait puiser de l'eau à une fontaine se mit à fredonner le gai refrain d'une chanson; Madeleine, étonnée, la regarda. — Elle chante cependant, se dit-elle.

Elle fit un coude vivement et rentra au château par une porte de derrière. Mme de Fleuriaux l'accueillit par un sourire. — J'ai bien

vu que tu allais au-devant du facteur... En province, le facteur c'est toute une affaire; il passe avant les grands parens.

— Oh! marraine!

— Je badine... Il n'y a rien pour moi, mignonne?

— Rien.

— Ni lettre, ni journaux? Et tu crois que nous pouvons vivre longtemps comme cela? La guerre dérange toutes les habitudes; vois, nous n'avons même plus de voisins, plus de réunions, plus de visites, plus rien!

— Vous songez donc encore à ces choses-là, marraine?

— Voilà un mot qui n'est pas gentil, *encore!* Je n'ai pas l'âge du roi Priam cependant;... mais je te comprends et je te pardonne. Viens m'embrasser. Je ne puis pas te voir sans penser à ma pauvre sœur, ta mère, à qui tu ressembles tant.

La baronne attira sur le canapé Madeleine, qui se laissa faire. — Je sais à qui tu rêves, moi. Est-ce vrai?

— Je ne m'en défends pas.

— Oh! je ne t'en fais pas un crime, au contraire! C'est un brave garçon; mais aussi pourquoi n'a-t-il pas pris le temps de t'épouser?

— La guerre venait d'être déclarée; il a couru au plus pressé.

— Et puis il savait bien que tu l'attendrais. Drôle de fille! plus sérieuse à vingt ans que moi à cinquante! que crains-tu?

— Que sais-je, tout! La maladie, une blessure,... la mort peut-être. Rappelez-vous qu'il était à Sedan... Et depuis six semaines point de nouvelles.

Madeleine passa le bout de ses doigts effilés sous ses paupières.

— Tu es folle! Est-ce qu'on meurt à l'âge de Paul!... Moi d'abord je n'aime pas à me faire du chagrin avant d'être bien sûre que l'heure d'en avoir est venue. Essuie tes yeux... Ton Paul tombera ici un matin comme une bombe.

Un garde poussa la porte : — Qu'est-ce encore? dit la baronne.

— Madame, il y a là quelqu'un qui demande à parler à M. le comte.

— Mon gendre? qui ça, quelqu'un?

Madeleine releva vivement la tête. — Il paraît, madame, que c'est un régiment, reprit le garde.

— Qu'est-ce que vous dites-là? On n'a jamais ouï parler d'un régiment à Villeberquier. D'où viendrait-il, ce régiment?

— Je ne sais pas... On dit comme ça qu'il faudra le loger.

Deux petites filles qui se poussaient entrèrent comme un tourbillon. — Bonne maman, cria la plus grande, venez voir! Il y a un officier à cheval! — Et l'autre, l'interrompant :

— Et derrière lui des soldats qui ont des fusils. Il y en a jusqu'au bout de la route. C'est fort beau... Tout le monde court!

— C'est la fin du monde! murmura la baronne. Madeleine suivit les enfans.

Le village était en l'air. Il n'y avait plus personne dans les maisons, les commères s'agitaient, les enfans se pressaient et s'appelaient, leurs sabots sonnaient sur les cailloux; des groupes se formaient çà et là, à l'angle des rues. On voyait un rassemblement plus compacte qui faisait le cercle autour d'un officier dont le képi rouge et la jaquette étaient ornés de galons d'or. On cherchait le maire. Une avant-garde composée d'une douzaine d'hommes et conduite par un sergent venait de s'arrêter sur la grand'place, auprès de l'église; l'arme aux pieds, ils attendaient et semblaient las. Sur la route jaune dont la ligne onduleuse sort des bois voisins, un bataillon descendait en bon ordre vers le village, clairons en tête; les compagnies observaient leurs distances, les officiers sur les flancs, marchant d'un pas ferme. Quelques soldats cependant traînaient la jambe, d'autres paraissaient à bout de force; quand l'ordre leur fut donné de faire halte, ils tombèrent sur le revers des fossés et les talus de pierres. Des charrettes pleines d'écloppés marquaient l'intervalle qui séparait ce premier bataillon de deux autres dont les premiers pelotons se montraient au sommet de la côte, éclairée par les rayons du soleil couchant. Les compagnies suivaient les compagnies, apparaissant tour à tour dans la lumière où leurs fusils étincelaient, pour se perdre ensuite dans la zone d'ombre avec de lentes ondulations. Le colonel jeta la bride de son cheval à un dragon d'ordonnance et se dirigea au-devant de la colonne, dont les tronçons rompus se reformaient à l'entrée du village. Jamais Villeberquier n'avait vu tant de soldats: la population les regardait bouche béante. D'où venaient-ils? où allaient-ils? On devinait à leur contenance qu'ils arrivaient d'une défaite et non d'une victoire, il y avait de l'accablement dans leurs files : quelques-uns n'avaient point de sacs, chez d'autres le képi manquait.

Un homme dans la force de l'âge en costume de chasseur parut, et, fendant la presse, s'approcha du colonel, qui adressait quelques mots aux officiers à mesure que leurs compagnies passaient devant lui pour se ranger sur la place. — Je suis le comte de Linthal, dit-il, j'habite avec ma famille le château que voilà... Si la maison et le propriétaire peuvent vous être bons à quelque chose, je les mets également à votre disposition.

— Monsieur, j'accepte sans façon... Nous n'avons pas à nous faire de complimens; plus tard je vous remercierai.

Une jeune femme dont le visage charmant et les beaux yeux humides exprimaient la pitié s'était approchée du groupe autour duquel la foule des villageoises et des enfans faisait un cercle, tenu à distance par le piétinement des chevaux de l'escorte. Elle passa son

bras sous celui du chasseur. — Madame de Linthal, sans doute? dit le colonel, et, s'inclinant aussitôt : — J'ai l'honneur de vous présenter M. de Selligny et son régiment, un pauvre régiment de mobiles qui arrive d'Artenay.

— Ah! ces grands coups de canon que ce matin?...

— C'est nous, madame, qui les avons reçus, et c'est pourquoi nous ne sommes pas tous ici... Le régiment a fait son devoir; mais il a fallu céder au nombre...

— Comme toujours!... Et vous battez en retraite?

— J'ai mis la Loire entre les Prussiens et moi... Je vais dans la Nièvre pour donner à mon régiment quelques jours de repos dont il a grand besoin... Mes hommes ont de dix à douze lieues dans les jambes, et voilà quinze heures qu'ils n'ont mangé.

— Alors vous vous arrêtez à Villeberquier?

— Certainement... ce village n'a pas l'air bien riche...

— Un village de Sologne!

— On y trouvera cependant de la paille et des granges pour dormir?... En se serrant un peu, il y aura place pour tout le monde, n'est-ce pas? Et puis il me faut encore deux ou trois vaches pour faire la soupe. Tout sera payé. Mes mobiles sont des agneaux, et ils se sont bien battus,... il faut donc les bien recevoir. S'ils gênent un peu, songez qu'ils ont beaucoup souffert... Vous donnerez place au feu et à la chandelle à ces braves gens. Si les boulangers ont besoin de bons bras pour cuire le pain, mes hommes leur en fourniront.

Ce petit discours, qui s'adressait aux bonnes gens rangés autour du colonel, fut favorablement accueilli. Au murmure d'approbation qui s'éleva, il comprit que chacun ferait de son mieux pour bien recevoir ces voyageurs malheureux que la fortune de la guerre leur envoyait.

— Soyez tranquille, colonel, répliqua M. de Linthal, vous ne manquerez de rien, ni vous, ni le régiment. D'abord, vous et l'état-major, vous êtes mes hôtes, et, quoiqu'en temps de guerre, ma femme nous donnera bien à dîner.

— Et ceux qui viendront chez nous dîneront tout de même! s'écria un charron qui écoutait, son tablier de cuir au flanc et les mains sur les hanches.

— Oui! oui! répondit tout le monde.

Cinq minutes après, le village avait adopté le régiment. L'assemblée ne devait sonner qu'à neuf heures, on avait la soirée, la nuit, presque la matinée du lendemain pour reposer les membres endoloris. Tandis que le maire, un peu ahuri, et qui ne s'était jamais trouvé à pareille fête, courait à la mairie, où avec l'aide de l'instituteur il préparait les billets de logement, les paysans s'empa-

raient des soldats et les entraînaient de ci, de là. Les enfans, émoustillés par l'exemple des grands parens, charriaient des bottes de paille qu'on étendait dans les hangars; d'autres apportaient des bourrées sous lesquelles leurs têtes et leurs petites épaules disparaissaient. On entendait dans les basses-cours les cris des poulets et des canards égorgés par les ménagères. Dans tous les coins, mais autour de l'église surtout, à l'abri des lourds contre-forts, des soldats accroupis allumaient le feu entre quelques briques, au-dessus desquelles les marmites de fer bouillaient. La nuit était presque venue. Une bonne odeur de pain chaud s'échappait des fournils embrasés; par toutes les portes ouvertes, on voyait les tables dressées, et autour des âtres enflammés la silhouette noire des soldats qui présentaient leurs mains à la flamme. Les fermières riaient en plongeant la louche de bois dans la soupe fumante, tandis que les petits garçons soulevaient les sacs, ouvraient les cartouchières, tournaient autour des chassepots posés le long des murs sombres. Un grand tumulte, mais un tumulte joyeux, fait de contentement et de bonne amitié, régnait partout. Des mères pensaient que leurs fils étaient dans d'autres pays, en Flandre, en Bourgogne, et que ce qu'elles donnaient à des malheureux, d'autres mères le leur rendraient. Des écloppés assis sur des escabeaux lavaient et pansaient leurs pieds meurtris; les filles leur apportaient des paquets de linge tirés des vieilles armoires. On causait, on se venait en aide. Les granges se remplissaient de rumeurs; on y entrevoyait dans l'ombre des corps étendus. Les cabarets tout rouges flamboyaient au coin des rues. Des files de soldats y présentaient leurs bidons vides et les retiraient pleins; après des jours de misère, ils allaient avoir quelques heures de soulagement. Quelques-uns cependant restaient tristes, accroupis dans des angles pleins d'obscurité; ils songeaient à des amis qui n'étaient pas revenus. Les officiers en faisant la ronde les secouaient : — Voyons! il faut manger, disaient-ils: qui sait? ils ne sont peut-être pas morts!... Il y en a qui reviendront. — Oui, mon capitaine,... oui, mon lieutenant, répondaient les pauvres diables, et ils se levaient.

Le curé allait et venait au milieu de la nuit, cherchant les blessés; le presbytère était plein. Derrière lui trottaient les sœurs, dont on voyait flotter les cornettes blanches pareilles à des ailes. Elles avaient mis leurs modestes provisions au pillage et fait un dortoir de la salle d'étude; elles se promettaient joyeusement de passer la nuit debout, et s'enquéraient çà et là si quelque mobile avait besoin d'un abri : elles avaient quinze soldats dans leur asile, elles pouvaient bien en avoir vingt. On restait le cœur attendri en voyant ce régiment épuisé dans ce village pauvre qui donnait ce qu'il avait.

Les petites filles qui avaient entraîné Madeleine furetaient partout; d'un air curieux et les cheveux au vent, elles entraient dans toutes les chaumières. Jamais elles n'avaient vu si beau spectacle que celui de dragons menant leurs chevaux à l'abreuvoir : il y en avait quatre! Chemin faisant, et courant toujours, elles avaient perdu Madeleine et n'en étaient point fâchées; la plus grande conduisait la plus petite et lui donnait des explications. Madeleine, dont la pensée était ailleurs, suivait silencieusement une ruelle sombre qui la ramenait à l'une des portes du parc. Des vaches y passaient venant du pacage; un chien de chasse courut à elle et frotta sa tête soyeuse sous sa main, elle le caressa : — Il t'aimait, lui aussi, mon pauvre Tom! dit-elle. Le chien flaira le vent, et aboya, tournant autour d'elle.

M. de Linthal avait pris le chemin du château avec le colonel. — Et l'armée? lui dit-il à demi-voix.

M. de Selligny jeta ses bras en l'air, sans répondre, avec un geste désespéré. — Ainsi battue?

— Battue et dispersée aux quatre vents. Le régiment ne sait pas où est sa brigade, la brigade où est sa division! Que voulez-vous faire avec de jeunes recrues contre des obus qui viennent du fond de l'horizon!... On voit à peine la fumée des batteries qui les tirent.

Deux ou trois officiers rejoignirent leur colonel : M. de Selligny les présenta; ils firent ensemble un tour dans le village, tout allait bien. La comtesse vint à leur rencontre. — Mon ami, dit-elle à son mari avec un bon sourire, les chambres de ces messieurs sont prêtes, et, s'ils le veulent bien, à sept heures on servira.

— Ah! madame, dit l'un de ces officiers, ce n'est pas le soin de mettre un habit noir et de nouer une cravate blanche qui nous retiendra... Tels nous sommes, tels vous voudrez bien nous recevoir!

Elle prit les devans pour donner les derniers ordres. Ses deux filles, passant à côté d'elle comme deux oiseaux, se précipitèrent dans la cour du château, qu'elles traversèrent en courant, et tombèrent dans le salon, où la baronne de Fleuriaux était encore assise. Elle saisit la plus grande par le bras. — Çà! dit-elle, m'expliqueras-tu ce qui se passe? Le château est sens dessus dessous!...

— Je crois bien! On fait du feu dans toutes les chambres, on met des draps à tous les lits! Nous avons des officiers à dîner... Je vais m'habiller.

Alice prit sa course; la baronne retint sa jeune sœur. — Que me racontez-vous là? Êtes-vous folles? Dix officiers!

— Dix ou douze! s'écria Suzanne. Il y en a un qui est beau comme le jour... Vous verrez. Il paraît que c'est un commandant.

Elle s'échappa comme une flèche. Mme de Fleuriaux haussa les

épaules. — Beau comme le jour! c'est bientôt dit!... Douze officiers! Et tout ce monde chez soi quand on ne peut même pas y recevoir ses amis... Comprends-tu cela, Madeleine? La guerre! la guerre! Est-ce donc une raison pour être indiscret?

— Oh! marraine... Ces pauvres gens! Regardez!

Madeleine écarta les rideaux d'une fenêtre, et, l'appelant, lui fit voir trois malheureux soldats qui marchaient le long d'un mur; l'un d'eux avait le bras en écharpe, un autre la tête entourée d'un mouchoir où il y avait des taches rouges. La baronne porta son mouchoir à ses yeux. — On vient à la campagne pour se reposer, et voilà les émotions qu'on y trouve... Elles me tueront.

En ce moment, M. de Linthal entrait, précédant M. de Selligny et son état-major, et les nommait à Mme de Fleuriaux. Quand elle eut devant elle M. de La Vernelle, la tête nue : — Vous êtes commandant, monsieur? dit-elle.

M. de La Vernelle s'inclina.

— Eh bien! cette petite Suzanne n'avait pas tort, reprit-elle.

Son gendre l'interrogea du regard. La baronne rougit, et, prenant un écran, s'approcha de la cheminée; mais, quand sa fille entra, l'attirant auprès d'elle : — L'as-tu vu, Marie? Comme il est beau!... N'est-ce pas scandaleux... un homme!

Cinq ou six officiers qui avaient enlevé la poussière de leurs vêtemens parurent dans le salon. — Comment! ajouta-t-elle tout bas, il va falloir loger tout ce monde dans nos chambres, la nuit! Sait-on d'où ils viennent seulement?

— Ils viennent de se battre, ma mère.

— Tiens, tu as raison... Voilà une chose à laquelle je n'avais pas pensé... Tu as de l'esprit comme un ange, toi!

Il y avait dans l'appartement grande chère et grand feu. Malgré la tristesse des temps, les dames avaient fait un peu de toilette. Les petites filles, rouges comme des pivoines, tournaient autour des officiers; on se mit à causer de Paris. Tous l'avaient habité, quelques-uns même, qui demeuraient en province, y avaient un pied-à-terre. Des noms furent prononcés et des souvenirs évoqués qui établirent une sorte d'intimité entre ces hôtes d'un soir : on avait traversé les mêmes salons. L'esprit français est pétri d'une matière si souple que la tristesse n'y peut mordre, elle glisse, laisse une empreinte légère à la surface, et disparaît. Malgré les périls encourus et imminens, ces vaincus de la veille et ces exilés que l'invasion menaçait dans leur retraite avaient des rires aux lèvres. On se disait : Vous rappelez-vous? On parlait de l'Opéra, des Champs-Élysées, des courses du mois de juin. Madeleine seule restait sérieuse, un peu pensive : M. de La Vernelle la regardait souvent à la dérobée.

Alice et Suzanne, qui avaient mis des nœuds de ruban dans leurs

cheveux, ne tenaient pas en place; elles ne faisaient qu'entrer et sortir, allant du salon, où elles admiraient en l'enviant un peu leur mère, qui avait le courage de causer avec ces brillans inconnus tout à l'heure encore noirs de poudre, aux chambres des officiers, où elles regardaient curieusement les sabres et les revolvers. L'une d'elles poussa tout à coup la porte du salon avec la violence d'un coup de vent, et, se jetant dans la robe de Mme de Linthal : — Maman! cria-t-elle, viens voir! Un homme noir.

— Un noir tout bleu! reprit l'autre.

— C'est le jour des miracles! dit la baronne, qui agitait son éventail... Où prenez-vous, colonel, des soldats de cette nuance?

— Je sais ce que c'est, répliqua M. de Selligny; et je parie que vous l'avez trouvé auprès du feu, dans la cuisine, votre noir tout bleu?

— Oui, monsieur, murmura Suzanne, qui devint pourpre.

Mme de Fleuriaux eut envie de voir le turco. On le découvrit, assis sur une chaise de paille, son fusil entre les jambes, une écuelle pleine de soupe sur ses genoux. Il avait le visage couleur d'ébène, une barbiche frisottante au menton, la peau luisante, les dents pareilles à de l'ivoire, les mains fines et sèches, les extrémités grêles. A la vue du colonel, il se leva tout droit, et fit le salut militaire. Il savait à peine quatre mots de français. — Il a suivi la colonne depuis Orléans, dit M. de Selligny, et fait le coup de feu avec l'ardeur d'un chacal qui chasse. Qui sait où est sa compagnie! Ce n'est pas le seul isolé qui soit aux trousses du régiment... Il ne nous quittera plus. Il a vu Artenay après avoir vu Wissembourg!

Le turco écoutait le colonel, les yeux sur ses lèvres, faisant de petits signes de tête. De sa main nerveuse, dont la paume avait une nuance grise, il frappa sur la culasse de son fusil, et en fit jouer la charnière encrassée par la poudre. — Oui, oui, je sais, tu ne l'as pas quitté, et tu as bravement brûlé tes cartouches.

— Prusso, caput! Prusso morto! cria le turco, dont les regards s'allumèrent.

Cinq minutes après, il avait sa place marquée sur un lit de paille, dans un coin de l'orangerie, où deux cents mobiles allongeaient leurs jambes alourdies. Ils faisaient comme des taches noires sur ce fond jaune, leurs armes, réunies en tas, brillaient contre les murs; quelques têtes remuèrent parmi les gerbes, il y eut deux ou trois exclamations sourdes arrachées par la marche incertaine du nouveau-venu, puis le sommeil s'étendit sur tous ces corps inertes envahis par la fatigue.

Il était onze heures à peu près, plus aucun bruit dans le village si ce n'est le pas des sentinelles que le froid piquait, les cabarets même dormaient; des restes de feux s'éteignaient derrière les vi-

tres. Dans les angles à l'abri du vent, sous les charrettes et les appentis, le long des murailles de l'église que léchaient des filets de fumée, des hommes ronflaient, roulés en boule, la tête sur leurs sacs. Quelques étoiles brillaient entre les déchirures des nuages qui s'envolaient par larges bandes noires; l'orage fuyait ou se reposait. Mme de Linthal fit quelques pas le long de la petite place où les squelettes de deux ou trois arbres dépouillés frissonnaient. Le spectacle qui attirait ses regards avait de la tristesse et de la douceur. — Comme ils dorment! murmura-t-elle.

— Maintenant que vous avez jeté partout le coup d'œil du maître, n'allez-vous pas en faire autant, colonel? dit le comte.

— Et ma mère, s'écria Mme de Linthal, y penses-tu? Elle croirait tout perdu, si on achevait la soirée sans prendre le thé.

— Du thé?... Mais voilà deux mois que je n'en ai avalé une goutte. Madame la baronne a raison; j'en veux, dit gaîment M. de La Vernelle.

On jasa jusqu'à minuit; Mme de Fleuriaux déclara que depuis la guerre elle n'avait jamais été plus heureuse. Cependant quelques paupières commençaient à s'alourdir, on ne songeait plus à remplir les tasses; M. de Linthal proposa de conduire ses hôtes à leurs chambres : il y eut çà et là deux ou trois soupirs d'allégement. Une demi-douzaine de bougeoirs brillaient déjà au bas de l'escalier, lorsqu'on annonça qu'un officier de la ligne était là qui demandait à parler immédiatement au colonel. — De la ligne! répéta M. de Selligny d'une voix étonnée.

— Il a un pantalon rouge, et sur les épaules un gros caban.

— Hum! il y a quelque chose, murmura le colonel, qui sortit.

— Adieu le sommeil! s'écria M. de La Vernelle.

Un officier vigoureux et ramassé, qui paraissait court sous son épais vêtement de laine, marchait vivement devant la porte extérieure du château; une masse noire et flottante s'estompait dans l'ombre à l'extrémité de la place, des mobiles réveillés à demi se secouaient sur leurs brins de paille, tout mouillés de gouttes d'eau. — Mon colonel, dit le commandant, qui s'approcha, en arrivant ici avec mon bataillon j'ai appris que vous m'y aviez devancé avec vos mobiles; j'ai voulu vous voir et vous demander vos intentions, que les renseignemens que j'apporte modifieront peut-être. Quant à moi, je donne deux heures de repos à mes hommes, après quoi je décampe.

— Pourquoi donc?

— Les Prussiens sont derrière nous, on a entendu des coups de fusil à l'arrière-garde; ils nous traquent comme des chiens de meute un chevreuil aux abois.

— Et vous êtes sûr?...

— Qu'ils aient passé la Loire derrière nous?... Très sûr. Or, comme je ne suis pas en force pour résister, je file. La route d'Argent me paraît la meilleure, je la prends.

— Je comptais me diriger sur Châtillon demain à neuf heures seulement; mais ce que vous me dites vaut la peine qu'on y réfléchisse.

M. de Selligny prit à part le lieutenant-colonel du régiment ainsi que M. de La Vernelle. M. de Linthal, qui l'avait accompagné, causait à l'écart avec l'officier au pantalon rouge. — Il y a bien encore une tranche de pâté et un morceau de pain... Voulez-vous arroser ce menu frugal d'un verre de vin de Bourgogne?

— Volontiers, je meurs de faim et de soif. Vous comprenez que nos cantines sont au diable, je ne sais où!

— La conférence est close, dit alors M. de Selligny, qui les rejoignit... Je fais comme vous, commandant, je pars.

— Ah! fit le comte.

— Oui, je ne tiens pas à ce que mon régiment soit pris comme un lièvre au collet.

Un nuage passa sur le front du châtelain de Villeberquier. — Et vous partez bientôt? reprit-il après avoir installé le commandant devant une table lestement servie.

— Dans une heure je fais boucler les sacs, et tout de suite après nous levons le pied; il ne faut pas que le petit jour nous trouve ici.

M. de Linthal devint soucieux. Il arrêta ses regards, à travers une glace sans tain qui séparait la salle à manger du salon, sur sa belle-mère qui achevait d'y vider une tasse de thé en échangeant un adieu avec Marie et Madeleine. Le groupe était charmant : Madeleine, les deux mains jointes, avait le front appuyé sur l'épaule de sa marraine; sa cousine Marie, inclinée sous le baiser maternel, laissait voir la courbe harmonieuse de son corsage; vivement éclairées par la lumière frisante d'une lampe, quelques boucles folles de cheveux brillaient sur la blancheur du cou dont les rondeurs nacrées sortaient du milieu des dentelles et de la mousseline. Il pensa aux deux fillettes qui sommeillaient dans leurs petits lits, et une angoisse subite le mordit au cœur. Prenant alors M. de Selligny par le bras : — D'homme à homme un conseil, je vous prie... Si vous étiez à ma place, que feriez-vous?

— Je ferais atteler des voitures, et avant le point du jour j'aurais emmené tout mon monde. Les Prussiens peuvent être ici dans quelques heures, ils arrivent en vainqueurs; peut-on répondre qu'il n'y aura pas de rixe, et, si un coup de fusil part, tout est à craindre. Il y a des femmes, des enfans ici...

M. de Linthal serra la main du colonel. — Je vous remercie; les femmes et les enfans à l'abri, je reviendrai.

Il sortit pour donner des ordres, et M. de Selligny, ayant pressé le réveil de quatre sergens qui dormaient dans une salle basse, les chargea de prévenir les officiers et de réunir sur la place vers deux heures les clairons des trois bataillons qui devaient sonner l'appel.

La place de l'église, sur laquelle il se promenait, enveloppé d'un manteau et mâchant un cigare dont la pointe luisait dans la nuit, présentait alors un singulier spectacle; on n'y voyait que des corps couchés par terre dans toutes les attitudes de l'accablement et dormant où ils étaient tombés. On distinguait mal les pantalons rouges des pantalons bleus, mais un amas plus épais, un amoncellement de capotes gisant pêle-mêle indiquaient la place où le bataillon des lignards s'était couché. Une pluie fine détrempait leurs vêtemens; l'un d'eux quelquefois secouait les oreilles, puis retombait dans son immobilité. Des sentinelles se promenaient lentement le long des faisceaux rangés en files devant le porche de l'église. Des officiers déjà prévenus sortaient en toussant des maisons; on apercevait les lumières qui scintaient de fenêtre en fenêtre sur la façade du château. On tirait les voitures des remises; des sergens armés de falots, dont les lueurs vacillantes dansaient sur les flaques d'eau, allaient de roulle en roulle, cognant aux portes : on eût dit des ombres accompagnées de feux follets. Les clairons arrivèrent, le colonel tira sa montre. — Allons! dit-il, un peu plus tôt, un peu plus tard, il le faut!... Puis jetant un regard de pitié sur les malheureux endormis à ses pieds : — Dans une demi-heure, aux quatre coins du village, vous sonnerez, reprit-il.

Le château s'était éveillé. Les petites filles, tirées subitement de leurs lits, étaient radieuses : une expédition nocturne, une fuite, c'était une chose qu'elles n'avaient jamais vue. La plus jeune emballait les affaires de sa poupée. Mme de Fleuriaux, qu'on avait surprise en train de mettre ses coiffes, était furieuse: elle s'habillait en grande hâte. — Voilà des choses qui ne passent, disait-elle, partir sans crier gare!... Moi d'abord, il me faut au moins cinq heures pour faire mes caisses.

— Vos caisses, chère mère! s'écria M. de Linthal, qui passait par là pressant sa femme et ses filles, vous emporterez une valise, rien de plus.

La baronne tomba sur un fauteuil. A côté d'elle et sans bruit, avec l'activité patiente d'une fourmi, Madeleine vidait les tiroirs et empaquetait soigneusement les objets indispensables, qu'elle glissait dans une petite malle. Malgré la stupeur qui l'accablait, Mme de Fleuriaux en reconnut une partie. — Mais, toi? dit-elle.

— Oh! moi! c'est fait déjà... J'ai compris à certains mots entendus çà et là qu'une alerte menaçait le château... J'ai pris mes précautions... Rassurez-vous d'ailleurs, vous ne manquerez de rien.

— Eh! mignonne, quand on n'a pas tout, est-ce qu'on a quelque chose?

Tout à coup des fanfares éclatèrent dans la nuit; c'étaient les clairons qui sonnaient l'assemblée. Les sons vifs et clairs fendaient l'ombre et l'espace; en un instant, le village fut sur pied. Il y eut par terre comme un grouillement de corps qui s'agitaient: des exclamations partaient rauques et confuses, des soldats sortaient des chaumières, étirant leurs membres engourdis. Les lignards accroupis roulaient les couvertures sur les sacs silencieusement, tandis que les jeunes mobiles effarés, les bras ballans, échangeaient vingt questions. Les officiers allaient et venaient d'un pas saccadé, et faisaient jaillir l'eau autour de leurs grandes bottes fauves. La rumeur grandissait de minute en minute, les clairons sonnaient toujours, des groupes d'hommes se formaient autour de l'église : les granges, les étables, les greniers, les hangars se vidaient; les fantassins se rangeaient par files, ceux-là agrafant leur sac sur leurs épaules encore lasses, ceux-ci ajustant les guêtres autour de leurs chevilles gonflées. Il y en avait qui se servaient de leurs fusils comme de bâtons; des plaintes s'exhalaient de coins sombres où les éclopés, surpris dans leur sommeil pesant, avaient peine à se tenir debout. On serrait des miches de pain dans des courroies; des profils de femmes en cornette se montraient aux lucarnes. Des charrettes bondées d'ustensiles et de bagages parurent conduites par des moblots qui portaient leurs chassepots en sautoir; les fiévreux et les impotens montaient dessus. Les dragons d'ordonnance amenèrent au colonel et au commandant leurs chevaux tout harnachés, qui humaient l'air et s'ébrouaient. Dans la cour intérieure du château, on entassait les malles et les valises sur un break attelé de deux vigoureux percherons: les femmes et les enfans devaient prendre place dans une calèche où les paquets menaçaient de ne plus laisser de vide. La nuit se faisait grise; il y avait des lueurs au sommet des bois.

Le commandant qui avait donné l'éveil à M. de Selligny alluma un cigare, et sortit sur la place, d'où son bataillon en bon ordre venait d'envoyer une compagnie en éclaireurs sur la route d'Argent. Mme de Fleuriaux l'avait accompagné sans y prendre garde, un peu troublée et se demandant si elle ne vivait pas dans un cauchemar. Les petites filles qui trottaient sur ses talons trouvaient tout beau, tout amusant. A l'endroit où la route, après avoir franchi un pont de pierres jeté sur le Beuvron, court vers les ondulations boisées qui couvrent une partie du village, le vieil officier s'arrêta, et, jetant un long regard autour de lui, il caressa sa longue barbiche d'un mouvement nerveux. — Tonnerre! dit-il entre ses dents, si j'avais seulement deux bons canons!

— Que feriez-vous donc? demanda Mme de Fleuriaux, qui le suivait toujours.

— Je les mettrais en batterie là, au sommet de la côte, et avec deux compagnies répandues en tirailleurs dans ces bois et quelques centaines d'hommes derrière les haies et les jardins, je tiendrais bien jusqu'à ce soir.

— Mais le village et le château, vous les feriez donc brûler?

— Comme un fagot!

— Pandour! murmura la baronne, qui lui tourna le dos.

Presque aussitôt cependant elle revint sur ses pas. — Vous êtes un brave homme, et à votre place je penserais comme vous.

On entendait partout un bruit de marches cadencées. Les compagnies filaient une à une, à mesure qu'elles se formaient, leurs officiers en tête. M. de La Vernelle, qui était déjà en selle, poussa vers Mme de Fleuriaux et la salua. — Madame, dit-il en soupirant, je n'ai eu que le temps de voir ma chambre. Ah! le bon feu et les beaux draps blancs!...

Son bataillon venait de dépasser les dernières maisons du village; il lâcha la bride à son cheval et disparut. Les voitures s'ébranlèrent à sa suite, et le silence s'abattit sur Villeberquier.

Ce n'était plus la nuit et ce n'était pas encore le jour. La pluie avait cessé. Un vent humide et léger passait dans les sapinières et en agitait mollement les branches toutes ruisselantes d'eau. Les grandes bruyères disparaissaient dans un lointain brumeux où les haies de chênes trapus dessinaient des lignes noires. Au milieu des pacages verts erraient des formes pâles où l'on avait quelque peine à reconnaître la silhouette indécise des chevaux et des bœufs, qui frottaient leurs flancs contre l'écorce blanche des bouleaux. Des lueurs montaient de l'horizon et gagnaient le ciel; la campagne s'éclairait lentement, elle avait la mélancolie des matins voilés. Quelques métairies s'éveillaient, des chiens jappaient devant les portes; des filles qui allaient tirer l'eau des puits, étonnées de voir tant de soldats et ces deux voitures sur la route, oubliaient leurs cruches sur la margelle mouillée.

M. de Linthal, qui menait les deux percherons et avait pris la tête, allait grand train. On ne parlait pas dans les voitures; seules les petites filles, qui avaient voulu escalader le break avec leur institutrice, étaient gaies et ne cessaient de babiller. Où allait-on? où arriverait-on? C'était l'inconnu qui s'ouvrait devant elles. La baronne passait en revue tous les objets dont elle pourrait avoir besoin; n'avait-on pas oublié son flacon, son éventail, ses pantoufles, son nécessaire? Madeleine regardait au loin, sans voir, la pensée ensevelie dans des songes et des souvenirs. A mesure que les voitures avançaient, on dépassait des files de mobiles et les charrettes

réquisitionnées pour le transport des bagages. Les soldats marchaient par groupes; quelques-uns chantaient, c'était le petit nombre. On en voyait dix, on en voyait vingt, on en voyait trente; ils se rangeaient sur les bas côtés en entendant tinter les grelots des deux percherons. — Le turco! cria Alice tout à coup.

C'était lui en effet, qui marchait d'un pas élastique, son fusil bien luisant sur l'épaule, le sabre-baïonnette dans son fourreau de métal. Il montra ses dents blanches dans un éclat de rire en apercevant les deux petites *roumis*, pour lesquelles il dépensa au passage tout ce qu'il savait de langue franque : ce fut un éclair de gaîté dans cette fuite.

Coulon, où l'on arriva vers neuf heures, était rempli de monde. Le long de la rue qui fait un coude et que la route emprunte pour courir vers Châtillon-sur-Loire, les habitans, rangés sur le pas des portes, causaient entre eux. Ils avaient l'inquiétude, presque l'effroi, peints sur le visage. La forge ne travaillait pas; menuisiers, charrons, taillandiers, regardaient ce passage d'un régiment qui avait l'air exténué. Partout on reconnaissait M. de Linthal et sa famille : s'il emmenait ainsi tous les siens, c'est que le péril était grand. On le questionna tandis qu'on faisait boire les chevaux. Il ne cacha pas que les Prussiens, maîtres d'Orléans, avaient pénétré dans le val de Loire. Ce fut une désolation : des femmes se mirent à pleurer, d'autres embrassaient leurs enfans. Si ceux qui étaient les maîtres des châteaux s'en allaient, qu'allait-on devenir?

Tandis que les chevaux broyaient quelques poignées d'avoine jetées dans une auge, Marie prit à part M. de Linthal. — Mon ami, lui dit-elle, ma conscience me fait des reproches; nous n'avons pas le droit de faire ce que nous faisons. Nous avons vécu dans ce pauvre village pendant dix ans de paix; on s'y est accoutumé à nous y voir et à nous y aimer. L'abandonner au jour du malheur, ce n'est pas bien. De quel air y rentrerions-nous plus tard, si on y brûlait seulement une maison? Le premier mouvement a été le mauvais; il faut y retourner.

— C'était bien mon intention.

— Sans moi? non. Toute fortune, la pire comme la meilleure, doit nous être commune. C'est à Villeberquier qu'il faut aller; nous devons l'exemple à ceux que nous laissons derrière nous.

— Ton avis est le mien; demande à ta mère ce qu'elle en pense.

Mme de Fleuriaux était à bout de courage. Elle avait fait un tour dans la plus belle auberge du pays : une araignée se promenait dans un saladier, tout y était malpropre; d'ailleurs elle ne pouvait mettre la main sur son flacon, et elle avait des envies horribles de se trouver mal. Mourir pour mourir, elle aimait mieux mourir dans sa robe de chambre. Après tout, qu'avait-on tant à craindre des

Prussiens? Son opinion était qu'il fallait dîner à Villeberquier le soir même.

Quand les petites filles virent qu'on tournait la tête des chevaux du côté par lequel on était parti, elles battirent des mains : avec la mobilité de leur âge, elles ne voyaient plus que le plaisir du retour après le plaisir du départ; il faut dire aussi que le sommeil les prenait.

Villeberquier était un peu triste. A la vue des gens du château, il y eut un poids de moins sur les poitrines; on respira, on n'était plus seul. M. de Lindral avait une surabondance de vie qui rassurait tout le monde; la gaîté expansive des deux fillettes, qui avaient leurs libres entrées partout, faisait croire à ces bonnes gens que le péril n'était point si proche ni si terrible. S'il arrivait, tous se mettraient derrière le châtelain.

La vie recommença le lendemain telle qu'elle avait été la veille, un peu troublée cependant. On voyait du matin au soir les grandes charrettes des fermiers du val de Loire traverser la place toutes chargées de denrées et de meubles; des familles émigraient, assises sur des bottes de paille, avec ce qu'elles avaient pu sauver de linge et d'objets précieux. On faisait boire les chevaux en grande hâte et on poussait plus loin. Des bestiaux passaient bêlant et beuglant, inquiets, lus, et tout surpris de n'avoir pas la permission de se répandre dans les prés voisins; les bergers poudreux et leurs chiens haletants les chassaient devant eux. Ces populations qui fuyaient racontaient des choses horribles; on en citait qui arrivaient de la Beauce et de la Brie, allant de bourgade en bourgade, balayées par l'invasion. Des vieux, qui se rappelaient 1814, avaient les yeux pleins de larmes; puis combien de mendiants courbés sur leurs bâtons, avec des loques sur le dos et des petites filles à la main! Cela fendait le cœur. Le ciel était toujours gris, la froidure venait. On ne parlait dans les veillées que des alliances et de leurs courses dans le pays le pistolet au poing.

Madeleine employait de longues heures à faire de la charpie et à tailler des bandes dans du vieux linge : de grands soupirs interrompaient son ouvrage, repris le matin même qui avait suivi le retour. Quelquefois un triste sourire glissait sur ses lèvres, quand elle surprenait derrière la vitre un paysan qui filait le long d'une haie, sa pioche sur l'épaule, regardant autour de lui d'un air soupçonneux. Beaucoup d'autres, ainsi que lui, allaient creuser des cachettes dans les bois et y enfouir leur argent; ils revenaient par un autre chemin en sifflant.

Le facteur n'avait rien apporté. Le soir se faisait, ramenant cette sorte de tristesse qui accompagne l'ombre; Madeleine avait le cœur un peu gros, ses petites cousines, sans cesse occupées de mille jeux,

étaient dehors. Elle laissa tomber le linge qu'elle arrachait brin à brin dans la corbeille à ses pieds, et vint coller son front à la vitre. La pièce où elle se tenait était vaguement éclairée par les tisons du foyer épars dans la cendre; l'obscurité venait peu à peu. Soudain la porte s'ouvrit doucement, et un homme parut sur le seuil. Le bout métallique d'un fourreau de sabre tinta contre un meuble, Madeleine se retourna vivement et poussa un cri: elle chancelait. Celui qui venait d'apparaître s'élança, et une seconde après il était à ses pieds. L'émotion était trop forte, elle laissa tomber sa tête pâle sur son épaule et se mit à pleurer. — Ah! dit-elle enfin, Dieu est bon! C'est vous, Paul, vous!... Mais comment et d'où arrivez-vous?

Il la regardait les yeux humides, ne pouvant parler, étouffant. — Taisez-vous! dit-il, il faut que personne ne se doute de ma présence ici! J'y suis, ah! j'y suis parce que je vous aime; mais dans quelques minutes je n'y serai plus.

— Déjà! reprit-elle en se serrant contre lui.

Paul de Servieux avait été blessé à la bataille de Sedan. Il avait pu se réfugier dans une maison de pauvres gens qui l'avaient caché et soigné au risque d'être fusillés vingt fois. Il avait écrit aussi souvent qu'une occasion s'était présentée, aucune de ses lettres n'était parvenue. Il se désespérait en pensant au désespoir dans lequel Madeleine devait être. Un matin, il avait pu s'échapper, et, couvert d'habits grossiers, gagner enfin les lignes françaises. Il s'était hâté de reprendre l'uniforme. — Un général que j'avais connu, ajouta-t-il, avait un commandement sur la Loire, il m'a pris dans son état-major. Nous passions, il y a une heure, à trois ou quatre lieues de Villeberquier, je n'ai pu résister au désir de vous voir... Le général, à qui j'en ai parlé, m'a dit qu'il fermerait les yeux. Cependant il faut que je sois au rapport ce soir. — Et, chemin faisant, voyez, informez-vous, a-t-il dit. — Je suis parti au galop. Vous savez si ce pays, où j'ai tant chassé, me connaît, et me voici. Par exemple, mon pauvre cheval sera fourbu demain.

— Et vous ne voulez pas voir Mme de Fleuriaux, ni M. de Linthal, ni Marie?

— Non, certes, ils me retiendraient, et je n'ai pas assez de toute ma force contre vous!

Il la regardait, on n'y voyait presque plus, mais le fin profil de Madeleine se détachait sur la demi-transparence de la fenêtre, où il y avait un reste de lueur blanche. — Mon Dieu! que je vous aime, murmurait-il en l'attirant sur son cœur.

Elle se laissait aller, de nouveau les larmes la gagnèrent, des sanglots qu'elle ne contenait plus la suffoquaient. Il embrassait doucement ses mains et ses cheveux. — Je vous revois, et je pleure! Ah! j'avais le cœur plein! reprit-elle.

La pendule sonna sept coups, il fit un mouvement, Madeleine le retint. — Vous reviendrez, Paul? dit-elle.

— Qui sait? — Il la sentit frissonner; puis se reprenant, et avec un sourire qu'elle ne voyait pas : — Oui, bientôt, quand la guerre sera finie!

Il l'étreignit une dernière fois sur sa poitrine; on entendit la voix de Mme de Fleuriaux derrière la porte. — Adieu, cria-t-il.

Il s'approcha de la fenêtre, l'ouvrit et sauta. Madeleine, épuisée, se traîna vers un fauteuil à demi morte. Un moment après, à travers les sanglots qui la déchiraient, elle entendit le galop rapide d'un cheval qui sonnait sur la terre durcie; bientôt cette course effrénée s'éteignit dans l'éloignement. Elle se laissa tomber sur les genoux et joignit les mains. — Tiens! il n'y a personne! dit Mme de Fleuriaux, qui entra dans le salon.

Madeleine se levait avec effort. — Ah! quelqu'un! reprit la baronne en s'approchant. C'est toi, mignonne? Que fais-tu là toute seule avec cette fenêtre ouverte? Voilà comment on s'enrhume, et un rhume à la campagne, vois-tu, c'est terrible.

Madeleine jeta un long regard dans la nuit et ferma la fenêtre. La baronne sonna; on apporta des lampes, et on ralluma le feu. — Es-tu drôle! Laisser mourir le feu par le froid qu'il fait!... A quoi penses-tu?

Mme de Fleuriaux se blottit dans un grand fauteuil qu'elle affectionnait, au coin de la cheminée, et allongeant ses pieds contre les chenets : — Joue-moi quelque chose, dit-elle.

— Quand on se bat?

— Ce n'est pas une raison d'être triste parce qu'on est malheureux! Après ça, fais ce que tu voudras... Tu sais, je ne tiens pas à ce que je désire...

Madeleine s'approcha de la fenêtre par laquelle Paul était parti. Elle y tomba dans une grande rêverie, et, oubliant que sa marraine était là : — Qui sait? dit-elle à demi-voix.

— Qui sait quoi? répliqua la baronne.

Madeleine rougit; puis, se rapprochant de Mme de Fleuriaux et se mettant à genoux près d'elle : — Si vous me promettiez de n'en rien dire, je vous raconterais tout... Tout à l'heure il est venu...

— Paul? Et il est parti sans m'embrasser!

— Vous l'auriez retenu.

— Ça, c'est vrai. Et où est-il à présent?

— Qui sait? reprit Madeleine, qui sentit une larme grossir sous ses paupières.

— Et seul... la nuit... par des chemins déserts? T'a-t-il dit s'il reviendrait?

— Sans doute.

— Demain?... bientôt?

— Voilà malheureusement ce qu'il ignore!

On frappait à la porte, et Jean parut. — Madame, dit-il, c'est M. le curé.

— Ah! je sais, répliqua la baronne,... c'est pour me mettre en règle... On ne sait pas ce qui peut arriver;... ce sera l'affaire de quelques minutes.

La baronne était sortie avant que Madeleine eût répondu. La soirée s'acheva tristement; on avait le cœur fatigué non moins que le corps, on tressaillait au moindre bruit. N'était-ce pas des coups de fusil qu'on entendait au loin? Ne serait-on pas réveillé en sursaut par l'arrivée d'une troupe d'éclaireurs? et que deviendrait-on, si un combat se livrait dans les bois voisins? Une lassitude extrême ferma cependant les yeux de tout le monde. Madeleine seule, retirée dans sa petite chambre, ne dormit pas; elle avait devant les yeux l'image de Paul, et croyait sentir sous ses mains l'astrakan soyeux de sa pelisse.

Au petit jour, un grand tapage réveilla la maison; on pouvait croire que Villeberquier recevait l'assaut d'une bande de diables déchaînés. Le comte de Linthal et ses gardes coururent : c'était presque cela. Une troupe de francs-tireurs avait envahi le village et demandait à boire à tous les bouchons; il y avait une trentaine d'hommes qui criaient comme cent. Le plumage valait le langage; ce n'était que chapeaux pointus ornés de rubans comme ceux des brigands traditionnels de la Calabre, feutres mous, gris ou noirs, chamarrés de pompons, vestes bleues ou vertes, avec ou sans brandebourgs, tuniques et vareuses, blouses, pantalons de toute nuance, guêtres et bottes molles, cartouchières et gibernes, pistolets à la ceinture et poignards tombant sur la cuisse. Ce carnaval militaire avait pour couronnement une escouade de quatre grands drôles couleur d'azur qu'on aurait pu croire échappés d'un opéra-comique. Leur capitaine avait la mine éveillée d'un jeune chat; on le reconnaissait à trois galons d'or cousus sur la manche de son veston et à un sifflet d'argent qui pendait sur sa poitrine au bout d'une chaînette d'acier. Ils avaient beau crier qu'ils étaient Français et qu'ils étaient là pour défendre Villeberquier, le village tout entier tremblait à la vue de ses défenseurs; mais ces tapageurs avaient plus de vantardise que de méchanceté. Quelques bonnes paroles arrosées de quelques bouteilles de vin offertes autour d'un déjeuner copieux en vinrent à bout sans trop de peine. La bande s'était montée en Bourgogne, elle comptait donc quelques Bourguignons dans ses rangs; mais on y découvrait aussi des échantillons de toutes les races françaises, des Francs-Comtois, des Auvergnats, deux Normands, un Provençal, qui portait les galons de

sergent, et même des Parisiens, qu'à leur accent on reconnaissait tout de suite. La troupe du capitaine Ferrand guerroyait au hasard, un peu partout, vivant à la diable et touchant la solde à la caisse du premier intendant qu'elle rencontrait. Bons garçons au demeurant, surtout quand ils avaient la bouche pleine, ils ne demandaient qu'à faire ce qu'on voulait : à l'occasion même, ils se battaient et bravement contre les Prussiens. Provisoirement ils ne savaient pas où ils allaient. Leur intention était de partir au plus vite; M. de Linthal n'insista point pour les retenir. Trente hommes n'étaient pas une garnison à soutenir un siége, et il n'en fallait pas plus pour faire brûler le village. La baronne, qui allait à la messe tous les jours depuis qu'on lui avait parlé des uhlans, les regardait du coin de l'œil au sortir de l'église, et déclarait qu'elle ne se rendrait plus en promenade dans le parc aussi longtemps qu'ils resteraient dans les environs. Elle en avait surpris trois qui portaient des lapins au bout de leurs fusils, et des soldats en tel équipage ne la rassuraient que médiocrement.

Le village avait un peu la fièvre, on était perpétuellement sur le qui-vive; quiconque traversait Villeberquier, fermier, marchand, voyageur, était questionné, et des groupes se formaient au seuil des auberges. Des bruits circulaient : un jour c'était une armée d'Espagnols qui venait de débarquer à Bordeaux; une autre fois, c'était le général Garibaldi qui était entré à Lyon à la tête de cent mille Italiens. Cependant on s'inquiétait surtout de ce qui se passait à Orléans et à Gien. On faisait des récits qui troublaient toutes les cervelles; le pays n'était plus sûr, on avait vu des uhlans du côté de Souvigny et des dragons bleus sur la route de Saint-Florent. Les réquisitions de ces partis de cavalerie vidaient les fermes. Les habitans de Villeberquier en perdaient le boire et le manger; la garde nationale avait beau manœuvrer avec ses vingt-quatre fusils, les filles de l'endroit n'osaient plus s'aventurer loin du village. Une dépêche du maire de Sully-sur-Loire annonça officiellement qu'une reconnaissance de hussards de la mort lui avait rendu visite. La terreur fut à son comble: on avait l'ennemi à sept ou huit kilomètres.

Trois ou quatre jours après l'apparition de Paul, un matin, par un ciel clair et vif et un soleil brillant, Villeberquier fut envahi soudain par un corps d'armée. Si une première fois les boutiques et les cabarets s'étaient vidés à la vue des mobiles, ce jour-là on accourut des champs pour assister à ce spectacle éblouissant. On vit d'abord un escadron de chasseurs, puis deux, puis trois, puis quatre, tout un régiment, le sabre au flanc, le mousqueton sur la cuisse, puis encore un régiment de ligne, et derrière un bataillon d'infanterie de marine. Il y avait aussi une compagnie de turcos et une batterie d'artillerie, et en queue le brave régiment de mobiles qu'on avait

hébergé, et qui avait l'air d'un régiment tout neuf, tant il avait bonne mine. A la vue des canons reluisans qui écrasaient les pierres du chemin, le village fut dans l'enthousiasme; il laissa là charrues, pioches, marteaux, serpes et tenailles, aiguilles et varlopes : on ne faisait plus rien, on trinquait.

Ce fut bien une autre joie quand on apprit que ce petit corps d'armée allait prendre ses cantonnemens à Villeberquier, avec mission de couvrir le pays et de surveiller les Prussiens, qui avaient leur quartier-général à Orléans. M. de Selligny était revenu, et avec lui M. de La Vernelle; ils avaient présenté aux hôtes du château le général commandant la colonne. C'était un homme qui avait les cheveux tout blancs, les moustaches et les sourcils noirs, le sourire doux et des yeux de feu. — Pardonnez-moi, madame, dit-il à la baronne, je vous amène peut-être des coups de fusil;... je ferai tout mon possible pour qu'ils ne partent pas de trop près.

En deux heures, et par les soins de Mme de Linthal et de Madeleine, qui se multipliaient, le château prit l'aspect d'une caserne; on avait improvisé des lits dans toutes les chambres. On n'entendait partout qu'un grand bruit de talons de bottes et d'éperons montant et descendant les escaliers; des estafettes, à tout instant, entraient dans la cour et en sortaient. Des files de tentes allongeaient leurs cônes blancs sur la place de l'église et dans les prairies voisines. Les feux de bivac s'allumaient, les hommes de corvée portaient la paille et le bois; les chevaux, liés le long des cordes, piétinaient l'herbe de leurs sabots. Des spirales de fumée montaient à l'abri des haies. Des marchés en plein vent s'établissaient au bord des routes. Les turcos allaient et venaient avec des balancemens souples qui avaient quelque chose de félin. Les filles s'écartaient sur le passage de ces hommes presque noirs qui parlaient une langue inconnue.

Le soir, vingt personnes s'assirent à la table du château. On avait allumé les bougies des lustres, la conversation ne chômait pas. Mme de Fleuriaux rayonnait, flanquée d'un général à sa droite et d'un colonel à sa gauche, et tous deux gentilshommes; ainsi arrangées, elle convenait que les alertes avaient du bon. La vie de château recommençait. Elle riait même derrière son éventail en s'apercevant que M. de La Vernelle regardait Madeleine d'un air d'admiration et de respect.

Madeleine restait soucieuse; elle n'avait aucune nouvelle de Paul, elle n'osait en demander à aucun officier, de peur de rougir en prononçant son nom. Où était-il en ce moment? Avait-il rejoint son général sans encombre? La guerre finie, elle l'obligerait certainement à donner sa démission; mais ça serait peut-être bien long, la guerre! Il y avait cependant une reine en Prusse; comment pou-

vait-elle permettre qu'on fît couler tant de sang! Levée la première, elle vit partir un capitaine avec un peloton de trente hommes. Elle se trouva sur leur passage au moment où ils tournaient un des angles du parc pour s'enfoncer dans les bois; ils portaient l'uniforme de Paul. — Souhaitez-nous bonne chance, mademoiselle, dit le capitaine en s'inclinant sur le cou de son cheval. Des balles siffleront aujourd'hui peut-être,... et, quand elles sifflent, qui peut savoir ce qu'elles rencontrent?

Elle frissonna, et, détachant un rameau de houx d'un buisson : — Je voudrais que ces feuilles vertes fussent un talisman, dit-elle, une sœur ne vous les offrirait pas d'un cœur meilleur.

L'officier passa le brin de houx à la ganse de son képi, et partit au galop. Sa troupe le suivit; quelque temps elle entendit le retentissement de leur course sur la route et le cliquetis des fourreaux de sabre qui battaient l'étrier, puis le bruit finit par s'éteindre dans la profondeur du bois. Elle revint au château tristement émue. A cette même heure, M. de Serviez n'était-il pas, lui aussi, en expédition?

A la tombée du jour, Alice, plus blanche que sa guimpe, vint à elle. — Ah! Madeleine, dit-elle d'une voix tremblante, il y a un blessé...

Madeleine sauta sur ses pieds; une rumeur qui partait d'une galerie voisine la guidait. — Le capitaine peut-être, dis? s'écria-t-elle.

— Non, un Prussien qu'on ramène; il a une balle dans le corps. Il paraît qu'il y a aussi des prisonniers.

En effet, un pauvre soldat gisait sur une civière dans la galerie qu'on avait transformée en ambulance à tout hasard. Il râlait. C'était un hussard de la mort qui appartenait à la landwehr. La balle avait traversé la poitrine; le chirurgien, qui l'examinait, le croyait perdu. Le moribond lisait dans ses yeux; il écarta la main doucement au moment où il approcha le fer de la plaie pour la sonder. — Laissez-moi mourir tranquille, dit-il en allemand.

Mme de Linthal, qui savait cette langue, s'approcha et lui demanda s'il voulait qu'on écrivît à sa famille : elle se mettait à sa disposition. En entendant les sons de sa langue maternelle, un éclair de joie passa dans les yeux du blessé; puis, secouant la tête : — Non, reprit-il : plus tard elle apprendra ma mort, mieux cela vaudra. J'ai une femme et deux enfans qui m'attendent à Kœnigsberg.

Deux larmes parurent dans ses yeux, et il croisa ses bras sur son visage pour qu'on ne les vît pas couler. On ne respirait plus autour de lui. Alice pleurait dans un coin; il fallut emporter sa sœur, qui sanglotait. Madeleine avait le cœur gros; ce soldat, qui

avait une tache de sang au milieu de la poitrine, ramenait sa pensée vers Paul. C'était la première fois que Mme de Linthal voyait la mort d'aussi près; elle songeait à cette mère et à ces deux enfans qui ne devaient plus revoir ce pauvre soldat dont l'agonie allait s'achever loin de son pays. — Demandez tout ce que vous voudrez, lui dit-elle, tout ce que vous désirerez sera fait.

— Y a-t-il un prêtre ici?

Et sur un signe affirmatif de la comtesse : — Faites-le venir, reprit-il, et qu'il ait la bonté de réciter les prières de l'église.

Le curé vint. Quelques officiers et le général, qui avait terminé l'interrogatoire des prisonniers, entrèrent dans la galerie au moment où les cérémonies suprêmes commençaient. Un grand silence se fit partout. Le hussard catholique avait les mains jointes sur le drap, ses lèvres remuaient, les femmes s'étaient agenouillées autour de lui. Quand vinrent les mots sacrés par lesquels l'église pardonne à ceux qui s'en vont dans le repentir, les hommes eux-mêmes baissèrent le front, et plusieurs firent le signe de la croix. Par la porte ouverte, on voyait les serviteurs de la maison qui s'étaient rangés à genoux et qui priaient aussi. De petits frissons passaient sur le visage du moribond.

— Croyez-vous qu'il en ait pour longtemps encore à vivre? demanda M. de Linthal au chirurgien.

— Il ne passera pas la nuit. Oh! le chasseur qui a tiré l'a bien visé.

Madeleine, que cette scène avait bouleversée, rencontra dans la pièce voisine le capitaine qu'elle avait vu le matin. Il l'arrêta. — Mademoiselle, dit-il, votre rameau de houx m'a porté bonheur. Pour éviter qu'il ne fût emporté par une branche au passage d'un taillis, j'ai baissé la tête, et voyez, une balle est venue qui a percé mon képi; la tête droite, j'avais le front brisé.

Elle se reprocha de n'avoir rien donné à M. de Serviez.

Le hussard était enterré dans le cimetière du village et les prisonniers envoyés à Argent. Les émotions de la guerre chaque jour renouvelées faisaient qu'on n'y pensait plus. Il y avait eu des escarmouches nouvelles, moins que cela, des rencontres, des échanges de coups de feu; d'autres blessés étaient entrés dans la serre, ceux-ci Français, ceux-là Prussiens. La baronne affirmait qu'elle ne dormait plus. — Je meurs lentement, répétait-elle.

Un soir, le général entra dans le salon, où l'on avait l'habitude de se réunir avant le dîner. — Voulez-vous voir un petit bonhomme dont vous n'avez aucune idée? dit-il à Mme de Fleuriaux.

— Volontiers. De quelle espèce est-il?

— Je vous le dirai tout à l'heure.

Le général fit signe à un planton qui l'avait accompagné et dont le torse immobile se dressait contre la porte, et l'on vit entrer un petit garçon en sabots, coiffé d'un méchant bonnet de laine et portant sur sa veste déchirée une gibecière de toile à demi pleine d'un chiffon de pain et de quelques noix. Il avait le visage hâlé, mais rouge comme une pomme d'api, des yeux vifs et brillans. — Mais ce petit homme dont je n'ai aucune idée, s'écria Mme de Fleuriaux, c'est un berger, j'imagine. Il est même tout à fait gentil.

— Eh bien! madame, ce gentil petit berger, savez-vous ce qu'il est? Un espion, ni plus ni moins.

— Un espion!

— Et un espion au service des Prussiens, s'il vous plaît. Il a plus de ruse dans son petit doigt que vous dans toute votre personne. Interrogez-le, et vous verrez.

Le petit pâtre avait écouté ce bout de conversation d'un air attentif et sournois, tout en jetant autour de lui des regards curieux. Il tortillait son bonnet entre ses doigts et remuait les pieds comme s'il avait eu des fourmis dans ses sabots. — Est-ce vrai, à votre âge? dit alors Mme de Fleuriaux.

— C'est comme on voudra prendre les choses, répondit le petit pâtre d'une voix traînante... Moi espion, je ne sais pas. J'étais sur la place du Martroy à Orléans, où j'attrape quelques sous en faisant des commissions. Un officier prussien à qui j'avais offert des allumettes me dit comme ça l'autre jour : — Veux-tu gagner une belle pièce de cinq francs? Vous comprenez,... ça ne se refuse pas. — Ça me va, que je dis; qu'est-ce qu'il faut faire? — T'en aller droit devant toi, de l'autre côté de l'eau; tu regarderas, tu causeras avec les uns et les autres, et, si tu apprends qu'il y a des troupes françaises, comme qui dirait un régiment par ci, de l'artillerie par là, des cavaliers ailleurs, tu tâcheras de bien savoir où elles sont, combien il y en a, et tu reviendras me le dire. Si tu ne me trompes pas, je le saurai toujours, au lieu d'une pièce il y en aura peut-être deux. — Moi, qu'est-ce que ça me fait d'aller me promener d'un côté plutôt que d'un autre?... J'ai passé le pont.

— C'est de l'espionnage, s'écria Mme de Fleuriaux.

— Dame! puisque vous me le dites, faut le croire; mais alors, si ça sert à quelque chose, ces promenades-là, pourquoi les officiers français ne m'ont-ils pas mis dans la main de quoi en faire? Tout de même j'aurais travaillé pour eux.

— Ah! fit son interlocutrice avec un geste de dégoût; quel âge as-tu donc?

— Treize ans, vienne Noël.

L'enfant se mit à retourner son bonnet. — Ce qu'il ne vous dit pas,

reprit le général, c'est qu'il a fallu arracher ces aveux un à un. Que de mauvaises raisons n'a-t-il pas trouvées dans les commencemens pour expliquer sa présence dans nos lignes! Il mendiait, il cherchait des brebis ou des oies à conduire dans la lande, il avait perdu son chemin. Ce qui l'a trahi, c'est son zèle; il questionnait partout, et avec quel art! Il avait battu le pays depuis Jargeau. Sa mémoire est étonnante! Il sait aussi bien que moi où sont nos cantonnemens et nos postes. Ah! il aurait bien gagné ses dix francs. Par exemple, si ce n'est pas la première fois qu'il fait ce métier-là, ce sera du moins la dernière.

— Qu'allez-vous en faire? On ne fusille pas un enfant de cet âge...

— Oh non! je sais! murmura le petit espion.

— Et c'est tant pis pour lui,... ça lui éviterait de mourir à Toulon, mais je l'expédierai à Salbris les poucettes aux mains et un gendarme à son côté, et la prévôté l'enverra dans un pénitencier... File à présent.

L'enfant, qui avait tiré une noix de sa gibecière et qui la croquait avec des dents plus luisantes que celles d'un louveteau, tourna sur ses talons, mais au moment de passer la porte, tendant la main : — Il n'y a rien pour moi? dit-il.

Certains jours venaient où l'on pouvait croire à Villeberquier qu'on allait engager une action; les régimens prenaient les armes, les escadrons montaient à cheval, les artilleurs attelaient leurs pièces et leurs fourgons, on roulait les tentes sur les sacs. Le petit corps d'armée prenait position sur la route qui conduit à Sully ou sur celle qui court vers Gien; c'était comme si on se fût attendu à la visite de l'ennemi. Des grand'gardes étaient posées à l'angle des bois, sur les hauteurs, au coin des haies; des éclaireurs battaient le pays, les canons avaient la gueule braquée sur les chemins. Le village était dans les transes; certains gardes nationaux demandaient avec inquiétude s'ils ne devraient pas prendre part à la bataille. Mme de Fleuriaux, qui se rappelait ce que le commandant du bataillon des lignards lui avait dit, se mourait de peur. Cette idée que le château de son gendre brûlerait comme un fagot lui était insupportable. Où donc sa fille passerait-elle l'été l'an prochain? Puis le soir venu, après une reconnaissance offensive poussée jusqu'à trois ou quatre kilomètres, la petite armée rentrait dans ses cantonnemens, on dételait les pièces, on pansait les chevaux, on dressait les tentes, les hommes préparaient la soupe, et M. de Selligny, M. de La Vernelle avec leurs amis, bien brossés et parés de linge blanc, se présentaient au château, s'excusant de ne rapporter de leur expédition qu'un grand appétit. — Hélas! disait Mme de Linthal, les obus ne viendront que trop tôt. — Il était clair que l'armée prus-

sienne observait l'armée française qui se formait derrière la Loire, comme l'armée française observait l'armée prussienne.

Madeleine ne vivait qu'aux heures où le facteur arrivait, et cette vie n'avait qu'un éclair. Rien, toujours rien. Elle avait beau savoir que les communications étaient coupées, qu'il n'y avait pour personne ni journaux ni lettres, et qu'il ne pouvait exister d'exception pour elle; une pensée constante l'occupait et la troublait : il lui semblait qu'à la place de Paul elle eût trouvé quelque chose. Toutefois, si son cœur souffrait de cette incertitude que chaque jour rendait plus lourde, elle était d'un caractère à n'en rien laisser voir. Attentive et calme, elle ne voulait pas qu'on s'aperçût de sa peine, et n'épargnait rien pour être agréable et bonne à tous.

Si M. de La Vernelle l'avait remarquée le premier jour où un hasard les avait mis en présence, il lui témoignait depuis son retour par des respects plus grands et des attentions plus délicates l'impression qu'elle lui avait produite. Seule, absorbée par une idée fixe, Madeleine ne s'en apercevait pas. Un jour, au moment où elle sortait du salon pour passer dans la galerie, il se trouva sur son passage. Il l'avait saluée et se rangeait déjà, lorsque se ravisant et d'une voix qui tremblait légèrement : — Mademoiselle, lui dit-il, seriez-vous assez aimable pour me permettre de causer avec vous cinq minutes?

— Avec moi? reprit-elle.

— Oui, ce que j'ai à vous dire ne peut être dit qu'à vous; mais quelques mots me suffiront.

Elle sourit, et rentrant au salon : — Eh bien! dit-elle, me voici, parlez.

— Je vous supplie, mademoiselle, de m'écouter jusqu'au bout sans vous fâcher. Bien qu'à la tête d'un bataillon qui a eu ses morts, j'ai un peu peur... Et puis vous me pardonnerez de vous ouvrir mon cœur, parce qu'il est sincère. Vous avez en vous quelque chose qui me pénètre... Du moment que je vous ai vue, votre image s'est imposée à moi. Je me suis dit qu'avec une personne qui vous ressemblerait, la vie serait belle et bonne, toujours douce, jamais trop longue. Nous vivons dans un temps où l'on ne sait ni qui vit, ni qui meurt. Ce que je me suis dit à moi-même, il m'a paru honnête de vous le répéter. Vous rougissez et me regardez d'un air où la surprise se mêle à la colère. Cependant ne me condamnez pas sans m'avoir entendu. Je parlerai comme je le fais devant Mme de Fleuriaux, qui peut seule, m'a-t-on dit, disposer de vous; mais j'ai toujours pensé qu'il fallait d'abord dire de telles choses à celle qui les inspirait. J'ai trente-trois ans. Je ne vous parle pas de ma fortune; ce qu'il en reste suffit pour vous assurer partout une

existence aisée. Ne vous hâtez pas de me dire : non. Je ne vous demande que de me permettre de revenir, la guerre finie, et de vous rappeler cet entretien. Alors je serai ce que vous voudrez,... votre mari ou votre ami.

Madeleine était fort embarrassée. Elle ne s'était pas attendue au tour qu'avait pris la conversation. Dès les premiers mots, un trouble singulier ne lui avait pas permis d'interrompre M. de La Vernelle; puis l'air de son visage et l'accent de sa voix avaient dissipé le premier mouvement de colère qui l'avait saisie. Elle y sentait la vérité, et cela la troublait.

Un domestique entra juste à point pour la tirer d'embarras. — Mademoiselle, dit cet homme, il y a là une espèce de petit berger qui ne veut parler qu'à vous.

— Qu'il entre! dit-elle vivement.

Presque aussitôt elle vit apparaître un jeune gars de quatorze ou quinze ans, leste et bien découplé, et dont l'air de franchise et de résolution plaisait à première vue. Il leva sur elle ses yeux brillans, et ôtant son chapeau : — C'est-il bien vous qui êtes Mlle Madeleine du château de Villeberquier? dit-il. Le village, j'y suis venu déjà, je le connais; mais vous, je ne sais pas...

— C'est bien moi. Qu'est-ce que je puis faire pour toi, mon enfant?

— Pour moi, rien, si ce n'est de me donner le temps de souffler tout à l'heure. Je suis venu d'un bon pas, allez, et par le plus court. C'est un bout de papier qu'on m'a confié pour vous en me recommandant de ne le remettre qu'à vous-même.

— Un bout de papier, dis-tu?

— Attendez! je l'ai caché en cas d'aventure. Il y a tant de cavaliers qui battent les chemins dans ces temps de malheurs. Si l'on m'avait arrêté, bernique! rien dans les mains, rien dans les poches.

Tout en parlant, l'enfant défaisait un gros ourlet de son pantalon de bure, et en tirait un petit papier plié en quatre. Madeleine le suivait des yeux attentivement; elle avait complétement oublié M. de La Vernelle, qui, lui aussi, ne perdait pas un des mouvemens du petit pâtre.

Quand elle eut le papier entre ses mains, elle devint pourpre et l'ouvrit; il n'y avait que quelques mots tracés au crayon. « Ne soyez pas inquiète,... je vis... On ne m'aura pas... J'ai mis quatre jours à passer... et deux à revenir... Vous aurez de mes nouvelles bientôt... Depuis que je vous ai vue, tout m'est facile. — P. de S. »

D'un geste vif, Madeleine, qui ne se connaissait plus, porta le papier à ses lèvres; l'endroit, le berger, M. de La Vernelle, elle avait tout oublié. Sans l'arracher à son émotion, M. de La Vernelle

sortit du salon. — Et où l'as-tu vu celui qui t'a remis ce papier? reprit-elle vivement en s'adressant au petit berger.

— A cinq ou six lieues d'ici, à cheval dans une lande où j'étais avec mes bêtes. Il regardait partout comme un homme qui cherche. Craignant qu'il n'eût perdu son chemin, je me suis approché. — Sais-tu quelqu'un qui pourrait faire une commission jusqu'à Villeberquier? m'a-t-il dit. Sa figure me revenait. — Si c'est pour vous rendre service, moi, ai-je répondu. — Vrai? tu es un brave garçon. Là-dessus, il a tiré un petit livre de sa poche et s'est mis à écrire sur un bout de feuillet qu'il a déchiré. — Est-ce qu'il y a une réponse? — Non, je passe; demain, je ne sais pas où je serai. — Puis, au moment de me donner son papier : — Je ne voudrais cependant pas qu'il t'arrivât malheur, a-t-il ajouté. — Est-ce à cause des Prussiens qui rôdent partout? Laissez, le pays me connaît... Il faudra qu'il ait un bon cheval celui qui m'attrapera!... Je filerai à travers bois comme un lapin qui regagne son terrier. Là-dessus, j'ai laissé mes bêtes à mon camarade, et me voilà.

— Et lui, est-ce qu'il était en uniforme?

— Je crois bien! Le sabre au côté avec des boutons d'argent sur sa veste. Un beau jeune homme, allez, et qui a l'air de n'avoir peur de rien!

— C'est bien ce qui m'inquiète! murmura Madeleine.

Elle avait beau être inquiète, elle était contente. Elle caressait du bout des doigts le petit papier qu'elle avait serré dans sa poche : il était vivant, il pensait à elle, il lui avait écrit, elle le reverrait. C'était du bonheur pour quelque temps. Elle avait horreur de la guerre; cependant sans la guerre aurait-elle su à quel point elle aimait Paul? Il avait fallu cette effroyable secousse pour lui faire mesurer la profondeur de cet amour. La paix signée toutefois, elle était bien résolue à ne plus lui permettre de courir aucun danger. Le petit berger parti après une collation solide, à laquelle il fit honneur avec le vif appétit de ses quatorze ans et la gaîté d'un bonhomme qui se sent une belle pièce d'or dans son gousset, Madeleine monta dans sa chambre, et s'y enferma à double tour pour lire et relire sa lettre. Elle n'était pas longue, et elle y découvrait mille choses qui réjouissaient son cœur.

L'heure du dîner la trouva radieuse. — Es-tu belle aujourd'hui! lui dit Alice.

— Je suis heureuse, répondit Madeleine, qui l'embrassa.

M. de La Vernelle lui témoigna un respect exempt d'affectation et de raideur. Elle lui en sut gré, et, profitant d'un moment où il était auprès d'elle : — Le hasard vous a rendu maître d'un secret de famille; mais vous avez dit un mot que j'ai retenu. Vous me per-

mettrez de vous rappeler un jour que vous avez promis d'être mon ami.

— C'est fait déjà, mademoiselle, et, je le suis tellement que je voudrais que vous n'eussiez jamais besoin de mon amitié.

Un capitaine de chasseurs, celui-là même auquel Madeleine avait donné un brin de houx, entra dans la soirée à l'heure où l'on prenait le thé. C'était un garçon taillé comme un chevreuil, avec des membres souples et fins, leste et vigoureux, le profil net, le regard vif, les sourcils mobiles, la physionomie hardie et remuante. — Eh! dit M. de Selligny, voici le capitaine Chaufer... Il y a quelque aventure sous roche!

— Il ne dépend que de vous d'en être... Toutefois, en l'absence du général que vous remplacez, il me faut une permission, et je viens vous la demander.

— Colonel! s'écria Mme de Fleuriaux, dites-lui de faire ce qu'il voudra, mais qu'il ne tue personne!... Prenez-vous du thé, capitaine?

— Une tasse, volontiers, tout à l'heure.

Il entraîna M. de Selligny dans un angle du salon, pour lui parler à voix basse avec une singulière animation. — C'est vrai pourtant ce que me disait M. de La Vernelle ce matin, reprit Mme de Fleuriaux... Vos gestes eux-mêmes ont l'accent provençal, capitaine!

— Et mes coups de sabre donc! cria le capitaine Chaufer sans retourner la tête.

Il continua la conversation engagée avec la même ardeur et une profusion de gestes telle qu'il en dépensait en cinq minutes plus qu'un Flamand en un mois. M. de Selligny hochait la tête d'un air affirmatif. — Je gage que vous cédez?... s'écria M. de La Vernelle.

— Ma foi oui!... Prenez qui vous voudrez et faites ce que vous voudrez. Seulement ne poussez pas trop loin... Il y a ordre de ne point engager d'affaire sérieuse.

— Et y aura-t-il place pour les mobiles dans cette expédition, capitaine? demanda M. de La Vernelle.

— Rien pour les fantassins, commandant... Cependant, s'il vous plaît de voir comment se débrouillent les chasseurs du capitaine Chaufer, le Provençal vous invite.

Au soleil levant, étant à sa fenêtre, Madeleine vit passer le long du parc un escadron de chasseurs en tête duquel marchait le capitaine Chaufer. M. de La Vernelle chevauchait à côté de lui. Il faisait un ciel clair et gai; la lumière matinale riait dans la rosée, qui suspendait des saphirs et des émeraudes à toutes les branches des taillis : il y avait comme une poussière de pierreries sur les bruyères. Les chevaux piaffaient sur la route et semblaient impatiens de cou-

rir; des filles qui battaient du linge dans le Beuvron se levèrent pour les mieux voir. Un chasseur qui était à l'arrière-garde leur jeta un baiser; elles se mirent à rire bruyamment. M. de La Vernelle tourna la tête : il aperçut Madeleine à sa fenêtre, et la salua; elle lui envoya un bonjour de la main. La troupe tourna le coude du chemin, laissant derrière elle un cliquetis d'armes et un bruit de hennissemens.

Le soir, un peu avant sept heures, M. de La Vernelle était de retour. L'expédition n'avait qu'à demi réussi, grâce à la sottise d'un maire qui avait pris les chasseurs pour des uhlans et fait sonner les cloches et battre le tambour pour avertir ses administrés; au lieu de rafler une reconnaissance entière, officiers et soldats, qui allait s'engager dans le village cerné de tous côtés, et que ce beau tapage avait déterminée à battre en retraite, on n'avait pu faire que quelques prisonniers après une course au clocher où l'on avait joué du mousqueton,

— Et le capitaine Chaufer? demanda Mme de Fleuriaux.

— Je l'ai laissé jurant et sacrant, et disposé à fusiller tous les maires du département.

— Ça m'amusera de le voir, j'ai bien fait de l'inviter à dîner, reprit la baronne. Vous excuserez, colonel, cet oubli des règles militaires?

— C'est à vous, madame, qu'il fera son rapport.

Trois minutes après, le capitaine entrait. Le dépit donnait à son accent une intensité nouvelle. — L'animal! s'écria-t-il, sans lui, tout le poisson restait dans le filet!

— Voyons, capitaine, sept ou huit prisonniers d'un seul coup, c'est gentil. Que sont-ils?

— Des dragons bleus. Pas un mot de français! Comme c'est commode pour un Provençal! Ce sera de la besogne pour Mme de Linthal. De grands vilains diables qui arrivent de la Silésie! Mais est-ce bête, un coup si bien monté et qui finit par huit dragons!

— Et c'est tout profit, puisque personne n'est mort! s'écria Mme de Fleuriaux.

— Eh bien! voilà justement ce qui vous trompe.

— Comment? dit M. de La Vernelle, quand je vous ai quitté, tous vos chasseurs étaient en selle.

— Oui, mais une heure après? C'est toute une histoire! Ah! il y a de singuliers hasards dans la guerre. Vous veniez de partir, je rassemblais mes hommes, et je n'avais que cinq prisonniers, rappelez-vous-le.

— Tiens! c'est vrai.

— Je faisais donc l'appel lorsqu'un officier que je ne connaissais

pas arrive au grand galop. Il avait été attiré par les coups de mousqueton, et me jure qu'il y a sept ou huit Prussiens cachés dans un bois qu'il me montre du bout de son sabre; il s'offre à nous conduire. Il avait la mine si déterminée que j'accepte. Ah! le beau cavalier; c'était plaisir que de lui voir franchir les genêts. A peine sommes-nous sur la lisière du bois qu'il s'enfonce parmi les arbres, cherche et découvre un sentier. — Vingt hommes à droite, vingt hommes à gauche, les autres tout droit, et nous les poussons dans l'étang, noyés ou pris. Et il part au galop. — Vous connaissez donc le pays? — Moi! comme un braconnier, et c'est bien pour ça qu'on m'y a envoyé en reconnaissance!

— Ah! fit Madeleine, qui releva la tête.

— Et puis? demanda Mme de Fleuriaux. Il m'intéresse, votre inconnu.

— Il ne s'était pas trompé; voilà quatre ou cinq dragons qui partent comme des lièvres du milieu des fourrés. — Tayaut! tayaut! Nous courons, nous tirons, lui toujours le premier. — Écoutez-donc, me disait-il, voilà assez longtemps qu'ils m'ennuient; s'ils ne m'ont pas pris vingt fois, ce n'est pas de leur faute.

— Et je n'étais pas là! s'écria M. de La Vernelle... Un débucher de cinq dragons!

— Deux s'échappent, deux sont pris,... un se noie!

— Oh! s'écria Mme de Linthal, et vous n'avez pas pu...

— Dame! en Sologne... et à la brune! On n'y voyait presque plus.

— Et votre officier?

— C'était fini. Il s'en allait avec nous tranquillement, et je venais même d'allumer un cigare, lorsqu'au bord du bois, et nos chevaux déjà sur la route, une balle arrive et le renverse. Il n'a pas dit ouf! Une belle mort!... Le coup juste entre les deux épaules. Ah! tout le monde n'a pas des branches de houx!

— Et vous savez son nom?

— Oui,... je l'ai appris en le fouillant. Paul de Serviez.

— Madame est servie! cria un domestique qui venait d'ouvrir la porte à deux battans; mais déjà Mme de Fleuriaux avait fait un bond : Madeleine avait glissé de sa chaise sur le tapis, sans un cri, toute blanche, raide et comme morte.

AMÉDÉE ACHARD.

LA

NAISSANCE DE LA VIE

SUR LE GLOBE

LES PREMIERS ORGANISMES TERRESTRES.

La vie est le plus merveilleux comme le plus incompréhensible des phénomènes. Non-seulement elle se produit sous des aspects infiniment variés, mais elle réside à la fois en nous et au dehors de nous. C'est d'elle qu'émane la pensée, et cependant cette même pensée la considère comme un ressort caché dont elle scrute curieusement les rouages; la vie est donc un phénomène objectif au même titre que ceux du monde extérieur. Comme l'espace, comme la durée, comme la gravitation, la vie est illimitée dans les effets dont on peut la croire susceptible; elle offre pourtant cette particularité que, loin de se suffire à elle-même, elle doit forcément détourner à son usage des élémens étrangers et en tirer les conditions de sa propre existence. La vie enfin est contingente : elle ne se réalise que sous l'empire de circonstances déterminées, mais on ne saurait affirmer qu'elle soit une conséquence nécessaire de ces circonstances; il est certain au contraire que la vie ne s'est pas toujours montrée sur notre globe, de même qu'elle peut cesser un jour de s'y maintenir. Il faut remarquer encore que, loin d'avoir été toujours semblable à elle-même, la vie est essentiellement complexe, évolutive et progressive. Elle s'est déroulée dans une direction et suivant un ordre constans; elle marche vers un but dont le terme nous est inconnu, et tend à s'éloigner de plus en plus de ce qu'elle

fut originairement. La vie, sous ce rapport, est comparable aux nébuleuses stellaires qui se forment et se condensent peu à peu : comme celles-ci, elle possède des annales et doit aboutir à un dénoûment final. Si pour elle, comme pour les nébuleuses, la terminaison future de sa destinée se cache au fond de l'avenir, nous pouvons du moins nous rendre compte de ce qu'elle a été dans un âge relativement voisin de ses premiers commencemens.

I.

La vie est consciente ou inconsciente, sensible ou insensible; elle montre tous les passages depuis le *moi* le plus explicite, qui est celui de la personnalité humaine, jusqu'à l'insensibilité la plus absolue, celle du lichen attaché à la pierre. A tous les degrés de cette échelle immense, la vie possède toujours des parties élémentaires qui jouissent, soit isolément, soit en s'agrégeant entre elles, de la double faculté de se nourrir et de se reproduire. C'est pour s'entretenir, s'accroître et se prolonger que la vie emprunte à la nature brute les matériaux dont elle use, et qu'elle garde plus ou moins longtemps en les soumettant à une action particulière. Toutefois les rouages qu'elle met en mouvement ne semblent se perfectionner chez les êtres supérieurs qu'à la condition de devenir plus complexes et par cela même plus délicats.

Laissons de côté le vaste champ dont la physiologie a fait son domaine, mais insistons sur les procédés de la vie organique. Là, toute partie correspondant à une fonction constitue un organe, toute réunion d'organes concourant à un but commun constitue un corps; chaque corps est un atelier spécial, un centre limité et particularisé, ou autrement un individu. La vie se manifeste au moyen des individus, elle n'existe que par eux, elle naît et meurt avec eux; mais chaque individu vivant est toujours le prolongement d'un individu antérieur, et souvent aussi le point de départ de nouveaux individus. De là une chaîne dont les anneaux sont reliés entre eux par d'innombrables connexions, mais non sans une foule de lacunes et d'irrégularités. La vie est tout à la fois une et multiple : *multiple* par les individus qui la représentent, et revêtant par eux une quantité immense de formes simultanées ou successives, *une* à cause des liens qui réunissent les séries individuelles et les rattachent en définitive à une souche ou type commun d'où il semble que toutes soient originairement dérivées. Unité et pluralité, tels sont les deux grands caractères des manifestations de la vie.

La pluralité s'accuse par les dissemblances de toute sorte qui séparent les êtres vivans. — La terre, on le sait, n'a jamais pos-

sédé longtemps les mêmes populations d'animaux et de plantes; les aspects, les formes, les proportions relatives, ont été sujets à de perpétuels changemens. La différence la plus radicale qui divise les productions de la vie résulte de la coexistence de deux séries, l'une animale, l'autre végétale, l'une douée, l'autre dépourvue de sensibilité; l'une possédant au moins les rudimens d'un appareil nerveux, l'autre réduite aux seules fonctions de nutrition et de reproduction, privée de celles de relation. Le règne végétal exerce sous l'influence nécessaire de la lumière sa fonction la plus essentielle, qui est de fixer, à l'aide de l'acide carbonique absorbé et décomposé, la substance verte des feuilles. L'autre règne, bien qu'il possède seul des organes destinés à percevoir la lumière, peut dans beaucoup de cas se passer de cet agent, mais non pas d'oxygène : il brûle ce gaz, qui devient pour lui une source de chaleur; enfin il manifeste des sensations et opère des mouvemens voulus. Ce n'est pas tout : les diversités de la vie sont bien plus étonnantes lorsqu'on s'attache uniquement aux individus. En effet, l'individu, dans les limites de son existence particulière, ne reste pas plus semblable à lui-même que les séries d'êtres organisés, considérés à des points successifs de leur histoire. Ce sont tantôt des modifications graduelles constituant simplement les *âges*, tantôt des mutations assez marquées pour déterminer des *états*, ou enfin de véritables transformations qui amènent un être à des conditions d'existence entièrement nouvelles; ces dernières prennent le nom de *métamorphoses*. La séparation des sexes chez les animaux et chez les plantes, le *dimorphisme* ou la dualité permanente de certaines divergences de structure, les croisemens eux-mêmes et ces milliers de nuances que présente à chaque instant l'organisme, sont entre les mains de la nature vivante autant de moyens qui lui servent à introduire au milieu de ses productions une diversité très grande, l'on peut même dire une constante mobilité.

L'unité est cependant au fond de ces divergences de tous les degrés; elle en est la base et probablement le point de départ. Buffon a dit que la faculté de se reproduire, que possèdent tous les êtres vivans, supposait entre eux plus de choses communes que l'on ne serait porté à l'admettre au premier abord. Pour saisir la profondeur de cette réflexion, vieille pourtant de plus d'un siècle, il faut rechercher la signification vraie des *états* que traverse la généralité des êtres, mais qui sont toujours plus accentués chez ceux qui sont inférieurs. Les êtres supérieurs sont effectivement ceux dont les individus demeurent le plus constamment semblables à eux-mêmes dans le cours de leur existence. Plus complexes et plus spécialisés, ils se prêtent bien moins à ces conversions rapides, à ces confusions pleines d'ambiguïté qui permettent aux organes des êtres

inférieurs de s'adapter à plus d'une fonction et d'en remplir successivement ou simultanément le rôle. L'existence des organismes les plus élevés se passe à élaborer dans la phase embryonnaire, à développer dans celle de l'enfance, à conserver ensuite pendant une certaine durée les parties de leur corps, dont la position relative et les fonctions se maintiennent à peu près les mêmes de la naissance à la mort. Pour rencontrer plus d'un *état* à partir de la naissance, il faut, chez les vertébrés, descendre jusqu'aux batraciens. Les états transitoires se prononcent et se multiplient lorsque l'on continue à descendre. Les insectes passent le plus ordinairement par quatre périodes : au sortir de l'*œuf*, ils sont *larve*, puis *nymphe*, et en dernier lieu *insecte parfait*. Dans ce dernier état seulement, ils deviennent capables de se reproduire; mais d'autres êtres, soit animaux, soit végétaux, possèdent la faculté singulière de maintenir par la propagation une de ces phases, susceptible dès lors de devenir permanente pour une ou plusieurs générations. C'est là le phénomène de la *génération alternante*, et c'est aussi par là que l'on explique l'*oïdium* ou maladie de la vigne. Cette production parasite constitue, à ce qu'il paraît, l'état particulier d'un champignon inférieur qui en présente plusieurs et peut les revêtir tour à tour. Il a suffi que la forme sous laquelle ce champignon attaque la vigne ait rencontré des circonstances exceptionnellement favorables à son développement pour qu'elle ait persisté plusieurs années en occasionnant les ravages que l'on connaît.

Chez les êtres les plus inférieurs, l'adaptation à un genre de vie déterminé est vague, multiple, nullement arrêtée ni exclusive. La vie se scinde en une succession d'états partiels, et la personnalité de l'individu s'amoindrit plus ou moins. A mesure que l'on s'élève vers des types déjà moins imparfaits, un mouvement inverse tend à faire prévaloir un des états sur tous les autres, en sorte que ceux-ci, plus ou moins subordonnés au premier, qui garde seul le privilége de la fécondité, en sont seulement les prodromes, et y aboutissent comme à un dénoûment inévitable. Les états successifs que traversent les types inférieurs, et qui représentent pour eux un moyen de perfectionnement relatif, sont rapidement franchis par les types les plus élevés de chaque série et relégués chez eux soit dans la vie embryonnaire, soit dans la première enfance. Pour les types intermédiaires, la *métamorphose* abrége la lenteur des mutations graduées en provoquant une crise physiologique soudaine et générale. Ce sont, à proprement parler, les procédés du développement embryonnaire appliqués à une autre période de l'existence. C'est par l'effet d'un phénomène analogue que beaucoup d'animaux perdent de bonne heure la faculté de se mouvoir en se fixant au fond des eaux; l'état d'immobilité, qui se prolonge chez eux de manière

à devenir le principal, n'est cependant jamais le seul, il est toujours précédé d'un autre état qui dure peu, il est vrai. C'est ainsi que les jeunes huîtres nagent agilement avant de s'attacher à la place où l'adhérence de leur coquille les retiendra durant le reste de leur vie. Il en est de même des larves d'éponges et de celles des polypes à polypiers : ces animaux, doués d'abord de mouvement et d'organes ciliaires propres à le faciliter, naissent libres et nageurs; ils deviennent plus tard immobiles et perdent leur première apparence, les uns pour se changer en une masse informe à peu près insensible, les autres pour se multiplier par le bourgeonnement et devenir un arbuste à l'écorce vivante, aux rameaux animés et fleuris.

Les plantes elles-mêmes, en s'arrêtant au moins élevées, passent par plusieurs états, dont quelques-uns les éloignent tellement de ce qui semble constituer le caractère le plus essentiel du règne, l'absence de mouvemens spontanés, qu'il est possible de se demander si la végétation tout entière ne serait pas sortie d'une adaptation très ancienne, devenue ensuite absolue et générale chez les êtres qui en auraient été l'objet. Dans ce cas, et ce ne saurait être que l'énoncé d'une pure hypothèse, l'accident primitif, en se développant et se substituant à tout le reste, aurait produit finalement cette multitude d'organismes inertes et fixés au sol que nous nommons des plantes, mais dont les plus élémentaires (qui sont en même temps les plus anciens) ne sont en réalité dépourvus ni de mouvement, ni d'appareil de locomotion, quoique ces propriétés ne se montrent que dans une période très courte, limitée aux premiers instans de chaque existence individuelle.

Les *oscillaires*, qui sont des algues d'eau douce, les *diatomées*, dont la nature est ambiguë, offrent des mouvemens dont la signification est trop obscure pour qu'on puisse en rien conclure; mais les *zoospores* ou corpuscules reproducteurs animés des conferves (plantes filamenteuses de la classe des algues) ne se comportent pas autrement que les larves des spongiaires et les *spermatozoïdes* des animaux sexués. Les *zoospores*, munis en avant de cils vibratiles, nagent librement au sortir de la cellule-mère jusqu'au moment où, fixés au fond de l'eau, ils donnent naissance à une algue pareille à celle dont ils tiennent l'existence. Ce phénomène, dont la portée est immense au point de vue de l'origine possible de la vie, n'est pas particulier aux seules algues; toutes les *cryptogames*, spécialement les fougères, en offrent des exemples. Chez ces plantes, les *spores*, plus proprement nommées *séminules*, produisent non pas immédiatement un pied semblable à celui dont elles proviennent, mais un organe intérimaire ou *prothallium*, sorte d'expansion membraneuse qui sert de support aux organes sexuels proprement dits. La cellule femelle (*archégone*) est fixe, mais l'appareil mâle

ou *anthérozoïde* est doué de mouvement. Il consiste en un long filament enroulé sur lui-même en spirale, couvert de cils vibratiles et transportant à l'aide de leurs mouvemens une petite vésicule, entourée de ses replis, qui constitue le corps fécondateur. De là résulte une progression dont la cause, peut-être due à des agens purement physiques, échappe encore à l'analyse, mais qui rappelle ce que montre le *spermatozoïde*. Voilà donc trois états bien distincts que revêt nécessairement la jeune fougère avant de devenir semblable à son auteur : d'abord *séminule*, puis *prothallium*, ensuite *anthérozoïde*; c'est seulement l'union de ce dernier avec l'*archégone* qui clôt cette série de transformations, dont l'analogie avec ce que produit chez les animaux le phénomène de la génération alternante est certainement des plus remarquables. La motilité plus ou moins intentionnelle est l'apanage de l'un de ces états, lequel correspond peut-être (il est hardi, mais non absurde de le soupçonner) à une phase primitive que le monde des plantes aurait traversée avant de devenir ce qu'il est. De toutes façons, il est exact d'avancer que les végétaux chez qui on remarque des mouvemens de translation présentent passagèrement par cela même les caractères de l'animalité avant de posséder définitivement ceux de leur propre règne.

Tout converge, on peut le dire, vers l'animalité inférieure, et, si l'on consent à faire abstraction des organismes supérieurs, qui par le fait ne sont venus dans ce monde qu'après les autres, on se trouve en présence d'une collection d'êtres qui se ressemblent au moins une fois dans le cours de leur existence, laquelle se partage en plusieurs périodes. Or c'est à l'état de germe, d'embryon ou d'organe reproducteur, c'est-à-dire au point de départ de chaque individu, que la similitude est la plus frappante; au contraire c'est à l'aide des états subséquens que l'écart se prononce entre eux et va s'accentuant jusqu'à l'état adulte. Il est possible de conclure de ces prémisses que tous ces êtres diffèrent bien plus par les transformations de tout genre qu'ils subissent que par le fond réel des choses. Si l'on tient compte uniquement de l'état originaire en éliminant tous les autres, surtout si l'on considère l'individu comme offrant un tableau résumé des vicissitudes de la race dont il sort, rien ne s'oppose à ce que ces êtres nous apparaissent comme s'ils avaient été modelés primitivement d'après un type, non pas identique, mais sensiblement uniforme.

Au fond des productions de la vie, on retrouve donc les élémens d'une puissante unité qui lui sert de *substratum* et de base. Elle est comme un terrain solide, maintenant caché, sur lequel de nouvelles constructions se sont incessamment élevées, multipliant les ailes et les étages. La diversité s'est si bien entée sur cette unité primitive,

que les branches et les rameaux entremêlés nous dérobent la souche et nous empêchent de constater si elle est formée d'un seul tronc ou de plusieurs pieds réunis et soudés. La limite qui sépare les deux règnes ne saurait même être tracée d'une façon absolue. D'ailleurs, à quoi se réduirait cette limite, si tant est qu'elle existe? Il faut bien l'avouer, à une simple divergence dans le mode d'absorption ou d'exhalaison de certains gaz, dans la présence de certaines combinaisons de substances préférablement à d'autres, et dès lors cette divergence, n'étant accompagnée d'aucune distinction de forme ou de structure bien marquée, n'établirait qu'une distance assez faible entre des êtres doués d'autre part de facultés presque semblables. La difficulté de concevoir entre eux une ligne de démarcation s'accroîtrait encore, si ces êtres, déjà voisins à plus d'un titre, habitaient à la fois le même milieu. On serait alors disposé, selon l'expression de Buffon, à les considérer tous comme étant presque du même ordre, et c'est là effectivement le spectacle qu'ont dû présenter originairement tous les êtres vivans, d'abord exclusivement aquatiques. Nés au sein de cet élément, ils ne sont parvenus à en sortir qu'assez tard et partiellement, lorsque de nouvelles conditions extérieures ont permis à certains organismes d'exister en dehors de l'eau. Il est facile de le prouver, non-seulement la vie a été aquatique avant de devenir amphibie, amphibie avant de devenir aérienne, mais la vie purement terrestre ne date que d'une époque relativement récente, et, depuis qu'elle s'est montrée, elle est restée l'apanage incontestable des êtres les plus nobles, les plus complexes, et, parmi les animaux, des plus intelligens.

Arrêtons-nous quelque peu sur la démonstration de ce mouvement d'une importance sans égale, véritable problème que la vie s'est longtemps appliquée à résoudre. Elle a même pour y parvenir essayé de divers moyens, mais on peut dire qu'elle n'a pleinement atteint le but qu'elle se proposait qu'à force de hardiesse et de persévérance. Un savant contemporain, M. Bronn, considérant ce but comme le principal, celui vers lequel a toujours gravité la nature organique, désigne sous le nom de *mouvement terripète* l'impulsion qui a poussé constamment les séries d'êtres vivans à quitter l'eau, à mesure qu'elles s'avançaient vers le terme de leur perfectionnement, et à gagner la terre ferme pour s'y établir à l'air libre, comme dans une région plus noble et plus éloignée de leur premier berceau.

L'eau constitue un milieu auquel la plupart des organismes inférieurs se trouvent naturellement adaptés. Des classes entières d'animaux et de plantes, comme les algues, les zoophytes, la majorité des mollusques et tous les poissons, vivent confinés dans cet élément, qu'ils ne peuvent quitter sans périr. Non-seulement l'eau

sert de véhicule aux gaz respirés par ces êtres, mais elle baigne ces derniers et les pénètre; le système aquifère des mollusques comprend même tout un ensemble d'ouvertures et de canaux. C'est là, il faut bien le dire, un des caractères les mieux prononcés d'infériorité relative. Prenons les algues aussi bien que les animaux mous, nous verrons qu'à peine retirés de l'eau ces organismes se dessèchent et perdent par l'évaporation le liquide qui maintenait en eux la circulation et la vie. Sans doute ce n'est pas l'eau qui les anime, leurs organes élaborent les fluides nourriciers en retenant les élémens utiles et rejetant les autres; mais leurs cellules et leurs fibres se trouvent en communication directe avec le liquide ambiant, qui s'infiltre jusque dans leur intérieur. M. Félix Plateau n'a-t-il pas prouvé dernièrement que la mort des invertébrés marins plongés dans l'eau douce était due à l'absence du sel, dont l'action sur la trame de l'organisme ne pouvait être suppléée par rien? Cette trame est d'ailleurs trop lâche, et les tissus vivans sont trop peu clos pour retenir les liquides, ce qui a lieu nécessairement chez les êtres destinés à vivre à l'air libre. Ces êtres respirent l'air en nature, mais ne s'en nourrissent pas; l'eau cesse d'être le véhicule des gaz respirés, mais elle est toujours celui des sucs réparateurs. Inutile à l'inhalation, elle reste nécessaire à la nutrition; elle alimente également la séve et le sang, elle continue à baigner les corps vivans, mais c'est à l'intérieur seulement, et, pour qu'elle y séjourne, il faut qu'elle y soit retenue comme dans un vase clos. L'être organisé terrestre, qu'il demeure fixé au sol ou libre, conserve avec lui sa provision d'eau; seulement cette provision se trouve garantie contre la déperdition par des parois protectrices, — écorces, peaux, épidermes, etc. Pour obtenir un pareil résultat, il a fallu de telles modifications de structure que plusieurs catégories d'êtres ne sont jamais parvenues jusqu'à la vie terrestre, et que d'autres ne l'ont acquise que d'une façon imparfaite et par l'emploi de moyens détournés. Dans tous les cas, entre le point de départ et le point d'arrivée, il existe une foule d'états ambigus et de combinaisons intermédiaires qui font voir combien la vie a dû surmonter d'obstacles et subir de tâtonnemens avant de résoudre entièrement le problème.

Les êtres purement aquatiques meurent promptement une fois retirés de l'eau; mais on conçoit qu'une atmosphère très humide soit presque l'équivalent d'un milieu liquide. C'est ainsi que les cloportes, quoique respirant par des branchies comme les autres crustacés, vivent à l'air sous les pierres et dans l'herbe mouillée. Les lichens et les mousses, bien que terrestres, ne végètent que sous l'influence de l'eau. Inertes tant que l'air reste sec, ces plantes suspendent pour ainsi dire le cours de leur existence; leur vie s'arrête

pour reprendre sa marche dès que l'humidité leur rend la souplesse et la vigueur. La lenteur de la végétation des lichens, dont la plaque ne s'accroît que par la périphérie, est vraiment incroyable. Un siècle entier amène chez eux peu de changement, et tel lichen que nous regardons avec dédain remonte par son âge au-delà des temps historiques. La vie, chez de pareils végétaux, se ranime par intermittence; il en est de même des infusoires qui peuplent les eaux stagnantes et jusqu'à celle de nos gouttières; l'évaporation les dessèche et leur enlève l'apparence de la vie, dont ils reprennent les fonctions avec le retour de l'élément liquide. La suspension momentanée de la vie se retrouve, moins prononcée, il est vrai, chez des êtres plus élevés dans l'échelle. Les expériences poursuivies à cet égard par M. le docteur Bureau sont concluantes, puisqu'elles démontrent la ténacité de la vie chez certains êtres et la possibilité de la faire renaître chez eux après un anéantissement apparent. C'est un pur mécanisme qui reprend son mouvement, comme la roue hydraulique qui s'arrête quand l'eau lui manque, et tourne derechef lorsque celle-ci revient. Des plants de fougères exposés à la chaleur d'un fourneau et rendus tellement arides qu'ils tombaient en poussière au moindre contact se sont remis à végéter et à dérouler leurs feuilles comme auparavant: il a suffi de les tremper dans l'eau pour opérer ce miracle.

L'air humide a été sans doute la voie par laquelle la vie a retiré autrefois ses productions du sein de l'eau, pour les introduire à la surface du sol. Les fougères, qui sont les plus anciennes plantes terrestres dont on ait connaissance, ne prospèrent jamais autant que dans une atmosphère brumeuse. D'autre part, la différence entre le milieu aquatique et le milieu atmosphérique a dû originairement se réduire à presque rien. L'air obscurci de vapeurs, se résolvant en pluies continuelles, offrait aux plantes et aux animaux des conditions d'existence sensiblement analogues à celles qu'ils rencontrent au milieu même des flots.

Le mollusque pulmoné, celui chez qui les branchies se trouvent remplacées par des poches à air et qui respire hors de l'eau, n'est parvenu à ramper à terre qu'à force de précautions. Animal à la peau molle et nue, il ne saurait cheminer sur le sol sans perdre les mucosités qui suintent de son corps, et servent à faciliter sa marche. Aussi, pour ne pas s'épuiser promptement, il habite des retraites obscures et humides d'où il ne sort que la nuit ou par les jours de pluie, et pour ceux qui possèdent une coquille le danger de s'exposer à l'air est si pressant qu'ils ne manquent pas de se clore hermétiquement, soit en sécrétant une humeur visqueuse, soit en usant d'un opercule. Retirés au fond d'une retraite étroite, mais sûre, les mollusques à coquilles attendent parfois durant des

mois et des saisons les occasions favorables : ils demeurent inertes tant que l'humidité ne les tire pas de leur torpeur; on a même pu voir quelquefois avec étonnement les animaux de certaines collections de coquilles, étiquetés et classés depuis des années, sortir de leur repos sous l'influence d'un bain, et reprendre inopinément le mouvement et la vie. — Les animaux et les plantes dont il vient d'être question n'ont pu s'établir à l'air qu'à l'aide de moyens détournés, de ce qu'on pourrait nommer des subterfuges, c'est-à-dire en recherchant l'eau en dehors des lieux où cet élément se rassemble en masse. Pour former des êtres définitivement aériens et terrestres, la vie a conçu des plans plus complexes et d'une exécution plus longue. Elle y est arrivée principalement par la respiration pulmonaire chez les animaux vertébrés, et chez les plantes par le jeu combiné d'un ensemble d'organes qui sont inconnus ou rudimentaires dans les végétaux inférieurs, tels que l'appareil radiculaire chargé de pomper les matériaux de la séve, le système vasculaire, les feuilles remplissant le rôle de branchies aériennes, enfin la réduction des phases proembryonnaires, désormais restreintes au développement de l'ovule contenu au sein d'un organe clos. Le progrès de l'organisme devenu terrestre est dû surtout à l'existence du réservoir intérieur qui lui permet d'accomplir les fonctions les plus complexes à l'aide des liquides qu'il s'approprie. Chaque corps individuel possède ainsi un milieu qui le baigne au dedans, et où les élémens histologiques puisent la croissance et la réparation. Cette source féconde se trouve mesurée et distribuée avec un art et une économie admirables, à la condition seulement qu'un apport journalier ne cesse de l'alimenter. La soif n'est qu'un instinct qui nous avertit de la diminution de l'eau dans la masse liquide du sang et nous pousse à réparer cette perte.

Chez les plantes aussi bien que chez les animaux, la vie s'est perfectionnée par une division plus savante du travail organique. Les appareils qui correspondent aux principales fonctions se sont spécialisés en se compliquant et se localisant de plus en plus. L'être inférieur aquatique et le poisson lui-même puisent à la fois dans le liquide ambiant le gaz qu'ils respirent et l'aliment qui les nourrit; le même acte entraîne le plus ordinairement l'un et l'autre résultat. Cependant le poisson, qui possède au moins d'une façon rudimentaire la structure des vertébrés, demeure inférieur aux autres classes de son embranchement par sa respiration branchiale. Chez lui, rien ne semble annoncer les poumons, qui se développent chez les batraciens après un premier état, et fonctionnent exclusivement chez les reptiles, les oiseaux et les mammifères. L'appareil respiratoire et celui de la circulation, qui est dans une étroite dépendance du premier, se perfectionnent de classe en classe, à me-

sure que l'on remonte des batraciens aux sauriens, puis aux crocodiliens, pour arriver aux vertébrés à sang chaud. Chez ceux-ci se trouve décidément constitué un foyer intense de réaction calorique et par conséquent d'énergie et de force. On voit que la vie arrivée à ce point achève de se compliquer rapidement. Évidemment, si elle a pu atteindre son maximum de puissance, c'est en adaptant d'une part les plantes au sol émergé, et de l'autre les vertébrés à une existence purement terrestre. Par ces deux adaptations, les plus exclusives qui aient jamais eu lieu sur la terre, les deux règnes se sont trouvés rejetés dans deux directions entièrement opposées. — Plus de *zoospores* ni d'*anthérozoïdes* chez les plantes *phanérogames* ou à fleurs apparentes; plus de phases successives, ni d'états variés, mais seulement des germes se détachant de la plante-mère, déjà pareils à elle et susceptibles de prendre immédiatement racine. Chaque partie de la plante a désormais son rôle et ses fonctions déterminés. Les combinaisons de formes, de couleurs, d'organes, sont variées à l'infini, mais elles concourent à l'harmonie de l'ensemble, et montrent dans le règne végétal la réalisation des effets d'une force vivante qui, tout inconsciente et insensible qu'elle soit, a toujours marché, comme sous une impulsion irrésistible, avec une intarissable fécondité.

Si tout est privé de mouvement et de spontanéité dans le règne végétal devenu parfait, ce sont des facultés inverses qui se prononcent de plus en plus chez les animaux supérieurs, surtout à partir du moment où ils entrent en possession de la vie terrestre. Ils n'ont plus à craindre d'être fixés au sol; les états successifs disparaissent ou perdent en importance. La liberté la plus absolue des mouvemens et des actes, la recherche d'un régime, le choix d'une demeure, la faculté toujours plus explicite de vouloir, d'aimer, de haïr et de craindre, tels seront les caractères inhérens à l'animalité terrestre chez les vertébrés : carrière immense dont l'homme résumera plus tard tous les traits, en y ajoutant l'usage de la raison, la recherche de l'idéal et le frein de la moralité.

L'immensité d'une pareille perspective n'interdit pas de s'attacher à la modification organique qui en marque l'origine; nous voulons parler de la respiration pulmonaire, sans laquelle on ne saurait concevoir l'existence d'aucun vertébré terrestre. L'apparition d'un nouvel organe ne constitue généralement pas un fait isolé; presque toujours il résulte, si l'on se renferme dans les limites d'un même embranchement, de la modification d'un autre organe préexistant, qui nous le montre à l'état d'ébauche ou de rudiment, ou bien encore adapté à un autre emploi. Aussi s'est-on demandé si les poissons ne présentaient pas quelque partie analogue aux poumons des vertébrés supérieurs, et qui en fût comme

un premier vestige. Cette partie, c'est la vessie natatoire. La vessie natatoire des poissons (1), qui serait plus justement nommée *sac à air*, est sujette à de grandes variations de forme; elle disparaît même chez beaucoup d'espèces, et n'est pas par conséquent nécessaire à la vie des poissons; mais, quand elle existe, elle remplit le rôle d'un poumon amoindri, elle contient des gaz et surtout de l'oxygène, que l'animal absorbe ou retient à volonté. Enfin, chez certains poissons dont la structure ambiguë rappelle les types des époques anciennes, la vessie natatoire, que l'on croyait d'abord destinée uniquement à faciliter la natation en augmentant ou diminuant le poids spécifique, se rapproche d'un véritable poumon, et fournit des passages curieux vers ce dernier organe.

II.

Nous venons de puiser dans l'ordre actuel une de ces particularités organiques par lesquelles la vie semble nous instruire de ses procédés d'autrefois. Or, de même que des poumons à l'état d'ébauche coexistent déjà avec les branchies dans certains poissons, de même chez certains batraciens (les tritons) l'appareil branchial persiste encore à côté de véritables poumons. Le passage des animaux sans poumons à ceux qui en sont pourvus s'opère aussi bien par les batraciens inférieurs que par les poissons eux-mêmes, et les classes tendent ainsi à se rejoindre; ce qui ne veut pas dire pourtant qu'à l'aide des batraciens les moins élevés on aboutisse à de vrais poissons : trop de distance sépare encore les premiers des derniers à d'autres points de vue; mais on arrive en suivant cette direction à des êtres purement aquatiques comme les poissons et à peu près du même rang.

D'après ce que nous venons de dire, il ne faut pas s'étonner de rencontrer chez les plus anciens vertébrés terrestres des traits d'affinité évidens avec les batraciens d'une part et de l'autre avec les poissons, tandis que ces êtres primitifs présentent en même temps un ensemble de caractères qui engagent à les considérer comme des reptiles, mais des reptiles entachés d'ambiguïté et d'imperfection, qui en un mot, sans être encore tout à fait membres de cette classe, tendaient à le devenir. « Cette marche, dit-on, qui est familière à la vie, ne prouve pas en définitive la filiation réciproque des espèces. » Il est parfaitement vrai que le fait même de cette filiation échappe à l'analyse, et l'impossibilité de le saisir n'a rien de surprenant par elle-même, puisqu'il embrasse un temps d'une

(1) Voyez Darwin, *de l'Origine des espèces, passim;* — Émile Blanchard, *les Poissons des eaux douces de la France*, p. 94.

durée incalculable et s'applique à des êtres demeurés le plus souvent obscurs ou inconnus au moment même où il serait le plus intéressant de les observer. Cependant, si les choses ont marché comme elles l'eussent fait en admettant la réalité de l'évolution, si tout concorde dans le passé, comme dans le présent, et qu'il existe constamment des transitions entre des types opposés, il est loisible d'avancer, ce qui est énorme, que la théorie transformiste s'adapte sans effort aux faits connus. La preuve directe et décisive reste à faire, mais on sait bien que, dans les termes où on la demande, cette preuve est impossible. Songeons encore à ceci : si nous en étions à soupçonner certaines métamorphoses d'insectes ou seulement l'éclosion de l'œuf des oiseaux, sans les avoir jamais observées directement, comment persuaderait-on les incrédules de la réalité de ces transformations? Ici pourtant ce n'est pas le lien lui-même, c'est une partie seulement des termes interposés qui font défaut. Rien ne peut suppléer aux lacunes résultant de l'insuffisance des documens; il en reste pourtant assez pour exciter la curiosité et forcer même la conviction.

La convergence effective des diverses classes de vertébrés, à mesure que l'on s'enfonce dans le passé, résulte de l'ensemble des recherches sur les animaux fossiles de cet embranchement. Plus on se rapproche des temps primitifs, plus on voit s'effacer les combinaisons organiques les mieux en rapport avec le caractère particulier de chaque classe. C'est ainsi qu'au-delà des temps tertiaires on ne rencontre, en fait de mammifères, que des marsupiaux, mammifères imparfaits et en réalité ovovivipares à la façon de certains reptiles et de plusieurs poissons. Les oiseaux, d'après le seul exemple connu, suivent le même mouvement et l'accentuent encore davantage, puisque les caractères de l'oiseau jurassique trouvé à Solenhofen atténuent évidemment la distance qui sépare maintenant cette classe de celle des reptiles. L'*archeopterix*, tel est le nom de cet oiseau primitif, était pourvu d'une queue véritable, composée de vingt vertèbres et garnie d'autant de paires de longues plumes, qui remplaçait le croupion des oiseaux actuels; de plus sa main, imparfaitement transformée pour le vol, présentait encore deux doigts libres et armés de griffes au-dessus de celui qui faisait l'office d'aile. L'adaptation de l'oiseau au genre de vie dont il est devenu le type n'était donc pas achevée, plusieurs vestiges d'un état primitif persistaient chez lui jusque dans l'âge adulte; aujourd'hui ces mêmes vestiges, encore amoindris, ne s'observent plus que d'une façon transitoire, et seulement dans la phase embryonnaire.

Chez les reptiles, les effets du même mouvement sont d'autant mieux visibles que cette classe a conservé longtemps sur les autres animaux terrestres une prépondérance incontestée, et a laissé de

nombreuses traces. Les *dolichosaures*, moitié lézards, moitié serpens, marquent le moment où ceux-ci ont commencé à se détacher du tronc commun des lacertiens; plus loin en arrière les lacertiens se perdent comme ordre distinct, et l'on observe des types qui joignent les lézards aux iguanes et les monitors aux crocodiles. Les crocodiles eux-mêmes modifient leurs caractères ostéologiques pour en revêtir d'autres, que l'on n'observe maintenant chez eux que dans la vie fœtale. Les *labyrinthodontes* enfin se rapprochaient des batraciens et même des poissons. Cette famille de reptiles est à la fois une des plus anciennes, une des plus singulières et une des plus ambiguës du monde primitif. Sa grande taille, l'armure de plaques osseuses qui recouvrait son corps, sa tête cuirassée, empêchent de reconnaître de vrais batraciens dans les animaux qu'elle comprenait. Les *labyrinthodontes* respiraient par des poumons, au moins à l'âge adulte, ils marchaient sur le sol, enfin ils succédaient, comme nous le verrons, à d'autres reptiles qui avaient des habitudes plus aquatiques. Ils représentent probablement un état particulier que la classe entière des reptiles a dû traverser autrefois avant de devenir terrestre. Cela ne prouve pas que les reptiles aboutissent originairement aux batraciens proprement dits, mais l'on peut affirmer qu'ils ont dû émerger d'une souche typique opérant, à l'exemple des batraciens, le passage d'une organisation purement aquatique à une organisation terrestre.

Dans ces sortes d'appréciations rétrospectives, on est malheureusement forcé de faire abstraction des parties molles et surtout des organes circulatoires, dont l'étude guiderait si bien l'analogie. L'expérience prouve cependant que l'ostéologie, bien que ses ressources soient restreintes, fournit une base solide sur laquelle la science peut s'appuyer en toute sûreté. D'ailleurs la paléontologie use de tous les moyens susceptibles de la mener à ses fins, même des plus indirects en apparence. C'est ainsi que, à propos des *labyrinthodontes*, elle s'est attachée à l'examen des empreintes de pas que ces animaux laissèrent jadis en marchant sur la vase molle des plages qu'ils fréquentaient. Il est assez singulier que ces empreintes se rapportent généralement à une même période géologique, celle du *trias*. En Saxe, à Lodève dans l'Hérault, en Écosse, dans le Connecticut et le New-Jersey en Amérique, des empreintes variées de pas d'animaux ont été observées par divers savans et rapportées par eux à l'une des subdivisions du *trias*, celle du *grès bigarré*. La présence de ces vestiges sur un assez grand nombre de points contemporains ferait supposer que la surface continentale a dû être configurée partout à cette époque de manière à favoriser la répétition des mêmes scènes et la production du même phénomène. Il suffit effectivement d'admettre l'existence d'une suite de mers intérieures,

comme l'Aral ou la Caspienne, vastes, mais peu profondes et exposées à des alternatives de desséchemens partiels et de crues subites, pour obtenir dans l'intervalle des débordemens d'immenses plages recouvertes d'un limon fin, assez fermes pour donner accès à une foule d'animaux, assez molles pour que leurs pieds pussent y imprimer un creux durable ou même un moule exact de leur face plantaire. Ces vestiges se nomment en langage de vénerie des *traces*, et ces traces sont généralement assez bien caractérisées pour permettre aux chasseurs de reconnaître l'âge, le sexe et la taille de l'animal à qui elles appartiennent.

Sur une plage unie et limoneuse, non-seulement les animaux laisseront des vestiges de leur marche, mais la pluie elle-même, tombant à larges gouttes, y marque son action en creusant une multitude de petites cavités arrondies. Toutes ces traces durciront par le progrès du desséchement, qui finit par amener le fendillement en tout sens de l'argile superficielle. Et maintenant supposons l'arrivée d'une crue pareille à celles qui changent périodiquement les limites des lacs du Soudan; si elle recouvre d'un lit de sable fin la surface déjà consolidée de la plage où s'ébattaient naguère une foule d'animaux, nous concevrons très bien comment le sable se moulera dans les moindres creux. Si plus tard le limon disparaissait, les moules en relief de l'assise de grès resteraient comme un témoignage éternel du passage des anciens êtres, des effets de l'averse et du fendillement de l'argile. — Tel est le fait observé sur plusieurs points du terrain triasique par les géologues. L'intérêt de semblables observations consiste principalement dans les notions qu'elles nous fournissent au sujet des plus anciens animaux terrestres. Les animaux triasiques n'ont point été proprement les premiers; mais il semble que les animaux du trias aient été les premiers qui se soient répandus en troupes nombreuses sur des plages que des émersions opérées sur une large échelle leur ouvraient de tous côtés. Un géologue justement regretté, M. d'Archiac, s'est étonné du caractère de singularité que manifestent les formations triasiques. L'ambiguïté des dépôts, les indices de la faible profondeur des eaux, la délimitation vague des bassins, les amas de sel gemme et de gypse, enfin la rareté des vestiges d'êtres réellement marins, tandis que les restes de plantes et les lits formés de débris de poissons, de reptiles et d'insectes se montrent fréquemment, toutes ces circonstances réunies font que l'on se demande où s'était alors retirée la masse de l'océan, et de quelle nature étaient les eaux qui ont laissé tous ces sédimens. Quelquefois les traces organiques manquent absolument, comme s'il s'agissait de mers entièrement désertes. La présence du sel gemme semble une conséquence du dessèchement de certaines méditerranées, où la concentration

des élémens salins se serait opérée à la longue. De nos jours, les lacs salés de l'Amérique, de l'Asie et de l'Afrique se couvrent à certaines époques de sel à l'état de croûte solide qui entoure d'une ceinture éblouissante de blancheur la partie demeurée liquide, qui garde sa teinte azurée; mais l'eau, à ce degré de salure, ne contient plus aucun être vivant, elle devient funeste à tout organisme; on le sait par l'exemple de la Mer-Morte, et l'étang salé de la Valduc, en Provence, ne renferme en fait d'animaux que la moule ordinaire, rendue naine par l'influence d'un milieu aussi malsain.

Dans l'âge triasique, les mers intérieures de toutes les formes et de toutes les grandeurs abondaient, ainsi que les lagunes plus ou moins saumâtres, tantôt envahies par des végétaux amis des marécages, tantôt peuplées de reptiles amphibies et de poissons. Ces lagunes, exposées soit à des desséchemens partiels, soit à des crues subites, ont dû s'étendre sur une grande partie de notre globe et remplacer presque partout l'océan proprement dit, dont on n'observe des traces que sur des points fort restreints. On conçoit combien, à une époque où les animaux terrestres manifestaient encore des allures amphibies, cette diffusion des bassins éparpillés et vaguement délimités a dû être favorable au développement de pareils êtres. Malgré la différence des temps, les choses se passent à peu près de même sur les bords du plus grand des lacs africains. Le docteur Barth, explorant le Tsad, était arrêté à chaque pas par des marécages, véritables labyrinthes sans issues qui coupent d'interminables plaines où le regard se perd sans apercevoir ni la nappe centrale ni un point saillant pour se reposer. La configuration du sol change d'année en année; rien n'est stable, pas même l'emplacement des villes, que les crues submergent en effondrant le sol. De là l'impossibilité de fixer au lac une limite et de lui assigner un niveau. De grands papyrus, des lotus, de puissantes graminées, encombrent les parties inondées, et leurs débris décomposés altèrent la teinte et la qualité de l'eau. D'immenses troupes d'antilopes bondissent à travers les plages, inaccessibles au pied de l'homme; les anses sont peuplées d'hippopotames, les lisières servent d'abri à des crocodiles et à de grands lézards, les éléphans eux-mêmes se fraient çà et là un passage au sein des cantons dont le sol est ondulé et ombragé de grands arbres, tandis que d'innombrables troupes de canards nagent au milieu des prairies de nénufars. Ici la surface boueuse de la plage porte les traces de pas des girafes, des cochons sauvages et des grands échassiers qui la visitent tour à tour; ailleurs le marécage disparaît sous de sombres forêts où dominent le gigantesque baobab, plusieurs espèces de figuiers et des acacias, ou bien encore des bouquets de palmiers élèvent leur stipe terminé par une royale couronne de frondes en éventail.

Placés dans des circonstances analogues, mais entourés d'une végétation très différente, les animaux triasiques étalaient pour la plupart des formes entièrement étrangères à notre monde d'aujourd'hui. C'étaient en premier lieu des bipèdes, sans doute plus éloignés encore du type des oiseaux actuels que l'espèce de Solenhofen, mais qui ne sont connus que par l'empreinte de leurs pas, dont l'enjambée accuse parfois des dimensions quadruples de celles de l'autruche. Le nombre et la disposition des doigts révèlent pour d'autres de telles singularités qu'en l'absence du squelette on ne sait comment les définir. Parmi les reptiles, les uns rappellent les tortues, les autres les lézards ou les crocodiles, ou bien encore, comme les *dicynodons*, dont les mâchoires étaient armées de défenses recourbées dans le genre de celles des morses, ils présentent les caractères mélangés de ces divers groupes. La plus grande espèce de labyrinthodonte est connue à la fois par ses ossemens et par l'empreinte de ses pattes, assez semblables à une main d'homme dont les doigts courts et le pouce écarté seraient terminés par des griffes. Auprès de Lodève, les vestiges de pas sont accompagnés de ceux d'une queue traînante, susceptible d'imprimer un sillon sur le sol en le balayant. Cet animal, moitié salamandre, moitié crocodile, avait le corps recouvert d'une carapace de fines écailles cornées. La taille des plus grands labyrinthodontes atteignait plusieurs mètres de long; leurs membres étaient courts, mais robustes, et la disproportion relative entre le train de derrière et celui de devant marque les allures d'un reptile sauteur, avec des façons plus lourdes que celles des modernes batraciens. On peut se faire une idée de ces animaux, les plus anciens de ceux dont l'organisation fut adaptée à une existence tout à fait terrestre : peu actifs, voraces, croqueurs de petites proies, rôdant sur le sable humide, protégés par une armure impénétrable, rois de la création à une époque où il suffisait d'être solidement charpenté pour obtenir le sceptre, ils n'avaient à redouter d'ennemi d'aucun genre, puisqu'il ne s'agissait encore ni d'intelligence, ni de rapidité, ni d'énergie, et que l'instinct lui-même se réduisait à l'accomplissement des actes indispensables à l'entretien et à la propagation de l'espèce. La vie de pareils êtres s'écoulait dans sa monotonie à suivre les eaux dans leurs alternatives d'envahissement et de retrait; ils respiraient et se mouvaient à l'air libre, mais sans s'écarter beaucoup du voisinage de l'élément qui avait été leur premier berceau.

Le type des labyrinthodontes était ancien lors du trias, qui en marque l'apogée; on le rencontre, déjà reconnaissable, dans le terrain carbonifère. Toutefois à cette époque reculée on trouve à côté de lui un autre type à la fois plus imparfait, plus ambigu et plus voisin du point de départ : c'est celui des *ganocéphales*. Ce type

nous fait toucher au point où les reptiles, déjà peut-être organisés pour une respiration aérienne, n'avaient pas encore cessé d'être nageurs pour devenir marcheurs. Les ganocéphales sont, à vrai dire, des labyrinthodontes moins avancés. L'ossification de leurs vertèbres est imparfaite, la disposition ainsi que la structure de leurs dents les rapprochent de plusieurs poissons. Leur taille (comme il arrive presque toujours lorsque l'on a sous les yeux les termes primitifs d'une série) s'amoindrit en face des labyrinthodontes du trias. Le plus grand des ganocéphales, l'*archegosaurus*, ne mesurait pas plus de 1 mètre de long. Les membres étaient faibles et plutôt disposés pour nager ou ramper que pour la marche, ils se terminaient pourtant par des extrémités pourvues de doigts distincts. Leurs habitudes étaient carnassières comme celles des labyrinthodontes. Ils étaient à ceux-ci ce qu'est à la grenouille le type des salamandres, des tritons et des protées, qui tous s'arrêtent à certains degrés de la métamorphose, et demeurent plus ou moins têtards durant toute leur vie.

Les *protées*, petits batraciens aveugles des lacs souterrains de la Carniole, constituent, au sein de la nature actuelle, un de ces groupes singuliers destinés à fournir un terme précieux de comparaison avec les êtres d'autrefois, et à servir de trait d'union entre des catégories dont ils contribuent à atténuer la distance; ils se lient aux poissons par l'axolotl, la sirène et le lépidosirène, types de plus en plus ambigus. Le dernier présente même le corps écailleux, les branchies intérieures et jusqu'à la vessie natatoire des vrais poissons. De plus l'intestin du lépidosirène est garni en dedans d'une lame contournée en spirale, à peu près comme une vis d'escalier qui serait appliquée contre les parois d'une tour ronde et vide dans le milieu. Cette structure caractéristique se retrouve encore chez les *sélaciens*, c'est-à-dire chez les poissons cartilagineux, qui comprennent les squales et les raies, et dont l'existence au sein des mers primitives ne saurait faire l'objet d'un doute.

L'état cartilagineux, évidemment antérieur à l'état osseux, a dû être commun à l'ensemble des vertébrés à ce moment de leur histoire, où tous également étaient encore aquatiques; il n'est pas surprenant qu'il ait pu se former alors des êtres joignant à la structure cartilagineuse une perfection relative, supérieure à plusieurs égards à celle de certains types osseux survenus plus tard. C'est ce que l'on remarque chez les sélaciens, que l'on sépare maintenant des vrais poissons pour les ranger dans une catégorie à part; non-seulement ils s'accouplent réellement, mais leurs femelles ont une sorte de matrice où les œufs séjournent et souvent même éclosent avant la ponte. Plus forts, plus vivaces, plus élevés par certains côtés, plus voisins en tout cas du point de départ, ils ont peu changé

dans le cours des temps, tandis que les poissons ordinaires ne sont pour ainsi dire que le dernier terme d'une longue suite de transformations. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner des connexions que présentent les sélaciens avec les autres classes de vertébrés et particulièrement avec les reptiles nageurs et marins, mais à respiration aérienne, appelés *énaliosauriens*, auxquels était dévolu dans les anciennes mers le rôle attribué aux cétacés dans les nôtres. Il a été possible en effet de constater chez les plus répandus de ces animaux, les *ichthyosaures*, l'existence de la disposition spirale de l'intestin que nous avons signalée comme caractérisant à la fois les sélaciens et le lépidosirène. On y est parvenu par l'observation des excrémens fossiles ou *coprolithes*, quelquefois occupant encore leur place naturelle à l'intérieur de l'animal, et fournissant en tout cas la preuve visible de la structure de l'intestin. Ajoutons la découverte d'un petit ichthyosaure tout formé, renfermé dans la cavité abdominale d'un sujet adulte, et nous pouvons affirmer que, chez ces monstres marins d'autrefois, l'éclosion des œufs précédait la ponte, comme chez les sélaciens et chez plusieurs reptiles.

Les houillères du Canada, de l'Ohio, de la Caroline, celles de l'Irlande et de la Grande-Bretagne ont fourni une riche moisson de découvertes qui ont successivement élevé le nombre des reptiles primitifs. Néanmoins ils ne sont encore que très imparfaitement connus, la plupart n'ont pu être détachés de la gangue où leur squelette demeure engagé. On remarque chez eux une trop grande variété de caractères pour croire qu'ils rentrent naturellement dans le cadre des deux ou trois familles que l'on a établies, et pourtant tous plus ou moins présentent des indices d'une sorte d'affinité mutuelle et générale qui empêche de reconnaître en eux une réunion de types isolés et distincts. Les termes de *ganocéphales* et de *labyrinthodontes*, selon M. Gaudry, excellent juge en pareille matière, représentent non pas deux familles, mais deux états successifs que les reptiles primitifs auraient traversés, et dont l'un, celui de ganocéphale, serait à l'autre, celui de labyrinthodonte, ce que le têtard est à la grenouille. On est même en droit de supposer par-delà les ganocéphales l'existence d'un ou plusieurs états de reptiles, opérant une transition plus marquée encore vers une organisation purement aquatique, branchiale et cartilagineuse. En effet, de l'absence de reptiles dans un terrain plus ancien que celui des houilles, on ne saurait conclure qu'ils n'ont point existé. Il faut dire seulement que, là où les fossiles cessent, les êtres eux-mêmes tendent à revêtir cet état de faiblesse et d'obscurité qui caractérise également l'enfance chez l'individu et le début chez les races.

A coup sûr, les reptiles qui se traînèrent les premiers sur le sol humide, les vertébrés pisciformes ou salamandroïdes qui parvinrent

à aspirer l'air dans leurs poumons rudimentaires, ces êtres à contours à demi ébauchés, à structure ambiguë, points de départ vagues et flottans des groupes auxquels ils ont donné lieu, offriraient à l'étude un immense attrait, si l'on retrouvait jamais, avec les pièces de leur squelette, l'empreinte de leurs parties molles; mais quelque merveilleuses que soient les perspectives dont l'avenir garde le secret, il faut pourtant se résigner d'avance à ignorer ce qui est relatif aux commencemens mêmes de la vie. Non-seulement les eaux douces n'ont donné lieu à aucun dépôt important à la surface des plus anciennes terres fermes, non-seulement le régime des courans d'alors a été contraire à la formation de lits renfermant des débris fossiles, mais ces régions primitives ont dû rester longtemps désertes à l'intérieur. La vie terrestre, sortie peu à peu du sein de l'eau, a dû se fixer en premier lieu non loin de ses rives; elle a habité d'abord d'une façon exclusive certaines plages humides ou fréquemment inondées. A la surface du sol, de même qu'au fond des mers, la vie a été d'abord localisée; partie d'un ou de plusieurs centres, elle a pris possession peu à peu de la totalité du domaine qui lui était dévolu. La zone littorale, agrandie par des émersions répétées, est justement celle où les plantes de l'époque carbonifère, s'accumulant au fond des lagunes qu'elles avaient envahies, donnèrent lieu aux lits de houille. La disposition de ces dépôts en une série de bassins disséminés sur le pourtour des anciennes régions insulaires a frappé les observateurs. Il semble donc avéré que la végétation s'est irradiée en partant comme d'un berceau avant de recouvrir tout le globe.

Il existe dans la marche et le mode d'évolution originaires des deux règnes une remarquable correspondance. Les premiers végétaux terrestres et les premiers vestiges d'animaux à respiration aérienne se montrent presque en même temps, et de même qu'il a dû exister des reptiles antérieurs à ceux du terrain carbonifère et des insectes plus anciens que ceux du terrain dévonien, on peut croire que les plantes dévoniennes, si peu éloignées de celles du temps des houilles, ne sont pas réellement les premières. L'organisation déjà complexe du règne végétal lors de son début apparent à la surface du sol fait présumer l'existence d'une période encore inconnue de végétaux terrestres beaucoup plus simples que les fougères, les lépidodendrées et les sigillaires. Lorsque les pluies étaient pour ainsi dire perpétuelles à la surface, lorsque la chaleur encore sensible des eaux provoquait une évaporation incessante, des végétaux d'une structure élémentaire ont dû couvrir le sol. Ces plantes primitives vivaient sans doute à la façon des algues que la marée ne délaisse que pour les recouvrir de nouveau; comme celles-ci, elles demeuraient plongées dans un bain à peine interrompu. C'est à la

suite d'une longue série de siècles qu'elles ont dû revêtir les formes que révèlent les plus anciennes empreintes. Depuis le temps où se déposaient les schistes, les quartzites et les calcaires des systèmes *cambrien* et *silurien* jusqu'aux amas charbonneux du terrain dévonien, temps énorme, puisqu'il correspond à des couches épaisses de 15 kilomètres dans les îles britanniques, l'air a dû s'épurer, les pluies cesser à la fin d'être continues pour devenir intermittentes, et l'atmosphère, tout en demeurant chaude et brumeuse, n'a plus constitué une seconde mer suspendue au-dessus de l'océan. Alors aussi la végétation terrestre a dû élaborer des formes et des organes nouveaux appropriés à des circonstances nouvelles. Pour la première fois, les végétaux ont présenté des feuilles, émis des racines, diversifié la structure de leurs tissus, et acquis la beauté qui résulte d'une symétrie de plus en plus rigoureuse des parties, aussi bien que la force qui naît de l'énergie croissante des fonctions vitales. Cette marche, qu'il nous est permis de suivre à partir du système dévonien, a été des plus longues, et elle a été constamment liée à celle du règne animal tout entier. Les plantes ont fourni aux animaux des alimens d'autant plus riches qu'elles ont été plus parfaites et qu'elles se sont éloignées davantage de leur point de départ. Des lenteurs incalculables ont été la conséquence fatale de cette solidarité; on peut même dire d'une façon générale que le règne végétal est longtemps demeuré en retard sur l'autre règne et qu'il a obligé celui-ci de l'attendre. Au sein des eaux la vie animale, bien plus livrée à elle-même et moins dépendante du monde des plantes, a dépassé presque aussitôt la végétation, laissant celle-ci arrêtée à son plus bas niveau; mais à l'air libre la vie animale, placée dès le début dans une étroite dépendance de la végétation, a été forcée de suivre celle-ci pas à pas. Il est évident que la terre ferme a seule procuré à la végétation les élémens d'une progression effective dont le terme n'a été atteint que fort tard, et dont l'agriculture achève sous nos yeux de tirer parti. De leur côté, les animaux terrestres, après avoir promptement atteint un degré remarquable de complication organique, se sont trouvés hors d'état d'aller plus loin à l'aide de leurs seules forces, et ont dû attendre le progrès de l'autre règne. C'est là ce qui explique pourquoi l'on rencontre des mammifères avant la fin du trias, qu'on en découvre encore vers le milieu et la fin des temps jurassiques, et qu'ils se montrent toujours rares, chétifs, imparfaits, en réalité stationnaires. La végétation de ces mêmes époques est indigente, elle comprend des formes peu variées et coriaces. Elle ne se complète que longtemps après, vers la fin des temps crétacés, et alors seulement un mouvement parallèle se manifeste chez les mammifères; mais il se prononce après celui qui entraîne les végétaux, et ne de-

vient sensible qu'à l'origine des temps tertiaires. Telle est la marche inhérente à l'animalité terrestre : l'absence d'herbages, de parties tendres et succulentes chez les végétaux s'est longtemps opposée à la multiplication des mammifères herbivores, et par une conséquence obligée à celle des carnassiers, qui vivent aux dépens des premiers. Tant que cet état de choses a persisté, la classe entière ne pouvait ni croître en nombre, ni se perfectionner. Il existait bien dès les temps secondaires quelques quadrupèdes mangeurs de végétaux, mais ce rôle restait dévolu à d'énormes reptiles aux puissantes mâchoires, sortes de pachydermes à sang froid. Les dents formidables des *iguanodons*, qui s'usaient jusqu'à la racine par la trituration, pouvaient certainement broyer les substances végétales les plus dures; mais les mammifères jurassiques, faibles et inoffensifs, incapables de s'attaquer à de grands animaux, étaient forcés de se rabattre sur les insectes, comme le prouve leur dentition.

L'apparition des insectes, vers laquelle nous sommes ainsi ramenés, se rattache aux temps les plus reculés; ils sont terrestres comme les vertébrés supérieurs, bien qu'ils respirent non pas à l'aide de poumons, mais par des *trachées*, c'est-à-dire au moyen d'ouvertures distribuées le long du corps, qui donnent lieu à autant de cavités ramifiées servant à introduire l'air jusque dans l'intérieur des organes.

III.

Les insectes sont caractérisés, non-seulement par leur respiration trachéenne, mais par leur circulation imparfaite. Le système nerveux se trouve ici réduit à un certain nombre de ganglions disposés en files ou séries et reliés par des cordons. Le corps se partage en anneaux ou segmens; il est protégé par une enveloppe extérieure plus ou moins résistante, et dépourvu d'axe solide intérieur. Ce sont des animaux à *exosquelette;* en outre la disposition relative de leurs organes est inverse par rapport à ce qu'elle est chez les vertébrés et les mollusques, l'appareil nerveux étant placé au-dessous de l'appareil digestif. Les insectes en un mot sont conçus d'après un autre plan que les vertébrés, et n'ont avec ceux-ci d'autre relation de structure que celle qui résulte de la présence d'organes et de fonctions homologues. Les insectes respirent, digèrent, remuent; ils ont des humeurs, des sécrétions, des muscles; ils possèdent des sens, ont des sexes, et se reproduisent par des œufs comme les animaux plus élevés, mais chez eux l'exercice de toutes ces fonctions et la distribution des organes sont le résultat d'un ordre spécial de combinaisons tout à fait différent de celui qui existe en nous. Nous avons peine à comprendre cette distri-

bution de la vie par anneaux ayant chacun leurs ganglions distincts et doués d'une vie partielle liée à la vie générale, mais non confondue avec elle. La personnalité est plus ou moins divisée chez les insectes, et l'identité du moi, si toutefois elle existe, se trouve formulée d'une façon diffuse, puisque les sensations se localisent d'abord dans chacun des anneaux auxquels appartient le ganglion d'où elles relèvent avant de se répandre partout. L'ébranlement des centres nerveux secondaires, en se transmettant d'un ganglion à un autre, doit s'affaiblir comme l'écho qui se répercute; on a vu des insectes privés de leur abdomen continuer à manger. Cependant à mesure qu'on s'élève vers les types d'insectes supérieurs, la concentration du système nerveux se prononce, et le ganglion céphalique tend à prédominer de plus en plus sur les autres. Cette disposition est évidente chez les araignées, les abeilles et les fourmis, où l'instinct revêt quelques-uns des caractères de l'intelligence.

Le plan d'organisation des insectes n'a rien de simple; dans toutes les directions, il n'arrive à la perfection relative qu'en accumulant les complications. Les organes des sens, ceux de préhension et de locomotion, ceux qui servent au vol, à la défense ou à la propagation, comme les aiguillons, les scies, les tarières, étonnent souvent par la multiplicité et le fini des pièces dont ils sont formés. On connaît les yeux à facettes innombrables des libellules, des mouches et des papillons; pour manger, les insectes broyeurs déploient tout un attirail de pièces dont le mécanisme est loin cependant de valoir en sûreté le jeu de nos mâchoires. L'abeille elle-même se sert pour piquer d'un instrument à la fois complexe et délicat, véritable arme de luxe qui se trouve presque aussitôt hors d'usage. Les insectes, on peut le dire, sont des animaux de détail, mais leur plan de structure, à cause de cette minutie, exclut la grandeur. Le développement s'y est fait par la diversification et ce que l'on pourrait nommer la ciselure des parties, mais l'ensemble est demeuré inextensible; l'*exosquelete* s'est trouvé une enveloppe sans élasticité dont la trame s'est prêtée rarement à dépasser des proportions médiocres. Un insecte de la grosseur du plus petit des mammifères est un géant dans sa classe. Les crustacés atteignent, il est vrai, à de plus fortes dimensions que les insectes proprement dits: mais ces articulés participent de la taille considérable départie aux organismes marins; la proportion relative ne change pas, si l'on compare le homard à la baleine. D'ailleurs les crustacés respirent par des branchies, et les plus élevés d'entre eux possèdent une circulation véritable. La respiration trachéenne et la circulation imparfaite des insectes ont dû opposer un obstacle insurmontable au développement de la classe au-delà d'une certaine limite de perfectibilité.

On peut dire qu'elle s'est épuisée en une multitude de combinaisons secondaires, sans jamais rencontrer un passage vers une organisation vraiment supérieure.

La particularité la plus saillante du groupe des insectes réside dans les états qu'ils traversent tous avant de devenir adultes; c'est tantôt une transformation brusque et très marquée, tantôt une série de modifications lentes et partielles, analogues à celles que produit la croissance chez les autres animaux. On distingue ainsi des insectes à métamorphoses *complètes* ou *incomplètes*, et cette distinction se trouve en rapport avec l'ordre d'apparition des principales familles. On aurait tort cependant de croire qu'il existe entre les deux catégories une ligne de démarcation rigoureuse. Plusieurs ordres d'insectes réunissent les deux modes de développement, et il existe entre l'un et l'autre des nuances si bien ménagées que l'on ne saurait dire où s'étend la limite réciproque. En cela comme en bien d'autres points, la vie a marché librement, dispensant une telle diversité de caractères, une telle profusion de phénomènes, qu'elle a réalisé toutes les combinaisons possibles, tout en respectant les lignes essentielles du plan qu'elle se proposait.

L'état de larve est un état d'enfance, mais d'une enfance souvent revêtue d'une forme entièrement étrangère à la forme adulte. Celle-ci est la seule définitive, puisqu'à elle seule appartient la faculté de se reproduire, et cependant la durée de cette dernière période est toujours plus courte que celle de la période larvaire. Beaucoup d'insectes vivent à peine quelques jours, d'autres seulement quelques heures à l'état parfait; ils ne prennent leur robe virile que pour remplir les fonctions dont elle est le symbole et mourir aussitôt après. Tous les insectes parfaits respirent par des trachées, et présentent dans cet état les caractères qui servent à établir entre eux des rapports déterminés. Au contraire, à l'état de larves, d'étroites ressemblances rapprochent parfois des êtres très éloignés en réalité, ou bien c'est l'inverse qui a lieu. Le régime des larves peut différer totalement de celui de l'insecte parfait à qui elles donnent naissance. Les larves ne volent jamais; beaucoup sont aquatiques, divisées en segmens égaux ou sub-égaux, et pourvues de pattes rudimentaires ou nulles. Ce qu'il faut surtout considérer dans la larve, c'est son apparence vermiforme, et chez celles qui sont aquatiques la présence d'un appareil branchial destiné à disparaître lors de la dernière mue pour faire place aux trachées.

Réunissons en un seul faisceau tous ces divers traits, et nous reconnaîtrons sans peine dans la période organique à laquelle ils se rapportent les indices caractéristiques d'un état antérieur et originaire qui aurait été général à la classe entière des insectes à un

moment donné de son histoire primitive. Un pareil état devenu permanent par la suppression de l'état parfait affaiblirait sensiblement la distance qui sépare maintenant les insectes des annélides. Dès lors l'état de larve représenterait vis-à-vis des premiers ce que l'état cartilagineux a dû être jadis pour l'ensemble des vertébrés, ce que les états ganoïde et ganocéphale ont été respectivement aux poissons téléostéens et aux reptiles, ou l'état marsupial aux mammifères eux-mêmes, ce qu'enfin l'état de têtard est encore pour les batraciens. Ce serait un degré inférieur, un mode d'existence transitoire destiné à être franchi, soit par les races, soit par les individus, avant d'atteindre à un développement plus élevé et plus complexe. On pourrait donc considérer les insectes comme des articulés inférieurs qui se seraient transformés peu à peu en sortant de l'eau, et auraient acquis de nouveaux organes par la réduction, la spécialisation et le perfectionnement de ceux qu'ils possédaient originairement. Les métamorphoses ne seraient qu'une reproduction plus ou moins fidèle des diverses phases qu'ils auraient dû traverser avant de revêtir la forme définitive devenue propre à chacun d'eux; en un mot, l'existence de l'individu résumerait l'histoire de la race.

Ce que nous avons dit du séjour prolongé des eaux à la surface des premiers continens, longtemps plats ou faiblement ondulés, concorde très bien avec le mode présumé de développement des insectes. Les articulés à branchies permanentes ou crustacés, plongés dans un milieu demeuré toujours semblable à lui-même, ont suivi la même marche que les poissons auxquels ils se trouvaient associés. Cette marche a consisté dans une adaptation de plus en plus exclusive des types aux conditions d'existence de l'habitat aquatique et marin. Par suite de cette tendance, leurs parties se sont graduellement différenciées, les organes ainsi que les fonctions se sont localisés en se centralisant, et l'ensemble s'est écarté de plus en plus de la monotonie du type primitif, qui se rapprochait de celui des articulés inférieurs par la similitude des anneaux, pourvus également des mêmes ganglions et des mêmes appendices. Les insectes, d'abord simples vers articulés, habitant les eaux superficielles et le limon humide, devenus plus tard terrestres et trachéens à mesure que l'atmosphère et le sol se dépouillaient de leur humidité excessive, ont exécuté un mouvement analogue à celui des crustacés, mais en l'appropriant à des circonstances nouvelles résultant de la présence d'un milieu qui se transformait peu à peu. Comme on pouvait le présumer, les insectes à *métamorphoses incomplètes*, chez qui l'état parfait ne constitue qu'un dernier terme de croissance, se montrent avant les autres, ou du moins sont à l'origine les plus nombreux. Un changement rapide et complet de

l'organisme est le signe d'une adaptation exclusive, et les groupes chez qui ces changemens se manifestent se trouvent voués pour la plupart à un régime strictement déterminé. Les premiers insectes sont plutôt rôdeurs et polyphages ou simplement carnassiers; ils possèdent déjà des ailes, mais ils ne sont pas construits uniquement en vue du vol, puisque ces ailes, d'abord absentes, constituent à peu près le seul changement qui distingue la nymphe et même la larve de l'individu parfait.

Essentiellement liés au monde des plantes, les insectes suivent pas à pas le développement de celles-ci. L'apparition des fleurs, des fruits succulens, des sécrétions gommeuses, huileuses, amylacées, des sucs mielleux et sucrés, la présence des bourgeons tendres, des feuillages délicats, des tissus spongieux, datent d'une époque relativement récente; il ne faut donc pas s'étonner de ne rencontrer d'abord ni les fourmis, ni les abeilles, ni les papillons, ni même les mouches. Les insectes étaient, par cette raison, bien moins variés au début; en même temps ils ne causent de surprise par aucune singularité bien saillante. Les genres dont ils font partie existent encore sous nos yeux ou s'écartent assez peu de ceux de la nature actuelle. Aucune classe n'a montré plus de souplesse par sa tendance à se diversifier à l'infini, mais aucune n'a déployé plus de persistance à conserver les traits une fois acquis.

Cependant la convergence mutuelle des ordres et même des classes s'observe chez les articulés (1) de la même façon que chez les vertébrés lorsque l'on remonte dans un passé très reculé. Les *bellinurus*, crustacés inférieurs du terrain primaire, offrent des caractères qui les rapprochent à la fois des trilobites d'une part, des arachnides de l'autre. Du reste, les *pygnogonies*, dans la nature actuelle, marquent le même passage des crustacés vers les arachnides. Des insectes dévoniens observés récemment et qui sont les plus anciens de tous ceux trouvés jusqu'ici présentent à un degré remarquable la réunion de caractères aujourd'hui épars; ce sont des *névroptères* ou libellules dont les pattes étaient construites de manière à produire par le frottement un chant comme celui des *orthoptères* de la tribu des acridiens ou criquets.

Les insectes se multiplient dans le terrain houiller, qui succède au terrain dévonien; le nombre en est encore cependant bien restreint : M. Heer, il y a peu d'années, ne comptait que vingt et une espèces; on en compte aujourd'hui de vingt-sept à trente au plus. Les principaux de ces insectes, après les blattes, qui comprennent à elles seules plus de la moitié des espèces, sont des sauterelles, des

(1) Sous le nom d'*articulés* sont compris les *crustacés*, les *arachnides*, les *myriapodes* et les *insectes*; ils forment autant de classes et dépendent d'un même sous-embranchement.

termites, des éphémères et des libellules. La présence des myriapodes est certaine : on en a recueilli un en Amérique dans un tronc de sigillaire, où il avait sans doute établi autrefois sa demeure. Un autre myriapode découvert récemment dans l'Illinois, l'*anthraceps*, laisse voir les trous respiratoires ou trachées, qui prouvent que depuis cette époque les caractères propres à la classe dont il fait partie n'ont pas changé. L'existence de la classe des arachnides est attestée dans le terrain carbonifère par un magnifique scorpion, trouvé en Bohême et peu différent des grandes espèces venimeuses de la zone tropicale actuelle.

De ces articulés, les uns sont carnassiers, comme les myriapodes ou mille-pieds, les scorpions et les libellules; les autres, comme les éphémères, voisins des libellules, bien connus par la courte durée de leur vie aérienne à l'état parfait, n'ont qu'une bouche dépourvue de véritables organes de manducation; leurs larves seules, aquatiques et voraces, se nourrissent de matières animales. M. Dawson a signalé dans la houille du Canada des éphémères ayant 7 pouces d'envergure, dimension bien supérieure à celle d'aucune espèce actuelle d'éphémériens, groupe remarquable plutôt par la petitesse de ses formes. La multiplication des éphémériens est parfois si prodigieuse qu'ils donnent lieu à des nuages capables d'obscurcir le jour, et que leurs restes accumulés au bord des ruisseaux peuvent simuler une épaisse couche de neige. Les autres articulés des temps primitifs se nourrissaient de substances végétales de toute sorte. On sait les ravages des sauterelles; ceux des termites consistent à détruire les bois de charpente, les meubles et les constructions. Il y a d'ailleurs plus d'un trait de commun entre l'ordre des *névroptères* (libellules, éphémères, termites) et celui des *orthoptères* (sauterelles, blattes). Le rapprochement était plus intime encore dans les temps primitifs, comme l'a fait ressortir M. Heer. Ainsi la convergence des orthoptères et des névroptères, que nous avons vue attestée dans le dévonien par la présence d'un type qui résumait les caractères confondus des deux ordres, persiste après ce premier âge et s'accuse par la prédominance des groupes chez qui leur affinité mutuelle se manifeste avec le plus d'énergie. Les blattes abondent dans les contrées méridionales; elles s'attachent à toutes les provisions domestiques, surtout à la farine. Durant le jour, elles se tiennent blotties dans les fissures; leurs métamorphoses sont lentes et incomplètes, leur vie longue et tenace, leurs mœurs remarquables par le soin qu'elles prennent de leur progéniture. On voit que l'instinct le plus développé était loin de faire défaut aux insectes primitifs. Le scorpion, sous ce rapport, n'est pas inférieur aux arachnides les mieux doués; il vit parmi les décombres et ne sort guère que la nuit, comme les blattes et les termites. Ces animaux demeuraient

sans doute à l'ombre épaisse des forêts de l'âge des houilles : les uns pénétraient dans l'intérieur des vieux troncs pour les ronger, les autres s'insinuaient dans les fentes pour rechercher les parties moelleuses et féculentes, ou se cachaient dans les amas détritiques qui devaient abonder. C'est là peut-être que leurs races ont contracté, il y a des millions d'années, par un long séjour dans l'obscurité des bois, sous un ciel bas et voilé, les habitudes nocturnes qui les distinguent encore; mais à côté d'eux les sauterelles et les libellules traversaient l'air librement, les premières s'attaquant aux feuilles des fougères, les autres poursuivant une proie vivante : de là les principales scènes animées et probablement les seuls cris et les rares bourdonnemens qui troublaient le silence de cette nature primitive.

Au sein d'immenses tourbières, la végétation inaugurait alors l'éclat de sa jeune et déjà merveilleuse beauté. Son caractère était la profusion plutôt que la richesse, la vigueur plutôt que la variété, l'originalité plutôt que la grâce. Les formes se superposaient, se mêlaient, se croisaient avec une énergie quelque peu désordonnée que faisait encore ressortir la régularité singulière avec laquelle étaient disposés les tiges, les rameaux et les feuilles. En pénétrant dans ces forêts, le regard n'aurait rencontré ni dômes de verdure, ni masses de feuillage, ni espaces vides entremêlés d'épais taillis, ni même des fourrés interminables comme ceux des jongles de l'Inde qui servent aux tigres de lieu de refuge inaccessible. C'était une association de grandes et élégantes fougères au-dessus desquelles se dressaient en colonnes des troncs nus, couverts d'une écorce partagée en une multitude d'écussons saillans; la cime seule de ces végétaux était couronnée d'un feuillage menu, raide et piquant, qui garnissait l'extrémité des dernières ramifications. Il n'existait chez les arbres d'alors, moins puissans que ceux de nos forêts, que deux sortes de port. Les uns présentaient, comme les dragonniers et certains palmiers actuels, un ensemble de bifurcations successives, c'étaient les *lépidendrons;* les autres, et parmi eux il faut citer les *calamites,* groupaient régulièrement de distance en distance autour de la branche principale leurs rameaux secondaires avec les ramules et les feuilles. La variété même n'avait accès chez ces végétaux qu'à l'aide d'une répétition monotone de la même ordonnance. Les mêmes perspectives se reproduisaient invariablement sur tous les points, et il aurait suffi de visiter un coin de ces tourbières, auxquelles nous devons la houille, pour connaître à fond ce qu'elles étaient partout ailleurs. Quelques rares reptiles perdus au sein de certaines mares, un très petit nombre de coquilles terrestres, habitaient ces profondes solitudes; les insectes seuls s'y

glissaient, sans trop d'obstacles, à travers les feuilles, les rameaux, les branches tombées, sous les fougères et dans les détritus humides aussi bien qu'au sommet des tiges et jusque dans leur intérieur. Là où l'homme et la plupart des vertébrés n'auraient pu ni subsister ni même se soutenir, sur un sol imbibé, tremblant et vaseux, au milieu des plantes serrées, dépourvues encore de fleurs et de fruits, ne possédant même pour la plupart aucune des qualités nutritives qui les font rechercher par les animaux supérieurs, dans cette nature si ingrate à tant de points de vue, les insectes avaient déjà leur place marquée. — Un peu plus tard, immédiatement après l'âge du trias, sur lequel les renseignemens relatifs aux insectes sont rares et incomplets, nous les retrouvons à l'origine même du *lias*, et nous pouvons mesurer sans peine les progrès accomplis par cette classe depuis le terrain houiller. M. Heer a décrit cent quarante-trois espèces d'insectes *infraliasiques*, provenant d'une seule localité d'Argovie. Les *coléoptères* ou *scarabées* sont prépondérans dans ce nouvel ensemble, où reparaissent les blattes et les termites. Les insectes suceurs (*cicadelles* ou *rhynchotes*), qui vivent de la séve des plantes, commencent à se montrer; mais les papillons, les abeilles, les fourmis et les mouches sont encore à peu près inconnus. Les insectes broyeurs, carnassiers, mangeurs de bois et de feuilles, dominent sur tous les autres, et le mouvement dont nous avons marqué le début continue en s'accentuant. Plus tard seulement le premier papillon a été rencontré dans les schistes jurassiques de Solenhofen à côté de *l'archeopteryx*; mais celui-ci, nous l'avons vu, n'est encore oiseau qu'à moitié, tandis que le papillon en question ne diffère pas de nos *sphinx* ou papillons crépusculaires.

Les données que nous venons d'exposer, malgré les lacunes que l'avenir comblera, telles qui subsisteront toujours, laissent entrevoir une vaste réunion de parties évidemment solidaires. Tout se tient dans l'œuvre de la vie naissante, comme dans la série d'évolutions qui jalonnent sa route. La vie, avant de se manifester à l'air libre, a dû quitter le sein des eaux: cette origine est la même pour les animaux et pour les plantes. Les deux règnes en ont gardé l'empreinte: elle est en eux comme un vestige de la filiation qui rattache leur berceau à l'élément aquatique, et le principe du philosophe Thalès reste encore vrai. Les organes reproducteurs des plantes inférieures, les larves de beaucoup d'insectes, celles même des vertébrés terrestres les plus imparfaits, exigent la présence de l'eau, et tous les êtres, pour exister normalement en dehors de cet élément, ont dû se ménager un réservoir liquide intérieur où leurs particules élémentaires demeurent plongées. Bien plus, à se fier à

certains indices, il semblerait que les deux règnes auraient eux-mêmes confiné originairement de fort près. La divergence que les règnes, et après les règnes les classes et les familles, manifestent comme l'effet d'un mouvement qui les aurait poussés dans des directions ramifiées à l'infini, résulte d'*adaptations* toujours plus marquées, plus variées et plus exclusives. C'est en cela surtout que réside le perfectionnement des êtres, perfectionnement relatif qui n'a rien d'incompatible avec les dégradations partielles, les déviations de toute sorte et l'effacement des caractères anciens remplacés peu à peu par des caractères nouveaux. Sans doute le perfectionnement absolu a été la conséquence de cette marche: mais, loin d'en être une conséquence forcée et générale, il n'a été départi qu'à certaines séries dont il est devenu l'apanage, et seulement dans une mesure inégale. De là, au milieu de l'immense diversité des êtres, la prépondérance effective de quelques-uns et la lutte établie entre tous, qui profite en dernier lieu aux plus forts et aux plus intelligens.

La paléontologie nous présente une collection d'organismes éteints qu'elle classe dans un ordre chronologique de même que nous disposons par années et par siècles les monumens de l'antiquité. Les notions historiques nous feraient totalement défaut, qu'en voyant les formes de l'art se modifier et passer insensiblement d'un style à un autre, nous n'hésiterions pas à conclure de cette marche qu'une suite de peuples sortis les uns des autres et demeurés en possession d'une tradition constante d'idées, de mœurs et de procédés a pu seule accomplir une œuvre de cette nature. Si l'on venait nous dire alors que cette marche, en apparence si régulière, est cependant le fait de plusieurs races, étrangères l'une à l'autre, qui se sont succédé sur le même sol sans avoir pu ni se concerter ni se connaître, nous nous refuserions d'ajouter foi à une assertion aussi peu vraisemblable. L'impossibilité où nous serions d'assigner une limite exacte à chacune de ces races supposées, la présence d'une foule d'œuvres d'art alliant les tendances de deux époques contiguës, nous paraîtraient avec raison attester la réalité de la première des deux opinions. C'est pourtant la théorie opposée que soutiennent ceux pour qui la nature vivante ne comprend que des espèces créées d'époque en époque, sans relation de parenté avec celles qui les ont précédées ou suivies. Dès lors il faudrait admettre qu'à chaque émission d'espèces nouvelles le plan si étroitement coordonné qui embrasse l'ensemble de la nature organique aurait été laissé, puis repris au point même où il venait d'être subitement interrompu pour être continué sans suture ni lacune visibles jusqu'à parfait achèvement de toutes ses parties. Ainsi l'aurait

voulu, dit-on, l'auteur de la création elle-même : *sit pro ratione voluntas!* — Cette façon de trancher le plus considérable des problèmes prête trop à la critique pour qu'il ne soit pas permis d'y regarder de près et d'en reprendre un à un tous les termes. La paléontologie, non pas cette science purement descriptive qui détermine chaque forme fossile pour l'étiqueter et passer à une autre, mais la *paléontologie générale et comparée*, en se préoccupant des rapports des êtres entre eux, des caractères inhérens aux diverses populations qui ont jadis habité le globe, de leur raison d'être, de leur façon de se maintenir et de se modifier, se charge forcément d'introduire une question qui d'ailleurs s'impose d'elle-même à l'esprit.

La question des origines de la vie est en effet trop pressante pour être éludée, trop importante pour être négligée, trop haute pour être dédaignée. Vainement objecterait-on que la paléontologie ainsi comprise n'est pas une science assez sérieuse, ni assez ancienne, — que les bases sur lesquelles elle repose n'ont rien d'assez stable pour lui assurer la part qu'elle réclame dans notre enseignement supérieur. On aurait pu tout aussi bien adresser le même reproche à la physique et à la chimie il y a moins d'un siècle. Qu'étaient à la même date la critique historique, l'archéologie monumentale et la linguistique? La paléontologie procède elle-même comme ces sciences et use des mêmes méthodes. Elle accroît pareillement d'année en année le trésor déjà immense des documens qui lui servent de point d'appui. Chez elle, quoi qu'on en dise, les grandes lignes sont arrêtées; le cadre existe, il ne s'agit que de le remplir, et de tous côtés on travaille avec ardeur à y parvenir, à en juger par la fréquence des découvertes et l'étendue croissante des perspectives. L'enseignement ne saurait en France se tenir à l'écart d'un mouvement aussi prononcé; à force d'attendre, on risquerait de laisser passer sans profit pour personne l'heure favorable. Il est évident que les annales de la vie ne viendront pas d'elles-mêmes s'offrir à nous et nous révéler complaisamment leurs arcanes. Comme des inscriptions d'abord incompréhensibles, elles céderont à la fin devant des regards obstinés à en rechercher le sens. Nouveau sphinx, la vie abandonnera le secret de sa destinée à qui saura le lui ravir au prix d'une lutte acharnée. Que notre pays ne renonce pas volontairement à obtenir la palme réservée à cette victoire, qui en vaut bien une autre! Le labeur de notre avenir national ne consiste-t-il pas désormais à ressaisir le succès partout où il tend à nous devenir infidèle? Dans le domaine de la science, nous avons aussi une revendication à poursuivre.

GASTON DE SAPORTA.

ÉTUDES

DE MŒURS ROMAINES

SOUS L'EMPIRE

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES ET CHARITABLES DANS L'EMPIRE ROMAIN.

On est beaucoup trop porté à croire que toutes les questions qui nous préoccupent sont nées d'hier, et que les siècles précédens ne les ont pas connues; l'histoire nous montre au contraire que les sociétés antiques ont à peu près rencontré devant elles les mêmes difficultés que la nôtre, et il n'est ni sans intérêt ni sans profit de chercher comment elles les ont résolues. On sait combien l'opinion publique est aujourd'hui émue des périls dont nous menace la puissance des associations ouvrières. Il nous semble, dans notre effroi, que c'est un danger nouveau, et qu'avant notre époque aucun état n'eut à se demander comment il pourrait durer ou même s'il pouvait vivre en laissant subsister dans son sein ces organisations redoutables. Ce problème est pourtant presque aussi ancien que le monde. Le besoin de se réunir, de se fortifier en s'associant, n'a pas commencé de nos jours; il était au moins aussi grand dans l'antiquité qu'aujourd'hui, et parmi les peuples anciens les Romains sont peut-être celui qui l'a le plus vivement éprouvé. Leurs historiens font remonter la naissance des premières associations romaines jusqu'à l'origine même de la ville, ils nous disent que Numa, pour mêler ensemble les Latins et les Sabins qui persistaient à rester séparés, divisa tout le peuple en neuf corps de métiers. A côté

de ces corporations ouvrières, auxquelles on accordait une antiquité si respectable, il existait des confréries religieuses appelées des *sodalités*, qu'on croyait plus anciennes encore. Elles étaient affectées au service d'un dieu, et se réunissaient dans son temple. Le prêtre de la société (*flamen*) immolait la victime, les confrères la mangeaient, et le repas commun était la grande affaire des associés. Toutes les fois qu'un culte étranger était introduit dans Rome, ou même simplement quand un temple était bâti, on se hâtait d'instituer une *sodalité* qui devait fêter le nouveau dieu ou se charger du service du temple.

Ces associations ou, comme on les appelait, ces *colléges* se multiplièrent sans être inquiétés par l'autorité. Tant que la république fut florissante, il ne semble pas qu'aucune entrave sérieuse ait été mise au droit de s'associer. La loi se contentait d'en prévenir les excès; elle défendait les réunions nocturnes ou clandestines qui pouvaient nuire à la sécurité publique, mais elle permettait les autres. Le peuple usa longtemps avec modération de cette faculté qu'on lui donnait de se réunir; c'est seulement vers la fin du VIIe siècle qu'il en abusa. Des sociétés politiques se formèrent alors sous le nom de *collegia sodalicia* ou *compitalicia* pour influer sur les élections ou exciter des mouvemens populaires, et l'abus, comme il arrive toujours, amena la perte du droit. Les associations entrèrent avec l'empire sous un régime nouveau. César et plus tard Auguste supprimèrent tous les colléges qui leur semblaient dangereux; ils ne laissèrent subsister que les plus innocens ou ceux que leur antiquité rendait vénérables, et il fut établi qu'à l'avenir on n'en pourrait plus instituer de nouveaux sans une autorisation spéciale. Ces autorisations n'étaient pas accordées sans peine. Comme la paix intérieure que les césars donnaient à Rome et au monde était leur principale raison d'exister, ils voulaient la maintenir à tout prix. Pleins d'une juste méfiance pour cette multitude affamée et cosmopolite qui allait se cacher dans les quartiers obscurs des grandes villes, ils étaient décidés à lui enlever d'avance tout moyen de s'organiser. Les princes les plus sages et les plus fermes, ceux qui tenaient le plus à la bonne administration de l'empire, étaient ceux aussi qui surveillaient le plus sévèrement les anciennes associations et qui permettaient le moins d'en établir de nouvelles. Pendant que Pline gouvernait la Bithynie, il demanda l'autorisation à Trajan de fonder à Nicomédie un collége de 150 ouvriers charpentiers (*collegium fabrorum*) qui serait chargé d'éteindre les incendies: l'empereur refusa. « N'oublions pas, lui écrivait-il, combien cette province et surtout cette ville ont été troublées par des sociétés de ce genre. Quelque nom qu'on leur donne, pour quelque motif qu'ils soient institués, ils ne tarderont pas, quand ils seront réunis, à

devenir une association factieuse. » Les codes romains conservent la mention de lois, de sénatus-consultes, de décrets impériaux, qui interdisaient ou limitaient le droit d'association. Les gouverneurs avaient ordre de faire exécuter rigoureusement ces lois dans les provinces; à Rome ceux qui osaient les violer étaient traduits devant la première autorité de la ville, le *præfectus urbi*. La punition du coupable était terrible. « Quiconque, dit Ulpien, établit un collége illicite est passible des mêmes peines que ceux qui attaquent à main armée les lieux publics et les temples. » Il pouvait être, au choix des juges, décapité, jeté aux bêtes ou brûlé vivant.

Malgré la rigueur de ces menaces, elles furent tout à fait impuissantes. Il est remarquable que les colléges se soient beaucoup plus multipliés sous l'empire, où on les traitait si sévèrement, que sous la république, où on les laissait libres. Au moment même où le jurisconsulte Gaius, interprète de la doctrine officielle, disait : « il y a très peu de motifs pour lesquels on permette d'établir de ces associations, » elles remplissaient Rome, elles se glissaient dans les plus petites villes, elles pénétraient dans les camps d'où l'on tenait spécialement à les exclure, elles couvraient les plus riches provinces. Il n'est guère croyable que ces innombrables colléges dont les inscriptions de l'empire nous ont conservé le souvenir fussent tous munis d'une autorisation particulière, ainsi que le voulait la loi. Quelques-uns d'entre eux le disent et s'en vantent. Les négocians de Lyon, les pêcheurs et plongeurs du Tibre, les charpentiers de navires d'Ostie, ont grand soin de rappeler qu'un sénatus-consulte leur a permis de se réunir; mais l'empressement même qu'ils mettent à nous l'apprendre semble indiquer que c'était un privilége assez rare : ils n'auraient pas songé à s'en faire honneur, si tous les autres colléges en avaient joui comme eux. Il y avait donc à côté des associations permises beaucoup d'autres qui n'étaient que tolérées. L'autorité ne se décidait à faire usage des lois rigoureuses qui frappaient les sociétés illicites que dans les cas extraordinaires : on sait par exemple qu'on les appliqua sans pitié aux chrétiens; mais le plus souvent elle fermait les yeux et laissait faire. Avec le temps, elle finit même par permettre de bonne grâce ce qu'elle était impuissante à empêcher. L'empereur Alexandre Sévère se fit le protecteur déclaré de ces associations qui avaient tant inquiété ses prédécesseurs. « Il donna, dit son biographe, une existence officielle à tous les colléges d'arts et de métiers, leur accorda des défenseurs et décréta devant quels juges ils devaient comparaître pour chaque délit. » Était-ce un acte de faiblesse ou un calcul de politique? n'y faut-il pas voir aussi un effet de cet adoucissement général des mœurs qui finissait par pénétrer dans la loi? Il y avait quelques années à peine que par une constitution célèbre Caracalla venait d'étendre

le droit de cité à tous les peuples de l'empire. La vieille législation romaine, étroite et rigoureuse, s'élargissait de tous les côtés, et au milieu même des malheurs publics, sous des princes détestables ou impuissans, la société et les lois s'imprégnaient tous les jours davantage de civilisation et d'humanité.

Les colléges étaient surtout nombreux à Rome : de là, ils s'étaient répandus dans presque toutes les provinces de l'empire; mais ils n'eurent pas partout la même fortune. Ils se multiplièrent et devinrent puissans dans les pays riches, où florissaient le commerce et l'industrie, où la vie municipale s'était développée, en Orient, en Italie, dans les Gaules. Là, on les rencontre partout et à tous les degrés de la société. Les négocians, les affranchis, les esclaves, y sont comme distribués dans des associations de toute sorte, qui portent les noms les plus variés. Leur nombre est souvent considérable dans la même ville, il arrive qu'on en compte plusieurs sur la même place, dans la même rue. Tous ces colléges se ressemblent pour l'essentiel, et ils diffèrent entre eux plutôt d'importance que de nature. Leur organisation surtout est la même, et l'on voit bien qu'ils ont été institués sur un modèle commun. On peut donc, en réunissant ce qu'on sait de chacun d'eux et en négligeant quelques diversités de détail, tracer de la manière dont ils s'administraient, de la vie qu'on y menait, du bien qu'ils ont pu faire et des limites dans lesquelles ce bien s'est arrêté, un tableau général qui puisse à peu près convenir à tous.

I.

Essayons d'abord de nous faire quelque idée de la manière dont ces associations se formaient. Les occasions qui pouvaient leur donner naissance étaient très diverses, et l'on comprend qu'il ne soit pas possible de les indiquer toutes. Cependant, comme il faut se connaître avant d'avoir la pensée de s'associer, il était naturel que les colléges fussent composés d'ordinaire de personnes que rapprochaient des occupations communes, qui par exemple exerçaient les mêmes métiers. C'est la raison qui rendit les associations ouvrières si nombreuses à Rome et dans l'empire; il y en avait de toutes les sortes et qui répondaient à tous les commerces. Dans les plus humbles comme dans les plus élevés, on cherchait à se réunir. Les âniers et les muletiers formaient des colléges comme les négocians en vin et en blé. Au-dessous des navigateurs qui traversaient la mer, il y avait ceux qui faisaient le service des lacs et des rivières, les patrons de radeaux et de barques (*lemuncularii*, *scapharii*). Dans les industries variées qui concernent la toilette, surtout celle des femmes, il y avait place pour une infinité de colléges d'importance très différente, depuis ceux où l'on travaillait la

laine, où on la teignait en pourpre, jusqu'aux foulons, aux marchands de bas et aux cordonniers. Aujourd'hui les commerçans qui tiennent la première place dans nos ports de mer sont les armateurs; de même alors la corporation des patrons de navires ou des *nautes* était rangée parmi celles que l'on considérait le plus. On les trouve en grande estime dans toutes les villes de commerce : à Arles, à Ostie, ils forment cinq associations différentes; un des plus anciens souvenirs que nous ayons conservés de l'existence du vieux Paris, c'est un monument élevé par les nautes de la Seine. A Lyon, on distinguait les nautes du Rhône et ceux de la Saône, ils formaient deux corporations puissantes qui possédaient des comptoirs dans les villes voisines des deux rivières; les personnages les plus élevés de la cité étaient fiers de leur appartenir, et les habitans de Nîmes leur réservaient quarante places dans leur bel amphithéâtre. Auprès d'eux, il faut placer tous les colléges qui s'occupent des arts et des industries indispensables, les *fabri tignarii* ou charpentiers, chargés de tout ce qui concernait la construction des édifices, les marchands de bois (*dendrophori*), les fabricans de drap commun (*centonarii*), les marchands de vin, qui paraissent avoir été très estimés à Ostie, à Lyon et dans d'autres grandes villes, les boulangers (*pistores*), que Trajan organisa en société et auxquels il donna des priviléges particuliers. Toutes ces corporations entretenaient des rapports fréquens avec l'autorité, qui avait besoin d'elles pour assurer la prospérité matérielle de l'empire. Les césars s'en occupaient beaucoup, sachant que l'obéissance des peuples dépend souvent de leur bien-être, et ils ne négligèrent pas de récompenser les colléges qui les aidaient dans cette tâche. Claude encouragea le commerce maritime, pour lequel les sages de l'époque d'Auguste n'avaient que des insultes, et il traita très favorablement ceux qui s'y livraient. Il est probable que d'autres corporations furent aussi l'objet de faveurs semblables. Le pouvoir éprouva de plus en plus le besoin d'avoir recours à elles à mesure que l'alimentation de Rome et de l'empire devenait plus difficile par suite des malheurs publics. Tous les jours, il était forcé de leur demander davantage, et l'on sait qu'à la longue ses exigences n'eurent point de terme, et qu'il fit peser sur elles le plus lourd esclavage. Au moins essayait-il de les payer en les comblant d'immunités de toute sorte. Pour la première fois peut-être, les services que l'industrie et le commerce peuvent rendre au pays furent publiquement reconnus et inscrits dans la loi. C'était une grande victoire dans ces sociétés aristocratiques si dédaigneuses « des métiers vulgaires qui ne recherchent qu'un gain sordide, » et les grands seigneurs de l'époque républicaine auraient été sans doute fort scandalisés d'entendre Symmaque, le premier magistrat de Rome, dans une harangue solennelle, faire l'é-

loge des bouchers, des boulangers et des charcutiers, et dire qu'à leur façon « ils servaient la patrie. »

Les corporations ouvrières de l'empire romain font songer à celles qui ont existé si longtemps chez nous et que la révolution a détruites. Les nôtres étaient des corps privilégiés qui avaient pour unique dessein de protéger une industrie, mais qui, par les impôts qu'elles levaient sur les artisans et les règlemens étroits qu'elles leur imposaient, finirent par devenir très contraires à la liberté du travail qu'elles devaient défendre. Celles de Rome s'occupaient beaucoup aussi de leurs intérêts communs; on songeait en s'unissant à prémunir le métier qu'on exerçait contre les empiétemens des métiers rivaux et les exigences du fisc : où l'individu isolé eût été écrasé, l'association résistait. Quand elle se croyait lésée, elle se plaignait aux magistrats de la province où elle résidait. Quelquefois elle s'adressait directement à l'empereur lui-même. Pendant que Strabon était à Corinthe, il vit partir les députés d'une corporation de pêcheurs qui s'en allaient à Rome pour obtenir d'Auguste une diminution de tailles. Ce qui rendait ces pauvres gens si audacieux, c'était la force que donne l'association. A Rome, comme chez nous, le désir d'être plus forts était une des principales raisons qui engageaient les ouvriers à s'associer. Il faut pourtant remarquer que les corporations romaines, surtout dans les premiers temps de l'empire, n'étaient pas aussi spéciales, aussi exclusives, aussi rigoureusement fermées que les nôtres. Quoique le titre qu'elles portent désigne une profession particulière, il s'en faut de beaucoup que tous les gens qui la composent exercent le même métier. Sans parler des membres honoraires auxquels on demandait seulement d'être riches et généreux, et de ceux qui se glissaient dans des corporations auxquelles ils étaient étrangers pour participer aux priviléges dont elles jouissaient, les inscriptions nous montrent que parmi les membres actifs (*corporati*) il y en avait dont la profession ne répondait guère au nom que portait le collége, et qui ne se cachent pas pour le dire, ce qui prouve qu'on ne songeait pas à s'en étonner. A Lyon surtout, le mélange se fait de la façon la plus étrange. Nous voyons par exemple qu'un fabricant de toiles (*lintearius*) fait partie du collége des marchands d'outres (*utricularii*), et qu'un marchand de salaisons est à la fois nauta du Rhône et membre actif du collége des entrepreneurs de bâtisse. On doit en conclure que ces *fabri*, ces *nautæ*, ces *utricularii* ne formaient pas des corporations bien exclusives. Si leur seul motif de se réunir avait été l'exercice ou la protection d'une industrie commune, ils n'auraient pas admis parmi eux des gens qui exerçaient des professions différentes. Ils avaient donc un autre dessein, et il faut bien admettre que, même dans les corporations ouvrières, on s'associait avant tout

pour le plaisir de vivre ensemble, pour trouver hors de chez soi des distractions à ses fatigues et à ses ennuis, pour se faire une intimité moins restreinte que la famille, moins étendue que la cité, pour s'entourer d'amis et se rendre ainsi la vie plus facile et plus agréable. Ce but, nous le verrons, est en réalité celui de toutes les associations romaines, quelque prétexte qu'elles prennent, quelque nom qu'elles se donnent.

C'est ainsi qu'il arrivait souvent qu'on ne s'associait que pour remplacer la famille et la patrie absentes. Les étrangers, quand ils ne voulaient pas se trouver isolés dans les villes où ils venaient se fixer, n'avaient que deux ressources : ou bien ils se faisaient agréger aux colléges du pays et se procuraient ainsi des relations et des amitiés toutes faites, ou, s'ils étaient en grand nombre, ils s'associaient entre eux. C'est ce qui arrivait surtout dans les grandes villes de commerce, où les voyageurs et les négocians affluaient de toutes les parties du monde. Les habitans de la ville phénicienne de Béryte établis à Pouzzoles y formaient un collége riche qui possédait un champ de 7 arpens, avec une citerne et des bâtisses. Il y avait deux colléges de négocians asiatiques à Malaga. Chez les Bataves, aux extrémités du monde romain, nous trouvons un collége des étrangers (*collegium peregrinorum*) où devaient se rassembler tous ceux que le commerce avait entraînés dans ces contrées barbares. Les Romains, qui s'étaient abattus avec tant d'avidité sur les provinces conquises et qui les exploitaient en maîtres, sentaient le besoin de s'associer pour se défendre au milieu de ces pays qui les détestaient. C'est sans doute à cette origine qu'il faut rapporter ces colléges des gens de la ville (*collegia urbanorum*) dont il est question dans les inscriptions de l'Espagne. La ville par excellence, c'était Rome, et l'on comprend bien que les Romains égarés dans la Bétique ou la Lusitanie aient aimé à se rapprocher et à vivre ensemble, à peu près comme nos émigrés dans les contrées les plus lointaines cherchaient tous les moyens de se réunir pour causer de Paris. Les vieux soldats, qui avaient presque toujours vécu dans les provinces éloignées, sur les frontières de l'empire, ne devaient plus connaître personne lorsque, après avoir reçu leur congé, ils rentraient dans leur pays. Aussi voyons-nous qu'ils y forment des associations sous le titre de vétérans de l'empereur (*veterani Augusti*). Les vétérans de l'empereur ne pouvaient manquer de jouir d'une certaine considération dans ces petites villes qui étaient si fières de se choisir pour magistrat quelque centurion en retraite. C'est probablement aussi le même motif qui a rendu si fréquens dans l'empire les colléges de comédiens. Jamais le goût des spectacles n'a été aussi vif qu'alors; il n'y a pas de ville de province, dans les contrées les plus éloignées et en apparence les plus barbares,

qui ne possède son théâtre, son amphithéâtre et son cirque. Les artistes qui paraissaient dans les jeux publics étaient donc très nombreux; beaucoup aussi étaient nomades : ils parcouraient tour à tour les provinces et les villes qui les appelaient, et d'ordinaire ils n'y restaient pas assez longtemps pour s'y créer des relations ou des appuis. Ils furent donc amenés à s'associer entre eux. Les acteurs comiques ou tragiques, les pantomimes, les musiciens, les athlètes, les cochers, se réunirent dans des corporations qui devinrent quelquefois très riches, et qu'on voit élever des monuments à la gloire des empereurs ou décerner des statues à des artistes en renom. Une inscription très curieuse nous montre des gladiateurs en retraite et en exercice associés, dans un collége qui porte le nom du dieu Silvain, sous la présidence d'un affranchi impérial. Ils célèbrent Commode, qui, comme on sait, faisait grand honneur à leur profession, et ne dédaignait pas de se mesurer avec eux dans l'arène. « Tant qu'il vivra, s'écrient-ils, la troupe sera heureuse, » *salvo Commodo, felix familia!*

Quelquefois les associations n'avaient pas d'autre raison de se former que le voisinage. En ce temps où la vie municipale avait tant de force, être voisin était bien plus un lien qu'aujourd'hui. « Le voisinage, dit un des personnages de Térence, est le degré inférieur de l'amitié. » Des colléges s'établissaient souvent entre ceux qui habitaient le même quartier et qui avaient coutume de se voir. C'est ainsi qu'était né sous la république celui des gens du capitole (*collegium capitolinorum*); ils ne sont pas rares non plus sous l'empire. Beaucoup de ceux qui portent alors le nom d'un temple se composaient de personnes dont la demeure était proche, et qui avaient plus de confiance dans ce dieu parce qu'il était leur voisin. C'était non pas seulement dans les mêmes quartiers qu'on s'associait, mais dans les mêmes maisons. On sait quel monde de cliens, d'affranchis, d'esclaves, se groupait autour des grandes familles; des associations s'établissaient naturellement dans cette foule. Le palais impérial ressemblait à une ville: il devait, comme les villes, contenir des colléges de toute sorte. La mention en est assez fréquente dans les recueils d'inscriptions : c'est ainsi, par exemple, que nous voyons un cuisinier en chef de l'empereur et sa femme faire un legs au collége des cuisiniers qui réside au Palatin. Les maisons des riches prenaient modèle sur celle du prince. Il n'était pas rare de voir des hommes généreux, souvent aussi des femmes, instituer chez eux des colléges et les doter. Presque toujours ces colléges réunissaient les esclaves et les affranchis de la maison, auxquels les maîtres étaient bien aises de donner quelques distractions pendant leur vie et une tombe après leur mort. Ils se composaient quelquefois aussi d'hommes libres, cliens ou amis, auxquels un homme important

offrait un asile dans son palais ou dans ses terres. Cette générosité trouvait sa récompense dans les hommages que les associés ne marchandaient pas à leur bienfaiteur. A l'exemple de ce qui se faisait pour les empereurs, ils rendaient un culte aux dieux domestiques de celui qui voulait bien les recevoir chez lui, et s'ils n'osaient pas aller jusqu'à lui décerner l'apothéose, ils en approchaient. Nous en connaissons qui laissent entendre, par le nom qu'ils prennent, qu'ils ne se sont associés que pour honorer en commun les statues et les images du riche qui les protége (*collegium cultorum statuarum et clipeorum L. Abulli Dextri.*)

Voilà quelques-uns des motifs qui pouvaient donner naissance à des colléges; nous ne pouvons pas avoir la prétention de les énumérer tous, et il en est beaucoup qui nous échappent. Plus d'une fois sans doute ils devaient leur origine au hasard; c'était une rencontre fortuite qui rapprochait des gens animés des mêmes désirs, souffrant des mêmes peines, et qui leur donnait la pensée de se réunir. Il n'était pas nécessaire, pour s'associer, d'exercer la même profession, d'être voisin ou compatriote; il suffisait de se trouver isolé, d'éprouver le besoin de mettre ses forces en commun pour combattre ensemble la misère ou l'ennui. Ce besoin n'était pas rare alors, surtout dans les classes laborieuses. Les sociétés aristocratiques de l'antiquité ne s'étaient guère préoccupées de leur sort. La situation des ouvriers y était fort mauvaise; leur origine ne les recommandait pas à la protection de la loi et à la sympathie des gens riches. Ils étaient ordinairement de race servile, l'affranchissement les avait un jour jetés au milieu des hommes libres, sans fortune, souvent sans famille, portant au front le stigmate de l'esclavage; leur vie était d'ordinaire très misérable, leur solitude devait souvent leur peser, surtout dans ces grandes villes que Chateaubriand appelle des déserts d'hommes, où l'on est si profondément étranger l'un à l'autre, quoiqu'on vive côte à côte, et où les bruits du dehors rendent l'isolement si amer. S'il se trouvait parmi eux quelque homme entreprenant et qui fût connu dans ce monde inférieur, la pensée lui venait vite de faire cesser cette solitude. Les exemples qu'il avait sous les yeux lui en fournissaient facilement le moyen; tout était plein, jusque dans les plus petites villes, d'associations de tout genre. Il groupait donc autour de lui ses compagnons d'infortune, ou quelquefois il allait trouver un riche qu'il savait généreux, et, soit par la seule initiative des membres, soit par les libéralités d'un protecteur, un collége se fondait.

Le premier soin des nouveaux associés devait être de se faire un règlement; ce n'était pas un travail bien difficile : on se contentait de copier les lois qui régissaient les municipes. Le collége est aussi

pour ses membres une sorte de cité particulière, une république, et il aime à en prendre le nom dans ses jours d'apparat (*respublica collegii*). Le règlement fait, les collègues se réunissent pour le signer. La cérémonie était importante, et nous voyons qu'on le signait quelquefois dans un temple, sans doute pour lui donner plus d'autorité. C'était la loi du collége, une loi rigoureuse qui décernait des amendes, qui exigeait le respect. On devait l'afficher dans un lieu apparent, afin qu'elle fût toujours sous les yeux des confrères; on la communiquait aux nouveau-venus pour leur faire bien connaître leurs devoirs et leurs droits. « Toi qui veux entrer dans cette association, dit un de ces règlemens, commence par lire la loi avec soin et n'entre qu'après; c'est le moyen de n'avoir pas lieu de te plaindre plus tard. » En même temps la société se choisissait des chefs; leur nombre et leur nom différait d'un collége à l'autre, quoiqu'en réalité leurs fonctions fussent à peu près semblables partout. On les appelait tantôt maîtres et présidens (*magistri, quinquennales*), tantôt administrateurs (*curatores*), et ils restaient ordinairement en charge pendant un an. Au-dessous de ces magistrats supérieurs, il y en avait de moins importans, des questeurs par exemple, chargés de surveiller la petite fortune de la société. Ils étaient tous distingués des associés ordinaires par certaines prérogatives; ils recevaient une meilleure portion dans les dîners de corps, et une somme plus forte dans les distributions d'argent. Ils avaient aussi l'honneur d'être placés en tête de l'*album* du collége; on donnait ce nom à la liste officielle de tous les membres. Elle était tenue avec soin et révisée tous les cinq ans, comme celle du sénat romain et des conseils municipaux des villes de province. Le président, élu l'année où l'on devait faire le cens, avait sans doute le même droit que les censeurs de Rome; il excluait de la société les membres indignes. La liste, une fois arrêtée, était gravée et affichée en cérémonie. Nous voyons à Cumes qu'à l'occasion de la dédicace de l'album des *dendrophores* le président donne à dîner à tous les collègues. Une chance heureuse nous a conservé plusieurs de ces *albums*; ils sont pleins de renseignemens curieux pour nous. Ils nous montrent surtout jusqu'à quel point la race romaine a poussé en toute chose l'amour de l'ordre et le respect de la discipline : ce sont là les vertus qui l'ont faite si grande; elle savait qu'on n'arrive à commander au monde qu'à la condition de savoir obéir chez soi, et que, si les forces dont se compose une nation ne parviennent pas à se coordonner et à se subordonner entre elles, elles s'épuisent en efforts isolés et inutiles. Les *albums* nous font voir que cet esprit de soumission, ce respect de la hiérarchie, avaient pénétré jusque dans les dernières classes de la société. Ce sont précisément les qualités qui nous manquent le plus, et il est naturel qu'on les retrouve encore moins dans nos associations qu'ail-

leurs. Quoiqu'à Rome les colléges fussent composés surtout de pauvres gens, on ne s'y révoltait pas contre les inégalités sociales; il semble au contraire qu'on les acceptait sans résistance et presque sans peine. L'*album* les reproduit fidèlement, sans essayer de les atténuer. En tête sont placés les dignitaires de toute sorte, les protecteurs ou *patroni*, les présidens sortis de charge (*quinquennalicii*) et ceux qui sont en exercice (*quinquennales*). Ces fonctionnaires sont souvent en fort grand nombre; comme leur libéralité est une des sources les plus abondantes des revenus de la société, on s'enrichit en les multipliant. Au-dessous d'eux se trouve la foule des associés ordinaires (*plebs, sequela*). Ils sont rangés le plus souvent d'après la place qu'ils occupent dans la société, les hommes libres d'abord, les affranchis ensuite. Si le collége contient des affranchis et des esclaves, les esclaves viennent à la fin de la liste. Quelquefois le nombre des confrères est limité; il arrive que les empereurs, en autorisant une association, fixent le chiffre des membres dont elle doit se composer, de peur qu'elle ne devienne dangereuse en s'étendant trop. Quelquefois aussi les fondateurs ou les bienfaiteurs de la société ne veulent pas qu'elle s'accroisse de peur que les sommes qu'ils lui lèguent ne soient insuffisantes pour la faire vivre. Quand elle n'est pas limitée, le nombre des associés devient quelquefois très considérable. Il faut alors établir quelque ordre dans cette foule. On suit encore ici l'exemple des cités; on divise les confrères en centuries et en décuries. Cette division commode se retrouvait partout; on l'avait appliquée à ces grands troupeaux d'esclaves entassés dans les maisons des riches. Le christianisme, qui emprunta tant de choses à l'organisation des colléges, la transporta dans ses monastères. « Les cénobites, dit saint Jérôme, sont distribués en décuries et en centuries, en sorte que chaque groupe de neuf moines est dirigé par le dixième, et qu'à leur tour dix décurions sont sous les ordres d'un centurion. »

C'était aussi une affaire grave pour un collége qui venait de naître que de choisir le lieu de ses réunions. Quelques-uns, les plus misérables, se rassemblaient simplement au cabaret; mais il fallait qu'ils fussent bien pauvres pour n'avoir pas un local qui leur appartînt. Suivant les pays, le local portait des noms différens. On l'appelait d'ordinaire le lieu du repos et du loisir, *schola*. L'emplacement de la *schola* était souvent fourni par quelque riche protecteur; si le collége était de ceux qui avaient des liens avec l'administration de la cité, comme les *augustales* ou les *fabri*, les décurions permettaient de la construire sous les portiques de quelque basilique ou sur quelque terrain municipal. L'entretien et l'embellissement de la *schola* était un des grands soucis des dignitaires de l'association. Les uns en refaisaient à leurs frais le pavé et le vestibule,

les autres l'ornaient de marbre et y plaçaient des siéges et des tables d'airain. Dans les colléges riches, la *schola*, successivement embellie par tous les administrateurs qui se succédaient, devait être souvent somptueuse. Nous avons une courte description de celle du collége d'Esculape et d'Hygie, qui était pourtant composé de pauvres gens; elle contenait une petite chapelle avec une sorte de cour ombragée de treilles ou les collègues prenaient le frais, et une terrasse couverte et exposée au soleil qui servait pour les repas de corps. La chapelle était sans doute ornée avec un soin jaloux. Si l'on en juge par ce qui arrive dans les confréries d'aujourd'hui, les associés devaient en être fiers, et ils voulaient que celle de leur collége fût plus belle que toutes les autres. C'était la place naturelle de tous les objets d'art dont héritait l'association. La flatterie y multipliait les statues de l'empereur et de sa famille; on y trouvait non-seulement l'image de la divinité protectrice de la société, mais beaucoup d'autres dieux qui en apparence n'avaient aucun rapport avec elle. C'est ainsi que deux affranchis généreux lèguent aux greffiers des édiles sept statues de dieux en argent pour les placer dans leur *schola*, et qu'un fonctionnaire du collége des marchands de drap laisse à ses confrères des candélabres d'airain sur une base de marbre surmontés d'un Cupidon qui tient à la main des corbeilles. La chapelle était vraiment le lieu principal de la *schola* et le centre du collége; c'est là que les associés se réunissaient pour prendre les décisions importantes : nous en avons une des charpentiers et des marchands de drap de Rhegium qui se choisissent un protecteur, elle est datée « du temple de leur collége, *in templo collegii fabrorum et centonariorum.* »

II.

La description que nous venons de faire de la *schola* nous amène naturellement à parler du caractère religieux des associations romaines. On ne peut pas essayer de suivre les associés dans leurs lieux de réunion, d'assister à leurs assemblées et à leurs fêtes, sans être frappé de la place importante que la religion occupait chez eux. Il n'est pas surprenant qu'il en fût ainsi : les colléges s'étaient fondés, on s'en souvient, sur le modèle de la cité, et ce qui constituait la cité chez les peuples antiques, c'était l'adoration du même dieu. C'est aussi par un culte commun que les colléges affirmaient leur existence; ils avaient l'habitude de se choisir un patron dans le ciel, et le prenaient d'ordinaire parmi les divinités les plus puissantes. Les joueurs de flûte s'étaient adressés à Jupiter lui-même, et le sénat leur avait accordé le privilége de célébrer leurs banquets dans le Capitole. Minerve était fêtée par presque tous les corps de

métiers; parmi ceux qui s'étaient mis particulièrement sous sa protection, Ovide cite les tisserands, les foulons, les teinturiers, les cordonniers, les charpentiers, les médecins. « Et vous aussi, ajoute-t-il, troupe misérable et si mal payée, pauvres maîtres d'école, gardez-vous de négliger la déesse; c'est elle qui vous donnera des élèves. » La société des habitans de Vélabre nous a laissé un témoignage de sa dévotion : c'est un monument qu'elle élève « au dieu saint, au dieu grand, à Bacchus, père, protecteur et conservateur des associés. » Des fonctionnaires religieux ne manquaient pas dans les colléges. Pour entretenir la chapelle on nommait un sacristain (*æditimus*), et la mention de ces sacristains est fréquente dans les inscriptions. Quoiqu'à l'exemple de ce qui se passait dans la cité le culte dût être accompli d'ordinaire par les magistrats de l'association, quelques-unes se donnaient pourtant des prêtres. On en trouve surtout dans celles qui sont attachées à la célébration des jeux publics. En général ces sociétés d'acteurs paraissent avoir été fort dévotes. Celles des mimes et des athlètes grecs avaient à leur tête un grand-prêtre et se donnaient le nom de *saint synode*. Ce nom, qui est resté en usage dans les églises d'Orient, n'est pas celui dont nous désignerions aujourd'hui une réunion de comédiens; mais il faut se rappeler le rapport étroit qui, chez les peuples antiques, unissait à la religion les jeux du théâtre et du cirque. Ils faisaient partie du culte public, et les acteurs se trouvaient ainsi presque transformés en prêtres de la cité. Du reste, les membres du saint synode n'avaient pas pour cela des habitudes plus morales, et Aulu-Gelle rapporte que les gens sages recommandaient avec soin aux jeunes gens de ne pas les fréquenter.

Il est assez difficile de savoir au juste ce qu'il y avait de réel et de sincère dans ces apparences religieuses dont les associations romaines aimaient à s'entourer; beaucoup pensent aujourd'hui qu'il ne faut pas prendre tout à fait leur dévotion au sérieux. Quelle que fût l'origine de ces colléges, le temps avait fort relâché les liens qui les attachaient à la religion. En réalité, les intérêts matériels et les plaisirs mondains les occupaient plus que tout le reste. C'est ainsi que chez nous la plupart des corporations qui ont grandi au moyen âge sous l'aile de l'église ont fini par s'en séparer. Elles sont aujourd'hui tout à fait sécularisées. On commettrait une erreur ridicule, si l'on se laissait tromper par les anciens noms qu'elles ont gardés, et si l'on prenait nos sociétés de Saint-Denis ou de Saint-Martin pour des réunions d'anachorètes. Le saint n'est plus pour elles qu'une étiquette qui les distingue ou le prétexte de quelques joyeux festins. Les associations romaines ont pu suivre la même voie, seulement elles se sont arrêtées en route. Jamais elles n'en sont venues à se séculariser autant que les nôtres; si l'esprit reli-

gieux s'est affaibli chez elles, elles ont au moins conservé les pratiques et le culte. Un monument élevé par les adorateurs de la fontaine d'Eure (*cultores Ræ fontis*), qui se trouve au musée de Lyon, représente un confrère dans l'attitude d'un prêtre qui sacrifie, une patère à la main et la tête voilée. Les sacrifices ont toujours tenu une grande place dans la vie des colléges. Leurs règlemens faisaient un devoir aux magistrats de se vêtir de blanc les jours de fête et de venir apporter aux dieux de l'association l'encens et le vin. A de certaines solennités, les associés sortaient en grande pompe de leur *schola*; ils traversaient les rues de Rome, précédés de leurs bannières, comme les confréries d'aujourd'hui, et s'en allaient sacrifier à quelque temple célèbre. Ces cérémonies ont duré autant que l'empire. Jusqu'à la fin, les associations sont restées fidèles à leur ancien culte; elles ne se sont jamais émancipées tout à fait de la religion. Aussi le christianisme, lorsqu'il fut le maître, parut-il à certains momens redouter l'influence qu'elles conservaient sur l'esprit du peuple. Quand les empereurs chrétiens, à l'instigation des évêques, renversèrent les autels et s'emparèrent des temples, ils ne négligèrent pas de confisquer aussi les biens de quelques-unes de ces sociétés, qui leur semblaient les derniers soutiens du paganisme.

Les colléges avaient encore un autre lien avec la religion; ils se rattachaient à elle par le soin qu'ils prenaient de la sépulture de leurs membres. Les funérailles étaient dans l'antiquité encore plus que chez nous un acte religieux. On croyait fermement que ceux-là seuls jouiraient du repos et du bonheur dans l'autre vie qui avaient été ensevelis selon les rites; aussi prenait-on autant de peine pour se préparer un tombeau qu'un chrétien met de soin à se munir, avant sa mort, des derniers sacremens. C'était le souci de tout le monde; on y songeait d'avance pour n'être pas pris au dépourvu. On tenait surtout, quand c'était possible, à être enterré auprès des siens, dans des sépultures de famille. La vieille société aristocratique de Rome en avait fait un devoir sacré pour tous ceux qui appartenaient à quelque ancienne maison. « La religion des tombeaux est si grande, dit Cicéron, qu'on regarde comme un crime de se faire ensevelir hors des monumens de ses aïeux. » Ainsi l'avait prononcé le jurisconsulte Torquatus. Les colléges, qui remplaçaient souvent la famille pour les pauvres gens, avaient été amenés à construire pour leurs membres des sépultures communes. Après avoir passé la vie ensemble, dans les mêmes travaux et les mêmes plaisirs, c'était une consolation de reposer dans la même tombe. Ce désir était surtout très vif parmi les associations les plus humbles : leurs protecteurs le savaient bien, et une de leurs libéralités les plus ordinaires consistait à aider le col-

lége qui leur avait fait l'honneur de les nommer dans la construction de son tombeau. « C. Valgius Fuscus, dit une inscription d'une petite ville d'Italie, a donné ce terrain au collége des muletiers de la porte des Gaules pour la sépulture des associés, de leurs descendans, de leurs femmes et de leurs concubines. »

Ainsi dans la plupart des colléges il était d'usage que les associés se faisaient enterrer ensemble; mais indépendamment de ceux qui, fondés pour d'autres intérêts, se construisaient des tombeaux communs, il y en avait dont la sépulture était l'unique affaire et qui n'étaient institués que dans le dessein spécial de fournir à peu de frais une tombe à leurs membres. Ces colléges funéraires, comme on les appelle ordinairement, sont très imparfaitement connus. Ils devaient être fort nombreux; le nom qu'ils prenaient, la façon dont ils étaient constitués, ont sans doute beaucoup varié selon les pays et les époques, — aujourd'hui nous ne pouvons plus distinguer parmi eux avec quelque assurance que deux groupes différens qu'il importe d'étudier à part. Le premier de ces groupes a eu l'avantage de laisser des monumens qui de bonne heure ont attiré l'attention des savans sur lui; on les appelle des colombiers (*columbaria*) : ce sont des édifices souterrains dans les murs desquels on creusait de petites niches qui contenaient une ou deux urnes. A l'origine, ces *columbaria* étaient destinés à réunir après leur mort les affranchis et les esclaves des maisons riches. Les serviteurs faisaient partie de la famille aussi, et c'était le devoir d'un maître généreux de ne pas négliger leur sépulture. On a retrouvé celui qui contient tous les affranchis de Livie. Quelquefois des étrangers étaient admis à contribuer aux dépenses du monument, et ils avaient naturellement leur part de propriété quand il était fini. Les gens qui n'avaient pas de tombeau de famille regardaient comme avantageux de trouver place dans ces édifices qui résistaient mieux au temps et à la malveillance qu'une pauvre tombe isolée placée sur le bord d'un grand chemin; aussi prit-on bientôt l'habitude de s'associer pour faire construire un *columbarium* à frais communs. Ce qui caractérise les associations de ce genre, c'est qu'on ne les appelle pas des colléges, mais des sociétés, et que ceux qui les composent se contentent de prendre le nom général de *socii* sans y rien ajouter. En réalité, elles sont tout à fait organisées comme les colléges ordinaires : la société a ses administrateurs qui font construire le *columbarium*, ses questeurs chargés de surveiller la caisse commune, ses décurions parmi lesquels on trouve quelquefois des femmes. Le monument achevé, on se partage les places : chacun reçoit un certain nombre de niches, suivant sa mise de fonds; s'il en a trop pour son usage, il les donne ou les vend, — il se faisait là, comme dans les catacombes chrétiennes, un véritable commerce de tombes. L'ache-

teur, pour n'être pas inquiété, mentionne souvent le contrat sur son épitaphe; il indique le nombre et la place des niches qu'on lui a cédées, et il a soin de dire que la vente s'est faite en présence des associés pour la rendre plus solennelle. Les gens qui sont enterrés dans ces *columbaria* appartiennent à des conditions très différentes. Toutes les professions y sont représentées, depuis les esclaves et les plus humbles ouvriers jusqu'à des ambassadeurs d'un roi d'Orient; mais les plus nombreux sont les affranchis des grandes maisons, surtout ceux qui appartiennent à la domesticité impériale. Les *columbaria* nous donnent quelque idée de cette multitude de gens attachés au service du prince. Tous les métiers qu'on exerçait au Palatin s'y retrouvent. On a même découvert dans celui de la porte Latine la tombe d'un malheureux dont le rôle était bien difficile : il était chargé d'amuser Tibère. C'était un mime fort habile qui, dans son épitaphe, s'attribue l'honneur d'avoir imaginé le premier d'imiter les avocats.

L'autre groupe de colléges funéraires est beaucoup moins connu; c'est seulement de nos jours qu'il a été étudié avec quelque soin. Il comprend des associations très nombreuses qui se distinguent des autres par la façon dont on les désigne ordinairement : leurs membres prennent le nom d'un dieu dont ils se disent les adorateurs (*cultores Jovis, cultores Herculis*, etc.). On avait cru jusqu'à présent que c'étaient des colléges purement religieux et qu'ils n'étaient institués que pour honorer le dieu dont ils portaient le nom; c'était, il faut l'avouer, une supposition très vraisemblable. M. Mommsen remarqua le premier que toutes les associations de ce genre, que le hasard nous avait fait un peu mieux connaître, se trouvaient être de véritables colléges funéraires; il en conclut que les autres devaient avoir la même destination, et cette conclusion a été confirmée par toutes les découvertes récentes. Pourquoi se sont-elles appelées d'une autre manière que les sociétés qui ont fait construire les *columbaria?* Par quelles différences dans leur constitution intérieure peut-on expliquer la diversité de leurs noms? C'est ce qu'on ne peut qu'entrevoir. On sait seulement avec quelque certitude que leur époque est un peu différente et qu'elles n'ont pas tout à fait existé ensemble. Les *columbaria* élevés par des sociétés collectives appartiennent au commencement du Ier siècle de notre ère; tous ceux que nous connaissons ont été construits sous les premiers césars et n'ont servi que jusqu'aux Flaviens. Les colléges du second groupe sont plus récens; on n'en trouve pas de traces dans les inscriptions avant Nerva. Ne doit-on pas admettre qu'à cette date, vers la fin du Ier siècle, au moment où commençait cette ère des Antonins, qui devait être si glorieuse, il s'est opéré un changement dont le caractère nous échappe en partie dans l'organisation des

colléges funéraires? Ce qui est certain, c'est que, pour les funérailles des associés, c'est-à-dire pour ce qui était l'objet principal de l'association, on ne procédait pas toujours dans la seconde époque de la même façon que dans la première. Les colléges funéraires avaient alors une autre manière de pourvoir à la sépulture de leurs membres; c'est ce qui nous a été révélé par la découverte qu'on a faite, en 1816, de la loi du collége des adorateurs de Diane et d'Antinoüs.

Ce monument curieux a été trouvé dans les ruines de la petite ville de Lanuvium (1); il avait été gravé en l'an 136, vers la fin du règne d'Hadrien. L'association à ce moment venait de naître; un magistrat de la ville, qu'elle avait nommé son protecteur et qui prenait ses fonctions au sérieux, voulut donner plus de publicité à son règlement, et le fit afficher sous le portique du temple d'Antinoüs. C'est ce règlement qui, par une heureuse chance, est arrivé jusqu'à nous. On peut prendre en l'étudiant une idée très exacte des colléges funéraires de cette époque. Celui-là devait être composé d'affranchis et de pauvres gens; il contenait aussi des esclaves, et probablement en grand nombre : la loi leur permettait de faire partie d'associations de ce genre, si leurs maîtres y consentaient. La société avait pour but de fournir à ses membres une sépulture convenable; son premier souci devait donc être de se créer des ressources pour suffire aux frais des funérailles. Chaque associé reçu dans le collége versait à titre de droit d'entrée la somme de 100 sesterces (20 fr.) et y joignait une bouteille de bon vin. Il donnait de plus, tant qu'il faisait partie de l'association, 5 as par mois (25 cent.). Ces sommes servaient à payer les dépenses ordinaires et à procurer aux associés de quoi se faire enterrer. Le collége de Diane et d'Antinoüs n'ensevelissait pas ses morts dans un monument commun; ces esclaves, ces affranchis, étaient trop misérables pour réunir l'argent nécessaire à la construction d'un *columbarium*. Ils s'y prenaient d'une manière plus simple : après la mort de chacun de ses membres, la société payait à celui qu'il avait institué son héritier une certaine somme pour lui acheter un tombeau. Cette somme, qu'on appelait *funeraticium*, devait varier suivant la richesse du collége; elle n'était que de 300 sesterces (60 francs) pour les adorateurs de Diane et d'Antinoüs, encore sur ces 300 sesterces en prélevait-on 50 qui devaient être distribuées auprès du bûcher à ceux des confrères qui assistaient aux funérailles et qui avaient voulu faire honneur au défunt par leur présence. Tous les cas

(1) On a déjà dit quelques mots dans la *Revue* de l'inscription de Lanuvium en parlant de la formation des premières associations chrétiennes et de la construction des catacombes (1er septembre 1865); mais le sujet que nous traitons exige qu'elle soit étudiée en détail.

étaient minutieusement prévus. Si le défunt n'avait institué aucun héritier, c'était le collége qui l'enterrait. Lorsqu'il était esclave et que son maître ou sa maîtresse par méchanceté refusait de livrer son corps à l'association pour qu'elle l'ensevelît, on ne lui faisait pas moins un semblant de funérailles, et on lui élevait sans doute un cénotaphe. Si l'associé était mort à une distance de Lanuvium qui ne dépassait pas 20 milles et qu'on eût pu le savoir à temps, trois membres du collége devaient partir aussitôt pour présider aux obsèques et en faire les frais. A leur retour, ils faisaient approuver leurs comptes par leurs collègues. S'ils avaient commis quelque malversation, on les punissait d'une amende du quadruple, sinon on leur attribuait à chacun comme frais de voyage une somme de 20 sesterces (4 francs). Quand le confrère était mort à une distance de plus de 20 milles, celui qui avait fourni l'argent pour l'enterrer devait faire attester le fait par sept citoyens romains, et, si les pièces étaient en règle, on lui payait le *funeraticium* auquel le défunt avait droit.

Telles sont dans la loi du collége de Diane et d'Antinoüs les dispositions qui ont rapport aux funérailles des collègues. On voit que les associations de ce temps ressemblaient assez aux nôtres, et qu'elles cherchaient leurs principales ressources dans les cotisations de leurs membres; on y voit aussi qu'il n'était pas facile d'obtenir que ces cotisations fussent régulièrement payées. Alors, comme aujourd'hui, ce qui manquait le plus aux associations, c'était l'esprit de suite et de persévérance. On est plein d'ardeur, on s'engage à tout et l'on paie sans hésitation dans les premiers mois; avec le temps, le sacrifice semble lourd, si minime qu'il soit, et l'on finit par s'y soustraire. Les adorateurs de Diane et d'Antinoüs le savent bien, et au début de leur loi ils sont fort préoccupés de ce danger qui menace leur association comme les autres. « Puisse notre entreprise, disent-ils en commençant, être favorable et propice pour l'empereur et sa famille, pour nous et les nôtres, pour ce collége que nous fondons! Puissions-nous mettre une salutaire activité à réunir les sommes nécessaires pour ensevelir convenablement nos morts! Le moyen d'y parvenir, c'est de nous cotiser et de payer avec régularité, afin que notre association puisse vivre longtemps. » Un peu plus loin, ils décrètent que, si un associé a négligé de s'acquitter pendant quelques mois de suite, la société ne lui doit rien après sa mort. Ce n'étaient pas des précautions inutiles; nous possédons précisément un exemple curieux d'un collége de ce genre qui périt par la négligence que mettaient les associés à payer leurs cotisations. Dans un des cantons les plus sauvages de l'ancienne Dacie, au fond de carrières abandonnées, on a trouvé des tablettes qui contiennent un document important dont nous allons

donner une traduction aussi exacte que le permet le latin barbare dans lequel il est écrit.

« Copie d'un acte qui fut affiché à Alburnum-le-Grand, auprès du bureau de Resculius, et sur lequel on lisait ce qui suit :

« Artémidore, esclave d'Apollonius, président du collége de Jupiter Cernénius, et avec lui Valérius, esclave de Nicon, et Offas, esclave de Ménofile, questeurs du même collége, faisons savoir au public par cet acte que des cinquante-quatre personnes qui formaient le collége dont on vient de parler, il n'en reste plus que dix-sept à Alburnum; que Julius, esclave de Julius, qui était président avec Artémidore, n'a pas mis le pied à Alburnum, ni paru dans le collége depuis le jour de son élection; qu'Artémidore a rendu ses comptes aux membres présens, qu'il leur a prouvé qu'il a restitué tout l'argent qu'il avait à eux ou qu'il l'a dépensé pour les funérailles des collègues, qu'il a repris le cautionnement qu'on avait exigé de lui par sûreté, qu'en ce moment il n'y a plus d'argent dans la caisse pour payer les frais de sépulture et qu'on ne possède plus aucun tombeau; qu'enfin depuis longtemps personne n'a voulu se réunir aux jours fixés par la loi du collége, ni payer les cotisations ou présens exigés. C'est ce qu'on fait savoir au public par le présent acte, afin que, si l'un des associés vient à mourir, il ne s'imagine pas que le collége existe encore, et qu'il a droit à réclamer aucun argent (1). Fait à Alburnum-le-Grand, le 5 des ides de février, sous le troisième consulat de L. Aurélius Vérus et de Quadratus (167 après Jésus-Christ). »

La loi du collége de Diane et d'Antinoüs nous a montré de quelle manière ces sortes d'associations commencent; l'affiche d'Artémidore nous apprend comment il leur arrivait souvent de finir.

III.

L'inscription de Lanuvium éclaire encore bien d'autres points restés obscurs dans la question des associations romaines. Les adorateurs de Diane et d'Antinoüs, pour bien établir qu'ils n'étaient pas un collége illicite, ont tenu à citer en tête de leur règlement le sénatus-consulte qui leur permet de s'associer; il y est dit « que ce droit est accordé à ceux qui veulent former des colléges funéraires à la condition qu'ils ne se réuniront qu'une fois par mois pour payer la contribution nécessaire à la sépulture de leurs morts (2). » Cette

(1) La phrase d'Artémidore est assez naïve; je la traduis sans y rien changer.

(2) Voici le texte même de cette importante loi : *Qui stipem menstruam conferre volent in funera, in it (id) collegium coeant, neque sub specie ejus collegi nisi semel in mense coeant conferendi causa unde defuncti sepeliantur.* Les termes dont se sert Marcianus dans le *Digeste* sont à peu près les mêmes, seulement il oublie de dire que la permission n'est accordée qu'aux colléges funéraires.

loi ne nous était pas entièrement inconnue: Marcianus la mentionne dans le *Digeste*, mais la citation qu'il en fait est si vague et si incomplète qu'elle avait été fort peu comprise. Aujourd'hui, grâce aux adorateurs de Diane et d'Antinoüs, nous en avons le texte précis, nous en possédons les termes mêmes, et nous pouvons en apprécier l'importance. Nous savons qu'au 1er siècle il fut permis dans Rome à tous ceux qui le souhaitaient de se former en sociétés funéraires, qu'au siècle suivant Septime Sévère étendit cette permission aux provinces. C'était une grande faveur, si on la rapproche de toutes les restrictions et de tous les obstacles qu'on avait mis jusqu'à Trajan au droit d'association et qui jusqu'à Justinien restèrent dans les codes. Tandis que les jurisconsultes proclament qu'on ne peut pas s'associer sans une autorisation spéciale et qu'ils affirment que cette autorisation est très rarement donnée, les empereurs l'accordent d'un seul coup à tous les affranchis, à tous les esclaves, à tous les pauvres gens de l'empire, c'est-à-dire à tous ceux à qui nous serions le plus tentés de la refuser. Au moment où les autres corporations ont besoin de tant de formalités pour être approuvées, il suffit à ces pauvres gens de dire qu'ils veulent former un collége funéraire, et personne ne les empêche de se réunir une fois par mois, de se choisir des chefs, d'avoir une caisse commune. On aurait peine à comprendre comment l'autorité impériale se montre à la fois si sévère et si facile, si l'on ne connaissait sa politique ordinaire. Pleine de méfiance pour les classes éclairées qu'elle soupçonne toujours de nourrir au fond du cœur des regrets importuns et d'entretenir des espérances coupables, elle ne sait rien refuser à tous ces misérables qui ne demandent qu'à vivre et à qui toutes les formes de gouvernement sont indifférentes. En réalité, le bienfait accordé par les empereurs devait s'étendre beaucoup plus loin qu'ils ne l'auraient voulu. La loi faite pour les pauvres gens profitait à tout le monde; tous les colléges avaient le droit d'exister en se faisant passer pour des colléges funéraires. Le moyen était très simple, et sans doute ils n'ont pas manqué de s'en servir. Nous pouvons donc admettre sans témérité que, parmi ceux qui ne paraissent fondés que pour donner la sépulture à leurs membres, beaucoup avaient un autre but; c'est ainsi que par un détour le droit d'association fut à peu près émancipé au 1er siècle.

Cette loi eut des conséquences importantes et imprévues. Dans les sociétés qui faisaient construire les *columbaria*, les fonds se versaient en une fois; le monument achevé, l'association pouvait à la rigueur se dissoudre, ou, si elle continuait d'exister pour veiller à l'entretien des tombes, sa vie devait être assez languissante. Les colléges nouveaux, au contraire, avaient une raison d'exister toujours; la nécessité de se rassembler tous les mois assurait leur per-

pétuité. En se voyant davantage les associés prenaient de plus en plus le goût de se voir; la réunion mensuelle devenait pour beaucoup d'entre eux, pour les plus pauvres surtout, une sorte de distraction et de fête. C'était bientôt fait de verser les 5 as à la caisse commune, et il est probable que malgré la défense de la loi, après avoir traité les questions qui concernaient les funérailles, on ne se séparait pas sans parler d'autre chose. Il arriva ainsi que ces associations, fondées uniquement en vue de la mort, prirent une grande importance pour la vie. Bientôt il ne suffit plus aux associés de se voir une fois par mois, ils cherchèrent d'autres occasions de se trouver ensemble. Ici encore la loi fut très accommodante et s'empressa de lever en partie les défenses qu'elle avait faites. « Il n'est pas prohibé, dit Marcianus, de se réunir pour un motif religieux, à la condition de respecter le sénatus-consulte qui interdit les associations illicites. » Il faut avouer que les colléges funéraires n'avaient pas à se plaindre de la façon dont on les traitait; il leur était permis de se réunir une fois par mois pour lever l'argent nécessaire aux sépultures, et tant qu'ils le voulaient sous un prétexte religieux. Les prétextes, comme on le pense bien, ne manquaient pas : il y avait l'anniversaire de la fondation du collége, la fête de l'empereur et de sa famille, celle des magistrats et des bienfaiteurs de la société. A toutes ces solennités, on se rassemblait pour dîner en commun. Dans les religions antiques le repas est une sorte de prière; quand ils dînaient ensemble, les associés pouvaient prétendre « qu'ils se réunissaient pour un motif religieux, » et la loi n'avait rien à dire. Dès les temps les plus reculés, le repas commun avait été l'occupation la plus importante des colléges. Les sodalités qu'on institua quand on fit venir la Mère des dieux de Pessinunte n'avaient rien trouvé de mieux pour honorer la déesse. « Elles furent établies, dit Caton, pendant que j'étais questeur, je me régalais avec mes compagnons, notre table était sobre; mais ce qui m'attirait le plus dans ces festins n'était pas le plaisir de manger et de boire, c'était celui de me trouver avec mes amis et de converser avec eux. » Ces repas n'étaient pas toujours aussi sobres que Caton le prétend; tous les convives ne se montraient pas comme lui insensibles au plaisir de boire et de manger. Ce qui le prouve, c'est que l'autorité finit par intervenir pour modérer les dépenses excessives qu'on faisait aux fêtes de Cybèle. Une loi somptuaire exigea que chaque confrère, avant de se mettre à table, vînt attester par serment devant les consuls qu'on ne dépasserait pas 120 écus pour les frais du festin, indépendamment du pain, du vin et des légumes, et qu'on n'y boirait que des vins du pays. Ces lois sévères ne corrigèrent pas le mal, car quelques

années plus tard Varron se plaint que les dîners des colléges font hausser le prix des vivres au marché. « Aujourd'hui, dit-il, la vie à Rome n'est presque plus qu'une bombance de tous les jours. » Il ne veut parler évidemment que des corporations riches; toutes ne pouvaient pas se permettre ces excès. Les malheureux adorateurs de Diane et d'Antinoüs étaient bien forcés d'être sobres, et les lois somptuaires n'étaient pas faites pour eux; ils n'en étaient pas moins, eux aussi, fort amis des repas de corps. Comme le collége ne faisait que de naître et qu'il n'avait pas eu le temps d'être l'objet des libéralités de ses protecteurs, les associés ne s'y réunissaient que six fois par an pour dîner ensemble, c'était bien peu; mais ils voulaient au moins jouir sans souci d'un plaisir si rare : sous aucun prétexte ils n'entendaient être dérangés. Des mesures étaient prises pour que la joie générale n'y fût attristée par aucune préoccupation sérieuse. « Celui qui aura quelque plainte à faire ou quelque proposition à présenter, dit le règlement, devra les réserver pour l'assemblée du collége, et nous laisser, pendant nos jours de fête, dîner libres et contens. » On ne voulait pas non plus qu'il s'élevât quelque discussion qui pût troubler le repos des convives; aussi voit-on dans le règlement que la police du festin était sévèrement exercée. « Si quelqu'un, pour faire du tumulte, se lève de sa place et en occupe une autre, il paiera une amende de 4 sesterces (80 centimes); si quelqu'un dit des sottises à un collègue ou fait du bruit, il paiera 12 sesterces (2 francs 40 centimes); si c'est le président de la société qui ait été injurié, l'amende sera de 20 sesterces (4 francs). » Il ne suffisait pas que le festin fût tranquille, le règlement avait tout prévu, tout disposé d'avance, pour que rien n'y manquât; comme on voulait être sûr qu'aucun préparatif ne serait négligé, on avait institué une magistrature spéciale. Indépendamment des dignitaires annuels, on nommait un président du repas (*magister cœnæ*), choisi tout exprès et renouvelé chaque fois. C'était un fardeau que chaque collègue devait subir à son tour; s'il essayait de s'y soustraire, on le condamnait à payer 30 sesterces (6 francs) à la caisse de l'association. Le président du festin était chargé d'en faire les apprêts : il dressait les tables, et plaçait devant chaque convive une bouteille de bon vin, un pain de 2 as et quatre sardines. Le règlement ne dit pas si ces dépenses étaient acquittées par lui ou par la caisse du collége, il ne dit pas davantage si ce pain et ces quatre sardines composaient tout le repas; mais il n'est pas possible de le croire. Le festin eût été vraiment trop sobre, et si pauvres qu'on suppose les adorateurs de Diane et d'Antinoüs, ils ne pouvaient pas se contenter de quatre sardines dans leurs jours de fête; mais le règlement avait une raison de garder le silence à

ce sujet : en parlant du menu de ces repas de corps il n'a voulu mentionner que ce qui était à la charge des associés, le reste leur venait d'ailleurs.

Les colléges avaient heureusement pour eux d'autres sources de revenus que les contributions de leurs associés. Les cinq as qu'on donnait tous les mois pouvaient à peine suffire à la sépulture des morts; il fallait avoir recours à d'autres moyens pour subvenir aux dépenses des repas. A l'imitation des municipes sur lesquels ils étaient formés, les colléges ne payaient pas leurs dignitaires, c'étaient au contraire les dignitaires qui le plus souvent payaient leurs administrés. Il y avait surtout dans chaque association des personnages placés au-dessus de tous les autres qui, en réalité, s'occupaient fort peu des affaires de leurs collègues, et dont l'unique fonction semblait être de leur procurer par leur libéralité des occasions de se réunir plus souvent; on les appelait des protecteurs (*patroni*). L'élection des protecteurs était fort importante : elle décidait souvent de la fortune d'une société. La plus prospère était toujours celle qui savait le mieux les choisir et qui en tirait le meilleur parti. Ce choix devait présenter quelques difficultés; elles voulaient toutes avoir en tête de leur liste des noms honorables, respectés, qui recommandaient la société dont ils voulaient bien faire partie. Il les fallait avant tout riches et généreux, car on comptait bien leur faire payer le plus cher possible l'honneur qu'on leur faisait en les nommant. Ces qualités ne sont pas communes; les hommes rares qui les réunissaient devaient être fort recherchés par toutes les associations, et naturellement ils se décidaient d'ordinaire en faveur des plus puissantes. Celles-là ne devaient pas être en peine pour trouver des *patroni;* on se disputait l'honneur de les protéger. La corporation des nautes à Lyon a pour protecteurs des hommes politiques, des fonctionnaires de l'ordre le plus élevé, des trésoriers-généraux des Gaules. A défaut d'un personnage de cette importance, elle pouvait toujours choisir quelques gros négocians, un marchand de vin ou un marchand d'huile enrichi, dont les débuts avaient été souvent fort obscurs, et qui étaient heureux d'honorer leur fortune en se faisant inscrire en tête d'une association si considérée. Les corporations plus humbles, par exemple les pauvres colléges funéraires, devaient avoir plus de difficulté à se procurer des protecteurs. L'honneur était moindre; il ne devait pas être si recherché. Elles étaient aussi moins difficiles, et s'adressaient un peu plus bas. S'il en était besoin, elles descendaient jusqu'à ces affranchis que la faveur de leurs maîtres ou les chances heureuses du commerce avaient amenés à l'aisance, et qui formaient la classe industrieuse de l'empire. Ces anciens esclaves avaient besoin de se relever de quelque façon des mépris de la société. Ils recherchaient avec avi-

dité toutes les distinctions, et les plus médiocres avaient du prix pour eux qui n'étaient pas accoutumés à la considération publique. Sur leur tombe, qui était l'objet de tous leurs soucis, ils souhaitaient qu'on pût lire qu'ils avaient été les magistrats ou les protecteurs de quelque association; ce titre les tirait du nombre des affranchis vulgaires, il corrigeait en partie ce qu'avait de trop bas le souvenir de leur condition servile. Ils auraient été très flattés sans doute de figurer parmi les protecteurs de quelque collége important; mais quand ils ne pouvaient pas obtenir cet honneur, ils se rabattaient sur les autres. C'est ainsi que, la vanité aidant, tous les colléges, à quelque degré qu'ils fussent placés, trouvaient des protecteurs.

L'association payait son protecteur en hommages et en respect. C'est en assemblée générale, sur le rapport des magistrats, qu'il était désigné, et le choix de la société lui était signifié par un décret solennel. Voici en quels termes s'exprime à cette occasion un collége de marchands de drap dans une petite ville d'Italie :

« Le 10 des calendes d'avril, dans la chapelle de l'association, les questeurs ont pris la parole et nous ont représenté qu'il convenait à notre collége de nommer pour son protecteur Tutilius Julianus, citoyen aussi recommandable par la sagesse de sa conduite et sa modestie naturelle que par sa générosité, afin que ce choix fût un exemple éclatant de la façon dont nous savons distinguer le mérite. A ces causes, les questeurs entendus, nous avons arrêté ce qui suit : l'opinion de tous et de chacun en particulier est que l'avis ouvert par les magistrats de l'association est sage et utile. En conséquence, il nous faut nous excuser auprès de l'honorable Julianus de n'avoir pas songé plus tôt à lui, le prier de vouloir bien accepter le titre que nous lui décernons, et de permettre qu'on place au-dessus de la porte de sa maison une plaque de bronze sur laquelle sera gravé le présent décret. »

Il était bien difficile que le protecteur fût insensible à tant de politesse. Provoqué par les flatteries de ses nouveaux confrères, il lui fallait répondre par des libéralités de tout genre; à chaque bienfait nouveau, la société qui ne voulait pas être ingrate votait à son protecteur des remercîmens pompeux : c'était un combat de générosité dans lequel il lui était difficile d'être vaincue, car elle ne donnait que des complimens, et rien ne l'empêchait d'en être prodigue. Quelquefois elle semblait vouloir y joindre des marques plus effectives de sa reconnaissance, elle avait l'air d'avoir vraiment l'intention de se mettre en dépense; elle promulguait un décret pour annoncer qu'après une grave délibération elle s'était décidée à élever une statue à son généreux bienfaiteur. Une statue était un très grand honneur auquel ces négocians enrichis devaient être très sen-

sibles. Ils l'acceptaient donc avec empressement; mais d'ordinaire ils se chargeaient d'en payer les frais, et le jour de l'inauguration ils donnaient à dîner à tous leurs collègues. Cette comédie était renouvelée de celle qui se jouait tous les ans à propos des élections municipales, et ici encore le collége reproduisait fidèlement la cité.

La générosité des protecteurs pouvait prendre diverses formes; la plus ordinaire consistait à laisser aux associés une certaine somme pour célébrer des repas communs à des époques fixées. La raison qui rendit les libéralités de ce genre si fréquentes est facile à comprendre. Les gens riches avaient comme les pauvres un grand souci de leur tombeau. Ils savaient bien qu'ils n'en manqueraient pas, et qu'ils n'avaient pas besoin de faire partie d'un collége funéraire pour s'en procurer un. Sur un terrain qui leur appartenait, ils pouvaient faire construire quelque beau monument de marbre avec une salle à manger pour les convives et un autel pour les amis fidèles qui devaient venir y sacrifier; ils pouvaient l'entourer comme d'une barrière par des champs et des jardins qui couvraient plusieurs arpens, y bâtir des maisons pour des concierges et des serviteurs, et se donner ainsi après leur mort une demeure aussi somptueuse et aussi sûre que celle qu'ils habitaient pendant leur vie. Leurs préoccupations étaient différentes. Une triste expérience leur avait appris que rien ne vieillit plus vite que les regrets : étaient-ils certains que ceux à l'amitié desquels ils se fiaient pour entretenir leur tombe et la visiter aux jours de fête ne manqueraient pas à ce devoir? Quand même ils y seraient fidèles, ils devaient disparaître à leur tour, et qu'arriverait-il quand ils ne seraient plus? Une affranchie qui remplit avec soin auprès de sa maîtresse qu'elle a perdue tous ces offices pieux s'exprime ainsi dans l'épitaphe qu'elle lui a consacrée : « tant que je vivrai, tu recevras ces hommages; après ma mort, je ne sais. » Ce doute se glissait dans tous les esprits et les tourmentait. On se répétait qu'une génération suffit pour emporter la mémoire d'une vie éteinte. Un jour devait fatalement arriver où ce nom inscrit sur une tombe ne réveillerait plus aucun souvenir; alors cette salle à manger resterait vide aux anniversaires funèbres, cet autel n'aurait plus de visiteurs, et personne n'y apporterait ni libations ni roses. Pour retarder le plus possible l'heure de cet isolement dont on était épouvanté, quelques-uns imaginaient toute sorte de précautions minutieuses et compliquées. Un habitant de Nîmes avait fait inscrire sur la tombe qu'il se préparait d'avance les noms de trente de ses amis. « Si quelqu'un d'entre eux, disait-il, n'existe plus quand je mourrai, ou s'il meurt après moi, alors les survivans éliront au scrutin à la place de ceux qui ne seront plus les gens qu'ils jugeront les plus dignes,

de manière que le nombre trente soit toujours complet. Il sera du reste permis à ceux qui ne pourront pas se rendre à mon tombeau aux jours que j'ai marqués d'envoyer quelqu'un dîner à leur place.» Ce qui était bien plus simple, ce qui devait venir d'abord à l'esprit, c'était de confier aux corporations tous ces soins qui concernaient le culte des morts. Elles ne mouraient pas comme les individus, et plusieurs d'entre elles se vantaient déjà de plusieurs siècles d'existence; en les chargeant d'accomplir ces devoirs funèbres, on pouvait espérer que le tombeau ne serait jamais abandonné. C'est dans ce dessein qu'on leur laissait des terres ou de l'argent; les revenus devaient être employés soit à porter des couronnes sur la tombe du donateur pendant les jours consacrés aux fêtes des morts, soit à venir y faire un repas commun à l'anniversaire de sa naissance. D'ordinaire tout était minutieusement prévu : dans une affaire aussi grave on ne voulait rien laisser à l'arbitraire. Tantôt le nombre des convives était fixé, on décidait par exemple qu'on n'entendait pas qu'il y en eût jamais moins de douze; tantôt on leur imposait l'obligation d'être convenablement vêtus. Quelques-uns parlent en maîtres; comme ils paient, ils se croient le droit de commander. Ils ne sont pas d'humeur de souffrir la moindre négligence : si le collége n'accomplit pas les cérémonies exactement à l'époque marquée, il paiera une amende ou rendra l'argent. D'autres prennent un ton plus humble. Ils n'ignorent pas qu'une promesse a moins de chance d'être tenue quand on sait que celui à qui on l'a faite n'est plus là pour l'exiger; aussi comptent-ils beaucoup plus, pour obtenir ce qu'ils désirent, sur la reconnaissance que sur les menaces. « Je vous en prie, dit l'un d'eux, mes chers collègues, veuillez bien vous charger, avec l'argent que je vous laisse, de faire célébrer un sacrifice pour moi aux jours ordinaires. » Ce sont les pauvres surtout qui s'expriment avec humilité. Un ancien soldat prétorien retiré en Espagne et sa femme adressent sur le tombeau de leur fille un appel touchant à quelque collége funéraire dont ils font partie : « Parens infortunés, nous supplions au nom de notre enfant nos collègues actuels et ceux qui viendront après nous. Puisse aucun de vous n'éprouver jamais une douleur semblable, si vous avez le soin d'entretenir sur sa tombe, aux frais du collége, une lampe qui brûlera toujours. » Remarquons que le christianisme a conservé presque tous ces usages en les transformant; les mots même ont à peine changé. Lorsque, dans des inscriptions païennes, des femmes ou des enfans nous disent qu'ils instituent ces fondations pieuses en mémoire de leur mari ou de leur père, *ob memoriam patris*, nous songeons à ces chapelles élevées au-dessus des catacombes à l'endroit où les saints étaient ensevelis, et qu'avant

Constantin on appelait les Mémoires des martyrs, *memoriæ Martyrum*. Ces cérémonies annuelles, festins ou sacrifices, dont on chargeait des colléges pour être sûr qu'elles s'accompliraient toujours, qu'est-ce autre chose que ce que l'église appelle un service perpétuel? Seulement ce service, au lieu d'être célébré à l'anniversaire de la naissance, fut transporté par les chrétiens à l'anniversaire de la mort : la vie véritable ne datait pour eux que du jour où l'on entrait dans l'éternité.

Par suite de ces libéralités les repas de corps se multiplièrent dans les colléges et ils en devinrent bientôt la principale occupation. L'un d'entre eux a la franchise de s'appeler lui-même *la société des gens qui dînent ensemble;* presque tous auraient mérité ce nom. En devenant si fréquentes ces réunions donnèrent aux associés l'habitude de vivre en commun et resserrèrent les liens qui les unissaient. Ces liens avaient été de tout temps assez étroits. Les sodalités dans l'origine étaient formées de membres d'une même famille; quand plus tard on les choisit dans des familles différentes, ils contractaient par leur association une sorte de parenté spirituelle qui imposait aux confrères certains devoirs, celui par exemple de ne pas s'accuser en justice. Avec le temps, les colléges avaient beaucoup changé, les anciennes coutumes s'y étaient presque entièrement perdues; cependant ceux qui en faisaient partie, qui s'asseyaient sans cesse à la même table, qui devaient souvent reposer dans le même tombeau, persistèrent toujours à ne pas se regarder entre eux comme des étrangers. Certains colléges avaient pris l'habitude de célébrer chez eux toutes les solemnités qu'on fêtait dans la famille. On s'y donnait des étrennes au premier de l'an; on se rassemblait aux fêtes des morts; on dînait ensemble le 8 des calendes de mars, jour où d'après l'usage tous les parens devaient se réunir autour d'une table commune, « afin que, si quelque querelle s'était élevée entre eux dans l'année, la joie du festin qui porte à la concorde et à l'oubli les amenât à se réconcilier. » C'était, comme on l'appelait d'un nom touchant, « le jour de la chère parenté. » Aussi arrivait-il plus d'une fois que lorsqu'on n'avait pas d'héritier on laissait sa fortune à ses collègues. En Bétique où l'on avait coutume d'inscrire sur la tombe de quelqu'un dont on voulait faire l'éloge : il fut pieux envers les siens, *pius in suos*, on disait aussi qu'il l'avait été envers ses associés, *pius in collegio;* ces deux devoirs semblaient donc être mis sur la même ligne. Ce qui achevait de faire ressembler ces associations à la famille, c'était la façon dont on désignait souvent les associés et les dignitaires. Le protecteur et la protectrice prenaient le nom de père et de mère du collége, les associés s'appelaient quelquefois entre eux des frères; c'est ainsi que dans une inscription romaine quelqu'un nous fait savoir qu'il donne

un monument qu'il a restauré « à ses frères du collége des habitans du Vélabre, » et que deux dévots qui ont élevé un autel à Jupiter père de tous les dieux nous apprennent qu'ils l'ont dédié « avec l'aide des frères et des sœurs. »

Ces beaux noms n'étaient pas tout à fait des mensonges, et l'on est forcé d'avouer, quand on étudie la constitution intérieure des colléges, qu'il y régnait une sorte de fraternité. Malgré le respect qu'on y témoignait pour la hiérarchie sociale, tous les membres avaient des droits égaux. Ils étaient tous appelés à voter les lois et les décrets de l'association, et l'on y mentionnait, pour leur donner plus de force et d'autorité, qu'ils avaient été faits « en assemblée générale. » Cette assemblée n'était regardée comme régulière et ne pouvait faire des lois que si le nombre des votans atteignait un chiffre fixé d'avance : de cette façon le règlement supprimait les coups de surprise et d'autorité. Il en était de même pour l'élection des dignitaires de l'association : tout le monde avait le droit d'y concourir, et il est dit expressément qu'ils sont nommés par le suffrage de tous. Quelquefois sans doute le vote a lieu d'une façon assez sommaire. Quand la société a le bonheur de posséder quelque homme important dont elle espère de grandes libéralités, on le nomme par acclamation sans prendre la peine d'aller aux voix; mais on a soin de dire que ces acclamations sont unanimes et que par conséquent les plus pauvres ont manifesté leur opinion comme les autres. Si tous les associés sont électeurs, ils sont aussi tous éligibles. En réalité, dans les colléges comme dans la cité, les honneurs appartiennent presque toujours aux plus riches. On a vu qu'ils coûtent très cher et il ne convient pas qu'on les recherche si l'on ne peut pas les payer; mais il n'y a point d'article dans le règlement qui défende expressément aux plus humbles d'y parvenir, et l'on a des exemples qui prouvent qu'ils y sont quelquefois arrivés. Dans les associations qui contiennent des hommes libres et des esclaves, on réserve d'ordinaire à ces derniers une petite part d'autorité dans un ordre inférieur. Les fonctionnaires libres appelés *magistri* ont sous leurs ordres des fonctionnaires esclaves sous le nom de *ministri*. C'est quelque chose déjà, on est allé plus loin encore : l'esclave s'est quelquefois glissé parmi les fonctionnaires les plus élevés et il a pris place au milieu d'eux. Il pouvait donc se faire qu'il commandât à des hommes libres; qui l'aurait souffert il y a quelques années dans la république chrétienne des États-Unis? On peut dire d'une manière générale que c'est l'esclave qui gagna le plus à la fraternité des colléges. Jusque-là les esprits les plus généreux, ceux qui souhaitaient sincèrement rendre son existence plus douce, s'étaient contentés de lui assurer une sorte d'indépendance dans le sein de la famille. « Je permets

aux miens, dit Pline le Jeune, de faire des testamens et je les respecte; je les laisse libres de partager, de donner, de léguer ce qu'ils possèdent, à la condition que ce soit à des personnes de chez moi, car la maison est une sorte de république et de cité pour l'esclave. » L'association l'en fait sortir; elle ouvre pour lui ces portes si rigoureusement fermées, elle l'introduit dans un monde qui lui est nouveau, où il fréquente des hommes libres dont il se trouve l'égal, dont il peut devenir quelquefois le supérieur. A la vérité, pour qu'un esclave puisse être reçu dans un collége, la loi exige qu'il obtienne le consentement de son maître; mais une fois le consentement donné, il lui échappe en partie. Il a des réunions, des intérêts, des amitiés, des appuis hors de la famille; on le consulte, on l'écoute, on le sollicite, on le flatte, — pendant les quelques heures qu'il passe dans son collége, il peut oublier qu'il est esclave. C'est une trêve à la servitude; elle est malheureusement bien courte. De retour chez son maître, il y retrouve le travail, les outrages et les coups; rien ne lui appartient, pas même son corps. Il a beau payer avec exactitude la contribution funéraire; après sa mort, son maître, s'il le veut, peut refuser son cadavre à l'association qui le réclame: il peut le garder chez lui, s'il a quelque vengeance à exercer, et le faire jeter dans ces excavations fétides où pourrissent ensemble tous les esclaves imprévoyans qui n'ont pas pris la peine de se préparer une sépulture. La société ne peut pas venir le lui arracher; elle se permet au moins de flétrir la conduite du maître : elle dit qu'il est injuste, et célèbre en face de lui une cérémonie funèbre en l'honneur de cet esclave qu'il veut outrager. Le droit d'association, qui, comme on vient de le voir, relève l'individu dans le collége, relève aussi le collége dans la cité. Ces pauvres gens isolés ne comptaient guère; réunis, ils prennent une certaine importance. Dans les inscriptions où l'on énumère les libéralités faites par les magistrats municipaux à la ville qui les a élus, les colléges sont toujours nommés avant la plèbe et on leur donne une somme plus forte. Ils interviennent aussi quelquefois dans les affaires publiques. Parmi les affiches électorales qu'on rencontre en si grand nombre sur les murs de Pompéi, plusieurs sont l'œuvre des colléges de la ville. Ils ont leur candidat qu'ils recommandent au peuple. Quelques-uns s'expriment d'une façon modeste : « Les marchands de bois et les charretiers vous demandent d'élire Mancellinus. » D'autres ont un ton plus décidé : « Les pêcheurs nomment pour édile Popidius Rufus. » Ces pêcheurs connaissent la force que donne l'association; c'est ce qui les fait parler avec tant d'assurance.

Quand on songe aux services que les colléges ont rendus aux classes laborieuses et souffrantes de l'empire romain, l'idée vient aussitôt de les comparer à nos associations charitables, et l'on

est tenté de voir en eux de véritables sociétés de secours mutuels. Il est certain qu'organisés comme ils l'étaient ils n'avaient qu'un pas à faire pour le devenir; mais ce pas, l'ont-ils fait? Peut-on établir que d'une manière régulière et permanente ils venaient en aide à leurs membres malades ou indigens? se regardaient-ils comme institués pour soulager ces misères? a-t-on la preuve qu'ils avaient des fonds réservés à ces dépenses? M. Mommsen est assez porté à le croire; j'avoue qu'après avoir étudié avec soin les inscriptions qui les concernent, il ne me paraît pas possible de l'affirmer. Ils possédaient, comme on sait, des caisses communes alimentées par des contributions mensuelles; seulement la loi exigeait que cet argent ne fût affecté qu'aux frais des funérailles. Ils recueillaient des libéralités nombreuses qui leur venaient de leurs magistrats ou des gens riches qui s'intéressaient à leur œuvre; mais le produit en était presque toujours employé au même usage : il servait à des repas solennels célébrés en mémoire du donateur à des époques qu'il avait fixées. Sans doute ces libéralités, à les prendre par leurs résultats plutôt que par leur principe, avaient souvent les mêmes effets que les secours qu'un homme charitable distribue aux malheureux: ces festins éternels que le protecteur offrait aux associés devaient diminuer leurs dépenses particulières, ils y trouvaient en réalité autant de profit que de plaisir. Le profit fut plus grand encore quand on eut l'idée de remplacer les repas par des distributions de vivres et d'argent. La veuve d'un riche affranchi de l'empereur, chargé de la surveillance de ses musées, en laissant au collége d'Esculape et d'Hygie 50,000 sesterces (10,000 francs), règle d'avance, selon l'usage, la manière dont les revenus de cette somme importante doivent être employés. Elle veut notamment que deux fois par an on distribue aux magistrats les plus élevés de l'association, administrateurs et protecteurs, 6 deniers (4 fr. 80 c.) et 8 setiers de vin, à des fonctionnaires inférieurs 4 deniers (3 fr. 20 c.) et 6 setiers, aux associés ordinaires 2 deniers (1 fr. 60 c.) et 3 setiers, et qu'on leur donne à tous quatre pains. Ces dons que chacun emporte chez soi sont un secours utile pour ces pauvres ménages et les aident à vivre; cependant ce n'est pas là véritablement une aumône, une distribution de charité, comme nous l'entendons aujourd'hui. Si le donateur, dans la libéralité qu'il fait aux membres du collége d'Esculape et d'Hygie, avait eu le dessein spécial de soulager leur misère, il aurait donné à chacun selon ses besoins; au contraire, ce sont les magistrats de la société, c'est-à-dire les plus riches, qui reçoivent le plus.

Une particularité remarquable, c'est que jusqu'à présent les associations formées par les soldats sont celles qui paraissent s'approcher le plus de nos sociétés charitables. Les colléges de ce genre

présentent pour nous un grand intérêt. La loi les interdisait sévèrement : on craignait avec raison que le droit d'association transporté dans les camps n'y répandît l'indiscipline; mais la loi fut encore ici impuissante. Après s'être glissés dans les armées malgré elle, les colléges s'y développèrent sans qu'elle osât s'y opposer. Il s'en forma autour des légions, parmi les vivandiers qui les approvisionnaient, les ouvriers qui fabriquaient ou réparaient les armes; il s'en forma dans les légions elles-mêmes entre les soldats et les officiers de tout grade. Les inscriptions romaines de l'Algérie publiées par M. Léon Renier nous donnent à ce sujet des détails curieux et nouveaux. La ville de Lambèse a été pendant trois siècles le séjour d'une légion, la 3e *Augusta*, chargée de défendre la Numidie; on a retrouvé l'emplacement du camp qu'elle occupait, et, parmi les débris qui le couvrent, il reste des ruines nombreuses de monumens élevés par les colléges de la légion. L'administration les connaissait; elle semblait même les protéger. C'est le légat impérial qui dédie solennellement les autels et les statues que les officiers ou les sous-officiers érigent sur leurs épargnes. La *schola* des lieutenans était située tout près du quartier-général, et le commandant de la légion pouvait lire tous les jours en sortant de chez lui l'inscription par laquelle les associés déclarent « que du produit très abondant de leur solde et avec les libéralités des empereurs, ils l'ont fait construire et l'ont ornée des images de la famille impériale. » Ces colléges étaient organisés à peu près de la même manière que les associations civiles. Chaque membre versait une somme assez importante à son entrée dans la société (750 deniers, c'est-à-dire 600 francs dans celui des officiers qu'on appelait *cornicularii*); le reste était fourni sans doute par des retenues sur les traitemens. Seulement il n'est plus ici question de la loi qui veut que l'argent des colléges ne serve qu'à la sépulture de leurs membres. La caisse commune fournit à beaucoup d'autres dépenses : on y puise pour donner des frais de route aux associés qui vont faire un voyage sur le continent, et quand ils ont reçu leur congé, on leur compte une somme de 500 deniers (400 francs) qui les aide à s'établir dans les pays où ils vont se fixer. M. Léon Renier voit dans cet usage l'origine lointaine de nos caisses de retraite. Qui se serait douté qu'il existait quelque chose de semblable chez les Romains, si par hasard on n'avait trouvé au fond de l'Afrique les inscriptions de la 3e légion? Il est donc possible que l'avenir nous réserve des découvertes semblables et aussi peu attendues. Nous ne pouvons pas nous flatter de connaître toutes les formes que la bienfaisance avait revêtues dans les associations antiques; mais, en admettant qu'il s'en rencontre qui avaient tout à fait devancé nos sociétés charitables, nous pouvons être sûrs qu'elles n'ont jamais

formé qu'une très rare exception. Il en resterait plus de traces, si elles avaient été nombreuses. Sur le fronton des *scholæ*, dans les lois des colléges, sur les tombes de leurs protecteurs, au bas des statues qu'on leur élève, quelque part enfin, il serait question de malades secourus, de pauvres assistés; parmi tant de gens qui énumèrent le bien qu'ils leur ont fait et qui s'en font gloire, il s'en trouverait qui ne manqueraient pas de nous dire qu'ils ont laissé des fonds pour faire vivre les indigens, pour subvenir aux besoins des veuves et des orphelins. Puisque cette mention n'existe nulle part, on en peut conclure que les libéralités de ce genre n'étaient pas ordinaires dans les associations romaines, et qu'au moins d'une manière fixe et régulière elles n'ont jamais été des sociétés de secours mutuels.

Cette conclusion est importante; elle aide à marquer la différence qui sépare les colléges qu'on vient d'étudier d'autres associations qui grandissaient autour d'eux et à qui appartenait l'avenir. L'époque où les sociétés funéraires ont pris tant d'extension est précisément celle où le christianisme commençait dans l'ombre la conquête de l'empire. Comme on marchait des deux côtés dans la même route et qu'on se recrutait dans le même milieu, il était difficile qu'on n'arrivât pas à se rencontrer; entre des sociétés si semblables et si voisines, des communications ont dû s'établir de bonne heure. S'il n'est pas aisé d'indiquer sûrement quel fut le caractère et l'importance de leurs rapports, il est tout à fait impossible d'en nier l'existence. L'illustre explorateur des catacombes, M. de Rossi, qui n'est pas suspect de faire des concessions aux ennemis du christianisme, reconnaît que les premiers chrétiens ont dû profiter avec empressement de la tolérance accordée aux colléges funéraires. C'était pour eux un moyen si simple de désarmer la loi et de protéger leurs tombes qu'ils ne devaient pas hésiter à s'en servir; mais, pour être confondus avec les colléges funéraires et jouir des mêmes priviléges, il fallait chercher à leur ressembler. Les ressemblances sont en effet très nombreuses entre les associations des deux cultes. Les chrétiens aussi possèdent une caisse commune formée par les contributions des fidèles, et ces contributions s'y paient tous les mois; ils n'ont pas moins de souci de la sépulture de leurs morts, et l'église a dû dépenser une grande partie de ses revenus à construire ses immenses cimetières. Des deux côtés, le respect religieux de la hiérarchie sociale se mêle à un grand esprit d'égalité; les morts de toute condition sont confondus dans les *columbaria* comme dans les catacombes. C'est le suffrage de tous qui nomme les chefs, et il va quelquefois chercher le plus humble pour le mettre à la première place. Au moment où de pauvres affranchis arrivent aux dignités les plus élevées des colléges, un ancien es-

clave, le banquier Calliste, s'assoit sur la chaire de Pierre, qu'avait occupée un Cornélius. Enfin les repas communs ont autant d'importance dans les réunions des chétiens que dans les associations païennes; l'église célèbre dans toutes ses fêtes le festin fraternel des agapes, et, pour honorer les martyrs, les fidèles dînent sur leurs tombeaux à l'anniversaire de leur mort. On sait combien les évêques eurent de peine à détruire plus tard ces usages quand ils furent devenus des abus, et que d'éloquentes invectives saint Augustin dut prononcer contre « ces adorateurs de sépulcres qui, en servant des repas aux cadavres, s'ensevelissent vivans avec eux. »

Ce sont là des ressemblances qui frappent au premier abord et qu'on est même tenté d'exagérer quand on regarde à distance; dès qu'on s'approche, les différences se montrent. Sans vouloir diminuer les services que les colléges ont rendus à l'humanité, il faut reconnaître que le bien qu'ils ont fait n'a pas dépassé certaines limites, et surtout qu'il est souvent resté à la surface. Il leur a manqué pour atteindre la société dans ses profondeurs cette force que donne un principe et que rien ne remplace. C'est dans le sentiment religieux que le christianisme a trouvé la puissance de renouveler le monde. Ce sentiment dans les colléges s'était fort attiédi; il n'était plus assez énergique pour communiquer aux âmes l'élan nécessaire à l'accomplissement des grands desseins. Si l'on veut connaître les merveilles que la foi fait accomplir, on n'a qu'à comparer les caves exiguës des *columbaria* avec ces immenses galeries des catacombes qui ont 580 kilomètres d'étendue et qui mises au bout l'une de l'autre égaleraient la longueur de l'Italie; les colléges n'étaient pas capables de si grands efforts. On a fait voir que l'égalité régnait chez eux, c'était un précieux avantage: et même il ne faudrait pas prétendre, comme on l'a fait, qu'elle s'arrêtait brusquement à la porte de la *schola*. L'effet devait s'en faire sentir plus loin. Ces pauvres esclaves, accoutumés aux mépris et aux insultes, étaient traités là avec égard. Quand ils avaient revêtu pendant quelques heures la robe des magistrats et qu'on les avait salués respectueusement au passage, ils revenaient sans doute chez eux avec une idée plus nette de leur dignité, ils devaient être tentes de se dire au retour qu'après tout ils étaient des hommes comme les autres, et ce sentiment était bon; le dernier degré dans la servitude, c'est de n'en plus être choqué, de la croire légitime, d'accepter sans répugnance les outrages qu'on reçoit. Plus la situation qu'on occupe est basse, plus, suivant la belle expression de Mme de Sévigné, c'est un devoir de se relever le cœur. Il faut pourtant avouer que l'influence des colléges ne parvint guère à changer la condition des esclaves. L'égalité ne pénétra que très discrètement dans la maison du maître.

Il fallait toute une révolution religieuse pour qu'il eût des doutes sur la légitimité de ses droits et se crût obligé en mourant d'affranchir ses serviteurs « pour la rédemption de son âme. » Nous avons vu qu'on se traitait quelquefois de frères dans les associations païennes; mais on peut dire que ce beau nom avait perdu en partie sa force avant d'avoir produit tout son effet. Les sénateurs aussi sous les Antonins s'appelaient entre eux des frères, quoiqu'il leur arrivât très souvent de se détester; l'église rendit toute son énergie à ce mot qui était en train de devenir un terme de politesse banale. Quand elle se nomme elle-même l'assemblée des frères, *ecclesia fratrum*, elle entend que tous ceux qui la composent remplissent exactement les devoirs de la fraternité. C'est sous cette impulsion puissante que le rôle des associations s'étend et qu'elles s'imposent des obligations nouvelles. La différence qui sépare celle des chrétiens des autres est nettement marquée dans un passage célèbre de Tertullien. « Notre trésor, dit-il, quand nous en avons un, n'est pas formé des sommes que versent les ambitieux qui veulent obtenir chez nous des honneurs, et ce n'est pas en mettant notre religion aux enchères que nous le remplissons. Chacun apporte tous les mois une cotisation modique. Il paie, s'il le veut, quand il veut, ou plutôt quand il peut: personne n'est forcé de rien verser, les contributions sont volontaires. Nous regardons cet argent comme un dépôt qui nous est confié par la piété; aussi ne le dépensons-nous pas à manger et à boire, nous nous gardons bien de l'employer à d'indécentes orgies. Il sert à donner du pain aux pauvres et à les ensevelir, à élever les orphelins des deux sexes, à secourir nos vieillards. » Voilà ce que n'ont jamais fait les sociétés païennes, au moins d'une manière régulière et permanente; ce noble emploi de leur fortune leur était généralement inconnu. Dans cette voie de bienfaisance et d'humanité où elles s'étaient avancées si loin, c'était peut-être le seul progrès qui leur restait à faire, — et le temps ne leur a pas manqué pour l'accomplir; si pendant ces deux siècles où elles ont été si florissantes elles ne se sont pas avisées de se servir de leurs fonds « pour donner du pain aux pauvres, élever les orphelins, secourir les vieillards, » c'est qu'il n'était pas dans leur nature de devenir des sociétés de secours mutuels. Elles se sont trouvées quelquefois sur la route du christianisme; c'est un honneur pour elles. Elles contenaient en germe, si l'on veut, nos institutions charitables; mais peut-être fallait-il qu'un grand ébranlement religieux communiquât au monde une vertu nouvelle pour rendre ce germe fécond et lui faire enfin produire des fruits immortels.

GASTON BOISSIER.

UNE

ENQUÊTE ANGLAISE

SUR LA CONDITION DES TRAVAILLEURS

Further Reports from Her Majesty's diplomatic and consular agents respecting the condition of the industrial classes and the purchase power of money in foreign countries. London 1871.

Dans le courant de l'année 1869, le gouvernement et le parlement britanniques résolurent de procéder à une enquête sur la situation des classes ouvrières dans les diverses contrées civilisées. Pour éviter toutes les appréciations vagues et toutes les déclamations sentimentales, qui ne sont que trop habituelles en pareille matière, le ministre des affaires étrangères, lord Clarendon, s'adressa directement aux agens diplomatiques et aux consuls anglais répandus sur tous les points du monde. Il leur demanda des rapports circonstanciés sur l'état des populations adonnées au travail manuel dans chacun des pays où se trouve accrédité un agent du *foreign office*. L'on sait quelles sont la haute valeur et l'incontestable compétence du corps consulaire britannique; il eût été impossible de découvrir ailleurs une source d'informations aussi sûre et aussi rapide. En quelques mois, une centaine de mémoires furent arrivés à Londres, et ne tardèrent pas à être publiés. Il paraît cependant qu'un certain nombre de ces relations ne présentaient pas toute la précision désirable. Lord Clarendon, par une circulaire du 7 juin 1870, donna de nouvelles instructions aux agens du *foreign office*, et leur réclama un second travail qui pût servir de complément au premier. Les points sur lesquels les consuls devaient four-

nir des explications étaient nettement indiqués. Le programme se bornait à trois questions : d'abord le taux des salaires et le prix des subsistances dans les différens pays, ensuite la situation sanitaire des ouvriers et spécialement l'état des logemens qu'ils occupent, enfin la qualité du travail exécuté par les artisans des diverses contrées. Un bref commentaire venait encore préciser davantage la nature des renseignemens qui étaient requis par le gouvernement britannique. Dans un délai de quelques mois, le ministère reçut quatre-vingt-dix rapports sur la condition matérielle des ouvriers dans trente et un pays différens, depuis le Vénézuéla ou l'Uruguay jusqu'à l'Égypte ou à la régence de Tripoli. Ce nouvel ensemble de relations vient d'être publié dans un gros volume, qui ne contient pas moins de mille pages. Nous nous proposons d'analyser cette vaste enquête, et d'en faire ressortir les traits principaux. Il s'agit seulement ici de renseignemens positifs ayant presque la forme d'une statistique générale sur les conditions du travail et de l'industrie dans le monde entier. C'est une collection de faits plutôt qu'une série d'appréciations qui nous est offerte par le document anglais. L'on est tellement habitué de nos jours à des publications vagues, à des amplifications oratoires sur ces importans sujets, que c'est une bonne fortune d'avoir sous la main des données qui ne soient pas conjecturales et d'où soit absent tout parti-pris. En passant rapidement en revue la condition matérielle des classes ouvrières dans les divers pays, nous aurons l'occasion de signaler les lois économiques qui déterminent en chaque lieu le taux des salaires et le prix des subsistances.

I.

On n'entend point, dans cette étude, parcourir les trente et une contrées sur lesquelles les consuls anglais nous donnent des informations : ce serait se perdre dans d'arides détails et s'enfoncer dans un labyrinthe où il serait difficile de trouver une issue; il nous suffira de comparer la situation des classes ouvrières dans cinq ou six régions placées à différens degrés de civilisation et de prospérité. Nous partirons de l'Orient, c'est-à-dire de la Turquie, pour aboutir à l'Occident, c'est-à-dire à la Californie. Ces deux pays sont les deux types extrêmes : l'un présente le maximum de la misère, l'autre le maximum de l'aisance pour les populations adonnées au travail manuel. Entre ces deux contrées, si éloignées l'une de l'autre et si dissemblables, nous ferons quelques étapes en Russie, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, dans les états américains qui touchent l'Océan-Atlantique. Ainsi nous n'aurons qu'à marcher en ligne droite de l'est à l'ouest, et, par une coïncidence qui n'est pas

fortuite, à mesure que nous avancerons, nous verrons s'élever le niveau des destinées de l'ouvrier.

Les rapports des consuls anglais accrédités en Turquie tiennent une grande partie de la publication britannique. Il n'y a pas moins de douze mémoires, dont quelques-uns sont très minutieux, sur la situation des populations ouvrières dans les différentes provinces de l'empire ottoman. Ces relations sont précieuses à différens points de vue : elles jettent une vive lumière sur l'état économique, social et politique des contrées soumises à la Porte. Les révélations qu'elles contiennent n'ont dû plaire que médiocrement aux hommes d'état anglais. La conclusion qu'on en doit tirer, c'est que ces pays aussi naturellement fertiles qu'ils sont actuellement misérables devront un jour ou l'autre changer de maîtres, et que, lorsqu'ils seront pénétrés par la civilisation européenne, ils retrouveront la splendeur et la richesse dont ils ont joui dans l'antiquité. La première province qui se présente à nous et sur laquelle nous avons une relation détaillée, c'est le Kurdistan ou Arménie, dont les villes principales sont Erzeroum et Van. Cette vaste contrée contient, dit-on, plus de 2,300,000 habitans : 350,000 environ résident dans les villes ou gros bourgs et ont des occupations plus ou moins industrielles, 1,200,000 sont uniquement employés à l'agriculture, et 700,000 mènent une vie pastorale. Le consul anglais d'Erzeroum fait de l'existence de ces populations orientales un tableau lugubre, mais qui n'est pas sans enseignemens : l'on y voit en effet ce que devient un pays quand le capital s'en retire, quand l'organisation politique et sociale ne laisse aucun stimulant à l'activité de l'homme. La terre est cultivée dans ces régions par de petits propriétaires ou de petits tenanciers, à moins qu'elle ne soit laissée à l'état de pâture et parcourue par des troupeaux souvent considérables. Une étendue de 8 acres anglaises ou de 3 hectares 1/2 environ est la mesure habituelle des exploitations. Chaque famille possède d'ordinaire sa hutte, misérable construction de boue, sans fenêtres; les règlemens turcs défendent aux paysans de quitter le village où ils sont nés pour chercher ailleurs du travail. La situation légale des habitans de ces campagnes rappelle exactement celle des paysans de l'Europe occidentale au XIVe et au XVe siècle. Combien sont imparfaits les instrumens de production, il est inutile de le dire : les récoltes, qui pourraient être abondantes avec une culture soigneuse et persévérante, restent chétives; les routes font complétement défaut, et l'absence de débouchés entretient l'inertie du laboureur. Le budget d'une de ces familles agricoles se résume dans les chiffres suivans : le travailleur adulte peut gagner en moyenne par année 210 francs; sa femme et sa fille à elles deux peuvent obtenir une rémunération de 45 francs;

s'il y a un fils de dix-huit ans, son travail ajoute 75 francs aux ressources de la maison : c'est un revenu total pour la famille de 1,450 piastres turques ou 330 francs. Un genre de vie misérable, une nourriture exclusivement végétale et parcimonieuse, des vêtemens insuffisans ou en haillons, absorbent presque dans les bonnes années ces recettes si minimes; pour peu que la récolte vienne à faillir, le laboureur tombe dans les dettes, et il devient un véritable esclave. Le gouvernement turc est impitoyable pour chacun de ses sujets, il réclame de chacune de ces familles agricoles des taxes se montant à 150 piastres, soit 35 francs. Autrefois il faisait remise de cet impôt quand la récolte était mauvaise; aujourd'hui il est devenu moins humain, et ne se relâche jamais de ses exigences. Cet état d'indigence produit chez les populations des habitudes d'imprévoyance : à peine les jeunes gens sont-ils adultes qu'ils se marient sans examiner s'ils ont la moindre épargne. Les habitans adonnés à la vie pastorale sont plus favorablement traités par le sort : en se transportant d'un endroit à l'autre, ils échappent à la poursuite du fisc, lequel est en Turquie plus rapace qu'habile; ils parviennent aussi à tromper la surveillance des propriétaires des troupeaux dont ils sont les gardiens et à s'approprier une partie du rendement.

La population des villes se répartit en trois classes principales, celle des tisserands à la main, celle des meuniers, et au sommet celle des artisans proprement dits, tels que les maçons, charpentiers, forgerons, etc. Il n'y a pas moins de 52,000 personnes dans le Kurdistan qui vivent du tissage à la main. On fabrique dans ce pays des tissus de coton et de soie dont une faible partie est exportée jusqu'en Russie. Les salaires annuels pour l'homme fait varient de 275 à 625 fr.; seulement les taux les plus élevés ne sont atteints que dans les cas exceptionnels, la moyenne ne s'élève guère au-dessus de 325 francs. Une femme et un jeune homme de 15 ans gagnent chacun 63 francs par an. C'est un total d'environ 450 francs pour une famille dont trois membres travaillent. Le fisc prélève sur ce revenu un impôt de plus de 2 pour 100. Ce qui reste suffirait à la rigueur pour entretenir une famille dans cette vie de privations inouies et d'indigence cynique qui est la forme habituelle d'existence de ces populations: mais, s'il survient une maladie, un accident, un chômage, il faut recourir aux emprunts. Comme le tisserand est propriétaire de son métier, il trouve assez aisément du crédit à 20, 25 ou 30 pour 100 d'intérêts et quelquefois davantage. Il perd alors toute liberté civile et morale, il devient la chose de son créancier; cette humiliation et cette dépendance personnelle se transmettent d'une génération à l'autre. La classe des meuniers n'est guère plus heureuse, peut-être même l'est-elle moins. Des recettes annuelles de 340 francs sont les chiffres les plus élevés : la rému-

nération s'abaisse souvent jusqu'à 250 francs ou même jusqu'à 120 francs par année. Les habitations qu'occupent ces ouvriers ne sont pas moins misérables que celles des paysans, elles manquent également de fenêtres. Les artisans proprement dits sont dans une condition bien supérieure. C'est un trait commun à toutes les civilisations orientales, ou même plus généralement à toutes les civilisations primitives, que l'exercice des métiers de maçon, de charpentier, de forgeron, y soit à la fois très considéré et très rétribué. Dans ces pays où l'instruction sous toutes ses faces est si rare, où les enfans des classes laborieuses sont assujettis au travail lucratif aussitôt que leurs membres et leurs facultés ont acquis quelque développement, c'est un mérite d'avoir appris et de pouvoir pratiquer un métier qui a demandé quelque apprentissage. Aussi rencontre-t-on pour les artisans des salaires dont l'élévation relative étonnerait l'observateur superficiel. C'est ainsi qu'à Erzeroum, à Van et dans les autres villes d'Arménie, les maçons, charpentiers, forgerons, gagnent jusqu'à 3 francs par jour, ce qui est hors de proportion avec la rémunération des tisserands et des meuniers. Les ouvriers du bâtiment sont donc l'élite des travailleurs manuels de ces régions; leur sort, sans être le moins du monde enviable, n'est nullement précaire, ni dépendant. Sans que leur existence ait aucun de ces raffinemens qui sont devenus des besoins impérieux pour les classes les moins élevées des peuples européens, elle ne connaît pas du moins les angoisses de l'extrême misère.

Le consul anglais de Trébizonde nous décrit les populations de l'Anatolie avec autant de soin que son collègue d'Erzeroum avait dépeint les populations de l'Arménie; les deux tableaux se complètent et se confirment l'un l'autre. L'Anatolie est un pays montagneux et bien arrosé; les bois y abondent, sur la côte du moins, et s'élèvent jusqu'à 1,500 ou 1,800 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le climat est doux et humide; les céréales, le tabac, le chanvre, la vigne, le mûrier, l'olivier, l'oranger, le cotonnier, y viennent à souhait. La côte ne possède que deux bons ports, Sinope et Batoum, mais elle abonde en petites baies et havres de refuge pour les bateaux d'un médiocre tonnage; toutes les facilités existent à l'intérieur pour l'irrigation. Tels sont les avantages physiques de cette célèbre contrée. Sa population actuelle est de 4 millions d'habitans environ, elle pourrait aisément être doublée. L'on compte, sur la côte ou dans l'intérieur, une quarantaine de villes dont chacune a de 6,000 à 50,000 habitans. La destinée des ouvriers, soit agricoles, soit industriels, est profondément misérable. C'est le système de la culture parcellaire qui domine dans ce pays. Le paysan, qu'il soit tenancier ou propriétaire, ne peut faire vivre passablement sa famille avec les 3 hectares 1/2 qu'il occupe; l'absence de ca-

pital, le manque de routes, le défaut d'initiative, s'opposent à toute amélioration de la terre et du sort des habitans. Le fisc prend le plus clair des recettes du paysan, il exige environ 60 francs de chaque famille. Dans les villes, la misère prend d'autres aspects et garde la même intensité. La classe inférieure d'ouvriers se compose de manœuvres et de gens à tout faire; ce sont principalement des porteurs. La plupart ne sont pas mariés; ils gagnent de 60 centimes à 1 fr. 25 cent. par jour. Il est rare qu'ils aient une habitation fixe; ils couchent à la belle étoile ou à l'entrée des mosquées, des bazars et autres monumens; quelquefois ils ont la bonne fortune de s'établir dans des ruines ou dans des maisons abandonnées. Les bateliers sont plus heureux; mais les artisans seuls, maçons, charpentiers, cordonniers, ont une existence relativement supportable, que n'accepterait cependant aucun Européen, si bas qu'il fût tombé. Toute la Turquie d'Asie est en proie à une effroyable misère. Le consul anglais de Smyrne estime que la dixième partie à peine de la terre arable de l'Asie-Mineure est actuellement cultivée. L'insalubrité de ces riches plaines vient précisément de la solitude et de l'abandon où elles sont plongées. Très peu de propriétaires des grands domaines vivent sur leurs biens, aucun n'y fait des dépenses d'amélioration; cette terre si féconde, si facile à irriguer, se vend de 20 à 30 shillings l'acre anglaise, soit de 60 à 80 francs l'hectare. Les choses se passent ainsi, même dans le voisinage d'une ville comme Smyrne, qui a 160,000 habitans.

Quelles sont donc les causes de cette déplorable situation économique, qui rend la terre déserte, qui condamne les populations laborieuses à une rémunération infime et à une vie pleine d'angoisses? Elles se résument toutes en une seule : par suite de l'insécurité politique et sociale, le capital s'est retiré de ces contrées jadis florissantes; bien loin d'y augmenter chaque année, il y dépérit. L'avidité du fisc arrache aux laboureurs le plus clair de leurs revenus. Les manufactures ne peuvent naître; tous les produits bruts qui tombent dans la consommation locale sont frappés d'un droit intérieur de 8 pour 100, un autre droit du même taux grève les produits manufacturés qui vont d'un port à l'autre de la Turquie. Le trésor ottoman, qui prélève une si grande part de la production, ne rend rien aux provinces; il n'a jamais pensé à faire des routes ou de grands travaux publics. Les petits propriétaires sont incapables d'augmenter la valeur et la fertilité du sol, les grands craignent toute dépense qui n'aurait d'autre résultat que de servir de prétexte à de nouvelles exigences du fisc. Les hommes laborieux et prévoyans qui, par des miracles d'économie, s'amassent un petit pécule ne savent comment le faire fructifier; il n'y a dans ces contrées ni caisses d'épargne, ni fonds publics, ni banques. Trois

moyens seulement se présentent au Turc asiatique pour augmenter ou pour conserver son capital : ou bien accumuler des pièces de monnaie et les dérober aux yeux du public, au risque qu'elles soient découvertes et volées, ou acheter des vêtemens luxueux et des bijoux pour les femmes de sa famille, ou enfin prêter aux misérables besoigneux à des taux d'intérêt qui s'élèvent jusqu'à 60 pour 100. Quel que soit celui de ces trois emplois qui soit préféré, le résultat est absolument le même pour le pays : jamais l'épargne ne se change en capital vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire en agent de production; elle garde toujours la forme de trésor, c'est-à-dire de ressource enfouie ou perdue pour la société. Les classes riches et élevées ont des mœurs qui ne diffèrent guère de celles des classes pauvres : leurs maisons sont plus spacieuses, il est vrai, mais elles ne sont guère plus commodes ni mieux tenues. De grandes fortunes se font par la pratique habile et prudente de l'usure; mais ce sont des fortunes honteuses qui craignent de se montrer au grand jour et qui ne servent pas à susciter, à entretenir et à commanditer les entreprises dans le pays. Chacun craint la jalousie publique et la voracité du fisc. C'est ainsi qu'un pays dépérit, parce que le capital ne peut se former ou qu'il n'ose tout au moins se montrer.

Si malheureuse et si précaire que soit la condition de ces populations, l'homme d'énergie et d'intelligence, dans quelque rang qu'il soit né, peut encore se faire un chemin et arriver à l'aisance ou à la fortune. Le batelier ou le porteur de Trébizonde, le tisserand de Van, s'ils savent conduire leur vie avec discernement, parviennent encore à amasser quelques ressources. Il leur suffirait de retarder un peu l'époque de leur mariage, — d'accumuler pendant quelques années le superflu de leurs salaires. Dans tous les pays du monde, l'ouvrier célibataire gagne autant que le père de famille en ayant des charges moitié moindres. S'il savait profiter de cette période d'aisance pour se faire quelques épargnes, il pourrait se marier dans de meilleures conditions et élever peu à peu le niveau de sa destinée. Malheureusement le Turc asiatique est presque toujours privé de l'esprit de prévoyance; sa préoccupation dans sa jeunesse est de se préparer d'opulens festins de noces, la cérémonie du mariage engloutit toutes ses économies et engage même souvent son avenir pour plusieurs années. Tout mariage, dans les habitudes du pays, entraîne huit jours de grande chère ou d'orgie; des misérables que l'on eût pris pour des mendians trouvent le moyen de dépenser à cette occasion 700 ou 800 francs.

Les ressources de l'Asie-Mineure sont telles que les Européens ne désespèrent pas de ranimer ce pays et de le rendre à la civilisation. La région montagneuse abonde en mines qui s'annon-

cent comme devant être productives. Une grande partie du sol est merveilleusement propre à la culture de la vigne, et donne à bon marché un vin excellent; les matières premières pour les manufactures, soit le coton, la laine, la soie, le lin, le chanvre et des substances colorantes de grand prix, s'y rencontrent aussi. Que le capital vienne féconder ces richesses naturelles, et la contrée recouvrera la prospérité qu'elle avait il y a des siècles. Déjà quelques essais ont été faits, principalement par des Allemands. Depuis vingt ans, une fabrique de soie et une minoterie, fondées en Anatolie, dans la ville d'Amasieh, par quelques industriels entreprenans du sud de l'Allemagne, fonctionnent avec succès. Une colonie de cultivateurs allemands est en train de se constituer près de la ville d'Angora, dont les environs sont renommés pour la qualité des toisons de chèvres. Ces tentatives se généraliseront-elles? Peut-être prendront-elles quelque essor par l'exécution des chemins de fer projetés de l'Europe aux Indes à travers l'Asie; mais pour que le capital se porte dans ces contrées et pour qu'il s'y développe, il faut un certain degré de sécurité politique et sociale; or cette condition n'existe pas dans la Turquie d'Asie. Il n'y a que la protection énergique des consulats et une vigoureuse intervention de la part des grandes puissances de l'Europe qui pourraient permettre aux entreprises de se répandre et de fructifier dans ce pays. Le rescrit de la Porte, en date du 18 juin 1867, portant que tous les colons de nationalité étrangère seront soumis aux lois, à la juridiction et à la fiscalité ottomanes, n'est pas de nature à encourager les immigrans.

Cet exemple de contrées naturellement si riches, autrefois si prospères, aujourd'hui si délaissées, ne doit pas être perdu pour les peuples européens. Voilà ce que deviennent les pays où le capital est poursuivi et étouffé; rien ne peut les sauver de la décadence : ni la fertilité du sol, ni la clémence du climat, ni l'excellence de la position géographique ne sont d'aucun secours quand la sécurité fait défaut. Supposons que le parti radical triomphe en Europe, qu'il applique à outrance ses doctrines d'impôt progressif et d'égalité excessive, qu'il soumette l'industrie à une législation arbitraire, qu'il poursuive et traque la richesse individuelle, — que d'un autre côté les inimitiés et les guerres entre les peuples persistent ou se renouvellent, on verra l'occident de l'Europe s'acheminer vers un état de choses sinon identique, du moins analogue à la situation actuelle de l'Asie. Sans doute il faudrait une longue suite d'années pour que le mal eût la même intensité; mais il suffirait d'une série de crises à intervalles rapprochés pour que la décadence commençât, lente d'abord, puis bientôt rapide. Quelques secousses comme celles des années 1870 et 1871, la domination pendant quelque

temps du parti qui croit pouvoir diminuer par des lois les inégalités sociales et naturelles, finiraient par éteindre l'esprit d'entreprise. La nation deviendrait stationnaire, la richesse ne s'accumulerait plus que sous la forme de trésors et d'objets de luxe, elle ne se convertirait pas en capital, c'est-à-dire en engins de production; l'incertitude de l'avenir produirait l'imprévoyance et le besoin des jouissances immédiates. Le sort de chaque génération deviendrait alors légèrement inférieur à celui de la génération précédente; au bout d'un laps de temps, fort long sans doute, si on le compare à la vie humaine, mais bref cependant, si on le mesure à la durée des existences nationales, les peuples de l'occident de l'Europe arriveraient à un état d'appauvrissement sensible et de misère intense. Ce serait une erreur de croire que le capital intellectuel et les inventions mécaniques pourraient nous préserver de cette décadence. Peu à peu s'éteindraient les hautes qualités du caractère et les grandes facultés de l'esprit humain; les études patientes, les investigations persévérantes, le désintéressement scientifique, finiraient par disparaître; chacun pourrait savoir lire, écrire et calculer, que la nation n'en retirerait aucun profit essentiel. L'esprit de routine s'allierait à l'esprit de désordre, la stagnation morale ne serait pas moins profonde que la stagnation matérielle. Tout le monde souffrirait, les ouvriers surtout, d'un pareil état de choses; néanmoins il n'est pas certain que le sentiment de l'intérêt personnel bien entendu provoquerait une réforme et un retour à de meilleures pratiques sociales. La force des préjugés et la force d'inertie sont si puissantes chez les populations, que l'on s'arrête difficilement sur la pente de la décadence, et que surtout on ne la remonte jamais. Dieu nous garde de croire qu'un pareil destin attende les sociétés de l'Europe occidentale; mais, si les doctrines socialistes continuaient à faire des progrès, il n'est nullement impossible qu'un semblable affaissement ne se produise avec le temps et après plusieurs siècles de lutte.

Si de la Turquie d'Asie nous passons à la Turquie d'Europe, nous nous trouvons en présence d'une situation encore mauvaise, mais moins intolérable. Le consul anglais de Janina nous fournit une relation détaillée de la condition et des mœurs des populations qui habitent l'ancienne province d'Épire. C'est une contrée montagneuse qui compte 357,000 habitans, répandus sur un territoire de 20,000 kilomètres carrés. Plus rapprochés de la capitale de l'empire, plus près surtout de l'Europe occidentale et plus fréquentés par les voyageurs, ces pays sont mieux traités et moins pauvres. L'agriculture y est encore très primitive, mais la civilisation a laissé sa trace dans les villes et même dans les villages. Les ouvriers des villes sont répartis en corporations; leurs logemens ne sont pas

trop misérables. Les salaires varient de 1 fr. 25 à 3 fr. 15 centimes par jour. Les vivres sont moins chers que dans les contrées plus riches et plus avancées, si l'on ne tient compte que de la quantité, car la qualité est fort médiocre. Un des traits caractéristiques de ce pays, c'est qu'une grande partie des hommes émigrent soit vers Constantinople, soit dans les provinces danubiennes, pour y chercher du travail; il en résulte que les femmes sont en Épire infiniment plus nombreuses que les hommes, — elles forment près des deux tiers de la population. Il est remarquable que certains goûts littéraires et le sens des choses de l'esprit se soient maintenus jusqu'à nos jours dans cette contrée. Il existe à Janina une école supérieure qui tient du lycée français ou du gymnase allemand; c'est une fondation privée qui doit sa naissance à la munificence de quatre frères, lesquels ont laissé par testament 450,000 francs pour cette institution. L'on compte encore dans la même ville quatre écoles primaires, fréquentées par 600 enfans; l'on y voit aussi deux écoles de filles, suivies par 200 élèves. Dans les autres villes, à Metzovo, Arta, Prevesa, l'on trouve des institutions du même genre, et quelquefois même dans de petits villages; mais il ne faut pas se dissimuler que ce sont là des œuvres qui ont plus d'apparence que d'efficacité. Les paysans n'apprécient guère et les ouvriers ne conservent pas longtemps cette instruction, d'ailleurs peu substantielle. Les populations sont sobres et économes, l'épargne leur est habituelle; il n'est pas rare de voir des artisans qui accumulent quelques milliers de francs. Malheureusement ce capital reste improductif, il demeure enfoui dans des cachettes, ou bien il prend la forme de bijoux et d'objets de luxe. Ainsi voilà un peuple doué des meilleures qualités et d'excellentes intentions, voilà une contrée admirablement placée à quelques lieues de Corfou, à quelques heures d'un des plus grands centres du commerce européen, Brindisi, et cependant ce pays reste stationnaire, ni la population ni la prospérité n'y augmentent; c'est que l'insécurité de toutes choses, c'est qu'une fiscalité implacable détournent de tout emploi productif les capitaux qui sont toujours prêts à se former.

En remontant un peu vers le nord, en Albanie, on rencontre d'autres causes de stagnation; les habitans sont toujours sous la crainte de démêlés avec le Montenegro, la plupart d'entre eux sont de plus engagés dans des hostilités de familles et esclaves des principes implacables de la *vendetta*. C'est le fusil sur le dos qu'un Albanais laboure, c'est avec des pistolets à la ceinture qu'un marchand vend ses denrées; les mendians eux-mêmes sont en armes. La Servie nous présente le spectacle d'une civilisation d'apparat et d'une prospérité tout officielle et tout extérieure. Ces vastes

plaines qui bordent le Danube ont le plus riche sol d'alluvion qui se puisse rencontrer en Europe, mais les lois et l'administration du pays sont tracassières et intrusives, la population est rare, le pâturage domine dans ce vaste territoire, d'où la charrue tirerait des trésors. Belgrade présente, il est vrai, des dehors fastueux; le gouvernement y a suscité d'immenses travaux de construction, les salaires de quelques métiers y sont montés à des taux élevés, 4 ou 5 francs par jour dans un pays où la viande ne coûte presque rien. La plus grande partie des habitans n'en est pas moins besoigneuse et misérable. Le pays est malsain, faute de culture et de travaux publics de quelque importance. Toutes ces contrées de l'Orient se ressemblent : les gouvernemens poursuivent à outrance les contribuables pour leur extorquer le plus clair de leur substance, ils ne contribuent en rien à accroître l'outillage social. Le capital ne se forme pas ou se cache; faute de cette puissance bienfaisante, les dons les plus exquis et les plus généreux de la nature restent improductifs.

Hâtons-nous de quitter ces peuples déchus pour aborder des pays plus neufs et qui semblent réservés à un grand avenir. La Russie s'offre d'abord à nos regards. Le document anglais nous fournit toute une série de rapports sur l'état des populations de ce vaste empire. Les consuls de Kertch, de Nicolaïef, d'Odessa, de Poti, de Riga, de Taganrog, de Varsovie, ont envoyé des relations. Nous sommes en présence d'un monde qui naît, d'une société qui sort des steppes et aspire à jouer le premier rôle dans l'humanité. Ce qu'est la constitution du sol en Russie, chacun le sait; malgré son immense étendue, ce pays présente une assez grande uniformité d'aspect et de culture; ce sont des plaines sans fin, sablonneuses et légèrement ondulées, qui n'opposent aucun obstacle à la circulation des vents glacés du nord. Les vastes fleuves de la Russie seraient une source de fertilité, s'ils étaient contenus et si les bords en étaient assainis par un puissant système de travaux publics. Le sol est merveilleusement propre à la culture des céréales et à l'élève des moutons, mais la population est encore clair-semée et sans proportion avec l'énormité du territoire. Les routes et par conséquent les débouchés font encore trop souvent défaut. Le servage, qui vient à peine de disparaître, étouffait chez le paysan l'intelligence, l'esprit d'initiative et jusqu'au désir même d'améliorer son sort; les institutions primitives, presque communistes, des villages russes dans un grand nombre de districts retiennent encore l'agriculture en des liens surannés et en retardent le développement. Peu à peu cependant toutes ces barrières s'évanouissent : une société nouvelle s'élance avec ardeur et surtout avec persévérance dans les voies du progrès. Elle est arrêtée par plusieurs obstacles

redoutables; le principal est l'esprit corrompu et corrupteur de la religion grecque, qui n'a pas su et ne saura peut-être jamais se plier aux nécessités du monde moderne, qui inspire à ses disciples un mysticisme décevant et un fanatisme farouche. Un clergé sans instruction et sans moralité, un abus déraisonnable des pratiques extérieures du culte, en même temps une grande facilité de mœurs et une cynique grossièreté de vie, voilà les traits caractéristiques de cette religion orientale. L'ouvrier et le paysan deviennent sous ce joug aussi superstitieux que vicieux. Croirait-on que le nombre des jours fériés pendant lesquels les populations chôment est en Russie de 163 par an, ce qui ne laisse que 202 jours au travail et à la production? Ces fêtes sont régulièrement observées, elles ont même souvent leur lendemain; c'est une superstition assez répandue, paraît-il, que celle qui empêche un ouvrier russe de commencer un ouvrage le lundi. Ainsi l'année dans ce pays se partage en deux parties presque égales, dont l'une est consacrée non pas au repos ni au culte, mais à l'ivrognerie la plus éhontée, et dont l'autre seulement appartient au travail.

Combien cette situation pèse sur l'essor économique des populations, est-il nécessaire de le dire? Les ouvriers les plus intelligens préfèrent s'engager dans d'autres contrées, comme en Roumanie, avec des salaires moins hauts, mais avec des occupations plus constantes. La rémunération est assez élevée en Russie, ce qui ne doit pas étonner, puisque avec le produit de trois ou quatre jours au plus l'ouvrier doit vivre et faire vivre sa famille toute la semaine. Dans quelques provinces, les ouvriers du dernier ordre ne reçoivent, il est vrai, que 1 franc ou 1 franc 50 pour dix heures de travail, mais le plus souvent les salaires se montent à 2 fr., 2 fr. 50, 3 fr. et même davantage. Quant au prix des subsistances et au coût de la vie, ils peuvent être appréciés de diverses manières : assurément le pain noir, la viande et quelques autres denrées sont à meilleur marché que dans l'Europe occidentale, mais tout le reste est d'un prix excessif. Les consuls britanniques s'accordent sur ce point, qu'un ouvrier anglais ne pourrait pas vivre aussi bien en Russie qu'en Angleterre avec la même somme d'argent; celui de Poti va jusqu'à dire qu'il faudrait à un artisan de Londres deux fois plus que ce qu'il gagne en Angleterre pour vivre tolérablement en Russie. Les objets manufacturés, qui sont frappés en douane de droits presque prohibitifs et que l'on ne fabrique qu'imparfaitement dans le pays, ne peuvent être obtenus que moyennant de grands sacrifices. Les habitations sont au plus haut degré défectueuses; tous les logemens qui ne sont pas repoussans et sordides sont d'un loyer considérable. On paierait 600 francs par an à Kertch ou à Riga un appartement dont le loyer annuel serait de 250 fr. en Angleterre; il

en est de même à Odessa. Le chauffage aussi est d'un prix élevé : il revient pour chaque chambre pendant l'hiver à 75 fr. environ. L'on voit que c'est une erreur de croire que dans ces pays primitifs la vie soit à meilleur marché que dans les contrées plus civilisées; cela ne pourrait être vrai que pour un genre de vie tout à fait inférieur et dont ne voudrait aucun artisan anglais ou français. Les Russes se soumettent pourtant sans récrimination à un régime qui nous paraîtrait intolérable. Ils portent pendant toute la saison d'hiver, sans l'ôter la nuit, la même peau de mouton, ce qui est une cause fréquente de graves maladies de peau, ils s'enduisent de graisse le visage et les mains; lorsqu'ils tombent malades, ils supportent dans les hôpitaux des privations dont le consul de Kertch fait un lamentable tableau. La police sanitaire n'existe pour ainsi dire pas, et les ouvriers s'entassent dans des caves ou dans des greniers. Il y a autant de différence entre l'ouvrier anglais et l'ouvrier russe qu'entre ce dernier et les nègres des colonies, — le mot est du consul de Riga.

Cependant les populations ouvrières de la Russie ne sont pas dénuées de qualités précieuses : elles ont surtout une grande facilité d'imitation, et elles arriveront certainement avec le temps à un degré d'habileté qui se rapprochera de celui de nos artisans. Le perfectionnement de la main-d'œuvre serait beaucoup plus rapide, si les Russes faisaient aux étrangers un accueil plus loyal. Tous les consuls anglais se plaignent de ce que les industriels et les propriétaires du pays violent, à l'encontre des étrangers, les engagemens les plus formels et les mieux établis. Il paraît que la justice russe encourage cette conduite peu hospitalière. La Russie n'a pas toujours suivi ces erremens; on se souvient des avances que plusieurs de ses souverains, notamment Pierre le Grand et Catherine II, ont faites aux étrangers. Une administration prévoyante avait même constitué dans les régions du sud des colonies d'agriculteurs allemands en leur donnant une sorte d'autonomie; ces colonies ont prospéré presque toutes et elles ont mis en valeur des terres vagues et incultes. Il y aurait sans doute avantage pour l'empire des tsars à poursuivre ce plan et à en étendre l'application. L'hectare de terre fertile se vend, dans la province d'Odessa, de 50 à 250 francs, s'il faut en croire les affirmations du consul anglais. L'on trouve en Russie un mode spécial d'association entre ouvriers, que nous avons déjà décrit ici même à propos de certaines provinces de l'Angleterre (1). Ce sont des ouvriers agri-

(1) Voyez dans la *Revue* du 1er septembre 1869 le travail sur les *Bandes agricoles* en Angleterre.

coles, ou même des ouvriers en bâtiment, qui s'enrôlent au mois ou à l'année dans une troupe conduite par un entrepreneur ou tâcheron. Cette organisation du travail est un perfectionnement très heureux, qui simplifie singulièrement les rapports entre les propriétaires et les travailleurs. Les premiers n'ont qu'à traiter avec le chef de bande et sont dispensés du soin de recruter et de rassembler les ouvriers, ainsi que d'une surveillance difficile. Les travaux se font à la tâche ou à forfait. C'est ainsi que l'on procède dans beaucoup de districts pour la récolte et pour les autres grands ouvrages d l'agriculture. Il est assurément curieux de rencontrer en Russie ces *bandes agricoles* qui ont apparu, il y a quelques années, dans les comtés anglais du Westmoreland et du Northumberland.

Que l'immense empire des tsars soit réservé à un très grand développement économique, c'est ce qui ne saurait être contesté. La population augmente chaque année dans ces steppes et se trouve chaque jour plus en état d'en exploiter les ressources. Des vues de politique ambitieuse plutôt que d'administration prévoyante ont fait tracer et exécuter des chemins de fer et des routes à travers ces vastes régions. L'échec de la guerre de Crimée a été un vrai bonheur pour la Russie; depuis lors les travaux publics ont pris un essor inoui. Les fleuves aussi finiront par être utilisés, la navigation en sera améliorée et les rives assainies. Les réformes administratives, telles que l'affranchissement des serfs et la suppression des institutions communistes des villages russes, sont déjà appliquées ou bien en voie d'application. L'habileté des ouvriers russes, leur facilité à reproduire les modèles venus d'Occident, donneront des résultats et augmenteront la richesse du pays. Peut-on croire cependant que cette civilisation, à quelque éclat qu'elle soit destinée, sera solide, que cette société restera compacte et à l'épreuve des convulsions révolutionnaires? Bien des symptômes inquiétans nous interdisent cet espoir. Les traditions du peuple russe, soit religieuses, soit politiques, sont funestes et grosses de dangers: le culte grec n'a produit qu'une déplorable et presque universelle démoralisation. Toutes ces sectes farouches, ennemies de la société, qui se sont révélées depuis quelques années dans cet immense empire, exercent une véritable fascination sur des intelligences naturellement peu judicieuses, sans compter la fâcheuse influence des antécédens socialistes des communes russes. Il est à craindre qu'avec le temps, quand l'ascendant de l'église grecque se sera amoindri sans être remplacé par aucune autre autorité religieuse, quand le culte pour la personne et la famille impériale aura moins de puissance sur les âmes, quand les voies de circulation, les échanges, les relations entre les différentes provinces et avec l'étranger seront

devenus plus faciles et plus fréquens, il est à craindre que le développement de la prospérité matérielle ne coïncide en Russie avec une crise morale et sociale d'une grande intensité.

II.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de deux pays d'une population disséminée et rare, possédant un capital réduit et n'étant placés que sur des échelons inférieurs de la civilisation moderne. Il est temps d'arriver au centre de l'Europe, à l'Allemagne. Dans ces vastes régions qui s'étendent du Rhin à la Vistule et de la Mer du Nord ou de la Baltique à l'Adriatique, quelle est aujourd'hui la condition des classes populaires? Certes la civilisation est vieille dans cette contrée, elle s'y est manifestée sous toutes les faces, elle y a enfanté toutes les gloires. La population y est abondante, le capital s'y est accumulé pendant une longue série de siècles; toutes les ressources naturelles y sont depuis longtemps, soit exploitées, soit étudiées. Il est donc probable que les ouvriers y ont une destinée heureuse et même opulente : en effet, leur sort est bien supérieur à celui de leurs frères de Turquie ou de Russie, mais il s'en faut qu'il soit encore enviable. Nous rencontrerons dans ces pays bien des misères, qui ne sont attribuables qu'à deux causes : d'abord à la stérilité du sol du nord de l'Allemagne, principalement du littoral de la Baltique, puis à l'excès de population. Une terre aride ne peut nourrir dans l'opulence des familles où le nombre de têtes croît sans cesse et se multiplie à chaque génération; l'augmentation du capital, quelles que soient la sobriété, l'économie et l'industrie des Allemands, ne peut suivre d'un pas égal l'augmentation du chiffre des habitans. Si une émigration constante, qui atteint parfois des proportions colossales, ne servait de soupape, la société allemande serait en proie aux plus grands désordres. Toutefois le trop-plein ne se déverse qu'avec lenteur, les produits de l'agriculture et de l'industrie de l'Allemagne doivent à chaque génération être répartis entre des copartageans plus nombreux : aussi le lot de chacun ne croît-il pas en proportion directe de l'accroissement de la fortune nationale.

L'on sait que l'organisation industrielle en Allemagne est restée longtemps ce qu'elle était au moyen âge. C'est à partir de 1860 que les lois et les règlemens en matière de commerce et de travail ont été soumis à une réforme salutaire; jusque-là, les corporations s'étaient maintenues avec leurs cadres inflexibles et leur esprit exclusif. On considérait naguère comme une énormité que le gouvernement saxon, par exemple, donnât des licences de cordonnier et de tailleur dans des localités de création récente et où ces

métiers n'existaient pas depuis une antiquité reculée; c'était alors une aussi grave affaire de permettre l'établissement de ces modestes et obscurs travailleurs que de fonder aujourd'hui en France des charges nouvelles de notaire ou d'avoué. La multiplicité des petits états de l'Allemagne et la diversité de leurs législations industrielles pesaient aussi sur la situation des classes ouvrières. Le principe de la liberté de domicile, en vertu duquel un tailleur de Saxe-Gotha peut se fixer et travailler dans la principauté voisine de Saxe-Cobourg, n'a été proclamé que dans ces dernières années. Cette extension de la liberté de l'industrie a été un bienfait immense pour les artisans et pour les manœuvres. Les rapports des différens consuls anglais sont aussi explicites que concluans à cet égard. Le nombre des ouvriers a augmenté en même temps que la production et que le taux même des salaires. Rien ne prouve au contraire, malgré quelques affirmations plus ou moins intéressées, que la qualité de l'ouvrage ait baissé. L'on a constaté que de 1839 à 1855 les salaires étaient restés complétement stationnaires en Saxe; depuis lors ils ont monté de 20 à 25 pour 100. Le progrès a été plus rapide encore en d'autres régions : en Silésie, il y a des districts où les salaires des femmes se sont élevés de 100 pour 100, et ceux des hommes de 50 pour 100. Les vivres ne paraissent pas avoir renchéri en proportion. L'on ne peut vraiment que se féliciter de cette amélioration, car presque partout en Allemagne la rémunération de l'ouvrier est encore bien chétive, et, quand on songe aux charges nombreuses qui pèsent sur les familles de ce pays, on a peine à comprendre comment peuvent s'aligner, sans déficit ou sans subvention charitable, les budgets des artisans et surtout ceux des manœuvres allemands. Naguère, en Silésie, les simples journaliers (*Tagelöhner*) ne recevaient que 5 *silbergros*, c'est-à-dire 62 centimes, et les femmes moitié moins ou 31 centimes. Que cette rétribution si modique se soit doublée, il n'y a pas là de quoi s'étonner. Aujourd'hui, d'après les tableaux détaillés dressés par M. Jacobi, l'on peut regarder les salaires du manœuvre de Silésie comme variant de 1 fr. à 1 fr. 50, et ceux des femmes de 40 à 80 centimes. Dans les villes, cette rétribution augmente environ du tiers, quelquefois même de la moitié; elle s'abaisse au contraire dans les momens où l'ouvrage est rare, spécialement sur les frontières de la Bohême, alors la rémunération d'un journalier descend au-dessous de 70 centimes par jour, et celle d'une femme au-dessous de 40 centimes. Aussi voit-on en Silésie les enfans des deux sexes travailler dans les champs pour gagner de 25 à 45 centimes par jour. Dans les manufactures, qui ne laissent pas d'être nombreuses, les salaires sont naturellement plus élevés : une bonne ouvrière y gagne 1 franc ou 1 fr. 25, et dans certains cas jusqu'à 2 francs ou même 3 francs.

Les enfans des deux sexes occupés dans les fabriques sont rétribués, au début, à raison de 2 fr. 50 par semaine pour dix heures de travail journalier; cette rémunération s'élève progressivement avec l'âge et l'habileté du sujet jusqu'à 7 fr. 50 par semaine. Les artisans sont naturellement mieux payés : les charpentiers, les maçons, les peintres, les forgerons, obtiennent 1 fr. 75, 2 fr. ou 2 fr. 50 ; par exception, les sujets d'élite arrivent jusqu'à 3 francs ou plus. Le travail est habituellement de douze heures et demie effectives, soit de cinq heures du matin à sept heures du soir avec un repos d'une demi-heure pour le déjeuner et d'une heure pour le dîner. Dans quelques métiers, le travail dure même parfois quatorze et jusqu'à seize heures par jour, mais ce sont là de rares exceptions.

L'on peut conclure de ces faits que la destinée de l'ouvrier de Silésie, quoique fort améliorée depuis dix ans, reste encore très pénible et très rigoureuse. Celle de l'ouvrier saxon est-elle plus douce et plus facile? On sait quel riche pays, soit au point de vue industriel, soit au point de vue agricole, est le petit royaume de Saxe; mais la population y abonde plus que nulle part ailleurs, sauf en Belgique. Là aussi les salaires se sont accrus, ils paraissent notablement plus élevés qu'en Silésie. Le travailleur des champs gagne en Saxe de 1 fr. 25 à 1 fr. 70, les manœuvres dans les villes et dans les usines ont au minimum 1 fr. 50 ou 1 fr. 75 ; les artisans obtiennent en moyenne 2 fr. 50, quelquefois 3 francs; les ouvriers d'élite seuls ont un salaire supérieur, soit 3 fr. 50, 3 fr. 75, très rarement davantage. Les femmes sont relativement peu rétribuées : elles ne gagnent pour la plupart que 1 franc ou 1 fr. 50, quelques-unes jusqu'à 2 francs par jour. Ces salaires sont infiniment plus élevés qu'il y a dix ou quinze ans, ils seraient très suffisans, si les familles n'étaient pas plus nombreuses qu'en France; mais avec cinq ou six enfans, souvent même plus, il n'est pas de rémunération qui ne devienne trop courte.

C'est une opinion généralement admise que la vie est moins chère, soit en Allemagne, soit en Russie, qu'en France ou bien en Angleterre. Il y a de l'exagération et un malentendu dans cette formule. Il est certain qu'une famille française ou qu'une famille anglaise transportée en Russie ou en Allemagne peut y conserver le même rang dans la société avec des dépenses moins grandes; mais cela ne veut pas dire qu'elle peut vivre *aussi bien* et à meilleur compte en Allemagne qu'en Angleterre ou en France. Ce qui est vrai, c'est que les mœurs de l'autre côté du Rhin sont plus simples et plus frugales, que beaucoup de choses qui passent ici pour des besoins sont regardées là-bas comme des superfluités, — c'est que certaines denrées, comme la viande, y sont moins chères; mais d'autres objets nécessaires à notre existence y sont d'un prix élevé. Un

logement convenable, par exemple, ne s'obtient pas à bon marché dans les villes d'Allemagne. Les rapports des consuls anglais entrent dans de grands détails sur ce point. On a calculé qu'à Berlin le loyer absorbait au minimum 16 pour 100, souvent même 20 et jusqu'à 30 pour 100 des ressources d'une famille modeste. Le consul de Hambourg dit expressément que la dépense du loyer est relativement bien plus élevée pour l'ouvrier hambourgeois que pour l'ouvrier anglais. Dans les petites villes, un appartement d'artisan coûte 150 francs ou 200 fr., le prix est notablement plus haut dans les villes importantes. Aussi généralement chaque famille, si nombreuse qu'elle soit, s'entasse dans une seule chambre : six ou huit personnes dorment, mangent, font la cuisine ou la lessive dans une seule pièce de 5 mètres sur 3 mètres et demi. Les célibataires n'ont d'ordinaire d'autre domicile qu'une place dans un dortoir, qui coûte encore à chacun d'eux 60 ou 80 francs par an. Rien n'est plus commun en Allemagne que ces chambres de 4, 5 ou 6 lits occupées par des personnes étrangères les unes aux autres que le hasard seul a réunies; quelquefois même, mais cela n'arrive que pour les ouvriers du dernier ordre, un seul lit sert à deux camarades.

On sait qu'en Allemagne la nourriture des classes moyennes et aisées est singulièrement frugale. La boisson habituelle est l'eau, et l'on ne fait qu'un usage très restreint de la viande de bœuf, de mouton ou de veau. C'est le porc, soit frais, soit salé, ce sont les pommes de terre et les légumes vulgaires, qui font la base de l'alimentation des familles même relativement riches. A plus forte raison, les ouvriers sont-ils soumis à un régime presque uniquement végétal. Ce n'est pas que la production de la viande n'ait sensiblement augmenté, mais l'effectif de la population s'est accru d'une manière rapide. En 1806, la consommation de la viande était en Allemagne de 30 livres en moyenne par habitant; en 1863, elle était de 35 livres et demie : elle est donc demeurée presque stationnaire pendant soixante ans; il est peu de pays en Europe qui n'aient pas, sous ce rapport, fait plus de progrès. Un savant bien connu, M. Engel, chef du bureau de statistique de Berlin, a dressé les budgets-types de trois familles, appartenant l'une à la classe inférieure (*niedere Stand*), la seconde à la classe moyenne (*Mittelstand*), la troisième à la classe aisée (*Wohlstand*). La première est supposée avoir de 1,100 à 1,500 francs de revenu; elle en affecte 12 pour 100 à son logement, 62 pour 100 à sa nourriture, 15 pour 100 à ses vêtemens, 5 pour 100 au chauffage, et seulement 1 pour 100 aux distractions et plaisirs. La famille de la classe moyenne jouit d'un revenu qui varie entre 2,250 francs et 3,000 francs; la nourriture absorbe 55 pour 100 de ces ressources, l'habillement 18, le logement 12, etc.; il reste seulement 1 1/2 pour 100 pour les

récréations. M. Engel attribue à la famille aisée un ensemble de recettes variant depuis 3,700 francs jusqu'à 5,600. La nourriture prend dans ce dernier budget 50 pour 100, l'habillement 18, le logement 12; les plaisirs et distractions ne prélèvent que 3 1/2 pour 100. Le statisticien de Berlin ne fait dans aucun de ces budgets une place à l'épargne. On voit combien la vie est difficile dans ces familles d'outre-Rhin : elles ne sont pour la plupart séparées de l'indigence que par une faible barrière. Néanmoins le nombre des pauvres est plutôt en voie de diminution qu'en voie de croissance. De 1855 à 1864, s'il faut en croire des tableaux statistiques reproduits par le consul de Leipzig, le nombre des indigens se serait réduit d'un cinquième environ dans le royaume de Saxe.

Le consul anglais de Leipzig a eu l'heureuse idée de comparer minutieusement le taux des salaires et le prix des denrées en Angleterre et en Allemagne. Il résulterait de ces chiffres consciencieusement recueillis que les salaires sont dans la Grande-Bretagne presque toujours deux fois plus élevés qu'en Saxe. Un journalier de la campagne recevrait, par exemple, dans le dernier de ces pays, de 8 à 10 francs par semaine, et de 15 à 19 francs dans le premier. La rétribution hebdomadaire pour le mécanicien saxon serait de 15 à 22 francs, et pour l'ouvrier anglais de 25 à 40 francs. L'écart dans certaines professions est même beaucoup plus grand. Un trieur de laine dans une manufacture de Saxe ne reçoit par semaine que 11 francs 25 centimes, tandis que le même ouvrier dans une manufacture anglaise gagne de 27 à 40 francs. Ce sont surtout les femmes et les apprentis qui sont mieux traités dans la Grande-Bretagne qu'en Allemagne; une peigneuse de laine a des salaires hebdomadaires de 6 francs 25 en Saxe, et de 17 francs 50 en Angleterre. La différence entre les prix des denrées dans les deux pays ne justifierait nullement ces inégalités de rétribution pécuniaire. Du tableau dressé par le consul de Leipzig ressortent les faits suivans, qui surprendront certainement la plupart des lecteurs. Le blé n'est pas à meilleur marché en Saxe que dans la Grande-Bretagne, ou tout au moins l'écart serait presque imperceptible; dans la période de dix ans qui a précédé 1870, cette denrée se serait vendue 2 livres sterling 14 shillings 5 pence le *quarter* en Angleterre, et 2 livres 13 shillings 3 pence en Saxe. La viande de bœuf aurait été exactement au même prix dans les deux contrées, soit 3 shillings 5 pence les 8 livres (1 fr. 15 cent. le kilo); le mouton et le porc seraient au contraire un peu meilleur marché en Allemagne : ils s'y vendraient 3 shillings 5 pence et 3 shillings 7 pence les 8 livres, tandis qu'en Angleterre le prix de ces deux sortes de viande serait de 4 shillings 3 pence et de 4 shillings. En revanche, le café et surtout le sucre seraient infiniment plus chers en Saxe. La condition de

l'ouvrier saxon, à quelque point de vue qu'on l'envisage, est donc notablement inférieure à celle de l'ouvrier anglais.

L'on ne peut s'en étonner. Il est certain que les salaires de même que les prix des subsistances ont une forte tendance à se mettre au même niveau dans les différens pays civilisés. Il s'est déjà produit dans cette direction des faits surprenans. Ainsi la rémunération du charpentier d'Erzeroum et de Trébizonde est sensiblement la même que celle de l'ouvrier du même métier en Saxe et dans les petites villes de France; il y a cependant des obstacles qui empêchent ce nivellement de devenir complet. Les capitaux ne sont pas accumulés en masses égales sur les divers points du territoire européen, et, malgré une forte tendance vers le cosmopolitisme, ils éprouvent encore de la répugnance à quitter le pays où ils se sont formés pour aller féconder un sol étranger. Les ouvriers, d'un autre côté, ne sont pas non plus en nombre égal dans les diverses régions : ils abondent dans telle province et sont rares dans telle autre: ils n'ont pas non plus partout le même degré d'habileté, de force productive et de connaissances professionnelles. Enfin toutes les terres ne sont pas douées de la même fertilité naturelle, et toutes n'ont pas été améliorées au même degré par l'homme. De même qu'il y a et qu'il y aura toujours des inégalités de condition entre les individus, de même il y a et il y aura toujours des inégalités de richesse et de bien-être entre les différens peuples. C'est là une de ces fatalités qui sont le produit des lois naturelles, et que toute nation raisonnable doit accepter. Il est aussi insensé de prétendre que les salaires doivent être égaux en Allemagne et en Angleterre qu'il est déraisonnable de vouloir que les ressources de tous les citoyens d'un même pays soient égales. Cette sorte de socialisme international, qui fait litière des différences de situation et d'antécédens des divers peuples, n'est pas moins téméraire et moins impraticable que le socialisme et le communisme appliqués aux citoyens d'un même pays. Il est vrai qu'il y a des moyens d'élever sans cesse le niveau des nations les moins bien pourvues : ce sont l'éducation, l'épargne, la discipline morale, c'est aussi pour les pays trop peuplés l'émigration. L'Allemagne recourt à ce moyen sur une vaste échelle. Le consul anglais de Hambourg porte à 1 million environ le nombre d'Allemands qui se sont embarqués à Hambourg et à Brême en quinze ans pour l'Amérique ou pour les colonies, et ce n'est pas là toute l'émigration allemande.

La Belgique a bien des traits de commun avec les parties les plus riches de l'Allemagne. La population dans cette contrée est plus dense que nulle part ailleurs. Sur une étendue de 2.945.000 hectares, on rencontre 4.529.000 habitans, soit plus de 150 âmes par kilomètre carré: c'est plus du double de la densité de la population

en France. Il est vrai que ce pays est d'une grande richesse agricole, et qu'il possède en outre une industrie florissante. Dès le moyen âge, les villes de Flandre étaient renommées pour leur prospérité et même pour leur puissance. Un gouvernement sage, libéral, modéré dans ses dépenses, un établissement militaire modeste et qui n'écrase pas la nation, ont permis à toutes les ressources du sol de se développer à l'infini. Le capital n'a cessé de s'accumuler dans ce fortuné pays sans être périodiquement compromis ou gaspillé en ruineuses entreprises de guerre. Néanmoins la condition des ouvriers y est précaire et médiocre, quand elle n'y est pas misérable. Plusieurs causes expliquent ce phénomène : c'est d'abord que la population est vraiment exubérante, ensuite les habitudes des classes ouvrières belges sont en général trop molles et trop imprévoyantes, enfin l'éducation populaire laisse singulièrement à désirer dans ces régions. Voilà pourquoi dans ce pays si industrieux près de 900,000 personnes, soit le cinquième de la population, sont secourues par les institutions de bienfaisance et reçoivent l'aumône. Dans les campagnes, les journaliers gagnent de 1 fr. 50 à 2 fr. 25, et les femmes ont un salaire de 80 centimes à 1 franc. La rétribution est plus élevée dans les fabriques : les ouvriers ordinaires y sont payés depuis 1 franc 50 jusqu'à 2 francs 50 par jour, les travailleurs d'élite obtiennent 3 francs et plus, les femmes gagnent en moyenne dans les établissemens manufacturiers 1 fr. ou 1 fr. 25, celles qui ont une habileté hors ligne vont jusqu'à 2 francs ou 2 fr. 50. Dans les mines de charbon, les salaires varient de 80 centimes à 1 franc 90 pour les femmes et de 90 centimes à 3 fr. 40 pour les hommes. Les artisans, c'est-à-dire les charpentiers, maçons, cordonniers et autres ouvriers de métiers divers, sont naturellement plus favorisés. Pour eux, les salaires de 3 francs et de 4 fr. ne sont pas rares; ceux de 5 fr. à 10 fr. forment l'exception.

Le consul anglais d'Anvers a comparé les salaires des différens corps d'ouvriers en Belgique et dans la Grande-Bretagne, et il est arrivé à cette conclusion, qu'ils sont moitié plus élevés dans ce dernier pays. La comparaison n'a été établie qu'entre Anvers et Londres. Le maçon, par exemple, qui gagne 2 fr. 50 cent. en moyenne dans la première de ces villes, perçoit un salaire de 7 fr. 25 cent. dans la seconde. Il ne faudrait pas croire cependant que la vie de l'homme du peuple fût notablement moins chère à Anvers qu'à Londres; des tableaux statistiques détaillés détruisent cette illusion. Le pain est exactement au même prix dans les deux villes, et, s'il est vrai que la viande de bœuf et de mouton, ainsi que les œufs, soient très légèrement moins chers à Anvers, d'un autre côté la viande de porc, les pommes de terre, le sucre, y coûtent plus qu'à Londres; il en est de même pour le charbon. La plupart des objets

d'habillement, la toile seule exceptée, reviennent aussi à meilleur compte à l'ouvrier anglais qu'à l'ouvrier belge. Quant au logement, les conditions des deux pays seraient à peu près les mêmes : l'appartement d'artisan, qui coûterait à Londres 3 shillings 6 pence par semaine, reviendrait à 3 shillings à Anvers, ce ne serait donc qu'une différence de 60 centimes par semaine ou de 30 fr. par an à l'avantage du travailleur belge. Aussi les moyens d'existence des ouvriers en Belgique sont-ils très réduits : leur vie, pour n'être pas toujours régulière, n'en est pas moins frugale et pauvre d'ordinaire. Leur nourriture habituelle consiste en pain, fromage, légumes, lard et porc salé; la viande de boucherie n'apparaît guère sur leur table qu'une ou deux fois par semaine. Du mauvais café ou plutôt de la chicorée très étendue d'eau constitue leur boisson; ce n'est guère qu'au cabaret qu'ils boivent de la bière. Les logemens sont au plus haut degré défectueux : les ouvriers célibataires louent le plus souvent un lit dans une chambrée; les familles se procurent une chambre plus ou moins vaste moyennant un prix de 8 à 12 fr. par mois, soit en chiffres ronds de 100 à 150 fr. par an. Ce sont là presque toujours des réduits sordides. Il s'est constitué des sociétés pour créer des logemens confortables à bon compte; mais ces maisons nouvelles sont dans des faubourgs écartés, et le prix de l'appartement y oscille entre 160 et 210 francs par an. Il serait possible aux ouvriers belges d'ordonner mieux leur vie et de vivre même avec leurs salaires actuels d'une manière plus large et plus respectable; mais ils ont presque tous une incurable imprévoyance : l'estaminet, qui est si séduisant pour les gens du peuple de toutes les nations, exerce sur eux une fascination particulière. Ils sont les dignes enfans de ces gais buveurs que Téniers, Ostade et tant d'autres artistes nous ont peints. Le consul anglais d'Anvers suppose que l'excessif bon marché des liqueurs et des boissons enivrantes est en Belgique l'une des principales causes de la fréquentation extraordinaire des estaminets; mais l'on ne saurait non plus méconnaître l'influence de la race et des traditions. Il est naturel que dans ces circonstances toute la famille soit souvent obligée de se consacrer à un travail salarié. Les grandes manufactures de lin, de laine et de coton emploient plus de 133,000 femmes contre 112,000 hommes. L'on a remarqué que plus de la moitié des femmes ainsi occupées ont moins de vingt et un ans, ce qui indique qu'elles se mettent de bonne heure au travail en fabrique, et qu'un certain nombre le quittent en se mariant. L'on nous dit que les ouvriers wallons travaillent mieux, se nourrissent plus confortablement et sont plus instruits que les Flamands; d'un autre côté, ceux-ci sont presque seuls à émigrer.

La situation des classes ouvrières en Hollande ne diffère pas no-

tablement de celle des classes ouvrières belges, au point de vue matériel du moins, car sous le rapport de la moralité, du contentement de leur sort, de la bonne intelligence avec les patrons, les Hollandais sont très supérieurs. Les salaires sont peu élevés en Hollande. Dans les principales fabriques d'Arnheim, la rétribution varie de 1 franc 50 cent. à 2 francs 50 cent. pour les ouvriers ordinaires; ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle atteint 3 et 4 francs. A Deventer, les artisans ne gagnent pour la plupart que 9 ou 12 francs par semaine; quelquefois la rémunération va jusqu'à 14 francs, ce qui est à peu près la limite extrême. Il s'en faut que les denrées dans ce pays soient à bon marché. Aussi les budgets ouvriers ont-ils bien de la peine à rester en équilibre. Une de ces dernières années, la « Société pour l'avancement de l'industrie en Néerlande » chargea un comité spécial, composé moitié d'ouvriers, moitié de patrons, de faire la balance des ressources et des dépenses nécessaires de ménages ouvriers dans les différentes conditions de l'existence. Jamais ce comité, malgré sa compétence, ne put arriver à établir en équilibre le budget d'une famille d'artisan. Le ménage d'un forgeron, par exemple, avec une femme et un enfant, n'avait que 9 florins 1/2 en recettes, tandis qu'il figurait pour plus de 15 florins au chapitre de la dépense. Les faits, avec leur dureté impitoyable, se chargent de réaliser ce miracle d'une famille ouvrière néerlandaise vivant avec les seuls revenus de son travail; il est vrai que très souvent la charité publique doit intervenir pour combler le déficit. Rien de plus simple et de plus frugal que la nourriture de l'artisan hollandais : la viande de boucherie n'entre pas dans ce régime, le lard seulement y est admis, et encore en quantités minimes, presque infinitésimales. Néanmoins ces populations sont satisfaites de leur sort, et nulle part les désordres ne sont moins nombreux. Les Néerlandais s'accoutument de cette vie de Spartiate; on ne peut dire cependant qu'ils aient, pour soutenir leur moral et égayer leurs esprits, la jouissance d'un beau soleil ou le spectacle d'une exubérante nature.

Nous ne poursuivrons pas davantage nos incursions dans le vieux monde : il est vieux en effet par l'accumulation des capitaux et des sciences, il est vieux encore par l'excès de population qui se rencontre sur certains points, en Saxe par exemple et en Belgique surtout. Quand on examine le sort de ces classes ouvrières, on peut se sentir saisi de pitié et se laisser entraîner à des récriminations passionnées ou bien à des plans nouveaux de reconstruction de la société; mais il faut voir les choses avec plus de sang-froid et de réflexion, il faut se courber devant les lois naturelles dont toutes les violences humaines ne peuvent modifier le cours. Dure est la si-

tuation de l'ouvrier belge, mais plus dure encore est celle de l'ouvrier de Silésie, et l'artisan de Silésie lui-même est plus fortuné que le manœuvre de Russie; il n'est pas enfin jusqu'à ce dernier travailleur qui ne puisse être content et fier de son lot, s'il se trouve en face du tisserand d'Arménie, du porteur de Trébizonde ou du journalier de l'Anatolie, — et nous n'avons pas épuisé toute la série des misères humaines. Nous en trouverions de plus grandes soit en Égypte, soit aux Indes, soit en Chine, tant il est vrai que la civilisation est naturellement bienfaisante, que le capital est un levier d'une puissance merveilleuse qui élève sans cesse autour de lui le niveau de l'aisance. Il faut pourtant que les classes ouvrières secondent elles-mêmes cet essor, que leurs mœurs, leur esprit d'ordre, leur entente de la vie, se développent et se perfectionnent, qu'enfin elles ne s'accumulent pas toujours davantage sur quelques centaines de kilomètres carrés, comme en Saxe ou en Belgique.

III.

Les États-Unis d'Amérique, à bien des égards, forment un contraste complet avec l'Europe. Cet immense empire, dans lequel la moitié des terres sont encore vacantes, où la population n'est jamais entassée d'une manière exubérante sur un point quelconque du territoire, jouit de toutes les ressources que procurent les capitaux et les sciences modernes, tout en gardant les avantages des sociétés primitives, c'est-à-dire entre autres une étendue presque incommensurable de sol cultivable et non approprié. C'est cette réserve de terres fertiles qui est le trait le plus caractéristique de cette contrée nouvelle. Une autre condition particulière à ce pays, c'est que le nombre des ouvriers habiles et des artisans connaissant bien un métier y est insuffisant. La civilisation s'y développe chaque jour et empiète avec rapidité sur le désert; des centres de population naissent, les immigrans arrivent par centaines de mille; mais presque tous sont des manœuvres ou des ouvriers agricoles n'apportant que leurs bras, sans aucune connaissance technique. Le nombre des gens de métier n'augmente pas dans une proportion égale; aussi sont-ils très recherchés, et ils obtiennent des salaires excessifs. Les tarifs élevés des douanes, qui prohibent l'entrée de la plupart des articles manufacturés du vieux monde, tendent aussi à accroître la rémunération de certaines classes d'artisans. Tel est l'ensemble de faits qui agissent sur la situation des ouvriers américains. L'on ne doit pas oublier que ce sont là des circonstances extraordinaires et essentiellement transitoires, que la civilisation américaine actuelle ne saurait être regardée que comme une courte

étape dans le développement économique du monde. Un jour arrivera, qui n'est pas loin, où toutes les terres seront occupées, où la population deviendra dense : alors toutes les conditions sociales des États-Unis seront profondément altérées; ce pays se rapprochera davantage des sociétés du vieux monde, et spécialement de son ancienne métropole, l'Angleterre.

Les consuls anglais des différens états de l'Union américaine ont donné des détails précis sur le taux des salaires et le prix des subsistances dans les diverses régions de ce vaste pays. Au premier abord, on est stupéfait en parcourant ces tableaux statistiques, on croit avoir découvert la terre promise où doivent désormais reposer les sociétés humaines; mais, si l'on creuse ces chiffres, on ne tarde pas à comprendre que la félicité des classes ouvrières en Amérique est moins complète et moins idéale qu'on n'était porté à le croire. Ce n'est pas que la situation des artisans n'y soit supérieure à ce qu'elle est en Europe; mais celle des manœuvres et des ouvriers de bas étage se rapproche davantage de la situation des travailleurs de la même catégorie en Angleterre et dans les riches parties de la France. Un salaire de 2 dollars par jour, soit de 10 francs, est très commun pour les ouvriers ayant quelque habileté professionnelle. On peut regarder ce taux comme une moyenne pour les artisans; souvent il est dépassé : une rémunération de 3 et de 4 dollars, soit de 15 à 20 francs par jour, pour un ouvrier d'élite, n'a rien d'extraordinaire; le chiffre de 5 dollars (25 francs) est quelquefois atteint. Le travail est habituellement de dix heures, un bon ouvrier est certain de trouver facilement de l'ouvrage et de ne chômer presque jamais. Les manœuvres et les travailleurs de bas étage sont moins heureux : ce n'est pas que leurs salaires journaliers ne s'expriment aussi par des chiffres élevés, mais il faut tenir compte du prix des choses. La rémunération journalière moyenne pour les ouvriers de cette classe varie entre 1 dollar 1/4 et 1 dollar 1/2, soit entre 6 fr. 25 et 7 fr. 50; par exception, elle s'abaisse à 1 dollar (5 francs). Assurément ce sont là des rétributions élevées et qui satisfont la plupart des immigrans. Ceux qui sont chargés de famille cependant et qui n'ont pas une habileté spéciale ont presque autant de peine qu'en Angleterre à établir leurs budgets. Les femmes trouvent difficilement à s'employer, sauf dans les états manufacturiers : à New-York, leur misère est profonde. A Buffalo, dans les manufactures de tabac ou de vêtemens confectionnés, elles gagnent de 2 à 5 dollars par semaine, soit de 1 fr. 60 à 3 fr. 50 par jour; une modiste habile peut faire des journées de 5 francs. Il en résulte que la situation d'une femme qui n'est pas soutenue par un mari, un père, un fils ou un frère est très précaire aux États-Unis. Ce qui s'offre à elle, c'est la condition de domestique; encore cet

état exige-t-il des qualités particulières, et il faut en outre n'avoir pas d'enfans ou se résoudre à les abandonner.

Si l'on cherche à se rendre compte du prix des subsistances, l'enquête du *foreign office* fournit tous les élemens d'information possibles, et même des tableaux de statistique détaillés. Les principales denrées alimentaires ne sont pas plus chères aux États-Unis qu'en Angleterre. Le pain et les légumes y sont presque aux mêmes prix, la viande de boucherie est quelquefois meilleur marché en Amérique, tous les autres articles s'y vendent à des taux exorbitans; les œufs, le beurre, la bière, le charbon, sont de 40 à 60 pour 100 plus chers que dans la Grande-Bretagne; pour les objets d'habillement, ils coûtent aux États-Unis deux fois et même souvent trois fois plus qu'en Europe. C'est le logement surtout qui prélève une grande partie du salaire de l'ouvrier. Les rapports des consuls anglais sont remplis de descriptions séduisantes des cottages qu'habitent les artisans aisés; la plupart des grandes villes des États-Unis ont une énorme étendue, et les maisons, presque toutes petites et à deux ou trois étages au plus, y sont disséminées sur un immense espace. Avec une population de 120,000 âmes, Buffalo occupe presque une surface de 40 milles carrés, ce qui ne fait guère que 3,000 habitans par mille carré. La Nouvelle-Orléans, qui a 250,000 habitans, occupe 36 milles carrés, ayant une façade de 12 milles sur le Mississipi. Philadelphie et la plupart des villes américaines, grandes ou petites, se composent aussi d'habitations dispersées sur une vaste étendue de pays. Cette configuration des villes est très favorable à la construction de petites maisons, qui peuvent être tout entières achetées ou louées par les artisans. Le terrain n'acquiert presque jamais un prix aussi élevé que dans nos centres européens. Aussi les ouvriers habiles ont le plus souvent un cottage qu'ils occupent seuls avec leur famille. Cette habitation contient une cuisine, une salle, deux ou trois chambres et quelquefois un petit jardin; mais, que l'on ne s'y méprenne pas, le prix de ces loyers est excessif. A Buffalo, ces maisons se louent de 10 à 12 dollars par mois, soit de 600 à 720 fr. par an; à Galveston, deux chambres et une cuisine coûtent 20 dollars par mois, soit 1,200 fr. par an; une cuisine et quatre chambres reviennent à près du double. Dans l'état du Maine, les loyers sont moins hauts et oscillent entre 350 et 750 francs par an, se rapprochant bien plus souvent de ce dernier chiffre que du premier. A Philadelphie, les logemens les plus simples reviennent annuellement à 750 francs, ceux des artisans aisés montent à 1,000 francs et quelquefois plus; le manœuvre, qui ne loue qu'une chambre, ne peut payer moins de 500 francs par année. Il est vrai que l'ouvrier qui a des épargnes peut acquérir un cottage, ce qui est pour lui avan-

tageux, parce que les loyers sont à un taux d'intérêt représentant 12 pour 100 du capital. Dans la plupart des villes des États-Unis, les petites maisons d'artisan se vendent de 4,000 à 10,000 fr., et il est très fréquent que l'ouvrier aisé se rende acquéreur de son habitation; mais alors il doit supporter des taxes directes qui sont écrasantes. C'est ainsi qu'un manœuvre irlandais de Buffalo, qui était parvenu à se construire une maison d'une valeur de 6,000 francs, payait pour les contributions directes 200 francs par année. Le conseil municipal ayant entrepris de faire des égouts, cette maison dut contribuer à cette dépense jusqu'à concurrence de 310 fr. Toutes les autres entreprises d'amélioration votées par le conseil municipal, telles que le pavage, l'éclairage, sont l'origine de taxes non moins exorbitantes. Si les artisans qui gagnent 3 ou 4 dollars par jour sont fort à leur aise, on conçoit qu'il en soit autrement de la dernière classe des ouvriers. Les consuls anglais s'accordent à dire qu'un manœuvre chargé de famille a de la peine à subsister. Beaucoup de ménages ouvriers sont très endettés. On calcule qu'à Philadelphie un mécanicien ayant une femme et trois enfans a besoin pour vivre confortablement de 2 livres sterling 13 shillings 3 pence (67 francs) par semaine, tandis qu'un ouvrier de la même catégorie en Angleterre pourrait se tirer d'affaire avec 1 livre sterl. 11 shillings 10 pence (40 fr.).

Le consul de Savannah émet l'opinion qu'un artisan de cette ville est moins heureux avec un salaire de 3 dollars 1/2 ou 17 francs 50 par jour qu'un artisan anglais avec une rétribution de 6 shillings ou 7 fr. 50. Une société philanthropique du Maine a dressé les budgets de trente-cinq familles, prises parmi les différentes catégories d'ouvriers, et a trouvé que la plus grande partie de ces budgets se soldait en déficit. La dépense moyenne de chacune de ces familles montait à 701 dollars, tandis que les recettes n'atteignaient guère que 683 dollars 1/2; le déficit à combler, soit par la charité, soit par l'emprunt, était donc en moyenne de plus de 17 dollars 1/2 (87 fr. 50) par ménage. Le consul de Buffalo critique l'opinion courante qu'un ouvrier débarquant aux États-Unis trouve facilement de l'ouvrage : le nouveau-venu est exposé au contraire à bien des déboires et le plus souvent reste des semaines entières sans travail. Les économies ne sont pas rares parmi les artisans rangés et habiles, surtout parmi les célibataires prévoyans. Un homme qui n'a pas charge de famille jouit de toutes les facilités pour améliorer sa position : s'il sait affronter quelques privations, il s'amasse en peu d'années un pécule; mais, bien que les caisses d'épargne aient pris un considérable accroissement, il s'en faut, assure-t-on, que l'économie soit aussi en honneur chez les ouvriers d'Amérique que chez

les ouvriers européens. Ce sont les Allemands qui se distinguent le plus par leur esprit d'ordre et leur prudente parcimonie. Ils tirent parti de tout et n'hésitent pas à faire travailler autant que possible tous les membres de la famille, y compris la femme. Le consul de Buffalo pense que, par ces mœurs laborieuses et prévoyantes, les Allemands formeront bientôt la classe riche et dominante des États-Unis.

La Californie est aux autres états d'Amérique ce que l'Amérique est à l'Europe, une sorte de terre promise. La condition des artisans et de tous ceux qui appartiennent de près ou de loin aux classes industrielles est dans ce pays exceptionnellement favorable. L'ouverture du chemin de fer du Pacifique et l'immigration chinoise n'ont pas abaissé d'une manière notable la situation des ouvriers californiens. Les plus modestes salaires dans ce pays sont de 2 dollars ou 10 francs par jour; les apprentis, garçons ou filles, sont avec les Chinois les seuls à gagner moins. D'après les tableaux statistiques très détaillés et très nombreux qui nous sont fournis par le consul anglais de San-Francisco, la rétribution moyenne de l'ouvrier paraît être de 2 dollars 1/2 à 3 dollars, ou de 12 francs à 15 francs. Il n'est pas rare de rencontrer des artisans qui obtiennent une rétribution de 4 dollars, c'est-à-dire de 20 francs; ce taux n'est même pas la limite extrême, le chiffre de 4 dollars 1/2 (22 fr. 50) est atteint par les maçons et d'autres ouvriers de premier ordre : les contre-maîtres arrivent quelquefois à 5 dollars ou 25 francs par jour. Les femmes, dans les quelques métiers où elles sont employées, gagnent de 8 à 10 francs par jour. La Californie compte 40,000 Chinois, dont 10,000 servent comme domestiques avec des gages qui varient de 50 à 125 francs par mois outre la nourriture et le logement; les 30,000 autres Chinois travaillent comme manœuvres aux routes et aux champs, ou même comme fileurs, tisserands, empaqueteurs dans les manufactures de laine : dans ces derniers cas, ils sont payés 5 francs par jour outre la nourriture. Les conditions de la vie en Californie, depuis l'ouverture du chemin de fer du Pacifique, ne sont pas notablement plus élevées que dans les autres parties des États-Unis. Un ouvrier célibataire peut vivre à la pension, dans un *boarding house*, moyennant un prix de 115 à 150 francs par mois. Les loyers occupés par les artisans à l'aise se louent 1,000 ou 1,200 francs par an; ceux des travailleurs plus gênés reviennent à 700 ou 900 francs. Les ouvriers habiles trouvent facilement de l'ouvrage pendant toute l'année; mais le consul anglais reconnaît que les ouvriers médiocres sont exposés à de fréquens chômages. Il ressort de cet ensemble de faits que la condition des artisans bien doués est très heureuse dans ce

pays, et que le sort des simples manœuvres, comme des ouvriers de la dernière classe, ne laisse pas que d'y être précaire malgré les apparences et l'élévation nominale des salaires.

Les consuls anglais avaient plutôt à faire la description de la destinée matérielle des ouvriers qu'à s'étendre sur leur situation morale. Ils ne se sont pas fait faute cependant de donner quelques indications utiles sur les rapports entre les travailleurs manuels et les patrons. Les *trade's unions* abondent aux États-Unis, et les différens consuls s'accordent à regarder leur action comme détestable; elles ont toutefois une influence moindre en Amérique, sauf peut-être en Californie, qu'en Europe. Elles ont été obligées, après bien des luttes, de souscrire dans quelques provinces à une baisse des salaires, que la guerre avait portés à un taux excessif. Elles ont concentré leurs efforts sur la durée de la journée de travail; presque partout en Amérique le travail effectif est de dix heures, sauf le samedi où il se réduit à neuf. Les *trade's unions* ont voulu faire adopter la journée de huit heures; il y a eu en faveur de cette motion une agitation très persistante et très violente; le gouvernement fédéral a eu le tort d'intervenir par des motifs politiques dans cette question, et de restreindre à huit heures la journée de travail dans les ateliers de l'état. C'était peser d'un bien grand poids en faveur des ouvriers; néanmoins ceux-ci ne purent parvenir à leurs fins. L'industrie résista énergiquement à une réduction qui lui eût été singulièrement préjudiciable; le seul effet de la mesure adoptée par le gouvernement a été de porter le trouble dans les relations entre patrons et ouvriers, ainsi que de rendre excessivement coûteux tous les travaux entrepris par l'état. En Californie, la législature paraît plus disposée que nulle part ailleurs à prendre souci des intérêts des populations adonnées au travail manuel. C'est ainsi que des bureaux de placement y ont été institués directement par l'état; d'autres règlemens ont été adoptés pour protéger les classes ouvrières. Celles-ci n'en restent pas moins turbulentes; les prétentions croissent avec les satisfactions obtenues. Des salaires qui varient de 2 à 5 dollars pour une journée de travail, qui n'est jamais de plus de dix heures et qui se réduit quelquefois à neuf ou à huit, ces conditions d'existence sembleraient devoir désarmer les *trade's unions;* mais elles conservent leur vigilance et leur activité. Leur principal objet est de limiter le nombre des apprentis; elles sentent que là est le péril. Elles ne réussissent que trop bien, paraît-il, à faire appliquer leurs décisions; s'il faut en croire le consul anglais de San-Francisco, les jeunes gens auxquels les *trade's unions* interdisent l'apprentissage se livrent à une vie d'aventures et d'expédiens : une foule d'adolescens de douze à dix-huit ans mènent l'exis-

tence la plus immorale, et forment de nombreuses bandes de voleurs. Nous ne savons si le consul n'exagère point l'influence des *trade's unions* sur le développement du vagabondange, mais il est certain que ces sociétés, en créant des priviléges au profit de quelques-uns, ne peuvent que pousser au désespoir ou à l'inconduite les jeunes gens qui se voient arbitrairement refuser l'entrée des carrières lucratives.

Nous venons d'étudier la situation matérielle des classes ouvrières chez les peuples les plus différens et dans les circonstances les plus diverses. On a vu les destinées des travailleurs manuels devenir de plus en plus assurées, de plus en plus heureuses, à mesure que le capital s'accroît, que l'éducation se répand et que la sécurité politique ou sociale augmente; mais ce ne sont pas là les seuls agens qui déterminent le taux des salaires; la densité de la population n'est pas indifférente. En Saxe, en Belgique et en Hollande, où il y a excès, la rémunération de l'ouvrier est naturellement faible; en Amérique, au contraire, où les artisans habiles ne sont qu'en petit nombre, leur rémunération prend des proportions étonnantes. Certes ces principes ne sont pas nouveaux, ce sont ceux qu'enseigne depuis longtemps l'économie politique; mais il est utile de les voir confirmer par des informations aussi variées et aussi précises que celles qui nous ont été livrées par les consuls anglais. Une autre conclusion que l'on peut tirer de cette étude, c'est que le développement de la civilisation tend à élever d'une manière continue, mais lente, la rétribution de l'ouvrier. Tout effort pour accélérer par la violence ce cours naturel des choses n'aboutirait point. Un ensemble de grèves qui augmenterait dans chaque métier la rémunération nominale de l'ouvrier sans accroître la production et sans multiplier les capitaux ne conduirait qu'à d'inévitables déceptions. Si les logemens d'artisans se louent en Amérique de 800 à 1,200 francs par an, c'est parce que les salaires des charpentiers et des maçons montent à 3 ou 4 dollars par jour; si les vêtemens, les souliers et tous les articles manufacturés se vendent à des prix exorbitans dans la même contrée, c'est parce que les salaires des ouvriers qui travaillent à ces articles sont excessivement élevés; une seule chose y est à bon marché, la viande, parce que la population y est faible en proportion des immenses quantités de terres cultivées ou qui peuvent l'être. Pour accroître d'une manière effective et non pas seulement apparente le taux des salaires, l'humanité ne saura jamais découvrir d'autre moyen que de produire davantage. Si l'on veut que chaque famille mange de la viande une fois par jour, il faut de toute nécessité que le pays produise plus de viande. Il faut aussi qu'il produise plus d'objets

manufacturés, si l'on veut que chaque famille en puisse consommer davantage. Ce sont là des vérités triviales qui sont d'une telle évidence que l'on rougit presque de les écrire. Peut-on comprendre qu'elles soient toujours et partout perdues de vue? Tant que l'on n'aura pas résolu cette grande question de l'accroissement de la production, tous les efforts pour élever d'une manière effective le taux des salaires seront décevans; ils pourront réussir en apparence, en réalité ils n'aboutiront pas. Le développement de la production ne suffit pas non plus pour élever la destinée de l'ouvrier, si le chiffre de la population, c'est-à-dire le nombre des copartageans, augmente dans une proportion égale ou à peu près équivalente, comme en Belgique et en Saxe. L'on voit combien sont simples les problèmes sociaux, quand on les étudie avec le bon sens naturel ou bien à la lumière des faits; mais on rencontre alors des vérités qui peuvent paraître rigoureuses et qui répugnent à beaucoup d'esprits. Il est assurément plus sentimental de croire en la vertu magique d'un nouveau système social.

Un autre enseignement peut encore ressortir de l'enquête anglaise, c'est qu'il n'est pas de pays dans le monde civilisé où il ne soit possible à un homme d'ordre et de travail de parvenir à une position supérieure. Il n'est pas jusqu'aux manœuvres de Trébizonde et d'Erzeroum qui ne puissent s'assurer un meilleur avenir. Seulement il faut s'y prendre de bonne heure; c'est dans les années qui séparent la jeunesse du mariage que les économies doivent se faire et que le pécule doit se constituer; dans ces temps heureux où l'ouvrier a la rémunération d'un père de famille sans en avoir les charges, il est facile de jeter les fondemens d'une solide fortune. Si le manœuvre et l'ouvrier médiocre arrivent au mariage sans épargne, ils peuvent dire adieu à toute espérance dans tous les pays du monde, même en Californie avec 2 ou 3 dollars de salaire quotidien; ils sont condamnés à végéter et à vivre au jour le jour. Ces conditions sont peut-être dures, mais il serait insensé de croire qu'on peut les modifier par des lois. Jamais aucune constitution ne pourra faire qu'un homme récolte ce qu'il n'a pas semé en temps opportun. Dans toutes les sphères sociales, il y a quelques années qui décident de la vie entière de l'homme, et ces années sont celles de la jeunesse. C'est alors qu'il est besoin de prévoyance, de force d'âme et de persévérance. Plus tard, on est aux prises avec des difficultés insurmontables. Il serait téméraire de croire que ces conditions puissent changer, car elles tiennent à la nature même des choses et au fond de l'humanité.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

LA

BANQUE DE FRANCE

ET

LA CRISE MONÉTAIRE

En étudiant tous les élémens qui ont concouru à la défense du pays pendant la malheureuse guerre que nous venons de subir, on trouve qu'aucun pour ainsi dire n'a donné les résultats qu'on attendait. L'armée a été mal commandée, l'intendance mal préparée, le matériel insuffisant; les chemins de fer eux-mêmes n'ont pas rendu tous les services qu'on pouvait espérer (1). Partout il y a eu des vices d'organisation dont on s'est aperçu trop tard; une seule institution a été à la hauteur des circonstances, c'est la Banque de France. Cet établissement a joué un rôle considérable pendant la guerre, il a supporté à lui seul presque toutes les charges financières. Il a dû avancer successivement à l'état 1 milliard 350 millions, prêter son concours à différens établissemens de crédit qui eussent été fort embarrassés sans cette assistance, et il a pu malgré cela continuer encore ses opérations d'escompte sur une échelle assez large. La circulation fiduciaire, portée, grâce au cours forcé, à environ 2 milliards avec une encaisse de 500 millions, a toujours été acceptée au pair, même au milieu de nos désastres; elle n'a commencé à perdre 1 1/2 ou 2 pour 100 que depuis très peu de temps, lorsqu'elle s'est élevée à 2 milliards 300 millions, et qu'on a eu des besoins particuliers de numéraire pour l'envoyer au dehors. On n'aurait jamais osé compter sur un pareil succès. En 1866, lorsque l'Autriche fut obligée pour soutenir sa guerre contre la Prusse d'emprunter 300 millions de florins en papier à la Banque de Vienne, ce papier perdit immédiatement 30 pour 100, et cependant la circulation non

(1) Voyez l'étude de M. Ch. Lavollée dans la *Revue* du 15 octobre dernier.

couverte par des métaux précieux ne dépassa guère 1 milliard; elle est encore à peu près à ce chiffre, et l'agio sur l'or se maintient à 15 pour 100. En Italie, après l'établissement du cours forcé, les billets perdirent aussitôt 8 ou 10 pour 100, bien que les avances faites à l'état par les banques de ce pays n'excédassent pas 450 millions, et que la circulation fiduciaire fût limitée à 750. Aujourd'hui encore, malgré la situation relativement favorable de la péninsule, la dépréciation du papier est toujours de 5 à 6 pour 100. Chez nous, près de 1 milliard 800 millions de billets circulent sans être couverts par une réserve métallique, nous sommes au lendemain des plus grands désastres qui aient jamais affligé un peuple, nous avons 3 milliards 1/2 encore à payer aux Prussiens, de nombreuses indemnités à régler à l'intérieur, et cette circulation si excessive ne perd, je le répète, que 1 1/2 ou 2 pour 100 par rapport à l'or, tant est grande la confiance qu'inspire notre principal établissement financier. En présence de ce résultat, on ne peut s'empêcher de faire un retour sur le passé, et de se demander ce qui serait arrivé si on avait écouté les réclamations de ceux qui se plaignaient du monopole de cet établissement, et qui auraient voulu lui susciter une concurrence dans la fameuse banque de Savoie. Que serait devenue cette concurrence pendant les événemens, si elle avait vécu jusque-là, ce qui est douteux, et que serait devenu avec elle le crédit de la Banque de France, qui elle-même aurait eu à souffrir de la déconfiture de sa rivale? Notre pays eût été évidemment livré à une catastrophe financière épouvantable.

Ce n'est pas seulement la banque de Savoie, dans les mains où elle se serait trouvée, qui aurait mis en péril le crédit de la France, c'eût été la pluralité même des banques d'émission. Si ce principe eût été appliqué, personne n'oserait soutenir que nous aurions traversé la crise comme nous l'avons fait. Avec du papier de circulation qui aurait eu des origines diverses, la confiance du public n'eût pas été aussi grande, il n'en aurait pas accepté pour une somme aussi considérable, et la Banque de France n'aurait pas pu prêter à l'état le même concours, sans compter les faillites qui auraient atteint quelques-uns des établissemens particuliers. Le monopole de la Banque de France est donc sorti à son honneur de la crise que nous venons de traverser. On pourra discuter encore en théorie sur la liberté des banques d'émission; mais personne ne sera tenté désormais d'en faire l'application dans notre pays. Ce point est désormais parfaitement jugé; ce qui ne l'est pas, ce sont les nouvelles questions qu'on soulève à propos de notre principal établissement financier. En faisant des avances à l'état jusqu'à concurrence de 1 milliard 350 millions et en continuant ses autres opérations, la Banque de France a été amenée à une circulation de 2 milliards

300 millions avec une encaisse qui ne dépasse guère 600 millions; elle touche à la limite de 2 milliards 400 millions qui a été fixée par la loi à son émission. Quand elle y sera, et même avant qu'elle y arrive, — pour ne pas commencer à prendre des précautions quand les embarras seront plus sérieux, — que fera-t-elle, que pourra-t-elle faire? C'est maintenant la principale question qui est posée; elle est d'autant plus grave que l'état s'est réservé de demander encore à la Banque de France, d'ici au 1er janvier, une nouvelle avance de 200 millions, — que d'autre part le commerce a de grands besoins, qu'il a chômé longtemps, et qu'il lui faut aujourd'hui pour reprendre son activité beaucoup de capitaux. Qui les lui donnera? La circulation fiduciaire à 2 milliards 300 millions se tient presque au pair avec la monnaie métallique, c'est un miracle. Ne va-t-elle pas, si on dépasse la limite légale, se déprécier dans une proportion plus forte que ne paraîtrait le comporter l'augmentation d'émission? Et, si elle se déprécie sensiblement, quel trouble peut en résulter? Telle est, répétons-le, la principale question; toutes les autres sont renfermées dans celle-ci. Nous les examinerons successivement lorsque nous aurons élucidé le premier point, qui est de savoir si dans les circonstances on peut franchir sans péril la limite de 2 milliards 400 millions assignée à notre circulation fiduciaire.

I.

En tout temps, il y a des gens qui se préoccupent peu de la monnaie métallique comme garantie de la circulation fiduciaire; ils prétendent que celle-ci, ayant été émise contre des valeurs sérieuses telles que du papier de commerce ou des bons du trésor, s'il s'agit d'avances faites à l'état, n'a pas besoin d'autre garantie. La monnaie métallique, suivant eux, est plutôt un embarras qu'un avantage à cause du prix qu'elle coûte à entretenir et des difficultés qu'on éprouve à se la procurer à certains momens; on aurait tout profit à s'en passer. Ce sont les mêmes gens qui mobiliseraient volontiers les immeubles, la terre, les maisons, et les représenteraient par du papier en circulation, qui feraient de même pour les valeurs mobilières. Ils se figurent qu'en multipliant ainsi les instrumens d'échange on éviterait les crises monétaires, et que le capital serait toujours abondant et à bon marché. C'était la théorie de Law, qui déclarait qu'il fallait proportionner les moyens de circulation aux besoins de l'activité sociale, et que tout le problème était là pour échapper aux embarras financiers, pour donner aux affaires tout le développement qu'elles peuvent avoir. Le célèbre financier écossais, malgré la chute de son système, a laissé des héritiers; il

y a toujours des personnes aux yeux desquelles le papier-monnaie produit un certain mirage. Nous ne croyons pas qu'il soit utile de discuter ici de pareilles idées et de démontrer le danger du papier-monnaie, la cause est gagnée en faveur des véritables principes; seulement il y a lieu d'examiner si, dans les circonstances présentes et vu la gravité des besoins, on ne devrait pas exceptionnellement franchir la limite des 2 milliards 400 millions, quel que fût du reste l'état de l'encaisse. Ceux qui sont de cette opinion font le raisonnement suivant : les affaires exigent un instrument de circulation suffisant; le numéraire manque, soit parce qu'il en est déjà sorti une grande quantité, soit parce qu'il se cache : il faut pourvoir à cette disette. On s'étonne, continuent-ils, que les 2 milliards 300 millions de billets aujourd'hui en circulation ne soient pas sensiblement dépréciés malgré une encaisse métallique très disproportionnée; cela tient au besoin que l'on en a et aux garanties sur lesquelles ils reposent : tant que ce besoin subsistera et que les garanties ne seront pas affaiblies, on n'a pas à craindre de dépréciation. Ceux qui raisonnent ainsi pourraient ajouter encore qu'il y a toujours au sein du pays un grand stock métallique; il n'a été que faiblement diminué par les exportations qui ont eu lieu; on serait donc tenté de comparer la situation à celle de 1848, où tout à coup, par suite d'une panique, les espèces monnayées ayant disparu de la circulation, on dut adopter le cours forcé des billets. L'or et l'argent firent alors une prime considérable; mais bientôt, quand on vit qu'au fond la réserve métallique n'avait pas quitté le pays, on commença de se rassurer, la panique cessa, et la circulation fiduciaire revint au pair. Ce précédent ajoute en effet beaucoup à l'illusion qu'on se fait sur la situation actuelle. Il est très vrai qu'en 1848, après un premier moment de panique, les billets en circulation ne furent plus dépréciés : au bout de très peu de temps, on les préféra même à la monnaie métallique. Cependant, on oublie que cette faveur dont ils jouirent se manifesta surtout lorsque les métaux précieux revinrent à la Banque de France : la conviction s'établit alors qu'on pourrait reprendre les paiemens en espèces quand on le voudrait. En 1848, les métaux précieux se sont cachés un moment parce qu'on avait peur de la révolution; mais ils existaient toujours en même quantité. Aujourd'hui le numéraire se cache ou plutôt se tient en réserve, non parce qu'il a peur, mais parce qu'étant particulièrement recherché pour les paiemens qui sont encore à faire, il n'est pas pressé de se produire sur le marché, comme toute marchandise qui doit être bientôt plus demandée qu'offerte. Enfin en 1848 la limite de l'émission avec cours forcé avait été fixée à 550 millions, et elle ne fut pas dépassée, bien que les circonstances s'y fussent mieux prêtées qu'aujourd'hui.

On n'était pas en face de grands besoins pour l'extérieur; de plus les exportations considérables de marchandises qui avaient lieu ne tardèrent point à faire rentrer beaucoup de numéraire. A cette heure, les métaux précieux s'en vont de diverses manières, d'abord pour payer l'indemnité de guerre, puis pour régler nos acquisitions de céréales au dehors, car la disette s'est jointe à tous les autres maux, enfin par des placemens que des personnes prudentes jugent à propos de faire à l'étranger. La situation est donc toute différente. Sans doute la réserve métallique, bien qu'entamée, est encore très considérable dans le pays : les renseignemens officiels disent qu'il ne serait pas sorti jusqu'à ce jour plus de 200 millions d'espèces monnayées françaises pour payer les 1,475 millions qu'ont déjà reçus nos ennemis, y compris la rançon de la capitale. Ce chiffre est trop modéré, car tout n'a pas passé sous les yeux de l'administration; portons-le à 400 millions. D'autre part, il résulte du relevé des douanes depuis vingt ans et de diverses indications très précises que nous avions au moins avant la guerre 5 milliards 1/2 de numéraire; si on suppose qu'il en soit sorti pour 1 milliard depuis cette époque, ce qui dépasse toutes les probabilités, il nous en resterait encore pour 4 milliards 1/2. C'est beaucoup assurément, on peut même trouver que c'est trop, car l'Angleterre fait plus d'affaires que nous avec un *stock* métallique qui n'est guère supérieur à 2 milliards; mais nous n'avons pas les habitudes de nos voisins, nous ne sommes pas encore familiarisés avec les viremens et les paiemens par compensation : en attendant, il nous faut beaucoup de numéraire pour nos transactions. Ce qui prouve que les 5 milliards 1/2 de métaux précieux que nous possédions avant la guerre excédaient de très peu nos besoins, c'est qu'ils restaient, et ne s'en allaient pas au dehors. Or, avec la facilité des transports qui existe aujourd'hui, les réservoirs métalliques des divers pays sont en parfaite communication les uns avec les autres : ceux qui sont trop pleins débordent sur ceux qui le sont moins, et il s'établit partout un niveau général en rapport avec les besoins. Si donc nous gardions les 5 milliards 1/2, c'est qu'ils nous étaient nécessaires, sauf la part qui reste à l'état flottant et qui s'amasse dans les banques; c'est celle-là qui constitue l'élément disponible de la circulation, et c'est sur elle que se mesure le plus ou moins d'abondance des métaux précieux. Les 1,300 millions d'espèces métalliques qui se trouvaient en réserve à la Banque de France l'année dernière contre une circulation fiduciaire d'environ 1,400 millions indiquaient évidemment qu'il y avait abondance. Il n'en est plus de même à présent; la faiblesse relative de l'encaisse par rapport aux billets, la prime de l'or, la difficulté extrême qu'on éprouve à se procurer du numéraire sous une forme quelconque, tout cela prouve que nous

n'avons plus trop d'espèces monnayées, et que ce qui en reste est indispensable. « Mais, dit-on, elles ne circulent pas, elles se cachent, il faut bien les remplacer par un autre instrument d'échange. » C'est la raison que l'on donne toujours lorsqu'on veut émettre du papier-monnaie. On se figure que, si ce papier est nécessaire à la circulation, et s'il a été émis contre des garanties sérieuses, il ne peut pas se déprécier; cependant l'expérience démontre qu'il se déprécie, et que la dépréciation augmente à mesure de l'émission, quelles que soient les nécessités. C'est ce qui est arrivé chez nous avec les assignats sous la première révolution, ce qui a eu lieu en Angleterre pendant la suspension des paiemens en 1797, ce qui s'est reproduit dernièrement aux États-Unis, en Russie, en Autriche, en Italie, partout où règne le cours forcé; dans tous ces pays, le papier-monnaie n'a pourtant été émis que pour répondre aux besoins les plus pressans, et il avait la garantie de l'état. Pourquoi se dépréciait-il? Parce qu'il est faux de dire que le papier puise sa valeur dans le besoin qu'on en a.

Le papier-monnaie est un instrument de crédit comme un autre, plus perfectionné, si l'on veut, plus répandu; mais c'est toujours une promesse de paiement qui doit se réaliser en une marchandise d'une valeur réelle, appréciée de tout le monde, à tous les momens, et ayant cours sur tous les marchés. Il n'y a que les métaux précieux qui soient dans ces conditions; aussi ont-ils été choisis comme instrumens d'échange et pour être les équivalens de tous les produits. On aura beau s'ingénier de toutes les manières, on ne fera pas que le papier remplace complétement le métal. Il peut le suppléer momentanément, aider à l'économiser; mais le numéraire doit toujours se trouver au bout des transactions, car seul il a force libératoire et constitue le paiement définitif. Avec du papier-monnaie garanti par l'état ou par des établissemens de crédit très solides, on peut avoir une valeur excellente; on n'a pas un instrument de libération absolu, on ne peut pas s'en servir au dehors, et à l'intérieur, avec le cours forcé, il ne circule au pair que si on a l'espérance qu'à une date assez prochaine on pourra l'échanger contre des espèces métalliques. Si cette espérance n'existe pas, le papier-monnaie perd sa valeur. Il la perd d'abord parce qu'il a une circulation restreinte et ne peut traverser la frontière, ce qui est déjà une grande cause d'infériorité vis-à-vis du numéraire, ensuite parce que les garanties sur lesquelles il repose sont en définitive essentiellement variables. Bonnes aujourd'hui, elles peuvent ne plus l'être demain, si on augmente beaucoup l'émission et si l'état succombe sous le poids de ses charges. On a quelquefois conseillé de remplacer le numéraire par du papier portant intérêt, en supposant que celui-ci serait admis de préfé-

rence; c'était une pure chimère. Ce papier, si avantageux qu'il pût être, ne donnerait toujours pas la faculté de l'échanger contre des espèces; or tout est là. A ce compte, on pourrait tout aussi bien faire circuler comme instrumens d'échange des obligations de chemins de fer ou toute autre valeur industrielle.

II.

Ceci dit, voyons quel pourrait être aujourd'hui l'inconvénient chez nous de dépasser la limite des 2 milliards 400 millions assignée par la loi à l'émission des billets de la Banque de France. Ces billets, arrivés au chiffre de 2 milliards 300 millions, circulent encore, avons-nous dit, à peu près au pair; cela tient à ce que, indépendamment des 600 millions dans les caisses de la Banque, il y a une grosse réserve métallique dans le pays, qui pourra nous aider à reprendre bien vite nos paiemens aussitôt que nous serons sortis des difficultés actuelles. C'est cette confiance plus que toute autre chose qui permet à la circulation fiduciaire de se répandre sans trop de défaveur, avec une simple perte de 1 1/2 ou 2 pour 100; mais elle est à sa limite extrême, cette perte l'indique. Si on dépasse les 2 milliards 400 millions, on ne peut pas prévoir ce qui arrivera. La confiance peut se trouver altérée de deux manières : d'abord par l'augmentation de l'émission, qui reculera d'autant le moment où l'on pourra reprendre les paiemens en espèces, ensuite parce qu'on ne verra plus de bornes à l'émission du papier-monnaie, le législateur étant toujours le maître de l'accroître, s'il le juge à propos. L'effet moral serait pire que l'effet matériel, et, comme le premier joue un très grand rôle en matière de crédit, on peut, avec une simple augmentation de 500 à 600 millions de billets, amener une dépréciation de 10 pour 100, ce qui serait désastreux. C'est un miracle, je le répète, que notre circulation, déjà si élevée, soit aujourd'hui encore à peu près au pair. Tenons-nous-y, et ne demandons pas plus, car nous pourrions tout compromettre à force de trop oser.

La limite des 2 milliards 400 millions doit être considérée comme infranchissable; mais comment faire pour s'y renfermer? Parmi les moyens indiqués on rencontre beaucoup d'illusions et de chimères. Le premier de ces moyens est d'obliger l'état à contracter un emprunt plus ou moins fort pour rembourser la Banque de France d'une partie des avances qu'elle lui a faites. On suppose que, si cet emprunt était de 6 à 700 millions, et qu'il rentrât en billets, ce qui serait le plus probable, la circulation fiduciaire, étant diminuée d'autant, ne tarderait pas à retrouver le pair; les espèces métalliques reparaîtraient alors sur le marché, et la crise monétaire se

trouverait conjurée sans qu'on eût recours à des mesures rigoureuses, comme l'élévation du taux de l'escompte. Ce moyen est un peu spécieux et surprend beaucoup d'esprits. Il est regrettable en effet que la Banque de France ait été amenée à faire des avances considérables à l'état, et qu'elle se soit ainsi écartée du but de son institution, qui est de servir avant tout les intérêts du commerce; mais pouvait-elle faire autrement? En Italie, en Autriche, il y avait aussi des établissemens financiers chargés d'émettre des billets au porteur et qui avaient une destination purement commerciale; cela ne les a point empêchés, au moment des guerres que ces pays ont eu à soutenir, de faire des avances à l'état et de voir leur crédit confondu avec celui du gouvernement. De même encore aux États-Unis. Dans ce pays, où pourtant les attributions du pouvoir sont très restreintes et la liberté des institutions privées fort respectée, les banques particulières n'ont pu conserver leur indépendance; il a fallu que leur crédit fût mêlé à celui de l'état, et ce sont les besoins de l'état qui, pendant la guerre de sécession, ont primé tous les autres. La Banque de France s'est trouvée dans la même nécessité; c'est en vain qu'elle aurait refusé le cours forcé et cherché à défendre son encaisse métallique, on la lui aurait prise malgré tout. Si le gouvernement n'avait pas eu à sa disposition les billets de cet établissement, il en aurait émis lui-même, comme on l'a fait aux États-Unis, en Autriche, en Italie, comme beaucoup de gens le conseillaient, et alors, avec la dictature de M. Gambetta et le peu de scrupule qu'on mettait à toutes choses, nous serions retombés sous le régime des assignats. Dieu sait ce qu'il en serait résulté! Il n'y a donc pas à reprocher à la Banque de France d'avoir, dans les circonstances que nous avons traversées, fait des avances considérables à l'état; elle ne pouvait pas s'en dispenser. En agissant comme elle l'a fait, elle a contribué à sauver le crédit de notre pays; cela vaut bien quelques écarts de principe, et peut excuser les rigueurs qu'elle est obligée en conséquence d'imposer au commerce. Ce qui a été fait était commandé par la situation; il s'agit maintenant de savoir si on peut le défaire précipitamment et rendre à la Banque son indépendance en lui remboursant une grosse partie de ce qu'on lui doit.

Deux points sont à considérer : 1° l'état peut-il opérer ce remboursement sans trop de dommage? 2° quelle serait l'efficacité de la mesure dans le cas où elle serait facilement exécutable? Sur le premier point, il n'est pas douteux que l'état s'imposerait un grand sacrifice en remboursant aujourd'hui à la Banque 600 ou 700 millions; il devrait les emprunter au public, et on ne lui prêterait pas à moins de 5 1/2 pour 100, soit pour 600 millions de capital 33 millions d'arrérages annuels. Pour la même somme, il paie aujourd'hui à la

Banque, à raison de 3 pour 100, 18 millions; il n'en paiera bientôt plus que 6, peut-être moins encore. La différence serait de 27 millions, elle vaut la peine qu'on y réfléchisse. Ajoutons qu'un emprunt de 600 millions dans le moment présent, après ceux qui ont déjà eu lieu et lorsque notre crédit commence à se relever, serait une chose fort malencontreuse et qui pèserait singulièrement sur le marché. On ne devrait y songer que s'il n'y avait pas d'autre moyen de mettre fin à une crise qui en paralysant les affaires empêcherait, suivant l'expression du dernier rapport de la commission du budget, « le capital national de se reconstituer. » C'est le second point à éclaircir.

Les 2 milliards 400 millions de billets de la Banque de France qui sont déjà en circulation ou qui peuvent y être bientôt suffisent à peine, puisqu'un certain nombre de personnes demandent qu'on en émette davantage. Si l'état par un emprunt en fait rentrer tout à coup pour 600 millions, qu'il rend à la Banque, la circulation active sera diminuée en conséquence. L'or et l'argent ne reparaîtront pas pour cela même sur le marché, la cause qui les en tient éloignés subsistera toujours, et en attendant il y aura 600 millions de billets de moins pour les échanges. Le commerce en éprouvera une gêne considérable; il viendra donc les redemander très vite à la Banque, qui ne pourra pas les retenir, même en recourant à des mesures beaucoup plus rigoureuses que celles qu'on voudrait éviter aujourd'hui, et en vue desquelles on conseille l'emprunt. Les 600 millions de billets rentreront dans la circulation avec une dette annuelle de 27 millions de plus pour l'état, avec un poids nouveau mis sur le crédit public, et après des restrictions de toute nature qu'on aura dû imposer au commerce et à l'industrie. Voilà l'effet que peut produire le remboursement immédiat de la Banque de France par l'état. Ceux qui ont imaginé ce moyen de sortir d'embarras n'ont vu que la superficie des choses. Sans doute il n'est pas bon que le gouvernement reste indéfiniment avec une dette de 1,350 millions vis-à-vis de la Banque; mais il s'est engagé lui-même à la rembourser en sept ans, à raison de 200 millions par an. Qu'il remplisse cet engagement, et tous les intérêts seront satisfaits.

On a proposé aussi, à peu près dans le même ordre d'idées, l'augmentation du capital de la Banque; on suppose que, si elle avait lieu, elle aurait deux avantages : d'abord de fournir à notre principal établissement financier de nouvelles ressources avec lesquelles il pourrait continuer ses opérations d'escompte sans élever le taux de l'intérêt, ensuite de donner une garantie supplémentaire à la circulation fiduciaire, ce qui permettrait de l'étendre encore. Examinons la valeur de ce nouveau moyen. La Banque ne peut aug-

menter son capital qu'en prenant sur les ressources disponibles du pays. Si elle le double par exemple et qu'elle demande 182 millions de plus à ses actionnaires ou au public, ils lui rentreront en billets comme pour l'emprunt par l'état, et les effets seront les mêmes; elle sera toujours obligée de les rendre au plus vite à la circulation, qui en aura besoin. Ce sera un virement pur et simple, et qui pourra entraîner quelques troubles économiques, car on ne déplace pas tout à coup 182 millions sans qu'il y paraisse. « Mais, dira-t-on, cette augmentation du capital aura tout au moins pour effet d'accroître les garanties que présente la Banque de France, et d'empêcher peut-être la dépréciation des billets. » Il y a longtemps que cette idée d'augmenter le capital de la Banque pour donner plus de garantie aux opérations de cet établissement a été mise en avant, et toutes les fois qu'on a voulu l'examiner sérieusement on a trouvé qu'elle ne reposait sur rien. Qui doute aujourd'hui de la solvabilité parfaite de la Banque de France malgré l'étendue de ses engagemens? Les billets qu'elle a en circulation ont été créés soit en échange de valeurs commerciales parfaitement sûres et à échéance très courte, soit contre des bons du trésor pour des avances faites à l'état : ce sont des garanties de premier ordre que personne ne suspecte. Si on ajoute que derrière elles se trouvent encore les 182 millions du capital social, indépendamment de toutes les réserves, il n'est pas un esprit sérieux qui puisse déclarer que ce n'est pas suffisant. Si la circulation fiduciaire perd aujourd'hui 1 1/2 ou 2 pour 100, ce n'est point parce que les garanties sont douteuses, c'est tout simplement parce qu'on n'a pas la possibilité de les changer sur l'heure contre des espèces métalliques. On triplerait, on quadruplerait le capital de la Banque, on le mettrait même au niveau des billets au porteur, que la situation ne serait pas changée, ceux-ci perdraient toujours 1 1/2 ou 2 pour 100; ils perdraient peut-être plus, parce que les prélèvemens qu'on aurait opérés sans nécessité aucune sur les ressources disponibles augmenteraient la crise, et feraient que le numéraire serait plus recherché, comme il arrive toujours dans les momens difficiles. Par conséquent il faut écarter cette idée qu'on donnerait plus de fixité à la valeur de la circulation fiduciaire en augmentant le capital de la Banque; c'est le contraire qui arriverait plutôt, surtout si on profitait de cette augmentation pour accroître encore le nombre des billets : on verrait ces billets se déprécier quand même.

III.

Il y a un principe qui doit guider les sociétés dans l'emploi de leur capital, c'est de le répartir le mieux possible et de ne pas l'accumuler là où cela n'est pas nécessaire. Un gros capital est inutile pour une

banque; elle doit avoir celui qui est jugé indispensable pour servir de garantie, rien de plus. Ce n'est pas avec son fonds social qu'elle fait ses opérations; sa mission est tout autre. Elle doit recueillir les ressources disponibles et les faire fructifier, soit par des escomptes au commerce, soit autrement, mais toujours de façon qu'elle puisse les réaliser très promptement. C'est là sa grande utilité; son propre capital est destiné seulement à parer aux inexactitudes dans les rentrées et à couvrir les fautes qui pourraient être commises dans l'administration. Il n'a pas besoin d'être engagé; il vaut mieux qu'il ne le soit pas, car il reste alors complétement en réserve comme garantie supplémentaire. Cette théorie est si profondément vraie, qu'elle est mise en pratique partout dans les pays commerçans. En Angleterre, la plupart des établissemens de crédit ont un capital insignifiant à côté de leurs opérations. Celui de *The London and Westminster bank*, la plus considérable de celles qui existent au-delà du détroit, et qui fait plus d'affaires à elle seule que la Banque d'Angleterre, est de 50 millions de francs (il n'était naguère que de 25) contre 550 à 600 millions de dépôts et d'acceptations. *The Union bank* en a un de 37 millions 1/2 contre près de 400 millions d'engagemens; celui de la Banque nationale en Belgique est de 25 millions contre 515 millions de responsabilités diverses. Dans tous ces exemples, le capital représente à peine le dixième des engagemens; c'est la proportion qu'on trouve encore chez notre principal établissement financier. Le capital de la Banque de France, avec toutes les réserves et les immeubles, peut être évalué à 280 ou 300 millions; les billets au porteur joints aux dépôts montent à 2 milliards 800 millions, et il s'agit ici d'une situation tout exceptionnelle, qui est destinée à se modifier bientôt par la diminution du passif. Il est vrai que la Banque d'Angleterre a un capital supérieur à celui de la Banque de France, mais il est entre les mains de l'état, et, s'il a été augmenté successivement, ce n'est point parce qu'on le jugeait insuffisant pour les opérations qu'il devait garantir, c'est parce que le gouvernement avait besoin d'argent, et qu'il trouvait commode de prendre d'abord celui de la Banque à des conditions meilleures que celles qu'il aurait obtenues en empruntant au public. En France, un de nos grands établissemens, le Crédit foncier, possède 90 millions de capital, dont 45 seulement de versés, et il a pour 1 milliard 300 millions d'obligations en circulation. De deux choses l'une : ou les opérations que font tous ces établissemens sont très solides, parfaitement régulières, alors le capital social n'est qu'une garantie accessoire, il n'est pas nécessaire qu'il soit considérable, — ou les opérations sont mal combinées, extrêmement aléatoires, alors il n'y a pas de capital qui puisse les garantir absolument. Supposez un moment que les obligations émises

par le Crédit foncier ne reposent sur rien de sérieux, ce n'est pas 45 ou 90 millions qu'il faudrait à cette institution pour en assurer le remboursement, c'est une somme correspondante à celle des obligations en cours, et encore devrait-elle ne pas être employée et rester à l'état de dépôt, car l'emploi pourrait lui faire courir des risques. Supposons aussi que la Banque de France ait émis ses 2 milliards 400 millions de billets sans avoir de contre-valeurs sérieuses d'une réalisation facile et assez prompte; quel capital serait nécessaire pour que ces billets pussent circuler au pair, et que le remboursement en fût certain? Le triple et le quadruple de celui qui existe aujourd'hui serait loin de suffire.

L'essentiel pour un établissement de crédit, ce n'est pas d'avoir un capital plus ou moins fort, c'est de faire toujours des opérations parfaitement régulières. Les 1,300 millions d'obligations du Crédit foncier trouvent faveur auprès du public et sont cotées à des taux avantageux parce qu'on sait qu'elles ont été émises contre une somme pareille de prêts hypothécaires et communaux très solides, que les annuités de ces prêts servent à payer les intérêts des obligations et à en amortir le capital; alors on s'inquiète peu du fonds social de la compagnie. Il en est de même pour la Banque de France. Oserait-on soutenir que c'est sur l'importance du capital de cet établissement que repose la foi qu'inspirent les billets au porteur, et que ceux-ci gagneraient en sécurité, si le capital était augmenté? Il y a quelques années, lors du renouvellement du privilége de la Banque de France, on l'a obligée de doubler son ancien fonds et de le porter à 182 millions; cela n'a point empêché bientôt après les crises de 1863 et de 1864 de se produire, il a fallu pour les conjurer recourir aux mesures les plus rigoureuses. Il est vrai que l'état avait imposé le placement en rentes du nouveau capital; mais celui-ci eût été disponible, que les effets eussent été les mêmes. Quand les crises surgissent, elles ne tiennent pas à 100 millions de plus ou de moins dans la caisse d'une banque; elles attestent que, pour des causes diverses, on a trop dépassé la limite des ressources disponibles, et qu'il faut tendre à s'en rapprocher. En pareil cas, l'augmentation du capital de la Banque de France ne peut être d'aucune utilité; si elle est immobilisée en rente comme en 1857, elle ne sert pas pour les opérations d'escompte, et, si elle est disponible, elle est bien vite absorbée : c'est un verre d'eau pour éteindre un incendie. Quand la crise est passée, le nouveau capital devient un embarras et s'ajoute aux sommes improductives qui s'amassent dans les caisses de la Banque. On l'a vu à la veille de la guerre, où la réserve métallique était de 1 milliard 300 millions contre une circulation fiduciaire de 1 milliard 400 millions. Nous admettons pourtant qu'on ait dû augmenter le capital de la Banque en 1857 à

cause des développemens prodigieux qu'avaient pris les affaires de cet établissement depuis un certain nombre d'années; mais il est aujourd'hui parfaitement suffisant, et dans tous les cas ce n'est pas au milieu d'une crise qu'il faudrait l'augmenter.

On conseille encore à la Banque de France d'acheter des métaux précieux au dehors, de disputer par exemple aux spéculateurs ceux qui arrivent chaque semaine ou chaque mois, à Liverpool ou ailleurs, des *placers* de la Californie et de l'Australie. On suppose qu'on n'aurait pas à redouter ce qui a eu lieu il y a quelques années, où la Banque payait des primes considérables pour du numéraire qui lui était repris le lendemain par ceux-là mêmes qui le lui avaient vendu. Grâce au cours forcé, une fois entré dans ses caisses, il pourrait n'en pas sortir, et alors il aurait deux utilités : d'abord de satisfaire les besoins exceptionnels qui pourraient se présenter, ceux de l'état surtout, ensuite, en augmentant le rapport de l'encaisse métallique à la circulation fiduciaire, de permettre à celle-ci de s'étendre. Ce sont toujours les mêmes illusions. La Banque de France ne pourrait payer les métaux précieux qu'elle achèterait à Liverpool ou ailleurs qu'avec des traites sur l'étranger. Ces traites lui seraient fournies par des banquiers qui les créeraient tout exprès, et qui, pour en couvrir leurs correspondans, seraient obligés d'envoyer des métaux précieux au dehors; ils rechercheraient donc ceux-ci plus que jamais, la prime de l'or monterait, et l'appât de cette prime en ferait sortir du pays une quantité plus considérable. On ne reprendrait pas directement à la Banque ce qu'on lui aurait vendu, mais on le retirerait du pays, et le résultat serait le même, s'il n'était pire. Pour payer ces traites, la Banque aurait en effet commencé par faire une nouvelle émission de papier-monnaie, c'est-à-dire par augmenter les risques de la dépréciation.

En définitive, tous ces expédiens que nous venons de discuter se résument en ceci : lorsqu'on n'a pas assez de capital réel, on peut en créer d'artificiels. C'est le fond de la théorie de Law. « Pour que la valeur des choses, disait-il, soit dans des conditions normales, il faut que la somme de monnaie soit constamment en équilibre avec la quantité des marchandises, hypothèse qui ne peut se réaliser que du moment qu'on pourra fournir sur des garanties réelles du numéraire à tous ceux qui en réclameront. Si la monnaie sous forme métallique rend ce *desideratum* une chimère, rien n'est plus facile que de le remplir sous forme de papier. » On en est toujours là. Que dire encore d'autres moyens tels que le réescompte du portefeuille de la Banque, ou la création par celle-ci de bons à intérêt pour attirer les capitaux? On ne réfléchit pas que les capitaux qu'on aura employés à réescompter le portefeuille de la Banque n'existeront plus pour les fonctions qu'ils accomplissent aujourd'hui et pour

lesquelles ils sont probablement très nécessaires. Comment y suppléera-t-on? De même pour ceux qu'attirerait le placement de bons à intérêt, sans compter qu'on modifierait ainsi le caractère d'une institution qui ne doit pas créer d'autre papier que le billet au porteur. On parle comme s'il y avait quelque part des capitaux en réserve qui n'attendent que l'appel de la Banque de France pour se montrer. Il n'y en a pas, ou, s'il y en a, ils tiennent à rester inactifs, et tout ce qu'on tenterait pour modifier la situation ne ferait qu'opérer les déplacemens, qu'apporter des troubles dans les relations.

On a indiqué enfin pour résoudre les difficultés la création et la multiplication de petites coupures. On suppose que, si on avait des billets de 5 francs et un plus grand nombre de ceux de 20 francs, les besoins de la circulation seraient mieux satisfaits avec une somme égale de papier fiduciaire. Les billets de 500 et de 1,000 fr. restent, dit-on, dans les portefeuilles, ne circulent pas et grossissent sans utilité le chiffre du papier émis. Il y a dans cette assertion une part de vérité. Du moment que les métaux précieux disparaissent de la circulation, les petites coupures sont en effet plus utiles que les grosses pour les remplacer; mais il ne faut pas croire que celles-ci rentreraient par cela même à la Banque. Si elles n'y rentrent pas dès aujourd'hui, c'est qu'elles ont leur place dans le mouvement des affaires. Les petits billets qu'on créerait, qu'on a même déjà créés, rendront sans doute les petites transactions plus faciles; mais ils viendront en grande partie s'ajouter au papier fiduciaire qui existe déjà et en accroître la quantité, là est le péril. Ils feront disparaître aussi la dernière pièce de 5 francs de la circulation. En Italie, en Autriche, il y a de très petites coupures, des billets de 1 florin et de 1 franc. Les transactions sont aisées, grâce à ce moyen, mais le papier perd 15 pour 100 en Autriche, 6 pour 100 en Italie, et on ne voit dans ces pays aucune espèce de monnaie métallique. Il faut donc être très circonspect dans l'usage des petits billets, car c'est un nouveau moyen d'étendre le papier-monnaie.

IV.

Il n'y a que deux procédés efficaces, non pas pour se tirer d'embarras du jour au lendemain, si la crise est sérieuse, mais pour empêcher au moins qu'elle ne s'aggrave, et amener tout doucement une situation meilleure : c'est d'une part le triage des bordereaux qui sont présentés à la Banque pour l'escompte, le rejet de ceux qui ont un caractère de spéculations douteuses, — il doit y en

avoir en ce moment beaucoup de ce genre, — et d'autre part, si ce moyen ne suffit pas, l'élévation du taux de l'escompte. Sans doute cette dernière mesure n'est pas très populaire en France, elle soulève toujours beaucoup d'opposition; cependant c'est la seule qui soit adoptée dans les momens difficiles par les grands centres commerciaux, qui connaissent mieux que nous les véritables lois de l'économie financière. Il est arrivé plus d'une fois à la Banque d'Angleterre de porter son escompte à 8 et 10 pour 100; dernièrement encore elle l'a élevé très rapidement de 3 à 5, et les embarras qu'elle commençait à éprouver ont bien vite disparu. « Mais, dira-t-on, les mêmes nécessités subsisteront malgré l'élévation du taux de l'escompte : il faudra toujours payer les Prussiens, régler nos acquisitions de céréales, pourvoir aux besoins du commerce à l'intérieur; cette élévation ne fera que renchérir les capitaux qui sont indispensables. » C'est ainsi qu'on raisonne à toutes les époques de crise. On ne réfléchit pas que, s'il y a crise, c'est qu'on a plus de besoins que de ressources. Est-il étonnant, par exemple, que nous soyons gênés aujourd'hui après la guerre désastreuse qui a eu lieu, les dépenses de toute nature qu'elle a entraînées, et la suspension presque complète pendant dix mois des relations commerciales? Il est bien évident que nous ne pouvons pas avoir les mêmes capitaux disponibles qu'avant la guerre, et, comme les besoins n'ont pas diminué, qu'ils se sont au contraire beaucoup accrus, nos embarras s'expliquent naturellement. C'est en vain qu'on chercherait à se faire illusion sur la situation par l'empressement qu'on a mis à souscrire aux derniers emprunts, par la rapidité avec laquelle s'opèrent les versemens, même avant l'échéance. Les capitaux qui ont souscrit à ces emprunts n'étaient pas le fruit de l'épargne, ni des capitaux réellement disponibles; ils avaient été détournés momentanément d'autres emplois, soustraits au commerce et à l'industrie; aussitôt qu'il y a eu reprise dans les affaires et qu'une certaine activité s'est manifestée dans le pays, ils ont manqué, et on s'est aperçu bien vite que les ressources de la France n'étaient pas inépuisables. Faut-il agir comme si elles l'étaient, et par un renversement des lois économiques ne pas payer plus cher ce qui est plus rare? C'est le rêve de ceux qui ne reculent pas devant l'augmentation du papier-monnaie, et qui voudraient notamment qu'on portât l'émission de la Banque à 3 milliards; mais ce ne peut être le désir des hommes sérieux qui craignent avant tout la dépréciation des billets au porteur.

Supposez que, par suite de l'accroissement de l'émission, le papier fiduciaire perde tout à coup 10 pour 100 ou seulement 5, — et cette supposition n'a rien que de très vraisemblable, — que de

troubles apportés dans nos rapports commerciaux, dans la situation de chacun! Tout renchérira en proportion de la dépréciation. Le commerçant n'osera plus acheter parce qu'il ne saura pas ce qu'il devra payer à l'échéance de ses engagemens; le producteur hésitera pour vendre, ignorant ce qu'il pourra recevoir en échange de ses produits. Le change nous sera défavorable partout, et on verra s'écouler au dehors ce qui nous reste d'espèces métalliques. On nous dira que ce régime, qui existe dans beaucoup de pays, ne les empêche pas de faire des affaires. Cela est vrai, l'activité industrielle n'est jamais complétement suspendue; mais on ne tire pas de cette activité le profit qu'on en aurait avec un instrument d'échange fixe vis-à-vis des autres pays. Les rapports extérieurs souffrent surtout, le numéraire ne rentre pas, et on a des difficultés extrêmes pour sortir du cours forcé. On sait quand on l'adopte, on ignore quand on pourra le quitter. L'Angleterre l'a gardé vingt-deux ans, de 1797 à 1819; l'Autriche le possède depuis autant de temps, l'Italie depuis 1859, et les États-Unis, malgré le développement prodigieux de leur richesse, ne peuvent pas s'en débarrasser aussi promptement qu'ils le voudraient.

On comprend pourtant que, lorsqu'on est réduit à certaines extrémités, on crée du papier-monnaie, — c'est la nécessité où nous avons été pendant la guerre; mais aujourd'hui que nous sommes revenus à une situation normale, que tous nos efforts doivent tendre à réparer les brèches faites à notre crédit, comme à tant d'autres choses, hélas! augmenter encore le papier-monnaie pour éviter l'élévation du taux de l'escompte, ce serait courir vers un danger pour échapper à un inconvénient. Qui se récrie le plus contre l'élévation du taux de l'escompte? Ce sont les spéculateurs de toute nature, ceux qui ne vivent que sur le crédit d'autrui, qui ne cherchent qu'à réaliser un bénéfice dans des opérations douteuses, fût-ce même sur les ruines du pays. Oui, l'élévation du taux de l'escompte gênera ces gens-là, entravera leurs opérations, elle paralysera momentanément aussi la hausse à la Bourse; mais serait-ce un mal? On peut croire qu'on est allé un peu trop vite dans le mouvement de hausse qui s'est produit depuis quelque temps. Il a fait que les étrangers qui avaient souscrit à nos emprunts et nous avaient apporté le concours de leurs capitaux se sont empressés de les retirer en réalisant un bénéfice, ce qui a encore augmenté nos embarras.

Le commerce sans doute n'aime point non plus à payer l'argent cher, il gagne davantage à l'avoir bon marché; mais, placé entre l'élévation du taux de l'escompte et le risque du papier-monnaie déprécié, il n'hésite pas : il préfère la première mesure. Cette élé-

vation en définitive n'a jamais lieu que pour un temps très limité et qui est d'autant plus court qu'elle est plus forte; c'est pour un mois, six semaines au plus. Or, supposez un négociant qui a en portefeuille pour 100,000 francs de billets (nous prenons à dessein un assez gros chiffre) et qui est obligé de les escompter à 10 pour 100 au lieu de 5, ce qui est une grande augmentation; le surplus de frais qu'il devra supporter pendant un mois sera de 500 francs. Est-ce là une différence capable d'arrêter des entreprises sérieuses et d'entraîner la ruine d'une maison de commerce bien établie? Évidemment non; on aimera mieux la supporter que d'avoir pour instrument d'échange un papier déprécié de 10 pour 100 et même de 5. Si maintenant il s'agit de faire escompter pour 10,000 francs ou 5,000 francs de billets, la différence sera seulement de 50 francs et de 25 francs.

Le grand avantage de l'élévation du taux de l'escompte n'est pas seulement d'arrêter les spéculations douteuses, c'est surtout de pouvoir attirer les capitaux étrangers; il y a sur les divers marchés du monde, entre les mains des banquiers, des capitaux prêts à se porter partout où ils trouvent un grand profit joint à une sécurité suffisante. Personne ne doute de la sécurité que présentent nos valeurs ou nos affaires; mais avec le taux de l'escompte à 6 pour 100, qui n'est guère supérieur à celui qui existe dans d'autres pays, on n'est pas tenté de nous envoyer des capitaux, d'autant plus que le bénéfice peut se trouver réduit par les variations du change, lorsqu'on voudra les faire revenir. Offrons, si c'est nécessaire, à ces capitaux étrangers 3 ou 4 pour 100 de plus qu'ailleurs, immédiatement la situation changera : ils viendront escompter notre papier de commerce, acheter nos valeurs, et, pendant qu'ils séjourneront chez nous, les exportations très considérables qui ont lieu, dit-on, en ce moment porteront leurs fruits; elles feront rentrer le numéraire, le change nous redeviendra favorable, et bientôt nous serons en mesure de faire face par nous-mêmes à la situation. Le moment difficile à traverser, c'est celui qui va s'écouler d'ici à la fin de mai, jusqu'à ce que nous ayons payé aux Prussiens les 650 millions qui forment le solde des deux premiers milliards, et réglé toutes nos acquisitions de céréales. Passé ce moment, si nous avons su être prudens, ne rien compromettre de l'avenir, les difficultés s'aplaniront tout naturellement, la situation fiduciaire reviendra probablement au pair, et nous aurons maintenu notre crédit intact sans recourir à l'expédient toujours si dangereux du papier-monnaie.

VICTOR BONNET.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 novembre 1871.

Au moment où l'assemblée nationale, reposée et retrempée, va se trouver de nouveau réunie pour reprendre son œuvre interrompue, il faudrait bien pourtant savoir ce qu'on veut, ce qu'on peut et ce qu'on doit faire. Ces vacances de près de trois mois, qui vont maintenant finir, étaient sans doute nécessaires après les plus dures épreuves et les plus cruels labeurs qui aient été jamais infligés à un parlement. Nos députés, dispersés dans les provinces, ont pu respirer un instant, étudier les sentimens et les besoins les plus pressans du pays, écouter jusqu'au murmure des opinions. Les conseils-généraux récemment élus ont tenu leur session, qui s'achève à peine; ils sont entrés à pleines voiles, avec plus ou moins de bonheur, dans cette expérience d'une loi nouvelle qui aggrave leur responsabilité en étendant leurs droits. Le gouvernement de son côté, sans cesser de veiller sur la paix intérieure, sans se détourner du mouvement régulier des choses, a eu le temps de préparer tout ce qui doit être l'objet des plus prochaines délibérations publiques, la loi militaire, les lois de finances, la loi sur l'enseignement. On a repris haleine en quelque sorte; aujourd'hui cette trêve a duré assez, et elle aurait même trop duré, si on n'en avait pas profité. Dans quatre jours, comme il y a trois mois, gouvernement et assemblée vont se retrouver en face des redoutables problèmes d'une situation qui ne s'est point aggravée sans doute, qui n'a pas sensiblement changé non plus, où tout est à créer, à reconstituer, à remettre en ordre et en équilibre. Maintenir partout les garanties de la paix publique, agir libéralement, résolûment dans toutes les sphères, rouvrir devant le pays un chemin où il puisse s'avancer sans découragement et sans impatiences meurtrières, se sentant protégé et conduit par les pouvoirs qui le représentent, ramener sans cesse les esprits à la réalité en dissipant les fantasmagories des ambitions intéressées et des passions agitatrices qui n'ont aucune pitié

des malheurs nationaux, voilà bien, si nous ne nous trompons, quelques-uns des traits essentiels et généraux d'un programme qui s'impose à tous, à l'assemblée, au gouvernement, à tous ceux qui tiennent une plume ou qui ont une action par la parole. Cependant ce programme n'est rien, si l'on n'en vient pas à l'aborder dans ce qu'il a de substantiel et de pratique, et avant tout il y aurait certes à oublier beaucoup, à se défaire de bien des habitudes funestes, à redevenir sérieux et sévères comme les circonstances mêmes dans lesquelles nous vivons, à répudier les déclamations et les préoccupations de partis. Oui, avant tout, il y aurait à s'occuper de la France pour la France elle-même, et à commencer par se dire qu'on aurait déjà fait quelque chose pour le pays en évitant tout ce qui est inutile ou dangereux, tout ce qui ne peut avoir d'autre effet que de jeter des complications factices de plus dans une situation déjà bien assez compliquée.

L'esprit de conduite, le sentiment viril des choses, la haine des excitations ou des inutilités périlleuses, c'est là ce qui devrait dominer, et c'est là malheureusement ce qui ne domine pas toujours. On dirait quelquefois en vérité, à certains symptômes, que nous n'avons pas pu arriver encore à nous avouer les cruels changemens qui se sont accomplis, que nous ne pouvons nous décider à entrer en quelque sorte dans notre vraie situation. On dirait que rien ne s'est passé, que nous avons fait tout au plus un mauvais rêve, et qu'il n'y a qu'à revenir à nos goûts, à nos habitudes, à nos jeux d'esprit, à nos luttes désastreuses d'autrefois. Les vieilles polémiques recommencent, déployant ce qu'elles ont de plus suranné et de plus violent. On ne néglige rien pour réveiller les curiosités malsaines par des récits de toute sorte qui seront démentis le lendemain. Jamais le commerce des inventions et des fables n'a été plus actif. Il faut à tout prix imaginer une histoire pour chaque jour, et ajouter à l'inépuisable chapitre des informations de haut goût. On organise des fusions et des confusions, ou bien l'on met la diplomatie en mouvement; on fait voyager le pape, et on divulgue les plans les plus secrets de M. de Bismarck, qui va nous rendre Metz pour acheter la neutralité de la France dans la guerre qu'il médite contre la Russie! On discute à perte de vue sur la république et la monarchie, sur le provisoire et le définitif, sur la dissolution de l'assemblée et le plébiscite, sur la prochaine restauration impériale ou sur le prochain avénement du radicalisme, sur l'amnistie et le droit de punir. On finit par créer une sorte d'atmosphère artificielle où les esprits s'étourdissent, où le sens de la réalité s'émousse, et pendant que tous les matins on se livre à ces oiseux passe-temps, le fait, le fait cruel et brutal, le voilà : à trente lieues de Paris, pas plus loin que cela, à Épernay, il y a des Français qui vivent sous le sabre prussien, et pour que ces Français puissent sortir de leurs maisons à huit heures du soir, pour qu'ils puissent se livrer

à leur commerce ou à leur industrie, il faut négocier avec ceux qui campent en maîtres dans leur ville. Voilà le fait qui à lui seul devrait suffire pour caractériser notre condition actuelle, pour nous rappeler l'inexorable réalité. Certainement on s'arrêterait si, au moment de se lancer dans ces polémiques de fantaisie qui ressemblent à un jeu sur des ruines, on se sentait ressaisi par cette idée, si on voyait passer devant ses yeux toutes ces visions funèbres d'une année de deuil, si l'on se replaçait en face de la situation de la France.

Cette situation n'a rien sans doute qui doive décourager le patriotisme, et dont une volonté énergique ne puisse avoir raison avec de la patience et du temps; mais la première condition apparemment est de savoir où nous en sommes, et de ne pas recommencer ce qui nous a perdus. La vérité est que, dans ces deux événemens, la guerre et la commune, dont nous avons à réparer les conséquences désastreuses, la France a été doublement frappée, qu'elle n'a pas souffert seulement dans son orgueil militaire, qu'elle a été atteinte plus durement encore dans son orgueil d'esprit. Ouvrez ce petit livre qu'un médecin, M. le docteur Laborde, vient de publier sur *les hommes et les actes de l'insurrection de Paris devant la psychologie morbide,* ouvrez ce curieux et instructif petit livre de médecine morale et politique, vous y verrez que, parmi ces hommes qui ont été un moment des dictateurs, bon nombre étaient atteints d'affections mentales plus ou moins caractérisées, soit par une triste loi d'hérédité, soit par suite de surexcitations personnelles dues à une multitude de causes. Ils étaient littéralement fous, et l'un d'eux, conduit à Charenton, où il s'est éteint, disait naïvement : « Pourquoi n'y conduit-on pas aussi les autres? » Ainsi voilà une ville renommée pour l'éclat de sa civilisation et pour son esprit, réputée dans le monde comme la cité reine de l'intelligence et des arts, qui a pu rester deux mois sous le joug de quelques fous surexcités jusqu'au crime! Assurément c'est une des plus sanglantes humiliations que la mauvaise fortune puisse infliger à une grande ville et même à une nation, elle dépasse toutes les déceptions de l'orgueil militaire, et le mal dont de tels événemens sont le symptôme, ce n'est pas avec des infatuations, des frivolités, des polémiques oiseuses ou violentes, qu'on peut le guérir. On ne peut y remédier que par un énergique retour sur soi-même, par le désintéressement du patriotisme et du bon sens, par une coopération volontaire, dévouée, sans parti-pris et sans arrière-pensée, à tout ce qui peut préparer le rajeunissement du pays.

Lorsqu'on vivait dans des temps plus heureux et qu'on n'avait pas traversé tant d'épreuves qui ne sont que le tragique résumé d'une multitude de déviations et d'entraînemens, on pouvait encore se faire illusion; dans les combats que se livraient les partis, la fortune nationale n'était point directement et ostensiblement en jeu. On pouvait à la rigueur

affronter des crises sans craindre d'y périr. Ce n'était point assurémen d'une grande prévoyance, on n'avait pas du moins sous les yeux l'Alsace démembrée par la guerre étrangère, une partie du territoire occupée, les monumens de Paris incendiés par la guerre civile. Aujourd'hui considérez bien ceci, qu'on ne peut plus oublier désormais : les Allemands sont en Champagne, et ils ne s'en iront que lorsqu'on aura épuisé jusqu'à la lie l'amertume des traités qu'on a signés avec eux, c'est-à-dire lorsqu'on leur aura payé jusqu'au dernier centime l'indemnité qu'ils ont imposée. De quelque façon qu'on procède, qu'on ait recours à une contribution extraordinaire ou au crédit, on ne peut certainement payer que si le travail, sous toutes les formes de l'industrie et du commerce, reprend son énergie et son essor, et cette fécondité renaissante du travail, on le sent bien, elle n'est possible que par la sécurité dans la paix intérieure. De bonne foi, en présence d'une telle situation, quelle est l'unique et vraie politique à suivre? Le plus simple bon sens indique évidemment que la première préoccupation doit être de réduire au silence les passions perturbatrices, de ne pas rendre impossible ou même trop difficile l'action régulière des pouvoirs publics, de ne point aller à tout propos et sans une nécessité impérieuse au-devant de crises nouvelles. Qu'arrive-t-il cependant, surtout depuis quelques jours? Il n'y a pas une occasion ou un prétexte qu'on ne saisisse pour exciter les méfiances et propager de sourdes inquiétudes, pour multiplier ou envenimer les difficultés qui sont la conséquence d'une douloureuse logique des choses. On ne se refuse pas la satisfaction de donner des leçons et de se passer des fantaisies, au risque même de desservir les intérêts qu'on croit avoir le privilége de représenter.

L'esprit de parti se mêle à tout et finit par tout compromettre. Voyez ce qui se passe au sujet de cette affaire toujours incertaine de la rentrée de l'assemblée et du gouvernement à Paris. A coup sûr, c'est là une des plus délicates et des plus graves questions, dont la solution a une importance de premier ordre pour Paris, comme pour la France tout entière d'ailleurs. A observer certains signes, on pourrait dire que dans ces derniers temps il y avait un progrès sensible, l'idée du retour à Paris faisait son chemin; les résistances semblaient faiblir, et il était peut-être permis de prévoir le moment où la question se dénouerait d'elle-même par un assentiment général dans l'assemblée. Pense-t-on avoir bien servi cette cause en donnant tout justement ces jours passés aux dernières élections municipales de Paris le caractère d'une victoire du radicalisme? C'était pourtant bien facile de choisir tout simplement des hommes sensés, bien intentionnés, dévoués aux intérêts municipaux. Non, il a fallu mettre sur l'élection le sceau radical, grossir dans le conseil parisien le contingent du parti. Sans doute, nous l'espérons, les esprits réfléchis et prévoyans de l'assemblée ne s'arrêteront pas de-

vant cet incident fort secondaire; ils verront ce qu'il y a de supérieur dans la question, et ils ne méconnaîtront pas d'un autre côté que le conseil municipal de Paris, même tel qu'il est composé, a montré une assez méritoire modération, qu'il s'est occupé des affaires de la ville en évitant de s'occuper des affaires de l'état. M. Thiers lui-même, dans son prochain message, pourrait bien se prononcer, sans prétendre exercer aucune pression, pour la rentrée à Paris, et s'il ne prend pas l'initiative d'une proposition, il est vraisemblable que des membres de l'assemblée donneront à la pensée de M. le président de la république la forme d'une motion législative, qui ne sera point cette fois sans quelque chance de succès. Tout fait présumer qu'on voudra en finir avec cette question, qui pèse sur tous les intérêts; mais enfin, si certaines inquiétudes mal apaisées se réveillaient, si les dernières élections donnaient des armes à ceux qui ne veulent pas revenir, qui en souffrirait? Le radicalisme a sa victoire, c'est vrai, mais Paris serait le premier à payer les frais d'un vote surpris à son indifférence ou à ses vieilles habitudes d'opposition. Voilà le résultat. Eh quoi! dira-t-on, Paris n'est-il donc pas libre de voter comme il l'entend, de se donner un conseil municipal à sa manière? Paris est certainement libre, personne ne conteste son droit; seulement, s'il avait réussi à provoquer une décision contraire de l'assemblée qui, elle aussi, est libre, il aurait tout simplement agi contre lui-même, et nous touchons ici à un point curieux de notre hygiène politique. La liberté, pour certaines personnes, consiste à ne tenir compte de rien, à jeter dans la politique un vote anonyme et irresponsable, à faire ce qu'on veut ou plutôt ce qui passe par la tête de quelques meneurs, sans s'inquiéter des conséquences, et c'est ainsi que l'esprit de parti sacrifie à son propre orgueil, à ses propres calculs, les intérêts qu'il ne sert pas, dont il se sert et dont il se fait le compromettant défenseur.

Il y a une question bien autrement importante. Certes, s'il y a aujourd'hui pour la France une nécessité manifeste, impérieuse, c'est celle d'éviter les agitations, les mobilités, les aventures. La France a devant elle une période pendant laquelle elle est en quelque sorte enchaînée à son existence actuelle; elle n'est pas libre de courir les hasards, de braver les chances d'une dissolution de l'assemblée, d'un renouvellement des pouvoirs dont elle a fait dans un jour de péril sa représentation et son bouclier, et M. Littré, dans une récente lettre, en donne la raison avec une frappante justesse. « Tant que notre sol sera occupé par l'étranger et que notre contribution de guerre ne sera pas acquittée, dit-il, une objection péremptoire écarte la proposition d'une dissolution immédiate. Les Allemands ont traité avec l'assemblée actuelle, ils savent ce qu'elle veut et ce qu'elle peut. Si on les mettait en face d'une assemblée nouvelle à esprit inconnu, ils soulèveraient à leur gré des difficultés

de garantie et rendraient plus épineuse notre libération en argent et en territoire... Il faut que l'assemblée qui a signé la paix à Bordeaux mène à terme le paiement des cinq milliards et l'évacuation du territoire. » C'est là l'intérêt évident, supérieur, national, auquel tout reste subordonné; mais non, l'esprit de parti ne s'arrête pas à de telles considérations. Délivrer le sol national d'une lourde occupation étrangère n'est, à ce qu'il paraît, que la moindre des choses. L'essentiel est de poursuivre un triomphe de parti sous prétexte de donner à la France un gouvernement définitif. Le bonapartisme et le radicalisme, qui ne sont en réalité que deux frères ennemis, sont du même avis, et ils font ensemble l'édifiante campagne de la dissolution. Quel est leur vrai motif? Il n'y en a certainement qu'un, c'est que l'assemblée nationale n'est ni bonapartiste ni radicale. Le bonapartisme poursuit la dissolution pour avoir son plébiscite sur lequel il compte pour nous ramener aux gloires de l'empire; le radicalisme demande à hauts cris la retraite immédiate de l'assemblée, parce qu'il espère que les populations fatiguées, troublées, lui donneront la majorité qui fondera la république définitive, la république de M. Gambetta, à moins que ce ne soit la république de la commune, et il est vraiment touchant de voir entre le radicalisme et le bonapartisme cette émulation, cette entente pour en appeler au pays.

Le pays, le pays, c'est toujours à qui le fera parler, c'est à qui aura la prétention de le représenter mieux que tout le monde, et en fin de compte c'est à qui réussira le mieux à exploiter sa crédulité et sa bonne foi. Le pays, il a sans doute ses perplexités et ses inquiétudes; au fond, il ne veut qu'une chose, c'est qu'on le laisse respirer, qu'on lui donne la tranquillité et le repos, qu'on ne soit pas sans cesse occupé à l'agiter sous prétexte d'invoquer son opinion, et en se réservant de demander au besoin le lendemain un vote nouveau qui démente le vote de la veille. Le bonapartisme veut consulter le pays, qu'a-t-il donc à lui offrir? Ne l'a-t-il pas suffisamment comblé en lui donnant le Mexique et Sedan? Le bonapartisme aurait bien des raisons d'être plus modeste, il devrait se souvenir que, dans l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle, il y a eu trois invasions, et que c'est par lui, par lui seul, que ces invasions ont été attirées sur la France. Oui, par deux fois depuis la révolution française, le bonapartisme a offert le spectacle d'un régime naissant d'un coup d'état et finissant par les plus effroyables désastres nationaux. Croit-on la France disposée à recommencer l'expérience? Et le radicalisme, qu'a-t-il de son côté à offrir au pays? Des agitations, des conflits de classes et d'intérêts, des violences suivies de réactions, une série de crises enfin conduisant par lassitude, par épuisement, à quelque despotisme césarien à l'intérieur, à l'impuissance devant l'étranger. Le radicalisme ne peut pas même arriver à formuler un programme qui puisse faire illusion. M. Gambetta s'épuise en manifestes, il écrit des circulaires, il pro-

nonce des discours à Saint-Quentin; il n'a réussi qu'à provoquer, à propos de ses théories sur l'instruction du peuple, une lettre vigoureuse, éloquente, de M. l'évêque d'Orléans, qui montre ce qu'il y a d'équivoque dans ce langage d'un homme qui sent le besoin d'être modéré et qui n'ose pas l'être, ce qu'il y a de vide dans toutes ces sonorités d'une parole tribunitienne. Et c'est pour cela qu'on demande une dissolution! Le pays le sent bien, et c'est parce qu'il le sent qu'il est si peu pressé de répondre aux excitations des agitateurs de toute nuance, qu'il entoure d'une confiante estime ce pouvoir qui depuis huit mois l'a tiré d'un abîme, lui a donné la paix, qui représente à ses yeux l'expérience, le patriotisme et le dévoûment.

Tout est là; depuis huit mois, ce qui existe représente pour le pays non un régime définitif si l'on veut, mais un régime qui répond à une nécessité de patriotisme, qui est en somme l'expression de la souveraineté nationale toujours en action, manifestée par l'alliance intime, indissoluble, d'une assemblée librement élue et d'un gouvernement qui est l'émanation de cette assemblée. Rien n'est venu altérer ces conditions, telles qu'elles apparaissent au moment où se rouvre la session parlementaire. L'assemblée revient avec les impressions qu'elle a recueillies dans le pays, et bien certainement avec l'intention de ne point reculer devant les problèmes qui s'imposent à elle. Le gouvernement de son côté n'est point resté inactif. Il a eu la bonne fortune d'atténuer l'occupation étrangère, d'en diminuer l'étendue. Il n'a point hésité, quand il l'a fallu, à maintenir toutes les garanties d'ordre public, même au risque de braver cette impopularité qui s'attache assez souvent aux sévérités qui frappent la presse. Un nouveau ministre de l'intérieur, M. Casimir Perier, a porté dans le gouvernement un esprit résolu et ferme en même temps que libéral, très préoccupé, comme il l'a montré récemment, d'introduire dans son administration la simplicité et l'économie. Le gouvernement, en un mot, a fait son devoir de gouvernement autant que les circonstances le permettaient, de telle sorte qu'après ces trois mois, la situation créée à Bordeaux, affermie et régularisée à Versailles, se retrouve telle qu'elle était, avec ses faiblesses et ses difficultés sans doute, mais aussi et surtout avec sa force essentielle qui est dans l'alliance de M. Thiers et de l'assemblée. Cette situation, y a-t-il quelque raison de la changer? On le voudrait qu'on ne le pourrait peut-être pas, et en l'essayant on s'exposerait au danger de raviver ce sentiment même d'instabilité qu'on chercherait à rassurer. Ce qu'il y aurait de plus désirable, ce serait qu'à côté du pouvoir exécutif il se formât enfin dans l'assemblée ce que nous appellerions une force de gouvernement, une majorité moins mobile, moins flottante, mieux reliée par des habitudes d'action commune. Les élémens de cette majorité existent dans l'assemblée, ils sont dans cette masse sensée, hon-

nête, patriote, libérale, qui se compose d'anciens constitutionnels et de républicains modérés, qui se tient entre tous les camps extrêmes. C'est ainsi, c'est par le concours actif, permanent, de cette majorité et du gouvernement, qu'on arriverait à résoudre toutes ces questions qui sont devant nous et qui se résument dans un seul mot, celui de réorganisation nationale. On ferait la loi militaire, les lois de finances, la loi sur les municipalités, la loi organique des élections; certes le programme est vaste. La situation générale elle-même prendrait évidemment dans ce travail une fixité croissante. Rien n'empêcherait alors d'en venir à des mesures qui étendraient et régulariseraient les institutions, le renouvellement partiel de l'assemblée, la création d'une seconde chambre. Que les bonapartistes continuent à réclamer leur plébiscite, que les radicaux discutent sur toutes les nuances du droit constituant, pendant que les uns et les autres se livreront à des disputes inutiles, la France marchera, s'organisera avec une patiente résolution. Cela serait peut-être nouveau dans un pays accoutumé jusqu'ici aux coups de théâtre constitutionnels; ce ne serait pas sans doute moins efficace, ce serait peut-être le commencement d'une transformation de nos mœurs publiques, et dans tous les cas rien ne pourrait affaiblir sérieusement l'autorité d'une semblable politique, puisque ce serait la souveraineté nationale se régularisant, se gouvernant elle-même. Il est vrai que les partis extrêmes seraient toujours fondés à dire que ce n'est pas la vraie souveraineté nationale, puisqu'elle ne donne ni l'empire ni la république radicale; mais enfin la France pourrait s'en consoler en se sentant revivre après tant de malheurs, et ceux qui auraient conduit cette œuvre simplement, honnêtement, sans usurpations et sans coups d'état, ceux-là pourraient assurément passer pour des patriotes dignes de l'estime publique. La France a sans doute bien des défauts et a commis bien des erreurs; elle a tout expié cruellement, et peut-être a-t-elle payé assez cher ses faiblesses passées pour mériter aujourd'hui cette fortune nouvelle, qu'elle ne devrait qu'à ses propres efforts sagement dirigés.

Ce n'est pas en France seulement que la vie publique est pleine d'épreuves aujourd'hui. Les crises ne conduisent pas partout aux mêmes désastres heureusement. Les pays les plus favorisés, les mieux accoutumés à la liberté, ne sont pas moins exposés quelquefois eux-mêmes à des secousses, à des coups de vent qui ne sont pas sans péril. Quel est le pays plus paisible d'habitude, plus libre que la Belgique? Voici cependant que depuis quelques jours tout est en émoi. Le feu est dans le parlement, les manifestations courent les rues, les violences même éclatent, et la foule va briser les vitres de certains personnages à Bruxelles. C'est là vraisemblablement une émotion passagère, peut-être fomentée ou aggravée et exploitée par des agitateurs qui restent derrière le rideau. Il n'est pas moins vrai que les scènes de Bruxelles ont quelque

chose de grave, que le caractère même des institutions représentatives y est intéressé, puisqu'il s'agit de savoir si, dans un pays où l'opinion règne en souveraine et peut se manifester en toute liberté par les élections, les pouvoirs publics, qui s'appuient sur une majorité incontestée, doivent fléchir devant les passions d'un moment et les agitations de la rue. Sous ce rapport les scènes de Bruxelles ont une certaine couleur révolutionnaire assez accentuée.

De quoi s'agit-il dans ces troubles? Par malheur, si l'esprit de parti se mêle à tout, la religion aussi se mêle à tout bien souvent. Elle s'est trouvée mêlée dans ces derniers temps, en Belgique, à une multitude d'affaires de finance et d'industrie dirigées par M. Langrand-Dumonceau. Ces affaires n'ont pas eu de bonheur, elles ont fini par un effroyable cataclysme, et ce qu'il y a de fâcheux, c'est que dans cette débâcle se sont trouvés plus ou moins compromis un certain nombre de personnages considérables du parti catholique, — M. Nothomb, M. Dechamps, M. de Decker, M. Malou, qui avaient accepté d'être les administrateurs de toutes ces entreprises de M. Langrand-Dumonceau. Sans être impliqués dans l'instruction judiciaire qui se poursuit en ce moment, ces personnages n'ont pas moins reçu les éclaboussures de la débâcle. On en était là, lorsque tout récemment le ministère catholique, qui exerce le pouvoir à Bruxelles sous la présidence de M. d'Anethan, a cru devoir nommer gouverneur de la province de Limbourg un des hommes engagés dans les affaires Langrand, M. de Decker. De là tout le bruit. Un ancien ministre libéral, M. Bara, n'a pas manqué de saisir l'occasion pour attaquer le cabinet catholique; il l'a fait avec âpreté, avec passion. L'émotion a passé immédiatement dans la rue, comme à un mot d'ordre; les manifestations sont bientôt devenues violentes, et on a fini par réclamer la démission du ministère, qui a pourtant la majorité dans les chambres. Comment sortir de là? Pour dégager le ministère, M. de Decker s'est décidé à donner sa démission de gouverneur du Limbourg, et cet acte de renoncement a pu jusqu'à un certain point détendre la situation. L'émotion populaire ne semble pas moins persister, et par le fait il y a un véritable conflit entre l'opinion légale, représentée par la majorité parlementaire, et l'agitation de la rue, portant M. Bara sur le pavois. Sans doute le ministère belge a montré peu de tact en choisissant aujourd'hui M. de Decker pour une haute fonction, ce n'était pas le moment; mais enfin, si le cabinet de Bruxelles en venait maintenant à être obligé de se retirer, quelle serait la situation de M. Bara, qui pourrait être appelé à prendre le pouvoir, puisqu'il a donné le signal du mouvement? Il entrerait au ministère par la toute-puissance de l'émeute, par une violence faite au parlement. Est-ce bien là le moyen le plus digne, le plus légitime de conquérir le pouvoir, et d'assurer l'intégrité, l'avenir des institutions libérales de la Belgique?

Les agitations ont cela de triste qu'elles sont le plus souvent inféconde, elles ne profitent ni à la liberté ni à la sécurité d'un pays. Les révolutions se suivent et se ressemblent, elles voient presque invariablement se produire les mêmes choses sous d'autres noms et dans d'autres conditions. Où en est aujourd'hui l'Espagne après toutes les commotions qui se sont succédé depuis la dernière révolution de 1868? Il y a un an à peine qu'un nouveau souverain, élu par les cortès, Amédée Ier de Savoie, règne à Madrid, il y a un an qu'on est entré dans la pratique d'un régime qui est un mélange de démocratie et de monarchie. Tout est changé, la dynastie, la constitution, le personnel politique; il n'y a qu'une chose qui n'a pas changé aussi complétement, c'est l'essence même de la vie publique espagnole, et, à y regarder de près, on pourrait dire que l'Espagne n'est sortie de la crise aiguë en retrouvant une royauté que pour retomber dans une crise chronique, entretenue par toutes les agitations des partis. Le fait est que la monarchie nouvelle n'est pas précisément sur des roses, et que le roi Amédée ne laisse pas d'être embarrassé rien que pour trouver des chambellans; à plus forte raison est-il dans de singulières perplexités lorsqu'il est réduit à chercher un ministère dans une assemblée où il y a des républicains, des carlistes, des alphonsistes, des progressistes-démocrates ou des démocrates-progressistes, des radicaux enfin de toutes les nuances qui se fractionnent et forment des camps différens. Le roi Amédée s'est tiré jusqu'ici de toutes les difficultés avec beaucoup de tact, en restant strictement constitutionnel, en suivant autant que possible le courant parlementaire tel qu'il s'est manifesté dans le congrès, car le sénat joue en tout ceci un rôle assez effacé. La crise semble se compliquer aujourd'hui et aboutir à une impasse d'où l'on ne pourra peut-être sortir que par une dissolution des cortès, qui ne fera qu'ajouter le danger d'une agitation électorale à l'impuissance des agitations parlementaires.

A vrai dire, c'était assez facile à prévoir. Il arrive au-delà des Pyrénées ce qui arrive à peu près partout après les révolutions. Les vainqueurs se divisent, tandis que les vaincus cherchent à rassembler leurs forces, à se recomposer pour recommencer la guerre. Les vaincus en Espagne, le jour où un nouveau roi montait au trône, c'étaient les républicains, les carlistes, les partisans du prince Alphonse, héritier de la dernière dynastie renversée; ces divers groupes n'ont pas déserté la lutte et ne laissent pas d'avoir une certaine importance embarrassante dans le congrès. Les vainqueurs, c'étaient les partisans de l'ancienne union libérale, les progressistes, les radicaux, qui avaient fait la révolution de 1868, et qui se rallioient à la royauté nouvelle. C'est dans ce camp des vainqueurs que la division n'a pas tardé à se mettre. Le premier ministère du roi Amédée arrivant à Madrid était presque naturellement indiqué : il avait pour chef celui qui jusque-là avait exercé la régence, le gé-

néral Serrano, duc de la Torre. C'était en quelque sorte le premier ban de la révolution ralliée à la royauté, et c'était le plus conservateur des ministères possibles en ce moment. Le ministère du général Serrano, qui a été l'inaugurateur de cette ère nouvelle, tombait faute d'une majorité suffisante dans les cortès, et il était remplacé, il y a quelques mois à peine, par un cabinet radical qui avait pour chef un homme qui a joué un certain rôle pendant la révolution comme président de l'assemblée constituante, M. Ruiz Zorrilla. C'était un *pur* cette fois. Au premier instant, M. Ruiz Zorrilla s'est donné certes beaucoup de mouvement, et a fait ce qu'il a pu pour entourer le roi Amédée d'une certaine popularité pendant un voyage à travers les provinces espagnoles; mais il s'agissait toujours de se présenter devant les cortès, et c'est là que la division a éclaté dans le camp du radicalisme lui-même. Le président du conseil, M. Ruiz Zorrilla, a tenu obstinément à faire accepter comme président du congrès M. Rivero, démocrate de vieille date, qui a été un instant ministre de l'intérieur et qui s'est rallié au roi Amédée. Une autre fraction radicale a soutenu la candidature de M. Sagasta, qui a été ministre des affaires étrangères avec le général Serrano. C'est M. Sagasta qui a été élu à quelques voix de majorité, et le cabinet Ruiz Zorrilla a disparu; il a été remplacé par un ministère dont le chef est l'amiral Malcampo, un officier de marine qui avec l'amiral Topete a eu une certaine initiative dans la révolution de 1868. C'est ce ministère qui dure encore, il est vrai qu'il n'a qu'un mois d'existence.

Pourquoi les radicaux espagnols se sont-ils divisés? On ne le voit pas bien clairement. Les explications, les manifestes se sont multipliés, et plus on s'est expliqué, plus la division s'est envenimée; tous les essais de réconciliation n'ont abouti jusqu'ici qu'à une rupture plus éclatante, si bien qu'à tous les partis qui existent déjà en Espagne sont venus s'ajouter deux nouveaux partis, les *zorrillistes* et les *sagastistes*. Tout ce qu'on peut distinguer, c'est que M. Sagasta et ses amis inclineraient plus volontiers vers les conservateurs, tandis que M. Ruiz Zorrilla, tout en continuant à se dire dynastique, tient à ne pas se brouiller avec les républicains. Quant à l'amiral Malcampo, il reste en équilibre entre les deux camps avec son cabinet, qui, lui aussi, veut être un cabinet radical et qui a certainement depuis quelques jours l'existence la plus laborieuse, la plus disputée. Il est appuyé par M. Sagasta et ses amis, il est combattu ou tout au moins fort menacé par les radicaux, dont M. Zorrilla est le général. Ce qui est curieux, c'est que cette guerre contre le cabinet Malcampo ne s'est point engagée directement, elle s'est poursuivie à la dérobée en quelque sorte dans deux discussions d'un ordre presque théorique. La première de ces discussions n'a pas duré moins de trois semaines, elle avait trait à l'*Internationale*, qui a trouvé des défenseurs dans le congrès espagnol, qui a été aussi fort éloquemment combattue

par des jurisconsultes et des orateurs éminens tels que M. Alonso Martinez, M. Rios Rosas, par le gouvernement lui-même. Il s'agissait au fond de savoir si l'*Internationale* était protégée par l'article de la constitution qui garantit les droits individuels, ou si elle tombait sous le coup des lois pénales ordinaires. Le gouvernement, qui n'admet pas la légalité de l'*Internationale*, est sorti victorieux de ce premier débat; il se croyait déjà en sûreté lorsqu'une discussion nouvelle est venue lui ménager un autre piége. Il s'agissait ici encore des garanties individuelles réclamées pour les jésuites et pour la société de Saint-Vincent-de-Paul, qui, au commencement de la révolution, ont été frappés d'un décret de suppression sommaire. Pour le coup, il y a eu une séance des plus vives, qui a duré un jour et une nuit, qui n'a fini qu'à sept heures du matin. Le gouvernement a été battu, et ce qu'il y a de tout aussi curieux que la nature même de ces discussions successives, c'est que dans les deux cas ce sont les conservateurs qui en se déplaçant ont fait et défait la majorité. Ce sont les conservateurs qui ont aidé à la victoire du gouvernement dans le vote sur l'*Internationale* malgré l'abstention de M. Ruiz Zorrilla et de ses amis, ce sont les carlistes qui en se coalisant avec les républicains ont aidé à sa défaite dans l'affaire des jésuites. Cette fois du moins on croyait en avoir fini avec le ministère, et M. Zorrilla se croyait déjà près de reprendre le pouvoir; mais ici survenait une péripétie nouvelle. A la fin de cette séance de dix-huit heures qui se terminait par un vote hostile, l'amiral Malcampo se levait tranquillement pour lire un décret de suspension des cortès.

Maintenant qu'arrivera-t-il de toutes ces péripéties parlementaires? Les dernières discussions ont laissé voir dans le congrès de Madrid un tel morcellement de partis et de telles animosités entre les diverses fractions radicales ou progressistes, qu'il est à peu près impossible de découvrir dans cette confusion les élémens d'une majorité. Il semblerait dès lors que la suspension des cortès dût conduire inévitablement à une dissolution; mais, s'il y a des élections prochaines, est-ce le ministère Malcampo qui les fera? Ces élections mêmes, en agitant le pays, ne donneront-elles pas des forces nouvelles aux partis qui ne dissimulent nullement leur hostilité contre la monarchie récemment fondée? Ce résultat dépendra sans doute de ceux qui les dirigeront. Pour le moment, l'Espagne n'aura pas du moins perdu tout à fait à ces discussions sans issue sur l'Internationale ou sur les jésuites, et même à la suspension des cortès, puisque cette crise parlementaire a brusquement arrêté en chemin un projet qui pouvait porter un rude coup au crédit espagnol. Il ne s'agissait de rien moins que d'établir une taxe de 18 pour 100 sur la rente, sans excepter la dette extérieure. L'Espagne a besoin d'argent pour mettre son budget en équilibre, c'est possible; mais le meilleur moyen pour elle de s'en procurer n'est point assurément de se fermer les prin-

cipaux marchés financiers de l'Europe, comme elle l'a fait il y a quelques années. Puisqu'elle s'est donné l'occupation d'une prochaine crise électorale, elle aura le temps de réfléchir et de comprendre que la meilleure économie est celle qui garantit les intérêts, de même que la meilleure politique est celle qui donne la sécurité à un pays fatigué de révolutions.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE AU BRÉSIL.

La comtesse d'Eu, régente du Brésil pendant le voyage en Europe de son père l'empereur don Pedro II, a promulgué le 28 septembre 1871 une loi importante en faveur de l'émancipation des esclaves. Sans mettre en liberté immédiatement les 1,500,000 esclaves du Brésil, cette loi fait faire un pas considérable à l'abolition de la servitude dans le dernier et le plus vaste territoire de l'Amérique du Sud où se soit perpétuée l'odieuse institution transportée d'Afrique en Europe et du vieux monde au nouveau par les navigateurs et les souverains portugais et espagnols. Après la guerre du Brésil avec le Paraguay, le comte d'Eu avait déjà eu l'honneur de prononcer l'abolition de l'esclavage dans cette dernière contrée, et son nom demeure ainsi deux fois associé à une si noble entreprise.

L'esclavage n'existe plus au Chili, au Pérou, dans les anciennes colonies séparées de l'Espagne. L'empereur du Brésil, publiquement et constamment favorable à l'émancipation, n'avait pas cessé de seconder le mouvement de l'opinion libérale qui depuis longtemps, à Rio-Janeiro et dans tout l'empire, sollicitait ce grand progrès de la justice et de l'humanité. En 1864, il avait affranchi des esclaves à l'occasion du mariage de la princesse impériale et de la princesse Léopoldine. En 1866, il félicitait les bénédictins qui, dans un chapitre général, avaient déclaré libres tous les esclaves, au nombre de 1,600, appartenant à leur ordre. Il répondait, en 1867, à une adresse pressante du *Comité français d'émancipation* que la réalisation de ses vœux était juste et n'était plus au Brésil qu'une affaire d'opportunité et de forme, et il accordait la liberté aux esclaves qui prenaient du service militaire. Enfin il avait fait présenter par le président du conseil, le vicomte de Rio-Branco, le projet de loi décisif que les représentans du pays, après une longue discussion, très habilement soutenue par le ministre, notamment à la séance

du 14 juillet, ont adopté, et que la comtesse d'Eu vient de promulguer à la date du 28 septembre 1871.

Certes il est glorieux de voir un souverain, un gouvernement, une assemblée, sanctionner ensemble une grande mesure d'humanité malgré la résistance des intérêts contraires; il est si rare de contempler ici-bas un progrès pacifique de la justice accompli par la force de l'opinion, une action évidente de la religion chrétienne sur la loi opérée par la discussion, que tous les hommes de cœur doivent applaudir à cette loi nouvelle, en remercier les auteurs, et s'associer à la joie des Brésiliens, qui ont couvert de fleurs la tribune de l'assemblée après le vote de cet acte mémorable. Toutefois ne laissons pas aux défenseurs incorrigibles de l'esclavage le droit de dire que l'ordre social et l'agriculture sont mis en péril; ne laissons pas non plus aux approbateurs un peu trop optimistes de la loi du 28 septembre l'illusion de croire que tout est fait, que l'esclavage est réellement aboli, et que le régime nouveau concilie merveilleusement les intérêts de la propriété et les principes de la justice. L'*Anglo-Brazilian Times* du 3 octobre appelle la loi la *grande charte de la liberté;* c'est beaucoup dire. Il était impossible de demeurer dans l'état actuel, mais on n'en est sorti qu'à moitié. La loi nouvelle était nécessaire, mais elle est incomplète et inconséquente, voilà la vérité, et nous ne sommes pas surpris des réclamations de l'*Anti-slavery society* de Londres, composée des plus anciens avocats des pauvres esclaves, trop expérimentés pour se payer de promesses et de mesures incomplètes. Remercions ceux qui ont soulevé à demi un poids séculaire de barbarie, et hâtons-nous de leur demander d'aller plus loin, de leur prédire que, s'ils n'y sont pas disposés, ils y seront contraints. Grâce à Dieu, la justice longtemps violée, dès qu'elle est reconnue, s'impose comme la logique, et les sociétés sont forcées d'en satisfaire jusqu'au bout les nobles exigences.

Le régime social et économique flétri, frappé, à moitié détruit par la loi actuelle, est jugé par les dispositions mêmes de cette loi; il n'est pas un article qui, en prescrivant une réforme, ne constate un abominable abus. L'opinion européenne sera stupéfaite d'apprendre qu'une loi ait été nécessaire en 1871 pour ordonner ou pour interdire au Brésil des choses que la plus simple morale impose dans tous les pays civilisés. Ainsi l'article 8 prescrit le recensement de tous les esclaves sous peine d'amende contre les maîtres qui dissimulent par fraude leur existence ou la naissance de leurs enfans, et contre les curés qui omettraient de tenir note de la naissance ou de la mort des personnes de condition servile. Donc on laissait presque partout naître ou mourir ces malheureux, comme les chevaux ou les bœufs, sans prendre la peine de constater qu'ils entraient en ce monde ou qu'ils en sortaient. — L'article 4, § VII, défend de séparer par une vente le mari de la femme ou les enfans au-

dessous de douze ans de leur mère; donc cette infâme séparation était quelquefois pratiquée. La loi permet encore, en cas de partage de succession, de vendre la famille et de s'en diviser le prix. Vendre une mère et ses enfans, toucher le prix de la vente d'un homme, cela sera donc encore permis!

Ajoutons à ces indications significatives tirées de la loi elle-même le fait capital qui ressort de tous les documens produits dans la discussion. Le président du conseil, M. de Rio-Branco, a estimé à 1,500,000 le nombre des esclaves du Brésil. Or, d'après les travaux remarquables de MM. Pereira da Silva, Ferreira Soares et Perdigao Malheiro, il y avait environ 2,200,000 esclaves en 1851, époque à laquelle la traite des nègres africains, proscrite par les lois, fut enfin réellement arrêtée. Déjà, pendant la durée de cet abominable trafic, il avait été constaté, de 1818 à 1845, que l'importation énorme des esclaves ne suffisait pas à remplir les vides causés par la mort, et depuis lors le faible chiffre des affranchissemens volontaires n'explique point la rapide réduction du chiffre des esclaves de 2,200,000 à 1,500,000, réduction que tous les témoignages attribuent à une effrayante mortalité. Dans un mémoire communiqué en 1870 à l'Institut de France, M. de Gobineau, ministre de France au Brésil, prévoyait que l'esclavage s'éteindrait promptement par l'extinction de la race servile elle-même. Ainsi l'esclavage, qui dans l'opinion de ses apologistes était destiné à peupler des terres inhabitées et à conserver en la civilisant la race africaine, aboutit à la mort rapide et à la dépopulation. Il est bien connu, et cette expérience est faite au Brésil comme ailleurs, que cette institution entretient en outre l'agriculture dans la routine et la société des maîtres dans la paresse et la corruption. Destruction des noirs, corruption des blancs, mauvaise exploitation du sol, tels ont été partout, tels sont au Brésil, les résultats funestes, inévitables, de l'esclavage, il faut le dire et le redire sans cesse à ceux qui vont supporter les maux d'une transformation devenue nécessaire, qui ne manqueront pas de regretter, d'exalter, de peindre sous les plus fausses couleurs le prétendu régime patriarcal dont ils avaient les bénéfices si chèrement achetés.

Par bonheur, le Brésil ne présente pas seulement la preuve des ravages du travail forcé; il offre aussi, comme contre-épreuve, le spectacle des progrès du travail libre. Sur cette terre comblée de biens par le Créateur, au fur et à mesure que le nombre des esclaves diminuait, le chiffre des importations et des exportations augmentait, parce que les propriétaires intelligens, sous la vive impulsion du gouvernement, ont introduit des machines, payé des ouvriers libres, amélioré les procédés de culture et les voies de communication. Il y a déjà près de 1,000 kilomètres de chemins de fer au Brésil, reliant les grandes villes au centre ou à la mer. Sur les 1,500,000 esclaves actuellement vivans, 400,000

environ sont agglomérés dans la province de Rio-Janeiro, et un grand nombre dans les villes à l'état de domesticité, 280,000 restent encore dans la province de Bahia, 250,000 dans celle de Pernambuco, 160,000 de Minas, 75,000 de Saint-Paul; le reste est épars dans les autres régions. L'extrême nord et l'extrême sud de l'empire n'en contiennent presque plus. Les provinces d'où les esclaves ont été emmenés vers le sud ont vu leurs produits augmenter; on peut citer Para, dont les exportations ne cessent pas de s'accroître, et surtout Céará. Le président de cette province affirme, dans un rapport de 1866, que plus de 4,000 esclaves ont été vendus pour d'autres contrées de l'empire depuis 1854, et que les recettes de sa province ont quadruplé pendant la même période, bien que la capitale de Céará soit située à 3 degrés au sud, et que la contrée soit ordinairement désolée par la chaleur et la sécheresse (1). Les tableaux statistiques de M. Ferreira Soarez établissent les proportions suivantes pour toute l'étendue de l'empire du Brésil :

	Nombre des libres.	Nombre des esclaves.	Chiffre des exportations.
1818. . .	1,887,000	2,000,000	50,000,000 fr.
1866. . .	9,800,000	1,500,000	250,000,000 fr.

Il est ainsi mathématiquement démontré que, selon la parole de Montesquieu, la richesse est proportionnelle à la liberté, et l'intérêt finit par parler la même langue que la morale. Cette grande leçon, déjà donnée par l'histoire de l'Europe ancienne et moderne, je l'ai retrouvée écrite dans l'histoire de l'esclavage et de l'émancipation sur tous les points du monde, aux États-Unis, à la Jamaïque, à Cuba, à la Guyane, enfin au Brésil. Sans doute, on ne passe pas de l'injustice à la justice, d'un régime enraciné dans les mœurs à un état nouveau, du travail forcé sans salaire au travail libre salarié, sans des embarras, des pertes et des efforts. C'est pourquoi la loi brésilienne hésite, ajourne, s'efforce de tourner les difficultés, et de suivre le programme tracé en ces termes à la commission parlementaire : « arriver à l'extinction de l'esclavage sans causer de préjudice à la propriété et sans nuire à l'agriculture. » Un problème posé dans ces termes contradictoires n'est pas susceptible d'une solution absolue. Examinons les demi-solutions contenues dans la loi brésilienne.

La liberté immédiate n'est accordée (art. 6) qu'aux esclaves de la nation, que l'on suppose être au nombre de 1,650, aux esclaves de la couronne, aux esclaves des successions en déshérence et aux esclaves abandonnés par leurs maîtres. Ces affranchis sont d'ailleurs placés pendant cinq ans sous la surveillance du gouvernement, et forcés de travailler dans des établissemens publics, s'ils ne s'occupent pas libre-

(1) Rapport de M. Taunay, ancien consul de France à Rio-Janeiro, 1867.

ment. Il est créé par l'article 3 un fonds d'émancipation, composé d'une taxe sur la propriété et la vente des esclaves, du produit de six loteries annuelles, d'amendes, de dons, souscriptions et legs, enfin de crédits votés sur les budgets généraux ou locaux. On affranchira, chaque année, autant d'esclaves que le permettront les sommes disponibles de ce fonds d'émancipation. L'article 4 reconnaît à l'esclave le droit de s'affranchir lui-même en se composant un pécule de ce qu'il pourra gagner ou recevoir, et en payant le prix fixé par arbitrage, s'il ne peut être établi de consentement mutuel. Les affranchissemens volontaires sont déclarés (§ VI) exempts de tous droits. Les procès auxquels peuvent donner lieu les affranchissemens sont jugés sommairement (art. 7), et avec appel d'office, quand la décision est contraire à l'esclave. Le gouvernement autorise des sociétés d'émancipation, instituées pour affranchir les esclaves, élever et patronner les affranchis, particulièrement les enfans, sociétés soumises elles-mêmes à la surveillance du *juge des orphelins,* magistrat qui remplit au Brésil le rôle assigné dans notre législation aux juges de paix vis-à-vis des mineurs et des absens.

Enfin l'article le plus important de la loi, l'article 1er, déclare libres les enfans à naître de la femme esclave depuis le 28 septembre 1871; mais il place ces enfans sous l'autorité des maîtres de leurs mères, à la condition d'en prendre soin jusqu'à l'âge de huit ans. A cet âge, le maître a le choix de déclarer s'il entend utiliser les services du mineur jusqu'à vingt et un ans, ou s'il préfère le céder à l'état, qui lui paie une indemnité de 600,000 reis (1,800 fr. environ), et place l'enfant affranchi, jusqu'à vingt et un ans, soit dans les établissemens publics, soit sous la tutelle des sociétés autorisées, qui doivent l'élever, le louer ou l'employer, lui constituer un pécule, et lui trouver à la fin de la période de patronage une situation convenable. A vingt et un ans, tous les enfans qui vont naître à partir de la loi seront entièrement libres, et la servitude ne dépassera pas une génération.

En résumé, l'esclavage au Brésil n'est pas aboli; il est condamné, ébranlé, adouci, borné. Il ne naîtra plus un seul esclave sur la terre brésilienne, c'est là le fait capital; mais les 1,500,000 pauvres gens qui sont en ce moment esclaves, maris et femmes, vieillards, jeunes gens, petits enfans, nés pour leur malheur avant l'aurore du 21 septembre, demeurent esclaves. Ils peuvent compter sur la liberté, comme sur un bon numéro de loterie, par suite des facilités de la loi nouvelle, et travailler, redoubler d'efforts, les yeux fixés vers cette espérance. Du moins tous les enfans que le ciel leur enverra désormais seront libres de droit, mais de fait encore esclaves, ou, si l'on veut, encore serfs pendant vingt et un ans.

Les calculs sur la mortalité et sur le chiffre probable des affranchissemens ont permis d'affirmer dans la discussion que l'esclavage tout en-

tier serait à son terme à peu près au bout de ce nombre d'années. Ainsi la loi du 28 septembre fait de la servitude une sorte de concession temporaire des services de 1,500,000 âmes avec amortissement par voie de tirage au sort et de rachat, à peu près comme une concession de chemin de fer. Elle indemnise les maîtres par la prolongation du droit de jouir des affranchis.

Ce régime intermédiaire ne durera pas. Ni la propriété ni la liberté ne sont complètes, mais la propriété est condamnée comme injuste, la liberté est proclamée comme juste. La justice tuera l'injustice, et il va se livrer un combat sourd, puis bientôt éclatant, entre l'injustice encore appuyée sur la loi et la justice appuyée sur l'opinion. La victoire sera du côté de la justice. On ne pourra supporter de voir des enfans libres et leurs mères esclaves, des hommes affranchis par l'état au milieu d'autres hommes demeurant captifs. La pensée, l'espoir, la volonté de devenir libres, vont se répandre et fermenter dans tous les groupes d'Africains. Bientôt les maîtres intelligens et prévoyans préféreront organiser le travail libre, et ils compteront plus sur le salaire que sur la loi pour s'assurer des ouvriers. L'exemple des colonies anglaises est dans toutes les mémoires. L'Angleterre avait voulu essayer d'un régime graduel d'*apprentissage;* avant la fin, tout le monde, maîtres et esclaves, en avait assez, et la liberté complète fut proclamée aux colonies avant d'avoir été décrétée par la métropole. Le Brésil doit s'attendre à cette conséquence irrésistible de la loi actuelle, et pourquoi la redouter?

Ceux-là doivent craindre l'abolition immédiate de l'esclavage qui ont maltraité leurs esclaves, les laissant dans l'ignorance et l'abrutissement. Il n'y a pas à en douter, les affranchis de ces maîtres-là refuseront le travail, et retourneront à la vie sauvage dans les vastes espaces du Brésil; mais il y a des maîtres très nombreux qui se sont fait aimer, qui ont assuré à leurs esclaves l'instruction chrétienne et la vie de famille. Rien à craindre dans les plantations où de pareils traitemens ont préparé les enfans de l'Afrique à l'usage raisonnable de la liberté. Je ne connais pas d'histoire des races humaines où la logique ou plutôt la force secrète de la justice cachée au fond des choses par une main sage et bonne se montre et se déploie plus clairement que dans l'histoire des races serviles. Le bien engendre le bien, le mal ne produit que le mal, le passage du mal au bien s'accomplit par une peine. Le Brésil recueille et recueillera exactement ce qu'il aura semé. Ce sont là les axiomes de la loi morale, gravés dans l'histoire et inscrits dans l'Évangile, que M. de Rio-Branco, à la fin de son discours éloquent, appelle le *Code des codes*. Ils prévaudront sur les expédiens, les transactions et les atermoiemens de la loi civile.

Disons-le à l'honneur du Brésil : le gouvernement et l'opinion sont unanimes pour travailler à l'extinction de la servitude. Des travaux im-

portans, depuis les anciens écrits de l'évêque Continho, du marquis de Queluz, de César Burlamaque, jusqu'aux livres plus récens de Tavares Bastos, de Perdigao Malheiro, ont éclairé tous les esprits sur l'illégitimité de la servitude. Les journaux les plus répandus, notamment le *Jornal do Commercio,* le *Correio mercantile*, l'*Anglo-Brazilian Times,* ont favorisé avec persévérance le mouvement abolitioniste. Des sociétés ont été fondées pour hâter l'émancipation, de grands exemples ont été donnés par des propriétaires généreux. L'empereur, ses filles, leur gouvernante, Mme la comtesse de Barral, qui vient de se montrer si généreuse encore envers les victimes de la guerre en France, les ministres Abrantes, Zacharias, Galvao, Pereira da Silva, Vasconcellos, Lobato, sont à la tête de cette grande réforme depuis plusieurs années, et c'est à bon droit que le ministre actuel des affaires étrangères, M. Correia, en transmettant la loi du 28 septembre à tous les agens diplomatiques, a pu écrire : « L'institution de l'esclavage est maintenant condamnée par toutes les consciences, et il n'y a divergence que sur les moyens de l'abolir. » Que les avocats de la liberté ne cessent pas de réclamer, d'insister, et la réforme commencée sera promptement accomplie avant le terme fixé par la loi. Ce n'est pas le gouvernement qui y mettra obstacle.

Il ne reste plus que l'Espagne, parmi les nations civilisées, qui conserve des esclaves à Cuba et à Porto-Rico malgré les promesses de la loi, et, spectacle bien singulier, malgré les sollicitations des colonies. Les habitans de Cuba, de l'île *toujours fidèle,* mettent en ce moment une sorte de scrupule à ne pas répéter leurs vœux, de peur d'entraver par une complication inopportune la difficile pacification de la colonie; mais il n'y a pas un mois que les nouveaux députés de Porto-Rico, enfin admis aux cortès, ont déposé un projet et ont adressé au roi, dans une audience solennelle, par l'organe de M. Acosta, la demande de l'abolition immédiate de l'infâme institution qui tient encore en servitude dans leur île 32,000 noirs au milieu de 650,000 habitans, voués sans difficulté au travail libre. L'Espagne, la première à renouveler l'esclavage dans l'histoire moderne, sera la dernière à effacer cette souillure, mais ce sera certainement, bon gré mal gré, à bref délai. Qui sait? l'abolition de l'esclavage dans le monde chrétien, réclamée il y a cinquante ans par quelques hommes de cœur obstinés que l'on était bien près de trouver ridicules, sera peut-être à la fin du XIXe siècle le seul triomphe complet, la seule gloire sans ombre et sans reproche, de notre génération agitée.

AUGUSTIN COCHIN, de l'Institut.

THÉATRE DE L'ODÉON. — *La Baronne,* drame en quatre actes.

Nous n'en avons pas fini avec les courtisanes au théâtre; il était cependant permis de croire que celui-ci tiendrait à honneur de se rajeunir,

de se réformer du moins. Soit que les auteurs dramatiques ne veuillent pas perdre les travaux qu'ils avaient sur le chantier, soit que la matière ne leur paraisse pas épuisée, ils nous ramènent aux mêmes sujets. Ne voient-ils donc pas que ces objets misérables de leurs prédilections se ressemblent tous?

Il n'est pas impossible que les auteurs de *la Baronne* aient cru faire un ouvrage intéressant, lorsqu'ils ont imaginé de peindre les scélératesses dont une femme de mauvaise vie est capable. Ils n'ont pas songé qu'ils élevaient cette créature à la hauteur du drame. Est-il suffisant de ne pas prétendre nous faire verser des larmes sur un personnage de cette espèce? Au théâtre, il ne mérite pas même notre haine; il est réservé au ridicule et à la satire. Notre haine, nous la gardons pour ceux à qui nous voulons bien faire cet honneur; mais quelle étincelle de dignité violente peut rester dans celle qui fait de sa personne métier et marchandise? Bien plus, nous ne savons s'il y a en elle l'étoffe nécessaire pour faire une grande coupable. Ceux qui la produisent de nouveau sur la scène ont dû sentir, nous le sentons trop nous-mêmes, combien il est difficile de faire parler et agir une femme qui n'a pas d'âme. Souvent quand elle devrait dire des choses terribles, elle en dit de rebutantes; des mots ignobles, bon gré mal gré, se font place là où devraient retentir des mots tragiques. « Cela m'a fait chaud dans les cheveux! » voilà pour exprimer la crainte une forme de langage qui montre à quel point ils ont dû faire violence à leur goût, aux habitudes du drame, à celles du public, sans parler de la langue française. Plus il faut de ces mots-là pour peindre au naturel la baronne équivoque, Mme Édith, veuve d'un officier allemand (elles le sont toutes depuis Lesage), plus ces sortes de rôles sont incompatibles avec le genre sérieux.

La première partie du drame s'engage avec des scènes assez folâtres et tourne au sérieux sans succès, laissant au spectateur la présomption assez forte d'un échec. En effet, des témoignages d'improbation commencent à se faire entendre dès la fin du deuxième acte: cette sévérité est parfaitement justifiée.

On s'amuse d'abord à Wiesbaden, dans une ville d'eaux, où s'abattent des oiseaux de proie de diverse nature, les joueurs et les aventurières, ondines de ces fontaines qui ne vous renvoient jamais plus riche et pas toujours bien portant: il y a aussi des honnêtes gens qui servent de point de mire aux entreprises des précédens. Le tableau n'en est pas neuf: que de villes de bains nous connaissons déjà! que de peintures de la roulette! Et cette baronne adultère par cupidité, combien de fois nous l'avons rencontrée! car de trahir un amant ou un mari pour échapper à la gêne, de se marier, quoiqu'on vive en femme libre, ou de se démarier tous les jours, quoiqu'on demeure épouse, le tout pour avoir beaucoup d'argent, la différence importe assez peu. Un des auteurs s'est

apparemment souvenu de ses *Lionnes pauvres*, à moins que son collaborateur ne lui en ait épargné la peine. Tous deux peut-être auraient dû se rappeler que déjà, dans *le Mariage d'Olympe*, un gentilhomme avait tué celle qui fait la honte de sa famille; seulement ce n'est pas le mari, mais un oncle qui se charge de l'exécution. Changer un coup de pistolet en strangulation n'est pas se mettre en grands frais pour trouver un dénoûment : il y a progression, je l'avoue, mais non dans l'art. Enfin aucun des deux ne peut avoir oublié, l'un pour l'avoir vu sur la scène, l'autre pour l'avoir lu au moins dans une bibliothèque, l'exposition de *Turcaret*. Il y a là une baronne équivoque également, veuve aussi d'un officier allemand, qui s'entretient avec sa suivante sur les deux amans qu'elle favorise, celui qui plaît et celui qui finance. C'est de point en point l'exposition de la pièce nouvelle, et l'on a pu croire un instant que les auteurs avaient emprunté le cadre de Lesage pour y mettre une esquisse de mœurs modernes. Le premier acte est d'ailleurs assez divertissant, et, comme l'agrément des mots et des tirades n'y fait pas défaut, on ferme les yeux sur la débonnaireté du barbon, du père de famille, du gentilhomme aussi riche que titré, qui met aux pieds d'une inconnue, d'une femme qui reçoit des cadeaux, ses armoiries, son château, son hôtel et même sa fille : peut-être faut-il savoir gré de cette indulgence à Geffroy, qui soutient ce rôle à force de noblesse.

Malheureusement le second acte, tournant au drame trivial et vulgaire, annonce bien vite quel sera l'ordre des conceptions, et, je le crains, le sort de la pièce. La prétendue baronne est devenue comtesse authentique; elle sort à peine avec le comte de l'église où ils viennent d'être mariés, que l'amant reparaît. La misérable s'agenouille devant son mari, ce qui, à notre avis, est plus révoltant que l'orgueil et le défi dans une telle personne. La génuflexion, dans ce cas, n'est permise qu'à *Fernande*, élevée dans l'opprobre, victime de son dévoûment pour sa mère, et pure au moins de tout mensonge. La pièce nous semble assez près de sa chute, lorsque le troisième acte, qui est construit avec une adresse relative, vient la relever au moins pour un temps.

Un beau matin, à l'heure du réveil, on aperçoit des pas dans la neige : la comtesse de Savenay n'a pas attendu de longs jours pour rendre à son amant les droits qu'elle lui réservait dès le principe; elle l'a reconduit jusqu'à la porte de son appartement sous les yeux du public, qui garde le silence, étonné sans doute d'une si belle audace. Nous n'insistons pas sur cette grosse inconvenance théâtrale, trop théâtrale même. Nous ne parlons pas non plus de ces pas dans la neige, moyen renouvelé d'Éginhard. La comtesse, trop amoureuse pour être si cupide, et trop cupide pour être si amoureuse, se tire d'embarras comme elle peut avec son mari, en disant qu'elle s'est promenée elle-même,

apparemment pour goûter le frais du matin. Jusque-là, rien de bien habile assurément; mais Mlle de Savenay a vu le visiteur nocturne, l'amant, qui n'est autre que M. Yarley, le médecin qui soignait son père à Wiesbaden. Rien de plus naturel que la visite d'un médecin à une telle heure, et l'on sait gré aux auteurs d'avoir trouvé un témoin à la fois si candide et si facile à tromper; on leur sait gré d'avoir sauvé par cette invention l'innocence de la jeune fille, tout en faisant de ses paroles la preuve accablante pour le malheureux comte. Celui-ci peut encore garder pour lui le secret de son déshonneur; mais le silence même dont il couvre l'ignominie de l'infâme créature est la cause de sa perte.

Lorsque sa colère éclate et qu'il menace de tuer cette femme indigne, sa juste indignation passe pour de la folie. Plus il redoublait de prévenances avant de connaître son passé, plus il l'entourait de respect affecté après qu'il est désabusé, plus ses paroles et ses actions présentes semblent la marque de la démence. Il est la victime des précautions qu'il a prises pour sauvegarder son nom. Précautions tardives! le bonhomme ne songe à garantir son honneur que lorsque le mal est fait; mais ne demandons pas à cette pièce ce qu'elle contient le moins, les bienséances morales. Il n'en est pas moins vrai que la folie apparente est bien amenée, et c'est ce qui a sauvé le drame de la ruine immédiate. Ne parlons pas du quatrième acte, où le prétendu fou s'échappe de sa geôle et vient étrangler celle qui l'a fait enfermer. Les violences de la scène finale sont la terminaison logique d'un drame dont les auteurs n'ont mis leur confiance que dans un enchaînement de circonstances plus ou moins bien groupées. Nous reconnaissons sur quelques points l'habileté des auteurs; nous contestons absolument celle du personnage principal qui semble tenir tous les fils de l'action, et qui s'expose à les rompre à chaque instant par ses imprudences, par ses effronteries, par ses grossièretés. On dirait que les auteurs lui ont donné ces façons d'agir et de parler pour amuser une certaine partie du public et qu'ils se sont chargés de retenir l'autre partie en piquant sa curiosité par le détail de la charpente. Ni l'un ni l'autre de ces deux buts ne nous semble atteint. Il convient désormais de puiser à d'autres sources. Si le drame veut revivre, il faut qu'il renonce à l'héritage de la mauvaise comédie, non moins qu'à son propre goût pour les complications purement matérielles.

LOUIS ÉTIENNE.

C. BULOZ.

RÉCITS

DE L'HISTOIRE ROMAINE

AU CINQUIÈME SIÈCLE

EUTYCHÈS ET LE CONCILE DU BRIGANDAGE.

LA QUESTION DES DEUX NATURES.

I.

La manie théologique qui était venue se loger dans le cerveau de Théodose II n'avait pas été plus heureuse à l'état, à la famille impériale, à lui-même, qu'à l'église, qu'elle agitait incessamment. Cette ombre de gloire militaire qui couronnait son règne au début s'était dissipée pour ne plus reparaître, quoique les généraux vainqueurs des Perses en 422 fussent encore debout pour la plupart, ou remplacés par d'autres qui les valaient. Il en était de même de cette réputation de sagesse que le fils d'Arcadius s'était acquise sous la tutelle d'Anthémius et de Pulchérie : tous les abus qu'il combattait alors, les pillages, les vols, les injustices, avaient repris faveur sous la domination des chambellans. L'honneur et la sûreté de l'empire au dehors, le bien-être des peuples au dedans, n'étaient plus la principale préoccupation du prince et de son gouvernement. Toutes les forces vives de l'état se consumaient en luttes religieuses, et tandis que l'empereur passait son temps à composer des symboles avec ses eunuques, à ourdir des intrigues ecclésiastiques avec les évêques, à régler, casser, confirmer des synodes, à déposer ou proscrire des prêtres ou des moines, l'or avait

remplacé les armes sur les frontières de l'empire. Théodose s'était rendu tributaire des barbares pour obtenir une paix toujours marchandée, et d'autant plus fragile qu'elle coûtait plus cher. La politique romaine, encore fière et digne sous Théodose Ier, ne connaissait plus sous son petit-fils que la ruse, la perfidie, l'assassinat au besoin, seule science à la portée des gardiens de gynécée, parmi lesquels il choisissait ses ministres. Et pourtant jamais plus formidable coalition de barbares n'avait menacé le monde romain et la civilisation : Genséric était à Carthage, et Attila sur les bords du Danube.

A l'intérieur, sous ces dynasties successives d'eunuques par lesquels on pouvait compter les années de ce règne, il ne restait plus aux villes qu'une apparence trompeuse de prospérité, et la misère régnait dans les campagnes. Les impôts étaient écrasans, et toute la substance de l'état passait d'un côté aux mains des barbares qui vendaient la paix, de l'autre en divertissemens publics et en spectacles, car Théodose, si économe et si réservé dans son enfance, était devenu fou du théâtre et des combats de bêtes féroces. On raconte qu'un roi indien ne crut pas, sur sa réputation, lui pouvoir offrir de cadeau plus agréable qu'un tigre privé, dont Théodose II fit son compagnon, comme Valentinien Ier avait fait jadis de l'ours Mica qui mangeait à sa table, mais la ressemblance des deux princes s'arrêtait là.

Les bons ou les mauvais ministres se suivaient à de courts intervalles d'après les révolutions domestiques du palais. Si les eunuques triomphaient dans l'esprit du prince, l'empire le ressentait aussitôt par les détestables fonctionnaires qu'on lui imposait; mais lorsque cette influence fatale faisait place à celle de l'impératrice Eudocie, ou même à celle de Pulchérie, qui se relevait encore de loin en loin, des intermittences de bonne justice administrative et de calme venaient rendre quelque vie aux provinces. L'histoire nous a conservé le nom du ministre Cyrus, arrivé au timon des affaires par la faveur d'Eudocie. C'était ce même Égyptien, poète distingué, dont nous possédons encore quelques pièces de vers, et qu'Athénaïs avait admis dans la familiarité de ses relations littéraires; le caractère de l'homme et ses mérites divers avaient fait le reste. Cyrus était devenu préfet de la ville, consul et patrice. Modeste et intègre autant que savant, l'Égyptien ne se laissa pas éblouir par l'élévation et la soudaineté de sa fortune. « Ma prospérité est trop grande, disait-il à l'instar des anciens sages, elle me fait peur. » L'empire dut à cet excellent ministre quatre ans d'une administration qui rappela celle d'Anthémius, et Constantinople d'utiles travaux qui le rendirent populaire. Ainsi il rebâtit durant sa préfecture plusieurs quartiers de la ville ébranlés ou détruits par des tremblemens de

terre, et construisit une muraille le long du Bosphore pour mettre le port à l'abri contre les incursions des pirates vandales, qui commençaient à courir les mers de la Grèce. Ces divers travaux furent appréciés de la ville comme un grand bienfait, et un jour que Cyrus assistait aux jeux du cirque l'empereur étant présent, le peuple cria : « Constantin a fondé Constantinople, Cyrus l'a renouvelée, et ce n'est pas tout ce qu'il saura faire. » Ce cri blessa l'orgueil de l'empereur, et le ministre fut perdu; sa protectrice Eudocie venait de tomber en disgrâce, il tomba avec elle. A l'instigation des eunuques, redevenus tyrans, Théodose le dépouilla de sa préfecture et de tous ses honneurs; il le força même comme par grâce à s'exiler dans un évêché de la Phrygie, où ses ennemis le poursuivirent encore, répandant le bruit qu'il était païen, parce que dans ses vers il avait employé les formules mythologiques, qui constituaient alors le langage de la poésie. Dégoûté de la méchanceté des hommes, Cyrus quitta son évêché pour aller s'ensevelir dans la retraite, et disparut du monde; mais son souvenir est resté honoré dans l'histoire.

Si l'heureuse influence d'Eudocie dota l'empire d'un bon ministre, la crainte de Pulchérie et le désir de l'éloigner des affaires en amenèrent un bien détestable. Théodose, en guerre alors avec sa sœur, crut que rien ne déplairait plus à celle-ci que le retour de l'eunuque Antiochus au palais, de ce pédagogue persan donné par Iezdjerd à Théodose enfant, et que Pulchérie avait eu hâte de renvoyer en prenant l'empire. Cette expulsion, devenue un mérite aux yeux de Théodose, lui fit rappeler Antiochus, avec qui il n'avait pas cessé d'entretenir des relations. Ce calcul d'ingratitude réussit mal au prince qui s'en rendait coupable. Tandis que Pulchérie, justement blessée, s'abstenait de conseils et d'observations vis-à-vis de son frère, celui-ci n'avait guère à se louer de son ministre. Antiochus, croyant s'être construit un empire absolu sur l'inimitié du frère et de la sœur, perdit toute mesure dans son administration tyrannique, toute réserve même et tout respect à l'égard du prince, qui fut enfin obligé de s'en défaire. Après l'avoir dépouillé de sa charge et de ses titres, après avoir rendu au fisc les biens qu'il avait volés, Théodose le fit *pape*, suivant l'expression d'un historien grec, c'est-à-dire qu'il le réduisit à la nécessité de demander par miséricorde qu'on l'ordonnât prêtre, puis il l'envoya finir ses jours dans une église de Chalcédoine. Ce ne fut pas tout : une loi rendue à son sujet exclut à jamais les eunuques de la dignité de patrice; ce fut la seule trace du passage d'Antiochus dans le gouvernement de l'empire d'Orient.

Un autre Antiochus, préfet du prétoire et consul, fit plus d'honneur au caractère de Théodose, et fournit à ce règne sa seule page glorieuse : il publia en 438 le code théodosien, dont la rédaction

avait duré neuf ans. C'était lui qui avait présidé, pendant ce long espace de temps, les deux commissions de hauts fonctionnaires et de jurisconsultes employées successivement à ce travail, dont le but était, comme on sait, de réunir en un seul corps de loi les ordonnances des divers princes qui s'étaient succédé depuis Constantin. Ces princes, tous chrétiens à l'exception d'un seul, portaient alors le nom de *légitimes*, par lequel on les distinguait des césars païens. Dans ce cycle de cent vingt-six ans, quinze empereurs avaient travaillé à régler toutes les parties de l'administration militaire, civile et ecclésiastique : le code théodosien relia les dispositions diverses de leurs actes, en les coordonnant et les abrégeant. Dès que ce grand ouvrage fut achevé, Théodose décréta que les lois comprises dans son code auraient seules autorité en Orient, et serviraient de règle certaine pour la jurisprudence des tribunaux. Il prit en même temps des mesures pour le faire admettre au même titre dans l'empire d'Occident, et on a retrouvé, il y a quelques années, le procès-verbal de cette adoption par le sénat de Rome. Les lois rendues postérieurement soit en Orient, soit en Occident, et qu'on désigna par le mot de *novelles*, ne furent plus dès lors applicables d'un empire à l'autre qu'après avoir été revêtues de l'approbation des deux princes, afin d'établir dans toute l'étendue du monde romain le même esprit de gouvernement et l'uniformité de la discipline.

L'empire, reconnaissant du bienfait, put en reporter le mérite, pour la plus grande part, à Pulchérie, sous l'influence de laquelle toutes les bonnes idées s'étaient élaborées autrefois; mais aujourd'hui l'ancienne régente était devenue étrangère à l'administration de l'état comme à sa politique. Les deux quartiers habités l'un par l'empereur et l'impératrice, l'autre par les vierges-reines, formaient dans l'enceinte du palais comme deux palais séparés, ou plutôt deux citadelles ennemies dont l'abord était gardé par les eunuques. Quelle que fût la gravité des affaires, Théodose ne recourait plus à cette admirable conseillère qui l'avait si bien conduit, lui et l'empire, pendant près de dix ans; elle-même s'abstenait de paraître pour ne point donner prétexte à la jalousie de son frère et au reproche répété par les courtisans, qu'elle ne voulait voir en ce frère qu'un pupille. Il y avait pourtant des circonstances où l'effacement volontaire lui eût paru un crime, c'est lorsqu'elle croyait la foi en péril par les mesures de l'empereur et de la cour. Elle sortait alors de sa retraite avec l'autorité morale de son rang et de ses anciens bienfaits, et Théodose s'inclinait devant elle. Pour empêcher ces retours passagers de puissance et venir ainsi en aide à la faiblesse de leur maître, les eunuques dirigeans formèrent plus d'une fois le complot de la faire sortir du palais. Chrysaphius y réussit enfin, comme nous le verrons; mais en cherchant à combattre par ces

indignes moyens la popularité d'Augusta, on ne réussit qu'à l'accroître. Retranchée en quelque sorte dans le domaine des opinions religieuses, où elle était inviolable, elle s'y fit la protectrice de l'orthodoxie, battue en brèche par la cour. Les évêques s'adressèrent à elle dans leurs plaintes comme dans leurs vœux, et Pulchérie disgraciée, exilée du gouvernement, fut la souveraine du parti catholique.

La discorde qui avait séparé la sœur du frère n'épargna pas les deux belles-sœurs; Eudocie en toute occasion embrassa la cause de son mari contre la femme qu'elle avait longtemps appelée sa mère. Dans les questions religieuses, où Pulchérie mettait tant d'intérêt, elle trouvait toujours en face d'elle sa filleule Athénaïs liguée contre sa croyance avec la cour, nestorienne d'abord, eutychienne ensuite, alors que Pulchérie restait invariablement attachée à la foi traditionnelle de l'église. Cette opposition déclarée avait valu à l'impératrice quelque ascendant sur Théodose; elle patronnait parfois les ministres, Cyrus par exemple, et prenait part aux affaires. Cette rivalité de pouvoir entre les Augusta fut envenimée, suivant le dire de plusieurs historiens, par une autre plus personnelle, plus sensible au cœur des femmes, la jalousie.

J'ai parlé à plusieurs reprises de Paulinus, ce jeune compagnon d'études de Théodose, devenu son ami dans l'âge mûr, et qui, par les conseils de Pulchérie, avait décidé l'empereur incertain à épouser Eudocie. J'ai dit comment la fille de Léontius avait reconnu ce service en admettant le jeune paranymphe dans l'intimité de sa société, et comment celui-ci, admirateur du talent et de la beauté, s'était pris d'une vive passion pour elle, tandis que lui-même, à son insu, inspirait de pareils sentimens à l'austère Pulchérie. Eudocie payait cette passion d'une amitié dévouée, mais où l'amour (elle l'assura du moins) n'entra jamais pour rien. Leurs relations durèrent sur ce pied pendant plus de vingt ans, Paulinus la voyant chaque jour et recevant toutes ses confidences. Non-seulement la faveur d'Eudocie l'avait élevé aux plus hautes dignités de l'état, mais elle l'avait fait recevoir comme commensal à la table impériale, honneur domestique fort apprécié à la cour des césars et que l'on désignait par le titre de convive du prince. Pour le moment, il exerçait les importantes fonctions de préfet du prétoire. Plus d'une fois la malignité publique, éveillée par cette fortune rapide, avait essayé d'inquiéter Théodose, et plus d'une fois aussi le prince avait conçu des soupçons que la réflexion avait ensuite écartés, lorsqu'un incident étrange vint lui ouvrir les yeux, ou, pour mieux dire, donner à ses appréhensions une apparence de réalité. Cet incident, malgré une couleur un peu légendaire, a passé dans l'histoire, et nous ne l'omettrons pas ici, d'abord parce qu'il figure chez presque tous

les historiens grecs postérieurs au ve siècle, et ensuite parce qu'il sert de transition vers une catastrophe d'une authenticité historique incontestée. Voici la version la plus vraisemblable.

C'était au commencement de l'année 440. Un paysan de la Phrygie, qui avait récolté dans son verger une pomme d'une grosseur et d'une beauté extraordinaires, eut l'idée de l'offrir à Théodose comme un échantillon des prospérités dont le ciel comblait son règne. Il se rend à Constantinople avec son offrande, et se range sur le passage de l'empereur et de l'impératrice lorsqu'ils s'acheminaient à pied vers l'église le jour de l'Épiphanie. Théodose était d'un abord facile aux gens du commun; le Phrygien s'approche, lui présente la pomme, que le prince admire et donne à l'impératrice après avoir fait compter au campagnard cent pièces d'argent. L'impératrice, émerveillée à son tour, la fit porter comme une surprise à son ami le préfet du prétoire Paulinus, que des douleurs de goutte retenaient dans sa maison, sans lui faire savoir qui la lui envoyait : de là vint tout le malheur.

Paulinus trouva le fruit si admirable qu'en bon courtisan il en voulut faire hommage au prince; Théodose, en le recevant, fut grandement étonné, et ses soupçons lui revinrent à l'esprit. Courant aussitôt chez l'impératrice, il lui demande d'une voix irritée où est la pomme qu'il lui avait donnée. A cette question, et au ton dont elle était faite, l'impératrice resta interdite; puis, revenant de son trouble, elle dit résolûment qu'elle avait voulu la goûter et l'avait mangée avec délices. « Eh bien! s'écria l'empereur en rejetant le voile qui la couvrait, la voilà, et c'est Paulinus qui me l'envoie! » Une explication violente s'ensuivit dans laquelle l'impératrice protesta de son innocence, — protestation qu'elle renouvelait, dit-on, vingt ans plus tard à son lit de mort. Si le mari conserva des doutes, l'empereur ne voulut pas qu'on pût dire qu'un sujet avait impunément attenté à l'honneur de son lit; il fit prendre Paulinus à l'instant même, et le fit conduire par des soldats à Césarée, en Cappadoce, où on lui trancha la tête. Eudoxie, remplie de douleur, offensée d'ailleurs de l'affront que ce meurtre faisait rejaillir sur elle, déclara à son mari qu'elle se séparait de lui pour jamais, et lui demanda l'autorisation d'aller finir ses jours à Jérusalem; il l'accorda, et elle partit.

La ville sainte ne lui était pas étrangère : elle l'avait visitée après le mariage de sa fille Eudoxie, en 437, pour l'accomplissement d'un vœu, et son voyage alors n'avait été qu'une suite de triomphes. Dans la grande cité d'Antioche, où elle avait fait halte en passant, elle avait été reçue au sénat sur un trône d'or enrichi de pierreries, au milieu de l'assemblée curiale, des notables citoyens et du peuple. Comme les discours étaient de toutes les fêtes dans cette patrie des

rhéteurs syriens, la fille de Léontius entendit son panégyrique, auquel elle répondit sur-le-champ, ne voulant pas qu'Athènes restât muette devant Antioche. Son improvisation, tout à la louange de cette ville, se terminait par ce vers d'Homère : « je suis fière de me dire de votre race, et de sentir dans mes veines le même sang que vous, » faisant allusion aux colonies helléniques qui avaient peuplé dans l'origine la métropole de la Syrie. Ces paroles flatteuses valurent à la savante impératrice des acclamations enthousiastes : le sénat lui fit dresser une statue d'or dans la salle de ses séances, le peuple une de bronze dans son académie, qui s'appelait le Musée, à l'instar de celle d'Alexandrie. Tel avait été son premier voyage, dont le souvenir fut lui causer plus d'un regret. Les temps étaient bien changés; et cette fois elle traversa rapidement le territoire d'Antioche, le chagrin au cœur et la rougeur au front.

Installée à Jérusalem dans un appareil convenable à son rang, au milieu d'une petite cour d'officiers impériaux et d'ecclésiastiques, elle entreprit de se concilier l'appui des habitans et celui du clergé. Elle commença la reconstruction à ses frais des murailles de la ville, en grande partie ruinées; elle bâtit ou répara des églises, et ses libéralités s'adressèrent surtout aux monastères, qui lui donnèrent le surnom de Nouvelle-Hélène. Elle cherchait à se faire par tous ces moyens une popularité qui la mît à l'abri des colères renaissantes de Théodose et des vexations de ses ministres. Peut-être déjà songeait-elle à se créer dans ce coin reculé de l'empire une petite souveraineté indépendante du gouverneur de la province, comme elle parvint plus tard à le faire; mais le gouverneur vit dans ces recherches de popularité un complot contre l'état, et surtout contre son omnipotence : il dénonça donc comme coupable de menées dangereuses et presque de révolte l'exilée qu'il avait mission de surveiller. Le châtiment ne se fit pas attendre. Un matin, Eudocie vit arriver dans son palais de Jérusalem le comte des domestiques, Saturninus, qui s'empara d'abord de ses deux ministres principaux et les fit mettre à mort. C'étaient le prêtre Sévère et un diacre Jean, qui, après avoir vécu à Constantinople dans l'intimité de sa maison, n'avaient pas voulu se séparer d'elle, et étaient dans son exil les instrumens fidèles de ses desseins. Outrée de cette indigne offense, Eudocie fit à son tour saisir et tuer Saturninus. Un ordre de l'empereur lui supprima dès lors son palais, ses officiers, sa pension impériale, et la réduisit à une condition privée. Elle accepta tout sans murmure, continuant à faire dans la mesure de sa pauvreté le bien qu'elle ne pouvait plus faire magnifiquement et en souveraine.

Elle vivait ainsi depuis plusieurs années quand une révolution du palais de Constantinople vint changer son sort encore une fois. Avec

la même soudaineté qu'on avait mise à la frapper par la main de Saturninus, elle fut avertie que l'empereur la rappelait. L'ascendant de Pulchérie, rentrée en faveur après son départ, avait suscité une nouvelle attaque des eunuques, dont le chef était alors ce Chrysaphius, qui fut plus funeste à la maison de Théodose que Genséric ou Attila. C'était un ancien esclave, barbare d'origine, dont le vrai nom était Tzuma. Aucun de ceux qui avaient dominé jusque-là le fils d'Arcadius ne porta au même degré l'astuce, l'avarice, la cruauté, le génie de l'intrigue et de la basse flatterie; mais ces vices furent précisément ce qui lui donna prise sur le faible empereur. Il le séduisit surtout, dit-on, par son air noble et sa démarche majestueuse: aussi Théodose en fit-il le commandant de ses gardes et son grand-spathaire; on nommait ainsi l'officier qui portait devant le prince l'épée de l'empire. La surveillance de Pulchérie déplut à cet important personnage, qui se mit en tête de l'écarter sans retour cette fois. Il recommença près du frère les suggestions perfides, qui réussissaient toujours, irritant cet esprit ombrageux par des calomnies sur l'ambition de sa sœur, tandis qu'il lui donnait le regret de sa femme, et s'efforçait de le réconcilier avec elle. Chrysaphius se disait qu'une fois rentrée au palais, Eudocie l'aiderait à en chasser pour jamais son ancienne rivale, et qu'à eux deux ils seraient maîtres absolus de l'empereur. L'idée de se venger de sa belle-sœur, à qui elle attribuait une part dans les colères qui avaient eu pour résultat sa disgrâce et le meurtre de son ami, plut apparemment à l'impératrice tout autant qu'une réconciliation avec son époux. Elle revint à Constantinople, et les deux Augusta se trouvèrent encore une fois en présence dans les machinations de Chrysaphius. La lutte domestique se réveilla donc avec une ardeur plus grande de la part d'Eudocie, lorsqu'en 448 une nouvelle tourmente religieuse vint détourner les esprits des mesquines intrigues du gynécée pour les rejeter dans les agitations de doctrines qui avaient précédé la mort de Nestorius.

II.

Dix-sept ans s'étaient écoulés depuis le concile d'Éphèse, et les principaux acteurs de ce grand drame avaient disparu de la scène du monde. Jean d'Antioche était mort, et Cyrille l'avait suivi de près; le comte Irénée, devenu évêque de Tyr, expiait dans l'exil son ancien attachement à Nestorius, son maître. Théodoret seul restait debout, réservé par la Providence à des luttes plus grandes encore; pour le moment, il était relégué dans son diocèse avec défense d'en sortir. Son crime était d'avoir dit en apprenant la mort de Cyrille : « L'Orient et l'Égypte sont désormais unis; l'envie est dé-

funte et l'hérésie ensevelie avec elle. » Il n'y avait plus de troubles nulle part. L'église orientale reposait de cette lassitude de corps qui simule le calme de l'âme, lorsqu'en 448 la querelle de Marie *theotocos* se réveilla tout à coup comme la flamme d'un incendie mal éteint.

Dans cette banlieue monastique de Constantinople qui formait autour de la seconde Rome comme un pomœrium sacré, où retentissaient jour et nuit les louanges du Seigneur, vivait un archimandrite déjà sur le déclin de l'âge et qui se nommait Eutychès. Le monastère qu'il gouvernait était un des plus considérables, et ne contenait pas moins de trois cents moines. Eutychès y était entré enfant et appartenait à la classe des moines qui, à l'instar de Dalmatius, avaient fait vœu de ne jamais sortir vivans de leur cloître; mais, comme Dalmatius, il en était sorti pour le service de l'église. Amené au concile d'Éphèse par le désir de défendre la vérité sur l'incarnation, il y avait combattu au plus épais des cyrilliens. Là, il s'était rencontré avec cet ancien avocat de Constantinople, Eusèbe, devenu depuis évêque de Dorylée, qui, après avoir affiché sur les murs de la ville impériale la première dénonciation publique contre l'hérésiarque, était venu coopérer à sa condamnation.

Eutychès n'était pas savant, et ne se piquait guère de l'être. Il connaissait bien les Écritures; mais, quant à l'exégèse et aux sentimens des pères, il n'en faisait aucun cas, prétendant que, puisque Dieu avait fait un livre, il avait mis dans ce livre tout ce qu'il nous convient d'apprendre, et que c'était à nous de savoir le lire. Malgré cette outrecuidance, qui rappelait beaucoup celle de Nestorius, Eutychès ne revint pas du concile d'Éphèse tel qu'il y était entré : il en revint théologien, et théologien transcendant, à son avis du moins. En repassant dans la solitude du cloître les souvenirs des grandes scènes auxquelles il s'était mêlé avec passion, il lui sembla que le concile n'avait accompli qu'une moitié de sa tâche, et qu'à lui était réservé le devoir de l'achever. Le concile avait condamné en Nestorius une doctrine qui faisait prévaloir l'humanité dans la personne de Jésus-Christ, mais il n'avait pas défini suffisamment le mystère de l'Incarnation, il n'avait pas dit quelle part incombait à la divinité dans l'union des deux natures du Sauveur, et surtout il n'avait pas spécifié le caractère de son humanité. Tels étaient les reproches qu'Eutychès faisait à l'assemblée d'Éphèse! et il se flatta de remplacer cette œuvre incomplète par un système plus complet, puisé dans un ordre d'idées plus élevé.

Se mettant à l'opposite de Nestorius, il exagéra la divinité dans la personne du fils de Marie. Suivant lui, non-seulement le Verbe divin, hypostase de la Trinité, avait pris une seconde génération dans le sein de Marie; mais les élémens de cette seconde génération

appartenaient encore à la Divinité, et leur humanité n'était qu'apparente. Consubstantiel à son père, Jésus ne l'était point à sa mère; il n'avait rien tiré d'elle en tant que créature humaine semblable à nous; mais elle avait été mère d'un fils qui, par le corps comme par l'âme et l'esprit, appartenait à la Divinité. Quand on pressait de questions Eutychès sur ces délicates matières, il ne répondait rien en public; mais on l'entendit professer en particulier, tantôt que le corps de Jésus avait été formé d'une substance éternelle comme Dieu même et existant avant le temps pour être unie plus tard au Verbe divin quand l'heure de la rédemption des hommes serait venue, — cela ressemblait beaucoup à la préexistence des êtres enseignée jadis par Origène; tantôt Eutychès faisait créer le corps de Jésus par le Verbe divin lui-même et de sa substance divine au sein de la vierge Marie. Dans tout cela, Marie n'était point véritablement mère; elle n'était que dépositaire d'un être divin qui n'avait des hommes que la figure et, comme disait saint Paul, « une forme d'esclave. » En outre il n'y avait plus de rédemption, car la rédemption implique un médiateur entre la race d'Adam et le Créateur, qu'elle avait offensé. Nous n'avons pas la coordination de son système, sur lequel il refusa constamment de répondre devant ses juges; mais nous en avons assez pour savoir qu'à son insu sans doute Eutychès n'était qu'un enfant de l'apollinarisme.

Au reste, si contraires que fussent les opinions de l'archimandrite à l'essence même du christianisme, si extravagantes qu'on pût parfois les juger, elles furent accueillies avec grande faveur dans son monastère, d'où elles passèrent dans les autres. Nestorius n'avait obtenu aucun succès dans ces asiles de la vie ascétique et de la contemplation. Des hommes pour qui le plus haut degré de perfection était d'étouffer en eux la nature humaine, et qui travaillaient incessamment à ce but, avaient peine à s'imaginer que Dieu, descendu sur la terre pour nous instruire et nous sauver, eût chargé à plaisir sa divinité de cette dépouille terrestre qu'il fallait rejeter loin de soi pour se rapprocher de lui. Les solitaires étaient naturellement idéalistes par leur vocation et par leur genre de vie. Le nestorianisme pouvait plaire aux gens du monde, qui cherchent une sorte de philosophie raisonnée dans les mystères de la religion; l'eutychianisme était fait pour attirer les convictions ardentes, les imaginations aventureuses, qui embrassent un mystère avec d'autant plus de foi qu'il est plus éloigné du raisonnement.

Ce novateur, enterré dans un couvent, s'était pourtant fait connaître au dehors, et c'est ce qu'il désirait, car il avait la prétention de devenir un chef de secte. Cette prétention, il finit par la réaliser; mais il en avait une autre aussi dont on parlait beaucoup, celle d'être archevêque de Constantinople, et il avait fait sous main

concurrence à l'archevêque d'alors, Flavien, nommé depuis peu à ce siége. Eutychès, riche de patrimoine, savait placer ses libéralités à propos pour gagner des protecteurs et des amis. S'il ne sortait pas de son monastère, il y attirait des auditeurs; on l'écoutait, on l'applaudissait, on allait le vanter au dehors. De hauts personnages le fréquentaient : un de ses visiteurs assidus était l'eunuque grand-chambellan Chrysaphius, qui l'appelait son père, parce qu'il avait été relevé par lui de la cuve baptismale. Cette paternité religieuse, très respectée dans les premiers temps de l'église, avait créé entre le principal ministre de Théodose et le moine novateur un très puissant lien d'affection. Lorsque Chrysaphius revenait du monastère au palais, il ne tarissait pas d'éloges sur l'homme qu'il venait d'entendre et sur les admirables choses qu'Eutychès lui avait révélées. La cour faisait chorus, et Théodose devint bientôt lui-même un des plus ardens fauteurs de l'eutychianisme. Une telle faveur au palais du prince attira autour d'Eutychès une petite cour de solliciteurs de l'église ou du monde, et ce moine reclus pour la vie devint un personnage qui pouvait nuire ou protéger.

Un jour de l'année 448 et vers le commencement de cette année, il reçut la visite d'Eusèbe de Dorylée, que les affaires de son église amenaient à Constantinople. Les deux amis reprirent avec abandon leurs conversations d'autrefois sur le mystère de l'Incarnation, et Eusèbe s'étonna des changemens survenus dans la croyance de l'archimandrite. Comme Eusèbe était fort entier dans ses opinions, il discutait, hochait la tête à chaque mot de son interlocuteur, voulait lui faire comprendre qu'il se trompait et le ramener à la vraie doctrine; mais Eutychès avait l'orgueil du sectaire, et les deux amis ne tardèrent pas à se brouiller. Sur ces entrefaites, l'archevêque de Constantinople, pris pour arbitre par des évêques de Lydie en discussion sur leurs prérogatives, convoqua l'un de ces synodes qu'on appelait dans la primitive église conciles de ville ou conciles locaux, qui se composaient d'évêques étrangers que le métropolitain trouvait sous sa main. L'archevêque de Constantinople, quoique la question fût de peu d'importance, ne voulut pas la résoudre sans consulter, et la soumit au synode où l'évêque de Dorylée Eusèbe fut appelé un des premiers; mais avant d'aller plus loin, je dois dire quel était l'archevêque de Constantinople et dans quels termes il se trouvait soit avec son clergé, soit avec la cour; ceci importe à l'éclaircissement des choses qui vont suivre.

Flavien, archevêque de Constantinople, était trésorier de cette église et gardien des vases sacrés lorsqu'en 446 la mort de Proclus laissa le siége épiscopal vacant; il y fut porté par l'estime publique. Flavien possédait toutes les vertus privées qu'on recherche dans un citoyen et dans un prêtre : il était indulgent, désintéressé, cha-

ritable, ami de la conciliation et du pardon; mais l'énergie, qui est l'âme des vertus publiques, lui manquait. Il avait assisté au concile d'Éphèse dans ce parti de catholiques modérés qui repoussaient les excès de doctrine en même temps que l'esprit de persécution, parti dont Théodoret était resté le chef. Flavien était en correspondance intime avec lui; cependant il ne possédait point cette trempe de caractère qui rendait l'évêque de Cyr, frappé de relégation, si redouté des hommes de trouble et si respecté des autres. Sa foi était la foi orthodoxe, également éloignée des tendances nestoriennes et apollinaristes. Il connaissait Eutychès et le ménageait, non assurément par sympathie d'idées, mais par tolérance et mansuétude de cœur, ne le croyant pas dangereux, et sentant bien néanmoins qu'il ne fallait pas donner à son orgueil le stimulant de la persécution.

Flavien n'était pas bien en cour, et pour plusieurs raisons. En premier lieu, il avait contrarié l'eunuque Chrysaphius en acceptant une place que celui-ci convoitait pour son parrain Eutychès; en second lieu, il l'avait blessé dans son avarice. Un usage qui sentait beaucoup la simonie s'était introduit dans l'église de Constantinople. Depuis assez longtemps, probablement depuis la domination des eunuques, il était de règle que l'archevêque nouvellement nommé dans la ville impériale envoyât à l'empereur comme don de bienvenue des *eulogies :* on appelait ainsi des pains de farine choisie, non consacrés, mais bénits, que les évêques envoyaient aux personnages à qui ils voulaient faire honneur. L'avidité des fonctionnaires du palais avait peu à peu transformé ces pains en une somme d'argent que l'on appelait pareillement les eulogies. C'était un honteux tribut que les archevêques de Constantinople s'étaient résignés à payer pour bien vivre avec la cour. Flavien s'y refusa, et à la réclamation qui lui fut faite par Chrysaphius des eulogies qu'il avait oubliées, il envoya pour l'empereur quelques petits pains de pur froment. Chrysaphius ne voulut pas les recevoir. « Ce n'est pas du pain qu'on envoie à l'empereur, lui fit-il dire, c'est de l'or. » L'archevêque répondit qu'il n'en avait point, que le revenu des églises appartenait à Dieu d'abord, puis aux pauvres, et, comme Chrysaphius insistait, il lui envoya les vases sacrés de sa basilique. La colère de Chrysaphius fut au comble; il repoussa sans doute ces étranges eulogies, qui auraient fait de lui aux yeux du peuple un spoliateur du sanctuaire; mais il ne le pardonna jamais à Flavien.

Une troisième aventure brouilla Flavien avec l'empereur. On a vu comment la guerre s'était renouvelée dans le palais entre Pulchérie et son frère. Théodose, grâce à la coalition d'Eudocie et du grand-chambellan, avait fini par se persuader que l'honneur de son règne allait être terni, si l'ancienne régente n'était absolument

éloignée de la cour; mais la chose importante était de l'éloigner sans éclat, car Théodose balançait entre le scandale d'une rupture publique avec cette sœur si vénérée et l'inconvénient de sa présence au palais. L'esprit fécond de Chrysaphius imagina un moyen terme. Aidé de l'impératrice, il fit entendre au prince que Pulchérie, de plus en plus dégoûtée du monde, n'aspirait qu'à une profession religieuse entière, que son désir surtout serait d'être attachée à l'église de Constantinople comme diaconesse à cause de Flavien, dont elle faisait un cas tout particulier, bien qu'elle renfermât ce désir en elle-même, de peur d'offenser son frère et d'être rebutée par l'archevêque. Cette fable plut à Théodose. Sans chercher à en savoir plus long, il fit venir aussitôt Flavien, et lui demanda comme un grand service pour la famille impériale, à qui il épargnerait des scènes douloureuses, d'ordonner diaconesse Pulchérie-Augusta la première fois qu'il la verrait et sans l'avertir d'avance. Flavien était honnête, comme je l'ai dit; il était attaché à la fille d'Arcadius; il comprit qu'il y avait là-dessous quelque complot odieux, et lui écrivit de ne pas se présenter à la basilique, « qu'il y allait de leur sûreté à tous deux. » Pulchérie partit aussitôt pour l'Hebdomon dans un exil volontaire, jusqu'à ce que les temps fussent devenus meilleurs. Le coup était manqué : l'empereur vit que sa confidence avait été trahie par Flavien, qu'il prit dès lors en aversion. Telles étaient les causes de discorde entre la cour et l'archevêque de la ville impériale lorsque commença la querelle d'Eutychès.

Le 8 novembre, le synode, assemblé dans la salle du conseil de l'église cathédrale, sous la présidence de Flavien, allait se séparer après avoir terminé sans difficulté l'affaire de Lydie, lorsqu'Eusèbe de Dorylée se leva, tenant une requête à la main. « Je demande, dit-il, que cette requête soit lue et insérée aux actes. » C'était une dénonciation contre Eutychès. Elle portait que l'archimandrite Eutychès ne cessait de proférer des blasphèmes contre la foi, qu'il parlait des clercs avec mépris, et accusait Eusèbe lui-même d'être hérétique. Eusèbe priait donc le concile de le faire venir pour répondre à son accusation. « Je suis surpris de cette plainte, dit Flavien lorsqu'Eusèbe eut fini; prenez la peine de voir l'archimandrite et de l'entretenir, et, si vous trouvez qu'en effet il n'a pas une bonne croyance, le concile le fera appeler pour se défendre. — J'étais son ami auparavant, répondit Eusèbe, et je lui ai parlé sur ce sujet non pas une ou deux fois, mais vingt; je l'ai instruit, je l'ai averti, et il persévère à dire des choses qui blessent la foi. Faites-le venir, je vous en conjure, car il corrompt son monastère. » Flavien insista dans une pensée de paix. « Retournez vers lui, dit-il paternellement à Eusèbe; parlez-lui encore, et faites qu'il n'éclate pas quelque

trouble nouveau dans l'église. — Je n'y retournerai point, répliqua aigrement l'ancien avocat; je suis trop las d'entendre ses blasphèmes. » Le concile décida qu'Eutychès serait mandé devant lui en vertu de la requête.

Six jours après, les évêques se réunissaient de nouveau; Eusèbe avait pris place au banc des accusateurs. Remarquant qu'ils n'étaient que dix-huit sur quarante présens à Constantinople, il se plaignit de ce petit nombre, et fit observer que probablement on ne les avait pas tous convoqués : le reproche tombait directement sur Flavien, qui se défendit en promettant de stimuler le zèle des absens. Eusèbe requit la lecture des deux lettres principales de Cyrille sur l'incarnation, savoir : le tome à Nestorius et une lettre adressée par ce patriarche à celui d'Antioche. La lecture achevée, il déclara que c'était là sa croyance et le thème de son accusation contre Eutychès, invitant les membres du concile à faire une semblable déclaration. Flavien fit alors une brève exposition de sa foi, qui fut inscrite au procès-verbal, et que nous donnerons ici tout entière comme une pièce de grande importance dans le procès. « Je crois, dit-il, que Jésus, fils de Marie, est Dieu parfait et homme parfait, composé d'une âme raisonnable et d'un corps, consubstantiel à son père selon la divinité et à sa mère selon l'humanité, et que des deux natures unies en une hypostase et une personne il résulte après l'incarnation un seul Jésus-Christ. » Les dix-sept évêques présens répétèrent la même profession de foi quoique en termes différens. On remit à la séance suivante l'audition des commissaires chargés de présenter à Eutychès la citation à comparaître devant le concile; or voici ce qui était arrivé.

L'archimandrite avait refusé la cédule d'assignation en disant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son monastère et d'y demeurer en quelque sorte comme dans un sépulcre, puis il avait déclaré entre leurs mains, comme représentant le concile, que l'évêque Eusèbe, son mortel ennemi depuis longtemps, n'intentait cette accusation que pour lui faire injure. « Je suis prêt à souscrire aux expositions de foi des pères de Nicée et d'Éphèse, avait-il ajouté; mais, s'ils se sont trompés en quelque expression, je ne veux ni la reprendre ni la recevoir, car je n'étudie que l'Écriture comme plus certaine que les expositions de doctrine. Ma foi est celle-ci : après l'incarnation, j'adore une seule nature du Verbe incarné. » C'était une phrase de Cyrille qu'il reproduisait, phrase ambiguë, obscure, comme plusieurs des anathématismes, et sur laquelle Eutychès avait en partie construit son système. « On m'a calomnié en me faisant dire que le Verbe a apporté sa chair du ciel : je ne l'ai point dit; mais, que notre seigneur Jésus soit fait de deux natures unies selon l'hypostase, je ne l'ai point appris dans les expositions des pères, et

m'y montrerait-on quelque chose de semblable, je le rejetterais, attendu que les saintes Écritures valent mieux que la doctrine des pères. Je confesse que celui qui est né de la vierge Marie est Dieu parfait et homme parfait : je ne confesse pas qu'il ait une chair consubstantielle à la nôtre. » Telle fut la profession de foi d'Eutychès, apportée par les commissaires en même temps que son refus de comparaître. Eusèbe demanda qu'il fût cité une seconde fois et entendu en personne. « Il est important, dit-il, d'avoir l'œil sur ses menées, car en ce moment même il fait colporter dans tous les monastères de Constantinople un formulaire de sa doctrine pour obtenir des signatures et exciter une sorte de sédition contre le concile. » Le fait était vrai.

La seconde citation n'eut pas plus d'effet que la première; les prêtres Mammas et Théophile, qui l'apportaient, trouvèrent le couvent fermé et gardé par les moines comme une forteresse. « Que voulez-vous? leur dirent ceux qui faisaient sentinelle devant la porte. — Avertissez votre archimandrite, répondirent-ils, que nous avons à lui parler de la part de l'archevêque et de tout le concile. — L'archimandrite est malade et ne peut vous voir, reprirent les moines; mais que lui voulez-vous? dites-le-nous. — C'est à lui-même que nous sommes envoyés, répliquèrent les commissaires, à lui-même que nous devons remettre une citation par écrit que nous tenons en main. » Les moines entrèrent, ressortirent, firent beaucoup d'allées et venues, puis amenèrent avec eux un autre moine, nommé Eleusynius, que l'archimandrite envoyait, disaient-ils, pour connaître ce qu'on lui signifiait. Les commissaires du concile parurent choqués de cette inconvenance et firent mine de partir. Les moines alors semblèrent troublés; ils se chuchotèrent à l'oreille, puis, comme prenant un parti, ils introduisirent les deux prêtres dans le bâtiment de l'archimandrite. Cette dernière scène se passait dans la cour intérieure de l'édifice.

L'archimandrite était devant une table entouré de hauts fonctionnaires de son couvent, savoir : le prêtre Narsès, son syncelle, le diacre Constantin, son apocrisiaire, Eleusynius, un de ses conseillers, et Maxime, archimandrite d'un couvent voisin et son ami. Il tenait à la main un papier dont il voulut charger les commissaires pour le concile; ceux-ci le refusèrent, disant : « C'est à vous de venir vous expliquer vous-même. » Il voulut leur lire ce que contenait ce papier, ils s'y refusèrent également; il le souscrivit alors et dit qu'il le ferait remettre au concile par une autre voie. « Que me veut-on? répétait-il; je suis vieux et cassé, l'évêque et le concile le savent bien; ils savent aussi que je me suis fait une loi de ne point sortir de ce monastère, si la mort ne m'y contraint. On peut faire de moi tout ce qu'on voudra; je prie seulement que personne ne

vienne pour une troisième citation, je la tiens pour faite. » Comme les commissaires allaient sortir, il les entreprit sur le dogme de l'incarnation. « En quelle écriture, leur disait-il, trouve-t-on ces mots, deux natures? Et qui des saints pères a dit que le Verbe ait deux natures? — Mais vous, répondit le prêtre Théophile, montrez-nous donc en quelle écriture on trouve le mot consubstantiel? — Il n'est pas dans l'Écriture, reprit Eutychès, il est dans l'exposition des pères. — Eh bien! il en est de même des deux natures. » Comme il disait que le Verbe incarné est venu relever la nature qui était tombée, un des commissaires lui dit : « Quelle nature? — La nature humaine, reprit-il. — Et par quelle nature la nature humaine a-t-elle été relevée? dirent les commissaires. — Je n'ai point appris dans l'Écriture qu'il y ait deux natures, » répliqua Eutychès; puis il s'écria : « Je ne raisonne point sur la nature de la Divinité, et je ne dis point deux natures, Dieu m'en garde! Me voici : si je suis déposé, ce monastère sera mon tombeau. » Ce rapport contenait des renseignemens suffisans sur les opinions d'Eutychès.

Le 16 novembre, avant l'envoi de la troisième citation, un archimandrite nommé Abraham et quelques moines d'Eutychès demandèrent à être entendus du concile et entrèrent. « Eutychès nous a envoyés, dit Abraham, parce qu'il est malade. En vérité, il n'a point dormi de la nuit, et n'a fait que gémir. Je n'ai point dormi non plus, car il m'avait envoyé quérir dès hier au soir, et il m'a chargé de vous répéter quelque chose. — Nous ne le pressons pas, dit Flavien avec bienveillance; c'est à Dieu de donner la santé, à nous d'attendre qu'elle revienne : Dieu nous a établis pour exercer l'humanité et non la rigueur. » Et, comme Abraham insistait pour s'acquitter de sa commission devant le concile, Flavien lui dit avec impatience : « Comment se peut-il faire, je vous prie, qu'un homme étant accusé un autre vienne parler pour lui? Nous ne pressons pas Eutychès : s'il vient ici, il trouvera des pères et des frères. Il a soutenu autrefois la vérité contre Nestorius, qu'il vienne maintenant la défendre pour lui-même. Nous sommes hommes, et de grands personnages se sont trompés; il n'y a point de honte à se repentir; qu'il confesse sa faute, et nous lui pardonnerons le passé; qu'il nous assure de se conformer pour l'avenir aux expositions des pères et de ne plus dogmatiser, et nous le tenons dès lors pour un frère et un ami. » Flavien était évidemment ému en prononçant ces paroles, et, après qu'il se fut levé de son siége en congédiant l'assemblée, il dit aux moines d'Eutychès : « Vous connaissez le zèle de l'accusateur, le feu même lui paraît froid. Dieu sait combien je lui ai prêché la modération, mais je ne l'ai guère persuadé. Que puis-je faire? Veux-je votre perte? Dieu m'en garde! »

Le lendemain de cette scène, Eutychès fit dire au concile qu'il se

présenterait devant lui le lundi suivant, car il avait besoin de ce temps pour affermir sa santé. Le concile lui accorda ce délai. Plusieurs mots prononcés pendant les débats avaient donné de l'inquiétude à l'accusateur sur le dénoûment du procès, et il voulut avoir à ce sujet une explication publique. On avait parlé de repentir, d'indulgence, de pardon; on avait fait entendre que, si l'accusé, reniant ses erreurs passées, donnait pour l'avenir des garanties d'une meilleure croyance, le concile userait de clémence envers lui. Flavien en effet avait tenu ce langage, et Eutychès voulait déclarer par la bouche de l'archimandrite Abraham qu'il consentait aux expositions de Nicée et d'Éphèse, et acceptait celle du bienheureux Cyrille. Eusèbe de Dorylée réclama, comme si une telle fin du procès devait être sa propre condamnation. « Quoi! s'écria-t-il avec véhémence, le voilà qui vient à résipiscence? Je ne l'ai pas accusé de l'avenir, je l'ai accusé du passé. Si on lui donne maintenant une confession de foi qu'il souscrive par nécessité, moi, son accusateur, ai-je perdu ma cause? — Personne ne vous permet de vous désister de l'accusation, lui dit doucement Flavien, ni à lui de ne point se défendre du passé. — Oh! reprit Eusèbe avec exaltation, que ce changement d'opinion ne me cause pas de préjudice, j'ai de bons témoins! Autrement dites aux voleurs qui sont en prison : Ne volez plus désormais! ils le promettront tous. Cela fera-t-il qu'ils ne seront pas des voleurs et qu'on a eu tort de leur donner ce nom? » L'accusateur poussait le concile par sa violence, tandis que Flavien cherchait à le retenir dans une voie d'indulgence et de bonté.

Le délai demandé par Eutychès pour sa comparution, il l'employa à remuer ciel et terre pour sa défense. Il obtint, par l'entremise de Chrysaphius, une escorte de soldats sous prétexte qu'on voulait attenter à sa liberté et même à sa vie, l'archevêque, disait-il, ayant soudoyé la populace pour l'enlever au passage et le tuer. L'empereur voulut en outre être représenté à l'interrogatoire par un de ses officiers, le patrice Florentius, qui lui rendrait compte des choses et interviendrait, s'il en était besoin. On sut aussi qu'une grande fermentation régnait dans les monastères. Le lundi 22e de novembre, jour marqué pour la comparution, une foule immense encombrait dès le matin les abords de Sainte-Sophie et les rues que l'accusé devait suivre pour s'y rendre. L'heure de l'audience était déjà passée depuis longtemps, et le moine ne paraissait pas; le concile impatient envoya à deux reprises des clercs s'assurer autour de l'église si Eutychès n'était pas en route. Tout à coup on vint annoncer qu'il arrivait entouré de moines et d'officiers du prétoire et escorté par une troupe considérable de soldats qui firent halte à la porte. Ils disaient tout haut qu'ils étaient chargés de sa garde et

ne le laisseraient pas entrer, si le concile ne s'engageait à le leur rendre. En même temps, un officier des silentiaires, nommé Magnus, pénétrait dans la salle avec un mandement de l'empereur dont il donna lecture : le mandement portait que le patrice Florentius, d'après la volonté du prince, assisterait au concile pour la conservation de la foi; c'étaient les termes mêmes du rescrit. Aucune observation ne fut faite, et Florentius introduit alla s'asseoir au premier rang. L'accusateur et l'accusé prirent place au milieu de l'enceinte suivant l'usage et tous deux debout.

La séance fut animée dès le début. Comme le notaire chargé des actes lisait le compte-rendu des séances précédentes, Eusèbe de Dorylée l'interrompit à une citation de Cyrille où était marquée la distinction des deux natures. « Voilà ce que celui-ci conteste, s'écria-t-il en montrant du doigt l'accusé; il enseigne précisément le contraire. » Le patrice Florentius, choqué de la véhémence d'Eusèbe, s'adressa au président, et lui dit : « Je prie votre sainteté de demander au pape Eutychès si ce sont là ses sentimens. — Permettez qu'on lise les actes, reprit aigrement Eusèbe; ils me suffisent pour le convaincre. Quand il changerait de langage actuellement, cela ne fait rien à ma cause. Je l'accuse pour le passé et non pour le présent et l'avenir. Oh! je crains ses artifices! Je suis pauvre, il me menace d'exil; il est riche, il me destine l'oasis, car, si je suis trouvé calomniateur, je perds tout, mon rang, ma liberté, ma vie peut-être. » Flavien le rassura, puis il continua lui-même l'interrogatoire. « Vous venez d'entendre, dit-il à Eutychès, ce que prétend votre accusateur, parlez; confessez-vous l'union de deux natures? — Oui, de deux natures, répondit Eutychès. — Attendez, interrompit Eusèbe. Seigneur archimandrite, confessez-vous deux natures après l'incarnation et confessez-vous que Jésus-Christ nous soit consubstantiel selon la chair ou ne le confessez-vous pas? » Comme s'il eût dédaigné de répondre à son accusateur, Eutychès adressa la parole à Flavien, et lui dit : « Je ne suis pas venu pour disputer, mais pour déclarer à votre sainteté ce que je crois; ce que je crois est écrit sur ce papier, faites-le lire. — Lisez-le vous-même, dit Flavien, si cette exposition est de vous. — Elle est de moi, reprit Eutychès, et conforme à la croyance des pères. — De quels pères? interrompit Flavien. Parlez donc vous-même; qu'avez-vous besoin de papier? » L'accusé fit alors une profession de foi orale de laquelle il résultait que la chair de Jésus-Christ était prise de celle de la sainte Vierge. « Ce n'est pas tout, dit Flavien; il faut confesser que le même Jésus-Christ, fils unique de Dieu, est consubstantiel à son père suivant la divinité, et consubstantiel à sa mère suivant l'humanité, et que par conséquent il est de deux natures. — Comme je le reconnais pour mon Dieu et seigneur du ciel

et de la terre, reprit le moine avec émotion, je ne me suis pas permis jusqu'à présent de raisonner sur sa nature; mais qu'il nous soit consubstantiel, je ne l'ai point dit, je l'avoue. Jusqu'à ce jour, je n'ai point dit que le corps du seigneur notre Dieu nous soit consubstantiel; mais je reconnais que la vierge Marie est de même substance que nous, et que notre Dieu a pris d'elle sa chair. »

Le moine évidemment s'embrouillait dans ses réponses : il disait trop et ne disait pas assez; aussi les interpellations s'adressèrent à lui de plusieurs côtés de l'assemblée. Eutychès essayait de répondre à toutes, et refusait d'aborder sa doctrine. « Si sa mère nous est consubstantielle, dit Basile, évêque de Séleucie, il l'est aussi, car il a été nommé Fils de l'homme. — Puisque vous le dites, je le dirai, répondit Eutychès. — La mère nous étant consubstantielle, dit à son tour le patrice Florentius, il faut bien que le fils nous soit aussi consubstantiel. — Jusqu'ici je ne l'ai point dit, répliqua Eutychès, car, comme je soutiens que son corps est le corps d'un dieu, m'entendez-vous? je ne dis pas que le corps de Dieu soit le corps d'un homme, mais un corps humain, et que le Seigneur s'est incarné de la Vierge. Que s'il faut ajouter qu'il nous est consubstantiel, je ne le disais pas auparavant; mais, votre sainteté l'ayant dit, je le répète. — C'est donc par nécessité et non pas selon votre pensée que vous confessez la foi, s'écria Flavien impatienté. — C'est ma disposition présente, reprit Eutychès. Jusqu'à cette heure, connaissant que le Seigneur est notre Dieu, je ne me permettais pas de raisonner sur sa nature; mais, puisque votre sainteté me l'enseigne, je le fais. — Nous n'innovons rien, dit Flavien, qui commençait à sortir des gonds; nous suivons seulement la foi de nos pères. » Le patrice Florentius, qui perdait aussi patience, lui posa cette question catégorique : « Dites-vous que Notre-Seigneur est de deux natures après l'incarnation ou non? » Eutychès répondit : « Je confesse qu'il a été de deux natures avant l'union; mais après l'union je ne confesse qu'une nature. »

Le débat se fût perpétué dans les mêmes termes sans plus d'éclaircissement, lorsqu'une voix demanda dans le concile que l'accusé anathématisât tout ce qui était contraire à la doctrine exposée à l'ouverture des débats. « Je ne le ferai point, s'écria Eutychès avec feu; je vous ai dit tout à l'heure ce que je ne disais point auparavant, et je vous l'ai dit parce que vous l'enseignez et que j'obéis à mes supérieurs; mais je ne l'ai point trouvé clairement dans l'Écriture, et les pères ne l'ont pas tous dit. Si je prononce cet anathème, malheur à moi, car j'anathématise mes pères! » Tout le concile se leva en criant : « Qu'il soit anathème! » Flavien ajouta : « Que le saint concile dise ce que mérite cet homme qui ne veut ni confesser clairement la vraie foi, ni se rendre aux sentimens du concile. »

La plupart demandèrent qu'il fût déposé, mais beaucoup aussi demandaient qu'on lui fît grâce, s'il avouait son erreur. Florentius s'épuisait en exhortations pour faire dire à Eutychès quelques mots qui satisfissent le concile; mais le moine se renfermait opiniâtrément dans les paroles de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » Florentius, qui était un homme de bonne foi, s'écria enfin : « Qui ne dit pas deux natures ne croit pas bien! » A ces mots, tout le concile l'acclama, souhaitant longues années aux empereurs qui ne violentaient point la foi, et Flavien fit signe alors au prêtre Astérius, placé près de lui, de lire la sentence de condamnation qu'il tenait à la main. Elle était ainsi conçue : « Eutychès, jadis prêtre et archimandrite, est pleinement convaincu et par ses actions passées et par ses déclarations présentes d'être dans l'erreur de Valentin et d'Apollinaire... C'est pourquoi, pleurant et gémissant sur sa perte totale, nous déclarons de la part de Jésus-Christ, outragé par ces blasphèmes, qu'il est privé de son rang sacerdotal, de notre communion et du gouvernement de son monastère, faisant savoir à tous ceux qui lui parleront ou le fréquenteront sciemment qu'ils seront eux-mêmes soumis à l'excommunication. »

La lecture finissait à peine que plusieurs évêques se levèrent pour partir. La salle était petite, et ceux des assistans qui se tenaient debout à l'extrémité, pesant sur ceux qui occupaient des siéges en avant, causaient un assez grand désordre, qui se manifestait dans l'assemblée par des conversations et des changemens de place. Eutychès, au milieu du tumulte, s'approcha du patrice Florentius, et lui dit qu'il venait d'appeler de sa condamnation aux conciles de Rome, d'Alexandrie et de Jérusalem : c'étaient les trois églises qui s'étaient montrées les plus énergiques à Éphèse contre Nestorius. Le patrice courut en avertir l'archevêque, qui avait quitté son siége, afin que l'appel du condamné fût mentionné aux actes; mais il n'atteignit Flavien que dans l'escalier qui conduisait de la salle de l'évêché à sa chambre. Celui-ci n'avait rien entendu et refusa par conséquent de rien faire insérer au procès-verbal. Eutychès affirma son dire et prit le patrice à témoin de sa déclaration. Le moine pouvait dire vrai, et il était possible en effet que la voix d'un vieillard ému sous le coup d'une pareille condamnation se fût perdue au milieu du bruit dans l'inattention générale. Il protesta donc que son appel avait été formé publiquement, mais écarté par la mauvaise volonté de Flavien. Le soir même, il l'adressait à l'évêque de Rome, et attaquait les actes du concile en nullité près de l'empereur pour violation des règles canoniques.

III.

Autant l'archimandrite mit d'activité à provoquer l'annulation de sa sentence, autant l'archevêque en déploya pour la faire exécuter. Il somma le condamné de quitter immédiatement son couvent, et comme les moines se mutinaient, comme ils refusaient de souscrire à la déposition de leur supérieur, Flavien les frappa de l'interdiction des mystères sans dissoudre toutefois leur communauté, de sorte que, sans cesser d'être liés par la discipline monastique, ils ne pouvaient ni assister aux offices, ni communier, ni recevoir la sépulture chrétienne chez eux ou ailleurs; puis il mit le séquestre sur leurs biens, qu'il fit administrer par l'économe de son église. Le pape alors assis sur le siége de Saint-Pierre était un des plus illustres évêques qui aient gouverné cette première des églises; il s'appelait Léon, et méritait, par son sens pratique des choses non moins que par sa science théologique et ses sentimens de patriote romain, que la postérité attachât à son nom le titre de grand. Ce qui venait de se passer à Constantinople l'effraya, et il blâma Flavien de sa précipitation à commencer un procès de cette nature. « Il peut, disait-il, en sortir une flamme qui mettra le monde en combustion comme naguère le procès de Nestorius. » Eutychès, en lui transmettant son appel, avait essayé de justifier sa doctrine, et cette justification avait suffi pour que Léon le jugeât un homme ignorant, vaniteux, mais facile à ramener à la vraie foi sans scandale ni bruit. — Il chercha donc à dissuader l'empereur de la réunion d'une assemblée œcuménique, laquelle, à son avis, ne ferait que troubler l'église et jeter le désordre dans l'empire; mais ces sages conseils ne furent point du goût de la cour. Chrysaphius tenait au concile œcuménique pour plus d'une raison : d'abord il voulait donner une revanche solennelle au grand docteur, son père en Dieu, puis il voulait abattre l'archevêque qu'il détestait, et enfin il donnait satisfaction par là aux sentimens de Théodose, converti par lui-même à la nouvelle doctrine, et qui se croyait maintenant eutychien de conviction, comme jadis il s'était cru nestorien. L'impératrice Eudocie ne poussait pas moins vivement à la convocation du concile. Ramenée au palais impérial par l'entremise de Chrysaphius et rendue à son rang, elle s'était jetée dans toutes les intrigues de la cour à la suite de son protecteur. La spiritualité des conceptions d'Eutychès plaisait d'ailleurs à son imagination poétique, et la théologie savait la distraire de ses chagrins.

Au surplus, cette convocation devint bientôt une nécessité par le tapage qu'on fit autour d'elle. L'archevêque ne ménageait rien pour se fortifier, entrevoyant une lutte terrible avec la cour. Il pu-

blia dans toutes ses églises, fit afficher dans toutes les rues de Constantinople la sentence de condamnation avec des attaques contre le condamné. Comme tous les caractères faibles, qui, entrés dans la lutte, ne connaissent plus de mesure, Flavien rendait par la dureté de ses procédés tout retour à la conciliation impossible. Sans doute en excommuniant les moines d'Eutychès, qui regrettaient leur chef, il appliquait un canon ecclésiastique; mais ce canon rigoureux, des pasteurs prudens l'avaient laissé dormir dans des occasions pareilles, et on pouvait le croire abrogé. D'un autre côté, il agitait l'Orient par ses lettres, présentant aux Syriens l'épouvantail de l'apollinarisme dans les propositions d'Eutychès, lesquelles n'étaient en grande partie qu'une amplification des mots de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin. » Les Orientaux en effet s'émurent, et le patriarche d'Antioche Domnus, successeur de Jean, dont il était le neveu, s'empressa de souscrire aux actes de Constantinople. Théodoret en fit autant et qualifia l'archevêque Flavien de « brillant flambeau de la foi, et d'imitateur des apôtres dans leur courage comme dans leur doctrine. » L'Orient recueillait ses forces pour un nouveau combat théologique, et tout le monde réclamait le concile.

De son côté, l'archimandrite, aidé de conseillers habiles et habile lui-même, instruisait un procès en règle contre l'archevêque. Non content de l'attaquer dans des publications répandues partout, il l'accusa juridiquement de plusieurs crimes commis à son égard. Le premier était de l'avoir cité devant son synode de passage, sachant qu'il était lié par un vœu à ne point quitter son cloître, espérant qu'il ne le quitterait pas, et se proposant de le condamner par contumace. Le second était d'avoir dirigé son interrogatoire avec artifice et mauvaise foi, l'interrompant à chaque instant et lui enlevant la liberté de la défense. L'accusé ayant présenté son exposition de foi écrite, le président avait refusé de la faire lire, il avait également refusé de recevoir son appel par écrit avant la sentence et de lui en donner acte lorsque celui-ci l'eut renouvelé oralement en face du concile. « Au reste, ajoutait Eutychès à l'appui de ses accusations et l'imputant encore au mauvais vouloir du président, il régnait pendant toute la séance un tel désordre, un tel tumulte, qu'on n'entendait ni les demandes ni les réponses. L'accusé d'ailleurs se savait condamné à l'avance, le bruit en ayant couru par toute la ville, et le silentiaire Magnus ayant vu la sentence toute libellée entre les mains d'un clerc de l'archevêque, avant même que l'archimandrite fût encore à l'église. » Telles étaient les incriminations du moine, et enfin, comme couronnement de ses crimes, il accusait Flavien d'avoir altéré les actes du concile. « J'en ai recueilli une copie, disait-il, je ferai comparaître des témoins; on

interrogera les notaires, on verra qu'il y a eu falsification des notes, et que le faussaire, c'est l'archevêque. »

L'affaire prenait une telle gravité que l'empereur voulut l'arrêter. Guidé par le remords peut-être ou plus probablement par la crainte d'un grand scandale, il imagina de réconcilier les deux parties, et, prenant le rôle d'arbitre de la querelle, demanda sa profession de foi à chacun. Eutychès voulut que l'évêque se contentât d'une adhésion au symbole de Nicée sans rien exiger sur la question de l'incarnation; Flavien s'y refusa. Quant à lui, évêque du premier siége de l'empire d'Orient, il eût pu regarder comme un outrage cette invitation à donner par écrit son symbole de foi; il céda néanmoins par désir de la paix, et transcrivit la même formule qu'il avait prononcée à l'ouverture du concile, ajoutant seulement, pour complaire à l'empereur, qu'il admettait l'expression de Cyrille : « une seule nature incarnée du Verbe divin, » en ce sens que la nature humaine et la nature divine ne fissent après l'incarnation qu'un seul Jésus et un seul sauveur. Les tentatives de rapprochement échouèrent, et le concile œcuménique fut décidé.

Toutefois Eutychès avait fait tant de bruit des irrégularités de la procédure et de l'altération des actes qu'on pouvait difficilement se présenter devant un tribunal d'appel sans avoir fait juger préalablement la vérité des faits et la sincérité des procès-verbaux. C'était une affaire préjudicielle à vider avant tout; l'empereur le sentit, et il institua une commission d'enquête pour examiner les dires d'Eutychès. Elle se composa d'ecclésiastiques et de magistrats rompus aux affaires judiciaires, et Thalassius, évêque de Césarée en Cappadoce, ancien préfet du prétoire, en fut le président plutôt nominal qu'effectif, car la conduite de l'action resta entre les mains du patrice Florentius. Un autre officier civil, le tribun des notaires consistoriaux, Macédonius, y remplit les fonctions de référendaire. Cette commission siégea dans le baptistère de l'église métropolitaine : on y comptait trente-deux évêques, dont une douzaine avaient fait partie du synode de Constantinople. Flavien assista comme témoin; Eutychès se fit représenter par trois de ses moines.

Les officiers civils voulant suivre les règles de la procédure ordinaire, le référendaire Macédonius requit des évêques le serment de dire la vérité; mais l'un d'eux observa que ce n'était point l'usage. « Je ne sache pas, dit-il, qu'on ait jamais déféré le serment aux évêques; ils parlent toujours en présence de Jésus-Christ. » Florentius n'insista pas. L'ordre des questions amenant la vérification des actes, le patrice demanda qu'on produisît l'original revêtu de toutes les signatures; mais le diacre Aétius, qui avait rempli les fonctions de protonotaire, s'y refusa. « Vérifier l'original des actes, dit-il avec fierté, c'est suspecter les notaires. — C'est vous-même qui

vous rendez suspect par votre hésitation, » répliqua rudement le patrice. L'archevêque, qui avait intérêt à la production des pièces, puisqu'on l'accusait de les avoir falsifiées, invita le protonotaire à obéir. « Il faut bien qu'on vérifie, disait-il, s'il existe des altérations à l'original, et que l'on cherche de qui elles peuvent provenir, s'il y en a. » Aétius persistait, et il fallut un ordre du concile pour le faire céder.

On apporta finalement l'original des actes. Il en circulait quelques rares copies à Constantinople, et les procureurs d'Eutychès en avaient une qu'ils se proposaient de confronter avec la pièce produite, ce qui fut fait. On ne remarqua entre les deux aucune différence notable. Flavien était justifié; il n'avait ni falsifié les copies, ni surchargé l'original : pourtant cela n'expliquait pas les inexactitudes dont Eutychès se plaignait, et que démontraient d'ailleurs des témoignages irrécusables. Si l'altération n'avait pas été faite sciemment sur le texte authentique, elle devait provenir des notes primitives qui avaient servi à la rédaction du texte, et c'est là-dessus que porta l'interrogatoire. Pressé vivement par les demandes du patrice, Aétius donna, sur la manière dont se rédigeaient les procès-verbaux des conciles, des détails qui furent alors recueillis, et sont restés précieux pour l'histoire. En voici quelques-uns.

Les notaires tachygraphes traçaient leurs notes au fur et à mesure de la discussion; à la clôture de la séance, ils les rapprochaient entre elles et composaient le compte-rendu présenté à la signature des évêques, et qui devenait l'authentique des actes. La rédaction de cette pièce était faite par le chef des notaires, ou du moins sous sa surveillance. On y laissait non pas tout ce qui avait été dit ou fait, mais seulement les choses ayant certain caractère d'importance; par exemple, des propos échangés entre les membres en manière de conversation, et non comme des opinions déterminées, étaient omis par les tachygraphes ou retranchés lors de la rédaction définitive, souvent même le retranchement s'opérait d'après le désir des interlocuteurs eux-mêmes. Il arrivait aussi que les cris proférés par un ou quelques membres étaient recueillis comme des acclamations du concile, et si aucune observation ne s'élevait lors de la rédaction du procès-verbal définitif, ils y figuraient à ce titre, « les signatures approuvant tout, » suivant l'expression du protonotaire Aétius. Ainsi les actes disaient que le concile tout entier s'était levé en criant : « Anathème à Eutychès! » Eutychès niait le fait, et il résulta de l'enquête que quelques voix seulement avaient prononcé cet anathème, attribué faussement à toute l'assemblée. Les paroles de plusieurs membres avaient été dénaturées; on n'avait pas relaté des propositions positivement faites au président, et auxquelles leurs auteurs attachaient du prix. En résumé, la séance de la con-

damnation d'Eutychès avait été rendue fort inexactement. Les notaires s'excusèrent en rejetant la faute sur le désordre de l'assemblée et le bruit qui les empêchait d'entendre. Toutefois, au sortir du baptistère, un d'entre eux, le prêtre Astérius, celui-là même qui avait lu la sentence de condamnation, prit à part le référendaire Macédonius pour lui dire, à la décharge de sa responsabilité, que les notaires avaient altéré les actes malgré lui. Comme la séance de la commission était levée, Macédonius courut faire sa déposition chez le juge civil.

Deux points se dégageaient de la plainte d'Eutychès comme les plus considérables de tous : 1° le refus de l'archevêque-président de recevoir l'appel de l'accusé, interjeté par écrit d'abord, puis verbalement, en face de l'assemblée; 2° la sentence de condamnation formulée avant le vote du concile et même avant la comparution du prévenu.

Sur le premier point, les procureurs de l'archimandrite, ne pouvant prouver qu'il eût essayé de remettre son libelle d'appel au président, n'en parlèrent point; mais l'un d'eux, le moine Constantin, affirma avoir entendu l'appel verbal pendant qu'on lisait la condamnation. Les membres du concile siégeant à la commission déclarèrent qu'ils n'avaient rien entendu, et Flavien répéta ce qu'il avait toujours dit, à savoir que la résolution d'Eutychès ne lui avait été connue que par le rapport du patrice Florentius, lorsque, la séance étant déjà levée, il regagnait par un escalier de communication les appartemens de l'évêché.

Sur le second point existait un témoignage important, celui du silentiaire Magnus, lequel déclarait avoir vu la sentence aux mains d'un clerc de l'archevêque avant l'entrée d'Eutychès dans la salle du concile, et avoir entendu dire que l'accusé était condamné d'avance. Magnus avait tenu ce propos à plusieurs personnes. Le témoignage était grave, le fait encore davantage : la commission d'enquête refusa d'examiner l'affaire, y voyant une application du droit canonique qui dépassait sa compétence et devait être renvoyée à l'appréciation du concile œcuménique. Toutefois le silentiaire Magnus, dans l'intérêt de sa dignité, fit affirmer son témoignage par le maître des offices Aréobinde.

L'enquête finie, le procès-verbal fut joint aux pièces du concile. Il résultait du travail de la commission que Flavien n'avait trempé dans aucune falsification, que les altérations de fait constatées n'avaient point eu pour but de nuire à l'accusé, qu'elles étaient nombreuses cependant, et constituaient des inexactitudes regrettables.

Les préliminaires du concile se terminèrent ainsi dans la seconde semaine d'avril 449, et déjà un décret impérial du 13 mars précédent avait fixé la réunion de l'assemblée pour le 1er août dans la

ville d'Éphèse, et c'était un patriarche d'Alexandrie, Dioscore, que l'empereur désignait pour la présider.

IV.

A voir la succession des patriarches d'Alexandrie, on eût pu se dire que l'Égypte était toujours la terre chérie de la métempsycose sous la loi du Christ comme au temps de Knef et d'Osiris. Cyrille avait succédé à Théophile, Dioscore à Cyrille; mais c'était toujours la même âme dans des personnages différens, le même esprit de discorde, de domination, de violence, les mêmes instincts de cruauté et d'avarice. S'il y avait quelque dissemblance entre eux, c'est que Dioscore surpassait ses prédécesseurs en méchanceté. Cyrille était le neveu de Théophile, Dioscore ne leur était point parent; mais il avait vécu de longues années près du premier en qualité d'archidiacre et puisé dans son exemple la tradition de ces évêques tyrans qu'un saint d'Égypte comparait aux Pharaons. Dioscore devait toute sa fortune à Cyrille, dont les bienfaits avaient préparé son élévation, et, à peine monté sur le trône des patriarches, il persécuta la famille de son bienfaiteur. Le testament de Cyrille chargeait son successeur, quel qu'il fût, de remettre à ses frères et sœurs, qu'il aimait, une forte somme d'argent sur l'ensemble des biens dont il l'instituait héritier. C'était un fidéicommis, sacré pour les consciences les moins timorées : Dioscore s'en saisit et ne voulut plus le rendre. La famille le poursuivit en justice, il effraya les juges; elle en appela au tribunal de l'empereur et partit pour Constantinople : Dioscore acheta le ministre en faveur, l'eunuque Chrysaphius, cet homme corrupteur et corrompu qui trafiquait de tout, et entre eux se forma par la complicité du vol une association néfaste dont l'Égypte gémit longtemps. Chrysaphius en effet, pour tenir sous sa main les affaires de l'église, avait besoin d'un instrument puissant tel qu'un patriarche d'Alexandrie, et récompensait cet instrument par l'impunité la plus scandaleuse. Les parens de Cyrille furent les premières victimes de cette alliance. Ils étaient à peine débarqués à Constantinople qu'ils furent emprisonnés, dépouillés de ce qu'ils avaient et obligés de regagner l'Égypte, où la vengeance de Dioscore les ressaisit. Les infortunés y périrent presque tous, et nous verrons plus tard ceux qui purent échapper venir demander à un concile dans les termes les plus déchirans la justice qu'un ministre prévaricateur leur déniait.

Dioscore nous est représenté par l'histoire comme un dévastateur de provinces. Ses tournées épiscopales étaient redoutées à l'égal d'une invasion des Maziques et des Blemmyes; les populations émigraient sur son passage, car il trouvait toujours des prétextes pour

attribuer à l'église tout ce qui lui semblait bon. On cite de lui la rapine la plus effrayante qui ait jamais été commise. La Libye, qui dépendait de son ressort, était, comme on sait, une province aride où les récoltes faisaient fréquemment défaut, où l'on se procurait à grand'peine du blé, où les pauvres et les moines mouraient de faim. Les évêques libyens se concertèrent pour obtenir de l'empereur une part gratuite dans l'approvisionnement de l'annone, part qui serait distribuée par leurs soins aux nécessiteux de leurs églises. Dioscore réclama comme supérieur de ces communautés le droit de diriger les distributions; il se fit délivrer le blé, l'emmagasina et le vendit à son profit dans les mauvaises années : la Libye n'en vit rien. On rejetterait volontiers de tels faits comme des calomnies, s'ils n'étaient fondés que sur un bruit public; mais ils furent affirmés par serment en plein concile sous le gouvernement de l'empereur Marcien. L'impunité que lui valait son alliance avec le grand-chambellan lui avait tourné la tête, il ne redoutait rien, il ne respectait rien; les magistrats civils tremblaient devant lui, et un jour qu'on le menaçait de l'empereur, il répondit avec dédain : « Il n'y a pas ici d'autre empereur que moi. » Ses mœurs étaient à l'avenant, et des Égyptiens dignes de foi racontèrent au concile de Chalcédoine que son palais épiscopal et même les bains de l'évêché étaient continuellement fréquentés par des femmes de mauvaise vie, et qu'une d'elles, nommée Pansophia, passait dans toute l'Égypte pour la maîtresse en chef du patriarche. Tel était le personnage désigné par Chrysaphius au choix de l'empereur pour la présidence du futur concile, et l'empereur lui écrivit de sa main comme pour une mission de confiance.

Cette mission, qui le mettait en relief, lui et son église, Dioscore la reçut avec joie. Il allait montrer encore une fois un patriarche d'Alexandrie en face d'un patriarche de Constantinople, fonder l'orthodoxie des anathématismes que les Orientaux avaient tant contestée, et faire voir au monde que l'Égypte possédait seule la science des dogmes chrétiens. Peut-être aussi en soutenant une cause où Cyrille était en quelque sorte partie, puisque Eutychès appuyait sur lui le fondement de son système, Dioscore prétendait-il payer sa dette envers le prédécesseur dont il dépouillait la famille. Le règlement du futur concile fut arrêté de concert avec lui. L'empereur ordonnait que chaque patriarche ou exarque n'amènerait que dix métropolitains de son ressort, et chaque métropolitain qu'un seul suffragant, ce qui faisait cent vingt députés pour les six grands diocèses de l'empire d'Orient. L'adjonction de quelques Occidentaux et d'autres circonstances élevèrent ce nombre dans la suite, et lors des souscriptions finales le concile se trouva compter 149 votans. La limitation à dix du nombre des métropolitains par diocèse, fa-

vorable à l'Égypte, qui en avait peu, était dirigée surtout contre le vaste patriarcat d'Orient. L'empereur ordonnait en outre que les évêques qui avaient déjà figuré comme juges au concile de Constantinople ne seraient admis dans celui-ci ni à la discussion ni au vote, et qu'il en serait de même de ceux qui auraient écrit des livres soit contre la doctrine d'Eutychès, soit contre celle des anathématismes, que l'on confondait à plaisir, ce qui frappait directement le patriarche d'Antioche, Domnus, et l'évêque de Cyr, Théodoret. Celui-ci reçut aussi la défense de quitter le territoire de son église, où il était exilé. La même défense fut adressée à Eusèbe de Dorylée, qui voulait se présenter comme accusateur d'Eutychès, et l'archevêque Flavien ne fut admis qu'à titre de partie. Il en résulta que quarante-deux évêques sur cent vingt étaient exclus du droit de parler et de voter. Dioscore fut armé en outre de la faculté d'étendre ces interdictions à sa volonté, et il y comprit quinze autres évêques dont il suspectait les opinions. On voit que le futur concile n'était qu'une assemblée mutilée par avance, sur laquelle régnerait un despote haineux et sans frein. Parmi les assesseurs ou vice-présidens nommés par l'empereur lui-même, on remarquait Juvénal de Jérusalem, ancien vice-président de Cyrille, Thalassius de Césarée, président de la commission de révision des actes, Basile de Séleucie et Eustathe de Béryte. Le comte Elpidius, membre du consistoire sacré, et Eulogius, notaire et tribun, pouvaient prendre part à la discussion comme représentant l'empereur, et résoudre au besoin les questions de droit civil qui se mêleraient aux questions ecclésiastiques. Ils avaient sous leurs ordres le proconsul d'Asie et les troupes de la province.

Tels étaient les arrangemens préliminaires : l'empereur y ajouta une mesure tout à fait nouvelle et qui ne fut point sans de graves conséquences. Il s'était pris d'une folle admiration pour un archimandrite syrien des frontières de la Perse, moine aux trois quarts sauvage et qui avait façonné les moines de sa contrée, gens aussi sauvages que lui, à la chasse des nestoriens. Il en avait composé une phalange armée d'énormes bâtons, de bêches et de pioches, à la tête de laquelle il désolait les vallées voisines de l'Euphrate, saccageant les églises, brûlant les monastères qui ne lui semblaient pas orthodoxes, expulsant ou tuant les évêques que son grossier jugement lui faisait supposer nestoriens. Barsumas (ainsi s'appelait ce chef de moines bandits) s'était fait le grand exécuteur des dernières lois contre le nestorianisme, et son nom, l'effroi de la Syrie, avait acquis une triste célébrité dans l'empire. — Le hasard l'ayant amené à Constantinople, l'empereur voulut le voir, et Eutychès le prit sous sa protection. Le héros des massacres nestoriens ne parlait que le syriaque et n'entendait pas un mot de grec; sa robuste allure et son

air belliqueux plurent au prince à défaut de sa conversation, et non-seulement Théodose voulut qu'il assistât au concile, mais encore qu'il y pût voter, ce qui n'appartenait jusqu'alors qu'aux évêques. Effectivement, quand les abbés et autres personnages monastiques souscrivaient les actes d'un synode auquel ils avaient assisté, ils le faisaient en qualité d'assistans ou témoins, et non en qualité de juges. La chose était donc nouvelle et pouvait rencontrer des oppositions; l'empereur en écrivit particulièrement à Dioscore, qui promit de tout arranger, car il entrevoyait déjà dans ce sauvage un auxiliaire précieux. Barsumas ne se séparait pas plus de ses moines que les patriarches d'Alexandrie de leurs parabolans, et Dioscore savait quel poids pouvaient apporter ces respectables cortéges dans la balance d'un concile d'Orient.

Le choix de la ville d'Éphèse, théâtre de la défaite de Nestorius, s'il était dû à l'influence d'Eutychès, comme on peut le supposer, indiquait de la part de ce moine et de son filleul Chrysaphius le dessein d'étendre la persécution sur les catholiques modérés, que les fanatiques du parti adverse taxaient de nestorianisme. Le sage pape Léon, dans la prévision de ce qui allait se passer, n'avait approuvé finalement la réunion d'un concile œcuménique qu'à la condition qu'il se tiendrait à Rome, et Pulchérie était de cet avis; mais l'empereur passa outre, et Léon céda pour éviter le mal plus grand encore d'une rupture. Inquiet de tout ce qu'il voyait, et décidé néanmoins à se faire représenter au concile, il voulut limiter les pouvoirs de ses légats, et ces limites, il les fixa lui-même par une lettre adressée à la future assemblée. Il y exposait la croyance de l'église romaine concernant le mystère de l'Incarnation, et n'autorisait la coopération de ses légats aux actes et aux travaux du synode qu'autant que la profession de foi des évêques réunis se trouverait conforme à la sienne. En cas de dissidence, les légats devaient se retirer. Il choisit pour cette délicate mission des hommes habiles et sûrs, à qui le courage ne manquerait pas; ils étaient quatre : Jules, évêque de Pouzzoles, chef de la légation; Hilaire, diacre de l'église romaine et pape lui-même un peu plus tard; le prêtre René et Dulcitius, prêtre et notaire, sur les notes duquel les légats devaient rédiger leur rapport. On voit qu'en fait de mesures prudentes le pape Léon ne négligeait rien. Sa lettre est si célèbre dans l'histoire, et le rôle qu'elle jouera dans la suite de nos récits est tellement important, que nous en reproduirons ici les principaux passages.

« Le symbole de Nicée, y était-il dit, suffit pour ruiner toutes les machines des hérétiques, car, en professant que le Dieu tout-puissant et éternel est père, on professe en même temps que son fils lui est co-éternel, consubstantiel et entièrement semblable. Or

c'est le même Fils éternel du Père éternel qui est né du Saint-Esprit et de la vierge Marie. Cette génération temporelle n'a rien ôté ni ajouté à la génération éternelle; mais elle a été employée tout entière à la réparation de l'homme pour vaincre la mort et le démon. En effet, nous n'aurions pu surmonter l'auteur du péché et de la mort, si celui-là n'avait pris notre nature et ne l'avait faite sienne, qui ne pouvait point être infecté du péché ni retenu par la mort.

« L'une et l'autre nature, demeurant en son entier, a été unie en une personne, afin que le même médiateur pût mourir, demeurant d'ailleurs immortel et impassible. Il a tout ce qui est en nous, tout ce qu'il y a mis en nous créant, tout ce qu'il s'est chargé de réparer; mais il n'a point ce que le trompeur y a mis : il a pris la forme d'esclave sans la souillure du péché. Une nature n'est point altérée par l'autre, le même qui est vrai Dieu est vrai homme; il n'y a point de mensonge dans cette union : Dieu ne change point par la grâce qu'il nous fait; l'homme n'est point consumé par la dignité qu'il reçoit...

« Eutychès, qui nie que notre nature soit dans le fils de Dieu, doit craindre ce que dit saint Jean : « tout esprit qui confesse que Jésus-Christ est venu dans la chair est de Dieu; tout esprit qui le divise n'est pas de Dieu : c'est l'Antechrist. » Or qu'est-ce que diviser Jésus-Christ, sinon en séparer la nature humaine? L'erreur touchant la nature du corps de Jésus-Christ anéantit nécessairement sa passion et l'efficacité de son sacrifice, et quand Eutychès nous répond : « Je confesse que Notre-Seigneur était de deux natures avant l'union, mais après l'union je ne reconnais qu'une nature, » il profère un grand blasphème, car il n'y a pas moins d'impiété à dire que le fils de Dieu était de deux natures avant l'incarnation que de n'en plus reconnaître qu'une après... »

Cette formule si nettement, si élégamment posée dans la lettre du pape Léon s'y montrait appuyée par des textes nombreux de l'Écriture et des pères.

Cependant les évêques arrivaient successivement à Éphèse. Dioscore était à son poste, soufflant le feu de la violence autour de lui, et les vexations traditionnelles contre ceux qui paraissaient contraires au but avoué du concile n'attendirent pas sa réunion pour commencer. Les trois légats du pape (le prêtre René était mort en route dans l'île de Délos) avaient pris gîte dans la maison occupée par Flavien, ils y avaient mangé et couché au moins cette nuit-là : Eutychès en tira occasion de les récuser pour ses juges. D'autre part, l'évêque Eusèbe de Dorylée, à qui l'entrée du concile était interdite et qui néanmoins s'était rendu à Éphèse, alla descendre chez l'évêque de la ville, Étienne, soit par suite d'anciennes rela-

tions, soit autrement, et il y logeait avec quelques ecclésiastiques de Flavien. Mal en prit à l'évêque hospitalier, car le soir même de l'arrivée d'Eusèbe une troupe de trois cents individus, moines, gens de la lie du peuple et soldats, voulurent forcer l'évêché en criant que c'était l'auberge des ennemis de l'empereur. Étienne s'en tira pour cette fois on ne sait comment, mais on lui réserva un second coup qu'il ne sut pas parer. Les parabolans de Dioscore et les moines assommeurs de Barsumas, cantonnés dans la ville comme des troupes d'occupation, se vantaient d'avoir été appelés par l'empereur lui-même pour montrer leur bravoure aux hérétiques nestoriens.

Le lundi 8 août, la session s'ouvrit dans la même église de Marie où avait été prononcée la condamnation de Nestorius, suivie de son exil et de sa mort. Dioscore prit place sur un trône élevé où l'on montait par plusieurs gradins; ce détail est nécessaire pour expliquer quelques-uns des faits de cette histoire. La seconde place fut assignée au chef de la légation romaine, Jules, évêque de Pouzzoles; les deux autres légats, Dulcitius et Hilaire, qui n'étaient que prêtre et diacre, allèrent siéger à l'extrémité, après les évêques. Juvénal de Jérusalem, vice-président nommé par l'empereur, occupa la troisième place, et le patriarche d'Antioche, Domnus, la quatrième; l'archevêque de Constantinople n'eut que la cinquième. Jules prit la parole pour expliquer sa présence. « Le saint pape Léon, convoqué par l'empereur, l'avait investi de son mandat, » commença-t-il à dire. Il parlait en latin, et, comme un grand nombre d'évêques du concile n'entendaient pas cette langue, on fit approcher Florentius, évêque de Lydes, pour lui servir d'interprète. Quand il eut fini, le diacre Hilaire prit à son tour la parole par le même interprète. « Notre bienheureux évêque Léon serait venu en personne à cette sainte assemblée, dit-il, s'il en avait eu quelque exemple de la part de ses prédécesseurs; mais vous savez que le pape n'a assisté ni au concile de Nicée, ni à celui d'Éphèse, ni à aucun autre semblable: c'est pourquoi il nous envoie le représenter, et nous arrivons porteurs d'une lettre qu'il vous écrit et dont nous vous prions d'ordonner la lecture. — Que l'on reçoive donc la lettre écrite au saint concile par notre très saint frère Léon, » dit Dioscore en prenant la pièce dans ses mains; mais, au lieu de la lire, le protonotaire, sur un signe de Juvénal, entama la lecture d'une lettre de l'empereur, ordonnant l'admission de l'archimandrite Barsumas parmi les évêques. Les officiers impériaux discoururent sur ce sujet, et la lettre du pape fut mise de côté.

C'était un jeu convenu entre ces personnages pour éluder une communication qu'ils redoutaient, car ils devinaient aisément, d'après les dispositions bien connues de Léon, que sa lettre devait

contenir, avec la réprobation d'Eutychès, l'approbation de la doctrine et de la conduite de Flavien. Les légats ne réclamèrent point pour le moment, attendant une occasion qui ne pouvait leur échapper, pensaient-ils. L'instant des expositions de foi étant venu, le président du concile se hâta de prendre la parole. « Nous sommes assemblés ici, dit-il, non pour nous examiner les uns les autres, mais pour juger si certaines opinions nouvelles concordent avec la doctrine des pères. Ne perdons point de temps en discussions stériles. Voudriez-vous changer la foi des pères? — Non, non, cria-t-on de tous côtés; si quelqu'un la change, qu'il soit anathème! si quelqu'un y ajoute, qu'il soit anathème! Restons dans la foi des pères! — Puisque vous êtes d'accord sur la question générale, se hâta de dire le comte Elpidius, passons aux affaires particulières : qu'on fasse entrer l'archimandrite Eutychès! » La lecture était encore éludée.

Eutychès entra. Ce n'était plus l'humble moine malade et abattu du concile de Constantinople, qui abritait ses réponses sous cette formule prudente : « je dirai cela, puisque vous le dites; j'obéis à mes supérieurs. » Sa démarche était ferme, son allure hautaine. Quoique déposé canoniquement de sa dignité, il portait le costume des archimandrites, que Dioscore lui avait rendu, et tenait à la main un rouleau de papier. Après avoir promené son regard de l'église sur l'assemblée, il dit : « Je me recommande au Père, au Fils, au Saint-Esprit et à votre justice. Vous avez été les témoins de ma foi, car nous avons combattu ensemble pour la vérité dans cette même enceinte où je comparais aujourd'hui comme un coupable. J'ai exposé ma croyance dans la requête que voici, et que je désire qu'on vous lise. » Il tendit le papier au protonotaire, qui le prit et le lut. La requête commençait par la transcription du symbole de Nicée, à laquelle était jointe cette déclaration : « je proteste vivre et mourir dans ces sentimens, et j'anathématise Manès, Valentin, Apollinaire, Nestorius et tous les hérétiques jusqu'à Simon le Magicien. » Il entrait alors dans le récit des faits de sa cause, arrangés très habilement et très artificieusement. « Eutychès, y était-il dit, vivant sous cette foi, Eusèbe, évêque de Dorylée, l'avait dénoncé pour fait d'hérésie, sans spécifier laquelle, espérant que, surpris et troublé de cette attaque inattendue, Eutychès donnerait prise à l'accusation par quelque réponse irréfléchie qu'on tournerait contre lui. L'archevêque Flavien l'avait alors cité à comparaître devant un concile, sachant qu'il avait fait vœu de ne point sortir de son couvent, et afin de le condamner en son absence comme contumax. Au reste, sa sentence était déjà rendue avant sa comparution, et le silentiaire Magnus, que l'empereur avait attaché à sa garde, en avait porté témoignage sous serment. Les détails de l'interrogatoire étaient

dénaturés dans le même esprit d'inimitié contre Flavien. L'archevêque n'avait eu aucun respect pour ses cheveux blancs, aucun pour les combats soutenus par lui contre les hérétiques; son appel interjeté au milieu du concile, l'archevêque n'avait pas voulu le recevoir, et après avoir condamné l'accusé de sa propre autorité en dehors du droit canonique, il l'avait livré aux fureurs d'une populace ameutée, de sorte qu'il était perdu sans une protection particulière de la Providence.

Telle était en résumé la requête d'Eutychès. Quand elle eut été lue, Flavien se leva et dit : « Vous avez entendu l'accusé, il faut entendre maintenant l'accusateur, et Eusèbe de Dorylée n'est pas ici. — Il n'est pas besoin qu'il y soit, reprit le comte Elpidius, et l'empereur l'a exclu de cette assemblée : l'accusateur a rempli sa fonction, il prétend avoir gagné sa cause; eh bien! soit. Ce qui se passe ici ne le regarde plus; vous êtes réunis pour juger les juges, pour casser ou confirmer un jugement rendu, et non pour recommencer un procès. » Puis, s'adressant au président, Elpidius ajouta : « Il nous reste à connaître les actes du concile de Constantinople, ordonnez qu'on les lise! » Dioscore mit aux voix cette lecture : la plupart des évêques opinèrent pour l'affirmative, mais les légats du pape s'abstinrent. « N'êtes-vous pas de cet avis? demanda le président inquiet en interpellant l'évêque de Pouzzoles. — Nous ne nous y opposons pas, répondit celui-ci; mais nous voulons qu'on lise auparavant la lettre du pape. — Nous insistons d'autant plus, ajouta le diacre Hilaire, que le très saint évêque de Rome n'a libellé cette lettre qu'après s'être fait communiquer les actes dont vous proposez la lecture. » A ces mots, qui lui firent craindre qu'on n'obtempérât à leur réquisition, Eutychès se hâta de dire : « Les envoyés du très saint archevêque de Rome me sont devenus suspects, car ils logent chez l'évêque Flavien; ils ont dîné chez lui, et il leur a rendu toute sorte de services; je les récuse donc, et supplie que ce qu'ils pourront faire ou dire ne me nuise point. » Dioscore expliqua que dans l'ordre de la procédure il était bon de lire premièrement les actes de la cause, la lettre du très saint évêque de Rome viendrait ensuite. Elle ne vint point.

La lecture des actes de Constantinople suscita quelques débats parmi les évêques, dont plusieurs qui avaient assisté à ce concile cherchèrent à expliquer ou mitiger ce qu'ils avaient dit alors. Quand on fut arrivé à l'endroit de la dernière séance où l'accusateur Eusèbe pressait Eutychès de confesser deux natures en Jésus-Christ après l'incarnation, un grand tumulte se fit dans l'assemblée; beaucoup de voix crièrent : « Qu'on chasse, qu'on brûle Eusèbe! qu'Eusèbe soit brûlé vif! qu'il soit coupé en morceaux! comme il a divisé

le Sauveur, qu'on le divise! » Dioscore, profitant de l'émotion qui se manifestait, dit d'une voix haute : « Pouvez-vous souffrir ce propos, deux natures après l'incarnation? — Non, non, répliqua le concile, anathème à qui le soutient! — J'ai besoin de vos mains comme de vos voix, continua Dioscore; si quelqu'un ne peut crier, qu'il lève la main! » Les mains se levèrent, et on n'entendait que ce cri au milieu du tumulte : « si quelqu'un dit deux natures, qu'il soit anathème! — Quelle profession de foi approuvez-vous donc? reprit le président : celle d'Eutychès ou celle d'Eusèbe? — Ne l'appelez pas Eusèbe, dirent plusieurs voix (ce mot en grec signifie le pieux), nommez-le *Asèbe* (l'impie)! » Après les actes du concile de Constantinople, on lut ceux de la commission de révision, et, les pièces de la procédure ayant été ainsi communiquées, le président passa aux avis. Juvénal de Jérusalem opina le premier : « Eutychès, dit-il, ayant toujours déclaré qu'il suit l'exposition de Nicée et admet le précédent concile d'Éphèse, je le trouve parfaitement orthodoxe, et j'ordonne qu'il reprenne son monastère et son rang. » Beaucoup de voix s'écrièrent que c'était juste. Domnus d'Antioche dit à son tour : « Sur la lettre qui m'avait été écrite par le concile de Constantinople, j'avais souscrit à la condamnation d'Eutychès; mais sur le libelle que celui-ci vient de présenter, je me rétracte. » Ce vote de Domnus jeta le désarroi parmi les évêques orientaux qui étaient venus combattre Eutychès; ils opinèrent comme la majorité. Barsumas prononça son avis après tous les évêques, et il le fit en syriaque, un de ses moines traduisant ses paroles en grec. Les légats du pape s'abstinrent; mais Eutychès avait gain de cause sur tous les points, et se retira de l'air d'un triomphateur.

C'était la première scène d'un drame lamentable, la seconde dépassa en tristesse tout ce qu'on avait jamais vu. J'ai parlé plus haut de ces moines d'Eutychès que l'archevêque Flavien avait exclus de la communion des mystères parce qu'ils refusaient de reconnaître la condamnation de leur archimandrite, et qu'ils continuaient d'entretenir des rapports avec lui. L'excommunication leur avait été appliquée avec une rigueur excessive. Les pauvres moines avaient tout supporté avec résignation, dans l'attente du futur concile, et, le moment tant souhaité étant arrivé enfin, ils envoyaient à Éphèse une députation pour faire connaître leurs griefs et demander réparation. Les députés, au nombre de trente-cinq, se tenaient à la porte de l'église : Dioscore ordonna qu'on les fît entrer. Ils étaient porteurs d'une requête souscrite par les principaux dignitaires du couvent, et qu'ils présentèrent au concile pour qu'elle fût lue. Cette requête, injurieuse au plus haut point envers l'archevêque, qu'ils accusaient non-seulement d'abus de pouvoir, mais de vol, concluait à ce qu'il fût à son tour déposé et excommunié.

Ils y disaient que, touchés des promesses de Dieu, ils avaient quitté leurs biens, leur dignité, leurs charges, leurs espérances, pour former une communauté de moines jusqu'au nombre de trois cents, sous la direction du très pieux archimandrite Eutychès, et que la plupart d'entre eux y vivaient depuis plus de trente ans. Au lieu de les encourager et de les protéger, l'archevêque Flavien avait opprimé leur chef par des calomnies, l'avait déposé, et leur avait fait ordonner par ses prêtres, à eux les fils spirituels d'Eutychès, de se séparer de lui et de s'abstenir même de lui parler. En même temps il mettait leurs biens sous le séquestre pour les administrer au profit des pauvres, ce qui n'était qu'un pur mensonge, car il n'avait pas d'autre but que de les confisquer à son profit. « On nous menaçait des plus durs châtimens, ajoutait la requête, si nous n'obéissions pas, et même de la privation des saints mystères... La menace s'est accomplie. Le saint autel du couvent, consacré depuis six mois à peine par le même évêque, est resté sans sacrifice, et cette injuste punition a pesé sur nous jusqu'à la réunion de votre saint concile. Quelques-uns de nos frères morts dans l'intervalle ont été exclus des sacremens et de la sépulture ecclésiastique. Dans cet état d'affliction, nous avons vu passer la fête de la nativité du Seigneur, celle de l'Épiphanie, celle enfin de la résurrection, où les évêques absolvent les pécheurs et les princes font grâce aux criminels. Neuf mois durant nous avons souffert ce traitement rigoureux, observant en tout le reste les règles de la vie monastique. C'est pourquoi nous venons vous supplier d'avoir pitié de nous, de nous rendre l'usage des sacremens, et de traiter comme il nous a traités lui-même le juge qui a prononcé contre nous cette sentence inique. »

En toute autre circonstance, de telles paroles, jetées à la face d'un supérieur ecclésiastique, eussent été sévèrement réprimées par une assemblée d'évêques qui tous avaient intérêt à faire respecter leur pouvoir et leur dignité vis-à-vis de communautés monastiques trop portées à les méconnaître; mais ici la passion ou la peur fit taire la voix de la raison. Dioscore ne jugea point à propos de s'enquérir si les faits dénoncés étaient vrais; il ne demanda point à Flavien ce qu'il avait à répondre aux imputations de ses subordonnés, et, comme la parole avait été interdite à celui-ci par le rescrit de l'empereur, sauf pour les nécessités de la cause, Dioscore ne l'invita point à se défendre, ne fût-ce qu'afin d'éclairer le concile; mais, passant à des idées d'une autre nature, il s'enquit près des solitaires de leur sentiment sur la foi. « Nous pensons, répondirent-ils, comme les conciles de Nicée et d'Éphèse, comme l'archimandrite pour lequel nous avons souffert. » L'un d'eux ajouta en manière de flatterie : « Nous croyons tout ce que croit le saint concile ici assemblé. » Là-

dessus Juvénal de Jérusalem, sans examiner davantage les faits, s'écria qu'il fallait absoudre ces moines et les rendre aux fonctions de leur ordre. Les autres évêques opinèrent de même, et les moines sortirent : ce fut encore un triomphe remporté sur Flavien.

L'affaire d'Eutychès étant terminée dans ses deux phases différentes, Dioscore proposa au concile de faire lire ce qui avait été décrété sur la foi par la précédente assemblée d'Éphèse, et dit qu'il mettait la proposition aux voix. De telles lectures, qui étaient des rappels aux règles canoniques, précédaient d'habitude la discussion de questions importantes de discipline ou de dogme : or quelles pouvaient être celles-ci, lorsque le président avait fait supprimer comme superflue l'exposition de foi par laquelle s'ouvraient toujours les conciles? Quelle surprise méditait donc Dioscore? — Les évêques qui n'étaient point dans sa confidence furent inquiets et se demandèrent les uns aux autres où l'on en voulait venir. Chacun faisait part de ses conjectures à ses voisins. Domnus d'Antioche soupçonna Dioscore de vouloir faire approuver les anathématismes, qui n'avaient point été formellement adoptés dans le précédent concile, et, pour cette raison, il hésitait à donner son avis : une menace des Égyptiens le décida. « Savez-vous ce qu'on vous propose de voter? dit à son voisin Basile de Séleucie. — La déposition de l'évêque Flavien, répondit celui-ci. — D'Eusèbe de Dorylée, peut-être, reprit un troisième; mais de Flavien? allons donc! personne n'oserait y toucher! »

La majorité fut pour la lecture, et alors se dévoila le but caché de Dioscore. Il ordonna de lire les actes de la sixième séance, où le symbole de Théodore de Mopsueste avait été condamné comme hérétique, ce qui avait donné occasion au concile d'interdire toute composition ou publication de symboles qui changerait quelque chose à celui de Nicée, sous peine de déposition pour les ecclésiastiques et d'excommunication pour les laïques. Le président fit suivre la lecture de ce décret d'un commentaire explicatif. Suivant lui, l'interdiction de rien changer au symbole de Nicée embrassait toute addition, tout retranchement et même toute variante dans les termes. C'était la défense de dire, de penser, de rechercher autre chose que la formule même de cette exposition de la foi. Jamais pourtant l'assemblée d'Éphèse, en rendant ce décret, ne lui avait attribué un pareil sens : elle avait voulu arrêter le déluge de symboles, les uns bons, les autres mauvais, dont les églises d'Orient étaient alors inondées, mais non proscrire l'emploi de termes équivalens, de phrases présentant la même idée, d'expressions destinées à rendre des vérités non encore définies canoniquement. Si la première assemblée d'Éphèse s'était proposé le but que Dioscore lui supposait, elle se serait condamnée elle-même, puisqu'en jugeant Nestorius

elle avait mis au jour sur le mystère de l'Incarnation une définition qui ne se trouvait pas dans le symbole de Nicée; elle eût également condamné son président Cyrille, son guide et l'inspirateur de toutes ses résolutions. L'interprétation de Dioscore était donc évidemment fausse, mais nul des évêques n'osa élever la voix dans la crainte d'attirer sur lui l'arme qu'on faisait luire aux yeux de tous comme une menace. Il était difficile en effet que, depuis dix-sept ans que le décret était rendu, un des évêques présens, et Dioscore peut-être tout le premier, n'eût pas fait une exposition de foi dont les termes différassent en quoi que ce fût des termes de l'exposition de Nicée.

« Vous avez entendu le décret, reprit Dioscore après avoir achevé son commentaire, notre devoir y est tracé, et celui de nous qui aurait altéré d'une manière quelconque la formule de Nicée a encouru volontairement la déposition. Le concile ne le pense-t-il pas comme moi? Que chacun de vous opine, afin que son avis soit inséré aux actes. » Ignorant sur qui le coup devait frapper, Thalassius éluda la difficulté en disant qu'il suivait les conciles de Nicée et d'Éphèse, et qu'il détestait quiconque enseignait quelque chose de contraire à leurs prescriptions. La plupart des évêques opinèrent de la même façon en se tenant dans des généralités qui n'engageaient en rien leur opinion sur un fait particulier; mais Dioscore interpréta leur vote comme affirmatif. Uranius d'Himères anathématisa quiconque oserait dire ou rechercher quelque chose hors du symbole de Nicée, et l'exarque d'Éphèse dit qu'il condamnait toute exposition en dehors de ce qui avait été défini : ceux-là prêtaient plus directement main forte à Dioscore. Jules de Pouzzoles, premier légat du pape, assura que le sentiment de l'église romaine ne différait pas de ceux qui venaient d'être exprimés, et le diacre Hilaire ajouta : « Vous le verrez dans la lettre de notre très saint évêque Léon, dont je requiers la lecture; » mais sa nouvelle réquisition n'eut pas plus de succès que les autres. Les voix comptées, le président déclara que le concile était d'avis que le décret fût appliqué; il fit approcher un des notaires, et celui-ci lut une sentence de déposition contre l'archevêque Flavien et l'évêque de Dorylée, Eusèbe.

Dioscore, au nom duquel la sentence était rendue, la fondait uniquement sur le décret d'Éphèse, prétendant que la défense de rien dire ou rechercher sur la foi hors de l'exposition de Nicée avait été violée : d'abord par Flavien dans la déclaration dogmatique par laquelle il avait ouvert le concile de Constantinople, ensuite par Eusèbe pendant tout le cours des débats. Il y avait ajouté quelques mots sur les scandales que ces deux évêques avaient donnés à l'église en changeant et bouleversant tout suivant leur caprice; mais le principal grief était d'avoir contrevenu à l'interdiction du décret d'Éphèse. « Il est clair, disait la sentence, qu'en agissant comme ils

l'ont fait, ils se sont soumis de leur plein gré aux peines ordonnées par nos pères. C'est pourquoi, confirmant les décisions d'Éphèse, nous avons jugé que les susdits, Flavien, autrefois archevêque de Constantinople, et Eusèbe, évêque de Dorylée, sont privés de toute dignité sacerdotale et épiscopale. » La lecture fut faite au milieu de la consternation des uns, de la joie des autres. Quand elle fut achevée, Dioscore dit au concile : « Il vous reste à donner, tous individuellement, votre avis sur la sentence afin qu'il soit inséré aux actes, et sachez que l'empereur sera informé de tout ce qui se passe aujourd'hui. » En ce moment, Flavien se leva de son siége et dit d'une voix forte : « J'en appelle. » Puis il tendit à un des légats, l'évêque de Pouzzoles probablement, lequel était le plus voisin de lui, ses tablettes, sur lesquelles il avait tracé rapidement la formule d'un recours au pape et aux évêques d'Occident. Le diacre Hilaire, se levant à son tour, prononça au nom de l'église romaine le mot *contradicitur* (on s'y oppose), et le mot latin fut inséré dans les actes grecs.

On passait aux opinions, et déjà Juvénal de Jérusalem prenait la parole, lorsqu'un tumulte sans exemple éclata dans l'assemblée. Onésiphore d'Icone, Marinianus de Synnades et Nunecius de Laodicée en Phrygie, coururent à l'estrade où siégeait le président, et, embrassant ses genoux à la manière des suppliants, ils le conjurèrent de réfléchir à ce qu'il faisait. « Flavien, disaient-ils, n'a pas mérité une déposition, il n'était pas coupable pour avoir condamné un de ses prêtres (car personne ne se méprenait sur la vraie raison de la sentence); lui-même, Dioscore, n'avait-il pas des prêtres qu'il pouvait être obligé de condamner quelque jour? » Basile de Séleucie, qui s'était joint aux premiers, le conjurait de ne point offenser le sentiment de toute la terre. « J'ai fait mon devoir, s'écriait Dioscore en les repoussant, et, quand on devrait me couper la langue, je ne dirai pas autre chose que ce que j'ai dit. » Les évêques insistaient, le serrant toujours de leurs bras, et d'autres encore accouraient pour voir ce que signifiait cette scène. Dioscore, soit qu'il eût peur de quelque complot contre lui, soit qu'il songeât uniquement à se dégager, se dressa tout à coup sur l'estrade, et d'une voix animée par la colère : « Qu'est-ce que cela? dit-il, je crois que c'est une sédition! Où sont les comtes? » Les comtes Elpidius et Eulogius étaient là et accoururent à son appel; puis, le supposant en péril, ils firent ouvrir à deux battans les portes de l'église, et appelèrent à leur tour le proconsul Proclus. Celui-ci se précipita dans l'enceinte avec une troupe de soldats, les uns armés de leurs épées nues ou de leurs lances, les autres portant des chaînes comme s'il y eût eu des criminels à emprisonner. Conduits par leur chef vers l'estrade du président, ces hommes se jetèrent sur les évêques qui conti-

nuaient à supplier Dioscore de retirer la sentence, et les écartèrent avec brutalité.

La basilique était pleine de tumulte. Des soldats parcouraient les bas côtés brandissant leurs armes, et une foule de peuple, de parabolans et de moines, entrés à leur suite, portaient le désordre à son comble. On n'entendait que cris féroces ou menaces. « Il faut chasser d'ici, criait-on, il faut tuer ceux qui n'obéissent pas à Dioscore. » Les moines de Barsumas étaient là, faisant montre de ces massues avec lesquelles ils avaient assommé tant de nestoriens, évêques ou clercs, et pour eux tout opposant à Dioscore était un nestorien. L'enquête faite plus tard donne une idée du désarroi qui se mit parmi les membres du concile. Ils fuyaient à la débandade dans les recoins les plus écartés de l'église, car Dioscore fit fermer les portes pour empêcher l'assemblée de se dissoudre. On en trouva qui s'étaient blottis sous leurs bancs. Étienne d'Éphèse s'étant caché dans sa sacristie, on en ferma la porte à clé et on le tint prisonnier jusqu'à ce qu'il eût souscrit la sentence. Les évêques d'Égypte secondaient les parabolans et les moines dans leurs manifestations menaçantes, et malheur à qui faisait mine de réclamer, il était battu et désigné à la déposition. L'enquête fait foi de toutes ces horreurs. Le diacre Hilaire, devenu dépositaire des tablettes de Flavien contenant sa déclaration d'appel, parvint adroitement à s'échapper de l'église pendant le tumulte. Une fois dehors, il ne resta pas un instant dans la ville, et, gagnant la campagne, il déjoua toutes les recherches jusqu'à ce qu'il eût atteint, par des chemins détournés, un port où il s'embarqua pour l'Italie. On ne sait comment les deux autres légats se sauvèrent.

Quand le désordre se fut un peu calmé, le président ordonna que chacun reprît sa place, et, debout sur son estrade, le bras étendu en signe de commandement, il annonça qu'on allait recueillir les opinions. « Si quelqu'un refuse d'opiner, dit-il insolemment, c'est à moi qu'il aura affaire; les avis seront portés aux actes, et l'empereur les connaîtra, qu'on y prenne garde! » On alla aux voix suivant les rangs. La terreur et la lâcheté payèrent leur tribut d'infamie comme la vengeance et la haine. Juvénal opina le premier, et il opina pour la déposition. Domnus d'Antioche vint ensuite et fit la même chose : l'histoire l'a signalé au mépris du monde, et lui-même se rendit justice en renonçant à l'épiscopat. Eusèbe d'Ancyre hésita, il osa même parler de douceur et de clémence; des cris furieux l'interrompirent du côté des Égyptiens, et il faillit lui-même être déposé. Théopompte de Cabase, aussi ignorant que méchant, dit qu'il condamnait les accusés pour avoir renouvelé l'hérésie de Nestorius. Un autre se plaignait que la déposition fût une peine insuffisante pour de tels scélérats, et il demanda leur tête; ce misé-

rable s'appelait Uranius, et il était évêque d'Himères. Nous ne parlons pas du vote des Égyptiens ni de celui de Barsumas, qui opina après les évêques, on les devine assez.

Flavien et Eusèbe étaient condamnés à la déposition, préliminaire ordinaire de l'exil. Tout n'était pas fini cependant; il fallait que, avant de se séparer, les évêques signassent l'authentique des actes, et le président faisait garder toutes les issues de l'église pour les empêcher de sortir. On attendit donc en séance que les notaires eussent contrôlé leurs notes et rédigé le procès-verbal de la séance; mais la chose n'allait pas toute seule. La séance avait été trop troublée, remplie de trop d'incidens pour que les secrétaires eussent pu tout saisir et tout rendre dans leurs notes; quand ils voulurent procéder à la rédaction définitive, il leur fut impossible de s'entendre. C'était un événement grave et qui pouvait faire échouer tous les efforts du président, car il ne se dissimulait pas qu'une fois hors de là beaucoup d'évêques ne revinssent pas ou même ne se rétractassent, et alors les opérations de cette laborieuse session devenaient nulles comme non confirmées par les signatures. Le président appela vers lui pour en délibérer les principaux de sa faction, et tous convinrent qu'on ne pouvait pas compter sur le lendemain, et qu'il fallait lier tous ces évêques peureux par leur souscription tandis qu'on les tenait sous la main des soldats. Or comment faire, si le procès-verbal n'était pas rédigé? Un des membres consultés émit l'idée de le faire signer en blanc, les notaires et Dioscore se chargeant de le remplir ensuite à loisir. Ce fut le parti qu'on adopta; mais il était tellement nouveau que beaucoup d'évêques hésitèrent à donner leur signature, se demandant quel usage l'on en ferait. Dioscore alors se mit à l'œuvre. Assisté de Juvénal et flanqué de deux individus étrangers au concile, d'inconnus à l'air menaçant, disent les actes de l'enquête qui se fit plus tard sur ces faits, il allait de banc en banc, présentant aux évêques la page où ils devaient mettre leur nom. Ceux qui faisaient quelque difficulté étaient rudoyés, et on leur criait qu'ils étaient hérétiques. Plusieurs souscrivirent en montrant du doigt les soldats comme pour attester qu'ils ne cédaient qu'à la violence; on leur répondait en les frappant. La formule qu'on leur dictait était celle-ci : « j'ai jugé et souscrit, » puis ils signaient. Les actes contiennent cent trente signatures d'évêques ou de prêtres représentant leurs métropolitains absens. Barsumas signa parmi les prêtres. — Le désordre était tel que deux évêques souscrivirent deux fois; deux aussi signèrent par des mains étrangères, alléguant qu'ils ne savaient pas écrire. Les Égyptiens souscrivirent les derniers, et se servirent plus tard de cette circonstance pour se justifier d'avoir forcé les autres à le faire. Étienne d'Éphèse ne fut tiré de sa sacristie qu'à la condition de si-

gner, ce qu'il fit. L'église resta si étroitement close jusqu'au soir que des évêques tombés en faiblesse par suite des émotions de cette scène ne purent aller respirer l'air du dehors.

La nuit arriva sur ces entrefaites, et on apporta des torches qui jetèrent sur ce lugubre spectacle une lueur encore plus sinistre. Flavien, après avoir quitté son banc pendant la lecture de la sentence, se tenait debout dans un coin de la nef, attendant le moment de sortir de la basilique. Dioscore l'aperçut et courut vers lui l'insulte à la bouche. Que se passa-t-il entre eux? On n'en sait rien; mais Dioscore le frappa du poing au visage en lui disant qu'il le chassait de l'assemblée. Animés par l'exemple du chef, ses deux diacres, Harpocration et Pierre Mongus (le même qui fut depuis patriarche d'Alexandrie), saisirent Flavien par le milieu du corps et le renversèrent. Dans cette position, Dioscore le foula aux pieds, lui frappant du talon les côtes et la poitrine; les moines de Barsumas, accourus au bruit, assaillirent à coups de bâton le malheureux archevêque étendu sur le pavé, et le piétinèrent sous leurs sandales. L'enquête raconte que Barsumas était là, les animant par sa présence, et leur criant en syriaque : « Tue, tue! » Les évêques, épouvantés, se sauvaient de toutes parts et se firent enfin ouvrir les portes. Flavien, traîné hors de l'église par des soldats, fut jeté expirant sur la paille d'un cachot, d'où on le tira le lendemain pour le conduire en exil. On devait l'emmener au fond de la Phrygie, mais il mourut en route trois jours après sa condamnation dans une bourgade appelée Hypèpe. Eusèbe, d'abord emprisonné, puis destiné à l'exil, s'évada, et après bien des fatigues et des périls traversa la mer pour se mettre sous la protection du pape. Jules et Hilaire s'y trouvaient déjà. Ce dernier ressentit toute sa vie une secrète terreur au souvenir de cet affreux concile, et, lorsqu'à son tour il fut devenu évêque de Rome, il construisit près du baptistère de Sain-Jean de Latran une chapelle dédiée à l'évangéliste « son libérateur; » il en avait fait le vœu probablement lorsqu'il cherchait à se sauver d'Éphèse. La voûte peinte à fresque représentait la mort de Flavien, qu'on voyait gisant au milieu du concile sous les pieds de Dioscore et de ses satellites. Cette peinture subsista jusqu'au temps de Sixte-Quint, où la chapelle fut détruite.

Les évêques ne songeaient qu'à rentrer chez eux; Dioscore le leur défendit. « La session, disait-il, n'était pas terminée, et d'autres affaires les réclamaient; » ils eurent peur et restèrent. Il méditait en effet des exécutions pour lesquelles la complicité de cette lâche assemblée lui était nécessaire ou du moins utile. La première et la plus désirée était celle de Théodoret, ce vénérable savant, ce courageux adversaire des anathématismes. L'empereur l'avait exclu

particulièrement du concile; il lui avait en outre défendu de sortir de son diocèse : c'était un exil, mais ce ne fut pas assez pour ses ennemis. Dioscore fit rendre par le concile une sentence d'excommunication qui ordonnait de brûler ses livres et de le chasser lui-même comme une bête fauve des lieux habités par les hommes : il fut défendu, sous peine d'être excommunié soi-même, de lui parler, de lui prêter un abri, de lui donner du pain, et celui qui avait dépensé noblement sa fortune à rebâtir la ville de Cyr, à nourrir et loger les pauvres se vit condamné à mourir de faim dans les bois. L'Orient, qui vénérait ce saint homme, en fut indigné, et l'odieuse sentence ne reçut point d'exécution. La seconde victime de Dioscore fut le patriarche d'Antioche Domnus; mais celui-là, nul ne le plaignit. Il avait pourtant commencé à se repentir en rétractant après la séance la signature qu'il avait donnée par faiblesse. Déposé de son siége, comme nestorien, pour avoir trouvé des obscurités dans les anathématismes, il se retira au monastère d'où il était sorti pour être évêque, et, quand plus tard les circonstances eurent changé, il ne réclama point le siége dont il sentait bien qu'il n'était plus digne. Quatre autres évêques tombèrent sous les rancunes de l'Égyptien, qui, ne voyant plus autour de lui que des complices ou des complaisans, congédia le concile.

D'Éphèse, il partit pour Constantinople accompagné de plusieurs de ses suffragans d'Égypte, afin d'ordonner avec leur concours le successeur de Flavien; il avait jeté les yeux sur un certain Anatolius, diacre d'Alexandrie et son apocrisiaire dans la ville impériale : c'était le couronnement de sa victoire, un patriarche égyptien à Constantinople. La conduite des légats du pape au concile l'irritait outre mesure contre eux et contre leur évêque, dont il ne lui était pas difficile de deviner la lettre; il ne supportait pas non plus l'idée de cet appel de Flavien à Rome et en Occident, qui pouvait tout remettre en question et de juge le réduire lui-même au rôle d'accusé; il regrettait de n'avoir pu tenir sous sa main le libellé de cet appel pour l'anéantir, et les légats qui le portaient pour les châtier. Dominé par ses rancunes, il fit halte sur sa route, à Nicée, y forma un petit synode des Égyptiens qui l'accompagnaient, prononça anathème au pape pour ses doctrines hérétiques manifestées par ses envoyés, et l'excommunia. A Constantinople, il se consola de sa déconvenue en souillant par une ordination sacrilége le trône de celui qu'il avait assassiné, et dont le corps gisant dans le bourg d'Hypèpe était à peine refroidi.

Tel fut ce second concile d'Éphèse qui donna au monde chrétien le plus horrible des spectacles qu'il lui eût jamais été donné de voir. La conscience publique indignée lui infligea le nom de brigandage

d'Éphèse, sous lequel il est inscrit dans l'histoire. Dioscore s'embarqua ensuite pour Alexandrie, où il fit une entrée triomphale, rapportant pour dépouilles opimes de sa campagne, outre la mort du patriarche de Constantinople, la déposition de celui d'Antioche. L'église d'Orient était tout entière sous ses pieds, et il pouvait prendre le titre d'archevêque universel qu'un évêque d'Asie avait osé lui donner en plein concile; mais la justice de Dieu ne dormait pas. Un troisième acte se préparait comme dénoûment du sombre drame dont nous avons raconté les deux premiers, c'était Dioscore devant le concile de Chalcédoine.

Chrysaphius se hâta de faire confirmer par l'empereur les résultats du brigandage d'Éphèse, et une loi de Théodose, rendue peu après la clôture de ce faux concile, ajouta aux sévices ecclésiastiques la persécution civile. La déposition des évêques Eusèbe, Domnus et Théodoret était nommément approuvée, et leur bannissement prononcé avec interdiction du feu et de l'eau non-seulement contre eux, mais contre ceux qui communiqueraient avec les condamnés. La même loi établissait l'assimilation de doctrines entre Nestorius et les déposés d'Éphèse. Théodose signa sans doute cette odieuse loi avec satisfaction, comme une preuve de sa clairvoyance théologique et de son orthodoxie; mais sa joie ne dura pas longtemps, et la mort le frappa inopinément le 28 juillet de l'année suivante.

Un jour qu'il était allé chasser aux environs de Constantinople sur les bords d'une petite rivière appelée Leucé, c'est-à-dire la Blanche, son cheval emporté l'y précipita, et il se fracassa en tombant l'épine dorsale. On le mit dans une litière, et on le ramena ainsi au palais, où il mourut la nuit suivante. Pulchérie, rappelée en toute hâte de l'Hebdomon, assistait à ses derniers momens; elle le fit déposer le 30 juillet au tombeau d'Arcadius, leur père, dans la galerie méridionale de l'église des Apôtres. Ce faible empereur, auquel les Grecs ont donné le titre de pieux ou dévot, mais dont la manie théologique fut un fléau pour son empire, finit dans la cinquantième année de son âge, après avoir régné quarante-deux ans et près de trois mois depuis la mort de son père, et un peu plus de quarante-huit ans depuis qu'il avait reçu le titre d'auguste. Sa mort laissa les rênes de l'empire aux mains de Pulchérie Augusta.

AMÉDÉE THIERRY.

LA CRÉATION

DU MONDE ORGANISÉ

D'APRÈS LES NATURALISTES ANGLAIS ET ALLEMANDS

DE LA NOUVELLE ÉCOLE

I. — HISTORIQUE.

Longtemps l'histoire naturelle n'a été qu'une science purement descriptive, se bornant à considérer les formes extérieures des êtres vivans sans se préoccuper de leur organisation intime. Buffon avait admirablement peint les animaux, reproduit leurs allures et analysé leurs mœurs; mais il ne les avait point classés. Les ressemblances, les analogies, les identités même lui échappaient complétement. Linné classa les animaux et les plantes d'après leurs caractères les plus apparens, il les nomma et fit luire la lumière dans le chaos de l'histoire naturelle. Doué d'un sens exquis des affinités, il établit les rapprochemens les plus heureux entre des êtres disparates en apparence, semblables en réalité; mais ses classifications ne reposaient pas sur une base philosophique. A Laurent de Jussieu était réservée la gloire de formuler en 1789 les principes généraux de la méthode ou classification naturelle des végétaux. En 1817, Cuvier publiait sa *Zoologie*; elle était intitulée *le Règne animal distribué d'après son organisation*. Ce titre seul est une révélation : c'est l'alliance intime de la zoologie avec l'anatomie comparée, c'est aussi l'application raisonnée de la méthode naturelle à la classification des animaux. Ressuscitant du même coup les vertébrés fossiles à l'aide des débris osseux que la terre nous a conservés, il leur assigna une place dans la série animale actuelle, dont ils complètent l'ordonnance en comblant les lacunes

qui séparent les classes, les ordres et les genres. Achevant ainsi son œuvre, Cuvier ouvrait l'ère nouvelle de la science des êtres organisés. Après les réformes de Jussieu et de Cuvier, l'histoire naturelle cessait d'être une science purement descriptive, un inventaire convenablement rangé des richesses de la nature; elle devenait une science philosophique dont les branches devaient converger vers un but commun, la génération successive et les relations des êtres organisés entre eux, afin de résoudre un jour le grand problème de la vie à la surface du globe.

A côté de Cuvier se trouvait un prophète méconnu de tous et de Cuvier lui-même; c'était Lamarck (1). Botaniste à la fois et zoologiste, il avait décrit un grand nombre d'animaux et de plantes. Ce travail long et minutieux, loin de fortifier sa foi dans l'immutabilité et la permanence des espèces, l'avait au contraire profondément ébranlée. Le premier en 1809, il émit l'idée que des modifications amenées chez un être vivant par l'influence de causes extérieures prolongées devaient se transmettre par hérédité à ses descendans. Ainsi avec le temps, suivant lui, une espèce pouvait en produire d'autres fort différentes du type originaire; les traits principaux résistaient seuls à l'action séculaire d'un milieu nouveau. Dans une direction différente, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, qui survécut à Lamarck, poursuivit le même but dans ses recherches d'anatomie comparée; par malheur, il compromit quelquefois sa cause par des assertions émises prématurément et non justifiées par des faits nombreux et bien établis. Dans ses discussions avec Cuvier, il fut souvent vaincu, faute d'être suffisamment armé pour réfuter son terrible adversaire. Souvent néanmoins il avait raison; mais, comme Lamarck, il était en avant de son temps, et l'avenir seul devait les réhabiliter tous les deux.

Un grand poète, un génie littéraire universel, Goethe, avait étudié avec passion l'histoire naturelle dans sa jeunesse, et les idées qui couvaient, pour ainsi dire, dans la science contemporaine s'étaient emparées de lui. Dans les variétés infinies des végétaux et des animaux, il ne voyait que des transformations d'un ou de plusieurs types primitifs; dans les divers organes, il n'apercevait également qu'un seul et même organe modifié. Avec son instinct de poète, il avait deviné l'unité dans la diversité, et partout, en prose, en vers, dans ses romans, dans sa conversation, il remplace l'idée de création par celle de métamorphose; constamment aussi il condamne, réfute et ridiculise les causes finales, argument principal des avocats d'une origine surnaturelle. Sans être un savant de pro-

(1) Voyez de Quatrefages, *les Précurseurs français de Darwin*, — *Revue* du 15 décembre 1868.

fession, Goethe a prévu quel serait le caractère de l'évolution future des sciences, dont il eût hâté les progrès, si les lettres n'avaient pas absorbé toutes les forces de son puissant génie.

Parmi les précurseurs de l'histoire naturelle moderne, nous devons citer encore deux hommes qui lui ont ouvert des horizons nouveaux. L'un est de Baer, le créateur de l'embryologie. En suivant pas à pas l'évolution des animaux, il montra qu'ils traversent des phases diverses dans le sein maternel, et gravissent peu à peu les échelons de la série des êtres en partant d'un degré inférieur à celui sur lequel ils se trouveront placés au moment de leur naissance. L'autre initiateur est Louis Agassiz, né en Suisse, actuellement professeur à Boston (1). Agrandissant et fécondant les résultats de Baer, il prouva que le développement paléontologique est comparable au développement embryonnaire. Si l'être vivant s'élève de plusieurs échelons dans la série actuelle, les animaux fossiles ont suivi une route parallèle. Les plus anciens ont une organisation plus simple que celle des plus récens, et représentent une des phases de l'état embryonnaire de ces derniers. Cette vérité, établie par Agassiz, a éclairé plus que toute autre l'histoire de la création et préparé les généralisations qui permettent d'en concevoir l'ensemble. L'espace me manque pour citer encore d'autres savans dont les travaux ont contribué à l'avénement de la science actuelle, sans qu'ils fussent néanmoins les précurseurs du messie que le lecteur a déjà nommé, Charles Darwin (2).

Je ne traiterai pas spécialement de l'origine de l'homme; on s'en est assez occupé, la passion s'en est mêlée, la théologie est intervenue dans cette question brûlante, et une appréciation équitable est devenue bien difficile. Je me bornerai donc à exposer l'état de nos connaissances actuelles sur la création des êtres organisés en général, en prenant pour guide l'excellent ouvrage du professeur Haeckel, d'Iéna, intitulé *Histoire naturelle de la création* (3). Simple interprète, je ne juge pas, j'expose, et souvent même je traduis. C'est le tableau abrégé des travaux récens de Darwin, Wallace, Huxley, Carpenter, Haeckel et Joseph Hooker, résumés dans cet ouvrage, que je désire mettre sous les yeux du lecteur. Pourquoi, parmi ces noms illustres, n'ai-je pas la satisfaction de citer un seul nom français? Je ne puis en taire la raison, dussé-je froisser quelques susceptibilités et offenser l'amour-propre national.

Il y a quarante ans, les maîtres incontestés dans les sciences physiques ou naturelles appartenaient presque tous à la France. Le muséum d'histoire naturelle de Paris était le premier établissement

(1) Voyez sur Agassiz une étude de M. Lanzel, *Revue* du 16 décembre 1857.

(2) A. Lanzel, *Darwin et ses critiques*. — *Revue* du 1er avril 1868.

(3) *Natürliche Schöpfungs-Geschichte*, 1 vol. in-8°, 1870.

scientifique de l'univers. Les étrangers venaient s'y instruire, s'y former ou compléter des travaux commencés dans leur pays. Tout cela n'est plus qu'un souvenir; nous ne tenons plus la tête de la glorieuse phalange des explorateurs de la nature. Les Anglais et les Allemands nous ont devancés : ils sont entrés dans une voie nouvelle, nous suivons les routes anciennes. Nous ne sommes plus les initiateurs, les pionniers de la science; d'autres nous ont remplacés. Cette déchéance tient à plusieurs causes. La première, c'est le manque des ressources matérielles sans lesquelles tout travail en physique, en chimie, en géologie, en botanique, en zoologie, est radicalement impossible. Or, tandis qu'en Allemagne la sollicitude des gouvernemens et des municipalités a sans cesse encouragé les travaux des professeurs et des étudians de ses nombreuses universités, l'état en France a été ouvertement indifférent ou hostile : indifférent par ignorance, hostile avec l'idée préconçue que les sciences positives ébranlent la religion dominante, dont l'esprit autoritaire était considéré comme favorable au maintien des pouvoirs politiques. Les Allemands sont donc scientifiquement mieux armés, mieux outillés que nous. Comme sur le champ de bataille, ils nous ont vaincus par le nombre, la supériorité de l'organisation et une instruction sinon plus profonde, du moins plus générale. Comment les savans français, beaucoup moins nombreux que les savans allemands, pourraient-ils lutter contre eux dans des conditions semblables? Ce n'est ni l'intelligence, ni l'ardeur qui nous font défaut, car, malgré notre infériorité numérique, nous luttons encore, et dans un passé bien récent les Allemands ne sauraient nous opposer des noms comparables à ceux des génies qui ont ouvert les voies où ils marchent aujourd'hui. Toutefois l'infériorité actuelle est évidente; il serait puéril et dangereux de le nier. Que l'état et les municipalités se concertent pour relever, fortifier et améliorer nos établissemens scientifiques, que le savant laborieux soit encouragé, et les choses changeront bien vite de face, à deux conditions cependant : la première, c'est que nous acquérions un des instrumens les plus indispensables du travail intellectuel, la connaissance des langues étrangères. Presque tous les savans allemands sont en état de lire un livre français ou anglais, la plupart écrivent et parlent ces deux langues de manière à correspondre avec leurs coreligionnaires scientifiques. En France, c'est le contraire : beaucoup d'hommes, d'ailleurs très instruits, sont incapables de prendre connaissance, au moment où ils sont publiés, des travaux qui les intéressent le plus, de ceux qui ont trait à leurs propres recherches. Pour être informés, ils réclament et attendent une traduction. C'est une lacune déplorable dans notre éducation; elle a pour cause une autre infirmité nationale, l'esprit casanier. Le Français reste en

France, le Parisien à Paris : s'il voyage, c'est dans les vacances, pendant quelques semaines, et uniquement pour se distraire. Très rarement il sort de son pays afin de s'instruire ou pour étudier les institutions scientifiques de nos voisins et entrer en relations avec des savans dont les noms reparaissent sans cesse dans les publications contemporaines. S'il voyageait dans ce dessein, s'il séjournait en Allemagne ou en Angleterre, le Français apprendrait à connaître *de visu* la science allemande ou anglaise, et en revenant il saurait l'allemand ou l'anglais, double profit que les étrangers savent depuis longtemps retirer des visites qu'ils nous font, et que nous ne leur rendons pas. Rompons donc résolûment avec ces habitudes routinières, étouffons un ressentiment légitime, ou plutôt élevons nos âmes; considérons la science comme un trésor commun à l'humanité tout entière, étudions-la dans toutes ses manifestations, et ne rendons pas tous les Allemands solidaires des violences et de la dureté d'une aristocratie militaire besoigneuse, cupide et dévote, qui exploite la guerre comme le laboureur exploite son champ, et s'enrichit par le pillage comme le commerçant s'enrichit par le négoce. Plaignons ces milliers de paysans et de bourgeois qu'elle entraîne après elle sur les champs de bataille. Naturellement bons et humains, si ces malheureux ont été souvent cruels et insolens envers les faibles, c'est qu'ils imitaient leurs chefs et que la discipline de fer sous laquelle ils sont courbés affaiblit chez eux le sentiment de la dignité humaine.

II. — PROTISTES. — SÉRIE ANIMALE ACTUELLE. — EMBRYOLOGIE. ORGANES INUTILES.

Je reviens à mon sujet. Le naturaliste n'a pas à se préoccuper de la création de la matière; elle existe, cela lui suffit; elle est indestructible, il le prouve. Comment se sont produits dans l'origine les êtres organisés les plus élémentaires? Est-ce par la combinaison de quelques corps simples, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'acide carbonique et l'azote, par voie de génération spontanée? On l'ignore encore, mais on peut étudier les organismes les moins compliqués et les suivre dans leur développement. La géologie nous enseigne de son côté que ces êtres inférieurs ont apparu les premiers à la surface du globe. Les couches les plus anciennes en ont conservé quelques traces; c'étaient des animaux marins placés sur les derniers gradins de la série animale, c'est par eux que la création a commencé. D'un autre côté, des sondes faites à de grandes profondeurs dans les mers actuelles ont amené récemment la découverte d'un être vivant dont la structure est encore plus simple que tout ce que l'on connaissait antérieurement. M. Haeckel près de Nice,

de Bergen, des Canaries, dans le détroit de Gibraltar, M. Huxley dans les mers du nord, ont retiré de profondeurs de 4,000 et même de 8,000 mètres des êtres qu'ils ont appelés *monères* (1). Ils se présentent sous la forme de petites masses gélatineuses de la grosseur d'une tête d'épingle ou d'un enduit visqueux recouvrant des pierres et d'autres corps solides. Ces masses sont composées uniquement d'*albumine sans aucune enveloppe et sans aucune trace d'organisation intérieure*. Lorsque le monère se meut, c'est au moyen de prolongemens issus de la masse centrale, ressemblant à des cils ou à des appendices digitiformes. Ces appendices ne sont pas persistans, ils disparaissent quand l'animal ne se meut plus. Sous le microscope, on a pu constater comment le monère se nourrit. Lorsque des particules organiques, débris d'autres êtres vivans, se trouvent en contact avec lui, elles se collent à sa surface et y déterminent une irritation; il en résulte un afflux de matière albumineuse qui finit par englober le corps étranger et par l'incorporer à la masse du monère, où il se dissout par endosmose. Le mode de multiplication est encore plus simple : la petite masse présente d'abord un étranglement qui se creuse peu à peu des deux côtés et la divise en deux parties; celles-ci finissent par se séparer complétement pour constituer deux êtres distincts, qui se diviseront à leur tour. Le monère est-il une plante ou un animal? Il n'est ni l'un ni l'autre, ou, si l'on veut, il est l'un et l'autre, car dans les rangs inférieurs du règne organique les différences s'effacent, et les caractères distinctifs valables pour les animaux et les végétaux supérieurs s'évanouissent complétement. L'ensemble de ces êtres constitue un règne intermédiaire entre le règne végétal et le règne animal, que Bory de Saint-Vincent avait depuis longtemps reconnu et désigné sous le nom de *règne psychodiaire* (2). M. Haeckel en a fait l'embranchement des *protistes*. Élevons-nous d'un degré dans cette classe. Au lieu d'un simple flocon d'albumine, nous trouvons la cellule; elle se compose d'un noyau solide d'albumine entouré d'albumine moins compacte qui a sécrété une enveloppe extérieure, c'est la cellule, base et origine de l'organisation de tous les végétaux et de tous les animaux. Elle peut vivre isolée, et constitue les protistes connus sous le nom d'*amœba, protococcus*, etc. L'*amœba* se multiplie comme le monère; son enveloppe se rompt, deux noyaux se développent dans l'intérieur, la petite masse se divise par étranglement, et deux *amœba* apparaissent au lieu d'une. Cha-

(1) Voyez à ce sujet une étude de M. E. Blanchard sur *la Vie dans les profondeurs de la mer*, — *Revue* du 15 janvier 1871.

(2) *Dictionnaire classique d'histoire naturelle* en seize volumes, articles *Règne* et *Psychodiaire*, 1828.

cune de ces deux moitiés se partage à son tour en deux autres, et la multiplication continue ainsi jusqu'à l'infini.

Constatons immédiatement que tous les végétaux et tous les animaux, sans en excepter l'homme, proviennent invariablement d'un œuf. A son apparition, cet œuf n'est qu'une cellule, une amœbe qui se développe dans un être vivant au lieu de se développer isolément. Déjà nous entrevoyons ce fait capital, que l'origine de chaque être en particulier est identique à celle du règne organisé tout entier. Au moment de la conception, toute plante, tout animal naissant est donc un protiste élémentaire. D'un autre côté, si la terre avait pu conserver les traces des premiers êtres qui ont apparu à sa surface, nous verrions que ce sont des protistes identiques à l'œuf des animaux et des végétaux actuels. La mollesse de leur tissu a entraîné leur perte, mais l'induction la plus légitime nous permet de conclure à leur existence. En résumé, suivre avec Baer le développement d'un animal dans le sein de sa mère, ou s'élever, avec Darwin et Haeckel, de l'être le plus simple au plus composé, ou bien examiner avec Agassiz les fossiles échelonnés dans la série des terrains géologiques, c'est faire des études parallèles et comparatives dont les résultats concordans s'éclairent et se confirment mutuellement. La botanique, la zoologie, la paléontologie, l'embryologie, ne sont qu'une seule et même science, dont la conclusion générale aboutit à l'unité originelle des êtres vivans et à leurs transformations successives dans le temps et dans l'espace. Nous voyons ainsi apparaître dans les sciences naturelles l'unité qui règne déjà dans les sciences physiques. Il y a plus : les forces dites vitales ou physiologiques n'étant que des forces physiques transformées au sein de l'organisme, l'abîme qui existait entre le règne organique et le règne inorganique, entre les corps bruts et les êtres vivans, est définitivement comblé. Une seule science, celle de la nature, embrasse maintenant dans sa majestueuse unité toutes les sciences partielles que la division nécessaire du travail scientifique et l'horizon limité de l'intelligence humaine avaient distinguées jusqu'ici.

Étudions d'abord la série animale actuelle, où nous rencontrerons le plus grand nombre d'êtres connus généralement du lecteur. A la base des deux règnes organisés, on trouve l'embranchement des protistes, créations ambiguës, intermédiaires entre la plante et l'animal. Cet embranchement se détache du tronc commun aux végétaux et aux animaux : il commence par le monère, que nous avons décrit, comprend les *diatomées*, les *rhizopodes*, beaucoup d'infusoires, et se termine aux éponges. Immobiles ou doués de mouvemens, ces êtres se rapprochent tantôt des animaux, tantôt des végétaux par leurs formes, leurs allures et leur mode de nutrition.

Chez eux, les sexes ne sont jamais distincts, il n'y a ni mâles ni femelles; la multiplication s'opère par division. Un grand nombre de protistes vivent isolés : tels sont les infusoires; d'autres se réunissent et forment des colonies, comme les éponges.

Abordons le règne animal proprement dit. Tout le monde sait que les animaux constituent une série ascendante qui commence par les plus simples et finit par les plus compliqués. Les anciens zoologistes avaient déjà reconnu que cette série ascendante n'était ni unique ni continue, et qu'elle ne pouvait pas être représentée par une échelle où le polypier serait à la base et l'homme au sommet. En effet, on avait distingué quatre types très bien caractérisés autour desquels un grand nombre d'animaux venaient se grouper naturellement. Zoophytes, mollusques, annelés et vertébrés, telles étaient les divisions générales admises par tous les naturalistes; chacune renfermait un grand nombre de classes, de genres et d'espèces d'animaux très divers en apparence, quoique fort analogues en réalité (1). Cette analogie s'expliquait en supposant que la nature avait créé les animaux non pas au hasard, mais suivant un plan raisonné, tracé par une intelligence supérieure. Les travaux des zoologistes modernes ont prouvé que l'analogie qu'on observe dans une même classe reconnaissait une autre cause : elle provient de ce que les animaux qui la composent sont tous issus d'un seul et même animal. Prenons pour exemple le groupe des crustacés; il n'en est point où les formes soient plus variées. M. Haeckel a réuni sur une même planche celles des *sacculines*, *cyclopes*, *lernées*, *anatifs*, *limnetis* et *salicoques*. On a peine à se figurer que ces animaux puissent appartenir à un même groupe, tant leurs formes sont diverses; mais sur une planche placée en regard de la première l'auteur nous montre le dessin de ces mêmes animaux lorsqu'ils sortent de l'œuf. A ce moment de leur existence, leurs formes sont presque identiques et séparées seulement l'une de l'autre par des différences analogues à celles qu'on observe entre les espèces d'un même genre. Toutes ressemblent à un crustacé adulte d'une structure très simple, n'ayant que trois paires de pattes fixées sur la face ventrale d'un disque rond, ovale ou pyriforme, qui représente le corps, et un œil impair placé au-dessus de la bouche; c'est le type le plus inférieur de tous les crustacés, connu sous le nom de *nauplius*. Tous les crustacés existans, les cloportes, les crabes, les homards, les écrevisses, les anatifs, etc., sont issus de ce crustacé primitif modifié par l'influence séculaire des milieux, l'hérédité des formes acquises et la sélection naturelle. M. Haeckel montre par quels animaux de transition les

(1) Voyez de Quatrefages, *Origines des espèces animales et végétales*, — *Revue* du 15 décembre 1868, 1er janvier et 15 mai 1869.

différens ordres de crustacés se rattachent les uns aux autres pour venir aboutir au tronc commun à la base duquel se trouve le *nauplius*.

Peut-être à la rigueur les anciens zoologistes se seraient-ils familiarisés avec l'idée que les animaux d'une même classe pouvaient se ramener à un même type; mais les quatre grands embranchemens du règne animal, zoophytes, annelés, mollusques et vertébrés, leur ont toujours paru séparés par des barrières infranchissables. Des recherches et des découvertes nouvelles ont permis de reconnaître des formes de passage qui les unissent, des êtres intermédiaires qui les relient réciproquement entre eux. Longtemps on ne connut aucune transition entre les vertébrés inférieurs, représentés par les poissons tels que les *cyclostomes* ou lamproies, et l'embranchement des invertébrés. Un petit animal, caché dans les sables de la mer et ressemblant à une lancette, offre l'exemple d'un degré de plus dans la dégradation du type vertébral. L'*amphioxus* ne possède ni cerveau ni colonne vertébrale, il n'a qu'une moelle épinière et la corde ligamenteuse qui l'accompagne dans l'état embryonnaire des vertébrés. Une ouverture buccale distingue seule l'extrémité antérieure de la postérieure; l'*amphioxus* est donc un vertébré réduit à sa plus simple expression et pourvu seulement de la moelle épinière, qui caractérise l'embranchement tout entier. D'un autre côté, M. Kowalewski a montré que les larves des *ascidies*, animaux appartenant à l'embranchement des mollusques, étaient pourvues d'une colonne vertébrale qui disparaît quand l'animal se fixe sur un rocher, et devient une espèce de masse informe dans laquelle on a de la peine à reconnaître un être vivant. Il serait téméraire de déduire de ces faits que les vertébrés sont issus des mollusques; mais, combinés avec d'autres considérations, ces faits semblent annoncer que les deux embranchemens ont une origine commune dans la classe des annelés vermiformes.

Les vertébrés se divisent en poissons, amphibies nus, reptiles, oiseaux et mammifères. Entre tous ces ordres, les zoologistes ont depuis longtemps signalé des transitions qui témoignent qu'on peut, malgré des différences extérieures très accentuées, les ramener à un type commun. Ainsi les sirènes et les protées forment le lien naturel qui unit les amphibies aux poissons. L'embryologie confirme cette donnée, puisque dans leur jeune âge les batraciens (grenouille, crapaud, salamandre) sont à l'état pisciforme sous le nom de têtards. Entre les vrais reptiles (lézards, tortues, serpens) et les oiseaux, il semble qu'il n'y ait aucun lien commun. Cependant déjà de Blainville, guidé par des considérations anatomiques, avait affirmé l'étroite connexion qui unit ces deux ordres d'animaux si différens à nos yeux, — les uns rampant sur le sol, les autres s'élevant dans

les airs, les uns couverts d'écailles, les autres ornés de plumes. Forcé de renoncer aux argumens tirés de l'anatomie, qui sont déterminans pour les naturalistes, je trouve dans la paléontologie des preuves plus frappantes pour la majorité des lecteurs. Les calcaires lithographiques de Solenhofen nous ont conservé les empreintes d'un oiseau (*archæopterix lithographica*) qui présente une analogie bien frappante avec les reptiles : ceux-ci en effet ont la colonne vertébrale prolongée en forme de queue ; chez les oiseaux, elle se réduit à quelques vertèbres, dont les dernières sont soudées en une seule plaque osseuse pour recevoir les plumes caudales. Chez l'*archæopterix*, la queue des reptiles persiste encore, et se compose de vingt vertèbres portant chacune deux fortes plumes de chaque côté. La queue existe d'ailleurs chez les embryons des autres oiseaux, nouvelle preuve que cet organe, atrophié chez les adultes, est un héritage des reptiles, leurs ancêtres géologiques.

Dans les mammifères, les preuves de la filiation entre ces animaux supérieurs et leurs prédécesseurs immédiats surabondent. Ainsi on sait que l'*ornithorhynque* et l'*échidné* actuellement vivans comblent la profonde lacune qui semble exister entre les mammifères et les oiseaux. De même les animaux du continent australien, les marsupiaux, ainsi nommés parce qu'ils allaitent leurs petits dans une poche située au bas du ventre, présentent tous les types qui apparaîtront plus tard chez les mammifères supérieurs dont ils semblent préparer l'avénement. Dans la série des terrains, les mammifères les plus anciens qu'on ait découverts jusqu'ici sont également des marsupiaux, et, si on considère dans leur ensemble la faune et la flore tout entières de l'Australie, on acquiert la conviction que ce continent appartient à une création antérieure à la nôtre. Semblable aux régions polaires, où l'époque glaciaire persiste encore actuellement après avoir régné sur une portion considérable de la surface terrestre, l'Australie, comparée à l'ancien continent, nous donne le spectacle instructif de deux époques géologiques différentes qui coexistent simultanément au lieu de se succéder dans la série des temps (1).

Parmi les mammifères, la tribu des pachydermes, représentée par les éléphans, les tapirs, les rhinocéros, les cochons et les chevaux, semble complétement isolée, et contraste par l'étrangeté de ses formes et son organisation exceptionnelle avec les autres quadrupèdes. L'étrangeté des formes provient de ce que cette classe a surtout été développée à l'époque des terrains tertiaires et quaternaires ; c'est, à proprement parler, une classe d'animaux fos-

(1) Voyez à ce sujet notre étude sur *les Glaciers actuels et la période glaciaire*, — *Revue* des 15 janvier, 1er février et 1er mars 1867.

siles. Ainsi nos deux éléphans, celui d'Afrique et celui de l'Inde, avaient de nombreux congénères à cette époque; l'éléphant à crins était même contemporain de l'homme pendant l'âge de pierre. Tous ont péri, deux seulement sont restés. Quel est l'esprit doué tant soit peu du sens artiste qui n'ait été frappé de la physionomie étrange des éléphans, des rhinocéros, des hippopotames, des tapirs, animaux en quelque sorte ébauchés pour la forme et monstrueux par leur volume? La cause en est que ces êtres ont en réalité des formes d'animaux fossiles; on ne pouvait les faire rentrer dans le cadre du règne animal avant d'avoir découvert dans le sein de la terre leurs congénères et les autres espèces avec lesquelles les pachydermes unis aux ruminans (chameau, cerf, antilope, bœuf, mouton) forment un ensemble harmonique se rattachant d'un côté aux cétacés et de l'autre aux rongeurs.

En résumé, les classes animales, loin d'être isolées, sont unies entre elles à leur origine; elles forment non pas une série unique et continue, mais un arbre généalogique semblable à ceux que les familles patriciennes conservent avec tant de soin. Ces arbres émettent des branches nombreuses dont quelques-unes s'arrêtent, tandis que d'autres continuent à se ramifier. L'arbre généalogique du règne animal présente les mêmes particularités : ainsi la branche des marsupiaux s'arrête aux thylacines, celle des cétacés à la baleine, tandis que celle des singes inférieurs s'élève jusqu'à l'homme.

Je ne puis m'empêcher d'ajouter de mon chef que l'apparition d'un même type morphologique et pour ainsi dire du même animal sur divers degrés de l'échelle est encore un argument en faveur de la communauté d'origine, combinée avec des modifications subséquentes. Le type du singe à mains et à queue prenantes apparaît d'abord dans le caméléon, reptile qui ne rampe pas, mais qui grimpe et enroule sa queue autour de la branche qui le porte. Ce type reparaît parmi les marsupiaux dans les *phalangers* et les *sarigues*, parmi les rongeurs dans les *coïndous* (*synetheres*), parmi les carnivores plantigrades dans le *kinkajou* (*cercoleptes*), pour se multiplier, se diversifier et se terminer dans les singes à queue prenante de l'Amérique méridionale, tels que les sapajous, les alouates et les atèles. — Le dragon volant, dans les reptiles, est la première apparition d'un animal qui se soutient en l'air à l'aide d'une membrane étendue sur les parties latérales du tronc. Le phalanger volant ou pétauriste dans les marsupiaux, l'écureuil volant ou polatouche dans les rongeurs, enfin le galéopithèque ou singe volant, sont la répétition du même type morphologique depuis les reptiles jusqu'aux primates. Le règne végétal présente des répétitions analogues : ainsi le type renoncule reparaît sous forme de potentille dans les rosacées et d'*alisma* ou flûteau dans l'embranche-

ment des monocotylédones. Il ne faut pas s'en étonner. Dans l'évolution successive des êtres vivans, malgré de profondes différences d'organisation, les mêmes milieux et les mêmes besoins ont amené le développement des mêmes formes, que l'hérédité a fixées et maintenues par la reproduction de l'espèce.

Nous avons déjà vu que l'embryologie témoigne de l'unité dans l'ordre des crustacés, par exemple, qui dérivent tous d'un animal primitif encore vivant, le *nauplius*. Les vertébrés supérieurs obéissent à la même loi. Sur une planche dessinée par lui-même, Haeckel nous montre des embryons âgés de quatre semaines de l'homme, du chien, de la tortue et du poulet au quatrième jour. L'identité est presque absolue. Tous sont munis d'une queue, les membres se montrent sous la forme de quatre petits moignons, la place du nez, de l'œil et de l'oreille est marquée. Tous portent trois fentes branchiales qui ne persistent que chez les poissons, et s'effaceront chez les animaux terrestres que nous avons nommés. Ces fentes nous démontrent que tout vertébré présente d'abord une organisation qui l'assimile aux poissons. Au bout de deux mois chez l'homme, six semaines chez le chien et la tortue, huit jours chez le poulet, les fentes branchiales ont disparu, mais la queue persiste encore, les doigts et les orteils apparaissent, et quelques différences commencent à se manifester entre le chien et l'homme d'un côté, le poulet et la tortue de l'autre. A partir de ce moment, les différences s'accentuent, et ces êtres si semblables au début deviennent des types complétement distincts; mais leur état embryonnaire nous a dévoilé leur identité originelle, et nous a prouvé que leur organisation est d'abord, non pas celle du groupe dont ils font partie, mais celle des poissons, animaux aquatiques placés au bas de l'embranchement des vertébrés.

Il est un autre ordre de preuves sur lesquelles s'appuie l'école transformiste, c'est l'existence chez les animaux et chez les végétaux d'organes rudimentaires, avortés, de nul usage pour l'être organisé auquel ils appartiennent, mais qui, développés chez d'autres animaux, y remplissent des fonctions importantes. Ainsi l'homme porte sur sa poitrine les traces des mamelles, chez lui sans usage; elles ne sont développées et ne sécrètent du lait que chez la femme. Sur les parties latérales du cou et autour de l'oreille, nous possédons à l'état rudimentaire les muscles au moyen desquels le cheval agite sa peau pour chasser les mouches et dresse les oreilles quand un bruit inattendu vient à frapper son ouïe. Chez nous, ces muscles existent, mais ne fonctionnent pas. Autre exemple : à l'angle interne de notre œil se trouve une petite masse rouge sans usage, la caroncule lacrymale, indice de la troisième paupière ou membrane clignotante, grâce à laquelle les oiseaux de proie peuvent regarder

fixement le soleil sans fermer les yeux. Le mollet est formé par deux muscles puissans qui s'insèrent au talon par l'intermédiaire du tendon d'Achille; à côté d'eux se trouve un autre muscle long, mince, incapable d'une action énergique, le *plantaire grêle*. Ce muscle, ayant les mêmes attaches que les jumeaux, semble un mince fil de coton accolé à un gros câble de navire. Chez l'homme, ce muscle est sans usage; mais chez le chat et les animaux du même genre, le tigre, la panthère, le léopard, ce muscle est aussi fort que les deux jumeaux, et rend ces animaux capables d'exécuter des bonds prodigieux quand ils s'élancent sur leur proie. Les animaux marsupiaux, tels que les sarigues et les kangourous, sont munis d'une poche où les petits habitent pendant la période de la lactation; cette poche est soutenue par deux os et fermée par deux muscles. Quoique placé à l'extrémité supérieure de l'échelle des mammifères, dont les marsupiaux occupent les gradins inférieurs, l'homme a conservé les traces de cette disposition; les épines du pubis représentent les os marsupiaux, les muscles *pyramidaux* ceux qui ferment la poche : chez nous, ils sont évidemment sans usage. Il y a plus, ces organes rudimentaires peuvent être non-seulement inutiles, mais encore nuisibles. En se rompant, le muscle plantaire grêle donne lieu à l'accident connu sous le nom de *coup de fouet*. Dans les herbivores, le cheval, le bœuf et certains rongeurs, le gros intestin présente un grand appendice en forme de cul-de-sac appelé *cœcum*. Chez l'homme, cette portion du canal intestinal se réduit à un petit corps cylindrique dont la cavité admet à peine une soie de sanglier; sa forme et sa longueur lui ont valu le nom d'*appendice vermiforme*. Inutile à la digestion, puisque les alimens n'y pénètrent pas, il devient un danger, si par malheur un corps dur, tel qu'un pepin de fruit ou un fragment d'os, s'y trouve introduit; il en résulte d'abord une inflammation, puis la perforation du canal intestinal, accidens suivis d'une mort presque certaine.

Dans le reste du règne animal, des exemples du même genre se rencontrent à chaque pas. Chez les oiseaux coureurs, l'autruche, le nandou, les ailes sont tellement réduites qu'elles ne sont utiles à l'animal que pour hâter sa course. Dans le casoar et l'*apterix*, elles disparaissent presque tout à fait; réduites également chez les pingouins et devenues impropres au vol, elles servent de rames à l'oiseau quand il se meut dans l'eau. Les ailes ne sont pas les seuls exemples de membres rudimentaires et sans usage; des ordres d'animaux tout entiers présentent un phénomène analogue. Chez les serpens, si voisins des sauriens ou lézards, les quatre membres ont disparu, mais la transition se fait par les bipèdes, les chalcides et les bimanes; chez les premiers, ce sont les membres antérieurs, chez les autres les membres postérieurs qui manquent. Chez les

pseudopus, les membres postérieurs seuls sont représentés par deux petits tubercules; enfin, chez l'orvet de nos bois, les quatre membres existent, mais ils sont cachés sous la peau. Les tubercules du *pseudopus* et les membres cachés sous la peau de l'orvet sont les uns et les autres complétement inutiles. Dans ce même ordre des serpens, les organes intérieurs ont été, comme le corps lui-même, tirés pour ainsi dire en longueur. L'un des lobes du poumon descend très bas dans le corps de l'animal, l'autre avorte et se réduit à un tubercule qui ne remplit aucune fonction; il prouve seulement que les serpens et les vertébrés à deux lobes pulmonaires égaux ont une seule et même origine. L'œil, cet organe si compliqué, si parfait dans les classes supérieures du règne animal, devient inutile, mais persiste chez les animaux fouisseurs : la taupe, les *chrysochloris*, parmi les insectivores; les *spalax*, les *ctenomys*, parmi les rongeurs; les *acontias*, les *amphisbènes* et les *typhlops*, parmi les reptiles; les *cœcilies* et les protées parmi les amphibies qui vivent dans les eaux souterraines. Des exemples semblables se présentent chez les poissons, et ils ne sont pas moins nombreux chez les insectes qui habitent les cavernes, quoique leurs congénères soient pourvus d'yeux parfaitement conformés. Chez certains crustacés dont les yeux sont pédonculés et mobiles, comme ceux des homards et des langoustes, l'œil a disparu, mais le pédoncule persiste; l'œil, instrument inutile dans l'obscurité, s'est atrophié faute d'usage; le support seul est resté.

Le règne végétal nous offre des exemples analogues. Les feuilles avortent dans les cactées, les orobanches, les *lathræa*, les acacias de la Nouvelle-Hollande et le *lathyrus aphaca* de nos champs. Les vrilles des légumineuses et des cucurbitacées, les filamens stériles de la fleur des labiées, sont aussi des organes avortés, — les premiers utiles à la plante comme instrumens de préhension, les seconds absolument sans usage.

Dans l'ancienne philosophie des sciences naturelles, on expliquait ces organes inutiles en les considérant comme une preuve de l'unité de plan suivie par le Créateur dans les deux règnes organiques. On les comparait à ces pierres d'attente, à ces fenêtres sans ouverture qui font pendant à de véritables fenêtres, et dénotent dans un édifice symétrique le plan raisonné de l'architecte. La filiation successive des êtres vivans étant admise, une autre explication s'impose au naturaliste philosophe. Ces organes existent, quoique sans usage, parce que tous les animaux ont une origine commune; ils sont rudimentaires et ne remplissent pas de fonctions, parce que le milieu dans lequel l'animal se meut actuellement et sa lutte pour l'existence n'en nécessitent plus l'emploi : de là une atrophie succes-

sive qui, continuant pendant de longues séries de siècles, a réduit de plus en plus ou même fait disparaître entièrement un organe désormais superflu. De ces deux hypothèses, la seconde a l'avantage de ne pas supposer gratuitement un plan pour expliquer le résultat nécessaire de la communauté d'origine combinée avec l'hérédité des adaptations fonctionnelles de Lamarck et la sélection naturelle de Darwin.

Quoique je ne veuille pas traiter spécialement de l'origine de l'homme, je ne puis cependant m'empêcher de satisfaire la juste curiosité du lecteur en lui faisant connaître l'opinion de M. Haeckel sur cette grave question (1). Les travaux de Huxley et de Broca ont prouvé que l'organisation de l'homme est analogue à celle des grands singes anthropomorphes : orang, gorille, chimpanzé et gibbon. En comparant les uns après les autres tous les appareils organiques de l'homme à ceux de ces quatres espèces, les anatomistes précités ont trouvé que les rapports sont tantôt plus intimes avec l'une, tantôt avec l'autre de ces espèces. Chacun de ces êtres anthropoïdes a des points de ressemblance et de dissemblance avec l'homme, mais d'une manière générale tous sont beaucoup plus rapprochés de l'homme que des autres singes, — mandrils, magots, sapajous, etc. Suivant Haeckel, l'homme serait sorti de ce groupe anthropomorphe comme d'une souche commune. Les êtres intermédiaires manquent, soit que leurs restes fossiles n'aient pas encore été découverts, soit que le continent, berceau du genre humain, placé entre la presqu'île de l'Inde et l'Afrique soit actuellement recouvert par les eaux de la mer. Les phénomènes de l'atavisme nous permettent d'affirmer l'existence antérieure de ces créatures intermédiaires. Les crétins, les idiots microcéphales, si bien décrits par Charles Vogt, représentent des hommes simiesques, des retours accidentels à l'état primitif. Ces êtres disgraciés sont tous muets; le langage articulé leur fait défaut, comme l'intelligence. Le langage articulé est donc le caractère distinctif de l'homme, et la philologie confirme les données de l'histoire naturelle. D'après les recherches de Frédéric Müller et d'Auguste Schleicher (2), le langage articulé a pour origine première les sons inarticulés exprimant chez les animaux la terreur, le désir, la joie, la douleur. Nos langues perfectionnées ont été précédées d'un grand nombre de langues rudimentaires et imparfaites qui ont péri avec ceux qui les parlaient. La racine des

(1) Voyez de Quatrefages, sur *l'Unité de l'espèce humaine*, — *Revue* du 15 décembre 1860, 1er janvier, 15 janvier, 1er mars, 15 mars et 1er avril 1861, et Radau, *l'Origine de l'homme suivant Darwin*, — *Revue* du 1er octobre 1871.

(2) Auguste Schleicher, *Die Darwinische Theorie und die Sprachwissenschaft*, 1863; — *Über die Bedeutung der Sprache für die Naturgeschichte des Menschen*, 1865.

nôtres est dans l'Inde, berceau primitif du genre humain appelé paradis dans le langage des religions (1). Parties de là, les migrations de l'espèce humaine se sont étendues dans la Polynésie (2), l'Afrique méridionale, l'Asie et l'Europe. Une autre branche a peuplé le nord de l'Asie et de l'Europe, et a passé par le détroit de Behring dans l'Amérique, qu'elle a parcourue du nord au sud dans toute sa longueur. Les recherches philologiques des deux savans que j'ai nommés viennent à l'appui des résultats purement anthropolitiques des naturalistes. Le type de l'homme le plus parfait, suivant Haeckel, est l'*homme méditerranéen*, dont la supériorité s'est affirmée de bonne heure par les civilisations précoces de l'Égypte, de la Phénicie, de l'Assyrie, de la Grèce et de Rome.

III. — SUCCESSION CHRONOLOGIQUE DES ANIMAUX ET DES VÉGÉTAUX DANS LA SÉRIE DES TERRAINS GÉOLOGIQUES.

Nous avons vu que l'histoire naturelle moderne reposait sur la double base de l'anatomie et de la morphologie comparées, combinées avec le développement embryologique de chaque être en particulier. Il nous reste à établir que l'apparition des êtres organisés dans la série des temps géologiques corrobore les conclusions tirées de l'étude des organismes vivans. Ceci démontré, la nouvelle doctrine s'appuiera sur une triple base, et les conséquences déduites d'un ordre de faits pourront être contrôlées dans les deux autres. Ainsi nous devrons trouver et nous trouvons en effet les animaux d'une organisation très élémentaire dans les couches les plus anciennes du globe. Cependant beaucoup de ces animaux ayant un corps mou, dépourvu de toute partie solide, n'ont point laissé de traces de leur existence. Parmi les premières couches déposées par la mer sur le noyau terrestre, on compte celles qui bordent le fleuve Saint-Laurent, au Canada. M. Sterry Hunt a signalé dans ces couches les traces obscures d'un petit animal appartenant probablement à la classe des polypiers ou des bryozoaires. On l'a désigné sous le nom d'*eozoon canadense*. Jusqu'à présent, c'est le premier être organisé connu appartenant au règne animal qui ait apparu à la surface du globe. Dans les couches immédiatement supérieures et distinguées sous le nom de cambriennes, la faune est encore très pauvre et se compose uniquement de polypiers, avec des indications de vers marins de la classe des annélides. La vie se multiplie dans la période suivante, appelée silurienne par Murchison. Ces

(1) Albert Réville, *les Ancêtres des Européens*, — *Revue* du 1er février 1864.

(2) Voyez de Quatrefages, *les Polynésiens et leurs migrations*, — *Revue* du 1er et du 15 février 1864.

couches sont très développées en Angleterre, où il les a étudiées, en Bretagne, en Bohême, où elles ont été illustrées par M. Barrande, et aux États-Unis, où M. de Verneuil en a constaté l'identité avec celles de l'Angleterre, de la Bohême, de la Bretagne, de la Russie, des bords du Rhin et des autres provinces du royaume silurien. Toutes les classes inférieures du règne animal, depuis les zoophytes jusqu'aux mollusques supérieurs et aux crustacés, y sont représentées. Ainsi, pour ne citer que des animaux généralement connus, on y trouve des polypiers, des étoiles de mer, des coquilles univalves et bivalves, des nautiles (*lituites*), ces derniers voisins des argonautes, des poulpes, des seiches et des calmars. Les crustacés appelés trilobites, assez semblables aux cloportes actuels, sont les animaux les plus parfaits de cette première création, qui correspond à une période de temps véritablement effrayante. En effet, l'épaisseur de ces couches primordiales et d'autres considérations nous prouvent que, pendant des intervalles de temps où il faut compter par milliers de siècles, notre globe roulait dans l'espace sans qu'aucun être organisé animât à sa surface. Des couches innombrables se déposaient au fond des mers désertes. Enfin les conditions de la vie se trouvant réunies, les premiers monères apparurent sans laisser de traces, puis vinrent successivement les autres protistes, et enfin les premiers polypiers. C'est à la fin de l'époque silurienne seulement que les mers furent peuplées, non comme elles le sont actuellement, ni pour le nombre, ni surtout pour la physionomie des espèces. Presque tous ces types primitifs ne reparaissent pas dans les terrains postérieurs, et quelques-uns seulement tels que certains mollusques, *trochus*, *turbo*, *cardium*, *mytilus*, les térébratules, les étoiles de mer, ont encore des représentans dans la nature vivante. L'*amphioxus*, ce poisson sans tête et sans vertèbres dont nous avons parlé, date probablement de cette époque reculée, car il se trouve placé précisément entre les invertébrés, déjà représentés à l'époque silurienne dans leurs types principaux, et les vertébrés, qui n'existent pas encore.

Tous les animaux de cette période sont des animaux marins; on n'a pas encore trouvé les traces d'une seule espèce terrestre. Doit-on en conclure que nulle portion de la surface du globe n'était alors émergée? Cette affirmation serait téméraire, car nous connaissons des roches plus anciennes que le silurien inférieur qui n'ont pas été recouvertes par ce dépôt, et devaient par conséquent s'élever au-dessus de la surface des eaux. Les organismes primitifs étant essentiellement marins, il est plus naturel de penser que cette première évolution organique devait s'accomplir nécessairement dans la mer. En effet, les plantes de cette époque étaient également des

algues marines. Les végétaux comme les animaux terrestres n'apparaissent que plus tard.

On a signalé quelques dents de poissons dans les couches siluriennes supérieures, mais c'est seulement dans la période suivante, comprenant les terrains dévonien, houiller et permien, qu'ils deviennent nombreux. Tous appartiennent à l'ordre des poissons cartilagineux (raies, requins, etc.), et leur peau, couverte d'écailles, est seule restée après la destruction du squelette et des parties molles; leurs formes, bien différentes des formes actuelles, rappellent celles des embryons de nos poissons vivans. C'est une vérité qu'Agassiz a le premier révélée au monde savant; il l'a confirmée en montrant que le jeune *lepidosté*, poisson étrange vivant dans les rivières de l'Amérique du Nord, a une queue qui rappelle complétement celle des poissons de l'époque dévonienne. Nous touchons donc du doigt le parallélisme que nous annoncions entre le développement embryologique et la série paléontologique. Un poisson dévonien adulte est l'embryon d'une espèce actuelle, tous deux sont sortis d'un œuf identique; mais dans les premiers âges de la terre le poisson fossile s'est arrêté dans son développement, il a conservé sa forme embryonnaire, le poisson vivant a continué son évolution et s'est élevé de plusieurs degrés dans l'échelle animale.

Tous les animaux appartenant aux ordres compris entre les zoophytes et les poissons continuent à se multiplier et à se diversifier dans les terrains houiller et permien, qui succèdent au dévonien. Conformément à l'ordre hiérarchique, nous voyons apparaître dans ce dernier terrain les premiers amphibies intermédiaires entre les poissons et les reptiles écailleux. Tels sont les *labyrinthodon*, espèces de grenouilles gigantesques. Nous ne connaissons guère que les traces de leurs pas conservées par les grès de cette époque. Ces grès, comme tous les autres, étaient d'abord des sables mous et humides des bords de la mer. L'animal en marchant y a imprimé en creux la forme de ses pattes. Ces moules se sont remplis immédiatement de sable apporté par les marées. Ce sable en se durcissant est devenu du grès, et à la face *inférieure* des plaques qui le composent l'on voit en relief les moules saillans des empreintes creuses que l'animal avait laissées sur le sable. Les mieux conservés ont été recueillis aux environs de Lodève, dans le département de l'Hérault, et près de Hildburghausen en Saxe. L'*archegosaurus* du terrain houiller n'est point un saurien, c'est un autre amphibie rappelant l'organisation des protées, qui forment dans la nature actuelle le passage des poissons aux reptiles. On voit que l'apparition successive des formes paléontologiques suit pas à pas la classification ascendante des animaux vivans.

Nous voici parvenus à la période que les géologues désignent sous le nom de *secondaire :* elle comprend le trias, les terrains jurassiques et la craie. Dans le trias, toutes les formes animales dont nous avons parlé se compliquent et se multiplient. On y découvre en outre les empreintes de pas d'oiseaux dont l'un gigantesque, que le sable nous a conservés en se solidifiant. Dans le terrain jurassique, immédiatement supérieur au trias, la vie semble s'être développée avec une intensité extraordinaire. Des reptiles gigantesques nageaient dans les mers de cette époque; ils atteignaient une longueur de 13 mètres, et leur gueule renfermait un râtelier de cent vingt dents coniques et pointues. La forme de l'animal était celle d'un crocodile; mais les membres sont des nageoires, de là le nom d'*ichthyosaures* qui leur a été donné. Les marnes de Lyme-Regis, sur les côtes d'Angleterre, en ont conservé des spécimens complets de toute grandeur qu'on admire à Londres dans les galeries du *British Museum*. Ces animaux monstrueux respiraient par des poumons comme les cétacés actuels; ils se nourrissaient de poissons dont les os et les écailles ont été retrouvés dans leurs corps, à la place de l'estomac. La queue se terminait en une nageoire comme celle des poissons; la pupille des yeux était entourée de plaques osseuses semblables à celles de certaines tortues. La peau était nue, sans écailles, finement plissée comme celle des baleines. Voilà donc un animal touchant à trois classes : aux reptiles par les crocodiles, aux poissons et aux cétacés, qui font partie des mammifères. Les *plésiosaures* des mêmes terrains se rapprochent des serpens et des tortues, tandis que les *ptérodactyles* établissent le passage des reptiles aux chauves-souris.

Jusqu'ici, les reptiles ichthyoïdes et les oiseaux sont les rois de la création; aucun mammifère n'a encore apparu à la surface du globe. On les croyait tous d'origine récente, lorsqu'on découvrit en 1823, dans la partie inférieure du terrain jurassique, au fond d'une mine voisine de Stonesfield, dans l'Oxfordshire, deux mâchoires associées à des restes de reptiles. Ces mâchoires étaient celles de deux petits mammifères terrestres, et, conformément à la théorie, c'étaient des mammifères appartenant à l'ordre le plus inférieur, celui des marsupiaux. L'apparition de ces animaux inaugurait donc au début de la période jurassique l'avénement de la classe du règne animal à laquelle l'homme appartient.

Dans la craie, qui clôt la période secondaire, on trouve des représentans de toutes les classes du règne animal; seulement les formes monstrueuses des ichthyosaures et des plésiosaures ne reparaissent plus : on dirait que, semblable au sculpteur qui remet dans le baquet l'argile avec laquelle il vient d'ébaucher une figure

mal réussie, la nature n'ait pas reproduit ces êtres difformes et ambigus, transitions obligées, mais temporaires, entre les diverses classes du règne animal. Notre sentiment esthétique est favorable à cette hypothèse; toutefois l'analogie nous suggère une explication plus simple, elle nous enseigne que ces êtres ont disparu parce que les nouvelles conditions biologiques des mers crétacées n'étaient plus en rapport avec leur organisation. Le *mosasaurus* de la craie de Maestricht est la dernière réminiscence de ces reptiles, dont les crocodiles actuels nous rappellent les formes et nous permettent de deviner les mœurs.

La période tertiaire, aurore de l'époque actuelle, succède immédiatement à la période crétacée; elle est caractérisée surtout par l'apparition des pachydermes, dont les gypses de Montmartre ont conservé tant de débris illustrés par le génie de Cuvier. Ces animaux comblent, comme nous l'avons vu, la lacune qui sépare les pachydermes des ruminans; mais la création ne s'arrête pas là: des ossemens de dauphins, de castors, d'écureuils, de chiens, d'hyènes, de loutres, de panthères et de chauves-souris, nous indiquent la progression rapidement ascendante de la série animale. Une découverte qui fit en son temps une grande sensation fut celle d'une mâchoire inférieure trouvée en 1837 par Lartet à Sansans, près d'Auch. Cette mâchoire appartenait incontestablement à un singe voisin du gibbon; or le gibbon fait partie du groupe anthropomorphe. L'homme n'était pas loin, mais Cuvier avait déclaré qu'il n'y avait pas d'homme fossile, et on le croyait sur parole. Aujourd'hui tout est changé. Sans doute on n'a pas complétement démontré que l'homme ait vécu à l'époque tertiaire, mais personne ne nie plus son existence dans la période suivante, appelée *pleistocène* ou *diluvienne*. Partout il a laissé des traces de ses combats, de ses festins, de ses funérailles; nos collections sont pleines des instrumens en pierre dure fabriqués par lui. Les ossemens des animaux dont il faisait sa nourriture portent la trace des couteaux en silex avec lesquels il dépeçait leur chair; c'étaient toutes les espèces actuelles, auxquelles il en faut joindre quelques-unes qui ont disparu depuis : tels sont l'éléphant couvert de crins, le rhinocéros laineux, l'ours, l'hyène et le tigre des cavernes. Ainsi l'homme clôt la série ascendante du règne animal. En se comparant à ses ancêtres primitifs, il n'a point à rougir de son humble origine; un tel parvenu s'anoblit lui-même. Si les instincts animaux de ruse et de violence dont il a hérité de ses premiers ancêtres se manifestent encore fatalement dans ses luttes homicides, il peut toujours opposer aux dénigremens des misanthropes, dans le passé l'art et la littérature antiques, dans le présent la civilisation et la science modernes.

L'apparition successive des végétaux dans les couches géologiques a marché parallèlement à celle des animaux (1). Les végétaux les plus inférieurs ont paru les premiers, les supérieurs en dernier lieu. Néanmoins la progression n'est pas aussi frappante que dans le règne dont nous faisons partie. La raison en est bien simple. Les plantes sont des organismes peu compliqués. Leur hiérarchie est moins évidente; elle l'est assez cependant pour qu'on puisse constater l'accord qui existe sous ce point de vue entre les deux règnes. Les végétaux les plus simples dans leur organisation sont composés uniquement de cellules, privés de tiges et de fleurs; ce sont les algues, les champignons et les lichens. Les algues marines ont paru les premières, laissant leurs empreintes dans les couches les plus anciennes du globe; elles se sont maintenues en se modifiant dans les mers des différentes époques jusqu'à la nôtre. Les végétaux terrestres, tels que les mousses et les champignons, n'apparaissent qu'à l'époque dévonienne avec les fougères et les lycopodes. Pendant la période houillère, les conifères et les cycadées se réunissent aux deux classes précédentes : elles constituaient les immenses forêts qui, converties en charbon dans le sein de la terre, ont formé les dépôts houillers, foyers inépuisables de l'industrie moderne. A l'époque carbonifère, la terre ne portait encore aucune plante dont les graines fussent contenues dans un fruit. Les conifères et les cycadées, qu'on appelle *gymnospermes*, ne produisent que des graines nues, privées de péricarpe. On nomme *angiospermes* les végétaux à véritables fleurs munies d'enveloppes vertes ou colorées et se reproduisant par des graines renfermées dans un fruit sec ou charnu. Les angiospermes se divisent en monocotylédones et dicotylédones. L'apparition des monocotylédones remonte à la période jurassique, celle des dicotylédones est contemporaine de la craie. Dans cette division, les plantes dont la fleur n'est entourée que d'une seule enveloppe appelée calice précèdent celles qui en ont deux, le calice et la corolle. C'est bien l'ordre de succession que les classificateurs ont suivi dans la coordination des végétaux actuellement vivans. Ainsi la botanique confirme à son tour les vérités que la zoologie avait déjà proclamées dans un langage plus clair et plus intelligible pour nous. Les formes végétales, comme les formes animales qui nous entourent, ne sont pas nées à la même époque. Certaines plantes remontent à celle de la craie, un grand nombre sont tertiaires : leurs feuilles, leurs fleurs et leurs fruits ont laissé leur empreinte dans les couches terrestres, et la sagacité des botanistes paléontologistes, Ad. Brongniart, Gœppert, Unger, Heer, Schimper et Saporta, a su déchiffrer ces herbiers fossiles et reconstituer ces

1 Voyez à ce sujet Saporta, *les Anciens Climats*, — *Revue* du 1er juillet 1870.

végétaux disparus. Les deux sciences sœurs, la botanique et la zoologie, unissent donc leurs efforts pour faire revivre les époques géologiques qui ont précédé la nôtre. Grâce à elles, les différens chapitres de l'histoire du globe se compléteront peu à peu, et chaque jour nous dévoilera quelques-uns des mystères de la création. La génération présente aura vu la première aurore de ce soleil nouveau dont les rayons dissiperont comme de vaines ombres les obscurités mystiques et les traditions fabuleuses dont l'origine du monde était enveloppée.

M. Haeckel termine son remarquable ouvrage sur l'histoire de la création par la réfutation des principales objections qui ont été faites à l'ensemble des doctrines dont Lamarck, Goethe et Darwin sont les immortels promoteurs. Il se demande comment des vérités aussi évidentes ont été si lentes à se produire. On a peine à comprendre en effet que les efforts réunis de savans à la fois zoologistes, paléontologistes et géologues, tels que Cuvier, de Blainville, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, Jean Müller, Richard Owen, n'aient pas hâté l'avénement de cette grande synthèse des règnes organiques. L'étonnement cesse quand on considère les causes diverses qui ont arrêté le mouvement dont les élémens principaux existaient déjà bien avant que Darwin les coordonnât, les mît en œuvre et entraînât à sa suite quelques jeunes naturalistes dégagés des traditions du passé. Voici en peu de mots les causes principales de cet arrêt dans la marche de la science. D'abord les philosophes allemands avaient dégoûté les naturalistes de la philosophie de la nature. Les systèmes de Schelling, Steffens, Kielmeyer, Carus, construits *a priori* de toutes pièces, véritables châteaux aériens sans base et sans fondemens, s'écroulaient au souffle du moindre fait positif et bien constaté. Quant aux philosophes français, étrangers au monde extérieur, qui leur était inconnu, ils se bornaient à l'étude des facultés de l'esprit humain considéré comme un être immatériel, abstrait, isolé du corps auquel il est uni et du milieu qui les entoure et les étreint tous deux. Il en résulta que les naturalistes, de peur de mal raisonner, ne raisonnaient plus du tout; ils se bornaient à observer, à décrire, à accumuler des masses énormes de matériaux, semblables à un architecte qui se contenterait d'entasser dans un chantier les pierres d'un édifice sans jamais le construire. L'observation minutieuse, mais stérile, des corps organisés a créé la spécialité. Chacun s'est cantonné dans un coin du règne animal ou du règne végétal, perdant de vue l'ensemble non-seulement de la nature, mais même de la classe de végétaux ou d'animaux auxquels il consacrait sa vie. La division du travail, si fort en honneur dans l'industrie, a envahi l'histoire naturelle et rendu les spécia-

listes incapables de toute déduction féconde et de toute conception générale. On ne s'est pas borné à étudier uniquement un petit groupe d'êtres vivans, on a fait mieux : on les a étudiés uniquement sous un seul point de vue. L'un, courbé sur son microscope, ne voit dans un animal ou dans une plante que les tissus dont ils se composent; l'autre, s'arrêtant aux organes extérieurs, s'épuise dans la vaine distinction des bonnes et des mauvaises espèces sans être averti par l'inutilité même d'un labeur sans issue que les espèces sont toutes aussi bonnes et aussi mauvaises les unes que les autres. Cette spécialisation exagérée, si elle a servi la science en accumulant des faits, a limité l'horizon des naturalistes; ils acceptèrent les synthèses partielles que Cuvier, de Blainville, Geoffroy Saint-Hilaire, Agassiz, Richard Owen, de Baer et Jean Müller avaient déjà réalisées, mais ne surent ni les étendre ni les féconder.

Une autre cause a également contribué à retarder l'avénement de l'histoire naturelle synthétique. S'appuyant sur les trois règnes organisés vivans et sur l'embryologie, la paléontologie, la géologie, la biologie, l'anatomie et la morphologie comparées, elle exige pour être comprise une connaissance générale des sciences positives. Le rapprochement des faits empruntés à ces différentes sciences suppose aussi certaines habitudes intellectuelles : la comparaison, la réflexion, l'esprit de déduction et de généralisation; il n'exclut pas, tant s'en faut, l'imagination scientifique, qui, toujours dirigée par l'observation, peut s'élever au-dessus des apparences pour pénétrer jusqu'à la réalité des phénomènes. Ces connaissances, ces qualités, ne sont jamais réunies chez un seul homme : il n'en est point qui ne sente douloureusement les lacunes de son savoir individuel, et ne fasse effort pour embrasser et juger ce grand ensemble; toutefois quelques notions générales et la connaissance plus particulière de l'une ou de l'autre des branches de l'histoire naturelle permettent de saisir l'ordonnance de l'édifice.

Une heureuse réunion de facultés éminentes et de circonstances favorables avait préparé Charles Darwin à réaliser la synthèse des sciences naturelles, révolution comparable à celle que Newton a opérée dans les sciences exactes. Préparé par des études générales, Darwin accomplit sur le *Beagle*, commandé par le capitaine Fitzroy, un voyage de circumnavigation qui dura cinq ans. Le voudrait-il, un naturaliste voyageur ne saurait rester spécial. En effet, suivant les contrées qu'il visite, c'est tantôt la géologie, tantôt la zoologie, tantôt la botanique qui deviennent les sciences maîtresses, captivent son attention et provoquent ses recherches. En vue des îles à coraux de l'Océan-Pacifique, Darwin ne pouvait pas rester indifférent au problème de leur formation; dans le détroit de Ma-

gellan, aux îles Chiloe, ce sont les glaciers et les phénomènes glaciaires, alors inexpliqués, qui attirent son attention; aux îles Galapagos, ce sont des animaux étranges, inconnus sur la côte voisine du Chili; sur les bords de La Plata, il exhume les restes fossiles de grands animaux éteints; au Brésil, l'aspect de la forêt vierge tropicale le plonge dans un ravissement qui ne laisse place à aucune autre pensée. Quelle moisson de faits, d'observations, de comparaisons, pour une intelligence ouverte à toutes les conceptions que lui suggérait le spectacle de tant de tableaux variés! Revenu en Angleterre avec une santé altérée par les fatigues d'une si longue navigation, Darwin se retire à la campagne, méditant sur ce qu'il a vu et ajoutant aux richesses de son expérience personnelle celles de tous les naturalistes et de tous les penseurs qui pouvaient accroître son trésor intellectuel. Dans sa solitude, il se livre aux observations les plus délicates sur les relations des plantes avec les animaux qui les entourent, il étudie minutieusement les changemens que la sélection artificielle produit dans l'organisation des végétaux et des animaux. Enfin, après vingt ans de méditations, cédant aux sollicitations de ses amis, il se décide à publier son livre sur l'*origine des espèces*. Incompris ou mal compris au début, il attend patiemment, comme jadis Laurent de Jussieu, que le temps, cet élément indispensable de tout progrès, fasse son œuvre et prépare le succès final; comme lui, il a le bonheur de voir une école nouvelle s'inspirer de son esprit, marcher dans la voie qu'il a ouverte et développer les principes féconds dont il n'avait posé que les bases. Actuellement une élite de jeunes naturalistes se proclament ses élèves et continuent ses travaux.

Une doctrine dans laquelle les faits isolés se contrôlent et se coordonnent dans un ensemble harmonieux ne saurait être un vain bruit destiné à mourir sans écho. Comme la méthode naturelle, le darwinisme sera un jour la loi souveraine et universellement acceptée de la science des êtres organisés. Dans cette étude rapide, j'ai cherché à en faire connaître l'esprit : je ne puis me flatter d'avoir convaincu les incrédules; mais, si j'éveille l'attention des naturalistes et des penseurs, mon but sera atteint, car l'axiome consolant dont l'histoire des sciences démontre l'infaillibilité, c'est que le triomphe définitif appartient toujours à la vérité.

CHARLES MARTINS.

UNE HISTOIRE VRAIE

I.

— Michel, le chalet est loué!

— Quel chalet? répondit mon mari avec distraction.

Nous étions mariés depuis quelques mois seulement et installés depuis très peu de temps à Amerville. Michel Colonge, mon mari, espérait, grâce à ses relations de famille et d'amitié, s'y faire rapidement une clientèle, et déployait afin d'arriver à ce résultat un courage et une activité que je ne vis jamais se démentir; pour moi, je n'étais pas encore parvenue à supporter avec bonne humeur les inconvéniens de ma nouvelle situation. La vie de médecin de campagne me paraissait peu enviable; ce n'était jamais sans une certaine irritation que je voyais Michel tantôt rentrer trop fatigué pour faire la moindre attention à ce que j'avais à lui raconter, tantôt, par suite de quelque accident grave, repartir à la hâte aussitôt le repas terminé et ne revenir bien souvent que tard dans la soirée. M'apercevant qu'il était plus distrait que de coutume, je repris avec impatience :

— Le chalet inoccupé depuis si longtemps, celui que vous avez déclaré vous-même, lorsque nous sommes allés le voir, trop incommode pour qu'il y eût moyen de l'habiter.

— Et quel sera ce locataire intrépide?

— Un médecin. Rassurez-vous, continuai-je; d'après ce qu'on m'a raconté, il a déjà fait fortune, et ce n'est qu'à grand'peine qu'on parvient à en obtenir une consultation.

— Est-il marié?

— Personne n'en sait rien; mais cela me paraît peu probable, et il n'a sûrement pas d'enfans : une femme et des enfans se trouve-

raient bien mal dans cette étrange maison. Ce doit être un vieil original.

Mon mari ne m'écoutait plus; ses craintes étant calmées sur le tort qu'aurait pu lui faire un autre médecin établi dans le même canton que lui, il se hâtait de lire son journal avant de commencer ses visites de l'après-midi.

La petite propriété connue sous le nom de chalet de la Rochette était composée de deux pavillons élégans, mais assez exigus, réunis par une sorte de passage couvert qui se fermait à volonté. Chacun de ces pavillons avait une entrée séparée et pouvait à la rigueur être habité indépendamment de l'autre; un grand jardin divisé en deux parties à peu près égales par une épaisse charmille entourait cette singulière construction qui semblait ne pouvoir être occupée que par deux célibataires ayant ensemble d'intimes relations. Le mobilier arriva : il se composait, on le sut bientôt, de deux ameublemens complets, puis, quelques jours plus tard, la surprise des habitans d'Amerville fut au comble, quand tout un personnel domestique double vint occuper la maison ou plutôt les maisons ainsi préparées. Je me rappelle avoir passé plus d'une après-midi à épier l'arrivée de mes nouveaux voisins (notre maison était la plus rapprochée du chalet); ma persévérance fut enfin récompensée. Attirée au balcon par le bruit d'une chaise de poste, j'entrevis une femme à demi couchée au fond, une autre femme était assise sur la banquette de devant; la voiture ne contenait que deux personnes. Environ une heure après, un homme d'un certain âge, qui m'était inconnu, passa rapidement à cheval sous mes fenêtres : c'était le docteur Fauvel. — Ils sont arrivés, dis-je à Michel aussitôt qu'il fut rentré, et nous n'en sommes guère plus avancés.

Je dois dire ici pour m'excuser qu'en ma qualité d'étrangère je me trouvais bien seule dans cette triste petite ville, et que la venue d'une femme avec laquelle je pourrais peut-être nouer des relations agréables était pour moi un événement d'une importance réelle.

Le dimanche vint; un banc avait été retenu pour les Fauvel dans l'église paroissiale, et, à la grande satisfaction de chacun, le docteur y entra quelques minutes avant le commencement de l'office. C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, au teint pâle, au front élevé et même légèrement dégarni, grand et mince. Il avait des manières parfaites, une physionomie ferme et intelligente avec quelque chose de triste; quoiqu'il eût de très beaux yeux, son regard, empreint d'une sorte d'inquiétude vague, produisait presque toujours une impression singulière sur ceux qui le rencontraient pour la première fois. Il parut se préoccuper fort peu

de se trouver l'objet d'une curiosité générale mal déguisée, et quitta son banc sans faire la moindre attention à qui que ce fût; Mme Fauvel ne parut pas à l'église ce jour-là.

La semaine qui suivit fut signalée par deux événemens : l'apparition d'une plaque de cuivre portant le nom du docteur Fauvel sur l'une des portes du chalet, puis une visite faite par le docteur à notre curé; mais ce dernier, homme austère et silencieux, ne fit part à personne des détails de cette entrevue. Le samedi de la même semaine, Michel étant rentré de bonne heure et paraissant fort bien disposé, j'essayai de lui persuader qu'une visite au docteur Fauvel ne serait de sa part à l'égard d'un confrère qu'un acte de bon voisinage. Il m'écouta en souriant, me laissa épuiser mes bonnes raisons, et finit par me dire d'un air malin qui lui était particulier : — J'ai prévenu votre désir, ma chère, je suis allé chez le docteur Fauvel.

— Oh! Michel, racontez-moi tout. Quand y êtes-vous allé? Qui avez-vous vu? Le docteur ou sa femme? Ont-ils été aimables? Les avez-vous engagés à venir nous voir?

— Un moment, ma chère Valentine, procédons avec ordre : j'ai rencontré M. Fauvel l'autre jour, nous avons échangé quelques mots, et il m'a prié d'entrer chez lui; j'étais pressé, et n'y suis resté qu'un moment. Voilà tout ce que j'ai à vous raconter.

— Comment est Mme Fauvel?

— Je ne l'ai pas vue.

— Le docteur vous plaît-il? est-ce un homme du monde? y aura-t-il moyen de les voir de temps en temps?

Quelques signes affirmatifs, l'assurance que M. Fauvel était extrêmement bien et viendrait sous peu nous rendre visite, furent tout ce que je parvins à tirer de mon mari ce soir-là.

Le lendemain, sortant pour me rendre à l'église, je vis à quelques pas devant moi une femme mise simplement qui marchait d'une façon aisée et gracieuse sans regarder autour d'elle: elle ralentit le pas en arrivant sous le perche, et je l'entendis demander au sacristain à quel endroit se trouvait le banc du docteur Fauvel. Après cela, il ne fut question dans tout Amerville que de Mme Fauvel. Ceux qui ont habité quelque temps la province se représenteront facilement les conversations plus ou moins bienveillantes qui s'ensuivirent. Sur ces entrefaites, j'allai passer quelques jours chez mes parens; en rentrant chez moi, j'y trouvai les cartes du docteur et de Mme Fauvel.

Dès le lendemain, et sans attendre mon mari, je m'acheminai vers le chalet. Je m'arrêtai indécise : à laquelle des deux portes fallait-il sonner? Je me décidai pour celle qui portait la plaque. Un

domestique se présenta. Comme je lui adressais la question d'usage : — Je vais voir si madame est chez elle, me répondit-il.

Et, à ma grande surprise, faisant un pas au dehors, il alla sonner à l'autre porte, répéta ma demande à une gentille petite femme de chambre, et rentra immédiatement dans le pavillon auquel j'avais sonné d'abord.

Mme Fauvel ne parut qu'après un intervalle assez long. Sa toilette toutefois ne pouvait lui avoir pris beaucoup de temps, car elle était habillée d'une façon fort simple. Elle me fit un accueil on ne peut plus aimable, quoique toute sa manière d'être portât l'empreinte d'une certaine hésitation nerveuse. Elle était très jeune et conservait encore une sorte de grâce enfantine; de magnifiques yeux bleus, clairs et confians, achevaient de la rendre sinon très jolie, au moins fort attrayante. Tout à fait enchantée, je prolongeai ma visite et ne partis qu'après lui avoir exprimé avec insistance le désir de la revoir bientôt. — Je serais charmée, me répondit-elle, d'aller quelquefois chez vous; mais mon mari désire que je mène une vie très retirée.

— J'espère que vos résolutions de solitude ne sont pas motivées par la santé de M. Fauvel; mon mari m'a dit qu'il paraissait souffrant.

Elle fit un mouvement involontaire, et changea subitement de couleur. — Souffrant, croyez-vous? pensez-vous qu'il soit malade? Oh! non, non, ce n'est pas possible!

Je me hâtai de réparer ma maladresse. — Vraiment, madame, vous n'avez pas sujet de vous alarmer ainsi; M. Fauvel est sans doute naturellement pâle, cela aura frappé mon mari, qui le voyait pour la première fois, tandis que vous, qui vivez avec lui, vous devez y être habituée.

— Oh! c'est cela, c'est sûrement cela, me répondit-elle avec précipitation.

Elle s'approcha de la fenêtre, cueillit quelques brins d'héliotrope et me les offrit en souriant. Je pris congé d'elle aussitôt après.

Quelques semaines s'écoulèrent; Mme Fauvel me rendit ma visite, nous nous vîmes de temps en temps le matin. D'autres personnes de la ville ou des environs entrèrent en relation avec elle; tout le monde était accueilli de la manière la plus aimable, chacun était enchanté de Mme Fauvel. On s'en revenait toujours sans avoir aperçu le docteur, qui de son côté faisait quelques visites, et passait avec raison pour un homme très intelligent, instruit et causant à merveille. Plusieurs dîners furent donnés en l'honneur des nouveaux arrivés; mais tantôt Mme Fauvel s'était trouvée subitement indisposée, tantôt le docteur avait été obligé de partir la veille ou le matin

même pour affaires de famille : personne ne réussit à les recevoir en même temps. Malgré l'impression favorable produite par chacun d'eux en particulier, les suppositions peu charitables recommencèrent de plus belle.

Je fis à cette époque une longue et sérieuse maladie; lorsqu'il me fut permis de recevoir quelques visites, Mme Fauvel se présenta des premières. Je fus heureuse de la revoir; elle avait été pleine d'attentions pour moi pendant ma maladie, venant chaque matin, m'avait-on dit, s'informer elle-même de mon état, tandis que presque tous les soirs un bouquet de fleurs ou un panier de fruits arrivant du chalet me rappelait l'affectueuse sollicitude de ceux qui l'habitaient. Je la remerciai donc avec effusion. — J'ai aussi à remercier le docteur, ajoutai-je; je crois réellement, d'après la quantité de perdreaux qu'il m'a envoyés, qu'il ne doit plus en rester à six lieues à la ronde. Et comme il a été bon et dévoué de courir ainsi à franc étrier pour ramener mon mari le soir où j'ai eu cette rechute!

— Vraiment! il a fait cela?

— Ne le savez-vous pas? Rappelez-lui, je vous prie, madame, combien je lui suis reconnaissante; je ne sais ce que serait devenu mon pauvre mari sans l'amitié et les conseils si précieux de M. Fauvel. Il me tarde de pouvoir le lui dire moi-même; comme il comprend bien ce que doit éprouver un mari qui craint de perdre une femme aimée!

Mme Fauvel prit un livre qui se trouvait à côté d'elle, et le feuilleta machinalement.

— Quel excellent et charmant mari ce doit être! poursuivis-je, oubliant dans l'élan de ma reconnaissance les singuliers soupçons qui m'étaient venus parfois à l'esprit.

— Il est excellent, répondit-elle avec effort après un moment de silence, c'est toujours un plaisir pour lui que de se rendre utile et d'obliger ses amis.

Elle se leva. J'insistais pour lui faire promettre de venir bientôt passer une soirée avec nous, lorsque mon mari rentra, et joignit ses instances aux miennes.

— J'espère, ajouta-t-il, que le docteur nous fera le plaisir de vous accompagner; j'ai appris, madame, ces derniers temps, à connaître votre mari, et je puis vous assurer qu'il y a peu d'hommes pour lesquels j'aie autant d'estime et d'amitié.

Elle rougit, et répondit à voix basse quelques mots que je n'entendis pas. Au moment où Michel, reconduisant Mme Fauvel, ouvrait la porte de la rue, quelqu'un passa devant la maison, et, nous apercevant, nous fit un profond salut; c'était M. Fauvel.

— Docteur! docteur! cria mon mari.

M. Fauvel traversa la rue et s'éloigna sans répondre.

— Pardon, s'écria Michel, mais j'ai quelque chose de pressé à lui dire. Il sortit rapidement, et eut bientôt rejoint son ami.

Je m'avançai vers la jeune femme, qui était restée appuyée contre la porte, et fus effrayée en la regardant : pâle et tremblante, elle semblait pouvoir à peine se soutenir. Je la conduisis dans le salon et la fis asseoir, craignant à chaque instant de la voir s'évanouir; elle parla enfin.

— Merci, je vais mieux... J'ai été faible; mais, ajouta-t-elle d'un air un peu égaré, si vous songiez que vous êtes sa femme, et que vous le voyez de près pour la première fois depuis deux ans!...

— Lui! Est-il possible que ce soit votre mari dont vous parliez?

— Oui! mon mari, mon cher mari, qui m'aimait tant quand il m'a épousée; qu'ai-je fait, grand Dieu, pour qu'il ne m'aime plus et qu'il me traite ainsi?... Oh! mon Dieu, qu'ai-je dit? — Puis se cachant la figure, elle sanglota.

— Croyez, lui dis-je tout émue, que votre secret est en sûreté; ayez confiance en moi, je vous en conjure.

Saisie d'une profonde pitié pour cette jeune et charmante créature, je me mis à pleurer avec elle. Que tout cela était triste et étrange! Vivre sous le même toit que son mari et ne pas l'avoir vu depuis deux ans! c'était à peine croyable. Là se trouvait donc la cause des rumeurs malveillantes arrivées jusqu'à moi, rumeurs que j'avais toujours combattues. J'étais navrée, et, sans me donner le temps de réfléchir, je me rangeai, comme c'était naturel, du côté de la femme.

— Moi qui vous croyais si heureuse, m'écriai-je, moi qui étais si convaincue de toutes les belles qualités de M. Fauvel; oh! que les hommes sont détestables!

— Vous vous trompez, madame, au moins pour l'un d'entre eux, reprit la jeune femme avec dignité. M. Colonge avait bien raison de dire tout à l'heure qu'il ne connaissait pas d'homme plus digne de respect et d'affection que mon mari.

— Il n'a donc pas perdu votre estime?

— Pas le moins du monde.

— Et vous l'aimez toujours?

— Oui, de toute mon âme; le ciel ait pitié de moi! — Elle recommença de pleurer comme si son cœur allait se briser.

Quel motif avait pu amener un tel homme à se séparer de sa femme? Une faute grave commise par elle? Plus j'examinais cette aimable physionomie, si confiante et si pure, plus ce soupçon me paraissait invraisemblable.

— Croyez-vous, me demanda-t-elle lorsqu'elle eut repris un peu de calme, croyez-vous que le monde ait découvert notre véritable situation? non pas que je le craigne pour moi, mais cela pourrait peut-être faire tort à M. Fauvel.

— Hélas! répondis-je, dans une ville telle que celle-ci, rien ne peut rester longtemps secret.

— Voilà ce que je craignais. Nous sommes venus nous établir ici parce que les médecins me conseillaient la campagne; je mourrais, disaient-ils, si je ne changeais d'air et d'habitudes. Ah! que ne suis-je morte en effet!

L'expression de ses yeux me fit frissonner; je n'ai jamais revu depuis rien d'aussi poignant. Je m'approchai d'elle, la prés dans mes bras, et m'efforçai de la consoler. — N'avez-vous ni parens, ni amis auxquels vous puissiez demander conseil?

— Je suis orpheline, je n'ai pas un ami à qui je veuille me confier; d'ailleurs, reprit-elle avec une sorte de crainte, vous-même ne serez-vous pas injuste pour mon mari maintenant que vous savez tout?

— Je ne me permets pas encore de le juger, répondis-je froidement.

Elle prit ma main dans les siennes et me dit avec l'accent de la prière : — Je vous en supplie, ne nous jugez sévèrement ni l'un ni l'autre. J'ai eu tort en me laissant aller à ce chagrin qui l'accuse; mais le choc a été trop subit. Comme il a mauvaise mine! et comme il a vieilli! O Paul! mon pauvre Paul! mon cher mari!

La voir se désoler ainsi sans montrer ni rancune ni colère, c'était plus que ma susceptibilité féminine ne pouvait supporter; je résolus de chercher à éclaircir cette mystérieuse situation, à laquelle, je me le persuadais du moins, il était possible de remédier.

— Voulez-vous me permettre, repris-je doucement, de vous faire une ou deux questions? Depuis combien de temps dure l'état de choses dont vous me parlez?

— Depuis cinq ans!

— Cinq ans! — L'étonnement me rendit muette. Mme Fauvel, sans paraître remarquer ma surprise, me regardait d'un air de tristesse résignée. Après un instant de silence, je continuai, entraînée par une sincère compassion.

— Pardonnez-moi si je réveille en vous de pénibles souvenirs, mais ne pourrai-je savoir où et comment votre séparation a commencé?

— Six mois après notre mariage. Nous avions fait, vous le croirez à peine, un véritable mariage d'inclination; tous deux seuls au monde, nous étions tout l'un pour l'autre et parfaitement heureux.

Peu à peu, Paul devint sombre, préoccupé; j'en cherchai la cause sans pouvoir la trouver. Ce n'est rien, cela passera, me disait-il quand je l'interrogeais; puis il tomba malade, il eut une violente fièvre... Je le soignai... Quand il fut guéri, il m'éloigna...

— Comment? par quel moyen? pour quelle raison?

— Aucune. Il fit une absence de quelques jours, et m'écrivit que nous devions nous séparer, que c'était une chose inévitable, que, si je le préférais, il ne reviendrait pas, mais que son plus vif désir était que nous pussions vivre sous le même toit à la condition toutefois de ne jamais nous rencontrer.

— Et vous ne vous êtes jamais rencontrés?

— Très rarement et tout à fait par hasard; dans ces occasions, il passait à côté de moi sans s'arrêter et sans lever les yeux. Une fois, c'était pendant les premiers mois de cette vie étrange, je le trouvai sur l'escalier. Je n'étais pas alors calme ou plutôt brisée comme à présent : j'étais furieuse, offensée, et j'essayai de passer rapidement en lui jetant un regard de dédain. Il me retint en posant la main sur mon bras, et je m'arrêtai silencieuse. — Nous avons été bien heureux, Juliette, murmura-t-il avec tristesse. — Mais nous ne pouvons plus l'être! criai-je avec emportement. — Non, reprit-il, je le sais, plus jamais. — Il me regardait attentivement; puis, retirant sa main, il s'éloigna : nous ne nous sommes plus parlé depuis lors.

Si tout cela était vrai, et j'en étais malgré moi convaincue, de quoi pouvait-elle accuser son mari? C'était absolument incompréhensible. — Jamais, me dit-elle encore, aucune contrainte n'avait été exercée sur elle; un témoin invisible semblait, à la vérité, la suivre partout, mais seulement pour veiller sur sa santé et prévenir ses moindres désirs.

— Ne craignez-vous pas, lui demandai-je, de rencontrer M. Fauvel en retournant chez vous? Attendez encore un moment, mon mari vous reconduira.

— Oh! non, me répondit-elle en soupirant, il semble être au courant de tout ce que je fais; je ne le vois même plus de loin, et je suis très étonnée de ce qui est arrivé aujourd'hui. Il paraît bien malade (c'était évidemment ce qui la préoccupait le plus); madame, je vous en prie, faites que M. Colonge veille sur lui.

Je lui promis tout ce qu'elle voulut; toutefois je me promis en même temps de ne rien négliger de ce qui pourrait m'amener à découvrir le mot de l'énigme. Michel, à qui je racontai cette conversation, en fut encore plus surpris et plus consterné que moi; il me fit mille questions auxquelles je ne pus répondre, resta longtemps rêveur, et finit par me dire gravement : — Ne feriez-vous pas mieux de ne point vous occuper de cela?

— Ne pas m'en occuper! pourquoi donc?

Tout ce que je parvins à obtenir de mon mari fut une sérieuse recommandation d'agir avec prudence; j'en fus peu étonnée, connaissant son excessive réserve, — je n'en persistai pas moins dans ma résolution.

Les femmes ont, chacun se plaît à le reconnaître, l'esprit fin et délié; je me trouvai donc bien peu perspicace, et j'en vins à un grand découragement lorsque je vis les semaines et les mois s'écouler sans que je fusse parvenue à rien savoir. Nous invitions fréquemment M. Fauvel, il acceptait souvent; sa femme était, cela va sans dire, toujours comprise dans ces invitations, toujours aussi nous recevions l'invariable refus. Le docteur prit insensiblement l'habitude de venir chez nous plusieurs fois par semaine, et paraissait se plaire de plus en plus dans notre société; il ne pouvait ignorer cependant que sa femme se rendait chez nous les autres jours, car il trouvait à chaque instant sur ma table quelque ouvrage ou des livres qui lui appartenaient.

II.

Le temps passait rapidement; mon mari avait pris le docteur en grande amitié. Quoiqu'il fût parfaitement bon et aimable avec moi, je conservais une arrière-pensée, et ne pouvais me défendre à son égard d'un certain sentiment d'amertume. Ses manières aisées et simples sans la moindre nuance d'excentricité, son excessive politesse, surtout cette parfaite obligeance qui n'était jamais en défaut, lui attirèrent peu à peu la sympathie de tous les habitans d'Amerville. Lorsque, comme cela ne pouvait manquer d'arriver, l'existence singulière menée par M. et Mme Fauvel fut connue de tout le monde, chacun trouva moyen d'excuser le docteur aux dépens de sa femme, livrée ainsi sans pouvoir se défendre et heureusement sans s'en douter aux méchans propos et aux commérages acharnés de toute une petite ville. La vie de la jeune femme devenait donc de jour en jour plus monotone et plus isolée; le peu de personnes avec lesquelles elle était entrée en relation l'abandonnaient insensiblement : j'avais beau la défendre courageusement en toute occasion, la calomnie n'en produisait pas moins son effet habituel. Les uns affectaient d'être au supplice lorsque Mme Fauvel leur rendait visite, de crainte que le docteur n'entrât chez eux au même moment, d'autres au contraire désiraient amener une rencontre entre les deux époux, — c'eût été, à leur sens, si curieux! Enfin la malheureuse Juliette en vint à ne pouvoir sortir de chez elle sans être dévisagée, pour ainsi dire montrée au doigt, ou tout

au moins sans se heurter, presque à chaque pas, à des regards empreints d'une malveillante curiosité.

La manière dont le docteur Fauvel répondait aux questions banales qui lui étaient adressées sur sa femme était toujours parfaitement naturelle, et ne se distinguait en rien de ce qu'aurait pu dire en semblable occasion le premier mari venu. Je fus plus d'une fois violemment tentée de lui exprimer ma façon de penser sur sa manière de vivre, ou plutôt je dois avouer que sa réserve aimable, la dignité polie qui ne l'abandonnait jamais, m'arrêtèrent toujours au moment où j'étais sur le point de me laisser aller à quelque remarque ou à quelque allusion; sa physionomie prenait par momens une expression de tristesse navrante devant laquelle s'évanouissaient toutes mes résolutions de le tourmenter. J'en arrivai graduellement à ne pouvoir plus que le plaindre et m'intéresser vivement à lui. En outre, comme me le répétait souvent Michel, personne n'est autorisé à se mêler des affaires d'une femme qui persiste à obéir aveuglément à son mari, sans même vouloir mettre en question le plus ou moins de justice ou de convenance de ses décisions, et va jusqu'à lui laisser ignorer qu'elle se meurt de chagrin. J'avais donc à peu près renoncé à chercher l'explication du problème que nous avions sous les yeux, lorsqu'une circonstance fortuite parut sur le point de modifier toute la situation.

C'était, je m'en souviens, par une belle matinée d'hiver; je jouais au coin du feu avec mon fils, alors tout petit, et les éclats de rire de l'enfant résonnaient joyeusement autour de moi. Tout à coup Juliette entra ou plutôt se précipita dans la chambre; elle était pâle et effrayée. Elle se laissa tomber en pleurant sur un fauteuil. — Gardez-moi près de vous, disait-elle d'une voix entrecoupée; je vous en prie, donnez-moi un bon conseil.

J'eus beaucoup de peine à la calmer, et découvris enfin ce qui avait occasionné une telle explosion de chagrin; un groupe composé de femmes et d'enfans lui avait en quelque sorte barré le passage en riant, et en tenant des propos aussi insolens que pénibles à entendre. C'était presque invraisemblable, l'indignation me suffoquait en écoutant ma pauvre amie; quoique j'eusse appris combien la population d'Amerville était hargneuse et méchante, à peine l'aurais-je crue capable de procédés aussi cruels.

— N'y faites pas attention, essayai-je de dire, prenez patience, et laissez faire ces vilaines gens; allons, courage, tout cela se calmera peu à peu, soyez-en sûre.

— Je n'ai plus de courage, je suis au bout de mes forces, je ne puis y tenir plus longtemps; il faut que je m'en aille. Aidez-moi, je vous en conjure; cette situation ne peut se prolonger.

— Sans doute je vous aiderai, criai-je emportée par la compassion; oui, vous partirez, je vous en fournirai les moyens. — Sans me donner le temps de réfléchir et de demander l'avis de mon mari, je lui fis part d'une idée qui m'était venue à l'instant même. Ma belle-sœur, qui demeurait dans une petite ville du voisinage et qui avait beaucoup d'enfans, cherchait en ce moment une personne de confiance qui pût l'aider à les élever; c'était une excellente et aimable femme, à côté de laquelle on ne pouvait se trouver malheureuse. J'expliquai à Juliette tout cela, et lui démontrai que cette résolution, adoptée ouvertement, la mettrait pour le présent et pour l'avenir à l'abri de toute calomnie. Je savais que, quittant son mari, elle serait sans ressources; rien ne pouvait donc se présenter de meilleur et de plus convenable.

Mon projet parut tout d'abord la satisfaire; elle avait été institutrice avant de se marier, par conséquent elle était très à même de remplir les fonctions que je lui proposais. — Peut-être, me dit-elle d'un air simplement résigné qui m'alla au cœur, vais-je être assez heureuse pour trouver là une famille qui veuille bien m'aimer!

Pauvre âme désolée! Inutile de raconter tout ce que je dépensai de raisonnemens pour amener mon mari à ne pas s'opposer à notre dessein; je ne pus obtenir une approbation conditionnelle qu'en lui promettant que le docteur Fauvel serait franchement averti à l'avance du départ de sa femme. Celle-ci lui écrivit donc un matin et nous lut sa lettre, qui était ainsi conçue :

« Pardonnez-moi si je vous écris malgré votre défense. Pardonnez-moi encore si je viens vous demander une dernière fois quelle faute j'ai commise envers vous, et quel est le motif qui nous oblige à cette cruelle séparation. Je ne puis supporter plus longtemps la vie que vous m'avez faite; puisqu'elle ne peut être changée, j'ai l'intention de partir le plus tôt possible, je vais occuper une position d'institutrice dans une famille respectable. Je rentre, le cœur brisé, mais la conscience tranquille, dans la situation dont vous m'aviez tirée en m'épousant. Je n'ai pas voulu vous quitter sans vous prévenir et vous dire adieu.

« JULIETTE. »

Cette lettre, de beaucoup la moins amère et la moins triste de toutes celles qu'elle avait essayé d'écrire, fut remise pour éviter les commentaires à la porte du docteur par une personne de ma maison. Vers le soir de ce même jour, je vis arriver Juliette frémissante, en proie à une grande surexcitation : ses yeux, ordinaire-

ment si doux, brillaient d'un éclat sinistre, elle parlait d'une voix sèche et saccadée. — Pas de réponse, répétait-elle machinalement, pas de réponse, maintenant il faut partir.

Tout était prêt, ma belle-sœur était prévenue; en partant à l'instant même, nous pouvions encore arriver avant la nuit. Je me mis donc en mesure d'accompagner Juliette.

— Ce n'est pas loin, n'est-ce pas? disait-elle.

— Vous pourrez revenir chez vous en peu de temps, et quand vous le voudrez, répondis-je.

— Chez moi!... Comme si quelque chose l'eût tout à coup entraînée irrésistiblement, elle courut vers la porte, et entra brusquement dans la voiture; je la suivis. Je commençais à donner au cocher les indications nécessaires quand je sentis une main lourde et glacée s'appuyer sur mon bras. — Madame Colonge, qui donc est avec vous? est-ce ma femme?

— Oui, docteur, répondis-je, nullement intimidée par le son menaçant de sa voix, c'est votre femme; je la conduis dans un endroit où chacun sera bon pour elle...

— Un moment, je vous en prie.

Il fit le tour de la voiture : — Juliette, est-ce bien vous, Juliette?

Aucune description ne peut rendre la profonde tendresse, l'inexprimable angoisse, qui étaient contenues dans ce peu de mots. Elle me saisit la main, et, la serrant avec force, murmura : — Arrêtez! arrêtez!

— Il n'y a pas dix minutes que j'ai trouvé votre lettre. Juliette, un mot, je vous en supplie,... devant madame; pourquoi partez-vous? qui donc vous conseille d'abandonner votre mari?

— Qui donc vous a conseillé d'abandonner votre femme, monsieur Fauvel? interrompis-je brusquement, voyant que ma compagne était incapable de répondre; — mais le docteur ayant fait un mouvement qui le plaça en pleine lumière, je fus terrifiée en apercevant son air sauvage et désespéré. — Voulez-vous rentrer un instant? dis-je à Juliette en me retournant de son côté. — Au nom du ciel, docteur, aidez-moi, elle est évanouie!

Nous la transportâmes dans la maison, elle reprit connaissance au bout de peu d'instans; j'étais à côté d'elle, le docteur, debout près de la cheminée, nous examinait en silence. Sa physionomie, devenue impassible, n'annonçait ni colère ni reproche; néanmoins je me sentais de plus en plus troublée et mécontente.

— Je puis parler maintenant, n'est-ce pas? dit enfin M. Fauvel d'une voix ferme et triste.

— Parlez, monsieur.

— Je ne dirai rien, madame, de la position si pénible dans la-

quelle je me trouve en ce moment; mais je constate, et j'aurais dû en être convaincu d'avance, que vous avez appris par Mme Fauvel notre fâcheuse et inévitable séparation.

Je l'interrompis avec impatience. — Pourquoi inévitable, tandis que pas une scène, pas même une discussion n'a eu lieu entre vous, tandis que, malgré votre incroyable façon d'agir, votre femme n'a jamais eu pour vous une parole de blâme (il étouffa une sorte de gémissement), tandis que, d'après ce que j'ai pu voir et apprendre, vous ne pouvez avoir l'ombre d'un reproche à lui adresser?

— Pas le moindre reproche, dit-il d'une voix altérée; ne suis-je pas prêt à le déclarer devant tout le monde? Ma femme sait que cela est vrai.

— Alors veuillez, monsieur, me pardonner mon insistance: pourquoi cette séparation est-elle inévitable?

Il fit quelques pas dans la chambre, regarda autour de lui comme s'il eût éprouvé un vague désir de se soustraire par la fuite à la nécessité de répondre, et souriant d'une façon étrange : — Quoique cette question me soit faite par une femme, dit-il avec effort, et que cette femme soit vous, madame, à qui j'ai tant d'obligations, il m'est absolument impossible d'y répondre.

— Voulez-vous que je vous laisse avec Juliette? Peut-être aimeriez-vous mieux lui parler sans témoins? — Je me disposai à sortir de la chambre. Le docteur se plaça devant moi; je levai les yeux sur lui, et fus de nouveau épouvantée : à ce moment, il me fit l'effet d'un possédé luttant contre un démon intérieur.

— Pour l'amour de Dieu, ne nous quittez pas; restez ici, je parlerai devant vous, cela ne durera plus longtemps.

— Il est temps d'en finir en effet, — et je lui montrai la malheureuse femme encore privée de sentiment.

Le docteur courut à elle. Pendant que je cherchais à la ranimer, il couvrit ses mains de baisers; mais lorsqu'elle ouvrit les yeux il se releva vivement, et reprit la place qu'il occupait d'abord. — Ainsi, dit-il avec calme, vous voulez me quitter, Juliette; où comptiez-vous aller? — Elle me fit signe de parler; je lui racontai nos plans: il m'écoutait d'un air de mécontentement sombre. — Madame, fit-il avec fermeté en s'adressant à moi, ce projet est impraticable; je n'y consentirai jamais. Si ma femme le préfère, elle peut, quand elle le voudra, quitter ma maison pour la vôtre, ou pour quelque autre résidence à son choix. Elle aura toujours autant de confort, de luxe même que jadis, elle sera aussi libre que si elle était veuve; mais je ne permettrai jamais qu'elle me quitte pour gagner sa vie de quelque façon que ce soit.

Cette décision était sans appel; je regardai Juliette, ses yeux

brillaient d'espérance, presque de joie, et je repris moi-même quelque confiance dans l'avenir. — Docteur, ajoutai-je faiblement, aucune modification n'est-elle possible?

Il ne répondit rien. — Vous vous êtes aimés autrefois?...

— Madame,... plus un mot!...

Était-ce bien lui qui avait parlé? Il arpentait l'appartement d'un bout à l'autre; muettes et tremblantes, nous osions à peine le regarder. Il s'arrêta pourtant et s'accouda de nouveau sur la cheminée. — Madame, reprit-il, vous voudrez bien m'excuser, si la position bizarre dans laquelle je me trouve m'entraîne malgré moi à des façons d'agir qui peuvent vous paraître blessantes; j'en suis désolé, et vous prie encore une fois de me pardonner. Je vais maintenant, si vous le permettez, dire devant vous quelques mots à ma femme... Juliette, continua-t-il d'un air froid et comme s'il se fût adressé à une étrangère, je vous ai prévenue il y a cinq ans que ce n'était pas moi qui étais inexorable, que c'était la destinée, et que la vie que nous mènerions désormais durerait probablement jusqu'à ma mort; je vous répète la même chose aujourd'hui. Toutefois pendant ces cinq ans vous avez vécu paisible et en sûreté... en sûreté, répéta-t-il après une légère pause, sous mon toit, où je puis vous protéger mieux que partout ailleurs.

La protéger!... Je lui racontai alors les insultes auxquelles elle était journellement exposée, combien elle était peu épargnée par la calomnie. Cette révélation, à laquelle il ne s'attendait guère, produisit un effet terrible sur M. Fauvel. — Assez, assez! criait-il; Juliette, ma pauvre Juliette, pardonnez-moi! Oh! pardonnez-moi de vous avoir épousée! Quelle réparation puis-je vous faire maintenant? La seule qui soit en mon pouvoir est de vous rendre veuve!

— Êtes-vous fou, docteur? m'écriai-je.

Il frissonna et s'arrêta brusquement, sa figure était douloureusement contractée; mais il reprit aussitôt tout son empire sur lui-même. — Madame, ce que vous m'apprenez là m'afflige profondément; ne pourrions-nous trouver quelque moyen de porter remède à cet état de choses?

Je réfléchis un moment, et ne trouvai rien de mieux à lui proposer que de se rendre à pied avec sa femme le dimanche à l'église; ai-je besoin d'ajouter que, sous le désir de faire taire les méchans propos, se cachait, en dépit de tout ce que je venais d'entendre, un reste d'espoir?

— Je le ferai, dit M. Fauvel gravement, si vous y consentez, Juliette,... oui; puis-je savoir à présent si vous voulez revenir dès aujourd'hui à la maison?

Elle fit un signe d'assentiment.

— Pour y reprendre votre ancienne vie, dans les mêmes conditions, sans aucun changement?

— Je rentrerai, n'importe à quelles conditions.

— Merci, reprit-il d'une voix émue,... cela vaut mieux, croyez-moi.

Un moment de silence s'ensuivit, Juliette s'efforçait de paraître calme. Le docteur prit son chapeau et se dirigeait vers la porte, quand elle se leva et le saisit par la main. — Paul, dites-moi seulement, et je pourrai alors supporter tout le reste,... dites-moi, m'avez-vous jamais aimée?

— Si je vous ai aimée! Oh! ma chère Juliette!

Qui pourrait rendre l'inexprimable tendresse que renfermaient ces simples paroles?

— Et... m'aimez-vous encore?

— Plus que jamais!

Il paraissait suffoqué par la douleur et l'émotion.

— Alors, tout est bien, Dieu soit loué! Ah! que je suis heureuse!

Elle se jeta dans mes bras. Le docteur était parti.

III.

Mme Fauvel rentra immédiatement chez elle, selon sa promesse, et se remit à vivre exactement comme par le passé; tout marchait absolument de même, sauf que chaque dimanche matin son mari se présentait à sa porte, et qu'ils allaient ensemble jusqu'à l'église sans échanger un mot. Après avoir entendu le service divin à côté l'un de l'autre, ils retournaient de la même façon au chalet.

La médisance fut réduite à se taire. M. Fauvel venait, comme il en avait contracté l'habitude, prendre le thé avec nous, jouait aux échecs avec mon mari, et causait de mille choses sans que jamais la moindre allusion fût faite par l'un de nous à la scène si singulière qui avait eu lieu devant moi. Juliette se portait à merveille, et reprenait même une espèce de gaîté; les dernières paroles de son mari semblaient lui avoir rendu la force et le courage de vivre. La santé du docteur au contraire déclinait visiblement. Il suivait pourtant, nous disait-il, avec exactitude les prescriptions de Michel; celui-ci redoublait envers son ami d'attentions de tout genre et de preuves de sollicitude, — jamais depuis lors je n'ai vu mon mari, d'ordinaire si peu démonstratif, témoigner à qui que ce soit autant d'affection. Il profitait de toutes les occasions pour l'arracher à sa vie isolée et monotone, l'emmenait avec lui dans ses courses, cherchait à l'intéresser à tout ce qui l'occupait lui-même; aussi le doc-

teur nous déclara-t-il un jour qu'il se croyait à présent, grâce à Michel, familiarisé avec tous les aspects possibles de la souffrance humaine.

Je me rappelle encore parfaitement cette soirée, peut-être parce que ce fut la dernière que nous passâmes ainsi tous trois au coin de notre foyer. Mon mari, bien qu'ayant la réputation d'un homme silencieux, sinon taciturne, causait admirablement lorsqu'il se trouvait dans un milieu intelligent et sympathique; il développa quelques-unes de ses théories favorites, tandis que le docteur, s'emparant des idées de Michel, les résumait avec autant de justesse que de netteté. — Fauvel, dit mon mari en lui serrant la main au moment où il prenait congé de nous, de tous les hommes avec lesquels j'ai eu occasion de discuter, vous êtes bien certainement celui dont j'ai trouvé le jugement le plus droit et le plus sûr.

Le docteur parut vivement touché. — Merci, dit-il avec effusion, merci de la bonne opinion que vous avez de moi. — Me saluant de nouveau, il sortit précipitamment.

Le lendemain dans l'après-midi, j'étais à la fenêtre lorsque le docteur passa, faisant sa promenade quotidienne; je remarquai que depuis longtemps il n'avait pas eu l'air aussi bien portant et aussi gai.

Quelques heures plus tard, mon mari fut appelé en toute hâte au chalet. M. Fauvel, dont le cheval s'était emporté, avait eu dans sa chute le bras cassé en deux endroits et une jambe gravement meurtrie. — Si tout va bien, me dit Michel en rentrant, il passera au moins trois mois sur son lit sans pouvoir même remuer.

— Et sa femme? demandai-je avec anxiété.

— Elle est près de lui.

Nous nous regardâmes sans ajouter un mot; Michel était très ému; je fus si bouleversée moi-même par cette nouvelle inattendue, que je ne songeai pas à lui en demander davantage.

Le docteur Fauvel fut très malade pendant plusieurs semaines, sa vie paraissait suspendue à un fil; enfin la fièvre céda, nous le crûmes sauvé, et la convalescence, quoique lente et pénible, commença. J'allais chaque jour au chalet dans l'intervalle des deux visites qu'y faisait mon mari; mais il se passa longtemps avant que je pusse embrasser Juliette. Je restai frappée de surprise en la revoyant; toute sa personne avait subi une complète transfiguration : ses yeux brillaient d'une joie pure, sa démarche était ferme et vive. Était-ce bien là cette femme languissante et découragée que j'avais consolée si souvent? Je ne pouvais en croire mes yeux. Pourtant, enfermée depuis de longues semaines dans une chambre de malade, elle passait, me racontait Michel, des nuits entières sans

songer à prendre le moindre repos, soignant son mari avec une vigilance incessante et un infatigable dévoûment. Les progrès de cette convalescence furent d'abord imperceptibles; la faiblesse du malade était si grande, qu'au bout de cinq ou six semaines il pouvait à peine rester assis sur son lit pendant quelques heures. C'est alors que je fus pour la première fois admise auprès de lui.

La chambre où l'on me fit entrer, arrangée et ornée, on le voyait, avec une tendre sollicitude, avait un aspect gai, — même élégant. Juliette, occupée à quelque ouvrage de femme, leva vers moi son visage radieux, dont l'expression de bonheur contenu n'était comparable qu'au parfait contentement que respiraient tous les traits de son mari. J'y étais préparée sans doute; cependant je ne pouvais me lasser de regarder cette pauvre figure amincie par la souffrance, dont l'expression trahissait une satisfaction sans mélange. Il suivait des yeux chacun des mouvemens de sa femme, la contemplant avec une sorte d'adoration. Lorsqu'après leur avoir fait une longue visite je me levai pour partir, il me dit adieu d'une voix faible en ajoutant qu'il était bien heureux d'être malade.

Hélas! Juliette me répéta souvent plus tard que ces six semaines avaient été les meilleures de sa vie.

— Regardez-le, me disait-elle à voix basse, le soir où pour la première fois ayant pu se lever, le docteur, étendu sur une chaise longue, sommeillait après avoir causé gaîment avec nous, — regardez-le, ne trouvez-vous pas que cette maladie l'a vraiment rajeuni? Qu'en pense M. Colonge?... Vous désirez quelque chose, mon ami? continua-t-elle comme le malade faisait un léger mouvement; au même instant, elle fut à côté de lui, lui prodiguant ses soins et murmurant à son oreille des paroles caressantes.

La chambre était plongée dans une demi-obscurité, j'étais assise à l'écart, le docteur parut avoir oublié ma présence, et passait avec tendresse la main sur les cheveux de sa femme.

— Ma chère Juliette, ma bien-aimée, nous avons été bien heureux depuis quelque temps.

— Nous avons été! répondit-elle d'un ton de gai reproche.

— Oui, nous avons été, reprit-il avec amertume, et il se rejeta en arrière en gémissant.

Juliette effrayée m'appela. Il se calma aussitôt : — Mme Colonge est encore ici?... Je vous croyais partie, madame; où donc êtes-vous? Approchez, je vous en prie.

Toute trace d'agitation avait disparu; il causa pendant le reste de la soirée avec enjouement. A quelques jours de là, j'étais seule près de lui, Juliette ayant dû sortir pour quelques emplettes, nous parlions de choses indifférentes; la conversation languissait, lors-

qu'il me dit sans préambule que la santé de sa femme l'inquiétait beaucoup.

Je fus on ne peut plus étonnée; je lui fis observer, ce qui était vrai, qu'elle paraissait bien mieux portante qu'à son arrivée dans le pays, et qu'elle-même se trouvait plus forte qu'elle ne l'avait été depuis longtemps.

— Soyez sûre, reprit-il avec insistance, que sa santé ne pourra résister à être toujours enfermée dans cette chambre.

— Il n'y paraît guère jusqu'à présent, répondis-je avec un peu d'impatience, car je ne sais quoi dans sa manière d'être m'irritait malgré moi.

— Ne pourriez-vous (et tout en parlant il évitait de me regarder) l'engager à sortir un peu, à revoir ses amis, lui faire comprendre enfin qu'elle ne doit pas rester constamment près de moi?

— Y pensez-vous? moi, que je conseille à votre femme de sortir, d'aller se distraire maintenant que vous voilà rétabli ou sur le point de l'être, que je l'encourage à s'éloigner du seul endroit où, je le sais, elle se trouve parfaitement satisfaite!

— En est-il ainsi? ne peut-elle être contente, ne peut-elle être heureuse sans moi? Le ciel ait pitié de nous!

Juliette rentra au même instant. Je revins chez moi plus irritée que triste, et je me rappelle avoir fait subir à mon mari pendant le dîner un long discours, qu'il écoutait avec sa patience ordinaire, sur l'égoïsme des hommes en général et des maris en particulier. Je terminai en lui racontant ma conversation avec le docteur; il m'écoutait avec attention, me fit répéter plusieurs fois certaines phrases, et à ma grande surprise il ne fit aucun commentaire. Nous passions, d'après le désir de mon mari et sur les instances réitérées du docteur, presque toutes nos soirées au chalet. Je ne pouvais m'empêcher de remarquer que les rapports entre M. et Mme Fauvel changeaient de nature, redevenaient froids et contraints comme par le passé : une barrière de glace semblait s'élever de nouveau entre eux. Juliette ne se plaignait point; mais je n'avais pas besoin de ses confidences pour me rendre compte de la situation, et constater combien peu nos réunions ressemblaient à celles qui avaient lieu dans la même chambre quelques jours auparavant.

Un soir, le docteur avait pour la première fois essayé de marcher, et venait avec l'aide de mon mari de faire quelques pas dans la chambre; nous nous préparions à partir, le croyant fatigué, lorsqu'il nous arrêta. — Restez encore quelques minutes, Colonge; je vous en prie, madame, un moment, je voudrais vous dire quelque chose.

Nous cédâmes à sa fantaisie; il se laissa retomber dans son fauteuil et se couvrit les yeux avec la main. Nous gardions le silence, quelques minutes s'écoulèrent ainsi; sa femme s'approcha de lui avec inquiétude.

— Il faut que vous me quittiez, Juliette, dit-il tout à coup en la regardant d'un air morne et froid; il faut partir aujourd'hui même.

— Partir? m'écriai-je.

— Chut! Valentine. — L'accent de mon mari était si sévère que je m'arrêtai interdite.

Juliette sanglotait.

— Paul! cher Paul, laissez-moi près de vous; ah! qu'ai-je fait encore? gardez-moi jusqu'à ce que vous soyez bien, tout à fait bien. Elle l'entourait de ses bras.

— Emmenez-la, madame Colonge, emmenez ma pauvre femme; vous l'aimez, je vous la confie. Vous savez aussi, n'est-ce pas? combien je l'aime, et vous le lui direz.

Sa physionomie, animée par la fièvre, prenait une expression effrayante.

— Si vous l'aimez... — Je m'arrêtai subitement, sentant la main de Michel se poser sur mon épaule; il regardait fixement M. Fauvel. Je vis les traits de celui-ci se détendre peu à peu, et la rougeur ardente qui avait un moment coloré ses joues faire place à une pâleur mortelle.

— Mon ami, — il semblait parler sans en avoir conscience, — que me conseillez-vous de faire?

— Une chose très simple. Dites, non pas à ces pauvres femmes effrayées, mais à moi seul, vos raisons pour agir ainsi.

— Impossible!

— Impossible! je ne le pense pas; j'ajouterai même que je me crois sûr de vous avoir en partie deviné.

Le docteur se redressa brusquement, regarda autour de la chambre comme s'il eût cherché une issue pour s'enfuir; Michel s'approcha de lui et lui prit la main. — Votre secret, vous le savez, serait en sûreté avec moi; voulez-vous me le confier?

Le malade hésita encore, sourit faiblement, et avec amertume :

— Soit, je vous dirai tout; aussi bien ce ne sera pas pour longtemps.

Michel nous conduisit aussitôt hors de la chambre, et me fit signe d'emmener Mme Fauvel. Elle ne m'opposa aucune résistance, et pleura jusqu'à ce que ses forces parussent épuisées; je la quittai lorsque je la crus endormie. Je réfléchis avec tristesse à tout ce que je venais de voir et d'entendre, et j'attendis le retour de mon

mari. Il ne rentra qu'à une heure très avancée de la nuit; je n'eus qu'à lever les yeux sur lui pour sentir ma curiosité s'évanouir. Sa physionomie avait cette expression que j'avais si souvent remarquée chez lui lorsqu'il revenait du lit d'un malade ou plutôt d'un mourant près duquel tous les efforts de la science ont échoué; j'essayai une question, puis une seconde : il ne répondait rien et restait immobile, sombre, et absorbé dans ses réflexions. — Au moins, dis-je presque en pleurant, vous pourriez me conseiller ce que je dois faire de la pauvre Juliette.

Il parut sortir d'un rêve : — Qu'elle reste avec nous, c'est ce qu'il y a de mieux à faire.

— C'est votre avis, et vous approuvez le docteur?

— Entièrement.

— Vous êtes d'accord avec lui, vous vous joignez à ce méchant homme dans son ingratitude, dans son extravagance!

— Dieu vous pardonne, Valentine! vous ne savez ce que vous dites.

Le son de sa voix était dur; jamais, depuis que nous étions mariés, il ne m'avait parlé ainsi. Un peu blessée, je repris cependant : — Le docteur vous a confié son secret?

— Oui, et, continua-t-il voyant que je l'interrogeais du regard, je le garderai fidèlement tant que durera sa pauvre vie.

Dix jours s'écoulèrent pendant lesquels Juliette ne parla pas une seule fois de son mari. Qu'aurais-je pu lui en dire? Elle savait du reste que Michel était avec lui, comme ami et comme médecin, à tous ses momens de loisir. Le onzième jour, nous nous préparions à passer tranquillement l'après-midi, je travaillais, Juliette paraissait absorbée dans sa lecture; un léger bruit derrière moi attira mon attention, je me retournai et vis mon mari qui, me faisant signe de la main, laissa retomber la portière. Je me levai sans affectation et allai le retrouver. — Eh bien?

— Chut! parlons bas.

Je remarquai alors son air agité. — Fauvel se meurt, me dit-il.

Je ne m'attendais guère en ce moment à une telle catastrophe, et restai muette et bouleversée. — Je le prévoyais depuis longtemps, continua Michel; il dépérissait même avant ce dernier accident. L'esprit est en paix maintenant; mais les sources de la vie sont épuisées.

— Et sa femme! sa pauvre femme!

— Oui! voilà pourquoi je suis venu; il faut qu'elle aille près de lui. Il le désire ardemment; croyez-vous qu'elle y consente?

Je souris tristement. — Ah! Michel, elle l'aime!

— Oui, et une femme qui aime est toujours prête à pardonner!

Vous avez raison, ma chère; au surplus, elle saura bientôt toute la vérité.

— Croyez-vous qu'il n'y ait aucun espoir de guérison?

— Aucun, j'en suis convaincu, je dirai plus, j'en suis heureux...

Il s'interrompit brusquement; c'étaient là d'étranges paroles. Saisie de frayeur, je retournai vers Juliette. Il me serait impossible de raconter tout ce que j'employai pour lui apprendre l'état de son mari et l'amener jusqu'à son lit de mort; je ne me souviens plus distinctement que de l'instant où nous entrâmes dans la chambre.

M. Fauvel était étendu à cette même place où pendant plus de six semaines il avait patiemment, gaîment même, supporté les plus cruelles souffrances. Son visage avait repris quelque chose du calme et de la sérénité qu'on y voyait alors; j'éprouvai, en le regardant, ce sentiment qu'on n'oublie pas quand on l'a déjà ressenti, cette irrésistible conviction qui fait dire : Voilà quelqu'un qui va mourir. Quand Juliette s'approcha de lui, il étendit les bras; elle s'y laissa tomber sans prononcer une parole : il n'y eut ni pardon demandé, ni pardon obtenu; c'était bien inutile.

— Paul, vous ne me renverrez plus maintenant?

— Ce n'est plus nécessaire. Bientôt, oui, bientôt tout sera expliqué; vous avez toujours su, n'est-ce pas, ma bien-aimée, vous n'oublierez jamais combien je vous aimais? — L'attirant de nouveau à lui, il couvrit cette charmante jeune tête de baisers tendres et passionnés.

Le docteur Fauvel mourut le lendemain matin au lever du soleil; il mourut paisiblement dans les bras de sa femme.

Deux jours après, nous étions, mon mari et moi, debout près du cercueil, contemplant pour la dernière fois les traits de celui qui pendant deux ans avait été pour nous un ami bien cher, lorsque Michel, passant la main avec respect sur ce front, alors uni et pur comme celui d'un enfant, dit avec solennité : — Bénie soit la Providence pour cette mort paisible qui pouvait seule terminer ses souffrances! Il était fou, et il le savait! Sans rien ajouter, il replaça le linceul sur la tête de notre pauvre ami, ferma le cercueil, et me reconduisit à la maison.

Le soir du même jour, les funérailles étaient terminées, nous étions seuls; mon mari parut faire un effort et commença de lui-même : — Il était fou, ainsi que je vous le disais tantôt, mais d'une espèce assez rare, fou sur un point seulement, tandis que pour tout le reste son intelligence était intacte et son esprit parfaitement sain, comme vous avez pu en juger souvent vous-même.

— Et ce point était?

— Le désir de tuer sa femme...

Je frissonnai d'horreur.

— Il me raconta, continua Michel, que cette pensée lui était venue pour la première fois pendant la lune de miel. Commençant par ce sentiment dont j'ai quelquefois entendu parler et que certaines personnes éprouvent, le désir de mourir pendant qu'elles sont au comble du bonheur, il en vint peu à peu à être continuellement hanté par cette affreuse tentation, qui lui revenait surtout chaque fois qu'il se trouvait seul avec sa femme. Médecin lui-même, il se rendait compte de sa folie; mais il savait aussi que, s'il l'avouait, il serait, quoique raisonnable sur tous les autres points, traité comme fou, peut-être même enfermé, et regardé avec terreur par la femme qu'il adorait. Il n'avait qu'un seul parti à prendre pour la sauver et se sauver lui-même; il le prit, et n'en dévia jamais, comme vous l'avez vu.

— Mais pendant sa maladie?

— Complétement privé de l'usage de ses membres, il savait qu'il ne pouvait lui faire aucun mal; d'ailleurs souvent la folie disparaît pendant une maladie grave. La sienne le quitta entièrement, puis revint peu à peu avec la force physique; vous savez le reste. Il est mort sans regret : sa vie n'était plus qu'une longue torture; on ne peut le plaindre d'y avoir échappé.

— C'est vrai, dis-je tristement, et d'après le désir de Michel j'allai, accomplissant ainsi la dernière volonté du docteur, apprendre toute la vérité à sa veuve.

Ce terrible récit ne lui produisit pas l'impression à laquelle je m'attendais. Pour elle, comme peut-être pour beaucoup de femmes, la certitude d'avoir été complétement et uniquement aimée adoucissait ses douleurs passées et jusqu'à l'amertume de la dernière séparation. — Il m'aimait, il n'aimait que moi, répétait-elle sans cesse au milieu de ses larmes.

Elle vit encore aujourd'hui, toujours fidèle à une mémoire chérie et à quelques mois de bonheur.

E. Vautier.

LES

ORIGINES DU GERMANISME

I.

LA GERMANIE DE TACITE. — DE L'AUTORITÉ ET DE LA VALEUR HISTORIQUE DE CE LIVRE.

On a beaucoup cité dans ces derniers temps la *Germanie* de Tacite. Les historiens futurs établiront-ils une sorte de comparaison entre les récens triomphes de la Prusse sur des nations d'une culture antique et brillante — et les victoires que remportèrent jadis les tribus de Germanie sur les peuples de l'empire romain? Diront-ils que de notre temps l'on vit une fois encore d'un côté l'excès de civilisation entraîner la décadence, et de l'autre une jeune barbarie mériter par ses vertus de changer la face de la terre? Il dépend de nous que la première sentence ne soit pas prononcée, et, quant à la seconde, la postérité ne manquera pas d'être édifiée sur les vertus des nouveaux barbares. Quoi qu'il en soit, dans le nouveau procès historique que prétendent engager certains sages, le livre de Tacite sur les Germains est la première pièce à consulter. Les Allemands, suivant leur habitude, invoquent, en les forçant, les témoignages de l'histoire et de l'érudition; peu s'en faut qu'ils ne se disent les uniques descendans et héritiers de ces peuples germaniques dont Tacite a dépeint les mœurs et dans lesquels Rome a trouvé ses vainqueurs, comme si les institutions et le génie germaniques ne s'étaient pas communiqués à beaucoup d'autres peuples, qui ont ensuite, avec l'aide et au nom de la civilisation classique et du christianisme, énergiquement contribué à faire entrer l'Allemagne

dans le concert de la société européenne. Peut-être y a-t-il quelque à-propos à étudier un tel livre en ce moment sans aucun parti-pris, et à ne lui demander que les enseignemens qu'il contient.

A vrai dire, l'antiquité ne nous a pas laissé beaucoup de monumens plus graves pour l'histoire générale, au double point de vue moral et politique, que ce petit écrit d'une vingtaine de pages où se résument les observations de Tacite sur les mœurs et le rôle futur de la Germanie. Plusieurs motifs d'un pressant intérêt se réunissent pour en accroître la valeur. L'ancienne Rome, à la fin du Ier siècle de l'ère chrétienne, est engagée dans une lutte qui va décider de ses destinées, déjà chancelantes; les peuples qui ont ouvert cette lutte contre elle sont jeunes, pleins de séve, doués d'un génie original destiné à exercer une grande influence dans l'œuvre prochaine de la civilisation : issus du même tronc que les peuples classiques, mais non pas de la même branche, venus d'Orient à une autre époque et peut-être par de tout autres chemins, ils apportent un différent trésor de sentimens, d'idées et de souvenirs. Enfin l'observateur, à la veille d'une fusion entre ces deux mondes, est l'historien philosophe duquel Montesquieu a dit, précisément au sujet de ce court volume, qu'il a tout résumé parce qu'il a tout vu. Ce n'est pas à l'Allemagne seulement, c'est à l'Europe moderne que Tacite a légué ce *livre d'or* de ses origines (1), puisque tout entière elle s'est ressentie du contact des barbares. Croit-on que leurs héritiers se retrouvent uniquement aujourd'hui sur les bords du Rhin, de l'Elbe et du Danube? Ce serait oublier et le puissant génie anglo-saxon et le mélange de nos propres origines. A le bien étudier, on peut lire dans l'ouvrage de Tacite le testament de la vieille société à côté des titres de la société future, tant il est vrai que nul des principaux traits, sur une vaste scène, n'a échappé à l'historien. Quiconque veut se rendre compte des anxiétés qu'inspirait aux bons citoyens de Rome la décadence de l'époque impériale doit en chercher ici le vivant reflet; quiconque veut surprendre les premiers linéamens du monde nouveau doit étudier ici dans leurs germes les institutions du moyen âge. Tacite nous éclaire à la fois sur l'antiquité et sur les temps modernes; il nous montre d'une part certains abîmes de la société romaine, qu'il ne contemple lui-même qu'avec terreur, et il soulève le premier devant nos yeux un coin du voile qui couvre encore les destinées des peuples barbares.

Avec un si vaste horizon, avec une telle carrière offerte au progrès incessant de la critique et de la science, l'étude d'un pareil livre n'est jamais achevée. Les conquêtes de la philologie comparée

(1) Le plus grand nombre des manuscrits ou anciennes éditions de l'ouvrage de Tacite, dus à l'Allemagne, s'accordent à ajouter au titre ces mots : *libellus aureus*.

nous révèlent chaque jour entre les peuples des affinités qu'on ne soupçonnait pas naguère: nous avançons peu à peu dans l'examen d'importans problèmes religieux ou sociaux. Or mieux connaître à quel degré de développement les peuples germaniques étaient parvenus dès le temps de Tacite, c'est-à-dire au Ier siècle de notre ère, quelles tendances, quels instincts, quelles ébauches d'institutions les animaient alors, ce serait avoir fait un grand pas vers la solution de cet autre problème, à savoir quels élémens doivent être attribués à ces mêmes peuples dans la formation de nos sociétés modernes. La science allemande surtout, il faut le dire, ingénieuse, subtile, impatiente du repos, a multiplié ici les commentaires et les conjectures. En recherchant quels résultats une enquête si active a désormais obtenus, on montrera, par un utile exemple, de combien de ressources la critique de notre temps dispose pour l'étude des monumens antiques, et l'on fera mesurer à nouveau de quel prix incalculable est pour nous l'œuvre de Tacite. Cette œuvre nous manquant, nous n'eussions retrouvé qu'à grand'-peine le point de départ du germanisme, le lien primitif de tant de peuples destinés à se disperser dans toute l'Europe et à exercer, chacun à sa place, une influence que les circonstances ont pu rendre diverse, mais qui s'inspirait d'une communauté d'origine. Pour nous aider à commenter ce qui peut y subsister d'allégations obscures, nous pourrons invoquer des monumens très multiples. Il ne faut pas seulement interroger les lois barbares, ainsi que le développement des institutions féodales, où peuvent se discerner les traces originelles en dépit du mélange avec les idées et les institutions léguées par Rome. En dehors même de l'Allemagne, il y a des peuples qui ont conservé dans leur littérature certains traits particuliers du premier germanisme, toujours visibles au prix de quelque étude. Les sagas scandinaves, par exemple, offrent un commentaire perpétuel et direct de la *Germanie* de Tacite, parce que les Germains du nord, comme on peut les appeler, ont conservé longtemps intactes les institutions et les mœurs de leur nationalité primitive, tandis que ceux du centre ou du midi de l'Europe se voyaient enveloppés par la civilisation classique. Dans l'extrême nord, des états se sont fondés qui ont résisté plus longtemps encore que le sud même de la Scandinavie à l'invasion du christianisme, et c'est là précisément qu'ont été rédigés, codes et sagas, les monumens les plus précieux que ces peuples nous aient laissés. D'autre part, l'esprit anglais, dans sa profonde originalité, reproduit visiblement aussi quelques-uns des aspects les plus caractéristiques du primitif génie germanique; on peut s'en convaincre par un attentif examen des mœurs et des institutions de la Grande-Bretagne. On en aura encore une sorte de preuve d'un suprême intérêt, si,

après avoir lu des monumens comme le poème anglo-saxon de *Beowulf*, aussi national pour l'Angleterre que l'est pour l'Allemagne celui des *Nibelungen*, on veut étudier dans Shakspeare le fidèle écho de tant de croyances poétiques et légendaires que l'imagination germanique a directement héritées, on le verra, de l'antique Orient, qu'elle a transformées à sa manière, puis propagées et transmises. Il s'agit donc d'une ample étude à la fois historique et morale, par certains côtés aussi littéraire, qu'il faudra seulement s'appliquer à renfermer dans son cadre, c'est-à-dire dans les limites d'un commentaire raisonné des pages de Tacite.

I.

Quel est d'abord le sens général de ce livre? avec quelle intention et quelles dispositions morales l'auteur l'a-t-il composé? Il importe de le savoir avant toute chose, afin d'en bien apprécier les témoignages. Les avis les plus divers ont été exprimés à ce sujet. Laissons de côté les argumens peu sérieux de ceux qui, comme l'historien allemand Luden ou l'évêque suédois Nordin, émule de notre sceptique Jean Hardouin, ont exprimé des doutes sur l'authenticité d'un ouvrage marqué à chaque page, à chaque ligne, d'une empreinte irrécusable. Voir ici l'œuvre de quelque moine ou érudit du moyen âge et non pas celle de Tacite, c'est proprement délirer, c'est être possédé par le démon de l'érudition critique. L'opinion suivant laquelle nous n'aurions qu'un chapitre ou qu'une digression des *Histoires* ou des *Annales* est étrange aussi et dénuée de tout fondement. Il est clair que ces pages forment un livre original, avec un sens et un but particuliers qu'il s'agit de saisir. C'est un pamphlet politique, a-t-on dit, ayant pour objet de détourner Trajan d'une guerre contre les Germains en lui montrant toutes les difficultés et les périls d'une telle entreprise; Tacite voulait tout au moins déterminer l'empereur à un sursis jusqu'à des circonstances favorables. M. F. Passow et M. F. Haase ont soutenu cette thèse. Il aurait fallu cependant prouver d'abord que Trajan méditait en l'an 98, époque de son avénement et date de la composition du livre de Tacite, une guerre de conquête vers la Germanie; or le contraire est évident. Il était dès lors bien décidé que l'empire devait se tenir sur la défensive à l'égard des Germains, qui de leur côté, en présence des fortifications et des fondations romaines sur la rive droite du fleuve, allaient porter désormais leur effort principal sur le Danube. Trajan eût été le dernier à ignorer cet état de choses, puisque, au moment où il fut adopté et nommé César par Nerva, il était légat de l'une des Germanies.

Faut-il écarter de même l'opinion qui ne veut voir ici qu'une sa-

tire préméditée des mœurs romaines? L'auteur avait-il pour principal objet de faire ressortir par le contraste avec certaines vertus des peuples primitifs les vices de ses contemporains? Est-ce de Rome qu'il s'agit, à vrai dire, plus que des tribus barbares? Tacite ne nous a-t-il laissé dans ces pages qu'une prédication morale ou qu'une sorte de pamphlet satirique?

Par plus d'un trait assurément son ouvrage nous est comme un miroir où se reflète la physionomie de la Rome impériale. On y peut lire sa puissance, ne serait-ce que lorsque sont rappelées les précédentes victoires des légions et leurs conquêtes sur les bords du Rhin, ou bien lorsqu'on y voit que l'ascendant moral, la majesté romaine, ont suffi, sans invoquer d'autres armes, pour subjuguer plusieurs des principales tribus ennemies; mais Tacite, dans les mêmes pages, se plaint aussi de la longueur de la lutte, *tamdiu Germania vincitur!* Il laisse entrevoir les anxiétés de l'avenir, *urgentibus imperii fatis*, et il nous donne à comprendre que, si Rome est inquiète, c'est avec raison, puisqu'elle est minée par la corruption et le vice. L'insistance avec laquelle il signale chez les Germains l'absence de certains maux ou la présence de certaines vertus montre qu'à chacune de ces occasions sa pensée se reporte vers sa patrie; chacune de ses remarques réveille en nous aujourd'hui des souvenirs qui devaient se traduire dans son cœur en griefs douloureux et sont devenus sous sa plume des avertissemens graves et émus. « Là personne ne rit des vices; corrompre et se laisser corrompre ne s'appelle pas suivre le siècle. Les bonnes mœurs ont là plus d'empire que n'en ont ailleurs les bonnes lois. » Certes, quand Tacite parle ainsi, il est difficile de ne pas croire qu'il songe au déclin des mœurs romaines et à l'impuissance de tant de mesures législatives qui, pendant les derniers temps de la république et le premier siècle de l'empire, avaient tenté vainement d'arrêter le mal. Il y avait longtemps que le grave Métellus le Macédonique, censeur à l'époque des Gracques, effrayé du petit nombre d'unions légitimes qui se contractaient à Rome, avait dit à ses concitoyens dans une harangue célèbre dont Aulu-Gelle nous a conservé ce fragment : « Romains, si nous pouvions nous passer d'épouses, assurément nul de nous n'accepterait un tel fardeau; mais, puisque la nature a fait qu'on ne peut ni vivre aisément avec elles ni vivre sans elles, sacrifions à la perpétuité de notre nation le bonheur de notre courte vie. » Cette obligation fâcheuse à la brutalité romaine, Auguste la rappelait au sénat, lorsqu'il tentait un suprême effort pour ranimer les sources de la prospérité publique. Par la loi Julia sur l'adultère et l'infamie, par la loi Papia Poppæa sur le mariage, il multipliait ses efforts contre la plaie du célibat, contre celle du divorce, contre la propagation redoutable de certains vices. Depuis la très

ancienne loi Oppia, en 215, contre le luxe des femmes, et depuis la loi Orchia en 181 sur les profusions des repas, les règlemens somptuaires s'étaient inutilement succédé. Le fléau que l'anarchie d'une république aristocratique avait laissé grandir, la perte absolue de la liberté ne l'avait pas conjuré. Tibère lui-même s'était effrayé de la contagion, et, quoique justicier sévère, il n'avait point osé entreprendre une réforme qui n'eût fait peut-être qu'amonceler des ruines.

Certainement Tacite, en écrivant sa *Germanie*, avait cette lutte toujours présente à la pensée. Combien de traits dans son livre réveillent en nous, par un rapport inévitable, la mémoire des abus qui se commettaient à Rome et que lui-même dans ses autres ouvrages, ou bien Martial, Juvénal, Pline le Jeune, ses contemporains, nous ont transmis! — L'historien des mœurs barbares loue-t-il les mères germaines d'allaiter elles-mêmes leurs enfans au lieu d'abandonner un tel soin à des nourrices serviles, tout le commentaire de ces paroles se trouve pour nous dans le célèbre vingt-huitième chapitre du dialogue *des orateurs*, où la sévère et virile éducation que donnaient à Rome les mères républicaines est opposée au crédit des plus vils esclaves, des baladins et des danseurs, devenus pendant l'époque impériale les précepteurs de la première jeunesse. — Tacite déclare-t-il que « borner le nombre de ses enfans ou tuer quelqu'un des nouveau-nés est flétri là comme un crime, » on se rappelle et l'infâme Vélabre, voisin du Forum, où Juvénal dit qu'on exposait les enfans abandonnés, et la contagion d'infanticide contre laquelle les empereurs avaient essayé de lutter en décernant des récompenses aux citoyens pères de trois enfans, *jus trium liberorum*. — Tacite approuve-t-il chez ces barbares, avec le respect du mariage, les unions non hâtives, de nombreuses inscriptions nous font voir les jeunes Romaines mariées à onze, à dix, et même à neuf ans. Il en était presque de même parmi la noblesse française du XVIIe siècle : le duc de Luynes, à quatorze ans, épousait Mlle de Neufchâtel, qui en avait treize; le célèbre maréchal de Richelieu, qui devait, à quatre-vingt-quatre ans, contracter un troisième mariage, avait célébré à quinze ans ses premières noces; la reine d'Espagne, femme de Philippe V, s'était mariée à treize ans, Marie-Antoinette à quatorze ans et demi. L'orgueil de ces grandes familles se croyait au-dessus des lois de la nature comme au-dessus des lois humaines; à Rome aussi bien qu'en France, ce fut l'une des causes et le signal de leur chute.

Tacite écrit-il cette seule parole, « chez eux pas de testamens, » nous croyons l'entendre nous renvoyer à l'irrévérencieuse satire d'Horace où Tirésias conseille à Ulysse, ruiné par la guerre de Troie et en quête d'une condition, de courtiser les vieux célibataires et de

capter leurs héritages, comme les Romains du temps de l'empire, ou bien au mot sanglant de Pétrone, qui ne voit dans Rome, comme sur un champ de bataille après le combat, que corbeaux et cadavres, c'est-à-dire qu'intrigans et victimes. — Tacite croit-il remarquer que les Germains n'affectent aucun luxe dans leurs funérailles, il semble qu'il n'a relevé ce trait, par lui seul assez indifférent, et d'ailleurs peut-être assez peu authentique, qu'en songeant aux extravagances de la vanité romaine, à ce masque de perles précieuses qui avait reproduit jadis les traits du grand Pompée, aux deux statues de cinnamome et de myrrhe qui représentèrent, aux frais des dames romaines, l'heureux Sylla suivi d'un licteur, ou bien à ces fastueuses sépultures qui rivalisaient avec les pyramides de l'ancienne Égypte, au mausolée d'Auguste, aux magnifiques constructions de la voie Appienne, avec leurs bas-reliefs au dehors, leurs peintures et leurs mosaïques au dedans.

Ce ne peut être à son insu que l'auteur de la *Germanie* a multiplié dans son livre des contrastes si frappans; il est clair qu'il a noté de préférence chez les peuples soumis à son observation certains traits, parce que, faisant un triste retour sur l'état moral de Rome, il voyait correspondre à ces traits les griefs les plus douloureux de son patriotisme. Toutefois il n'est pas vrai de dire qu'il ait écrit une satire. La satire est une œuvre consciente et voulue, qui appelle à son aide l'ironie amère. Tel n'est pas le livre de Tacite; son objet principal n'a pas été de blâmer les Romains. L'étude de ce livre nous montrera qu'un autre but et une autre pensée le préoccupaient. Ce qui s'est rencontré chemin faisant sous sa plume, ce qu'il n'a pas repoussé parce qu'il trouvait là une sorte de devoir à remplir, ç'a été l'allusion grave et comme involontaire servant d'organe à la protestation morale.

On a dit encore que son livre était œuvre d'utopiste ou de rhéteur. Il aurait voulu opposer à la décadence romaine la peinture idéalisée d'un monde aux vertus restées primitives et intactes, de sorte qu'il ne faudrait accepter comme réels ni les traits visiblement destinés à faire contraste, ni même l'ensemble du tableau. Dans les Germains de Tacite, il ne faut voir, nous dit-on, qu'un peuple de fantaisie, le barbare en général, le barbare avant le contact corrupteur de la civilisation. Mieux valent, au risque de quelque rudesse, son énergie, sa droiture d'intelligence, sa simplicité de cœur que les raffinemens bâtards de la Rome impériale : c'est la thèse paradoxale plaidée par Raynal et Jean-Jacques au XVIIIe siècle contre la vie civilisée en faveur de la vie sauvage. Tacite a, dans ses autres ouvrages, — on en fait la remarque, — de pareilles aspirations vers un idéal moral placé d'ordinaire à l'origine des sociétés. « Les premiers hommes, a-t-il dit au troisième livre des *Annales*, encore

exempts de passions désordonnées, menaient une vie pure, innocente, libre par là même de châtiment et de contrainte. Les récompenses non plus n'étaient point parmi eux nécessaires, puisqu'ils pratiquaient la vertu instinctivement. Bientôt cependant l'égalité disparut; à la place de la modération et de l'honneur régnèrent l'ambition et la force; les monarchies s'établirent. » A ce panégyrique du passé, on veut reconnaître ou l'utopiste ou le rhéteur. On rappelle que Tacite servait d'organe à un parti sénatorial professant le regret républicain des anciennes mœurs, et l'on explique de la sorte sous sa plume le souvenir d'une primitive égalité. Il s'est plu, pour se consoler des maux présens, à redemander au passé le souvenir imaginaire d'un idéal irréalisable; il a répété, comme tant d'autres, cette vieille thèse de l'âge d'or qui traînait sur les bancs des écoles. Un jour, il avait placé cet idéal, suivant la coutume, au commencement des sociétés; un autre jour, comme pour le rendre plus saisissable, il l'avait rapproché de sa patrie et de son temps, en choisissant pour sujet ou prétexte de ses peintures les peuples barbares dont Rome commençait à redouter le voisinage. Ce qui prouverait qu'il a fait ici œuvre de rhéteur, c'est qu'on retrouve chez lui, empruntés quelquefois textuellement, plusieurs des principaux traits sous lesquels Hérodote et César, Salluste et Trogue Pompée dans leurs grandes histoires aujourd'hui perdues, puis Horace et Virgile, avaient dépeint successivement les Scythes, les Gètes et les Thraces. Y mêlant çà et là ce qu'il avait pu réunir d'informations sur les vrais Germains de la fin du Ier siècle, il a tracé en somme un portrait de convention dont il s'est servi pour faire naître les contrastes en face de la réalité qui lui déplaisait. Nous avons affaire à un songeur mécontent, à un esprit à la fois élevé, méditatif et peu pratique, qui rêve généreusement un renouvellement impossible, et confond l'avenir avec le passé. — Ainsi parlent certains critiques; infatigables à expérimenter sur la comparaison des textes, ils croient en faire jaillir sans cesse des lueurs nouvelles, tandis que c'est bien souvent la seule poussière de leurs conjectures que leur imagination colore.

Il est bien vrai que la poursuite d'un idéal généreux, toujours désiré et toujours lointain, est la condition de tout honneur et de tout progrès en politique aussi bien qu'en morale. Elle crée ce qu'on appelle les aspirations libérales dans nos sociétés modernes; celles-ci n'ont pas de levain plus fécond, pourvu qu'une ardeur intempérante ne vienne pas l'altérer. La noble antiquité n'a pas été exempte de cette salutaire impatience, qui l'a souvent élevée au-dessus d'elle-même, quand, par exemple, ses philosophes et ses publicistes, un Platon, un Aristote, un Polybe, un Cicéron, un Sé-

nèque, lui montraient à l'avance les hauteurs morales vers lesquelles ses générations successives, puis d'autres encore dans les siècles suivans, devaient s'élever par un essor libre, méritant et irrésistible. Comme l'esprit humain tend à localiser l'idéal une fois conçu et à le revêtir de formes sensibles, afin de se persuader qu'il n'est pas dupe de quelque illusion, comme d'ailleurs le passé a sur l'avenir l'avantage incontestable d'avoir appartenu au monde des réalités, il arrive que les hommes de progrès eux-mêmes substituent l'éloge de ce qu'ils croient avoir existé à l'espérance nécessairement incertaine d'un grand succès futur. La Grèce, particulièrement Athènes, dans Athènes le parti respectable des socratiques, eut longtemps pour tel idéal une Sparte primitive dont le législateur était, suivant le mot de la Pythie, peut-être moins un homme qu'un dieu (1); Rome aussi se fit un idéal de ses premiers temps, soit de l'époque royale, — sous le grand Romulus, protégé des dieux, ou bien sous le pauvre et vertueux Numa, — soit de sa première période républicaine, celle des Fabricius ou même des Scipions. Ce n'était pas assez : la Grèce et Rome eurent encore un idéal en dehors d'elles-mêmes. Cette antiquité classique, si dédaigneuse de l'étranger, du barbare, fut comme hantée d'une vision qui lui montrait au loin, vers le nord et vers l'est, par-delà ses frontières, les séjours bienheureux, les peuples sages, les sources de toute civilisation en même temps que de toute poésie. N'était-ce pas de chez les Hyperboréens, situés, comme le dit leur nom, au-delà des vents et des glaces, qu'Apollon, dieu de la lumière, venait visiter Délos ou bien y envoyait ses messagers, les cygnes harmonieux? Le Scythe Abaris, porté à travers les airs sur une flèche rapide, parcourait la Grèce, et, au nom du même dieu, rendait ses oracles. Zalmoxis le Gète avait enseigné à son peuple le dogme de l'immortalité de l'âme. De la Thrace enfin, les Grecs avaient reçu Orphée et les Muses. Rome hérita des mêmes traditions et des mêmes respects : les vertus des Hyperboréens, la sagesse des Scythes et des Gètes, devinrent pour elle aussi des souvenirs consacrés, qu'invoquaient fréquemment ses déclamateurs et ses moralistes.

Qu'il y ait lieu de signaler dans le génie de Tacite quelques traits d'utopiste ou de rhéteur, pourquoi ne le reconnaîtrions-nous pas? Utopiste, il l'a été si l'on veut, mais dans la mesure que nous avons dite, c'est-à-dire à la manière de l'homme de cœur indigné des maux dont il est le témoin, à la manière du bon citoyen qui a son idéal politique. Il était permis sans doute à qui vivait sous un Domitien de former des vœux et d'invoquer un meilleur avenir; il est

(1) M. Ernest Havet, un savant d'un esprit ferme et aiguisé, a fort habilement développé cette vue en parlant d'Isocrate. Voyez son volume intitulé *le Discours d'Isocrate sur lui-même*, 1862.

toujours loisible aux gens de bien de souhaiter pour leur pays quelque progrès moral. On se prend à regretter telle institution, tel trait de caractère, telle vertu qu'on aperçoit ailleurs, et involontairement, presque à son insu, on remarque de préférence, on exalte aux yeux de ses compatriotes ce qu'on est prêt à envier à un autre peuple. Ce n'est pas illusion ni vaine faiblesse à propos de ce qui est loin et pour ce qui est étranger, c'est pure inspiration de patriotisme. Cela n'exclut pas l'étude sincère et consciencieuse ni la finesse de vue; au contraire l'étude n'en devient que plus ardente, la lumière plus intense sur certains traits : le lecteur saura bien ensuite rétablir l'équilibre; il aura été du moins touché de l'accent, il se sera arrêté au relief. Ainsi sans doute Montesquieu écrivit les pages de son *Esprit des lois* qui exaltent la constitution anglaise, ainsi Mme de Staël exilée visita et décrivit l'Allemagne, ainsi le généreux de Tocqueville étudia, vivement ému, la démocratie en Amérique. Chacun de ces nobles écrivains, jaloux de progrès, de lumière et de dignité, nous a légué sa *Germanie*. — Rhéteur, Tacite l'est quelquefois sans doute, en ce sens qu'il ne s'est pas entièrement préservé de certains défauts de son temps. On a pu énumérer ses habituelles inversions, ses nombreux pléonasmes; il peut arriver chez lui que l'enflure de la pensée accompagne l'enflure du style, double cause d'obscurité. Le Tibre vient d'inonder les parties basses de la ville, le sénat délibère sur les moyens de combattre et d'arrêter le fléau. Un des membres de l'assemblée propose d'ouvrir les livres sibyllins et de consulter les dieux; mais Tibère, « jetant également un voile, nous dit Tacite, sur les choses divines et humaines, *perinde divina humanaque obtegens*, » n'est pas de cet avis. En quoi Tibère se montre-t-il donc si mystérieux? Il fait nommer une commission d'ingénieurs hydrographes, voilà tout. Arruntius et Atéius reviennent quelque temps après à Rome, leur mission accomplie, et proposent de détourner plusieurs cours d'eau qui, en amont, grossissent parfois le fleuve à l'excès; rien de plus intelligent et de plus naturel, tandis qu'on n'est assuré de bien saisir ni la pensée ni l'expression dans ce passage de Tacite. Qu'y a-t-il après tout d'étonnant? Veut-on rencontrer sous la plume de Tacite le même style que dans les *Commentaires* de César? Ne voit-on pas, par le curieux recueil des *Controverses* qui nous est resté sous le nom de Sénèque, comment dans les écoles on enseignait à penser et à écrire, et quel empire exerçaient la rhétorique et la déclamation? Quelle merveille qu'en cette occasion Tacite se soit montré de son siècle? En a-t-il moins été le premier peut-être des historiens?

On a médit dans ces derniers temps, il est vrai, même de Tacite historien. On a pris en main, contre ce prétendu avocat de l'aris-

tocratie romaine, la défense du régime impérial et jusqu'à celle d'un Tibère. Les empereurs, a-t-on dit, ont combattu la tyrannie du patriciat; ils en ont affranchi les peuples, auxquels, par leur savante administration, par leurs incessantes et libérales réformes, par une centralisation à la fois énergique et prudente, ils ont ensuite assuré le triple bienfait des libertés civiles, d'un large développement législatif et d'une grande prospérité matérielle. On cite les inscriptions, chaque jour plus nombreuses grâce aux progrès de l'archéologie; elles attestent, assure-t-on, qu'un heureux essor animait, jusque sous les mauvais princes, les provinces les plus éloignées. Un écrivain allemand a été jusqu'à soutenir que Tibère était en vérité « une bonne et noble nature; » le seul parti sénatorial, égoïste et haineux, en l'abreuvant d'humiliations, en pervertissant par ses calomnies l'esprit public à l'endroit du prince, l'avait précipité dans une sombre tristesse, bientôt transformée par ce caractère énergique, mais excessif, en déplorable fureur. Quant à son historien, entraîné par les défauts de son éducation littéraire vers les abus de langage familiers aux rhéteurs, partageant d'ailleurs les vues d'une opposition tracassière et jalouse, nourri des souvenirs républicains, qui servaient aux uns d'armes perfides contre l'empire, aux autres d'argumens sonores dans leurs exercices d'école, il s'est fait l'organe des mauvaises rancunes; oubliant son vrai rôle, il est devenu pamphlétaire. Rien n'empêche de croire que sa *Germanie* en particulier est l'œuvre d'un détracteur systématique plutôt que celle d'un historien.

Nous n'avons pas à traiter ici la question spéciale du jugement que Tacite a porté sur Tibère; c'est un procès que divers juges ont examiné, trop souvent sans se dépouiller de leurs préjugés ou de leurs passions politiques. Il nous suffit de rappeler que nul n'ose prendre la défense des horribles dernières années de cet empereur, et que ces années vérifient singulièrement le sinistre présage de son maître de rhétorique (Suétone le rapporte) sur sa première enfance : « c'était de la boue délayée dans du sang! » Entre ce début et cette fin, qu'on place, si l'on peut, une noble vie, ou seulement un règne honorable. Ce règne et cette vie ont toutefois eu des degrés, que Tacite a marqués d'une plume impartiale. C'est avec une sorte d'anxiété généreuse qu'il note pas à pas le fatal progrès de cette corruption; quelle parole en même temps équitable, indulgente même et profonde, que celle par laquelle il résume tout le débat! Tibère, suivant lui, — son langage peut être ici commenté plus facilement que traduit, — Tibère a été la première victime du césarisme; il a été corrompu et gâté par le pouvoir absolu, *vi dominationis concolsus et mutatus*. Pour ce qui est des preuves qu'on entend tirer de l'épigraphie, assurément les services que cette science rend tous les

jours à l'histoire sont incontestables. Grâce aux travaux d'un Borghesi, depuis les recherches de M. Mommsen en Allemagne, de MM. Léon Renier et Waddington en France, nous commençons à voir se développer dans ses principaux traits l'immense édifice du gouvernement romain. Des monumens tels que la loi Thoria sous la république, tels que le testament d'Auguste, le discours de Claude, les donations alimentaires et l'édit du *maximum* sous les empereurs, comptent au nombre des pages d'histoire les plus précieuses; toutefois il faut distinguer avec soin parmi les inscriptions, dont un grand nombre, actes de servilisme ou bien mensonges officiels, seraient de nature à donner le change. Quelle faute ne commettrait pas l'historien qui prendrait au pied de la lettre, aux heures les plus cruelles de la révolution française, la fameuse devise inscrite alors sur nos murs! Et quelle erreur serait celle qui, parmi les innombrables inscriptions qu'a récemment découvertes M. Henzen à Rome, accepterait pour sincères les officielles actions de grâces dont le collége des arvales s'acquittait chaque année, ou bien les hommages que les cités des provinces inscrivaient sous chaque règne à la base de nouvelles statues ou au fronton de nouveaux temples! Les textes manqueraient-ils à celui qui demanderait avec doute à quelle époque de l'empire les provinces auraient donc été si heureuses? Était-ce au commencement de cette période, alors que s'inaugurait cette redoutable forme de gouvernement appelée le césarisme, destinée à détruire toute liberté par la concentration de tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme en face d'une plèbe aveugle? Ne vivait-il pas sous Auguste, cet esclave devenu gouverneur de la Gaule, Licinus, qui ingénieusement, décembre signifiant le dixième mois selon l'étymologie, faisait l'année de quatorze mois, afin d'exiger quatorze contributions au lieu de douze? Auguste, averti par les doléances des provinciaux, vint à Lyon, il est vrai; mais Licinus lui montra son butin. « J'ai retiré, dit-il, tous ces trésors des mains des Gaulois, afin qu'ils ne s'en servissent pas pour conspirer contre Rome et contre toi, César, et maintenant je remets entre tes mains cet argent et cet or. » Dion Cassius dit-il que l'empereur ait puni Licinus ou fait du moins restituer les sommes, les objets précieux qu'il avait volés? Bien loin de là, l'empereur, qui usait de ces fonds pour subvenir aux grands travaux de Rome, se faisait le complice de Licinus en le dupant lui-même. Cet affranchi lui ayant remis un jour un bon de 10 millions de sesterces, comme le trait placé au-dessus des valeurs numériques se prolongeait à droite, Auguste en profita pour remplir le vide et ajouter, en imitant l'écriture, un chiffre égal au premier, de sorte qu'il se fit remettre le double de la somme promise. C'étaient les Gaulois qui payaient, et Licinus vint s'établir à Rome pour jouir

en toute sécurité de son immense et scandaleuse fortune. — Tibère prend la résolution de laisser le plus longtemps possible les mêmes gouverneurs dans les provinces, afin, dit-il, que les mouches une fois gorgées ne fassent pas incessamment place à d'autres mouches. Ce n'en est pas moins sous son règne que Silanus, proconsul d'Asie, Cesius Cordus, gouverneur de Cyrène, Catus, procurateur de Bretagne, ruinent les provinces par leurs concussions. Les Frisons payaient, depuis les victorieuses campagnes de Drusus, un tribut de peaux de bœufs; mais sous Tibère un simple primipilaire, Olennius, chargé de lever ce tribut, choisit pour modèles les peaux des bœufs aurochs de Germanie, beaucoup plus forts de taille que les petits animaux de la Frise. De là pour les Frisons impossibilité de payer : il fallut livrer d'abord le bétail indigène, puis les champs, puis les enfans et les femmes, ainsi abandonnés à l'esclavage. — Sous Claude, le procurateur de Judée, Félix, frère de Pallas, croit l'impunité assurée à tous ses crimes. Sous Vitellius, les exactions des agens romains suscitent chez les Bataves la révolte de Civilis. Maîtres des enrôlemens, ces agens enlevaient les vieillards et les infirmes pour en obtenir des rançons, et les plus beaux jeunes gens pour les destiner à d'infâmes plaisirs. Il faut se rappeler le mot du roi des Dalmates : « Rome envoie pour garder ses troupeaux non des surveillans, ni des bergers, ni même des chiens, mais des loups. » — « Nous n'avions jadis qu'un roi, disaient les Bretons, maintenant nous avons deux rois romains qui nous accablent : le légat, avide de notre sang, et le procurateur, avide de nos fortunes, tyrans dont la discorde n'est pas moins funeste aux opprimés que leur union. » Notre Lafontaine a cru pouvoir placer son *paysan du Danube* même sous un Marc-Aurèle.

Il est vrai qu'avec Nerva et les Antonins s'était ouverte une nouvelle époque. Montesquieu, Gibbon, et tout le XVIIIe siècle, voyant la philosophie sur le trône, ont représenté cette période comme la plus heureuse de l'humanité : les lettres de Pline le Jeune, pour un certain nombre d'années au moins, en offrent le tableau. N'a-t-on pas cependant plus d'une fois remarqué combien sa correspondance avec Trajan témoigne d'une centralisation excessive, combien, lui qui eût été un gouverneur honnête, il conservait peu de liberté? Il ne suffit pas, pour contredire cette observation, de rappeler que Pline remplissait en Bithynie une sorte de mission extraordinaire, cette province étant alors détachée temporairement du sénat pour être administrée par les agens de l'empereur: ces régimes exceptionnels, dont on avait eu des exemples dès le commencement de l'empire, ces sortes d'annexions que faisait l'empereur, temporaires d'abord, mais bientôt définitives, ne prouvaient-ils pas surtout la mauvaise administration du sénat, à laquelle les provinces, comme

des malades en quête d'un changement, s'efforçaient d'échapper? La correspondance de Pline nous le montre lui-même et ses amis sans cesse occupés, comme avocats ou plus tard comme sénateurs, des doléances provinciales. L'époque antonine en tout cas a été courte : un Domitien la précède, un Commode brusquement l'interrompt; puis viennent une terrible anarchie et les maux de l'invasion. Qu'un remarquable ensemble d'institutions administratives, concourant, pendant certains intervalles, avec l'inappréciable bienfait de la paix intérieure, ait fixé les populations de l'empire et leur ait permis de durer ensuite à travers des agitations profondes, qu'un Auguste et un Trajan aient beaucoup contribué par leur bon vouloir et par leur génie à ce progrès civil, nul désormais ne voudrait absolument le nier. Nous devons et nous voulons prendre garde à ne pas nous laisser entraîner par le souvenir d'accusations qu'on pourrait soupçonner d'être des thèses déclamatoires, de nature à nous faire méconnaître certains résultats de la science impartiale. Ne confondons pas d'ailleurs les temps anciens et les temps modernes, si différens par tant de côtés : rien ne ressemblait moins à la république libérale invoquée de nos jours que la république aristocratique de l'ancienne Rome. Un certain nombre des empereurs romains ont été d'épouvantables monstres, — on n'effacera pas cela du moins de l'histoire; — mais il peut être vrai que, même sous leurs règnes, la cessation des guerres civiles ait permis aux populations des provinces de respirer : de nouveaux cadres administratifs ont pu favoriser leur développement. Faut-il toutefois compter pour rien dans cette œuvre de réorganisation soit les germes déposés par la république, soit le progrès des temps? L'absence d'institutions politiques capables d'associer les sujets au gouvernement n'a-t-elle pas empêché pendant la période impériale une vraie et profonde rénovation de l'édifice romain contre les barbares? « A l'inverse de la république, dit M. Duruy dans le troisième volume de son *Histoire des Romains*, l'empire manqua de tout lien dans l'ordre moral comme dans l'ordre politique. Il n'eut ni les institutions générales, qui auraient rapproché et uni les citoyens, ni le patriotisme qui, en donnant une seule âme à tant de millions d'hommes, les eût rendus invincibles. » M. Littré a défini l'empire « une dictature avec une administration et des lois, mais sans institutions. » Tacite a distingué ces vices intérieurs. Au nom de la conscience du genre humain, comme il l'a dit lui-même, il a dénoncé le despotisme des mauvais empereurs, non pas seulement au nom de la conscience morale, soulevée par certains spectacles qu'offait son temps, mais aussi au nom de cette conscience du politique, de l'homme d'état, du citoyen, qui n'a pas pris le change sur l'efficacité des seules réformes administratives. Du reste, quand

des maîtres honnêtes, comme un Nerva ou bien un Trajan, ont promis d'associer enfin l'autorité suprême et la liberté, Tacite a prouvé, en se montrant prêt à être satisfait, que ses justes vœux n'étaient l'expression ni d'une pensée de retour aveugle vers le passé, ni d'impraticables rêveries. Joignez ensemble la préoccupation d'un futur grand péril, — que ses intelligentes prévisions aperçoivent au dehors, — et l'anxiété que lui inspirent les maux domestiques, et vous voyez se former le double sentiment sous l'influence duquel le traité de la *Germanie* a été composé. L'examen le plus superficiel suffirait pour achever de démontrer que ce livre est l'œuvre très étudiée d'un patriote, d'un politique, d'un historien, non d'un utopiste, ni d'un pamphlétaire, ni d'un rhéteur.

II.

Ce n'est pas que Tacite, nous rendant, à la manière des écrivains modernes, un compte exact de son travail, déploie à nos yeux un grand appareil d'érudition. Loin de là, il est malaisé pour nous de découvrir où il a puisé ses matériaux, bien que nous devinions qu'il en a réuni beaucoup. Il cite formellement César, à qui il rend hommage. César en effet avait le premier abordé le monde barbare; il l'avait observé avec son regard pénétrant et sa vive intelligence, et devenait ainsi, pour l'historien comme pour l'homme de guerre, le premier guide à suivre. Tacite ne l'aurait pas nommé dans un chapitre de sa *Germanie* qu'on ne devinerait pas moins l'emploi qu'il en a fait, car son commencement est celui des *Commentaires :* c'est la même entrée en matière, ce sont les mêmes mots nets, précis, allant tout de suite au but.

Bien qu'il ne nomme expressément aucun autre auteur par lui consulté, on peut se convaincre que Tacite a eu entre les mains les ouvrages de Pline l'Ancien, mort depuis vingt ans à peine. Pline, après avoir servi comme chef de cavalerie contre les Germains, avait composé en vingt livres une histoire de ces guerres; l'ombre de Drusus, le valeureux beau-fils d'Auguste, lui avait apparu en songe pour lui recommander de sauvegarder ainsi sa mémoire. Cet ouvrage, qui nous serait aujourd'hui si précieux, semble avoir survécu en manuscrit jusqu'au XVIIe siècle en Allemagne; il est perdu, quant à présent du moins, sinon pour toujours. On a conjecturé sur plusieurs indices que l'auteur en avait transcrit quelques pages dans sa grande *Histoire naturelle*, et Tacite lui-même paraît avoir puisé dans l'un ou l'autre ouvrage soit les curieux détails qu'il a placés à la fin de sa *Germanie* sur l'ambre, soit d'importantes données d'ethnographie. — La critique allemande a fait trop de bruit de prétendus emprunts qu'aurait faits Tacite à

un ouvrage perdu de Salluste. Dans une histoire détaillée de son temps, qui avait dû comprendre la période entre la mort de Sylla et la conjuration de Catilina, Salluste, rencontrant la guerre contre Mithridate, avait parlé en détail des peuples barbares établis alors dans la région du Bas-Danube, et dont plusieurs tribus étaient germaines d'origine. Il avait écrit à ce sujet une digression géographique et ethnographique où il traitait des mœurs de ces peuples, et qui fut ensuite fréquemment citée par les historiens et les rhéteurs. Nous n'en avons conservé que des fragmens, dont quelques mots seuls, à vrai dire, offrent des rapports avec les expressions de Tacite. Qu'y eût-il eu d'étonnant d'ailleurs à retrouver dans Salluste et Tacite, dans Horace et Virgile, des termes analogues pour décrire des coutumes à peu près semblables?

Outre César, Pline l'Ancien et Salluste, il existait encore au Ier siècle un assez grand nombre d'ouvrages historiques parlant des Germains, ouvrages perdus depuis, mais que Tacite a pu consulter sans les citer expressément. Tite-Live, dans le cent quatrième livre de sa grande histoire, avait amplement traité des coutumes de ces peuples. Nul fragment de cette digression ne nous est parvenu; nous la connaissons par le sommaire du livre, et l'on sait que ces sommaires, attribués à Florus, sinon à Tite-Live lui-même, sont des œuvres anciennes ou du moins faites d'après les anciens textes, qu'elles résument. Tite-Live en outre avait suivi avec un évident intérêt dans ses derniers livres les exploits de Drusus; la mort du jeune héros marque le terme définitif de son histoire. Bien que sans doute le chef romain y occupât le premier plan, et les barbares le second seulement, il est clair que de tels récits devaient être d'un grand prix, et rien n'empêche de croire que Tacite les ait pu mettre à contribution. — Strabon, lui aussi, avant de composer le célèbre ouvrage qui nous est resté, avait écrit une histoire en quarante-sept livres destinée à faire suite à Polybe, et dont nous ne connaissons à peu près rien; mais Tacite ne paraît pas même s'être servi du septième livre de la *Géographie*. Cela s'explique parce que Strabon, écrivant en Orient, a été peu connu des temps qui l'ont suivi : Pline et Pausanias semblent l'avoir ignoré, Plutarque et Josèphe ne citent que son ouvrage historique. — Tacite avait-il sous les yeux le livre que Velléius Paterculus, compagnon d'armes de Tibère en Orient et au-delà du Rhin, s'était promis d'écrire? Connaissait-il celui d'Aufidius Bassus, écrivain si vanté de Quintilien, sur les guerres de Germanie, celui d'Agrippa, ministre et ami d'Auguste, qui avait combattu les barbares et retracé son autobiographie, les œuvres considérables de Nicolas de Damas, l'éloge de Drusus, écrit par Auguste lui-même, les annales de Cremutius Cordus, l'ouvrage de

Timagène sur la Gaule, où sans doute les Germains se trouvaient mêlés, la biographie de Pomponius Secundus, légat de Germanie supérieure sous Claude, rédigée par Pline l'Ancien son ami, et ce qu'avaient pu écrire enfin Julius Marathus, l'affranchi d'Auguste, Lucius Fenestella, tant d'autres encore? Nous ne pouvons faire de réponses précises à ces questions, puisque le temps nous a privés de tous ces livres; mais nous savons que la moisson pouvait être abondante, et il n'y a pas de motif de croire que Tacite, de propos délibéré, se soit privé de tant de sources utiles.

Sans compter les documens écrits, Tacite, au milieu de Rome, était entouré de témoins fort capables de l'instruire. Il avait pu interroger soit, sur l'extrême nord, Agricola, son beau-père, ou ces déserteurs usipiens qui avaient fait le tour de la grande Bretagne et que la mer avait ensuite jetés sur les côtes de Batavie, soit, sur la Germanie en particulier, les chefs barbares que le sort de la guerre avait amenés prisonniers ou transfuges. On avait vu dans Rome Marbod, Catualda, Vannius, Segimund et son père Ségeste, Arminius lui-même, sa femme Thusnelda et son fils Thumélicus, outre un grand nombre de soldats ou de chefs inférieurs. Tacite avait vécu dans l'intimité du célèbre gouverneur de la Haute-Germanie, Virginius Rufus, mort à quatre-vingt-trois ans après avoir occupé plusieurs fois le consulat, et refusé énergiquement l'empire que ses légions du Rhin voulaient lui décerner. Il lui succéda comme consul en 97, et prononça son oraison funèbre. De son côté, le commerce ne pouvait manquer de lui assurer des informations lointaines et sûres. Un chevalier romain avait été envoyé, sous Néron, jusqu'aux rives sud-est de la Baltique pour acheter de l'ambre, et il avait parcouru sans obstacle ces âpres régions. Beaucoup de découvertes modernes, particulièrement de monnaies, démontrent que les relations commerciales de l'empire avec ces contrées étaient incessantes; les indications de villes orientales dans Ptolémée en sont autant de preuves. Enfin, outre les captifs et les transfuges dans Rome, il y avait les prisonniers romains qui revenaient après avoir fait de longs séjours parmi les barbares; Germanicus, pour sa part, en avait ramené à plusieurs reprises un grand nombre. Pomponius Secundus, vainqueur des Cattes, en avait délivré qui étaient depuis quarante ans, depuis la défaite de Varus, prisonniers en Germanie.

Ce n'est pas tout : Tacite lui-même a pu et dû voir la contrée sur laquelle il nous instruit. Par l'examen de son livre on ne peut que le conjecturer, et au prix de discussions qui ne sont pas concluantes; mais l'étude raisonnée de sa biographie paraît plus décisive. Borghesi a construit cette démonstration avec toute la finesse de critique et de calcul qui lui est familière. Voici comment il raisonne. Tacite nous dit lui-même qu'il était préteur quand Domitien

fit célébrer les jeux séculaires, et nous savons que cette célébration eut lieu pendant l'année 88. Il nous dit en outre, à propos de la mort de son beau-père Agricola, survenue au mois d'août 93, qu'il était absent de Rome avec sa femme depuis quatre ans. Son départ datait donc de 89, c'est-à-dire de l'année qui suivit immédiatement celle de sa préture. On a conjecturé qu'il avait été exilé; mais il a déclaré au commencement de ses *Histoires* qu'il avait eu personnellement plutôt à se louer qu'à se plaindre de Domitien, et il félicite ailleurs Agricola de n'avoir vu ni ses amis ni sa famille frappés d'aucun malheur. Pourquoi ne pas admettre que sa carrière politique s'est alors développée régulièrement? Après la préture, on recevait un office prétorien, soit des fonctions urbaines, soit une légation à la tête d'une légion ou d'une province. Il quitta Rome : c'est donc qu'il fut revêtu de fonctions extérieures. Aurait-on confié le commandement d'une légion à Tacite l'orateur? Il est plus probable qu'il eut une légation de province, office d'égale dignité. Il eut sans doute celle de la Belgique, dit Borghesi, par deux raisons. D'abord on avait grand égard, dans l'assignation des provinces, à l'expérience, aux connaissances acquises, aux relations des candidats; or le père de Tacite avait été procurateur en Belgique, et le futur historien y avait lui-même, selon toute vraisemblance, passé une partie de ses jeunes années. En second lieu, Tacite, qui venait d'être préteur, ne peut avoir été légat d'aucune des deux provinces dites de Germanie, parce qu'elles étaient consulaires; les présidens de ces provinces sont du reste à peu près connus pour toute cette période. Mais la province voisine, la Belgique, était prétorienne, et on ne sait à qui elle fut confiée depuis le départ de Valérius Asiaticus, qui la gouverna sous Vitellius, dont il devint le gendre, jusqu'à Glitius Agricola, consul sous Trajan. Dans cette lacune viendrait se placer à propos le gouvernement de Tacite. Or, si près de la Germanie, comment ne l'aurait-il pas connue par lui-même, quand son livre paraît si précis et si bien informé qu'il semble démontrer à lui seul des relations personnelles et des renseignemens de première main?

Comment enfin ce précieux ouvrage nous est-il parvenu, et par quels manuscrits? C'est là encore une question préliminaire, à laquelle la pensée de tout ce qui nous manquerait si, comme tant d'autres monumens de l'antiquité, il était perdu, donne un véritable intérêt. C'est d'ailleurs une bonne habitude de la science critique de ne pas accepter sans examen ni contrôle les textes que nous a transmis l'antiquité. Il faut savoir comment on les a obtenus. Ces textes sont rarement si bien fixés qu'une érudition pénétrante et fine n'y puisse proposer certaines modifications, si du moins les manuscrits en sont d'un âge peu reculé et d'une exécution mé-

diocre. On ferait une œuvre curieuse et utile en retraçant, comme on l'a fait pour les arts, la série chronologique des découvertes qui nous ont remis en possession, du XIVe au XVe siècle, des chefs-d'œuvre littéraires de l'antiquité classique. Un tel travail, accompagné du récit des circonstances et appuyé sur une étude sérieuse des manuscrits, racontant à la fois le zèle des recherches, et appréciant la valeur des résultats successivement obtenus, n'existe pas. Le livre de M. Botfield, donnant les préfaces de chaque édition *princeps*, n'en tient pas lieu.

Le temps nous a ravi, on le sait, une notable partie de l'œuvre de Tacite. Ses *Annales* et ses *Histoires* comprenaient, probablement en trente livres, la période de quatre-vingt-deux ans entre la mort d'Auguste et celle de Domitien. De ce grand ensemble, nous n'avons plus aujourd'hui que dix-sept livres, représentant quarante-quatre années. C'est donc la moitié de l'œuvre totale, peu s'en faut, que nous avons perdue. Ce qu'eût été cependant le récit d'un Tacite sur le règne d'un Caligula ou d'un Domitien, nous pouvons le conjecturer d'après son Tibère et son Néron. Encore est-ce merveille que ces précieux débris aient été finalement sauvés. Abandonnés à un profond oubli pendant le temps le plus ténébreux du moyen âge, pourrissant alors dans l'ombre des cloîtres, ils n'ont subsisté, en deux fractions, que grâce à une seule copie pour chacune de ces fractions. La Bibliothèque Laurentienne de Florence possède aujourd'hui ces deux précieux manuscrits, d'où procèdent tous les autres. L'un de ces manuscrits, qui contient les livres XI-XVI des *Annales* et I-V des *Histoires*, c'est-à-dire la seconde moitié du règne de Claude, celui de Néron sauf deux années, les règnes de Galba, Othon, Vitellius, et le commencement de Vespasien, paraît dater du XIe siècle et avoir été alors l'unique source des autres copies, dont deux sont du XIVe siècle. Connu des humanistes dès les premiers temps de la renaissance, il a été imprimé en 1470 par Vindelin, de Spire. Le second manuscrit de Florence contient les cinq ou, suivant la division de Juste Lipse, adoptée aujourd'hui, les six premiers livres des *Annales*. Il date du IXe siècle; il appartenait alors au couvent de Fulde, où le moine Rudolf en a tiré, en nommant Tacite, une indication géographique pour les annales de son abbaye. Apporté à Rome en 1508, il fut acheté par le cardinal Médicis, bientôt Léon X, qui le fit imprimer par Béroald le jeune en 1515. Ce n'était rien moins que l'admirable récit de presque tout le règne de Tibère. L'imprimerie, découverte au moment où les chefs-d'œuvre mutilés et fragiles de l'antiquité classique sortaient de leurs tombeaux, commençait heureusement de les disputer à une destruction sans cela inévitable. Nulle fortune nouvelle n'est venue depuis nous rendre d'autres pages de la grande œuvre historique

de Tacite, bien que certains vestiges et peut-être même certains fragmens nous en soient conservés, dans l'*Histoire sacrée* de Sulpice Sévère par exemple, au second livre de laquelle un récit sur le motif de la ruine du temple de Jérusalem peut avoir été emprunté à la portion perdue du cinquième livre des *Histoires*, ou bien dans l'*Histoire du monde* de Paul Orose, où deux chapitres du septième livre paraissent offrir de pures citations de morceaux perdus également. Tacite s'est trouvé placé au terme final de cette période de la littérature latine qu'on a appelée l'âge d'argent. Il n'y a plus rien d'éminent après lui, à vrai dire. Les lettres latines païennes n'offrent plus ni style ni pensée; elles se traînent sans inspiration à travers la série des panégyristes, des rhéteurs, et des chroniqueurs tels que ceux de l'*Histoire auguste*. Quant à la littérature chrétienne, elle doit, au service d'autres sentimens et d'autres idées, se forger dans la lutte une langue fort différente de celle de l'antiquité classique. Autant de raisons pour que l'œuvre de Tacite ait été promptement menacée de l'oubli. Un empereur qui se disait son descendant avait ordonné, au IIIe siècle, qu'on exécutât tous les ans dix copies de ses ouvrages; mais il ne régna que six mois, et son ordonnance nous témoigne peut-être du trop petit nombre de manuscrits de notre auteur subsistant dès cette époque.

Pour ce qui est de la *Germanie* en particulier, bien que ce livre intéressât si fort l'avenir, il était de nature à demeurer fermé aux rhéteurs inintelligens et aux chrétiens défavorablement prévenus. On n'en trouve nulle trace jusqu'au VIe siècle, car l'on ne voit pas dans ce qui nous reste d'Ammien Marcellin la preuve formelle qu'il l'ait connu et mis à profit, ce qui a lieu d'étonner. Jornandès, l'historien des Goths, offre le premier quelques expressions qui en sont évidemment tirées. Vers le même temps à peu près, dans le précieux recueil de lettres dû aux soins de Cassiodore, secrétaire de Théodoric, roi des Ost-Goths, il y a une réponse de ce roi au peuple des Estyens, qui, des bords de la Baltique, lui avait envoyé une certaine quantité d'ambre. L'occasion était belle pour citer Tacite, qui précisément dans un des plus curieux chapitres de la *Germanie*, à propos de ce même peuple, a retracé l'histoire de l'ambre. Théodoric n'y a pas manqué : il rappelle aux Estyens cette page qui pouvait passer pour leur titre de gloire, et il emprunte les paroles mêmes de l'écrivain latin, qu'il sait fort bien désigner par son nom; mais après cela les ténèbres recommencent pour trois cents ans, jusqu'à la fin du IXe siècle, où le moine Rudolf, que nous avons vu se servir pour la composition des annales de Fulde de l'un des deux manuscrits conservés aujourd'hui à Florence, met à profit également un manuscrit de la *Germanie* pour attribuer aux Saxons dans son récit de la *Translation de saint Alexandre* les mœurs que

Tacite prête aux Germains. Ces mêmes traits sont reproduits au XIe siècle par Adam de Brême, sans qu'on puisse distinguer d'après quelle source. Il faut la noble ardeur de la renaissance pour dissiper les nuages au moment où ils menacent de devenir impénétrables, au moment où une si grande partie de Tacite est déjà perdue sans doute pour toujours, au moment où il ne reste plus, suivant toute apparence, qu'un seul manuscrit pour la *Germanie*, ainsi que pour le *Dialogue des orateurs* et l'*Agricola*, joints au même ouvrage, — comme il n'en subsistait plus qu'un, ce semble, au XIe siècle, pour la seconde partie des *Annales* et ce qui nous reste des *Histoires*, comme il n'y en avait plus qu'un au milieu du XVe pour les premiers livres des *Annales*.

Dès la fin du XIVe siècle, on avait vu Pétrarque déployer un zèle enthousiaste à la recherche des œuvres de l'antiquité. Il envoyait des émissaires en Italie, en Allemagne, en France, en Espagne, en Grèce. Il avait la joie de retrouver les *Institutions oratoires* de Quintilien, une notable partie de la correspondance et plusieurs discours de Cicéron, mais non pas l'ouvrage des *Choses divines et humaines* de Varron, ni un recueil des lettres et épigrammes d'Auguste, qu'il avait cependant vus dans son enfance. Un de ses correspondans, Raimond Soranzo, lui avait envoyé le traité de *la Gloire* de Cicéron; mais Pétrarque eut l'imprudence de le prêter à son vieux maître Convennole da Prato, qui mit en gage le précieux manuscrit, et de la sorte le perdit probablement pour toujours. — Boccace dans le même temps n'était pas moins animé à la cause de l'érudition et des lettres. Bravant dégoûts et fatigues, il pénétrait dans les greniers vermoulus, dans les réduits délabrés des couvens, pour y chercher des manuscrits qu'il s'empressait de transcrire de sa propre main; il fit de précieuses découvertes dans la *librairie* abandonnée du Mont-Cassin. — A la suite de ces initiateurs dévoués, le Pogge déploya un pareil zèle. Il avait pour protecteur Niccolo Niccoli, riche citoyen de Florence, le même qui léguait en mourant une collection de huit cents manuscrits pour servir de bibliothèque publique, et qui, de son vivant, avait rempli le noble rôle d'un Mécène, comme le roi Robert de Naples, qui envoyait Bernard Barlaam en Grèce, comme le duc Galéas Visconti à Milan, comme Coluccio Salutati, chancelier de Florence, l'ami de Pétrarque, enfin comme les Médicis. Se rendant en 1414 à Constance, où le concile était réuni, le Pogge trouva au monastère de Saint-Gall une grande quantité de manuscrits qui moisissaient dans une sorte de cachot obscur et humide, où l'on n'aurait pas voulu, écrit-il, jeter un condamné à mort. Il revint en Italie, rapportant huit discours de Cicéron, le *De finibus* et le *De legibus*, un manuscrit de Quintilien meilleur et plus complet que celui de Pétrarque, une partie du poème de Lucrèce, Ter-

tullien, etc. Il obtint encore un Ammien Marcellin et la première décade de Tite-Live. Il connaissait, — on ne peut dire comment et depuis quelle date, — la seconde partie des *Annales* et les livres conservés des *Histoires*. Pour nous aider à suivre l'infatigable activité de l'humaniste érudit, nous avons désormais de nouvelles portions de sa vaste correspondance publiées naguère par le cardinal Angelo Mai dans le curieux recueil intitulé *Spicilegium romanum*. C'est là qu'il faut le voir, sous les auspices de deux pontifes, d'Eugène IV, puis de Nicolas V, le fondateur de la bibliothèque vaticane, voyager au loin et entretenir de nombreux envoyés au dehors. Son plus cher vœu était de retrouver d'autres décades de Tite-Live. Ce fut pendant longtemps, c'est peut-être aujourd'hui encore un secret espoir de certains érudits de voir se combler quelqu'une au moins des lacunes qui déparent pour nous l'œuvre de ce grand historien. Les journaux ne publiaient-ils pas l'année dernière même qu'un professeur du gymnase de Liegnitz en Silésie venait de retrouver toute une décade, annonce qui eût fait grand bruit, si elle se fût vérifiée? Mais les manuscrits de Tite-Live auront-ils été assez nombreux pour résister à tant de causes de destruction? Un des amis de Chapelain, au XVIIe siècle, jouant à la paume, ne reconnaissait-il pas sur le parchemin qui recouvrait son battoir des fragmens inédits provenant de Fontevrault? Le Pogge, il est vrai, pouvait concevoir au XVe siècle un espoir mieux fondé que nous ne saurions le faire aujourd'hui. Pour la découverte d'une décade, il promettait cent écus d'or; certaines gens s'engageaient à rapporter des merveilles de Dacie, c'est-à-dire de Danemark (1). On lui parlait également d'une copie de l'ouvrage de Pline l'Ancien sur les guerres de Germanie, et il n'y a pas lieu de douter que cette indication ne pût être authentique, puisque le savant éditeur des *Monumenta Paderbornensia*, l'évêque Ferdinand de Fürstenberg, rapporte plus tard, en 1669, qu'on connaissait de son temps deux manuscrits de ce livre, l'un dans la ville d'Augsbourg, l'autre à Dortmund. L'occasion fut toutefois perdue, au XVe comme au XVIIe siècle.

Au milieu de ces ardentes recherches, au mois de novembre 1425, le Pogge reçoit un jour d'Allemagne une liste de manuscrits où sont notées, dit-il, « diverses œuvres de Tacite encore inconnues. » A partir de ce moment jusqu'au commencement de 1429, il parle sans cesse, dans ses lettres adressées à Niccolo Niccoli, de ses pénibles négociations avec un moine du couvent d'Hersfeld, voisin de celui

(1) On sait que la langue latine du moyen âge appelait le Danemark *Dacia*, et ce dernier mot se traduit alors en français par le mot Dacie ou plutôt par le mot Dace. Pierre de Dace (*de Dacia*), c'est-à-dire Pierre le Danois, fut recteur magnifique de l'Université de Paris en 1326, et les étudians de Danemark à Paris y avaient dès 1275 un collége de Dace.

de Fulde. Plus un mot ensuite sur ce sujet, bien que la correspondance continue; peut-être l'explication de ce silence est-elle dans une nouvelle guerre des impériaux contre les hussites, qui se poursuit jusqu'en 1432. Le Pogge meurt en 1459, et aussitôt après sa mort nous trouvons la preuve intéressante et expresse qu'un manuscrit contenant la *Germanie* de Tacite, le *Dialogue des orateurs* et un ouvrage de Suétone vient d'être reconnu en Allemagne par les soins d'un certain Énoch d'Ascoli, et qu'il a été immédiatement copié par Jovianus Pontanus. C'est très probablement ce précieux volume que le Pogge recherchait depuis 1425; bien plus, il est permis de penser que c'est le même manuscrit qui se trouvait à Fulde au IXe siècle, et que nous avons vu mettre à profit par le moine Rudolf. Peut-être alors était-il plus considérable et contenait-il les cinq livres des *Annales* que le même moine avait consultés dans le même couvent : cette partie en aurait été détachée ensuite, de même que l'*Agricola*, qu'on voit paraître en Italie, on ne sait dans quelles circonstances, un peu avant la période de 1475 à 1480, date de l'impression (1). Quant au manuscrit rapporté par Énoch, il se perdit promptement sans doute; mais l'exemplaire de Pontanus est conservé aujourd'hui à la bibliothèque de Leyde. On y lit au verso de la première page, de la même main qui a écrit tout le volume, une note latine à l'encre rouge dont voici le sens : « Jovianus Pontanus a copié de sa main ces textes récemment découverts et rendus au jour par Énoch d'Ascoli, mais non exempts de fautes. » A cette note se trouve jointe une date précise : *mars 1460*. Les fautes auxquelles il est fait allusion peuvent être des incertitudes dans le texte de la *Germanie*, ou bien deux lacunes qui se rencontrent dans le Suétone et dans le *Dialogue*.

Qu'était-ce que Jovianus Pontanus ou Gioviano Pontano et Énoch d'Ascoli? Le premier est bien connu à la fois comme humaniste et homme d'état, comme poète académique, historien, homme de guerre, diplomate, premier ministre et vice-roi de Naples. Quant au second, il paraît avoir été un de ces érudits que les zélés explorateurs de la renaissance employaient à la recherche des manuscrits. On devrait, pour restituer sa biographie, grouper autour de quelques sèches notices contemporaines des indications fort dispersées. Plusieurs lettres du Pogge le concernent ou lui sont même adressées; quelques lettres écrites par lui-même ont été publiées dans le *Spicilegium* d'après les manuscrits de la Vaticane, qui en contiennent encore d'inédites. Élève de Philelphe en même temps qu' Enéas Sylvius, devenu pape sous le nom de Pie II, Énoch semble avoir été d'abord précepteur à Florence dans la maison des Bardi et dans

(1) Ce manuscrit de l'*Agricola* est perdu et remplacé de nos jours par deux copies du XVe siècle, qui sont au Vatican.

celle de Cosme de Médicis, dont il fut, à côté de Marsile Ficin, l'un des familiers. L'auteur d'une histoire des Ascolitains célèbres, publiée en 1622, raconte avec une obscure emphase que ce qui le mit en renom fut une mission du souverain pontife (il ne dit pas lequel) le chargeant d'aller reprendre à prix d'or ou par son adresse une précieuse bibliothèque restée entre les mains « des Thraces et des Musulmans. » Peut-être s'agissait-il des précieux débris de la bibliothèque des empereurs de Constantinople. « Privés de ce trésor, dit le biographe italien, les savans gémissaient, les lycées étaient déserts, les académies versaient des larmes, les chaires attendaient avec anxiété. Énoch, avec sa haute sagesse et son grand esprit, remua tout, les pierres même, jusqu'à l'entier succès. De la sorte, il raffermit les lettres latines ébranlées, et contribua aussi à propager l'éloquence grecque. » Énoch est en rapport avec le Pogge dès avant 1440; une lettre de ce dernier, antérieure à cette date, lui reproche certaines médisances à son égard. Il est employé constamment pour des achats de manuscrits sous le pontificat de Nicolas V, et nous avons à la date de fin avril 1451 la lettre de recommandation, contre-signée du Pogge, par laquelle le pape l'adresse au grand-maître de l'ordre teutonique. Alors il va en « Dacie; » le Pogge, dans une lettre non datée, prétend qu'il est déjà depuis deux années dans le nord sans avoir encore découvert rien qui vaille. C'est toutefois dans le couvent cistercien auquel a succédé jusqu'à notre temps l'académie royale de la jolie petite ville de Soroe, non loin de Copenhague, qu'il trouve, non pas le manuscrit des dix décades de Tite-Live qu'un certain Nicolas le Goth affirmait y avoir lues, mais les deux élégies sur la mort de Mécène qu'un critique allemand a pu proposer de ranger, bien qu'à tort, parmi les œuvres du temps d'Auguste, tant elles sont habilement composées. Platina, qui écrit seulement une vingtaine d'années après la mort de Nicolas V, met Énoch d'Ascoli sur la même ligne que le Pogge, et dit que, pendant que celui-ci retrouvait tout Quintilien, Énoch mettait la main sur les manuscrits d'Apicius et de Porphyrion, le scoliaste d'Horace.

En résumé, de même que le grand monument formé par les *Annales* et les *Histoires* ne nous a été conservé qu'à peine, déplorablement mutilé, en deux fragmens recueillis dans deux manuscrits devenus uniques, l'un au XIe et l'autre au XVe siècle, de même le livre de Tacite sur la Germanie et le *Dialogue des orateurs* n'ont été sauvés d'une perte tout à fait imminente que grâce à la copie unique obtenue de 1451 à 1459 par les soins du Pogge et d'Énoch d'Ascoli. Ces deux ouvrages, comme l'*Agricola*, qui, selon toute apparence, faisait partie du même manuscrit et en a été disjoint pour suivre d'autres destinées encore mal connues, n'ont été impri-

més qu'en 1470 avec ce qu'on avait dès lors retrouvé de l'œuvre de Tacite. Notre reconnaissance doit placer à côté l'un de l'autre les noms inégaux des deux hommes qui ont le plus contribué à sauver ces derniers débris. A travers les fragmens de correspondances que nous avons invoqués, il semble bien que ce soit le Pogge, peut-être animé déjà par la découverte d'une partie des *Annales* et des *Histoires*, qui ait le premier pressenti et poursuivi la conquête nouvelle. Énoch, élève de ce Philelphe qui était le grand ennemi du Pogge, Énoch, contre lequel nous avons vu certaines expressions de défiance, paraîtrait, si nous pouvions interpréter sûrement nos insuffisans témoignages, n'avoir été qu'un chargé d'affaires, habile peut-être à faire aboutir à son heure et à son profit l'enquête préparée par un autre : mais qui pourra jamais reconstruire ces luttes acharnées des humanistes du xve siècle, où de mauvais sentimens, tels que l'orgueil, la cupidité, l'envie, se rencontraient à côté de nobles passions, comme l'amour de la science et le respect de l'antiquité? Ces disputes et ces longs combats pour la recherche des anciens manuscrits nous intéressent, parce que nous y retrouvons la trace de généreuses ardeurs, parce que, en nous les rappelant, nous avons sans cesse devant les yeux cette pensée qu'un heureux effort de plus nous aurait peut-être singulièrement enrichis, qu'une heureuse chance de moins en ces temps critiques nous aurait infligé de bien cruels désastres. C'était le patrimoine intellectuel et moral de l'humanité qu'il s'agissait de disputer aux étreintes du néant, déjà en partie victorieuses.

On a dit plus haut que le manuscrit rapporté d'Allemagne par Énoch s'était perdu bientôt sans doute, ne laissant nulle autre trace que la copie heureusement faite par Jovianus Pontanus, et conservée de nos jours à Leyde. De cette copie dérivent tous les manuscrits de la *Germanie* que l'on possède actuellement. M. L. Tross en a le premier montré la valeur et l'a publiée en 1841. Qu'on y ajoute quelques-unes des transcriptions ultérieures, dont les auteurs auront pu bien interpréter certaines incertitudes imparfaitement résolues par Pontanus, et l'on aura tous les élémens qui peuvent servir à établir le texte de la *Germanie*. Nous verrons certaines difficultés de ce texte porter précisément sur des noms de divinités germaniques dans les intéressantes pages que Tacite a consacrées à l'examen du système religieux des barbares. Il faut essayer de se rendre compte d'abord du génie religieux, puis des germes d'institutions qu'a entrevus Tacite, et retrouver, s'il est possible, à travers la mêlée des transformations modernes, quelque chose de ces signes distinctifs de la race.

A. Geffroy.

LES DOCTRINES

DE LA COMMUNE

Toutes les insurrections ont leur mot d'ordre. Quel que doive être leur destin, elles prétendent se justifier des ruines qu'elles font et du sang qu'elles répandent. Triomphantes, elles n'ont plus besoin d'excuse, le succès est leur complice; elles sont classées dans l'histoire au chapitre indulgent des révolutions. Vaincues, elles protestent contre l'arrêt de la force, elles tentent de réhabiliter, au nom d'un principe, d'une idée ou d'un droit, les plus criminelles entreprises. L'armée est dispersée, mais le mot d'ordre reste. C'est ce que nous montre la formidable insurrection qui, sous le titre de commune, a récemment ensanglanté et incendié Paris.

Il est inutile de rappeler à la suite de quels événemens, si douloureux pour la France, cette insurrection est née, comment elle s'est développée, quels ont été ses personnages et ses actes. Cette enquête sur les faits matériels appartient à la justice. Ce qui importe aujourd'hui, c'est la recherche des causes premières qui ont produit le désordre dans un si grand nombre d'intelligences, tant d'illusions complaisantes et presque complices à Paris, en France et en Europe; c'est l'étude des doctrines de la commune. La commune a donc des doctrines! Beaucoup nous blâmeront de lui faire cet honneur, et parmi ceux-là il s'en trouve sans doute plus d'un qui, sans le savoir et surtout sans le vouloir, a contribué par ses paroles ou par ses écrits au progrès de pareilles doctrines. Il faut cependant reconnaître qu'un soulèvement populaire n'aurait pu atteindre de telles proportions au simple appel de quelques chefs, inconnus ou tarés, qui n'auraient promis aux foules que la violence et la destruction; il faut admettre que l'insurrection n'aurait point obtenu dans d'autres villes des sympathies qu'il serait puéril de dis-

simuler, si on ne lui avait attribué que des pensées d'incendie et de pillage; enfin la commune, après les crimes qu'elle a commis, ne serait même plus mentionnée ni discutée dans certains pays étrangers, si l'on ne croyait y apercevoir, par une illusion d'optique que le lointain favorise, certaines idées, certains principes dignes de discussion.

Le 2 mai, au sein du parlement de l'Allemagne, M. de Bismarck, exposant ses projets pour l'organisation des provinces de l'Alsace-Lorraine, s'exprimait ainsi : « Il y a toujours dans les insurrections françaises un grain de raison; ce grain se retrouve dans le mouvement actuel de Paris, dans l'aspiration à l'organisation municipale prussienne... » Voilà comment, aux yeux de M. de Bismarck, la commune était sinon justifiée, du moins expliquée au nom d'un principe. Une partie de l'Allemagne a partagé cette erreur. De même en Angleterre. La presse anglaise a vu dans l'explosion de la commune la revendication des droits municipaux si chers à la race anglo-saxonne, et cette opinion était celle de beaucoup de personnes éclairées. Nous trouvant à Londres au commencement de juin, nous eûmes la curiosité d'entrer dans une taverne de Fleet-street, où se tient tous les jours une espèce de club. Le programme de la discussion affiché d'avance portait : *la commune en France et la république en Angleterre.* Il y avait là une vingtaine de personnes d'apparence aisée et d'humeur fort tranquille, assises, fumant, buvant un verre de bière ou une tasse de café, et attendant l'ouverture de la séance. A neuf heures, le président en habit noir prit place au fauteuil et donna la parole à un jeune homme de fort bonne tenue qui lut un long mémoire sur la question proposée. L'orateur, après avoir flétri l'assassinat des otages et les incendies, fit grandement l'éloge des principes de la commune, qui voulait, dit-il, doter la France de la liberté municipale, supprimer les jeux de hasard et autres habitudes déshonnêtes, en un mot régénérer la France. Quant à l'établissement de la république en Angleterre, il l'appelait de tous ses vœux; mais il craignait que ce ne fût long à venir, le peuple étant très ignorant et l'aristocratie très puissante. Cette lecture fut écoutée avec attention, sans interruptions et sans impatience. Lorsqu'elle fut terminée, l'un des assistans prit la parole et dit à son jeune ami qu'il ne s'opposait nullement à l'approbation de la commune en tant qu'il s'agissait de franchises municipales, mais qu'il ne se souciait pas de voir changer les institutions anglaises. La grande majorité parut être de cet avis. On pérora pendant une heure fort tranquillement du reste sur ce thème anglo-français, et les consommateurs se séparèrent.

Ainsi à l'étranger la commune de Paris passait pour avoir des

doctrines, que l'on discutait et dont une partie était approuvée. Si en Allemagne, en Angleterre, en Italie, des intelligences éclairées ont pu se laisser prendre à ces nuages d'idées, à ces semblans de principes, doit-on s'étonner que des foules y aient été trompées? Voyons donc quelles sont ces doctrines qui ont fait tant de mal; jugeons la commune, non point dans ses actes, mais dans ses prétentions politiques, législatives et sociales. La commune a longuement siégé et beaucoup écrit; elle a proclamé et déclamé à profusion; c'est d'elle-même que nous tenons les documens irrécusables d'après lesquels ses partisans essaient de former un corps de doctrine. Cette étude peut être utile pour nous guider sur des laves encore brûlantes, à peine sorties d'un volcan mal éteint.

I.

En réalité, l'insurrection du 18 mars a été un mouvement révolutionnaire et socialiste, absolument analogue à celui qui en 1848 a produit les journées de juin, et prenant pour prétextes les tendances monarchiques de l'assemblée nationale, la prétendue *décapitalisation* de Paris au profit de Versailles, où l'assemblée avait établi son siége, enfin la nomination du général de la garde nationale par le gouvernement. Aux yeux d'une partie de la population, ces prétextes avaient un certain caractère de vraisemblance; ils suffirent pour enrôler dans les rangs de l'insurrection un grand nombre de citoyens qui, désirant maintenir purement et simplement la république et se croyant humiliés par l'éloignement de l'assemblée, n'avaient aucun goût pour les utopies socialistes. Le signal et les premiers actes de l'insurrection sortirent d'un comité central de la garde nationale où s'étaient installés la plupart des chefs d'émeute. Dans le manifeste que publia ce comité le 19 mars, il n'est point fait mention de franchises municipales; cette revendication eût d'ailleurs été fort inopportune, car à ce moment même le gouvernement et l'assemblée nationale étaient d'accord pour organiser sur les bases de l'élection les conseils municipaux de Paris et de Lyon. Ainsi ce ne fut pas tout d'abord l'idée de commune qui arma les foules parisiennes, et ce ne fut point pour conquérir à Paris l'exercice des droits municipaux, consentis dès le premier jour, que tant de révolutionnaires étrangers, polonais, garibaldiens et autres, vinrent grossir les rangs de l'insurrection. Non, il s'agissait uniquement alors de réaliser l'avénement du *prolétariat*. Les premières publications du comité central, qui fut le véritable auteur du 18 mars, indiquent clairement la pensée qui l'animait.

Dès le 20 mars, il insérait dans son journal officiel une longue note, où on lisait ce qui suit :

« Les travailleurs, ceux qui produisent tout et ne jouissent de rien, ceux qui souffrent de la misère au milieu des produits accumulés, fruit de leurs labeurs et de leurs sueurs, devront-ils donc être sans cesse en butte à l'outrage? Ne leur sera-t-il jamais permis de travailler à leur émancipation sans soulever contre eux un concert de malédictions? La bourgeoisie, leur aînée, qui a accompli son émancipation il y a plus de trois quarts de siècle, qui les a précédés dans la voie de la révolution, ne comprend-elle pas aujourd'hui que le tour de l'émancipation du prolétariat est arrivé? Les désastres et les calamités publiques dans lesquels son incapacité politique et sa décrépitude morale et intellectuelle ont plongé la France devraient pourtant lui prouver qu'elle a fini son temps, qu'elle a accompli la tâche qui lui avait été imposée en 89, et qu'elle doit, sinon céder la place aux travailleurs, au moins les laisser arriver à leur tour à l'émancipation sociale? »

Ce sont bien là les idées et les phrases des agitateurs révolutionnaires, qui, depuis 1848, n'ont fait que se répéter et se copier. Vainement, à côté du comité central, les maires et adjoints qui demeuraient fidèles au gouvernement représenté par l'assemblée de Versailles déclaraient-ils, dans une proclamation du 22 mars, qu'il suffisait d'obtenir le maintien et l'affermissement de la garde nationale, ainsi que les libertés municipales, et que par conséquent la population parisienne ne devait pas se rendre aux élections illégales ordonnées par le comité pour la constitution d'une commune. Le comité ne jugeait point que la revendication ainsi limitée répondît aux vœux et aux intérêts du peuple. Il voulait une commune, sa commune à lui, destinée à devenir « la première pierre du nouvel édifice social, » et, quand cette commune fut nommée, il reprit de nouveau ses thèses socialistes, qui n'avaient aucun rapport avec la simple organisation d'un mécanisme municipal. Voici comment le 5 avril il s'adressait à la population de Paris :

« ... Travailleurs, ne vous y trompez pas, c'est la grande lutte, c'est le parasitisme et le travail, l'exploitation et la production, qui sont aux prises. Si vous êtes las de végéter dans l'ignorance et de croupir dans la misère, si vous voulez que vos enfans soient des hommes ayant le bénéfice de leur travail, et non des sortes d'animaux dressés pour l'atelier ou pour le combat, fécondant de leurs sueurs la fortune d'un exploiteur ou répandant leur sang pour un despote, si vous ne voulez plus que vos filles, que vous ne pouvez élever et surveiller à votre gré, soient

des instrumens de plaisir aux bras de l'aristocratie d'argent, si vous ne voulez plus que la débauche et la misère poussent les hommes dans la police et les femmes à la prostitution, si vous voulez enfin le règne de la justice, travailleurs, soyez intelligens, debout! et que vos fortes mains jettent sous vos talons l'immonde réaction!... »

Les deux citations qui précèdent ne laissent aucun doute sur l'origine ni sur le caractère de l'insurrection du 18 mars. Les témoins rapprochés des événemens, ceux qui connaissent Paris, ceux qui l'ont vu au lendemain de février 1848 et pendant les journées de juin, s'accordent tous à cet égard. En 1870 comme en 1848, c'étaient les mêmes doctrines, les mêmes excitations, le même langage; mais dans les départemens, mais surtout à l'étranger, cette similitude devait être moins facilement observée. La tradition révolutionnaire et socialiste y apparaissait moins nettement, parce qu'elle était enveloppée dans la question municipale, qui semblait être le motif et comme la décoration de cette terrible guerre civile. Le jour où l'insurrection eut l'habileté d'inscrire sur son drapeau ce seul mot : COMMUNE, elle acquit au loin une sorte de prestige, et à Paris une grande force. Il lui fallut cependant expliquer le sens de ce mot d'ordre de manière à satisfaire les violens et à ne point effrayer les égarés. La commune de Paris s'acquitta de ce devoir en publiant le 19 avril le programme suivant, qui contient le code de la commune modèle, et qui peut être considéré comme le document le plus important qui soit sorti de l'insurrection.

« La commune a le devoir d'affirmer et de déterminer les aspirations et les vœux de la population de Paris, de préciser le caractère du mouvement du 18 mars, incompris, inconnu et calomnié par les hommes politiques qui siégent à Versailles.

« Cette fois encore Paris travaille et souffre pour la France entière, dont il prépare, par ses combats et ses sacrifices, la régénération intellectuelle, morale, administrative et économique, la gloire et la prospérité. — Que demande-t-il? La reconnaissance et la consolidation de la république, seule forme de gouvernement compatible avec les droits du peuple et le développement régulier et libre de la société. — L'autonomie absolue de la commune étendue à toutes les localités de la France et assurant à chacune l'intégralité de ses droits, et à tout Français le plein exercice de ses facultés et de ses aptitudes comme homme, citoyen et travailleur. — L'autonomie de la commune n'aura pour limites que le droit d'autonomie égal pour toutes les autres communes adhérentes au contrat, dont l'association doit assurer l'unité française.

« Les droits inhérens à la commune sont : le vote du budget com-

munal, recettes et dépenses, la fixation et la répartition de l'impôt, la direction des services locaux, l'organisation de la magistrature, de la police intérieure et de l'enseignement, l'administration des biens appartenant à la commune. — Le choix par l'élection ou le concours, — avec la responsabilité et le droit permanent de contrôle et de révocation, — des magistrats ou fonctionnaires communaux de tous ordres. — La garantie absolue de la liberté individuelle, de la liberté de conscience et de la liberté du travail. — L'intervention permanente des citoyens dans les affaires communales par la libre manifestation de leurs idées, la libre défense de leurs intérêts, garanties données à ces manifestations par la commune, seule chargée de surveiller et d'assurer le libre et juste exercice du droit de réunion et de publicité. — L'organisation de la défense urbaine et de la garde nationale, qui élit ses chefs et veille seule au maintien de l'ordre dans la cité.

« Paris ne veut rien de plus à titre de garanties locales, à condition, bien entendu, de retrouver dans la grande administration centrale, délégation des communes fédérées, la réalisation et la pratique des mêmes principes.

« Mais, à la faveur de son autonomie et profitant de sa liberté d'action, Paris se réserve d'opérer comme il l'entendra, chez lui, les réformes administratives et économiques que réclame sa population, de créer des institutions propres à développer et à propager l'instruction, la production, l'échange et le crédit, à universaliser le pouvoir et la propriété suivant les nécessités du moment, le vœu des intéressés et les données fournies par l'expérience.

« ..... La révolution communale, commencée par l'initiative populaire du 18 mars, inaugure une ère nouvelle de politique expérimentale, positive, scientifique. C'est la fin du vieux monde gouvernemental et clérical, du militarisme, du fonctionnarisme, de l'exploitation, de l'agiotage, des priviléges, des monopoles, auxquels le prolétariat doit son servage, la patrie ses malheurs et ses désastres.

« ..... C'est à la France à désarmer Versailles par la manifestation solennelle de son irrésistible volonté. Appelée à bénéficier de nos conquêtes, qu'elle se déclare solidaire de nos efforts, qu'elle soit notre alliée dans ce combat qui ne peut finir que par le triomphe de l'idée communale ou par la ruine de Paris.

« Quant à nous, citoyens de Paris, nous avons la mission d'accomplir la révolution moderne la plus large et la plus féconde de celles qui ont illuminé l'histoire. »

Il y a de tout dans ce prospectus, qui a été sans doute élaboré et discuté comme un papier d'état. Le trait saillant, c'est la description de la commune, de la commune *autonome*, selon la for-

mule des doctrinaires de l'Hôtel de Ville. Il convient donc de s'y arrêter avant de passer aux autres questions qui, ainsi qu'on a pu le voir, n'ont point le mérite de la nouveauté. La commune autonome a fait le tour de la presse démocratique et radicale dans les départemens, et il est juste de reconnaître qu'elle y a eu quelque succès. A l'étranger, on n'a vu dans ce prospectus qu'une affirmation de l'indépendance municipale, et, comme on est habitué à nous entendre dire que nos communes sont en esclavage, sous le joug d'une centralisation effrénée, les Allemands, les Anglais, les Belges, les Italiens, qui ont un grand respect pour les libertés locales, ont accepté assez facilement comme un plan de réforme sérieuse et utile, sauf amendement, le programme qui se présentait sous l'invocation de la commune.

Les objections cependant n'ont pas manqué. Des esprits très libéraux ont remarqué au premier examen le vice radical d'une combinaison qui, pour constituer l'autonomie de la commune, brise le lien national et supprime la grande patrie; mais, aux yeux des démocrates qui ont adopté aveuglément la formule à cause de son origine, les critiques du simple libéralisme auraient peu de portée. Il vaut mieux opposer à la commune autonome l'arrêt de condamnation prononcé par un révolutionnaire incontestable, M. Mazzini, qui, voyant le péril où s'engageait la démocratie, a hautement blâmé et presque flétri le nouveau système (1). Il est superflu de dire que, dans la lutte établie entre Paris et Versailles, M. Mazzini donne complétement raison à la commune et complétement tort à l'assemblée. Cependant il est trop expérimenté en ces matières pour n'avoir point compris dès le début que la cause de l'Hôtel de Ville n'avait aucune chance de succès, et, comme il écrit surtout pour la démocratie italienne, il prémunit ses compatriotes contre les espérances qu'ils pourraient fonder sur l'exemple et l'appui des révolutionnaires français. — La France, dit-il, a fait au dernier siècle la révolution du passé, elle n'est plus bonne pour faire la révolution de l'avenir. La France est une nation vieillie et devenue impotente; elle est incapable d'achever le triomphe du principe d'association, du socialisme. Ce devoir et cette gloire appartiennent à un peuple jeune, vigoureux, vaillant, à l'Italie! Il convient donc que les révolutionnaires italiens ne se découragent pas devant la chute infaillible de la commune. Cette insurrection inopportune, presque criminelle en face des Allemands qui la contemplaient des forts de Paris, était, suivant M. Mazzini, tout imprégnée de matérialisme,

(1) *The Commune in Paris*, article publié à Londres par M. J. Mazzini. (*Contemporary Review*, juin 1871.)

et elle avait présenté un programme « qui, s'il pouvait être adopté, ferait reculer la France aux temps du moyen âge, et lui enlèverait toute chance de résurrection, non point pendant des années, mais pour des siècles ! »

M. Mazzini développe longuement les motifs de cet arrêt. — Politiquement, dit-il, le système aboutirait à l'anéantissement de la nation, qui deviendrait la proie de discordes multipliées à l'infini pour être livrée un jour à la conquête étrangère. Comment concevoir une ligue de 36,000 communes, indépendantes et souveraines, divisées de sentimens et d'intérêts, inégales en étendue, en puissance et en richesse, fatalement condamnées à mort par suite de leur isolement? La France, ainsi pulvérisée, perdrait la sainte notion de la nationalité, elle n'exercerait plus aucune influence sur le progrès général de la civilisation, elle serait perdue pour le monde; il n'y aurait plus de France. Au point de vue social, on irait directement contre les tendances de l'esprit moderne en substituant l'individualisme au principe fécond de l'association. L'égalité elle-même serait profondément atteinte, car les supériorités naturelles ou factices se maintiendraient ou s'établiraient plus aisément dans l'étroit périmètre de chaque commune. Sous le rapport économique, la production et la consommation seraient embarrassées par les entraves que les intérêts ou les caprices locaux apporteraient au mouvement des échanges. Bref, le programme considéré dans son ensemble est « rétrograde, immoral, contraire au bien de l'humanité. » La nation qui consentirait à l'accepter commettrait un suicide.

La commune, selon l'opinion de M. Mazzini, n'est qu'une parcelle du grand tout qui s'appelle la nation. Elle a droit à la liberté pour la gestion des intérêts matériels locaux, elle doit pouvoir choisir par les voies de l'élection ou du concours les agens auxquels est confiée la charge de ces intérêts. Ses attributions ne s'étendent pas au-delà. La nation conserve souverainement le droit et le devoir de diriger l'organisation militaire et l'instruction publique, de fixer les impôts, de régler la législation et de prescrire toutes les mesures d'intérêt général. « Toute révolution qui prétendra faire prévaloir des principes contraires rendra la république impossible et détruira la nation; elle ne pourra jamais fonder la commune. » Ainsi se termine cet article qu'il nous a paru utile d'analyser. M. Mazzini critique avec vigueur et souvent avec éloquence les singulières doctrines qui ont été si pompeusement délayées dans le programme de l'Hôtel de Ville; il démolit jusqu'à la dernière pierre le monument informe que les théoriciens de l'insurrection du 18 mars prétendaient édifier sur les plans de leur commune autonome. Sous

le coup de cette véhémente contradiction, sous la férule d'un tel contradicteur, les partisans de l'autonomie communale voudront-ils se tenir pour battus?

Il reste à examiner comment ce système, si sévèrement désavoué par M. Mazzini, a pu être imaginé en France, proclamé à Paris, et obtenir à première vue un nombre considérable d'adhérens. — Le gouvernement républicain de 1848, effrayé par les souvenirs de l'ancienne commune de Paris, crut devoir suspendre le régime électif pour le choix des conseillers municipaux de la grande capitale. Loin de rétablir les élections, l'empire décida qu'une ville telle que Paris ne devait point remettre au suffrage local le soin d'une administration qui intéresse le pays tout entier, et qui se rattache par tant de liens politiques et financiers à l'ensemble du gouvernement. On sait les argumens qui ont été invoqués pour ou contre ce système; on sait également que dès les premières années de l'empire le droit d'élire les membres de l'administration municipale fut revendiqué avec les plus vives instances par le parti libéral et devint un thème constant d'opposition. Enfin, soit par principe, soit par dépit de se voir ravir une attribution qui appartenait à toutes les autres communes, Lyon excepté, soit par un sentiment de réaction contre certaines mesures reprochées au régime autoritaire, la majorité de la population parisienne en était venue à placer en tête de ses vœux politiques la restitution des droits électoraux pour la composition de son conseil municipal. Il était donc naturel qu'au lendemain d'une révolution qui ramenait la république, la pensée de reconstituer le municipe parisien fût accueillie avec empressement, et que ce simple mot : *commune*, fût accepté comme un mot d'ordre, sans être autrement expliqué. Il y eut de la part des meneurs révolutionnaires du 18 mars une grande habileté à l'inscrire sur leur drapeau et à se présenter aux yeux de la population comme les défenseurs d'un droit que les partis de l'opposition sous l'empire avaient réclamé avec tant d'énergie pendant vingt ans. En outre, comme les révolutionnaires parisiens ne sont pas égoïstes et qu'ils ont toujours voulu communiquer à la province et même à l'étranger le bénéfice de leurs opérations, ils adressèrent généreusement le plan de leur commune libre aux principales villes des départemens, où ils comptaient trouver des adhésions et recruter des auxiliaires.

Comment s'étonner que la démocratie des villes ait manifesté des sympathies pour la commune de Paris? Depuis longtemps l'extension des libertés locales figurait dans tous les programmes politiques. On disait que la vie se retirait de la province, que le sang n'y circulait plus, que les extrémités étaient froides. Les uns, remontant aux traditions du passé, demandaient le retour aux insti-

tutions provinciales, qui devaient, suivant eux, conserver à chaque région son indépendance, son génie et ses ressources. Les autres, tenant compte des changemens que la révolution et les progrès matériels ont introduits dans l'organisation nationale, proposaient d'accorder aux subdivisions politiques et administratives, au département, au canton et à la commune, des attributions plus étendues et une part plus large au choix ou à l'élection de leurs fonctionnaires. Ces diverses aspirations se résumaient en un mot vague, *décentralisation*, que chacun entendait à sa manière, et qui n'en était que plus efficace pour rallier les partis les plus opposés. L'indépendance de la commune rentrait ainsi dans ce plan général de réforme que le gouvernement ne repoussait plus absolument, que les esprits libéraux recommandaient avec ardeur, et dont l'école radicale ne pouvait manquer de s'emparer. On avait dit et répété partout que la commune française était privée de tous droits, qu'elle végétait, obscure et impuissante, à la merci de l'autorité centrale, qu'elle était livrée pieds et poings liés aux caprices d'un préfet ou d'un sous-préfet. On citait, comme contraste, le type de la commune en Angleterre, en Belgique, aux États-Unis et dans d'autres pays libres. A l'aide de ces réclamations et de ces exemples, les orateurs de l'opposition et les publicistes libéraux avaient habitué les esprits à la revendication des franchises communales, dans une certaine mesure à l'idée d'autonomie, de telle sorte que le prospectus de la commune autonome devait être facilement pris au sérieux dans les régions où la presse radicale avait quelque crédit.

Par cette question, à laquelle les événemens ont donné une importance si grande, on peut juger à quel point deviennent périlleuses en temps de révolution les formules vagues et les réclamations qui n'ont pas été suffisamment étudiées. Ce n'est point à la législation municipale qu'il faut s'en prendre si pendant de longues années la France a vécu dans une espèce d'engourdissement politique, c'est au système général du gouvernement. La loi municipale reconnaît aux conseils élus la plupart des attributions qui doivent être laissées aux autorités locales, et, en première ligne, le vote du budget, ainsi que l'administration des biens appartenant à la commune. Ces mesures sont, il est vrai, soumises à l'approbation soit du gouvernement, soit du préfet; cependant il est permis de dire que ce n'est là qu'une formalité, indispensable pour assurer l'unité de la législation nationale, mais tout à fait inoffensive quant à la liberté qui est due aux conseils municipaux pour leur gestion. Combien de fois arrive-t-il que le gouvernement ou le préfet rejette ou seulement modifie les budgets préparés par les conseils municipaux? Ce cas est des plus rares. Les communes peuvent augmen-

ter leurs impôts, contracter des emprunts, dans les proportions et aux conditions fixées par les lois générales. Elles usent de cette faculté. Le gouvernement ou les préfets y mettent-ils obstacle? A l'exception du régime électif ou du concours pour le choix de tous les fonctionnaires, on peut dire que le système recommandé par M. Mazzini, système à la fois libéral et national, est appliqué en France. Théoriquement et aux termes des lois en vigueur, la commune française possède à peu près et depuis longtemps l'indépendance administrative. Cette assertion est peut-être contraire aux idées reçues; mais, en y regardant de plus près et sans parti-pris, l'on reconnaîtra qu'elle est exacte. Si les réformateurs étaient appelés à rédiger un nouveau code de la commune, ils seraient fort étonnés de n'avoir à reproduire le plus souvent que ce qui est. Que l'on accuse la mauvaise influence d'un régime politique ou la conduite de certains fonctionnaires, c'est une autre question. Quant à l'organisation, à l'institution de la commune, elle résiste aux critiques que le parti libéral a trop facilement dirigées contre elle, et que le parti révolutionnaire a très habilement exploitées.

Les comparaisons que l'on se plaît à établir entre la commune française et la commune anglaise, belge, etc., ne sont pas plus exactes. On ne tient pas compte des conditions topographiques et sociales des différens pays. En Angleterre et en Belgique, le chiffre moyen de la population par commune est plus élevé qu'en France, ce qui fait que chaque groupe peut en général se suffire à lui-même. C'est la première condition de l'indépendance et de l'autonomie. De même qu'un particulier, la commune ne peut être réellement indépendante que si elle possède en propre les ressources nécessaires, et elle ne saurait aspirer à se gouverner elle-même selon la formule autonome, si elle avait besoin de subsides étrangers. Or cette indépendance dont jouissent les paroisses anglaises avec leur population assez nombreuse et avec leurs impôts très lourds, la plupart des communes françaises ne la possèdent pas. Il y a des départemens qui ne peuvent équilibrer leurs budgets sans le secours de l'état; à plus forte raison, il existe beaucoup de communes qui seraient absolument incapables d'entretenir leurs établissemens publics et leurs routes, si l'on ne venait pas à leur aide. Dira-t-on qu'il faut, pour remédier à cette insuffisance de revenus, procéder à une meilleure division du territoire, constituer, par la réunion de plusieurs communes, des centres de population qui, avec l'économie des frais généraux, obtiendraient directement plus de ressources et seraient en mesure de vivre de leur vie propre? Cette proposition ne serait réalisable que dans des proportions très limitées, car ce sont précisément les communes les plus étendues,

dans les pays de landes ou de montagnes, qui sont les plus pauvres, et déjà les hameaux qui les composent sont trop éloignés du bourg où se trouvent la mairie, l'église et l'école. C'est par milliers que l'on compte les communes ainsi aménagées. L'indépendance administrative, qui cependant ne leur est pas refusée, leur profite peu; l'autonomie les tuerait.

En résumé, l'autonomie, si emphatiquement proclamée par les doctrinaires de l'insurrection parisienne, ne serait réalisable que dans les grandes villes; mais, ainsi que l'a très justement démontré M. Mazzini, elle aboutirait à l'anéantissement de la nationalité et à la ruine de la patrie. Elle est impraticable dans les communes petites et même moyennes, c'est-à-dire dans la plus grande partie des communes de France. Ici, elle supprimerait tout à la fois la nationalité et la commune. Doctrine fausse et purement déclamatoire, à laquelle les incidens politiques ont prêté un moment quelque vraisemblance, qui a pu invoquer, en les exagérant, certaines critiques dirigées sans études suffisantes contre l'ensemble de notre organisation municipale : voilà pourtant à quoi se réduisaient le mot d'ordre de la commune et le grain de bon sens que M. de Bismarck croyait découvrir dans les sillons sanglans de l'insurrection!

II.

Lorsque l'on accuse les sectaires du radicalisme de détruire la patrie, la famille, la religion et la propriété, quelques-uns se récrient indignés, en accusant eux-mêmes leurs adversaires de tomber dans la déclamation. Le gouvernement de la commune de Paris a tristement simplifié le débat. Ce gouvernement a tenu dans ses mains, pendant deux mois, une grande capitale. Il a eu le champ libre et la place nette; il ne s'est pas contenté d'afficher des proclamations; il a rendu des décrets et les a fait exécuter. Il a donc, autant que cela dépendait de lui, mis en pratique ses principes et sa morale. Il ne peut plus désavouer les actes d'après lesquels il est aujourd'hui permis de juger ses doctrines.

Ainsi, dans le programme de la commune, la patrie n'existe plus: elle est remplacée par la « république universelle. » — A la suite des élections du 26 mars, la commune est appelée à examiner si l'élection d'un étranger est valable, et elle se prononce pour l'affirmative en déclarant que « le drapeau de la commune est celui de la république universelle. » — Le 10 avril, la garde nationale ayant manifesté du mécontentement et de l'inquiétude par suite de la nomination d'un Polonais au commandement de la place de Paris,

la commission exécutive lui adresse une proclamation dans laquelle elle représente ce « citoyen » polonais comme « un soldat dévoué de la république universelle. » Voici enfin comment s'exprimait le 2 avril le journal officiel de la commune : « ... Il y a ce parti du passé qui, pendant la guerre, mettait sa valeur au service de ses priviléges et de ses traditions bien plus qu'au service de la France, qui, en combattant, ne pouvait défendre notre patrie, puisque depuis 89 notre patrie, ce n'est pas seulement la vieille terre natale, mais aussi les conquêtes politiques, civiles et morales de la révolution. » Que devient, ainsi entendue, l'idée de patrie? Elle se perd dans les horizons infinis de la république universelle. Les Français, les Allemands, les Anglais, etc., sont supprimés; il n'y a plus que des citoyens du monde, les habitans d'un principe, les fidèles d'une secte. Nous ne sommes plus au temps où Danton, pressé de fuir pour échapper à ses bourreaux, répondait que « l'on n'emporte pas sa patrie à la semelle de ses souliers. » Cette vieille terre natale que l'on aime jusqu'à mourir pour elle n'est plus à la taille du moderne révolutionnaire; il lui faut le monde entier! Au surplus, dans sa logique inflexible, la doctrine supprime les armées permanentes; puisqu'il n'y a plus de patrie à défendre, les soldats deviennent inutiles.

Est-il besoin de le dire? Oui, il existe une région idéale dans laquelle se rencontrent les sentimens de tous les peuples, et qui est pour les intelligences comme une seconde patrie. La communauté des sentimens et des croyances n'est point enfermée dans les frontières géographiques, et la démocratie peut reconnaître partout des coreligionnaires; mais en aucun temps ni chez aucun peuple on ne s'était encore avisé de jeter ainsi au vent la poussière du sol natal. Jamais aucun législateur n'avait osé nier la patrie. C'est la commune qui, s'inspirant de vagues déclamations, a tenté la première de pratiquer cette prétendue doctrine humanitaire, et cela en face de l'ennemi et au lendemain d'une guerre funeste, où la France a senti plus que jamais que la patrie n'est pas un vain mot! Heureusement la doctrine n'est pas dangereuse, parce qu'elle est contraire à l'un des sentimens les plus vifs et les plus profonds de la nature humaine. Il n'est pas inutile cependant de montrer aux foules, qui sont patriotes, de quoi se composait le patriotisme de la commune.

Les actes de la commune relativement à la famille ont été peu nombreux; ils suffisent cependant pour montrer le cas qu'elle faisait de cette institution. Si les maires et adjoints voulaient bien procéder à la célébration civile du mariage, un bon nombre ne prenaient guère au sérieux cette fonction municipale, qu'ils consentaient

à remplir par égard pour d'antiques préjugés. Parmi les pièces d'un procès plaidé à Versailles, s'est trouvée une lettre intime, dans laquelle l'un de ces officiers de l'état civil plaisantait fort agréablement sur son intervention dans les cérémonies nuptiales. Par un décret du 10 avril, la commune décida que des pensions seraient allouées aux veuves et aux enfans, « reconnus ou non, » des citoyens morts à son service. D'après l'interprétation qui fut donnée à ce décret, demeuré sans exécution faute de fonds, les veuves n'avaient pas besoin d'être plus légitimes que les enfans. Les garanties du mariage et les conditions de la paternité étaient également indifférentes. Ce n'était pas une mesure de commisération ou de politique, c'était la doctrine sociale. L'un des principaux personnages de l'insurrection n'avait-il pas proclamé dans une réunion publique, peu de temps avant la chute de l'empire, que « le concubinage est le seul mariage de l'homme d'honneur? » Nous avons vu tout à l'heure la suppression de la patrie, voici la suppression de la famille. Les décrets sont là!

Quant à la religion, la suppression n'est pas moins complète. La doctrine de la commune est de n'en avoir pas. La commune ne reconnaît que la liberté de conscience, et, au nom de cette liberté, elle fait la guerre aux prêtres, aux frères de la doctrine chrétienne et aux sœurs de charité. Le 11 mai, la délégation à l'enseignement apprend « qu'il reste encore dans beaucoup d'écoles, sous forme de crucifix, madones et autres symboles, le souvenir de l'enseignement religieux. » Elle ordonne aux instituteurs et aux institutrices de « faire disparaître ces objets, dont la présence offense la liberté de conscience. » Il est inutile de rappeler que l'un des premiers actes de la commune fut de prononcer par décret la séparation de l'église et de l'état, la suppression du budget des cultes et la confiscation des biens, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses. A toute occasion éclate la haine de la religion, la haine du prêtre. C'est peut-être le caractère le plus saillant de la révolution du 18 mars.

Si la commune s'était bornée à vouloir la séparation de l'église et de l'état, ainsi que la suppression du budget des cultes, elle se serait tenue dans les limites d'une opinion qui n'est point celle de la majorité en France, mais qui est adoptée dans d'autres pays et que soutient, parmi nous, le parti républicain. Ce qu'elle a voulu avec obstination, avec une sorte de rage, c'est l'abolition de la religion et particulièrement du catholicisme. D'où vient cette doctrine de la négation religieuse? pourquoi cette proscription absolue du prêtre? Est-ce seulement, comme il est dit dans les considérans du décret du 2 avril, parce que « le clergé a été le complice des crimes de la

monarchie contre la liberté? » Non; il faut voir là un symptôme malheureusement trop sérieux de la maladie qui afflige le temps présent, un acte très réfléchi du matérialisme qui se couvre du manteau de la libre pensée, et qui, pour cheminer dans les bas-fonds sociaux, invoque les souvenirs révolutionnaires de 1793. Il y a quelque temps, on était simplement libre penseur; aujourd'hui l'on écrit froidement, une heure avant de marcher à la mort : « Je suis matérialiste. » Le condamné a révélé dans ce moment suprême l'un des mots d'ordre de la commune.

Il n'est pas sans intérêt de marquer ici les phases par lesquelles a passé l'esprit révolutionnaire dans ses rapports avec la religion. Les hommes de 1793 avaient aboli le culte catholique et persécuté les prêtres, mais ils ne prétendaient pas supprimer l'idée religieuse, ni même le culte, qui est l'expression et le signe de toute religion. Ils croyaient à l'Être suprême, ils honoraient la déesse Raison, ils célébraient des jours de fête. La révolution de 1830, accomplie par les classes moyennes, respecta la religion et s'abstint de persécuter le clergé, bien que ce dernier se fût associé très intimement à la politique du régime qui venait de tomber. En 1848, non-seulement la religion et le clergé furent à l'abri des attaques de la révolution populaire, mais encore l'on vit les vainqueurs de février demander respectueusement aux prêtres la bénédiction des arbres de la liberté. Après la révolution de 1870, les sentimens sont tout autres : le peuple vise aux prêtres; la commune, maîtresse de Paris, envahit les églises, décroche les crucifix dans les écoles, et pour comble fusille l'archevêque, alors que dans les principales villes de province, où la démocratie domine les conseils électifs, une ardente campagne est engagée contre l'enseignement religieux. Bien que le clergé se fût montré favorable au coup d'état de 1851, l'on ne saurait dire que pendant les dernières années de l'empire, sous l'influence des affaires de Rome, son attitude fût plus bienveillante envers le régime déchu qu'elle ne l'avait été envers la monarchie de juillet. Ce n'était donc pas un sentiment de rancune ou de vengeance politique qui déchaînait contre la religion et ses ministres les colères de la dernière révolution. Cette hostilité tout à fait systématique remonte plus haut, et tient à des causes plus profondes.

En étudiant l'origine et les progrès du mouvement socialiste en Europe, l'on observe que les premières prédications sont parties de l'Allemagne et de la Suisse. Dès 1840, la jeune Allemagne, qui avait établi ses quartiers-généraux à l'abri de l'hospitalité helvétique, inscrivait dans son programme l'athéisme pur et simple. Ses doctrinaires avaient compris que le socialisme rencontrerait dans l'idée

religieuse l'adversaire le plus redoutable, et que, pour préparer son triomphe, il devait tout d'abord supprimer Dieu. Rien de plus instructif à cet égard que les publications fort nombreuses de la jeune Allemagne et les comptes-rendus des réunions fréquentes qu'elle tenait en Suisse, principalement à Lausanne, de 1840 à 1848. Le complot contre Dieu s'y dénonce avec un cynisme absolu. A cette époque, le parti révolutionnaire français était plutôt politique que socialiste, il se contentait d'attaquer le gouvernement sans s'inquiéter des choses religieuses et sans prendre part aux discussions mystiques et philosophiques qui agitaient les démocrates allemands; mais après 1848 les révolutionnaires français tournèrent rapidement au socialisme : ils reconnurent, d'après l'exemple de la jeune Allemagne, que le sentiment religieux est essentiellement rebelle à la prétendue régénération sociale. La commune de Paris s'est chargée d'exécuter le programme dans toutes ses parties, de fonder sur les persécutions le règne de la liberté de conscience et de couronner le matérialisme. Ce qui est grave, ce n'est pas qu'un certain nombre de sectaires aient osé, dans l'ivresse de leur éphémère triomphe, proclamer de telles doctrines et les affirmer par de tels actes; c'est qu'ils aient pu le faire impunément en face d'une population de près de deux millions d'âmes, dont une partie applaudissait et l'autre partie se résignait à ces manifestations violentes. Certes le mal est profond. Il faut presque rendre grâce à la commune de l'avoir si ouvertement révélé.

La propriété a été, dès le début, le point de mire du socialisme, qui n'a fait qu'imiter en cela l'exemple des révolutionnaires de tous les temps. Il n'y a pas en effet de recette plus sûre pour recruter des adhérens que d'exciter ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent, d'opposer la richesse des uns à la pénurie des autres, et de subordonner le bien-être général au nivellement des fortunes. On lève ainsi ces armées de misérables que les chefs de révolutions ont toujours trouvées prêtes pour le combat. Supprimer la propriété, comme le demandaient les premiers communistes, c'était l'enfance de l'art, c'était une imprudence, car les plus pauvres aspirent à devenir propriétaires, et ils se battent à cette fin; la transformer était plus habile, parce que sous cette promesse vague on pouvait entendre la rectification d'un état de choses qui était dénoncé comme contraire à l'égalité, à la justice et à l'intérêt du plus grand nombre. Cependant cette rédaction a été perfectionnée. Il n'est plus question de supprimer ni de transformer la propriété; il s'agit maintenant de l'*universaliser*. Telle est la formule que la commune avait adoptée dans son programme, où l'on peut dire que tout est universel, la patrie, la famille, la propriété. On

doit arriver au résultat par la suppression des priviléges et des monopoles, par la gratuité du crédit et par l'organisation du travail, vieux mots que semble rajeunir la formule nouvelle de l'universalité. Les parties du monde, les nationalités, les sentimens, les intérêts, tout est ainsi noyé dans le déluge universel!

La commune de Paris n'a pas eu le temps d'appliquer sa doctrine. Plus d'une fois elle a porté atteinte au principe de la propriété : elle a décrété la confiscation des biens appartenant aux corporations religieuses, elle a ordonné la destruction de l'hôtel de M. Thiers, elle a aidé très ouvertement les locataires qui déménageaient sans payer leur loyer; mais ce n'étaient là que des mesures spéciales, dictées par le sentiment de vengeance politique ou par les exigences d'une situation exceptionnelle. Il ne lui est pas resté de loisirs pour combiner un système pratique au sujet de la propriété. Il n'est pas téméraire de dire que sur ce point sa politique « expérimentale, positive, scientifique, » aurait complétement échoué. Quant à la doctrine en elle-même, il est inutile de démontrer que l'universalisation de la propriété n'est qu'un euphémisme qui équivaut à la destruction de la propriété telle que l'ont établie et conservée les lois de tous les pays civilisés. Si la commune a été empêchée d'agir, on peut se faire une idée de ses intentions en relisant les discours que ses précurseurs prononçaient avant 1870 dans les réunions publiques, où la propriété et les propriétaires ont reçu plus de trois avertissemens.

Il est probable que la commune n'aurait pas pu réaliser le crédit gratuit, vieille réminiscence de 1848, et cette lacune est peu importante, car, pendant les deux mois de guerre civile, le crédit lui-même n'existait plus; toutefois l'organisation du travail a reçu un commencement d'exécution. Un certain nombre de patrons ayant quitté leurs usines et Paris, où la sécurité et le travail leur faisaient défaut, la commune rendit, le 16 avril, un décret par lequel les chambres syndicales ouvrières étaient convoquées « à l'effet de constituer une commission d'enquête chargée : 1° de dresser une statistique et un inventaire des ateliers abandonnés; 2° de présenter un rapport établissant les conditions pratiques de la prompte mise en exploitation de ces ateliers, non plus par les déserteurs qui les ont abandonnés, mais par l'association coopérative des ouvriers qui étaient employés; 3° d'élaborer un projet de constitution de ces associations coopératives ouvrières; 4° de constituer un jury arbitral qui devra statuer, au retour des patrons, sur les conditions de la cession définitive des ateliers aux sociétés ouvrières et sur la quotité de l'indemnité qu'auront à payer les sociétés aux patrons. » Il convient de rendre cette justice à la commune, qu'elle enten-

dait non pas occuper gratuitement, mais exproprier pour cause d'utilité ouvrière les établissemens demeurés en chômage. Par quels fonds ou au moyen de quelles garanties les ouvriers auraient-ils payé le prix des ateliers? C'est une autre question. La dette était au moins reconnue. Le 27 avril, par un avis inséré au *Journal officiel*, le syndicat des mécaniciens invita les autres corporations à choisir des délégués pour la commission d'enquête. « Travailleurs, disait-il, voici une des grandes occasions de nous constituer définitivement et de mettre en pratique nos études patientes et laborieuses de ces dernières années. » La coopération, ce remède souverain, allait donc être pratiquée en grand sous les auspices de la commune, les ouvriers allaient devenir patrons : c'était la fin du prolétariat, l'émancipation des travailleurs ! Les choses en restèrent là. Pas plus que les anciens patrons, les ouvriers n'auraient pu, durant cette affreuse crise, obtenir ni exécuter des commandes, et l'on ne manquera sans doute pas d'attribuer exclusivement aux circonstances l'échec de ce beau plan, jugé digne d'être consacré par un décret. Il suffit de remarquer que, parmi les nombreux systèmes recommandés depuis 1848 pour l'organisation du travail, la commune venait d'adopter l'association coopérative, dont on avait fait tant de bruit pendant ces dernières années.

Il était du reste naturel que la commune accordât toute sa sollicitude à l'examen des questions qui intéressent les ouvriers. Elle comptait dans son sein plusieurs membres influens de la Société internationale des travailleurs, qui pouvait revendiquer une grande part à l'insurrection du 18 mars; en outre elle avait à remplir les engagemens pris envers les ouvriers parisiens, qui formaient l'élite de ses soldats. Après leur avoir dit que la révolution du 4 septembre les avait misérablement trahis, elle était tenue de leur donner quelque satisfaction. Elle avait donc institué une commission du travail et de l'échange, qui tint de nombreuses séances et s'attribua, pour l'étude des questions ouvrières, un rôle analogue à celui qu'avait joué en 1848 la fameuse commission du Luxembourg, présidée par M. Louis Blanc. Elle s'occupa des salaires, de la durée du travail, de la discipline intérieure des ateliers. A vrai dire, elle était dominée par les ouvriers plutôt qu'elle ne les dirigeait, et ses décisions n'étaient le plus souvent que des actes de docilité. Elle faillit bouleverser l'industrie de la boulangerie en interdisant le travail de nuit, contrairement à des habitudes séculaires fondées sur les intérêts de ce commerce et sur les besoins de l'alimentation. Elle voulait abolir les bureaux de placement, dénoncés comme une institution de la tyrannie. Elle supprima dans les ateliers les retenues et les amendes, qui étaient employées cependant à former les caisses

de secours, et il est curieux de voir avec quelle solennité cette mesure fut notifiée aux patrons. Un contrôleur-général des chemins de fer, nommé par la commune, saisit cette occasion pour adresser aux citoyens directeurs des compagnies une grave leçon de justice et d'égalité. « La répartition des secours, écrit-il, est la plupart du temps abandonnée à l'arbitraire ou à des influences plus ou moins justifiées. Le secours lui-même est une offense directe à la dignité du travailleur, une atteinte à sa moralité. La caisse de secours peut donc disparaître. Réintégré dans la plénitude de ses droits, le travailleur saura bien, par sa seule initiative, se garantir contre les éventualités de l'avenir. La révolution du 18 mars est assise sur une base inébranlable : la justice... L'arrêté du 27 avril est une des conséquences logiques de cette révolution. » Ajoutons à notre tour que la conséquence la plus claire de l'arrêté du 27 avril devait être de procurer une économie aux grandes entreprises, qui subventionnent ordinairement sur leurs propres fonds les caisses de secours mutuels organisées pour leur personnel. C'était ainsi que la commune protégeait les intérêts des ouvriers; mais aussi quelle belle occasion pour exalter la dignité du travailleur, pour placer les grands mots d'égalité, de droit, de justice! L'ouvrier n'était là qu'un sujet de déclamation.

L'économie politique de la commune va de pair avec la politique révolutionnaire. Celle-ci consiste à prononcer la déchéance de la bourgeoisie et l'avénement du prolétariat, lequel est représenté par les travailleurs. D'après la doctrine, la qualification de travailleurs appartient aux ouvriers qui vivent du travail manuel. Le bourgeois de 1789 a fait sa révolution; il a fait ses affaires, il a fait son temps. Place au prolétaire! La commune a l'ambition d'inscrire dans l'histoire du monde la date de l'émancipation politique, économique et sociale du travailleur. Sur ce point, elle s'est bornée à une déclaration de principes, c'est-à-dire à des phrases qu'elle n'a pas eu le mérite d'inventer et qu'elle n'a pas su rajeunir. Le langage de 1871 est copié sur les prospectus démocratiques de 1848, sans corrections ni variantes. Nous en avons déjà reproduit quelques échantillons, et il serait tout à fait superflu de discuter ces monotones redites. Il s'agit simplement de mettre en haut ceux qui sont en bas; c'est un pur changement de dynastie. On peut cependant signaler une évolution qui s'est produite dans l'attitude du parti socialiste. Pendant longtemps, ce parti a fait profession de dédaigner l'action politique en réservant toutes ses forces pour la solution des problèmes qui intéressent directement le travail. Il invoquait plus volontiers les droits de l'homme que les droits du citoyen. Lorsqu'elle entreprit ses opérations, la Société internatio-

nale des travailleurs invita ses adhérens à ne point se préoccuper des régimes politiques et à ne pas se lier absolument à la forme républicaine, le socialisme pouvant faire tout aussi bien son œuvre et produire ses conséquences sous un empire que dans une république. Peu à peu cette tactique s'est modifiée. L'idée commune de révolution a rapproché et mis d'accord le radicalisme et le socialisme, les ardeurs politiques l'ont emporté, les directeurs du mouvement ont jugé que, pour consommer la rénovation sociale au profit des travailleurs, il fallait premièrement saisir le pouvoir. On a donc inscrit en tête du nouveau programme la république universelle, gouvernée exclusivement par les délégués des ouvriers. Telle est la forme sous laquelle on prépare l'avénement du prolétariat. La commune de Paris a fourni le prologue. Elle ne s'est pas contentée d'occuper l'Hôtel de Ville, où jusqu'alors s'étaient arrêtés les triomphes populaires; elle a eu la prétention d'organiser un gouvernement.

Telle est, d'après les écrits et les actes de la commune, la série presque méthodique des doctrines au nom desquelles s'est prolongée cette formidable insurrection du 18 mars. Si la prise d'armes peut être attribuée à un fatal concours de circonstances politiques et locales, on doit reconnaître que les causes de la guerre remontaient beaucoup plus haut. La revendication des franchises municipales pour Paris n'était même qu'une occasion et un prétexte, dont on a fait un mot d'ordre. Au fond, c'est le socialisme qui, battu une première fois en 1848, a livré en 1871 un second combat plus acharné et plus sanglant. Comment donc a-t-il pu, en vingt-trois années, accroître à ce point ses forces et armer tant de bras pour des doctrines irréalisables, que le raisonnement et l'expérience ont partout maintes fois réfutées? Comment s'est-il propagé si rapidement au milieu de nous? L'égalité civile règne en France dans le sens le plus absolu, l'égalité politique est consacrée par le suffrage universel, l'égalité sociale existe aussi complète qu'on peut la concevoir avec les distinctions inévitables qui se rencontrent dans toutes les réunions d'hommes, et qui renaîtraient naturellement le jour même où l'on croirait les avoir supprimées; en un mot, il n'y a plus de priviléges légaux, plus de priviléges politiques, et du plus riche au plus pauvre, du plus élevé au plus humble, la distance est presque effacée par la familiarité des mœurs. Depuis trente ans, ce qui nous restait de vieilles lois contraires à la liberté du travail a été amendé ou aboli. On a multiplié les institutions, les combinaisons bienveillantes et utiles. Le travail est devenu abondant, et les salaires, comme les profits, ont haussé. Que la misère ne soit pas supprimée, qu'il y ait beaucoup de perfectionnemens à faire, que tout ne soit pas pour le mieux, cela est certain, et le

devoir de la société, des gouvernemens et des individus est de poursuivre sans relâche la conquête de nouveaux progrès : chaque génération doit fournir son labeur; mais en fait il n'existe peut-être pas un pays au monde où l'on observe moins qu'en France des causes légitimes de haines ou de révolutions sociales. Comme on l'a dit avec raison, il ne resterait plus de révolutions à essayer que pour le partage des biens. Comment donc, encore une fois, sommes-nous exposés plus que d'autres à ces effroyables crises? Il faut assurément que le socialisme ait rencontré sur notre sol des conditions favorables et de faciles alliances.

C'est à l'étranger, en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, que le socialisme élabore ses dogmes et prépare ses plans de campagne; il réserve à la France la proclamation et l'exécution. La France seule possède à ses yeux la tradition révolutionnaire. Depuis la fin du dernier siècle, elle a fourni pour ce genre de luttes un champ propice et de nombreux soldats. Quoi qu'en ait dit M. Mazzini, et nous voudrions que sur ce point son arrêt fût définitif, la France est loin d'avoir perdu la confiance du socialisme européen. Elle lui offre au contraire par le suffrage universel son levier le plus puissant. La loi du suffrage universel a consacré la supériorité du nombre, et, comme le socialisme s'adresse plus particulièrement aux foules ignorantes et misérables, il y trouve aisément des aveugles qu'il trompe et des auxiliaires qui le servent. Voilà comment il est redoutable en France plus qu'ailleurs; il y pénètre directement dans la politique, il exerce son influence sur les votes, il fait ainsi le dénombrement périodique de ses forces, et il peut saisir le moment où il lui sera le plus facile de passer du scrutin à l'action.

Dans une monarchie fondée sur le suffrage universel, la popularité est le point de départ et le but du souverain. Celui-ci fait tout pour se rendre populaire, pour conserver les suffrages qui l'ont élu et pour écarter les concurrens qui viendraient détourner à leur profit la source de son pouvoir. Dans ces efforts, la toute-puissance elle-même s'épuise et doit un jour ou l'autre se heurter contre l'impossible. Il ne lui suffit pas de donner satisfaction aux vœux légitimes ni de se montrer constamment prodigue pour le bien-être du peuple; il faut qu'elle parlemente avec le nombre, qu'elle cède à ses préjugés, flatte ses illusions et parfois capitule, car à côté se tient le socialisme, qui, exploitant les plus mauvais sentimens de l'âme, excite les convoitises, remue les passions, élève au plus haut les exigences, et promet audacieusement aux foules tout ce que le souverain est incapable de leur donner. Il arrive alors que le gouvernement emprunte certaines parties du programme qu'on lui oppose, croyant désarmer par ce moyen son adversaire; mais, s'il con-

serve sa popularité, s'il maintient l'ordre matériel, il risque d compromettre l'ordre moral et la grande discipline des idées. C'est ce que nous avons vu durant quelques années, dans une mesure que l'on a exagérée quand on a dit que l'empire et son chef étaient socialistes, mais qui a suffi pour entretenir parmi les catégories de citoyens récemment appelés à l'action politique des prétentions excessives et une ambition déréglée. L'empire a contenu les entreprises révolutionnaires des socialistes; il n'a point arrêté, il a plutôt laissé se développer, à l'ombre du suffrage universel, le progrès de leurs doctrines.

D'un autre côté, n'ayant pour lutter que des armes fort inégales, une partie des adversaires de l'empire s'inclinaient avec une égale indulgence devant les passions du suffrage universel. Les uns recherchaient, les autres subissaient le concours du parti socialiste, qu'ils eussent combattu énergiquement, s'ils avaient tenu le pouvoir ou s'ils avaient eu l'espoir d'y atteindre. C'était surtout à Paris et dans les grandes villes, au milieu des populations ouvrières, qu'ils s'adressaient à des électeurs tout imprégnés déjà des doctrines socialistes. Enfin, s'il était rationnel et nécessaire que, sous le régime du suffrage universel, toutes les pensées, tous les travaux eussent pour objectif l'intérêt du peuple, il est permis de dire que, dans les divers partis, la recherche de la popularité a produit les plus regrettables écarts. C'était à qui ferait le plus bas la cour aux ouvriers. On leur parlait sans cesse de leurs droits, rarement de leurs devoirs; on écartait de leurs regards les vérités rigoureuses de l'expérience et de la science; on leur répétait, dans des discours passionnés ou dans des livres éloquens, les sophismes de l'école révolutionnaire. Les problèmes si importans qui se rattachent à la question du travail étaient habilement accommodés aux goûts et aux illusions de ceux que l'on prétendait instruire et dont on voulait conquérir les votes. Des esprits éminens se laissaient entraîner dans l'ardeur de la lutte et sous le charme de la popularité qui ne manque jamais à de pareilles thèses. On pourrait, si la tâche n'était pas trop ingrate, relever dans les proclamations et dans les décrets de la commune bon nombre d'idées et même de phrases empruntées à des orateurs ou à des écrivains qui repoussent aujourd'hui avec la plus vive indignation les doctrines comme les œuvres du socialisme. Il en est qui ont déjà demandé pardon à Dieu et aux hommes. Pendant ce temps-là, les socialistes écoutaient, applaudissaient et retenaient. Laissant la gloire aux prédicateurs, ils gardaient le profit pour leur église, qui recrutait chaque jour dans les ateliers de nombreux prosélytes. Que l'on ajoute à cela les excitations des clubs, rouverts sous le titre légal de réu-

nions publiques, et l'on comprendra comment, au milieu de nos indicibles désastres, nous avons eu l'explosion du 18 mars.

Quelle leçon! Combien il faudra de temps et d'efforts non-seulement pour réparer les ruines matérielles que la commune a faites, mais surtout pour porter remède à la désorganisation intellectuelle et morale qui est le fruit du socialisme! Négation de la patrie, de la religion, de la famille, de la propriété privée, résurrection des haines de castes, règlement empirique des conditions qui régissent le travail, déplacement du pouvoir politique par la subordination de l'intelligence à la force brutale du nombre, voilà ce que l'on trouve en décrets et en actes, lorsqu'on étudie de près l'histoire de la commune de Paris; voilà nos ruines morales! La commune de Paris a été vaincue; ne voit-on pas cependant qu'elle conserve, comme tous les vaincus, l'espoir de la revanche? Il faut donc que les gouvernemens et les sociétés se tiennent prêts à la défense commune contre une conspiration permanente qui se déclare elle-même internationale et universelle. Aux gouvernemens il appartient d'appliquer les lois avec fermeté, — aux sociétés, de rectifier les mœurs publiques, d'instruire les citoyens sur leurs devoirs comme sur leurs droits, de démontrer aux populations ouvrières à quel point leurs intérêts se confondent avec l'intérêt général, enfin de soumettre à un contrôle plus sévère la parole, les écrits, les alliances politiques de ceux qui aspirent à gouverner. C'est ainsi seulement que nous pouvons, sous le régime du suffrage universel, combattre les doctrines de la commune.

C. Lavollée.

LES PROGRÈS

DE L'ENSEIGNEMENT

AUX ÉTATS-UNIS

Un peuple qui a subi des revers et qui veut s'en relever doit songer avant tout à augmenter ses lumières, car un échec a toujours pour cause immédiate ou éloignée un manque de connaissances ou un défaut de discernement. Celui qui connaît les autres et lui-même ne s'expose pas à courir aux abîmes par une erreur de calcul. C'est par la science et la réflexion que l'homme arrive à la richesse et à la puissance en domptant la nature; c'est de la même façon que les peuples prennent ou reprennent la place qui leur revient dans le monde. Ces vérités sont banales aujourd'hui, on les répète partout; combien pourtant est encore restreint le nombre des chefs d'état qui agissent en conséquence! En France, les divers gouvernemens qui s'y sont succédé n'ont presque jamais rien fait pour l'enseignement, sauf des enquêtes et des rapports. C'est en vain que sous le dernier règne un ministre ardemment dévoué à ce grand intérêt réclamait de trop pauvres subsides : il obtenait à peine quelques milliers de francs. Pour doter les communes des bâtimens d'écoles les plus indispensables, les inspecteurs déclaraient qu'il fallait 200 millions; on votait des allocations à peine suffisantes pour que les travaux fussent terminés au bout d'un siècle. On prodiguait les millions et même les milliards pour convertir les grandes villes en gigantesques alignemens de palais uniformément somptueux, sans songer à toutes les misères que ces splendeurs artificielles causaient dans les campagnes, à tous les sentimens d'envie et de haine qu'elles répandaient dans les âmes. Éclairer le suffrage universel, afin qu'il se prononçât pour la liberté ordonnée et

non pas ici pour les idées rétrogrades, là pour les idées révolutionnaires, tel eût dû être le principal souci de tous ceux qui aimaient leur pays. Le péril était immense, imminent, plus redoutable au dedans qu'au dehors. On ne le vit pas, ou du moins on agit comme si on ne le voyait pas. C'est une grande faute qu'il faut réparer aujourd'hui avec beaucoup d'autres.

Certains pays ont bien compris que, pour se relever d'une défaite, le meilleur moyen est de développer l'instruction. Marie-Thérèse, après avoir perdu la Silésie, s'appliqua d'abord à réorganiser l'enseignement dans toutes les provinces de l'empire. C'est en 1774 que paraît le fameux règlement général des écoles (*allgemeine Schulordnung*) qui, inspiré par Felbiger, répandit l'instruction dans le peuple. En Prusse, après les ravages de la guerre de trente ans, le grand-électeur s'occupe de faire rebâtir les écoles. En 1763, au sortir de la guerre de sept ans, Frédéric II édicte le « règlement général » (*General-Landschul reglement*) qui est encore aujourd'hui l'acte constitutionnel de l'enseignement primaire en Prusse. En 1765, pour assimiler la Silésie, il y fonde d'un seul coup sept écoles normales. Après Iéna, les ministres clairvoyans à qui furent confiées les destinées de la Prusse, presque rayée alors de la carte de l'Europe, comprirent que c'était en fortifiant l'âme et l'esprit de la nation qu'on pouvait la sauver. « Nous sommes partis de l'idée, disait Stein, qu'il fallait inspirer à la nation entière un esprit de moralité, de religion et de patriotisme. » — « Nous avons dû céder une partie de notre territoire, disait le roi ; l'état a perdu sa force et son éclat extérieurs. C'est un motif pour développer notre force et notre gloire intellectuelles. A cet effet, je veux qu'on fasse tout pour étendre et perfectionner l'enseignement du peuple. » La reine Louise se dévouait à la réalisation de cette idée, d'où dérivent tous les efforts faits depuis pour le progrès de la science et de l'enseignement. Guillaume de Humboldt fut mis à la tête du département de l'instruction publique. Des instituteurs d'élite furent envoyés en Suisse pour y étudier les méthodes nouvelles de Pestalozzi. Malgré la détresse des finances, on fonda un grand nombre d'écoles normales. Cette réorganisation radicale, d'où est sortie la Prusse contemporaine, s'accomplissait silencieusement, tandis que les armées de Napoléon occupaient le pays.

Aux États-Unis, le peuple a suivi l'exemple des souverains et des hommes d'état prussiens. Pendant que la guerre civile moissonnait la fleur de la nation, ruinant les finances, l'industrie et le commerce, les citoyens consacraient leurs dernières ressources à augmenter le budget de l'instruction publique. « Obligée de mettre en œuvre toutes ses forces pour défendre ses droits les plus sacrés et

son existence même, se résignant aux plus lourds impôts pour maintenir une armée immense, recrutée dans tous les rangs de la société, la nation américaine a consacré à l'enseignement, pendant les années même les plus désastreuses, des sommes sans cesse croissantes et bien plus élevées qu'avant ces terribles épreuves. C'est que le peuple a compris que c'était le plus sûr moyen de faire triompher la cause de la justice et de l'humanité. » Ainsi s'exprimait, il y a quelques années déjà, M. Randall, surintendant de l'instruction publique à New-York. Depuis lors, la plupart des états de l'Union ont beaucoup fait pour remplir ce magnifique programme. Ce sont les réformes réalisées et les progrès accomplis aux États-Unis dans le domaine de l'enseignement depuis la fin de la guerre civile que nous essaierons de faire connaître.

Quoique les pertes que la France a subies depuis un an soient immenses, presque incalculables, elles sont loin d'égaler celles qu'a éprouvées l'Amérique durant la guerre civile (1); et pourtant jamais l'Union n'a été aussi puissante, aussi prospère qu'aujourd'hui. Elle supporte sans nul effort une dette de 16 milliards de francs et une dépense annuelle de 2 milliards; chaque année elle rembourse plus d'un 1/2 milliard. Avant vingt ans, sa dette sera éteinte, si elle le veut. Sa population s'accroît d'environ 1 million 1/2 par an, c'est-à-dire de l'équivalent de trois départemens français. Cela signifie que, pour ajouter à sa puissance actuelle une force égale à celle de l'Angleterre, il lui faut vingt ans. L'étendue et la richesse du sol sont sans doute la base et la condition de cette prodigieuse progression; mais ce qui la détermine et la rend possible, c'est la culture du peuple, le développement de la raison. C'est grâce à la force de l'esprit que les Américains tirent du sol les richesses qu'il contient, et vivent libres, préservés du despotisme et de l'anarchie. En doutez-vous? Voyez le Mexique : il a des territoires aussi vastes et plus riches. Il les laisse en friche, les inonde de son sang et s'abîme dans le désordre.

(1) M. David Wells, « commissaire spécial pour le revenu des États-Unis, » dans son remarquable rapport pour 1870, montre que les dépenses et les pertes occasionnées par la guerre civile se sont élevées pour les fédéraux à 6,300,000,000 dollars,
pour les confédérés à 2,700,000,000 dollars.

Total. . . . 9,000,000,000 dollars.

Soit 9 milliards de dollars, ou 45 milliards de francs, calculés non en *greenbacks*, mais en or. Voyez *Official report on the revenue of the United-States, reprinted by the Cobden Club.*

I.

En Europe, les peuples s'imaginent que, pour fonder la république et la liberté, il suffit de proclamer l'une et de décréter l'autre. On renverse un gouvernement, on vote une nouvelle constitution, on adopte des emblèmes républicains, on change les noms des rues, une devise égalitaire est inscrite au fronton des monumens, et puis, si des résistances se rencontrent, si les dissidences s'accentuent, si enfin le nouvel édifice est menacé de crouler, on crie à la trahison, on accuse la réaction.

Les Américains, éclairés par une longue expérience des institutions libres, n'ignorent pas que, pour fonder ou maintenir une république, il faut créer le milieu qui la rend viable, et que ce but n'est atteint qu'au prix d'efforts incessans et de très grands sacrifices. Dans les sociétés primitives, chez les Gaulois, chez les Germains, ou maintenant encore dans les cantons forestiers de la Suisse, la liberté règne sans tant d'efforts, parce que les relations des hommes entre eux sont simples et leurs conditions presque égales; mais dans nos sociétés, où l'inégalité des fortunes provoque l'hostilité des classes, où les nécessités de l'état exigent de lourds impôts, où toutes les relations sont compliquées, c'est un problème très difficile de faire coexister la liberté et l'ordre, sous un régime qui remet au vote de tous les citoyens la création de tous les pouvoirs. Les Américains jouissent sous ce rapport d'avantages que ne possède aucun peuple européen. Les états qui forment l'Union ont été fondés par des hommes d'élite, profondément religieux, fuyant leur patrie pour conserver leur liberté. Ces hommes avaient hérité de leurs ancêtres l'habitude du *self-government;* ils avaient adopté un culte qui mieux que nul autre prépare l'homme à penser et agir par lui-même. Ils consacrèrent, dans leurs constitutions, ces droits que l'on appelle les grands principes de 89. New-Jersey, Rhode-Island, Massachusetts, proclamèrent toutes les libertés modernes sans restriction. Le principe de la souveraineté du peuple, formulé en termes précis (*we put the power in the people*), est appliqué avec tant de conséquence que tous les fonctionnaires, même les juges, sont élus directement et pour un temps fort court; et ces constitutions se sont maintenues depuis deux siècles et demi. Les Américains ont donc la tradition de la liberté. Ils possèdent en outre une immense étendue de terres inoccupées, ce qui simplifie singulièrement les difficultés sociales, et néanmoins ils s'alarment pour l'avenir; ils affirment que, si l'on ne s'efforce pas davantage de faire pénétrer dans tous les rangs de la société des idées justes, des senti-

mens religieux et moraux, leurs institutions républicaines ne pourront plus subsister. En entendant parler de la sorte les Américains, nous pouvons juger de ce qu'il y aurait à faire en Europe, où les difficultés sont tout autrement grandes, et où le peuple est beaucoup moins préparé à les surmonter.

Signalons d'abord un fait très remarquable : par un *act* du 2 mars 1867, le congrès fédéral a établi un département de l'instruction publique (*department of education*). Cette mesure peut nous étonner, car l'enseignement ne concerne que les états particuliers; le pouvoir fédéral n'y peut intervenir. S'il a créé un bureau spécial pour cette matière, c'est qu'au moins il veut être renseigné, afin de pouvoir suivre et exciter les efforts qui ont pour but de répandre l'instruction. Certains points méritent d'être notés dans la façon dont ce nouveau service a été organisé. A la tête est placé un surintendant nommé directement par le congrès. Dans les états particuliers, on trouve aussi un surintendant de l'éducation, élu tantôt par le peuple, tantôt par le parlement, mais toujours indépendant du ministère. Il jouit d'une haute position et d'une grande considération. Dans la plupart des états, son traitement égale celui du chef du pouvoir; dans quelques-uns, comme dans le New-Jersey, l'Illinois, le Wisconsin, il est plus élevé. Le surintendant fédéral touche 4,000 dollars, plus de 20,000 francs. Il nomme lui-même tous ses employés; il a une autorité absolue, mais aussi un responsabilité complète. Il est à l'abri des fluctuations de la politique et des changemens de ministères; il est choisi pour une fonction spéciale en raison de ses capacités spéciales. S'il fait avancer l'enseignement, il conserve la place; sinon, il n'est pas réélu. Les surintendans éminens ou vraiment capables conservent longtemps leur position, et peuvent ainsi s'occuper des réformes de l'enseignement avec la suite indispensable en cette matière. En Prusse, après 1815, le ministre von Altenstein resta au pouvoir pendant vingt-quatre ans, et à sa mort il laissait au pays 30,000 écoles primaires pour 15 millions d'habitans. Avec le régime absolu, les ministres durent assez longtemps pour mener à bout une œuvre importante; le régime parlementaire leur laisse rarement assez de loisir et assez d'années pour cela. Il faut donc arriver au même résultat par d'autres moyens. C'est ce que font les Américains en créant des fonctionnaires spéciaux.

Le congrès a un surintendant fédéral de l'instruction, M. Barnard, connu, estimé, admiré dans toute l'Union pour son infatigable dévoûment et ses importantes publications consacrées à l'enseignement. Supposez qu'en France le parlement nomme directeur-général de l'enseignement, en dehors de toute influence politique, un

homme qui aurait fait preuve de connaissances spéciales, de dévoûment, et de capacités administratives, que pendant vingt ans on accorde à cet homme l'argent jugé nécessaire, et songez à l'immense progrès qui serait accompli. Si de 1830 à 1848 on avait maintenu à la direction-générale de l'enseignement M. Cousin ou M. Guizot, avec de pleins pouvoirs, beaucoup d'argent et une responsabilité absolue, la nation française eût été instruite; elle n'aurait subi ni la démoralisante sujétion du régime impérial, ni les désastres qui en ont été la suite.

En Amérique, le congrès, ne pouvant faire des lois concernant l'enseignement, demande seulement que le surintendant lui présente chaque année un rapport sur la situation de l'instruction dans les différens états et sur les moyens de l'améliorer et de la répandre. Ce rapport forme un magnifique volume, contenant des plans et des vues des écoles les plus importantes, des statistiques, des données de toute nature concernant l'enseignement. Ce volume est tiré à 3,000 exemplaires, qui sont distribués à tous ceux dont le concours peut être utile au progrès de l'instruction. Autre trait du système administratif américain : comme l'opinion publique est le grand ressort et le pouvoir suprême, rien n'est négligé pour la former et l'éclairer. La publicité est le grand moyen de gouvernement.

La première chose que M. Barnard fait dans le premier rapport qu'il a publié, c'est de prouver que l'état doit intervenir dans l'enseignement, parce que son avenir en dépend. « Malgré, dit-il, les efforts combinés des pouvoirs publics, des différentes communions, des parens et des bienfaiteurs de l'éducation, le problème qui consiste à assurer un enseignement élémentaire auquel tous prennent part est encore loin d'être résolu dans ce pays. »

Tous les hommes éminens qui ont dirigé les affaires en Amérique ont vu et proclamé que le salut de la république dépendait de la diffusion de l'instruction dans tous les rangs de la société. Écoutons Washington sur ce point. « Dans tout pays, l'instruction est le fondement le plus sûr du bonheur public; mais chez un peuple où les mesures adoptées par le gouvernement dépendent autant qu'aux États-Unis des idées dominantes, l'instruction est indispensable. Elle contribue à garantir une constitution libre de plusieurs façons : d'une part en donnant à ceux qui gouvernent la conviction que le but du gouvernement ne peut être mieux atteint que par la confiance éclairée du peuple, et en apprenant d'autre part au peuple à discerner et à estimer ses droits, à distinguer entre l'oppression et l'exercice d'une autorité légitime, entre les charges iniques et celles qu'exige le maintien de l'état social, à ne point confondre la liberté

avec la licence, à chérir la première, à détester la seconde, enfin à ne point séparer une ferme et vigilante opposition contre tous les excès du pouvoir d'un inviolable respect des lois (1). »

Dans ses adieux adressés au peuple des États-Unis le 17 septembre 1796, il disait : « Favorisez comme un objet de première nécessité les institutions ayant pour but de généraliser la diffusion de l'instruction. Plus la forme du gouvernement donne d'empire à l'opinion publique, plus il est essentiel que l'opinion soit éclairée.» Déjà William Penn, le fondateur de l'état qui porte son nom, avait dit : « Ce qui permet de faire une bonne constitution est aussi ce qui la conserve, j'entends des hommes ayant de la vertu et de l'instruction, qualités qu'on n'hérite pas avec le sang, mais que les générations successives doivent se transmettre au moyen d'institutions pour lesquelles il ne faut reculer devant aucune dépense, et à propos desquelles on peut dire que tout ce qui est épargné est perdu. » De Franklin, de Madison, de Jefferson, de John Adams, de tous les hommes dont le nom a marqué dans l'histoire des États-Unis, on peut citer des paroles semblables, et ce n'étaient point de vains discours. Toute leur influence a été sans cesse employée à favoriser le développement de l'instruction publique. Il en est résulté que le premier article du *credo* politique des Américains et le plus universellement admis est celui-ci : le devoir le plus sacré et le plus grand intérêt de la nation est de mettre à la portée de tout enfant le degré d'instruction qui est indispensable pour remplir les devoirs du citoyen.

En Europe, on ne nie plus l'utilité de l'enseignement populaire depuis que de récens événemens sont venus montrer qu'il était indispensable même dans l'armée (2). On vante volontiers les avantages qui en résultent, mais on agit comme si on n'en croyait rien. En Amérique, l'instruction populaire est le premier service de l'état, et jamais vous ne voyez les électeurs reculer devant les dépenses qu'il exige. Ici, nous considérons surtout l'enseignement comme un intérêt privé auquel le père de famille doit pourvoir; là-bas, on y voit un intérêt public de premier ordre dont l'état doit prendre soin. La pratique des institutions républicaines exige que tout homme, s'il est électeur, soit au moins capable d'émettre un vote réfléchi et

(1) Communication aux chambres, 8 janvier 1790.

(2) Ainsi en France des régimens ont manqué de sujets capables de tenir la comptabilité, comme le prouve la lettre suivante du maréchal Pélissier.

« Sébastopol, 27 septembre 1855.

« J'ai reçu votre lettre de ce jour, par laquelle vous me rendez compte de la pénurie complète du régiment des zouaves de la garde impériale pour ce qui est de sujets susceptibles de remplir les fonctions de comptables. »

sensé. L'éducation universelle est donc la condition du suffrage universel. Comment la république se maintiendrait-elle, si elle a pour base l'ignorance et l'immoralité? Les citoyens peuvent être tour à tour jurés, témoins, magistrats municipaux, soldats; pour remplir convenablement toutes ces fonctions civiques, une certaine instruction est nécessaire, non pour l'individu seulement, mais pour la marche régulière des institutions libres. L'instruction de tous les citoyens étant donc nécessaire au salut de l'état, c'est l'état qui doit y pourvoir, car l'expérience a démontré d'une manière irréfutable que les efforts individuels, même soutenus par le sentiment religieux ou philanthropique, ne peuvent y suffire.

Toutefois, si l'état est tenu d'organiser l'enseignement, doit-il l'offrir aussi gratuitement à tous? Ici l'unanimité cessait en Amérique. La plupart des états avaient admis, à l'imitation du Massachusetts, la gratuité absolue; mais un petit nombre d'entre eux, le grand état de New-York par exemple, exigeaient une rétribution scolaire des familles aisées. Cependant, depuis la guerre civile, le généreux emportement qui a poussé l'Amérique à redoubler d'efforts pour répandre l'enseignement a fait introduire partout la gratuité. New-York, le Connecticut, le Michigan et New-Jersey ont successivement supprimé les *rate-bills* ou écolage. La réforme a été saluée avec enthousiasme, et on peut dire aujourd'hui que la gratuité complète est devenue un principe américain. On n'a adopté ce système qu'après de longues et ardentes discussions, et après que l'expérience en eut démontré les avantages. A cette heure, il ne rencontre plus d'adversaires. A New-York, les résultats de la gratuité ont été merveilleux. Dès la première année qui a suivi la réforme, il y a eu 26,000 élèves de plus dans les écoles. L'attachement du peuple pour le service scolaire a augmenté, il y a consacré par son libre vote des sommes sans cesse croissantes; on paie mieux les instituteurs, on bâtit de nouvelles et meilleures écoles, on développe l'enseignement normal; même dans les états où l'esclavage a été aboli, et qui traversent ainsi une crise sociale terrible, beaucoup a été fait pour l'instruction. Pour ne citer que deux exemples, la Virginie occidentale a inauguré le système de la gratuité au milieu des horreurs de la guerre civile, et depuis la paix, malgré les ruines publiques et privées, elle a consacré 5 millions de francs à bâtir des écoles. Le Tennessée autrefois ne faisait rien pour l'enseignement; instruire les noirs était un crime, et les blancs devaient pourvoir eux-mêmes à l'instruction de leurs enfans. Une loi de 1867 a déclaré l'enseignement gratuit, et a décidé que des écoles seraient ouvertes au moyen des taxes spéciales levées partie par l'état, partie par les communes. Dès l'automne de 1869 le

nombre des écoles publiques s'élevait à 3,903, le personnel enseignant à 4,614, le nombre des enfans inscrits à 200,000, et la dépense à 300,000 dollars ou 1,500,000 fr., soit 1 fr. 30 cent. par habitant.

Les Américains sont persuadés que, si dans les états du sud les lumières avaient été aussi répandues que dans ceux du nord, la sécession n'aurait pas eu lieu. Leur but actuel est donc de faire pénétrer l'instruction dans toutes les classes, afin que tous les citoyens apprécient les avantages qui résultent de l'union fédérale et deviennent assez sages pour éviter ce qui peut la briser. C'est en fortifiant le sentiment national par l'école qu'ils espèrent résoudre ce problème, jadis considéré comme insoluble par tous les politiques, de faire subsister une immense république, ayant pour territoire tout un continent et appelée un jour à compter ses habitans par centaines de millions. La presse et l'école, en répandant partout des idées semblables et en inculquant dans toutes les âmes un amour ardent, mêlé d'orgueil national, pour la commune patrie, peuvent en effet créer entre les états autonomes, mais associés, un lien assez fort pour résister aux divergences des partis et des intérêts locaux. C'est une grandiose et décisive expérience qui se poursuit en Amérique. Si elle réussit, on peut ne point désespérer de l'union future des peuples européens.

En 1791, la gratuité de l'enseignement primaire avait été décrétée en France sur un rapport de Talleyrand, qui justifiait parfaitement cette mesure. « La société, disait-il, doit d'abord payer ce qui est nécessaire pour se défendre et se gouverner, puisque, avant tout, elle doit pourvoir à sa propre existence. Elle ne doit pas moins payer ce qui est nécessaire pour assurer à chacun sa liberté et sa propriété, pour écarter des associés une foule de maux auxquels ils seraient sans cesse exposés hors de l'état de société, enfin pour les faire jouir des biens publics qui doivent naître d'une bonne association, car voilà les trois fins pour lesquelles la société s'est formée, et, comme il est évident que l'instruction a toujours tenu un des premiers rangs parmi ces biens, il faut conclure que la société doit aussi payer tout ce qui est nécessaire pour que l'instruction parvienne à chacun de ses membres. » La question se réduit à ceci : dans une société démocratique et dans un pays de suffrage universel, est-il absolument nécessaire à la garantie de l'ordre social et à la conservation des institutions libres que tous les citoyens soient au moins assez éclairés pour en comprendre les avantages et pour remplir leurs devoirs civiques; en d'autres termes, faut-il combattre l'ennemi intérieur, l'ignorance et le vice, avec non moins d'énergie que les ennemis du dehors? Si on répond

oui, et comment s'y refuser? il faut en conclure que l'enseignement, comme la justice, comme l'armée, est un service d'utilité publique auquel l'impôt doit pourvoir. La gratuité rencontre en Europe des adversaires passionnés. C'est du pur communisme, dit-on. En ce cas, chaque fois qu'un pouvoir public organise un service dans l'intérêt commun au moyen des contributions payées par tous, il fait du communisme. Communisme quand la ville pave les rues, les éclaire, les arrose, les plante, les orne et y fait circuler des agens de police! La communauté en effet paie les services dont la communauté jouit. Il serait difficile pourtant de dire pourquoi la cité, à qui on reconnaît le droit d'organiser un système public d'éclairage et d'arrosage, ne pourrait pas, au même titre, organiser l'enseignement public. Le nombre des états qui adoptent la gratuité de l'enseignement augmente sans cesse. Outre les États-Unis, on peut citer l'Italie, le Danemark, le Chili, le Portugal, plusieurs cantons suisses. L'Espagne même, malgré ses embarras financiers, a supprimé la rétribution scolaire par un article de la constitution de 1869.

Cette première objection n'est donc pas sérieuse; mais en voici une plus fondée. La gratuité de l'enseignement public tue l'enseignement privé. Cela est vrai en quelque mesure, et c'est regrettable. L'état doit le plus qu'il peut laisser agir les individus et s'abstenir de faire par lui-même; mais, quand il faut qu'un service existe et que l'initiative des particuliers ne suffit pas à l'organiser, alors l'état doit absolument intervenir. Si la gratuité est nécessaire pour rendre l'instruction universelle, comme celle-ci est indispensable, il faut bien établir la gratuité malgré les inconvéniens qu'elle peut présenter.

Mais, dit-on encore, les gens n'estiment que ce qu'ils paient: offrez aux paysans l'instruction gratuite, et ils ne s'en soucieront plus. A ceci l'expérience a répondu. En Amérique, les états où existaient des rétributions scolaires ont vu le nombre de leurs écoliers augmenter considérablement depuis que l'écolage est supprimé. En France, les faits ne sont pas moins concluans. Les congrégations enseignantes ont adopté la gratuité, et ce principe a fait leur succès. En 1843, elles ne comptaient que 16,958 membres, 7,590 écoles et 706,917 élèves; en 1864, elles avaient 46,844 membres, 19,206 écoles et 1,610,674 élèves. Ce progrès considérable prouve que la gratuité n'éloigne pas les enfans. Autre fait noté par M. Duruy dans son remarquable rapport de 1865. Les écoliers non payans suivent les classes plus longtemps que ceux qui paient, quoique ceux-ci soient moins portés à chercher de bonne heure un travail lucratif. Proclamez la gratuité et ne craignez rien, vos écoles seront plus remplies qu'auparavant.

La gratuité est, prétend-on, contraire à l'intérêt des pauvres que l'on veut favoriser. Aujourd'hui ils sont exempts de l'écolage, seules les familles non indigentes le paient; cependant, si les dépenses de l'enseignement doivent être complétement supportées par l'impôt, les pauvres y contribueront pour leur part, car une partie de l'impôt est payée par eux. Cette objection serait fondée, si pour les frais de l'instruction on n'avait recours qu'au budget de l'état; mais en Amérique on couvre la majeure partie des dépenses scolaires au moyen d'un impôt spécial sur le capital (1), que chaque commune vote et répartit sur les habitans en proportion de leur fortune. Impôt local et spécial, voilà le principe anglo-saxon en cette matière, et ce principe est excellent. Les contributions doivent être votées, levées et dépensées sur place, dit-on en Amérique, sans être aspirées d'abord au centre, pour être ensuite renvoyées aux extrémités sous forme de subsides et de faveurs. En Europe, chaque province, chaque commune s'efforce de payer le moins qu'elle peut, et de tout tirer du budget de l'état. On ne voit pas que, tous faisant de même, chacun par les mains de l'état paie pour son voisin. Il serait plus simple que chacun payât pour soi. Le résultat serait à peu près le même, avec cette différence qu'une partie de l'argent reste en route dans ce double voyage des extrémités au centre et du centre aux extrémités.

Sans traverser l'Atlantique, nous pouvons voir à nos portes comment il est possible d'établir la gratuité, sans grever le budget général, et en favorisant la fréquentation de l'école. Dans le grand-duché de Luxembourg, tous les frais de l'instruction sont à la charge de la commune, qui, en cas de besoin, reçoit un subside de l'état; mais une partie de la dépense est couverte par une taxe répartie sur les parens des enfans de six à douze ans. Ces contribuables sont divisés en classes et taxés suivant leur fortune et le nombre de leurs enfans. Les indigens sont exempts de cet impôt, et ils reçoivent gratuitement les livres et le matériel de classe nécessaires. La taxe d'école remplaçant la rétribution a donné les meilleurs résultats. Le père de famille, qui est obligé en tout cas de payer pour ses enfans, tient à profiter de l'argent déboursé en les envoyant à l'école, tandis que la rétribution scolaire les en éloigne, car le père fait une économie en les gardant chez lui. Voici les résultats obtenus dans le Luxembourg. Sur 100 habitans, on trouve 14 écoliers, et sur 100 miliciens pas 2 illettrés (1,85 pour 100), proportion plus favorable même qu'en Prusse. Dans le Canada français, un système analogue a également très bien réussi. En France, l'écolage produit

(1) Les Américains croient pouvoir taxer le capital, les immeubles surtout, parce que les rapports des inspecteurs démontrent qu'autour d'une bonne école la propriété augmente de valeur. L'impôt scolaire n'est donc qu'une avance très lucrative.

environ 20 millions de francs; ce serait donc cette somme, relativement minime, qu'il faudrait prélever par la taxe d'école. Seulement, comme nous ne sommes pas en Amérique, il faudrait l'imposer aux habitans, car certes eux-mêmes ne la voteraient pas. On est étonné de trouver parmi les adversaires les plus acharnés de la gratuité les évêques d'une religion qui s'est toujours fait un devoir de distribuer l'instruction gratuitement. Pourquoi blâmer l'état de suivre l'exemple de l'église? M. Dupanloup oublie-t-il que dès 1647 les puritains du Massachusetts ouvraient une école primaire gratuite dans toute commune de cinquante familles, et une école supérieure où le latin était enseigné dans toute commune de cent familles, — que ce sont ces écoles gratuites, multipliées à l'infini, qui ont fait l'Amérique ce qu'elle est? Contraste pénible, un évêque français combat à la fin du XIXe siècle une mesure adoptée au XVIIe siècle par de pauvres fugitifs malgré leur misère, et pourtant c'est de là qu'est sorti ce monde prodigieux qui s'élève sur l'autre bord de l'Atlantique.

II.

Il nous faut considérer maintenant les sacrifices que les Américains ont faits depuis quelques années pour rendre l'instruction universelle et pour éclairer les foules ignorantes que l'Europe leur envoie. Je prie le lecteur de bien peser la signification des quelques chiffres qui suivent. Je ne puis les transcrire sans émotion, car ils font toucher du doigt la source même de la grandeur des États-Unis. En 1855, l'état de New-York, avec 3,466,000 habitans, dépensait 24 millions de francs ou environ 7 francs par tête; en 1866, la dépense montait à 40 millions pour 4 millions d'habitans et 1 million d'écoliers, soit 10 francs par tête d'habitant et 40 francs par écolier. En France, les pouvoirs publics ne donnaient que 52 millions pour 39 millions d'habitans. Dans le Massachusetts, les dépenses scolaires se sont élevées en 1868-1869 à 4,515,000 dollars ou 23 millions de francs pour une population de 1,457,375 âmes (recensement de 1870) ou plus de 15 francs par tête; en dix ans, de 1858 à 1868, on avait dépensé 45 millions de francs en bâtimens d'écoles. En Pensylvanie, la dépense annuelle montait à 35 millions de francs, ou environ 11 francs par habitant. Voilà les sacrifices que s'imposent les anciens états de l'Atlantique. Ceux de l'ouest ne restent pas en arrière. Je citerai comme exemple l'Ohio et l'Illinois. L'Ohio, avec 2 millions 1/2 d'habitans, a dépensé pour ses écoles en 1869 33 millions de francs ou 13 francs par tête, l'Illinois 32 millions ou 14 francs par tête. Chacun de ces deux états paie annuellement

plus de 5 millions pour bâtir des écoles nouvelles. Au bord de l'Atlantique, la Californie consacre aussi à l'enseignement plus de 12 francs par tête. On peut donc dire que dans les états à population blanche le budget scolaire dépasse 10 francs par tête, et qu'il a doublé depuis la guerre civile; dans plusieurs états, il a triplé. Qu'on veuille bien remarquer que cela ferait pour la France 370 millions annuellement. Pour apprécier comme ils le méritent les sacrifices faits par les Américains, il ne faut pas oublier qu'aucun peuple n'a jamais supporté de si énormes impôts. Avant la guerre, le revenu de l'Union montait à 75 millions de dollars; pour l'année fiscale finissant en juin 1870, il s'est élevé à 411,255,477 dollars. A ces 2 milliards de francs, il faut ajouter encore 1 milliard 1/2 de francs pour les dépenses des états, comtés et communes (1). Dans certaines villes, l'impôt atteint un niveau effrayant. A New-York, il va à 29 dollars par tête, à Boston à 36 dollars ou 180 francs, ce qui fait environ 800 francs par famille. A ce taux, Paris devrait payer 360 millions, et qu'on note bien qu'aux États-Unis il n'y a pas d'octroi. Ces écrasans impôts sont levés directement sur le capital mobilier et immobilier, et ils montent à 2 et 3 pour 100 du capital imposable (2). Arrivé à ce point, l'impôt est presque une confiscation. Une part énorme du revenu de chacun est prise pour le service public, et ce n'est pas un roi ou une assemblée souveraine qui vote ces impôts inouis; ce sont les citoyens eux-mêmes, réunis dans leurs comices. L'impôt sur le capital, que les habitans s'imposent à eux-mêmes, est surtout exorbitant dans les districts peu peuplés de la campagne, où quelques familles doivent supporter tous les frais de l'enseignement. Pour ne citer qu'un exemple relaté parmi beaucoup d'autres, dans Potter-County (Pensylvanie), la taxe scolaire monte à 22,68 mills (millième du dollar = 1/2 centime) par dollar de capital, ce qui fait 11 centimes par 5 francs ou 2 francs 20 centimes par 100 francs de capital imposable.

Ce qui n'est pas moins étonnant pour nous, qui sommes habitués à voir quelle petite place l'enseignement occupe dans nos budgets européens, c'est la part énorme des dépenses totales qui, en Amé-

(1) La commission de révision des impôts pour l'état de New-York estime que les taxes autres que celles de l'Union doivent être d'environ 750 millions de dollars. — *Report of the commissioners,* New-York, 1871, p. 6.

(2) Pour qu'on admette des faits aussi extraordinaires, il faut citer des chiffres précis. En 1869, la propriété dans l'état de New-York était estimée 1,860,120,770 dollars, et le total des impôts s'élevait à 46,161,531 dollars ou 2 1/2 pour 100, c'est-à-dire qu'une propriété estimée 100,000 francs payait 2,500 francs d'impôts. Boston, en 1870, avec une population de 250,700 âmes, payait 9,026,753 dollars ou environ 45 millions de francs. (*Report of the commissioners,* p. 7.) C'est le cas de rappeler l'opinion de Montesquieu, que les pays libres paient plus d'impôts que les peuples asservis.

rique, est consacrée à ce service, et il ne faut pas oublier que l'initiative privée fait aussi plus qu'en Europe. Dans la plupart des états blancs, les dépenses scolaires dépassent toutes les autres dépenses réunies. Dans quelques-uns, elles prennent les trois quarts, et même dans l'Illinois, état nouveau, les cinq sixièmes (1). Les Américains ont compris que le premier intérêt de l'état est d'instruire les citoyens, et ils agissent en conséquence. Ils consacrent la majeure partie de leurs ressources à la culture de l'esprit, et nous nous permettons de dire qu'ils forment une société matérialiste qui n'adore que le dollar! « Un homme, dit Horace Mann, qui est éloquent, qui connaît l'histoire, la diplomatie, la jurisprudence, peut passer ailleurs pour un homme d'état; mais, si partout et toujours il ne s'occupe pas avec une infatigable énergie à faire pénétrer l'instruction dans tous les rangs de la société, il n'est pas digne d'être considéré comme un homme d'état américain. » Ces paroles sont rigoureusement vraies. Comme le démontrait encore récemment au congrès M. J. Garfield, représentant de l'Ohio, l'instruction est aux États-Unis de beaucoup le plus important des services publics. On compte en effet 8 millions d'élèves, 300,000 instituteurs, 700,000 administrateurs scolaires, avec un budget annuel de 400 millions de francs.

Dès 1789, le congrès déclarait que, « la religion, la moralité et la science étant indispensables à un bon gouvernement et au bonheur de l'humanité, les écoles et tous les moyens de répandre l'instruction seraient toujours encouragés. » C'est en vertu de ces idées que le trente-sixième des terres publiques fut concédé aux écoles, et, rien que dans dix-sept états, les écoles primaires ont reçu un territoire grand comme l'Angleterre, dont une partie est déjà vendue.

Comment les États-Unis, après avoir perdu dans leur guerre civile 45 milliards de francs, peuvent-ils supporter, sans que le

(1) Voici quelques données que j'emprunte au rapport du surintendant de l'instruction pour le Tennessée, M. John Eaton :

États.	Dépenses en 1868-1869 pour les écoles.	Dépenses en 1868-1869 pour tous autres objets.
Maine	805,369 dollars.	403,601 dollars.
Pensylvanie	5,160,750 —	3,853,336 —
Ohio	4,816,495 —	2,978,995 —
Californie	1,178,348 —	475,978 —
New-Jersey	1,313,358 —	472,815 —
Wisconsin	1,774,473 —	946,519 —
Illinois	6,430,881 —	1,062,525 —

Il serait trop humiliant de citer les chiffres correspondans de nos budgets européens.

progrès économique en soit même ralenti, une somme totale d'impôts annuels de toute nature qui approche de 4 milliards, charge fiscale qui écraserait les nations européennes les plus riches? C'est parce que les Américains ont dépensé pour l'instruction publique cinq et six fois plus que les Européens, et que, même au moment où la guerre leur dévorait des milliards, ils doublaient et triplaient la dotation de leurs écoles. Qu'on ne l'oublie pas en effet, ce n'est point par la force des bras, mais par la puissance de l'esprit, que la richesse se crée. Avec des muscles aussi forts et des organes plus subtils, le sauvage produit vingt fois moins qu'un homme civilisé. Pourquoi? parce que le second met en œuvre des agens mécaniques, physiques, chimiques, que la science lui fournit et dont le second n'a pas l'idée. Voici des données empruntées aux États-Unis qui prouvent d'une façon irréfutable le rapport de cause à effet qui existe entre la diffusion des lumières et la production de la richesse. M. John Eaton, surintendant de l'instruction au Tennessée, a dressé d'après les relevés officiels un tableau des divers états de l'Union indiquant pour chaque état la production par tête et le nombre d'illettrés par mille habitans. Je prends un certain nombre de ces états et j'en forme deux groupes; le contraste est frappant.

États qui ont peu fait pour l'instruction.

Production annuelle par tête, non compris les bénéfices commerciaux.			Illettrés par 1,000 âmes.
Dollars.	56.91	Caroline du sud	594
—	55.72	Alabama	490
—	54.77	Floride	480
—	61.45	Georgie	479
—	45.38	Caroline du nord	408
—	65.30	Louisiane	485

États qui ont beaucoup fait pour l'instruction.

—	166.60	Massachusetts	38
—	149.66	Californie	53
—	120.82	New-Jersey	34
—	164.60	Rhode-Island	34
—	112.00	New-York	31
—	156.05	Connecticut	18
—	117.17	New-Hampshire	14

Les états de la Nouvelle-Angleterre, malgré la sévérité du climat et le peu de fertilité du sol, produisent donc par tête deux fois plus que les états du sud, dont la terre féconde donne en abondance les plus riches récoltes.

Les sommes énormes que les contribuables eux-mêmes votent

spontanément pour leurs écoles ne diminuent nullement les dons que les particuliers font pour le même objet. Nous n'avons guère d'idée en Europe, sauf peut-être en Angleterre, de ce genre de bienfaisance. L'Européen du continent donne très peu pour des objets d'intérêt public; il ne donne qu'en mourant et pour des œuvres de mort : comme au moyen âge, il fonde des lits dans un hôpital. L'Américain donne pendant sa vie et pour des œuvres de vie : il fonde des chaires, crée des académies, et ainsi sème pour l'avenir. Les anciens étaient prêts aux plus grands sacrifices pour leur patrie parce qu'en dehors d'elle il n'y avait pour eux ni sécurité, ni droit. Parmi les peuples modernes, il n'en est pas chez qui le sentiment patriotique soit plus puissant qu'aux États-Unis. L'Américain adore son pays, parce qu'il est fier de sa grandeur, qu'il veut y contribuer et qu'il s'imagine contribuer ainsi à la grandeur future de l'humanité. Le christianisme enseigne qu'il faut faire du bien à ses semblables. Certains croyans en ont conclu que le devoir de charité était rempli, si on faisait l'aumône aux pauvres, sauf à les laisser croupir dans l'ignorance. L'Américain, à qui son culte commande de chercher la vérité par lui-même, croit que, pour faire un bien réel à ses semblables, il faut les éclairer. Ainsi l'amour de la patrie et le sentiment chrétien sont la source de ces donations princières que nous admirons. Sans rappeler les libéralités de Peabody, qui, pour l'instruction seulement, se sont élevées à environ 20 millions de francs, citons quelques faits récens. Dans la seule année 1864, au sortir de la guerre civile, Yale-University reçoit plus de 2 millions de francs, et Cambridge une somme presque aussi considérable. L'année d'après, un citoyen de Cincinnati donne 2 millions pour deux colléges, l'un de garçons, l'autre de filles. Un brasseur de Poughkeepsie, M. Vassar, donne 2 millions pour une institution où les jeunes filles recevront une instruction supérieure aussi développée que celle des jeunes gens. M. Cornell, un ancien ouvrier, consacre 2 millions 1/2 à créer une université à Ithaca. Un citoyen de New-Haven y crée une école de dessin qui lui coûte 500,000 fr. A Boston, M. Bussey donne 880,000 fr. pour la faculté de droit, M. Philips 500,000 francs pour l'observatoire. A Boston, quelques particuliers veulent fonder un institut technologique : ils réunissent 250,000 francs, l'état leur accorde un terrain qui vaut 1 million; mais il faut constituer un fonds en rapport avec les besoins de l'institut. Aussitôt les souscriptions affluent : le docteur W. Walker donne 1 million, M. R. Huttingdon 250,000 francs, MM. Mason et Hayward chacun 100,000, et en deux ans on réunit un total d'environ 3 millions. Je cite quelques faits notés au passage; les journaux en signalent presque chaque jour. Si aux États-

Unis on écrivait une histoire complète des donations faites à l'enseignement, rien ne serait plus honorable pour l'Amérique, plus instructif pour l'Europe (1). M. James Garfield estime que le total de ces donations s'élève à 50 millions de dollars ou 250 millions de francs.

III.

Les Américains obtiennent-ils des résultats proportionnés aux immenses sacrifices qu'ils s'imposent pour l'enseignement avec une libéralité sans cesse croissante? Ils ne le pensent pas. Suivant eux, il y a encore beaucoup à faire et à réformer avant qu'on n'atteigne le but. Le premier mal signalé est ce qu'ils appellent l'*absentéisme*, c'est-à-dire le nombre considérable d'enfans en âge d'école qui ne reçoivent aucune instruction. On affirmait autrefois que parmi les citoyens de l'Union de descendance américaine il ne s'en trouvait pas qui ne sût lire et écrire. En effet, le *Yankee* appréciait trop bien l'utilité de l'instruction pour en priver ses enfans; mais les Irlandais pauvres qui arrivent chaque année par centaines de mille n'éprouvent pas le besoin de s'instruire, précisément parce qu'ils sont très ignorans, et par suite chaque année l'absentéisme prend des proportions plus alarmantes (2).

(1) Certains faits sont touchans. Voici par exemple comment s'est fondée l'école supérieure (*seminary*) de Monticello. Godfrey, — un ancien marin qui a fait deux fois naufrage et refait deux fois sa fortune, — s'est marié et a des enfans. Un jour qu'il cause avec sa femme, sa petite-fille répète sans le comprendre tout ce qu'elle entend dire. « Voyez, dit la mère, combien les premières impressions sont vives; tout dépend de là. Si les mères étaient instruites et vertueuses, les générations futures le seraient aussi. » Cette idée s'empare de l'esprit de Godfrey et en fait un apôtre. La foi du chrétien et l'ardeur du philanthrope ne lui laissent plus de repos. Il veut fonder une école modèle. Il prend d'abord sur sa fortune, qui n'est pas énorme, 250,000 francs, quoiqu'il ait plusieurs enfans; puis sa femme et lui collectent le reste, et le *Seminary* de Monticello est fondé.

(2) Voici quelques données à ce sujet. M. Wickersham, surintendant des écoles de la Pensylvanie, dans son rapport de 1869, estime que dans cet état 75,000 enfans ne fréquentent pas l'école, dont 11,000 pour Philadelphie seulement. M. Northrop, surintendant du Connecticut, dit qu'un quart des enfans ne se fait pas inscrire, et en outre la fréquentation est très irrégulière; cependant, depuis que la gratuité a été établie, il y a une amélioration notable. Dans l'Illinois, dit le surintendant, M. Newton Bateman (1869), la fréquentation est très irrégulière : sur 706,780 enfans inscrits, il n'y a de présens en moyenne qu'environ 300,000. Dans l'Ohio, le rapport de M. Henkle signale une liste de présence journalière de 434,865 enfans sur 740,000 inscrits. A New-York, le surintendant, M. Randall, estimait aussi que la liste de présence ne dépassait pas la moitié du nombre inscrit. En 1865, on comptait sur 100 inscrits 80 présens dans le Massachusetts, 78 dans Rhode-Island, 72 dans le Connecticut, 64 en Pensylvanie, 57 dans l'Ohio, moyenne 70, et dans les villes de Boston 91, New-Haven 71, Cincinnati 64, Saint-Louis 58, Chicago 47, New-York 40, moyenne 58.

Il ne faut point cependant se laisser tromper par les nombres que fournit la statistique. Au lieu de compter l'âge d'école de 6 à 12 ans, comme on le fait généralement en Europe, dans les états de l'Union on le porte de 5 à 15 et même à 21 ans. En moyenne, on compte plus d'un écolier par quatre habitans. Dans les pays d'Europe où l'enseignement strictement obligatoire ne laisse hors de l'école aucun enfant en âge d'y aller, on arrive à la proportion de 1 sur 7, comme en Prusse, ou au maximum de 1 sur 6 1/2, comme dans les duchés saxons. Dans l'état de New-York, il y avait en 1869 1 million d'élèves sur 4,364,375 habitans ou 1 sur 4 environ; dans le Massachusetts, 247,381 élèves sur 1,457,351, ou 1 sur 5; dans la Pensylvanie, 900,753 élèves pour moins de 3 millions d'habitans ou 1 sur 3; dans l'Illinois, même proportion; dans l'Ohio, 740,382 élèves sur 2,662,214 habitans ou 1 sur 3. Le nombre des écoliers relativement à la population est donc en Amérique presque deux fois plus considérable que dans les états européens les plus favorisés sous ce rapport, quoique dans l'Union tous les enfans ne fréquentent pas l'école. Cela provient de ce que les enfans suivent les classes pendant beaucoup plus longtemps. L'absentéisme et l'irrégularité de la fréquentation n'en constituent pas moins un danger grave auquel les Américains sont décidés à mettre un terme. Tous les hommes compétens se prononcent avec une énergie croissante en faveur de l'enseignement obligatoire rigoureusement appliqué. « Tout notre système d'école gratuite, dit le surintendant de l'instruction publique de l'Ohio, a pour base ce principe, que les institutions républicaines et la liberté ne peuvent durer que par l'instruction universelle. Si pour soutenir nos écoles nous n'hésitons pas à imposer de lourds impôts aux contribuables, c'est parce que nous sommes convaincus que la sécurité de l'état et la stabilité de l'ordre social dépendent de la diffusion générale des lumières et des vertus, fruits d'une bonne éducation. La gratuité est le moyen; mais, si ce moyen n'atteint pas le but, nous sommes tenus de prendre des mesures pour que ce but soit atteint, et que l'argent ne soit pas dépensé inutilement. Si nous prenons l'argent des citoyens pour instruire tous les enfans, il faut que tous reçoivent l'instruction, autrement les impôts que nous levons ne seraient plus justifiés. » Ainsi la gratuité entraîne l'obligation, car le contribuable peut exiger que l'argent que vous lui enlevez au nom de la loi lui donne au moins cet ordre et cette sécurité que vous lui promettez en échange. « C'est simplement une question de défense sociale, dit très bien le surintendant de l'enseignement de Rhode-Island. Vous demandez ce que vous ferez des ignorans; moi je demande ce qu'ils feront de nous. Si nous avons le droit de con-

damner un homme à la potence, nous avons à plus forte raison le droit d'envoyer un enfant à l'école. Le nombre des jeunes criminels augmente plus vite que notre richesse. Il faut tarir cette source de désordre qui menace notre avenir. Si vous ne voulez pas forcer tous les pères à instruire leurs enfans, préparez-vous à agrandir vos prisons. »

Mais n'est-ce pas porter atteinte à l'autorité paternelle? Non, répond-on, le père, qui ne peut laisser mourir ses enfans de faim, peut encore moins priver leur esprit de la nourriture spirituelle, qui leur est indispensable pour accomplir leur destinée et pour ne point troubler l'ordre social. « Le père, dit le surintendant du Connecticut, qui pour tirer profit du travail de ses enfans les prive d'instruction commet un délit que la loi pénale doit réprimer. Il vole ses enfans en leur enlevant les moyens de se développer, et il vole l'état en le privant de la puissance, de la richesse, de la sécurité qu'apportent les citoyens intelligens, vertueux et instruits. »

L'opinion se forme rapidement en Amérique, et bientôt l'enseignement obligatoire sera décrété pour tous les états. Déjà il existe dans le Massachusetts et le Connecticut, et parmi les anciens états à esclaves les deux Carolines viennent d'inscrire le principe dans leur nouvelle constitution. L'exemple de l'Angleterre, où successivement toutes les grandes villes proclament l'obligation (1), stimulera encore le zèle des Américains. La seule considération qui arrête encore quelques-uns, c'est qu'il leur semble absurde d'imposer ce qui devrait être recherché par tous avec ardeur. Les pasteurs des différentes dénominations appuient la mesure, tandis qu'en France le clergé s'en montre l'adversaire acharné : fâcheux contraste qui permet aux ennemis de l'église de dire qu'elle a peur des lumières. En tout cas, cela explique pourquoi l'instruction est plus répandue dans les pays protestans que dans les pays catholiques. Chez ceux-ci, l'état trouve dans le prêtre un ennemi, chez ceux-là un auxiliaire.

Un vice du système américain dont tous les rapports se plaignent, c'est le changement fréquent et le manque de préparation pédagogique des maîtres. Pour l'Américain, les fonctions de maître d'école sont rarement un état qu'on embrasse pour la vie; ce n'est qu'une étape où il ne s'arrête guère. Beaucoup de jeunes filles s'engagent pour quelques années comme maîtresses d'école, en attendant qu'elles se marient. Un spirituel et profond romancier anglais, M. Anthony Trollope, nous dit, dans son livre sur l'Amérique,

(1) Récemment un comité scolaire à Londres vient de publier le règlement qui consacre l'obligation. La Nouvelle-Zélande a décrété le même principe il y a deux mois.

combien il a été frappé de l'esprit supérieur d'une foule de femmes, anciennes institutrices, qu'il rencontrait dans la société. Habituellement les comités scolaires n'engagent le maître que pour un terme de trois ou quatre mois, et ils ne le paient que pendant ce temps. Rarement l'instituteur reste deux termes consécutifs dans la même école; c'est dans le Connecticut que le mal paraît être le plus général. Il n'est pour ainsi dire point de district qui ait conservé le même maître pendant toute l'année, affirment les rapports des inspecteurs. En 1869, en Pensylvanie, sur les 15,504 instituteurs, — non compris Philadelphie, — 2,579 n'avaient jamais enseigné, et 2,728 avaient enseigné moins d'une année; c'est la même chose dans les autres états. Très fréquemment les comités prennent un instituteur l'hiver, et une institutrice l'été, parce que les hommes trouvent mieux à s'occuper pendant cette saison. On estime que le personnel enseignant est complétement renouvelé tous les trois ans. Rien ne peint mieux l'extrême mobilité des existences en Amérique. Le type du vieux maître d'école, classique en Europe, est une exception là-bas. La plupart des maîtres sont des jeunes filles de vingt à vingt-cinq ans. Ce n'est que dans les grandes écoles des villes qu'on rencontre des instituteurs ou des institutrices qui ont dépassé la trentaine.

Les jeunes filles et les jeunes gens qui s'engagent ainsi momentanément dans l'enseignement primaire ne manquent pas d'instruction. Ils ont suivi les cours d'une école supérieure (*high school*) ou d'une académie, et ils savent beaucoup de choses dont nos pauvres instituteurs n'ont pas l'idée. En outre ils ont subi un examen, car dans la plupart des états la loi exige un diplôme de capacité; mais ils manquent de préparation pédagogique, car les écoles normales sont relativement peu nombreuses, et l'expérience leur fait défaut, puisqu'ils cessent d'enseigner juste au moment où ils commencent à en acquérir. Ce régime est tellement contraire à ce qui se passe chez nous, que nous pouvons à peine le concevoir. Que serait chez nous une école dont le maître change régulièrement tous les quatre mois? A coup sûr, l'enseignement souffre de ce roulement perpétuel. Certains inspecteurs prétendent qu'ainsi le quart de l'argent dépensé l'est sans fruit. Certes mieux vaut l'école type de la Saxe, avec ses élèves régulièrement présens, avec son maître soigneusement formé dans une bonne institution normale et restant toute sa vie dans le même village; cependant le système américain n'est pas sans avantage. D'abord cette foule innombrable d'instituteurs et d'institutrices, au moins 100,000, qui rentrent chaque année dans les autres situations de la vie, y exercent une excellente influence, car ils savent bien élever leurs enfans. En outre

les jeunes gens qui débutent constamment dans les écoles y apportent une ardeur, une fraîcheur d'impressions, qui en chassent l'ennui et la monotonie. C'est le trait qui a le plus frappé un excellent observateur, le révérend James Fraser, depuis peu évêque de Manchester (1). « Les Américains, dit-il, les femmes surtout, montrent bien plus d'aptitude pour l'enseignement que nos maîtres d'Europe. Ces institutrices ont un talent merveilleux pour tirer parti de ce qu'elles savent. Elles sont calmes, énergiques, elles maintiennent la plus stricte discipline sans sévérité, elles sont patientes sans faiblesse; elles donnent de l'intérêt à tout ce qu'elles enseignent par des récits, des exemples et des explications familières : jamais la classe ne s'ennuie et ne s'endort. Elles sont fières de leur situation et font tout pour élever le niveau de leur classe. Elles se tuent à la peine, et ne pourraient continuer longtemps. Beaucoup d'entre elles, quoique toutes jeunes, ont la santé, les yeux surtout, affaiblis par l'excès de l'étude et de la lecture. » Les élèves travaillent également avec cette intensité, cette fougue que l'Américain apporte dans tout ce qu'il fait. Aussi se plaint-on dans tout le monde scolaire, maîtres et élèves, d'un mal général qui est la trop grande fatigue imposée au cerveau (*overworking of the brain*). C'est au point qu'il a fallu défendre aux élèves d'étudier pendant les récréations et même hors de classe. Leurs yeux dilatés et brillans, l'agitation fébrile de leurs mains, la maigreur du visage, indiquent que le système nerveux est surexcité à l'extrême. Dès le jeune âge, l'Américain ne connaît point de repos. Pour porter remède au mal, on introduit de plus en plus la gymnastique (2) et les exercices militaires. Il faudrait qu'ils fussent imposés partout.

Les Américains continuent à employer de plus en plus des institutrices au lieu d'instituteurs, et ils s'en félicitent. Dans l'état de New-York, les quatre cinquièmes des écoles sont tenues par des femmes. En 1869, on comptait dans le Massachusetts 5,540 institutrices et seulement 497 instituteurs; à Philadelphie, 1,391 institutrices et 81 instituteurs; dans la ville de New-York, en 1865, 2,057 institutrices et 202 instituteurs. « Il est impossible, dit un surintendant de l'état de New-York, M. Rice, d'estimer assez haut

(1) Voyez son rapport adressé au parlement en 1867. — *Report of the common school system of the United-States and Canada,* un des meilleurs travaux de ce genre que l'on connaisse. On peut le ranger à côté de celui de M. Cousin sur l'Allemagne et les Pays-Bas.

(2) A Philadelphie par exemple, un admirable établissement de bain a été organisé, le *Natatorium,* où tous les élèves des écoles publiques apprennent à nager. En Prusse, les soldats l'apprennent également.

l'influence bienfaisante qu'exerce sur nos écoles la femme qui enseigne. Élever les enfans, leur inspirer de nobles sentimens, est vraiment sa vocation. L'esprit moins occupé d'intérêts matériels, elle apprend facilement aux autres à considérer surtout l'intérêt moral; douce, elle communique aux enfans sa douceur; pure, sa pureté. Elle connaît mieux la nature mystérieuse des jeunes âmes, ou du moins un instinct sûr les lui fait deviner. Sa discipline d'affection est plus efficace que nos sévérités et nos punitions. Les admonitions que la sympathie dicte ont plus d'effet que nos raisonnemens logiques et nos menaces. Le jeune homme élevé par une femme aura un sentiment moral plus délicat, un langage plus réservé, un goût plus fin, une nature plus tendre et en même temps moins portée aux vices grossiers et aux habitudes vulgaires. L'avenir de notre société est entre les mains de nos institutrices. »

Les Américains se vantent d'être un peuple qui respecte la loi, *a law-abiding people*. Ils l'ont été en effet jusqu'à ce jour, et de là vient le succès de leurs institutions démocratiques. Un peuple où la minorité s'insurge contre les lois n'est pas mûr pour la république. Les Allemands apprennent l'obéissance et la discipline dans l'armée, les Américains dans l'école. Rien n'a plus frappé M. Fraser en Amérique que de voir 1,200 ou 1,400 « primairiens » faire des exercices callisthéniques, à la voix de leur institutrice principale, avec une précision qu'eût enviée un bataillon prussien; on dirait que la même volonté met en mouvement au même instant les mêmes muscles. « Rien n'est plus éloigné de cette discipline américaine que la pétulance désordonnée de nos écoliers, » dit l'observateur anglais, et il se demande si le résultat obtenu vaut les efforts qu'il exige. Je pense que oui. C'est précisément dans une société démocratique, où les citoyens sont appelés à se gouverner eux-mêmes, qu'il faut les plier à un ordre sévère. Sous un despote, la force impose le respect des lois; mais, quand il n'y a plus de maître, il faut que chacun comprenne qu'après avoir voté comme souverain, il faut aussi obéir comme sujet. Je crois qu'il serait temps d'introduire en Angleterre le *drill* américain.

Pour obvier au manque de préparation pédagogique chez les instituteurs, la plupart des états ont ouvert récemment de nouvelles écoles normales. Grâce à l'insistance du surintendant, New-York, qui en avait deux, en a fondé quatre nouvelles, et se prépare à en ajouter encore dix à ce nombre. Pour s'aider à créer ces établissemens, les états ont recours à un moyen ingénieux : ils annoncent que les écoles seront établies dans les localités qui accorderont le subside le plus élevé. En 1865, New-York obtint ainsi pour ses quatre écoles près de 5 millions de francs, et on sortait

de la guerre. Dans l'Illinois, la petite ville de Bloomington, en rivalité avec celle de Peoria, offre des terrains et des subsides équivalant à 900,000 francs pour obtenir le magnifique établissement normal que l'état y fonde, et qui coûte 1,250,000 francs. Les jeunes états, malgré l'exiguïté de leurs ressources, veulent dépasser les anciens. Ainsi le Minnesota fonde à Winona une école normale qui revient à 500,000 francs; l'Indiana en construit une à Terre-Haute qui coûte 750,000 francs. Les anciens états à esclaves se piquent aussi d'honneur, et déjà le Missouri, la Louisiane, la Virginie, la Caroline du sud, le Maryland, ont fondé des écoles pour former des instituteurs. Ce sont de beaux bâtimens qui font l'ornement des cités qui les possèdent. Ces écoles ne contiennent cependant que des classes : on n'y reçoit point en général d'interne comme en Europe. Les élèves se logent en ville, et leur entretien leur coûte ordinairement assez cher, de 15 à 20 francs par semaine. Les normalistes ne sont pas pauvres comme en Europe; ils appartiennent généralement à des familles aisées. Les mêmes cours sont suivis par les élèves des deux sexes, mais les jeunes filles sont en majorité. Il n'est pas rare de trouver une femme à la tête d'un établissement que fréquentent des jeunes gens de vingt ans. Les études durent en général deux ans, et sont partagées en quatre termes. Les branches enseignées sont dans le Massachusetts, qui peut servir de type : arithmétique, géométrie, chimie, grammaire, algèbre, géographie, histoire générale, physiologie et hygiène, botanique et zoologie, tenue des livres, rhétorique, littérature anglaise, minéralogie, géologie, astronomie, méthodes d'instruction, lois scolaires de l'état, droit politique de l'état et de l'Union, gymnastique, musique. Le latin, le grec, le français, l'économie politique, sont des cours facultatifs. En Europe, nous serions épouvantés rien qu'à la lecture d'un semblable programme, qui en effet ne serait pas encore à sa place chez nous; en Amérique, les élèves ont déjà vu la plupart de ces branches dans les écoles primaires et supérieures, où le niveau de l'instruction est beaucoup plus élevé qu'en Europe. Ils ont l'esprit plus vif et plus ouvert, ils apportent plus d'ardeur au travail. D'autre part, il ne s'agit pas d'approfondir les sciences énumérées au programme; il suffit d'en savoir ce qui est utile pour la pratique ou pour donner des idées justes sur les objets qui nous entourent. Ainsi, pour la minéralogie et la géologie, on ne fait pas apprendre par cœur les formules de la composition des corps; on fait seulement connaître par des échantillons les roches principales, celles surtout qu'on trouve dans le pays, on en indique les propriétés, les usages, l'origine; on explique la formation du globe, la superposition des couches, les phénomènes

naturels encore en activité sous nos yeux, et pour ces notions générales un petit nombre de leçons claires, méthodiques et surtout vivantes suffisent. Dans toute l'Union, il n'existe encore qu'une quarantaine d'écoles normales, ce qui n'est rien en présence des cent mille instituteurs qui entrent chaque année dans la carrière. On ne peut songer à les former tous dans des établissemens pédagogiques spéciaux, comme on fait en Europe, où le renouvellement est dix fois moindre. Il faudrait, ainsi que le propose le surintendant du Massachusetts et qu'on l'a fait en Autriche, charger un maître des écoles supérieures de donner un cours de pédagogie et faire enseigner les aspirans-maîtres sous sa direction dans une école primaire annexée. Les conférences d'instituteurs (*teacher's institutes*), qui se multiplient chaque année et dont les excellens résultats sont constatés, achèveraient de les préparer. Cela suffirait pour la masse; mais il faudrait néanmoins augmenter encore le nombre des écoles normales pour former des instituteurs modèles qui donneraient le ton et l'exemple aux autres.

M. de Tocqueville pensait que l'étude des langues anciennes était surtout utile aux nations démocratiques, parce qu'elle contre-balance les défauts qui leur sont particuliers. Les Américains, qu'on accuse de ne poursuivre que l'argent, ont toujours attaché un grand prix aux études classiques. La première loi scolaire du Massachusetts, qui date de 1647, ordonnait à toute localité contenant 100 familles d'entretenir une école supérieure où le latin et le grec seraient enseignés de façon à préparer les jeunes gens à l'université. Voilà le niveau où les puritains voulaient porter l'enseignement il y a deux siècles. Leur esprit anime encore la société américaine tout entière. Le Massachusetts, qui comptait en 1870 1,459,000 habitans, — moins que les deux départemens réunis du Nord et du Pas-de-Calais, — avait plus de 100 écoles où l'on enseignait les langues anciennes. Presque toutes les femmes qui font des études supérieures les apprennent et s'y distinguent. Il y a plus, on les enseigne jusque dans les écoles d'agriculture et dans les écoles commerciales. Aussi dans le *Commercial university* de Chicago, outre les langues modernes, le latin et le grec ont leurs chaires. L'étude des langues anciennes est, il est vrai, commencée trop tard et menée trop rapidement, étouffée qu'elle est par celle des sciences naturelles; mais le mal est reconnu, et on y porte remède.

« Si l'on me demandait, dit Tocqueville, à quoi je pense qu'il faille attribuer principalement la prospérité singulière et la force croissante de ce peuple, je répondrais que c'est à la supériorité de ses femmes. » On ne peut se figurer tout ce que font les Américains pour fortifier l'instruction des jeunes filles. Il faudrait un livre pour

décrire les établissemens fondés dans ce dessein durant ces dernières années. D'abord dans presque tous les colléges les jeunes filles suivent les mêmes classes que les jeunes gens; elles y sont plus nombreuses, et, chose remarquable, elles l'emportent sur leurs condisciples masculins dans les branches supérieures. Ainsi dans la *high school* de Chicago en 1864, en dehors de la section normale, qui n'était fréquentée que par des jeunes filles, sur 263 élèves 113 étaient du sexe masculin, 150 du sexe féminin, et sur dix-neuf premiers prix les filles en obtenaient treize. En 1863, dans la *high school* de Détroit, sur 123 élèves 75 étaient des filles. Les seuls élèves qui lisaient à vue Homère, Anacréon et Horace étaient trois jeunes filles; sept étudiaient « la philosophie de l'entendement, » et c'étaient encore des filles. Les écoles supérieures de la Nouvelle-Angleterre comptent environ deux fois plus de jeunes filles que de jeunes gens. « L'opinion dominante en Amérique, dit M. Fraser, est qu'il faut donner aux femmes une instruction aussi forte qu'aux hommes, et, quoi qu'on puisse penser du système, ajoute-t-il, le fait est que leur esprit se montre capable de profiter de la solide nourriture qu'on lui offre. Beaucoup des meilleurs professeurs de mathématiques sont des femmes, et leurs meilleurs élèves des filles. Elles lisent Cicéron, Xénophon, Homère, Virgile aussi facilement que les jeunes gens. Elles ne se montrent inférieures dans aucune branche, et dans toutes les écoles où j'ai pu comparer les aptitudes des deux sexes, j'ai trouvé que les jeunes filles l'emportaient par la vivacité de leur perception et par la précision de leurs réponses. »

Les avantages que les Américains retirent de la forte éducation qu'ils donnent aux femmes sont nombreux. C'est la femme qui a fait la force de la démocratie américaine en lui communiquant une trempe morale et religieuse d'un ordre supérieur. Éclairez la femme, et tout le peuple sortira de l'ignorance, car c'est elle qui forme les enfans. Occupez son esprit de choses sérieuses, et elle attachera moins d'importance à la toilette, aux futilités, aux satisfactions de la vanité; au lieu d'être dans le mariage et dans la société, comme elle l'est parfois, une occasion de prodigalité et de désordre, elle contribuera à y répandre des idées de simplicité et d'économie, à favoriser le progrès scientifique et moral (1).

(1) Cette instruction pénètre jusque dans les classes inférieures. Voici un trait que j'emprunte au rapport de M. Fraser. Comme il le dit, ce trait est « typique. » Un étudiant de l'université d'Harvard en vacance dans son village se rend à la bibliothèque du *township*, — presque chaque commune en a une à l'usage de l'école, — pour y chercher l'*Histoire de la révolution des Pays-Bas*, par Motley. Le livre est en lecture : chez qui? Chez la blanchisseuse de la famille. Il va le lui demander. « Oh!

Si même on approuvait l'éducation que les Américains donnent aux femmes, on ne pourrait espérer l'introduire actuellement en France ou dans les autres pays catholiques, car la tentative échouerait contre la résistance du clergé, comme on l'a vu sous le ministère de M. Duruy. En Amérique, cette haute éducation reste profondément religieuse, parce qu'elle se donne avec le concours du pasteur. En France, elle devrait être organisée malgré les évêques, et pour réussir il faudrait ôter à la jeune fille le sentiment religieux qui la fait obéir à son confesseur. Souvent cette insurrection porterait atteinte au sentiment du devoir, qui est plus précieux que la science. Le succès serait donc douteux ou ne s'obtiendrait qu'au prix d'un grand danger.

Ce que l'on pourrait emprunter à l'Amérique, c'est l'habitude d'expliquer dans les écoles les lois politiques de l'Union et de l'état. Le lien intime qui existe entre la morale et la politique, entre les devoirs de l'homme et ceux du citoyen, est constamment mis en relief. Dans un pays de suffrage universel, nul objet n'est plus essentiel, disent les inspecteurs. L'avenir de la société dépend du vote des électeurs. Il faut donc leur faire connaître les avantages du régime politique sous lequel ils vivent. Le malheur des générations futures, la décadence du pays, peut résulter d'un vote mal entendu. Il n'y a d'éducation vraiment pratique que celle qui prépare le citoyen à user convenablement, consciencieusement du pouvoir souverain dont il est investi. En Belgique, dans toutes les écoles moyennes et dans les écoles primaires de quelques villes, on explique la constitution. En France, le droit public ne fait partie d'aucun des degrés de l'enseignement. Si aux États-Unis les institutions démocratiques durent en assurant la prospérité et le progrès de la nation, c'est que tout y prépare les citoyens. En Europe, trop souvent nous donnons au peuple en même temps les droits de la souveraineté et l'éducation qui convient au servage. C'est dans le livre de la constitution qu'il faudrait apprendre à lire.

reprend celle-ci, le livre m'intéresse et me remplit d'enthousiasme; je veux le finir. Je vous le porterai demain avec vos chemises. » Dans son intéressant ouvrage sur l'*Instruction publique aux États-Unis*, M. Hippeau raconte que, dans les rues de New-York, s'approchant d'une pauvre vieille qui tenait un livre à la main, il vit qu'elle lisait les poésies de Longfellow. — On craint en Europe qu'une instruction trop étendue donnée à la femme n'en fasse une pédante, un « bas-bleu. » Tel est parfois en effet le résultat chez nous, parce que celle qui a reçu une instruction supérieure, se sentant une exception, en tire une vanité souvent insupportable; mais supposez que toutes les femmes de la classe aisée aient reçu la même instruction que les hommes : aucune ne songerait à faire parade de connaissances que toutes posséderaient. Une femme qui lit Homère en grec et qui calcule le parallaxe d'Uranus nous paraîtrait un phénomène; comme telle, elle serait probablement déplaisante : en Amérique, elle ne l'est pas, et cela n'étonne personne.

IV.

Outre « l'absentéisme » et le manque de préparation pédagogique des instituteurs, les hommes compétens avaient signalé un autre grand vice du système scolaire des États-Unis. C'était le trop grand éparpillement des ressources consacrées à l'enseignement et le défaut d'unité dans la direction; mais la routine a peu d'empire là-bas : quand un mal est reconnu, on ne tarde pas à y porter remède. Rappelons quelle est en Amérique l'organisation de l'instruction publique.

Les corps organisés, nous disent les physiologistes, sont composés d'une multitude de cellules animées d'une vie propre, mais reliées ensemble par la force vitale de l'organisme supérieur dont elles font partie. En Amérique, les communes (*townships*) sont les cellules dont se composent ces organismes politiques qu'on nomme les états. De même que l'Union est formée d'une fédération d'états, chaque état est formé d'une fédération de communes. La commune est indépendante, elle a sa vie propre; aucun agent administratif du pouvoir central n'y exerce d'autorité. Cependant la commune et ses habitans doivent obéissance aux lois générales votées par l'assemblée suprême; mais ce n'est pas l'administration, c'est la justice qui impose cette obéissance. Le lien organique qui relie les communes de façon à constituer un état, c'est au fond la communauté d'idées, c'est dans l'exécution l'autorité judiciaire. Ce régime est exactement celui de la Germanie antique et de la féodalité. « Le caractère propre de la féodalité, dit M. Guizot, c'est le démembrement du peuple et du pouvoir en une multitude de petits peuples et de petits souverains. » Le principe de l'indépendance de la commune germanique a passé d'Angleterre en Amérique, où l'unité de l'état a été produite et maintenue par le pouvoir judiciaire, non par le despotisme du pouvoir royal, comme dans l'empire romain, en France ou en Espagne. C'est le *township* que les premières lois scolaires des États-Unis au XVIIe siècle ont chargé d'organiser l'école. Les habitans du *township*, réunis chaque année en assemblée générale, votaient l'impôt pour l'enseignement et nommaient le comité scolaire; mais dans le Massachusetts, des lois de 1789, 1817 et 1827 ont autorisé le *township* à se fractionner en districts, formant chacun une personne civile administrée par le *prudential committee*, qui bâtit ou entretient l'école et nomme le maître. Le but de ces lois était de mettre les écoles à la portée de tous en les multipliant. Le résultat a été qu'on a eu des écoles trop petites, des tiraillemens continuels dans l'administration, un défaut complet

d'unité, une extrême inégalité dans l'incidence de l'impôt, et des maîtres incapables, parce qu'ils étaient trop peu payés. Dans beaucoup d'écoles, on ne comptait pas plus de 5 à 10 élèves. La loi qui a établi les districts, a dit Horace Mann, est la plus détestable loi qui ait été votée dans l'Union. Depuis plusieurs années déjà, les rapports des surintendans des différens états signalent les inconvéniens du fractionnement en districts. Cette croisade des hommes compétens a porté ses fruits. La législature du Massachusetts a supprimé radicalement en 1869 les districts, en remettant au comité du *township* la propriété et l'administration des écoles. Dans les autres états où l'on avait adopté le système du Massachusetts, ce sont les habitans des *townships* qui successivement suppriment les districts. De cette façon, on introduit plus d'unité dans le service et on porte remède à un morcellement exagéré. Dans tous les états se manifeste une tendance marquée vers une plus forte centralisation dans l'organisation de l'enseignement. Comme les comités locaux sont juges souverains du choix des méthodes et des livres, il en résulte une diversité infinie. On sent le besoin d'une uniformité plus grande et d'une autorité qui puisse, sinon l'imposer, au moins la faire accepter par la persuasion. C'est un point sur lequel insistent les rapports de beaucoup de surintendans, notamment celui du Massachusetts. A cet effet, quelques états ont nommé des inspecteurs de comté, ce qui est une excellente mesure.

On se plaint également du renouvellement trop fréquent de toutes les autorités scolaires : surintendans, inspecteurs et membres des divers comités. On ne peut se faire une idée du nombre de personnes qui s'occupent de l'administration des écoles. Ainsi, dans l'Ohio en 1869, il y en avait 39,901. A Boston, le comité scolaire compte 72 membres, qui se subdivisent en neuf sous-comités et qui nomment encore un comité local, composé de 8 à 12 personnes, pour chacun des vingt quartiers de la ville. A New-York, le comité supérieur se compose de 21 membres nommés par les électeurs de la cité. Ils occupent un grand bâtiment et disposent d'un nombre suffisant d'employés; c'est tout un gouvernement, avec son parlement, son ministère et ses bureaux. Ils se divisent en quinze commissions permanentes. — En outre les écoles de chaque quartier, *ward*, sont administrées par un comité local de 5 *trustees*. Dans les campagnes, les comités du *township* et du district sont composés de 3, 6 ou 9 membres se renouvelant ordinairement par tiers tous les trois ans. Ce renouvellement fréquent, conforme aux habitudes de la démocratie en Amérique, a cet avantage qu'il amène un nombre très grand de personnes à s'occuper des intérêts scolaires; mais d'un autre côté il fait perdre les résultats de l'expérience acquise et

empêche la tradition de se former. L'activité répandue ici dans tout le corps social doit avoir pour résultat des changemens plus fréquens qu'en Europe; néanmoins le bien de l'enseignement exige impérieusement plus de fixité dans les situations et un terme plus long pour les emplois. Les Américains reconnaissent que l'Allemagne peut leur offrir sous ce rapport quelques exemples à suivre.

Dans les villes, on est satisfait jusqu'à présent de la composition des comités locaux que l'élection désigne. On y rencontre beaucoup d'hommes aisés, des avocats, des juges, des négocians, qui visitent les écoles plusieurs fois la semaine avant de se rendre à leurs affaires, et qui y consacrent une partie de leur temps, et cela dans un pays où le proverbe *time is money* est plus vrai que partout ailleurs. Ce dévoûment des classes supérieures exerce la plus heureuse influence. Dans certains états, on se plaint de l'apathie des comités des communes rurales. Pour y porter remède, on propose de les faire nommer par une autorité supérieure, et de les rétribuer de façon à en faire presque des employés. M. Wickersham, surintendant scolaire de Pensylvanie, combat cette idée par des raisons qui méritent de fixer notre attention. « La nomination par une autorité supérieure, dit-il, est un fait de centralisation en opposition avec l'esprit des institutions républicaines. Les comités ainsi nommés vaudraient mieux peut-être; mais l'intérêt que le peuple porte à l'école parce que c'est sa chose et qu'il l'administre par ses élus, voilà le sentiment qu'il faut entretenir; or, avec la réforme proposée, il diminuerait. Ce serait abandonner le grand principe anglo-saxon, base de tout le système politique des États-Unis, que l'administration locale doit émaner tout entière de l'élection. Un peu de bien fait par le peuple lui-même vaut mieux qu'un plus grand bien apparent dû à des agens extérieurs. C'est le *self-government* qui a fait l'Amérique ce qu'elle est; il n'y faut point porter atteinte. » Ces paroles sont d'autant plus remarquables qu'elles émanent d'une autorité dont on veut augmenter les pouvoirs.

C'est surtout dans l'organisation de l'enseignement qu'on peut surprendre l'esprit de l'administration américaine. En Europe, le conseil municipal règle tous les services locaux sous la surveillance de l'état, qui dans beaucoup de cas exerce l'autorité suprême. En Amérique, les électeurs gèrent eux-mêmes les différens services par l'entremise de plusieurs comités spéciaux indépendans les uns des autres et entièrement soustraits à l'action du pouvoir central. Dans les limites tracées par la loi, le comité scolaire est souverain (1).

(1) Ce sont les juges, non la hiérarchie administrative comme chez nous, qui font respecter la loi. Voici deux exemples. L'instituteur ne peut donner aucun enseignement dogmatique, mais peut-il lire la Bible? Ce point est contesté. L'instituteur dans

L'état ne peut rien lui commander, et les inspecteurs n'ont d'autre moyen de provoquer des réformes que d'en prouver la nécessité par leurs discours, leur insistance et leurs rapports. Répandre les mêmes idées par la publicité, voilà en ce domaine, comme partout ailleurs aux États-Unis, le grand ressort du gouvernement et la source de l'unité. Aussi inspecteurs et surintendans déploient-ils une activité dévorante. En 1869, M. Northrop, surintendant du Connecticut, a donné 161 conférences, visité 411 écoles, 105 *townships*, et questionné 25,000 enfans. Voici l'emploi d'une de ses journées : de bon matin, il se rend au sein du comité scolaire; de neuf heures à midi, il visite avec ses membres 10 ou 12 écoles; dans l'après-midi, il donne des conseils pédagogiques pendant trois heures aux instituteurs, et le soir une conférence sur l'un ou l'autre objet concernant le progrès de l'enseignement. C'est en communiquant à la population tout entière le zèle, l'ardeur passionnée qui les animait pour l'instruction, qu'un petit nombre « d'éducateurs » connus et aimés de l'Amérique entière sont parvenus à créer ce puissant mouvement d'opinion dont nous avons indiqué les merveilleux résultats.

Il est encore un nouvel ordre d'idées en fait d'enseignement qui s'est produit aux États-Unis dans ces dernières années, et qui mérite toute notre attention, parce qu'il touche de près aux questions sociales dont l'Europe se préoccupe en ce moment. Quand on réfléchit à la façon dont s'accomplit l'œuvre de la production dans nos sociétés, on ne peut se dissimuler que la division du travail entre les fonctions dites libérales et les occupations manuelles est poussée trop loin. Toute la journée, les uns travaillent de la tête, les autres des bras; cela est contraire aux lois de la nature, qui a donné à chacun de nous un cerveau et des bras. La nature se venge de la violation de ses lois. Les uns, par la tension continuelle du cerveau, souffrent de migraines, de dyspepsie; leur estomac digère mal, leurs yeux s'affaiblissent, le corps se débilite; la surexcitation du système nerveux est si grande que souvent elle aboutit à la folie, car le nombre des maladies mentales augmente partout. D'autre

une école lit la Bible sans commentaires. Le comité scolaire le lui défend. Il persiste; au lieu de le destituer, le comité l'attrait devant le juge, qui interprète la loi dans le sens adopté par l'instituteur. Dans le Tennessée, la loi oblige la commune à consacrer certaines sommes à l'enseignement. Quelques communes ne s'exécutent pas; ce n'est pas l'autorité administrative, c'est le juge qui les y condamne. Les enfans ont droit à l'instruction; si la place manque dans l'école, leurs parens actionnent les membres du comité, qui sont personnellement et solidairement condamnés aux dommages et intérêts. Les contestations en matière d'école donnent tant de besogne aux juges, qu'une loi récente de New-York transporte au surintendant la décision de la plupart des cas. C'est un pas vers le système européen.

part, ceux qui ne travaillent que des bras ne s'élèvent guère au-dessus du niveau que l'humanité avait atteint à l'âge de la pierre. Leurs sens, leurs goûts, leurs plaisirs, sont grossiers. Ils sont incapables de remplir convenablement leurs devoirs de citoyens; on les appelle des barbares, et on craint qu'ils ne mettent à sac nos sociétés civilisées. Une certaine dépense de forces physiques est une condition de santé et un besoin naturel. Louis XVI faisait des serrures, Lincoln, dit-on, fendait chaque matin des bûches, et M. Gladstone en scie. Beaucoup de savans et de littérateurs prennent plaisir à bêcher et à ensemencer leur jardin. Quand sera calmée cette fièvre de production qui dévore toutes les classes et qui est peut-être encore nécessaire à notre époque de préparation, le temps viendra où l'homme des fonctions libérales travaillera aussi des bras pendant quelques heures, où l'artisan et l'agriculteur pourront consacrer quelques loisirs à la culture de leur esprit. Chez les uns et chez les autres, l'équilibre se rétablira entre le cerveau et les muscles, et l'ordre naturel sera respecté.

En Amérique, deux mouvemens très différens ont convergé vers ce but : d'un côté, « le mouvement des neuf heures, » qui a eu pour résultat de réduire à ce temps la journée de travail ordinaire; de l'autre, les efforts faits de toutes parts pour que les métiers manuels ne restent plus étrangers aux connaissances scientifiques, et qu'en même temps l'instruction scientifique soit combinée avec le travail manuel. C'est l'Illinois qui a pris l'initiative de ce second mouvement. En 1851, une commission se réunit à Granville; elle vota les résolutions suivantes : « 1° nous, les représentans des cultivateurs, des artisans, des ouvriers de l'industrie et des marchands, nous désirons avoir les mêmes moyens de nous instruire, chacun dans sa vocation, que nos frères des professions libérales, et nous confessons que c'est notre faute si nous ne les avons pas; 2° nous nous proposons de prendre des mesures pour arriver à la fondation d'une université à l'usage des classes industrielles. » L'année suivante, une nouvelle « convention » réunie à Springfield s'adressait à la législature de l'état, afin que celle-ci demandât au congrès une concession de terres publiques destinée à bâtir dans chaque état au moins une université industrielle. Bientôt l'idée prit de la consistance et s'empara de l'opinion. Une « ligue industrielle » fut fondée à Chicago, afin d'en poursuivre la réalisation. En 1855, la législature de l'Illinois émit le vœu proposé. Enfin en juillet 1862, en pleine guerre civile, le congrès accorda 10 millions d'acres de terre publique à distribuer entre les divers états pour fonder des colléges d'agriculture et d'arts manuels. Chaque état pouvait réclamer autant de fois 30,000 acres de terre qu'il avait de sénateurs et de re-

présentans, à la condition que dans un délai de trois années il établirait une institution d'enseignement agricole et industriel. Cette prime magnifique ne pouvait manquer de stimuler le zèle des états, et la plupart se mirent en mesure de profiter de la dotation offerte par le congrès. Dans la fondation de ces établissemens nouveaux éclate encore une fois cette inépuisable générosité des Américains pour tout ce qui peut contribuer à répandre l'instruction. Quelques exemples méritent surtout l'attention. Dans l'état de New-York, c'est à Stephen van Rensselaer, d'origine hollandaise comme son nom l'indique, que revient l'honneur d'avoir fondé le premier institut scientifique à l'usage des classes laborieuses. Dès 1819, cet homme de bien entretint à ses frais des géologues pour étudier et décrire la constitution du sol de l'état; puis il les chargea d'aller de village en village donner des conférences de chimie, d'histoire naturelle et de géologie. En 1824, il fonda l'école scientifique de Troy, « destinée à former des maîtres capables de faire connaître aux fils et aux filles des ouvriers les diverses applications des sciences naturelles à l'agriculture, aux arts et manufactures, et à l'économie domestique. » Cette école, complétement dotée par lui et « incorporée (1) » sous le nom de *Rensselaer institute*, a formé, dit M. Barnard, plus d'hommes instruits et pratiques que tous les colléges de l'état. Récemment, en 1865, M. Ezra Cornell reprit la même idée. Pour fonder une université industrielle dans le village d'Ithaca, il commença par un don de 2 millions 1/2 auquel il ajouta successivement une ferme expérimentale, la collection de géologie et de paléontologie de M. Jewett, une vaste bibliothèque avec salles de lecture et de conférence, et des terres considérables, le tout au prix d'une somme supplémentaire de 2 millions de francs. L'université industrielle de Cornell s'engageant à organiser une faculté ou école d'agriculture, l'état de New-York lui a cédé les 990,000 acres de terres publiques auxquelles la dotation du congrès lui donnait droit. Dans le New-Hampshire, les 150,000 acres accordées à l'état furent concédées par lui à une école d'agriculture et d'arts mécaniques ajoutée au Darthmouth-collége de Hanovre. Deux donations,

(1) On appelle une école « incorporée » quand elle est constituée en personne civile par une loi qui lui donne ainsi le droit de posséder et d'ester en justice. La loi détermine aussi comment sera composé le bureau administratif. Toutes les écoles publiques et un nombre considérable d'écoles privées forment chacune une corporation indépendante possédant un fonds. Ce sont exactement les institutions que le moyen âge avait fondées en Europe. Les Américains ne comprennent pas qu'on crée une école sans un fonds destiné à la faire vivre. Ce système me paraît excellent en Amérique. En Europe, en France surtout, il ne pourrait être introduit qu'avec réserve, car les couvens s'empareraient de ces fondations pour ruiner les institutions libres, que le Vatican condamne. Ce seraient autant de foyers de guerre civile.

l'une de 250,000 fr. due à M. Abiel Chandler, l'autre de 200,000 fr. due au général Sylvanus Thayer, l'organisateur de l'école militaire de West-Point, sont consacrées au développement des études scientifiques appliquées. Le Kentucky accorda ses 333,000 acres au collége d'agriculture et d'arts mécaniques annexé à l'université de l'état à Lexington. Voici l'origine de cet établissement. En 1855, un cultivateur nommé John Bowman conçut l'idée de fonder une université pour les jeunes gens se destinant aux arts manufacturiers. En moins de quinze jours, il réunit 1 million, dû en grande partie à des souscriptions de 2,000 à 5,000 fr. des fermiers du Kentucky central. Bientôt le capital s'élevait à 2 millions 1/2; les habitans de Lexington souscrivirent encore 500,000 fr.; enfin, comme ferme expérimentale, M. Bowman acheta au prix de 700,000 fr. la terre et la résidence de l'illustre homme d'état Henry Clay. Dans l'Illinois, les 480,000 acres de terres publiques furent données à l'université industrielle d'Urbana, après que le comté de Champaign, où cette localité est située, eut offert des bâtimens, une ferme et des subsides pour une valeur totale de 2 millions. On le voit, la fédération, l'état, le comté, les cités, les particuliers, luttent de munificence.

La façon dont des cours scientifiques ont été créés à l'université d'Harvard dans le Massachusetts mérite aussi d'être connue. Quand cet établissement fut fondé en 1642, au moyen d'un legs du pasteur Harvard, on n'y enseignait, outre le latin et le grec, que l'arithmétique et la géométrie. En 1727, on établit une chaire de « philosophie naturelle, » et en 1783 un laboratoire de chimie. Depuis lors, le développement de l'enseignement scientifique est dû aux libéralités des citoyens. En 1805, le jardin botanique est créé aux frais des habitans de Boston, et une chaire d'histoire naturelle est dotée au moyen d'un fonds de 150,000 francs souscrit par quelques particuliers. En 1816, une chaire des sciences est établie aux frais de Thompson, citoyen américain devenu comte de Rumford en Bavière. En 1839, l'observatoire est fondé par les souscriptions du président de l'Union, John Quincy Adams, et de ses amis, auxquelles M. E. Philipps ajoute 500,000 francs en 1848. En 1846, Abbot Lawrence et plus tard son fils consacrent 700,000 francs à doter les chaires de géologie et de mécanique, à leur fournir des collections. En 1855, l'état donna 500,000 francs, William Gray 250,000 fr., et quelques particuliers 400,000 fr., total 1,150,000 fr., pour fonder la chaire de zoologie comparée, et, grâce au dévoûment de l'illustre Agassiz, une somme de 1 million en argent et une valeur bien plus grande en collections sont obtenues de la générosité particulière pour favoriser la culture de cette science. En 1862, Samuel Hooper, de Boston, donne 250,000 fr. pour doter un cours

d'exploitation des mines. Enfin dès 1841 Benjamin Bussey fait à l'université un legs à employer au bout d'un certain nombre d'années pour fonder une école de travail. Ce legs, devenu maintenant disponible, s'élève avec les intérêts accumulés à 6 millions. D'autre part, la société d'histoire naturelle de Boston a reçu des particuliers et de l'état un fonds de plus de 2 millions. L'institution des conférences scientifiques de Lowell a été dotée par un legs du citoyen de ce nom dans un testament daté d'Égypte, où le sentiment qui dicte toutes ces libéralités est admirablement exprimé. « Comme mon pays natal, la Nouvelle-Angleterre, y disait-il, est naturellement improductif et stérile, et qu'il ne peut prospérer, d'abord que par les qualités morales de ses habitans, ensuite par leur intelligence et leurs connaissances, je désire qu'il soit établi des séries de conférences sur la botanique, la zoologie, la géologie et la minéralogie, dans leurs rapports avec la satisfaction des besoins de l'homme. » Le Massachusetts a accordé sa part de terres publiques à l'institut d'agriculture de Amherst après que cette ville eut voté 550,000 fr. pour les bâtimens et la ferme-modèle. Dans la plupart des autres états, des faits semblables se sont produits.

Le programme de ces établissemens nouveaux est remarquable à plus d'un titre : il comprend ordinairement, outre l'agriculture, les arts industriels et les sciences naturelles, — chimie, botanique, zoologie, géologie, astronomie, — certaines branches qu'en Europe nous ne songerions pas à y faire figurer, comme la psychologie et la morale, l'économie politique, la littérature, le latin même parfois, et la tactique militaire. On le voit, quoi qu'on en dise, les *Yankees* attachent plus de prix que nous aux études philosophiques et littéraires, puisqu'ils les font entrer dans tous leurs établissemens d'instruction, même dans ceux qui préparent à la pratique de l'agriculture et des arts manuels. L'exercice militaire et la gymnastique sont également imposés partout; partout aussi les élèves travaillent pendant quelques heures soit aux champs, soit à l'atelier. Les études sont combinées de façon que ceux qui veulent exercer un métier et gagner ainsi un salaire aient trois ou quatre heures à leur disposition chaque jour. A Ithaca, un atelier de construction de machines aratoires est attaché à l'établissement. Dans l'école de Lansing, en Michigan, le salaire le plus fort est de 40 centimes par heure. Dans l'école d'Amherst (Massachusetts), les élèves gagnent 60 centimes l'heure, et davantage pour certains ouvrages spéciaux. De cette façon les bras sont exercés en même temps que la tête, et les jeunes gens pauvres gagnent de quoi s'entretenir. C'est l'idée de Rousseau, dans l'*Émile*, appliquée et rendue pratique.

En résumé, il est plus d'une chose que nous pourrions emprunter

aux Américains : leur zèle sans cesse croissant et leur libéralité sans limite pour l'enseignement, leur principe politique que le premier devoir et le premier intérêt de l'état sont de répandre l'instruction dans tous les rangs de la société, les efforts qu'ils font pour élever aussi haut que possible l'enseignement des filles, le soin qu'ils prennent de combiner avec les études scientifiques les études morales et littéraires, les exercices du corps et même le travail rétribué. Rien ne s'oppose à ce qu'en tout ceci nous suivions l'exemple des États-Unis; mais nous ne pouvons imiter leur organisation scolaire. En Europe, des prescriptions rigoureuses et une intervention active du pouvoir central sont nécessaires. En Amérique, les contribuables des communes, prélevant eux-mêmes sur leurs propriétés un impôt direct, dépensent pour l'école bien plus que la loi n'exige d'eux. En Europe, presque partout les communes rurales, livrées à elles-mêmes, supprimeraient l'instituteur ou ne lui donneraient pas de quoi subsister. Appliquez la décentralisation, mais point en fait d'enseignement. Plus les populations sont ignorantes, moins elles auront le goût de s'instruire; c'est donc d'en haut que doit venir l'impulsion. C'est par l'instruction qu'un peuple devient capable de *self-government;* donnez-lui d'abord le *self-government*, et il restera attardé dans sa native barbarie.

En Amérique, on peut se fier aux efforts spontanés des communes pour répandre l'instruction, parce que dans la société tout en fait sentir le besoin, et tout en favorise la diffusion. D'abord n'oublions pas que la Nouvelle-Angleterre a eu pour fondateurs des hommes qui, comprenant la nécessité des lumières, ont dès 1642 proclamé l'enseignement gratuit et obligatoire. L'esprit des puritains s'est perpétué chez leurs descendans. Aux États-Unis, les ministres des différentes sectes protestantes soutiennent l'école publique, quoiqu'il soit interdit d'y enseigner aucun dogme. Les prêtres catholiques l'attaquent, il est vrai; mais, comme ils sont encore relativement peu nombreux, on peut dire que le sentiment religieux est l'allié de l'état dans l'œuvre de l'éducation, avantage incalculable. Les écoles fondées par des libéralités privées sont ouvertes généralement aux élèves de toutes les dénominations, quoique les hommes généreux qui les créent soient presque tous profondément religieux, et ainsi la diversité des croyances dogmatiques ne fait pas obstacle aux progrès de l'instruction. Dans toute l'Europe catholique au contraire, l'état et l'église se disputent l'école dans une lutte acharnée et funeste. L'état ne peut pas abandonner l'école à l'église, parce que celle-ci vient de transformer en article de foi, avec toute l'autorité de son chef infaillible, la condamnation des libertés modernes. D'un autre côté l'église, au nom de sa mission

divine, réclame l'enseignement comme son monopole; or on a vu en Espagne, en Italie, dans les états romains surtout, les déplorables résultats de ce monopole quand elle l'a obtenu. La difficulté paraît presque insoluble. Décréter l'école laïque malgré le clergé, c'est s'exposer à la voir ou abandonnée par les enfans des fidèles, ou devenir un foyer d'opposition antireligieuse. La livrer à l'influence du clergé, c'est en faire un moyen de détruire presque à coup sûr les principes sur lesquels l'état repose.

Les institutions politiques et la presse viennent ajouter leur influence à celle de la religion et de la tradition pour favoriser aux États-Unis les progrès de l'instruction. Le nombre des fonctions électives est infini et la durée du mandat très courte. Il en résulte que presque tous les citoyens prennent part à l'administration, et que les élections, les *meetings* et les discussions politiques les occupent constamment. Chaque jour, le citoyen éprouve ainsi la nécessité de posséder au moins les connaissances élémentaires. L'école est donc manifestement ici le produit du régime politique, et d'autre part le régime politique ne subsiste que par l'école. L'école rend le *self-government* possible, et le *self-government* crée l'école, parce qu'il en comprend la nécessité. En aucun pays, la presse périodique n'est aussi développée qu'aux États-Unis. L'Américain est le plus avide « liseur » qui existe; comme le dit M. Fraser, il tient plus à ses journaux qu'à ses repas, et il dévore les uns et les autres en même temps et avec la même rapidité. Le cocher qui vous attend, le gamin qui vient de cirer vos bottes, le garçon au restaurant, le matelot sur son navire, le soldat au camp, chacun lit « son journal. » Point de petite ville, de village même qui n'ait le sien. Le surintendant de l'enseignement de l'Illinois donne dans son rapport le nom de tous les journaux publiés dans cet état en 1869. Il y en avait 403, dont 101 pour Chicago seulement. Allez dans l'extrême ouest et pénétrez dans la cabane du squatter; vous y trouverez un rayon avec des livres, tout au moins la Bible, Shakspeare, quelques traités techniques et un journal. Le peuple aux États-Unis est donc au niveau de la petite bourgeoisie d'Europe; avec ce besoin universel de lecture, l'utilité de l'école est appréciée par tout le monde, et par suite on lui accorde libéralement les ressources nécessaires. Si en Europe les conditions sociales sont moins favorables au progrès de l'enseignement, c'est une raison de plus pour que l'état lui imprime une impulsion vigoureuse, et lui fasse obtenir une large dotation.

ÉMILE DE LAVELEYE.

L'IMPOT SUR LES REVENUS

Est-il possible de se soustraire à la nécessité de l'impôt sur le revenu en recourant à d'autres impôts? Si cet impôt est inévitable, convient-il d'en exclure le revenu foncier? Faut-il faire porter uniquement la taxe du revenu sur les profits du capital et en exempter les salaires du travail? Devra-t-on se contenter des déclarations du contribuable ou l'imposer d'office? Telles sont les questions qui se posent et sur lesquelles on se partage. Les uns repoussent absolument l'idée de l'impôt sur le revenu, et préfèrent toute autre taxe, par exemple un tarif élevé mis sur les matières premières. Les autres acceptent l'impôt sur le revenu comme un simple expédient, comme un pis-aller dont il faudra se débarrasser le plus tôt possible. D'autres enfin soutiennent qu'il ne dépend que de nous d'en faire un impôt non-seulement en état de soutenir la comparaison avec nos autres taxes, mais un impôt se recommandant par certains mérites spéciaux de justice et d'économie. Ils le croient susceptible de recevoir des perfectionnemens qui lui permettent d'occuper dans notre système fiscal une place définitive, pareille à celle qu'il occupe déjà chez d'autres grands peuples. Voilà sur la valeur de l'impôt en lui-même trois opinions bien tranchées. On ne se divise guère moins sur la nature des élémens qui doivent contribuer à la nouvelle taxe. Ainsi il y a une opinion très prononcée contre l'idée de taxer le revenu foncier; cette exemption ne serait pas seulement motivée par les circonstances présentes qui ont fait subir à la propriété foncière de particulières épreuves; on ferait de cette exclusion dans l'impôt sur le revenu une sorte de principe permanent fondé sur les charges qui affectent la propriété foncière en France. Cette idée, justifiable aujourd'hui par les crises toutes récentes qu'a traversées la richesse immobilière, paraît inacceptable à beaucoup, si on prétend l'ériger en dogme. Outre les raisons de principe et d'équité, ils allèguent l'exemple des nations étran-

gères, qui n'ont point coutume d'exclure ainsi de l'impôt sur le revenu une des deux grandes sources de la richesse nationale. Mêmes diversités d'appréciation sur la question de savoir si on imposera tous les élémens de la fortune mobilière, et dans quelle mesure et selon quel mode ils seront taxés. Imposera-t-on le travail? Imposera-t-on les obligations, les actions, même les rentes? Le champ qui s'ouvre aux dissentimens est vaste, on le voit. Si la question se présente avec un caractère d'urgence suprême, elle n'offre pas moins de complications; c'est en étudiant avec attention les élémens si divers qui la composent que nous pourrons la résoudre.

Tout d'abord l'impôt sur le revenu paraît à peu près inévitable, à moins qu'on ne recoure à des taxes que nous regarderions comme beaucoup plus fâcheuses, telles que serait par exemple la taxe sur les matières premières. Nous pensons que l'impôt sur le revenu, malgré des inconvéniens, pourrait légitimer la faveur avec laquelle le jugent ses partisans; mais ce serait à la condition de n'être pas tout simplement une surtaxe ajoutée à d'autres, aboutissant à faire payer l'impôt à des objets qui l'ont déjà acquitté une fois sous d'autres formes. En un mot, nous voudrions un système mieux lié et plus complet que le plan qui nous est proposé par le rapport de la commission du budget. En faveur de cette idée de simplification, qui peut être réalisée sans entraîner de profonds changemens, nous alléguerions encore l'expérience de grandes nations, lesquelles ont fait de crises semblables à la nôtre le point de départ d'aggravations nouvelles d'impôts et aussi d'améliorations véritables dans leur système fiscal. Quant au revenu foncier, en reconnaissant la valeur des motifs qui ont décidé la commission à ne point le comprendre dans le nouvel impôt en ce moment, il y a lieu de se demander si les raisons les plus fortes ne commandent pas de ne point ériger cette exclusion en principe, dans le cas où l'impôt sur le revenu devrait s'installer chez nous avec une certaine durée. La même question devra se poser à l'égard de l'exemption de la catégorie des salariés dans un système régulier d'impôt sur le revenu. C'est à donner à chacun de ces points les développemens et les preuves qu'il comporte que cette étude est consacrée.

I.

L'impôt sur le revenu, qui reparaît aujourd'hui avec le nom d'impôt sur *les revenus*, qu'on a jugé sans doute plus exact sous la forme restreinte qu'il revêt, et peut-être moins effrayant que l'autre désignation, a fait son apparition chez nous à l'état de pur projet après 1848. Cependant on sait qu'il a des antécédens historiques, en

France même, dans ces fameux impôts du dixième et du vingtième, établis également sous le coup d'une situation financière désastreuse et presque toujours au lendemain de guerres funestes. L'impôt du dixième prenait naissance en 1710, quand la France était menacée d'un démembrement. Il remplaçait une taxe de capitation, divisée en vingt-deux classes, établie quelques années auparavant sous l'influence des mêmes nécessités, qui n'avaient depuis lors fait que s'accroître. L'impôt du dixième, auquel le contrôleur-général Desmarets attacha son nom et que le roi consacrait par une déclaration datée de Marly, était bien une taxe sur le revenu telle qu'on la conçoit aujourd'hui même; il frappait les revenus de toute espèce, le revenu foncier comme le revenu mobilier, le revenu industriel comme celui qui découle de l'exercice des professions. Quelques circonstances caractéristiques rapprochent encore cette taxe célèbre de l'impôt moderne sur le revenu. De même que cela fut réglé pour l'*income-tax*, la déduction des dettes s'opérait par voie de retenue envers le créancier. La sanction pénale ne manquait pas non plus. On avait adopté le système de la déclaration, qui règne en Angleterre aujourd'hui, et non celui de la taxation d'office, qui prévaut en Allemagne; la non-déclaration entraînait la taxe double, la fausse déclaration était punie du quadruple. A une époque où les priviléges avaient la voix haute et savaient user la puissance des édits et des lois par des résistances obstinées, cet impôt, qui ne paraît pas avoir été plus mal établi que beaucoup d'autres, rencontra l'opposition de plusieurs côtés, du clergé, des pays d'état, et il fallut consentir à des abonnemens, à des transactions diverses, à des exemptions enfin, qui aboutissaient, en 1717, à le faire abolir pour les biens-fonds, en ne le laissant subsister que pour les offices et pensions. C'est à la même famille de taxes qu'appartient, avec bien des infériorités d'ailleurs, le *cinquantième*, imaginé par les frères Pâris, et que ces financiers eurent la malheureuse idée d'établir d'abord en nature sur tous les produits. Même quand l'impôt fut payable en argent, les provinces recoururent encore à des abonnemens pour échapper à cette taxe. Le dixième reparaît de 1733 à 1737, sur le type de 1710, et on le voit encore de 1741 à 1748. Ces deux épreuves donnent les mêmes résultats que la première, plus accusés encore. En 1749, le *vingtième* est décrété par le contrôleur-général Machault, dans un édit dont les termes sont fort remarquables en ce qu'ils invoquent le principe de l'égalité. Mêmes difficultés pourtant, venant des privilégiés et aussi d'une assiette fort défectueuse. Cependant on n'y renonça pas d'une manière définitive. En 1763, l'impôt du vingtième est remanié. Peu à peu le principe de la répartition y prévaut sur le principe de la

quotité. Loin de disparaître, cet impôt s'aggrava d'un second vingtième, et même d'un troisième. Ce dernier, établi de 1783 à 1785, nous conduit jusqu'à la révolution française. En ce moment, selon Necker, il rapportait une somme de 25 millions, somme qui pour le temps ne laisse pas d'être assez considérable. Dans ces exemples, où l'on trouve la preuve d'une assez longue durée malgré les interruptions, on ne voit rien qui implique une incompatibilité spéciale de notre race avec cette sorte d'impôts; les raisons qui devaient la rendre particulièrement désagréable aux privilégiés sautent aux yeux, — il est certain d'ailleurs qu'en aucun pays elle n'a d'abord été accueillie volontiers. Comment ne point rappeler aussi que cet impôt, loin d'être traité par l'assemblée constituante avec plus de sévérité que les autres, reçut d'elle une sorte d'hommage au moins relatif? Elle déclarait dans une adresse que « c'était encore de tous les impôts le moins odieux, parce qu'il frappait sur tous les citoyens. » Bien plus, on trouve des vœux très remarquables dans les cahiers en faveur de l'établissement d'un revenu mobilier; ces vœux émanaient à la fois de certaines parties du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Le clergé de Laon, de Metz et de quelques autre villes demandait avec la noblesse de Limoges, du Périgord, que les possesseurs de rentes perpétuelles et viagères fussent soumis à l'impôt sur le même pied que les propriétaires fonciers. Sur beaucoup de points, le tiers-état émettait des vœux pareils dans un langage singulièrement net et accentué.

Ce n'est jamais de gaîté de cœur que les nations s'attachent aux flancs de pareilles taxes, quand elles viennent par surcroît et ne dispensent d'aucune autre. La Grande-Bretagne elle-même, quoiqu'elle trouvât dans son histoire quelques impôts analogues et dans son génie plus de cette patience qui les supporte et de cette réflexion qui aide à s'en rendre compte, ne s'est soumise à l'*income-tax* de M. Pitt que par patriotisme. Elle l'a vu disparaître avec satisfaction, reparaître sous le ministère de Robert Peel non sans inquiétude, et il a fallu des améliorations successives jointes à l'action du temps pour qu'elle s'y habituât. C'est ce qu'elle a fait au reste, assure-t-on, et cet impôt, peu à peu perfectionné et rendu supportable, paraît devoir s'implanter comme un rameau vivace destiné à s'accroître de la substance d'autres taxes jugées plus imparfaites. Le même genre d'impôt, appliqué temporairement chez presque tous les peuples dans les grands besoins financiers, a trouvé tout de suite un sol plus propice en Allemagne. Les résistances partielles, nées des difficultés d'une assiette satisfaisante, s'effacent dans ce pays devant le fait général d'une acceptation volontaire et d'une préférence souvent marquée. Quant à la France, le dernier

essai date de la révolution, si ce mot d'essai ne dit même beaucoup trop. La contribution patriotique, levée en 1789 une fois pour toutes, ne présente pas ce caractère; en 1791, ce ne fut qu'une taxe fort imparfaitement établie, qui cherchait à atteindre, en prenant pour signe les dépenses locatives, le revenu mobilier, à l'exclusion du foncier. Le revenu foncier devait être, par la même loi, frappé sous une autre forme et dans la proportion du sixième, tandis qu'on ne voulait demander que le dix-huitième à la propriété mobilière, moins peut-être encore à cause de son infériorité à cette époque que sous l'empire de théories économiques beaucoup trop exclusives. On ne voulait d'ailleurs à aucun prix de recherches faites par l'état. On obéissait à un sentiment de respect pour la liberté, louable en lui-même et qui n'a que trop souvent manqué à l'état en France, mais qui alors aurait plutôt péché par exagération, car il ôtait à l'autorité une partie de ses droits. L'impôt établissait plusieurs classes, dix-huit au juste, parmi lesquelles figuraient les célibataires avec une surtaxe. On n'a jamais pu voir dans l'application qu'on en a faite les apparences un peu sérieuses d'une vraie taxe sur le revenu. L'impôt connu aujourd'hui sous le nom d'impôt mobilier, qui vient de là, ne répond en effet en rien à l'idée de ce genre d'impôts.

C'est au lendemain de la révolution de 1848 que reparaît l'idée d'un véritable impôt sur le revenu, au milieu d'une défaveur assez marquée et assez générale, j'ajouterai d'une défiance que légitimait le récent avénement du parti radical. Il faut bien l'avouer : dans la crainte qu'inspirait un tel impôt, crainte que redoublait l'effroi de le voir devenir progressif, il entrait aussi une ignorance à peu près complète de l'organisation de cet impôt chez les autres peuples. Il ne faut assurément aimer le socialisme nulle part, mais il faut se garder d'en voir partout. C'est un penchant auquel on cède un peu trop dans le parti conservateur. Mettre un impôt sur les voitures de maîtres parut du socialisme à beaucoup de personnes, comme si on n'en mettait pas sur une foule d'autres consommations ou jouissances. Malheureusement le parti conservateur n'était pas seul responsable de cette disposition, le socialisme s'étant installé en effet au cœur même de presque toutes les idées de réforme pour les gâter. Le projet de M. Goudchaux, ministre des finances, ne concernait, comme celui qui nous est présenté, que le revenu mobilier. La commission, composée d'esprits éclairés, mais préoccupés par le mauvais effet et les conséquences de l'impôt des 45 centimes, devait tendre encore plus que le ministre à exclure l'élément foncier. Cédant d'ailleurs à l'opinion, peu favorable à ce mode de taxe, elle donnait au nouvel impôt une base encore plus étroite que le projet. Ce n'est pas qu'elle ne l'ait modifié heureusement sur

plus d'un point, particulièrement en rejetant l'assiette par répartition et en adoptant le principe de quotité. Le projet présenté par un autre ministre des finances, M. Hippolyte Passy, au mois d'août 1849, reposait sur des bases plus larges et mieux conçues que le projet ministériel de 1848. C'était l'œuvre d'un savant économiste et d'un habile financier. On pouvait en critiquer certaines parties, mais peut-être n'était-ce pas pour celles-là surtout que le projet devait être écarté, si modéré que fût le taux fixé à 1 pour 100. Rien dans l'état des esprits ne préparait un examen impartial et une discussion calme. On s'étonne aujourd'hui, lorsqu'on se reporte aux débats qui eurent lieu alors et même aux travaux d'économistes distingués, de ce qui se mêlait d'exagération et d'appréciations erronées à des argumens plus sérieux, mais qui se bornaient à mettre en lumière les difficultés réelles et les désagrémens de ce genre de taxes. Le temps marcha cependant. Économistes et financiers continuèrent à se partager, bien qu'avec beaucoup moins de passion et de bruit, sur l'impôt du revenu, lequel, à vrai dire, comptait moins de partisans que d'adversaires. En tête des partisans se plaçaient deux économistes éminens, qui se firent comme les représentans de cette idée, nullement sectaires et fanatiques d'ailleurs, et attendant du temps avec un calme tout scientifique qu'elle se réalisât, sans se dissimuler aucun des côtés attaquables. Telle a été l'attitude prise et gardée depuis bien des années par MM. Hippolyte Passy et de Parieu. M. de Parieu, dans un livre spécial, neuf de savoir comme d'aperçus, se faisait l'historien encore plus que le panégyriste des *impôts généraux sur la propriété et le revenu en Europe*; il ne nous laissait ignorer aucun des plus minutieux détails de leur organisation compliquée et savante. Aujourd'hui le même économiste reparaît dans l'arène avec une lettre adressée à l'assemblée nationale; l'urgente nécessité et la légitimité de l'impôt sur le revenu y sont soutenues avec force, avec le même fonds d'idées et d'expérience, quoique peut-être avec un accent plus vif et plus paternel. Bien que n'étant point partisan du projet de loi actuel sans amendement, il y salue « l'aurore sinon le plein jour de l'équité nouvelle. » Pourquoi faut-il que cette aurore, trop peu lumineuse selon nous, se lève dans un ciel si chargé de nuages?

En preuve du chemin qu'a déjà fait l'idée de l'impôt sur le revenu, il suffit de voir ce qui s'est passé dans ces derniers temps. L'opinion publique, d'abord effarouchée par ce mot, a senti se calmer un peu ses répugnances, et il s'est même établi un véritable courant en faveur de la nouvelle taxe. Les moins bien disposés, à force de regarder à droite et à gauche, et de voir que la limite était

atteinte ou près de l'être pour la plupart des autres impôts, se sont tournés vers celui-là. On s'est dit, je parle de ceux qui s'étaient montrés froids ou hostiles, que cela était peut-être après tout moins mauvais que cela n'en avait l'air au premier abord. Nous imaginons que telle a été la disposition de la plupart des membres eux-mêmes de la majorité de la commission du budget, qui vient de proposer le nouvel impôt. Il est aisé de voir que son œuvre ne relève d'aucun parti pris d'avance, d'aucune idée préconçue, et que c'est un peu à leur corps défendant que plusieurs membres de la majorité se sont résignés à une taxe qu'ils présentent au public sous le nom moins systématique et plus adouci, ont-ils pensé, d'impôt sur *les revenus;* le pluriel est réputé ici atténuer l'idée au lieu de l'exagérer, interprétation qui n'est peut-être ni grammaticalement ni économiquement bien rigoureuse. Pourquoi ne pas penser qu'il en sera de même de l'assemblée? Il faut dire des impôts ce qu'on a dit des livres : *habent sua fata.* Le moment d'une taxe qu'on a longtemps voulu éviter nous paraît venu, de quelque nom qu'on la baptise. La rejetât-on demain, elle reparaîtrait le jour d'après à l'horizon. La seule question que nous nous posions, quant à nous, est celle-ci : « Va-t-on purement et simplement nous doter d'un impôt de plus? N'y mêlera-t-on aucune de ces compensations et améliorations dont nous parlions, et que réclament d'excellens esprits qui ne sont ni des révolutionnaires ni des utopistes? » S'il en était ainsi, « l'aurore » annoncée n'aurait rien de bien éblouissant. Ce n'a jamais été un trait de lumière fort merveilleux que de dire aux gens : « Vous qui payez une fois déjà, payez une seconde fois encore. »

C'est une très bonne base de raisonnement que le rapport de M. Casimir Perier, tout y est clair, motivé; il dit ce qu'il ne veut pas comme ce qu'il veut : tout y est énoncé simplement dans cette excellente langue financière qui ne court ni les journaux ni même les chambres législatives. Du reste les modèles ne manquent pas dans notre histoire parlementaire. Sans parler des autres gouvernemens, la restauration nous en a laissé d'accomplis; l'habile rapporteur n'avait pas à chercher bien loin pour s'en inspirer. On n'a en quelque sorte qu'à suivre ce rapport pour marquer soit les points où l'approbation est sans mélange, soit ceux qui donnent lieu à réserves ou à dissentimens.

Que n'a-t-on pas dit, que ne dit pas, au début de son rapport, M. Casimir Perier, avec l'autorité qui lui appartient, sur l'étendue de nos pertes et sur les lacunes budgétaires que nous avons à combler! Et pourtant en vérité on en est à se demander si nous en avons un sentiment assez complet. On dirait que la blessure n'a pas encore eu assez le temps de se faire sentir dans tout ce qu'elle a de grave et

de cuisant, et que, n'ayant guère paré au mal que par le remède en apparence assez doux des emprunts, nous n'avons pas assez éprouvé la douleur du traitement plus énergique que de tels maux exigent. Combien de gens oublient que nous entrons dans la série des épreuves, loin de l'avoir épuisée, j'entends au point de vue financier! Si nous prenons les évaluations officielles de nos pertes, avouerons-nous qu'elles nous paraissent plutôt diminuées? On a dit 9 milliards, en ajoutant aux 5 milliards d'indemnité 4 milliards environ pour les frais de la guerre étrangère et de la guerre civile, et les dommages subis. Ce chiffre ne risque-t-il pas de s'élever beaucoup, si on y ajoute la perte de deux de nos plus riches provinces, la longue suspension des travaux et l'annulation de tant de forces retenues sous les drapeaux, sans parler même de cette mauvaise récolte du fourrage en 1870, qui, à elle seule, eût paru un véritable sinistre, s'il ne s'était comme noyé dans tant d'autres à la fois plus étendus et plus tragiques? L'évaluation officielle de la production annuelle de la France à 9 milliards est-elle donc aussi dépourvue de toute exagération? Pour atteindre à ce chiffre, il faudrait bien de l'activité industrielle et une grande sécurité. Pour les 600 millions qu'il nous faut trouver en surcroît chaque année, l'emprunt, un emprunt nouveau, s'il dépassait une mesure assez modeste, ne ferait qu'y ajouter le poids d'une dette nouvelle; l'ancienne ne laisse pas d'être fort lourde. Qu'on songe que le dernier emprunt, mettant à profit tant de capitaux rendus oisifs par la guerre, que cet emprunt dont le succès a étonné l'Europe par le spectacle de notre vitalité économique, n'en a pas moins été souscrit à un taux de 6 pour 100, c'est-à-dire qui dépasse de près du tiers le taux habituel du crédit français. M. Casimir Perier n'a donc pas de peine à établir que force était d'en venir, — c'est toujours là qu'on arrive, — à de nouveaux impôts. Sur les impôts qui doivent rapporter, d'après les calculs de la commission, 531 millions, l'assemblée en a voté plusieurs dont le revenu probable est évalué à 400 millions. Nous n'avons pas à nous expliquer sur ces taxes. On ne saurait guère refuser l'approbation à la plupart; il en est quelques-unes pourtant dont l'aggravation et la nature même sont fort critiquables. Quant au revenu, qui, pour un certain nombre de ces contributions, s'annonce bien jusqu'à présent, et même dépasse ce qu'on en attendait, il sera en fin de compte ce que le feront les circonstances politiques. On sait que le gouvernement, très opposé au début à toute idée d'impôt sur le revenu, demandait 170 millions à un droit de douane de 20 pour 100. La commission, refusant de le suivre sur ce terrain, abandonné en partie, mais non pas en totalité à ce que nous croyons, par M. le ministre des finances, a réalisé la

même somme de différentes façons. Elle n'a pas renoncé, et nous le regrettons, à un droit de 3 pour 100 sur les importations; de ce droit, qui garde encore de trop réels inconvéniens, quoique amoindris, elle attend 50 millions, — elle en exempte d'ailleurs les céréales, les houilles et quelques denrées surtaxées récemment; enfin elle a tantôt aggravé, tantôt établi certaines taxes que nous avons constatées et discutées ici même (1) sur des jouissances ou consommations ayant plus ou moins le caractère de luxe. Réunissez à cet ensemble une augmentation du droit de transmission sur les valeurs mobilières et un nouveau dixième sur le trafic des chemins de fer, c'est encore une quarantaine de millions sur lesquels elle compte. A quoi demande-t-elle les 80 millions nécessaires pour parfaire la somme de 170 millions? A l'impôt sur les revenus, qui, selon l'espoir manifesté par le rapport, en rendra environ 100 au lieu des 80 demandés.

Tels sont, à peu de chose près, les termes dans lesquels se trouve posée la question et de nos besoins et de nos ressources actuelles par M. Casimir Perier. Le rapporteur ne s'est pas contenté d'énoncer simplement les faits, il est entré dans une discussion intéressante, quoique sobre de développemens, des divers projets présentés par plusieurs membres. Parmi ces projets il en est d'ingénieux, de spécieux même, qui seront certainement examinés; mais le rapport s'est occupé surtout des points qui ont divisé la commission et le gouvernement. Tout ce qui regarde le droit de 20 pour 100 sur les matières premières proposé par le gouvernement y est traité d'une manière remarquable et irréfutable. Ce droit serait un pas rétrograde des plus marqués et une véritable atteinte non-seulement à la consommation, mais à l'industrie, au point où elle en est chez nous comme puissance de production et d'exportation. Nous ne serions même point fondés à y voir une application raisonnable du système protecteur, lequel a toujours eu pour maxime de procurer les matières premières à bas prix à la fabrication nationale qui les met en œuvre. Dans ce droit de 20 pour 100 M. Casimir Périer avoue une regrettable exagération et il y signale des inconvéniens de tout genre. Nous y insistons avec le rapporteur, et parce que la question n'est pas encore définitivement résolue, et parce qu'on ne saurait trop montrer ce qu'il y a de défectueux dans le moyen, peut-être unique, qui nous soit laissé d'échapper à l'impôt sur le revenu. Aurait-il même cette vertu? Tiendrait-il tout ce qu'on semble en attendre sans assez compter avec ce grand principe, que ce qui décourage la production en fin de compte nuit au trésor? On a pré-

(1) *Revue* du 1er octobre.

tendu justifier ce droit si élevé en affirmant que le prix s'en répartirait de telle façon sur le produit fabriqué, qu'il ne mettrait point un sérieux obstacle à l'essor de la production et du commerce. Ce n'est nullement l'avis de l'industrie française elle-même, qui, à peu d'exceptions près, a fait entendre de vives réclamations. Quel lourd impôt ce serait sur ses *revenus*, sans en avoir le nom, qu'un impôt pareil! Comment compter sur les *drawbacks*, si décevans tantôt pour l'industrie, tantôt pour le trésor, et même quel fond peut-on faire sur le régime des admissions temporaires, dont on a essayé après le traité de commerce et auquel il a fallu renoncer? Sur quelles bases satisfaisantes opérer la restitution du droit d'entrée applicable à des produits comme la soie, dont les surcharges de teinture peuvent augmenter le poids depuis 50 jusqu'à 300 pour 100, et dans la fabrication desquels le coton et la laine peuvent entrer en proportions impossibles à constater? Les difficultés d'évaluation, les tentations de fraude, les causes d'infériorité sur les marchés étrangers, semblent se multiplier sous nos yeux à mesure que l'on examine cet impôt. Et comment lutter contre la concurrence du dehors dans les cas où l'exportation du produit fabriqué dépasserait l'importation de la matière première? Faudra-t-il ajouter avec le rapporteur, qui pousse la démonstration jusqu'au bout, que soumettre les soies à un régime particulier ne remédierait que fort imparfaitement au mal, et que, si on met un droit tel qu'il dispense de la restitution à la sortie, ainsi qu'il a été question de le faire, on viendra échouer contre d'autres obstacles? Il ne suffirait pas d'avoir soulagé la soie, ce produit qui peut être considéré au moins relativement comme un article de luxe, et de lui assurer une espèce d'immunité, quand les tissus plus usuels et plus indispensables de coton, de laine, de lin ou de chanvre supporteront seuls l'augmentation de valeur. Ce ne serait point de la proportionnalité, ni même de l'humanité. Enfin quoi de moins populaire que l'ensemble d'une mesure qui tarirait en partie le travail de la masse à sa source même?

Il y aurait sans doute un moyen radical d'échapper à l'impôt sur les revenus et même de couper court à ces questions d'accroissement de taxes, ce serait de procéder par voie de réduction des services publics et d'économie. On y avait songé d'abord; mais ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons qu'il n'est possible d'attendre de ce moyen que des ressources fort inférieures à celles qu'on en avait espérées. Les deux grandes sources de dépenses, l'armée et la marine, peuvent-elles être supprimées ou réduites dans une proportion très considérable? Le pays y est-il disposé? Le gouvernement et l'assemblée croient-ils que ce soit faire acte de

prévoyance? Ne se trouve-t-on pas en face d'une situation analogue relativement aux travaux publics? Le message du président de la république vient de répondre à toutes ces questions. Il économise environ 28 millions sur les travaux publics, chiffre modeste et pourtant qui sera difficilement atteint, avec le besoin où nous sommes d'étendre nos voies ferrées. Il économise 29 millions sur certains travaux de marine, comme les constructions d'essai, que l'on suspendrait. A ces sommes s'ajoute une économie de 40 millions, résultant de la suppression des dotations princières et sénatoriales, — encore ce chiffre est-il sujet à déductions, par exemple celle du traitement et des frais de logement du président de la république, de l'indemnité payée à l'assemblée nationale, et de bien des charges de la couronne aujourd'hui reportées sur l'état. Toutes ces économies seraient absorbées par le surcroît des dépenses du ministère de la guerre, augmentées, bien loin d'être diminuées, comme on s'en était flatté si vainement. Quelques réductions partielles dans les ministères, comme celles que vient d'effectuer M. le ministre de l'intérieur, ne donneront lieu qu'à des résultats insuffisans. Est-ce à dire qu'il ne faille pas les poursuivre? Non, certes; mais comment ne pas reconnaître pourtant qu'il y a un degré de brutalité sommaire auquel un gouvernement régulier se résignera difficilement à l'égard de longs services et de situations dignes d'intérêt? N'y a-t-il pas là, comme pour la classe des industriels et des commerçans quand on supprime ou qu'on réduit certains droits, des transitions et des ménagemens qu'il ne faut ni exagérer, ni méconnaître, d'autant plus que le profit parfois assez médiocre du trésor peut se trouver compensé par la gêne des familles, jusqu'à ce que les individus brusquement déclassés aient fini par reprendre une place quelconque dans les cadres du travail? Comptons modérément sur les économies, le message lui-même nous en avertit.

Arrivons donc à cette question qu'il n'est plus possible d'éviter désormais, l'impôt sur *le* ou sur *les* revenus; jugeons de l'opportunité de cette taxe, de la nature des revenus à taxer, de la manière enfin de parvenir à une évaluation toujours difficile, et qui a paru jusqu'à présent la pierre d'achoppement, du moins en France. Les raisons spéciales de ne point appliquer chez nous un tel genre d'impôt, établi temporairement chez tous les peuples et à demeure chez plusieurs, ont beau n'être pas sans force, ces raisons ne sauraient être réputées décisives, surtout si on suppose que cet impôt se renferme dans une certaine mesure, et qu'il forme de beaucoup la partie la plus faible de nos budgets, dépassât-elle même les 80 ou 100 millions qu'on espère en tirer.

Comment constituera-t-on l'impôt sur les revenus? Quelle base

lui donnera-t-on? L'assemblée persistera-t-elle dans les données de la proposition de M. Goudchaux en 1848 et de la commission actuelle en excluant l'élément foncier? Cela est peu douteux, et il y a les plus sérieuses raisons de ne pas ajouter aux charges foncières, en ce moment surtout; mais nous ajouterons qu'il y a bien des erreurs répandues dans la manière de justifier cette exemption. Rien ne la justifierait dans un système un peu complet et logique de taxe sur les revenus. Certes on se ferait un scrupule de conclure à peser d'un poids quelconque sur notre propriété foncière si atteinte par les derniers événemens et surchargée de nouveaux centimes; on ne saurait prendre pourtant à la lettre ce qu'on dit habituellement d'une façon absolue sur le poids de l'impôt qu'elle doit acquitter. Il faut se rendre un compte exact de ces charges et ne pas confondre ce qui doit être distingué. S'il s'agit de la dette hypothécaire, c'est 4 ou 5 milliards sur un capital immobilier qu'on évaluait avec plus ou moins d'exactitude en 1851 à près de 84 milliards, donnant lieu à un revenu net de 2 milliards 643 millions, revenu net que les uns estiment aujourd'hui à 3 milliards 300 millions, les autres à environ 4 milliards. Il importe de même de mesurer avec le plus d'exactitude possible les autres charges qui ont paru devoir motiver une exemption du revenu foncier, contraire à toutes les règles suivies par les autres nations dans l'établissement de l'impôt du revenu. Voici quels sont, sur la propriété immobilière, les impôts établis en prenant le budget de 1871. Pour la contribution foncière (état, départemens et communes), c'est 320 millions; pour la taxe des portes et des fenêtres, c'est 58 millions; pour l'impôt de mutation, c'est 142 millions. Ce total de 520 millions est assurément des plus imposans, et, si l'on y joint les contributions indirectes, c'est au moins 200 millions à ajouter. Une charge qu'on peut fixer entre 700 et 800 millions est pesante, et, si on arrive par voie de comparaison à trouver que la fortune mobilière ne paie à l'impôt qu'environ 10 pour 100 de son revenu, tandis que la fortune immobilière en paierait plus de 15, on sera de plus frappé de ce qu'il y a d'inégal dans une telle répartition des charges publiques. Mais la réalité est-elle toujours d'accord avec l'apparence, et n'y a-t-il pas là au moins des distinctions de la plus grande conséquence à établir? La part afférente à l'impôt foncier proprement dit reste pour une masse de propriétés assez légère, si on déduit deux contributions dont nous aurons à dire un mot, les portes et fenêtres et les droits de mutation. En ce qui concerne les centimes additionnels, la charge est compensée presque toujours au-delà par les avantages qu'ils sont destinés à assurer à la propriété, tels que les routes et bien d'autres moyens qui facilitent

les améliorations et les débouchés. Il est impossible de traiter les questions de l'impôt sur les revenus d'une manière complète et satisfaisante sans envisager ces différens aspects du revenu foncier, qu'on est trop accoutumé à confondre, et sans se demander si les questions spéciales très graves qu'elles soulèvent ne doivent pas recevoir une solution législative dans un temps plus ou moins rapproché.

Comment par exemple n'être pas frappé avec M. Casimir Perier de ce fait que la propriété foncière paie moins en principal aujourd'hui qu'en 1791? A cette époque, le revenu de cette propriété était évalué à 1 milliard 200 millions, et l'impôt foncier établi sur le pied du cinquième du revenu, ce qui faisait 240 millions. Depuis lors, on voit une série de dégrèvemens, qui ne s'arrêtent pas pendant longtemps, opérés sur une propriété dont la valeur ne cesse de s'accroître. Réduit, dès 1797, à 208 millions, l'impôt, subissant des diminutions incessantes dans des périodes très courtes, tombe à 154 millions en 1822. Aujourd'hui il est d'un tiers en moins qu'en 1791, et ne dépasse guère 172 millions sur un sol dont la valeur a plus que doublé, et dont le revenu s'élève au chiffre que nous avons indiqué. Si vous ajoutez environ 126 millions pour les centimes additionnels, charges qui sont loin d'être sans compensation, et qui, en beaucoup de cas, rapportent plus d'avantages qu'elles ne coûtent de sacrifices, vous arrivez à une somme qui reste encore assez éloignée de la proportion de 1791. Rigoureusement voici comment cette proportion peut s'établir. Le principal de l'impôt a diminué depuis lors d'environ 31 pour 100; mais le revenu ayant au moins doublé, la réduction monte à 62 pour 100. L'addition des centimes, présentant une augmentation de 22 pour 100, combinée avec le doublement du revenu, c'est en fait une diminution de 39 pour 100. D'où viennent donc les plaintes qu'on ne cesse de faire entendre au nom de la propriété foncière? Très peu justifiées chez un certain nombre de propriétaires en ce qui concerne l'impôt foncier, même y compris les centimes, elles ne le sont que trop chez bon nombre d'autres. Le mal vient de l'énorme inégalité d'une répartition qui impose certaines terres restées stationnaires dans la proportion du cinquième, tandis que, pour une quantité de départemens ou de communes (c'étaient 35 départemens en 1820), l'impôt varie du dixième au dix-septième et même au vingt-deuxième. Quel impôt a jamais offert de pareils écarts? Nous trouvons des indications bien frappantes à cet égard dans un livre sur l'impôt publié récemment par un auteur tout à fait spécial, M. Édouard Vignes. « Dans 48 départemens, y lit-on, le principal de l'impôt s'élève au-dessus de 6 pour 100 du revenu, et atteint jusqu'à 9 pour 100; dans 37 départemens,

il est inférieur à 6 pour 100, et descend presque jusqu'à 3 pour 100 du revenu foncier; mais comme ces chiffres ne sont que des moyennes, non-seulement il se peut, mais il est certain que dans les départemens qui paient 9 pour 100 cette proportion se trouve dépassée dans diverses communes, de même que dans les départemens qui paient 3.74 pour 100 certaines communes sont imposées dans une moindre proportion. Il est donc permis de croire que l'impôt en principal dépasse 10 ou 12 pour 100 du revenu dans certaines communes, et que, dans d'autres, il atteint à peine la proportion de 2 pour 100. » On n'a pas besoin de commenter de pareils faits, ils parlent ou plutôt crient assez haut d'eux-mêmes. Et ils n'épuisent pas ces inégalités presque invraisemblables. Calculez tous les changemens survenus depuis les opérations du cadastre dans les communes correspondant à l'année moyenne 1827; supputez les nouvelles cultures, les chemins de fer créés, les chemins vicinaux ouverts, le développement de la fortune mobilière, qui agit si directement sur la valeur de la propriété foncière, l'extension des villages et des villes, ajoutez-y tout ce que les propriétaires y ont individuellement mis d'inégales dépenses ou d'inégale habileté, vous comprendrez que ces chiffres puissent aller se résoudre dans des inégalités encore plus grandes que celles-là. Ainsi, dans telle commune où le principal de l'impôt est en moyenne de 10 ou 12 pour 100 du revenu, il peut pour certains terrains, par suite de changemens survenus depuis le cadastre, atteindre la proportion de 20 à 24 pour 100, tandis que dans une commune où il n'est en moyenne que de 2 à 3 pour 100, il peut pour certaines terres s'être abaissé à 1 ou 1 1/2 pour 100. Tant mieux, dira-t-on, pour ceux qui jouissent de ces immunités; l'agriculture en profite. On pourrait peut-être tenir un certain compte de ce raisonnement, qui laisse beaucoup à désirer, si avec un tel impôt, établi comme impôt de répartition, les immunités n'étaient pas nécessairement rachetées par des surtaxes. Et avec combien de justesse le fondement de cette répartition, établie d'après des renseignemens de valeur très diverse, surtout par des actes de baux et de ventes, n'a-t-il pas été souvent critiqué! Le cadastre, appliqué seulement à la répartition individuelle, ne saurait y apporter un remède de quelque étendue. Ces opérations cadastrales, extrêmement utiles, quoi qu'on en ait dit, mais très coûteuses aussi (on en a la preuve dans le cadastre actuel, qui a coûté 140 millions), ne sauraient, sans être renouvelées avec une fréquence ruineuse, suivre les variations indéfinies de la valeur du sol. A consulter ces faits, encore une fois bien dignes de remarque, de même qu'à entendre les réclamations que les départemens surtaxés n'ont cessé de faire entendre depuis 1821, il faudrait déclarer

l'urgence de la réforme de l'impôt foncier, trop justifiée par des manquemens, qui ne sont nulle part plus nombreux et plus exorbitans, au principe de proportionnalité, et par les surtaxes imposées à un trop grand nombre de propriétés. On y a songé à plusieurs reprises. En 1846, le gouvernement avait préparé un projet de loi qui fut approuvé par la grande majorité des conseils-généraux, et qui portait que le cadastre serait refait dans les communes cadastrées depuis plus de trente ans. Le projet fut abandonné, puis repris après la révolution de février. L'article 2 de la loi du 7 août 1850 annonçait que le gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour procéder, dans un bref délai, à une nouvelle évaluation des revenus territoriaux. La loi du 4 janvier 1851 ouvrait un crédit destiné à payer les dépenses nécessaires pour ces évaluations. Le travail nouveau prenant pour bases les résultats du cadastre, les baux, les cotes de vente, et d'autres documens de différentes natures, a été exécuté, et, comme il n'arrive que trop souvent, enfoui dans les cartons. Des résultats si importans à connaître n'ont été communiqués ni aux conseils-généraux ni aux hommes spéciaux, législateurs ou publicistes. Que sont devenus ces papiers d'une importance majeure? Ont-ils été consumés par l'incendie qui a dévoré le ministère des finances? Alors que l'on refasse ce travail. Que craindrait-on? Aurait-on peur de nous faire toucher du doigt des inégalités plus énormes encore que celles que nous connaissons? Une telle prudence serait puérile, inefficace, peu d'accord avec ce besoin de publicité et d'améliorations qui doit, assure-t-on, signaler l'ère où nous entrons.

Des objections s'élèvent de la part de personnes très autorisées contre l'idée même de ces remaniemens qui seuls donneraient à un impôt sur le revenu foncier une base suffisamment exacte. Alléguant que l'impôt foncier est déduit par l'acquéreur du prix de vente, et soutenant en conséquence que l'impôt cesse entièrement de peser sur la propriété, quelques-uns vont même jusqu'à faire un dogme de l'immutabilité de l'impôt foncier. Cette opinion, répandue et puissante, doit être combattue, non dans l'idée juste en elle-même de cette espèce d'allégement qui se produit habituellement par le fait des mutations, mais dans les conséquences extrêmes qu'on prétend en tirer. N'oublions pas d'ailleurs que cet allégement même suppose la modération de l'impôt; autrement il mettrait aux ventes un obstacle proportionné à la surcharge, et tendrait à immobiliser le sol entre les mêmes mains. D'autres raisons décisives s'opposent à ce qu'on accepte à la lettre la doctrine de l'impôt immuable. Si forts que soient les motifs de ne toucher que rarement et d'une main prudente à cet ordre de taxes, il est certain qu'ils ont des

bornes; l'ancienneté ne saurait faire titre à ce point-là en matière d'impôt. La crainte de rendre tout dégrèvement une libéralité gratuite, le propriétaire ayant, dit-on, déjà déduit l'impôt de ses conditions d'achat, et celle de convertir toute charge nouvelle en diminution du revenu et même en spoliation d'une partie du capital, ne doivent pas conduire à la négation du principe de la proportionnalité. Il répugnerait au sentiment de la justice qu'il y eût des iniquités éternelles auxquelles on ne saurait remédier que par une iniquité plus grande encore. Les faits sont loin d'être ici en accord avec la théorie ultra-conservatrice d'une fixité éternelle. Et d'abord, si étendu que soit le champ des achats et des ventes d'immeubles, comment oublier la tendance de ce genre de propriété à rester dans les mêmes mains ou dans celles des héritiers? Pour la terre, partout si recherchée, il s'agit plus rarement d'une possession viagère, individuelle, changeante, que d'une propriété identifiée pour ainsi dire avec la famille qui se la transmet, ce qui réduit le nombre des mutations. Dans ces cas, qui sont les plus nombreux, les surtaxes ne perdent pas leur caractère onéreux, et les dégrèvemens gardent leurs avantages, sans mériter qu'on y voie, lorsqu'ils sont justifiés, un simple cadeau du législateur. Comment prétendre enfin que faire disparaître ces immunités ce serait décourager l'agriculture? Ne l'encouragerait-on pas au contraire en soulageant les surtaxés? Pour ceux qui ne paient pas ce qu'ils devraient payer, comment de bonne foi soutenir que les ramener à la taxe proportionnelle c'est leur ôter le ressort des améliorations? Quel impôt subsisterait, s'il suffisait d'établir qu'en l'abolissant on mettrait le travail et le capital plus à l'aise?

Nous ne demandons pas que dès aujourd'hui il soit procédé à ce grand travail, plusieurs fois projeté, plusieurs fois ajourné; cependant ces ajournemens doivent avoir un terme, et, au moment où l'impôt sur les revenus devient une sorte de programme de politique financière, le revenu foncier, qui forme une partie si considérable de la richesse du pays, ne peut pas rester toujours en dehors du principe de proportionnalité, auquel on s'efforce de tout ramener. Aucune raison ne paraît motiver une telle exception, et les plus puissans motifs la combattent. Il n'y a pas de plus mauvais calcul économique à tous les points de vue que de soulager les uns en surtaxant les autres, c'est-à-dire ceux-là mêmes le plus souvent que des circonstances locales, moins favorables au développement agricole, traitent le plus durement. L'heure serait venue sans plus attendre, si les souffrances de l'invasion ne commandaient de tarder un peu; nous disons les souffrances de l'invasion, et non pas, avec l'honorable rapporteur et avec le message de M. le président de la

république, les souffrances du traité de commerce. La réforme douanière a été en somme un très grand bien pour l'agriculture, et ce serait pour elle un jour funeste que celui où, cédant à de fatales suggestions, elle voudrait revenir à d'anciens erremens dans lesquels il n'y a pour elle que déceptions à attendre.

Pour ne pas comprendre dès à présent la propriété foncière dans l'impôt sur les revenus, on ajoute un argument qui ne manque pas de force, si on se tient aux termes du projet, qui fixe comme minimum imposable un revenu de 1,500 francs. Telle est chez nous la division de cette propriété qu'on trouve aujourd'hui 6,686,000 cotes au-dessous de 5 fr., en moyenne de 1 fr. 90 c., et 2,015,000 cotes au dessous de 10 fr., en moyenne de 7 fr. 34 cent. Sur 8 millions de propriétaires, il y en a 6 millions qui paient moins de 30 fr. de contribution foncière; il n'y en a pas 15,000 qui paient plus de 1,000 fr. Ainsi qu'on nous le fait remarquer, comme il s'agit ici du principal et des centimes additionnels, cela équivaut à dire qu'il n'y a pas 15,000 personnes ayant plus de 7,000 à 8,000 francs de revenu foncier. Il est aisé de voir combien l'impôt aurait peu produit avec exemption des revenus au-dessous de 1,500 fr. A cela on peut dire qu'en Angleterre, où il est bien avéré que les moyennes et petites propriétés sont fort nombreuses malgré l'étendue d'un certain nombre de domaines, on n'a pas vu là une raison d'exemption avec un minimum imposable qui n'est après tout que de 2,500 fr. Ensuite, et c'est ce qu'il y aurait à voir, ce chiffre de 1,500 fr. est-il sacramentel, et n'y aurait-il pas lieu de l'abaisser? Avec un impôt sur le revenu qui aurait un caractère autre et meilleur que d'être purement et simplement une surtaxe sur l'aisance et la fortune et qui éviterait de faire payer encore ce qui a déjà acquitté l'impôt, on n'hésiterait pas un instant à répondre par l'affirmative.

A la question d'une taxe qui atteindrait, comme en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis et en Suisse, le revenu foncier, se rattache celle des droits de mutation, dont les économistes et les agriculteurs, témoin la dernière enquête agricole, sont unanimes à réclamer la réduction. C'est pour une telle charge, bien plus que pour l'impôt foncier proprement dit, qu'il y a lieu de se plaindre de l'énormité. Un impôt de 6 pour 100 sur les transmissions est justement réputé écrasant, et on comprendrait difficilement l'existence d'un tel impôt, dont la plupart des autres pays sont exempts, s'il ne fallait y voir, non pas l'application d'un principe quelconque, mais comme la survivance de notre vieux droit féodal d'investiture; d'après ce droit, l'état ou le seigneur ne consentaient que moyennant une redevance à la transmission d'un fonds sur lequel ils avaient une sorte de titre supérieur de propriété. Ce dur impôt empêche positivement les

ventes; il s'oppose dès lors à ce que la propriété passe à des mains plus capables d'en tirer tout le profit possible. On nuit à la liberté des transactions, à la richesse publique avec des taxes d'une telle élévation, et il n'est nullement prouvé qu'on serve les intérêts du trésor, qui retrouverait son compte avec une taxe moindre et des mutations plus fréquentes, comme avec des déclarations moins mensongères. On n'a plus à insister sur l'exagération d'un tel impôt. Dans une situation plus normale, il devrait être réduit des deux tiers, ce qui le laisserait encore fort au-dessus de ce qu'est le droit de timbre pour les actes de vente en Angleterre, en Prusse et dans la plupart des autres états, où le droit de timbre remplace ce genre de taxe si onéreux. Retrouverait-on, avec une réduction qui devrait être au moins de moitié, les 120 millions que nous donne cet impôt de tout point si critiquable? S'il s'en fallait de quelques millions, ne les pourrait-on demander à une autre source qui ne rend pas encore suffisamment, selon nous? Nous en dirons un mot dans un instant.

Il serait difficile enfin d'établir une taxe sur le revenu foncier avec un impôt qui devrait non pas coïncider, mais se confondre avec elle. Il y a peu de bons esprits qui ne sentent les inconvéniens de l'impôt dit des portes et fenêtres, en partie d'ailleurs supporté par le revenu mobilier. La peine qu'on a eue à faire fonctionner chez nous cette taxe, malencontreusement importée de l'Angleterre par la loi du 4 frimaire an VII, les tâtonnemens par lesquels elle a passé, en devenant tour à tour, à plusieurs reprises, impôt de quotité et impôt de répartition, l'espèce de compromis qui en est résulté dans la manière de l'asseoir, sont d'assez mauvais signes des mérites de cet impôt. C'est avec trop de raison qu'on a qualifié une telle taxe, qui atteint plus de 44 millions d'ouvertures, d'impôt *sur l'air et la lumière*. Justement peu populaire parce qu'elle frappe sur le pauvre d'une manière particulièrement dommageable, cette contribution, lourde d'ailleurs (elle monte à une cinquantaine de millions avec les centimes additionnels), n'a pas, malgré l'effort du législateur, qui a fait varier le tarif suivant la population, réussi encore à devenir proportionnelle; les différences créées par le plus ou moins de richesse ne se font guère moins sentir d'un quartier à l'autre d'une grande ville que d'une ville à une autre. Remédie-t-on suffisamment à ce défaut de proportion en ayant égard à la valeur locative et au nombre des ouvertures, mesure qui est loin d'ailleurs d'être appliquée à tous les grands centres? C'est fort douteux. Il y aurait opportunité à réunir cet impôt au principal de l'impôt foncier. Qu'on ne dise pas qu'il importe peu si le total reste le même; d'abord ce n'est pas tout à fait exact,

si on tient compte de l'économie des frais de perception. Nous répondrons d'ailleurs que la répartition se fera mieux, d'une façon moins pénible pour les classes ouvrières et rurales, plus proportionnelle en même temps que plus humaine; nous répondrons que l'équité n'est pas indifférente, même à charge égale, et que, de nos jours surtout, la justice est un élément moral dont les législateurs ne sauraient faire bon marché, quand bien même les avantages matériels ne frapperaient pas d'abord tous les yeux; nous répondrons qu'il faut que les masses sentent partout la présence de ce principe moral, car à ce prix elles peuvent supporter des fardeaux même assez lourds, tandis qu'autrement elles sont prêtes à se révolter contre des charges moindres, dont le principe leur est suspect. Si altérés que soient le bon sens et le sens moral, c'est toujours une grande force que de mettre de son côté la raison et la justice. Plus il en passera dans l'organisation de l'impôt, trop défectueuse encore sur plus d'un point qu'il est possible d'améliorer, plus il faudra se réjouir. Trop de traces de l'ancienne confusion s'y font remarquer; c'est à les effacer qu'il faut tendre.

Une source à laquelle il semble possible de puiser avec plus d'abondance, c'est l'enregistrement. Non certes qu'il faille accroître cet impôt, que nos nécessités financières viennent de surcharger encore, il ne s'agit pas de surtaxe; il s'agit seulement de faire en sorte que cet impôt soit légalement acquitté. Or il s'en faut qu'il en soit ainsi, quoique le produit de ce droit, d'ailleurs considérable, dépasse 320 millions, chiffre qui s'explique par l'accroissement du nombre des transactions, et plus encore par l'augmentation de la valeur des biens. On trouve là comme un miroir fidèle et un témoignage éloquent de la rapidité de cette augmentation, si l'on se reporte au chiffre de 1816, qui n'était encore que de 105,594,089 francs. Pourtant cet impôt est loin de rendre ce qu'il devrait donner, si on s'en acquittait fidèlement. La substitution des actes sous seing privé aux actes authentiques et la dissimulation des prix de vente, tels sont les deux obstacles qui s'y opposent trop efficacement. Faut-il croire que tout soit là sans remède? La législation s'en est occupée à plusieurs reprises dans ces dernières années mêmes; elle s'est arrêtée en route. Les moyens de rendre obligatoire l'enregistrement des actes sous seing privé dans un délai donné ne paraissent pas manquer, et il en a été proposé plusieurs; il ne devrait pas être permis de se soustraire à une obligation, à laquelle on ne peut manquer sans que le déficit qui en résulte pour l'état ne se solde par centaines de millions et ne se reporte sur d'autres impôts qu'on se voit contraint d'exagérer.

C'est encore un obstacle à une taxe mise équitablement sur le

revenu foncier que la manière dont est établi chez nous le droit sur les successions, et il y a là aussi une réforme à opérer. La circonstance que les héritiers sont mis en possession soudaine d'une augmentation de fortune acquise gratuitement et quelquefois d'une façon inespérée a été évidemment exploitée par le législateur, et il n'y a pas lieu de lui en faire un reproche, tant qu'il se renferme dans des limites modérées. Si élevés qu'aient été rendus ces droits, ce n'est pas dans les circonstances actuelles qu'on peut réclamer contre cet impôt, lequel frappe d'une manière assez dure sur les transmissions de biens meubles ou immeubles. Quelques personnes voudraient rendre progressif l'impôt qui atteint les successions en ligne collatérale; nous ne les suivrons pas dans cette voie : l'idée de l'impôt progressif est fausse et dangereuse sous toutes les formes et à tous les degrés. En revanche, nous insisterions très énergiquement sur ce qu'il y a d'exorbitant à ce que le fisc opère ses perceptions d'après la valeur des biens, sans tenir compte des dettes; c'est un véritable abus, — la déduction des dettes est ou devrait être de principe. N'est-il pas temps de faire disparaître, comme l'ont fait la plupart des nations, cette disposition inique de notre système fiscal? N'y aurait-il pas lieu aussi, au moins pour certains cas, de prolonger le délai de six mois accordé par l'administration de l'enregistrement, de façon, comme on l'a dit justement, que les nouveaux propriétaires puissent se libérer au moyen des revenus des biens dont ils héritent, sans être obligés de contracter des emprunts ou de faire des ventes préjudiciables? Mais, quelque importante que puisse être cette tolérance quand le droit paraît devoir entamer le capital, il n'y a là rien de comparable aux exigences de l'équité en ce qui touche la première réforme, que nous regardons comme urgente. Les futures chambres françaises, si ce n'est l'assemblée actuelle, devront tenir à honneur de l'accomplir.

II.

C'est maintenant de l'impôt sur les revenus mobiliers, pris comme base unique de ce genre de taxes, c'est de l'impôt seul sur les revenus mobiliers que nous avons à nous occuper en serrant de plus près le rapport de la commission. Bien que nous considérions nous-même comme un acte de résignation patriotique l'acceptation d'un impôt ainsi mutilé, et qui présente encore d'autres imperfections sur lesquelles il y a beaucoup à redire, nous n'hésitons pas à soutenir qu'il subsiste sur l'application de cette forme d'impôts des préventions que l'on doit combattre : les unes partent de craintes

chimériques, les autres ont leur source dans des interprétations fort inexactes données aux faits qui ont eu lieu dans un pays voisin. Nous appelons chimère la liaison intime et fatale qu'on prétend exister entre une taxe établie sur les revenus et l'impôt progressif. Cette prétendue nécessité est démentie par les faits. En Angleterre, l'*income-tax* n'a jamais eu qu'un tarif légèrement progressif, entièrement aboli plus tard. L'impôt sur le revenu est proportionnel en Prusse et même en Amérique. L'impôt sur les revenus peut, il est vrai, offrir à l'application de la progression une facilité de plus par ses cadres tout tracés; mais comment ne pas voir que, le jour où l'opinion qui soutient l'impôt progressif serait la maîtresse, elle saurait bien toute seule se frayer la route sans qu'on l'y aide? C'est une méthode très contestable que celle qui refuse une réforme jugée nécessaire et opportune par la considération des abus possibles. C'est pour ainsi dire en s'inoculant les réformes utiles qu'on a, somme toute, le plus de chance de se préserver des changemens violens et radicaux. Cet art même de faire les réformes à temps et dans une bonne mesure, de manière à atteindre le but, non à le dépasser, a été de tout temps une des parties principales du génie des politiques.

La seconde prévention enracinée, et moins justifiée encore, que nous rencontrons contre l'établissement de l'impôt sur les revenus mobiliers, c'est que l'Angleterre y aurait eu recours comme à une sorte de rançon des priviléges de l'aristocratie et pour balancer l'absence d'impôt foncier, ce qui ôterait à son exemple toute efficacité; autant de mots, autant d'erreurs. La vérité est que le seul privilége de l'aristocratie en matière de taxes, chez nos voisins, est de payer davantage et au-delà de la simple proportion, en vertu de sacrifices qu'elle s'est imposés à elle-même. Quant à la prétendue immunité de la terre, c'est une de ces banalités que des hommes même considérables répètent en s'en tenant aux plus superficielles apparences. La faiblesse très réelle de la *land-tax* est loin de donner l'idée des charges foncières en Angleterre. Quand bien même, ce qui est la tendance du jour, la *land-tax* disparaîtrait des budgets britanniques et serait entièrement rachetée, la propriété foncière n'en resterait pas moins sous le poids très lourd des *poor-rates* et des *country-rates*, des *highway-rates* et des *church-rates*, de toutes ces taxes des comtés et des paroisses, auxquelles il faut ajouter encore, pour se figurer le fardeau que supporte la propriété immobilière chez nos voisins, les *assessed taxes* et la dîme, non plus perçue en nature, mais remplacée par un droit pécuniaire. Toutes ces charges réunies ne laissent pas de former un assez beau total, lequel n'est pas loin de 700 millions. Ce n'est donc pas faute

de taxes déjà existantes si l'*income-tax* frappe aussi sur les revenu immobiliers, et si le foncier paie comme le mobilier, depuis l'acte de 1798, proposé par Pitt, jusqu'à cet autre célèbre de 1842, qui, par les mains de sir Robert Peel, a rétabli cet impôt.

Une dernière prévention, c'est que les Anglais et les Allemands peuvent s'accommoder de l'impôt sur le revenu, parce que ce sont de très honnêtes gens, et que nous ne pouvons pas nous en accommoder, parce que nous serions un peuple difficile à qualifier en termes convenables. Est-il donc vrai, et sommes-nous si bas, tandis que nos voisins seraient si haut? On a peine à le croire. Quelle incorrigible manie nous pousse à nous calomnier sans cesse et à mettre les autres nations sur un piédestal? Même un certain degré trop réel d'infériorité à cet égard, tenant à la légèreté du caractère national, n'équivaudrait pas à ce brevet d'incapacité que nous nous décernons avec trop peu de dignité. Des dissimulations, n'y en a-t-il pas chez les Anglais? Un économiste de cette nation, beaucoup moins portée que la nôtre à se dire des duretés à elle-même, M. Mac-Culloch, affirme que, malgré les investigations des agens du trésor et la modération de la taxe, la dissimulation et l'*évasion* sont largement pratiquées. M. John Stuart Mill de même, faisant allusion à ce qui se passe sous ses yeux, dit qu'un tel impôt est d'autant plus lourd qu'il pèse davantage sur les *contribuables consciencieux*. Tout le monde ne le serait donc pas, même en Angleterre? Et, ce qui est fort étonnant sans doute, les Allemands eux-mêmes, si scrupuleux, nous le savons, ne se feraient pas toujours faute de ces dissimulations et de ces fraudes. Bien plus, le mal aurait pris en Prusse des proportions si étendues qu'il était question, il y a quelque temps, d'obliger le contribuable à déclarer le chiffre de ses revenus sur la foi du serment, et de publier la liste des imposables et de leurs déclarations. Si regrettable qu'il puisse paraître de voir s'en aller une illusion de plus sur cette parfaite et naïve honnêteté germanique, n'y a-t-il pas là une sorte de consolation pour nos races néo-latines? Notre conviction est que cet impôt ne s'acquittera guère plus mal ici qu'ailleurs, et qu'on s'apercevra qu'il y a moins loin qu'on ne le dit entre la loyauté des bourgeois de Paris et celle des bourgeois de Londres ou de Berlin.

Les fins de non-recevoir opposées à l'impôt sur les revenus mobiliers ne sont pas acceptables. Sous l'empire de nécessités pressantes, la France est tenue d'arriver où en sont venues d'autres nations plus tôt ou plus tard, la Grande-Bretagne, la confédération du Nord, l'Autriche, les États-Unis, — n'oublions pas l'Italie, où cet impôt fonctionne en ce moment. Tout ce que nous prétendons, nos paroles dussent-elles trouver aujourd'hui trop peu d'écho, c'est que, si la France doit entrer dans cette voie à son tour, il est infiniment dési-

rable que ce soit en vertu d'un travail d'ensemble, se rattachant à quelques principes, et en faisant disparaître d'autres impôts défectueux, dont le montant s'ajouterait à la nouvelle taxe. Nous avons indiqué les portes et fenêtres, taxe qui pèse sur le revenu mobilier comme sur le revenu foncier; nous y joindrons la contribution personnelle et mobilière, qui n'est qu'un faux impôt sur le revenu. La contribution dite proprement personnelle n'est qu'une capitation qui, malgré son exiguïté représentée par la valeur de trois journées de travail, évaluées à un taux variant de 1 franc 50 c. à 4 fr. 50 c., est passible des critiques que l'on adresse avec tant de raison à ce genre d'impôts qui frappent sur les personnes, non sur les choses. On comprendrait l'imposition dite personnelle, si les individus qui la paient n'avaient à s'acquitter de toute sorte d'autres taxes sur leurs loyers, leurs consommations, etc. Que dire de la contribution mobilière, objet de reproches trop graves pour qu'ils se confondent avec ce degré de critique dont nulle taxe n'est exempte? Ayant pour but d'atteindre le revenu, la contribution mobilière s'attache trop exclusivement à prendre pour signe la valeur locative, sans tenir compte ni du nombre des membres de la famille, ni des différences qui se manifestent entre les villes quant au loyer. Elle mérite cet autre reproche de s'ajouter à la contribution foncière pour celui qui n'a qu'un revenu foncier, tandis qu'elle atteint fort insuffisamment celui dont le revenu est exclusivement mobilier. Si l'impôt sur le revenu doit être autre chose qu'un simple expédient, une surtaxe, avec tous les inconvéniens de ces doubles emplois qui tirent, comme on dit, plusieurs sacs d'une même mouture, il absorbera la contribution personnelle et mobilière, et il faudra s'en féliciter comme d'une amélioration véritable.

Il y aurait des critiques de théorie comme d'application à faire entendre sur le principe même des exemptions que consacre le nouveau projet. En Angleterre, où le *minimum* imposable de l'*income-tax* était, il n'y a pas longtemps, de 150 liv. sterl., nous venons de voir qu'il a été abaissé à 100 livres, et il est question de le réduire à 50. Il n'y aurait nulle raison dès lors de ne pas descendre au-dessous, et il faudrait reconnaître dans ce fait un signe que l'Angleterre compte décidément donner à cette taxe, présentée et acceptée comme temporaire, un caractère permanent et définitif en même temps que plus régulier et plus logique. Dans un pays démocratique comme la France, établir l'impôt sur plusieurs bases, créer un minimum d'exemptions, qui laisse en dehors tant de catégories de personnes auxquelles la désignation d'indigentes ne saurait convenir aucunement, est-ce une mesure conciliable avec l'égalité civile et politique? Cela paraît-il beaucoup plus compatible avec un système fiscal uniforme et satisfaisant? Le projet actuel

établit que tous les revenus de 1,500 francs à 3,000 francs seront exemptés de la taxe jusqu'à concurrence des premiers 1,500 fr.; c'est une véritable anomalie : toutes les parties d'un revenu jugé suffisant, du moment qu'on entre dans cette voie si délicate d'une évaluation du nécessaire, doivent également payer. En faisant disparaître cette exemption, que rien n'autorise, le trésor gagnerait beaucoup, vu le grand nombre de ces revenus moyens, ce qui faciliterait la réduction ou l'abolition des taxes les plus justement critiquées. Le projet de loi dispense les salariés de l'impôt des revenus. Cette exemption ne se justifie pas suffisamment. En quoi le titre de salariés est-il une exclusion? On fait payer un petit patenté, on fait payer un commis d'administration, et un salarié qui gagne de 8 à 15 francs par jour ne sera pas soumis à la taxe! Etant donné le principe d'un tel impôt, le chiffre ne devrait-il pas en être abaissé de telle sorte que tout le monde le payât, sauf les indigens? Aucune objection ne serait possible, si cet impôt n'était pas établi de manière à faire double emploi, c'est-à-dire n'atteignait pas des choses déjà frappées par d'autres taxes, — par exemple s'il se combinait avec des suppressions comme celle de l'impôt personnel et mobilier. En ne modifiant rien, nous comprenons qu'on hésite à atteindre par de nouveaux impôts des hommes dont les ressources sont fort limitées et qui paient déjà de tant de façons; il n'est pas moins permis de voir dans ces masses d'exemptions l'indication qu'on est dans une voie fausse et illogique. Les Anglais n'ont pas commis cette inconséquence qui consiste à exempter le travail aisé et à atteindre le capital pauvre; chez eux, c'est le chiffre du revenu qui décide de l'impôt, et non pas la source de ce même revenu. On n'a pas eu l'idée d'établir une séparation profonde sur la distinction des salaires du travail et des profits du capital, distinction qui devrait n'avoir rien à faire dans ces questions de taxe, où le seul principe est que chacun paie selon ses facultés.

En France le total représenté par les salaires est énorme. En voici une idée. On compte environ 3,500,000 journaliers agricoles (hommes et femmes réunis) ayant à leur charge deux millions six ou sept cent mille personnes, ce qui donne, pour eux et leur famille, un peu plus de six millions d'individus. Le salaire moyen du journalier agricole serait (d'après le rapport sur les chemins vicinaux présenté en 1858 par le ministre de l'intérieur), pour les hommes de 1 fr. 75 centimes par jour, pour les femmes de 85 cent. (selon la statistique agricole officielle), — ce qui, à raison de 200 jours de travail pour les hommes et de 120 jours pour les femmes, donnerait à l'année une moyenne de 350 francs par homme et de 102 francs par femme. En décomposant le chiffre ci-dessus en 2 millions d'hommes et 1,500,000 femmes, leur

salaire total pour une année s'élèverait à environ 850 millions. En y joignant les domestiques attachés à l'agriculture, environ moitié du nombre des journaliers, et en comptant leurs salaires au même taux, on arrive au chiffre de 1 milliard 275 millions payés par l'agriculture. Que sera-ce, si on se rend compte des valeurs représentées par le travail industriel? Le recensement officiel de 1851 porte le nombre des ouvriers mâles dans l'industrie et le commerce à 2,109,000, et celui des ouvrières à 2,261,000. En comptant le salaire moyen des hommes à 2 francs 50 cent., ou, pour 300 jours de travail, à 750 fr. par an, et celui des femmes à 1 fr. par jour, ou 300 fr. par an, le total des salaires payés par l'industrie et le commerce s'élèverait à 2 milliards 260 millions. Au total, on trouve le chiffre considérable, tant en lui-même que par rapport aux profits, de 3 milliards 535 millions, comme représentant la part du travail manuel. Et c'est cette énorme portion de la fortune publique que l'on exempte, comme si tous les salaires se rapprochaient du chiffre moyen, et comme s'il n'y en avait pas de beaucoup plus élevés! Ajoutons environ 900 millions représentés par les rétributions du travail intellectuel. Il est vrai que, pour le travail intellectuel, le revenu offre généralement plus de prises au minimum proposé. Avec une taxe qui ne serait pas une simple superposition, un double ou triple emploi, de telles anomalies et de telles lacunes disparaîtraient.

Le projet taxe de même d'une façon uniforme à 2 pour 100 les traitemens et pensions au-dessus de 1,500 francs, tandis que les bénéfices de l'industrie et du commerce sont taxés à 3 pour 100. C'est assez arbitraire : ou bien il faut taxer davantage les gros appointemens, ou bien il faut taxer moins les petits bénéfices; le mieux serait d'établir entre ces deux sortes de revenus l'uniformité. Au reste, ce qui se rapporte aux retenues de traitement sous le nom d'impôt ne donnerait pas lieu à moins de réflexions tant à propos de ceux qu'on exempte qu'à propos de ceux qu'on taxe. Sans entrer dans un tel détail, n'y aura-t-il pas toujours quelque chose d'un peu singulier dans ces opérations où l'état *retient* après avoir *donné*, malgré l'axiome juridique? Les traitemens étant censés établis sur le principe d'une rémunération estimée rigoureusement juste, pourquoi, peut-on demander, en retrancher une partie après coup? Il est vrai que cette dernière objection n'est guère facile à éviter avec un système un peu général de taxes mises sur le revenu. Les traitemens ont beau être fixés par l'état sur les besoins présumés et les services rendus, on les assimile aux salaires ou aux bénéfices. Pourtant une étude plus complète de la manière dont on a distingué dans la plupart des états allemands l'*einkommensteuer* et la *classensteuer* apprendrait à résoudre d'une manière

non pas sans doute absolument satisfaisante, mais approximative, cette sorte de difficultés.

M. le rapporteur du budget a dû faire sa place au grand argument qu'on invoque pour mettre l'impôt sur les revenus mobiliers de préférence. On voudrait par là rétablir un certain équilibre entre les charges foncières et les charges mobilières. L'argument n'est pas nouveau, et, quoiqu'il ait sa part de vérité, il est permis de dire qu'on en a fort abusé. On a supposé d'une part la propriété immobilière plus surchargée qu'elle ne l'est dans la majorité des cas, et on a trop oublié, d'un autre côté, les charges réelles et multiples de la richesse mobilière. M. Casimir Perier a eu raison de rappeler que les compagnies et les sociétés, les industries, le commerce, le capital, sous toutes les formes, acquittent l'impôt foncier, la contribution mobilière, les patentes, et prennent une large part dans les taxes indirectes. La contribution mobilière, récemment accrue dans une proportion considérable, va peser lourdement sur cette forme de la richesse. Faut-il donc, en raison de certains jugemens trop exclusifs, ne pas reconnaître que la propriété mobilière a pris des développemens qui justifient en partie ce qu'on dit de l'écart existant au point de vue de l'impôt entre les deux formes de la richesse? Il n'est pas possible surtout d'oublier la facilité avec laquelle certaines fortunes échappent à leur part proportionnelle des charges publiques. Le projet de loi cesse d'exempter les dividendes et les intérêts de grandes compagnies, lesquels ne contribuent pas directement aux charges publiques; il persiste à exempter la rente. Les inconvéniens souvent rappelés qu'on trouve à imposer la rente et la raison de droit qu'on allègue en mettant en avant les engagemens de l'état ont, nous le reconnaissons, une grande force ou du moins un haut degré de vraisemblance. On pourrait pourtant douter que ces motifs, qui semblent si puissans lorsqu'on les isole d'autres considérations accessoires ou supérieures, aient une autorité décisive. Des gouvernemens très habiles en affaires, et non moins éveillés assurément sur le sentiment du droit et sur les devoirs que leur imposent les engagemens pris, ne se sont pas arrêtés à ces raisons, si souvent présentées chez nous comme irréfutables. Ces gouvernemens ont pensé sans doute que tout impôt direct diminue le capital en diminuant le revenu net, et qu'il n'y a pas lieu de faire de ce motif un titre exceptionnel d'exemption pour la rente non plus que pour les autres valeurs cotées à la Bourse. Ils ont cru que l'état, comme le dit M. Casimir Perier lui-même, n'a pas aliéné le droit « d'imposer des charges à tous ses enfans, de leur demander leur part proportionnelle de sacrifices à faire sur leur fortune dans un intérêt public, quelque emploi qu'ils aient fait de cette fortune. » S'il en est de la sorte, si c'est d'après cette vue qu'ont agi

les nations les plus civilisées de l'Europe, et parmi elles la Grande-Bretagne, dont le gouvernement doit compter avec le sentiment très *individualiste* de populations habituées à ne pas livrer leurs intérêts à l'arbitraire législatif, si l'Angleterre a compris son 3 pour 100 et ses annuités dans les sources de revenus imposables, par quelles raisons spéciales la France ne ferait-elle pas de même? Est-ce seulement pour l'Angleterre que ces paroles singulièrement remarquables, prononcées devant le parlement en 1798 par M. Pitt, possèdent et gardent une autorité démonstrative : « Les annuités, provenant des capitaux placés dans les fonds publics, ne pourraient être exemptées sans injustice d'une imposition applicable à tous les autres genres de revenus. Ce n'est point ici une taxe particulière et révoltante sur les créanciers de l'état exclusivement; qu'ils eussent disposé de leurs fonds en terre ou dans le commerce, ils auraient été de même astreints par la contribution. Le capitaliste n'est pas traité différemment du propriétaire foncier, du manufacturier, du négociant, mais il doit être traité comme eux. »

Dans l'impôt sur les revenus, ce qu'on craint plus encore que le résultat, c'est le procédé. Il semble qu'avec cette taxe l'état se soit cru sous le coup de ce dilemme : être inquisiteur ou dupe, et l'un n'a pas toujours empêché l'autre. S'il est naturel et légitime qu'on veuille garder le secret de sa richesse et de sa pauvreté, pour l'industriel et le négociant c'est plus encore, c'est une nécessité de situation d'où dépend souvent son crédit. On paraît répugner en France encore plus qu'ailleurs à ces recherches fiscales ou à ces déclarations bénévoles, dont d'autres peuples plus résignés s'accommodent avec moins de peine. Comment approprier à nos mœurs nationales l'un des deux procédés employés tour à tour pour déterminer les bases de cet impôt? Demandera-t-on au contribuable une déclaration générale de sa fortune, sauf vérification et contrôle? Le fera-t-on taxer d'office en lui laissant le droit de réclamation? La taxation d'office, nous dit-on, entachée d'arbitraire, risque d'être d'autant plus incertaine qu'elle est confiée à des commissions locales; elle peut devenir injuste, tour à tour complaisante ou vexatoire. Chez nous, M. Hippolyte Passy propose de prendre le loyer pour signe de revenu, sauf recours du locataire, admis à réclamer dans le cas où, soit une famille nombreuse, soit des circonstances tenant à sa profession, le forceraient à exagérer ses charges locatives. Ce dernier procédé ne paraît pas avoir fait l'objet d'un examen attentif. On s'est inspiré en partie et surtout des législations étrangères, en partie du désir louable de trouver un système spécial pour substituer à un impôt *personnel* sur le revenu net un impôt en quelque sorte *réel*, assis sur le revenu des capitaux possédés par chaque contribuable. En réalité on a admis les deux bases, et le calcul de la fortune per-

sonnelle, avec le minimum et les exemptions ou la taxation moindre, reste encore le principal élément du projet; cela était difficile à éviter, mais n'en est pas moins regrettable en soi. On a eu recours à la perception directe sur les titres de valeurs mobilières. Il a bien fallu reconnaître pourtant que la déclaration semble impossible à éviter pour les créances chirographaires, les rentes servies par des particuliers, le produit des offices et professions, pour les bénéfices du commerce et de l'industrie. Comment concilier cette déclaration avec le secret gardé devant le public? Le nouveau projet environne cette déclaration de précautions particulières, et ce n'est que sur la présomption grave de dissimulation qu'un jury spécial, composé de manière à donner des garanties à tous, serait appelé à statuer. Dans ce cas seulement deviendrait exigible la production d'écritures que le commerçant est, de par la loi, obligé de tenir. Enfin les contribuables pourront, s'ils le veulent, faire leur déclaration sous le sceau du secret à un commissaire spécial. Au fond, ces moyens sont loin d'être absolument nouveaux et exclusivement français; c'est pour une notable partie le système anglais, amélioré en 1842 par Robert Peel.

Comment douter d'ailleurs que la question des voies et moyens ne devienne l'objet de propositions et de débats de la part de l'assemblée nationale? Si les principes qui président à la matière sont assez simples, si les procédés généraux à employer tournent dans un cercle vite parcouru, il n'en est pas de même du détail des applications. Il y a là de quoi donner ample carrière à la fertilité ingénieuse d'esprits qui s'attachent à trouver d'heureux expédiens.

Résumons et complétons la pensée générale qui nous a guidé dans ce travail. Si l'impôt sur les revenus se fait accepter, comme cela est probable, sera-t-il temporaire ou définitif? La question se pose non sans solennité. On sait trop que les impôts ressemblent un peu à cet antre du lion, duquel le fabuliste latin a dit : *Vestigia nulla retrorsum.* On voit bien « comment on y entre, on ne voit pas comment on en sort. » Si le nouveau projet, qui scinde déjà trop, selon nous, certaines questions solidaires, sort lui-même mutilé des délibérations, si par exemple il se réduisait à un impôt mis sur certaines valeurs mobilières, comme les dividendes et intérêts des actionnaires des compagnies, etc., ce serait un impôt sans portée, injuste à l'égard de ces valeurs exclusivement frappées, et le mieux serait non pas de sortir au plus tôt d'une telle voie, mais de ne pas y mettre le pied. Si l'impôt reste ce qu'il est dans le projet, il faudrait qu'il fût clairement entendu et spécifié que c'est à titre temporaire, car un tel impôt n'est qu'une surcharge; il nous est difficile d'y apercevoir un progrès. Il pourrait en être différemment avec les réductions et simplifications dont nous avons parlé, et avec

toutes celles que pourraient encore trouver des législateurs animés du désir de ramener le système fiscal à plus d'unité, d'équité et d'économie. Ce travail d'ensemble peut être accompli sans apporter un grand trouble dans les intérêts et dans les habitudes, du moment qu'on écarte les théories radicales de l'impôt progressif et de l'impôt unique. Faut-il rappeler qu'à ces momens de rénovation économique, comme il en apparaît plus d'un dans l'histoire, l'ancien régime a su accomplir des œuvres plus difficiles et d'une bien autre portée? Ce souffle réformateur a-t-il totalement disparu? Le défaut de largeur et de suite doit-il s'établir à demeure dans toutes nos conceptions politiques, civiles, administratives? Toute vitalité féconde est-elle enfin éteinte? Les assemblées, dont on ne saurait contester le mérite et le rôle indispensable comme contrôle financier, seraient-elles incapables de s'élever à une certaine hardiesse d'idées et de plans, plus voisine en certains cas de la sagesse que de la témérité? Si ce défaut d'ensemble et de grandes vues doit continuer à se faire sentir, si, en matière de finances, la politique d'expédiens est destinée à prévaloir, si on juge qu'elle est la seule que la France soit en état de supporter, eh bien! faisons notre sacrifice, acceptons temporairement des impôts imparfaits; payons, sans trop regarder aux voies et moyens, deux fois, trois fois pour le même objet s'il le faut; ajournons le progrès. Toutefois cela est-il aussi nécessaire qu'on a l'air de le croire? Ne pourrait-on dès à présent procéder à d'intelligentes retouches qui, en perfectionnant notre système fiscal, donneraient au nouvel impôt une sorte d'autorité et de consécration morale qui ne pourrait qu'en assurer le succès? Qu'on prenne l'un ou l'autre parti, et les motifs de préférer le second nous paraissent des plus décisifs, nous n'avons que trop lieu de méditer ces nobles lignes du rapport empreintes d'une fermeté comme d'une tristesse patriotiques : « Des réformes profondes sont indispensables, et c'est d'en haut que doivent partir les exemples. La France se remettra avec le temps des épreuves qu'elle subit, mais à la condition de n'oublier un seul instant ni ce que lui coûtent ses malheurs ni ce qu'exige d'elle le soin de les réparer. Au lendemain d'un tel ébranlement, le peuple qui n'en garderait souvenir que comme d'un mauvais rêve, qui, au milieu de tant de ruines, chercherait à s'étourdir et croirait pouvoir mener la vie de la veille sans un retour sur lui-même, sans un changement, sans une privation, ce peuple mériterait de perdre à toujours son rang dans le monde. »

HENRI BAUDRILLART.

LA

POÉSIE BRETONNE

PENDANT LA GUERRE

On sait que la Bretagne, « la terre de granit, » n'a pas marchandé son dévoûment pendant la malheureuse guerre de 1870-1871. Le courage des mobiles bretons à Châtillon, à L'Hay et en d'autres rencontres a été justement apprécié pendant le siége de Paris, et leur héroïsme modeste méritait d'autant mieux la louange qu'ils étaient parmi nous comme des étrangers qui ne parlaient pas notre langue (1). Le nom de France personnifiait à leurs yeux l'idée de la patrie, et cette population énergique, à demi primitive par ses mœurs et par ses traditions, avait gardé en même temps cette simplicité et cette franchise qui font obéir sans murmure à la voix du devoir. Un jour viendra sans doute où la Bretagne sera française de langue et de mœurs; la centralisation, l'enseignement primaire exclusivement français, les relations avec le reste de la France, si fort multipliées par l'établissement des chemins de fer, tendent à faire disparaître toute originalité provinciale et à transformer la France entière en faubourgs de la bruyante capitale. Il est permis de douter que cette assimilation soit un bien : les patriotismes locaux, qu'elle détruit peu à peu, n'affaiblissent en rien l'attachement à la grande patrie; ce sont des centres de cohésion et de force qu'il sera peut-être difficile de remplacer. L'unité française, il est vrai, nous est d'autant plus chère que notre patrie est sortie mutilée d'une lutte déplorable; mais il ne faut pas chercher cette unité dans une disci-

« (1) On évaluait à 8,000 environ le nombre des mobiles bretons ne parlant pas la langue française. » *Compte-rendu de la Société bretonne d'assistance aux blessés et aux malades pendant le siége de Paris.*

pline factice, dans une réglementation oppressive, qui soient une entrave à la vie morale et intellectuelle des populations. Paris a joué dans notre histoire le rôle d'une fournaise où les métaux les plus réfractaires sont tordus et mélangés par une flamme intense. C'est Paris qui a enfanté l'idée française; aujourd'hui que cet enfantement est achevé, ne jetons plus dans la gueule avide de la fournaise les joyaux de nos vieilles provinces; souffrons que chacune garde ce qu'elle a encore d'originalité, et laissons faire au temps, qui établira assez tôt dans notre pays la fastidieuse uniformité des mœurs et du langage. Qu'on ne nous parle pas de nécessités politiques : nous avons assez vu, pendant la douloureuse épreuve de l'hiver dernier, que la France n'a qu'un cœur, bien qu'elle ait plusieurs langues. Qu'on lise les harmonieuses plaintes du grand poète provençal dans l'*Armana Prouvençau* de 1871, qu'on lise les poésies patriotiques en langue allemande, écrites pendant la guerre et trop peu connues chez nous : les unes, sous le titre significatif de *Chants de la Haine* (1), enflammées et vibrantes,— les autres, graves et mélancoliques, adieu de l'Alsace asservie (2) ; — qu'on lise, au moins dans des traductions, quelques-uns des chants que la guerre a fait naître sur les lèvres des Français de Bretagne, et l'on se convaincra que l'unité du sentiment peut exister sans l'unité du langage. C'est ce que nous voulons montrer aujourd'hui pour la Bretagne par quelques citations.

La guerre était à peine déclarée, que paraissait dans l'*Électeur du Finistère* une poésie intitulée *Ar Zoudard Iaouank* (le jeune soldat). C'est la première par ordre de date et en même temps une de celles qui ont eu le plus de succès. Réimprimée en feuille volante à la fois à Lannion et à Morlaix, les colporteurs la répandirent promptement par les campagnes. Tout en acceptant vaillamment la guerre, le poète ne cachait pas ses regrets de voir la paix troublée et ses craintes pour ceux qui partaient rejoindre leurs régimens ou leurs équipages :

« Et marins et soldats — passaient sans discontinuer — dans nos bourgs et nos villages — en chantant des *sones* et des *gwerz* (3).

« Oui, ils chantaient tous sur les chemins, — dans les champs et les bois, — et pourtant ne croyez pas — qu'ils partaient sans aucun regret;

« Ne croyez pas que ce fût sans douleur — et un crève-cœur sans

(1) *Lieder des Hasses; politische Gedichte von einem Elsæsser.* Genève 1871.

(2) *Elsæssische Sonnette.* Bâle 1871.

(3) Les *gwerz* sont des chansons épiques ou historiques, et le terme de *sone* désigne les chansons d'amour et toute œuvre qui touche au genre lyrique.

égal — qu'ils quittaient tout ce qu'ils aimaient, — leur père, leur mère, tous leurs parens,

« Leurs compagnons et leur douce amie — (toute leur joie, l'objet de leurs désirs), — leur village et son clocher élevé, — et par-dessus tout leur patrie, la Basse-Bretagne!

« Ils ont pleuré, à noyer leur cœur, — en leur faisant leurs adieux, — mais le temps des larmes est passé, — et ils ne songent plus qu'à faire leur devoir :

« Se battre comme de vrais Bretons, — frotter rudement les Prussiens, — et mourir contens, s'il le faut, — pour ceux qui sont restés à la maison!

« Et sur les chemins, tout du long, — et par les champs de blé jaunissans — partout les hommes leur disaient : — « Dieu soit avec vous, les gars! »

« Et les jeunes filles les regardaient — tristement, et plus d'une pleurait... »

Plus d'une fiancée en effet devait être rendue veuve avant même de passer à son doigt l'anneau de l'épouse! Pendant que soldats et marins allaient rejoindre, la garde mobile se formait. Le départ de ces jeunes gens, qui abandonnaient, sans savoir s'ils les reverraient jamais, leur pays, leurs familles et leurs amours, a donné naissance à quelques chansons sentimentales ou plaisantes, devenues depuis populaires. C'est le moment de l'enthousiasme; on traduit en breton *la Marseillaise* et *le Rhin allemand* de Musset (1), et on chante (j'emprunte quelques vers à la *Chanson de la garde mobile de Lannion*) :

« Cependant je crois volontiers — que nous en viendrons à bout. — Pourvu que les Français s'entendent, — nous irons nous promener à Berlin. »

On sait assez que nous n'allâmes pas loin sur la route de Berlin. L'armée battue, la France envahie, il fallut faire un prompt appel au patriotisme du pays étonné. « Debout! debout! vaillans gars de Bretagne, pour défendre votre pays et votre foi! »

War-za! War-za! Potred-vad Breiz!
Wit harpa ho pro hag ho feiz!

Les mobiles de Bretagne vinrent s'enfermer dans les murs de Paris. Nous les vîmes défiler tristes, mais résignés, modestes, mais

(1) Ces traductions ont été publiées dans le *Journal de Lannion* du 15 septembre 1870.

courageux. La nostalgie fit aussi bien que la mitraille des ravages dans leurs rangs, et il en est auxquels le regret du pays fit perdre la raison. Dans cette grande ville, dont tous ne comprenaient pas la langue, ils étaient comme exilés, eux qui gardaient au plus profond du cœur les traditions du foyer domestique; mais le sentiment du devoir passait avant tous les autres :

« Adieu, Marie, ma douce amie; — adieu, je vais dans un moment, — là-bas sous les remparts, — mourir en défendant mon pays.

« De tous côtés sonnent les trompettes, — de tous côtés tirent les canons; — il faut aller de bon cœur — et sans peur, comme un vrai Breton.

« Adieu, adieu pour ce monde, — où nous ne devons plus nous revoir; — nous nous retrouverons un jour dans le ciel — avec tous les bons soldats de la foi!

« Les boulets, au-dessus de ma tête, — sifflent dans l'air en passant; — les remparts sont tout en feu, — de tous côtés je vois des morts!

« Voici, voici le jour des noces! — Mon sang, à moi, est le vin rouge du festin, — et le clairon et le canon — remplacent le *biniou* (1)!

« Viens donc, viens donc, mon petit cœur, — viens que je passe à ton doigt — l'anneau de l'épouse, — plus beau que celui d'une reine!

« Adieu encore, adieu dans ce monde! — Souviens-toi toujours de ton soldat, — mort pour sa patrie et sa foi, — comme tout bon fils de la Bretagne! »

Cette pièce est courte et sans prétention, mais il me semble que la simplicité de l'expression et la vérité du sentiment lui donnent un charme tout particulier. C'est le moment de la colère nationale contre l'invasion, de l'organisation précipitée de la défense, de l'espoir du succès final. Cette fièvre de la lutte « à outrance, » nous la retrouvons dans une pièce datée du 21 septembre, et que nous demandons la permission de traduire en entier :

DEBOUT, BRETONS!

« Le moment est venu, debout tous! — et plutôt la mort que la défaite! — Debout, bons gars de la Basse-Bretagne, — debout, il faut aller à la guerre!

« Dans la plaine comme dans la montagne, — dans les villes et aux champs, — dans les bois et sur les rives de la mer, — écoutez la voix de notre mère Arvor (2).

(1) Espèce de musette ou cornemuse.

(2) *Arvor* est ici l'Armorique personnifiée.

« De tous les côtés, de près, de loin, — accourez quand elle vous appelle; — accourez comme des enragés — pour défendre votre mère dans sa détresse!

« Des méchans, nommés Prussiens, — veulent opprimer les Bretons, — tout brûler, tout détruire, et voler — jusqu'à la vache ou la chèvre du pauvre.

« Ah! vous tous qui aimez la Basse-Bretagne, — qui aimez votre femme et votre enfant — et aussi la foi de vos pères — plus que l'or et les biens;

« Accourez tous, accourez, — jeunes et vieux, même les femmes, — terribles comme des loups furieux, — pour défendre notre mère bien-aimée!

« Venez avec vos instrumens de travail — pour casser la tête à l'ennemi! — Aux mains des hommes de cœur — qui parlent le breton,

« Tout est bon : pioche, pelle, — couteau, faucille, cognée, — fourche de fer ou *penn-baz* (1); — c'est avec ces armes que nos pères vainquirent.

« Venez, chacun avec son outil : — aux mains d'un Breton, un *penn-baz* — est une arme terrible. — Bâton au vent! poussez des cris effrayans!

« Chaque matin, faites vos prières, — puis frappez, cassez des têtes, — sans aucun remords, comme des diables; — ces gens-là ne sont pas chrétiens!

« Hommes vomis par l'enfer, — mourez tous! Un jour vos os, — disséminés dans nos champs, — nous donneront force avoine et froment.

« Hélas! il n'y a pas à dire, — il vous faut vaincre, si vous ne voulez — voir votre patrie, le beau pays de Bretagne, — passer aux ennemis de votre foi,

« Vos maisons incendiées et détruites, — vos chevaux et vos vaches enlevés, — car ils ne laisseront rien, — il vous faudra aller chercher votre pain!

« Oh! songez bien à cela, — et dites-moi alors — s'il ne vaut pas mieux cent fois mourir — pour votre foi et pour la Basse-Bretagne!

« Debout donc, hommes de cœur! — Marchez, chacun avec son outil, — combattez pour les vôtres et pour votre patrie, — et, si vous mourez, que votre mort sera belle (2)! »

Pendant que Paris résiste à l'armée assiégeante par la force de l'inertie, que tombent Strasbourg et Metz, que l'armée de l'ouest

(1) Sorte de gourdin avec une espèce de boule naturelle à l'extrémité d'où le nom de « bâton à tête, » *penn-baz*.

(2) Cette poésie a été publiée dans *le Lannionnais* avec la signature Fanch Ar Moal, un pseudonyme, croyons-nous.

s'organise au camp de Conlie, que la campagne se poursuit sur la Loire avec peu de succès pour nos armes, les chansons et complaintes bretonnes se multiplient. C'est par exemple une ballade sur le combat de L'Hay, une autre sur « la capitulation infâme » de Metz, où le maréchal Bazaine est traité de second Judas Iscariote, ce sont des complaintes et des chansons sur le départ des mobilisés pour le camp de Conlie.

Toute la jeunesse bretonne était à la guerre, et il n'était manoir ni chaumière qui n'eût un de ses enfans combattant sous la bise et sous la neige, dont le sort incertain, attaché à celui de la France, entretenait les longues causeries d'hiver. Ce sentiment d'inquiétude et de tristesse nous semble assez bien exprimé dans une poésie d'un des meilleurs écrivains de la Bretagne bretonnante, un vrai poète, M. Luzel.

NOS FRÈRES A LA GUERRE.

« Le soir, je vais me promener — sur la route ou dans l'avenue, — et, tourné du côté de l'est, — je me dis en moi-même :

« C'est là-bas! là-bas nos frères — (ô temps de malédiction et de malheur!) — sont à une guerre effroyable, — tous les jours au feu et dans le sang!

« Ils ont tout délaissé en même temps : — parens, amis, patrie; — pleins de courage, ils sont allés à la guerre — pour leur foi et la Basse-Bretagne;

« Pour que la loi soit respectée, — pour que puisse faire sa prière — tout bon Breton, dans sa vieille église, — avec tous les enfans de sa paroisse;

« Pour que ce ne soit pas l'ennemi, — après notre mal et notre travail, — qui récolte le blé de nos champs, — et aussi les fruits de nos jardins;

« Pour qu'il y ait du pain dans chaque maison — pour nos enfans, en tout temps, — pour que tout n'y soit pas détruit, — brisé, foulé aux pieds, incendié!

« Ils sont partis sans peur de la mort, — pour leurs parens, leur foi, leur patrie, — et pour tout cela tout bon Breton — sans regrets répandra tout son sang!

« Coucher la nuit sur la terre nue, — à la clarté des étoiles et de la lune, — marcher sous la pluie et la neige, — et manger peu après cela;

« Exposer tous les jours sa vie, — être abandonné dans un fossé, — ou, ce qui est pis encore, — être estropié à tout jamais...

« Quand je songe à cela, mon esprit — est frappé d'horreur et d'é-

pouvante, — et je me dis : Les hommes dans ce monde — sont pires que les bêtes!

« Au lieu de se tuer entre eux et de se haïr, — de se faire du mal et de se nuire, — pourquoi ne pas s'entr'aimer? — N'est-ce pas pour cela qu'ils ont été créés?

« Ah! malédiction sur la guerre! — et sur tous ceux qui cherchent, nuit et jour, — à jouer le rôle de la mort, — comme si elle était trop paresseuse!

« Et nous trop jeunes ou trop vieux, — qui restons à la maison, demandons la bénédiction — de Dieu sur nos frères, pour que dans leur pays — ils reviennent, sans tarder, avec la victoire (1)! »

La guerre terminée, — sans la victoire, — les complaintes abondèrent. Aucune ne nous semble mériter les honneurs de la traduction. Cette sorte de littérature ne brille pas plus en breton qu'en français par la délicatesse du sentiment ou par la beauté du style, et elle n'a d'intérêt que pour les personnes qui veulent étudier dans toute sa naïveté la forme la plus humble de la poésie populaire. Je ne veux ici qu'en signaler l'existence. Une de ces pièces a pour sujet « l'explication des misères de Paris pendant le siége. » Le triste drame de la commune vint fournir une nouvelle matière aux faiseurs de ballades, et « l'histoire véritable de la vie et des vaillantises du grand comte Mac-Mahon, duc de Magenta et maréchal de France, » fut mise en complainte. Ce n'est pas du reste dans ces feuilles volantes, vendues dans les campagnes par les colporteurs, qu'il faut chercher les œuvres des vrais poètes de la Bretagne. Ceux-là publient leurs œuvres comme *variétés* en langue nationale dans les journaux et les recueils du pays; c'est là que nous avons choisi la plupart de nos citations, c'est là que nous prendrons une dernière pièce dont le sage apologue nous semble utile à entendre, même hors de Bretagne. L'auteur, M. Luzel, a imité un passage des *Pèlerins polonais* de Mickiewicz, mais il a imité en maître qui transforme son modèle.

LA MÈRE MALADE.

« Écoutez! Une mère était restée dangereusement malade — sur son lit; son fils courut à la ville — le plus vite qu'il put, afin de chercher des médecins — pour lui donner des remèdes et guérir son mal.

« Il n'était pas riche, mais il ne craignait pas — de donner tout son argent pour sa mère chérie. — Il amena trois médecins, les plus renommés — et les plus savans, d'après ce qu'on lui avait dit.

(1) Le texte de cette poésie a été donné par le *Publicateur du Finistère* du commencement de décembre.

« En arrivant dans la maison, ils s'empressèrent de tâter — le bras et la tête de la veuve, et ils la trouvèrent très malade. — « Il faut la saigner, » dit l'un d'eux. — « Vous êtes un âne; vous ne savez rien du tout,

« Lui répondit le second : elle serait morte avant la nuit, — si vous lui tiriez une seule goutte de sang. Ne voyez-vous pas — que ses pieds sont glacés? » « Laissez-moi en paix à l'instant! — Elle a le feu à la tête, mettez votre main sur son front! »

« Je dis qu'il faut lui donner de l'eau chaude. » « Et moi qu'il faut la saigner! » — « Ni eau chaude, ni saignée! car sachez bien — que ce serait tuer la pauvre femme que de faire comme vous dites : — elle a le choléra, croyez-m'en si vous voulez, »

« Dit le troisième. « Comment! le choléra? » — « Oui, vous êtes deux ânes, et vous ne savez rien! — La femme mourra sûrement, si elle prend votre remède! » — « Eh bien! qu'elle meure plutôt que de vous écouter! »

« Et ils criaient tous les trois, et ils frappaient du pied, — et leurs yeux étaient rouges comme le sang. — Et pendant ce temps-là la pauvre femme, semblable à un cadavre, — ne parlait ni ne bougeait; elle allait mourir.

« Son fils était là qui écoutait, le cœur navré, — et il dit alors aux médecins : « Peu importe le remède, — pourvu que ma mère soit guérie; — mais, au nom de Dieu, hâtez-vous! »

« Mais ils ne purent tomber d'accord — ni sur la maladie, ni sur le remède, — et alors le fils leur dit : « Allez au diable! — Moi, je guérirai ma mère, et vous, vous la tueriez sûrement! »

« Et il se jeta sur le corps refroidi de sa mère, — embrassant ses pieds, ses mains et son visage; — il répandit de vraies larmes d'amour, — et il rappela sa mère à la santé, à la vie.

« Écoutez! Cette mère qui est dangereusement malade, — avec des blessures épouvantables, c'est notre mère la France, — et les médecins qui ont été appelés pour la soigner — la conduiront à la mort, s'ils n'y prennent bien garde.

« O mes chers compatriotes, croyez-moi, pour soulager la douleur — et les maux d'une mère, le meilleur remède, — c'est de l'aimer. Soyons donc unis — dans l'amour de la patrie, et elle sera encore sauvée (1). »

Ces extraits ont montré mieux que ne l'eût fait un commentaire le caractère véritable de la poésie bretonne contemporaine. L'inspiration en est pure, et la pensée souvent élevée; le patriotisme du poète a pour point de départ la Bretagne et sa foi, mais il s'étend à

(1) Le texte original de cette pièce a été publié dans *le Lannionnais* du 29 juillet, et reproduit dans le dernier n° de la *Revue celtique*.

la France entière : c'est une poésie simple, honnête et religieuse. Une population qui peut lire dans sa langue des œuvres de ce mérite a une éducation morale au moins aussi élevée que celle dont les romans à quatre sous et les journaux à cinq centimes sont la pâture de prédilection. Il faut habituer nos populations rurales à lire et à raisonner; mais, pour que cette éducation les pénètre et devienne partie intégrante de leur être, il faut qu'elle s'adresse aux humbles dans la langue qu'ils aiment et qu'ils comprennent. A ne parler que de la Bretagne, si le paysan breton lit peu et n'a par conséquent que des connaissances bien restreintes, c'est parce que le français lui est trop peu familier pour qu'il lise *avec plaisir* dans cette langue, c'est encore parce qu'il ne trouve guère dans sa propre langue d'autre lecture que des ouvrages de piété ou ces feuilles volantes que vendent les colporteurs. Pour toute littérature, il n'a que quelques « mystères, » imprimés ou manuscrits, qu'on lit dans les longues soirées d'hiver et qu'on représente encore quelquefois; mais qu'on écrive dans sa langue des œuvres à sa portée, d'agriculture, de science populaire, d'histoire, de littérature, et qu'on les répande à un prix modique, le paysan les achètera et les lira avec intérêt.

La cause de l'éducation populaire par la langue populaire va peut-être gagner à la rivalité des partis politiques et à la compétition des candidats qui se disputent l'oreille du paysan breton, et sont forcés de l'entretenir dans sa langue. Les seuls partis en présence en Bretagne sont le parti légitimiste et le parti républicain libéral (1). Le parti bonapartiste n'existe pas, du moins comme état-major et comme cadres, car il a peut-être encore des sympathies parmi ces paysans qui savent gré à l'empire du bon prix auquel ils vendaient leurs « cochons. » Ce n'est pourtant pas que l'empereur Napoléon III ait été ménagé dans les complaintes populaires que j'ai signalées plus haut. Dans une d'elles, une seule, je l'ai trouvé représenté comme trahi (2); mais c'est l'exception. En général il est fort maltraité; on l'appelle « l'empereur Badinguet (3) » ou « un franc-maçon sans conscience (4); » ailleurs encore, dans une brochure que

(1) Ce dernier ferait bien, soit dit en passant, et il le pourrait sans aller pour cela jusqu'à l'intolérance, de ne pas laisser se glisser dans ses rangs des hommes qui ont été les partisans, pour ne pas dire les complices du plébiscite impérial du 8 mai 1870. C'était par exemple un véritable scandale de voir au mois de septembre dernier, à Quimper, se porter comme candidat soi-disant républicain au mandat de conseiller-général un ancien partisan de l'empire, à qui son concurrent légitimiste reprochait avec raison sa volte-face subite.

(2) *Chanson nevez var sujet ar bla 1870.* Morlaix, Haslé.

(3) *Brezel ar Pruss,* Morlaix, Haslé.

(4) *Quéméiad an ezac'h.* Lannion, Le Goffic.

nous citerons plus loin, « Napoléon le Maudit (1). » Il n'est pas probable que l'ex-empereur cesse d'être traité de la sorte dans les publications bretonnes, du moins dans celles qu'inspire le parti républicain, car le parti légitimiste, dans l'intérêt de sa stratégie électorale, aime mieux faire retomber sur la république et sur les républicains la responsabilité de la guerre et des malheurs qu'elle a entraînés. Dans la polémique en langue bretonne, le parti légitimiste a l'avantage de compter dans ses rangs le clergé, qui, pour l'exercice de son ministère, fait du breton une étude spéciale, et le cultive avec un amour vraiment patriotique (2). Aussi les publications légitimistes sont-elles plus nombreuses et en général dans une langue plus correcte et plus élégante que les publications républicaines. Nous allons les passer rapidement en revue. C'est d'abord la traduction, sur feuilles volantes pour la distribution dans les campagnes, des lettres manifestes « d'Henri V (3); » c'est ensuite une poésie intitulée *Ann Dasprener,* « le libérateur (4). »

« ....Du sang d'Henri IV, il reste une goutte — de ce sang si fort, si doux, si généreux, — gardé par la Providence pour que la France soit de nouveau — le plus beau royaume après celui de Dieu.

« Il n'est pas permis de différer, quoi que nous entendions crier. — Soyons une fois gens de cœur, défendons-nous des méchans; — Henri V est devant nous avec son drapeau blanc; — il est notre vrai roi... Français, faites-lui place! »

Nous ne partageons pas l'opinion du poète anonyme, mais nous devons reconnaître que c'est là un langage digne et élevé, et nous le cherchons en vain dans d'autres publications inspirées par la même foi politique. Nous ne le trouvons certainement pas dans un petit écrit intitulé *Ce qui est arrivé à Paris pendant que les républicains rouges étaient maîtres de cette ville* (5), où l'on identifie les

(1) Cette épithète me remet en mémoire une inscription bretonne écrite à la craie sur le mur d'une maison au Moulin-Saquet, et recueillie après le siége par un de mes amis. Je la cite telle qu'elle a été écrite, bien qu'il n'y ait nulle orthographe. L'auteur inconnu, garde mobile ou soldat, parlait breton sans savoir l'écrire :

Napoleon tris mab eunant Lucifer
Neus distrujet France et nantier.

« Napoléon III, fils aîné de Lucifer, — a perdu la France entière. »

(2) Le seul recueil qui paraisse en langue bretonne est un journal religieux hebdomadaire, intitulé *Feiz ha Breiz,* « Foi et Bretagne; » il se publie à Quimper.

(3) La traduction de ces lettres a été faite simultanément à Saint-Brieuc, imprimerie L. Prudhomme, et à Quimper, imprimerie de Kérangal.

(4) Brest, Lefournier.

(5) *Ar pez a zo c'hoarveet e Paris, epad ma oa bet ar republikaned-ru mistri er guer-ze,* Morlaix, Lédan.

républicains aux fédérés, et où l'on met sur le dos de la république les crimes de la commune. Nous avons remarqué dans ce récit le nom d'un personnage que l'auteur représente comme occupant un rang élevé chez les insurgés, et que nous n'avons vu jusqu'ici figurer dans aucune histoire de la commune, « Satan, général des fédérés, » et c'est après un discours de ce « général » qu'on procède à l'assassinat des otages et à l'incendie de la ville. La conclusion était un avis aux électeurs :

« Ce n'est pas assez que les méchans, les fédérés, les républicains, aient été vaincus, il faut que les gens honnêtes, les gens d'ordre, s'unissent et s'entendent contre les républicains, *de peur que ceux-ci ne viennent à lever de nouveau la tête.* Il nous faut maintenant parler hautement; soyons des gens d'ordre, de foi et de religion.

« Ouvrons nos yeux, le jour des élections approche. Choisissons nos gens, nos vrais amis. Laissons de côté les gens douteux.

« Trois fois on a fait l'essai de la république: la première fois avec Robespierre, la seconde fois avec Ledru-Rollin, et cette dernière fois avec Félix Pyat et consorts. En voilà assez, et même trop. Dieu nous garde désormais de la quatrième république! »

Le parti républicain descendit enfin dans l'arène avec une brochure : *Aux gens de la campagne* (1), tirée à 12,000 exemplaires, et répandue gratuitement dans les campagnes. On sait qu'au 2 juillet dernier le Finistère nomma les républicains libéraux à une écrasante majorité, qui était le démenti éclatant des élections précipitées du 8 février. La petite brochure bleue devait avoir eu sa part d'influence dans ce succès, car, pour en détruire l'impression dans l'esprit du paysan, trois brochures légitimistes ont déjà paru en réponse. L'une est intitulée *Réponse à la lettre des républicains* (2); une autre : *Bons avis d'un Breton aux électeurs de la campagne* (3), la troisième, qui est presque un petit volume, porte pour titre : *Que faire* (4)? Les connaisseurs de breton en font grand cas comme langue; mais nous regrettons d'y trouver la flamme de cette passion qui animait les prédicateurs de la ligue au XVIe siècle (5). Ce

(1) *Dan dud divar ar meaz,* 16 pages in-8°; Brest, Gadreau.

(2) *Respount d'a lizer ar republicanet,* 16 pages in-12; Quimper, Kérangal.

(3) *Alion mad eur Bretoun d'ann Elektourien divar ar meaz,* 36 p. in-12; Brest, Lefournier.

(4) *Petra da ober,* 48 p. in-12; Quimper, Kérangal.

(5) Cette brochure est signée *Mikeal ar Balch, labourer douar,* « Michel Le Balc'h, cultivateur, » peut-être pour inspirer plus de confiance aux paysans en paraissant venir d'un des leurs; mais l'auteur n'est pas un cultivateur, c'est un ecclésiastique des environs de Plouguernau.

n'est certainement pas la fin des publications politiques en langue bretonne. Tout récemment encore, un des élus du 2 juillet publiait une brochure sous ce titre : « *Un mot aux électeurs de ma paroisse* » (*Eur guer da elektourien va farrez*) (1).

Ce penchant instinctif qui pousse le paysan breton à lire ce qui est écrit dans sa langue est un indice et un conseil pour ceux qui veulent travailler sérieusement à instruire et à élever le peuple. Ce n'est point par des articles écrits entre deux chopes dans les journaux de Paris et des grandes villes qu'on préparera la victoire de cette sainte cause; il faut, pour faire œuvre libérale, s'adresser directement au paysan. Comme le disait il y a quelques jours en termes excellens un journal de Bretagne, « observez combien, dans la conversation, le paysan témoigne d'intérêt pour les choses pratiques qui le touchent et qu'il ignore; rappelez-vous, lorsqu'a été soulevée la grande question politique de la réélection, le succès de lecture et de commentaire qu'obtint une brochure de quelques pages qui lui parlait le langage du bon sens. De ces exemples et de bien d'autres, il faut conclure que l'aversion apparente du paysan breton pour la lecture est bien moins sa faute que celle des classes supérieures qui montrent si peu de sollicitude à l'éclairer. Le simple et unique moyen de le faire lire est de lui donner de bons livres. » Aussi est-ce avec une véritable satisfaction que nous signalerons, en terminant cette courte revue des publications bretonnes, un almanach à la fois politique et littéraire qui paraît en ce moment sous le titre d'*Almanach de Basse-Bretagne, fait pour les gens de la campagne, pour l'année 1872* (2). Cet almanach, rédigé par des amis de la Bretagne et de la littérature bretonne, a pour but de fournir aux paysans une lecture à la fois agréable et instructive. C'est ainsi qu'à côté d'une biographie de M. Thiers il donne un article sur la manière de préparer le beurre (article qui a pour auteur un agriculteur distingué de Bretagne, membre de l'assemblée nationale, M. Th. de Pompery); c'est ainsi qu'une notice sur l'Alsace et la Lorraine côtoie un article sur l'histoire de la langue bretonne. Nous souhaitons à cette œuvre patriotique le succès qu'elle mérite.

Nous ne pouvons penser à l'état d'ignorance où est encore plongée notre province de Bretagne sans que notre esprit se reporte vers un autre petit peuple, frère du peuple breton par le sang et par la langue. Les Gallois sont de même race que nos Bretons de France,

(1) Une brochure in-8°, Brest, Gadreau.

(2) *Almanac Breiz-Izel, gret evit ann dud diwar ar meaz, evit ar bloaz 1872.* Brest, Gadreau; Paris, Franck.

et leur langue est de très près apparentée au breton armoricain (1); or la population du pays de Galles est une des plus instruites de l'Europe. D'où vient cette différence entre ces deux branches de la race celtique? On a dit souvent que les Gallois devaient leur supériorité intellectuelle au protestantisme, qui met la lecture de la Bible (et par suite l'instruction primaire) au premier rang des devoirs du chrétien, tandis que le catholicisme, sans défendre précisément la lecture, ne fait rien pour l'encourager. Il y a quelque vérité dans cette observation; mais il y a autre chose encore. Ce qui a permis à l'instruction de se répandre si promptement et de jeter des racines profondes dans le sol gallois, c'est qu'elle avait pour véhicule et pour organe la langue même du pays, le gallois; on n'avait pas établi, comme première condition de l'éducation populaire, que ce pays devait d'abord, par une sorte d'isomorphisme linguistique, abandonner sa langue et ses mœurs, pour adopter celle de l'état auquel il appartient, — celle de l'Angleterre. A supposer qu'on eût reussi dans cette tâche de dénationaliser le pays de Galles, combien de générations intermédiaires eussent été sacrifiées! C'eût été d'ailleurs sans profit pour l'unité britannique, car il n'est pas inutile de remarquer que les Gallois, qui ont conservé leur langue et leur littérature nationale, sont de fidèles sujets de la reine Victoria, tandis que les Irlandais, qui laissent avec indifférence périr leur langue et leur littérature, qui sont devenus Anglais par la langue et par les mœurs, sont rebelles jusqu'au fond de l'âme. La prépondérance de la culture française a empêché qu'il en fût de même en Bretagne qu'en Galles; en effet, les deux pays ont cela de commun, que pour tous deux, — le pays de Galles par la conquête, la Bretagne par l'union personnelle sous le mari de la duchesse Anne de Bretagne, — la réunion à un état de race et de langue différentes a entravé leur développement national. Il n'y a nul danger aujourd'hui, ni pour l'Angleterre, ni pour la France, à voir le fil de la tradition se renouer. La France même y semble intéressée. La population bretonne, devenue française par les liens de l'affection comme par ceux de la politique, a droit, sous un régime de suffrage universel, à sa part d'instruction; mais en Bretagne la classe moyenne, de qui devrait venir l'initiative, ignore ou plus souvent, ce qui est pis encore, dédaigne le breton, et rougirait de s'en servir autrement que pour adresser la parole à une servante ou à un garçon de ferme. D'autre part, bien des gens au nom de l'unité française s'opposent

(1) Voyez notre article sur *le Pays de Galles* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mars 1871.

à l'emploi des langues provinciales comme moyen d'instruction; ils voudraient imposer un niveau unique à la France, celui de la langue française, comme si une population pouvait abandonner la langue de son foyer. En attendant que tout le monde en France sache le français (et ce jour est encore éloigné), cette population qui s'instruirait, si on s'adressait à elle dans son langage, végète dans l'ignorance. A qui la faute, sinon aux doctrinaires de la centralisation, qui veulent façonner la France à leur fantaisie sans examiner l'état des choses, sans se soucier des légitimes traditions de nos provinces?

On reproche avec raison à certains démocrates de parler au peuple de ses droits sans jamais lui parler de ses devoirs; on pourrait avec une égale justice adresser ce reproche à quelques défenseurs de la prépondérance de la bourgeoisie dans la conduite des affaires publiques. La classe moyenne veut garder la direction morale et politique du pays; mais elle doit la mériter en étant dans la nation la classe la plus instruite, la plus active, *la plus dévouée au bien public*. Qu'elle se mette donc à l'œuvre de l'éducation populaire dans les campagnes aussi bien que dans les villes! Ce ne sera pas seulement une mesure de prudence devant le flot populaire qui monte, ce sera aussi un acte de justice, l'accomplissement du devoir qui incombe à l'aîné dans une famille d'orphelins. Si un régime de liberté peut s'établir définitivement en France, ce sera en s'appuyant fortement sur les paysans, à la condition qu'ils soient instruits et qu'ils s'intéressent aux affaires publiques; on les y intéressera, non-seulement en travaillant à leur apprentissage politique par le maniement des affaires communales et départementales, mais aussi en entreprenant leur éducation dans la langue qu'ils comprennent. C'est, à l'heure incertaine où nous sommes, un des plus pressans devoirs du parti libéral en province.

H. Gaidoz.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 décembre 1871.

Le retour de l'assemblée nationale, ce retour si impatiemment et si justement attendu, aura-t-il l'heureuse influence de dissiper tous ces troubles, ces équivoques, ces fantasmagories, que des passions implacables et d'incorrigibles frivolités s'obstinent à entretenir à la surface du pays? N'aura-t-il au contraire pour conséquence que de perpétuer et d'aggraver ces agitations factices en leur donnant la forme de conflits parlementaires? L'assemblée, en d'autres termes, se laissera-t-elle aller au courant des vaines excitations ou bien trouvera-t-elle en elle-même la prudence et la force nécessaires pour dégager la politique de la France de tout ce qui l'altère et l'obscurcit, pour ramener cette politique à ce qui nous intéresse véritablement, à la réalité qui nous presse et nous submerge de toutes parts? La question est là, elle n'est que là aujourd'hui; tout dépend de l'esprit qui prévaudra dans l'assemblée, de la manière dont on comprendra la situation et les intérêts du pays.

Le message par lequel M. Thiers inaugurait l'autre jour cette session nouvelle, et qui n'a peut-être étonné un instant que parce qu'il parlait à la raison au lieu de parler aux passions, ce message a un caractère essentiel : c'est l'exposé sérieux, minutieux et sincère de la condition laborieuse de notre patrie, des épreuves qu'elle vient de traverser, des difficultés qui lui restent à vaincre; c'est l'acte courageux d'un patriote fidèle et infatigable qui est à la peine depuis dix mois, qui peut certes revendiquer l'honneur d'avoir été le premier ouvrier de cette reconstruction nationale, entreprise dans le double désastre de l'invasion étrangère et de la guerre civile, — qui sent lui-même que pour mener cette œuvre jusqu'au bout « il faut encore beaucoup de travail, de constance, de dévoûment. » Il y a dans ce message un mot singulièrement significatif et qui suffirait pour caractériser une situation. Au moment où, après avoir embrassé toutes les affaires du pays, M. le président de la république arrive à ce qu'il appelle le « sujet grave, délicat, brûlant, » à ce qu'on est convenu d'appeler plus particulièrement la politique, il

s'arrête avec une sorte de surprise et se demande si toutes ces choses dont il vient de parler, la diplomatie, l'armée, l'administration, les finances, ne sont pas de la politique. Assurément c'est la vraie politique et la meilleure, puisque seule elle peut offrir un terrain d'action commune à toutes les volontés honnêtes et sincères. C'est justement le mérite du message de s'arrêter là où finit cette politique, là où commence le domaine des conflits orageux, des agitations infécondes. Tout ce qui peut aigrir ou diviser, il l'omet volontairement, par une préméditation de patriotisme; il donne un exemple de prudente réserve qui devrait servir de mot d'ordre. Quant à toutes ces questions sérieuses, pratiques, de finances, d'administration, d'organisation militaire, que M. le président de la république traite avec sa supériorité séduisante, sur lesquelles on l'accuse de se prononcer avec trop d'ardeur, elles ne sont pas nécessairement résolues par un message; elles restent livrées à la discussion, qui, entre des hommes également dévoués à leur pays, amène toujours des transactions profitables. Puisque ces questions sont là, pressantes, impérieuses, il serait au moins étrange, on en conviendra, que celui qui porte le fardeau des affaires, qui remplit ce grand devoir du gouvernement dans les heures les plus difficiles, que celui-là seul n'eût point le droit de dire son opinion avec toute l'autorité d'une expérience fortifiée par l'étude, d'une conviction relevée par la vivacité d'un esprit toujours jeune. — On confond les temps. Le message de M. Thiers est un programme, ce n'est point un ukase. M. le président de la république expose ses idées avec sa lucidité merveilleuse et son entraînante éloquence, il ne les impose pas, et, s'il laisse entrevoir le souci de sa responsabilité, ce n'est point à coup sûr pour mesurer un dévoûment nécessaire au pays, ou pour enchaîner la liberté parlementaire. Il avertit, il dit franchement et nettement son opinion sur des intérêts publics qu'il a étudiés avec passion, qu'il met au-dessus de tout, qui devraient avoir toujours la première place dans l'esprit de ceux qui ont la généreuse préoccupation de l'avenir de la France.

Ce qui fait notre malheur, ce qui est notre danger, ce n'est point que des questions comme celles que soulève le message soient discutées sérieusement et même vivement. Il n'y a au contraire que des garanties pour le pays dans ces sincères et fortes contradictions, dans ces échanges d'idées ou ces émulations qui s'établissent entre un gouvernement intelligent et une assemblée bien intentionnée poursuivant ensemble le même but. Notre danger et notre malheur, c'est cette impatience brouillonne, souvent coupable, qui se détourne justement des plus hautes questions d'intérêt public pour se jeter dans toutes les luttes irritantes, qui se plaint sans cesse des inquiétudes et des agitations qu'elle s'ingénie elle-même à propager, qui trouble le peu de sécurité que nous avons sous prétexte de nous donner un régime définitif, — qui fait des affaires de tout, du moindre incident, de l'entrée des princes d'Orléans

à l'assemblée ou de la plus légère dissidence dans une commission parlementaire.

Sans doute il n'est point sans importance de savoir si M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville, élus par les départemens de l'Oise et de la Haute-Marne, pourront exercer leurs droits comme tous les autres députés. Jusqu'ici les deux princes se sont abstenus de paraître à l'assemblée; ils s'étaient engagés à ne point siéger, ils ont tenu leur engagement. Le moment ne serait-il pas venu de mettre fin à cette situation exceptionnelle? C'est une question de conduite au sujet de laquelle M. le duc d'Aumale et M. le prince de Joinville ont eu une entrevue avec M. le président de la république. Que s'est-il dit dans cet entretien? Il y a des gens qui naturellement n'en savent pas un mot et qui ne sont pas moins empressés à raconter la scène avec toute sorte de détails. On peut être certain, sans le savoir, que tout s'est passé simplement, courtoisement, de la part des princes, aussi bien que de la part du chef de l'état. Les princes ne peuvent avoir la pensée de créer un embarras quelconque au gouvernement, M. Thiers de son côté ne peut songer à suspendre indéfiniment un droit qui en somme est le droit des électeurs. La vérité est qu'on a fait beaucoup de bruit pour rien. Quand le bruit sera tombé, on s'apercevra qu'il n'y a plus réellement aucune difficulté sérieuse. Les princes iront ou n'iront pas à l'assemblée, le mieux sera vraisemblablement qu'ils y paraissent le moins possible, et dans tous les cas la prudence qu'ils ont montrée, dont ils sont intéressés eux-mêmes à ne point se départir, cette prudence est le gage le plus sûr pour M. le président de la république. Ce qu'il y a de plus singulier, ce qui devrait un peu étonner, si on pouvait encore s'étonner de quoi que ce soit aujourd'hui, c'est qu'un incident aussi simple ait pu éveiller les ombrages d'un certain nombre de républicains modérés. Avec un peu plus de prévoyance ou de sens politique, ils comprendraient que la présence de M. le duc d'Aumale et de M. le prince de Joinville dans l'assemblée est une sûreté bien plus qu'un danger, parce que, s'il y a des races princières qui sont fatalement prédestinées aux coups d'état, aux tristes victoires et souvent aussi aux désastres de la force, il y a d'autres races qui ne sont pas faites pour les mauvaises besognes, qui ne sauraient pas violenter le droit et la dignité nationale par des attentats nocturnes; elles ne le voudraient pas d'abord, et elles ne le pourraient pas. Que les bonapartistes, devenus subitement les zélateurs ardens du droit et de la liberté, ne parlent qu'avec effroi des coups d'état sournoisement prémédités par M. Thiers ou des conspirations des princes d'Orléans, ils font leur métier. C'est assez grotesque de leur part, mais le tour est joué, ils le croient du moins; ils pensent avoir détourné l'attention de tout ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils feraient encore, s'ils le pouvaient. Au pis aller, ils ont toujours réussi tant bien que mal à semer une certaine inquiétude, aidés qu'ils sont dans cette étrange campagne par

les radicaux, peut-être même par quelques légitimistes, complices fort inattendus de leurs haines, et c'est ainsi que l'esprit de parti se sert de tout, se joue de tout, prodigue les exagérations, propage les défiances, pour arriver simplement à une confusion dont il espère profiter.

M. Thiers l'a dit l'autre jour à l'assemblée avec le sentiment sérieux de la vérité des choses : « le pays dans son ensemble, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le pays est sage; il sent ses malheurs, veut les réparer... Les partis seuls ne voudraient pas être sages; c'est d'eux, d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre, c'est d'eux seuls qu'il faut vous garder, contre lesquels il faut vous armer de sang-froid, de courage, d'énergie. » Rien n'est plus vrai que ce contraste, signalé par M. le président de la république entre un pays qui sent son mal, qui ne demanderait pas mieux que d'être sauvé de ses propres incertitudes, qui n'aspire qu'à retrouver son activité sous un gouvernement prévoyant, et des partis qui s'agitent, qui se démènent, fatiguant la France de leurs ambitions impuissantes. Ils ne comprennent pas, tous ces partis extrêmes, nés de toutes les révolutions, que pour le moment ils ne peuvent rien comme partis, que leurs passions, leurs préjugés ou leurs impatiences jurent en quelque sorte avec une situation nouvelle. Ils ne peuvent que se livrer des combats qui sont tout au plus des diversions dangereuses ou inutiles. On vient de le voir dans un des derniers incidens de l'assemblée. Au moment où il s'agit de savoir si on aura le temps de préparer le budget de 1872 avant le 1er janvier et si on sera obligé de recourir à l'expédient des douzièmes provisoires, survient un député de l'extrême droite, M. Dahirel, qui s'élance à la tribune pour rappeler, au cas où on l'aurait oublié, qu'on ne sera sauvé que par la royauté légitime. Les républicains répondent naturellement par la proclamation de l'éternité de la république, et un député de la gauche, M. Langlois, s'écrie impétueusement à son tour : « le provisoire, c'est le définitif, et c'est le définitif qui serait le provisoire. » Ce que dit M. Langlois est bien possible, c'est dans tous les cas le résumé des mobilités de nos révolutions. Et à quel propos cette escarmouche plus bruyante que sérieuse? A propos de quelques joyaux de la couronne qu'un économiste prévoyant propose d'aliéner pour nous faire des ressources, et dont le produit ne grossira pas sans doute notablement le budget, d'autant plus qu'on réserve les objets qui ont un intérêt pour l'histoire ou pour l'art, et qu'en fin de compte on ne vendra probablement rien du tout. N'importe! c'est le moment de mettre en présence la république et le roi. Là-dessus, on perd quelques heures à s'échauffer, puis à voter, et au demeurant tout s'évanouit. Il n'y a que du temps perdu et des passions inutilement ravivées.

C'est fort bien de disputer sur le provisoire et le définitif. A quoi cela répond-il toutefois en ce moment? Pendant qu'on se défie, pendant qu'on s'évertue à relever tous les drapeaux sous lesquels la France a

vécu, il y a en vérité bien autre chose à faire aujourd'hui, et l'assemblée n'a pas trop de toutes ses forces, de son bon esprit, de son patriotisme pour accomplir l'œuvre qui s'impose à elle, qu'elle ne peut plus désormais éluder. Il y a le prochain budget à préparer, — un budget normal qui ne s'élèvera pas à moins de 2 milliards 750 millions, — et plus de 200 millions d'impôts nouveaux à trouver après ceux qui ont été votés dans la session dernière. Il y a la situation de la Banque à étudier, et le chiffre de sa circulation fiduciaire à augmenter, de façon à tempérer au moins les malaises d'une crise monétaire qui n'en est plus à se produire, qui ajouterait à toutes nos difficultés, si on n'y portait quelque remède. Il y a l'organisation de l'armée, sur laquelle M. le président de la république et l'assemblée ont visiblement des idées différentes qu'il s'agit de concilier en refondant les propositions du gouvernement et les propositions de la commission parlementaire dans un projet unique. Il y a la loi sur l'instruction primaire, dont M. Thiers ne parle pas, que M. Jules Simon n'a point présentée encore, et au sujet de laquelle on peut lire avec fruit un discours d'une éloquence hardie et élevée que le chancelier de l'échiquier d'Angleterre, M. Lowe, prononçait récemment au *Mechanic's institute* d'Halifax. Il y a enfin ce qui est dans la réalité de la situation sans être dans le programme de M. Thiers, ce que M. le président de la république n'a pu prévoir et que les événemens de tous les jours peuvent imposer à chaque instant.

Ah! si pour résoudre toutes les questions qui se pressent devant nous, en face desquelles les volontés les plus fermes s'arrêtent quelquefois étonnées et intimidées, si pour résoudre ces questions il suffisait de décréter la république définitive ou le rétablissement d'un roi, nous n'affirmons pas que ce problème de la reconstitution d'un peuple serait encore des plus faciles. Ce serait au moins assez simple au premier abord : il n'y aurait qu'à rassembler la nation française autour de l'urne fatidique, autour de la boîte à surprises, en l'engageant à mettre un mot, un tout petit mot, sur un bulletin; tout serait dit. Et après? Parce que la république serait définitivement proclamée aujourd'hui, serait-elle plus certaine de vivre demain? Parce qu'on aurait rétabli sans plus tarder un roi, la monarchie serait-elle mieux garantie contre des révolutions nouvelles? C'est qu'en effet, avant tout, c'est la France qui est à relever, à refaire dans son tempérament moral en quelque sorte aussi bien que dans son organisation publique, — et ici les partis ont beau faire, ils sont impuissans par leurs propres divisions, par leur multiplication autant que par la force d'une fatalité supérieure qui les domine. Celui qui triompherait seul aurait tous les autres contre lui, et il laisserait la France divisée en face de cette fatalité supérieure qui a un nom douloureusement connu, qui s'appelle l'étranger, campé dans nos provinces pour plus de deux années encore.

La raison d'être la plus évidente du régime actuel et ce qui fait sa

force sous cette apparence de faiblesse qu'on lui reproche assez souvent, c'est justement cette situation d'où il est sorti dans un jour de malheur, c'est aussi ce caractère indéterminé et anonyme qu'il doit aux circontances. Son mérite est d'être l'administrateur de « l'infortune publique, » le mandataire innomé du péril public, de ne porter l'effigie et les couleurs d'aucun parti, et par suite de pouvoir rallier toutes les volontés dans une même œuvre de réparation et de réorganisation. Sans doute, c'est un régime provisoire, il est provisoire et exceptionnel comme les circonstances; encore ne faudrait-il pas trop abuser de ce mot dans un pays où il y a souvent si peu de différence entre le provisoire et le définitif. En fin de compte, c'est la souveraineté nationale réalisée dans ce qu'elle a de plus simple, de plus élémentaire et par conséquent de plus fort, avec des pouvoirs poussés hors des entrailles de la nation dans un effroyable déchirement. L'assemblée est le produit le plus libre et le plus spontané d'un pays en proie à l'invasion et à la révolution. M. Thiers, quelque titre qu'on lui donne, est M. Thiers; il a pour lui l'élection de vingt-cinq départemens, le choix unanime de l'assemblée, l'autorité de cette carrière dont M. Jules Favre, dans le plus curieux chapitre de son dernier livre sur le *gouvernement de la défense nationale,* rajeunit ou rappelle un des plus douloureux et des plus intéressans épisodes, — la mission que le chef actuel du pouvoir exécutif est allé remplir en Europe aussitôt après le 4 septembre. C'est bien là M. Thiers. La veille, il est malade, accablé sous le poids de nos désastres; le lendemain, il est debout, séduit par la perspective d'un service à rendre au pays, aspirant l'action, prêt à courir l'Europe, et ses premières dépêches datées de Londres, publiées aujourd'hui par M. Jules Favre, montrent qu'il a fait tout ce que le dévoûment sans illusion et sans défaillance pouvait faire. Il apparaît déjà comme l'homme désigné dans ce grand naufrage, et, lui aussi, il est sorti de la situation.

Que plus d'une fois entre l'assemblée et M. Thiers il y ait des divergences, des froissemens ou des malentendus qui rendent le provisoire plus sensible, c'est bien évident; il y a toujours un intérêt supérieur qui les rapproche, qui leur fait un devoir de vivre ensemble, parce qu'ils sont nés ensemble, parce qu'ils ne peuvent pas se séparer. Sait-on ce qu'il faudrait pour que cette situation, avec ses inconvéniens inévitables, eût toute son efficacité? C'est la question éternelle et invariable : il faudrait que les partis eussent pour le moment le courage de s'oublier eux-mêmes, qu'on cessât de se livrer à des récriminations rétrospectives qui ne servent à rien, que les hommes, au lieu de suivre toutes leurs fantaisies, au lieu de s'abandonner à leurs antipathies ou à leurs préférences personnelles, pussent se résigner à se grouper, à se discipliner, et que dans les régions moyennes de l'assemblée il se formât une majorité fortifiant, stimulant ou contenant tour à tour un gouvernement avec qui elle n'est pas toujours d'accord et qu'elle n'a pas envie de changer.

Il faudrait aussi que le chef du pouvoir exécutif lui-même aidât à ce travail par les ménagemens, par les directions, par une intimité habilement entretenue avec l'esprit général de l'assemblée. C'est cette majorité sensée, libérale, appuyant le gouvernement et appuyée par lui, qu'un de nos collaborateurs, député lui-même, M. Émile Beaussire, appelle de ses vœux dans la conclusion d'un livre sur *la guerre étrangère et la guerre civile,* et il est certain que cette majorité, sans changer le caractère de notre situation, lui donnerait aussitôt une sécurité et une force d'action qui suffiraient aux nécessités les plus impérieuses, les plus immédiates, de notre œuvre nationale.

Une des plus étranges illusions est de croire que ce qui manque de sécurité à la France tient au caractère provisoire du régime actuel. Le provisoire y est pour quelque chose, c'est possible, puisqu'il est vrai que les apparences ne sont pas sans valeur en politique. Ce qui fait surtout que la France est incertaine et inquiète, qu'elle se défie de l'avenir, qu'elle a tant de peine à surmonter ses perplexités, c'est que dans cette vie laborieuse qui nous est infligée il y a des hommes, des partis toujours prêts aux insurrections et aux brutalités de la force, qui ne connaissent que la tyrannie de leurs passions de sectaires, qui ont pour premier dogme le mépris cynique de toute loi, le dédain injurieux de tout ce qui n'est pas leur domination. Les plus effroyables événemens, les plus redoutables périls nationaux ne peuvent ni les éclairer ni les désarmer, ils continuent; tant qu'ils ne régneront pas ils conspireront, ils ne cachent pas qu'ils n'attendent qu'une occasion de se jeter de nouveau sur cette belle et infortunée société française, à laquelle ils s'attachent comme à leur victime. Le suffrage universel lui-même à leurs yeux n'a de valeur que s'il se fait le servile complice de leurs desseins. Ils sont, malgré eux, instinctivement, la révolte vivante. Vous l'avez vu récemment dans cette malheureuse question du retour de l'assemblée à Paris. Une indication assez vague d'ailleurs est donnée sur les mesures qu'on pourrait prendre pour protéger l'indépendance de la représentation nationale, pour défendre l'enceinte législative contre l'approche des rassemblemens tumultueux. Aussitôt les coryphées du radicalisme, du ton le plus dégagé, se hâtent d'intervenir pour rappeler qu'il y a déjà des lois sur les attroupemens, qu'elles n'ont pas empêché le 4 septembre, que des lois nouvelles n'empêcheront pas les 4 septembre que le peuple, leur peuple à eux, pourra faire encore, et c'est ainsi qu'on promet la sécurité au pays, qu'on se comporte avec les lois, même sous la république !

Chose plus grave, même au sein de l'assemblée il se trouve un député innomé qui insulte quelques-uns de ses collègues jusque dans l'indépendance de leur conscience, qui appelle une commission parlementaire une commission d'assassins, parce qu'elle n'a pas gracié des condamnés. Ainsi maintenant les assassins, ce ne sont plus ceux qui ont fait exé-

cuter les otages, qui ont multiplié les victimes sans jugement : ce sont ceux qui, dans le sentiment incorruptible d'un douloureux et grand devoir, se croient obligés de laisser la loi s'accomplir. Des journaux ont l'indignité de signaler avec affectation les noms des membres de la commission des grâces, un député les insulte. L'assemblée inflige la censure au député, il s'en fait une cocarde, il s'en vantera devant ses électeurs, et voilà comment on respecte la souveraineté nationale, la justice, les lois! L'assemblée, pour les radicaux, ce n'est pas la souveraineté nationale; la souveraineté nationale, à leurs yeux, est à Lyon, dans un club de la rue Grolée d'où est sorti ce député obscur, digne de son obscurité, et qui, ne pouvant rien faire de mieux, aspire à la notoriété de l'outrage! Et quand le pays voit cela, croit-on qu'il puisse être bien disposé à se rassurer, qu'il n'ait pas quelque raison de s'inquiéter, de se demander ce qui arriverait si ce monde injurieux et violent, aidé par des organisations clandestines, parvenait à triompher dans un moment de surprise? Pense-t-on qu'une dissolution de l'assemblée actuelle, qui offrirait une issue à ces menées agitatrices, soit fort opportune pour le bien public, pour l'intérêt national?

C'est là ce qui entretient l'inquiétude dans le pays bien plus que toutes les distinctions théoriques entre les systèmes de gouvernement, ou que la défiance d'un régime qui lui a déjà donné, avec la paix, un commencement de réorganisation. Oui, ce qui trouble la France, c'est la menace de cette invasion de barbares intérieurs faisant suite à l'invasion étrangère, espérant se frayer un chemin à travers les agitations que l'esprit de parti provoque, et voilà pourquoi il faut que toutes les volontés, que tous les patriotismes s'unissent pour maintenir la situation actuelle, pour la défendre contre les fauteurs d'une dissolution intempestive aussi bien que contre ceux qui, par impatience du provisoire, se laisseraient aller à tenter d'autres aventures. Cette situation, nous ne sommes même pas les maîtres de la changer, nous devons encore moins songer à l'affaiblir ou à la déconsidérer, tant que les Allemands sont en France, tant qu'au moindre incident ils peuvent mettre six de nos départemens en état de siége comme ils viennent de le faire, tant qu'ils gardent jusqu'à cette faculté cruelle de réoccuper des départemens déjà libres, s'il survenait des circonstances de nature à diminuer à leurs yeux les gages de leur sûreté, tant que nous n'avons pas enfin reconquis notre indépendance et la liberté de nos mouvemens par l'acquittement complet et définitif de notre indemnité. Au lieu de disputer à notre malheureux pays le droit de vivre, la sécurité relative qu'on lui ménage, on ferait beaucoup mieux de songer à cette libération nécessaire, d'aller au-devant de tous les sacrifices d'opinion pour offrir au crédit européen, que nous pouvons avoir à invoquer, les garanties d'une nation unie et paisible.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est la vraie question; pendant que nous en

sommes à nous disputer sur le définitif et le provisoire, les Allemands nous regardent. L'éventualité de nouvelles agitations révolutionnaires et même d'un triomphe du radicalisme ne leur a point échappé; ils y comptent peut-être, ils attendent, et de même qu'avant la guerre ils faisaient des cartes de l'Alsace et de la Lorraine, ils en sont aujourd'hui dans leur infatuation à faire des cartes de la Franche-Comté, qu'ils travestissent en ancienne province de l'empire germanique. Ils nous livrent à la dérision de leurs lourdes caricatures, qui représentent la France comme une arène où tous les partis se déchirent. Sans attacher plus d'importance qu'il ne faut à ces forfanteries, voilà ce qui devrait rester présent à toutes les mémoires. M. Thiers n'avait-il donc pas éloquemment et patriotiquement raison lorsque l'autre jour il demandait à l'assemblée de se mettre au-dessus des partis, de s'élever « à une suprême justice, à une suprême modération, à une suprême fermeté? »

Cependant l'Europe, sans détourner son regard de la France, sans se désintéresser de nos agitations, où elle sent bien que son propre avenir est engagé, l'Europe s'occupe de ses affaires. L'Italie voyait il y a quelques jours son parlement se réunir pour la première fois à Rome, et le roi Victor-Emmanuel, en inaugurant les chambres, saluait cet événement par un discours où, à la satisfaction patriotique d'une grande œuvre accomplie, se mêlait le sentiment libéral du devoir qu'a contracté la nation italienne d'assurer la liberté, l'indépendance spirituelle du saint-siége. Le gouvernement italien tiendra sans nul doute sa promesse, c'est la seule chose que lui demande la France.

L'Angleterre est tout entière aujourd'hui à ses émotions. Elle n'a de préoccupation que pour le prince de Galles, pour l'héritier de la couronne du royaume-uni, dont une maladie des plus graves met la vie en péril. Par une coïncidence douloureuse, le prince de Galles est atteint du même mal qui emportait son père il y a quelques années, et en ce moment même on touche à l'anniversaire de la mort du prince Albert. Le prince de Galles a trente ans à peine, et sa mort prématurée, en ouvrant la perspective d'une longue régence, serait assurément une épreuve pour les institutions britanniques. A voir cependant l'anxiété universelle qui règne au-delà de la Manche, les marques d'attachement réfléchi que reçoit la royauté, on ne se douterait guère que tout à côté il se poursuit une sorte de campagne républicaine, qu'on a eu même déjà la prévoyante précaution de donner à la future république anglaise un président qui n'est autre qu'un membre du parlement, sir Charles Dilke, fait autrefois baronnet par la bienveillance du prince Albert. Il est à croire que sir Charles Dilke restera longtemps président *in partibus*.

En Belgique, le ministère d'Anethan, si étrangement compromis par les affaires Langrand-Dumonceau, est définitivement tombé. Il est remplacé

par un cabinet formé sous la présidence de M. de Theux, avec le concours de M. Malou, de M. Delcour, professeur à l'université de Louvain. C'est un ministère catholique succédant à un ministère catholique; seulement le nouveau cabinet ne traîne point à sa suite les compromettantes solidarités qui ont perdu son prédécesseur, et l'émotion publique s'est calmée. Assurément le roi Léopold s'est conduit avec prudence en sacrifiant son ministère plutôt que de subir la cruelle nécessité de tirer des coups de fusil dans les rues de Bruxelles. Ce n'est pas moins une étrange façon de pratiquer les institutions libres, qui à ce jeu-là ne tarderaient pas à perdre leur efficacité et leur prestige.

Les crises politiques qui se succèdent en Autriche ont toujours un caractère particulier qui tient à la situation la plus laborieuse, la plus compliquée, à la divergence des élémens dont se compose l'empire austro-hongrois. Un instant, elles semblent tout menacer, et elles finissent le plus souvent ou du moins elles ont l'air de finir sans rien ébranler, sans rien résoudre non plus, il est vrai. Il y a un mois à peine, les trois cabinets qui se partagent le gouvernement des affaires de l'empire étaient en pleine dissolution et en pleine reconstitution. C'était une crise universelle qui atteignait le ministère commun, le ministère cisleithan, le ministère hongrois, et la crise semblait d'autant plus grave qu'elle se liait visiblement, directement, à un de ces problèmes avec lesquels l'Autriche est obligée de vivre, la nécessité et la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'arriver à réconcilier la Bohême comme on a déjà réussi à réconcilier la Hongrie. Les Tchèques se sont montrés incontestablement un peu absolus, un peu impatiens de se jeter sur la victoire qui paraissait s'offrir à eux. C'est sur cette question qu'est venu échouer le ministre Hohenwarth, qui avait tout fait pour signer la paix avec la Bohême, et M. de Beust lui-même a été entraîné dans la chute de M. Hohenwarth. Qu'allait-il sortir de cette confusion d'un moment où la politique autrichienne tout entière pouvait se trouver en jeu? Encore une fois, tout a bien fini au moins pour le moment. Le comte Andrassy, sans avoir encore le titre de chancelier, a pris la direction des affaires de l'empire à la place de M. de Beust, M. de Lonyay, qui était chargé des finances communes, est passé à Pesth, et succède au comte Andrassy dans la présidence du conseil de Hongrie; le ministère cisleithan s'est reconstitué à son tour sous la présidence du prince Auersperg. En même temps, quelques diètes ont été dissoutes pour tâcher de fortifier dans le prochain *Reichsrath* le parti de la constitution de décembre, qui était sorti fort affaibli des dernières élections faites sous l'influence du système fédéraliste de M. de Hohenwarth. La politique autrichienne n'est point radicalement changée; elle s'est quelque peu déplacée, elle cherche son équilibre dans d'autres conditions et avec d'autres hommes. La maladie aiguë redevient l'éternelle maladie chronique, et l'empereur François-Joseph appelle un nouveau médecin, le comte Andrassy, qui,

après avoir été un des auteurs du compromis pacificateur de la Hongrie, a présidé pendant cinq ans avec succès le cabinet de Pesth.

Ce qu'il y a de significatif, de caractéristique dans les derniers changemens accomplis à Vienne, c'est en effet cet avénement du comte Andrassy à la direction des affaires communes de l'empire. Depuis le prince Félix Schwartzenberg, aucun homme d'état peut-être n'a excité autant d'espérances ou donné une plus haute idée de sa valeur politique. Le comte Jules Andrassy est jeune encore, brillant et populaire dans son pays. Par ses manières autant que par la supériorité de son esprit, il exerce autour de lui une véritable fascination. Sous un extérieur de dandy et de grand seigneur, il cache une volonté forte, une nature bien trempée, une sagacité à la fois hardie et précise. Quand même il n'y aurait pas entre le comte de Beust et le comte Andrassy toute la différence de l'Allemand et du Magyar, on ne pourrait imaginer encore un plus frappant contraste que celui de ces deux hommes. M. de Beust était le vrai type du diplomate avisé, du politique à expédiens, se plaisant aux demi-mesures et aux atermoiemens, évitant toute résolution tranchée. Le comte Andrassy est au contraire un caractère fort entier, un homme de décision qui ne craint pas d'aller droit au but sans se préoccuper des obstacles. Il a une certaine hauteur de franchise qui n'est point sans doute de la ruse ou du calcul, comme chez M. de Bismarck, mais dont il sait au besoin se faire une force de plus, et il se peignait lui-même tout récemment en disant à ses amis du parti Deak, dont il prenait congé à Pesth : « Je ne suis pas de ceux qui croient que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée; je n'ai qu'une parole pour tout, je la dis quand je vois clair, quand je suis convaincu, et je ne change plus; je me tais dans le cas contraire. » Le comte Andrassy joint à ces traits de caractère une grande confiance en lui-même et du bonheur. Il n'en faut pas plus pour expliquer la confiance illimitée que le parti Deak avait mise en lui, et qui pendant cinq ans ne s'est pas démentie.

Que fera-t-il maintenant de ces qualités supérieures dans la situation nouvelle où il est placé? Quelle direction imprimera-t-il à la politique autrichienne? Il faudrait d'abord savoir dans quelle mesure le comte Andrassy a été mêlé aux pourparlers de Salzbourg, aux négociations engagées pour amener un rapprochement entre l'Autriche et l'Allemagne. Dans ses récentes circulaires diplomatiques, le nouveau ministre de François-Joseph déclare avec netteté que rien n'est changé dans la marche des affaires de l'empire, que ce qu'il poursuit c'est la paix. Au fond, il n'y a pas à s'y tromper, surtout en France, le comte Andrassy dit vrai quand il affirme qu'il veut la paix, et par son origine, par sa manière d'entendre les intérêts de la Hongrie, par ses idées politiques, il est peut-être conduit à moins avoir de préjugés que n'en ont les vrais Autrichiens contre un système de bonne intelligence avec l'Allemagne.

Le nouveau ministre des affaires étrangères de l'empereur François-Joseph était dans une situation plus délicate vis-à-vis de la Russie. Le parti allemand de l'Autriche, croyant être fort habile, et les journaux russes du parti panslaviste se sont empressés de représenter l'avénement du comte Andrassy comme une menace pour la Russie. L'envoyé du tsar à Vienne, M. de Nowikof, semble avoir éprouvé lui-même au premier instant une certaine inquiétude qu'il n'a pas déguisée. Le comte Andrassy ne s'est point ému, il a marché droit sur la difficulté pour la faire disparaître. Le grand-duc Michel se trouvait justement de passage à Vienne en ce moment; un des premiers actes du comte Andrassy a été de rendre une longue visite au grand-duc, puis de paraître dans une soirée donnée par M. de Nowikof. Il a fait des frais de séduction, et ces ombrages, qui commençaient à poindre, se sont dissipés pour le moment. Il est bien certain qu'en fait de politique extérieure les vues du comte Andrassy sont tournées surtout vers l'Orient, et que là peut toujours éclater l'antagonisme de l'Autriche et de la Russie; mais ce n'est point la question la plus pressante : la question pour l'Autriche aujourd'hui, c'est de vivre et de se reconstituer, et cette question suprême se débat dans l'intérieur de l'empire.

Bien que d'après la constitution de l'empire, telle qu'elle existe, le nouveau ministre des affaires communes n'ait rien à voir directement dans les pays qui forment la Cisleithanie, il n'aura pas moins certainement une influence décisive par son esprit politique aussi bien que par l'ascendant dont il jouit auprès de l'empereur, qui s'est confié entièrement à lui. Or ici le comte Andrassy paraît arriver avec des idées très nettes, très arrêtées sur toutes ces questions intérieures qu'il trouve devant lui ou qui s'agitent à côté de lui. Sa pensée depuis 1868 est que le régime constitutionnel ne peut se maintenir que par l'entente des Hongrois, des Allemands et des Polonais. Il est convaincu que le parti centraliste allemand, qui ne représente que la bourgeoisie libérale des villes, c'est-à-dire incontestablement une minorité, et qui a contre lui les Slaves, les fédéralistes, les catholiques, l'empereur lui-même, ne peut prétendre gouverner seul. Pour qu'un ministère cisleithan quelconque ait une majorité réelle, pour que le *Reichsrath* lui-même puisse se réunir et fonctionner avec une certaine efficacité, il faut que les Allemands finissent par s'entendre avec les Polonais en faisant à ceux-ci des concessions raisonnables. Le premier point du programme du comte Andrassy, c'est donc un accord avec la Galicie, et ce programme, accepté avec empressement par l'empereur lui-même, s'impose nécessairement aujourd'hui aux hommes chargés de la direction des affaires dans la Cisleithanie. C'est pour avoir reculé devant cette politique que le baron Kellersperg, appelé d'abord à former un cabinet, a définitivement échoué. Le baron Kellersperg voulait s'appuyer exclusivement sur le parti allemand centraliste, qui, s'exagérant ses forces et se croyant maître de la

situation, a manifesté des prétentions démesurées. Le prince Adolphe Auersperg s'est montré plus conciliant et a réussi à former son cabinet, de sorte que pour le moment on peut dire qu'une certaine harmonie est rétablie, dans les pouvoirs de l'Autriche, entre tous ces ministères de Vienne et de Pesth. Dans toute ces combinaisons, on le voit, il n'est point question de la Bohême et des Tchèques, qui se réfugient plus que jamais dans leur hostilité contre Vienne. C'est là un inconvénient qui n'a rien de nouveau, et le comte Andrassy, en négociant l'accord de toutes les autres parties de la Cisleithanie, espère précisément amener les Tchèques à une transaction équitable qui, sans rien coûter à leurs droits, sauvegarderait l'intégrité de l'empire. L'Autriche se sauvait et s'agrandissait autrefois par les mariages des princes; les mariages entre provinces ou entre races diverses sont un peu plus difficiles, et le comte Andrassy sera un habile négociateur, s'il arrive à sceller l'alliance de la Bohême et de l'Autriche. CH. DE MAZADE.

THÉATRE DU GYMNASE.

Une Visite de noces, comédie en un acte. — *La Princesse George,* drame en trois actes, par M. Alexandre Dumas.

La nouvelle œuvre de M. Al. Dumas nous oblige de revenir sur son avant-dernière pièce. Le silence de la *Revue* sur la *Visite de noces,* représentée il y a deux mois, n'était pas un oubli, mais une concession patiente qu'il convient d'accorder quelquefois à un homme d'un talent au-dessus de la mesure ordinaire. C'est la seule marque d'intérêt que, dans un cas de ce genre, la vérité permette de donner : on se tait parce que l'erreur est tellement évidente que nul ne peut s'y méprendre; on se tait parce qu'on espère que la seconde rencontre sera une revanche. La seconde rencontre s'est présentée, et, nous regrettons d'avoir à le dire, il n'y a pas eu de revanche. Les mêmes fautes s'y reproduisent sur des points de haute importance; il en résulte que nous ne pouvons exprimer toute notre pensée sur *la Princesse George,* sans parler de la *Visite de noces.*

De cette pièce donnée au mois d'octobre et qui est allée, nous le craignons, rejoindre les fleurs d'automne, en deux mots voici le fond. Un homme, un gentilhomme, s'il en faut croire l'auteur, M. de Cygneroi, est fatigué des marquises et des bourgeoises qui se mettaient à sa discrétion, quoiqu'il n'ait qu'un esprit assez commun. Avec des expressions qui ne rappellent ni le gentilhomme ni la justesse habituelle du style de M. Dumas, il ensevelit tout ce monde féminin dans un oubli dédaigneux. Il se marie non par amour, mais pour connaître une émotion d'un autre genre. Sa dernière maîtresse, la comtesse Lydie, se présente elle-même comme une personne qui a passé, depuis le Cygneroi, par de nombreuses

vicissitudes : elle a beaucoup appris depuis un an; même avant l'époque où ce don Juan régnait sur son cœur, elle en savait plus qu'elle n'en voulait dire. C'est du moins ce qu'elle réussit à persuader à son ancien amant avec l'aide de Lebonnard, — encore un *ami des femmes*. Ensuite ils lui persuadent avec non moins de succès qu'elle est tout à fait digne de son estime. Entre ces deux persuasions entièrement opposées, Cygneroi se trahit et propose à la comtesse un voyage à Paphos (textuel). Quand il est tiré définitivement de son erreur, il change d'itinéraire; il se met en route non pour Paphos, mais pour rentrer dans son ménage : « S'il s'agit de vivre avec une femme honnête, dit-il, je n'ai pas besoin de Mme Lydie, j'ai la mienne. » Voilà la pièce.

Cette petite comédie consiste en des aveux fictifs, en des confidences mensongères. Ce mot seul prouve que l'invention n'est pas nouvelle; nous avions déjà l'emploi de ce moyen dans une comédie suffisamment connue, *les Fausses confidences*. Il montre aussi par le rapprochement à quel point un homme d'esprit et de conceptions quelquefois originales peut renverser les traditions les plus sûres, les plus indispensables de l'art et de la morale du théâtre. Dans *les Fausses confidences*, un valet sert les intérêts de son maître en racontant à celle qu'il aime des histoires faites à plaisir. Dans la *Visite de noces*, un ami des femmes, ce qui très souvent ne vaut pas beaucoup mieux qu'un valet, forge des récits trop cyniques et par malheur trop vraisemblables pour rendre un service assez inutile à une femme qui n'a rien à espérer, rien à désirer, si ce n'est de se convaincre une fois de plus qu'un homme qui ne veut pas d'elle est purement vicieux.

Quelle que soit la distance entre l'auteur des *Fausses confidences* et celui de la *Visite de noces*, le hasard d'une ressemblance dans les moyens employés n'est pas l'unique motif du rapprochement que nous venons de faire. Comme Marivaux, M. Dumas ne connaît d'autre sujet que les femmes; mais à la place des Aramintes et des Silvies, il a mis les Marguerite Gautier et les Albertines. Marivaux faisait la métaphysique éthérée de l'amour, M. Dumas en fait la chimie; on trouve dans la *Visite de noces* une tirade sur la mixture de l'adultère qu'on nous exemptera de qualifier. Il y avait dans Marivaux un certain art de conquérir le cœur et l'esprit des femmes dont les auditeurs allaient apprendre la tactique. Ce que M. Dumas s'efforce d'apprendre à ses auditeurs est tellement rebutant qu'il faudrait le cacher. Pour tout dire en un mot, tandis que Marivaux analyse le cœur, M. Dumas étudie les mystères du corps; il a le marivaudage du tempérament.

Il est d'autant plus nécessaire de ne pas ménager à M. Dumas la vérité, que sa bonne foi dans l'erreur nous semble entière. Il unit à bien de la finesse une rare naïveté. Par exemple, nous ne serions pas étonné qu'il s'imagine avec quelque mot mystique purifier de véritables gravelures. On a rarement abusé au même degré des noms sacrés, et en quelle

matière! Que dire de cette plaisante excuse d'une femme qui a sur la conscience une kyrielle d'amans? « Oh! cœur humain! *corps humain!* Mystère! — La nature humaine a ses évolutions successives, et Dieu a eu la prévoyante bonté, voulant nous amener jusqu'à la mort sans trop de fatigue pour nous, d'échelonner tout le long de la route *certains étonnemens, certaines surprises* qui nous redonnent envie de vivre au moment où *nous ne nous* croyions plus bons qu'à mourir. » Que pensez-vous de cette idée de Dieu échelonnant des surprises pour ces dames? Il y en a, et ce ne sont pas les moins avisés, qui prétendent que M. Dumas se moque. Nous croyons à sa bonne foi, et nous tenons ces paroles et bien d'autres du même genre pour sérieuses.

Nous n'hésitons pas à nous ranger au nombre de ceux qui regardent *la Princesse George* comme un effort tenté par l'auteur pour offrir une revanche aux bons sentimens. Les applaudissemens à peu près unanimes accordés au premier acte prouvent que le public a rendu justice aux intentions primitives de l'auteur. Une femme honnête et fidèle réclamant les droits qui lui appartiennent, laissant un libre cours aux plaintes de sa dignité offensée, et cependant incapable de soutenir le combat contre un mari qui la trompe, parce qu'elle est moins forte que son amour; voilà une situation vraie, touchante, à laquelle nous félicitons M. Dumas de s'être livré d'abord. Il a trouvé là des mots d'une véritable éloquence. Il faut seulement que cette situation se développe en se transformant, qu'elle ne s'affadisse pas en des redites qui ne font que l'affaiblir. D'autre part, il faut bien songer que tout le monde n'est pas disposé à se laisser gagner par cette entrée en matière du genre honnête, peu familier, nous l'avouons, aux comédies de M. Dumas. Que cette revendication de la morale et des attachemens légitimes produise une lutte sérieuse, les spectateurs qui demeurent sur la réserve seront bien obligés de se rendre. Ils ne craindront pas d'être dupes quand ils verront que l'auteur s'est engagé de bon cœur et avant eux dans cette voie où le premier acte les invitait à entrer; mais si par hasard cette belle énergie de la femme légitime ne produisait rien, si, dans le combat des bons et des mauvais sentimens, l'auteur restait, ce qu'il paraît être trop souvent, un sceptique, si, entre telle manière de sentir et telle autre tout opposée, il avait l'air de tirer son épingle du jeu, s'il continuait comme par le passé et plus peut-être que par le passé de recourir à ses moyens de succès faits pour un autre monde, que pourrait-il en résulter si ce n'est qu'il donnerait raison à ceux qui se seraient défendus des émotions pathétiques du commencement? Nous craignons bien qu'il n'en soit ainsi de l'impression définitive de la pièce nouvelle.

A quoi se réduit en effet la lutte de la princesse George de Birac contre cette Mme de Terremonde qui est son amie on ne sait pourquoi? car il est impossible de comprendre comment cette femme si vaillante dans la vertu aime, voit tous les jours et tutoie une créature ayant fait

du vice son élément, qui ne recule devant rien pour se satisfaire, qui ne s'en cache pas, puisqu'elle prend plaisir à le raconter dans une soirée à un notaire. A quoi se réduit cette lutte? La princesse George ne se doute de rien, ne sait rien, ne voit rien par elle-même : les domestiques sont chargés de l'instruire, de la faire agir; les domestiques et un notaire, qui tient lui-même quelque chose de la domesticité, font la destinée du maître et de la maîtresse de la maison. Tel est le train des choses dans le monde que prétend nous décrire l'auteur. Le mal est déjà fait quand la princesse est entrée en défiance. Elle a su par sa femme de chambre que le prince de Birac est allé à Rouen, où rendez-vous lui était donné par la belle Mme de Terremonde. M. Dumas excelle dans ces sortes de narrations; pourquoi en inventer d'autres? Elle apprend par son notaire que M. de Birac s'empare de deux millions de sa fortune à elle pour les donner à cette femme; consentir à cette spoliation, c'est se montrer généreuse, ainsi qu'il convient à une héroïne de roman, c'est moins que jamais lutter, puisque ces deux millions ne lui arrachent pas un regret. Elle saisit un billet de son mari encore par les soins de son notaire, qui en est instruit lui-même grâce à un domestique. Alors elle prend à part la comtesse dans sa propre maison pour lui dire tout bas : « Va-t'en, » à quoi la comtesse répond : « Adieu. » Pour être juste, n'oublions pas de dire qu'elle dévoile à M. de Terremonde la conduite de sa digne épouse. Ce n'est peut-être pas de bonne guerre, c'est de la guerre pourtant, et lorsqu'il lui demande le nom de l'amant : « Cherchez! » dit-elle. Le mot est beau; mais cela ne suffit pas pour faire un drame.

Voilà tous les combats fournis par cette femme pleine de courage en paroles. Un moment on a pu croire que la lutte dramatique s'engageait au moins dans le cœur de la princesse. Elle a été avertie par un domestique que M. de Terremonde s'est embusqué à la porte de chez lui pour tirer sur l'amant qui viendrait à la franchir. Dira-t-elle ou non à son mari le sort qui l'attend? Qu'elle se taise, et la voilà vengée de ses mensonges répétés, de ses perfidies, de ses lâchetés. Un coup de pistolet retentit; c'est un autre amant de Mme de Terremonde qui est frappé. Celui-là est bien la plus innocente entre les victimes que firent jamais les auteurs dramatiques dans l'embarras. Il n'avait rien obtenu, si ce n'est, pour la première fois, un rendez-vous qui est un piége. Que signifie ce coup de pistolet? Nous ne demandons pas, suivant la formule banale, que le vice soit puni et la vertu récompensée, nous exigeons seulement que le drame ait une fin logique. M. de Birac sait désormais qu'il était trompé par sa maîtresse. Je ne suis pas sûr qu'une Mme de Terremonde ne lui fasse pas prendre ce guet-apens pour un sacrifice qu'elle a fait accomplir en vue de le sauver. Je suis certain du moins que M. de Birac détrompé ne cessera pas d'être aveugle. Nous sommes à l'heure de minuit : ne voyez-vous pas que tout va recommencer demain matin? Entre Mme de Terremonde et M. de Birac le cœur n'est pas

de la partie; il n'y a pas la moindre trace, pas un mot de passion. Soit que M. Dumas se défie de ses forces, soit qu'il ait eu peur des habitudes de son talent, il ne nous a pas montré une fois M. de Birac avec Mme de Terremonde. Non, ce n'est pas là un homme qui aime; c'est un homme qui achète une femme. Les 2 millions qu'il donne en sont une preuve palpable. On l'a bien pu voir aux murmures qui ont accueilli ses paroles, quand il ose dire à sa femme dans la dernière scène : « Vous la calomniez, je dois la défendre. » Il veut dire apparemment que tout ne peut pas finir ainsi, et qu'il ne veut pas perdre entièrement ses 2 millions. Vous voyez bien que tout doit recommencer, et qu'il n'y a pas de dénoûment. Ni lutte réelle, ni solution; mais un rôle touchant, passionné, admirablement joué, du moins tel qu'il est écrit, par Mlle Desclée, voilà le drame nouveau de M. Dumas. Ce rôle est toute la pièce; une simple analyse suffit pour montrer que les autres agissent peu; sans la princesse George le drame n'existe pas.

Si l'absence de combats soutenus de part et d'autre donne à penser que l'auteur n'a pas apporté à la cause de la femme légitime une conviction assez décidée, le doute augmente encore quand on songe aux ressources qu'il emploie pour amuser les curiosités complaisantes. C'est ici que *la Princesse George*, toute remplie qu'elle semble de l'idée du mariage, se rattache étroitement à *une Visite de noces* et à toutes les pièces du même genre dont M. Dumas a tant de peine à se détacher. Nous l'avons déjà fait entendre, beaucoup de personnes ont jugé la nouvelle pièce plus risquée encore que la précédente : celle-ci du moins bravait franchement les bienséances; la seconde prétend nous mener en bonne compagnie, et elle nous jette dans un monde dont il est impossible de répéter les discours. Quelle opinion M. Dumas a-t-il donc de son public? et à quel point celui-ci l'a-t-il gâté, pour qu'il ait à supporter de sa part de telles fantaisies? Il n'est pas rare aujourd'hui que l'on divise un auditoire en deux parts et que l'on offre à chacune l'aliment qui est supposé lui plaire. On dirait que l'auteur a écrit le drame de la femme légitime, dans le premier acte, qui est le meilleur; le troisième qui est le moins bon serait pour les femmes auprès desquelles il voulait rentrer en grâce. En revanche il aurait ménagé le second acte pour amuser les maris, qui sans doute lui paraissent peu faits pour s'amuser aux billevesées des sentimens sincères et profonds. Qu'il nous pardonne de le lui dire : il a parfois de singulières idées, M. Dumas! N'affirme-t-il pas dans la préface de *la Dame aux Camélias* « qu'il a dévoilé le secret de tous? » C'est à peu près la pensée de Beaumarchais. Un tel souvenir n'est pas désobligeant, je pense. L'auteur du *Barbier de Séville* nous a laissé un autre mot que M. Dumas a pris au pied de la lettre : « Qui dit *auteur* dit *oseur*, » cependant

> Sur l'exemple des gens quand on veut se régler,
> C'est par les bons côtés qu'il leur faut ressembler.

Beaumarchais était audacieux, mais il ne prenait pas l'audace pour un supplément de talent. Avec son habitude de tout oser, de juger du goût des autres par le sien, M. Dumas régale les maris de plaisanteries qu'il n'avait pas risquées même dans *le Demi-Monde*. Sous prétexte de peindre le faubourg Saint-Germain, il remplit son deuxième acte de caquetages dont le moindre défaut est de rappeler le monde galant. Le faubourg Saint-Germain n'a pas besoin d'être défendu. Le sang de ceux qui viennent de se battre si bravement pour le pays ne peut mentir; les hommes qui ont prodigué leur vie, et souvent le dernier espoir d'un nom sur le champ de bataille, afin de sauver du moins l'honneur, ces hommes-là ont laissé chez eux pour le garder et y veiller religieusement des femmes qui valent mieux qu'il ne plaît à M. Dumas de l'inventer.

Que M. Dumas ait meilleure opinion des maris et en général des hommes; pourvu qu'on ne leur débite pas des pauvretés édifiantes ou d'hypocrites moralités, ils goûteront la vérité courageusement proclamée. Ce qui manque aujourd'hui, c'est le courage; celui de la dire fait plus défaut aux écrivains qu'aux auditeurs celui de l'entendre. Nous ne voulons pas être trompés, flattés, amusés au prix même de notre honneur et de notre salut. Que ne dit-on pas en ce moment à l'étranger des nouvelles pièces de M. Dumas? En y songeant, nous trouvions que les sifflets qui se mêlaient aux applaudissemens étaient des sifflets patriotiques. Et cependant le premier acte nous avait subjugué par l'expression vraie et passionnée des sentimens. Si M. Dumas ne sait représenter qu'un seul genre de vie, qu'il renonce aux peintures de mœurs, qu'il abandonne du même coup les théories et les prétentions doctorales que nous voyons s'étaler dans ses comédies depuis quelque temps. Il aura toujours dans la passion vraie un vaste champ, nouveau pour lui, et les bonnes parties de *la Princesse George* prouvent déjà peut-être qu'il est capable de s'y mouvoir à l'aise.

LOUIS ÉTIENNE.

ESSAIS ET NOTICES.

—

Rome. — Description et Souvenirs, par Francis Wey. Hachette, 1872.

La plus ancienne des descriptions illustrées de la ville de Rome est un petit volume intitulé *Mirabilia urbis Romæ*, qui s'est multiplié dès avant l'invention de l'imprimerie jusqu'au XVIIe siècle par d'innombrables éditions. Les curieux paient aujourd'hui d'un prix énorme, quand ils se rencontrent dans les ventes, les exemplaires incunables de cet ouvrage aux gravures sur bois longtemps populaires. A l'aide des indications topographiques données par les *Mirabilia*, M. de Rossi a retrouvé plusieurs catacombes. En observant la série des éditions diverses, on

voit, sous la plume des rédacteurs anonymes, les souvenirs de l'antiquité classique s'effacer peu à peu, se mélanger d'une façon bizarre avec les légendes chrétiennes, puis s'éclairer d'un nouveau jour quand renaissent, au milieu du xve siècle, la critique et la science. Malgré cet intérêt qu'ils offrent au bibliophile et à l'érudit, les *Mirabilia* n'étaient, à vrai dire, que d'humbles guides à l'usage des pèlerins; il y a loin de ces modestes catalogues de reliques et d'indulgences à tout ce que nous promet aujourd'hui un livre qui s'annonce sous un titre tel que celui-ci : *Rome. Description et souvenirs.*

M. Francis Wey s'est fort heureusement acquitté d'une tâche difficile. La première et la plus précieuse condition était sans doute d'avoir le sentiment de la grandeur de Rome et de son charme puissant. Ce n'était plus un guide pour les pèlerins qu'il s'agissait d'écrire; mais il fallait emprunter aux rédacteurs anonymes des *Mirabilia* quelque chose de leur sympathie religieuse et de leur curiosité sincère. Il est aisé de voir que M. Francis Wey a répondu à cette première nécessité en se passionnant pour la ville qu'il se proposait de décrire; il a vécu la vie romaine pendant des années, il a respiré cet air chargé de souvenirs, il s'est assimilé l'esprit qui se dégage de cet assemblage inoui de merveilles de tout temps et de tout genre. Son éditeur a donné à ce curieux livre la forme et les belles apparences qui doivent le faire rechercher, surtout au renouvellement de l'année.

Pour ne citer que quelques exemples de la sérieuse attention avec laquelle il est composé, nous ne connaissons pas d'autre livre, — en dehors des recueils spéciaux, — où se trouve un compte-rendu exact et raisonné, avec des représentations figurées des dernières découvertes archéologiques faites à Rome sur le mont Palatin et dans l'église souterraine de Saint-Clément. Si M. Francis Wey ne paraît pas avoir eu à sa disposition la rare série de photographies de M. Parker, que nous avons vue quelque temps exposée à Paris, et qui contenait des images prises jusque dans les plus profondes ténèbres des catacombes grâce à des procédés nouveaux et à une lumière factice, il a profité directement du moins des recherches de MM. de Rossi et Pietro Rosa, ainsi que des conseils de M. Léon Renier. Je ne vois dans son livre nulle trace des découvertes de M. Henzen; il est possible du reste que ces découvertes, si importantes pour l'épigraphie, et qui nous rendent une notable partie des actes des frères arvales sous l'empire, ne lui aient rien offert au point de vue pittoresque : il ne faut pas oublier (on en serait tenté quelquefois, à voir le zèle de ses recherches) qu'il ne s'est pas proposé d'écrire un pur livre d'archéologie. Il n'a pas manqué de nous faire connaître la villa de Livie, récemment mise au jour, mais la représentation de la statue d'Auguste qu'on y a trouvée ne montre pas assez le détail des scènes sculptées, ou plutôt sans doute ciselées d'abord (car l'original de cette statue devait être un bronze), qui font

de la cuirasse tout un poème : le texte même de M. Wey est à cet égard peu complet. Je m'arrête dans cette voie de critique, parce qu'il serait évidemment trop facile de signaler, le livre de M. Fiorelli et les publications de l'*Institut archéologique de Rome* à la main, des lacunes dans l'œuvre dont nous parlons. Ce qui subsiste, c'est, parmi un si grand nombre d'objets à décrire, un choix très habile, très éclairé, et, dans l'exposition d'un sujet vaste et multiple, un droit sens, une humeur vive et alerte, — en même temps une expérience qu'on était en droit d'attendre de l'auteur des *Remarques sur la langue française au dix-neuvième siècle*. L'érudit se retrouve, dans cette ample description de Rome, aux abondans détails sur les bibliothèques; l'homme de goût, à une série d'appréciations réfléchies sur l'ordonnance des musées, aux peintures de mœurs qui prennent sur le vif le caractère romain.

Le même esprit d'exactitude, de choix raisonné, d'intelligente exécution, a présidé aux nombreuses illustrations de ce livre. Les trois cent cinquante gravures qui viennent à l'appui du texte sont signées par d'éminens artistes. Il y a là jusqu'à vingt-sept dessins, les seuls qu'il ait faits en ce genre, du regrettable Henri Regnault, et quelques-uns peuvent compter au nombre des plus vivantes études sur les mœurs romaines : par exemple son *Cortège pontifical à la fête de la Madone* avec la mule blanche au riche harnais, comme dans les *Stanze*, et ses quatre magnifiques scènes du carnaval. La *Vue du mont Aventin et de Sainte-Sabine* avec le jardin du prieuré à gauche est une planche excellente de M. Hubert Clerget; celle des *Cascatelles de Tivoli* est fort bien venue. Je nomme celles-là au hasard; mais M. H. Leroux, l'auteur bien connu du *Columbarium des affranchis d'Auguste* et de tant d'études délicates sur Pompéi, M. Anastasi, M. Français, M. Cél. Nanteuil, Mlle Jaquemart, vingt autres encore des plus distingués, ont fourni leur contingent à cette galerie pittoresque. Nulle description illustrée n'a certainement réuni un si grand nombre d'images intelligentes et fidèles. Dirai-je toutefois que la vue de la *Santa Scala* ne donne pas une idée suffisamment exacte de la réalité, que la Pastucci, bien connue des artistes à Rome, a une certaine physionomie sauvage qu'on ne retrouve pas ici, que les reproductions de statues enfin ne sont pas toutes également heureuses? Ce qu'il faut signaler avec insistance, à côté du talent des artistes qui ont enrichi ce volume, c'est le remarquable usage que l'on a fait de la photographie. A la condition d'être bien interprétée, — et l'on trouvera dans cette *Description de Rome* des modèles en ce genre, — on comprend de quel secours elle peut être pour des illustrations consciencieuses. C'est par ce moyen qu'ont pu être reproduites des fresques antiques qui n'étaient saisissables qu'au moment où les fouilles savantes des antiquaires les rendaient au jour après des siècles de ténèbres et d'oubli, et que de précieux détails, jusque-là négligés, dans la décoration sculpturale des églises de Rome ou de ses monumens antiques, nous sont comme révélés à nouveau.

Il faut bien que nos archéologues, nos épigraphistes, nos érudits, nos sérieux artistes, voient se produire au grand jour les fruits de leurs travaux. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont substitué à ce qui les précédait un esprit plus attentif et plus critique, une science plus scrupuleuse; à la suite de leurs dissertations, de leurs mémoires, de leurs études patientes, vient un homme de zèle intelligent et de goût, qui les interroge tour à tour, inscrit leurs réponses, y donne, après se les être assimilées, un tour plus général, joint à cela sa propre expérience, et introduit dans le domaine public, sous les plus attrayans dehors, ce qui semblait n'appartenir qu'aux privilégiés de la science et de l'étude assidue.

A. GEFFROY.

LES COLONIES BELGES EN HONGRIE.

Essai historique sur les Colonies belges qui s'établirent en Hongrie et en Transylvanie aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, par M. Em. de Borchgrave.

Dans l'immense mélange de la société slave, il est un petit point qu'il ne semble pas qu'on ait jamais aperçu, et que M. de Borchgrave a mis récemment en lumière, c'est la présence, aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, de colonies belges en Hongrie et en Transylvanie. Les Belges, si sédentaires aujourd'hui, ont été au moyen âge un des peuples les plus aventureux. La marine était alors dans l'enfance, la voie de mer n'était encore ouverte à aucun peuple, et ne devait jamais beaucoup l'être aux Belges, qui n'avaient de ce côté pour débouchés qu'Anvers et Ostende; tout le commerce se faisait par terre, et les Belges n'hésitaient pas à promener dans l'Europe entière les produits d'une industrie sans rivale. La douceur du caractère, des habitudes rangées, leur attiraient beaucoup de cliens et aussi beaucoup de protecteurs. Les rois tenaient assez à garder au milieu de leurs sujets des modèles de soumission, d'ordre et de travail.

Ce fut une famine qui noua des relations plus étroites entre la Hongrie et la Belgique. Réduits par le fléau, si commun en ces temps de guerres perpétuelles, à quitter leur patrie, des Hongrois allèrent demander à d'autres pays le pain que leur refusaient des terres ravagées. L'évêque de Liége, Reginhard, les accueillit avec bonté; ils se fixèrent près de lui en 1025. Ce bienfait ne devait pas être perdu. Liége eut à son tour à souffrir de la famine; les Hongrois emmenèrent alors les Liégeois qui voulurent les suivre dans leur pays, devenu florissant sous le sage et habile gouvernement de saint Étienne (1046-1061). Cette colonie belge se fixa en Agrie, aux lieux où s'élève aujourd'hui Erlau. Cent ans plus tard, on reconnaissait à leur accent wallon des descendans de ces colons parmi les pèlerins innombrables venus à Aix-la-Chapelle pour adorer les reliques qui y étaient exposées. Quelques documens du temps désignent sous le nom de *loca gallica* la colonie belge d'Agrie, mais elle disparaît au XVIe siècle, décimée peut-être par les Turcs.

Dans la Haute-Hongrie et dans la Zips, contrée que traversent les Karpathes et appelée communément district des Montagnes, les historiens hongrois porteraient à 1147 la première colonisation belge. Les colonisateurs de la Zips furent-ils appelés par Hélène, femme de Geiza II, roi de Hongrie? Étaient-ils les débris des croisés qui, avec Conrad et Louis VII, voulurent aller en Palestine? ou bien n'étaient-ils, comme ceux d'Erlau, que de simples marchands? Les historiens ne peuvent constater que leur existence, ils les appellent *Flandrenses, Saxones;* ils nomment vingt-quatre villes qu'ils habitaient. M. de Borchgrave ne néglige aucun détail qui puisse préciser ses recherches; il interroge les récits allemands et hongrois, les légendes locales, une des bonnes sources de la géographie historique. Un seul document établit qu'il y avait des Flamands au XIIe siècle dans le district de Batar; il l'exhume, et complète ainsi les données que l'on possède sur le sujet.

Plus nombreux furent les colons qui s'arrêtèrent en Transylvanie au XIIe siècle. Lorsqu'on arrive aux versans orientaux du Zibinsgebirge, la vallée s'abaisse graduellement pour laisser passer l'Aluta, affluent de gauche du Danube; cette déchirure s'appelle le *Défilé de la Tour-Rouge.* C'était la route indiquée au commerce de l'Europe et de l'Orient; aussi est-il sûr que ce fut le commerce qui amena les Flamands en cet endroit. La colonie dut toutefois ses développemens au zèle des cisterciens, des bénédictins et des prémontrés. Les ordres religieux s'étendaient partout alors en Europe; il est curieux de les voir pénétrer jusque dans les Karpathes, et encourager ceux qui leur semblent dans ces régions sauvages les plus industrieux, les plus aptes à propager la civilisation. M. de Borchgrave sait les noms de bon nombre de ces colons; et comme cette fois la colonisation doit durer et que les Flamands obtiennent des chartes conservatrices de leurs priviléges, par exemple la *bulle d'or* d'André II, roi de Hongrie, il est plus à l'aise pour citer les documens. On doit le remercier de s'être livré à d'aussi actives recherches, recherches d'un patriote érudit, et qui ajoutent une petite pierre à l'édifice de l'histoire. Ces colonies limitrophes ont été morcelées et absorbées par les invasions des Magyars, des Kumans, des Petchenègues, comme le flot montant ronge et détruit petit à petit les bords de la Seine voisins de la mer; les rares débris qui ont surnagé se sont fondus avec le gros de la population dominante. Deux choses pourtant ont subsisté, qui rappellent le souvenir de cette lointaine colonisation : les habitans de la Zips parlent aujourd'hui une langue qui se rapproche extrêmement du flamand, et avec ceux du Burzenland, situé à l'extrémité de la Transylvanie, des descendans probables aussi d'une colonie belge, ils ont gardé les mœurs douces, aimables, hospitalières, de la mère-patrie.

A. BOURGOIN.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEIZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLIe ANNÉE.

NOVEMBRE — DÉCEMBRE 1871

Livraison du 1er Novembre.

LES DEUX ALLEMAGNES. — MADAME DE STAEL ET HENRI HEINE, par M. E. CARO, de l'Institut de France. 5

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AU Ve SIÈCLE. — NESTORIUS ET LA QUESTION DES DEUX NATURES, par M. AMÉDÉE THIERRY, de l'Institut de France. 21

DES FORMES DE GOUVERNEMENT DANS LA SOCIÉTÉ MODERNE. — III. — LES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES DURABLES, par M. ÉMILE DE LAVELEYE. 56

LE SERVICE DE SANTÉ DANS LES NOUVELLES ARMÉES EUROPÉENNES, OBSERVATIONS ET SOUVENIRS DE LA DERNIÈRE GUERRE, par M. LÉON LE FORT, chirurgien en chef de l'ambulance internationale de Metz. 88

ENQUÊTES INDUSTRIELLES. — LA COMPAGNIE DES MINES D'ANZIN, par M. LOUIS REYBAUD, de l'Institut de France. 134

DEUX DESTINÉES, RÉCIT D'UN CONTEUR ERRANT. 166

LA NOUVELLE-CALÉDONIE ET LA TRANSPORTATION, UN ESSAI DE SOCIALISME COLONIAL, par M. PAUL MERRUAU. 178

LE BOURGEOIS DE PARIS AU XVIIIe SIÈCLE, MÉMOIRES MANUSCRITS DE SIMÉON-PROSPER HARDY, par M. CHARLES AUBERTIN. 199

LE RENOUVEAU, — 1871, POÉSIE, par M. SULLY-PRUDHOMME. 221

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 224

ESSAIS ET NOTICES. — L'INCENDIE DE CHICAGO. 235

Livraison du 15 Novembre.

RÉCITS DE L'HISTOIRE ROMAINE AU Ve SIÈCLE. — LE CONCILE D'ÉPHÈSE, L'EXIL ET LA MORT DE NESTORIUS, par M. AMÉDÉE THIERRY, de l'Institut de France. 241

NÉGOCIATIONS AVEC L'ALLEMAGNE. — LES TRAITÉS DE BERLIN, par M. CHARLES LAVOLLÉE. 289

L'Éloquence judiciaire et politique a Athènes. — VI. — Isocrate, un publiciste grec, par M. George PERROT. 313
Du Radicalisme en matière d'impôt, par M. Henri BAUDRILLART, de l'Institut de France. 346
La Nouvelle politique de la Russie, sa réorganisation et ses forces militaires, par M. Émile de LAVELEYE. 379
La Démocratie et la Révolution. — Les Transformations de l'idée de patrie, par M. Émile MONTÉGUT. 415
Épisodes de la guerre en Lorraine. — Les siéges de Toul et de Verdun, par M. A. MÉZIÈRES. 443
La Babouche. 459
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 469

Livraison du 1er Décembre.

La Confiscation sous Napoléon III, souvenirs historiques, par M. le comte de MONTALIVET. 481
Le Mouvement religieux en Allemagne depuis le concile de 1869. — Les vieux catholiques et les infaillibilistes, par M. A. GIRAUD-TEULON. 529
L'Alerte, récit de la dernière guerre, par M. Amédée ACHARD. 555
La Naissance de la vie sur le globe, les premiers organismes terrestres, par M. Gaston de SAPORTA. 586
Études de mœurs romaines sous l'empire. — Les Associations ouvrières et charitables a Rome, par M. Gaston BOISSIER. 617
Une enquête récente du gouvernement britannique sur la condition des classes laborieuses dans les pays civilisés, par M. Paul LEROY-BEAULIEU. . . 651
La Banque de France et la crise monétaire, par M. Victor BONNET. . . . 682
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 699
Essais et Notices. — L'Abolition de l'esclavage au Brésil, par M. A. COCHIN, de l'Institut de France. 711
Le Théatre. — *La Baronne* a l'Odéon. 717

Livraison du 15 Décembre.

Récits de l'Histoire romaine d'Orient au Ve siècle. — Eutychès et le concile du brigandage. La Question des deux natures, par M. Amédée THIERRY, de l'Institut de France. 721
La Création du monde organisé d'après les naturalistes anglais et allemands de la nouvelle école, par M. Charles MARTINS. 764
Une Histoire vraie. — Le docteur Fauvel. 788
Les Origines du germanisme. — I. — La *Germania* et les recherches de manuscrits au XVe siècle, par M. A. GEFFROY. 810
Les Décrets et les Doctrines de la Commune, par M. C. LAVOLLEE. . . . 835
Les Progrès et les Ressources financières de l'Enseignement aux États-Unis, par M. Émile de LAVELEYE. 858
L'Impôt sur les revenus et les réformes du budget, par M. Henri BAUDRILLART, de l'Institut de France. 894
La Poésie bretonne pendant la guerre de 1870-1871, étude de littérature provinciale, par M. H. GAIDOZ. 923
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 937
Le Théatre contemporain. — *La Princesse George*. 949
Essais et Notices 954

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

AP
20
R5
per.2
t.96

Revue des deux mondes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY